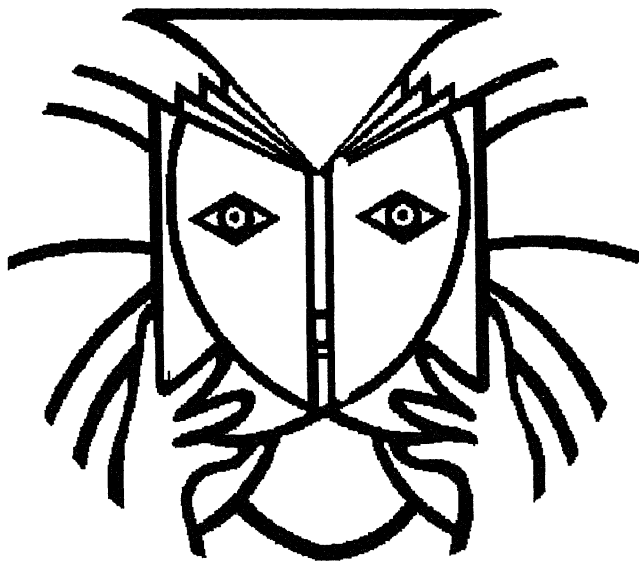




National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada



***Microfilmed 2001***

***for the***

**OFFICIAL PUBLICATIONS  
COLLECTION**

***of the***

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmed by*  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA**

***Microfilmé 2001***

***pour la***

**COLLECTION  
DES PUBLICATIONS  
OFFICIELLES**

***de la***

**BIBLIOTHÈQUE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmé par*  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA**

# DOCUMENTS DE LA SESSION.

---

VOLUME 8.

---

SECONDE SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

---

SESSION DE 1875.

---



---

VOLUME VIII.

---

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON, OTTAWA.

---

09412752

# LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

## VOL. VIII.—SESSION 1875.

### CLASSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	No.		No.
Accidents sur les chemins de fer.....	54	Comptes publics.....	1
Acte concernant l'achat des terres, 1874, I.-P.-E	61	Convention postale.....	45
Actes de la Colombie-Britannique.....	88	Cour Supérieure du Nouveau-Brunswick.....	81
Agriculture, rapport de l'.....	40	Cours des élections, règles générales.....	12
Assurance.....	50		
Aubains, naturalisation des.....	33	Dépenses du service de la milice.....	94
Baie du Tonnerre (contrat pour le transport des passagers).....	39	Dépenses imprévues.....	15
Banque du Haut-Canada.....	42	Division d'enregistrement, Montréal.....	65
Banques.....	22	Douanes et accise.....	74
Baptêmes, etc.....	31	Elections, enregistrement des.....	41
Bassin de radoub, Esquimalt, C.-B.....	64	Elections générales.....	41
do Québec.....	91	Employés du service civil, Ile du Prince- Edouard.....	73
do do et des ports du golfe	79	Esquimalt (C.-B.,) bassin de radoub.....	64
Bavarian, le bateau à vapeur.....	16	Etat financier.....	60
Bell, L. G.....	27	Europe, la route la plus courte pour l'.....	58
Bibliothécaire du parlement, rapport du.....	10	Exploration géologique.....	13
Bois carré de Chicoutimi.....	66		
Canal Lachine.....	72	Fonds de retraite.....	14
Canal Rideau.....	92	Fortifications, etc., (transférées).....	24
Canal St. Pierre.....	76	Foster, Asa B. C. C. P.....	44
Canal Welland.....	36	Frédéricton, terres de l'ordonnance.....	78
Chaloner, H. J.....	17	Frontière de Niagara.....	26
Charbon, coke, etc., N.-E. et N.-B.....	69		
Chemin Dawson.....	37	Glissoirs, etc., de la rivière Ottawa.....	71
Chemin de fer Canadien du Pacifique.....	44	Gouverneur-Général.....	29
do terminus est.....	85		
Chemin de fer d'embranchement de Cha- tham.....	75	Hamel, J. A.....	62
Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, construction du.....	68	Havre de Montréal, droits.....	83
Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, con- trat.....	55	Havres et brise-lames, (Can.).....	70
Chemin de fer Intercolonial.....	52	do I.-P.-E.....	80
Chicoutimi, bois carré.....	66	Hôpital maritime, Sydney, C.-B.....	77
Colombie-Britannique (conditions de l'union). do terres de la Couronne... do compagnie de steamers.	17 88 89	do Québec.....	5
Compagnie de chemin de fer du Grand Occi- dental.....	93	Immigrants, Montréal.....	90
Compagnie de bateaux à vapeur, dite "Kitson Line.".....	63	Indiens Mississauga.....	56
Compagnie de navigation du fleuve St. Lau- rent.....	48	Inspecteurs d'huile.....	32
Compagnie des remorqueurs du St Laurent.....	49	Intérieur, département de l'.....	8
Commerce et Navigation, rapport.....	4	Johnston, M.....	38
		Juges, province de Québec.....	59
		King, James.....	57
		Lépine, Ambroise.....	11
		Loyers de pouvoirs d'eau, canal Rideau.....	92
		Lunenburg, N.-E.....	86

	No.		No.
Maitre-Général des Postes, rapport du .....	3	Propriété littéraire .....	28
Maitres de poste, instructions aux.....	95	Recettes et paiements.....	43
Marine et Pêcheries, rapport.....	5	Revenu de l'Intérieur.....	2
Matériel de guerre .....	24	Richiboucton, havre de.....	34
Milice de Manitoba.....	46	Rivière Gatineau .....	53
Milice, rapport de la .....	6	Secrétaire d'Etat.....	9
Miliciens, 1812-13.....	25	Spring Hill, compagnie des mines de.....	67
Morden, William J.....	21	Statuts du Canada.....	23
Navigation marchande anglaise.....	84	Terres de l'ordonnance, Frédéricton.....	78
Passage d'Oliver.....	35	Télégraphe maritime.....	20
Pénitenciere, rapport des.....	87	Traité de réciprocité.....	51
Pilotage, acte de .....	82	Travaux Publics, rapport des.....	7
Pilotes .....	18		
Plâtre .....	30		

## LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET PAR VOLUMES.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

- No. 1..... COMPTES PUBLICS DU CANADA pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1874.  
 BUDGET des sommes requises pour le service fédéral, pour l'année expirée le 30 juin 1876.  
 ——— SUPPLÉMENTAIRE, pour l'année expirée le 30 juin 1875.  
 ——— pour l'année expirée le 30 juin 1876.  
 DIVERSES STATISTIQUES DU CANADA pour l'année 1873.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

- No. 2..... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapport, états et statistiques pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1874.  
 ——— Supplément au rapport du Revenu de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1874.  
 ——— Statistiques sur les canaux pour la saison de navigation 1874.  
 No. 3..... MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Son rapport pour l'année expirée le 30 juin 1874.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

- No. 4..... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux de leur mouvement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1874.

## MATIÈRES DES VOLUMES Nos. 4 ET 5.

- No. 5..... MARINE ET PÊCHERIES :—Septième rapport annuel de ce département pour l'année expirée le 30 juin 1874, accompagné de cinq suppléments.  
 ——— Correspondance relative à l'octroi de \$4,000 par le gouvernement de Québec à l'hôpital de Marine et des Immigrants, à Québec.  
 ——— LISTE des documents pour le département :—  
 ——— Etat des recettes et dépenses du fonds des marins malades et dans la détresse.  
 ——— Etat des recettes et dépenses se rattachant à la police de rade, Montréal et Québec.  
 ——— Etat des recettes et dépenses du fonds des pilotes invalides.  
 ——— Etat des recettes et dépenses se rattachant à la construction des phares, sifflets d'alarme, etc.—(*Pas imprimé.*)

## MATIÈRES DU VOLUME No. 6.

- No. 6..... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada pour l'année 1874, avec des annexes.  
 No. 7..... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport général du ministre des Travaux Publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1874.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 7.

- No. 8.... **MINISTRE DE L'INTÉRIEUR** :—Rapport pour l'année expirée le 30 juin 1874.
- No. 9.... **SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LE CANADA** :—Rapport pour l'année expirée le 30 juin 1874.
- No. 10... **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT** :—Rapport du bibliothécaire.
- No. 11... **LÉPINE, AMBROISE** :—Correspondance, et correspondance additionnelle relative à la commutation de la sentence de mort prononcée contre Ambroise Lépine pour le meurtre de Thomas Scott à Fort-Garry.
- No. 12... **COURS DES ÉLECTIONS** :—Règles générales de la cour des élections pour la province du Nouveau-Brunswick, en vertu de l'acte 36 Vic., chap. 28, sec. 32.  
—Règles générales de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour Ontario, en vertu de "l'Acte des Élections Contestées, 1874." (*Pas imprimées.*)
- No. 13... **EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA** :—Rapport par Alfred R. C. Selwyn, F.R.S., F.G.S., directeur, pour 1873-74. *Non-réimprimé pour les documents de la session.*
- No. 14... **FONDS DE RETRAITE** :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant les allocations et gratifications qui ont été accordées en vertu de l'acte 33 Vict., ch. 4, depuis le commencement de l'année 1874, les raisons pour lesquelles des pensions de retraite ont été accordées dans chaque cas, l'âge de chaque personne pensionnée, les noms et l'âge des personnes nommées pour succéder à celles mises à la retraite, et les charges et salaires de tels successeurs respectivement.  
—État de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., ch. 4, avec indication des cas (depuis le dernier état soumis) où il a été ajouté au nombre réel d'années de service, d'employés mis à la retraite.
- No. 15... **DÉPENSES IMPRÉVUES** :—État de la dépense portée à la charge du fonds pour les dépenses imprévues, en vertu d'ordres en conseil, en vertu de l'Acte 37 Vic., ch. 1, oédulé B, depuis le 1er juillet 1874 jusqu'à cette date.
- No. 16... **"BAVARIAN"** :—Réponse à une adresse demandant la correspondance concernant la destruction par le feu du bateau à vapeur "Bavarian," en novembre 1873. (*Pas imprimées.*)
- No. 17... **CHALONER, H. J.** :—Réponse à une adresse demandant la correspondance, etc., relative à la démission de M. H. J. Chaloner, de Québec, comme proposé à l'engagement des matelots. (*Pas imprimée.*)
- No. 18... **PILOTES** :—Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et toute autre personne relative à la nomination de commissaires des pilotes. Aussi la correspondance relative à la démission de M. Hamilton, comme percepteur des douanes à Sydney Nord. (*Ré-imprimée.*)
- No. 19... **COLOMBIE-BRITANNIQUE, CONDITIONS DE L'UNION** :—Correspondance au sujet de la non-exécution des conditions de l'union avec la province de la Colombie-Britannique
- No. 20... **TÉLÉGRAPHES SOUS-MARINS** :—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance échangée avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet d'une loi passée à la dernière session de la législature fédérale intitulée : "Acte concernant la construction et l'entretien des lignes de télégraphe électrique sous-marin."
- No. 21... **MORDEN, WM. J.** :—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance relative à la nomination de Wm. J. Morden, comme maître de poste du village de Greenville, dans le comté de Wentworth, et le transfert de ce bureau de poste à Bullock's Corners. (*Pas imprimée.*)
- No. 22... **BANQUES** :—Liste des actionnaires des différentes banques du Canada, conformément à l'Acte 34 Vict., chap. 5, sec. 12.
- No. 23... **STATUTS DU CANADA** :—État officiel de la distribution des statuts du Canada, 36 Vict., 1ère session du 3e parlement, 1874, conformément aux dispositions de l'acte 31 Vict., ch. 14, sec. 14 (anglais et français). (*Pas imprimé.*)
- No. 24... **FORTIFICATIONS, ETC., TRANSFÉRÉES** :—Réponse (en partie) à une adresse demandant un état des fortifications, des terrains et du matériel de guerre, qui ont été transférés au gouvernement de ce pays par le gouvernement impérial; aussi un rapport, par un officier compétent, sur l'état des différents forts et bâtiments ainsi transférés, du matériel de guerre; aussi, un état de telles propriétés qui ont été transférées aux corporations municipales, si tel est le cas, ou des terrains que le gouvernement se propose de transférer à ces corporations. [*Pas imprimée.*]

- No. 25... MILICIEUX, 1812-13 :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant les noms, l'âge et le lieu de résidence de tous les miliciens de 1812-13, qui ont transmis au gouvernement impérial leur réclamation pour une pension ou une indemnité.
- No. 26... FRONTIÈRE DE NIAGARA :—Réponse à une adresse demandant copie de tous les rapports, ordres en conseil et de la correspondance échangée entre les autorités militaires et la milice ou tout autre département, au sujet des mouvements militaires qui ont eu lieu près de la frontière de Niagara, en 1866. [*Pas imprimée.*]
- No. 27... BELL, L. G. :—Réponse à une adresse demandant copie du rapport de L. G. Bell, I.C., sur l'exploration faite par lui de la route du chemin de fer de Huron et Ottawa, depuis la cité d'Ottawa jusqu'à Parry Sound; aussi, toutes les cartes géographiques ou papiers qui accompagnent le rapport.
- No. 28... PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE :—Réponse à une adresse demandant toute la correspondance échangée relativement à une adresse de cette Chambre, présentée à Son Excellence durant la dernière session, au sujet de l'acte à l'effet d'amender l'acte relatif à la propriété littéraire de 1872, lequel acte a été réservé pour signification du bon plaisir de Sa Majesté. [*Pas imprimée.*]
- Réponse à une adresse demandant copie des dépêches et autres communications échangées depuis le 31 mars 1874, au sujet d'un acte relatif aux droits des auteurs anglais, passé dans la session de 1872, et réservé pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté. [*Pas imprimée.*]
- No. 29... GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Réponse à une adresse demandant copie de la commission du Gouverneur-Général et des instructions royales qui l'accompagnent.
- No. 30... PLÂTRE :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant :—1o. La quantité entière de plâtre pour amender la terre importée en Canada des Etats-Unis depuis le 1er avril 1874; 2o. Les quantités de ce plâtre importées des Etats-Unis comme étant reçues aux divers ports sur les lacs et rivières du Canada; 3o. Toutes les sommes d'argent perçues comme revenus provenant du dit article, du 1er avril au 1er décembre 1874. [*Pas imprimée.*]
- No. 31... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat général pour certains districts de la province de Québec, pour l'année 1874. [*Pas imprimé.*]
- No. 32... INSPECTEURS DE POISSON :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre de comtés dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, où des examinateurs d'inspecteurs de poisson ont été nommés; le nombre d'inspecteurs nommés dans chaque comté; la quantité de poissons et d'huile de poisson inspectée; la désignation du colis, et par qui l'inspection a été faite, ainsi que le montant des honoraires perçus. [*Pas imprimée.*]
- No. 33... NATURALISATION DES AUBAINS :—Réponse à une adresse demandant copie de toute dépêche reçue du gouvernement impérial au sujet de la naturalisation des aubains, transmise depuis la dépêche du comte de Kimberley, en date du 3 septembre 1873. [*Pas imprimée.*]
- No. 34... HAVRE DE RICHIBOUCTOU, N.-B. :—Réponse à une adresse demandant copie du contrat pour l'enlèvement des débris de naufrage, à l'entrée du havre de Richibouctou, dans le Nouveau-Brunswick, avec les noms des cautions et les sommes payées sur l'entreprise; aussi copie du rapport d'ingénieur ou de tout autre officier, faisant voir la quantité d'ouvrage fait, sur lequel rapport des paiements ont été faits. [*Pas imprimée.*]
- No. 35... PASSAGE D'OLIVER :—Réponse à une adresse demandant copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance et de tous papiers relatifs à la construction d'un pont au passage d'eau d'Oliver. [*Pas imprimée.*]
- No. 36... CANAL WELLAND :—Réponse à une adresse demandant une liste des entrepreneurs de travaux maintenant en voie d'exécution ou à être commencés plus tard sur les différentes sections du canal Welland pour lesquelles des soumissions ont été reçues, avec les noms de leurs cautions; aussi, une liste de toutes les soumissions faites pour ces travaux, spécifiant les noms des soumissionnaires, les sections pour lesquelles ils ont fait leurs soumissions respectivement, et le montant de chaque soumission.
- Réponse à une adresse demandant copie de toutes les estimations et rapports par les ingénieurs du canal Welland, indiquant le coût de creuser le roc qui se trouve à Raney's Bent, de manière à obtenir le niveau d'eau du lac Érié. [*Pas imprimée.*]
- No. 37... CHEMIN DAWSON :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre d'émigrants qui se sont rendus à Manitoba par la route Dawson depuis l'ouverture de ce chemin; aussi, le coût du transport des dits émigrants à Manitoba, et la moyenne du coût de transport de chaque personne.



No. 38... MR. JOHNSTON :—Réponse à une adresse demandant copie des instructions données par le département des Travaux Publics à un M. Johnston pour l'exploration de cette partie de la rivière Ottawa, qui est située entre le Fort des Rapides de Pâquet et la tête de l'île des Allumettes ; aussi, copie de tous plans de la dite exploration, et du rapport de M. Johnston sur cette exploration ; aussi, un état donnant l'estimation du coût de l'amélioration de la navigation aux Rapides de Pâquet et des Allumettes, de manière à admettre le passage de bateaux à vapeur, et l'échelle de prix sur lesquels cette estimation est basée. [*Pas imprimée.*]

No. 39... BAIE DU TONNERRE.—Réponse à une adresse demandant copie de toutes soumissions et de toute correspondance se rattachant au contrat pour le transport des passagers et du fret entre la Baie du Tonnerre et le Fort Garry, avec un état indiquant les noms des soumissionnaires, le montant des bonus demandés, le prix par tête qui doit être exigé pour les passagers, le prix par tonne de fret, etc.

### MATIERES DU VOLUME No. 8.

No. 40... AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

No. 41... ÉLECTIONS :—Etat indiquant :—1o. Les vacances qui sont survenues dans la représentation de cette chambre depuis la dernière élection générale, la date à laquelle la vacance a eu lieu, et quand cette avance a été notifiée à M. l'Orateur ; 2o. la date du mandat de M. l'Orateur, enjoignant l'émission d'un nouveau bref d'élection dans chaque cas ; 3o. la date de l'émission du bref dans chaque cas ; 4o. la date de la transmission du dit bref à l'officier-rapporteur dans chaque cas ; aussi, un état semblable relatif aux vacances qui sont survenues durant les deux derniers parlements. [*Pas imprimé.*]

No. 42... BANQUE DU HAUT-CANADA.—Etat des affaires de la Banque du Haut-Canada, le 31 janvier 1875.

No. 43... RECETTES ET PAIEMENTS :—Etat des recettes et paiements du Canada, du 1er juillet 1874 au 20 février 1875.

No. 44... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Articles d'un arrangement conclu entre Asa Belknap Foster et Sa Majesté la reine Victoria représentés par le ministre des Travaux Publics du Canada, pour la construction et le fonctionnement de l'embranchement de la baie Georgienne du chemin de fer canadien du Pacifique, en date du 27 février 1875 ; accompagnés d'une copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 4 novembre 1874, à ce sujet.

—Réponse à une adresse demandant un état de toutes les soumissions pour la construction de l'embranchement de la baie Georgienne du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi que les ordres en conseil, la correspondance et tous les autres documents qui s'y rattachent.

—Réponse à une adresse demandant copie du mémoire de l'ingénieur en chef du chemin de fer canadien du Pacifique, mentionné dans un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général, le 7 juin 1873.

No. 45... CONVENTION POSTALE :—Réponse à une adresse demandant copie de la convention postale récemment conclue avec le Maître-Général des Postes du Canada.

No. 46... MANITOBA, FORCES VOLONTAIRES À :—Réponse à une adresse demandant un état de toutes les demandes d'octrois de terres dans Manitoba qui ont été faites par des personnes qui ont servi dans la milice ou dans les forces volontaires de cette province, et qui sont devenues invalides ou qui ont été licenciées avant la fin du temps pour lequel elles s'étaient enrôlées.

No. 47... EMPLOYÉS DU SERVICE CIVIL DU CANADA :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre d'employés dans chaque département du service civil du Canada, le nom de chaque employé, son âge à l'époque de sa nomination, son occupation antérieurement à sa nomination, et le pays où il est né. [*Pas imprimée.*]

No. 48... NAVIGATION DU FLEUVE ST. LAURENT :—Rapport de John Page, éc., ingénieur en chef des travaux publics, sur la navigation du fleuve St. Laurent, entre le lac Ontario et Montréal.

No. 49... CIE. DE REMORQUEURS DU ST. LAURENT :—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie des remorqueurs du St. Laurent, au sujet du louage des quais en bas de Québec ; aussi, un état indiquant les montants perçus comme droits de quaiage déterminés par le département des Travaux Publics, et les montants payés au gouvernement pour chacun des dits quais.

- No. 50... ASSURANCE :—États préparés par les compagnies d'assurance, conformément à l'acte 31 Vict., chap. 48, sect. 14.
- No. 51... TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ :—Réponse à une adresse demandant les documents concernant les négociations avec le gouvernement des États-Unis pour un traité de réciprocité commercial.
- Réponse supplémentaire à une adresse demandant tous les documents concernant la négociation d'un traité de réciprocité commercial avec les États-Unis.
- No. 52... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à une adresse demandant copie de tous tableaux indiquant tous les prix spéciaux accordés pour le fret sur le chemin de fer Intercolonial.
- Réponse à une adresse demandant les papiers et la correspondance se rattachant au contrat ayant pour objet la fourniture pour le chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er juin jusqu'au 31 décembre 1874, de chars, de plate-formes, de barres de fer et de matériaux pour le chemin de fer.
- Réponse à une adresse demandant un état détaillé indiquant les diverses sommes payées par le gouvernement pour ouvrage actuellement fait sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, depuis le moment où le dit ouvrage a été ôté à l'entrepreneur jusqu'à ce jour, etc., indiquant en détail les raisons qu'on avait pour les payer, et si les sommes ainsi payées [s'il en est] ont été sanctionnées par l'entrepreneur avant leur paiement, si non, quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour constater l'exactitude des dits paiements; aussi, copie du rapport de l'officier en charge du dit ouvrage; aussi, un état indiquant en détail les quantités d'ouvrage exécutée, soit terrassement, creusement dans le roc ou maçonnerie, sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, depuis que cette section a été ôtée à l'entrepreneur, etc
- Réponse à une adresse demandant un état comparatif indiquant la quantité de tonnes de fret, sans compter le fret du gouvernement, qui ont été transportées sur le chemin de fer Intercolonial, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1873 et 1874, et les mois de janvier et février 1874 et 1875 respectivement; aussi, la moyenne du parcours; la moyenne du prix payé par tonne, et la moyenne du coût par mille par tonne. [*Pas imprimée.*]
- No. 53... RIVIÈRE GATINEAU :—Réponse à une adresse demandant copie de tous les annonces, soumissions, contrats, rapports, affidavits et correspondance au sujet de la construction des estacades, jetées, et autres ouvrages sur la rivière Gatineau, l'hiver dernier.
- No. 54... ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre de personnes qui ont été tuées ou blessées sur les différents chemins de fer du Canada. [*Pas imprimée.*]
- No. 55... CONTRAT DU CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et celui de l'île du Prince-Édouard, concernant le contrat pour la construction du chemin de fer sur l'île et le transfert de ce chemin au gouvernement; aussi, toute correspondance entre les entrepreneurs et le gouvernement local, ou le gouvernement fédéral, touchant la substitution d'une clôture de fil de fer à la clôture prescrite par le contrat. [*Pas imprimée.*]
- No. 56... LES SAUVAGES MISSISSAGUA :—Réponse à une adresse demandant des états relatifs à cette partie de la tribu sauvage de Mississagua qui est maintenant établie sur l'île Scugog, indiquant : 1o. le montant affecté par le gouvernement du Canada, au nom de cette partie de la dite tribu, à l'achat de terres que les dits sauvages occupent maintenant; 2o. le montant de tous autres fonds reçus des dits sauvages et placés en leur nom, avec les diverses additions annuelles qui y ont été faites, faisant voir comment ces fonds sont placés, à quel taux d'intérêt ils le sont, et les divers paiements annuels ou dons qui leur ont été faits par le gouvernement depuis la première réception et le premier placement des dits fonds au nom des dits sauvages. [*Pas imprimée.*]
- No. 57... KING, JAMES, D'HALIFAX, N.-E. :—Réponse à une adresse demandant copie du contrat conclu entre le gouvernement et James King, écuyer, d'Halifax, N.-E., ayant pour objet l'établissement d'une ligne de communication par bateaux à vapeur entre Georgetown et Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, durant la saison de l'hiver.
- Réponse supplémentaire demandant copie de l'annonce pour le service d'un bateau à vapeur pour l'hiver à l'île du Prince-Édouard, ainsi que copie du contrat conclu pour ce service. [*Pas imprimée.*]

- No. 58... LA ROUTE LA PLUS COURTE POUR L'EUROPE :—Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes, nommé pour s'enquérir de la route la plus courte pour se rendre en Europe.
- No. 59... JUGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :—Etat des paiements faits aux juges de la province de Québec, pour leurs frais de voyage, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1874.
- No. 60... ETAT FINANCIER :—Réponse à une adresse demandant un état de toutes les sommes d'argent déposées au crédit du Canada dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou de toute autre personne le 20 février dernier, indiquant les noms des banques, agents financiers ou autres personnes qui ont reçu en dépôt ces sommes d'argent, soit à intérêt ou autrement, ainsi que le taux d'intérêt payé dans chaque cas.
- No. 61... "ACTE DE L'ACHAT DES TERRES, 1874," I. P. E.—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance qui a pu avoir lieu entre le gouvernement canadien et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et avec le gouvernement impérial et les propriétaires fonciers, concernant un acte passé par la législature locale de cette province et intitulé "L'acte d'achat des terres, 1874."
- No. 62... HAMEL, J. A. :—Réponse à une adresse demandant : 1o. Tous les documents concernant la nomination de J. A. Hamel, écuyer, de la Malbaie, médecin, pour aller vacciner les sauvages sur la côte nord du fleuve St. Laurent pour les années 1868 et 1869, avec les instructions à lui données, et les rapports qu'il a faits pendant ces deux années à ce sujet. 2o. Un état indiquant le nombre des sauvages vaccinés par le dit J. A. Hamel, pendant ces deux années, ainsi que les comptes produits par le dit J. A. Hamel, et le montant des sommes d'argent à lui payées par le gouvernement pour services rendus pendant ces deux années à ce sujet. 3o. Toutes les lettres envoyées au gouvernement pendant les dites deux années de 1868 et 1869 par le révd. Père Arnault et autres au sujet du dit J. A. Hamel. [*Pas imprimée.*]
- No. 63... LIGNE KITSON :—Réponse à une adresse demandant copie de tous ordres en conseil autorisant certains propriétaires de bateaux à vapeur américains, connus comme possédant la dite "The Kitson Line," de faire le cabotage sur la rivière Rouge, dans la province de Manitoba, etc. [*Pas imprimée.*]
- No. 64... BASSIN DE RADOUB, ESQUIMALT :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ou avec toute autre personne en son nom, au sujet de la construction d'un bassin de radoub, de première classe, à Esquimalt.
- No. 65... DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL :—Réponse à une adresse demandant copie de l'acte passé à la dernière session de la législature de la province de Québec, intitulé : Un acte pour diviser en trois parties la division d'enregistrement de Montréal." [*Pas imprimée.*]
- No. 66... CHICOUTIMI ET SAGUENAY, BOIS CARRÉ :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre de pièces de bois carré, espars, mâts, madriers, planches, exportés depuis le mois d'avril 1874, jusqu'à cette date, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, etc.
- No. 67... COMPAGNIE DES MINES DE SPRING HILL :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou ses officiers et la compagnie des mines de Spring Hill ; aussi, copie de tous ordres en conseil relatifs à la dite compagnie, et copie de toute convention entre le gouvernement et cette compagnie.
- No. 68... CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Réponse à une adresse demandant copie de la correspondance entre le gouvernement canadien et celui de l'Île du Prince-Édouard au sujet de la construction du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard et du transfert de ce chemin au gouvernement canadien. [*Pas imprimée.*]
- No. 69... CHARBON, COKE, ETC., N.-E. ET N.-B. :—Réponse à une adresse demandant des états indiquant la quantité et la valeur du sel, du charbon, du coke, du blé, du maïs et de tous autres grains, de la farine de blé et de seigle et d'autre farine, exportés des provinces et importés dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, depuis le 7 avril 1870 jusqu'au 1er avril 1871, avec le montant des droits perçus sur ces articles à chaque port d'entrée. [*Pas imprimée.*]
- No. 70... HAVRES, JETÉES ET BRISE-LAMES :—Réponse à une adresse demandant un état indiquant les sommes dépensées par les divers gouvernements locaux sur tous havres, quais et brise-lames dans le Canada, antérieurement à 1867, et depuis juillet 1867, par le gouvernement canadien ; aussi, les sommes dépensées sur tous tels travaux par des compagnies locales, par des autorités municipales, par des compagnies de chemin de fer, par des commissaires de havre, ou par toutes autres compagnies ou personnes, avant ou depuis le 1er juillet 1867.

- No. 71... RIVIÈRE OTTAWA, GLISSOIRES ET ESTACADES, ETC.:—Réponse à une adresse demandant un état indiquant les sommes dépensées sur le compte de capital, ainsi que les montants imputables au revenu, pour la construction de glissoires, digues, quais, estacades et autres ouvrages pour faciliter la descente du bois de construction et des billots de sciage sur la rivière Ottawa et ses tributaires, jusqu'au 31 décembre dernier.
- No. 72... CANAL LACHINE:—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes, entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage du canal de Lachine, à l'endroit où l'on se propose de l'élargir, échangés du 1er mars 1874 au 1er mars 1875, etc., etc.
- No. 73... EMPLOYÉS DU SERVICE CIVIL, I. P. E.:—Réponse à une adresse demandant un état complet de toutes les démissions et nominations du service civil de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que des salaires attachés à ces fonctions. [*Pas imprimée.*]
- No. 74... DOUANES ET ACCISE:—Réponse à une adresse indiquant les recettes des douanes et de l'accise durant les mois de mai et octobre 1874. [*Pas imprimée.*]
- No. 75... EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DE CHATHAM:—Réponse à une adresse demandant copie de toute la correspondance, des mémoires, propositions, rapports au Conseil Privé et minutes du Conseil, au sujet d'un octroi en faveur de l'embranchement du chemin de fer de Chatham. [*Pas imprimée.*]
- No. 76... CANAL ST. PIERRE:—Réponse à une adresse demandant copie du rapport de M. Perley, I. C., au sujet de l'agrandissement du canal St. Pierre. [*Pas imprimée.*]
- No. 77... HOPITAL DE LA MARINE, SYDNEY, C. B.:—Réponse à une adresse demandant copie de tous les plans, correspondance, documents et soumissions en la possession du gouvernement, au sujet de la construction projetée d'un hôpital de marine à Sydney, C. B., etc. [*Pas imprimée.*]
- No. 78... TERRES DE L'ARTILLERIE, FRÉDÉRICTON:—Réponse à une adresse demandant tous papiers, correspondance, télégrammes ou ordres au conseil, se rattachant à la vente de certains terrains de l'artillerie à Frédéricton, N. B., à la compagnie du chemin de fer d'embranchement de Frédéricton ou à Temple et Burpee, etc.
- No. 79... CIE. DE STEAMERS DE QUÉBEC ET DES PORTS DU GOLFE:—Réponse à une adresse demandant copie de tous papiers, correspondance et annonces demandant des soumissions, s'il en est, avec les conditions du renouvellement ou de la continuation de la subvention en faveur de la compagnie de steamers de Québec et des ports du Golfe, entre le St. Laurent et Pictou, etc. [*Pas imprimée.*]
- No. 80... HAVRES ET BRISE-LAMES, I. P. E.:—Réponse à une adresse demandant copies des rapports de l'ingénieur du gouvernement nommé pour surveiller les havres et brise-lames dans l'Île du Prince-Edouard, et pour faire rapport sur le sujet. [*Pas imprimée.*]
- No. 81... COUR SUPRÉRIEURE, N.-B.:—Réponse à une adresse demandant un état de toutes les décisions rendues depuis le 1er janvier 1875, par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, au sujet du pouvoir du gouvernement local ou des autorités municipales dans cette province d'accorder des licences pour la vente ou pour régler la vente des liqueurs spiritueuses. [*Pas imprimée.*]
- No. 82... PILOTES, ACTE DES:—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance avec des chambres de commerce ou d'autres parties, copie de toutes minutes du conseil, etc., relatifs à l'effet de l'acte concernant le pilotage sur le commerce et la navigation, en ce qui concerne les collisions et la responsabilité des pilotes et des propriétaires de navires dans certains cas. [*Pas imprimée.*]
- No. 83... DROITS DU HAVRE DE MONTRÉAL:—Réponse à une adresse demandant copie des instructions données aux percepteurs des douanes dans la province d'Ontario, à l'effet de percevoir les droits du havre de Montréal sur tout le fret débarqué au port de Montréal; aussi, un état indiquant le taux de droits ainsi prélevés et le principe d'après lequel ils sont calculés. [*Pas imprimée.*]
- No. 84... MARINE MARCHANDE ANGLAISE:—Réponse à une adresse demandant tous papiers et correspondance échangés avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la législation qui était sous la considération du parlement impérial, relativement à la marine marchande anglaise, depuis 1871 jusqu'à la fin de 1874 en rapport avec le soi-disant mouvement Plimsoil et en rapport avec la mesure législative concernant la marine marchande maintenant proposée par le gouvernement de Sa Majesté; aussi, tous papiers, minutes du conseil et dépêches échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté protestant contre toute législation par le parlement impérial qui pourrait nuire à la marine canadienne. [*Pas imprimée.*]

- No. 85... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, TERMINUS EST :—Réponse à une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement canadien et celui de la province de Québec, au sujet du raccordement des chemins de fer entre le terminus est du chemin de fer canadien du Pacifique et la province de Québec. [*Pas imprimée.*]
- No. 86... LUNENBURG, N.-E. :—Réponse et deux réponses supplémentaires à une adresse demandant copie de toutes les lettres échangées au sujet des nominations, résignations ou démissions d'employés, et de la nomination de leurs successeurs, dans le comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er octobre 1872. [*Pas imprimée.*]
- No. 87... PÉNITENCIERS :—Septième rapport annuel des directeurs des pénitenciers du Canada pour l'année 1874.
- No. 88... COLOMBIE-BRITANNIQUE, TERRES DE LA COURONNE :—Copie de tous les ordres en conseil au sujet des actes de la législature de la Colombie-Britannique. 1. "Un acte à l'effet d'amender et consolider les lois affectant les terres de la Couronne dans la Colombie-Britannique"; et 2. "Un acte établissant de meilleures dispositions pour l'administration de la justice, et au sujet de leur désaveu." [*Pas imprimé.*]
- No. 89... COMPAGNIE DE STEAMERS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Réponse à une adresse demandant copie de toute la correspondance ou des lettres (s'il en est) échangés entre le gouvernement et la compagnie des steamers de la Colombie-Britannique au sujet d'un subside pour le transport des malles entre San Francisco et Victoria. [*Pas imprimée.*]
- No. 90... IMMIGRANTS, MONTRÉAL :—Réponse à une adresse indiquant le nombre et la condition des immigrants qui se trouvent maintenant sans emploi dans la cité de Montréal. [*Pas imprimée.*]
- No. 91... BASSIN DE RADOUB, QUÉBEC :—Réponse à une adresse demandant copie de tous papiers, documents, lettres et correspondance concernant le choix de l'endroit pour y construire un bassin de radoub dans le port de Québec. [*Pas imprimée.*]
- No. 92... CANAL RIDEAU :—Réponse à une adresse demandant un état des baux, consentis par le département des Travaux Publics, de pouvoirs d'eau situés entre la digue de la Puissance, aux moulins du Poisson Blanc, et les moulins de Kingston, sur le canal Rideau, inclusive-ment,—indiquant la date de chaque bail, le temps auquel il expire, la force du pouvoir d'eau loué, et la force approximative employée durant l'année dernière sous chaque bail; aussi, copie des rapports et papiers, s'il en est, qui ont été soumis par l'ingénieur surintendant du canal Rideau, durant les douze derniers mois, au département des Travaux Publics sur ce sujet. [*Pas imprimée.*]
- No. 93... CIE. DU CHEMIN DE FER GRAND OCCIDENTAL :—Copies de la correspondance et des comptes au sujet des droits remboursés par la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.
- No. 94... DÉPENSE POUR LE SERVICE DE LA MILICE :—Réponse à une adresse demandant un état de toutes les sommes d'argent dépensées en 1870, 71, 72, 73 et 74 pour le service de la milice, y compris la police à cheval, soit pour payer les dépenses des hommes assistant aux camps, soit pour les uniformes, minutions, salles d'exercice ou autres dépenses incidentes ou ordinaires du département à Ottawa. [*Pas imprimée.*]
- No. 95... MAÎTRES DE POSTE, (INSTRUCTIONS) :—Réponse à une adresse demandant copie des instructions données aux maîtres de poste dans les cités, villes et villages par le Maître-Général des Postes en vertu de la section 42 de l'acte 31 Victoria, ch. 10, relativement aux effets imposables importés dans le Canada par la poste. [*Pas imprimée.*]

# RAPPORT

DU

# MINISTRE DE L'AGRICULTURE

DU

# CANADA.

POUR L'ANNÉE DE CALENDRIER

# 1874.

---

Imprimé par Ordre du Parlement.

---



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGERS ET CIE., RUE WELLINGTON.

1875.



**RAPPORT**  
DU  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE**  
POUR  
**L'ANNÉE DE CALENDRIER 1874.**

---

*A Son Excellence le très-honorable Sir Frédéric Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le comté de Down, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye, de Balyleidy et Killeleagh, dans le comté de Down, dans la pairie d'Irlande et Baronnet, Chevalier du très-illustre Ordre de Saint-Patrice et Chevalier Commandeur du très-honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Département de l'Agriculture pour 1874. Comme ceux qui l'ont précédé, ce rapport doit nécessairement embrasser l'année de calendrier, au lieu de l'année fiscale, à cause de la nature des matières.

**I.—OBSERVATIONS GÉNÉRALES.**

Aucune mesure législative concernant ce Département n'a été soumise aux Communes pendant la session de 1874, mais on élabore un projet de loi sur la propriété littéraire et artistique, qui sera proposé à la session prochaine.

Je pourrais répéter ici la remarque que je faisais dans mon dernier rapport à Votre Excellence, au sujet du continuel accroissement des affaires départementales, déjà signalé par mes trois prédécesseurs.



Voici un état numérique des lettres reçues et des lettres envoyées par le Département durant l'année:—

Mois.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.
Janvier .....	1,437	1,812
Février .....	1,289	1,616
Mars .....	2,090	3,191
Avril .....	1,680	1,917
Mai .....	1,476	1,831
Juin .....	1,399	2,226
Juillet.....	1,734	1,715
Août.....	1,433	1,925
Septembre .....	1,254	1,395
Octobre .....	1,422	1,616
Novembre .....	1,380	1,673
Décembre.....	1,866	1,556
Total.....	17,970	22,673

Le tableau suivant contient la statistique des opérations départementales de 1864 à 1874 inclusivement:—

Années.	Lettres reçues.	Lettres envoyées.	Cas de brevets, de droits d'auteur et de marques de commerce.	Nombre total des immigrants.
1864	5,422	5,152	181	40,649
1865	6,694	7,638	200	47,103
1866	7,435	8,250	337	51,795
1867	7,571	10,679	840	57,873
1868	8,696	10,299	643	71,448
1869	9,516	13,654	965	74,365
1870	11,442	20,078	1,110	69,019
1871	18,416	21,709	2,035	65,722
1872	20,271	30,261	2,215	89,186
1873	22,216	31,786	3,184	99,109
1874	17,970	22,673	3,904	80,022

## II.—AGRICULTURE.

Il n'est pas besoin de répéter ce que je disais l'an dernier sur la probabilité de l'établissement en Canada, à une époque plus ou moins prochaine, d'instituts agronomiques pour l'enseignement de la théorie de l'industrie agricole.

Plusieurs amis de l'agriculture m'ont entretenu d'un sujet digne d'attention: l'importation des graines, notamment des variétés céréales, et des plants étrangers. Elle serait, sans nul doute, très-avantageuse à notre agriculture nationale, à laquelle elle offrirait des semences nouvelles ou propres à renouveler les qualités de ses produits, pourvu, toutefois, que l'administration se prémunit contre les abus constatés dans les pays où l'Etat se charge du soin de faire cette importation. Outre les quantités

achetées, on pourrait se procurer encore de précieuses ressources par des échanges. Mais, à moins que les opérations ne fussent dirigées et conduites par des personnes particulièrement expérimentées en ces choses, comme en peuvent fournir, par exemple, des instituts agronomiques, on ne pourrait guère s'attendre à recevoir le dédommagement de la dépense de ses essais.

Les tableaux fort développés et soigneusement vérifiés du recensement de l'agriculture et de l'industrie, en ce moment sous presse, serviront à l'avenir de base aux travaux statistiques, et aideront à dresser un cadre pour la publication de relevés périodiques dans l'intervalle entre les recensements décennaux.

L'Exposition universelle de 1876, qui s'ouvrira à Philadelphie, va fournir au Canada une nouvelle occasion, extrêmement propice, d'offrir aux regards du monde entier ses productions naturelles, les fruits de ses industries, ses encourageantes et prochaines perspectives. Le fait que cette grande assemblée de toutes les nations se tiendra en Amérique, pour la première fois à bien dire et dans notre voisinage immédiat, sur le territoire d'un peuple ami, doit nous porter à faire d'ardents efforts pour y paraître avantageusement. Je suis convaincu que Votre Excellence et la nation canadienne s'empresseront de s'associer aux mesures qui seront mises en œuvre à cette fin.

On a amplement le temps de prendre les dispositions nécessaires d'ici à l'époque de cette instructive et magnifique solennité, qui sera la sixième de ce genre. La tenue des expositions provinciales et des expositions de district, dans les différentes provinces du Canada, procurera des occasions favorables, qui ne seront point perdues, de faire choix et collection d'objets, diminuera les frais de l'entreprise et aidera à son succès.

#### IV.—IMMIGRATION.

Le tableau ci-après indique le nombre des émigrants entrés en Canada par toutes voies pendant la période 1868-1874.

	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Par voie du St. Laurent.....	34,300	43,114	44,475	37,020	31,743	36,001	23,894
Par v. du Pont Susp. et des ports de l'int.	36,511	30,326	23,857	27,365	49,130	59,549	54,014
Par voie des ports des prov. maritimes..	637	925	687	1,337	5,313	2 659	2,114
Totaux.....	71,448	74,365	69,019	65,722	89,186	99,199	80,022

Voici l'état numérique des immigrants par voie du Saint-Laurent arrivés au port de Québec de 1854 à 1874 inclusivement:—

1854.....	53,180
1855.....	21,274

1856.....	22,439
1857.....	32,097
1858.....	12,810
1859.....	8,778
1860.....	10,150
1861.....	19,923
1862.....	22,176
1863.....	19,419
1864.....	19,147
1865.....	21,355
1866.....	28,648
1867.....	30,757
1868.....	34,300
1869.....	43,114
1870.....	44,475
1871.....	37,020
1872.....	34,743
1873.....	36,901
1874.....	23,824

Les chiffres ci-dessus des arrivées à Québec et aux autres ports comprennent les émigrants à destination des Etats-Unis qui ont passé sur notre territoire. Ceux-ci, comme je l'expliquais dans mon dernier rapport, ne peuvent être qualifiés d'émigrants pour le Canada, puisqu'ils ne sont qu'en passage par ce pays, qui est la route la plus courte et la meilleure, soit que l'on suive le fleuve Saint-Laurent, soit que l'on prenne le chemin de fer viâ du Pont-Suspendu, pour aller aux Etats de l'Ouest. Ces passagers avaient presque tous des billets pour le trajet entier jusqu'aux lieux de leur destination. Il était nécessaire de répéter cette explication, parce qu'on les confond sans cesse avec les personnes émigrant du Canada aux Etats-Unis. J'en ferai connaître plus loin le nombre.

La statistique des émigrants entrés en Canada par les Etats-Unis, suivant les données des douanes sur notre frontière, figurait pour la première fois, l'année dernière, dans le rapport de ce Département; elle permet de constater une forte augmentation en faveur de la présente année, encore que les données représentent seulement les arrivées connues par les déclarations en douane d'objets de colons. Il est certain qu'il y a eu d'autres arrivées, en très-grand nombre, sur lesquelles il n'a pas été possible de recueillir des renseignements.

Voici les chiffres de l'immigration constatée :—

1873 .....	8,971
1874 .....	14,110

Ces chiffres, comme je viens de le dire, paraissent pour la première fois dans les relevés statistiques; et il ne faudrait pas l'oublier en faisant des comparaisons

rétrospectives. Il y a toujours eu un mouvement considérable de va-et-vient, dont on ne peut déterminer avec exactitude l'intensité, d'un côté à l'autre, sur notre longue ligne frontière ; et il est arrivé parfois que la différence de nombre n'a pas été, à beaucoup près, en faveur du Canada. Mais, depuis deux ans, la crise commerciale qui pèse si lourdement sur les Etats-Unis a occasionné un changement notable à notre avantage.

Voici, d'après les rapports des agents du Gouvernement, le nombre des émigrants dits passagers qui ont traversé le Canada pour se rendre aux Etats-Unis, de 1866 à 1874 inclusivement :—

1866.....	41,704
1867.....	47,212
1868.....	58,683
1869.....	57,202
1870.....	44,313
1871.....	37,949
1872.....	52,608
1873.....	49,059
1874.....	40,649

L'état comparatif suivant indique le nombre des immigrants qui, au rapport de nos agents, se sont établis en Canada pendant la même période :—

1866.....	10,091
1867.....	14,666
1868.....	12,765
1869.....	18,630
1870.....	24,706
1871.....	27,773
1872.....	36,578
1873.....	50,050
1874.....	39,373

Il résulte de ces chiffres qu'il s'est produit une diminution sensible en 1874, tant dans le nombre des émigrants passagers à destination des Etats-Unis, que dans celui des colons pour le Canada. Le nombre des immigrants débarqués à Québec avec le projet de se fixer au milieu de nous, a été, proportionnellement au total des arrivées à ce port, plus considérable que d'ordinaire ; il s'est élevé à 18,738 personnes sur 23,894.

L'immigration de 1874, beaucoup plus faible que l'immigration de 1873, est plus forte cependant que celle de 1872 ; les chiffres de cette période, à commencer de 1872, étant ainsi qu'il suit : 36,578, 50,050, 39,373.

En 1874, la décroissance dans le nombre des émigrants en passage pour les Etats-Unis est plus marquée que dans celui des colons faisant leur établissement en Canada ; les chiffres de cette émigration aux Etats-Unis descendent ainsi d'année en année pendant la période ci-dessus : 52,608, 49,059, 40,649.

La diminution du nombre des colons pour le Canada, durant l'année 1874, a été moindre qu'on ne l'avait conjecturé au commencement de la saison. Ce résultat plus favorable, on peut dire satisfaisant même, quand on considère toutes les circonstances, est dû aux efforts des agents et à l'application du système des warrants de passage.

En regard de cette décroissance de l'immigration canadienne en 1874 sur l'année précédente, il n'est pas hors de propos de mettre ici les chiffres de l'émigration du Royaume-Uni en 1873 et en 1874. Je les extrais des statistiques officielles publiées par la division de la marine au Bureau du Commerce :

Lieux de destination.	1873.	1874.
Etats-Unis .....	233,073	148,161
Colonies nord-américaines.....	37,208	25,450
Colonies australiennes.....	26,428	53,958
Autres lieux.....	13,903	13,445
Emigration totale du Royaume-Uni.....	310,612	241,014

1873, je me hâte de le dire, fait exception ; c'est l'année de la plus forte émigration connue dans les Iles Britanniques depuis 1854. En 1872 et en 1871, l'exode avait été de 295,213 et 252,438 individus. Il est à remarquer que les données du Bureau du Commerce s'accordent à peu près avec les statistiques recueillies par nos agents, en ce qui concerne les arrivées par mer, mais qu'elles ne comprennent pas les arrivées par les ports frontières de l'intérieur. Voici, suivant les données des agents fédéraux, le nombre des arrivées par bâtimens venus directement de la mer :—

	1873	1874
Québec.....	36,901	23,894
Halifax, N.-E.....	1,403	1,499
St.-Jean, N.-B.....	1,129	615
Miramichi.....	127	.....
	39,560	26,008

Il conviendrait d'ajouter à ce chiffre les arrivées par Portland (Maine), qui nous sert de port de mer en hiver.

On peut assigner diverses causes au ralentissement du mouvement d'émigration de l'Angleterre et du continent européen au Canada en 1874.

1o Le marasme où sont tombés le commerce et l'industrie manufacturière aux Etats-Unis, et ses suites, la souffrance et la misère, ont occasionné le retour au pays natal de nombreux émigrants, qui partout ont semé des récits défavorables sur les contrées transatlantiques d'où ils arrivaient. Ces bruits nuisent beaucoup au Canada, qu'une infinité de gens confondent avec les Etats-Unis sous la dénomination commune d'Amérique. Nos agents ont fait le possible pour dissiper cette fâcheuse erreur.

2o La crise a poussé au Canada une foule d'artisans des Etats-Unis, dont l'af-

fluence a amoindri le besoin de main-d'œuvre étrangère de cette catégorie. Elle n'a aucunement réagi toutefois sur le besoin de travailleurs agricoles.

30 Les efforts incessants des colonies australiennes, et particulièrement de la Nouvelle-Zélande, les très-grosses sommes d'argent qu'elles ont dépensées pour accorder des passages gratuits, ont eu l'effet de détourner du Canada un grand nombre d'émigrants qui autrement se seraient dirigés vers nos rivages. En 1874, 53,958 individus ont fait route pour ces colonies.

Le Canada a reçu dans l'année un nombre inaccoutumé de travailleurs agricoles avec familles. La plupart avaient été choisis par les agents fédéraux, et avaient eu des warrants de passage à titre d'assistance, sans lesquels il leur eût été impossible d'entreprendre le voyage. Ils étaient d'une classe spécialement propre aux travaux de nos campagnes. La plus grande partie d'entre eux se sont établis dans la province d'Ontario. Outre que le colon de cette catégorie est des plus nécessaires à ce pays, il est à noter que le travailleur agricole, accompagné de sa famille, lorsqu'une fois il s'est fixé, est bien moins disposé à se déplacer que l'émigrant de la classe des artisans.

L'union de compagnies de steamers, communément connue sous le nom de "*North Atlantic Conference*," a été rompue, le 7 mai dernier, par suite de dissentiments entre ses membres. Depuis quelques années, elle maintenait sur ses navires le prix du transport des passagers d'entrepont ou des émigrants jusqu'aux ports du Canada et des Etats-Unis du Nord, indistinctement, au taux uniforme de £6 6s. sterling. Ainsi, toute compagnie formant partie de cette Union se chargeait de transporter l'émigrant à Boston ou à New-York et de payer son voyage supplémentaire en chemin de fer, ou, si elle le débarquait à un port canadien, de le rendre à New-York ou à Boston, moyennant ces £6 6s. sans plus.

Après la rupture de la "Conférence," le prix de passage d'entrepont est tombé forcément aux taux que les diverses compagnies ont pu obtenir; mais le taux le plus général a été de £3. Cet état de choses a duré toute l'année.

Par suite, les conventions faites par ce Département avec les lignes Allan, Dominion, Temperley et Anchor, conventions permettant aux émigrants autorisés d'avoir leur passage au Canada pour £4 15s., se sont trouvées sans effet.

Les demandes de warrants dits spéciaux, au moyen desquels les familles de cultivateurs et les servantes obtiennent passage au prix de £2 5s. par adulte, ont été très-nombreuses. L'*Agricultural Labourers' Union*, en vertu d'une convention formée entre mon prédécesseur et M. Arch, lorsque celui-ci a visité ce pays en 1873, a fait largement usage de cette sorte de warrant; et les émigrants admis à l'avantage du taux réduit, ont aussi reçu du gouvernement d'Ontario le remboursement-bonus de £1 4s. 6d., ce qui a diminué à £1 environ le prix de leur transport. Si modique qu'elle fût, cette dernière somme excédait encore les moyens de la presque totalité des travailleurs agricoles avec familles, et l'Union a dû, dans un grand nombre de cas, la suppléer sur ses fonds.

M. Taylor, secrétaire général de l'association, qui a accompagné une partie de ces

émigrants au Canada, a été fort content, ainsi que MM. Richardson, Ball et Hillyer, venus en mission pareille, et du pays et des établissements qu'on y a procurés aux familles de cultivateurs.

Par une résolution prise au terme de ses travaux de l'année, l'Union des travailleurs agricoles a remercié le gouvernement canadien de l'assistance prêtée, et l'a prié de lui continuer, l'année prochaine, son secours et l'aide de ses agents.

M. Daveney, agent fédéral, exerçant sa fonction principalement parmi les travailleurs de l'Union, rapporte (voir l'appendice) qu'ils sont fort généralement disposés à se rendre au Canada, pourvu qu'ils aient un passage tout à fait gratuit, car ils sont dénués d'argent.

Ce fait, surtout en présence de la concurrence si active de l'Australie, offrant au colon l'avantage de l'entière gratuité du transport, démontre la nécessité de continuer, durant l'année prochaine, le double secours du warrant fédéral et du bonus provincial à l'émigration agricole, si l'on veut qu'elle soit suffisamment considérable. Les agriculteurs et les sociétés auxiliaires de l'immigration, de leur côté, pourront se procurer les bras dont ils ont besoin en faisant les avances nécessaires.

M. O'Leary, délégué des travailleurs agricoles d'Irlande, a visité le Canada, et s'est assuré qu'ils y trouveraient un établissement favorable. Le révérend M. Bowman Stevenson, dans l'intérêt des émigrants conduits à l'asile des enfants à Hamilton, M. Middlemore, Mlle Rye, Mlle Macpherson et d'autres personnes, ont aussi parcouru nos provinces.

Pendant l'été, M. Andrew Doyle, commissaire-inspecteur du bureau de Londres, est venu en tournée officielle pour s'enquérir de la condition des enfants amenés en différents temps au Canada par Mlle Rye et Mlle Macpherson.

Suit un tableau comparatif où se voit le nombre des immigrants de 1873 et de 1874 qui ont reçu de l'aide de sociétés de bienfaisance et de particuliers :—

	1873.	1874.
Maison de réforme de Feltham.....	20	7
Maison de réforme de Red Hill .....	12	10
Mlle Macpherson.....	360	361
M. Middlemore .....	30	50
Mlle Rye.....	231	192
Fonds d'émigration des familles de la partie est de Londres (Hon. Mme Hobart).....	242	27
Ecole d'industrie de Brighton.....	24	...
Asile des garçons, Hampstead.....	24	...
Asile des enfants, Londres.....	56	...
M. F. McFarland.....	72	...
Rév. M. Nugent, Liverpool.....	41	...
M. T.-S. Fletcher, Dublin.....	4	...
Institution Wandsworth, Londres.....	8	...

Rév. M. O'Leary, Enniskillen.....	...	2
Ecole de réforme, Londres, Rév. M. Burgess.....	...	41
Madame Von Kœrber.....	...	185
Révd. M. Williams.....	...	19
Union des travailleurs agricoles.....	...	1,267
Mlle Fletcher, Liverpool.....	...	49
Union du Sud de Dublin.....	...	11
Rév. M. Stevenson.....	...	48
Ecoles de l'archevêque de Westminster.....	...	25
<b>Totaux.....</b>	<b>1,124</b>	<b>2,293</b>

A la vérité, cette liste montre une augmentation en 1873, mais les chiffres des deux années sont très-sensiblement en diminution sur ceux des années antérieures.

Le tableau suivant indique la nationalité des émigrants arrivés au port de Québec, durant la période 1870-74 :—

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Anglais .....	20,934	17,915	14,867	18,004	13,298
Irlandais.....	2,858	2,980	3,410	4,336	2,650
Ecossais.....	3,279	3,426	4,165	4,665	2,562
Allemands.....	595	9,300	764	739	462
Scandinaves .....	16,780	2,999	10,148	6,447	1,407
Français et Belges .....	....	....	1,366	2,634	1,632
Autres origines.....	29	400	23	76	....
Islandais .....	....	....	....	....	351
Mennonites .....	....	....	....	....	1,532
<b>Totaux.....</b>	<b>44,475</b>	<b>37,020</b>	<b>37,743</b>	<b>36,901</b>	<b>23,894</b>

Suit un relevé des états et métiers des passagers d'entrepont adultes (hommes) débarqués à Québec, de 1870 à 1874, inclusivement :—

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Cultivateurs .....	4,144	2,989	2,336	1,470	1,763
Journaliers .....	12,248	11,465	6,189	6,202	4,259
Artisans.....	1,717	1,674	6,809	7,662	2,773
Commis et commerçants.....	146	89	79	62	32
De professions libérales.....	10	4	14	7	1
<b>Totaux.....</b>	<b>18,265</b>	<b>16,221</b>	<b>15,427</b>	<b>15,403</b>	<b>8,828</b>

Les deux derniers états sont relatifs au port de Québec seulement. Le Département n'a aucun moyen de classer de la sorte l'immigration aux ports de l'intérieur.

Depuis plusieurs années, le nombre des émigrants qui viennent sur navires à



voiles, comparativement à la masse des passagers de steamers, diminue de plus en plus. Cette décroissance a été surtout remarquable en 1873 et 1874 :—

	1873.	1874.
Arrivés par steamers.....	34,860	23,382
Arrivés par navires à voiles.....	2,041	512

La grande baisse survenue dans le prix de passage sur les steamers est cause en partie que la navigation à vapeur a absorbé la presque totalité des transports en 1874. Au reste, les avantages que le steamer a sur le navire à voiles, tant au point de vue de la rapidité de la traversée qu'à celui des conditions d'hygiène et de bien-être, sont tels que, son prix de passage, fût-il double de celui du navire à voiles, se trouve encore le meilleur marché pour notre immigration.

Les émigrants débarqués au port de Québec y sont venus sur 97 bâtiments à vapeur et 2 bâtiments à voiles.

La durée moyenne du trajet à Québec, par les vapeurs de la ligne Allan, a été de 11 jours  $\frac{1}{2}$  de Liverpool et de 10 jours  $\frac{1}{2}$  de Londonderry; par les vapeurs supplémentaires de la même compagnie, de 15 jours, de Liverpool, et de 15 jours  $\frac{1}{2}$ , *via* de Queens-town et Halifax; par les vapeurs de Glasgow, de 13 jours  $\frac{1}{2}$  de Glasgow, de 14 jours *via* de Belfast, de 14 jours  $\frac{1}{2}$  *via* de Londonderry, et de 14 jours de Liverpool. Les vapeurs de la ligne Dominion ont fait en moyenne le trajet à Québec, de Liverpool en 13 jours, et de Belfast, en 12 jours; ceux de la ligne Temperley l'ont effectué de Londres en 22 jours  $\frac{3}{4}$ , et de Plymouth, en 20 jours  $\frac{3}{4}$ . La durée moyenne du transport par bâtiments à voiles, de la Norvège à Québec, a été de 48 jours  $\frac{1}{2}$ .

Une conférence concernant l'immigration s'est tenue au Ministère de l'Agriculture, le quatre et le cinq novembre dernier, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture.

Assistaient à cette conférence, les honorables MM. Alexander Mackenzie, R. J. Cartwright, F. Geoffrion et L. Letellier de St. Just, représentant le gouvernement fédéral;

L'honorable M. Adam Crooks, représentant le gouvernement de la province d'Ontario;

Les honorables MM. J.-G. Robertson et H.-G. Malhiot, représentant le gouvernement de la province de Québec;

L'honorable M. B.-R. Stevenson, représentant le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick;

Et les honorables MM. W. Annand et W. H. Smith, représentant le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse.

On a admis généralement, au cours des discussions, qu'un état de choses dans lequel chaque province cherche isolément à attirer l'émigration par le moyen d'agents répandus dans les Iles Britanniques et sur le continent européen, non-seulement a ce résultat, que beaucoup d'efforts et de dépenses sont en pure perte et que les conseils se contrarient, mais encore suscite de véritables conflits dont l'effet sur les

prêt des populations émigrantes est extrêmement préjudiciable au Canada. On a conséquemment jugé qu'il était opportun de confier au Ministre de l'Agriculture, pour un certain nombre d'années, le soin de favoriser l'émigration des pays étrangers vers nos provinces, attribution exercée jusqu'ici par elles séparément, sous l'empire des dispositions de l'Acte de confédération.

Le mémorandum suivant a été adopté par la conférence à l'unanimité :—

“ En vue d'assurer l'union et l'harmonie dans l'application des mesures ayant pour objet l'encouragement de l'émigration européenne au Canada, les représentants des gouvernements provinciaux présents à cette réunion ont adhéré aux diverses propositions qui suivent :—

“ 1. Le Ministre de l'Agriculture, au siège du gouvernement fédéral, aura la haute direction de tout ce qui aura trait à l'encouragement de l'émigration du Royaume-Uni et du continent européen au Canada.

“ 2. Les agences provinciales indépendantes seront supprimées.

“ 3. Sera accordée à chaque province la faculté de nommer un sous-agent, qui sera installé dans les bureaux du gouvernement canadien à Londres ; et ce sous-agent représentera, à l'égard de l'émigration et généralement, les intérêts particuliers de la province qui l'aura nommé.

“ 4. Chaque province pourra employer un ou plusieurs agents spéciaux, ou prendre d'autres moyens pour l'encouragement de l'émigration, à condition qu'ils seront subordonnés à la direction ci-après indiquée.

“ 5. Les sous-agents placés par les provinces dans les bureaux de Londres, ou les agents spéciaux employés par elles, seront sous la direction d'un agent-général obéissant aux instructions du Ministre de l'Agriculture.

“ 6. La rétribution des sous-agents et agents spéciaux sera à la charge des provinces qui les auront nommés.

“ 7. Le gouvernement fédéral favorisera l'immigration par tous les moyens en son pouvoir ; il apportera des facilités au transport des émigrants, en payant des portions du passage océanique pour le réduire, en faisant des conventions avec les compagnies de bâtiments à vapeur et leurs agents, et en prenant les autres mesures qu'il jugera efficaces pour introduire dans chaque province les contingents d'émigrants dont elle aura besoin.

“ 8. Le gouvernement fédéral fera en sorte que ses bureaux à Londres soient en mesure de donner au public tous les renseignements désirables sur le Canada généralement, ainsi que sur les différentes provinces et leurs ressources particulières.

“ 9. Pour que cette intention soit mieux remplie, les gouvernements des provinces devront fournir aux bureaux de Londres, les statuts provinciaux, avec les cartes et documents publics imprimés, à dater de la Confédération.

“ Toute personne venant des provinces, aura un libre accès aux bureaux de Londres, lesquels seront pour elle des bureaux de renseignements.

“ 11. Les provinces contribueront dans la dépense des bureaux à Londres, augmentée par les dispositions en vue, pour les sommes annuelles ci-dessous :—

Ontario .....	\$5,500 00
Québec.....	2,000 00
Nouveau-Brunswick .....	1,000 00
Nouvelle-Ecosse.....	1,000 00

“ Dans le cas où ces deux dernières provinces s'uniraient pour nommer un seul et même sous-agent, leur contribution collective sera de \$1,500; et si la Colombie-Britannique et l'île du Prince-Edouard voulaient se servir des bureaux canadiens ouverts à Londres, chacune aurait à payer au gouvernement fédéral une certaine somme, qu'elle déterminerait avec le Ministre de l'Agriculture.

“ 12. Le gouvernement fédéral devra suivre une politique libérale pour la colonisation des terres de la couronne au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest; et pourvoir à la diffusion de tous renseignements, jugés utiles au progrès de l'immigration, concernant le Canada généralement et le Manitoba et le Nord-Ouest en particulier.

“ 13. La présente convention durera cinq ans; et, après ce terme, sera prorogée pour cinq autres années, à moins qu'elle n'ait été dénoncée pendant la première période.

“ 14. Ces propositions tiendront lieu de loi à ceux des gouvernements provinciaux qui les auront confirmées; mais jusqu'à cette ratification elles seront réputées provisoires seulement.”

Les provinces représentées à la conférence ont subséquemment notifié leurs adhésions, et Votre Excellence en conseil a rendu un ordre approbatif.

La place vacante dans le bureau d'émigration de Londres, par la mort de M. William Dixon, qui avait fait durant tant d'années, avec une extrême exactitude, les fonctions d'agent fédéral, a été remplie, le 16 février dernier, par la nomination de M. Edward Jenkins, M. P., aux emplois d'agent général du Canada en résidence à Londres et de surintendant de l'émigration.

Comme on a jugé opportun d'agrandir le cercle d'activité de cette agence, les bureaux ont été transportés d'Adam Street dans un nouveau local, fort commode, situé dans King Street, Westminster, S.-O., et connu maintenant sous le nom de “ Canada Government Building.”

On a aussi dans ce local les commencements d'une salle de lecture et bibliothèque canadienne, où seront reçus nos principaux journaux, et conservés tous les documents : lois, livres bleus, cartes, etc., publiés par le Canada et ses provinces. Elle est ouverte aux Canadiens qui visitent Londres et aux autres personnes, notamment aux capitalistes cherchant des placements, qui désirent obtenir des informations sur ce pays. La création de ce moyen de renseignement était devenue nécessaire.

Le nouveau bâtiment contient d'amples installations pour les sous-agences provin-

ciales, qui vont s'y établir suivant la convention faite à la conférence tenue à ce Département en novembre dernier.

D'après un ordre en conseil, M. Jenkins remplira les fonctions de surintendant de l'émigration sous la direction du Ministre de l'Agriculture; et en ce qui concerne les autres fonctions qu'il aura à exercer comme agent général, il recevra ses instructions du Secrétaire d'Etat.

Le rapport qu'il m'a adressé en sa qualité de surintendant de l'émigration est publié en appendice, avec les rapports des agents du Département dans le Royaume-Uni et sur le continent d'Europe.

Tous ces agents sont subordonnés à l'agent général, afin qu'il y ait unité d'action.

Les agents spéciaux, employés pendant des espaces de temps limités, ont été MM. Robert Cowling, A. B. Daveney, Thomas Grahame, George Kingsmill, Thomas Potts, James Wallace, M. Capper et le révérend Dr. L. Taylor. Ce dernier était seulement chargé de faire des *lectures* de propagande; les autres avaient de plus à s'occuper des détails de l'œuvre de l'émigration au Canada.

Le Département a eu pour agents spéciaux, en Irlande, M. H. J. Larkin, en résidence à Dublin, et M. Talbot; et en Ecosse, M. A.-G. Nicholson. Indépendamment d'eux, M. C. Foy est établi agent à titre permanent dans le nord de l'Irlande, ainsi que M. R. Murdoch à Glasgow.

Ont encore exercé les fonctions d'agent spécial: M. H.-J. Richards, dans les îles de la Manche; M. G.-T. Haigh, dans le port de Liverpool; M. Paul de Cazes en France; et M. J.-E. Klotz à Hambourg.

Mme Von Koerber continue à faire venir des émigrants du continent d'Europe, en vertu de l'autorisation qui lui a été accordée l'année dernière.

M. Gustave Bossange est agent du Département à Paris. On a nommé M. C. Brown agent au Hâvre, et continué M. R. Berns à Anvers.

L'automne dernier, le Dr Whiteford, de Détroit, a été prié de s'enquérir de la condition des Canadiens émigrés aux États-Unis, en vue de leur repatriement.

M. Stafford, agent à Québec, rapporte que l'immigration de la saison a été remarquablement saine, et très-convenable au Canada, mais que le nombre des travailleurs agricoles et des domestiques a été bien insuffisant. Il mentionne particulièrement l'arrivée de 1,532 Mennonites du sud de la Russie, se dirigeant vers le Manitoba; 1,349 d'entre eux ont été expédiés à leur destination, et les autres, voyant la saison trop avancée, se sont arrêtés dans des localités d'Ontario où ils ont des connaissances. Ils ont apporté avec eux une valeur très-considérable en traites et en numéraire.

M. Stafford parle aussi de l'arrivée de 350 Islandais, et des émigrants envoyés au Canada par l'Union des travailleurs agricoles d'Angleterre. Les dispositions prises à cette agence ont répondu pleinement à toutes les nécessités du service.

M. Daley, agent à Montréal, a accordé, à titre d'assistance, le transport gratuit et un repas à 1,179 individus; et des repas seulement à 7,322 individus, comprenant

les Mennohites, à la nourriture desquels ce Département était tenu de pourvoir, selon les termes de son engagement. Il est ordinairement nécessaire de fournir des aliments aux émigrants à ce point d'arrivée, après leur voyage en chemin de fer depuis Québec. L'agent local de la province de Québec prend soin de ceux qui ont cette province pour destination, et l'agent fédéral s'occupe de ceux qui se rendent en Ontario. Durant la saison de navigation, le département se sert temporairement aux Tanneries d'une baraque appartenant au Grand-Tronc; mais, l'hiver, il faut conduire les émigrants à la station Bonaventure. La plus grande partie de la distribution locale est faite par l'agent provincial. Celui-ci a distribué 2,027 individus; l'agent fédéral, 194. M. Daley constate, d'après les statistiques de la douane, qu'il est entré dans sa circonscription 5,253 émigrants des Etats-Unis, apportant avec eux, en objets mobiliers déclarés, une valeur de \$100,812.

Au rapport de M. Wills, agent à Ottawa, 2,610 émigrants européens sont parvenus à son agence dans le cours de l'année; en outre, les percepteurs des douanes aux ports frontières compris dans sa circonscription, lui ont appris qu'il est arrivé des Etats-Unis 1,519 colons, porteurs d'une valeur de \$63,133 en objets mobiliers, et un très-grand nombre d'autres émigrants, dont il n'existe de listes officielles nulle part. Les demandes de main-d'œuvre, durant le printemps et l'été, surtout à l'époque de la récolte, ont toujours surpassé le contingent de bras fourni par l'immigration; mais à l'automne, où cesse le besoin de travailleurs, il s'est présenté quantité d'individus, venant des parties orientales du Canada, qui ont été pourvus d'emploi sur les ouvrages publics en exécution à Grenville et ailleurs. Des secours temporaires ont été accordés à 1,266 personnes. Les immigrants ont, en général, obtenu de bons salaires, et se tirent d'affaire. Il paraît que, malgré toutes les précautions prises, un grand nombre de commis et gens de professions non manuelles persistent à se diriger vers le Canada. L'agence d'Ottawa en a reçu soixante et dix-neuf, dont quelques-uns seulement ont pu trouver un emploi conforme à leur état; et le reste a dû, non sans difficulté, chercher dans d'autres occupations les moyens de subsister. On ne saurait trop le redire aux émigrants: tandis que le champ pour les travailleurs est véritablement illimité au Canada dans la saison convenable, la profession de commis et les carrières libérales sont encombrées. Comparativement à 1873, l'immigration allemande a subi une légère décroissance, qu'il faut attribuer jusqu'à un certain degré aux rigoureuses mesures mises en usage par le gouvernement prussien. Les Allemands, colonisés dans l'agence de M. Wills, se montrent économes et industriels; aussi ils réussissent bien. La société auxiliaire de l'immigration dans la vallée de l'Ottawa, dont M. Wills est secrétaire, a fait venir plusieurs familles.

M. Macpherson, agent à Kingston, dit que, sur 5,018 émigrants arrivés dans son agence durant l'année, parmi lesquels on en comptait 2,360 des Etats-Unis, 4,973 sont restés dans la province d'Ontario, et 14 sont passés aux Etats-Unis et 31 dans la province de Québec. Ceux qui sont venus des Etats-Unis ont fait déclaration d'objets mobiliers aux douanes sur le territoire de cette agence, pour la valeur de \$53,718.

M. Macpherson n'a eu aucune peine à pourvoir d'emploi avec salaire honnête les ouvriers agricoles, mariés et non mariés; et il lui aurait été facile d'en placer trois fois autant qu'il a fait.

M. Donaldson, agent à Toronto, a reçu 15,592 émigrants; 12,690 d'entre eux se sont établis en Canada, et les 2,902 autres se sont portés dans les Etats de l'Ouest. Cette immigration comprend 1,026 individus venus des Etats-Unis, d'après les inscriptions en douane. Tous les émigrants étaient en bon état de santé, et ont trouvé dès leur arrivée un établissement satisfaisant. Il n'y a eu, à cette station, qu'un seul décès, celui d'un enfant d'une famille ménomite. Les capitaux apportés étaient considérables, et ont été appliqués principalement à acheter des fermes défrichées. Un bon nombre d'arrivants se sont répandus dans les cantons des concessions gratuites. Durant toute la saison, l'immigration a été insuffisante pour satisfaire les demandes de main-d'œuvre; et M. Donaldson pense que l'exécution de plusieurs travaux publics et le besoin continuel de bras dans les campagnes, vont, à la saison prochaine, demander un contingent encore plus considérable de travailleurs. Ceux qui ont été envoyés par l'Association des travailleurs agricoles d'Angleterre, d'autres amenés par M. Down, de Bristol, sont, paraît-il, des adjonctions très-avantageuses à la population rurale. Les dispositions, à l'agence, pour la répartition des immigrants, comme pour le soin à prendre d'eux au moment de leur arrivée, sont des meilleures.

Le 3 novembre dernier, est mort après une longue maladie, M. Rae, agent à Hamilton. Durant sa maladie, ses fonctions ont été faites par M. Cruik, de l'agence de Toronto; et, le 9 octobre dernier, M. John Smith a été nommé agent en titre. Ce dernier constate dans son rapport que le nombre total des immigrants arrivés dans l'agence pendant l'année, s'est élevé à 37,147; mais que, sur ce nombre, 26,524 n'étaient que des voyageurs passagers, se rendant des ports de New-York et de Boston à leurs destinations dans les Etats-Unis par la route de la péninsule d'Ontario. Les autres 10,623 se trouvent en Canada. L'immigration a été généralement saine; quinze malades seulement ont été soignés à l'hôpital. M. Smith dit que tous les immigrants restés dans l'agence ont été pourvus d'emploi, et qu'il n'y a pas eu assez de travailleurs agricoles et de servantes.

L'agent à London, M. Smyth, fait connaître que le nombre des immigrants arrivés à son agence a été de 12,105, que 8,337 d'entre eux sont passés aux Etats de l'Ouest, 419 au Manitoba et dans la Colombie-Britannique, et que la part d'Ontario a été de 3,358 colons. Il a accordé des repas à 1,071 individus, et le transport gratuit à 221. Ceux qui se sont établis en Ontario étaient pour la plupart des travailleurs agricoles anglais; fort recherchés par les cultivateurs, ils ont loué leurs services, presque aussitôt après leur arrivée, pour des salaires très-suffisants. Les demandes d'ouvriers agricoles et de servantes sont nombreuses.

M. Clay, agent à Halifax, rapporte que 1,525 immigrants—78 de plus que l'année précédente,—sont arrivés dans sa circonscription; 1,471 sont restés dans la province, le reste a gagné le Nouveau-Brunswick. Cette immigration se composait à peu près

des mêmes éléments que celle de 1873; seulement le nombre des houilleurs français, était en augmentation. Par suite de la paralysie des affaires, il y a eu moins de demandes de main-d'œuvre exercée qu'en 1872 et 1873; néanmoins tous les arrivants ont trouvé du travail. L'agent croit qu'il est entré dans la province un contingent considérable d'émigrants des États-Unis, mais il n'a pu en constater la force. Il est d'avis que la classe d'émigrants qui convient le plus à la Nouvelle-Ecosse, est celle des ouvriers agricoles mariés, avec leurs familles.

M. Shives, agent à St.-Jean (Nouveau-Brunswick), a compté 702 arrivées—472 de moins qu'en 1873—au port de cette ville. Une grande partie des arrivants avaient pour destination des colonies particulières, formées sous les auspices du gouvernement provincial et très-florissantes. Ces établissements, situés dans des cantons auparavant inhabités, forment des noyaux de population importants au point de vue du développement de l'immigration.

M. Hespeler, agent à Winnipeg (Manitoba), rapporte que la saison de l'immigration s'est ouverte le 12 mai, par l'arrivée à la ville du premier bateau de la rivière Rouge, avec un nombre tout à fait inaccoutumé de travailleurs et d'artisans. L'affluence des immigrants de cette classe pendant les premières semaines a occasionné un trop-plein de main-d'œuvre; mais le gouvernement y a promptement mis ordre en faisant entreprendre la construction d'édifices publics, en même temps que les particuliers reprenaient leurs travaux, si bien que, sur la fin d'août, la main-d'œuvre était fort demandée. Les premiers immigrants venus par la route Dawson sont arrivés le 16 juin. Je ferai observer que plusieurs plaintes ont été adressées au département, au commencement de la saison, par rapport à des retards sur cette route et à des dommages qui en étaient résultés. Les sauterelles ont fait leurs dégâts vers la mi-juillet; on a craint pendant un temps qu'elles ne détruisissent la récolte entière. Par bonheur, la dévastation n'a pas été aussi calamiteuse, et le blé a pu rendre encore en moyenne vingt boisseaux à l'acre. Les baraques de l'agence à Winnipeg ont toujours été bondées d'immigrants, du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'à la fermeture de la navigation. La plupart des arrivants venaient des États-Unis et de la province d'Ontario. Ceux qui ont voulu s'établir sur des terres ont eu aussitôt des *homesteads* dans les parties ouest et sud-ouest de la province. Un fait remarquable dans l'émigration de 1874 au Manitoba, c'est l'arrivée de 258 familles mennonites russes (1,349 âmes). Quoique la saison fût avancée, elles ont réussi, en très-peu de temps, à se bâtir des maisons convenables sur leurs terres, et à s'amasser des provisions pour les besoins de l'hiver. Elles ont dépensé de la sorte beaucoup d'argent à Winnipeg et elles sont très-satisfaites, dit-on, de leur condition et de leurs perspectives. On a lieu d'espérer que d'autres de leur nation viendront les rejoindre à la saison prochaine. Le chemin de fer de Pembina, au Fort Garry, en construction, promet de l'emploi à un grand nombre de travailleurs, durant la saison prochaine, et va ouvrir aux colons un pays favorable à la culture. Il y a donc de l'apparence que l'immigration augmentera très-sensiblement dans cette province.

M. Bradley, employé pour faciliter les mouvements des colons qui entrent dans le Manitoba par la route de Pembina, annonce que les difficultés et les vexations dont avait à se plaindre, les années précédentes, l'émigrant en passage par les Etats-Unis, n'existent plus, et que la disposition des agents des autorités américaines est plus amicale. 3,016 émigrants sont arrivés au Manitoba, et 871 en sont repartis par la route de Pembina; mais plusieurs de ces derniers, après avoir vu le pays, ont exprimé l'intention d'y revenir avec leurs familles.

Selon les rapports de MM. Hespeler et Bradley, le nombre total des immigrants qui se sont établis au Manitoba, autant qu'on a pu le constater, s'est élevé à 3,635.

Cette année comme en 1873, un agent du Département de l'Agriculture, M. John Sumner, a voyagé avec les trains d'émigrants pour veiller à la sécurité et au bien-être des personnes. Il rapporte que l'on a généralement pourvu d'une manière convenable à leurs besoins, et qu'il a toujours été diligent à signaler les retards.

M. Kormann, ancien agent spécial du Département sur le continent d'Europe, a été envoyé, pendant l'année, vers des délégations de groupes d'habitants de la Suisse et de l'Autriche en disposition d'émigrer. Comme elles ont trouvé le pays à leur gré, il est raisonnable d'augurer que leur voyage aura un heureux résultat.

Dans le tableau comparatif ci-dessous, je présente la dépense départementale pour les services de l'immigration et de la quarantaine, de 1870 à 1874, avec mention distincte des chiffres relatifs aux Mennonites sous les années 1872, 1873 et 1874.

A l'égard de ces chiffres, je dois expliquer que, l'été dernier, les Mennonites n'ayant pas pris passage sur les bâtiments de la compagnie avec laquelle ce Département avait traité, la perception des \$5 par adulte n'a pas été opérée au port de Québec à leur arrivée; mais que, peu après leur installation au Manitoba, cette quotité a été payée à première demande entre les mains de M. J.-Y. Shantz, de Berlin (Ontario), qui avait été prié par le Département d'en faire le recouvrement. Le montant ainsi remboursé a été \$5,158 70.



## Etat comparatif des dépenses pendant la période 1870-1874 :

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agence de Québec.....	31,000 30	26,263 79	36,715 02	64,507 64	57,768 73
do Montréal.....	2,839 43	3,933 73	7,965 93	10,179 83	9,032 94
do Sherbrooke.....				1,591 12	1,375 31
do Ottawa.....	1,444 73	1,629 05	2,054 51	2,988 55	2,553 19
do Kingston.....	888 23	1,040 16	1,563 81	1,918 35	1,530 78
do Toronto.....	2,584 63	2,329 24	2,474 63	2,953 17	3,456 37
do Hamilton.....	1,152 91	1,195 40	1,167 85	1,302 16	1,631 00
do London, Ont.....				725 90	1,442 59
do Halifax, N.-E.....	1,509 62	1,167 01	1,531 50	1,818 13	1,920 79
do St. Jean, N.-B.....	1,005 25	1,139 49	1,141 24	1,064 63	1,132 05
do Miramichi, N.-B.....	478 44	4,851 00	497 25	492 42	233 00
Agences du Nord-Ouest.....		1,292 20	2,822 66	3,672 75	2,638 35
Frais de transport des Mennonites.....			330 34	2,766 77	22,485 86
Dépenses casuelles générales du service de l'immigration : warrants de passage, commissions et publications relatives à l'immigration.....		3,051 88	17,941 47	53,286 27	66,943 38
Agences européennes et rétributions et dépenses des agents-voyageurs..	13,594 55	20,271 17	49,867 60	84,733 24	82,135 11
A déduire, par remboursement venant des Mennonites.....	56,548 09	63,796 22	126,124 47	234,000 93	256,279 45
					5,158 70
Quarantaine de la Grosse-Ile.....	8,781 36	13,828 47	14,755 85	12,119 07	251,120 75
do d'Halifax.....	2,328 56	2,844 66	3,679 22	4,287 15	12,901 64
do de St.-Jean, N.-B.....	3,180 22	2,251 95	3,157 26	3,205 50	3,748 91
Médecins-visiteurs, port de Québec ..	2,600 00	2,599 99	2,599 88	2,600 00	2,915 34
Salubrité publique.....				4,823 83	2,600 00
	16,892 14	21,525 07	24,192 21		6,302 83
Quarantaine de Pictou.....				210 36	686 28
do Miramichi.....				269 02	891 47
Charlottetown, I. du P...E.....					245 89
Dépense totale par le département de l'Agriculture.....	73,440 23	85,321 28	150,316 68	27,514 93	281,413 11
				261,515 86	
Fonds votés par le Parlement à titre d'aide aux provinces pour l'encouragement de l'immigration.....			70,000 00	70,000 00	
Dépense totale faite par la Puissance du Canada.....	73,440 23	85,321 28	220,316 68	331,515 86	281,413 11

Pour arriver à connaître la somme totale consacrée au service de l'immigration, il faut ajouter à la dépense du gouvernement fédéral celle des provinces. La voici pendant l'année fiscale dernière :—

Ontario.....	108,878 77
Québec.....	48,978 00
Nouveau-Brunswick.....	71,466 86
Nouvelle-Ecosse.....	8,500 00

\$237,833 63

La dépense totalisée de la Puissance (\$281,413 11) et celle des provinces (\$237,823 63) montent à \$529,236 74.

Le Département n'a pas reçu d'état des affectations faites par la Colombie Britannique.

La somme dépensée pour le transport gratuit des immigrants, de la Pointe-Levi aux localités occidentales, a été s'élevant depuis 1871 ainsi qu'il suit :

En 1871.....	\$21,112 31
1872.....	33,873 55
1873.....	60,620 31
1874.....	61,269 02

En 1874, l'accroissement a été causé, jusqu'à un certain degré, par une augmentation du prix de voyage en chemin de fer, prix encore très-favorable, toutefois, puisqu'il est d'un centin par mille, c'est-à-dire seulement de la moitié du taux des trains dits parlementaires d'Angleterre.

Depuis 1872, les provinces de Québec et d'Ontario sont convenues de rembourser au Département de l'Agriculture les deux tiers de ce que coûtent les transports de cette nature, à la condition qu'il accepte les ordres de leurs agents, pour le transport gratuit de leurs immigrants.

#### IV.—QUARANTAINE.

##### GROSSE-ILE.

Le médecin-surintendant de cette station, comme le constatent ses relevés publiés en annexe, a visité, pendant la saison de 1873, quatre navires, portant 515 passagers. L'année précédente, il en avait visité douze, portant 2,363 passagers. La diminution de 1874 sur 1873 est donc de huit navires et de 1,848 passagers.

Il y a eu soixante-deux admissions à l'hôpital, et deux décès seulement. En 1873, on compte cent-quatorze admissions et quatre décès.

Deux bâtiments infectés provenant de ports étrangers ont fait quarantaine; on en a débarqué 510 émigrants, qu'on a soumis, ainsi que leurs effets, aux procédés ordinaires de nettoyage et de purification.

On n'a relevé sur les livres de bord que sept décès arrivés en mer.

Ces nombres sont bien inférieurs aux moyennes des années précédentes, et marquent une saison exceptionnellement saine. Le médecin-surintendant rappelle dans son rapport que nous avons eu cependant d'autres saisons pareillement remarquables. Ainsi, en 1859, il y eut quatre-vingt-douze admissions aux hôpitaux de l'île, sans un seul décès; en 1860, il n'y eut également que quatre-vingt-douze admissions; en 1863, 1864 et 1865, quarante-quatre, soixante et trente-trois admissions seulement. Ces époques saines alternent avec d'autres moins bonnes: aux faibles nombres de 1859 et 1860 succèdent trois cent quarante et une admissions, dont cent-trois par suite de variole, en 1861; et trois-cent soixante-sept admissions, y compris cent cinquante

et un cas de fièvre typhoïde, en 1862. De même encore, après la période de 1863, 1864 et 1865, il y a recrudescence : les nombres de cas de maladies contagieuses s'élèvent à deux cent soixante et onze, trois cent soixante et quinze, quatre cent vingt-quatre et quatre cent quatre-vingt-quatorze, pendant les quatre années suivantes.

Chose digne de remarque, quoique la variole ait régné cette année dans plusieurs ports maritimes d'Europe, pas un seul navire ne s'est déclaré entaché de la contagion. Cela tient beaucoup au soin attentif avec lequel les officiers de santé impériaux accomplissent les inspections d'usage avant que les navires portant des émigrants reçoivent la permission de mettre en mer, ainsi qu'à la brièveté des voyages et aux bonnes précautions d'hygiène prises sur les vapeurs.

Il est extraordinaire aussi, dit le médecin-surintendant, que, durant la saison entière et de toute une grande flotte de 1,200 voiles et vapeurs, portant ensemble au moins 50,000 à 60,000 passagers et marins, quatre navires seulement aient eu à déclarer la présence à bord d'une maladie infectieuse, ou des décès arrivés en cours de voyage.

La dépense totale de l'établissement, pendant la saison 1874, s'est élevée à \$12,941.64.

#### SAINT JEAN, (N. B.)—ILE AUX PERDRIX.

A cette station, les officiers de quarantaine ont visité un nombre considérable de bâtiments, et n'y ont rien trouvé qui pût faire suspecter leur état sanitaire.

La mort du médecin-visiteur, M. J. Harding, M.D., arrivée le 6 mai dernier, a privé le département des services d'un agent expérimenté. On l'a remplacé par son frère, le Dr W. S. Harding, qui lui servait d'aide.

On a tout lieu de craindre que M. John O'Doherty, économiste du lazaret, n'ait accidentellement perdu la vie, le 14 novembre dernier. Ce jour-là, des personnes l'ont vu dans la chaloupe de la station, filant, voile haute, vers l'île aux Perdrix, où il n'a pas abordé, et depuis on est sans nouvelles de lui et de l'embarcation. On suppose que la chaloupe a chaviré, qu'il s'est noyé et qu'elle a été emportée en dérive vers le large.

Le 26 décembre, un incendie a réduit en cendres un des bâtiments de l'hôpital sur l'île, mais comme il reste encore trois bons corps de logis, cette perte ne nuira pas à l'efficacité du service sanitaire.

La dépense de cette station, pendant l'année, a été de \$2,915.34.

#### HALIFAX, (N.-E.)

A cette station, trois cas seulement de maladie contagieuse (variole) ont nécessité l'application du régime sanitaire. Un des malades (un enfant) n'a pu être sauvé.

Les varioleux ont été débarqués, et l'on a pris les précautions ordinaires d'isolement et autres pour éviter la propagation de la contagion et son introduction dans la ville.

Le médecin-visiteur a inspecté les bâtiments à passagers, à leur entrée en rade, ainsi que les navires à marchandises venant de ports infectés.

Les pilotes paraissent maintenant suffisamment au fait des règlements de la quarantaine, et disposés à n'y pas manquer.

On a exécuté, pendant l'année, quelque petits changements dans l'installation des hôpitaux, pour les rendre plus confortables en hiver.

La dépense de la station, en 1874, a été de \$3,748.91.

#### PICOU, N.-E.

Il n'y a eu aucun cas de maladie pestilentielle ou contagieuse à cet établissement.

Les bâtiments ont été réparés et sont en bon état d'entretien.

La dépense de cette station, pendant l'année, a été de \$686.28.

#### V.—RECENSEMENT ET ARCHIVES.

Dans mon dernier rapport, je disais qu'il restait à publier les cahiers 3 à 9 du recensement, que la compilation proprement dite était finie, et que l'on travaillait à la révision pour la mise définitive en tableaux. J'ai l'honneur aujourd'hui de faire connaître que ce travail est achevé, et qu'il forme trente-cinq tableaux statistiques. Les huit premiers, numérotés de 20 à 27, sont relatifs aux groupes suivants : biens-fonds, navires et barques; occupants de terres et terres occupées; voitures, instruments agricoles, animaux domestiques et produits d'animaux; produits des champs; autres produits divers et pelleteries; produits forestiers; pêches; et produits minéraux bruts. Les tableaux 28 à 53 comprennent cinq séries, qui embrassent les industries manufacturières. Les tableaux 54 et 55 résument les principaux éléments de la statistique des industries, par districts et par provinces.

L'énorme tâche de la révision d'une telle masse de données numériques a été mise à fin pendant l'année; et l'impression des résultats, en ce moment sous presse, avance rapidement.

En septembre dernier, le nombre des commis compilateurs a été réduit à treize, et en janvier à six. Ce personnel fait maintenant la correction des épreuves et la vérification des additions sur les tableaux livrés à l'impression.

Voici le compte de la dépense pendant l'année 1874 :—

Mois.	Traitement des employés.	Papeterie.	Impression et reliure.	Dépenses diverses.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Janvier.....	2,428 50	20 44	.....	150 00	2,598 94
Février.....	2,338 00	30 88	137 20	173 50	2,679 58
Mars.....	3,391 50	24 46	845 43	63 00	4,324 39
Avril.....	1,709 00	55 97	410 40	.....	2,175 37
Mai.....	1,564 50	12 97	87 78	56 25	1,721 50
Juin.....	1,545 00	290 61	2,405 17	89 50	4,330 28
Juillet.....	1,552 50	.....	.....	92 25	1,644 75
Août.....	1,547 50	3 53	.....	110 60	1,661 63
Septembre.....	2,121 00	5 17	88 23	.....	2,214 40
Octobre.....	1,103 25	.....	.....	18 00	1,121 25
Novembre.....	1,086 50	32 18	263 69	.....	1,382 37
Décembre.....	2,168 00	14 54	48 75	148 00	2,379 29
<b>Totaux.....</b>	<b>22,555 25</b>	<b>490 75</b>	<b>4,286 65</b>	<b>901 10</b>	<b>28,233 75</b>

M. l'abbé Verrault, principal de l'école normale Jacques-Cartier, dont je signalais la mission en Europe dans mon rapport, l'an dernier, mission se rattachant à la recherche des documents relatifs à l'histoire du Canada, a rendu un compte très-intéressant de son travail. Ses observations confirment celles de M. Brymner en ce qui concerne les archives de Londres. M. l'abbé Verrault a plus particulièrement exploré les dépôts d'archives de France, et les résultats de cette reconnaissance remplissent la majeure partie de son rapport, publié ci-après en appendice.

#### VI.—BREVETS D'INVENTION.

Le tableau ci-joint montre que les opérations du bureau des brevets se sont accrues en 1874, comparativement à l'année précédente, qui elle-même était en augmentation. Les chiffres ont presque doublé en deux ans.

Je parlais dans mon dernier rapport de l'acte adopté en 1873, qui tend à simplifier les formes en permettant d'imprimer les descriptions et dessins des objets au lieu de les exécuter à la main. Jusqu'à présent, cependant, il n'a pas paru opportun d'essayer cette impression, et l'on n'a rien changé aux règles et aux formes usitées.

En 1869, le brevet était d'abord délivré pour une durée de cinq années, à l'expiration de laquelle il pouvait être prolongé, par périodes quinquennales, jusqu'au terme maximum de quinze années en totalité. Or, sur les premiers deux cent quatre brevets délivrés de la sorte, il n'y en a eu que six de renouvelés. Quant aux cent quatre-vingt-dix-huit autres, les titulaires les ayant laissés s'éteindre, les inventions qui en faisaient l'objet sont donc tombées dans le domaine public.

Treize demandes de brevets ont été rejetées, pendant l'année 1874; et les descriptions, dans plusieurs autres cas, ont été modifiées après leur dépôt et préalablement à la délivrance des brevets.

L'état suivant indique la résidence des demandeurs des brevets délivrés :—

Canada.....	528
Angleterre.....	43
Etats-Unis.....	665
France.....	3
Allemagne.....	2
Autriche.....	4
Italie.....	2
Suisse.....	1
Chili.....	1

---

1,249

On a trouvé nécessaire dans quelques cas, suivant l'autorisation exprimée au 2<sup>e</sup> paragraphe de la 28<sup>e</sup> section de l'acte de 1872 sur les brevets, d'étendre le délai de deux ans après la délivrance du brevet, pour la mise en exploitation en Canada de l'objet breveté.

Par suite d'additions continuelles, le musée des modèles se trouve déjà à l'étroit dans son vaste local, et avant peu il sera urgent d'agrandir l'enceinte de ses installations. Le musée continue d'être visité par le public, et spécialement par des ingénieurs et des artisans, qui viennent y faire des études.

L'*Illustrated Patent Record*, en rapport avec le *Mechanics' Magazine*, est toujours satisfaisant comme exécution, et très-utile au public comme aux inventeurs. Le traité fait avec M. Geo. E. Desbarats, de Montréal, pour sa publication, a été transporté à la société de lithographie Burland et Desbarats, pendant l'année. Les dessins fournis par les brevetés sont beaucoup meilleurs maintenant, aussi le *Record* s'est-il également amélioré sous le rapport de la netteté des estampes. De même, les modèles sont en général mieux confectionnés.

Les droits perçus par la division des brevets, pendant l'année, ont produit \$34,301 98.

Voici l'état des opérations du bureau des brevets, de 1855 à 1874 :—

Désignation.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.
Demandes de brevets.....	99	120	126	116	142	170	160
Brevets délivrés .....	92	108	115	98	112	150	142
Caveats* .....							
Enregist. de cess. de br..	32	52	54	35	26	47	56
do dessins industr.....							2
do marq. de com.....							3
do †droits d'autrs.....							
do marq. de bois.....							
do cessions demarques de commerce .....							
Droits .....	\$ 1,911 30	2,370 50	2,406 76	2,105 00	2,479 75	2,644 07	3,012 70

Désignation.	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	1867.	1868.
Demandes de brevets.....	180	207	170	184	274	369	570
Brevets délivrés.....	160	156	145	162	263	218	546
Caveats* .....							
Enregist. de cess. de br..	72	78	74	70	126	193	337
do dessins industr.....		4	1	1		5	6
do marq. de com.....	17	1	7	16	65	54	32
do †droits d'autrs.....							34
do marq. de bois.....							
do cessions de marques de commerce .....							
Droits .....	\$ 3,650 90	3,759 90	3,267 95	3,618 76	6,132 78	8,110 00	11,052 00

Désignation.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Demandes de brevets .....	781	626	279	752	1,124	1,376
Brevets délivrés.....	580	556	512	670	1,026	1,249
Caveats* .....	60	132	151	184	171	200
Enregistrements de cess. de brevets,	470	431	445	327	547	711
do dessins industr.....	12	24	22	17	30	30
do marques de comm ..	50	72	106	103	95	163
do †droits d'auteurs.....	62	66	115	87	122	134
do marques de bois.....		190	105	64	69	41
do cessions de marques de commerce.....				11		
Droits .....	\$ 14,214 14	14,540 07	14,097 00	19,578 65	29,830 14	34,301 98

\* Il n'existait pas de dispositions touchant les caveats avant la loi de 1869.

† Ce service, avant 1868, faisait partie des attributions du secrétaire d'Etat.

## VII.—DROITS D'AUTEUR, MARQUES DE COMMERCE, DESSINS DE FABRIQUE ET MARQUES DE BOIS DE CONSTRUCTION.

Les affaires de la division des droits d'auteur, etc., présentent une augmentation sensible en 1874 sur l'année précédente, par un mouvement presque constamment ascendant depuis 1868, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

Les anciennes archives appartenant par leur nature à cette division, y ont été transportées du bureau du registraire général attaché au Ministère de l'honorable Secrétaire d'Etat, bureau où s'opérait tous les enregistrements avant le 14 juillet 1868.

Cette addition ajoute encore à la valeur de la collection déjà très-précieuse d'œuvres anglaises et canadiennes de littérature, de science et d'art que possède la division, outre qu'elle met celle-ci en mesure de mieux renseigner les personnes qui, presque chaque jour, s'adressent à elle pour obtenir des informations. Elle facilite aussi les recherches que récessite le renouvellement des droits.

	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Lettres reçues .....	110	198	473	562	523	418	1,027
Lettres envoyées .....	128	211	473	562	523	549	1,027
Enregistrements de droits d'auteurs .....	34	62	66	115	87	122	134
Certificats d'enr. do .....	34	62	66	115	33	38	55
Enregistrements de marques de commerce.....	32	50	72	106	103	95	163
Certificats d'enr. do .....	32	50	72	106	103	95	163
Enregistrements de dessins de fabrique.....	6	12	23	22	17	30	30
Certificats d'enr. do .....	6	12	24	22	17	30	30
Enregistrements des marques de bois .....			190	105	64	69	41
Certificats d'enr. do .....			190	105	64	69	41
Recette des droits.....	\$ 183	418	877	1,092	927	940 50	1,339 50

Les rapports des agents des services extérieurs qui dépendent de ce Département font suite, sous forme d'appendices, au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis,

L. LETELLIER,  
Ministre de l'Agriculture.

Département de l'Agriculture,  
Ottawa, 4 janvier 1875.



## LISTE DES ANNEXES.

1. Rapport d'une conférence concernant l'immigration.				
2.	do	de l'agent d'immigration de Québec .....	L. Stafford.	
3.	do	do do Sherbrooke .....	H. Hubbard.	
4.	do	do do Toronto.....	J. A. Donaldson.	
5.	do	do do Montréal .....	J. J. Daley.	
6.	do	do do Ottawa.....	W. J. Wills.	
7.	do	do do Kingston .....	R. Macpherson.	
8.	do	do do London .....	A. G. Smythe.	
9.	do	do do Hamilton.....	John Smith.	
10.	do	do do Halifax, N.-E.....	E. Clay.	
11.	do	do do St.-Jean, N.-B.....	R. Shives.	
12.	do	do do Winnipeg, Manitoba .....	W. Hespeler.	
13.	do	do do West-Lynn, Manitoba .....	F. J. Bradley.	
14.	do	du médecin de la Quarantaine de la Grosse-Ile.....	F. Montizambert.	
15.	do	do do d'Halifax, N.-E.....	W. N. Wickwire.	
16.	do	do do de Pictou, N.-E.....	W. E. Cooke.	
17.	do	do do de St.-Jean, N.-B.....	W. S. Harding.	
18.	do	de l'agent général de Londres, Angleterre.....	E. Jenkins.	
19.	do	de l'agent de Liverpool.....	G. T. Haigh.	
20.	do	do Belfast.....	C. Foy.	
21.	do	do Glasgow.....	R. Murdoch.	
22.	do	do Paris, France.....	G. Bossange.	
23.	do	do Anvers, Belgique .....	R. Berns.	
24.	do	de l'agent spécial de l'immigration .....	A. B. Daveney.	
25.	do	do do .....	T. Grahame.	
26.	do	do do .....	S. Capper.	
27.	do	do do .....	Rév. L. Taylor.	
28.	do	do do .....	A. G. Nicholson.	
29.	do	do do .....	S. Talbot.	
30.	do	do do .....	H. J. Richards.	
31.	do	do do .....	H. Mattson.	
32.	do	do do .....	P. DeCazes.	
33.	do	do do .....	M <sup>me</sup> Von Koerber.	
34.	do	du commis de la malle océanique.....	C. Talstone.	
35.	do	do do .....	W. F. Bowes.	
36.	do	do do .....	S. T. Green.	
37.	do	do do .....	J. Ferguson.	
38.	do	do do .....	F. Earlee.	
39.	do	do do .....	J. O'Hara.	
40.	do	do do .....	A. Walmsley.	
41.	do	de l'agent-voyageur fédéral.....	John Sumner.	
42.	do	sur les archives canadiennes en Europe .....	L'Abbé Verrault.	

## ANNEXE No. 1.

## COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS D'UNE CONFÉRENCE CONCERNANT L'IMMIGRATION, TENUE DANS LES BUREAUX DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE LES 4 ET 5 NOVEMBRE 1874.

OTTAWA, 4 novembre 1874.

Une conférence concernant l'immigration, convoquée par l'honorable ministre de l'Agriculture, s'est réunie dans les bureaux du Département de l'Agriculture ce jour-d'hui, à 11 heures du matin.

M. le Ministre de l'Agriculture a présidé la réunion.

Étaient présents—l'hon. Alexander Mackenzie et l'hon. L. Letellier de Saint-Just, représentant le gouvernement fédéral; l'hon. Adam Crooks, représentant le gouvernement de la province d'Ontario; l'hon. J. G. Robertson et l'hon. H. G. Malhiot, représentant le gouvernement de la province de Québec; et l'hon. B. R. Stevenson, représentant la province du Nouveau-Brunswick.

M. Lowe, secrétaire du Département de l'Agriculture, a fait les fonctions de secrétaire. M. E. Jenkins, M. P., agent-général, assistait à la séance.

L'hon. M. Letellier a dit que la conférence avait été convoquée pour examiner une proposition produite au nom du gouvernement d'Ontario par l'hon. M. Crooks et tendant à rendre l'opération des agences d'émigration provinciales à l'extérieur plus satisfaisante, et à les mettre davantage en harmonie avec les agences du gouvernement fédéral. C'était le désir de celui-ci de conformer, dans toute la limite du possible, son action aux vœux des provinces. L'hon. M. Letellier a émis ensuite l'avis que, comme les représentants du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'étaient pas encore arrivés, il était convenable que la réunion de ce jour n'eût pas le caractère d'une séance régulière, et que tout s'y bornât à une communication réciproque d'opinions sur le sujet de l'immigration entre les personnes présentes.

A une heure après-midi, la séance a été suspendue pour une heure.

A cinq heures du soir, elle a été ajournée à demain, dix heures et demie du matin.

JOHN LOWE,  
*Secrétaire de la conférence.*

OTTAWA, 5 novembre 1874.

La conférence s'est réunie de nouveau ce jour-d'hui à l'heure fixée par l'ajournement.

Présents les membres de la conférence qui ont assisté à la réunion d'hier, et en outre, les honorables R. J. Cartwright et F. Geoffrion, de la part du gouvernement fédéral, et les honorables W. Annand et W. H. Smith, représentant le gouvernement de la province de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. Letellier a rappelé qu'à cause de l'absence des représentants de la Nouvelle-Ecosse, la réunion d'hier ne devait pas être regardée comme une séance régulière. Mais ces messieurs étant arrivés, il croyait devoir faire maintenant à la conférence l'exposé suivant :—

## TRANSPORT DES IMMIGRANTS DANS LES PROVINCES.

En 1868, un ordre rendu en conseil restreignit l'assistance au transport des immigrants absolument dénués, de Québec à certains lieux à l'ouest, et cette assistance fut accordée pour prévenir l'agglomération des indigents au premier de ces points.

Avant cette ordonnance, le secours du transport gratuit était donné aux immigrants à peu près indistinctement. Il y avait des abus: ceux qui se dirigeaient

vers les Etats de l'Ouest de l'Union américaine ne se faisaient pas faute pour la plupart de profiter de l'avantage avec les autres.

Mais il est arrivé ensuite, comme la concurrence en ce qui regarde l'immigration devenait plus vive entre les provinces, qu'Ontario a demandé avec instance une subvention en faveur des immigrants pour qu'ils pussent se rendre gratuitement de Québec aux localités de l'ouest.

Cela a amené, en 1872, entre le gouvernement d'Ontario et le Département de l'Agriculture une convention, aux termes de laquelle le premier s'est obligé envers celui-ci à lui rembourser les deux tiers de la somme totale dépensée pour les transports effectifs de Québec à Ontario, à condition que les ordres de passage gratuits délivrés par l'agent d'Ontario en station à la Pointe-Lévi seront admis et acceptés.

Un traité semblable a été proposé après à la province de Québec et conclu avec elle.

Ces mesures ont eu aussitôt l'effet d'accroître considérablement la dépense des transports gratuits de la Pointe-Lévi à divers lieux des provinces de Québec et d'Ontario, comme le font voir les chiffres suivants pour trois années :

1871.....	\$21,112 31
1872.....	33,873 55
1873.....	60,620 31

Pour mettre le même principe en application dans les provinces maritimes, l'ancien ministre a arrêté que les immigrants à destination du Nouveau-Brunswick et débarquant à Halifax, seraient transportés gratuitement sur les chemins de fer de l'Etat jusqu'aux limites du Nouveau-Brunswick ; et que le transport des immigrants sur le territoire des provinces qui les auraient reçus, demeurerait entièrement à la charge de ces provinces.

Ontario est tenu à la dépense du transport de ses immigrants après leur arrivée aux stations des agents fédéraux, et paie ainsi des sommes très considérables pour leur envoi des points d'arrivée, tels que Toronto et Ottawa, à leurs destinations dans son enceinte.

Il en est de même de Québec ; entre ces deux provinces point de différence dans la mise en pratique du principe.

A la Nouvelle-Ecosse, les autorités ont refusé de payer le transport des immigrants sur leur territoire, ce qui a donné lieu à des difficultés, le Département ayant mandé à son agent à Halifax que cette dépense serait à la charge de la province.

#### COMMENT LES PROVINCES POURVOIENT AUX BESOINS DES IMMIGRANTS.

Les provinces prennent soin des immigrants qui arrivent dans leurs limites, et elles font le déboursé nécessaire pour accomplir cette obligation. Telle a été jusqu'à présent la théorie, mais la règle n'est pas sans exceptions.

Le Trésor fédéral paie à Montréal des sommes considérables pour la nourriture des immigrants d'Ontario dénués de ressources.

Il paie aussi parfois des sommes moindres au même endroit et à Sherbrooke pour nourrir des immigrants de Québec.

Ontario paie, par l'intermédiaire des agents fédéraux à Toronto et autres lieux, de fortes sommes pour le soin et l'aliment des immigrants entrés dans la province.

La Puissance a payé plusieurs petites sommes à London (Ontario), pour la nourriture d'immigrants d'Ontario.

M. Hay, agent d'Ontario, a informé le département que la province avait pourvu à la nourriture des Mennonites pendant leur séjour à Toronto,—ces passagers étant des immigrants de Manitoba et non d'Ontario.

La Puissance a payé à Halifax diverses sommes pour la nourriture d'immigrants des provinces maritimes.

Il y a lieu de désirer l'établissement d'une règle égale et commune, sous laquelle les provinces demeurent obligées de subvenir à leurs frais aux besoins de leurs propres immigrants.

A la Jonction des Tanneries, près Montréal, les arrivants, après un long trajet, ont besoin de manger. On les divise : ceux d'Ontario ont des repas à cette station

même, et ceux de Québec sont conduits au dépôt provincial, situé à la ville. Quelquefois, mais c'est un cas qui se présente maintenant fort rarement, on est dans la nécessité de donner des vivres à des émigrants pauvres à destination des Etats-Unis, pour les empêcher de mourir de faim.

Les soins médicaux sont accordés aux malades suivant la même règle que les repas aux indigents.

#### WARRANTS DE PASSAGE.

En 1872, un traité fait avec la ligne Allan pour établir un système de warrants de passage, permit à l'émigrant adulte d'avoir son passage de Liverpool à Québec ou à tout autre port canadien où s'arrêteraient les steamers de la ligne, et à Portland, dans le Maine, moyennant £4 5s. sterling, au lieu de £6 6s. sterling, taux fixé par l'*Ocean Steamship Conference*, à Liverpool. L'année suivante, on conclut une convention analogue avec la ligne Dominion.

Pour l'année 1873, le prix fut porté de £4 5s. à £4 15s. sterling.

Mais on convint en même temps d'une catégorie spéciale de warrant, de £2 5s. sterling, exclusivement destinée aux familles de travailleurs agricoles pauvres et aux servantes.

Les deux classes de warrants donnaient passage sur tous les steamers des lignes Allan, Dominion et Temperley, y compris ceux des lignes Allan et Temperley touchant au port d'Halifax.

Pour l'année 1874, le Ministre de l'Agriculture a conclu de semblables conventions avec ces trois lignes, et en outre avec la ligne Anchor, dont les steamers relâchent au port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Les quatre provinces sont donc sur le pied de l'égalité en tout ce qui concerne les facilités de passage offertes par les lignes de steamers qui touchent à nos ports.

Quant au chiffre précis du prix que le Département paie pour les warrants aux différentes lignes, les termes des conventions veulent qu'il reste secret ; mais ce chiffre est basé sur un accord uniforme.

#### AGENCES DANS LES PROVINCES.

Le gouvernement fédéral a des agences d'immigration dans les villes et provinces de :—

Halifax.....	Nouvelle-Ecosse.
Saint-Jean.....	Nouveau-Brunswick.
Québec.....	Québec.
Sherbrooke.....	“
Montréal.....	“
Ottawa.....	Ontario.
Kingston.....	“
Toronto.....	“
Hamilton.....	“
London.....	“
Winnipeg.....	Manitoba.

Bien qu'il ait été décidé à la conférence de l'immigration tenue en 1871, qu'on nommerait un agent dans la Colombie Britannique, cette nomination n'a pas encore été faite.

#### CE QU'A COUTÉ CHAQUE ÉMIGRANT.

La dépense sur les fonds tant de la Puissance que des provinces, pour l'immigration de 1873, s'est montée aux chiffres suivants :

Puissance.....	\$261,515 86
Colombie Britannique.....	5,000 00
Ontario.....	159,178 55
Québec, (année fiscale).....	40,681 25
Nouveau-Brunswick.....	37,103 88
Nouvelle-Ecosse.....	7,772 24
Total.....	\$511,251 78

D'après les rapports, 50,050 immigrants se seraient fixés en Canada; par conséquent, la dépense totale *per capita* a été de \$10.21.

Pour sa part, le Département de l'Agriculture a payé par immigrant \$5.22.

La dépense fédérale ci-dessus comprend les frais d'entretien de tous les établissements et quarantaines permanents; mais non pas le déboursé du Département des Travaux Publics pour la construction et la réparation des dépôts d'immigration.

Le Département des Travaux a dépensé de la sorte des sommes considérables depuis la Confédération.

#### MANIÈRE D'AGIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ENVERS LES PROVINCES.

Dans ses efforts pour attirer l'émigration européenne sur nos rivages, le Département de l'Agriculture se garde soigneusement de rien faire qui soit de nature à avantager une province au détriment des autres.

Les agents envoyés en Europe sont des hommes choisis dans les différentes provinces, et les instructions leur dictent qu'ils doivent donner toute préférence aux intérêts de leurs propres provinces, en se souvenant néanmoins qu'ils ont qualité d'agents de la Puissance entière. A tous, il est fait injonction de ne point favoriser le succès d'une province au préjudice d'une autre.

C'est dans ce même esprit que toutes les publications du Département adressées à l'émigration ont été écrites, et que les conventions avec les compagnies de steamers, pour le transport des émigrants ont été formulées.

#### CE QUE L'ON A FAIT POUR LES IMMIGRANTS PAUVRES ET LES ENFANTS ENVYRÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE CHARITÉ.

Les provinces ont reçu une immigration d'enfants des deux sexes, et de jeunes femmes appartenant à la classe des domestiques, que les commissaires officiels des pauvres (*poor law authorities*) du Royaume-Uni ont procurés et qui ont été amenés sous les auspices d'associations et de personnes charitables. Comme le gouvernement fédéral n'a pas eu l'initiative ni la direction de cette immigration, le rôle de ce Département s'est borné à fournir des passages à prix réduit et le transport par terre.

Le gouvernement impérial s'est enquis, par l'intermédiaire du Ministre des Colonies, de la manière dont on avait pourvu au placement de ces émigrants; et, pendant l'été dernier, M. Doyle, un des commissaires officiels des pauvres, a visité ce pays pour s'assurer en personne de leur condition.

Ce département n'a pu donner que des informations très-générales sur le soin que l'on a pris d'eux après leur distribution dans les provinces; il serait convenable, ce semble, en vue de pareilles demandes de renseignements que les administrations provinciales fissent transmettre de temps en temps au Département de l'Agriculture des rapports aussi détaillés que possible.

## ETAT numérique des émigrants arrivés en Canada depuis la Confédération.

—	1868.	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	Totals.
Par voie du St. Laurent..	34,300	43,114	44,475	37,020	34,743	36,901	230,553
Par voie des Etats-Unis...	36,511	30,326	23,857	27,365	49,130	59,549	226,738
Par voie d'Halifax .....	366	448	437	500	5,313	2,659	11,558
Par voie de St-Jean et de Miramichi .....	271	477	250	837			
Totaux .....	71,448	74,365	69,019	65,722	89,186	99,109	468,849

Moyenne annuelle, 78,141.

*Nombre de ceux qui se sont établis en Canada depuis la Confédération.*

1868 .....	12,765
1869 .....	18,630
1870 .....	24,706
1871 .....	27,773
1872 .....	36,578
1873 .....	50,050
Total.....	170,502
Moyenne.....	28,417

*Nombre des émigrants arrivés pendant l'année 1873.*

Québec .....	36,901
Halifax, N.-E.....	1,403
St.-Jean, N.-B.....	1,129
Miramichi .....	127
Total par voie de mer.....	39,560
Individus entrés par les Etats-Unis, voie de Portland, du Pont-Suspendu, de Manitoba, etc.....	59,549
Total.....	99,109
Emigrants restés au Canada.....	50,050
Emigrants passés dans les E.-U. par voie du Canada.	49,059
Total.....	99,109

DÉPENSES faites pour l'immigration par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, pendant les années de calendrier 1870-1873.

	1870.	1871.	1872.	1873.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Canada .....	56,548 09	63,796 22	126,124 47	234,000 00	480,468 78
Ontario.....	24,382 05	29,712 56	57,678 14	159,178 55	270,951 30
Québec.....	16,351 00	18,291 00	30,373 04	49,681 25	114,696 29
Nouveau-Brunswick .....		360 61	20,594 27	37,103 88	58,058 76
Nouvelle-Ecosse.....			3,000 00	7,772 24	10,772 24
<b>Totaux.....</b>	<b>97,281 14</b>	<b>112,160 39</b>	<b>237,769 92</b>	<b>487,735 92</b>	<b>934,947 37</b>

DÉPENSES des agences d'immigration régulières de l'intérieur pendant l'année fiscale 1873-74.

Service.	Salaires.	Transport.	Dépenses accessoires et casuelles.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agence de Québec.....	3,950 00	45,674 79	5,560 24*	55,185 03
do de Montréal.....	1,616 00	2,705 39	3,645 72†	7,967 11
do de Toronto.....	1,669 96		1,308 19	2,978 15
do d'Ottawa.....	1,547 48	192 15	1,350 42	3,090 05
do de Kingston.....	1,364 97		678 50	2,043 47
do d'Hamilton.....	1,300 00		89 84	1,389 84
do de Sherbrooke.....	599 96		880 52	1,480 48
do de London.....	1,050 94	68 98	715 91	1,835 83
do de Winnipeg.....	2,155 49		1,966 94‡	4,122 43
do de St.-Jean, N.-B.....	999 96		142 64	1,142 60
do de Miramichi.....	400 00		82 42	482 42
do d'Halifax, N.-E.....	999 96		621 32	1,621 28
<b>Totaux.....</b>	<b>17,654 72</b>	<b>48,641 31</b>	<b>17,042 66</b>	<b>83,338 69</b>

\* Y compris la paye de la police de la Pointe-Lévi, \$1,960.

† Y compris les repas aux immigrants.

‡ Non compris les dépenses des Mennonites, etc.

Distribution du crédit de \$70,000 voté par le Parlement pour les Provinces.

Ontario.....	\$25,000 00
Québec.....	20,000 00
Nouveau-Brunswick.....	10,000 00
Nouvelle-Ecosse.....	10,000 00
Colombie-Britannique.....	5,000 00

Après lecture faite par le Ministre de l'Agriculture de cet exposé, les membres de la conférence ont discuté entre eux, pendant toute la séance du matin, la question de savoir quel était le meilleur moyen à prendre pour mettre l'action des provinces en harmonie avec celle de l'administration fédérale, par rapport à l'encouragement de l'immigration, et aussi pour que les intérêts respectifs des provinces, conjointement avec ceux de la Puissance, fussent plus avantageusement représentés dans le Royaume-Uni et sur le continent européen.

A une heure après-midi, la séance a été interrompue pour une heure et demie.

Pendant cette interruption, Son Excellence le Gouverneur-Général est venue visiter la conférence, et a eu un entretien avec ses membres.

A deux heures et demie de l'après-midi, la séance a été reprise, et, après une nouvelle discussion, la conférence a adopté à l'unanimité le mémoire suivant, lecture faite, clause par clause :

" En vue d'assurer l'union et l'harmonie dans l'application des mesures ayant pour objet l'encouragement de l'émigration européenne au Canada, les représentants des gouvernements provinciaux présents à cette réunion ont adhéré aux diverses propositions qui suivent :—

" 1. Le Ministre de l'Agriculture, au siège du gouvernement fédéral, aura la haute direction de tout ce qui aura trait à l'encouragement de l'émigration du Royaume-Uni et du continent européen au Canada.

" 2. Les agences provinciales indépendantes seront supprimées.

" 3. Sera accordée à chaque province la faculté de nommer un sous-agent, qui sera installé dans les bureaux du gouvernement canadien à Londres ; et ce sous-agent représentera, à l'égard de l'émigration et généralement, les intérêts particuliers de la province qui l'aura nommé.

" 4. Chaque province pourra employer un ou plusieurs agents spéciaux, ou prendre d'autres moyens pour l'encouragement de l'émigration, à condition qu'ils seront subordonnés à la direction ci-après indiquée.

" 5. Les sous-agents placés par les provinces dans les bureaux de Londres, ou les agents spéciaux employés par elles, seront sous la direction d'un agent-général obéissant aux instructions du Ministre de l'Agriculture.

" 6. La rétribution des sous-agents et agents spéciaux sera à la charge des provinces qui les auront nommés.

" 7. Le gouvernement fédéral favorisera l'immigration par tous les moyens en son pouvoir ; il apportera des facilités au transport des émigrants, en payant des portions du passage océanique pour le réduire, en faisant des conventions avec les compagnies de bâtiments à vapeur et leurs agents, et en prenant les autres mesures qu'il jugera efficaces pour introduire dans chaque province les contingents d'émigrants dont elle aura besoin.

" 8. Le gouvernement fédéral fera en sorte que ses bureaux à Londres soient en mesure de donner au public tous les renseignements désirables sur le Canada généralement, ainsi que sur les différentes provinces et leurs ressources particulières.

" 9. Pour que cette intention soit mieux remplie, les gouvernements des provinces devront fournir aux bureaux de Londres, les statuts provinciaux, avec les cartes et documents publics imprimés, à dater de la Confédération.

" Toute personne venant des provinces, aura un libre accès aux bureaux de Londres, lesquels seront pour elle des bureaux de renseignements.

" 11. Les provinces contribueront dans la dépense des bureaux à Londres, augmentée par les dispositions en vue, pour les sommes annuelles ci-dessous :—

Ontario .....	\$5,500 00
Québec .....	2,000 00
Nouveau-Brunswick .....	1,000 00
Nouvelle-Ecosse .....	1,000 00

" Dans le cas où ces deux dernières provinces s'uniraient pour nommer un seul et même sous-agent, leur contribution collective sera de \$1,500 ; et si la Colombie-Bri-



tannique et l'île du Prince-Edouard voulaient se servir des bureaux canadiens ouverts à Londres, chacune aurait à payer au gouvernement fédéral une certaine somme, qu'elle déterminerait avec le Ministre de l'Agriculture.

" 12. Le gouvernement fédéral devra suivre une politique libérale pour la colonisation des terres de la couronne au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest; et pourvoir à la diffusion de tous renseignements, jugés utiles au progrès de l'immigration, concernant le Canada généralement et le Manitoba et le Nord-Ouest en particulier.

" 13. La présente convention durera cinq ans; et, après ce terme, sera prorogée pour cinq autres années, à moins qu'elle n'ait été dénoncée pendant la première période.

" 14. Ces propositions tiendront lieu de loi à ceux des gouvernements provinciaux qui les auront confirmées; mais jusqu'à cette ratification elles seront réputées provisoires seulement."

L'hon. M. Robertson, secondé par l'hon. M. Crooks, a proposé et la réunion a pris à l'unanimité la résolution suivante:

" Une copie du *memorandum* des propositions tendant à établir un mode d'action harmonique pour l'encouragement de l'émigration du Royaume-Uni et du continent européen au Canada, telles qu'adoptées à l'unanimité par la conférence, sera fournie par le secrétaire à ses membres, afin qu'ils puissent soumettre ce *memorandum* à l'agrément de leurs gouvernements respectifs; et ceux-ci seront priés d'informer le gouvernement fédéral de cette confirmation, pour lui permettre de faire du système proposé la base de sa politique future en matière d'immigration. "

Après quoi, la conférence s'est séparée *sine die*, l'hon. M. Letellier ayant annoncé qu'elle serait convoquée de nouveau à l'époque de la session du parlement canadien, suivant le vœu exprimé dans une résolution de la conférence de 1871.

JOHN LOWE,  
Secrétaire de la Conférence.

OTTAWA, 10 novembre 1874.

A l'honorable Adam Crooks, Toronto:

MONSIEUR,—Conformément à une résolution adoptée par la conférence des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à une réunion tenue dans les bureaux du Département de l'Agriculture le 5 du courant, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus copie du compte-rendu des délibérations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN LOWE.  
Secrétaire de la Conférence.

Une lettre semblable a été envoyée à l'honorable J. G. Robertson et à l'honorable H. G. Malhiot, à Québec; à l'hon. B. R. Stevenson, à Frédéricton, Nouveau-Brunswick; à l'hon. W. Annand et à l'hon. W. H. Smith, à Halifax, Nouvelle-Ecosse.

La suivante a été adressée au secrétaire provincial, à Victoria, Colombie-Britannique.

OTTAWA, 16 novembre 1874.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli, par l'ordre du Ministre de l'Agriculture, une copie du compte-rendu des délibérations d'une conférence sur le sujet de l'immigration, qui s'est réunie dans les bureaux de ce Département le 4 et le 5 du courant.

Je suis en outre chargé de demander si votre gouvernement serait disposé à faire avec le Ministre de l'Agriculture une convention pareille à celle qu'indique le *memorandum* de propositions ci-inclus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 J. C. TACHÉ,  
 Assistant-ministre de l'Agriculture.

A l'honorable  
 Secrétaire provincial,  
 Victoria, C. B.

La lettre suivante a été adressée au secrétaire provincial à Winnipeg, Manitoba.

OTTAWA, 18 novembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli, par l'ordre du Ministre de l'Agriculture, pour votre instruction, une copie du compte-rendu des délibérations d'une conférence sur le sujet de l'immigration, qui s'est tenue dans les bureaux de ce Département le 4 et le 5 du courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 J. C. TACHÉ,  
 Assistant-ministre de l'Agriculture.

A l'honorable  
 Secrétaire provincial,  
 Winnipeg, Man.

Ont été reçues les réponses suivantes :—

TORONTO, 14 novembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10, avec copie des délibérations de l'assemblée tenue par les représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux à Ottawa, le 5 du courant. Je vous prie d'informer l'honorable Ministre de l'Agriculture que les propositions auxquelles j'ai adhéré alors de la part de cette province, ont été formellement confirmées par un ordre en conseil, le 11 du courant; mais il faut que cet ordre soit de même approuvé par une résolution de l'assemblée législative, ce qui aura lieu dans le cours de la semaine prochaine.

Votre obéissant serviteur,  
 ADAM CROOKS.

John Lowe, écr., secrétaire,  
 Au Département de l'immigration,  
 Ottawa.

TORONTO, 2 décembre 1874.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'un ordre en conseil qu'une résolution de la chambre d'assemblée a sanctionné, le 27 novembre dernier, et qui confirme, de la part de cette province, les propositions adoptées dernièrement à Ottawa. Pour mettre ces propositions à effet, je serais bien aise de savoir s'il a été pris des mesures, et lesquelles, pour la réduction du taux des warrants de passage, afin de pouvoir déterminer le chiffre de notre assistance provinciale quant aux émigrants spécialement expédiés à Ontario. Je vais m'occuper de la translation de notre agence de Londres aux bureaux canadiens, pour que l'on commence le 1er de janvier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 ADAM CROOKS.

A l'honorable Letellier de St. Just,  
 Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

## ORDRE EN CONSEIL

Approuvé par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le 13e jour de novembre A. D. 1874.

“ Le comité du conseil, ayant considéré la recommandation de l'honorable trésorier en date du 11 novembre 1874, est d'avis que les propositions ci-dessous faites par les représentants des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, au gouvernement de la Puissance du Canada, en vue d'assurer l'union et l'harmonie dans l'application des mesures ayant pour objet l'encouragement de l'émigration européenne au Canada, soient confirmées par Votre Excellence, sauf l'approbation de l'assemblée législative de cette province.”

Certifié.

J. G. SCOTT,

Greffier du conseil exécutif d'Ontario.

16 novembre 1874.

(Suit la série des propositions.)

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
HALIFAX, N.-E., 15 décembre 1874.

MONSIEUR.—Je suis chargé de vous informer que, le 1er jour de décembre courant, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil a approuvé et confirmé le *memorandum* adopté par la conférence qui s'est réunie à Ottawa les quatrième et cinquième jours de novembre dernier, pour dresser un projet ayant pour but de rendre plus satisfaisante l'opération des agences d'émigration à l'étranger.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. CROSSKILL,

Sous-secrétaire.

A l'honorable Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa, Ont.

[Télégramme.]

SHERBROOKE, 24 décembre 1874.

Aucune décision ne peut être prise sur la question de l'émigration, avant la réunion de notre Chambre vers la mi-janvier.

J. G. ROBERTSON.

John Lowe, écuyer,  
Secrétaire, Département de l'Agriculture.

[Télégramme.]

FRÉDÉRICTON, 8 janvier 1875.

Aujourd'hui, le *memorandum* de la conférence de l'émigration a été confirmé par le conseil, qui n'a pu avoir plus tôt l'occasion de le faire.

B. R. STEVENSON.

A l'honorable Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

QUÉBEC, 1er février 1875.

Ordre en conseil approuvé, qui agrée les résultats de la conférence, excepté la clause des cinq années.

J. G. ROBERTSON.

John Lowe, écuyer,  
Secrétaire, Département de l'Agriculture.

LE COMTE DE CARNARVON AU COMTE DE DUFFERIN.

(Canada No. 11.)

DOWNING STREET,  
7 janvier 1875.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 307, du 16 décembre, avec copie d'un ordre du conseil privé de la Puissance, approuvant des propositions et une résolution adoptées à une conférence de représentants des gouvernements d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, en vue d'assurer l'union et l'harmonie dans l'application des mesures ayant pour objet l'encouragement de l'émigration de ce pays et du continent d'Europe au Canada.

J'ai l'honneur d'être, milord,  
de Votre Seigneurie le très-humble et obéissant serviteur,

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général

Le très-honorable

Comte de Dufferin, C.P., C.C.B.

## ANNEXE No. 2.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION À QUÉBEC.

(M. L. STAFFORD.)

AGENCE OFFICIELLE D'IMMIGRATION,

QUÉBEC, 20 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, pour que vous le soumettiez à l'honorable Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration, mon rapport, dans lequel je donne le nombre des immigrants débarqués à Québec en 1874, avec des tableaux indiquant les diverses lignes de steamers par lesquelles ils sont venus, les nationalités, les métiers et professions et les destinations générales de ces immigrants, et aussi un état de la dépense faite à cette agence pour le service de l'immigration, pendant l'année expirée le 31 décembre 1874.

Voici le nombre total des arrivées en 1874 :—

	Cabine.	Entrepont.	Totaux.
A ajouter : naissances en mer .....	2,505	21,419 4	23,024 4
À déduire : décès en mer (33) et en quarantaine (1) .....	2,505	21,423 34	23,928 34
	2,505	21,389	23,894

Le nombre des arrivées présente sur l'année 1873 une diminution de 13,007 âmes.

Tableau comparatif des arrivées en 1873 et 1874.

Pays d'origine.	1873.		1874.		Augment.	Diminut.
	Cabine.	Entrepont.	Cabine.	Entrepont.		
Angleterre.....	2,127	23,002	2,109	15,522	.....	7,498
Irlande .....	486	3,750	167	2,336	.....	1,733
Ecosse .....	227	4,576	229	2,262	.....	2,312
Total des immigrants venus du R.-U. ....	2,840	31,328	2,505	20,120	.....	11,543
Norvège .....		2,010		506	.....	1,504
Autres pays .....		723		763	40	.....
	2,840	34,061 2,840	2,505	21,389 2,505	40	13,047
		36,901		23,894		

Ainsi, la diminution a été de 11,543 individus pour les émigrants partis du Royaume-Uni, et de 1,464 pour les émigrants embarqués à des ports étrangers.

Le nombre total des bâtiments arrivés avec des passagers a été de 99, savoir :— 97 steamers jaugeant 162,870 tonn. ; et 2 navires à voiles jaugeant 1,062 tonn.

La durée moyenne des traversées exécutées par les bâtiments de la ligne Allan a été comme suit :— par steamers-postes, en partance de Liverpool, 11 jours et demi ; en partance de Londonderry, 10 jours et demi ; par steamers supplémentaires de Liverpool, 15 jours ; de Queenstown (*via* Halifax), 15 jours et demi ; par les steamers de Glasgow, en partance de Glasgow, 13 jours et demi ; de Belfast, 14 jours ; de Londonderry, 14 jours et demi ; de Liverpool, 14 jours.

Pour les steamers de la ligne Dominion, de Liverpool, 13 jours; de Belfast, 12 jours.  
 Pour les steamers de la ligne Temperley, de Londres, 22 jours  $\frac{2}{3}$ ; de Plymouth, 20 jours  $\frac{3}{4}$ .

La durée moyenne des traversées en navires à voile des ports de la Norvège a été de 48 jours et demi.

Le tableau suivant présente le nombre des passagers de cabine et d'entrepont venus sur tous ces bâtiments :

	Cabine.	Entrepont.	Totaux.
Ligne Allan—steamers-postes.....	1,866	11,919	13,785
do steamers supplémentaires, touchant occasionnellement à Liverpool et à Queenstown.....	41	1,704	1,745
do steamers de Glasgow, touchant occasionnellement à Belfast, à Londonderry et à Liverpool..	261	3,335	3,596
do navires en partance d'Islande.....	.....	351	351
Ligne de steamers Dominion.....	240	2,509	2,749
Ligne de steamers de Temperley.....	97	653	750
Navires à voiles, de Norvège.....	.....	506	506
do d'autres pays.....	.....	6	6
Par voie des Etats-Unis.....	.....	406	406
	2,505	21,389	23,894

Nationalités des passagers amenés par ces navires:—

	Anglais.	Irlandais.	Ecossais.	Allemands.	Scandinaves.	Français et Belges.	Islandais.	Mennonites.	Totaux.
Ligne Allan, steamers-postes, de Liverpool et de Londonderry.....	10,010	1,421	.....	263	709	819	.....	566	13,785
Lig. Allan, steam. supplém. do do Glasgow.....	366	214	.....	83	31	85	351	966	2,096
do do Glasgow.....	280	536	2,420	45	141	174	.....	.....	3,596
Ligne Dominion.....	1,832	428	112	58	9	310	.....	.....	2,749
Ligne Temperley.....	750	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750
Navires à voiles de Norvège.....	.....	.....	.....	.....	506	.....	.....	.....	506
Voie des Etats-Unis.....	60	51	30	13	14	244	.....	.....	412
	13,298	2,650	2,562	462	1,407	1,632	351	1,532	23,894

Suit un tableau comparatif de l'immigration répartie par nationalité, pour 1873 et 1874:—

Anglais.....	1873. 18,004	1874. 13,298
Irlandais.....	4,336	2,650
Ecossais.....	4,665	2,562
Allemands.....	739	462
Scandinaves.....	6,447	1,407
Français et Belges.....	2,634	1,632
Islandais.....	.....	351
Mennonites.....	.....	1,532
Autres nations.....	76	.....
	36,901	23,894

Le tableau No. 2 ci-joint donne le nombre des passagers embarqués à chaque port en 1873 et en 1874.

Le tableau No. 3 indique les métiers et professions des passagers d'entrepont (adultes du sexe masculin); il peut se résumer ainsi:—

Cultivateurs .....	1,763
Journaliers.....	4,259
Artisans .....	2,773
Commis, commerçants, etc.....	32
De professions libérales.....	1

8,828

Le tableau No. 4 indique les chiffres de l'immigration arrivée à Québec dans chacune des années de la période 1829-1874, et présente un total de 1,348,617 individus, ou une moyenne annuelle de 29,317 individus.

Le tableau ci-dessous donne le nombre des émigrants qui ont reçu aide et assistance de diverses associations du Royaume-Uni, pendant la saison de navigation de 1874.

Date de l'arrivée, 1874.	Nom du navire.	Nom de la personne ou de l'institution qui a envoyé des émigrants.	Nombre d'émigrants.			Total des émigrants.
			Hommes	Femmes.	Enfants.	
Fév. 3.....	North American.	Rév. M. O'Leary, Enniskillen.....		1		1
Mai 4.....	Sarmatian .....	Maison de réforme de Red Hill.....	7			7
" 5.....	" .....	Mlle Macpherson.....	2	6	1	9
" 8.....	" .....	Rév. M. Burgess, école de réforme, Londres.....	31		10	41
" 10.....	Manitoban.....	Maison de réforme de Feltham.....	1			1
" 11.....	Prussian .....	" .....	6			6
" 11.....	" .....	Mlle Macpherson.....	5	9	63	77
" 11.....	" .....	Dr Middlemore, mais. d'asile des enf. vagabonds, Birmingham.....	9	4	37	50
" 11.....	" .....	Rév. M. Williams.....	19			19
" 21.....	Hibernian .....	Réforme de Red Hill.....	3			3
Juin 1.....	Scandinavian .....	Mlle Macpherson.....	8	10	73	91
" 15.....	Sarmatian .....	Mlle Rye.....	5	27	123	155
" 15.....	" .....	Union des travailleurs agricoles anglais.....	2	2	5	9
" 22.....	Prussian .....	Hon. Mme Hobarts, Londres.....	5	10	2	17
" 29.....	Caspian .....	Union des travail. agricoles .....	2	2	6	10
Juil. 4.....	Polynesian .....	Mlle Fletcher, Liverpool .....		1		1
" 10.....	Phœnician .....	Mlle Macpherson.....	25	9	38	72
" 15.....	Dominion .....	Union des travail. agricoles .....	1	2	7	10
" 26.....	Ontario .....	" .....	2	5	9	16
" 27.....	Nova Scotian .....	Mlle Fletcher.....	24	20	2	46
" 27.....	" .....	" "South Dublin Union".....		11		11
Août 3.....	Sarmatian .....	Union des travail. agricoles .....	55	41	75	171
" 4.....	Quebec .....	" .....	2	2		4
" 10.....	Prussian .....	Mlle Macpherson.....		13	99	112
" 10.....	" .....	Hon. Mme Hobarts.....	1	3	6	10
" 10.....	" .....	Union des travail. agricoles.....	3	3	6	12
Sept. 6.....	Ontario .....	" .....	93	75	212	380
" 28.....	Polynesian .....	" .....	96	52	111	259
" 29.....	Texas .....	" .....	141	90	165	396
" 29.....	" .....	Rév. M. Stevenson.....	2	17	29	48
Oct. 26.....	Sarmatian .....	Rév. M. Seddon, des écoles de l'archevêque C. R. de Westminster.....			25	25
" 26.....	" .....	Mlle Fletcher.....		2		2
Nov. 9.....	Polynesian .....	Mlle Rye .....		8	29	37
			550	425	1,133	2,108

L'hon. Mme Hobarts, de Londres, a fait remettre £7 14s. 3d. sterling, qui ont été distribués à son monde au débarquement; et H. J. Larkin, esq., de Dublin, a de même transmis une somme de £21 sterling.

Le nombre total des immigrants auxquels ce bureau a accordé à titre d'assistance des billets de transport gratuits a été de 16,283, savoir :—

Hommes.....	6,368
Femmes .....	4,212
Enfants au-dessus d'un an.....	3,999
Enfants de moins d'un an.....	1,021
Total.....	21,786

Equivalent à 12,579 adultes et demi. Leur transport a coûté \$67,814.78, soit en moyenne \$4.16 par tête, ou \$5.39 par adulte.

Ces chiffres accusent une augmentation considérable par tête sur la moyenne des années précédentes; elle a été occasionnée par un accroissement des taux du Grand Tronc pendant la saison, et par une dépense de \$20,580 22 pour le transport des Mennonites au Manitoba.

Nationalités :—

Anglais .....	8,685
Irlandais .....	1,813
Écossais .....	1,754
Allemands .....	339
Scandinaves .....	209
Français et Belges.....	1,600
Islandais .....	351
Russes (Mennonites).....	1,532
Total.....	16,283

Ces émigrants ont été expédiés aux endroits dont suivent les noms :—

	Individus.	Adultes.
Cantons de l'est .....	870	746½
Montréal.....	2,117	1,839
Ottawa .....	965	779
Districts du centre .....	2,011	1,528
Toronto.....	6,150	4,620
Ouest de Toronto .....	2,597	1,995½
Manitoba .....	1,405	960
Toronto passagèrement (Mennonites en destination pour le Manitoba).....	130	80
Provinces Maritimes.....	26	22½
Londonderry (Irlande).....	1	1
Liverpool (Angleterre).....	11	8
Totaux.....	16,283	12,579½

Voici quelles ont été les destinations générales des passagers d'entrepont, d'après un état de mouvement du Grand-Tronc :—

Cantons de l'est .....	Adultes. 76½
Montréal .....	2,132
Ottawa.....	818
Districts du centre.....	1,771
Toronto .....	5,046½
Ouest de Toronto.....	2,457½



Manitoba .....	960	
Mennonites transp. à Toronto, en destin. pour le Manitoba.....	80	
Provinces Maritimes.....	26	
		14,054½
A ajouter, disons le tiers de ce nombre, pour les enfants de tous âges, soit.....		4,684
		18,738½
Nombre total des individus restés en Canada.....		
Se sont acheminés vers les Etats de l'Est.....	409	adultes.
“                    vers les Etats de l'Ouest.....	438	“
		1,847
A ajouter le tiers pour enfants et nourrissons .....	615	
		2,462
Nombre total des individus à destination des Etats-Unis...		21,200
		Total général.....

Dépense totale faite par cette agence pour le service de l'immigration pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1874 :—

Pension, comestibles et assistance aux immigrants .....	\$1,610 72	
Comptes d'agence.....	1,373 05	
Appointements du personnel.....	4,049 90	
		\$7,033 67
Salaires des gardiens des abris, Lévis....	\$1,960 80	
Habillement de ces gardiens.....	356 00	
Réparations, bois de chauffage, etc.....	459 59	
Soins médic., cercueils, frais d'enter., etc.	89 20	
		\$2,865 59
Appointements des médecins-visiteurs....	\$1,800 00	
Entretien d'un équipage de chaloupe.....	800 00	
Fournitures de bureau.....	23 10	
		\$2,623 10
Frais de transport d'immigrants.....	\$611 81	
“                    “                    payé par le Département de l'Agriculture.....	47,234 56	
		\$47,846 37
		Total.....
		\$60,368 73

L'immigration de la saison a été fort saine, car il n'est mort que 33 personnes à bord et 1 à la Grosse-Île. Les 1,532 Mennonites à destination du Manitoba, arrivèrent sur des paquebots de la ligne Allan, après être venus de leur pays par la mer d'Azof, Odessa, Hambourg et Liverpool. Ils étaient robustes, doux, tempérants, dociles et dans une entière soumission aux ordres de leurs chefs. Ils apportaient avec eux une valeur considérable en numéraire et en traites sur différentes banques. Leurs vêtements, bien appropriés au climat du Manitoba, étaient confectionnés avec une forte étoffe de leur fabrication domestique; presque tous ces gens-là étaient pourvus d'habits, de bonnets et de gants en fourrures. De tels émigrants ne sauraient manquer de faire de bons colons.

Les 351 Islandais, qui se sont rendus directement ici sur le bâtiment à vapeur *St. Patrick*, étaient une très-belle émigration, égale en qualité et ressemblant à la moyenne émigration norvégienne et danoise. Ils ont été dirigés vers Toronto. Je ne doute nullement qu'ils ne réussissent, et ne forment le noyau d'un grand établissement de leurs compatriotes, qui selon les apparences n'attendent que la nouvelle de leur succès pour émigrer en troupes nombreuses.

---

La décroissance que l'on remarque dans l'émigration britannique a eu en partie pour cause le renchérissement des salaires des ouvriers agricoles dans le Royaume-Uni; et sans doute aussi que les rapports peu encourageants reçus des Etats-Unis ont dû déterminer beaucoup d'individus qui avaient projeté de se porter au Canada, à accepter les passages gratuits qu'on leur offrait pour l'Australie.

Les émigrants envoyés par l'Union des travailleurs agricoles d'Angleterre, ou venus d'Ecosse, du nord de l'Irlande par l'intermédiaire de M. Foy, et du sud et du centre de l'Irlande par l'intermédiaire de MM. Larkin et Shiel, étaient d'une excellente classe; aussi ont-ils trouvé sur-le-champ de l'emploi; mais le nombre de cultivateurs, de travailleurs agricoles et de domestiques a été tout à fait insuffisant.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. STAFFORD,

Agent d'immigration.

John Lowe, écuyer,  
Secrétaire du Département de l'Agriculture,  
Ottawa.

Etat numérique des émigrants embarqués pour le Canada, des naissances et des décès arrivés en cours de voyage et en quarantaine, des émigrants débarqués à Québec, hommes, femmes, adultes et enfants, avec indication des pays d'où ils venaient; des arrivages de navires et du tonnage de ces navires, avec indication de la durée moyenne des traversées—pendant la saison de navigation de 1874.

Lieux de départ.	Classe de bâtiments.	No. de bâtiments.	Durée moyenne du trajet—jours.	Tonnage.	Emigrants embarqués.						Nais-sances.		Décès dans la traversée.							
					Passagers de cabine.		Adultes.		Enfants de 12 ans.		Nourrissons.		Passagers d'entrepont.		Nombre total à bord.	Adultes.		Enfants.		Total.
					Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.		Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.	
Angleterre	Vapeurs	74	16	128,635	6,287	4,164	2,138	2,049	897	15,535	3	1	17,648	4	1	3	3	6	17	
	Nav. à voiles	*			1,052	811	196	199	78	2,336			2,503							
Irlande	Vapeurs	25		33,356	907	672	302	261	120	2,262			2,491							
	Nav. à voiles				165	158	95	79	26	523			523							
Ecosse	"				421	224	54	32	32	763			763							
Allemagne	"	2	484	1,062																
Suède et Norvège	"				8,332	6,029	2,785	2,620	1,153	21,419	3	1	23,928	4	2	8	6	13	33	
Autres pays	"																			
<b>Totaux</b>		101		163,053	2,505	8,332	6,029	2,620	1,153	21,419	3	1	23,928	4	2	8	6	13	33	

\* Les vapeurs touchant à des ports d'Irlande sont compris parmi les vapeurs anglais et écossais.

Lieux de départ.	Classe de bâtiments.	Décès en quarantaine.						Nombre débarqués à Québec.							
		Adultes.		Enfants.		Total.	Adultes.		Enfants.		Total.	Passagers d'entre-pont.		Passagers de cabine.	Nombre total débarqué à Québec.
		Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.		Sexe masc.	Sexe fem.	Sexe masc.	Sexe fem.					
Angleterre	Vapeurs					17	6,283	4,163	2,135	2,046	8,418	6,209	15,522	2,109	17,631
	Nav. à voiles						1,052	811	196	199	1,248	1,010	2,336	167	2,503
Irlande	Vapeurs						907	672	302	261	1,209	933	2,262	229	2,491
	Nav. à voiles														
Ecosse	"						165	157	90	75	255	232	506		506
Allemagne	"					1	421	224	64	32	475	256	763		763
Norvège et Suède	"														
Autres pays	"														
<b>Totaux</b>						34	8,828	6,027	2,777	2,613	11,605	8,640	21,389	2,505	23,894

CLASSIFICATION DES PASSAGERS DE CABINE.

Hommes	1,394
Femmes	818
Enfants	293
<b>Total</b>	<b>2,505</b>

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,  
QUÉBEC, 31 décembre 1874.

L. STAFFORD,  
Agent.

TABLEAU No. 2.—État numérique des immigrants arrivés au port de Québec, avec désignation des pays et des ports d'où ils étaient partis,—pendant la saison de 1874.

	1873.	1874.		1873.	1874.
<b>ANGLETERRE.</b>			<b>NORVÈGE, etc.</b>		
Liverpool .....	21,716	16,881	Arendal .....	2	.....
Londres .....	2,535	544	Bergen .....	301	.....
Plymouth .....	870	206	Christiana .....	1,046	268
Barrow .....	1	.....	Skein .....	179	.....
Shields .....	3	.....	Stravanger .....	479	238
Gloucester .....	1	.....	Drammen .....	1	.....
Newcastle .....	3	.....	Tonsberg .....	1	.....
	25,129	17,631	Gundersen .....	1	.....
				2,010	506
<b>IRLANDE.</b>			<b>ISLANDE.</b>		
Londonderry .....	3,204	1,585	Akeyreyie .....		147
Queenstown .....	24	178	Sanda Krop .....		204
Kingstown .....	106	.....			.....
Belfast .....	893	740			351
Limerick .....	5	.....			.....
Sligo .....	4	.....			.....
	4,236	2,503	Viâ des Etats-Unis.....	692	406
					.....
<b>ECOSSE.</b>			<b>AUTRES PAYS.</b>		
Glasgow .....	4,788	2,491	Charente (France) .....	4	.....
Greenock .....	2	.....	Terreneuve.....		6
Ardrossan .....	4	.....	Gênes (Italie).....	2	.....
Leith .....	5	.....	Rangoon (Inde).....	3	.....
Troon .....	4	.....	Jersey .....	22	.....
	4,803	2,491		31	6

## RÉCAPITULATION.

	1873.	1874.
Angleterre .....	25,129	17,631
Irlande .....	4,236	2,503
Ecosse .....	4,803	2,491
Norvège, etc.....	2,010	506
Islande.....		351
Viâ des Etats-Unis.....	692	406
Autres pays .....	31	6
	36,901	23,894

TABLEAU No. 3.—Métiers et professions des immigrants d'entrepont (hommes) 1874.

	No.		No.
Boulangers .....	5	Meuniers .....	4
Forgerons .....	5	Constructeurs de moulins.....	5
Pouliers.....	2	Machinistes.....	2
Ouvriers en chaudronnerie et ajusteurs..	2	Mouleurs et Fondeurs.....	1
Relieurs.....	2	Mineurs .....	12
Briqueteurs.....	1	Peintres et Vitriers.....	19
Bouchers.....	2	Plombiers .....	11
Charpentiers et Menuisiers.....	69	Voiliers.....	2
Meubliers.....	3	Constructeurs de navires.....	2
Fabricants de voitures.....	1	Cordonniers.....	18
Commis et teneurs de livres.....	25	Domestiques.....	23
Couteliers.....	1	Ouvriers en métaux.....	2
Médecins.....	1	Taillleurs de pierre.....	2
Drapiers.....	1	Commerçants.....	1
Mécaniciens-conducteurs.....	3	Taillleurs.....	13
Cultivateurs.....	1,763	Tanneurs .....	1
Jardiniers.....	4	Ferblantiers.....	3
Poseurs d'appareils à gaz .....	1	Horlogers.....	1
Ep'ciers .....	2	Tisserands en drap.....	3
Grooms .....	2	Sans professions indiquées .....	185
Chapeliers .....	2	Artisans non-désignés .....	2,354
Journaliers .....	4,259		
Marins et mariniers.....	3		8,828
Maçons.....	5		

## RÉCAPITULATION.

	No.
Cultivateurs.....	1,763
Journaliers .....	4,259
Commis, commerçants, etc.....	32
Artisans.....	2,773
Hommes de profession.....	1
	8,828

TABLEAU NO. 4.—ÉTAT comparatif numérique des immigrants arrivés au port de Québec depuis 1829 jusqu'à 1874 inclusivement.

Années.	Angle-terre.	Irlande.	Ecosse.	Allemagn. et Norvège.	France et Belgique.	Autres Pays.	Totaux.
1829 à 1833.....	43,386	102,266	20,143	15	.....	1,889	167,699
1834 à 1838.....	28,561	54,904	11,061	485	.....	1,346	96,357
1839 à 1843.....	30,791	74,981	16,311	.....	.....	1,777	123,860
1844 à 1848.....	60,458	112,192	12,767	9,728	.....	1,219	196,364
1849.....	8,980	23,126	4,984	436	.....	908	38,494
1850.....	9,887	17,976	2,879	849	.....	701	32,292
1851.....	9,677	22,381	7,042	870	.....	1,106	41,076
1852.....	9,276	15,983	5,477	7,256	.....	1,184	39,176
1853.....	9,585	14,417	4,745	7,456	.....	496	36,699
1854.....	18,175	16,165	6,446	11,537	.....	857	53,180
1855.....	6,754	4,106	4,859	4,864	.....	691	21,274
1856.....	10,353	1,688	2,794	7,343	.....	261	22,439
1857.....	15,471	2,016	3,218	11,368	.....	24	32,097
1858.....	6,441	1,153	1,424	3,578	.....	214	12,810
1859.....	4,846	417	793	2,722	.....	.....	8,778
1860.....	6,481	376	979	2,314	.....	.....	10,150
1861.....	7,780	413	1,112	10,618	.....	.....	19,923
1862.....	6,877	4,545	2,979	7,728	.....	47	22,176
1863.....	6,317	4,949	3,959	4,182	.....	12	19,419
1864.....	5,013	3,767	2,914	7,453	.....	.....	19,147
1865.....	9,296	4,682	2,601	4,770	.....	6	21,355
1866.....	7,235	2,230	2,222	16,958	.....	3	28,648
1867.....	9,509	2,997	1,793	16,453	.....	5	30,757
1868.....	16,173	2,585	1,924	13,607	.....	11	34,300
1869.....	27,876	2,743	2,867	9,626	.....	2	43,114
1870.....	27,183	2,534	5,356	9,396	.....	6	44,475
1871.....	17,915	2,980	3,426	12,299	.....	400	37,020
1872.....	14,867	3,410	4,165	10,912	1,366	23	34,743
1873.....	18,004	4,336	4,665	7,186	2,634	76	36,901
1874.....	13,298	2,650	2,562	1,869	1,632	1,883	23,894
	466,465	508,968	148,467	203,878	5,632	15,207	1,348,617
Moyenne annuelle.....							29,317

Bureau d'immigration du Gouvernement,  
Québec, 31 décembre 1874.

L. STAFFORD,  
Agent d'immigration.

## ANNEXE No. 3

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A SHERBROOKE.

(M. H. HUBBARD.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT.

SHERBROOKE, 31 déc., 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année qui vient de prendre fin.

Voici un résumé de mes comptes-rendus mensuels de l'année :—

Nombre des arrivées par voie du Saint-Laurent.....	491
Do do par voie des Etats-Unis.....	42
	533
Hommes, 271 ; femmes, 96 ; enfants, 166, —total.....	533
Anglais.....	43
Irlandais.....	16
Ecossais.....	204
Allemands.....	8
Scandinaves.....	22
Français et Belges.....	187
Autres.....	53
	533
Cultivateurs.....	71
Journaliers.....	129
Artisans.....	70
Commis, etc.....	7
Servantes.....	10
	287

Montant des transports gratuits accordés par moi, \$129.95.

La dépense totale de l'agence au compte de votre Département, y compris le montant ci-dessus mais non compris les salaires, a été de \$775.31.

La dépense de transport, etc., au compte de l'administration de Québec, s'est élevée à \$1,788.62.

Cette année, il y a eu moins de cas de maladie parmi les immigrants que l'année dernière ; et point de décès.

Ce district a principalement besoin, le printemps surtout, de travailleurs agricoles, et il s'en est fallu de beaucoup que ceux qu'il a reçus fussent assez nombreux ; d'ailleurs, à la réserve d'un petit nombre venus à temps, ils sont arrivés lorsque la saison était déjà avancée, et encore la plupart n'étaient-ils pas d'une classe à trouver tout de suite de l'emploi dans les fermes.

Le "dépôt" a été fort endommagé par la crue de la rivière et d'autres causes, et il sera nécessaire de le réparer au printemps.

J'ai l'honneur, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY HUBBARD,

Agent d'immigration.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## ANNEXE No. 4.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT A TORONTO.

(JOHN A. DONALDSON.)

BUREAU D'IMMIGRATION,  
TORONTO, 13 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai de nouveau l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur les opérations de cette agence. Pendant l'année 1874, il est arrivé ici 13,597 immigrants, y compris des Mennonites, Islandais et autres étrangers, par la voie du Saint-Laurent, 969 par la voie de Portland, et 1,026 inscrits à la douane de Toronto ; au total 15,592 individus. Sur ce nombre, 2,902 sont passés aux Etats de l'Ouest, et 12,690 sont restés en Canada.

Tous les immigrants étaient en bon état de santé, et ont trouvé dès leur arrivée de l'emploi dans leurs métiers.

Il n'y a eu qu'un seul décès, celui d'un enfant d'une famille mennonite.

Les capitaux apportés étaient considérables et ont été appliqués principalement à acheter des fermes défrichées dans ce district. Un bon nombre d'arrivants se sont établis dans les cantons des concessions gratuites.

Cette année encore, l'immigration de travailleurs a été très-insuffisante.

La construction de nouvelles voies ferrées, l'agrandissement du canal Welland, le besoin continu de bras dans les campagnes, promettent de l'emploi à des milliers d'autres immigrants dans nos localités.

Ceux que nous a envoyés M. Joseph Arch, de Leamington, président de l'*Agricultural Laborers' Union*, d'autres qui ont été amenés par M. Down, de Bristol, ont satisfait en tout point les cultivateurs qui les ont eus à leur service. Les agents chargés du soin de les accompagner durant le voyage, ont déclaré être contents de la libéralité avec laquelle sont traités les arrivants ; et ils ont exprimé l'intention de revenir eux-mêmes parmi nous pour se faire colons, tant ils ont été frappés de la prospérité croissante de notre pays.

Cette agence a eu tout le soin possible des immigrants au moment de leur arrivée, comme chaque compagnie de chemin de fer de ceux en passage ; les mesures nécessaires ont été prises pour leur procurer le bien-être dans le trajet à leurs destinations.

Les Islandais, je suis bien aise de le dire, vont faire selon l'apparence d'excellents colons. Le gouvernement d'Ontario ne néglige rien de ce qui peut faciliter leur établissement dans la localité où ils ont été placés, et où ils ont maintenant de l'ouvrage sur le chemin de fer de Victoria. On leur offre des concessions de terres à titre gratuit sur la ligne de ce chemin ; et on laisse un interprète au milieu d'eux jusqu'à ce qu'ils aient acquis une connaissance suffisante de notre langue.

Vous trouverez à la suite de ce rapport les annexes ordinaires.

Le tout très-respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN A. DONALDSON,  
Agent officiel d'immigration.

A l'hon. Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



RAPPORT DE L'AGENCE DE TORONTO POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE  
31 DÉCEMBRE 1874.

1. Faites connaître le nombre et la nationalité des émigrants arrivés à votre agence, la voie par laquelle ils sont venus et leur destination probable.

Nationalité.	Via du St. Laurent.	Via des E.-Unis.	Totaux.	Restés en Canada.	Passés aux E.-Unis.
Anglais.....	6,272	425	6,697	6,697	.....
Irlandais .....	1,370	163	1,530	1,530	.. ..
Écossais .....	1,157	38	1,195	1,195	.....
Allemands.....	2,839	209	3,048	146	2,902
Norvégiens.....					
Islandais .....	352	.....	352	352	.....
Autres origines, Mennonites russes .....	1,520	.....	1,520	1,520	.....
Suisses .....	.....	65	65	65	.....
Français et Italiens .....	87	72	159	159	.....
	13,597	969	14,566	11,664	2,902
Par inscriptions à la douane de Toronto .....	.....	.....	1,026	1,026	.....
Total.....	13,597	969	15,592	12,690	2,902

2. Quelle était la condition générale des immigrants ? Combien d'entre eux vous ont demandé des secours ? Combien ont été assistés, et qu'en avez-vous fait ?—Condition bonne. 6,187 ont demandé et reçu de l'assistance, savoir, 2,547 hommes, 1,076 femmes et 2,564 enfants. Ils ont été expédiés à leurs destinations par les chemins de fer et les bateaux à vapeur.

3. De quelles espèces de main-d'œuvre a-t-on le plus besoin dans votre district ? Pour combien de personnes des deux sexes trouveriez-vous probablement de l'emploi ? Les ouvriers agricoles, les domestiques et les garçons de 12 à 16 ans, trouveraient tout de suite de l'emploi.

4. Quelle est aussi approximativement que possible la somme de capitaux apportée dans votre district par les émigrants ? Combien de ceux-ci ont acheté des terres ou se sont établis, et dans quelles localités ? Ajoutez les observations et les recommandations que vous jugerez utiles.—La somme des capitaux apportés dans l'année peut être évaluée à \$500,000 environ ; ces capitaux ont été employés à acheter des fermes améliorées dans ce comté et les comtés avoisinants, et à former des établissements de commerce et d'industrie dans la ville.

## LISTE DES PRIX DE DETAIL

Des articles ordinaires de nourriture et d'habillement nécessaires aux classes ouvrières.

<i>Provisions.</i>	\$ cts.		\$ cts.
Lard fumé, la livre.....	0 14	Thé vert, la livre.....	0 70
Pain, meilleur bis-blanc .....	0 12	Tabac, la livre.....	0 50
Beurre salé, la livre.....	0 25		
do frais, do .....	0 30	<i>Articles d'habillement.</i>	
Bœuf, mouton, veau, porc, la livre.....	0 10	Habits de dessous en tweed.....	6 à 10 00
Bière, la pinte .....	0 10	Par-dessus do .....	8 à 12 00
Chandelles de suif, la livre.....	0 15	Pantalons do .....	4 à 6 00
Fromage, la livre .....	0 16	Gilets do .....	2 à 3 00
Café, la livre.....	0 25	Chemises en flanelle.....	1 00
Farine de blé d'Inde, les 100 livres.....	3 00	do de coton.....	2 00
Œufs, la douzaine.....	0 25	Camisoles fabriquées au métier.....	1 00
Farine de froment, le baril, 1ère qualité .....	5 à 6 50	Caleçons de laine do do .....	1 00
do do 2de qualité.....	4 à 5 00	Chapeau feutre.....	2 00
Farine de sarrazin, les 100 livres.....	3 00	Chaussettes de laine, la paire .....	0 35
Morue sèche ou verte, le quintal.....	3 00	do coton, do .....	0 25
Bois de chauffage, la corde.....	7 00	Couverture de laine.....	3 à 5 00
Jambon, la livre .....	0 16	do de grosse laine.....	3 00
do épaule, la livre.....	0 14	Flanelle, la verge.....	0 25
Hareng, le baril.....	3 00	Toile de coton à chemises, la verge.....	0 12
Moutarde la livre.....	0 20	Toile pour draps de lit, la verge.....	0 25
Lait, la pinte.....	0 06	Drap canadien, la verge .....	1 00
Farine d'avoine, les 100 livres.....	3 00	Souliers pour hommes.....	2 à 4 00
Poivre, la livre.....	0 25	do pour femmes .....	1 2 00
Pommes de terre, le boisseau .....	0 40	Bottines pour hommes.....	4 6 00
Riz, la livre.....	0 05	do pour femmes.....	2 3 00
Savon jaune, la livre.....	0 05	Clagues en caoutchouc pour hommes..	1 00
Cassonade, la livre.....	0 10	do do pour femmes..	0 75
Sel, le boisseau.....	1 00		
Thé noir, la livre.....	0 60		

## TAUX moyens de salaires payés aux journaliers, artisans, etc.

	HOMMES.	
	Par jour.	Par mois avec pension.
	\$ cts.	\$ cts.
Relieurs et imprimeurs.....	1 50	20 à 25
Forgerons .....	1 25	15 20
Boulangers .....	1 25	15 20
Brasseurs.....	1 25	15 20
Bouchers .....	1 25	15 20
Briquetiers .....	2 00	25 30
Briqueteurs et maçons.....	2 50	30 35
Menuisiers (maisons).....	1 75	20 25
do (voitures).....	1 75	20 25
Meubliers.....	1 75	20 25
Tonnelliers .....	1 50	20 25
Cochers et grooms.....		15 20
Corroyeurs .....	1 25	15 20
Mécaniciens-conducteurs, par voyage.....		
Ouvriers agricoles (expérimentés).....		15 à 20
do (ordinaires).....		12 15
Jardiniers .....	1 25	15 20
Constructeurs de moulins.....	1 50	20 25
Meuniers .....	1 50	20 25
Peintres de bâtiments.....	1 50	20 25
do de voitures.....	1 50	20 25
Plâtriers .....	1 75	20 25

TAUX moyens de salaires payés aux journaliers, artisans, etc.—*Fin.*

	Par jour.	Par mois, avec pension.
	\$ cts.	\$ cts.
<i>HOMMES—Suite.</i>		
Plombiers .....	1 50	20 à 25
Cordonniers .....	1 50	20 25
Scieurs de bois.....	1 25	15 20
Ouvriers de navires .....	1 50	20 25
Tailleurs de pierre .....	2 50	30 35
Selliers .....	1 50	20 25
Chauffeurs (chemins de fer) .....		
Tanneurs .....	1 25	15 à 20
Tailleurs .....	1 50	20 25
Ferblantiers .....	1 50	20 25
Finisseurs de voitures .....	1 50	20 25
Charrons .....	1 50	20 25
Forgerons-finisseurs.....	1 50	20 25
<i>Fonderies et ateliers de construction de machines.</i>		
Fabricants de chaudières .....	1 75	20 à 25
Ajusteurs.....	1 75	20 25
Mouleurs .....	1 75	20 25
Fabricants de patrons.....	2 00	25 30
Riveurs.....	1 75	20 25
Tourneurs .....	1 75	20 25
<i>Fabriques de lainages.</i>		
Cardeurs .....	1 25	15 à 20
Dessinateurs .....	1 25	15 20
Teinturiers .....	1 25	15 20
Finisseurs .....	1 25	15 20
Foulonniers.....	1 25	15 20
Fileurs .....	1 25	15 20
Ourdisseurs.....	1 25	15 20
Tisserands.....	1 25	15 20
Défricheurs .....	1 25	15 20
<i>Filatures de coton.</i>		
Cardeurs .....	1 25	15 à 20
Contre-maitres .....	1 50	20 25
Tisserands.....	1 25	15 20
<b>FEMMES.</b>		
Cuisinières .....		6 à 10
Files de laiterie .....		5 7
Couturières et modistes .....		6 8
Bervantes.....		5 7
Blanchisseuses.....		6 8
Duvrières en tissage .....		6 8

ÉTAT indiquant le nombre et la destination des immigrants expédiés de cette agence avec des billets de passage gratuits, pendant les douze mois expirés le 31 déc. 1874.

Stations.	Passes pour adultes.	Stations.	Passes pour adultes.
Agincourt .....	11	Medford .....	117
Allandale .....	3	Merritton .....	13
Alma .....	1	Mildmay .....	11
Alton .....	49	Mitchell .....	85
Angus .....	8	Mimico .....	10
Arthur .....	6	Mono, Chemin de .....	3
Aurora .....	19	Montréal .....	17
Baden .....	2	Moorefield .....	4
Barrie .....	39	Mount Brydges .....	5
Batteaux .....	11	Mount Forest .....	24
Belle Ewart .....	3	Napanee .....	9
Belle Rivière .....	7	Newbury .....	14
Belleville .....	17	Newcastle .....	12
Berlin .....	165	New Lowell .....	11
Bolton .....	3	Newmarket .....	26
Bothwell .....	40	Newtonville .....	6
Bowmanville .....	5	Niagara .....	100
Bracebridge .....	246	Norval .....	8
Bradford .....	73	Oakville .....	25
Bramley .....	21	Orangeville .....	10
Brampton .....	130	Orillia .....	42
Brantford .....	61	Oshawa .....	28
Breslau .....	3	Ottawa .....	7
Brighton .....	5	Owen Sound .....	54
Brockville .....	9	Paisley .....	20
Bronte .....	62	Palmerston .....	56
Canfield .....	2	Paris .....	76
Carmington .....	5	Parkhill .....	1
Carlton .....	3	Parry Sound .....	172
Carronbrook .....	9	Peterboro .....	7
Charleston .....	18	Pétrolia .....	6
Chatham .....	124	Port Crèdit .....	66
Chatsworth .....	17	Port Dalhousie .....	2
Clifford .....	14	Port Hope .....	14
Clifton .....	5	Port Elgin .....	12
Clinton .....	107	Portland .....	2
Cobourg .....	12	Port Stanley .....	12
Coboconk .....	254	Prescott .....	4
Collingwood .....	99	Preston .....	1
Cornwall .....	1	Prince Arthur, Débarcadère du .....	2
Davenport .....	6	Princeton .....	3
Doon .....	4	Québec .....	12
Drayton .....	1	Richmond Hill .....	10
Duffin, Crique de .....	2	Rockwood .....	12
Dundas .....	21	Sarnia .....	41
Dundalk .....	6	Scarboro .....	6
Dunnville .....	4	Seaforth .....	43
Durham .....	6	Sebringville .....	4
Elora .....	2	Shelburne .....	3
Fergus .....	14	Silver Islet .....	7
Flesherton .....	7	Spanish River .....	3
Forrest .....	2	Southampton .....	8
Galt .....	115	Stayner .....	79
Garden River .....	1	Ste-Catherine .....	110
Georgetown .....	13	Ste-Marie .....	6
Gilford .....	36	St-Thomas .....	14
Glencoe .....	3	Strathroy .....	23
Goderich .....	71	Stratford .....	75
Goldstone .....	3	Stouffville .....	13
Goodwood .....	3	Stoney Point .....	2
Granton .....	6	Sunderland .....	1
Gravenhurst .....	22	Suspendu, Pont .....	2
Guelph .....	45	Thamesville .....	16

ETAT indiquant le nombre et les destinations des immigrants expédiés de cette agence avec des billets gratuits, etc.—*Fin.*

Stations.	Passes pour adultes.	Stations.	Passes pour adultes.
Hamburg.....	40	Thornbury .....	16
Hamilton.....	352	Thornhill .....	22
Harriston .....	6	Thorold .....	39
Harrisburg .....	3	Uxbridge .....	8
Hespeler .....	3	Walkerton .....	36
Holland Landing .....	1	Waterdown .....	5
Ingersoll .....	108	Watford .....	4
Kerwood .....	2	Washago .....	29
King .....	8	Welland.....	3
Kingston .....	74	Wellington Square.....	2
Kleinburg .....	5	Weston .....	30
Lac Joseph .....	1	Widder .....	45
Lac Rosseau.....	26	Williamsford .....	6
Lefroy .....	11	Windsor.....	53
Limehonse .....	7	Whitby .....	15
Lindsay .....	27	Woodbridge .....	20
London .....	404	Woodstock .....	55
Lucan .....	5	Woodville .....	5
Malton .....	46		
Markdale .....	6		
Markham .....	24		
		Total.....	5,201

JOHN A. DONALDSON,  
*Agent d'immigration du Canada.*

## ANNEXE No. 5.

## RAPPORT DE L'AGENT D'IMMIGRATION A MONTRÉAL.

(M. JOHN J. DALEY)

AGENCE D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL,  
STATION BONAVENTURE,  
MONTRÉAL, 14 janvier 1875.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de soumettre à votre attention mon rapport annuel pour 1874, avec les remarques qui me sont suggérées par l'expérience de l'année.

## IMMIGRANTS INDIGENTS.

Onze cent soixante et dix-neuf (1,179) individus, équivalant à mille trente-sept adultes et demi (1,037½), m'ont demandé des secours dans l'année, et j'ai dépensé pour leur transport deux mille neuf cent soixante-huit dollars et soixante et dix-sept cents (\$2,968.77), soit en moyenne deux dollars et quatre-vingt-six cents (\$2.86) par tête.

Les immigrants ont été distribués comme suit :

Envoyés à la province d'Ontario en destination pour Toronto, Cobourg, Port-Hope et Kingston.....	675
Envoyés à Ottawa et aux districts d'Ottawa.....	228½
Envoyés à Saint-Jean, aux Cantons de l'Est etc.....	134

Total..... 1,037½ adultes.

Ils se classifient ainsi :—

Hommes.....	687
Femmes.....	250
Enfants de plus d'un an.....	201
Enfants de moins d'un an.....	41

Total..... 1,179 âmes.

Représentant 1,037 adultes et demi.

J'ai accordé des repas gratuits à huit mille cinq cent un (8,501) individus dénués d'argent et s'en allant rejoindre de leurs amis en Ontario.

## RÉCAPITULATION.

Ont reçu, à titre d'assistance gratuite, le passage et un repas.....	1,179
Ont reçu, à même titre, des repas seulement.....	7,322
Total.....	8,501

## NATIONALITÉ.

Anglais.....	566
Ecossais.....	55
Irlandais.....	168
Allemands.....	163
Français.....	171
Italiens.....	41
Autres.....	15

Total..... 1,179

## DÉPENSES DE L'AGENCE.

	\$	cts.
Transport des immigrants pauvres.....	2,968	77
Vivres fournis à 8,501 immigrants pauvres, à 25 cents par tête.....	2,125	15
Impressions, annonces, fournitures de bureau, luminaire, frais de poste et télégrammes.....	979	96
Poudre désinfectante, pierre-savon, réparations à station, glace et loyer.....	582	67
Dépenses accessoires.....	646	29
Total.....	\$7,302	94

Cette dépense peut encore se décomposer ainsi :—

	\$	cts.
1er trimestre, 31 mars.....	884	13
2e " 30 juin.....	2,056	47
3e " 30 septembre.....	2,724	29
4e " 31 décembre.....	1,638	05
Total.....	\$7,302	94

## SALAIRES.

John J. Daley, agent, (moins la retenue pour retraite de 2 % sur \$1,200).....	1,176	00
Wm McNichols, aide, (du 26 oct. au 31 déc.) 66 jours à \$2.50 par jour.....	165	00
Salaire d'un commissionn., 365 jours à \$1 par jour	365	00
Total.....	\$9,008	94

## IMMIGRATION DE L'ANNÉE.

La saison dernière se distingue faiblement de la précédente. Un peu moins considérable qu'en 1873, l'immigration a été pour la plus grande partie d'une meilleure qualité. En ce qui regarde le nombre, les Anglais, les Écossais et les Allemands viennent en premier lieu. Il y avait parmi eux beaucoup de gens ayant un petit pécule, avec des habitudes d'économie, qui seront de précieux auxiliaires, particulièrement dans les districts ruraux.

## MENNONITES.

Une immigration nombreuse de familles mennonites, se dirigeant vers les plaines du Manitoba, a passé par ici pendant l'année. C'est une population saine, active et dans des conditions singulièrement prospères, car elle était nantie de plus de \$200,000 en or. Elle a l'intention de se fixer dans le Manitoba, où sa présence sera sans nul doute favorable au progrès de cette province.

## DU TRAVAIL PROCURÉ AUX IMMIGRANTS.

La main-d'œuvre agricole et exercée a été fort recherchée ; les demandes d'aide de ce genre adressées à cette agence ont été beaucoup plus nombreuses que les années antérieures. Les bons ouvriers agricoles, prêts à travailler, ont toujours pu se placer sur-le-champ. De même les artisans, et notamment les menuisiers, les forgerons, etc., ont obtenu sans peine de l'emploi. La main-d'œuvre féminine n'était pas moins recherchée : les filles de laiterie, les cuisinières, les femmes de chambre ont promptement trouvé condition avec des gages élevés. Il n'y a aucune ouverture pour les commis ; déjà ils sont en nombre plus que suffisant, et à moins qu'ils n'aient de quoi vivre et attendre ici six mois ou environ, je conseillerais à ceux de cette catégorie en disposition d'émigrer, de rester dans leur pays.

## IMMIGRATION D'ENFANTS DIRIGÉE PAR MESDEMOISELLES RYE ET MACPHERSON.

Nous avons vu arriver pendant l'année, par troupes, plusieurs centaines d'enfants sous la conduite de ces dames bienfaitantes. J'ai fourni des repas et le transport à une partie d'entre eux. Les enfants étaient acheminés tout de suite vers les asiles préparés pour eux dans l'Ouest par Mlles Rye et McPherson. Ils avaient bonne santé et bon visage, et paraissaient contents des perspectives qu'ils avaient devant eux. Je ne doute pas qu'ils ne fassent un jour d'utiles colons.

## SANTÉ.

La saison a été exceptionnellement saine ; je n'ai à mentionner aucun cas de maladie contagieuse parmi les immigrants. D'après mon registre, cinq personnes seulement ont été admises à l'hôpital, et il n'y a eu qu'un décès, celui d'un petit enfant.

## CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC.

Je dois de sincères remerciements aux employés de ce chemin de fer, pour l'assistance qu'il m'ont prêtée en toute occasion pendant l'année ; sans leur empressement à mettre à ma disposition le nombre de chars nécessaire aux transports et d'autres facilités analogues, mes fonctions eussent demandé beaucoup plus de peine et de soins, et n'auraient été qu'imparfaitement remplies.

M. Kirkham, chef de la station Bonaventure, m'a prêté une aide très-utile.

Je dois aussi remercier les sociétés nationales de la ville (les sociétés St. George, St. André, St. Patrice et la société Allemande) de leur bienveillant concours.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JOHN J. DALEY,

Agent d'immigration du gouvernement.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



## ANNEXE No. 6.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A OTTAWA.

(M. W. J. WILLS.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 9 JANVIER 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, dans la forme ordinaire, le rapport annuel de cette agence, avec divers tableaux statistiques, pour l'année 1874.

Voici le nombre total des arrivées :

## IMMIGRANTS EUROPEENS.

Pays d'origine.	Viâ du St. Laurent.	Viâ des Etats-Unis.	Total.
Angleterre .....	541	75	616
Irlande .....	334	85	419
Ecosse.....	112	54	166
Allemagne.....	142	45	187
France.....	116	53	169
Suède .....	44	15	59
Totaux.....	1,289	327	1,616

Immigrants expédiés de Québec à d'autres parties de cette agence..... 515

“ “ de Montréal à d'autres parties de cette agence... 478

Nombre total des immigrants européens entrés dans cette agence... 2,610

Les immigrants qui se sont rendus à cette ville, se sont disséminés ainsi :

Comté de Carleton .....	194
“ de Renfrew .....	216
“ de Russell.....	117
“ de Leeds et Grenville.....	52
“ de Prescott.....	32
“ de Lanark.....	97
“ de Stormont.....	2
“ de Dundas.....	6
“ d'Ottawa.....	134
“ de Pontiac.....	47
“ d'Argenteuil.....	27
Cité d'Ottawa.....	485
“ de Québec.....	4
“ de Montréal.....	81
“ de Toronto.....	81
“ de Kingston.....	36
“ de Brockville.....	5

Outre les immigrants qui sont venus d'Europe, nous en comptons quantité d'autres des Etats-Unis, dont je vais donner un relevé aussi approximatif que possible

d'après les renseignements que m'ont fournis les percepteurs des douanes aux ports d'entrée de ma circonscription. Mais ceux-ci m'informent que dans les listes enregistrées d'individus rentrés au Canada pour s'y établir, ne figurent pas un très-grand nombre de jeunes gens non mariés; s'ils y étaient inscrits, il faudrait peut-être doubler les chiffres ci-dessous.

Etat indiquant le nombre des personnes arrivées des Etats-Unis à certains ports d'entrée dénommés, dans l'intention de s'établir au Canada, du 1er juillet au 31 décembre 1874,—avec la valeur des objets mobiliers de toute sorte apportés par elles.

Ports d'entrée.	Nombre des individus.	Valeur des effets.
		\$ cts.
Bytown.....	648	30,160 00
Brockville .....	244	12,984 00
Prescott .....	394	14,285 00
Cornwall .....	127	3,106 00
Morrisburgh .....	106	2,598 00
<b>Totaux.....</b>	<b>1,519</b>	<b>63,133 00</b>

Pendant les mois de printemps et d'été, et surtout au temps de la récolte, les demandes de main-d'œuvre ont excédé le contingent de bras que je pouvais fournir; mais à l'automne, lorsque le besoin de travailleurs était moins général, il s'est présenté nombre d'individus, venant des parties orientales du Canada, en quête d'emploi.

Je les ai envoyés vers le lieu des travaux publics en exécution à Grenville et vers d'autres localités, dans l'ouest, où je savais qu'on manquait d'ouvriers. Ces envois sont cause que l'article des transports et la dépense de cette agence sont un peu plus forts que de coutume.

ETAT indiquant le nombre des demandes de bras reçues par cette agence, le nombre de travailleurs fourni par l'immigration, et les taux des salaires, en 1874.

Désignation des natures de main-d'œuvre.	Nombre de demandes.	Nombre de bras.	Taux des salaires.
Travailleurs agricoles.....	258	291	De \$14 00 à \$16 00 par mois, avec pension.
"    ordinaires.....	924	121	"    1 50    ..... par jour    "
Servantes.....	539	205	"    5 00    "    8 00 par mois, avec pension.
Pongérons.....	5	8	"    1 50    "    1 75 par jour, sans la pension.
Boulangers.....	4	5	"    6 00    "    9 00 par semaine,    "
Bouchers.....	2	6	"    14 00    "    20 00 par mois avec la pension.
Tourneurs en cuivre.....		2	
Briquetiers.....	33	3	"    2 00    "    2 50 par jour, sans la pension.
Briqueteurs.....	22	4	"    2 50    "    3 25    "    "
Relieurs.....		2	"    8 00    "    10 00 par semaine,    "
Commis.....		79	
Cigariers.....		7	"    8 00    "    10 00    "    "    "
Copieurs.....		2	"    9 00    "    "    "    "    "
Cochers, grooms.....	19	16	"    14 00    "    20 00 par mois, avec la pension.
Menuisiers et charpentiers.....	49	2	"    1 50    "    2 25 par jour, sans la pension.
Meubliers.....	12	1	"    1 50    "    2 00    "    "    "
Dessinateurs.....		1	
Modistes.....		13	
Ingénieur (civil).....		1	
Mécaniciens-conducteurs.....		3	"    20 00    ..... par mois, avec la pension.
Gantier.....		1	
Jardiniers.....	15	8	"    16 00    "    25 00    "    "    "
Armuriers.....		2	"    16 00    "    25 00    "    "    "
Musicien.....		1	"    16 00    "    25 00    "    "    "
Machinistes.....		10	"    1 75    ..... par jour, sans la pension.
Constructeurs de moulins.....		2	"    2 25    "    3 50    "    "    "
Meuniers.....		2	"    20 00    ..... par mois    "    "
Maçons en pierre.....	45	29	"    3 00    ..... par jour    "    "
Peintres.....	22	7	"    1 25    "    "    "    "    "
Plâtriers.....	2	3	"    1 25    "    2 25    "    "    "
Plombiers.....	2	2	"    2 00    "    2 25    "    "    "
Parfumeur.....	0	1	
Cordier.....	0	1	
Chauffeurs.....	0	2	"    20 00    ..... par mois, avec la pension.
Cordonniers.....	5	6	Travaillent à la pièce.
Scieurs.....	0	2	
Taillleurs de pierre.....	26	23	"    3 00    ..... par jour, sans la pension.
Sculpteur.....	0	1	
Taillleurs.....	3	6	Travaillent à la pièce.
Ferblantiers.....	0	5	"    6 00    "    9 00 par semaine, sans la pens.
Tisserands.....	0	4	
Horlogers.....	0	4	"    9 00    "    12 00    "    "    "
Charrons.....	2	0	"    1 75    "    ..... par jour    "    "
Garçons, sommeliers.....	41	15	"    6 00    "    20 00 par mois, avec la pension.
Totaux.....	2,030	909	

Pendant l'année, des secours temporaires ont été accordés à ceux qui ont eu besoin de cette assistance—soit à 1,266 individus, représentant 1,110 adultes, et dans la proportion de \$2.53 par adulte.

Pays d'origine.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.
Angleterre .....	268	106	133	507
Irlande .....	153	97	71	321
Ecosse .....	11	13	16	40
Allemagne .....	72	56	59	187
France .....	127	17	21	165
Suède et Norvège.....	21	13	12	46
<b>Totaux.....</b>	<b>652</b>	<b>302</b>	<b>312</b>	<b>1,266</b>

La santé des immigrants était généralement bonne. Il n'y a pas eu de maladies contagieuses; mais quelques cas de pulmonie et d'autre affections constitutionnelles ont nécessité l'admission en hôpital et les soins médicaux.

Les dépenses peuvent être évaluées aux chiffres suivants :—

Gouvernements.	Dépenses du bureau.	Soins médicaux.	Frais de transport et de voyages.	Comestibles.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Gouvernement fédéral.....	311 81	435 00	697 73	108 65	1,553 19
do d'Ontario.....	.....	7 00	889 85	505 49	1,402 34
do de Québec.....	.....	.....	399 88	210 22	610 10
<b>Totaux.....</b>	<b>311 81</b>	<b>442 00</b>	<b>1,987 46</b>	<b>824 36</b>	<b>3,565 63</b>

Si l'on considère l'immigration de cette année dans tout le pays, il y a lieu d'être content de la part que cette agence en a reçue; et si au nombre d'immigrants officiellement constaté, on ajoute tous les émigrants qui sont venus des États-Unis pour chercher ici de l'ouvrage et qui n'ont été inscrits nulle part, on peut dire que le chiffre des arrivées de cette année a égalé et peut-être même excédé celui de l'année dernière.

L'immigration allemande, comparativement à celle de 1873, a subi une légère décroissance, qu'il convient d'attribuer aux mesures rigoureuses que le gouvernement prussien a mises en usage. Les immigrants allemands, venus dans l'année, se tirent bien d'affaire; et beaucoup de ceux qui sont arrivés il y a un an, possèdent déjà des propriétés dans la ville ou ses environs, ce qui indique des qualités peu communes d'économie et d'ordre. Il serait désirable d'encourager autant que possible cette classe de colons.

Les Allemands qui s'étaient embarqués à Liverpool ont eu, par l'intermédiaire de M. Dyke, agent d'Ontario à ce port-là, des certificats, au moyen desquels ils ont pu obtenir le remboursement-bonus, aide précieuse pour eux.

Le nombre des domestiques femmes arrivées pendant l'année s'est élevé à 197, et je leur ai procuré sans peine ni délai des places avec de forts gages. Je suis fâché de dire que, malgré toutes les précautions prises par les agents en Europe, certains émigrants persistent à s'acheminer vers le Canada, qui sont inaptes au travail manuel et pour lesquels il est très-malaisé de trouver des emplois qu'ils soient capables de remplir; je parle des commis et autres personnes de profession analogue. C'est ainsi

qu'il est arrivé cette année à l'agence, 79 individus de la première catégorie; quelques-uns seulement ont obtenu des places de commis, et peu à peu le reste est entré dans les conditions telles quelles qui se sont présentées. Nous avons reçu aussi des dessinateurs et des ingénieurs français, un sculpteur, un dessinateur-architecte et d'autres gens, auxquels il a été impossible de fournir du travail dans leurs professions. Un petit nombre d'entre eux ont été dirigés vers l'est; quant aux autres, ils ont dû, non sans difficulté, chercher en dehors de leurs états les moyens de subsister.

Je suis convaincu que la visite de M. Down, de Bristol, mentionnée dans le rapport de la Société de l'immigration dans la vallée de l'Ottawa, aura d'heureux résultats, car cet agent s'est mis en mesure, par ses observations sur les lieux, d'expliquer très-pleinement aux émigrants les besoins et les avantages de ce district.

Nous sommes redevables aux efforts de M. Dyke, agent d'Ontario à Liverpool, de la venue dans la vallée de l'Ottawa d'un nombre considérable de colons; M. Foy, de Belfast, nous a expédié aussi une excellente classe d'émigrants.

La libéralité de la Société de l'Immigration dans la vallée de l'Ottawa, qui a distribué à plusieurs pauvres familles, à la fin de leurs ressources, des secours en argent pour les aider à se pourvoir d'objets de première nécessité pour l'hiver, a pu leur assurer ainsi d'assez bonnes conditions d'existence. Et maintenant tous ces assistés, par leurs exhortations à leurs amis au pays natal, vont en gagner plusieurs qui autrement se seraient mis en route sans destination arrêtée, à venir comme eux s'établir au milieu de nous. La Société a pris garde de n'accorder son assistance qu'à des familles méritant qu'on ait soin d'elles.

Je joins avec plaisir à mon compte-rendu le rapport annuel de la Société, à cause de l'importance de l'œuvre de ces associations dont l'objet est d'attirer l'immigration au Canada. Ce rapport, soumis à l'assemblée annuelle tenue le 26 décembre 1874, donne un aperçu des opérations accomplies dans l'année; et j'espère qu'il aura l'approbation du Département.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. Z. WILLS,

Agent.

À l'honorable L. Letellier de St. Just,  
Ministre de l'Agriculture,  
etc., etc.

*Rapport du président de la Société de l'immigration dans la vallée de l'Ottawa.*

OTTAWA, 26 décembre 1874.

Aux membres de la Société d'Ottawa.

MESSIEURS,—En vous soumettant ce troisième rapport annuel, le président et le comité de direction vous annoncent avec plaisir que, bien que les opérations n'aient pas été aussi étendues et que le nombre des immigrants ait été moindre cette année que l'année dernière, néanmoins les résultats obtenus sont en somme très-satisfaisants, car nous avons réduit le pourcentage des pertes, acquis de l'expérience et prouvé l'utilité de la société.

Vous serez bien aises d'apprendre que tous les immigrants, aptes et prêts à travailler, ont été pourvus d'emploi ou de condition au moment de leur arrivée ici, et que cette immigration est un bien pour nos localités. Ceux qui sont venus par suite de contrats d'engagement, sont entrés en place avec empressement, et jusqu'à ce jour, pas un n'a manqué à l'obligation convenue, soit que les engagés aient rendu eux-mêmes les avances, soit qu'ils aient autorisé leurs maîtres ou patrons à en faire le remboursement, en sorte que la société a été à couvert.

Malgré les pertes essayées l'année dernière, lesquelles eurent pour cause dans quelques cas la maladie ou l'incapacité de l'immigrant, mais le plus souvent l'inexé-

cution de l'engagement pris par lui, il nous a été possible, grâce au système de remboursements-bonus que le gouvernement d'Ontario a sagement mis en œuvre, non seulement d'indemniser les membres ayant fait avance de passages de toutes les pertes souffertes par eux, mais encore d'assister plusieurs immigrants dénués d'argent.

Les engagements de travail contractés par la ministère de la société ont presque tous été faits pour six mois; le taux moyen des gages des travailleurs agricoles étant de quinze dollars par mois avec la pension, et celui des gages des domestiques de six dollars par mois avec la pension.

Tous les immigrants paraissent bien contents, et les lettres qu'ils écrivent à leurs amis au pays natal auront cet heureux effet d'en porter d'autres à suivre leur exemple.

La société est admise à participer à l'avantage des passages spéciaux à taux réduits offerts par le gouvernement fédéral; elle est redevable à M. John Lowe, secrétaire du Département de l'Agriculture, de plusieurs faveurs reçues de ces hautes autorités par son intermédiaire; nous devons aussi remercier M. Charles Foy, de Belfast, et M. G. T. Haigh, de Liverpool, Angleterre, des grands services qu'ils ont rendus à la société en choisissant pour ses membres les immigrants de catégories convenables.

MM. Foy et Haigh ont, cette année, envoyé directement à la société les certificats pour les remboursements; ce qui va nous permettre d'obtenir le montant intégral—\$1,556—sans éprouver aucune des difficultés que présentent les recouvrements, lorsque les certificats sont dans les mains des immigrants eux-mêmes. La société aura de la sorte cette somme à sa disposition à la prochaine saison d'immigration.

M. Down, agent de la ligne de paquebots Allan à Bristol, Angleterre, a visité Ottawa cet automne, dans un voyage où il a amené une troupe d'immigrants: Il a promis d'expédier à la société, l'année prochaine, des servantes et des travailleurs, et si l'on en juge par la qualité de l'immigration qu'il a dirigée vers le Canada jusqu'à présent, il ne faut pas douter que ses bons offices ne nous soient un appoint considérable pour notre œuvre.

Le rapide accroissement des surfaces mises en culture, le nombre et l'étendue des travaux publics en cours d'exécution, nous assurent qu'il y aura de l'emploi pour tous ceux qui se présenteront dans la saison de 1875. Votre comité, convaincu de l'utilité des opérations dont la société a fait son objet depuis sa création, croit devoir, à condition que le remboursement-bonus et les autres avantages dont elle a joui par le passé seront continués, lui conseiller de poursuivre son entreprise pendant une autre année; et il espère que, moyennant une dépense d'administration qu'il estime à \$200, et avec un encaisse de plus de \$2,500 pour commencer les opérations, à quoi il convient d'ajouter l'expérience de trois années et la coopération d'un secrétaire-gérant entendu et actif, la société pourra encore rendre d'utiles services.

Le tout très-respectueusement soumis,

J. M. CURRIER,  
Président du comité d'administration.

## No. 7.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A KINGSTON.

(M. R. MACPHERSON.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,  
KINGSTON, 14 janvier 1875.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre les statistiques ci-jointes, qui vous feront connaître les opérations de cette agence pendant l'année expirée le 31 décembre dernier, savoir :

1o Un état indiquant le nombre des immigrants arrivés à cette agence dans le cours de l'année 1874, leur nationalité et le nombre de ceux qui ont reçu des billets gratuits de transport à titre d'assistance.

2o Un état indiquant, par mois, le nombre des arrivées dans cette agence, le nombre des immigrants qui ont reçu des aliments, et la distribution de l'immigration, ainsi que le nombre de repas accordés.

3o Un état indiquant le nombre et les destinations des immigrants expédiés de ce bureau pendant l'année 1874.

4o Un état indiquant, par mois, le nombre des arrivées dans cette agence, classées par catégorie de sexes, d'adultes, d'enfants, de nationalités, de professions et de destinations.

5o Un état indiquant les chiffres de la dépense au compte des gouvernements du Canada et d'Ontario respectivement pour l'immigration de 1874.

Je n'ai eu aucune peine à procurer tout de suite de l'emploi avec de bons salaires aux ouvriers agricoles, mariés et non mariés, qui se sont présentés à moi pendant la saison écoulée, et il m'aurait été facile d'en placer trois fois autant. Plusieurs m'ont fait des remerciements pour l'heureuse situation où ils se trouvent dans leur nouveau pays, et c'est plaisir de voir comme ils sont reconnaissants de l'amélioration de leur sort.

Les perspectives, pour la saison prochaine, sont excellentes, et j'espère avoir un plus fort contingent de travailleurs agricoles et de servantes à répandre dans ma circonscription, où le besoin en est grand.

L'année dernière, une foule de travailleurs, d'ouvriers de toutes nationalités ont quitté les États-Unis par suite de chômages forcés, et sont passés en Canada.

Il y a eu fort peu de malades parmi les arrivants à cette agence, et pas un cas de maladie épidémique ; aussi le déboursé pour les soins médicaux et les médicaments n'a-t-il été que de vingt-six dollars.

En examinant les états suivants, vous trouverez sans doute que je n'ai fait aucune dépense inutile.

Il y a une autre chose sur laquelle je désirerais attirer plus particulièrement votre attention ; c'est la position difficile où je me trouve lorsqu'il est nécessaire d'expédier des immigrants à la province de Québec. Le Département de l'Agriculture d'Ontario fait objection (avec raison peut-être) à ce que les envois d'immigrants de cette province à celle de Québec soient à son compte.

J'ai écrit au Département de Québec, le 17 septembre dernier, pour m'enquérir s'il payerait les frais de transport de ceux qui allaient chercher de l'emploi à Montréal. On m'a répondu que le gouvernement de Québec n'était pas disposé pour lors à rembourser ces frais, ce qui me laisse dans une situation embarrassante.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. MACPHERSON,

Agent d'immigration du gouvernement.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## AGENCE DE KINGSTON.

ETAT indiquant le nombre d'immigrants arrivés à l'agence de Kingston pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1874, et leur nationalité; le nombre de ceux qui ont reçu, à titre d'assistance, des aliments et des billets gratuits de transport par voie de chemins de fer et autres voies, depuis cette agence jusqu'aux lieux de leur destination.

Pays d'origine.	Nombre d'arrivées via du St. Laurent.	Nombre d'arrivées via des Etats-Unis	Totaux.	Restés dans la province d'Ontario.	Passés aux Etats-Unis	Ont reçu des aliments à titre d'assistance.	Ont reçu des passes gratuites à même titre.
Angleterre .....	1,325	267	1,592	4,973	14	745	535
Irlande.....	398	104	500				
Ecosse.....	390	57	447				
Allemagne.....	18	16	34				
Etats-Unis.....		2,360	2,360				
Autres pays.....	32	53	85				
<b>Totaux.....</b>	<b>2,161</b>	<b>2,857</b>	<b>5,018</b>	<b>4,973</b>	<b>14</b>	<b>745</b>	<b>535</b>

NOTE.—Trente et un immigrants ont gagné la province de Québec. Valeur des effets des colons venus des Etats-Unis, suivant les déclarations aux douanes sur le territoire de cette agence,—\$53,718.

ETAT indiquant, par mois, le nombre total des immigrants arrivés, et de ceux restés aux soins de l'agence de Kingston, dans le cours des douze mois expirés le 31 décembre 1874.

Mois.	Via du St. Laurent.	Via des Etats-Unis.	Total.	Nombre des immigrants nourris.	Nombre des immigrants expédiés au moyen de billets gratuits.	Nombre des repas fournis.
Janvier.....	6	56	62	13	16	39
Février.....	6	31	37	19	15	32
Mars.....	5	99	104	38	16	65
Avril.....	3	223	226	26	11	57
Mai.....	480	9	489	136	77	238
Juin.....	470	15	485	101	63	233
Juillet.....	293	18	311	102	85	253
Août.....	372	9	381	125	95	273
Septembre.....	304	15	319	103	68	308
Octobre.....	131	7	138	27	33	55
Novembre.....	72	5	77	34	34	99
Décembre.....	19	10	29	21	22	33
Colons venus des Etats-Unis, suivant les rapports des percepteurs des douanes dans les limites de cette agence		2,360	2,360			
<b>Totaux.....</b>	<b>2,161</b>	<b>2,857</b>	<b>5,018</b>	<b>745</b>	<b>535</b>	<b>1,885</b>



Etat indiquant le mouvement mensuel des arrivées et des départs à l'agence d'immigration de Kingston, pendant l'année expirée le 31 décembre 1874.

Mois.	Nombre d'arrivées via du St. Laurent.		Nombre d'arrivées via des Etats-Unis.		Sexes.		Enfants.	Nombre total d'individus.	Nationalité.						Métiers et professions.					Destinations générales.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Irlandais.	Ecossais.			Allemands.	Français et Belges.	Autres nations.	Travailleurs agricoles et autres.	Artisans.	Commis-commerçants.	Servantes.	Québec.	Ontario.	Etats de l'Est.				
Janvier.....	6	56	34	19	9	62	46	6	7	2	.....	1	28	15	9	14	1	61	14	1	61	14
Février.....	6	31	27	4	9	37	20	7	10	.....	.....	.....	59	20	4	4	3	34	4	3	34	4
Mars.....	5	99	74	9	21	104	34	21	9	.....	2	38	17	17	6	6	2	102	6	2	102	6
Avril.....	3	293	153	32	41	226	153	50	21	.....	2	.....	116	33	3	25	2	224	25	2	224	25
Mai.....	480	9	248	95	146	489	291	80	114	.....	4	.....	184	50	13	50	4	471	50	4	471	50
Juin.....	470	15	279	88	118	485	264	82	104	23	3	.....	209	53	12	55	7	478	55	7	478	55
Juillet.....	293	18	169	58	84	311	163	66	75	.....	.....	.....	127	39	10	29	6	305	39	6	305	39
Août.....	372	9	186	90	105	381	259	85	25	.....	1	.....	137	43	19	48	3	378	43	19	378	43
Septembre.....	304	15	150	66	103	319	245	38	27	7	.....	.....	127	32	17	26	3	316	32	17	316	32
Octobre.....	131	7	71	27	40	138	69	40	29	.....	.....	.....	56	10	5	12	.....	138	10	5	138	12
Novembre.....	72	5	45	11	21	77	34	21	15	2	.....	.....	30	8	4	6	.....	77	8	4	77	6
Décembre.....	19	10	23	3	3	29	14	4	1	.....	.....	.....	8	2	2	1	.....	29	2	2	29	1
<b>Total.....</b>	<b>2161</b>	<b>497</b>	<b>1,459</b>	<b>502</b>	<b>697</b>	<b>2,558</b>	<b>1,592</b>	<b>500</b>	<b>447</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>68</b>	<b>1,097</b>	<b>311</b>	<b>100</b>	<b>276</b>	<b>31</b>	<b>2,613</b>	<b>31</b>	<b>2,613</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

R. MACHERSON,  
Agent d'immigration du Canada.

ETAT indiquant le nombre et les destinations des immigrants expédiés de cette agence au moyen de billets gratuits dans les douze mois expirés le 31 déc. 1874.

Stations.	Billets d'adultes.	Stations.	Billets d'adultes.
Cornwall.....	20	Whitby.....	7
Brockville.....	32½	Lancaster.....	12½
Toronto.....	59½	Morrisburg.....	5
Napawee.....	16	Hinchinbrook.....	3
Montréal.....	35½	Brewer's Mills.....	6½
Prescott.....	23	Shannonville.....	2½
Belleville.....	45½	Duffin's-Creek.....	1
Port-Hope.....	31½	Mill-Point.....	2
Renfrew.....	13	Adolphustown.....	5
Ottawa.....	25	Howe-Island.....	3½
Spencerville.....	1	Kemptville.....	1
Fredericksburgh.....	2	Clark's Mills.....	2
Sand-Point.....	4½	Loughborough.....	4
Peterboro.....	2	Centreville.....	1
Parham.....	2	Omence.....	2
Tamworth.....	2	Ernesttown.....	2
Picton.....	15	Trenton.....	3½
Hamilton.....	5	Cobourg.....	2
Amherst-Island.....	3	Bath.....	7
Tyendinaga.....	1		
Oshawa.....	11½		
		Total.....	423

ETAT des dépenses faites à l'agence de Kingston, pour le service de l'immigration pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1874, et payées par les gouvernements du Canada et d'Ontario respectivement.

Services.	Montant payé par le Canada.	Montant payé par Ontario.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Transports d'immigrants.....		468 93	468 93
Repas et pain fournis à des immigrants.....		382 88	382 88
Soins médicaux et médicaments.....		26 00	26 00
Dépenses ordinaires: combustible, eau, télégrammes.....			
Frais de poste, fournitures de bureau, luminaire, voitures.....			
Meubles, frais de voyage.....			
Améliorations au bâtiment, etc.....	530 78	33 85	564 63
	530 78	911 66	1,442 44

R. MACPHERSON,  
Agent d'immigration du Canada.

## No. 8.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT D'IMMIGRATION A LONDON.

(M. A.-G. SMYTH.)

## BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT.

LONDON, 21 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon compte-rendu des opérations de cette agence pendant l'année expirée le 31 décembre 1874.

L'état No. 1 ci-joint indique le nombre total des arrivées par la voie du Saint-Laurent et celle des Etats-Unis—soit, 12,105, avec les relevés complets des sexes, nationalités, métiers et professions et destinations générales.

Je soumetts les états A, B et C à votre attention. L'état A indique le nombre total des arrivées et le soin pris des arrivants à cette agence. Sur le nombre des arrivants, 3,358 sont restés et se sont établis en Ontario; 8,337 sont passés aux Etats de l'Ouest, et 419 se sont dirigés vers le Manitoba et la Colombie-Britannique; 1,071 ont eu des repas et des logements à titre d'assistance; et 221 ont été envoyés à leurs destinations par billets de transport gratuits.

L'état B indique les arrivées de chaque mois, le nombre des arrivants qui ont été nourris et le nombre de ceux qui ont été transportés par billets gratuits à leurs destinations.

L'état C contient les noms des stations auxquelles ont été envoyés ceux qui ont reçu des billets gratuits pendant l'année.

Un très-grand nombre de ceux qui se sont établis en Ontario, étaient des travailleurs agricoles anglais; fort recherchés généralement par nos cultivateurs, ils ont loué leurs services pour des salaires très-suffisants à de très-courts intervalles après leur arrivée. Cette localité aura encore besoin de beaucoup de bras de cette espèce et de domestiques au temps des travaux dans les campagnes. On devrait conseiller aux émigrants de ne pas attendre pour se rendre ici la fin de l'automne, car ils ne trouveraient pas des places aussi promptement alors que le printemps et l'été.

Le dépôt, à cette agence, n'est pas encore achevé et en état d'être occupé. Il en résulte que le service est ici plus difficile qu'à beaucoup d'autres stations.

L'immigration de la saison dernière, prise en masse, a été de bonne qualité, et appropriée aux besoins du pays. Les individus rangés, industriels, appliqués au travail, n'ont pas eu de peine à se procurer des salaires satisfaisants et des habitations confortables.

Quant à la santé des arrivants, elle a été excellente dans tout le cours de l'année; je n'ai pas eu un seul malade à faire admettre à l'hôpital.

Permettez-moi d'ajouter—et c'est par là que je terminerai—que les émigrants ont reçu tous les soins, toute l'assistance, toutes les informations nécessaires; et que les affaires de cette agence ont été conduites selon les règles de la plus stricte économie.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

A. G. SMYTH,

Agent d'immigration du Canada.

À l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

ETAT indiquant le nombre des immigrants arrivés à l'agence de London, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1874, et leur nationalité; le nombre de ceux qui ont eu à titre d'assistance des aliments et des billets gratuits de transport par la voie de chemins de fer ou autres voies, depuis cette agence jusqu'à leurs destinations respectives.

Pays d'origine.	Arrivées <i>viâ</i> du St. Laurent	Arrivées <i>viâ</i> des Etats-Unis	Totaux.	Restés dans la province d'Ontario.	Passés aux Etats-Unis.	Ont reçu du secours en aliments.	Ont reçu des billets gratuits.
Angleterre .....	1,702	824	2,526	2,080	746	.....	.....
Irlande.....	116	343	459	306	121	.....	.....
Ecosse.....	97	264	361	270	54	.....	.....
Allemagne.....	43	8,716	8,759	*702	†7,826	.....	.....
Norvège.....							
Autres pays.....							
	1,958	10,147	12,105	3,358	8,747	1,071	221

NORV.—\* Pendant le trimestre de juin, 410 immigrants ont gagné le Manitoba et la Colombie Britannique, suivant les rapports. † En novembre 9 sont allés au Manitoba pour s'y établir.

ETAT indiquant le nombre total des immigrants arrivés et de ceux qu'on a assistés à l'agence de London, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1874.

Mois.	<i>Viâ</i> du St. Laurent.	<i>Viâ</i> des Etats-Unis.	Totaux.	Nombre des immigrants nourris.	No. d'immigrants distribués au moyen de billets gratuits.
1874.					
Janvier.....	142	302	444	75	6
Février.....					
Mars.....					
Avril.....	428	376	804	255	95
Mai.....					
Juin.....	619	6,077	6,696	267	9½
Juillet.....	62	914	976	34	
Août.....	139	678	817	100	17
Septembre.....	176	1,137	1,315	149	18
Octobre.....	234	323	557	151	47
Novembre.....	107	313	420	24	14½
Décembre.....	49	27	76	16	14
	1,958	10,147	12,105	1,071	221

ÉTAT indiquant le nombre et la destination des immigrants expédiés de cette agence au moyen de billets gratuits, pendant les douze mois expirés le 31 décembre 1874.

Stations.	Billets d'adultes.	Stations.	Billets d'adultes.
Centralia.....	1	Tilsonberg .....	8
Lucan.....	4	Widden .....	1
Chatham.....	21	Komoka .....	7
Strathroy.....	3	Watford .....	4
St.-Thomas.....	15	Harriston .....	1
Newbury.....	8½	Middleton .....	4½
St. Mary's.....	17	Mitchell .....	6½
Dorchester.....	2	Mount-Brydges .....	4½
Clifford.....	2	Ingersoll .....	16
Simcoe.....	2	Belmont.....	2
Bothwell.....	2	Dutton.....	4
Port-Stanley.....	11	Aylmer.....	16½
Stratford.....	1	Glencoe.....	6
Thamesville.....	13½	Guelph.....	1
Westminster.....	1	Paris.....	2
Sarnia.....	6½	Laurence.....	1
Hamilton.....	3	Aylmer et retour.....	3
Goderich.....	½	Strathroy do.....	2
Ailsa-Craig.....	2	Sarnia.....	2
Granton.....	3	Sarnia à Jarvis.....	2
Thorndale.....	4	Malton.....	1
Whites.....	1		
Oakville.....	2	Total.....	221

A. G. SMYTH,  
Agent d'immigration du Canada.

London, Ontario,  
21 janvier, 1875



## No. 9.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT A HAMILTON.

(M. JOHN SMITH.)

BUREAU DE L'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN,  
HAMILTON, 11 février 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur cette agence pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Ma nomination est de date trop récente pour que je puisse rendre compte de mon propre travail ; mais, d'après les archives de mon bureau et les notes de mon prédécesseur, le résultat des opérations de l'année aurait été satisfaisant.

Les immigrants, dans cette agence, ont été d'une classe très-supérieure, remarquablement propres à remplir les divers devoirs qui sont le partage des nouveaux colons dans le lieu de leur choix.

Ils étaient généralement en excellent état de santé : parmi le nombre entier des arrivants, je n'ai à signaler que quinze cas de maladie ; admis aussitôt à l'hôpital de la ville, les malades ont été soignés attentivement par le médecin et le personnel de l'institution jusqu'à leur guérison, après laquelle on les a expédiés chacun à sa destination.

Vous remarquerez que le nombre total des émigrants arrivés à cette agence, dans le cours de l'année dernière, monte à 37,147 ; sur ce nombre, 10,623 individus sont restés en Canada ; les autres 26,524 sont passés aux Etats-Unis. Parmi les premiers on compte 3,798 citoyens américains qui ont adopté notre pays pour leur demeure.

Les immigrants arrivés à cette agence dans l'année ont introduit en Canada une valeur de \$607,304 en numéraire ; ces capitaux ont été placés principalement en biens-fonds et dans le commerce et l'industrie.

Je voudrais aussi attirer votre attention tout particulièrement sur la nombreuse émigration de Norvégiens et Suédois—environ 5,000 âmes—qui a traversé ma circonscription pour se rendre aux Etats-Unis. De tels colons nous seraient bien utiles si nous pouvions par quelque moyen les gagner à s'établir en Canada. D'après ma propre expérience, une connaissance personnelle acquise aux Etats-Unis, c'est une population vigoureuse, frugale, honnête, industrielle ; mais, pour l'attirer de notre côté, il ne faudrait rien moins que l'installer en groupes, la coloniser dans des localités spécialement réservées pour elle, car, au commencement, toute tentative pouvant amener sa dissémination ou son absorption dans l'élément général, serait en pure perte ; mais quand une fois de petites colonies norvégiennes et suédoises auraient pris place au milieu de nous, nous verrions, comme dans le Wisconsin et le Minnesota, se former naturellement un courant d'émigration de la péninsule scandinave vers nos rivages. Les territoires du Nord-Ouest, nos nouvelles annexions, sont tout à fait propres pour cet objet.

Je n'ai connaissance aucune de plaintes faites par des immigrants au sujet du traitement sur les steamers océaniques ; et tous se sont loués de l'attention bienveillante qu'on leur avait montrée sur nos chemins de fer et nos bateaux ; plusieurs mêmes étaient pénétrés de reconnaissance pour les soins et les bontés des conducteurs de chemins de fer et des chefs de station, qui avaient contribué de leurs deniers à leur procurer les objets de première nécessité et plus de bien-être.

Les travailleurs de tous métiers ont été recherchés pendant la saison de nière, et les immigrants ont trouvé, au moment de leur arrivée, de l'emploi à leur gré avec de très-honnêtes rétributions. En règle générale, ils sont contents d'avoir changé de pays, et parlent avec plaisir de nos institutions d'éducation, dont leurs enfants reçoivent les bienfaits.

Le besoin d'ouvriers agricoles et de servantes est toujours considérable ; on m'envoie maintenant des demandes de bras pour le printemps ; mais il y a une classe d'émigrants que je serais fort en peine de placer, ce sont les commis, les teneurs de livres et tous les gens d'occupations libérales.

Les affaires agricoles sont dans un état prospère, la récolte ayant été généralement abondante; et quoique le prix du blé soit plus faible que ces années dernières, les prix des autres grains, tels que pois, orge, avoine, comme de toutes les denrées, excèdent de beaucoup la moyenne; en outre, il y a eu de grandes facilités de vente, dont les fermiers ont su profiter. Presque tout le blé récolté est encore chez les producteurs, et sera apporté au marché pendant la présente saison de traînage.

A l'occasion des dispositions que je fais pour la saison prochaine, je prends très-respectueusement la liberté de vous indiquer l'extrême insuffisance des conditions d'installation à cette agence, en vous priant de vouloir bien, après en avoir considéré l'opportunité, déterminer les mesures convenables pour donner aux installations les commodités nécessaires et si désirables en vue du service départemental.

Le local actuel appartient à la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental; nous le tenons de sa seule courtoisie, et nous pouvons en être privés en tout temps, s'il arrivait que la compagnie en eût besoin pour son usage. Il est situé sur le quai du chemin de fer, et consiste en une baraque à recevoir le fret, construite en charpente grossière, et où les immigrants sont logés ensemble, hommes, femmes, jeunes et vieux, ceux qui sont mariés et ceux qui ne le sont pas, les sains avec les malades. Les gens mariés avec leurs enfants, je le répète, sont mêlés avec les jeunes garçons et les jeunes filles, et cette promiscuité est pour tous une cause de continuel incon vénients, si elle n'est pas aussi quelquefois, comme je le crains, une cause de graves désordres.

On ne peut arriver à la maison qu'en traversant la cour du Grand-Occidental, pleine de mouvement et où s'entre-croisent sept ou huit voies ferrées, sur lesquelles roulent continuellement, jour et nuit, les locomotives de gare employées à faire et à défaire les trains. C'est avec la plus grande difficulté que les immigrants peuvent parvenir à la baraque et en revenir; et souvent même, pour traverser la cour, il faut qu'ils rampent sous les chars, au risque d'être broyés ou blessés, si le train venait tout-à-coup à se mettre en mouvement; car, dans l'imminence d'un danger, une foule est saisie de frayeur, et il est difficile alors de garder prise sur elle, surtout quand il s'y trouve des enfants et des gens parlant une langue étrangère. Le danger est très-réel aux heures des départs de nuit.

Depuis que je suis entré en fonctions, il ne s'est guère passé de jours sans que j'aie été obligé de me traîner de la sorte sous les wagons pour aller au bureau et pour en venir; et on me dit que plus d'une personne a couru un grand hasard en exécutant ce trajet périlleux.

Quand il est nécessaire de fournir des aliments aux pauvres, on n'a que la ressource de les envoyer aux auberges, munis de billets de repas; et en plusieurs occasions il est malheureusement arrivé que, au lieu de se servir de ces billets pour réparer leurs forces en prenant de la nourriture, des imprévoyants les ont troqués pour boire. Un autre grave incon vénient de ce recours à l'auberge, c'est que les immigrants ignorants se laissent, comme on dit, entièrement plumer par la gent des cabaretiers, dont l'adresse à tirer l'argent est proverbiale.

Pour conclure, je crois qu'il serait désirable de pourvoir cette agence d'installations semblables à celles qui existent maintenant à Toronto, installations de la plus importante utilité, et permettant d'exercer toute surveillance sur les immigrants depuis leur arrivée jusqu'à leur placement ou leur départ, sans les soumettre aux soins de ces taverniers careassants qui ne perdent jamais l'occasion de dégarnir d'argent l'ignorance et la crédulité.

J'apprends que cette question a récemment occupé l'attention du Département, qu'elle a été décidée dans le sens du vœu que je viens d'exprimer, et qu'il a été pris des mesures pour avoir le terrain nécessaire à la construction d'un dépôt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SMITH,  
Agent d'immigration.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



## No. 10.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT A HALIFAX.

(M. EDWIN CLAY.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU CANADA,

HALIFAX, N.-E., 15 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport annuel sur les opérations de cette agence.

Le nombre des immigrants qui se sont établis dans la Nouvelle-Ecosse, l'année dernière, est de 1,471, et dépasse de 73 le chiffre de l'année précédente. Cette immigration se compose à peu près des mêmes éléments, seulement le nombre des journaliers est en augmentation : de 38, en 1873, il s'est élevé à 187, l'année dernière. Les "mineurs" continuent de se présenter comme "artisans," ce qui affaiblit le chiffre sous le titre de leur métier.

Par suite de la paralysie des affaires dans la province, il y a eu moins de demandes de main-d'œuvre exercée qu'en 1872 et 1873 ; néanmoins, tous les arrivants ont trouvé de l'emploi.

Vingt-six individus seulement ont déclaré venir des Etats-Unis, mais il n'est point douteux que nous avons reçu beaucoup plus d'immigrants de ce pays ; malheureusement, il paraît impossible de constater au juste la force du contingent américain, tant que les passagers ne seront pas classés dans les rapports des steamers et des navires à voiles, présentés à la douane du port de débarquement. Immigrants, gens d'affaires, individus revenant dans la province pour y rester, voyageurs allant passer la belle saison chez des amis, tous sont débarqués sans qu'il soit fait de distinction entre eux. En outre, il entre quantité de personnes dans la province par le chemin de fer.

La compagnie exploitant les mines de fer à Londonderry a fait venir de bons mineurs des Cornouailles, dont les familles sont attendues au printemps.

La stagnation de l'industrie houillère a obligé les propriétaires et les régisseurs de quelques-unes de nos mines, de chercher les meilleurs moyens à prendre pour retenir leurs hommes et pourvoir à leurs nécessités. Les mineurs anglais et français, établis tout récemment dans la province, ont beaucoup de misère durant les chômages.

A la demande de son honneur le gouverneur Archibald, j'ai visité deux fois les houillères de Vale, dans le but de donner aide et assistance aux mineurs français privés de travail ; et nous espérons qu'ils vont avoir maintenant assez d'ouvrage pour être à l'abri du besoin.

La catégorie d'immigrants dont nous retirons le plus d'avantages, qui se domicilie dans la province, est celle des travailleurs agricoles mariés, avec leurs familles. Ces colons nous restent et deviennent d'utiles adjonctions à notre population, tandis que les jeunes garçons et les jeunes filles, inconstants dans leurs résolutions, aiment à changer de place ; et on ne peut être assuré qu'ils se fixeront au milieu de nous.

Les arrivées, l'année dernière, ont été ainsi qu'il suit :

Hommes mariés.....	483
Garçons.....	298
Femmes mariées.....	192
Filles.....	129
Enfants (garçons) de 1 à 12 ans.....	128
"    (filles) de "    "    .....	199
Nourrissons.....	42

Total..... 1,525

*Métiers et professions.*

Boulangers .....	2
Commis.....	4
Cuisinier .....	1
Charpentiers.....	3
Mécaniciens.....	2
Cultivateurs.....	18
Menuisier.....	1
Journaliers.....	187
Artisans.....	178
Mineurs.....	89
Missionnaires.....	2
Plâtrier.....	1
Cordonniers.....	2
Chanteurs.....	2
Constructeur de navire.....	1
Tailleurs.....	2

*Nationalité.*

Anglais.....	889
Français .....	345
Ecosais.....	167
Irlandais.....	78
Allemands.....	12
Venant des Etats-Unis.....	26
Islandais .....	8
	<hr/>
	1,525

*Immigration en 1874.*

Par le St-Laurent .....	Aucun
Vid des Etats-Unis.....	26
Directement vid d'Halifax.....	1,499
Expédiés à St. Jean, N.-B.....	54
Restés dans la Nouvelle-Ecosse.....	1,471

Augmentation de 78 individus sur l'année précédente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWIN CLAY,  
Agent d'Immigration.

## No. 11.

## RAPPORT DE L'AGENT A SAINT-JEAN, N.-B.

(M. ROBERT SHIVES.)

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT.

ST. JEAN, N.-B., 4 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un compte-rendu des opérations de cette agence pendant l'année 1874.

## IMMIGRATION DE 1874.

Nombre total des immigrants venus par voie du St. Laurent.	Aucun
“ “ directement à des ports canadiens.....	669
“ des immigrants restés dans les limites de l'agence	50
“ “ envoyés à d'autres agences pour s'y établir.....	652
Nombre total de ceux qui sont venus par voie des États-U....	33

*Par sexes.*

Hommes.....	243
Femmes.....	172
Graçons d'un an à quatorze ans.....	124
Filles “ “ à “ “ .....	126
Nourrissons (sexe masculin).....	17
“ (sexe féminin).....	20
	<hr/>
	702

*Par nationalité.*

Natifs d'Ecosse .....	301
“ d'Angleterre.....	362
“ d'Irlande.....	31
“ de la Scandinavie.....	8
	<hr/>
	702

*Etats et Métiers.*

Cultivateurs.....	114
Travailleurs agricoles.....	51
Jardiniers.....	2
Doreurs.....	2
Mécaniciens.....	2
Commerçants.....	15
Marins.....	7
Teinturier .....	1
Mineurs.....	3
Drapiers.....	9

Forgeron.....	1
Boulangier.....	1
Teneur de livres.....	1
Peintre de bâtiments.....	1
Poseurs d'appareils à gaz.....	2
Ouvrier de navires.....	1
Papetiers.....	2
Tailleurs de pierre.....	4
Selliers.....	2
Fabricants de chaudières.....	2
Groom.....	1
Journaliers.....	19

243

L'immigration de l'année dernière présente ce fait particulier et très-satisfaisant, qu'une grande partie des arrivants avaient exercé l'état de cultivateur dans le *vieux pays*, et qu'ils se sont établis aussitôt comme colons sur des terres du gouvernement dans les différents lieux réservés pour eux.

La colonie de New-Kincardine, située dans le comté de Victoria, sur la rivière Saint-Jean, a reçu deux cent dix-neuf âmes, et promet d'être un des établissements les plus florissants de la province. Les immigrants ayant ce district pour destination sont arrivés de bonne heure, le printemps, sur le *Sidonian*, steamer de la ligne Anchor.

Dans le mois de mai, le steamer *Caspian*, de la ligne Allan, a amené une colonie composée d'individus originaires d'Angleterre; elle a débarqué à Dalhousie, comté de Ristigouche, à douze mille du nouvel établissement de Balmoral, où l'on avait fait toutes les dispositions nécessaires pour la recevoir.

La santé des immigrants était bonne; pour moi, je n'ai eu connaissance d'aucun cas de maladie parmi eux.

Pendant toute la durée de la saison, la main-d'œuvre a été très-demandée, et les bras manquant, les salaires se sont maintenus à des taux élevés.

La politique libérale du gouvernement en ce qui regarde la colonisation des terres publiques, porte son fruit; et le succès des nouveaux établissements assure que le mouvement va se continuer, et notre population rurale s'accroître d'un fort élément.

Bien qu'il y ait eu quelque décroissance dans le chiffre total des arrivées, nous pouvons cependant nous réjouir d'avoir reçu un contingent aussi considérable de cultivateurs, en considérant que les agents des Etats-Unis et de l'Australie ne cessent de faire tous les efforts possibles pour attirer l'émigration du côté de ces pays; et nous avons aussi lieu de nous féliciter de ce que les émigrants qui débarquent dans nos ports, s'y présentent maintenant avec l'intention de fixer leur demeure sur notre territoire, au lieu que, ces années dernières, les trois quarts des arrivants s'acheminaient aussitôt vers les Etats-Unis.

Le malaise qui pèse depuis quelque temps sur toutes les industries dans la république voisine, a pour effet de nous rendre un très-grand nombre de Canadiens et d'autres émigrants; nous devons regretter qu'il n'y ait pas de possibilité d'en avoir le compte; la plupart s'en reviennent soit par les steamers de la ligne Internationale établie entre Boston et St-Jean, soit par le chemin de fer uni Européen et Nord-Américain; il en entre aussi beaucoup par la frontière du Maine, qui vont prendre des terres dans les comtés du haut de la rivière St-Jean.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ROBERT SHIVES,

Agent fédéral d'immigration.

A l'honorable,  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 12.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT A WINNIPEG.

(M. WM HESPELER.)

BUREAU DU GOUVERNEMENT,

WINNIPEG, MANITOBA,

6 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour 1874.

La saison de l'immigration s'est ouverte le 12 mai, par l'arrivée à Winnipeg du premier bateau de la rivière Rouge ; et dès l'ouverture il est venu par cette voie d'eau un nombre plus grand que de coutume de travailleurs et d'artisans (ces derniers pour la plupart charpentiers, menuisiers et briqueteurs) des provinces orientales, outre un certain nombre de personnes du Minnesota, tellement que vers le milieu de juin, on comptait déjà 380 immigrants.

Les opérations de construction ont commencé fort tard, et, par suite, beaucoup de gens, pendant les premières semaines de leur arrivée, ont manqué de travail. Cette inactivité aurait eu un malheureux effet sur l'immigration, si le gouvernement n'y avait promptement mis ordre, en faisant entreprendre la construction des édifices publics, à savoir, les nouveaux bureaux des terres fédérales, la douane et le pénitencier, qui ont nécessité l'emploi de près de 200 hommes ; ce qui a encouragé les efforts individuels et a inspiré la confiance au commerce ; aussi, à la fin d'août, la main-d'œuvre était-elle très-recherchée.

Le 16 juin, sont arrivés aux baraqués, les premiers immigrants, venus par la route Dawson ; c'étaient pour la plupart des cultivateurs des provinces orientales, à l'exception de 312 individus amenés par M. John Ralston, de Marquette, district minier de l'Etat de Michigan.

Malheureusement, ces derniers n'étaient pas propes aux travaux agricoles, et comme la culture est la principale chose qui puisse attirer l'émigrant dans la province, on les a vus repartir presque tous.

Quant aux émigrants du Canada et des Etats-Unis, qui sont venus ici avec le projet de prendre des terres du gouvernement, ils ont trouvé sur-le-champ des *homesteads* dans les parties ouest et sud-ouest de la province, c'est-à-dire dans et proche le district de Palestine et dans le voisinage des montagnes de Pembina, les deux localités les plus favorables de toute la province.

Du 1er juillet jusqu'à la fermeture de la navigation, le dépôt a toujours été bondé d'immigrants, ce que l'on pouvait imputer surtout à la mauvaise administration des entrepreneurs de la route Dawson, qui ont fait beaucoup de dommages aux nouveaux colons, obligés souvent d'attendre jusqu'à trois, jusqu'à cinq semaines même, leurs bagages, après avoir enduré les fatigues d'un voyage très-pénible de vingt-deux jours en moyenne.

Vers la mi-juillet, les sauterelles ont fait leurs dégâts ; on a craint pendant un temps qu'elles ne détruisissent la récolte entière ; par bonheur, la dévastation n'a pas été si calamiteuse, et le blé a pu rendre encore en moyenne vingt boisseaux à l'acre.

Si, comme j'ai toute raison de le croire, l'immigration continue d'affluer dans la province, celle-ci, qui tire maintenant les trois-quarts de ses subsistances des Etats-Unis, sera en état de se suffire dans le court espace de trois ans. Les Etats-Unis nous fournissent en quantité des chevaux et du bétail, mais cette importation ne tardera guère à cesser, car il y a pas sur ce continent de contrée plus riche en herbages, que le Manitoba, ni plus favorable à l'élevage des animaux.

L'arrivée, pendant les derniers mois de l'année, de 258 familles mennonites russes a ajouté infiniment à la prospérité de la province ; et je n'hésite pas à dire qu'elles surpassent tous les colons venus avant elles en vigueur et en énergie. A voir les maisons qu'elles se sont bâties en moins de deux mois, les provisions qu'elles ont amassées pour les besoins de l'hiver, on dirait que leur établissement date de vingt années.

D'après mes communications avec les Mennonites en Russie, j'ai lieu d'espérer qu'il viendra une autre forte immigration de familles de cette communauté; et si le gouvernement juge bon d'accueillir la demande qu'ils lui ont faite, par mon intermédiaire, le 28 décembre, d'une nouvelle réserve de territoire, je tiens pour assuré que 400 à 500 familles y viendraient prendre place dès la prochaine saison.

Les Etats de Dakota, de Minnesota, de Nebraska, d'Iowa et de Kansas mettent tout en œuvre pour s'emparer de l'immigration mennonite, et ils ont déjà réussi très-notablement. Leurs compagnies de chemins de fer se montrent très-libérales à l'égard de ces colons; non-seulement elles les transportent gratuitement du port de mer à leurs destinations différentes, mais elles transportent de même leurs provisions et ustensiles des Etats à l'Est aux localités qu'ils ont choisies pour le lieu de leur demeure.

Le mouvement, au dépôt de cette agence, durant l'été dernier, a compris 2,846 individus, avec les 258 familles mennonites; en outre, la province a reçu beaucoup d'immigrants qui ne se sont pas présentés à ce bureau, et dont, par conséquent, il n'est pas possible de constater le nombre.

Le chemin de fer de Pembina au Fort-Garry, en exécution, sera à la saison prochaine un vaste champ pour les travailleurs, et sera très-avantageux aux nouveaux colons.

Ce chemin, une fois achevé, ouvrira à la colonisation un des plus beaux districts de la province; et je prends ici la liberté de proposer la construction à Dufferin d'un dépôt pour les immigrants, dont il faciliterait l'acheminement vers la partie sud-ouest de la contrée.

Les immigrants qui viennent par Duluth rencontrent souvent des difficultés, et il arrive aussi que, trompés par de fausses représentations, ils se laissent détourner de leur destination et se portent dans les Etats voisins. Il me paraît donc fort opportun d'établir à ce port-là un agent, chargé du soin de déjouer ces pratiques.

Je suis heureux de dire qu'une personne cherche en ce moment à former une compagnie pour créer une fabrique de sucre de betterave dans la province, ayant trouvé que la terre y possède des propriétés particulièrement favorables à la culture de la betterave, qui se charge ici de plus de principes saccharins que dans les sols d'Europe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. HESPELER,

*Agent d'immigration du Canada.*

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 13.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT SPÉCIAL A WEST-LYNN, MANITOBA.

(M. F.-T. BRADLEY.)

WEST-LYNN, 11 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme du 8 du courant, et de vous envoyer ci-inclus des états indiquant le nombre des émigrants entrés dans le Manitoba et de ceux qui en sont sortis, pendant la saison expirée le 31 octobre 1874.

Vous remarquerez un accroissement considérable sur les années précédentes; et maintenant que plusieurs causes de griefs ont été supprimées par le Département des terres, les plaintes sont rares.

L'action du Département du Trésor des Etats-Unis, relative au transit des effets etc., des immigrants sur le territoire de la république, a bien diminué les difficultés que nos colons trouvaient dans leur chemin; et la disposition générale des agents des autorités américaines est plus amicale.

Quant à la colonie américaine, je dois en faire une mention favorable; il est bien certain maintenant que nous allons recevoir une émigration très-nombreuse des Etats de l'Ouest pendant la saison prochaine.

Je suis dans de continuelles communications avec des personnes de ces Etats, qui m'écrivent pour me demander des renseignements sur le Manitoba.

Permettez-moi de solliciter de nouveau la construction ici d'un dépôt destiné à l'usage des immigrants. Les bateaux arrivent à toute heure de la nuit, souvent par un temps fort inclément; et le manque de place aux auberges, ou, quand il y en a, le prix élevé du logement et de la nourriture, font une fâcheuse impression sur les arrivants; et, pour parer à un tel résultat autant qu'il m'était possible, j'ai mis des tentes et une maison qui m'appartient à la disposition des immigrants, qui les ont occupées toutes avec avantage.

L'agent de la colonie mennonite, établie sur la rive ouest de la rivière Rouge, à quelque 26 milles au nord de la limite internationale, nous en donne des avis d'un favorable augure; les colons se montrent très-contents du sol et du climat de leur nouveau pays.

Vous verrez par les états ci-joints que le nombre total des émigrants arrivés au Manitoba par cette voie-ci, pendant la saison de 1874, a été de 3,016, et le nombre de ceux qui en sont partis par la même voie et pendant la même période, de 771. Ainsi nous comptons, au profit de notre population, une différence de 2,045 âmes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre, etc.,

F. T. BRADLEY.

John Lowe, écuier,  
Secrétaire, Département de l'Agriculture,  
Ottawa.

ETAT numérique des émigrants sortis de la province de Manitoba *via* de Pembina-Nord, pendant la saison expirée le 31 octobre 1874.

Mois de départ.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Mai .....	69	12	7
Jun .....	139	30	15
Juillet.....	86	30	26
Août .....	161	24	06
Septembre .....	136	28	17
Octobre .....	167	23	17
<b>Totaux.....</b>	<b>638</b>	<b>145</b>	<b>88</b>

F. T. BRADLEY,  
Agent surintendant.



ETAT de l'immigration dans la province de Manitoba pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1874.

Mois d'arri- vée.	Nombre d'immigrants			Ontario.			Québec.			Provinces Maritimes.			Grande- Bretagne.			France.			Allemagne.			Russie.			Scandinavie.			Etats-Unis.			Nombre de voyages.	Destinations.			
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.								
Mai .....	87	20	24	9	9	9	6	9	29	5	3	5	3	5	7	163	60	1	60	1	60	1	163	60	1	60	1	60	1	60	1	60	1		
Jun .....	690	414	82	86	6	6	14	14	12	5	3	5	3	5	5	60	5	5	100	80	200	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
Juillet...	614	126	24	33	6	7	19	15	5	5	3	3	3	3	3	30	30	1	130	136	208	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
Août....	794	118	24	22	3	3	11	11	4	4	4	4	4	4	4	17	17	6	170	176	208	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Sept....	388	90	36	22	1	1	7	7	7	2	2	2	2	2	2	9	9	9	63	60	76	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Oct.....	118	65	44	5	5	5	8	6	4	2	2	2	2	2	2	9	9	9	63	60	76	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

F. T. BRADLEY,  
Agent-surintendant.

## No. 14.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE LA STATION DE QUARANTAINES A LA GROSSE-ILE, 1874.

(M. FRÉDÉRIK MONTIZAMBERT, M. D.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre les états ci-joints en forme de tableau, des opérations et des dépenses de la quarantaine de la Grosse-Ile pendant l'année 1874.

La barque "Pontocorvo," capitaine Pedersen, partie de Christiania le 24 avril, sur lest, avec 270 passagers d'entrepont et 15 hommes d'équipage, entra en quarantaine le 10 juin. Il y avait eu à bord cinq décès par suite de rougeole en cours de voyage. Au moment de l'arrivée, plusieurs personnes étaient encore atteintes de cette maladie. Un jeune homme était malade de la fièvre. Les passagers furent débarqués et soumis à la quarantaine; le navire fut purifié et désinfecté. Il ne survint pas d'autres cas de maladie parmi les passagers. Tous les malades traités à l'hôpital en sortirent guéris.

La barque "Brodrene," Martinsen, de Stavanger, 5 mai, sur lest, avec 6 passagers de cabine, 239 passagers d'entrepont et 14 hommes d'équipage, entra en quarantaine le 12 juillet. La rougeole régnait à bord. Tous les passagers furent débarqués et quarante-deux d'entre eux admis aux hôpitaux. On soumit soigneusement les personnes et leurs effets, ainsi que le navire, aux procédés ordinaires de nettoyage et de purification. Deux des malades traités succombèrent, et les autres sortirent guéris, à différents intervalles.

La barque "Olivia," Evans, de Cardiff, 4 juin, avec un chargement de houille, et un équipage de 19 hommes, vint à la quarantaine le 19 juillet, et déclara le décès du maître, le capitaine Davis, en cours de voyage. M'étant soigneusement informé des circonstances de ce décès, j'acquis la certitude qu'il n'avait eu pour cause aucune maladie contagieuse; et le navire eut permission de poursuivre son voyage.

Le brigantin "George Wheelwright," Howard, de Cardenas, 4 juillet, avec un chargement de melasses, et un équipage de 12 hommes, se présenta le 22 août. Le capitaine déclara qu'un arrimeur, nom inconnu, de Cardenas, était mort dans la traversée. Il fut prouvé que ce décès avait été causé par une maladie non contagieuse. Le navire fut immédiatement relâché.

Le 20 août, Eusèbe Bouchard, âgé de vingt-quatre ans, qui était employé aux travaux publics, à la station, entra à l'hôpital, ayant une entérite (fièvre typhoïde.) La maladie eut un cours favorable jusqu'à la troisième semaine, qu'elle se compliqua d'une inflammation du poumon droit; puis l'affection gagna le poumon gauche. Le 8 septembre, le malade mourut. Une enquête, faite avec tout le soin désirable, ne découvrit rien à la station qui eût pu être cause de cette fièvre typhoïde. Il y avait dans la même maison où avait habité le jeune homme, plusieurs autres personnes vivant dans toutes les mêmes conditions que lui, quant au drainage, à l'eau dont ils se servaient, etc., et cependant aucune d'elles ne fut atteinte. Bouchard était revenu à la station depuis une semaine environ lorsqu'il tomba malade. De ces faits je conclus qu'il avait contracté le mal, pendant son absence temporaire de l'île, en buvant de l'eau impure ou par quelque autre cause de ce genre.

Cette année, on ne compte aux hôpitaux que soixante-deux admissions, et trois décès, deux de la rougeole et un de la fièvre. Il n'y aurait eu que sept décès en mer.

Ces nombres sont bien inférieurs aux moyennes des années précédentes; nous avons eu, cependant, d'autres saisons pareillement exceptionnelles. Ainsi, en 1859, il y eut quatre-vingt-douze admissions, sans un seul décès; en 1860, il n'y eût

aussi que quatre-vingt-douze admissions ; en 1863, 1864 et 1865, quarante-quatre, soixante et trente-trois admissions seulement. Ces époques saines alternent avec d'autres moins bonnes : aux faibles nombres de 1859 et 1860 succèdent 341 admissions, y compris 103 cas de variole, en 1861, et 367 admissions, y compris 151 cas de fièvre typhoïde, en 1862. De même encore, après la période de 1863, 1864 et 1865, il y a recrudescence ; les nombres de ces maladies contagieuses s'élèvent à 261, 375, 424 et 494 pendant les quatre années suivantes ; et ainsi de suite.

Chose digne de remarque, quoique la variole ait sévi<sup>3</sup> terriblement, cette année dans plusieurs ports maritimes d'Europe, pas un seul navire n'est venu à la quarantaine se déclarer entaché de la contagion.

N'est-il pas extraordinaire que, durant la saison entière et de toute une grande flotte de 1,200 voiles et vapeurs entrés en rade, portant ensemble au moins 50,000 à 60,000 passagers et marins, quatre navires seulement aient eu à déclarer la présence à bord d'une maladie infectieuse ou des décès arrivés en cours de voyage ?

Mais il est d'expérience que l'on ne doit pas compter sur la durée d'un état de choses aussi exceptionnel.

Pour plus amples détails sur les opérations et la dépense de la station, j'ai l'honneur de vous renvoyer très-respectueusement aux tableaux joints au présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FREDERICK MONTIZAMBERT, M. D., Edin.

L. R. C. S. E., etc., etc.,

Médecin-surintendant.

A l'hon. ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## STATISTIQUE ANNUELLE—Mouvement des hôpitaux de la quarantaine de la Grosse-Île, 1874.

Classement.	Entrées.							Mortalité.							Sorties par suite de convalescence.				Religion.									
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Choléra.	Diarrhée et Dyssentérie.	Fièvre.	Petite vérole.	Fièvre scarlatine.	Rougeole.	Maladies non contagieuses.	Total.	Choléra.	Diarrhée et Dyssentérie.	Fièvre.	Petite vérole.	Fièvre scarlatine.	Rougeole.	Maladies non contagieuses.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Catholiques Romains.	Protestants.	Total.	
Pays d'origine.																												
Canada.....	1	1	.....	2	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Norvège }.....	10	19	31	60	.....	3	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Suède }.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Totaux.....	11	20	31	62	.....	3	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	

FREDERICK MONTZAMBERT, M.D., Univ. d'Edin.,  
L.R.C.S.E., etc., etc.,  
*Médecin-Surintendant.*

## DÉPENSE de la station de quarantaine, Grosse-Île, en 1874.

		\$ cts.	\$ cts.
1874.			
3 mai.....	Balances, feuilles des salaires du personnel d'hiver.....		320 40
	Feuille du 21 au 30 avril.....		342 20
31 ".....	do du mois de mai.....	1,003 92	
	Médicaments, Leduc et Letellier.....	59 61	
	Fournitures de bureau, M. Miller.....	38 69	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	399 00	
	Fournitures, articles de fer, H. S. Scott.....	\$244 77	
	" épiceries, H. A. Paré.....	117 28	
	Dépenses casuelles, suivant pièce justificative.....	362 55	
		304 20	2,167 88
30 juin.....	Feuille des salaires pour juin.....	1,003 02	
	Médicaments, O. Potvin et Cie.....	82 44	
	Impressions, C. Darveau.....	17 50	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	203 00	
	Fournitures, marchandises sèches, F. M. Dechéne.....	\$631 83	
	Ancre, etc., H. T. Scott.....	144 80	
	Chaloupe, F. Blouin et Cie.....	135 00	
	Farines, Connolly et Cie.....	84 05	
	Voiles et drisses, Wm Watson.....	80 67	
	Épiceries, H. A. Paré.....	49 10	
	Viandes et légumes, Léon Arel.....	£7 60	
	Huile de pétrole, F. O. Vallerand.....	23 90	
	Peintures et huiles, Jos. Fiset.....	18 52	
	Dépenses casuelles, suivant justifications.....	1,205 47	
		164 43	2,676 76
31 juillet.....	Feuille des salaires pour juillet.....	1,003 92	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	204 50	
	Dépenses casuelles, suivant justifications.....	72 39	
			1,280 81
8 août.....	Indemnité, D. Bacon, salaire pour mois d'août.....		116 67
31 ".....	Feuille des salaires pour août.....	889 59	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	254 00	
	Dépenses casuelles, suivant justifications.....	21 91	
			1,165 50
30 sept.....	Feuille des salaires pour septembre.....	889 59	
	Fournitures de bureau, M. Miller.....	11 00	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	202 50	
	Fournitures, farines, Connolly et Cie.....	\$118 95	
	Réparations à chaloupe, Blouin et Cie.....	93 50	
	Viandes, Léon Arel.....	38 30	
	Peintures, huiles, etc., Jos. Fiset.....	20 16	
	Huile de pétrole, etc., F. O. Vallerand.....	16 00	
	Dépenses casuelles, suivant justifications.....	286 91	
		420 94	1,810 94
31 oct.....	Feuille des salaires pour octobre.....	\$889 59	
	Avances au personnel d'hiver.....	598 00	
		1,487 59	
	Médicaments, C. Potvin et Cie.....	12 77	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	256 10	
	Fournitures, farines, Connolly et Cie.....	\$19 40	
	Huile de pétrole, F. O. Vallerand.....	15 75	
	Marchandises sèches, F. M. Dickens.....	10 75	
		45 90	
	Dépenses casuelles, suivant justifications.....	39 72	
			1,842 08
30 nov.....	Feuille des salaires pour novembre.....	901 66	
	Service de bateau à vapeur, P. Turgeon.....	200 00	
	Fournitures, articles de fer, P. Turgeon.....	76 74	
			1,178 40
	Total.....		12,901 64

## RÉSUMÉ des dépenses de la station de quarantaine, Grosse-Ile.

<i>Année fiscale, 1873-74.</i>		\$ cts.	\$ cts.
Appointements et salaires.....		7,284 12	
Fournitures générales.....		1,957 78	
Médicaments.....		211 23	
Impressions et fournitures de bureau.....		74 40	
Service de bateau à vapeur.....		1,564 80	
Dépenses casuelles.....		1,134 68	12,227 01
<i>Semestre expiré le 31 déc. 1874.</i>			
Appointements et salaires.....		5,289 02	
Fournitures générales.....		409 55	
Médicaments.....		12 77	
Impressions et fournitures de bureau.....		11 60	
Service de bateau à vapeur.....		1,117 10	
Dépenses casuelles.....		554 96	7,394 40
<i>Année de calendrier, 1874.</i>			
Appointements et salaires.....		7,959 46	
Fournitures générales.....		1,977 57	
Médicaments.....		154 82	
Impressions et fournitures de bureau.....		67 10	
Service de bateau à vapeur.....		1,719 10	
Dépenses casuelles.....		1,023 59	12,901 64

FRED. MONTIZAMBERT, M.D., Edin.,  
*Médecin-s urintendant.*

## ANNEXE No. 15.

## RAPPORT ANNUEL DE LA QUARANTAINE D'HALIFAX, N.-E.

(M. W.-N. WICKWIRE, M. D.)

STATION DE QUARANTAINE,  
HALIFAX, 4 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la quarantaine d'Halifax pour 1874.

Je suis heureux de pouvoir dire que les occasions d'appliquer le régime sanitaire ont été relativement très-peu nombreuses.

Le 14 janvier, l'*Hibernian*, paquebot de la ligne Allan, arriva de Liverpool ayant un de ses passagers de salon malade de la petite vérole. Le varioleux (c'était un enfant) avait été isolé, avec son père, sa mère et une bonne, dans une des infirmeries du bâtiment dès le moment de l'apparition du mal, presque au commencement de la traversée. Je fis transporter la famille à l'hôpital de la quarantaine, et observer toutes les précautions ordinaires pour éviter la propagation de la contagion sur le navire, et son introduction dans la ville. L'enfant mourut le quatrième jour du débarquement. Vers ce temps-là, la bonne fut atteinte de la même maladie, mais elle se guérit, et la famille fut alors congédiée de l'île, après un séjour de près de quatre semaines en quarantaine.

Le 17 octobre, le brigantin *Edith* arriva des Antilles, avec un matelot souffrant de la petite vérole, que j'envoyai à l'hôpital. Le reste de l'équipage et la barque subirent plusieurs jours de quarantaine, pendant lesquels on prit des mesures propres à prévenir le développement de la contagion. Le matelot malade se rétablit, mais sa convalescence fut lente, et je ne pus le renvoyer qu'environ six semaines après son entrée à l'hôpital.

Ces trois cas forment le nombre total des affections d'une nature pestilentielle ou contagieuse, qui ont été traitées à ce lazaret pendant l'année.

J'ai visité les steamers et les autres navires à passagers, ainsi que les navires à marchandises venant de ports infectés.

Les pilotes et les capitaines connaissent assez bien maintenant les règlements sanitaires qu'ils ont à observer en arrivant sur rade, et paraissent disposés à n'y pas manquer.

On a exécuté, pendant l'année, quelques petits changements dans l'installation des hôpitaux, pour les rendre plus confortables en hiver.

La nécessité d'un débarcadère à l'île se fait beaucoup sentir; et j'espère que pendant l'année présente il y sera pourvu.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
W. N. WICKWIRE,  
Médecin-inspecteur.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## ANNEXE No. 16.

## RAPPORT ANNUEL DE LA QUARANTAINE DE PICTOU, N.-E.

(M. W.-E. COOKE, M. D.)

STATION DE QUARANTAINE,

PICTOU, 5 JANVIER, 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année dernière. Il n'y a eu aucun cas de maladie pestilentielle ou contagieuse à la station pendant l'année. Les bâtiments du département ont été réparés, et sont maintenant en bon état; c'est l'économiste qui en a la garde. Comme je crains, pour différentes causes, que nous n'ayions l'été prochain à combattre l'invasion de maladies redoutables, telles que la petite vérole, j'ose vous prier instamment de faire installer la bouée jaune dont j'ai déjà eu occasion de recommander l'établissement, d'aussi bonne heure que possible au printemps, de déterminer officiellement les limites de cette station et de donner avis aux pilotes de cette délimitation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. E. COOKE, M. D.,

Médecin-inspecteur,

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,

Ottawa.



## No. 17.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE LA STATION DE QUARANTAINÉ DE L'ILE AUX PERDRIX, N.-B.

(G. J. HARDING, M. D.)

BUREAU DE LA QUARANTAINÉ,  
ST. JEAN, N. B.

2 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur cette station pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Par la mort de mon frère, décédé le 6 mai dernier, le service de la quarantaine a perdu un fonctionnaire très-expérimenté comme médecin-inspecteur. Il avait rempli cette charge pendant près de quarante ans, et la ville de St.-Jean, dont le port est fréquenté par une si nombreuse marine, a souvent éprouvé les heureux effets de sa surveillance active pendant cette longue période, car dans bien des cas, je puis le dire, les maladies contagieuses ont été arrêtées à l'entrée même du port. Sans le détournement de cette invasion, l'épidémie eût bientôt exercé ses ravages, comme elle l'a fait ailleurs, à la suite de certains cas importés de maladie. C'est pour prévenir de tels malheurs que la quarantaine a été instituée.

Il ne peut plus y avoir de doute sur la mort de l'économé John O'Doherty. Votre département a été informé que l'infortuné avait été vu le 14 novembre dans sa chaloupe sous voile, se dirigeant vers l'île aux Perdrix, où il n'est point parvenu. On n'a eu depuis aucune nouvelle de lui ni de sa chaloupe. Il faut qu'elle ait chaviré, et ait été entraînée à la mer, et qu'il se soit noyé. Sa femme est restée avec cinq enfants sans moyens d'existence. De tels malheurs font mal à voir. L'infortuné O'Doherty a toujours rempli ses devoirs fidèlement.

L'incendie de l'un des bâtiments servant d'hôpital sur l'île aux Perdrix, qui a eu lieu le 26 décembre dernier et dont vous avez été informé, bien qu'on doive le voir avec regret, ne compromettra cependant point l'efficacité de l'établissement. Il reste trois bons bâtiments à part le lazaret de marine, qui sont tous les trois en bon état d'entretien.

Je ne puis fournir des détails sur la partie de l'année qui a précédé le 6 mai, mais je sais qu'il ne s'est présenté que très-peu de cas de maladies contagieuses, si même il y a en a eu. J'ai maintenant à parler de ce que j'ai fait depuis le 6 mai.

La nécessité d'inspecter les navires se trouvant dans les conditions qui exigent l'inspection, a été moins fréquente que dans aucune des autres années que j'ai passées ici. Même lorsqu'il y avait ou y avait eu de la maladie à bord, le danger n'était pas à appréhender à terre. Cette exemption vient en partie de ce que partout à peu d'exceptions près, les maladies épidémiques contagieuses ont eu un temps d'arrêt. Soyons reconnaissants de cette trêve, quelle qu'en soit la cause.

Depuis mon entrée en fonctions, j'ai fait la visite d'un grand nombre de navires. Pour une partie, c'était en réponse à leur appel; pour d'autres, le signal d'appel n'avait pas été exhibé. Mon but dans ces derniers cas, était de faire connaître que la surveillance ne cesse point d'être active. Comme le plus grand nombre de ces inspections n'ont rien constaté d'intéressant au point de vue de l'intérêt public, je n'ai pas besoin d'en parler ici en détail. Les cas qui ont mérité d'être signalés ont déjà été portés à votre attention,

Une circonstance digne de remarque, c'est qu'il est venu dans le port beaucoup plus de navires transatlantiques étrangers que par le passé. La proportion de ces navires à ceux portant le drapeau anglais ou américain a été d'environ un tiers, dont la plus grande partie venait des ports de la Baltique. Ce fait appelle notre attention, car ces ports ont toujours été les foyers de propagation du choléra.

Le cas de la barque "Emma G. Scammell" arrivée le 13 novembre, et dont le pilote avait, par ignorance des règlements de quarantaine, omis de mettre en panne, et quelques autres cas connus dans lesquels on s'est soustrait à l'observation des règlements pour différentes causes, font naître la question de savoir si les règlements particuliers des ports d'Halifax et de St.-Jean sont suffisants dans leur forme actuelle pour assurer la stricte exécution des lois de quarantaine.

Supposant que des observations fondées sur l'expérience acquise par le médecin d'un de ces ports, seront bien accueillies, je ferai les quelques remarques suivantes. Si les règlements atteignent le but, il est très-désirable de les maintenir comme ils sont, parce qu'ils ne causent aujourd'hui aucun inconvénient au commerce.

Les règlements d'Halifax et de St.-Jean ont cela de particulier, que l'accomplissement de l'obligation de les observer est laissé à l'initiative du pilote et du capitaine, sans qu'il soit prescrit expressément à l'officier de salubrité de faire l'inspection, excepté lorsque l'existence des conditions qui exigent cette inspection est annoncée par la mise en panne et le signal d'inspection. Mais il n'est point fait d'examen postérieur pour constater s'il y a eu négligence ou infraction. Cependant une clause facultative permet au médecin d'inspecter d'autres navires que ceux qui réclament l'inspection. Cette clause est ainsi conçue: "Le médecin-surintendant abordera aussi les navires qu'il croira nécessaire d'inspecter."

Cette disposition est très-importante et fait voir que les règlements ont été préparés avec beaucoup de sagesse. Elle tend dans son effet à mieux faire observer la loi et fournit un moyen de constater cette observation: d'où il suit que, sans avoir besoin d'être amendés, les règlements peuvent remplir l'objet qu'ils ont en vue. Je suis cependant sous l'impression que les médecins feraient bien de se prévaloir de cette clause pour exercer une surveillance rigide. C'est ce que je ferai avec votre permission, et mon rapport de l'année prochaine vous transmettra le résultat de mon expérience à ce sujet.

Les médecins-surintendants pourraient visiter d'autres navires que ceux dont l'inspection est obligatoire, et cela sans inconvénient pour le commerce maritime. Cela pourrait se faire sans ordre déterminé, de manière à dérouter les prévisions des pilotes et à les exposer davantage au risque d'être découverts, s'ils tentaient d'éluder les règlements.

La disposition dont je viens de parler, étant pour ainsi dire en expérimentation, l'essai n'en est pas moins important pour les pays étrangers que pour le Canada. Les débats de la conférence sanitaire internationale, spécialement réunie à Vienne l'été dernier pour discuter les questions de quarantaine, font voir que ce sujet est aujourd'hui examiné à fond par le monde commercial. On veut arriver aux vrais principes et obtenir l'uniformité en tous lieux dans l'application. Quelques pays, comme l'Angleterre, par exemple, n'ont pas eu d'expérience en cette matière. Le système canadien dans son ensemble, peut être justement considéré comme celui qui donne la plus grande somme de bien, avec la plus petite somme d'inconvénients.

Tous les cadavres apportés ici pendant l'année, étaient accompagnés des certificats servant à constater que le décès n'avait pas été causé par une maladie contagieuse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. S. HARDING, M. R. C. S. Ang.,

*Médecin-Inspecteur.*

A l'honorable Letellier de St. Just,  
Ministre de l'Agriculture, etc., etc.

*Observations sur la quarantaine. Systèmes de quarantaine et opinions sur ce sujet.*

ST.-JEAN, N.-B., 2 janvier 1875.

MONSIEUR.—Le changement d'opinion qui s'est produit en Angleterre depuis quelques années sur la question de la quarantaine, est non moins heureux que digne de remarque, changement dont la réalité est pleinement confirmée non-seulement par les déclarations d'écrivains anglais, appartenant ou n'appartenant pas à la profession médicale, mais encore par la nomination de fonctionnaires chargés de faire exécuter dans les ports du Royaume-Uni les réglemens adoptés.

L'Angleterre dans le passé a été presque seule à ne pas vouloir opposer à la maladie cette barrière qu'elle trouve aujourd'hui si nécessaire d'élever contre elle.

Dans la réglementation qu'elle a faite, l'Angleterre évite de se servir du mot de "quarantaine," et appelle le système qu'elle a créé, "l'inspection médicale des navires." En Canada, c'est ce que nous appelons la "quarantaine"; la différence est seulement dans le nom.

Il n'y a pas de doute que, dans plusieurs pays, il s'est commis de grands abus au détriment des intérêts du commerce, par suite des réglemens de quarantaine, sans qu'il y eût de compensation à l'avantage des pays où se pratiquaient ces abus. C'est pour cela que le mot de quarantaine est devenu comme synonyme de ces pratiques, qu'on a perdu de vue le bon côté des mesures préventives, et qu'on s'est servi d'une périphrase au lieu d'appeler la chose par son nom. Indépendamment de cette considération, il y en avait encore d'autres.

Pour faire voir dans quels extrêmes on est tombé, je citerai le fait suivant. Un des vaisseaux-transport de Sa Majesté, arrivé en juin dernier à Demerara, venant de la Jamaïque, avec quatre compagnies de soldats à bord, a été détenu trente jours en quarantaine, parce qu'un cas peu grave de petite vérole s'était produit pendant le voyage. Cette détention, sans parler des autres inconvénients qu'elle a causés, a coûté £4,000.

Il est très-probable que les efforts faits par plusieurs nations auront avant longtemps pour résultat l'uniformité du système de réglementation de la quarantaine dans tous les pays. Jusqu'ici, il y a eu, tantôt rigueur irrationnelle dans un pays, tantôt relâchement tout aussi blâmable, dans un autre; quelquefois, comme en Angleterre, absence de toute réglementation. Un grand changement s'est produit dans l'opinion tant sur les abus actuels que sur l'ensemble de la matière. Toutes les nations reconnaissent aujourd'hui que les restrictions de la quarantaine, sous une forme ou sous une autre, sont le seul moyen sûr de prévenir l'invasion du choléra que le commerce maritime transporte en tous lieux.

L'année 1866 a fait époque dans les annales de la médecine préventive. Le système préventif formulé d'abord par la Conférence internationale sur le choléra, tenue à Constantinople en 1866, et réaffirmé par la conférence de Vienne de 1874,—si on le considère dans les conclusions générales qui lui servent de base, et dans l'effet probable qu'il aura de combattre la propagation de ce fléau dévastateur qu'on appelle le choléra,—peut être regardé comme l'un des grands événements de l'histoire de la médecine. Le *Lancet* du 29 août dernier, disait: "Des changements importants se sont produits dans l'opinion des médecins sur la question de la quarantaine, depuis la conférence de Constantinople."

Le système proposé par la conférence de 1874 présente les mêmes caractères intrinsèquement que celui qui est mis en pratique ici depuis plusieurs années. Le fait que nous avons ainsi devancé les autres pays dans la création d'un système d'après les vrais principes, fait honneur à la sagacité de notre législation.

Pour mieux atteindre le but que je me propose en traitant le sujet dont je m'occupe ici, savoir, quel est l'état de la question et quelles sont les opinions sur cette même question, je citerai des écrivains anglais dont l'opinion peut faire autorité en ces matières. Ces citations sont empruntées à de longs articles, et sont aussi courtes qu'il est possible de les faire sans nuire à la clarté des opinions exprimées et à l'exposition exacte des phases par lesquelles la question est passée. J'espère que ces citations ne manqueront point de vous intéresser.

Les italiques sont de moi.

Le *Lancet* du 17 octobre 1874 dit en parlant du passé :

“ L'État a droit de restreindre la liberté des individus atteints de maladies qui peuvent se communiquer à d'autres personnes..... Cependant, jusqu'à ces derniers temps, aucune restriction n'a été imposée à ceux qui pouvaient transmettre les maladies les plus mortelles. Notre pays est si libre qu'avant 1866, un homme attaqué de la petite vérole pouvait aller inconsidérément et sans souci pour autrui prendre place dans un wagon de chemin de fer, et ainsi communiquer la maladie à tous ceux qui autour de lui étaient susceptibles de la contracter. L'État s'aperçut en 1866 que cette liberté était une dangereuse licence, et fit passer une loi restrictive, mais la question est de savoir si l'État est allé assez loin et s'il ne faudrait pas décréter de nouvelles restrictions.”

Le même journal s'exprime ainsi dans son numéro du 27 septembre 1873 : “ Les officiers attachés au service sanitaire des ports occuperont probablement une place plus importante dans les travaux futurs pour la salubrité du royaume, parce que nous arrivons à la connaissance du fait qu'une grande partie des maladies contagieuses se propagent directement d'un port à l'autre..... Presque tous nos principaux ports ont maintenant des officiers de santé, mais d'après les rapports qui nous sont parvenus, ils ne paraissent pas avoir de règles pour se guider.

“ Le service sanitaire d'un port, en tant qu'il diffère de celui d'une circonscription urbaine ou rurale, est tout à fait nouveau dans l'ensemble et la portée de ses opérations, pour ceux à qui cette tâche a été dévolue. C'est pourquoi nous nous proposons de signaler succinctement dans une couple d'articles certains points qui pourront servir à montrer la voie qu'il faut suivre.”

Le premier officier de santé, ayant des fonctions correspondantes à celles de notre médecin-inspecteur, qui ait été nommé pour le port de Londres, ne l'a été qu'au mois de juin 1873. Le *Lancet* a dans le temps fait l'éloge du fonctionnaire et de l'institution de la fonction. “ Il est rassurant de savoir, disait cette feuille, que nous avons maintenant au port de Londres un bon officier de santé qui possède les qualités nécessaires pour remplir cette charge.” (a).

Le même journal, dans son numéro du 5 septembre 1874, disait : “ Créer une organisation qui réponde aux besoins sanitaires de cet immense port, est un problème très-complexe, et qu'il faudra sans doute en somme résoudre graduellement en se guidant sur l'expérience. L'officier de santé du port, M. Harrey Leach, a dans ses deux rapports semestriels, indiqué les questions qui doivent d'abord appeler l'attention des autorités.”

(a) Ces qualités consistent à bien connaître la rivière, ainsi que les habitudes des marins et leurs maladies. Dans les circonstances actuelles, où nous redoutons l'invasion du choléra, la nomination de M. Harrey Leach est vue avec une satisfaction particulière, parce qu'il a fourni à la science des matériaux importants sur le mode de propagation du choléra. Ce monsieur a été attaché au service sanitaire des chemins de fer de Turquie pendant l'épidémie de 1865, et a été chargé du service médical du bateau-hôpital à Belle-Isle pendant l'épidémie de 1866.

NOTE.—Voici quel était le programme de la conférence sanitaire de 1874.

- 1o. Origine et mode de propagation du choléra.
- 2o. Mesures de quarantaine à prendre contre le choléra.
- 3o. Formation d'une commission sanitaire internationale.

C'est sur ces trois sujets qu'ont roulé les discussions de la conférence. Sur le premier point, elle a prononcé que “ le choléra asiatique est susceptible de propagation épidémique ; qu'il ne se développe point spontanément ailleurs que dans l'Inde, et que lorsqu'il fait son apparition dans d'autres pays, il y a été invariablement introduit du dehors.”

Dans la discussion du second point, au sujet des mesures de quarantaine, une majorité de 12 contre 8 parut désirer faire une distinction entre la vieille pratique et ce qui pourrait mieux répondre aux vues modernes sous une nouvelle appellation. Le résultat auquel on s'est arrêté a été la recommandation de deux systèmes, ou plutôt d'une même chose sous deux noms différents, savoir : “ une inspection médicale des navires ” et “ une quarantaine.” Les détails de la pratique dans chaque système montrent en quoi ils diffèrent ; mais les deux appellations n'ont rien qui le fasse voir. Ce qu'il importe cependant de remarquer ici, c'est l'affirmation unanime de la conclusion à laquelle on est arrivé sur l'opportunité de prendre dans les ports de mer des mesures pour intercepter la maladie, quel que soit le nom employé pour désigner ces mesures. Ainsi “ la quarantaine, ” dans le sens large du mot et dans la signification que lui donne le commerce maritime, a été recommandée au monde par un vote unanime.

Les conclusions unanimes sur les questions que renferme le premier point du programme peuvent être considérées comme l'expression de la science médicale de l'Europe.—*Lancet*.

“ Nous plaçons toute confiance dans le service sanitaire des ports pour l'interception et l'isolement des maladies importées. ”—(*Lancet*, 4 juillet 1874.)

Ce journal dit encore : “ Ces dispositions de la loi sont, comme nous l'avons fait voir, d'une extrême importance, en tant que la santé du royaume tout entier peut éprouver les effets de la négligence à les observer ou de leur mise à exécution. ”

En 1866, et a donc admis en Angleterre le principe qu'il fallait restreindre la liberté de circulation pour les personnes atteintes de maladies contagieuses. La loi ne s'est appliquée cependant qu'à celles de ces maladies reconnues comme telles, mais comme la nature du choléra n'était pas certaine à cette époque, il n'a rien été réglé par rapport à cette espèce particulière. Cependant, en 1872, un ordre du conseil privé ordonna l'application de certaines mesures préventives dans les ports de mer. Cet ordre très-défectueux n'eut point de valeur pratiquement. En 1873, cet ordre fut amendé, et, par une interprétation forcée, la loi peut s'appliquer au choléra mais non à d'autres maladies ; c'est en cela que ces dispositions devraient aller plus loin dans ce sens.

Comme ces renseignements le font voir, il s'est opéré en Angleterre un grand changement dans l'opinion et dans la pratique sur les mesures de prévention à prendre contre la propagation des maladies contagieuses. Il n'est pas hors de propos, d'ajouter quelques observations sur les phases de cette transition, et sur le succès probable des efforts tentés pour arrêter l'invasion du choléra, d'après le nouveau système, basé sur le fait maintenant admis de la contagion de cette maladie ; car c'est sur ce dernier point qu'il s'est produit une révolution dans les idées.

La grande conférence internationale sur le choléra, tenue à Constantinople en 1866 a été la cause principale de ce revirement d'opinion. Ce n'est pas que cette assemblée ait découvert la nature contagieuse de la maladie ; mais comme la faculté et le public étaient déjà dans le temps à peu près généralement convaincus de ce fait, les délibérations de cette imposante réunion ont efficacement servi à donner une sanction officielle à cette croyance.

Les travaux des deux conférences de 1866 et de 1874 ne se rapportaient qu'au choléra. En Angleterre, les dispositions prises dans les ports de mer le sont en vue d'arrêter l'invasion de cette maladie.

Tous les moyens auxquels on a eu recours en Angleterre contre le choléra pendant une période de quarante années, n'ont absolument servi à rien pour arrêter le cours de la maladie. Nous ne devons pas être surpris que le peuple anglais ait été dans ces circonstances bien disposé à faire, quoique tard, l'essai d'autres moyens. Nous avons connaissance des mesures prises à cette fin et du sentiment public sur leurs effets.

Dans l'espace d'un mois après que le nouveau système de prévention eût été introduit à Londres, il arriva assez singulièrement qu'une occasion vint s'offrir d'en éprouver l'efficacité. C'était vers le mois de juin 1873. Le *Times* a depuis exprimé l'opinion qu'une épidémie avait été détournée. Il dit : “ On ne peut guère douter que sans la prompte action du nouvel officier de santé du port, M. Harry Leach, qui s'est concerté avec les inspecteurs du département de salubrité du conseil privé, le choléra eût éclaté à Londres. Heureusement, le fléau a été détourné jusqu'à ce jour, et nous ne saurions être trop reconnaissants envers les autorités qui ont fait preuve d'une surveillance si efficace. ”

Pendant l'été de 1873, le choléra s'est présenté sur plusieurs autres points de l'Angleterre, et a été dans tous les cas combattu avec succès par l'*isolation*, de sorte que nous n'avons pas eu d'épidémie.

Le choléra a été apporté en Angleterre en 1831, 1848, 1853, 1866, 1873. Dans chacune de ces années, excepté la dernière, la maladie s'est répandue et a causé chaque fois la mort de 50,000 à 70,000 personnes, excepté en 1866, où la mortalité n'a pas dépassé 10,000. En 1873, le choléra ne s'est pas répandu du tout, parce qu'on avait mis en action des moyens de prévention.

Naguère, comme le fait remarquer le *Lancet*, les malades atteints du choléra pouvaient entrer dans le pays sans obstacle et se mouvoir au milieu des personnes en santé. Aujourd'hui on combat le mal à son début, on l'arrête dès le seuil. Comme

---

les conférences l'ont constaté, il est importé par les navires. Si on le trouve à terre, on isole tout de suite les malades.

Ce n'est qu'en y réfléchissant sérieusement qu'on peut se faire une juste idée de l'œuvre désastreuse de ce fléau qui a nom choléra. En 1873, et pendant les huit années précédentes il a parcouru l'Europe continentale, mais n'a exercé nulle part ses ravages comme en Hongrie, où, dans cette même année 1873, il s'est attaqué à 433,000 personnes et en a tué 183,000. En Galicie, le nombre des morts a été de 19,000. Dans d'autres pays, la moyenne a aussi été considérable, quoique, en général, elle n'ait pas été très-forte.

Respectueusement soumis,

W. S. HARDING, M. D.

A l'honorable Ministre de l'Agriculture.

## No. 18.

## RAPPORT DE L'AGENT GÉNÉRAL À LONDRES.

(E. JENKINS, ECR., M. P.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT DU CANADA,

KING STREET, WESTMINSTER S.-O.,

1er janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport pour l'année 1874 sur les opérations de cette agence, qui ont pour objet la surintendance de l'émigration et qui relèvent de votre département.

Je dois commencer par constater brièvement le fait que les opérations de cette année ont été contrariées et entravées par quelques circonstances fâcheuses.

La mort prématurée de M. Dixon, dont les importants services et le zèle pour la cause de l'émigration, méritent la reconnaissance du gouvernement et du peuple canadiens, a naturellement causé un temps d'arrêt dans le fonctionnement du bureau auquel il a si bien et si fidèlement présidé pendant de longues années. Les changements que le nouveau gouvernement résolut d'introduire dans la constitution et l'organisation de l'agence de Londres, étaient si importants qu'ils ne permettaient point d'espérer qu'on pût les mûrir et les mettre en œuvre dans le cours rapide de cette saison affairée. Pour plus de difficultés, les affaires des compagnies de steamers se compliquèrent, et leur concurrence active amena une baisse dans les prix, ce qui rendit pour ainsi dire inutiles les mesures prises antérieurement avec beaucoup de soin par le département, en vue d'un prix fixe à établir de six guinées pendant l'année. En dernier lieu, la crise financière aux Etats-Unis, dont les conséquences désastreuses se font sentir au loin, était si intimement liée dans l'esprit public aux affaires du reste de l'Amérique du Nord, que cette crise a fortement réagi contre l'émigration des populations, non-seulement aux Etats-Unis mais aussi aux provinces canadiennes. Malgré toutes ces causes contraires, j'ai le plaisir de pouvoir dire que les opérations de nos agences, tant dans la Grande-Bretagne que sur le continent européen, en 1874, ont été satisfaisantes, et aussi de pouvoir parler avec espoir et confiance des promesses de l'année 1875.

Avant de faire l'exposé succinct de l'émigration de l'année, je dirai en peu de mots quelle était la situation des choses, lorsque je suis venu prendre à Londres la direction de l'agence canadienne.

M. Dixon, agent en chef d'émigration pour le Canada, occupait deux petites chambres à un rez-de-chaussée dans Adam Street. Sa correspondance était nombreuse et variée; il n'avait cependant pour l'assister que deux commis et un commissionnaire, personnel évidemment insuffisant. Il devait répondre à tant de choses, qu'il travaillait souvent jusqu'à minuit, m'a-t-on assuré. Des agents répandus sur toute la surface du pays étaient en correspondance avec lui; il vérifiait et payait les comptes d'un certain nombre d'entre eux. Ces agents n'étaient cependant qu'imparfaitement sous son contrôle, et ne relevaient qu'indirectement de son agence. Une convention avait été arrêtée avec les compagnies de steamers sur la base de £6 6s. par traversée, pour la délivrance aux émigrants ordinaires qui s'adresseraient à l'agence de billets de traversée au prix de £4 15s. De plus, des billets devaient être délivrés moyennant £2 5s. par adulte légal, dans la proportion d'un dixième environ du nombre des billets distribués à chaque traversée, aux travailleurs agricoles avec familles, et aux servantes de maison. A la classe d'immigrants recevant cette dernière assistance, le gouvernement d'Ontario accordait une bonification de \$6, payable après trois mois de résidence dans la province. Dans les royaumes scandinaves, M. McDougall a organisé, d'après les instructions du ci-devant ministre, un système de bonifications de traversée par l'émission de certificats-bonus de £1 sterling en faveur de certaines catégories

d'émigrants. Le colonel Mattson, qui avait fait l'office d'agent d'émigration en Suède et en Norvège pour le compte des États de l'Ouest, fut envoyé en Norvège avec mission de diriger les opérations dans ce pays. A ma prise de possession de l'agence, M. MacDougall était de retour ici et encore dans l'emploi du gouvernement.

En vue de faciliter les arrangements pris par le gouvernement pour aider les Ménéonites de la Russie méridionale à émigrer au Manitoba, M. John Dyke, agent du gouvernement d'Ontario, a été envoyé en mission spéciale à Constantinople par le gouvernement fédéral pour se mettre en rapport avec cette population disposée à émigrer.

Après la mort de M. Dixon, M. Rowsell, son beau-frère, employé civil distingué du gouvernement britannique, a eu temporairement l'administration de l'agence; mais, le 1er février, M. Jourdain, premier commis sous M. Dixon, fut, d'après vos instructions, chargé de remplir les fonctions d'agent. Le 5 mars, je pris possession du bureau, et M. Jourdain, après m'avoir remis les livres et les papiers, a continué d'être le premier commis du service de l'émigration.

L'exiguïté du local et l'impossibilité où s'était trouvé M. Dixon, avec son personnel insuffisant, de ranger dans un ordre systématique, sa correspondance étendue, causèrent de graves embarras. Des mesures ont été prises le plus tôt possible en Angleterre et sur le continent, pour donner une base convenable aux opérations de l'agence. Mon attention se porta immédiatement sur deux points. Le *premier* était le choix du lieu de l'agence et le système à y introduire; le *second*, l'organisation des sous-agences.

1. Au premier abord, se présentait la nécessité absolue d'augmenter le personnel pour se mettre en état d'expédier toutes les affaires qu'exigent la surveillance des opérations d'une vingtaine d'agents, les communications journalières avec les compagnies de steamers, la correspondance échangée entre les agents et les quelque trois mille employés avec lesquels ils sont en rapport. Il m'a paru clair que l'efficacité du système des sous-agences serait en proportion des améliorations introduites dans l'organisation du bureau principal.

Les vues libérales du gouvernement, quant à la position de son agence générale à Londres, m'ont permis tout d'abord d'avoir un excellent local pour l'installation des bureaux, qui répond non-seulement aux besoins d'un personnel plus nombreux, mais qui, plus tard, si les choses en viennent là, pourra fournir l'espace nécessaire aux représentants des différentes provinces, et devenir aussi pour les Canadiens de passage à Londres, un rendez-vous hospitalier et un lieu de renseignements avec sa bibliothèque et son cabinet de lecture. Ayant en vue ces objets, j'ai eu l'avantage de pouvoir m'assurer le bâtiment actuellement occupé par les bureaux de l'agence. Il venait d'être terminé. Il est grand, commodément situé, et le loyer, pour la localité, est modéré. Le propriétaire n'ayant point encore donné de nom à ce bâtiment, a consenti, à condition que le bail s'étendît à plusieurs années, à lui donner la désignation de "Canada Government Building" (Hôtel du gouvernement du Canada). C'est là que les bureaux ont été transportés au milieu de mai.

Pour ce qui concerne le Département de l'Agriculture, je dirai qu'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment a été disposée pour les besoins de l'émigration, et est exclusivement consacrée à cette branche de l'agence. Dans le sous-sol, une chambre a été préparée pour servir de dépôt aux nombreuses publications relatives à l'émigration, destinées à la circulation gratuite. Les caisses expédiées par le Département sont ouvertes dans cette chambre, et les brochures distribuées dans des casiers, de sorte qu'on peut à demande mettre en paquets les brochures voulues pour les expédier dans toutes les parties du pays ou sur le continent. Le rez-de-chaussée est destiné aux chambres de l'agent-général et de son secrétaire, et une grande chambre double, convenablement meublée, est entourée d'armoires à livres. J'espère réunir ici avant longtemps une bibliothèque complète de toutes les publications législatives, politiques, statistiques et historiques du Canada et de ses provinces. Cette chambre reçoit aussi bon nombre de journaux anglais et coloniaux dont je transmets la liste. (Voir appendice A.) Les Canadiens qui veulent faire ici leur correspondance ont tout ce qu'il leur faut. Les lettres adressées aux soins de l'agence seront reçues et



remises aux destinataires par les soins du bibliothécaire. On tiendra un registre des noms et des adresses de tous les Canadiens, de passage à Londres, qui viendront inscrire ou feront parvenir leurs noms. Conformément aux arrangements qui ont été pris par la conférence récemment tenue à Ottawa sous votre présidence, il va falloir installer dans le bâtiment les agences des provinces. Je me propose de réserver à cette fin trois grandes pièces au premier étage.

2. Pour ce qui est de l'organisation des sous-agences, le Département sait, et cette situation n'a pas échappé à votre observation, que les rapports existants entre les sous-agents et le bureau de Londres, ont été quelque peu relâchés. La nature des instructions données à ces messieurs, dont plusieurs sont très-habiles et très-actifs et ont eu du succès, les laissent libres dans bien des cas, de choisir le champ et le mode de leurs opérations. Quelques-uns avaient un pouvoir discrétionnaire étendu en matière de dépenses extraordinaires; d'autres s'arrogeaient ce pouvoir. Des affiches, des brochures, des correspondances dans la presse ont été répandues sans que l'agent en chef eût été consulté, et il ne lui restait qu'à constater la légitimité de la dépense. On correspondait directement avec le Département de l'Agriculture, en violation de cette règle essentielle d'administration officielle qui veut que les communications des subordonnés avec le ministre se fassent par la voie hiérarchique. Vous avez résolu de faire disparaître ce défaut manifeste de notre vaste et coûteuse organisation, et j'ai eu en conséquence à m'acquitter de la tâche, qui n'a pas été toujours facile et agréable, d'établir sur une base nouvelle et de remodeler les relations officielles avec ces messieurs et de leur enseigner à travailler d'une manière efficace. Grâce au bon esprit d'un très-grand nombre de ces messieurs et aussi à leur zèle pour la cause de l'émigration, je les ai presque tous trouvés non seulement prêts à reconnaître le nouveau régime, mais désireux de se prévaloir du surcroît d'aide et de la diminution de responsabilité qui serait la conséquence d'un contrôle systématique. Deux ou trois agents, qui avaient accepté leur emploi sous le dernier gouvernement, avec l'entente présumée qu'ils ne relèveraient que du ministre, ont d'abord fait quelque difficulté à reconnaître mon autorité. Mais, après une entrevue, il y a eu parfait accord, et la règle que vous avez établie a été acceptée sans réserve.

J'avais d'abord eu l'intention de faire, au début de mes fonctions, le tour de mon champ d'opérations et d'examiner par moi-même le fonctionnement des sous-agences; mais la multiplicité de mes occupations ici ne m'a pas laissé ce loisir et j'ai dû faire faire cette tournée par un homme de confiance. L'une de mes premières démarches pour remédier aux défauts signalés à la suite de cette investigation, a été de rendre plus directes et plus fréquentes les communications des sous-agents avec moi, en exigeant d'eux un compte-rendu hebdomadaire de leurs actes, suivant une formule que j'ai fait imprimer. Ce petit journal fait voir d'un coup d'œil le nombre d'adresses données, de villes visitées, de personnes recrutées, ou explique la cause de l'inaction de l'agent. Si, dans plusieurs cas, ce compte-rendu a simplement eu l'effet de constater pour la forme le travail accompli, j'ai lieu de croire que dans d'autres il a produit un bon effet. Je n'ai point besoin de démontrer ici toute la valeur que doivent avoir ces comptes-rendus en me mettant en état de connaître la nature et l'importance des travaux d'émigration dans toute l'étendue du pays.

J'ai eu souvent l'occasion, pendant la dernière campagne, de remarquer le mauvais effet qu'a sur l'émigration au Canada l'emploi simultané d'agents fédéraux et d'agents provinciaux. Dans certains endroits où il y avait ainsi dualité, des embarras ont été créés par la rivalité des agents; dans d'autres cas, cette rivalité a produit une impression fâcheuse dans le public. Dès le début, je me suis permis d'appeler votre attention sur les assertions contradictoires et les conflits d'intérêts qui sortent de ce mauvais état de choses, ainsi que sur l'inutilité de la dépense qu'il entraîne; j'ai aussi pris la liberté de vous esquisser un plan d'action commune, auquel la récente conférence de délégués provinciaux a, sous vos auspices, heureusement donné une forme pratique. Je ne doute point qu'avec le système d'agences et les améliorations que je signale, on n'obtienne des résultats importants sous le double rapport de l'économie dans la dépense et du succès dans les opérations.

J'ai eu dès le commencement des entrevues avec les chefs de l'Union

des travailleurs agricoles, surtout avec M. Arch, qui porte un vif intérêt à l'émigration canadienne. D'autres officiers de l'Union, et parmi eux le secrétaire, M. Taylor, paraissaient regarder le Canada comme peu avantageux pour la classe des émigrants agricoles. M. Taylor publiait dans l'organe du mouvement (*The Labourers Union Chronicle*) des lettres où il vantait fort les colonies de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, et plusieurs secrétaires de districts faisaient l'office d'agents de recrutement d'immigrants pour ces deux colonies. Je suis heureux de voir que M. Taylor ait changé le ton de ces appréciations, dans ses derniers écrits, et que la connaissance du Canada qu'il a acquise sur les lieux, lui ait fait reconnaître les grands avantages de votre pays. J'étais d'autant moins assuré de diriger chez vous un contingent important de ces précieux colons, que les colonies concurrentes de Queensland et de la Nouvelle-Zélande offraient des billets de traversée gratuits, et dans certains cas une bonification en argent, à part les primes considérables qu'elles paient aux recruteurs d'immigrants. J'ai donc été à Leamington, dans le but de faire valoir les intérêts du Canada auprès des officiers de l'Union et de prendre des mesures pour l'émission de certificats et pour d'autres affaires. A cette époque, la coalition des fermiers, qui s'est ensuite étendue aux comtés de l'est, venait de commencer, et le comité de l'Union avait pris la détermination énergique et éclairée d'expédier aux colonies les travailleurs que les fermiers anglais refuseraient d'employer à un salaire rémunérateur. Le Canada fut signalé comme destination immédiate et d'accès rapide, et les chefs du mouvement consentirent à donner au Canada toutes facilités pour entrer en concurrence avec les autres colonies. L'Union contribuait la somme d'une livre sterling pour la traversée de chaque homme, de dix chelins pour sa femme et de cinq chelins par enfant; et il est certain que si l'Union ne se fût pas volontairement chargée de cette dépense, les travailleurs n'auraient eu d'autre alternative que d'accepter les billets gratuits des autres colonies.

Le surcroît de besogne causé par ce mouvement d'émigration aux employés de l'Union, m'obligea à envoyer à Leamington M. Daveney, que je chargeai de coopérer avec eux dans la correspondance et les travaux à conduire dans l'intérêt du Canada. M. Daveney fait voir dans un compte-rendu le succès de sa mission. Il a enregistré les noms de 2,065 personnes, venant de 29 comtés d'Angleterre. C'est avec plaisir que j'exprime ici mon approbation des services assidus de M. Daveney et de la manière entendue avec laquelle il a su les rendre. En même temps, je donnais instruction à M. Dyke, l'agent actif d'Ontario, employé temporairement par le gouvernement fédéral, qui venait d'arriver de Constantinople, ainsi qu'à M. Potts, qui avec M. Kingsmill avait rendu de bons services à Bristol, de se rendre dans les comtés de l'est et de faire une propagande active parmi les ouvriers en chômage. Leurs efforts, secondés par les chefs et les secrétaires de districts de l'Union et aussi par la rivalité des lignes de steamers Allan et Dominion, ont eu pour résultat une émigration d'ouvriers agricoles de première classe, comme il ne s'en était point encore portée au Canada.

La propagande énergique que nous avons faite parmi les travailleurs a eu l'effet naturellement de provoquer l'hostilité des fermiers contre les agents et leur œuvre, bien que les sous-agents aient été avertis d'éviter soigneusement toute participation personnelle ou officielle au différend des unionistes avec leurs patrons. Les sous-agents ont reçu instruction de se borner à faire connaître les avantages du Canada, toute et chaque fois que l'occasion s'en présentera, sans se prononcer sur le mérite de la controverse si chaudement engagée. Dans les circonstances, il n'était guère possible sans doute d'observer une stricte neutralité, mais je n'ai pas lieu de douter que l'attitude de nos agents ait été conforme au désir du gouvernement canadien d'éviter toute intervention mal avisée dans les disputes agitées entre les différentes classes sociales en Angleterre, tout en usant du droit de prendre avantage, dans l'intérêt de la colonisation du Canada, des circonstances que font naître ces disputes. La distinction à observer est délicate, mais j'ai engagé les agents, tout en s'efforçant de n'y point manquer, à n'errer que du bon côté.

Vraisemblablement, rien ne convaincra les fermiers que les agents d'émigration sont leurs bons amis. Ils les voient avec une hostilité qui ne le cède qu'à celle qu'ils

ressentent pour les "agitateurs" unionistes. Dans tous les districts agricoles, les agents rapportent les mesquines persécutions et les embarras qu'on leur suscite. Les propriétaires refusent de les loger dans leurs auberges. On leur refuse l'usage des salles publiques et même des écoles non conformistes; les meetings sont interrompus. Si les agents étaient des missionnaires religieux, ils pourraient nous raconter des souffrances qui, dans l'esprit des lecteurs éloignés, leur vaudraient les honneurs du martyre. Le Dr Lachlan Taylor et M. Thomas Potts me rapportent que, dans le Wiltshire, il leur a fallu, au plus fort de la saison rigoureuse, tenir leurs assemblées en plein air.

Nous n'épargnerons aucun effort pour nous faire entendre des fermiers eux-mêmes sur la question, et il est probable que dans cette classe nous aurons du succès. L'élévation des salaires et l'augmentation de valeur des terres agissent graduellement mais sûrement sur les petits fermiers. Leurs faibles ressources ne peuvent suffire pour répondre à leurs obligations. En Angleterre, en Ecosse et même en Irlande, la tendance est aux grands affermagés, exploités à l'aide de capitaux importants. En présence de l'agitation actuelle des ouvriers agricoles, les propriétaires ne manquent pas d'encourager ce mouvement de diversion. Ils doivent voir que la dernière coalition a menacé de dépeupler plusieurs endroits des travailleurs nécessaires à leur bonne exploitation agricole, sous le système d'affermage ordinaire. Un baronet, grand propriétaire, m'a dit que si ses fermiers ne s'entendaient avec les travailleurs (il redoutait fort que ceux-ci ne fussent induits à désertir la contrée par notre propagande), il congédierait ses fermiers et les remplacerait par d'autres, soit avec de grands, soit avec de très-petits affermagés.

Le 30 juin, a eu lieu la dissolution de cette grande association industrielle représentée par la conférence des armateurs de steamers à Liverpool. La Ligne nationale ayant voulu établir un tarif réduit pour ses steamers, à cause de leur infériorité de vitesses, et l'insuccès de cette tentative l'ayant portée à se retirer de la conférence, une baisse s'ensuivit aussitôt dans le prix des traversées. Pendant quelques jours, il y eut confusion. Les prix courants étaient variables; on prenait ce qu'on pouvait avoir. Bientôt, les compagnies convinrent d'un prix uniforme de £3 par adulte masculin. Cet événement vint déranger le système de bonifications de traversée adopté par le gouvernement. Les billets de £4.15 devenaient inutiles. Il ne restait que ceux de £2.5 destinés aux ouvriers agricoles avec familles et aux servantes domestiques. D'après l'entente qui eut lieu entre le gouvernement et M. Arch, président de l'union des ouvriers agricoles, les unionistes purent profiter de cette assistance, ce qui eut l'effet, comme le font voir les statistiques, d'augmenter de beaucoup, proportionnellement au chiffre de l'émigration générale, le nombre de ceux qui ont reçu ce secours. Sans un tel secours et sans la bonification de \$6 par adulte accordée par le gouvernement d'Ontario, deux avantages dont un grand nombre d'ouvriers agricoles ont profité, la campagne d'émigration n'eût présenté cette année que de bien faibles résultats.

M. Taylor m'a représenté que la classe pauvre qui fournit de bons travailleurs, était dans une telle ignorance des conditions du pays où on l'invitait à émigrer, qu'elle ne voulait point se déplacer à moins d'être accompagnée par un chef en qui elle eût confiance. Avec votre consentement, j'ai pu offrir à quelques délégués, qui étaient disposés à diriger les troupes d'émigrants, une traversée gratuite et une rémunération pour leur temps et leur travail. Cette rémunération a toujours été très-moderée et n'a pas dépassé ce qu'ils auraient pu gagner chez eux. Des troupes d'émigrants ont ainsi été conduites par MM. Richardson, Ball, Taylor et Hillyer.

Je constate avec plaisir que M. Taylor, secrétaire de l'union, a parlé du Canada en termes favorables depuis qu'il l'a visité. Je m'attends à ce que son voyage au Canada aura pour résultat de l'engager à coopérer avec plaisir au succès de nos travaux.

Au commencement de la saison, quelques ouvriers avec familles, propres d'ailleurs à l'émigration, sont arrivés à Liverpool dans un état de dénuement. Sans engager le gouvernement à rien, j'ai cependant donné instruction à M. Haigh, agent

spécial à Liverpool, d'exercer une prudente discrétion en venant au secours de ces pauvres gens. Il m'a informé que l'Union, en complétant ses mesures, a pu prévenir le retour de semblables cas. La somme dépensée en la manière indiquée n'a été que de £7 3s. 9d.

Parmi les conditions à remplir pour s'assurer une bonne émigration agricole, il en est une qui l'emporte sur toutes les autres et sur laquelle tous les agents sont d'accord. M. Daveney la signale avec force ; et l'expérience de cette année donne du poids à son opinion. Ceux qui veulent émigrer, ne peuvent le faire, car ils sont sans aucun argent, après avoir vécu des seules choses indispensables à l'existence ; ils sont de plus surchargés d'une nombreuse famille, et ne peuvent partir sans assistance. Les Unions, qui luttent pour les travailleurs contre les patrons, sont disposées à contribuer quelque chose dans le but d'aider leurs membres à émigrer, mais la contribution est limitée à £1 pour les hommes, et à 10s. pour les femmes, avec une légère addition pour les enfants. La plupart de ceux qui sont disposés à émigrer ne peuvent même pas payer leur trajet par chemin de fer au port d'embarquement. Les agents d'Australie avancent aux émigrants le prix de leur voyage en leur faisant signer une reconnaissance, par laquelle les émigrants s'engagent à rembourser la somme avancée dans un certain temps après leur arrivée dans la colonie. Des engagements de ce genre pour le Canada auraient vraisemblablement l'effet de faire passer les débiteurs aux Etats-Unis. Je puis donc répéter ici comme une conviction bien acquise, que si l'on veut attirer au Canada une immigration importante d'ouvriers agricoles, il est nécessaire d'offrir, au moyen de l'aide collective du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, une bonification de trajet d'une livre sterling pour les adultes. C'est ce qui a été fait pendant la dernière campagne.

Les billets de traversée de la classe de £2 5s., délivrés par le gouvernement canadien, ont eu l'effet, par suite de la concurrence entre les compagnies de steamers, de réduire le prix de la traversée à £2 pour l'émigrant. La province d'Ontario fournit un bonus de £1 4s. 8d. Ce dernier bonus a été remis à l'Union, qui a employé les 4s. 8d. avec les commissions d'agents, à l'assistance des femmes et des enfants (auxquels l'Union ne fournit qu'une aide partielle) et au paiement des transports par chemin de fer. Je suis en relations avec la plus importante de ces Unions, comme son gérant, et je sais qu'il lui est impossible de faire plus ; et si le gouvernement canadien n'adopte point ma recommandation, les colonies d'Australie entraîneront chez elles la masse de cette précieuse émigration. Si l'on prend en considération la rapidité avec laquelle ces immigrants deviennent des producteurs, qui contribuent au revenu du pays, et la subvention minime, comparativement à celle des autres colonies, que le Canada est appelé à accorder, la perte de ce contingent de colons serait doublement regrettable.

Le 10 août, les travailleurs des ardoisières de lord Penrhyn, à Bethesda, Galles du Nord, se mettaient en grève. Ayant appris ce fait par les journaux du matin, je télégraphiai aussitôt à M. Capper, sous-agent à Manchester, de se rendre sur les lieux et lui donnai instructions d'exposer aux grévistes, sans toutefois intervenir dans la querelle, l'avantage d'émigrer dans une terre où les grèves ne sont point nécessaires. J'étais d'autant plus porté à pousser cette pointe dans les Galles, que les habitants en sont sobres, économes et robustes, partant particulièrement propres au genre de vie du Canada. Jusqu'ici ce champ n'avait été qu'imparfaitement exploité. M. Capper s'acquitta de sa mission avec tact et diligence. Il adressa la parole à des meetings tenus en plein air, et offrit aux hommes disposés à se livrer aux travaux agricoles à leur arrivée en Canada,—travaux auxquels tous sont propres—les avantages accordés à cette classe d'émigrants. Les propositions de M. Capper furent reçues favorablement. Il aurait très-probablement réussi à diriger sur le Canada à l'automne un bon nombre de ces travailleurs, si le différend qui avait causé la grève n'eût été ajusté. Il m'a dit que l'un des grands obstacles à une émigration immédiate se trouvait dans le fait que la plupart étaient propriétaires de cottages, qu'il leur eût fallu vendre avant de partir. Son rapport, cependant, fait voir qu'il entretient encore l'espoir de recruter dans cette contrée.

La construction des grandes voies ferrées que le Canada doit bientôt entreprendre, va nécessiter l'emploi de nombreux terrassiers, carriers, etc. En prévision de ces besoins, il sera peut-être à propos de surveiller le mouvement de l'exploitation des houilles et des fers en Angleterre. La baisse dans le prix des salaires à quelquefois atteint 30 pour cent, et les ouvriers, dégoûtés par leur défaite, seront prêts à écouter des offres raisonnables d'établissement dans les colonies. Ces hommes sont bien plus propres aux travaux de chemins de fer que les ouvriers de ferme, et feraient d'aussi bons colons qu'eux en s'établissant le long des voies ferrées auxquelles on les aurait employés. Les travailleurs agricoles sont en assez grande demande chez les agriculteurs, et ils doivent à mon avis, commencer par les travaux des champs à leur arrivée en Canada. Après s'être acclimatés et habitués au mode de culture de la colonie, lorsqu'ils auront quelques épargnes devant eux, ils pourront alors s'établir sur les terres de concession gratuite, ouvertes par les chemins de fer qu'auront construits les ouvriers plus experts des carrières, des mines et des usines à fer. Ne devrait-on pas, et j'appelle votre attention sur ce sujet, offrir à cette classe d'ouvriers si utiles, les mêmes avantages qu'à ceux de la classe agricole ?

L'activité et le succès des agents fédéraux pendant la dernière campagne, paraît avoir provoqué l'hostilité des personnes intéressées à diriger le courant de l'émigration vers les États-Unis et les autres colonies. Cette hostilité s'est vivement manifestée dans des lettres et articles communiqués à la presse. M. Foy donne dans son rapport les détails d'une controverse qu'il a soutenue dans le nord de l'Irlande. En Angleterre, les journaux, depuis le grand journal le *Times* jusqu'aux plus insignifiantes feuilles de province, étaient envahis de productions dépréciant le Canada comme champ d'émigration : on s'en prenait au climat, au prix de la main-d'œuvre et aux perspectives offertes à l'émigrant ; on faisait contraster les régions fécondes des États du Sud avec les solitudes glacées et inhospitalières de la Confédération ; on mettait en regard le paradis australien aux antipodes, atteint en navires à voiles, et la Sibérie canadienne, où de splendides steamers nous transportent en moins de dix jours. Dans les districts agricoles des placards, attribués aux fermiers, annonçaient qu'un grand nombre d'ouvriers du Canada étaient prêts à s'en revenir en Angleterre et à travailler aux prix offerts par les fermiers. La plupart du temps, ces assertions ne méritaient aucunement qu'on y fit attention ; dans quelques cas, nos agents se sont hâtés de les réfuter, et, une couple de fois, les assertions ont été assez importantes pour me faire penser qu'il était de mon devoir d'entrer en lice.

A une réunion de la chambre d'agriculture de Swindon, un certain M. Holling, qui avait vu le Canada, et qui, je crois, était agent d'un fabricant d'instruments d'agriculture des États-Unis, donna lecture d'un écrit prolixe, rempli de faux énoncés où il accusait les agents du gouvernement canadien de fomenter le mécontentement des ouvriers dans l'intérêt de l'émigration. MM. Kingsmill et Potts tinrent une assemblée à Swindon, à laquelle j'étais présent, et donnèrent le démenti aux assertions de M. Holling. Les discours prononcés en cette circonstance ont été publiés au long dans le *Swindon Advertiser* et trente-trois mille exemplaires en ont été tirés et répandus sous forme d'une grande feuille. On n'a plus après cela entendu parler de M. Holling. Une série de lettres insérées au *Times* sous la signature "Bohemian" a aussi donné lieu à une chaude discussion. Les lettres que j'ai alors écrites ont été transmises au Département. Le discours de Son Excellence le gouverneur-général au *Toronto Club* nous a été d'un heureux et puissant secours dans cette polémique. La valeur de ce discours comme témoignage d'observations personnelles, et la nouveauté de voir exprimer en si haut lieu les sentiments qu'il manifeste, ont été le thème des commentaires de toute la presse anglaise et ont exercé une influence qu'on ne saurait guère exagérer.

Il faut se féliciter du résultat de ces discussions. On peut dire sans hésiter que le Canada, sa politique et ses ressources n'ont jamais été représentés dans la presse anglaise d'une manière aussi complète et aussi franche. Il est également satisfaisant de dire qu'à une ou deux exceptions près, le ton et l'esprit des appréciations accuse un changement marqué très-agréable à constater.

La meilleure réfutation que l'on puisse faire des faussetés répandues en Angle-

terre sur le manque d'ouvrage et le bas prix des salaires en Canada, et sur les autres désavantages de ce pays comme lieu d'habitation pour les classes ouvrières, se trouve dans le simple fait que tous les arrivants en grand nombre et sans aucune ressource, ajoutés en une seule saison aux classes laborieuses du Canada, ont pu se placer immédiatement à des salaires allant de \$10 à \$20 par mois, y compris la pension, et que les nombreuses familles, qui, dans quelques cas, accompagnaient ces immigrants, n'ont nui en rien à leur prompt engagement.

Quant au climat, quelles qu'aient pu être les remarques antérieures faites par le *Times*, on peut prendre pour l'expression réfléchie de son jugement le passage suivant de son article du 10 décembre, au sujet des états du registraire général pour la semaine précédente :

“Ceux qui ont éprouvé les hivers du Canada, nous disent seulement la vérité en disant que les variations du climat d'Angleterre sont plus à craindre que la température basse mais égale du Canada. Nos organes ne peuvent s'accommoder assez promptement aux changements atmosphériques ; nos tissus n'ont pas l'élasticité nécessaires pour se protéger contre un ennemi qui change sans cesse les conditions de l'attaque.”

Puis le journal faisant le contraste entre le climat du Canada, et les variations atmosphériques de la semaine écoulée en Angleterre, dit : “La température a changé de jour en jour, et du matin au soir. Personne, en partant pour sa journée, ne pouvait dire si ce qu'il portait serait ou trop lourd ou trop léger, à son retour le soir.”

L'émigration du continent pendant l'année, quoique satisfaisante sur un ou deux points, a généralement déçu. En Scandinavie, comme le fait voir le rapport du colonel Mattson, malgré une forte dépense, l'émigration a été presque nulle. Ce serait néanmoins une injustice envers le colonel Mattson, de tirer tout d'abord de ce fait une conclusion à son désavantage. Dès les commencements, il s'est trouvé dans une position embarrassante. Il avait précédemment travaillé à diriger l'émigration vers les États de l'Ouest, et sa propagande dans ce sens était très connue dans les royaumes scandinaves. Quand on l'a vu déconseiller cette même émigration au profit d'un autre pays, on a dû naturellement s'en défier. Son rapport parle au long d'autres causes d'insuccès, mais indique en même temps une perspective d'amélioration qui, j'en ai l'espoir, se réalisera pendant la saison prochaine.

De graves difficultés se sont élevées à Hambourg au sujet des dispositions prises pour l'émigration des Mennonites. L'accord par lequel la ligne de steamers Dominion devait transporter les Mennonites de Hambourg à Québec au prix de £5 sterling, n'a pas été regardé comme exclusif par les autres compagnies de steamers qui avaient perdu ce transport en demandant un prix plus élevé. L'agent de la ligne Allan, à Hambourg, de concert avec une ligne de New-York, réussit à se mettre en communication avec les chefs du mouvement d'émigration. C'est sans aucun doute, en dehors de la connaissance de ses patrons, qu'il réussit, en cachant aux Mennonites la convention entre le gouvernement et la ligne Dominion, à leur faire prendre passage sur les steamers Allan. Il est bien regrettable que de telles complications se soient produites ; mais nous devons nous féliciter de voir que malgré cela 1,529 Mennonites ont été inscrits ici à destination du Canada.

En juin, j'allai à Paris, où j'eus des entrevues avec M. Paul De Cazes, agent spécial pour la France, et avec M. Gustave Bossange. Je vis que ce dernier a un bon bureau, dans un endroit bien situé, et où les visiteurs canadiens peuvent puiser les renseignements dont ils ont besoin. M. Paul De Cazes vint de province pour me rencontrer. Il me fit rapport qu'il avait visité les agents de M. Bossange, mais qu'en France il y avait peu de chose à faire pour des agents, à moins qu'on ne leur confiât quelque besogne spéciale ou la mission de se concerter avec les agents de steamers, à cause des restrictions au sujet des réunions et des discours publics.

Les arrangements sur le continent ne sont pas aussi satisfaisants qu'il est dési-

nable. Je me propose de m'appliquer dans le cours de cette année à rechercher les moyens d'améliorer cette situation et de vous soumettre le résultat de mon travail.

Les tableaux de l'émigration anglaise en 1874 ne sont pas encore complets, et le bureau du commerce ne peut les fournir à présent. Voici cependant un état qui va jusqu'au 30 septembre (époque à laquelle la masse des émigrants avait effectué son départ), pour chacune des années 1870, 1871, 1872, 1873 et 1874.

Trimestre du 1er janvier	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Au 31 mars .....	31,627	27,741	35,655	36,565	29,305
Au 30 juin .....	111,842	108,438	124,127	137,611	92,716
Au 30 septembre.....	68,379	71,400	75,835	78,348	70,262
Totaux .....	211,848	207,579	235,617	252,524	192,383

L'émigration de 1873 a été exceptionnellement active. C'est la plus considérable qui se soit produite depuis le mémorable exode de 1854. La diminution en 1874 est due en grande partie aux mauvaises nouvelles qui nous sont venues des États-Unis, mais on peut aussi l'attribuer dans une certaine mesure à la réaction qui a été la conséquence d'un mouvement excessif. Cette diminution n'est que temporaire comme l'indique assez la perturbation des conditions économiques de la main-d'œuvre dans la Grande-Bretagne, perturbation qui aura l'effet de donner à l'émigration un nouvel élan. Par rapport au Canada, la décroissance s'est assez peu fait sentir, et l'expérience de l'année est de nature à encourager et à satisfaire.

Le tableau qui suit donne le nombre des émigrants auxquels des billets de traversée ont été délivrés par cette agence pendant les trois dernières années. Le chiffre de 1872 est celui porté aux tableaux de M. Dixon, qui malheureusement n'a pu compléter le même travail pour 1873 :

NOMBRE des émigrants embarqués à des ports du Royaume-Uni, sous l'opération du système des warrants du gouvernement.

1872.	1873.	1874.
3,850	9,612	11,042

Ces 11,042 émigrants sont partis par les lignes suivantes :

PASSAGERS munis de warrants, inscrits à destination du Canada à l'agence de Londres, du 1er janvier au 31 décembre, 1874.

	Nombre de			Nombre total de			Nombre total d'âmes.
	Adultes	Enfants.	Nourrissons.	Adultes	Enfants.	Nourrissons.	
Par ligne Allan au prix ordinaire pour Portland et Québec.....	3,310	666	160				
Pour Halifax.....	810	256	63				
Prix spécial.....	2,571	995	283				
Par ligne Dominion en grande partie à prix spécial.....	949	403	106	6,691	1,917	506	9,114
Par ligne Temperley.....	178	74	18	949	403	106	1,458
Par ligne Anchor.....	128	57	15	178	74	18	270
				128	57	15	200
				7,946	2,451	645	11,042

Il a été de plus envoyé en Canada 352 émigrants islandais, par les soins de cette agence, qui a agi de concert avec M. Byrne, l'agent du gouvernement d'Ontario en Écosse, et MM. J. & A. Allan. Le tableau qui précède ne comprend point non plus les 1,529 Ménéonites expédiés à l'agence.

Nonobstant le ralentissement considérable de l'émigration générale, il a été délivré 1,430 billets de plus qu'en 1873, et cela bien que la plus forte partie de l'émigration ordinaire de la présente année, qui dans d'autres circonstances eût profité de notre système de warrants en s'adressant à notre agence, ait été acheminée par les agences ordinaires de steamers, après la réduction du prix de passage à £3. Ce fait a une grande signification, si l'on réfléchit que l'émigration générale d'Angleterre de 1873 a excédé celle de 1874 dans la proportion de 13 à 10. Il est bien connu qu'un grand nombre des émigrants qui jusqu'ici ont pris la voie du St.-Laurent étaient à destination des États-Unis; mais pour ceux qui figurent dans mon tableau, chacun a dû déclarer préalablement que son intention était de se fixer en Canada. Il se peut, comme pour les années précédentes, que ces déclarations aient été fausses dans certains cas; cependant les agents du gouvernement que j'ai interrogés pendant ma tournée en Canada, ont été unanimes à dire que la proportion des émigrants qui sont restés au Canada cette année a été plus considérable que les années passées. Ces chiffres prouvent que le nombre de ceux qui partent avec l'intention de s'établir en Canada est en progression ascendante et que les améliorations introduites sous vos auspices dans l'organisation du service, commencent déjà à produire leurs effets.

Grâce à la courtoisie des agents généraux de la Nouvelle-Zélande, de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud, je suis en état de vous transmettre les statistiques suivantes faisant voir le chiffre des émigrants assistés, qui ont pris la route de ces colonies en 1874.

Colonies.	Adultes.	Enfants.	Nourrissons.	Anglais.	Écossais.	Irlandais.	Etrangers.
Nouvelle Zélande.....	*29,477	2		20,055	5,702	6,497	2,293
Victoria.....	127	38	3	80	5	271 Gallois 83	
Nouv. Galles du Sud.....	746	189	32	479	87	397	4

\* Adultes (âge fixé par le Statut) : Nombre d'âmes : 36,019. L'émigration anglaise est tout à fait étonnante.



L'émigration énorme qui se porte vers la Nouvelle-Zélande sous le système des passages gratuits inauguré par le gouvernement de cette colonie, est due tant à l'activité de sa propagande universelle et entretenue à grands frais qu'à sa prodigalité en fait de bonifications de trajet. L'agent général de la colonie m'informe que l'émigrant adulte, y compris les transports par chemins de fer et les frais de collection et de distribution, revient à £20. Signalons comme remarquable le fait que cette grande expérimentation économique, tentée à si grands frais, se poursuit au moyen de capitaux empruntés par une colonie dont la dette par tête d'habitant est triple ou quadruple de celle de la Confédération canadienne. D'un autre côté, la prospérité de la Nouvelle-Zélande est prodigieuse. On me dit qu'en ce moment, avec sa population de trois à quatre cent mille âmes, elle expédie en consignation à une maison de Londres, des laines représentant une valeur d'environ trois quarts de million sterling. Un autre point à noter, c'est que l'émigrant, une fois débarqué, n'a aucune facilité pour s'éloigner, avant d'avoir gagné assez pour rembourser le gouvernement de ses frais de transport. La hardiesse de la politique d'émigration, adoptée par la Nouvelle-Zélande et le Queensland (je n'ai pu malheureusement obtenir de données statistiques sur celle-ci), portera naturellement les Canadiens à se demander si, malgré leurs nombreux désavantages, ces colonies doivent continuer à entraîner aux antipodes la masse et la fleur de l'émigration.

Il est à votre connaissance que, pendant l'été et l'hiver derniers, M. Andrew Doyle, commissaire spécial chargé par le président du bureau d'administration locale de Londres, de recueillir des renseignements sur l'émigration et la condition des enfants envoyés au Canada par des associations philanthropiques et des bureaux de tuteurs, a visité le Canada et s'est enquis soigneusement des faits. Son rapport n'est pas encore imprimé, mais je sais authentiquement que tout en parlant en termes favorables d'une émigration d'enfants pauvres et autres choisis, dirigée par les bureaux de tuteurs et placée sous les soins des gouvernements coloniaux, M. Doyle signale avec modération dans son rapport l'insuffisance des moyens adoptés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour organiser un système de distribution, d'inscription et de surveillance, et indique les conditions auxquelles seulement il croit devoir recommander qu'on poursuive à l'avenir l'émigration de ces enfants. Je ne parle pas plus au long de cet important rapport. Il traite d'un projet très-populaire des deux côtés de l'Atlantique, et qui a été mis à exécution avec beaucoup d'énergie, de charité chrétienne, et aussi, comme nous l'avons pensé jusqu'à présent, avec un remarquable succès.

Le Département a transmis en 1874 à cette agence 225 colis de publications sur l'immigration. 180 ont été employés de la manière suivante :

10. La plus grande partie en a été remise aux compagnies de steamers pour être distribuée entre leurs agents.

20. Des paquets de brochures ont été adressés aux agents fédéraux d'émigration dans le Royaume-Uni.

30. Des brochures ont été expédiées par la poste ou autrement à des particuliers se proposant d'émigrer et qui s'étaient adressés à moi pour être renseignés.

Le reste servira pour les besoins de la campagne du printemps.

Je mentionne avec plaisir le fait que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse m'a expédié dernièrement ses publications.

Avant l'expiration du terme d'engagement de l'honorable W. Macdougall, je l'engageai à donner son attention à la préparation d'une brochure destinée à être traduite en danois et répandue dans les royaumes scandinaves. La traduction a été faite par le Dr Schleisner, de Copenhague, et 10,000 exemplaires, imprimés à Londres, ont été distribués en Danemark et en Suède. Le colonel Mattson a par mon ordre fait imprimer une carte du Canada, qui a été annexée à cette brochure et qui a aussi été distribuée seule. Cette carte a été répandue au nombre de 21,000 exemplaires. Le colonel Mattson a aussi fait traduire sa brochure en finlandais, et 14,000 exemplaires en ont été distribués en Finlande.

J'ai aussi pris des dispositions pour faire publier avec système des annonces dans les journaux allemands et scandinaves; les agents des lignes de vapeurs doivent

payer une partie de cette dépense. La somme employée de cette manière est de £243 16s. 9d.

Madame Von Koerber a aussi reçu de l'aide pour publier des annonces, et elle est actuellement occupée à distribuer 80,000 exemplaires d'un rapport du professeur Kaderly sur son voyage au Canada.

Quant aux publications qui m'ont été envoyées, je dois dire que le Rapport annuel, qui a beaucoup de valeur pour les classes relativement plus instruites, n'est pas d'un grand service dans la distribution ordinaire. Il serait bon d'en imprimer tous les ans deux mille exemplaires sur papier choisi, qu'on ferait relier en percaline, pour les présenter aux éditeurs de journaux, aux sociétés littéraires, aux instituteurs d'artisans, aux associations d'ouvriers, aux clubs, etc., du Royaume-Uni. Sous cette forme, cette publication ne manquerait point d'attirer l'attention; elle ferait le sujet de commentaires et serait conservée comme livre de consultation. Il faudrait encore, avoir pour les fins de la propagande, une bonne carte à bon marché de la Confédération. Cette carte, agréablement coloriée, porterait sur le dos une description succincte et intéressante du pays. On a aussi grand besoin d'un petit livre, bien soigné de fond et d'exécution, fournissant les renseignements particuliers qui conviennent aux petits fermiers et à ceux qui se proposent de faire des placements en immeubles. Ce livre devrait contenir des renseignements exacts sur le prix des fermes en différents lieux, sur la nature du sol et de ses produits, les fruits, les racines, en un mot, sur tout ce qui peut intéresser un agriculteur désireux d'employer ses capitaux en Canada. Un livre de ce genre, présentant un résumé de données sûres par une plume autorisée au point de vue agricole, et remis aux destinataires sous des dehors attrayants, ne manquerait point, je le pense, de produire un effet très-avantageux sur la détermination des personnes de cette catégorie supérieure qui méditent d'émigrer.

Le 27 août, je partis d'Angleterre pour le Canada, où je restai jusqu'au 7 novembre à m'occuper des affaires de l'agence générale et de celles du Département de l'Agriculture. Pendant ce temps, je me suis rendu auprès des gouvernements des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, chargé par vous de la mission de conférer avec eux sur l'opportunité d'une action commune dans les agences canadiennes d'émigration entretenues en Europe. Il n'est que juste de reconnaître ici le puissant effet produit, au point de vue de l'émigration, par l'immense organisation de la ligne Allan, ainsi que l'expansion de la propagande exercée par la plus récente, mais énergique ligne Dominion, qui compte aujourd'hui 730 agents, en ayant augmenté le nombre de 375 pendant l'année 1874. Ces lignes, par les moyens mis en jeu, obtiennent d'excellents résultats non-seulement auprès des émigrants ordinaires mais encore auprès des classes agricoles. Outre qu'elles répandent gratuitement par leurs agents un grand nombre de publications officielles, elles font circuler en quantité innombrable leurs affiches, qui sont souvent rédigées avec beaucoup de discernement, et qui contiennent des reproductions de discours et de lettres écrites par des émigrés.

Je mentionne ici avec plaisir et approbation l'habileté, le zèle et le soin dont les agents ont généralement fait preuve depuis mon entrée en fonctions. Leurs rapports, que j'ai l'honneur de vous transmettre, sont intéressants, et indiqueront assez par eux-mêmes et sans commentaires de ma part, quels sont ceux qui s'appliquent à un travail pratique, et ceux qui ont une tendance à faire de la théorie sur les méthodes et les principes.

Un ami pratique de la cause m'a fait remarquer que les agents qui donnent des conférences (lectures), devraient avoir des lanternes magiques et des vues de paysages canadiens et de scènes de mœurs. Ils pourraient de la sorte s'adresser à de petits auditoires dans presque toutes les villes et villages du pays, et atteindre certaines classes qui autrement resteraient en dehors de leur sphère d'action.

Les agents donnent de belles espérances dans leurs rapports, qui sont très-encourageants dans leur teneur. Ils sentent qu'ils font une impression réelle sur l'ignorance et la passivité de ces masses, qui n'ont jusqu'ici jugé le monde que du coin de leur feu, et dont l'horizon s'est borné à leurs villages ou à leurs villes et au rayon agricole ou suburbain qui en dépend. L'activité même de nos rivaux, qui n'a rien d'hostile, nous est favorable, car en provoquant la curiosité de l'esprit et le besoin de ren-

seignements, elle a pour effet de mettre bientôt les renseignements en état d'établir une juste comparaison entre les avantages divers des régions variées offertes à leur choix. Ce qu'il faut, c'est un courant incessant de renseignements, une exposition franche et honnête des ressources du Canada, et un sacrifice libéral—sacrifice qui rapportera dix fois ce qu'il aura d'abord coûté—pour assurer au Canada une suprématie rapide et durable sur ses rivaux dans cette noble carrière.

Il reste encore beaucoup à faire. On ne peut guère dire que le Canada tienne la position qu'il doit occuper, quand, avec ses ressources si variées, il se laisse devancer sur le terrain de l'émigration dans ces royaumes encombrés, par des colonies qui se trouvent, sous le rapport du temps qu'il faut pour les atteindre, sept, huit et neuf fois plus éloignées. L'esprit de système apporté à l'agencement du mécanisme officiel aura d'heureux résultats; mais l'efficacité de l'organisation devra, après tout, dépendre en grande partie de la politique adoptée par le gouvernement. Si cette politique consiste à augmenter les secours, à perfectionner les installations de réception, à concéder des terres avec libéralité, il sera difficile d'assigner des limites au courant qui viendra se porter vers le Canada. Nous travaillons maintenant pour avoir la part du lion de cette richesse en hommes, qui doit donner des profits incalculables et des résultats merveilleux, dans son fécond développement.

Le gouvernement ne doit point ralentir ses efforts tant que chaque village et hameau du Royaume-Uni n'aura pas un représentant dans quelque partie de la vaste Confédération. Alors on pourra laisser l'accroissement se faire de lui-même, suivant les lois de la progression, aussi certaines, aussi sûres, aussi bienfaitantes que celles de la nature.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

EDWARD JENKINS,

*Agent général du Canada*

## ANNEXE A.

## JOURNAUX D'ANGLETERRE.

*Quotidiens.*

Times,  
Telegraph,  
Daily News,  
Standard,  
Morning Post,  
The Hour.

*Hebdomadaires.*

American Herald,  
Bee Hive,  
Laborers Union Chronicle,  
Labor News,  
Canadian News.

*Bi-mensuels.*

## The Colonies.

## JOURNAUX DU CANADA.

*Quotidiens.*

Globe,  
Gazette,  
Morning Chronicle,  
Daily Witness,  
Daily Telegraph,  
Mail,  
London Free Press,  
Ottawa Free Press,  
Hamilton Spectator,  
London Evening Advertiser,  
Brockville Evening Recorder,  
Kingston British Whig,  
Kingston Daily News,  
Ottawa Citizen,  
Montreal Herald,  
Le National,  
Le Bien Public,  
L'Évènement,  
St. John Morning Freeman,  
London Daily Advertiser,  
St. John Daily Tribune.

*Hebdomadaires.*

Nation,  
National,  
American Canadian,  
Mail,  
News,  
Globe,  
Peterborough Review,  
Sarnia Observer,  
Sherbrooke News,  
Home Journal,  
Whitby Chronicle,  
Canada Farmer,  
Monetary Times,  
St. Catherine's Weekly Times,  
Canadian Illustrated News,  
Stratford Beacon,  
Halifax Citizen,  
Sherbrooke Gazette,  
Le Journal de Québec.

*Mensuel.*

Record of Patent Office.

## ANNEXE B.

ÉTAT du nombre et de la nationalité des émigrants expédiés par l'agent général de la Nouvelle-Zélande du 1er janvier 1874, au 31 décembre 1874.

	Nombre d'âmes.								No. total d'adultes.	Nombre total d'âmes.	
	Anglais.	Ecoissais.	Irlandais.	Gallois.	Allemands.	Danois.	Suédois.	Norvégiens.			Autres origines.
Trimestre Expire 31 mars.....	6,512	1,128	1,527	34	166	3	.....	.....	312	7,872	9,682
" 30 juin .....	6,463	1,512	2,440	145	299	226	157	4	269	9,415	11,515
" 30 septembre.....	4,000	1,983	1,406	58	52	45	26	23	220	6,417½	7,813
" 31 décembre* ..	3,078	1,079	1,124	34	25	2	298	.....	166	5,773	7,009
	20,053	5,702	6,497	271	542	276	481	27	967	29,477½	36,019

\* Les passagers des sept derniers steamers ne figurent point aux colonnes de l'origine, mais seulement à celles des adultes et du nombre d'âmes.

## ANNEXE C.

ÉTAT du nombre des émigrants expédiés à Melbourne par l'agent général de Victoria, pendant l'année 1874.

Date de l'embarquement.	Adultes.				Enfants de un an à douze ans.		Nourrissons.		Ames.	Adultes (âge fixé par le Statut.)	Anglais.	Ecoissais.	Irlandais.
	Mariés.		Non-mariés.		Garç.	Filles.	Garç.	Filles.					
	H.	F.	H.	F.									
1874.													
28 janvier ....	1	1	4	11	2	.....	1	.....	20	18	8	.....	12
14 mars .....	.....	.....	8	9	1	1	.....	.....	19	18	7	.....	12
28 avril .....	1	1	7	12	5	3	.....	.....	29	25	10	2	17
4 juin .....	4	7	5	11	6	6	1	.....	40	33	26	1	13
26 juillet.....	.....	1	2	11	2	3	.....	.....	19	16½	12	.....	7
23 septembre	1	3	2	7	4	2	.....	.....	19	16	9	1	9
26 novembre	2	2	4	10	3	.....	1	.....	22	19½	8	1	13
Totaux ..	9	15	32	71	23	15	3	.....	168	146	80	5	83

## ANNEXE D.

## ETAT de l'émigration à la Nouvelles-Galles du Sud en 1874.

	Adultes.				Enfants.				Total.		Anglais.	Ecoissais.	Irlandais.	Etrangers.
	Mariés.		Non mariés		Garçons.		Filles.		Ames.	Adultes par le Statut.				
	H.	F.	H.	F.	½	¼	½	¼						
Jerusalem.....	25	25	100	100	20	4	36	1	311	278	138	11	161	1
Tyburnia .....	42	42	82	79	28	9	35	8	325	276½	176	37	109	3
Saml. Plimsoll..	37	37	97	78	36	6	29	4	324	281½	158	39	127	.....
Nineveh .....	1	1	.....	.....	3	.....	2	.....	7	4½	7	.....	.....	.....
<b>Totaux.....</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>279</b>	<b>257</b>	<b>87</b>	<b>19</b>	<b>102</b>	<b>13</b>	<b>967</b>	<b>840½</b>	<b>479</b>	<b>87</b>	<b>397</b>	<b>4</b>

JAMES CHAM,  
*Agent d'émigration.*

Bureau de l'agent général  
de la Nouvelle-Galles du Sud,  
18 décembre 1874.

## RELEVÉ de l'émigration des ports du Royaume-Uni où sont stationnés des agents d'émigration, pendant les périodes indiquées.

## DE LIVERPOOL.

Trimestre expiré le 31 mars.	Etats-Unis.	Amérique. B. du Nord	Colonies australienne.	Tous autres lieux.	Totaux.
1870 .....	20,413	34	612	310	21,569
1871 .....	17,525	52	153	530	18,269
1872 .....	25,031	385	95	554	26,065
1873 .....	22,544	234	554	1,067	24,399
1874 .....	11,788	64	215	487	12,554

## DE LONDRES, PLYMOUTH ET SOUTHAMPTON.

1870 .....	659	235	2,084	199	3,177
1871 .....	422	.....	1,826	607	2,855
1872 .....	472	.....	976	756	2,204
1873 .....	288	6	3,933	653	4,880
1874 .....	271	11	11,053	747	12,082

## DES PORTS D'ECOSSE.

1870 .....	1,738	39	81	37	1,895
1871 .....	1,236	24	209	21	1,490
1872 .....	1,782	7	73	29	1,891
1873 .....	1,801	30	22	88	1,941
1874 .....	886	13	637	26	1,562

ANNEXE D.—*Suite.*

RELEVÉ de l'émigration des ports du Royaume-Uni où sont stationnés des agents d'émigration, pendant les périodes indiquées.

## DES PORTS D'IRLANDE.

Trimestre expiré le 31 mars	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australienne.	Tous autres lieux.	Totaux.
1870 .....	5,983	3			5,986
1871 .....	5,127				5,127
1872 .....	5,375	20			5,395
1873 .....	6,322	23			5,345
1874 .....	2,826	18	263		3,107

## DE LIVERPOOL.

Trimestre expiré le 30 juin.	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australienne.	Tous autres lieux.	Totaux.
1870 .....	55,616	12,629	677	465	69,387
1871 .....	57,358	11,747	520	429	70,054
1872 .....	68,108	10,218	143	1,092	79,561
1873 .....	72,670	13,067	237	789	86,813
1874 .....	37,058	9,389	821	486	47,754

## DE LONDRES, PLYMOUTH ET SOUTHAMPTON.

1870 .....	1,500	4,195	3,646	462	9,803
1871 .....	620	1,984	2,316	509	5,429
1872 .....	2,206	1,842	4,727	488	9,263
1873 .....	1,296	1,838	4,526	434	8,094
1874 .....	817	496	14,214	622	16,151

## DES PORTS D'ECOSSE.

1870 .....	7,090	3,659	454	16	11,219
1871 .....	7,259	3,524	222	48	11,053
1872 .....	7,870	3,153	196	45	11,264
1873 .....	7,577	3,874	739	31	12,221
1874 .....	5,190	1,710	2,386	23	9,309

## DES PORTS D'IRLANDE.

1870 .....	20,445	988			21,433
1871 .....	20,853	1,049			21,902
1872 .....	22,435	1,604			24,039
1873 .....	28,554	1,929			30,483
1874 .....	17,907	955	640		19,502

## ANNEXE D.—Fin.

RELEVÉ de l'émigration des ports du Royaume-Uni où sont stationnés des agents d'émigration, pendant les périodes indiquées.

## DE LIVERPOOL.

Trimestre expiré le 30 sept.	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australiennes.	Tous autres lieux.	Totaux.
1870 .....	38,031	6,479	336	650	45,548
1871 .....	41,521	7,449	270	630	49,870
1872 .....	44,027	7,876	556	1,246	53,705
1873 .....	41,892	8,519	199	839	51,449
1874 .....	32,964	8,150	230	609	41,953

## DE LONDRES, PLYMOUTH ET SOUTHAMPTON.

1870 .....	1,073	881	4,377	475	6,806
1871 .....	1,164	1,026	3,147	487	5,824
1872 .....	1,577	1,147	2,964	682	6,370
1873 .....	1,067	1,531	5,921	724	9,243
1874 .....	1,234	236	11,652	797	13,919

## DES PORTS D'ECOSSE.

1870 .....	5,216	1,545	413	73	7,247
1871 .....	4,836	1,756	366	44	7,002
1872 .....	4,494	1,674	173	33	6,374
1873 .....	5,021	1,389	655	56	7,112
1874 .....	3,916	918	955	12	5,801

## DES PORTS D'IRLANDE.

1870 .....	8,027	751	.....	.....	8,778
1871 .....	7,968	736	.....	.....	8,704
1872 .....	8,435	951	.....	.....	9,386
1873 .....	9,527	1,017	.....	.....	10,544
1874 .....	7,628	761	.....	.....	8,389



## RELEVÉ TRIMESTRIEL.

Mouvement de l'émigration des ports du Royaume-Uni où sont stationnés des agents officiels d'émigration, pendant le trimestre expiré le 31 mars 1874.

Ports d'embarquement.	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australiennes.	Tous autres lieux.	Totaux.
Liverpool .....	11,788	64	215	487	12,554
Londres.....	271	11	9,557	747	10,586
Plymouth.....	.....	.....	1,496	.....	1,496
Total d'Angleterre.....	12,059	75	11,268	1,234	24,636
Glasgow et Greenock (formant le total d'Ecosse)..	886	13	637	26	1,562
Cork .....	2,125	18	263	.....	2,406
Londonderry.....	701	.....	.....	.....	701
Total d'Irlande.....	2,826	18	263	.....	3,107
Grand total.....	15,771	106	12,168	1,260	29,305

NATIONALITÉ des émigrants compris dans le tableau ci-dessus.

Destinations,	Anglais	Ecossois.	Irlandais.	Etrangers.	Non désignés.	Totaux.
Etats-Unis.....	6,694	877	3,933	4,093	174	15,771
Amérique B. du Nord....	69	14	18	5	.....	106
Colonies d'Australie.....	9,502	729	1,703	232	2	12,168
Tous autres lieux.....	724	68	63	76	329	1,260
Totaux.....	16,989	1,688	5,717	4,406	505	29,305

TOTAL de l'émigration partie des lieux du Royaume-Uni où sont stationnés les agents officiels.

Trimestre expiré le 31 mars	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australiennes.	Tous autres lieux.	Totaux.
1870.....	28,793	311	2,977	546	32,627
1871.....	24,310	76	2,188	1,167	27,741
1872.....	32,660	412	1,144	1,339	35,555
1873.....	30,955	293	4,509	1,808	37,565
1874.....	15,771	106	12,168	1,260	29,305

RELEVÉ TRIMESTRIEL.—*Suite.*

Mouvement de l'émigration des ports du Royaume-Uni où sont stationnés des agents officiels d'émigration, pendant le trimestre expiré le 30 juin 1874.

Ports d'embarquement.	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australiennes.	Tous autres lieux.	Totaux.
Liverpool.....	37,058	9,389	821	486	47,754
Londres.....	819	361	11,985	622	13,787
Plymouth.....	.....	135	2,229	.....	2,364
Total d'Angleterre.....	37,877	9,885	15,035	1,108	63,905
Glasgow et Greenock (formant le total d'Ecosse)..	5,190	1,710	2,386	23	9,309
Cork.....	15,471	118	640	.....	16,229
Londonderry.....	2,436	837	.....	.....	3,273
Total d'Irlande.....	17,907	955	640	.....	19,502
Grand total.....	60,974	12,550	18,061	1,131	92,716

## NATIONALITÉ des émigrants compris dans le tableau ci-dessus.

Destinations.	Anglais.	Écossais.	Irlandais.	Étrangers.	Non désignés.	Totaux.
Etats-Unis.....	18,249	3,806	25,896	12,046	977	60,974
Amérique B. du Nord.....	7,598	1,688	1,017	2,431	18	12,550
Colonies australiennes.....	11,623	2,842	2,950	646	.....	18,061
Tous autres lieux.....	596	57	123	87	268	1,131
Totaux.....	37,864	8,393	29,986	15,210	1,263	92,716

TOTAL de l'émigration partie des lieux du Royaume-Uni où sont stationnés les agents officiels.

Trimestre expiré le 30 juin.	Etats-Unis.	Amérique B. du Nord.	Colonies australiennes.	Tous autres lieux.	Totaux.
1870.....	84,651	21,471	4,777	943	111,842
1871.....	86,090	18,204	3,058	986	108,438
1872.....	100,619	16,817	5,066	1,625	124,127
1873.....	110,097	20,708	5,552	1,254	137,611
1874.....	60,974	12,550	18,061	1,131	92,716

RELEVÉ TRIMESTRIEL.—*Suite.*

Mouvement de l'émigration des ports du Royaume-Uni, où sont stationnés les agents officiels d'émigration, pendant le trimestre expiré le 30 septembre 1874.

Ports d'embarquement.	Etats-Unis.	Amérique Britannique du Nord.	Colonies d'Australie.	Autres lieux.	Totaux.
Liverpool.....	32,964	8,150	230	609	41,953
Londres.....	1,234	200	9,667	797	11,898
Plymouth.....	.....	36	1,985	.....	2,021
Total d'Angleterre.....	34,198	8,386	11,882	1,406	55,872
Glasgow et Greenock (formant le total d'Écosse).....	3,916	918	955	12	5,801
Cork.....	6,497	168	.....	.....	6,665
Londonderry.....	1,131	593	.....	.....	1,724
Total d'Irlande.....	7,628	761	.....	.....	8,389
Grand total.....	45,742	10,065	12,837	1,418	70,062

Nationalités des émigrants compris dans le tableau ci-dessus.

Départements.	Anglais.	Écossais.	Irlandais.	Étrangers.	Non désignés.	Totaux.
Etats-Unis.....	20,313	3,277	11,843	8,426	1,863	45,742
Amérique Brit. du Nord.....	6,390	922	785	1,968	.....	10,065
Colonies d'Australie.....	8,539	1,973	2,077	211	37	12,837
Tous autres lieux.....	901	72	126	119	200	1,418
Totaux.....	36,143	6,244	14,831	10,724	2,120	70,062

Total de l'émigration partie des lieux du Royaume-Uni où sont stationnés les agents officiels.

Trimestre expiré le 30 septembre 1874.	Etats-Unis.	Amérique Britannique du Nord.	Colonies d'Australie.	Autres lieux.	Totaux.
1870.....	52,339	9,656	5,126	1,198	68,379
1871.....	55,489	10,967	3,783	1,161	74,000
1872.....	58,533	11,648	3,693	1,961	78,835
1873.....	57,507	12,447	6,775	1,619	78,348
1874.....	45,742	10,065	12,837	1,418	70,062

## RELEVÉ TRIMESTRIEL.—Fin.

Mouvement de l'émigration des ports du Royaume-Uni, où sont stationnés les agents officiels d'émigration, pendant le trimestre expiré le 31 décembre 1874.

Port d'embarquement.	Etats-Unis.	Amérique Britannique du Nord.	Colonies d'Australie.	Autres lieux.	Totaux.
Liverpool .....	17,507	1,654	91	502	19,754
Londres .....	554	23	6,822	1,183	8,582
Plymouth.....			1,725	45	1,770
Total d'Angleterre.....	18,061	1,677	8,638	1,730	30,106
Glasgow et Greenock (formant le total d'Écosse) .....	1,563	128	1,382	21	3,094
Conk .....	2,690	21			2,711
Londonderry.....	570	151			721
Total d'Irlande.....	3,260	172			3,432
Grand total.....	22,884	1,977	10,020	1,751	36,632

Nationalités des émigrants compris dans le tableau ci-dessus.

Destinations.	Anglais.	Ecossais.	Irlandais.	Etrangers.	Non désignés.	Totaux.
Etats-Unis .....	9,698	1,282	5,346	5,390	1,168	22,884
Amérique Brit. du Nord .....	1,368	128	181	390		1,977
Colonies d'Australie.....	6,732	1,451	1,590	231	16	10,020
Tous autres lieux .....	1,273	121	67	125	165	1,751
	19,071	2,982	7,184	6,046	1,349	36,632

Total de l'émigration partie des lieux du Royaume-Uni où sont stationnés les agents officiels.

Trimestre expiré le 31 décembre.	Etats-Unis.	Amérique Britannique du Nord.	Colonies d'Australie.	Autres lieux.	Totaux.
1870 .....	30,232	1,893	4,185	2,540	38,460
1871 .....	32,585	2,445	3,184	1,100	40,114
1872 .....	40,381	2,853	5,968	3,836	53,038
1873 .....	30,403	2,756	9,358	1,990	44,507
1874 .....	22,884	1,977	10,020	1,751	36,632

## RELEVÉ ANNUEL.

Mouvement de l'émigration du Royaume-Uni pour l'année 1874.

Port d'embarquement.	Etats-Unis.	Amérique Britannique du Nord.	Colonies australiennes.	Tous autres lieux.	Totaux.
Liverpool.....	99,317	19,257.	1,357	2,084	122,015
Londres.....	2,878	595	38,031	3,349	44,853
Plymouth.....	.....	171	7,435	45	7,651
Total d'Angleterre des ports où sont stationnés les agents d'émigration	102,195	20,023	46,823	5,478	174,159
Total de tous les autres pts	1,675	.....	212	7,885	9,772
Total d'Angleterre.....	103,870	20,023	47,035	13,363	184,291
Glasgow et Greenock total d'Ecosse, des ports où sont stationnés les agents d'émigration.	11,555	2,769	5,360	82	19,766
Total de tous les autres ports.....	.....	.....	9	.....	9
Cork.....	26,783	325	903	.....	28,011
Londonderry.....	4,838	1,581	.....	.....	6,419
Total d'Irlande, des ports où sont stationnés les agents d'émigration.	31,621	1,906	903	.....	34,430
Total de tous les autres pts	1,115	752	651	.....	2,518
Total d'Irlande.....	32,736	2,658	1,554	.....	36,948
Total des ports où sont stationnés les agents d'émigration.	145,371	24,698	53,086	5,560	228,715
Total de tous les autres pts	2,790	752	872	7,885	12,299
Grand total du Royaume-Uni.....	148,161	25,450	53,958	13,445	241,014

Nationalités des émigrants compris dans le tableau ci-dessus.

Destinations.	Anglais.	Ecoissais.	Irlandais.	Etrangers.	Non dési- gnés.	Totaux.
Etats-Unis.....	56,388	9,250	48,136	30,185	4,202	148,161
Colonies n.-américaines	15,224	2,766	2,738	4,704	18	25,450
Colonies australiennes.	36,555	7,050	8,976	1,322	55	53,958
Tous autres lieux.....	8,323	1,220	646	2,254	1,002	13,445
Totaux.....	116,490	20,286	60,496	38,465	5,277	241,014

## No. 19.

## RAPPORT DE L'AGENT À LIVERPOOL.

(G. T. HAIGH ECR.)

BUREAU DU GOUVERNEMENT CANADIEN,  
15 WATER STREET, LIVERPOOL.

14 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'émigration de ce port et sur les opérations de cette agence, pendant les douze mois qui ont pris fin le 31 décembre 1874.

Le nombre des émigrants embarqués à Liverpool pendant l'année a été de 121,934. Sur ce nombre collectif 99,236 étaient à destination des Etats-Unis, et 19,257 à destination du Canada. Les provinces maritimes ont reçu 2,534 de ces derniers, et le reste s'est fixé dans les provinces d'Ontario, de Québec et de Manitoba.

L'appendice A contient un état comparatif de l'émigration pendant les années 1872-73-74.

Les émigrants à destination du Canada comprenaient 3,018 passagers de chambre et 16,458 passagers d'entrepont. De ces émigrants, 17,033 ont pris passage sur les steamers de la compagnie océanique de Montréal; 2,241 sur ceux de la ligne Dominion et 92 ont été amenés par la ligne Anchor; le reste par navires à voiles et quelques autres steamers.

La nationalité des émigrants se décompose comme suit :

1873.	—	1874.	Augmen- tion.	Diminution.
89,031	Anglais .....	68,691	.....	20,340
3,203	Ecoissais .....	2,044	.....	1,159
26,681	Irlandais .....	15,606	.....	11,081
60,571	Etrangers, y compris ceux qui n'ont pas fait connaître leur nationalité.....	35,599	.....	24,972

Au commencement du printemps, avant l'ouverture de la navigation, la diminution dans le chiffre de l'émigration collective était certainement marquée, mais pas suffisante pour donner une indication de ce que serait la diminution totale de l'année. On pensait, et je partageais cette opinion, qu'il se produirait une réaction dans les mois d'avril, mai et juin, et que le courant serait aussi fort sinon plus fort que d'ordinaire. Cela n'a cependant pas eu lieu, et je crois que ce résultat doit être attribué en grande partie à la rupture de la convention arrêtée entre les compagnies de steamers atlantiques et à l'avortement de la conférence des compagnies de l'Atlantique du Nord. L'abaissement des prix de passage, suite de la concurrence amenée par le rejet de la convention, a eu deux effets : il a permis d'émigrer à bas prix aux Etats-Unis, et il a de même permis le retour en Angleterre à bon marché.

Ceux qui sont ainsi revenus ont fait de très-mauvais rapports sur ce qu'ils venaient de voir en Amérique, où les temps sont actuellement difficiles et l'ouvrage rare. Ces rapports ont nui au Canada tout autant qu'aux Etats-Unis, car ils ont été appliqués non-seulement à ces derniers, mais à toute l'Amérique du Nord. Malgré les efforts du gouvernement canadien et de ses agents pour faire connaître en Angleterre le Canada comme pays distinct de la république, il est étrange que le nom générique d'Amérique soit généralement donné aux deux pays, et que l'idée du Canada soit comme absorbée dans celle des Etats-Unis. Par suite de cette disposition des esprits, tout ce qui influe sur la condition et les chances de succès de l'émigrant aux Etats-Unis, est généralement considéré exister au même degré en Canada.

La diminution des prix n'a pas empêché les aménagements d'être excellents sur les navires de toutes les compagnies, et d'être maintenus comme ils étaient auparavant. La compagnie Allan a fait plus que remplir les prescriptions de la 22<sup>e</sup> section de l'acte des passagers de 1855, pour ce qui concerne la séparation des sexes, car elle sépare non seulement les hommes non-mariés d'avec les femmes, mais donne aussi des lits à part aux hommes mariés, et opère de la sorte une séparation complète des sexes.

L'émigration qui entre en Canada par la voie de Portland pendant les mois d'hiver peut balancer à peu près celle qui se dirige vers l'Ouest par la voie de Québec pendant l'été, de sorte que le relevé des émigrants à destination de Québec, inscrits sur les tableaux du Bureau du Commerce pendant la période de la navigation, peut approximativement être donné comme le total de l'émigration au Canada pendant l'année.

L'Union des travailleurs agricoles a envoyé un grand nombre de ces travailleurs avec leurs familles dans le cours de l'année. Au début, plusieurs de ceux qui arrivèrent à Liverpool étaient dans un dénûment complet; mais ensuite, l'expérience s'acquérant, l'Union pourvut à tous les besoins des émigrants, soit par l'intermédiaire des compagnies de steamers, soit par les soins de personnes de la ville. Avec l'autorisation de l'agent général, j'ai payé la pension de quelques-uns de ces émigrants qui se trouvaient dans une pénurie absolue.

Au commencement de la saison, l'émigration s'est composée en grande majorité d'hommes et de femmes avec beau coup de jeunes enfants; mais plus tard, on a apporté plus de discernement dans le choix à faire, et les troupes d'émigrants étaient formées en grande partie de jeunes gens, de ménages avec deux ou trois enfants, et de servantes de maison, catégories qui conviennent très-bien aux besoins du Canada.

Mesdemoiselles Rye et Macpherson ont conduit à Québec, pendant l'année, un grand nombre d'enfants, garçons et filles, et Mademoiselle Birt a fait la même chose pour Halifax.

M. Middlemore, de Birmingham, et M. Stevenson, membre du bureau des écoles de Londres, ont aussi conduit des troupes de jeunes garçons, qui avaient passé une année dans les écoles au asiles d'Edgbaston et de Londres, et dont aucun n'ignorait entièrement les premiers rudiments de quelque métier.

Le gouvernement a porté son attention sur le fait que Mademoiselle Rye a recruté des enfants dans des unions d'assistance publique en plusieurs endroits du Royaume, pour les expédier en Canada. Je suppose que le gouvernement a été informé de ce fait par les auditeurs qui sont à pré-sent nommés par lui et non plus par les gardiens comme ci-devant. Ces auditeurs ont trouvé dans les comptes des unions des sommes payées pour dépenses, habillements, etc., d'enfants confiés à Mademoiselle Rye.

Au mois de juin, le bureau local du gouvernement à Whitehall a donné instruction à son inspecteur pour le pays de Galles, A. Doyle, écr., de se rendre à Liverpool et d'examiner les dispositions prises pour l'embarquement, sur le steamer Sarmatian, qui faisait voile de Liverpool le quatre du mois, de cent enfants pauvres sous la conduite de Mademoiselle Rye. Ensuite, M. Doyle reçut l'ordre de se rendre au Canada et de constater la condition qui y était faite à ces enfants pauvres. J'ai appris de lui qu'il a transmis son rapport au bureau local. Il est favorable à cette émigration mais il est d'avis que le contrôle à exercer en Canada devrait appartenir à votre département.

Quant au physique et au moral des émigrants qui se sont dirigés sur le Canada dans le cours des douze derniers mois, je pense qu'il y a eu sous ces deux rapports un progrès marqué comparativement à l'année dernière. D'après l'expérience que j'ai acquise à Québec, ces années dernières, je crois qu'il vaut mieux avoir un moindre nombre d'émigrants, recommandables au physique et au moral, qu'un nombre plus considérable mais d'une catégorie inférieure. Il s'est présenté cette année quelques cas où j'aurais renvoyé les émigrants qui se présentaient pour embarquer, si j'en avais eu le pouvoir.

Il n'est guère possible, cependant, de voir les émigrants avant ce moment-là, car ils arrivent à Liverpool en tout temps de jour et de nuit, la veille de la partance, et logent dans les différents quartiers de la ville. Le gouvernement ne peut empêcher un émigrant de s'embarquer à moins que cet émigrant ne soit atteint d'une maladie contagieuse, et les compagnies de steamers n'ont pas droit de lui refuser un passage à moins qu'il ne soit estropié, aveugle ou incapable pour cause de quelque autre infirmité physique, de pourvoir à sa subsistance, et sans moyens pécuniaires, ou sans parents qui se chargent de prendre soin de lui à son arrivée.

Au commencement de la saison, bon nombre d'étrangers n'étaient pas de la classe qui convient au Canada. Je signalai ce fait à l'agent général.

J'ai assez bien réussi cette année à engager les gens à placer leurs capitaux en Canada, et en effets canadiens. J'ai aussi fait prendre la route du Canada à plusieurs petits fermiers qui avaient des fonds. Comme j'ai un bureau fixe et que je suis bien connu dans la ville et les alentours, j'entretiens une correspondance étendue, qui me procure un nombre considérable d'émigrants. Il vaut bien mieux avoir ainsi un centre fixe d'opérations en certains endroits que de faire voyager par le pays tous les agents, pour laisser ensuite les émigrants qu'ils auront gagnés à leur cause aller se faire inscrire aux agences de steamers à destination de n'importe quelle partie du monde. Pour ce qui est des placements, je rencontre cette difficulté. Comme vous le savez, la plupart des fonds qui sont prêtés sur mortgages ou sur d'autres garanties, en ce pays, sont des fonds en régie. Les actes qui constituent ces régies portent expressément que les fonds (à moins d'une exception spéciale faite en l'instrument qui crée la régie) ne pourront être placés qu'en effets du Royaume-Uni ou en effets des colonies ou de l'Inde garantis par le gouvernement impérial, ou que sur l'hypothèque de biens-fonds dans le Royaume-Uni. Il ne reste donc que les fonds des particuliers qui puissent être employés en placements au Canada; et c'est aussi à cette classe de personnes que je me suis adressé.

J'ai été en correspondance suivie avec les différents agents stationnés en Canada. Ces messieurs, particulièrement M. Wills et M. Donaldson, m'ont tenu au courant des besoins et des perspectives de leurs districts respectifs. Ces renseignements me sont précieux en ce qu'ils me permettent de diriger les émigrants vers les contrées qui répondent le mieux à leurs besoins.

La population de Liverpool n'est pas, en somme, une population d'où l'on puisse tirer les éléments propres à notre immigration. Dans une grande ville comme Liverpool, avec une population flottante considérable, il y a trop de turbulence pour que le ton moral des basses classes ne s'en ressentisse point; mais dans le voisinage de la ville, il se trouve une classe de travailleurs qui réussirait bien en Canada, comme j'en ai la preuve.

J'ai demandé que l'on continue de m'envoyer des journaux canadiens, car leur lecture a engagé bon nombre de personnes à émigrer au Canada. Avant de prendre une décision, plusieurs désirent être mieux informés sur les conditions de l'existence en Canada qu'ils ne le sont par les données des brochures publiées jusqu'ici. Les journaux du pays servent très-bien à les renseigner.

La société d'immigration de la vallée de l'Ottawa m'a transmis par l'intermédiaire de son secrétaire, M. W. J. Wills, de fortes sommes pour aider les personnes qui désirent aller rejoindre leurs parents et amis dans la vallée de l'Ottawa, et à l'exception d'une couple de cas, tous ceux qui sont émigrés pour cette région feront de bons colons, car ces parents et amis ont su choisir pour les faire venir ceux dont les aptitudes leur étaient connues et offraient d'avance une garantie de succès.



La société d'encouragement de Northumberland et Durham, Ontario, a aussi fait passer dans ces deux comtés un bon nombre d'ouvriers agricoles; mais cette société a employé pour ses opérations l'agent de la province d'Ontario. J'ai appris que les gages offerts étaient peu élevés.

Les cantons de l'Est, dans la province de Québec, et la province de Manitoba ont fait cette année un grand pas dans la voie de leur colonisation. Il faut signaler l'arrivée des Mennonites dans le Manitoba, le développement donné à l'élevage des bestiaux, l'accroissement des établissements scandinaves, la création de manufactures dans les cantons de l'Est, et particulièrement de la manufacture de tissus élastiques de Coaticook.

Pendant l'année, sur les 19,483 émigrants embarqués pour le Canada, 2,051 ont été expédiés par mon agence. 994 ont été inscrits à ce port; 678 ont été inscrits après correspondance, par des agents de steamers, et le reste s'est adressé à moi pour obtenir des renseignements, des recommandations de transport gratuit sur chemins de fer ou d'autres secours.

L'abaissement du prix de passage à £3 a eu naturellement l'effet de faire perdre aux agents du gouvernement l'inscription de tous les émigrants, excepté ceux qui sont dans le cas de recevoir la bonification de la réduction du prix de passage à £2.5.

Lorsque le prix était de £6.6.0 et que la bonification gouvernementale le réduisait à £4.15.0, alors les émigrants, qui étaient dans les conditions voulues, ne manquaient point de gagner £1.11.0 par adulte, en venant s'adresser à l'agent du gouvernement, mais aujourd'hui que le prix du passage est tombé à £3, cet avantage n'existe plus. C'est pourquoi, dans le cas où l'émigrant n'a pas droit à la réduction du prix de passage, je le renvoie à l'agent de steamer le plus près de son endroit pour se procurer ses billets; de la sorte je tâche d'entretenir l'amitié avec la classe des agents de steamers, car par l'influence qu'elle exerce sur les émigrants, elle peut les diriger où bon lui semble et vers la région dont elle retire la meilleure rémunération. Quoique l'on ait pris les moyens de bien loger et recevoir les immigrants à leur arrivée en Canada et que la réglementation qui a pour but leur distribution soit à peu près parfaite, je crois cependant et j'appelle sur ce fait votre attention, que cette réglementation ne va pas assez loin sous certains rapports. Il semble qu'on perde de vue l'immigrant après l'avoir placé. On devrait indiquer aux artisans ce qu'ils pourront faire pendant l'hiver; la même remarque s'applique aux ouvriers agricoles engagés pour la saison d'été, à ceux qui arrivent tard et ne sont employés que pour un temps. Un homme de métier, tel qu'un briqueteur, qui a de l'ouvrage pendant les mois d'été, est laissé à ses propres ressources pendant l'hiver, et le chômage absorbe son avoir. On devrait dire aux hommes de cette classe qu'ils peuvent aller travailler en hiver dans les districts forestiers, d'où ils reviendront à temps pour exercer leurs métiers au printemps, au lieu de se porter dans les villes, avec la perspective incertaine de quelques besogne passagère, pour y passer l'hiver. On devrait aussi leur apprendre qu'avec leurs épargnes de l'été, ils peuvent aller passer l'hiver sur leurs concessions gratuites, et faire des abatris qui leur permettent de s'y fixer définitivement après quelques années. Je parle ici d'après ma propre expérience, car dans mes fréquents voyages à travers les districts de concession gratuite, j'ai rencontré bon nombre de colons très à l'aise, qui avaient été des ouvriers ayant exercé d'abord leurs métiers pendant l'été et passé leurs hivers à déboiser leurs terres. Je dois aussi dire à ce propos qu'une plus grande cordialité dans les rapports des fermiers avec les nouveaux colons serait également avantageuse aux uns et aux autres. Les fermiers devraient engager les nouveaux venus à l'année et non au mois pour la saison d'été; de la sorte l'immigré ne serait pas laissé à ses seules forces pour se tirer d'affaire pendant l'hiver, alors que l'ouvrage est rare, et avant qu'il ait pu mettre de côté quelques épargnes pour les jours difficiles.

L'acte fédéral de 1872, qui règle la création des sociétés auxiliaires d'Immigration, et l'acte de la législature provinciale d'Ontario pour le même objet, n'ont pas, eu autant que je puis le savoir, produit les résultats avantageux qu'on en attendait. Cette remarque ne s'applique point, bien entendu, à la société d'immigration de la vallée de l'Ottawa.

Dans le cours du printemps de 1873, j'ai, en compagnie de M. Donaldson, votre agent à Toronto, tenu des assemblées dans différents comtés en Ontario. Des comités furent formés, à cette occasion, pour organiser des sociétés d'immigration dans les comtés où nous passâmes; mais le tout se borna à quelques réunions de ces comités, personne n'ayant mission officielle ou intérêt dans l'affaire. Je crois cependant qu'on peut tirer aujourd'hui un bon parti des lois mentionnées, qui peuvent être d'un grand secours pour l'introduction des travailleurs agricoles en Canada. Lorsque j'étais stationné à Québec, j'ai formé par correspondance une société dans le Derbyshire, Angleterre, sous le nom de société d'émigration du Derbyshire pour Ontario, dont les membres se sont en grande partie établis dans le comté de Wellington, en cette province. Une société analogue a été formée dans le comté de Sussex, et ceux qui en faisaient partie sont venus en général s'établir dans les environs de Port Hope. Un bon nombre d'habitants du Devonshire, surtout des alentours de Bidford, se sont fixés dans le canton d'Exeter, comté de Huron, et sont venus, avec les autres, apporter leur quote-part de travail au progrès du pays.

Si dans toute l'étendue de la Confédération, des sociétés d'immigration étaient organisées sur un pied effectif pour être affiliées aux Unions de district des ouvriers agricoles en Angleterre, on réussirait ainsi à former des noyaux, puis des établissements de colons venus tout du même endroit. Les nouveaux émigrants n'auraient point d'hésitation alors à venir rejoindre leurs parents, leurs amis et leurs voisins. Le secrétaire de la société d'immigration en Canada pourrait chaque printemps faire connaître à la société de district en Angleterre, le nombre et l'état des émigrants que son comté pourrait employer pendant l'année. L'agent du gouvernement n'en continuerait pas moins cependant à exercer sa surveillance sur les expéditions d'émigrants, et à distribuer l'assistance accordée par le gouvernement. Je crois qu'il serait à propos de ne plus accorder de bonifications de traversée après le mois d'août, excepté dans des cas spéciaux et pour les servantes de maison. La majorité des émigrants assistés arrivent en Canada sans aucuns moyens de subsistance, et si le gouvernement ne venait à leur secours ils ne pourraient se rendre à leurs destinations ou aux endroits qui leur procurent de l'ouvrage. Pendant un certain temps après son arrivée, l'émigré ne peut, en règle générale, obtenir le plus haut salaire pour son travail, parcequ'il n'est pas d'ordinaire familiarisé avec ce genre de travail; il n'a pas de mobilier pour se loger, pas d'argent pour en acheter un; il lui faut donc attendre quelque temps avant de pouvoir se mettre chez lui, envoyer à ses parents restés au pays le fruit de ses épargnes, et leur fournir ainsi une preuve tangible des avantages de l'émigration au Canada. L'intervalle entre le mois d'août et le commencement de l'hiver n'est pas assez long pour permettre à l'émigrant de se pourvoir des choses nécessaires à son installation. Il faut remarquer aussi que les gages offerts l'automne par les fermiers et autres patrons sont bien plus bas que ceux qu'ils paient au printemps; de sorte qu'un émigrant qui arrive tard n'a pas la même chance que celui qui arrive dès le printemps.

Le Canada devenant de jour en jour mieux connu dans la mère-patrie, les mesures prises par votre département auront sans doute l'effet d'assurer avant longtemps une émigration régulière d'ouvriers agricoles, et aussi d'un bon nombre de tenanciers à baux, qui apporteront avec eux un certain capital et se fixeront dans les anciens comtés sur des terres en partie défrichées, dont les propriétaires primitifs, en quête de plus grandes étendues, iront avec leurs gargons et leurs filles, s'établir dans le Manitoba, dans les districts gratuits, et dans d'autres nouvelles régions propres à devenir de fertiles contrées agricoles.

J'annexe à ce rapport un relevé du mouvement de l'émigration de ce port pour l'année dernière et l'année 1873, indiquant les lieux de destination et la nationalité des émigrants, ainsi que leur distribution entre les provinces maritimes et les autres parties de la Confédération; je joins aussi un tableau des steamers qui ont fait voile de ce port pour le Canada, avec la date de leur départ et le nombre d'émigrants qui ont pris passage à leur bord.

Pendant l'année, il a été transporté de ce port au Canada un grand nombre d'animaux de race, tels que moutons, chevaux, cochons, destinés en grande partie aux

---

cantons de l'Est de la province de Québec et à la partie ouest de la province d'Ontario.

Je puis aussi mentionner le fait que si la ligne Dominion n'a pas exécuté son service, aux époques régulières, à l'ouverture de la navigation, la raison en a été que quatre de ses steamers s'étaient échoués sur la barre de la Nouvelle-Orléans. A partir de la fin de mai, cette ligne a pu faire ses voyages hebdomadaires réguliers au port de Québec, jusqu'à la fin d'octobre.

La ligne Européenne, dont les armateurs sont MM. Hughes et Cie, de ce port, et qui voyage aussi à Québec, n'a pas transporté d'émigrants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. THOS. HAIGH,

*Agent canadien d'émigration à Liverpool.*

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## ANNEXE A.

RELEVÉ de l'émigration de Liverpool, pendant l'année expirée le 31 décembre 1873, et l'année expirée le 31 décembre 1874.

1874.

1873.

Sous l'opération de l'acte.	En dehors de l'opération de l'acte.	Totaux.	Destination.	Sous l'opération de l'acte.	En dehors de l'opération de l'acte.	Totaux.	Augmentation	Diminution.
154,506	6,313	160,819	Etats-Unis .....	91,909	7,327	99,236	.....	61,583
21,360	299	21,659	Québec .....	16,311	413	16,723	.....	4,936
2,280	.....	2,280	Nouvelle-Ecosse .....	2,311	213	2,524	.....	.....
19	155	174	Nouveau-Brunswick .....	.....	.....	.....	.....	174
.....	.....	.....	Ile du Prince-Edouard .....	.....	10	10	.....	.....
985	736	1,721	Victoria .....	686	755	1,341	.....	380
.....	29	29	Nouvelle-Galles du Sud .....	.....	3	3	.....	26
.....	40	40	Nouvelle-Zélande .....	.....	13	13	.....	27
.....	388	388	Afrique .....	.....	173	173	.....	215
.....	147	147	Chine .....	.....	116	116	.....	31
.....	151	151	Indes Orientales .....	.....	119	119	.....	32
.....	382	382	Indes Occidentales .....	.....	62	62	.....	320
336	1,847	2,183	Amérique du Sud .....	.....	1,614	1,614	.....	569
179,486	10,487	189,973		11,117	10,817	121,934	254	68,293







## No. 20.

## RAPPORT DE L'AGENT A BELFAST.

(CHARLES FOY, ECR.)

BUREAUX D'ÉMIGRATION DU GOUVERNEMENT CANADIEN,  
11, CLAREMONT STREET.

BELFAST, 15 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des opérations de cette agence pendant l'année qui vient de finir.

L'hiver dernier, nous avons reçu des nouvelles décourageantes des Etats; des milliers d'ouvriers étaient sans emploi, et il avait fallu établir des fourneaux publics à New-York pour venir au secours des affamés. Au commencement du printemps, un grand nombre d'émigrés sont revenus de New-York. Ils ont confirmé les sombres récits publiés dans les journaux, et se sont énergiquement prononcés contre toute émigration, engageant leurs compatriotes à souffrir leurs maux, qu'ils connaissent, plutôt que d'aller s'exposer à des maux qu'ils ignorent.

Comme le peuple ici ne fait point de distinction entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il désigne également ces deux pays sous la dénomination générale d'Amérique, les rapports sur les Etats-Unis devaient nuire au Canada. C'est pourquoi je fis afficher aux gares des chemins de fer et ailleurs dans le nord de l'Irlande, des placards où je faisais savoir que si les ouvriers étaient sans ouvrage aux Etats-Unis, ils gagnaient au contraire de bons gages au Canada. Ces placards donnaient en grosses lettres les états des officiers des douanes canadiennes, constatant que du 1er janvier 1873 au 1er octobre de la même année, 6,500 Américains s'étaient fait inscrire comme immigrants en Canada. Ces placards ont été utiles.

Avec votre autorisation, j'ai fait publier de bonne heure au printemps 10,000 exemplaires d'une brochure intitulée "*Canada, the land of Homes,*" dans laquelle je reproduis des lettres d'immigrés à leurs parents et amis restés par ici. J'ai fait précéder cette brochure d'une courte introduction, à titre d'ancien voisin et ami des habitants de cette partie du pays. J'ai aussi donné une description des provinces de la Confédération et des avantages qu'elles offrent à l'émigrant. J'ai puisé en partie ces descriptions dans les publications des gouvernements provinciaux, et dans celles de Marshall et autres écrivains. Le reste est dû à mes observations personnelles pendant les années que j'ai passées à voyager en Canada. Ces brochures ont été distribuées aux foires, aux marchés, aux cours d'assises, aux turfs, partout où il y avait rassemblement.

Mon succès est dû en grande partie aux brochures que j'ai fait distribuer depuis quatre ans. Il faut ajouter que je suis bien connu ici, et que ma famille y a d'importants intérêts. Par une distribution intelligente, 10,000 brochures distribuées sont lues par 10,000 personnes au moins, et souvent un exemplaire passe par plusieurs mains. Les lettres de centaines d'émigrés prouvent que s'ils sont aujourd'hui en Canada, cela vient de ce qu'ils ont eu occasion de lire ces brochures; *ab uno disce omnes*. Un nommé Williamson, père d'une famille de dix enfants, dont deux seulement en état de travailler, lui-même et sa femme étant encore dans la vigueur de l'âge, vint me trouver en mai dernier. Il me dit qu'il tenait à ferme dix acres de terre du comte de Caledon; que le fermage était élevé; que les dix acres ne suffisaient point pour sa nombreuse famille, et que sa femme l'engageait à acheter un autre morceau de terre; qu'il ne voulait point se rendre à cet avis, parce qu'il lui



faudrait emprunter de l'argent, et qu'il avait horreur de faire des dettes ; que son voisin, à la foire d'Armagh, avait eu une de mes brochures sur le Canada et la lui avait envoyée pour la lire ; qu'après en avoir pris connaissance avec sa femme, il avait résolu qu'il viendrait me voir avec son voisin, avant de rien décider. Ces deux hommes vinrent donc me consulter, en me disant qu'ils se règleraient sur mon avis. Je répondis à Williamson que je lui conseillais de déposer à une banque ce qu'il pourrait emporter avec lui d'argent, et de s'engager avec ses enfants chez un fermier pour un an ou deux, avant de se fixer, afin d'acquérir la connaissance du pays. Je fis le calcul des gages qu'il pourrait gagner, et je lui démontrai que la somme en serait plus forte que le produit entier de ses dix acres, déduction faite de la rente à payer au comte de Caledon. Le vendredi suivant, le fermier vendait une vache à la foire de Glaslough (comté de Monaghan), et payait £10 pour son passage et celui de sa famille, à prendre dans la première semaine de juillet. Ses voisins doivent le suivre, s'ils reçoivent de lui un rapport favorable. Toutes ses dettes payées, il restait à Williamson £100, après avoir vécu avec sa nombreuse famille sur une si petite ferme, ce qui fait l'éloge de son travail et de son économie. Il m'a dit que ni lui ni aucun membre de sa famille ne connaissait le goût des boissons fortes, et c'est là l'une des principales causes de son succès.

Le plus grand éloge qu'on puisse faire de mes publications, c'est les injures dont ils sont l'objet de la part des ennemis de l'émigration. On me traite de charlatan, qui répand partout des placards, etc. Je vous ai transmis l'*Examiner*, comme échantillon d'injures à mon adresse et d'avertissement au public. Ces écrivains peuvent bien mettre en doute mes assertions, en disant que je suis payé pour les faire, mais ils ne peuvent contredire celles faites par des émigrés dans des lettres que j'ai livrées à la publicité, ni non plus le fait éloquent que les émigrés ont envoyé plus d'argent à leur parents qu'ils n'auraient pu en gagner ici pendant le même temps. Les faits parlent donc d'eux-mêmes et ne peuvent être démentis. Rien n'est concluant comme un fait présenté sous la forme de livres, shillings et deniers. Mes relations étendues me permettent d'obtenir des copies de presque toutes les lettres reçues du Canada. Ces lettres ont plus de valeur auprès des prudents habitants du nord que tous les discours et tous les écrits du monde. Comme je connais parfaitement l'esprit de mes compatriotes, je ne manque jamais, bien que mon nom soit très-connu dans le pays depuis plusieurs générations, d'appuyer mes dires sur le succès de quelque émigré connu de mes interlocuteurs. Ainsi, à la foire de Cavan, où je suis allé dernièrement, plusieurs fermiers étant venus à moi, l'un d'eux me dit : " M. Foy, nous savons que vous nous direz la vérité ; nous conseillez-vous d'aller au Canada ? vous savez ce que nous pouvons faire ici." " Eh bien, leur répondis-je, avez-vous connu un tel—émigré de tel endroit en 1852 ? " " Nous l'avons connu très-bien. " " Alors je vous apprendrai que, deux ans avant de partir du Canada, je suis allé chez lui ; il a aujourd'hui 200 acres de terre, non pas à bail, mais lui appartenant en toute propriété ; il a tant de chevaux et tant de vaches. Avant d'aller au Canada, j'avais conduit de bons chevaux, mais je n'en ai jamais conduit de meilleurs que la paire avec laquelle il me mena à l'église du lieu ; de fait, lord Farnham n'a pas de meilleurs chevaux." " Dieu vous bénisse, que nous dites-vous là ? " " Je vous dis la vérité, et lorsque je lui demandai pourquoi il n'écrivait point à ses anciens voisins et amis pour leur faire connaître ses succès, il me répondit : " Si j'écrivais seulement la moitié de la vérité, on dirait que je me vante ; me donner comme propriétaire de 200 acres de terre bien garnis de bestiaux serait tout bonnement regardé comme un mensonge." Un de mes auditeurs, se décida à partir immédiatement ; mais je l'engageai à attendre au printemps, car la saison était alors trop avancée, et aussi parce que bon nombre de ses voisins l'accompagneraient probablement au printemps. J'ai beaucoup voyagé en Canada et je n'en connais pas seulement les villes ; j'ai d'ailleurs cherché à connaître autant de colons venus de mon pays que j'ai pu en rencontrer. Je leur demandais invariablement de quel lieu ils étaient originaires et me faisais raconter leurs succès. Je recueillis ces informations pour les écrits sur le Canada que je transmettais aux principaux journaux d'Irlande. J'étais loin de soupçonner qu'elles me serviraient plus tard en qualité d'agent d'émigration, et c'est en cette qualité que j'en ai tiré beaucoup d'utilité.

Indépendamment de ma propagande aux foires et marchés, je me tiens au fait des congés de déloger signifiés par les lords. Je fais le tour des différentes villes pendant la tenue des sessions trimestrielles, et j'entends raconter plus d'une lamentable histoire. Le remède que j'indique, c'est l'émigration dans un pays où l'on peut être propriétaire.

Sous le système de tenure seigneuriale, le fermier ne peut être indépendant; il viendra de mauvaises récoltes, et il faudra tout de même que le propriétaire retire ses rentes pour vivre. Le travail dépeusé ici, sans avenir pour la famille du travailleur, peut lui assurer une belle indépendance en Canada. Chacun est obligé de faire ce qu'il peut pour gagner sa vie et celle de sa famille, et ceux qui sont expulsés de leurs fermes aujourd'hui, béniront plus tard leur expulsion, si elle est cause de leur départ pour le Canada. J'ai fait partir de Crossgar (comté de Down) une famille nombreuse qui allait être délogée. C'est la femme, mère de cette famille, qui fut la première à se laisser convaincre, et elle finit par dire que, pour l'avantage de ses enfants, elle ne voudrait plus rester sur ce sol, quand même le propriétaire lui offrirait sa terre pour rien. Il y aura cette semaine des expulsions sur les terres du comté de Dartney, dans le comté de Louth, parce que les tenanciers refusent de payer une augmentation de dix pour cent sur le taux actuel des fermages. Mon assistant occupe un poste central pour opérer dans les comtés de Cavan, Louth et Monaghan, et y surveiller la distribution des brochures, etc. Je vais signaler à son attention les terres du comté de Dartney, dans le comté de Louth, afin qu'il se mette en rapport avec les paysans, en leur distribuant des brochures. Je me rends moi-même dans le comté de Donegal, le plus étendu et le plus pauvre du nord de l'Irlande. Il y a là un domaine à vendre, et comme le changement de propriétaire est rarement favorable aux tenanciers, je m'attends à recruter des émigrants dans cette région. Je continue le récit de mes actes.

Le *News Letter* de Belfast, dans un article de fond, publié le 16 mai, dénonçait l'émigration, prétendant que si les Irlandais travaillaient chez eux comme ils sont obligés de le faire au Canada et dans les autres colonies, ils réussiraient tout aussi bien dans leur pays. En réponse à ces assertions, je fis paraître des lettres reçues de deux émigrés que j'avais expédiés le printemps d'aparavant; ils parlaient très-favorablement du Canada, et ce qui valait mieux encore, avaient envoyé de l'argent à des amis. Je fis voir que ces deux hommes n'auraient point pu, avec toute l'industrie possible, *gagner* autant en Irlande pendant le même espace de temps, même s'ils n'eussent rien eu à dépenser pour leur subsistance. Le lendemain, un Dr. McCormac, homme habile mais atteint de la manie d'écrire, prémunissait dans une longue lettre le public irlandais contre les dangers du climat du Canada.

Ma réponse consista à donner les chiffres de la mortalité des différents pays, à citer l'opinion du Dr Philpot, de Marshall et d'autres, sur le climat du Canada, à constater les résultats de ma propre expérience et à reproduire les appréciations que contiennent les lettres des émigrés à leurs amis. Des correspondants anonymes entrèrent alors en lice; quelques-uns dataient même leurs lettres de différents lieux du Canada; d'autres se donnaient comme patrons d'ouvriers à Belfast; de sorte que du milieu de mai à la fin de juillet, il parut chaque jour dans la presse une correspondance contre l'émigration. Comme on ne peut jamais rattrapper un mensonge, si on lui laisse prendre un jour d'avance, je n'ai pas perdu un seul jour, et chaque lettre a reçu sa réponse le lendemain de son apparition. Sachant bien que mes adversaires chercheraient à jeter du doute sur mes représentations, à cause de ma position d'agent rétribué, j'ai invariablement donné les rapports des émigrés, au lieu de mes propres appréciations. Comme dans toute longue discussion, il m'a été difficile de rappeler mes contradicteurs au sujet. Le *News Letter*, qui avait prétendu que les travailleurs industriels peuvent réussir aussi bien en Irlande qu'au Canada, a été obligé d'admettre la nécessité de drainer les terres incultes de l'Irlande. L'*Examiner* a dit que l'autonomie était le seul remède au dépeuplement. Le Dr McCormac a admis que les patrons en Irlande ne remplissaient point leurs devoirs envers les ouvriers. A quoi je répondis, que puisqu'ils admettaient la nécessité de l'émigration, je leur laissais la tâche de s'entendre sur la cause de cet état de choses; quant à moi,

je prenais les faits tels qu'ils me les trouvaient. Cette controverse a servi la cause du Canada, en le faisant connaître davantage. Je me suis tenu sur la défensive, n'attaquant personne. Vers la fin du débat, j'ai eu deux bons auxiliaires dans la personne du Révd M. McCleery, ministre presbytérien, qui arrivait du Canada, et dans la personne de M. Rowan, rentier, qui a passé plusieurs années en Canada. Le *News Letter* refusa leurs lettres, qui furent insérées dans le *Whig*. J'ai fait publier les lettres du Révd M. McCleery en brochure, et je suis à les faire répandre en grand nombre. Quelques-uns des correspondants ont donné dans les personnalités, celui surtout qui a écrit sous le nom de plume, "*One who has travelled in Canada.*" (Un qui a voyagé en Canada.) Quelques amis m'engagèrent à le poursuivre pour libelle; je n'en ai rien fait, sachant que mes adversaires ont quelque raison de m'en vouloir lorsqu'ils voient s'expatrier la meilleure partie de la population ouvrière, et qu'ils ont à augmenter les salaires de ceux qui restent. Après avoir dit tout ce qu'ils pouvaient dire, ils citèrent les lettres d'un fermier d'Aberdeenshire, publiées dans l'*Albion* de Liverpool, aussi celles de "A Bohemian," publiées dans le *Globe* de Londres et dans d'autres journaux. Je me contentai de tourner ces productions en ridicule. Je savais que ces histoires à la Baron Munchausen ne prendraient point chez nos rusés paysans du Nord.

Avec votre autorisation, j'ai fait imprimer 10,000 exemplaires d'une brochure ayant pour titre : "*Emigration or no Emigration,*" (Émigrer ou ne pas émigrer), dans laquelle je donne toute la correspondance pour et contre l'émigration, qui avait paru dans le *News Letter*, lors de la publication de la brochure. Je sais que cette discussion a décidé plusieurs familles à partir pour le Canada. Mais le coup de la fin pour mes adversaires a été le discours prononcé par le Gouverneur-Général à Toronto. Ces paroles, venant d'un noble si universellement estimé dans le nord de l'Irlande, ont eu un effet que je n'ai pas besoin de qualifier. J'en ai fait imprimer des extraits sous forme de placards que je fais afficher de tous côtés. Je rencontre une concurrence sérieuse dans l'émigration *gratuite* à la Nouvelle-Zélande. L'agent du nord de l'Irlande, est natif du comté de Derry, et a résidé pendant quinze ans dans la colonie. Comme moi, il n'est pas seulement connu dans le nord de l'Irlande, et il peut, comme je le puis pour le Canada, indiquer de suite à l'émigrant quelle partie de la Nouvelle Zélande lui offrira le plus d'avantages. Il ne manque pas de faire la comparaison entre le climat des deux pays; de mon côté, je n'oublie pas de mettre les gens en garde contre les dangers d'un si long voyage et contre celui de l'invasion des Maoris.

Le chiffre de l'émigration d'Irlande ayant considérablement baissé cette année, le Canada ne peut se plaindre de la part qu'il a reçue. Il est parti du nord de l'Irlande une couple de mille émigrants, qui venaient ceux d'aucun pays du monde. Cinq cents ont été acheminés directement de ce bureau.

Je vais d'ici au premier avril passer mon temps dans les districts ruraux; et j'espère pouvoir envoyer l'année prochaine un bon nombre d'émigrants choisis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES FOY.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 21.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENT A GLASGOW.

(M. R. Murdoch.)

35, ROBERTSON STREET, GLASGOW,  
15 décembre 1874.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel.

Les moyens que j'ai employés pour recruter des émigrants ont consisté à faire des tournées dans les villes et les villages, à tenir des assemblées, à répandre des brochures, à publier des annonces. Quoique le nombre de ceux qui ont été expédiés par cette agence soit peu considérable (160), je crois que le travail fait servira grandement à activer le courant d'émigration, le printemps prochain. Voici quelques détails sur mes travaux :

J'ai tenu des assemblées et distribué des brochures à Glasgow, Johnstone, Edimbourg, Springburn, Airdrie, Coatbridge, Rutherglen, Old Kilpatrick, Melagavie, Westmuir, Irvine, Paisley, Dalry, Troon, Chryston et plusieurs villages du Galloway et du Wigtonshire. J'ai publié des annonces dans les journaux *Glasgow Weekly Mail*, *Greenock Herald*, *Galloway Gazette*, *Christian News*, *Hamilton Advertiser*, *Falkirk Herald*, *Linlithgow Journal*, *Ayrshire Weekly News*, *Dunfermline Journal*, *Ardrrossan and Salcoast Herald*, *Bateman Sentinel* et *Penny Post*, *Renfrewshire Independant*, *Glasgow News* et *Aberdeen Free Press*.

J'ai distribué aux assemblées et adressé de mon bureau plus de 1,500 brochures, affiches et circulaires.

Un nombre très-considérable d'émigrants, qui se seraient probablement dirigés vers le Canada, cette année, ont été engagés à se porter à la Nouvelle Zélande, à cause des passages gratuits que fournit le gouvernement de cette colonie. C'est là la cause principale du petit nombre d'émigrants qui ont fait voile du port de Glasgow cette année pour le Canada.

Voici, pour les cinq dernières années, l'état comparatif de l'émigration, partie du port de Glasgow, à destination des Etats-Unis et du Canada :

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.
Etats-Unis.....	16,690	16,212	17,164	16,698	9,274
Canada.....	5,150	5,587	5,077	5,197	2,444

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
ROB. MURDOCH.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 22.

RAPPORT DE M. GUSTAVE BOSSANGE, AGENT D'EMIGRATION DU  
CANADA EN FRANCE.

(Copie.)

PARIS, 31 décembre 1874.

A l'Honorable Letellier de Saint Just, Ministre de l'Agriculture à Ottawa :

MONSIEUR LE MINISTRE, — J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de mes opérations comme agent d'émigration du Canada en France pendant l'année 1874.

Au mois de février, j'ai envoyé un de mes employés visiter mes principaux agents en France et en Suisse, et s'assurer de leur collaboration active dès que la saison permettrait d'acheminer les émigrants au Canada.

Peu après, monsieur Paul de Cazes, délégué de votre gouvernement en France, venait joindre ses efforts aux miens et m'assister de son expérience.

Je le mettais au courant de tout ce que j'avais fait jusqu'alors, et nous arrêtions ensemble ce qu'il convenait de faire pour la bonne marche des intérêts qui nous étaient confiés; il se décidait à entreprendre un voyage dans les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura, puis, dans la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Loire-Inférieure, l'Île-et-Vilaine, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, le Finistère et la Manche.

Il allait voir mes agents et leur donnait tous les renseignements dont ils avaient besoin, et créait des agences dans diverses localités.

Ces voyages devaient produire d'excellents résultats, et il nous fut bientôt donné de le constater par l'affluence des émigrants.

Cette affluence croissait chaque semaine, lorsque nous parvint la nouvelle que le contre-coup de la crise industrielle des Etats-Unis se faisait vivement sentir au Canada, ramenant un grand nombre de Canadiens au pays.

La première conséquence de ce retour des émigrés canadiens devait être la surabondance de la main-d'œuvre et, par suite, la baisse des salaires.

M. de Cazes jugea avec moi qu'il était urgent d'enrayer le mouvement qui était plus important qu'il n'était désirable en présence de la situation économique du Canada, et il fallut prendre sans retard les mesures nécessaires pour y arriver. A ce moment, c'était au mois de juin, le chiffre des émigrants partis pour le Canada dépassait de 500 celui de 1873 à même époque.

Si nous avions pu continuer sans arrêt, je ne mets pas en doute que l'on eût facilement atteint trois mille; on n'est pas même arrivé à deux mille, ainsi que vous le verrez par les chiffres cités plus loin.

Ce nombre est relativement considérable et satisfaisant, si l'on prend en considération que nos opérations, qui s'étaient continuées jusqu'en septembre, en 1873, ont été ralenties dès juin, en 1874, et arrêtées en août. De plus, nous n'avons pas avancé comme en 1873 une somme importante sous forme de warrants. Enfin, il faut remarquer que l'émigration au Canada n'a baissé que dans une faible proportion, tandis que celle aux Etats-Unis a déchu de près de moitié.

Il est donc permis d'espérer que, dès que la crise qui sévit encore aux Etats-Unis aura pris fin, l'émigration au Canada reprendra vigoureusement et donnera les résultats sur lesquels nous comptons.

Le nombre des émigrants <i>enregistrés en 1874 à mes bureaux</i> (je souligne ces mots parce qu'il en part un grand nombre en dehors de mon entremise) s'est élevé à.....	1,827
Il était, en 1873, de.....	2,083
En 1872, de.....	782

Ces 1827 émigrants comprenaient :

	1874.	1873.	1872.
Adultes.....	1424	1677	650
Enfants de 1 à 12 ans.....	318	316	97
“ au-dessous d'un an....	85	90	35
<b>Total.....</b>	<b>1827</b>	<b>2083</b>	<b>782</b>

Il est intéressant de remarquer que le nombre proportionnel des enfants s'est accru de 20 pour cent en 1872, à 24 pour cent en 1873, à 35 pour cent en 1874. Cette progression est la conséquence de l'accroissement du nombre des familles de cultivateurs.

Ces 1827 émigrants appartenaient aux nationalités ci-après :

	1874.	1873.
Français .....	1,385	1,570
Italiens.....	234	132
Suisses.....	76	57
Alsaciens-Lorrains.....	59	211
Belges et Hollandais.....	37	85
Allemands.....	22	19
Canadiens.....	7	0
Russes .....	4	8
Anglais .....	3	1
<b>Total.....</b>	<b>1,827</b>	<b>2,083</b>

Sur les 1,385 français il n'a été enregistré dans mes bureaux que 58 émigrants du département de la Seine (Paris) mais il a pu en partir davantage par l'entremise des maisons d'émigration du Havre.

Sur les 1,424 adultes il y avait :

	1874	1873	1872
Hommes.....	1,056	1,253	504
Femmes.....	368	424	146
<b>Total .....</b>	<b>1,424</b>	<b>1,677</b>	<b>650</b>

Ils formaient :

	1874	1873
Ménages sans enfants.....	101	172
“ avec “ .....	210	227
<b>Total.....</b>	<b>311</b>	<b>399</b>

Le nombre des ménages avec enfants proportionnel à celui des adultes a progressé.

Je suis heureux de constater que près de 300 adultes accompagnés par 163 enfants, ont déclaré aller rejoindre des parents et amis au Canada. Parmi eux il y avait 23 adultes ayant été au Canada et y retournant.

Ces chiffres sont un indice de la vitalité du mouvement que nous avons créé.

Ces 1,424 adultes ont pris à mes bureaux des lettres de crédit sur le Canada ou acheté des billets de banque canadiens, pour une somme de 197,000 francs, soit \$39,400 (trente-neuf mille quatre cents dollars.)

Un certain nombre a emporté de l'or ou des valeurs françaises, ainsi que j'en ai

eu la preuve à diverses reprises par l'envoi qui m'a été fait de ces valeurs pour être réalisées à la Bourse de Paris; on peut évaluer le montant total importé ainsi au Canada en 1874 de cinquante à soixante mille dollars.

En nous arrêtant au chiffre de \$39,400 nous trouvons, pour adultes.... 1,424  
318 enfants équivalant à adultes..... 159

Ensemble..... 1,583  
une moyenne de \$24.88 par adulte.

Elle était de \$23.76 en 1873, et de \$13.21 en 1872.

Je dois signaler également que des émigrés ont remis par mon entremise à des parents et amis en France, soit en traites, soit en billets de banque canadiens, une somme de \$7,000.

Les professions des 1,424 adultes étaient les suivantes :

#### ADULTES HOMMES, 1,056.

Agriculteurs-fermiers.....	310
Jardiniers-horticulteurs.....	22
Bûcherons.....	3
Terrassiers.....	31
Bijoutiers.....	2
Horlogers.....	7
Lunetier.....	1
Bouchers.....	5
Boulangers.....	15
Brasseurs, 6; distillateurs, 3.....	9
Briquetiers-tuiliers.....	10
Maçons.....	39
Plâtrier.....	1
Tailleurs de pierre.....	15
Charrons.....	6
Carrossiers.....	4
Forgerons.....	12
Maréchaux-ferrants.....	4
Charpentiers.....	32
Calfat.....	1
Seieurs de long.....	2
Chauffeurs.....	4
Chaudronniers.....	11
Confiseur.....	1
Cuisiniers.....	3
Pâtisseries.....	3
Compositeurs, imprimeurs, lithographes.....	9
Cordonniers.....	18
Couvreurs-zingueurs.....	5
Ferblantiers.....	6
Plombiers.....	2
Gazier.....	1
Tôlier.....	1
Cochers, 3; domestiques, 13.....	16
Corroyeurs-mégissiers.....	4
Ebénistes.....	9
Menuisiers.....	26
Fileurs, 2; rubaniers, 2.....	4
Fondeurs-mouleurs.....	4
Fumistes-poêliers.....	10
Journaliers.....	55
Manceuvres.....	9

Mécaniciens-ajusteurs .....	24
Meuniers.....	5
Mineurs-houillers.....	196
Peintres-vitriers .....	11
Puddeurs .....	3
Selliers .....	2
Serruriers .....	11
Taillieurs .....	19
Tapissiers .....	3
Tonneliers .....	3
Entrepreneurs, 2; employés, 7; négociants, 7; professeurs, 2.	18
Fabricants de brosseerie.....	2
do chandelles .....	1
do lingerie .....	2
do toile .....	1
do papiers.....	2
do pianos .....	2
Armurier .....	1
Cardeur .....	1
Chapelier.....	1
Coiffeurs .....	3
Coutellier .....	1
Découpeur sur métaux .....	1
Doreurs-décorateurs .....	3
Graveurs .....	2
Pharmacien .....	1
Potier .....	1
Sculpteurs.....	2
Tourneur.....	1
Vannier.....	1
<b>Total .....</b>	<b>1,056</b>

## ADULTES FEMMES - 368.

Cultivatrices, jardinières, fermières.....	81
Blanchisseuses .....	28
Repasseuses .....	5
Brodeuses.....	2
Couturières-lingères .....	132
Fleuristes.....	3
Modistes .....	12
Cuisinières .....	9
Cordonnières .....	4
Ménagères .....	85
Tailleuses .....	5
Tisseuse .....	1
Vernisseuse .....	1
<b>Total .....</b>	<b>368</b>

Le nombre proportionnel des agriculteurs, fermiers etc., s'est sensiblement élevé.

Les employés de commerce, les négociants, les entrepreneurs, les professeurs et généralement tous ceux qui ne me paraissent pas devoir trouver du travail au Canada, soit à cause de la nature de leur profession, soit parce que la saison était défavorable, n'ont été acheminés sur le Canada qu'après avoir signé en mes mains une déclaration m'exonérant ainsi que le gouvernement canadien de toute responsabilité.



J'ai l'intention, d'accord avec M. de Cazes, d'étendre cette mesure prudente à tous les émigrants et d'éviter ainsi au gouvernement et à nous-mêmes toute réclamation.

Il ne nous sera malheureusement pas possible d'empêcher les maisons d'émigrations du Havre, de Bordeaux et autres lieux, de diriger sur le Canada sans aucun discernement ni prudence, une foule de gens qui, n'y trouvant pas l'avenir qu'ils espéraient, croiront avoir le droit de se plaindre amèrement du gouvernement canadien et de ses agents, et les déconsidéreront ainsi dans l'esprit du public.

Les rapports publiés par le commissaire d'émigration du gouvernement français au Havre *provent que plusieurs centaines d'émigrants sont partis pour le Canada en dehors de mon entremise* ; j'insiste sur ce fait parce que l'on m'attribue à tort au Canada la totalité des envois d'émigrants.

Ceux que je crois devoir refuser, partent à leurs risques et périls par une autre voie, et je décline toute responsabilité à cet égard.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse s'est adressé à moi pour obtenir des mineurs-houillers, et m'a autorisé à avancer £2 10s. sterling par adulte sur le passage contre la signature d'un warrant remboursable sur le produit du travail.

J'ai dirigé sur cette province, dans ces conditions, près de deux cents mineurs, et je me disposais à en envoyer cent de plus, lorsque je reçus avis de cesser les embarquements, le travail ayant notablement baissé.

Les sommes ainsi avancées m'ont été ponctuellement remboursées par ce gouvernement.

Un certain nombre d'émigrants de la Lombardie formant une " Société coopérative," dont je n'avais pas voulu encourager l'émigration au Canada, en présence des statuts peu réalisables qui la régissaient, sont partis par la voie d'Anvers.

Afin de faciliter le placement des émigrants, j'ai adressé régulièrement par chaque steamer un état nominatif, indiquant les noms, l'âge, la nationalité et la profession de mes passagers, à M. Siméon Lesage, assistant-commissaire du département de l'Agriculture à Québec, à monsieur James Thom et à monsieur J. A. Chicoine, agents d'immigration.

Les prix du passage par la ligne Allan, du Havre au Canada, *via* Liverpool, ont été :—

Québec.		Passagers assistés.	Halifax.
Adultes.....	110 à 120 francs.....		135 francs.
Enfants de 1 à 12 ans....	55 " 60 " .....		67.50 "
" au-dessous d'un an...	15 " 15 " .....		15 "

J'ai joint à mes rapports précédents un exemplaire des brochures et affiches employées à ma propagande ; les mêmes brochures et affiches m'ont servi cette année.

J'ai fait imprimer à mes frais un extrait de deux brochures publiées par ordre du gouvernement de Québec "*La province de Québec et l'émigration européenne*" et "*Les cantons de l'Est.*"

Cet extrait, publié sous le titre "*Des concessions de terrain au Canada, dans la province de Québec,*" a été largement distribué parmi les classes agricoles. Un exemplaire de cette brochure accompagne mon rapport.

Ma propagande a embrassé les deux tiers de la France, particulièrement les départements frontières de l'Alsace-Lorraine, de la Suisse et de l'Italie, ainsi que la Suisse et le Piémont.

Voici quelques chiffres qui permettront d'apprécier l'importance de cette propagande :—

Affiches placardées.....	12,000
Brochures distribuées.....	15,000
Circulaires et informations pour les émigrants.....	20,000
Lettres envoyées.....	2,300

J'ai augmenté le nombre de mes bureaux dans les régions agricoles, et j'en ai fermé plusieurs dans des centres ouvriers où nous ne pouvions trouver que des émigrants animés d'un mauvais esprit.

L'émigration d'Alsace-Lorraine n'a pas donné les résultats que nous en espérions,

par suite des mesures sévères prises par le gouvernement allemand pour enrayer toute émigration.

Monsieur J. Kormann, agent spécial d'émigration pour l'Europe a pu s'en convaincre à son dernier voyage en présence des difficultés qui ont entravé ses efforts énergiques et persévérants.

Un de mes employés a été emprisonné pendant deux jours et condamné à 50 thalers d'amende pour avoir distribué à Ferrette (Alsace,) sa ville natale, quelques brochures sur le Canada.

Je cite ce fait pour prouver jusqu'où va la sévérité du gouvernement allemand, et faire apprécier les causes de notre insuccès en Alsace.

La ligne Allan a bien voulu, sur ma demande, accorder des passages gratuits aller et retour à deux Tyroliens, chargés par un groupe important de leurs compatriotes de se rendre au Canada pour y étudier le pays et apprécier les avantages qu'il pourrait leur offrir.

Je viens d'apprendre que ces envoyés sont revenus satisfaits de leur séjour au Canada, et qu'ils ont fait un rapport favorable.

Votre département m'a fait adresser un certain nombre de publications que j'ai fait classer avec ordre et que je tiens à la disposition du public.

Il serait à désirer que ces envois me soient continués et que les collections soient tenues bien au courant.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'indiquer dans mes précédents rapports, M. Farrenc, publiciste, fait depuis plusieurs années une propagande efficace en faveur du Canada. Cette année, il a publié sur ce pays des articles dans le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, le *Messager de Paris*, la *Liberté*, le *Journal d'Agriculture Pratique*, l'*Union Nationale* et la *Revue des Economistes*. Il a en outre fait des conférences devant plusieurs sociétés savantes, industrielles et commerciales, et leur a distribué une brochure sur le Canada, extraite de l'article publié dans la *Revue des Economistes*, dont j'ai fait tirer 400 exemplaires.

Enfin il a défendu l'émigration française au Canada contre les attaques d'un journal radical, le *Rappel*.

Il suffit de signaler les services qui ont été ainsi rendus au Canada par M. Farrenc, pour les faire apprécier et lui assurer toute la gratitude à laquelle il a droit.

Des brochures et des articles de journaux ont paru au Canada, dans lesquels le département de l'immigration a été mis en cause et ses agents traités avec une violence si exagérée qu'elle s'est retournée contre leurs auteurs ; le bon sens canadien ne s'est pas laissé émouvoir de ces diatribes et en a fait promptement justice.

J'ai été tout particulièrement maltraité dans ces écrits, et j'aurais pris la plume pour me défendre si M. Paul DeCazes et ensuite M. E. Rameau, cet ami constant et dévoué du Canada, ne s'étaient généreusement mis en avant, avec un élan dont je leur suis bien reconnaissant, pour couvrir de leur impartialité mon honorabilité, qu'on avait voulu ternir.

Ils ont présenté ma défense avec conviction, et ont répondu par la modération à l'exagération ; je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est que j'ai la conscience de m'être acquitté aussi bien que je l'ai pu des devoirs qui m'étaient confiés ; et je sais qu'en affaire d'émigration on ne peut pas espérer que tout le monde sera satisfait, et on doit se résigner à subir la mauvaise humeur, les reproches injustes de ceux qui, soit par mauvais vouloir, incapacité ou nonchalance, n'ont pas pu arriver à subvenir à leurs besoins.

Je tiens d'une source dont l'authenticité ne me paraît pas douteuse, que deux émigrants sur trois réussissent à se suffire ; il est difficile d'espérer davantage, mais tous nos efforts doivent tendre à y parvenir.

J'ai trouvé auprès de M. Edward Jenkins, M.P., agent général de votre gouvernement à Londres, toute l'assistance dont j'avais besoin, et j'ai beaucoup à me louer de son concours aussi actif qu'intelligent.

En terminant, je désire remercier M. John Lowe, secrétaire de votre département, de son appui constant ainsi que M. Siméon Lesage, assistant com-

---

missaire du département de l'agriculture à Québec, qui a correspondu régulièrement avec moi et m'a soutenu de ses conseils.

M. J.-A. Chicoine, MM. Ibbotson et James Thom, agents d'immigration de la province de Québec, m'ont également secondé avec zèle et ponctualité.

Je ne dois pas oublier d'adresser mes remerciements à M. Des Brisay, agent d'immigration de la province de la Nouvelle-Ecosse, avec lequel j'ai entretenu une correspondance suivie lors de l'envoi des mineurs en ce pays.

Je sou mets respectueusement ce rapport à votre attention bienveillante, M. le Ministre, et j'ai l'honneur d'être, honorable Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GUSTAVE BOSSANGE,  
Agent fédéral d'émigration.

A l'Honorable  
Ministre d'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 23.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AGENCE D'EMIGRATION À ANVERS.

(M. RICHARD BERNIS.)

ANVERS, 15 janvier 1875.

MONSIEUR,—En réponse à votre demande du 10 décembre 1874, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'émigration partie de ce port pour le Canada pendant l'année 1874.

En envisageant la question sous son aspect général, je crois nécessaire de rappeler les considérations énoncées dans mes rapports des années 1872 et 1873, considérations que leur importance m'engage à renouveler ici et à signaler une fois de plus à votre attention. Les principaux points indiqués dans ces rapports sont les suivants :

“ Le besoin d'un service direct entre Anvers et le Canada au double point de vue de l'impulsion à donner à l'émigration et de l'activité à imprimer au commerce, à celui surtout de l'exportation des produits canadiens ;

“ L'importance de faire connaître par la publicité les avantages que le Canada offre aux émigrants, et les heureux résultats obtenus par ceux qui se sont établis dans ce pays.

“ Le bénéfice indiscutable que le Canada doit retirer en abaissant les prix de passage, afin d'attirer sur ses bords l'émigration d'Europe ;

“ L'utilité des entreprises de chemin de fer, devant faire affluer d'Europe des travailleurs de tous métiers, qui contribueront plus tard à la création de nouvelles manufactures et au développement de celles qui existent déjà ;

“ L'urgence d'ouvrir des agences commerciales auxquelles seraient attachées des salles d'échantillons. Les agents fourniraient tous les renseignements demandés sur les produits du Canada. ”

Sans entrer ici dans des développements qui se trouvent dans mes rapports précédents, je crois néanmoins devoir porter de nouveau à l'attention du gouvernement canadien, certaines observations qui, en jetant quelque lumière sur le sujet, peuvent servir à faire atteindre le but qu'on se propose et à faire prendre peut-être d'utiles décisions.

En premier lieu, j'insiste sur les avantages de l'annonce. Les résultats qu'on peut obtenir par ce moyen sont confirmés par la pratique de MM. Allan frères, à Liverpool, qui distribuent, dans toutes les occasions opportunes, des affiches pour engager les émigrants à prendre la voie du Canada. Les grandes dépenses que font ces messieurs à cette fin prouvent l'importance qu'ils attachent à ce moyen, et je puis dire que les nombreuses expériences qui ont été faites de l'annonce, confirment la justesse de ma recommandation.

En second lieu, j'appelle tout particulièrement l'attention du gouvernement canadien sur ce point essentiel : la protection et le soin à donner aux émigrants. Je connais la grande sollicitude et la surveillance qu'il apporte en ceci ; mais qu'il me permette, puisqu'il m'a fait l'honneur de me confier une part de sa responsabilité, de répéter que sa préoccupation et celle de ses agents doivent sous ce rapport être incessants. La réception et le placement des émigrants est l'une des tâches les plus graves et les plus délicates que présente l'entreprise du gouvernement canadien.

Il faut que les émigrants, aussitôt que possible après leur arrivée, soient placés d'après leur capacité et leur métier. Si en mettant le pied sur le sol du Canada, ils obtiennent un emploi plus lucratif que celui qu'ils avaient en Europe, il s'en suivra naturellement que leurs amis, restés ici, seront engagés, en apprenant cette bonne nouvelle, à se rendre dans un pays où les connaissances professionnelles, l'habileté

mécanique et la bonne conduite trouvent une récompense équitable dans des gages rémunérateurs.

Il ne faut pas oublier à ce sujet qu'en Europe l'ouvrier vieillit et s'use vite, et que ses gages ne lui permettent pas de faire d'économies ; tandis qu'au contraire l'ouvrier honnête, rangé et laborieux a sur le sol canadien la certitude de s'assurer non-seulement le nécessaire, mais le bien-être pour ses vieux jours. Comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas de communication par mer entre le Canada et l'Europe continentale, si on excepte un petit nombre de navires à voiles qui naviguent entre Anvers et Québec et Montréal, pendant l'été. Toutes les parties des États-Unis, au contraire, sont reliées à notre continent par des lignes de steamers. Le Canada dépend uniquement de Londres et de Liverpool.

Tout le commerce échangé entre le Canada et l'Europe continentale doit ainsi passer par les mains des marchands anglais. D'où il suit que le commerce canadien, qui tend principalement à se diriger vers la Belgique et la France, est paralysé dans son développement de ce côté-là.

Des considérations analogues ont engagé le gouvernement belge à accorder des subventions à certaines lignes de navigation directe. Si le gouvernement canadien suivait cette ligne de conduite, le commerce canadien d'exportation en profiterait largement d'abord, puis l'émigration prendrait un tel essor, à la faveur de ces relations directes, que le Canada serait par suite induit à stipuler des conditions spéciales pour le transport des émigrants sur son territoire. Ceux-ci, satisfaits du bas prix des passages, et n'ayant à faire qu'un voyage sans transbordement, hésiteraient bien moins à s'embarquer, comme je l'ai déjà remarqué dans mes rapports précédents ; de la sorte l'émigration des familles entières serait rendue bien plus facile.

Une institution non moins utile que les lignes directes régulières, au point de vue des développements à donner au commerce direct, serait celle de chambres de commerce à tous les grands marchés d'Europe, et spécialement aux ports de mer. On ne peut nier les bons résultats obtenus par ces chambres, dont l'influence est d'ailleurs manifeste.

Le Canada, dont les intérêts sont presque identiques à ceux de la Grande-Bretagne, pourrait confier l'organisation de ces chambres aux consuls anglais. Elles se composeraient principalement de Canadiens résidant à l'étranger, et de personnes ayant des intérêts dans le commerce canadien. Outre qu'elles représenteraient des maisons de commerce du Canada et pour le Canada, elles pourraient exercer sur l'émigration une heureuse influence, fondée sur la confiance solide qu'inspirerait une réunion d'hommes honorables, jouissant d'un nom bien connu.

L'année dernière, l'émigration généralement n'a pas été considérable, ce qui a été dû principalement au malaise commercial des États-Unis, et à la crise financière qui s'est produite en Europe. Le nombre des émigrants, composés en grande partie de travailleurs, expédiés par mon agence en 1874, est de 210. Vu le ralentissement de l'émigration depuis le printemps de 1873, ralentissement dont j'ai précédemment expliqué les causes, ce nombre peut être considéré comme satisfaisant.

Les lignes directes de steamers d'Anvers à New-York, qui ont, en 1874, transporté collectivement 6,000 personnes aux États-Unis, et dont les prix sont très-inférieurs à ceux d'Anvers au Canada par la voie de Liverpool, font une concurrence formidable à l'émigration pour le Canada, surtout en présence du fait que le voyage à Montréal coûte bien plus cher que le trajet direct à New-York. Ceci explique les observations que j'ai constamment faites et que je résume ainsi : " Il faut non-seulement des lignes directes, mais encore des bonifications de trajet offertes aux émigrants." Si le gouvernement pouvait étendre à toutes les classes d'émigrants, principalement à ceux qui émigrent par familles, la bonification de £1 accordée aux servantes cela aurait sans aucun doute une influence décisive.

J'ai reçu, au mois de février 1874, la visite de M. J. Kormann, agent d'émigration, qui a voyagé en Belgique, en Hollande, dans les provinces rhénanes, en Suisse, en Alsace-Lorraine, en Italie, et qui a partout déployé une activité infatigable en vue de populariser l'émigration au Canada. Ses travaux ont déjà produit des résultats partiels, qui s'accroîtront avec le temps. Nous avons publié de concert, en français, en

allemand et en flamand, des avis à la main contenant des renseignements à l'adresse des émigrants qui vont au Canada. Cinq mille de ces avis ont été imprimés et distribués à mes frais, et exposent les principales données qui se rapportent à l'émigration. Ces publications ont eu un bon effet, car j'ai reçu en 1874 plus de 300 demandes de renseignements, et j'ai échangé une correspondance assez nombreuse avec des personnes qui désiraient émigrer.

La question de l'émigration étant intimement liée à celle du commerce du Canada, je crois à propos de dire qu'il est de la plus haute importance d'organiser l'exportation des produits canadiens sur le continent par la voie la plus directe. A ce sujet, je crois utile de donner ici un état de différents produits que le Canada exporte, et qui ont figuré sur notre marché pendant ces dernières années.

Le tableau des importations contient les chiffres suivants pour les Lois :

	1874.	1873.	1872.	1871.	1870.	
Cèdres.....	6,983	2,974	3,886	1,148	3,132	pièces.
Ebène.....	79	514	177	51	204	“
Noyer.....	1,270	5,614	3,543	2,047	3,913	“
Erable.....	102	.....	33	12	.....	“

Les tableaux détaillés font voir qu'à sur les 6,983 pièces de cèdre, 763 ont été importées d'Angleterre, et 6,136 de New-York et de Philadelphie. Les prix ont varié de 10 frs. à 12 frs. les 50 kilos.

Les 79 pièces d'ébène ont été importées d'Angleterre, et ont changé de main au prix de 38 à 40 fr. les 100 kilos ; 129 pièces de noyer sont venues de New-York et Philadelphie ; 1,141 de l'Europe méridionale. Les prix ont été de 13 fr. à 11½ fr. les 50 kilos.

Les 102 pièces d'érable sont venues de Boston ; les dernières cotes étaient de 10 fr. les 50 kilos.

De grandes quantités de grains ont été importées d'Amérique l'année dernière, principalement des Etats-Unis, de la Californie et même du Chili. Le Canada pourrait aussi contribuer largement à approvisionner l'Europe. Son agriculture et son commerce en recevraient indubitablement des avantages importants. Les relations directes activeraient le commerce, et l'émigration, en développant la richesse agricole, contribuerait également à la prospérité commerciale du pays.

Le pétrole canadien est, comme tel, totalement inconnu sur le continent européen, et cependant quelles immenses ressources le Canada n'a-t-il pas sous ce rapport ? L'année dernière, les Etats-Unis ont exporté en Belgique 662,145 barils de pétrole. Pourquoi le nom du Canada n'est-il pas mentionné une seule fois, en rapport avec ce commerce énorme ? Dans l'article des résines, que le Canada peut exporter en quantités considérables, et dont l'importation des Etats-Unis à Anvers a été de 44,835 barils en 1874, le nom du Canada ne figure pas non plus une seule fois aux tableaux du commerce continental.

Enfin, je conclus en demandant quelle ne pourrait pas être la production des sucres canadiens pour les marchés étrangers, si l'exploitation en était convenablement organisée sur une grande échelle, et si par les moyens que j'indique, cet article pouvait être expédié directement aux marchés de destination ?

Je soumetts ces considérations à la sagesse du gouvernement canadien. Il y verra la manifestation du grand désir que j'éprouve de le voir atteindre son noble but, et du dévouement que j'apporte à ses entreprises civilisatrices. J'ai en même temps l'honneur de faire remarquer qu'il serait très-pratique de centraliser l'administration européenne de l'émigration pour le Canada entre les mains de l'agent général de Londres, d'où partirait une direction unique. Plus une entreprise est utile et étendue plus il est nécessaire de faire converger ses rouages et ses détails vers un centre commun. Il résulte de cette concentration une force et une autorité plus grandes ; les divers bureaux composent un tout homogène, et produisent de meilleurs résultats en s'éclairant réciproquement de l'expérience acquise par chacun d'eux.

Qu'il me soit permis en terminant d'appeler l'attention du gouvernement cana-

dien sur les mesures que j'ai pris la liberté de lui signaler, persuadé comme je le suis, que ces mesures, si elles sont réalisées, rembourseront largement le Canada des sacrifices temporaires qu'il aura d'abord à faire pour les inaugurer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

RICHARD BERNIS.

P. S.—Au moment de fermer cette dépêche, je reçois des lettres et journaux du Canada en date du 4 du courant. Je remarque dans le *National* de Montréal un article reproduit du *Messenger de Paris*, énonçant exactement les mêmes idées que moi au sujet des relations directes. Je ne saurais assez appeler votre attention sur les vérités contenues dans cet article, qui expose dans un style de maître comment les produits français (eaux-de-vie, vins et sucres) sont expédiés au Canada par les mains des marchands anglais, qui les convertissent en produits anglais.

La même chose a lieu pour tous les produits européens qui passent par les mains des Anglais.

En parlant des produits canadiens, propres à être exportés sur le continent, le *Messenger de Paris* mentionne pour les marchés français les bois, les matières d'or, d'argent et de cuivre, les grains, les farines, le beurre, le fromage et le pétrole.

Au point de vue des intérêts français, aussi bien qu'à celui des intérêts canadiens, le *Messenger de Paris* demande des relations directes avec le Canada ; mais il n'est pas facile à des particuliers de prendre une telle initiative. C'est donc le devoir du gouvernement canadien d'ouvrir la voie. Il devrait établir des agences commerciales, comme il a établi des bureaux d'émigration. Je ne doute pas qu'avant longtemps il aurait, comme conséquence, à inaugurer, sans sacrifices trop onéreux, des lignes directes avec l'Europe continentale, au grand avantage des habitants et comme le veut le commerce rationnel du pays.

RICHARD BERNIS.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 24.

RAPPORT ANNUEL DE M. DAVENEY, AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION  
EN ANGLETERRE.

LEAMINGTON, 14 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel en qualité d'agent spécial pour le Canada.

J'ai ouvert, comme les années précédentes, un bureau à Norwich, comté de Norfolk, et je me suis tenu, durant les quatre premiers mois de la présente année, dans ce comté et dans ceux de Suffolk, Buckingham, Hartford, Cambridge et Northampton, qui l'avoisinent.—Pendant ce temps, j'ai fait deux lectures ou conférences sur "les avantages que le Canada offre aux émigrants anglais," l'une à la halle au blé, dans la ville d'Hartford, l'autre à la salle de réunion d'Hoddesdon. J'ai aussi assisté et parlé sur le Canada à un grand nombre d'assemblées publiques, savoir :

Dans le comté de Norfolk, à quinze assemblées, et sept dans le comté de Suffolk, à cinq dans celui de Cambridge, à quatre dans le comté de Buckingham, à trois dans le comté de Northampton,—total, trente-quatre assemblées tenues en autant de lieux différents. Comme résultat de cette propagande, j'ai eu à accorder, pendant le mois d'avril, des passages avec assistance à 112 émigrants à destination du Canada, plusieurs d'entre lesquels avaient été engagés par moi pour la société auxiliaire de l'immigration de Northumberland et Durham, (Ontario.)

Sur des instructions de l'agent général à Londres, j'ai fermé mon bureau à Norwich le 27 avril, et je me suis rendu à Leamington (Warwickshire), où j'ai ouvert aussi un bureau, afin surtout de faire la correspondance relative au Canada en rapport avec les membres de l'Union nationale des travailleurs agricoles. Cette correspondance fort considérable, a duré, avec quelque ralentissement à l'époque de la récolte, depuis mai jusqu'en octobre, la dernière famille ayant fait route pour le Canada le 29 de ce dernier mois sur le *Polynesian*.

Le nombre de personnes assistées pour leurs passages avec lesquelles la dite correspondance s'est faite par l'intermédiaire de mon bureau, et dont les noms sont inscrits sur mes registres, est de 2,065. Elles viennent de vingt-neuf comtés d'Angleterre : les comtés de Norfolk, d'Oxford, Cambridge, Essex et Hampshire ont fourni le même nombre d'émigrants et le plus considérable ; après eux viennent, par ordre d'importance, ceux de Warwick, Bucks, Berks, Beds et Northampton, puis enfin les comtés de Hunts, Kent, Monmouth, Rutland, Notts, Sussex et Hereford, qui n'ont fourni qu'une à trois familles chacune.

Dans le temps que la saison de l'émigration au Canada tirait à sa fin, j'ai écrit aux secrétaires de plusieurs unions de travailleurs ; en réponse et conformément à mes offres, j'ai reçu de pressantes invitations pour visiter les districts de ces unions et faire à leur réunions publiques des discours sur ce sujet : "L'émigration au Canada." Je me suis rendu, autant qu'il a été en mon pouvoir de le faire, à la plupart de ces demandes, et dans l'espace de deux mois, j'ai parlé pour le compte du Canada, à six assemblées publiques dans l'île de Wight, à sept dans le comté de Wilts, à sept dans le comté de Warwick, à trois dans le comté de Leicester et à trois dans celui de Berks, —total vingt-six assemblées en différents lieux.

J'emportais généralement avec moi un approvisionnement de brochures et imprimés, et à chaque endroit, j'en distribuais trois à quatre douzaines, après avoir prié, à la fin de mon discours ou conférence, les personnes qui les recevaient de les lire avec attention et de les passer ensuite à leurs amis et voisins.

Si les facilités et les avantages sont les mêmes que cette année, l'émigration au



Canada sera, j'en suis sûr, très-nombreuse en 1875, car, dans maints villages, j'ai ouï parler de familles prêtes à partir sur des lettres favorables à ce pays qui leur avaient été adressées par de leurs amis émigrés. Les listes sont déjà couvertes de centaines de noms pour les premiers départs au printemps. Le chiffre de l'émigration dépendra presque entièrement du prix du passage. Je mets en fait que le Canada est fort avantageusement connu maintenant des campagnes anglaises, et que des milliers de personnes sont en disposition et désireuses même d'y aller fixer leur demeure, auxquelles l'argent manque pour payer leur voyage. A peine auraient-elles de quoi payer leur transport en chemin de fer jusqu'à Liverpool, et beaucoup d'entre elles sont tout à fait dénuées. De sorte que tout se réduit à ceci : si l'on accorde des passages gratuits, il y aura des émigrants en foule ; si l'assistance n'est que d'une partie du passage, le nombre des émigrants sera moindre et pour ainsi dire à proportion.

Il a couru de fois à autres des bruits très-défavorables sur le Canada, mais lorsque j'ai pu en découvrir l'origine, j'ai presque toujours constaté qu'ils ne provenaient pas de plaintes faites par des travailleurs agricoles. Selon moi, le journalier de ville anglais, n'est pas, généralement parlant, de ceux dont on doit encourager l'émigration au Canada. Sans cesse à l'affût des petits ouvrages s'exécutant à la tâche et à hauts prix, il ne veut pas en général travailler continuellement, jour par jour, comme l'homme accoutumé au travail des champs. Par cette raison, j'ai cessé de faire des conférences dans les grandes villes pour fixer mon attention principalement sur les petites villes et les villages.

En terminant, je dois remercier avec gratitude de leur concours utile, toujours empressé, les secrétaires de district et les délégués des unions de travailleurs ; plusieurs fois, ils ont convoqué des assemblées spéciales pour moi, et m'ont invité à des *thés* publics ; bref, il m'ont procuré, avec l'occasion, toute facilité d'exposer aux classes travailleuses les grands avantages que le Canada offre à ceux qui vont y établir leur demeure.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. B. DAVENEY.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 25.

## RAPPORT ANNUEL DE M. GRAHAME, AGENT SPECIAL D'IMMIGRATION.

CARLISLE, 15 décembre 1874.

MONSIEUR,—Conformément à des instructions d'Ottawa, je suis parti du Canada, le 1er novembre 1873 pour l'Angleterre, où je suis arrivé le 13 du même mois; et, après m'être pourvu de brochures, cartes, etc., à Londres, je me suis rendu dans ma circonscription, comprenant les comtés de la frontière. J'ai parcouru d'abord une partie du Dumfriesshire et du comté de Cumberland, puis les comtés de Kircudbright, Roxburgh, Peebles, Berwick, presque en entier, et une partie des comtés de Northumberland, Westmoreland, Durham et le nord du Yorkshire, en donnant des conférences aux endroits les plus convenables. En tout, j'ai tenu environ quatre-vingt-dix assemblées, auxquelles assistaient, en moyenne, une centaine de personnes, et j'ai distribué de vingt à vingt-cinq mille brochures. Pendant le temps de fêtes du nouvel an, et à l'époque des élections générales, les esprits ont été occupés d'autres objets, mais, dans l'entre-temps, les conférences sur le Canada ont excité l'intérêt des classes populaires, comme le témoigne une émigration importante, résultat de mes travaux.

Souvent, dans les villages ruraux, mon auditoire n'était guère nombreux, mais il se composait de fermiers et d'ouvriers agricoles; et de cette classe d'hommes, la plus nécessaire au Canada, on a vu partir pour ce pays des troupes considérables, du Dumfriesshire, du Roxburghshire, du comté de Kircudbright, et surtout du comté de Cumberland.

Des gens munis de sommes plus ou moins fortes en numéraire y sont aussi passés, gens de moyenne condition, les uns célibataires les autres mariés. Plusieurs avaient à leur départ le dessein d'y faire quelque commerce tout en cultivant la terre. On désirait beaucoup obtenir des informations spéciales sur le Manitoba, car l'on a une haute idée de la fertilité de ses prairies. D'ordinaire, les notables des petites villes et des villages, me prêtent aide et assistance, bien que j'aie éprouvé quelquefois une très-vive opposition de la part de ceux qui sont contre le mouvement d'émigration.

Les avantages offerts par les États-Unis pour attirer l'émigration sur leur territoire, n'ont été ni mis autant en vue ni aussi grands que l'an dernier; mais le recrutement pour la Nouvelle-Zélande a été très-actif et très-heureux. Le travailleur émigrant à ce dernier pays reçoit un billet de transport gratuit, ce qui nuit fort au succès de ma propagande, comme je l'ai éprouvé plus d'une fois. Après m'être entretenu quelque temps des avantages du Canada avec une personne en disposition d'émigrer, mon interlocuteur me disait: "J'en tombe d'accord avec vous, et il me plairait d'aller m'établir dans votre pays, mais combien me demandera-t-on pour le passage de ma famille et le mien (disons sept personnes)?" Je faisais le compte. "Je crains, reprenait-il, de n'avoir pas de quoi payer toute cette somme, et comme je puis me rendre dans la Nouvelle-Zélande sans qu'il m'en coûte rien, mon affaire est de tirer de ce côté-là." Il est certain, cependant, que les compagnies de steamers ont donné quelque impulsion à l'émigration, durant l'année, en réduisant leur passage d'entrepont, et en engageant de la sorte ceux qui songeaient à émigrer à s'y décider tout de suite. Dans plusieurs districts manufacturiers du sud de l'Écosse, quantité de gens, anciens travailleurs agricoles, maintenant employés d'usines, se lassent de leur nouveau genre de travail, et voudraient aller dans un pays en colonisation pour s'y établir. Je crois qu'on peut recruter parmi eux un grand nombre d'émigrants. Il n'en manquera passans doute qui, avant de faire choix d'un lieu, voudront prendre le temps de considérer toutes choses, et conséquemment il importe de tenir toujours

sous leurs yeux les avantages qu'ils trouveraient en Canada, si nous voulons soutenir avec succès la concurrence avec les colonies australiennes et les Etats-Unis. J'ai remarqué que la chance est plus favorable, dans certains districts ruraux, un peu avant les époques des engagements, parce que le travailleur, une fois qu'il a loué ses services pour un temps, ne se met plus en peine de son avenir jusqu'à l'expiration de son engagement. Il m'est arrivé de rencontrer des personnes qui, ayant déjà été au Canada, allaient y retourner, et qui par leurs exhortations en gagnaient d'autres à les suivre. En plusieurs occasions aussi, j'ai eu l'extrême satisfaction d'entendre des Canadiens, venus à mes lectures sans j'en eusse été prévenu, corroborer mes paroles.

Les districts visités par moi ont fourni une émigration importante de toutes les classes, et, pour en avoir désormais une plus forte, il n'y a qu'à répandre une plus grande somme de renseignements parmi la population rurale; car l'ignorance en ce qui regarde le Canada, est étonnante dans beaucoup de localités, et de là surtout vient que tant de personnes se laissent gagner à faire route pour d'autres contrées.

Les cartes qui m'ont été envoyées à ma demande me sont d'une extrême utilité; et je pense que ce serait faire une chose très favorable au succès de la diffusion des renseignements, que de distribuer de ces cartes aux grandes écoles de campagne. Les lectures seraient aussi plus intéressantes, auraient plus d'attrait si le conférencier pouvait exposer aux regards de son auditoire une suite de vues et de scènes canadiennes, avec des échantillons de nos grains et de nos produits minéraux, forestiers, et autres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
THOMAS GRAHAME.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 26.

## RAPPORT ANNUEL DE M. SAMUEL CAPPER, AGENT SPÉCIAL D'ÉMI-GRATION EN ANGLETERRE.

MANCHESTER, décembre, 1874.

Monsieur, — J'ai fait diligemment durant l'année ma fonction d'agent spécial d'émigration; j'ai tenu plus de cent soixante-seize conférences, je puis dire dans presque toutes les parties de l'Angleterre, et non sans succès, car j'estime que trois quarts de million de personnes au moins ont écouté les renseignements que j'ai donnés sur le Canada et les avantages qu'il offre comme lieu de demeure aux classes travailleuses.

J'ai aussi tâché, en toute occasion, d'avancer les intérêts commerciaux de la Confédération; et mes efforts ont produit de bons résultats: plusieurs importateurs, qui se fournissaient aux États-Unis, ont formé, par suite de mes informations, des relations directes avec les négociants et les manufacturiers de Montréal, de Toronto et de Guelph.

En mai dernier, je suis parti d'Angleterre avec une troupe de 133 émigrants, parmi lesquels il y avait plusieurs familles non assistées et emportant avec elles d'importantes sommes d'argent au Canada. Tous ces gens-là se sont avantageusement placés dès leur arrivée, et, depuis que je suis revenu ici, quelques-uns m'ont écrit des lettres très-utiles.

En août, sur la demande de l'agent général, je me suis rendu dans la Galles du Nord, à Bethesda, où j'ai passé quatre semaines. Ce voyage a été fort profitable à l'œuvre de l'émigration, car les feuilles de pays ont rendu compte de mes discours, notamment celles en gallois, qui en ont donné d'amples analyses.

J'ai eu soin aussi, avec le consentement de l'agent général, de publier dans cette langue, en forme de placard, un précis des avantages offerts par le Canada au travailleur; et, après tout ce travail de propagande, je m'attends qu'un bon nombre de Gallois émigreront au printemps.

Outre cela, j'ai eu une correspondance considérable et suivie pendant toute l'année, écrivant en moyenne plus de cent lettres par mois; je n'ai cessé d'en adresser aux journaux, et, en différentes occasions, j'ai dû défendre le Canada contre des attaques injustes et des écrits menteurs.

Le temps que me laissait le travail d'assemblées publiques, je l'ai passé au bureau ouvert par moi à Manchester, et d'où sont partis des milliers de brochures officielles pour l'émigration. Des centaines de travailleurs y ont eu des entrevues avec moi, ainsi que nombre de gens de commerce, qui venaient prendre des renseignements sur les choses de leur état.

Mes efforts ont produit des résultats directs, comme en font foi les listes de passagers; de plus, dans mes courses par le pays, j'ai constaté qu'il est parti une foule d'individus, qui ne m'avaient jamais demandé aucune assistance, mais qui avaient assisté aux assemblées publiques, avaient lu les brochures de propagande et s'étaient ensuite embarqués pour le Canada.

Ce rapport serait incomplet si je n'ajoutais que, selon toute apparence, l'émigration sera considérable en 1875; les nombreuses demandes écrites et verbales qui m'ont été faites me permettent de dire qu'elle sera aussi de bonne qualité. Le succès, d'ailleurs, devra s'accroître sous le système d'opérations concertées et communes qu'on va mettre en usage.

En terminant, je me fais un plaisir de reconnaître la bienveillance, la courtoisie exprimée du bureau de Londres dans ses correspondances et toutes ses relations avec moi.

Votre fidèle serviteur,

SAMUEL CAPPER.

À l'honorable  
Ministre de l'Agriculture.

## No. 27.

RAPPORT DE L'AGENT SPÉCIAL CHARGÉ DE FAIRE DES CONFÉRENCES  
DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

(DR LACHLIN TAYLOR.)

KING STREET, WESTMINSTER, S. O.

Novembre, 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un compte-rendu succinct du commencement de mes travaux de conférencier chargé de faire des lectures "sur le Canada," dans la Grande-Bretagne. Sur une invitation spéciale, j'ai visité Glasgow ; et c'est dans cette active métropole commerciale, qui se dit maintenant la seconde ville du royaume pour l'étendue et la population, que j'ai commencé la série de mes conférences. Le lord-maire sir James Watson occupait le fauteuil ; sur l'estrade, à ses côtés, et dans les autres parties de la salle se tenaient une foule de notabilités de la ville ayant des liaisons avec les lignes de steamers et avec les colonies. La salle étant devenue comble, des centaines de personnes ne purent y trouver de place. Jamais, de ce côté de l'Atlantique ni de l'autre, je n'ai parlé devant une assemblée plus enthousiasmée. La lecture eut aussitôt ses fruits, appréciables par les demandes nombreuses de renseignements sur le Canada, ses avantages et ses ressources. Au bureau du digne agent de Glasgow, M. R. Murdoch, et à celui de l'habile et énergique agent des Highlands, M. A.-G. Nicholson, il y eut continuellement, durant plusieurs jours, de ces demandes, faites avec un intérêt toujours aussi vif. Sous la direction de l'agent général, j'espère que je pourrai donner une seconde conférence à Glasgow au printemps, lorsque je me rendrai dans le nord, car l'on s'attend et l'on compte dans mon pays natal, depuis Campbeltown, en Argyleshire, jusqu'à l'extrême nord, que j'irai faire des lectures en gaélique et en anglais "sur le Canada."

Ma seconde conférence a eu lieu à Edimbourg, sous la présidence du lord-maire, entouré de représentants des sociétés et associations diverses, que possède cette Athènes du Nord. On remarquait parmi eux un vénérable vieillard de quatre-vingt-deux ans, ecclésiastique distingué. Le Dr Duff, d'une si grande réputation, proposa une résolution de remerciement dans des termes que je ne puis essayer de reproduire. Les jours suivants, du matin à la nuit, (ce fut là encore le fruit de ma lecture) il y eut une affluence de personnes désireuses d'obtenir toutes sortes d'informations relativement au prix de la traversée, aux routes à suivre, aux chances de succès que telle ou telle classe d'émigrants trouverait au Canada, etc. Tout ce monde-là d'Edimbourg était du bois dont se font les colons utiles ; et c'était plaisir en vérité d'être occupé de la sorte jusqu'au milieu même de la nuit à répondre à tant de questions, à faire connaître tous les avantages, toutes les ressources de notre beau pays.

D'Edimbourg je me suis rendu à Shoreditch (Londres), où j'ai donné une lecture à l'hôtel de ville, M. John Holmes, député du bourg aux Communes, tenant le fauteuil. Auditoire nombreux, grand succès. Jusqu'au matin même où je suis parti pour Bristol, il est venu à moi, et quelquefois à une heure avancée du soir, je ne sais combien de personnes, qui m'ont fait toutes sortes de questions au sujet du Canada, et qui se disaient (quelques-unes avec beaucoup d'enthousiasme) résolues à aller y fixer leur demeure. Nous avons à lutter contre de puissants rivaux, d'habiles agents au service d'autres colonies, d'autres pays ; mais je suis pleinement convaincu que notre meilleure tactique, pour obtenir une large part de l'émigration, c'est, avec persévérance,

sans relâche, sans fin ni cesse, dans les occasions et hors des occasions, de présenter aux classes travailleuses et moyennes de la Grande-Bretagne et d'Irlande les titres de notre patrie tels qu'ils sont.

Il y a des milliers d'individus qui sont dans la nécessité de quitter le sol natal peuplé à l'excès pour aller chercher ailleurs une terre où ils puissent vivre, eux et leurs familles, moins en gêne, avoir une plus large place au soleil; à ceux-là nous pouvons dire : Le Canada est cette terre et vous y serez bien venus comme des rois. En voyant quel est notre amour, quelle notre admiration, pour le vaste et beau domaine dont Dieu nous a donné possession, il serait naturel de la part d'étrangers de nous supposer enclins à le peindre sous des couleurs trop séduisantes, à priser trop haut ses avantages. Aussi fut-elle bien vive la joie que j'éprouvai à Edimbourg, lorsque, ma lecture faite, j'entendis le lord maire, développant la proposition de remerciement, dire à la réunion : " J'ai parcouru la plus grande partie du pays décrit par le conférencier, et je puis attester ici, de science certaine, d'après ma propre observation, qu'il n'a pas été au-delà de la réalité, qu'il n'a point exagéré le caractère et les ressources du Canada."

Dans mes dispositions pour la tenue de ces assemblées si satisfaisantes, j'ai été secondé par nos agents MM. Nicholson et Murdoch, ainsi que par M. Fyrne, agent d'Ontario, et le colonel David Shaw, ancien agent du gouvernement canadien, avec un zèle qu'il m'appartient de mentionner.

Je ne puis qu'être enchanté du succès de mes premiers efforts en Ecosse et en Angleterre; et j'espère, par mon fidèle et entier dévouement à ma mission, promouvoir dans tous les lieux que je visiterai les intérêts de notre chère patrie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

LACHLIN TAYLOR, L. L. D. et D. D.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 28.

RAPPORT ANNUEL DE M. ANGUS NICHOLSON, AGENT SPÉCIAL  
D'ÉMIGRATION DANS LES HIGHLANDS, ÉCOSSE.

STORNOWAY, 31 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mes opérations pendant l'année qui expire.

Elles ont été limitées presque entièrement aux Highlands occidentales et aux Hébrides extérieures ; j'ai la satisfaction de pouvoir dire que les causes diverses qui ont si fortement contrarié le courant de l'émigration cette année, n'ont pas eu dans ma circonscription l'effet constaté dans d'autres ; et que le nombre d'émigrants envoyés par mes soins au Canada, égale, s'il ne le surpasse pas, le nombre de ceux qui partirent en 1873.

Mon plan de campagne est de tenir des assemblées publiques dans les principaux centres de population, pour faire connaître l'objet de ma visite, et de passer quelques jours dans chaque endroit, afin que les gens aient le temps de se déterminer, de me voir en particulier, de régler certains détails, etc. A des intervalles fixes, après mes conférences, je revisite les mêmes lieux, informant d'avance le public de ma venue par une annonce dans les journaux, et par des affiches. De cette façon, vous voyez que je ne voyage pas peu, et qu'à vrai dire je suis toujours en courses. J'ai tenu un grand nombre d'assemblées avec beaucoup de fruit, et poussé une émigration considérable dans les différentes provinces canadiennes. Comme vous avez eu, au fur et à mesure, les détails de mes opérations dans mes rapports annuels, il me paraît inutile d'y revenir. Je vous ai envoyé des lettres de vos agents de Québec, portant un satisfaisant témoignage de l'émigration reçue par mon intermédiaire, et comme nombre et comme qualité. Une grande partie des émigrants que j'ai expédiés cette année (ainsi que beaucoup de ceux des années précédentes) sont maintenant établis sur des terres des townships de Hamden, Marsden, Winslow, sur les bords du lac Mégantic et aux environs, dans les Cantons de l'Est (province de Québec). Les autres se trouvent pour la plupart à Ontario et au Manitoba, où ils réussissent bien. J'ai en ma possession plus de cent lettres d'émigrés se louant du traitement qu'ils ont reçu des agents du gouvernement à Québec et ailleurs. Dans un langage qui respire le contentement et l'espérance, ils y décrivent leur situation présente et toutes leurs perspectives, et conseillent fortement à leurs amis dans les Highlands d'ajouter foi à mes paroles, parce qu'ils ont trouvé les choses telles, d'aucuns ajoutent même un peu plus belles, que je ne les leur avais faites. Ces lettres m'ont été obligeamment communiquées par les amis de ces émigrés, et je tâche en ce moment d'obtenir la permission d'en publier quelques-unes. Il n'est pas encore venu à mes oreilles une plainte, une seule, d'aucun de mes émigrés.

J'ai toujours été très-attentif à remplir mes instructions à la lettre, me gardant bien d'engager ou d'encourager qui que ce fût à émigrer, à moins qu'il ne fût véritablement propre pour la colonisation, ou n'eût en main un métier avantageux dans la localité que je lui indiquais. Je ne suggère le choix d'un lieu, d'une destination, qu'après m'être renseigné sur toutes ces choses : l'âge de l'émigrant, sa famille, ses ressources, sa précédente occupation, etc. J'estime que c'est à mon extrême attention en cela, jointe à la connaissance que je possède, et à la sympathie réciproque qui me rapproche, de mes compatriotes d'en deçà et d'au delà de la mer, surtout des principales colonies de Highlanders établies au Canada, que je suis redevable du très-agréable résultat ci-dessus constaté.

Beaucoup de gens tournent maintenant leurs regards vers le Manitoba ; et je crois qu'il est destiné à devenir avant peu le principal champ où se portera l'émigration

des Highlands. Pour le présent, on en est détourné par la raison que, cette province étant située bien au loin, le voyage est trop coûteux vu la pauvreté de la grande majorité des classes émigrantes. A ce sujet, je puis dire que l'emploi d'un plan approchant de celui que le lieutenant-colonel Shaw (ancien agent du gouvernement canadien à Glasgow) a mis en pratique en créant la compagnie anglo-canadienne de terres et de colonisation, est nécessaire et, suivant ma conjecture, aurait un plein succès; par ce moyen, en effet, quantité de familles pauvres et dignes d'aide seraient mises en pouvoir d'émigrer et de se former un établissement confortable, à condition de rembourser ultérieurement le prix de leur transport et les autres avances, avec toutes facilités de paiement, sur le produit de leur propre industrie.

Toutes les agences d'émigration dont j'ai fait connaître la concurrence dans de précédents rapports, déploient autant d'activité que jamais. Les autorités néo-zélandaises et australiennes, entre autres, sont singulièrement alertes à prendre leurs avantages; et il n'est rue de ville et de village qui ne soit enluminée de leurs placards, grands et petits, avec les mots *passage gratuit* et autres à même effet imprimés en vedette, qui donnent dans les yeux aux émigrants. Ce n'est pas tout, la plupart des journaux, recevant d'elles une subvention en annonces, sont entrés en plein dans leurs intérêts. J'ai de plus trouvé en mon chemin l'opposition ordinaire des grands fermiers, des marchands, des entrepreneurs de travaux, etc. Un entrepreneur de Stornoway (un de mes centres d'opération) se signale particulièrement par la manière hostile dont il enténébre son propre bureau en tapissant ses vitres de toutes les pièces de gazette où l'on décrédite le plus outrageusement le Canada que sa chance lui fait découvrir. En dépit de tant d'obstacles, cependant, il y a grande apparence que les Highlands fourniront une forte émigration en 1875, surtout si le prix de la main-d'œuvre ne baisse pas dans les provinces canadiennes. J'ai déjà les noms de beaucoup de personnes qui font leurs dispositions pour partir de bonne heure au printemps.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANGUS NICHOLSON.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



## No. 29.

RAPPORT ANNUEL DE M. TALBOT, AGENT SPECIAL D'EMIGRATION  
EN IRLANDE.

29 SOUTH MALL, CORK, (IRLANDE)

26 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel, qui, je l'espère, aura votre approbation.

J'ai commencé mes opérations dans le sud de l'Irlande dès les premiers jours de janvier dernier, en ouvrant un bureau au lieu d'où je date le présent rapport, et en informant le public, par le moyen d'annonces dans les journaux, d'imprimés mis en circulation et de placards affichés en lieux favorables, des avantages que le gouvernement canadien offrait aux personnes disposées à émigrer.

Il est résulté de cette publicité que, durant plusieurs mois, j'ai été journellement occupé à répondre, de vive voix ou par lettres, à une infinité de questions relatives à des projets d'émigration.

J'ai été frappé de l'ignorance déplorable où l'on était ici, quant à ce qui concerne le Canada, même dans les classes qui auraient dû être plus éclairées.

Il était aisé de voir que les gens intéressés au recrutement des émigrants pour les Etats-Unis et les colonies australiennes, sans parler de tous ceux qui s'efforcent d'empêcher absolument l'émigration, n'avaient pas été négligents à diffamer le Canada. Les faux bruits sur son climat, s'ils prenaient crédit, étaient suffisants pour détourner l'homme le plus hardi du dessein d'aller habiter ce pays; et jusqu'au moment de mon arrivée la plupart de ces rapports n'avaient pas été contestés. Je n'ai perdu aucune occasion de détromper le public, et j'ai fréquemment démenti les assertions erronées courant dans les journaux, et qui, si elles n'avaient été relevées, auraient ralenti sans doute l'émigration du Canada.

J'ai fait plusieurs tournées dans des districts ruraux où je suis bien connu; j'ai visité les paysans et les cultivateurs, et je leur ai expliqué amplement les avantages que le Canada offre à l'émigrant comme lieu de demeure, et j'ai toute raison de croire que mes conseils ont été d'un grand poids dans leur esprit.

J'ai eu sans cesse des annonces dans les principales feuilles quotidiennes et hebdomadaires des comtés du centre et du sud, et j'ai donné des conférences dans plusieurs petites villes. Pour vous faire connaître une opinion d'ici sur le résultat probable de mes travaux, je vous envoie ci-joint un article de la rédaction du *Cork Constitution*, un des grands journaux quotidiens irlandais, et j'ajoute un de ceux qui s'opposent à l'émigration.

A l'automne et à l'hiver, on a vu revenir des Etats-Unis une foule d'émigrés ayant mal réussi et mécontents, mais, je suis heureux de vous le dire, je suis encore à apprendre le retour en Irlande d'un seul de ses émigrés du Canada par suite d'insuccès.

Je regrette qu'il me soit impossible de vous fournir un état numérique des individus qui ont quitté, pendant l'année, les districts de mes opérations pour aller s'établir au Canada. Le nombre total de ceux qui se sont embarqués à Queenstown sur les steamers Allan (la seule ligne qui touche à cette ville), en destination pour les ports canadiens, a été de 262, savoir 211 pour Québec et 51 pour Halifax; mais je n'ai aucun moyen de constater le nombre des individus émigrés par les Etats-Unis ou par les ports de la Grande-Bretagne.

La réduction récente des prix de la traversée n'a apporté aucun avantage au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse. Tandis que le passage d'entrepont à Québec,—jusqu'à ce que les glaces interrompent la navigation dans le fleuve St.-Laurent—n'est que de 3 liv., il est de 6 liv. 6 shil. pour aller à Halifax.

Je termine en disant que, selon toute apparence, l'émigration au Canada va prendre, l'année prochaine, un remarquable accroissement. La population des comtés du centre et du sud commence à connaître les avantages de ce vaste champ de colonisation, et je puis pouvoir vous assurer que son contingent sera plus nombreux, le printemps et l'été prochains, qu'il ne l'a été depuis bien des années.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

G. S. TALBOT.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

#### EMIGRATION AU CANADA.

(Article du journal la "Constitution" de Cork.)

Pendant la saison dernière de l'émigration aux contrées transatlantiques, le Canada a attiré les regards plus qu'il n'avait fait depuis plusieurs années. Il s'est élevé, dans les colonnes du *Times*, une longue discussion sur cette colonie au point de vue de l'avantage de l'émigrant, et la plume n'est tombée des mains aux combattants que lorsque les lecteurs ont paru éprouver de l'ennui. D'un côté, on a mis en avant des cas d'insuccès, de misère, d'extrême découragement; de l'autre, force exemples avérés de succès, de prospérité rapide. Un lecteur impartial, ayant suivi les raisons et les faits, pencherait à juger que, dans la plupart des premiers cas, le malheur de l'émigré était l'effet d'un manque d'aptitude chez lui encore plus que d'un désavantage du lieu.

Depuis peu de temps aussi, le Canada a passablement réussi à attirer à soi l'attention du public dans le sud de l'Irlande. Pour cela, il n'y a guère de modes de publicité dont il n'ait fait usage: des annonces, des brochures, des cartes, d'autres imprimés, ont été répandus, mis en évidence; et l'agent du gouvernement de la Confédération a fait dans les districts ruraux des conférences, qui ont paru exciter vivement l'intérêt de la classe agricole, à laquelle, surtout, le Canada demande ses colons. Des travailleurs, émigrés à ce pays le printemps et l'été derniers, en font des récits très-favorables. Il est certain que leurs lettres ont beaucoup d'autorité aux yeux de ceux qui méditent d'aller au Nouveau-Monde chercher une destinée meilleure, et qu'elles auront l'effet d'augmenter, pendant la saison prochaine, le mouvement d'émigration vers le Canada. Le gouvernement de la Confédération offre d'importants avantages. L'homme marié avec famille peut avoir une concession gratuite de 200 acres, et chaque membre de sa famille au-dessus de dix-huit ans, une autre concession de 100 acres. Il va sans dire que ses terres sont couvertes de bois, mais le sol en est riche et fertile, et, dans plusieurs localités, le colon est libre de prendre son domaine sur des étendues de territoire que l'on atteint par une route ordinaire de terre, par chemin de fer ou par eau, et qui sont situées à quelques milles de marchés suffisants.

Les travailleurs agricoles et les servantes n'ayant pas le nécessaire obtiennent à titre d'assistance des passages réduits à des conditions qui permettent aux plus dénués d'émigrer. Le secours en argent reçu par eux n'est pas remboursable; seulement on exige avec raison, avant de l'accorder, des certificats de vie et mœurs, etc., signés par un ecclésiastique ou par un magistrat. Si cette règle est strictement appliquée, ni paresseux, ni débauché, ni impotent ne sont admis à la subvention encouragée, et les Canadiens sont assurés de n'obtenir que des colons utiles. Les prix courants des choses nécessaires à la vie sont très-modiques au Canada; et non-seulement le fermier, mais ses ouvriers aussi peuvent s'y nourrir chaque jour de bonne viande. S'il faut en juger par l'extrait suivant d'une lettre publiée dans le *Daily News* en octobre

---

dernier, ce pays présente de grands appâts aux jeunes cultivateurs garnis d'un peu d'argent :

“Pendant mon voyage au Canada, je ne cessais pas de m'étonner de la prodigieuse ignorance où l'on est en Angleterre du véritable caractère de cette belle colonie et de la diversité de ses ressources. Songer qu'à deux semaines de chemin à peine des Iles Britanniques, il y a une terre d'un splendide aspect, toute remplie de richesses incalculables, inconnues, et que si peu de gens aient l'idée d'y venir chercher fortune, cela confond mon imagination. A quoi pensent donc ces centaines et ces centaines de jeunes métayers de petit avoir, dans leurs *homes* d'Angleterre, où ils usent vainement leurs forces pour améliorer les conditions de leur vie sociale et matérielle, qu'ils ne s'en viennent pas ici prendre les terres d'un à deux cents acres, bien défrichées, qui se rencontrent dans toutes les parties du territoire des différentes provinces ? Dans chacune de ces terres il y a une mine de richesse, et pour l'en tirer il suffit d'avoir de bons bras et une tête avisée.”

## No. 30.

RAPPORT ANNUEL DE M. RICHARDS, AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION  
DANS LES ILES DE LA MANCHE.13 ESPLANADE, JERSEY,  
14 décembre 1874.

MONSIEUR.—Conformément à votre demande, je vous envoie mon rapport annuel —que j'ai fait aussi exactement que ma mémoire et quelques notes me l'ont permis, car, ignorant que je dusse vous en soumettre un, je ne m'étais pas préparé pour cela.

A mon arrivée ici de l'île de Guernesey en décembre dernier, je me suis hâté de pourvoir à mon installation ; et, pendant les mois de janvier, février et mars, je me suis occupé à faire connaître au public mon titre et l'objet de ma fonction, par tous les mêmes moyens que j'employai l'année dernière à Guernesey et à Aurigny, c'est-à-dire par des annonces, des circulaires, des affiches, des lettres aux journaux voulant bien les accueillir, la mise en circulation de brochures et d'imprimés venant du département et de MM. Allan, par des conférences sur le Canada à des assemblées publiques que je convoquais exprès, et par des conversations particulières, les jours de marché, avec les gens de la campagne. J'ai réussi en peu de temps à donner ainsi une connaissance suffisante du Canada et de ses ressources à force individus qui n'en avaient auparavant nulle idée ou qu'une faible notion. Le fait que j'ai passé presque vingt années au Canada prêtait de l'autorité à mes paroles. Comme résultat de mes efforts,—malgré la gratuité du transport des émigrants à la Nouvelle-Zélande, malgré la crise commerciale et les désastres industriels qui se sont produits aux Etats-Unis et dont le Canada a souffert aussi dans l'esprit des personnes non éclairées, lesquelles, ne mettant aucune différence entre les lieux, se disaient que les nouvelles d'Amérique étaient mauvaises,—j'ai sur mes listes les noms de 216 émigrants partis des îles de la Manche pour le Canada pendant l'année ; quant au chiffre total, je ne puis vous le donner, vu que la ligne Allan et les autres compagnies de steamers ont à Jersey, à Guernesey et à Aurigny des agents qui ne veulent pas me communiquer les listes des passagers expédiés par eux, de peur sans doute que mon dessein ne soit de chercher à voir leurs opérations. Cependant, je puis raisonnablement supposer, je pense, qu'ils ont expédié autant d'émigrants que moi, ce qui élèverait le total à 432 ; mais c'est une simple conjecture, ne résultant pas de données positives. Depuis que j'ai reçu le livre de certificats à fin de remboursement ou bonus, pour la province d'Ontario, j'ai délivré quarante et un de ces écrits, représentant une émigration de cent vingt et un individus ; avant et pendant ce temps, M. Jourdain en a aussi remis plusieurs, pour des émigrants des îles, à moi et à mes aides, M. Bellingham, de Jersey, et M. Willcocks, de Guernesey, qui me remplacent lorsque je voyage. De plus, je sais que deux familles émigrées avec l'intention de s'établir l'une à Québec l'autre à Montréal, et qui se sont portées en Ontario, une à Belleville, l'autre à London, n'ont pas reçu de certificats de cette destination.

Pendant l'année, j'ai été sept fois à Guernesey, et, le 10 août, j'ai traversé à Granville, d'où je me suis rendu en six jours à Saint-Malo, en faisant presque tout le chemin à pied ; dans ce voyage j'ai distribué un millier de circulaires en français, après en avoir eu la permission des maires des villes et départements que je traversais. En ce faisant, j'espérais attirer un courant tout nouveau et désirable d'émigration de cette région agricole de France ;— déjà le mouvement commence, nous en connaissons l'étendue plus tard. Je continue de mettre en œuvre tous les moyens dont je puis m'aviser, et au moment où j'écris ce rapport, je sais plus de vingt personnes qui annoncent leur intention de s'embarquer pour le Canada dans les premières semaines du printemps.

Le tout respectueusement soumis.

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

H. J. RICHARDS.

## No. 31.

## RAPPORT ANNUEL DE M. R. MATTSON, AGENT SPÉCIAL D'ÉMIGRATION EN SUÈDE ET EN NORVÈGE.

GOTHEMBOURG, 18 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport, qui embrasse les opérations d'une période d'un peu plus d'un an et trois mois—depuis le 19 septembre 1873 jusqu'au 31 décembre 1874.

L'agence d'émigration du gouvernement canadien dans les royaumes scandinaves a été établie le 19 septembre 1873. Ma nomination date de ce jour-là.

Quelques semaines auparavant, dans un entretien avec l'honorable M. Pope, alors ministre de l'Agriculture, et avec M. John Lowe, secrétaire du Département, j'avais reçu une idée générale d'un plan des choses à faire, mais je n'avais pas eu d'instructions proprement dites; par suite du changement de cabinet survenu peu après, je suis resté ainsi jusqu'en mars, que j'ai eu ordre de vous faire rapport pour avoir vos instructions. Ceci explique la légère discordance que vous avez trouvée dans mes actes avant que j'eusse eu le temps de régler toutes choses suivant les plans arrêtés par vous.

Dès l'automne de 1873, toutefois, je me suis mis à faire ma fonction, sur ce qui m'avait été communiqué dans l'entretien dont je viens de parler, et autant que je m'y sentais autorisé.

Comme je m'occupais depuis plusieurs années de l'émigration scandinave, j'avais déjà des correspondances ou des rapports personnels avec beaucoup de gens prenant un vif intérêt à ce mouvement, et j'étais sur le bon pied avec les principaux agents d'émigration dans les deux pays; tout cela m'a facilité les moyens d'entrer en communication directe avec les populations, et d'employer une notable partie de mon temps à les visiter.

Par annonces insérées dans quarante-six journaux, j'ai fait connaître brièvement au public quelques-uns des avantages du Canada, invitant en même temps à s'adresser à moi quiconque voudrait des renseignements particuliers. J'ai reçu plus de onze cents lettres et répondu aux demandes qu'elles contenaient sur le sujet de l'émigration au Canada, soit par lettres soit par envoi de documents imprimés; j'ai distribué, tant par la voie des malles que par l'intermédiaire d'agences d'émigration, dix-sept mille brochures, circulaires et cartes, relatives au Canada, dans les différents dialectes scandinaves et en finnois.

La bienveillance de MM. Allan, frères et Cie, à Liverpool, m'a procuré le moyen de placer une excellente carte montée (de 5 pieds sur 9) en lieu favorable dans environ quarante villages ruraux.

Je suis entré en correspondance avec une société de Finlandais à St.-Petersbourg, laquelle cherche à diriger l'émigration finnoise vers l'Amérique du Nord, un peu à dessein de s'opposer au projet du gouvernement russe, qui voudrait coloniser la vallée de l'Amour, en Asie, en y établissant les Finnois mécontents; et j'espère qu'au prix d'un léger effort pour donner l'impulsion, nous serons assurés de bons résultats. Pour plus amples détails sur ce sujet, je vous renvoie respectueusement à ma lettre du 22 août.

L'île danoise du Nord, l'Islande, voit en ce moment toutes les classes de ses habitants agitées par l'esprit d'expatriation; et j'estime que d'ici à trois ans dix mille personnes vont quitter ses rivages pour l'Amérique, suivies bientôt après de la moitié de la population. Leur pays, comme ils commencent à s'en apercevoir, est trop infertile, trop inhospitalier pour des hommes civilisés. Race vigoureuse, frugale, industrielle—le plus ancien type scandinave—ces insulaires, endurcis au climat du Nord, sont d'excellents pêcheurs et éleveurs de troupeaux. La côte orientale du Canada

serait, je pense, une contrée très-propre pour leur future demeure ; et telle aussi paraît être l'opinion régnante parmi les principaux de l'île. L'hiver dernier, ayant su que deux Islandais, personnes marquantes, s'intéressant fort au mouvement d'émigration, étaient à Copenhague, j'y allai les voir ; depuis qu'ils sont retournés chez eux, nous entretenons ensemble commerce de lettres, à utile intention. Par eux et par d'autres, j'ai su que les choses sont à bon point et qu'il est temps de donner le branle à l'émigration au Canada. Pendant la saison dernière, plusieurs personnes du sud de l'île sont parties pour cette destination ; en outre, soixante-dix familles du nord, inscrites et ayant payé une partie de leur passage, devaient s'embarquer au mois d'août, mais, par suite de quelque malentendu ou difficulté, la compagnie norvégienne de steamers qui était convenue d'envoyer un steamer les chercher, ne l'a pas fait. J'ignore si elles ont réussi à émigrer depuis ; mais si elles n'ont pu encore accomplir ce dessein, je recommanderais instamment de continuer les offres d'assistance qui ont été faites cette année, et j'espère traiter avec la ligne Allan pour qu'elle envoie, l'été prochain, sur la côte nord de l'île, un steamer dans lequel prendraient passage ces familles et les autres en disposition d'émigrer ; car les habitants de cette région sont trop éloignés du port de Reikiavik pour aller s'y embarquer sur les steamers-postes.

L'attention du gouvernement des États-Unis se porte aussi, paraît-il, de ce côté ; et il aurait envoyé un steamer de guerre avec des commissaires examiner le Territoire d'Alaska dans la vue d'yo diriger l'importante émigration islandaise. Je ne doute pas, quant à moi, que l'éloignement de cette région et sa nature inhospitalière ne soient tellement à son désavantage, que les personnes principalement intéressées à faire le choix ne lui préfèrent de beaucoup le Canada, et ne puissent être attirées facilement dans ce dernier pays, si nous faisons quelques efforts en faveur des premiers émigrants et auprès de quelques-uns de ceux qui ont du contrôle dans l'île.

J'en viens aux résultats immédiats du travail de cette année. Ils n'ont été nullement satisfaisants. Voici un état numérique des émigrants partis pour le Canada, suivant les rapports reçus par moi :—

Lignes de steamers.	Ports d'embarquement.	Nombre des émigrants.	Nombre d'adultes.
Ligne Allan .....	Gothembourg.....	65	59
do .....	Copenhague .....	111	88½
do .....	Christiania.....	51	45½
Ligne Dominion.....	Copenhague .....	23	19½
Ligne Anchor .....	do .....	27	22
Ligne des bâtiments à voiles norvégiens ....	Christiania.....	16	11½
<b>Totaux.....</b>	.....	<b>293</b>	<b>246</b>

Sur ce nombre, ont émigré avec assistance, quatre-vingt-deux adultes, savoir :—

Par la ligne Allan, de Gothembourg.....	20
“ “ de Copenhague.....	28
“ “ de Christiania.....	11½
Par la ligne Dominion, de Copenhague.....	6½
Par la ligne Anchor, “.....	4½
Par navire à voiles norvégien, de Christiania.....	11½

Total..... 82

Au chiffre des départs constatés, je joins les soixante-dix familles (environ 300 âmes) qui s'étaient inscrites et étaient prêtes à s'embarquer en août, aux dernières nouvelles que j'en ai eues ; ce qui porte à près de 600 le nombre d'émigrants dont j'ai connaissance officielle.

Bien d'autres, partis pour le Canada sur des steamers des lignes de Boston et de New-York, ne figurent pas dans les rapports que j'ai sous les yeux ; mais il n'en pas moins vrai que le chiffre est fort inférieur à ce que l'on aurait pu espérer dans des circonstances ordinaires.

Je vous prie de vous rappeler cependant que cette saison a été la plus défavorable que l'on ait vue depuis dix ans. L'émigration scandinave est relativement encore dans ses commencements. Avant 1853, il ne partait que quelques familles par année, ensuite de quoi elle prit un mouvement ascendant très-régulier jusqu'en 1869, où elle atteignit le chiffre de 40,000 personnes. Depuis lors, sous l'influence d'une suite d'années d'une prospérité sans exemple, elle a diminué par degrés au point qu'en 1873 elle est tombée à 20,000 personnes. En la présente année, la situation a été plus florissante que jamais : l'argent a abondé, les salaires ont doublé et dans les districts miniers ont même triplé, les fermiers ont vendu leurs denrées à hauts prix, les spéculations et les nouvelles entreprises se sont multipliées d'une manière inaccoutumée et fiévreuse, la valeur de la propriété foncière est doublée, tout le monde paraît avoir de l'argent en bourse et se montre pour le moment satisfait de son sort. A tout cela, ajoutons les Etats-Unis bouleversés par une tourmente commerciale, et d'out des millions d'émigrés jetés en chômage sont revenus au pays natal et décriant l'Amérique entière. La panique a si fort saisi les esprits que le gouvernement danois a lancé une proclamation pour détourner les gens d'émigrer, vu la souffrance et la misère qui règnent dans les Etats de l'Ouest. Par suite de cette rencontre de circonstances, l'émigration a si fort diminué que le nombre total des individus qui ont pris passage à Gothembourg, cette année, à venir au 1er juillet, a été de 1,885 seulement (au lieu qu'il fut de 9,497, pendant la période correspondante, l'année dernière) ; encore les deux tiers de ce faible nombre avaient-ils des billets payés d'avance par leurs amis établis au delà de la mer ; on constate la même diminution aux autres ports de la presqu'île scandinave, avant comme après le 1er juillet, c'est-à-dire après le départ de la masse des émigrants.

A ce sujet, j'indiquerai brièvement une particularité relative à l'émigrant scandinave : c'est cet esprit de clan ou de race, ce sentiment instinctif qui, en terre étrangère, l'entraîne à s'établir auprès d'autres familles déjà installées de sa propre province ou des provinces voisines, et là où se trouvent des églises, des écoles, des lieux d'affaires où l'on parle sa langue. Il en résulte que la première formation du groupe dans une contrée nouvelle ou inconnue est toujours difficile ; mais une fois qu'un noyau a été créé, que la petite communauté a son église organisée, son école ouverte, la même particularité, jusque-là contraire, tourne à bien, car dès ce moment l'émigration prend son cours par là sans intervention ni subvention gouvernementales. Dans les Etats nord-occidentaux de l'Union américaine, on compte plusieurs établissements scandinaves, fondés depuis peu, déjà bien connus dans ces pays-ci ; il n'en existe aucun au Canada, qu'il jusqu'à cette année, était tout à fait inconnu au gros des populations suédoises et norvégiennes. Cela vous assure donc que le fruit de mon travail sera plus visible et plus satisfaisant dans deux ou trois ans.

Pour ce qui concerne mes dépenses, je puis vous dire en conscience que je me suis efforcé d'y mettre autant d'économie et de soin qu'un homme prudent en apporterait dans ses propres affaires, de manière à obtenir le plus de travail moyennant le moins d'argent possible ; et cependant, au premier coup d'œil, la somme totale peut sembler bien forte. Mais je vous prie de considérer que mon cercle d'opérations embrasse une très-grande étendue de pays, où les communications sont malaisées, les frais de poste extrêmement élevés, et où il faut employer quatre langages différents, ou plutôt quatre dialectes issus d'un même langage, et néanmoins si peu semblables qu'ils veulent chacun des éditions et des traductions spéciales. Notez aussi que les allocations aux agents, encore que libérales, comprennent les frais de bureaux, de voyages, etc., toutes dépenses qui d'ordinaire figurent en compte à part.

L'état ci-après indique la dépense de l'agence pendant une période de quinze mois et demi, à fin de la présente année :

	\$	cts.
Impression de 14,000 brochures et 3,000 circulaires, en quatre dialectes.....	\$ 326	41
21,000 cartes et ouvrage de lithographie .....	181	55
Annonces insérées dans 46 journaux de quatre différents pays.....	495	77
Frais de poste, y compris le transport de 7,000 brochures danoises expédiées de Londres.....	423	25
Télégrammes.....	48	37
Droits sur imprimés.....	6	35
Formules en blancs et papeterie.....	93	76
Express, fret et charriage.....	71	68
Traduction (en finnois).....	15	80
Dépenses des sous-agents.....	34	80
Garnitures à cartes.....	14	05
Droits à consuls.....	3	68
Frais d'un voyage à Londres.....	95	00
Rétributions et dépenses des agents, y compris loyers et mobiliers de bureaux, salaire d'un commis et frais ordinaires de voyage.....	5,519	10
Total.....	\$7,329	57

Quant au succès futur de cette agence, j'ai des espérances grandement encourageantes. Il n'est guère probable que les choses reprennent, du moins très-prochainement, la disposition défavorable que j'ai constatée cette année; déjà il y a un changement perceptible: des hommes prudents se préparent à convertir leurs biens en espèces dans le but de se déplacer; les demandes de renseignements à ce bureau sont de plus en plus nombreuses, tout en un mot, présage une forte recrudescence de l'émigration scandinave. Si l'on agit sur elle et si on la dirige convenablement, le Canada aura sa part et portion, et une fois le mouvement établi vers ce pays, on verra les émigrants scandinaves le préférer aux États de l'Ouest à cause de son moindre éloignement, de son excellent climat, de ses forêts et de ses pêcheries, qui conviennent admirablement à leurs goûts et à leurs habitudes.

On les regarde dans l'Ouest comme les meilleurs des pionniers. Tous sont producteurs; ils sont obéissants aux lois, rangés, sobres, industriels, grands travailleurs, vivent avec frugalité, et prospèrent presque tous. Sans penchant pour la vie errante, constants dans leurs desseins, ils se fixent en un lieu, s'il y ont des avantages suffisants, et l'améliorent. Les statistiques des États de l'Ouest montrent qu'ils fournissent moins de pauvres et de criminels qu'aucun autre élément européen, en proportion de leur nombre.

J'espère donc que le département se sentira encouragé à continuer encore quelque temps ses efforts; j'ose dire avec confiance que le gouvernement en sera amplement récompensé à court terme, et que la nation canadienne n'aura jamais sujet de regretter le jour où son attention fut appelée sur l'émigration scandinave.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre humble serviteur,

H. MATTSON.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



## No. 32.

## RAPPORT ANNUEL DE M. P. DECAZES, AGENT SPÉCIAL D'IMMIGRATION EN FRANCE.

PARIS, 6 décembre 1874.

MONSIEUR LE MINISTRE,—Dans le rapport que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, je crois inutile d'entrer dans des questions de statistique, qui devront vous être fournies par vos agents expéditeurs, représentant en France les lignes *Allan, Dominion et Temperley*.

Je me bornerai donc à vous exposer quelques remarques que j'ai eu occasion de faire dans l'exercice des fonctions que vous m'avez confiées en décembre dernier, et prendrai aussi la liberté de vous suggérer certaines réformes dont la nécessité m'a paru indispensable au bon fonctionnement de l'émigration française au Canada.

Vous avez pu constater qu'au point de vue numérique, le résultat de notre émigration paraît avoir été moins satisfaisant, cette année, que celui de l'année précédente. Il vous sera facile, cependant, de vous assurer par les relevés des différentes agences qui vous seront fournis, que cette diminution dans le total général que je viens de vous accuser, ne peut être considérée comme une preuve du discrédit dans lequel serait tombée l'émigration canadienne.

Ce temps d'arrêt apparent ne doit être, selon moi, attribué qu'à deux causes.

D'abord au fait que le gouvernement a cru devoir retrancher les avances qu'il faisait en faveur d'une certaine classe d'émigrants trop pauvres pour supporter les dépenses complètes de la traversée; quoiqu'il soit parfaitement établi que le nombre des émigrants capables de payer leur passage ait été beaucoup plus considérable cette année que l'année dernière; ce qui permet de supposer en faveur de l'aisance relative de ces derniers.

En second lieu, en raison des sages mesures que votre agent, M. Bossange, qui, comme vous ne l'ignorez pas, fournit le plus fort contingent de notre émigration, a cru devoir prendre à la nouvelle des plaintes proferées, à Montréal et à Québec, par un certain nombre d'émigrés français, sans ouvrage.

Je suis persuadé que, sans les ordres formels donnés par M. Bossange à ses sous-agents et employés, pour enrayer le mouvement d'une manière aussi complète que possible, le chiffre des expéditions eût été d'un tiers plus élevé, au moins.

Du reste, vous pourrez vous convaincre par le tableau suivant, extrait de statistiques que je crois inattaquables, et, où je mets en parallèle les résultats obtenus dans les mois de mars, avril, mai, juin et juillet des années 1873 et 1874, pour l'émigration française au Canada et aux États-Unis, qu'elle est loin d'avoir subi, pour le Canada, les effets de la dépréciation qui semble avoir frappé celle qui se dirige vers les États-Unis d'Amérique.

1873.	Canada.	Etats-Unis.	1874.	Canada.	Etats-Unis.
Mars.....	137	3,060	Mars.....	219	2,039
Avril.....	311	2,547	Avril.....	347	1,493
Mai.....	249	2,614	Mai.....	419	1,729
Juin.....	307	1,924	Juin.....	237	831
Juillet.....	246	954	Juillet.....	145	764
Totaux.....	1,250	11,099	Totaux.....	1,367	6,856

Vous pourrez vous assurer, de plus, par l'examen de ces chiffres, que, n'eût été la nécessité dans laquelle M. l'agent Bossange s'est vu d'enrayer le mouvement, le montant total de notre émigration eût été plus considérable en 1874 qu'en 1873.

L'écho de certaines plaintes désignant M. l'agent Bossange comme ayant leurré des émigrants, en leur représentant le Canada sous de fausses couleurs, étant arrivé au Ministère de l'Intérieur, qui lui en a demandé compte à plusieurs reprises, j'ai cru devoir conseiller à ce monsieur, que l'honorabilité de son nom devrait mettre à couvert de semblables attaques, de s'entourer à l'avenir de précautions telles, vis-à-vis des émigrants qui passeront au Canada, par son entremise, qu'il ne soit plus même possible de donner aux plaignants le bénéfice du doute. D'après une entente qui a eu lieu entre M. Bossange et moi, tout émigrant, qui, dorénavant, s'adressera à lui, devra signer une déclaration par laquelle il conviendra qu'il n'a eu aucunes promesses ou renseignements autres que ceux contenus dans un pamplet sur l'émigration, publié sous le contrôle du gouvernement, dont un exemplaire lui aura été remis précédemment.

De plus, d'après cette entente, aucune personne ayant intention d'émigrer ne recevra son billet de passage avant d'avoir préalablement établi, par des preuves authentiques, l'état ou la spécialité à laquelle il appartient.

J'espère que, grâce à ces précautions, ce monsieur mettra autant que possible sa responsabilité à couvert, tant vis-à-vis des autorités françaises que de votre propre gouvernement.

Il serait à désirer que vos autres agents, en France, adoptassent les mêmes mesures de précaution, et que votre délégué spécial ici eût le pouvoir de faire observer ces règlements. Car l'adoption de ces moyens ne produirait des résultats satisfaisants, qu'en autant qu'ils seront soumis à un contrôle uniforme et à une inspection sérieuse et complètement désintéressée.

Du reste, je n'ai pas besoin de vous faire observer qu'on ne doit attacher qu'une importance relative à des marques de mécontentement exprimé par cent cinquante ou deux cents ouvriers, sans ouvrage, si on tient compte de ce que pas moins de cinq mille émigrés français sont actuellement disséminés dans les différentes provinces du Canada et que, tous les jours, un certain nombre d'entre eux envoient, après quelques mois de résidence seulement, des sommes suffisantes pour permettre à leurs familles de les y rejoindre.

Comme quelques personnes, tant de Paris que des provinces, ont trouvé avantageux de faire de l'émigration canadienne pour leur compte particulier, et que ces industriels, se disant autorisés par votre gouvernement, réussissent souvent par des promesses mensongères à capter la confiance de quelques déclassés à la recherche d'une position sociale, il serait essentiel, je pense, qu'une entente eût lieu entre votre département et les agences provinciales, dans le but de n'accorder le bénéfice des avantages offerts à l'émigration étrangère qu'aux émigrants porteurs d'un document établissant qu'ils ont été expédiés par une voie régulière.

Je considère, comme j'ai déjà eu occasion d'en soumettre l'opinion à votre département, qu'il serait avantageux pour le bon fonctionnement du système d'émigration, que vos moyens d'action fussent centralisés, administrativement, autant que possible. Il serait désirable, qu'en débarquant l'émigrant n'eût jamais à redouter l'influence que l'on pourrait faire valoir auprès de lui, en faveur de quelque province que ce soit, et que, sans tenir compte des questions de nationalité ou de religion, on le dirigeât immédiatement vers le lieu où ses aptitudes et l'état qu'il professe lui donnerait le plus de chance de réussite.

Grâce aux articles que M. Farrenc publie dans la plupart des journaux les plus importants de Paris, et à la propagande adroite qu'il a su faire, en faveur du Canada, à des séances de plusieurs sociétés scientifiques et industrielles, dont il est membre, notre pays commence à être avantageusement connu du monde commercial français.

De mon côté, dans un petit travail que j'ai fait dans le courant de l'été dernier et qui est actuellement sous presse, j'ai résumé, dans un cadre aussi restreint que possible, les avantages que chacune des provinces de la Confédération pouvait offrir à l'émigration européenne.

Ainsi que je l'exprimais, quand j'ai eu l'honneur de le soumettre à votre approbation, c'est moins dans un but de propagande qu'à titre de renseignements, que j'ai préparé ce travail, d'où j'ai écarté, aussi soigneusement que possible, les petites inexactitudes qui avaient pu se glisser dans d'autres ouvrages du même genre; pensant que l'exposé strictement exact des ressources que notre pays peut offrir à l'émigration serait suffisant pour l'information de la classe d'émigrants que nous désirons y voir venir.

Néanmoins, les rapports commerciaux qui existent entre la France et notre pays sont encore à peu près nuls. Le Canada a beaucoup à faire, à ce point de vue, pour être connu aussi avantageusement qu'il mériterait de l'être ici, et, je suis persuadé, cependant, qu'il serait facile et peu coûteux de prendre les mesures qui provoqueraient avant longtemps un échange avantageux, pour les deux pays, de leurs produits respectifs.

Comme j'avais l'honneur de vous le dire dans une note que je vous adressais le 30 juillet dernier, en vous transmettant une circulaire de la Société de Géographie, qui m'avait été remise pour vous par M. Farrenc, cette Société et les Chambres syndicales organisent, de concert, une grande exhibition internationale, où seront admis des spécimens des produits végétaux, minéraux et autres de tous les pays. Cette exposition doit être organisée et dirigée par des notabilités commerciales et industrielles françaises.

En mettant ainsi sous les yeux des différentes branches du commerce et de l'industrie français, des échantillons de nos grains, bois, fers, cuivres, tabacs, fromages, etc., en un mot, de toutes nos productions végétales et minérales et de notre industrie indigène, votre gouvernement ouvrirait, j'en suis convaincu, un débouché nouveau et avantageux à notre propre commerce. Il serait opportun, aussi, je crois, de faire un envoi de ces différents spécimens à votre agent, qui se ferait un devoir d'en expliquer les provenances, et donnerait, à ceux qui désireraient établir des relations avec le Canada, tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire part du résultat des tournées que j'ai faites peu de temps après mon arrivée ici, dans les parties de la France que l'on m'avait désignées comme étant les plus propres à fournir de bons éléments à notre émigration. D'après l'aperçu général que j'ai pu prendre des habitants des contrées que j'ai visitées, je suis resté sous l'impression que celles de l'Est, de l'Ouest et du Nord nous offriraient les plus sûres garanties, sous tous les rapports.

En hiver, le climat de l'Est et du Nord de la France, sans être précisément aussi rigoureux que celui du Canada offre cependant de nombreux points d'analogie avec lui, surtout dans les départements des Vosges et du Jura. Les habitants de ces contrées montagneuses, sont généralement sobres, économes et travailleurs; ceux d'entre eux qui font partie de la classe agricole sont déjà habitués, pour la plupart, aux rudes travaux du défrichement, car grand nombre de leurs montagnes sont couvertes de forêts soumises à des coupes réglées.

Les populations agrestes, tenaces et laborieuses des départements de l'Ouest, et particulièrement celles de la partie basse de la Bretagne, me semblent aussi renfermer tous les éléments désirables d'une bonne émigration.

A quelques rares exceptions près, les départements du Centre et du Midi, soit à cause de l'aisance que procure à leurs habitants, dans certaines contrées, la fertilité du sol, soit pour d'autres motifs qu'il serait trop long d'énumérer ici, me paraissent être d'une exploitation plus difficile et peu avantageuse. Je crois, de plus, que de Paris et des autres grands centres, on ne retirera jamais qu'une émigration qui se fondera difficilement avec le reste de notre population.

On m'avait fait espérer, le printemps dernier, qu'à la suite des changements constitutionnels, en Suisse, sanctionnés par le vote du 19 avril dernier, un certain nombre de mécontents de ce pays seraient disposés à émigrer afin de se soustraire à ce qu'ils considèrent être le fait d'une persécution religieuse. Appuyé de puissantes recommandations, dues pour la plupart à la bienveillante intervention de Son Eminence le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, de Mgr Pie, évêque de Poitiers, et de M. Rameau, qui continue toujours à porter le plus vif intérêt à l'avenir du

Canada, je me suis adressé à plusieurs prêtres suisses réfugiés sur la frontière française, dans le diocèse de Besançon, pensant que quelques-uns d'entre eux seraient disposés à se mettre à la tête d'un mouvement d'émigration, et je leur ai offert, au nom de votre gouvernement, l'hospitalité pour eux et ceux de leurs paroissiens qui auraient désiré les suivre. Après quelques pourparlers, ces messieurs ont cru devoir décliner les offres que je leur avais faites. J'ai d'autant plus regretté cette détermination de leur part, que j'étais d'opinion, comme je le suis encore, que la population suisse, en raison de ses mœurs et de la nature du pays qu'elle habite, s'acclimaterait plus aisément que toute autre, au Canada.

Malgré le résultat, comparativement peu fructueux de nos opérations, pendant la saison dernière, je n'ai aucun doute que, grâce à l'intérêt tout spécial que vous portez à l'émigration française et à l'active et intelligente coopération de M. J. Lowe, le secrétaire de votre département, et de M. Ed. Jenkins, votre agent-général en Angleterre, qui, l'un et l'autre m'ont toujours obligeamment aidé de leurs avis, chaque fois que j'ai eu occasion de m'adresser à eux, vos agents en France surmonteront facilement, à l'avenir, les effets de la crise passagère que nous avons eu à combattre, cette année.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de la respectueuse considération avec laquelle

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur,

P. DE CAZES,  
*Agent pour la France.*

## No. 33.

## RAPPORT DE MADAME VON KOERBER, AGENT SPÉCIAL D'IMMIGRATION EN SUISSE.

FRIBOURG, 31 décembre 1874.

MONSIEUR,—C'est avec un sentiment d'hésitation que je me hasarde à vous faire un rapport, n'ayant point encore de résultats éclatants à faire connaître, après des travaux qui semblent avoir été longs.

Lorsque je partis la première fois pour l'Europe, muni des instructions de l'hon. J. H. Pope, alors ministre de l'Agriculture, instructions que vous avez eu la bienveillance de renouveler depuis, je partis avec le désir sincère d'être d'un secours *réel*, tant en Europe qu'en Canada, aux émigrants en général et à mes nationaux en particulier. Il fallait pour cela gagner deux points importants : inspirer confiance dans le Canada à des gens qui ne connaissaient pas même encore le nom de ce pays ; inspirer au gouvernement et au public canadiens confiance dans mes travaux et mes projets, afin d'obtenir les moyens nécessaires pour en poursuivre l'exécution.

J'ai employé plusieurs mois à étudier les différentes questions qui se rattachent à l'émigration d'Europe, afin de connaître en quels lieux mes opérations réussiraient le mieux et seraient libres des ingérences gouvernementales ; quels plans adopter comme base pour produire un bien réel, asseoir solidement mon œuvre et m'attirer la confiance de tous les intéressés.

Mon projet favori, celui de protéger et guider une émigration de femmes, était d'une nature trop délicate pour être traité par une personne encore inconnue et ne jouissant de la protection d'aucun gouvernement. Il fallait de l'expérience, du tact et de la réflexion pour trouver le meilleur moyen de présenter ce projet. Je résolus donc *d'établir* ma réputation dans les opérations qui ont pour objet l'*émigration générale*. Une annonce que je publiai, il y a deux ans, en Suisse, dans le Tyrol, le duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière et la Saxe, a porté pour la première fois le Canada à la connaissance de ces peuples, et a aussi servi à me faire connaître où et comment mon assistance serait le plus efficace.

Au mois de juin 1873, j'accompagnai au Canada quelques familles et quelques filles. Le but de mon voyage était d'encourager les gens, et de voir comment ils sont transportés, traités et accueillis à leur arrivée au Canada. Je voulais aussi intéresser le gouvernement d'Ontario à la formation d'une colonie suisse, et le gouvernement de Québec à la formation d'une colonie tyrolienne. Je réussis à obtenir quelque attention, mais malheureusement les moyens mis à ma disposition étaient si restreints qu'ils ne m'ont pas permis de faire grand' chose.

L'honorable A. McKellar, alors ministre de l'Agriculture à Toronto, indiqua trois différents districts où l'on pourrait former une colonie comme celle que je proposais. Celui des trois qui, selon toutes les apparences, conviendrait le mieux, est le district de Nipissingue.

Un second objet que j'avais en vue dans ce voyage était de faire choisir des terres par des Suisses et des Tyroliens honorables, au nom de leurs compatriotes, auxquels ils reviendraient faire rapport. Je retournai en Europe et traversai pour la seconde fois la Suisse et le Tyrol. On désirait beaucoup me voir et m'interroger. Dans le Tyrol, les habitants de deux vallées entières étaient disposés à partir, si un rapport favorable était reçu de leurs compatriotes.

En octobre 1873, je revins au Canada, après en être partie au mois d'août. J'étais

accompagnée de plusieurs Suisses, hommes d'énergie, bons juges en terres. A Toronto, je fis rencontre d'un monsieur suisse, professeur de géologie et de minéralogie, voyageur expérimenté en fait d'explorations scientifiques. Je pensai qu'il pourrait mieux que personne me renseigner sur les qualités du sol, et donner en même temps à ses compatriotes un avis sûr et désintéressé. A la première visite qu'il vint me faire, je lui proposai d'accompagner la petite troupe, ce à quoi il eut l'obligeance de consentir. Le voyage dans les bois à la fin de novembre fut assez pénible ; cependant tous revinrent satisfaits de ce qu'ils avaient vu et entendu.

Le gouvernement d'Ontario eut la bienveillance de payer les frais de cette expédition, et demanda au professeur d'en faire une relation, qui a été ensuite publiée dans le rapport de l'honorable commissaire.

Convaincue que plusieurs projets d'émigration et de colonisation ont manqué, parce qu'on n'a pas au préalable inspiré de l'intérêt dans ces projets, et aussi parce que les émigrants partent avec des idées incertaines, confuses ou exagérées de ce qui les attend, de ceux qu'ils vont rencontrer, de ce qu'ils auront à faire, etc., je me rendis à Ottawa pour obtenir de vous, honorable monsieur, l'autorisation de publier en allemand le rapport du professeur Kaderly, dont j'ai parlé plus haut, afin de le répandre en Suisse. Mon but en faisant cette publication était de créer de l'intérêt dans le projet, et de la présenter comme guide aux émigrants suisses qui se porteraient immédiatement, ou après un temps d'arrêt, dans la région de Nipissingue. Je comptais aussi provoquer par là l'attention de la nation suisse sur les rapports qui seront publiés dans la suite touchant la création et le développement de cette colonie, et attirer non-seulement des défricheurs, mais aussi des capitalistes, qui trouveront la région judicieusement choisie et offrant avantageusement les caractères propres à faciliter l'introduction des industries éminemment suisses.

Pendant que j'étais à Toronto, je reçus des Etats-Unis une lettre d'un Tyrolien, dont le frère m'avait rencontré au Tyrol, et qui désirait venir en Canada. Je lui répondis que s'il n'avait en vue que de trouver de l'ouvrage, il devait attendre jusqu'au printemps, mais que s'il voulait voir le pays que je regardais comme convenable pour les Tyroliens ; afin de faire connaître son opinion à ceux qui se préparaient à émigrer au printemps, il aurait encore le temps d'en voir assez pour se former une idée des choses, pourvu qu'il vint s'en tarder. C'était au commencement de novembre.

J'allai de Toronto en différents endroits voir des émigrés, m'informer à eux comment ils se trouvaient, et j'arrivai à Ottawa une semaine avant Noël. Quelques semaines après ma réponse à la lettre dont je viens de parler, je reçus un télégramme de Toronto, m'annonçant que l'auteur de cette lettre était passé au Canada avec plusieurs de ses compatriotes. Je les envoyai à Montréal, et, avec la permission de votre département, ils devaient être conduits dans les Cantons de l'Est pour y visiter les terres ; la saison n'était pas encore alors trop avancée. Au moment où il fallait partir, ils refusèrent d'aller plus loin. Je n'ai pu savoir la cause de cette étrange conduite. Quelque temps après, comme conséquence de leur revirement, ils firent paraître, dans un journal du Tyrol, une correspondance dans laquelle ils vilipendaient le Canada et mettaient les émigrants en garde de s'y rendre. C'est là un résultat étrange pour une entreprise soigneusement conduite.

En janvier 1874, je repassai en Europe, et revins pour la troisième fois en Canada au mois d'avril suivant. Une troupe plus nombreuse était partie de Bâle en mars, les Suisses pour la région du Nipissingue, un petit nombre de Tyroliens, à destination de Montréal et des Cantons de l'Est. Je voulais voir comment allaient ces gens et s'ils étaient satisfaits. Un télégramme, qui me fut adressé de Toronto à mon arrivée à Québec, m'informa que ces émigrants étaient arrivés après le dégel dans le mauvais état des chemins, et qu'ils étaient disséminés dans différentes villes, où ils trouvaient de l'emploi.

Je me rendis à Toronto pour en rencontrer quelques-uns, et connaître ce qu'ils avaient l'intention de faire ; une famille suisse, déjà établie au Nipissingue, et qui était venue à Toronto pour emmener les nouveaux arrivés, était sur son départ ainsi que plusieurs autres.

Désirant fort voir les terres qui ont été choisies et me renseigner sur les lieux

quant aux mesures à prendre pour la réception et le placement de ces colons, quant à celles qu'il faudrait adopter pour leur épargner les embarras de l'arrivée et les pousser de l'avant, j'accompagnai la troupe au mois de juin jusqu'au Nipissingue. Je trouvai là un colon, arrivé en décembre, qui, tout en gagnant la vie de sa famille, avait pu, dans ses moments de loisir, faire un abattis de cinq acres, qu'il se préparait à ensemençer d'avoine et de pommes de terre. Il s'était bâti une bonne cabane en troncs d'arbres, dont le rustique ameublement proprement façonné, était aussi le produit du travail de ses mains. Cet homme paraissait heureux et content, sûr de réussir aussi bien qu'un autre, et il me promettait de me montrer à mon prochain voyage au Nipissingue, l'été prochain, cent acres de terres défrichés, ce qu'il se proposait d'accomplir avec l'aide de plusieurs frères. Je partis avec la conviction que ces colons feraient leur chemin.

Le sort en avait cependant décidé autrement. L'homme qui, sur une lettre de son fils, avait fait le long voyage de Suisse au Canada,—qui était prêt à braver les épreuves du défricheur, épreuves que je lui avais parfaitement représentées avant son départ—cet homme prit la fuite devant les mouches, et n'eut pas le courage de la lutte contre cet ennemi insaisissable, dont la présence dans les forêts profondes ne devait pas alors durer au-delà de deux ou trois semaines. J'appris à mon retour en Allemagne, par une communication de Toronto, que cet homme était revenu dans cette ville avec les siens. J'aime à dire cependant que, bientôt après, je reçus la nouvelle que le fils, honteux de la faiblesse de sa famille, était retourné sur le terrain pour sauver l'honneur de son pays!

Je n'ai point voulu retrancher un tel épisode de mon rapport, es je n'en ai pas moins continué mes travaux, en prémunissant chaque émigrant contre les combats qu'il aura à livrer, non aux farouches Sauvages, non contre la faim et la soif, mais pendant un court espace de temps contre les mouches.

Qui eût pu penser que ces mouches malencontreuses, dont j'ai enduré les piqûres sans murmure, dussent être la cause d'un retard de près d'une année dans l'exécution de projets assurément bien mûris.

De Toronto, je me rendis à Ottawa pour obtenir la permission d'envoyer quelques Tyroliens visiter les terres des Cantons de l'Est, en les chargeant de faire rapport sur leur visite. Ce rapport ayant été rédigé, le consul autrichien à Montréal a eu l'obligeance de le revêtir de son sceau. J'espère racher, quoique lentement, la mauvaise impression créée par la lettre dont j'ai parlé plus haut, et ouvrir une voie à l'émigration dans la province de Québec.

Le grand désir que j'ai d'aider de toute manière les émigrants en les guidant d'après certaines règles, en les conseillant, en veillant sur eux avec une sollicitude constante au prix de mon temps et de mes peines, est tristement contrecarré par l'ignorance générale où l'on est à l'égard du Canada, et par la défiance naturelle qu'entretiennent à l'aide de cette ignorance des influences dont je ne tiens encore que partiellement la trame. J'espère, honorable monsieur, que vous voudrez accorder pleine protection à moi-même et à mes projets, qui ne peuvent manquer d'avoir en fin de compte des résultats satisfaisants.

Permettez-moi de vous donner encore ici quelques-uns des motifs pour lesquels je recommande aux Suisses la province d'Ontario, et aux Tyroliens celle de Québec. Les Suisses conviennent mieux à Ontario par leurs dispositions naturelles, leurs idées et leurs industries; la terre y est bonne et répondra à leur attente sous le rapport du rendement annuel et de la variété des produits; plus encore, la situation des lieux choisis est favorable à l'introduction de leurs industries, et les mettra à portée de tous les marchés canadiens. Un hiver égal, avec une atmosphère claire, est reconnu comme très-favorable aux horlogers qui en Suisse préfèrent les régions froides. La proximité des grandes forêts en engagera plusieurs à exploiter des branches de manufacture encore inconnues au Canada. La généralité des terres est propre aux pâturages, et permettra aux colons de se livrer à la fabrication du fromage. Des rivières d'un assez fort volume invitent à construire des moulins de tous genres.

Les Tyroliens, qui sont principalement éleveurs de troupeaux, seront très-satisfaits des terres des cantons de l'Est, admirablement propres à cette fin.

Pendant le cours de mes deux dernières visites au Canada et mes séjours en Allemagne et en Suisse, j'ai tâché d'intéresser différents cercles de dames et les autorités publiques à favoriser l'introduction d'un système, au moyen duquel on puisse contrôler et protéger une émigration de femmes, et sous l'opération duquel j'entreprendrais de conduire des femmes au Canada. Pour cet objet, je me rendrai prochainement à Berlin, munie de lettres qui me font espérer que quelques mesures seront prises en cette ville, dans le sens du projet que je médite. Avant d'avoir fait ce voyage, et d'avoir obtenu quelque résultat, il est inutile de parler plus longuement de cette matière, qui fera d'ailleurs le sujet d'un rapport spécial.

J'ai l'honneur d'être, Hon. Monsieur,  
Votre respectueuse servante,

ELISE VON KERBER.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



## No 34.

RAPPORTS DES COMMIS DE LA MALLE SUR LES PAQUEBOTS—  
POSTES OCEANIQUES.

(M. CHARLES H. E. TILSTONE.)

PORTLAND, 4 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que, pendant la dernière saison, j'ai distribué parmi les émigrants à bord des steamers une grande quantité de brochures sur l'émigration.

Dans mes conversations avec eux, et d'après les réponses faites à mes questions, j'ai pu constater que la majorité se proposait de s'établir dans le Haut-Canada et le Manitoba.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHAS. H. E. TILSTONE.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 35.

## RAPPORTS DES COMMIS DE LA MALLE, ETC.—(Suite.)

(M. W.-F. BOWES.)

A BORD DU PAQUEBOT " PERUVIAN,"

EN RADE DE PORTLAND, MAINE,

21 janvier 1875.

MONSIEUR,—Dans mon rapport du 23 mai dernier, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance ce que je me suis efforcé d'accomplir dans l'intérêt de l'immigration et par quels moyens j'ai disséminé les renseignements transmis par votre département. J'ai non-seulement répandu des données sur le pays, mais je me suis mis en rapport avec les émigrants par des conversations, afin de constater leurs désirs au moment de leur arrivée, et j'ai parfois trouvé chez eux des espérances déraisonnables et injustes. Je puis comme exemple mentionner le fait suivant : Un homme, avec une famille de sept enfants, embarqua sur le *Sarmatian* pour Québec le 23 juillet dernier. Voulant s'établir dans l'Ouest, il se rendit à Toronto ; mais, après avoir vu M. Donaldson, il rebroussa chemin, parce qu'il n'y avait ni bière anglaise ni théâtre dans le district de Muskoka, deux jouissances dont lui et sa femme avaient depuis longtemps l'habitude et dont ils ne pouvaient se passer. Cette famille s'en est retournée en Angleterre sur le *Sarmatian*, à son voyage du 15 août, après avoir passé huit jours en Canada. L'expérience qu'elle a ainsi pu acquérir du pays doit être fort peu de chose.

Le nombre des passagers d'entrepont qui sont passés du Canada en Angleterre n'est pas une indication d'inactivité dans la main-d'œuvre. Une bonne partie de ces passagers étaient des fermiers de la classe moyenne et des boutiquiers que les bas prix de la traversée et les billets de retour avaient engagés à faire le voyage, et qui avaient pour double mobile leurs affaires et leur agrément.

Je suis convaincu que plusieurs de ceux qui sont sortis du Canada y reviendront bientôt, car ce pays offre à l'homme industrieux et honnête des avantages sans rivaux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. F. Bowes.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 36.

## RAPPORTS DES COMMIS ETC.—(Suite.)

(M. SAMUEL T. GREEN.)

LÉVIS,

10 décembre 1874.

MONSIEUR,—En conformité des instructions contenues dans la lettre qui m'a été adressée par votre département en date du onze du mois dernier, lettre que j'ai reçue au moment du départ, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit :

Au cours des traversées en Amérique, j'ai distribué parmi les passagers d'entrepont les brochures imprimées, qui m'ont été remises pour cet usage, ayant soin de choisir le temps où les effets du mal de mer avaient disparu et où les eaux étaient paisibles. Les émigrants étaient avides d'informations pour connaître les endroits qui répondraient le mieux à leurs besoins.

J'ai lu moi-même ces brochures etc., avec attention. Les données précieuses qu'elle renferment, jointes à la connaissance générale de notre beau pays que j'ai acquise pendant un séjour prolongé dans le Haut et dans le Bas Canada, m'ont permis de fournir aux émigrants les renseignements désirés, et de leur exprimer ma conviction sincère que tous ceux qui viennent s'établir dans le pays avec bonne volonté et bon courage ne peuvent manquer de réussir avec le temps.

J'ai aussi distribué quelques brochures pendant les traversées de retour en Europe parmi les passagers qui s'intéressaient au Canada.

Il serait, je pense, très-utile d'avoir comme moyen de renseignement pour les immigrants, une couple de bonnes cartes, l'une géographique, l'autre représentant les districts de concessions gratuites. Elles seraient suspendues pour le temps du voyage dans des lieux apparents, et seraient serrées ensuite dans leur étui, en attendant qu'on s'en servit de nouveau.

La monnaie du cours canadien, espèces ou billets, n'est point reçue pendant les voyages, soit d'aller soit de retour, en paiement de dépenses courantes, ce qui fait une impression défavorable sur les étrangers et les arrivants. Il suffirait de mentionner cet état de choses à Sir Hugh Allan pour le faire corriger.

Je suis certain que, s'il y avait à Londres et surtout à Liverpool, une banque où l'on pût échanger et se procurer au pair l'argent du Canada, cela en dirait beaucoup au loin en faveur de notre crédit, et réduirait au silence les courtiers de change, qui s'évertuent à déprécier notre monnaie courante pour l'accaparer à gros escompte.

Il est un autre sujet dont je désire dire un mot. Je suis en rapports journaliers avec des amateurs de chasse et de pêche, et j'ai acquis la conviction que c'est un système fautif de louer des étendues choisies de forêts à de petites compagnies pour la chasse. Rien ne peut être plus agréable au plébéin anglais, gêné dans son pays par des restrictions, que cette pleine liberté de chasser et de pêcher pendant la saison permise, tout comme un seigneur. Il faudrait que l'on pût dire de tout le Canada ce qui est dit de la Nouvelle-Ecosse dans le "Guide de l'émigrant" (*information for intending emigrants*) : "La Nouvelle-Ecosse est le paradis du sport."

On peut différer d'opinion quant à l'opportunité de faire venir les immigrants au Canada à certaines saisons de l'année ; mais c'est sur le navire qui les porte vers une nouvelle patrie que se présente, suivant moi, la meilleure occasion de les renseigner et de les conseiller. A cette fin, nous devrions être fournis de toutes les choses nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

A l'honorable,

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

SAMUEL T. GREEN.

## No. 37.

RAPPORTS DES COMMIS DE LA MALLE, ETC.—*Suite.*

(M. J. FERGUSON.)

MONTRÉAL, 16 novembre 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre demande datée du onze du courant, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur le service exécuté par moi à bord des paquebots, en rapport avec l'émigration, depuis ma nomination par le département auquel vous présidez.

J'ai distribué aux émigrants pendant les traversées en Amérique, toutes les brochures qui m'ont été envoyées d'Ottawa, pour les renseigner sur le Canada et les conseiller sur ce qu'ils avaient à faire en débarquant à Québec.

A chaque voyage, j'ai aussi constaté par l'intermédiaire du distributeur des vivres, qui a la surveillance de l'entrepont, s'il y avait à bord des passagers, hommes ou femmes qui n'eussent point encore fixé leur choix sur un lieu de destination.

Il s'en est très-peu trouvé qui fussent dans ce cas. A ceux-là, j'ai donné des lettres d'introduction auprès de personnes influentes de Kingston, qui promettaient de placer les arrivants dès leur débarquement. Des citoyens riches et honorables de cette ville-là m'ont demandé vingt fois plus de serviteurs de toutes les catégories qu'il ne m'a été possible de leur en envoyer.

Les immigrants ont généralement un but fixe. J'ai pu toutefois être utile à quelques-uns au moment où ils ont mis pied à terre.

J'ai tâché de démontrer à ceux qui voulaient se rendre aux Etats-Unis, la supériorité des avantages que leur offre le Canada comme nouvelle patrie.

Je désire ajouter que, pendant huit ans déjà avant d'avoir été attaché au Département de l'Emigration, j'ai fait valoir sur nos paquebots à mes heures de loisir la cause de l'émigration au Canada. J'ai pensé que, comme Canadien, il était de mon devoir d'agir ainsi. Espérant avoir mérité votre approbation,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES FERGUSON.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 38.

RAPPORTS DES COMMIS DE LA MALLE, ETC.—*Suite.*

(M. F. BARLEE.)

A BORD DU "PERUVIAN."

2 mars 1875.

MONSIEUR,—Pardonnez-moi de n'avoir pas répondu plus tôt à votre communication du onze novembre dernier. J'ai été empêché de le faire par la maladie qui m'a retenu en Angleterre. Pour ce qui est de mes procédés envers les émigrants pendant les traversées, après leur avoir laissé trois ou quatre jours pour se remettre du mal de mer, j'ai circulé parmi eux, et leur ai distribué les brochures officielles, en leur donnant tous les renseignements en mon pouvoir dans les réponses aux questions qu'ils m'ont faites.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BARLEE.

A l'honorable

Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 39.

RAPPORTS DES COMMIS DE LA MALLE, ETC.—*Fin.*

(M. J. O'HARA.)

TORONTO, 16 novembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 du courant. Pour ce qui est de l'accomplissement de mes fonctions d'agent spécial d'immigration, j'ai l'honneur de dire que je me suis en tout point conformé aux instructions qui m'ont été transmises par le département de l'Agriculture. J'ai répandu à bord parmi les passagers de chambre et d'entrepont, les publications sur l'émigration, qui m'ont été confiées. Dans mes moments de loisir, j'ai aussi donné aux émigrants des renseignements quant aux parties du pays où ils trouveraient le mieux à se placer, suivant leurs états et métiers.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
J. O'HARA.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture.

## No. 40.

## RAPPORT DU COURRIER CONVOYEUR DES MALLES ANGLAISES.

(M. A. WALMSLEY.)

---

PORTLAND,  
5 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu les trois boîtes de brochures sur l'immigration, et que j'ai fait parvenir ces brochures aux commis chargés de la malle sur les paquebots, qui doivent en faire la distribution aux émigrants pendant les traversées. J'ai fait des paquets de ces publications non-seulement pour les paquebots de la ligne Allan, mais encore pour ceux de la ligne Dominion. Ces paquets ont été remis par moi-même. Espérant avoir mérité votre approbation,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. WALMSLEY,

Courrier-convoyeur des malles anglaises.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.

## No. 41.

## RAPPORT DE L'AGENT-VOYAGEUR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

(M. JOHN SUMNER.)

CARLETON PLACE, ONTARIO,  
14 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire mon rapport, en qualité d'agent-voyageur d'immigration, pour la saison de navigation de 1874.

Suivant vos instructions, j'ai accompagné de Québec vers l'ouest les immigrants arrivés successivement par trente-quatre steamers, les conduisant à l'ouest aussi loin que je le jugeais nécessaire, suivant les circonstances, le plus souvent jusqu'à Belleville, quelquefois jusqu'à Toronto.

Le nombre de passagers sur ces steamers a été de quatorze mille (14,000) équivalant à 9,512 adultes, dont 938 adultes sont passés aux Etats-Unis.

Sous le rapport de la qualité, l'émigration de cette année vaut celle de 1873. Les émigrants, venus sous les auspices de M. Arch, bien qu'ils soient pauvres, sont un bon élément de population, étant des hommes forts et résolus à travailler. Les Islandais sont aussi de vigoureuse apparence. Les Ménonites feront d'utiles défricheurs au Manitoba, car ils ont de l'argent et composent une classe industrielle.

Plusieurs autres navires à vapeur sont entrés dans le port de Québec avec des émigrants, qui ne sont point tombés sous mon observation immédiate, mais qui appartenait, je crois, pour la plupart à la classe agricole. Les employés de commerce ne viennent maintenant qu'en très-petit nombre au pays.

Comme les années précédentes, j'ai donné aux émigrants tous les renseignements nécessaires, leur ai distribué des brochures, etc. J'ai suivi mes instructions fidèlement, et j'ai fait tout en mon pouvoir pour procurer aux émigrants tout le confort possible dans les circonstances.

Les facilités de transport mises à ma disposition par la compagnie du Grand-Tronc ont été bonnes et raisonnables, et, dans la première partie de la saison, le départ des convois a été passablement régulier. Il n'y a eu que très-peu de plaintes.

Les employés du chemin de fer du Grand-Tronc, ceux du département stationnés à Québec et à Montréal, ont droit à mes remerciements pour leur obligeance accoutumée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN SUMNER,

Agent-voyageur d'immigration.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
Ottawa.



## No. 42,

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DES DOCUMENTS  
RELATIFS AU CANADA EN EUROPE.

(L'ABBÉ VERREAUT.)

PARIS, 31 décembre 1874.

A l'honorable  
Ministre de l'Agriculture,  
etc., etc., etc.

## I.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter le résultat des recherches historiques que le gouvernement du Canada m'a chargé de faire en Europe. Je résume pour cela et je complète les rapports particuliers que j'ai eu l'honneur de transmettre de temps à autre à votre département.

Le but principal de ma mission était d'étudier les documents qui peuvent servir à notre histoire, et d'indiquer au gouvernement ceux qui, par leur importance, méritent d'être copiés.

Arrivé le 26 août à Londres, je me présentai, le 28, au Bureau Colonial, où je fus reçu, en l'absence de lord Kimberley, par le sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies, à qui je remis la lettre de Son Ex. le gouverneur du Canada et mes autres papiers. Quelques jours après, une lettre obligeante de l'hon. M. Herbert, au nom du secrétaire d'Etat, m'informait que je serais admis au Bureau des Archives (*Public Records Office*) et que j'étais recommandé aux autorités du *British Museum*.

Comme j'avais déjà commencé des recherches dans cette bibliothèque, je les continuai dans les instants où je ne pouvais travailler aux Archives.

J'ignorais alors le résultat de la mission de M. Brymner, et il m'est arrivé d'étudier quelques-uns des manuscrits qu'il avait déjà examinés. Cela me dispensera d'entrer à leur sujet dans de longs détails; mais je serai en mesure de confirmer sa manière de voir et ses recommandations.

## II.—BRITISH MUSEUM.

Cette institution possède un grand nombre de documents originaux et officiels de plusieurs secrétaires d'Etat de France, entre autres, plusieurs portefeuilles des administrations de Séguier et de Brienne. Ces documents furent vendus en Angleterre avec la bibliothèque de Lominie, évêque de Coutance, passèrent dans celle de Harley et forment partie de ce qu'on appelle *Harleian Manuscripts*.

## COLLECTION SÉQUIER, HARLEIAN MSS.

§ 1.—Le volume 4541 renferme la correspondance de Brienne, père, avec Gueffier, résidant français à Rome, chargé de négocier la nomination d'un évêque pour le Canada. Cette correspondance s'ouvre le 20 février 1657 et se termine le 10 décembre 1658 par le récit des réclamations du Pape contre les prétentions de l'archevêque de Rouen. Elle comprend 21 lettres et trois mémoires. Si elle n'avait pas déjà été copiée pour la Société Historique de Montréal, je ne manquerais pas de la signaler à votre attention, comme un des documents les plus importants, d'autant plus que la copie que Colbert en avait fait prendre (Bibliothèque Nationale, *Cinq Cents Colbert*), n'est pas complète.

## COLLECTION HALDIMAND.

§. 2.—La *collection Haldimand* est non moins précieuse, et je concours pleinement dans les remarques de M. Brymner. Déjà la Société Historique de Montréal en a fait copier plusieurs volumes. Mais je n'hésite pas à dire qu'un exemplaire de toute cette collection devrait se trouver dans nos archives publiques. J'en ai parcouru et analysé avec assez de détails les 264 volumes, analyse indiquée dans mes rapports particuliers et que je crois inutile de répéter ici, après ce que M. Brymner a publié.

## MSS. DE GEORGE III.

§. 3.—*Manuscrits de George III*, volume 4e.—Rapport sur l'état des lois et des cours de judicature dans la province de Québec, 15 septembre 1769, signé par le gouverneur et le juge-en-chef. Lettre de Carleton à Hillsborough, 18 septembre 1769. Opinion de Hey qui diffère en quelques points. Opinion de Masères sur le rapport, et raisons pour lesquelles il diffère. Lois et usages civils du Canada sous 16 titres.

## MSS. DIVERS.

§. 4.—Journal de l'expédition de Braddock, avec six plans coloriés.

Ce journal, et surtout les plans devraient être copiés.

Volume 20819—renferme quelques lettres de Masères.

Volume 21374—Affaires d'Amérique.

Volume 22109—Mémoire concernant le commerce des colonies pour 1697-99.

## III.

## ARCHIVES DE L'ÉTAT.

J'ai été reçu de la manière la plus obligeante par M. Kingston, chargé de la partie des archives qui comprend les colonies et la relation de la France avec l'Angleterre.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que le gouvernement anglais fait imprimer une table analytique, (*calendar*,) des documents, classés par ordre de règne et par *affaires d'Etat, des colonies, etc.*

## COLONIAL CALENDAR.

§. 1.—Le premier volume *des colonies* seul a paru; il va jusqu'à 1600. Quoiqu'il soit très-bien fait, il renferme cependant des inexactitudes.

Il n'est pas nécessaire de détailler chaque document qu'il indique; mais je les ai tous parcourus. Ils comprennent une partie de notre histoire qui n'a pas encore été éclaircie complètement. Par exemple: les droits d'Alexander sur la Nouvelle-Ecosse, ses rapports avec de la Tour, avec les Kearke;—les réclamations de la France au sujet de la prise de Port-Royal par Argall;—ce qui donna lieu à l'expédition de Kearke, et surtout les longues négociations de la France avec l'Angleterre, au sujet de la conquête de Québec en 1629. On a cru que la France avait hésité à réclamer son ancienne colonie, et que Richelieu, au milieu des complications politiques, avait à peine écrit une lettre à ce sujet. J'ai pu constater que les retards venaient de Charles Ier, qui voulait forcer la France à payer ce qui restait dû sur la dot de la reine. Il ne céda qu'en voyant l'armement préparé par Richelieu.

Tout ce qui regarde Champlain n'est pas moins intéressant. M. Laverdière en a publié une partie.

Je erois que nous aurons à regretter une lacune dans notre histoire tant que ces documents ne seront pas mis à la disposition de nos historiens.

Mais ils devront être complétés par ceux que nous fournit la *Correspondance* avec

la France. En effet les prétentions rivales des deux puissances commencent avec la fondation de leurs colonies, et ces prétentions se débattent simultanément à Londres et à Paris.

Cependant je n'ai pas commencé mes recherches dans cette correspondance avant 1630, parce que le *Calendar* consacré aux affaires coloniales indique très-exactement, jusqu'à cette date, tout ce qui se trouve dans les négociations avec la France, et en second lieu parce que les négociations au sujet de la restitution du Canada ne s'ouvrent à peu près qu'en 1630.

## CORRESPONDANCE—FRANCE.

§. 2.—Ces documents ne sont pas reliés; mais ils sont renfermés dans des liasses qui comprennent ordinairement une année. J'ai dû parcourir ces liasses et les documents, un à un, pour m'assurer de leur contenu, et prendre note de ceux qui concernent le Canada. Ce travail, quelquefois pénible, a été assez long. Ici encore, je me vois forcé d'indiquer chaque pièce séparément, avec sa date, son objet, etc. Ce sera comme une table analytique qui aura du moins le mérite de faciliter beaucoup les nouvelles recherches.

1630—6 janvier.—Edmonds, ambassadeur, à lord Dorchester, ministre de Charles Ier.—Passage relatif aux prétentions de Richelieu sur le Canada.

7 janvier.—Le même au même.—Nouveaux détails.

11 janvier.—Dorchester à Edmonds.—Propositions de Châteauneuf, ambassadeur français, au sujet du Canada.

13 janvier.—Edmonds à Dorchester.—Entrevue avec Bouthilier au sujet de la difficulté entre les deux couronnes—il s'est plaint du capitaine Bontemps.

22 janvier.—Le même au même.—S'est plaint des attaques de Daniel contre l'établissement de Stuart, Lord Ochiltree.

23 janvier.—Augier, secrétaire de Edmonds à Lord Dorchester.—Répète ce que Edmonds a fait.

26 janvier.—Conférence de Châteauneuf avec le conseil d'Etat anglais.—Question du Canada.

Mémoire de Châteauneuf.

Abrégé des demandes de l'ambassadeur anglais au roi de France.—Réponse de celui-ci.

1er février.—Réponses du conseil d'Etat aux propositions de l'ambassadeur français.

8 février.—Dorchester à Edmonds.—Instructions pour se conduire pendant les négociations.

19 mars.—Augier à Dorchester.—Préparatifs de la France pour reprendre le Canada.

22 mars.—De Vic au même.—Nom (*Colonial Calendar*) des vaisseaux qu'on destine au Canada.

Feuille sans date où il est question de DeCaen.

15 avril.—Wake à Dorchester.—Ordre a été donné de licencier les hommes destinés au Canada.

1631.—2 janvier.—Augier à Dorchester.—Négociations au sujet de Port Royal.

11 janvier.—Augier et DeVic.—Compte-rendu d'une conférence avec le garde des sceaux et Schomberg au sujet du Canada.

18 janvier.—Les mêmes.—Résultat de la conférence.—5 pages,—intéressant.

Février.—Articles arrêtés entre les deux cours pour ce qui reste à exécuter du dernier traité de paix.—3 pages.

2 mars.—Dorchester.—Projet d'une dépêche au sujet de l'Acadie.

Dijon; 30 mars.—Augier et DeVic à Dorchester.—Détails de la conférence où furent arrêtés les articles de la restitution du Canada; articles proposés par la France; articles proposés par l'Angleterre; remarques de Bouthilier.

30 mars.—Lettre à Dorchester.—Explication assez importante sur les prétentions d'Alexander.

- Dijon, 2 avril.—Augier et DeVic à Dorchester.—Récit d'une conférence où Richelieu se trouvait.
- Augier, seul au même.—Détails intéressants, 4 pages.
- Montagne à Dorchester.
- Dijon, 3 avril.—Augier et DeVic à Dorchester.—2 pages.
- Dijon, 3 avril.—DeVic au même.—Question du Canada.
- Dijon, 3 avril.—Augier et DeVic à Dorchester.—Difficultés de la négociation.—Projet concerté à Dijon entre les commissaires au sujet de la restitution du Canada.
- 13 avril.—Augier au même.—Difficultés croissantes.
- Sans date.—Projet de sommation à faire par DeCaen pour la restitution de Québec.
- 3 mai.—Dorchester à Wake.—Dépêches au sujet du Canada.
- 11 mai.—Demandes présentées par l'ambassadeur français au conseil d'Etat à Londres pour le même sujet.
- Fontainebleau, 18 mai.—Augier à Dorchester.—La cour de France semble prolonger les difficultés.—Affaire du capitaine Bontemps.
- 12 juin.—Dorchester à Wake.—Instructions sur ce qu'il doit demander de la France.—Passage qui concerne le Canada.
- 29 juin.—Même au même.—Nouvelles instructions. Liste des papiers remis à Burlamachi, envoyé en France pour cette négociation.
- 26 août.—Wake à Dorchester.—Il a pressé la cour de France de conclure des négociations.
- 26 août.—Burlamachi à Dorchester.—Les ministres français l'ont pressé de conclure.—Remarques.
- Compiègne, 8 septembre.—Le même au même.—Les commissaires français sont nommés.—La conférence se tiendra là où la cour s'arrêtera. 4 pages.
- 24 septembre.—Dorchester à Wake.—Remarques. Passage.
- 25 septembre.—Ordre de Richelieu de surseoir à la vente de vaisseaux anglais saisis par le capitaine Bontemps.
- Moret, 9 octobre.—Burlamachi à Dorchester.—Difficultés au sujet des prétentions de DeCaen.
- Fontainebleau, 30 septembre.—Wake à Dorchester.—Première réunion des commissaires.—Délibérations. 7 pages.
- 2 octobre.—Burlamachi à Dorchester.—Conférence. Prétentions de DeCaen.
- 4 octobre.—Le même au même.—Il s'est fait donner par écrit ce que DeCaen demande.
- 8 octobre.—Le même au même.—Résultat d'une conférence avec Bouthilier. Passage.
- 12 octobre.—Augier à Dorchester.—Moyens diplomatiques employés pour la négociation.
- 12 octobre.—Wake à Dorchester.—Récit de la conférence de Fontainebleau.
- 13 octobre.—Burlamachi à Dorchester.—Récit circonstancié de la dite conférence.
- 13 octobre.—DeVic à Dorchester.—Même sujet.
- 31 octobre.—Burlamachi à Dorchester.—Il répond à des remarques du secrétaire d'Etat.
- 11 novembre.—Instructions de Dorchester à Wake au sujet de la conférence. Passage.
- 12 novembre.—Lettre de DeCaen à M. Fabre, au sujet des affaires du Canada.
- 18 novembre.—Burlamachi répond aux reproches de Dorchester.
- 19 novembre.—Wake à Lord Dorchester.—Difficultés que présentent les négociations, compliquées de la question du douaire de la reine et des réclamations des marchands anglais.
- 29 novembre.—Dorchester à Wake.—Passage au sujet du Canada.
- 1er décembre.—Wake à Dorchester.—Passage relatif à la conférence.

3 décembre.—Deux lettres de Burlamachi à Dorchester.—Il répond aux remarques du ministre.—Une de ces lettres paraît très-importante.

Chateau-Thierry, 12 décembre.—Récit d'une entrevue avec les ministres français et des raisons qui retardent la conclusion.

12 décembre.—DeVic à Dorchester.—Il raconte de son côté ce qui s'est passé.

15 décembre.—Dorchester à Wake.

Sans date.—Le même au même.—Il est question de Kearke.

22 décembre.—Le même au même.—Il est question de Québec et de Port-Royal.

1632.—Metz, 1er janvier.—Wake à Dorchester.—Il a progressé. Propositions présentées par lui.

1er janvier.—Burlamachi à Dorchester.—Récit de la conférence; Prétentions et conduite de DeCaen.

2 janvier.—Le même au même.—Continuation du même sujet.

10 janvier.—Wake à Dorchester.—Passage où il est question du départ de DeCaen et de Rasilly.

FRANCE—VOL. 206, 1632.

14 janvier.—Lettre de Burlamachi à Lord Dorchester, sur les négociations; très intéressante; 5 pages.

Metz, 20 janvier.—Lettre de l'ambassadeur Wake au sujet des prétentions de DeCaen. Intéressante; 1 page.

27 janvier.—Lettre du même pour le même objet; 5 pages.

30 janvier.—Billet de Burlamachi au sujet de la compagnie du Canada.

Janvier (fin.)—Burlamachi à Lord Dorchester.—Affaire de DeCaen; 4 pages intéressantes.

Copie des articles du Traité de la restitution du Canada; 3 pages.

16 février.—Lettre de Wake.—Passage relatif à l'affaire du Canada; 1 page.

Copie du Traité de la restitution du Canada. Billet de Burlamachi.

Observations de Wake sur le Traité.

(J'ai oublié la date précise.)—Lettre de Wake à Kearke pour le prévenir du Traité.—DeCaen se présentera à Québec; 3 pages.

Etat de ce que DeCaen demande à être restitué par les Anglais.

Ordre de Wake aux Anglais d'Acadie de remettre Port Royal aux Français.

9 avril.—Lettre de Wake à Lord Dorchester.—Passage relatif aux affaires du Canada; 2 pages.

31 mars.—Lettre de Burlamachi sur le même sujet.

Sans date.—Mémoire de l'ambassadeur français au conseil d'Etat d'Angleterre au sujet du Canada.

Mémoire de DeCaen au même pour le même sujet.

4 avril.—Lettre de Wake à Lord Dorchester.—Passage.

19 avril.—Remarques de Dorchester sur le Traité, il en blâme certaines conditions.

3 mai.—Burlamachi s'excuse sur les difficultés.

Sans date.—Lettre de Wake.—Passage au sujet de Daniel et de Champlain.

10 et 13 septembre.—Lettres d'Augier au sujet du Canada et des affaires de DeCaen.

Pour compléter ce qui se rapporte à cette question, il faudra ajouter quelques documents indiqués dans le *Domestic Calendar*, examiner les différents *Entry Books*, et consulter à Paris la correspondance des ambassadeurs français à Londres pendant cette époque.

A partir de 1632 jusqu'à 1661, autant que j'ai pu voir, il ne fut plus guères question entre les deux puissances, du Canada, ni de l'Acadie; mais en 1661, Louis XIV, qui voulait étendre le commerce et la puissance de la France dans les deux Indes, et qui pour cela travaillait à former de puissantes compagnies, reprit l'idée d'obtenir de

l'Angleterre la cession de ses droits sur l'Acadie. Ses propositions furent repoussées par le cabinet de St. James.

§. 3.—Voici ce que renferment à ce sujet les cartons qui portent le titre *Colonial*, et dont la table analytique n'a pas encore été publiée.

*Colonial*,—1661—26 janvier.—Ordre du Roi pour régler les pêcheries de Terre-neuve.

(Sans date, 17 juin ?)—Rapport du conseil d'Etat sur la Nouvelle-Ecosse qui était réclamée, d'un côté par Ellyot, et de l'autre par Temple et Crown.

4 décembre.—Commission de gouverneur donnée à Breedon—limites de son gouvernement.

Sans date.—Pétition de lord Baltimore sur ses droits primitifs.

1662.—Opinion d'un juriconsulte anglais dont le nom n'est indiqué que par les initiales W. W. (Sir Wadham Wyndham) sur les droits de l'Angleterre à la Nouvelle-Ecosse. C'est pour répondre, je crois, aux demandes de l'ambassadeur français.

2 janvier.—Opinion de Louis et de Jean Kirke sur les droits de l'Angleterre à la Nouvelle-Ecosse.

Quelques mémoires sur le même sujet.

19 février.—Réponse du procureur de Breedon aux prétentions de l'ambassadeur français, ou mieux, de Le Borgne.

5 avril.—Ordre du Roi de préparer une commission de gouverneur pour Temple.

Sans date, ni signature.—Commission de Temple.

Requête de Temple au Roi, se plaignant de ce que Breedon doit se rendre comme gouverneur à la Nouvelle-Ecosse.

1663—24 août.—Pétition d'Edmond Wyndham et de Th. Elyot au sujet des mines de cuivre de la Nouvelle-Ecosse.

1665—8 mai.—Lettre de M. de Tracy, datée Port Français, au gouverneur de la Jamaïque—représentations et assurances d'amitiés.

#### §. 4.—CORRESPONDANCE—FRANCE.

1661.—J'ai parcouru les cartons de 1649 à 1656. Comme je viens de le dire, il ne paraît pas y avoir eu de négociations spéciales au sujet de l'Acadie, dont les Anglais, sous Cromwell, s'étaient emparé de nouveau. Il en fut probablement question lors du traité de commerce entre la France et l'Angleterre en 1655; mais comme les négociations se passèrent surtout en Angleterre, c'est dans la correspondance de l'ambassadeur français, qu'on en trouvera probablement les détails. Nous savons seulement par le 25<sup>e</sup> article du traité, que l'Angleterre ne voulant pas renoncer à ses droits, une commission fut nommée par les deux puissances pour régler la question. C'est là l'origine de ces commissions qui firent beaucoup de bruit et dont le résultat fut à peu près nul.

17 août.—Mémoire de l'ambassadeur français.

1662.—Mémoire du même, demandant la restitution en Acadie de ce qui a été pris par Temple en 1654.

1663—24 août.—Bennet, secrétaire d'Etat, à Holles, ambassadeur en France—passage où il est question des demandes de la France au sujet du Canada—mention d'un mémoire présenté par d'Estrades à ce sujet.

Il paraît que les négociations se poursuivaient assez lentement. Holles se plaint d'être sans instructions à ce sujet.

10 octobre.—Holles à Bennet.—“ Quelque chose que je propose, délivrez-nous le Canada, me dira-t-on. Que répondre à cela ? ”

23 octobre.—Nouvelles de France.—Départ de M. de la Barre pour les îles de l'Amérique—tremblement de terre en Canada.

30 novembre.—Nouvelles de France.—Nomination de M. de Tracy.

4 décembre.—Idem.—Départ de M. de Tracy.

1664.—Quelques difficultés, soulevés à propos de l'audience que Holles devait

recevoir de Louis XIV, retardent les négociations. Dans une lettre de l'ambassadeur, il est question du Canada; mais d'une manière assez vague.

4 mai.—Holles à Bennet—Il suivra ses instructions au sujet du Canada.

15 juin.—Le même au même—Passage intéressant sur la question.

Mémoire de la cour de France.

16 septembre.—Holles au même—Passage sur la même question.

23 novembre.—Le même au même—Autre passage intéressant.

19 décembre.—Le même au même—Passage.

24 décembre.—Le même au même—Passage où il est question de Kirke et de DeCaën.

1665—Vers la fin.—Nouvelles de France—Envoi du régiment de Carrignan en Canada.

1665—Sans date.—*Tractatus Fœderis*.—Projet de traité de commerce.—Vers la fin des remarques se trouve l'article repoussé par l'Angleterre et que la France voulait introduire au sujet de l'Acadie.

Ici s'arrêtent les négociations, et la guerre fut bientôt déclarée entre les deux Puissances.

J'ai interrompu mes recherches à cette date; pour les continuer à l'époque de la conquête du Canada. Chaque document a une valeur historique, et il serait assez difficile d'y faire un choix.

La règle du Bureau des Archives ne permet pas d'emporter les notes ni les copies des documents dont la date ne remonte pas à plus de cent ans, sans qu'elles aient été examinées par le secrétaire chargé de la révision. Mais j'ai tout lieu de croire que le gouvernement canadien n'éprouvera aucune difficulté à faire copier ce qu'il jugera à propos de demander.

Les documents sur le Canada depuis 1760 forment une collection considérable, rangée sous différents titres. Je me suis arrêté à celui de *Québec*, volume 4e.

#### §. 5.—COLONIAL CORRESPONDENCE; VOL. 338.

##### *Québec, Vol. IV.*

1760—3 décembre.—Lettre de Murray au secrétaire.—Triste état du Canada—Efforts pour soulager le peuple.

1761—28 janvier.—Lettre de Murray au Secrétaire.

13 mai.—Lettre de Murray au Secrétaire.—Eloge de Cramahé.

17 juillet.—Lettre de Murray au duc de Newcastle.—Recensement du Canada.

C'est un résumé qui donne la population du Canada, par paroisses, etc.; sous les catégories d'âge et de sexe. Murray, dans une note, remarque qu'il a par devers lui, le nombre de la population de 1755, et il constate une diminution de 10,000 âmes.

1762—8 mars.—Requête des Ursulines pour obtenir des secours, avec une lettre de Murray, et un état de leurs affaires.

7 juin.—Lettre de Murray à lord Egremont.—10. Détails intéressants; projet d'une émission de billets; adresse des Canadiens du gouvernement de Québec, à Murray; reconnaissance.

Juin.—Adresse du clergé catholique.

10 avril.—Requête de Baby, récompense de service.

1761—20 septembre.—Lettre de Murray à Belcher, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

1762—25 mars.—Réponse de Belcher à Murray.

Dans ces deux lettres, il est question des Acadiens qu'il serait plus prudent de faire établir dans l'intérieur du Canada que sur les côtes du Golfe.

9 septembre.—Murray à lord Egremont, au sujet des Canadiens prisonniers en Angleterre. Liste de ces prisonniers.

Pas moins de 128 Canadiens, faits prisonniers dans différentes circonstances, étaient encore détenus à cette date en Angleterre. La liste donne leur nom, leur résidence, l'endroit où ils ont été pris et celui de leur détention.

17 septembre.—Murray à lord Egremont.—Adresse des habitants de Québec au Roi, à l'occasion de la naissance du prince de Galles.

1763—12 février.—Gage, gouverneur de Montréal, à lord Egremont.—Adresse des habitants de Montréal au Roi; adresse des habitants de Montréal à lord Egremont. Toutes ces adresses témoignent de la soumission des nouveaux sujets de l'Angleterre et de leur reconnaissance pour la manière paternelle dont ils ont été traités.

24 février.—Murray à lord Egremont.—13 pages—Intéressant.—Situation du pays.

21 mai.—Lord Egremont à Murray.—Adresse des citoyens de Montréal au Roi. Adresse des citoyens de Québec à Murray. Mandement de l'abbé Briand, vicaire-général.

Ces documents se rapportent au traité de paix. On voit dans l'une des adresses précédentes, que les trois corps, le clergé, la noblesse, le commerce, signaient séparément.

5 août.—Rapport des lords du commerce au Roi.

Ce document me paraît très-important. Il s'agit du gouvernement de la partie supérieure du Canada (que l'on considérait comme ne faisant pas partie du Canada) et de la forme qu'il convenait de lui donner. 9 pages.

13 août.—Instructions à Murray comme gouverneur du Canada. 13 pages.

Ces instructions sont importantes, non-seulement parce qu'elles paraissent les premières adressées à nos gouverneurs; mais surtout parce qu'elles permettront de juger Murray avec plus d'équité. Il y est question du traité de Paris; de la liberté de la religion catholique; de l'abbé Le Loutre, de Vaudreuil, etc.

1760—18 janvier.—Confirmation d'une concession faite au marquis de Vaudreuil. Mémoire de Vaudreuil à ce sujet.

Ces documents sont intéressants en ce qu'ils font mieux connaître la disposition des esprits au moment de la conquête et l'esprit de justice du gouvernement anglais.

1763—13 août.—Instructions privées de lord Egremont au sujet de l'abbé La Corne, doyen du chapitre de Québec; question religieuse.

Mémoire de l'abbé La Corne.

13 mai.—Lettre de l'abbé La Corne à lord Egremont.

31 juillet.—Gage à lord Egremont.—Abbé La Corne.

Murray à lord Egremont.—Question d'amirauté.

Murray à lord Egremont.—Mutinerie.

12 novembre.—Lord Halifax à Murray.

Lord Halifax à Gage.

23 octobre.—Mémoire de Lafontaine au secrétaire d'Etat.—Il se plaint de Murray.

Mémoire sur les droits des héritiers Bissot et Joliette au Poste de Mingan en terre ferme.

Mémoire pour les mêmes aux îles de Mingan.

1763—28 août.—Gage à lord Egremont.—Guerre des Sauvages.

Plusieurs requêtes au Roi, à lord Egremont, au sujet de la religion.—Mission de Charest en Angleterre.

Québec, 1763—23 octobre.—Murray à lord Egremont.—Remerciements de sa nomination. Il suivra les instructions. Craintes des Canadiens. Eloge de Charest. Séminaire de Québec. Jésuites. Séminaire de Montréal. Les abbés De Loutre, La Corne et Montgolfier. 6 pages.

22 juillet.—Extrait d'une lettre de Murray à lord Shelburne.—Famille LaCorne.

14 septembre.—Extrait d'une lettre de Murray à lord Shelburne.—L'abbé Montgolfier. Publiée je crois. "On this errand," etc.

24 octobre.—Requête des Jésuites au Roi.



VOL. 339.

Québec V., 1764-65.

St. James, 1764—5 janvier.—Lord Halifax aux lords du commerce.—Affaire Lafontaine. Le Roi désire faire rendre la plus stricte justice à ses nouveaux sujets.

14 janvier.—Lord Halifax à Murray.—Plainte de la Cour de France au sujet de l'émigration. Liberté doit être laissée aux Canadiens de s'en retourner, etc. Cette dépêche doit être dans les papiers d'Haldimand.

12 mai.—Lord Halifax à Murray.—Deux dépêches. La première au sujet de Vaudreuil ; la seconde au sujet de Boishébert, Chabert, Joncaire, St. Ours, Charest. Prolongation du terme fixé par le traité pour vendre leurs biens.

Québec, 1764—13 février.—Murray à Lord Halifax.—Affaire Crokot. Mackenzié.

14 février.—Le même au même. Argent de carte. Plaintes de M. de Lery.

5 Mars.—Le même au même.—Mesures au sujet de l'argent de carte. Volontaires Canadiens. Renferme :—

10. Proclamation pour former des compagnies de volontaires.

20. Forme de serment.

30. Lettre de Gage à Murray,—N.-Y., 12 février 1764.—Demande de volontaires Canadiens.

40. Réponse de Murray à Gage, 5 mars 1764.

50. Lettre de Burton à Murray, Montréal, 2 mars 1764.

60. Réponse de Murray à Burton, Québec, 6 mars 1764.

70. Lettre d'Haldimand à Murray, Trois-Rivières, 5 mars 1764.

80. Réponse de Murray à Haldimand, Québec, 6 mars 1764.

Québec, 1764—9 mars.—Murray à Lord Halifax.—Projets en faveur des Canadiens des pays d'en haut.

19 février.—Le même au même.—Recommande fortement Cramahé pour être député secrétaire, M. Ellis étant secrétaire. Eloge de Cramahé. 1 et 2 — Requêtes des Canadiens en faveur de Cramahé. (Les signatures peuvent être utiles pour les généalogies.)

Montréal, 1764—21 février.—Burton à Halifax.—Refuse le gouvernement de Trois-Rivières et demande son rappel en Angleterre.

Trois-Rivières, 1764—18 avril.—Haldimand à Lord Halifax.—Au sujet des volontaires canadiens.

Québec, 1764—24 avril.—Murray à Lord Halifax.—Affaire Lafontaine. Caractère de cet homme. Canadiens volontaires.

24 avril.—Murray aux Lords du Commerce.—Il explique l'affaire Lafontaine. Position difficile où il s'est trouvé. Réponse de Murray aux plaintes de Lafontaine faites sous serment.

14 avril.—Murray à Halifax.—Il répond aux plaintes portées par l'ambassadeur français au sujet des émigrants canadiens.

St. James 1764—14 juillet.—Lord Halifax à Murray.—Congé accordé à Burton. Places de Lt.-Gouverneurs abolies.

27 octobre.—Lord Halifax à Murray.—Réclamations de Chabert-Joncaire. Requête de Chabert au Roi. Adresse de Chabert à Lord Halifax.

Québec, 1764—10 août.—Murray à Halifax.—Affaire de la compagnie des Indes. Renferme :—

10. Requête de Cugnet à Murray, avec réponse de ce dernier.

20. Vente de Cugnet à Brassard (Greffé de Québec.)

30. Requête de Cugnet et Brassard à Murray.

40. Réponse de Murray.

20 août.—Murray à Lord Halifax.—Réclamation de Vaudreuil et de Hocquart. Dette du Canada (F. 16, 782, 510 pour Québec). Affaire des Sauvages.

20 août.—Le même au même.—Donnera attention aux personnes désignées. Nombre d'émigrants.

St. James, 1764—8 décembre.—Lord Halifax à Murray.—Il a reçu les papiers de la dette du Canada, laquelle se trouve de deux millions plus élevée que le premier rapport transmis à l'ambassadeur français.

Québec, 1764—15 octobre.—Murray à Lord Halifax.—Rang et pouvoir militaire du gouverneur.—Ceci complète les papiers Haldimand, etc ; et renferme :—

1o. Lettre de Murray à Gage, 20 août, 1764.—Même sujet.

2o. Réponse de Gage à Murray, 17 septembre 1764.—Même sujet.

3o. Lettre de Gage à Murray, 27 août 1764.

4o. Lettre de Murray à Gage, 16 septembre 1764.

5o. Lettre de Murray à Gage, 7 septembre 1764.

6o. Extrait de la commission de gouverneur donnée à Murray en 1760.

29 octobre.—Murray à Lord Halifax.—Embarras où il se trouve vis-à-vis les Lords du commerce.—Eloge de Cramahé.

29 octobre.—Murray aux Lords du Commerce.—Il envoie Cramahé pour expliquer la difficulté de la position. Nécessité d'un Lt.-Gouverneur à Montréal. Remarques sur quelques personnes qui veulent être conseillers.

No. 2. Charge aux Grands Jurés. Quartiers de Sessions.

No. 2. *Presentment* des Jurés.

No. 3. Réponse des juges.

N. B.—Il faudra s'assurer si ces documents ne sont pas dans les archives des cours de justice, ou dans les papiers Haldimand.

No. 4. Protêt d'Amiot, Taché, Boisseau et autres.

No. 5. Requête de Roy, contre le *presentment*.

No. 6. Liste des protestants à Québec.

No. 7. Liste des protestants à Montréal.

N. B.—Cette liste utile pour les généalogies.

Québec, 1764—10 octobre.—Murray à Lord Halifax.—Demande que les Lts-gouverneurs n'interviennent pas dans le gouvernement civil.

Ceci complète les papiers Haldimand.

St. James, 1765—12 janvier.—Lord Halifax à Murray.—Le pouvoir militaire séparé du civil.

12 janvier.—Lord Halifax à Burton.—Doit se renfermer dans le pouvoir militaire.

10 juin.—Lord Halifax à Murray.—Plaintes des marchands du Canada et d'Angleterre.

Requête des marchands au Roi.

Québec, 1765—3 mars.—Murray à Lord Halifax.—Recommande l'Hôpital-Général

No. 1. Requête des Sœurs de l'Hôpital-Général.

No. 2. Etat des sommes qu'elles ont dû payer.

No. 3. Mémoire des Sœurs donnant l'état de leurs affaires.

Murray aux Lords du Commerce.—Affaire de Walker. Mémoires des cours de France et d'Angleterre sur la monnaie de carte. Les mémoires sont en regard et se répondent par articles.

24 juin.—Murray à Lord Halifax.—Etat des affaires. De Lévis. Arrivée de Chabert.

1er mai.—Mémoire sur l'état du commerce, dressé par plusieurs marchands. Intéressant.

Le reste du volume est principalement consacré à l'affaire de Walker, dont les pièces doivent être en Canada.

6 mars.—Lettre de \*\*\* à Georges Suckling.—Le Roi n'a plus besoin de ses services; il a nommé M. Masères, procureur-général.

27 mars.—Lord Conway à Murray et au Lt.-Gouverneur de Montréal.—Instructions sévères au sujet de Walker.

27 mars.—Le même au commandant de Michilimakinac.—Recommande Walker pour son commerce.

31 mars.—Le même à Murray.—Convention entre les deux cours au sujet de la monnaie de carte.

1er avril.—Le même au même.—Ordre de revenir immédiatement en Angleterre nommant, suivant ses instructions, quelqu'un pour le remplacer.

Montréal, 18 avril.—Discours des chefs sauvages au Général Burton.

(Sans date).—Mémoire présenté au Roi par les seigneurs de Québec. Ils prennent la défense de Murray dont ils font l'éloge.

Québec, 14 février.—Murray à Lord Conway.—Les canadiens se sont soumis au Parlement. Heureux de retourner en Angleterre. Demande la permission d'emmener MM. Irving et Skene pour se justifier.

24 juin.—Murray aux Lords du Commerce (extrait).—Walker a tout fait pour empêcher le procès de suivre son cours: c'est pour cela qu'il lui a ôté sa charge de juge.

31 mars.—Murray à Lord Conway.—Explique ce qui a été fait pour découvrir les coupables dans l'affaire de Walker.

*Pièce ajoutée:* No. 1.—Minute du conseil à Sans Bruit. Examen de Parry.

Whitehall, 16 mai.—Rapport des Lords du Commerce.—Carleton nommé Lieutenant-Gouverneur. Pouvoir des gouverneurs par rapport aux corvées. A ce sujet, toute la correspondance de Murray avec les officiers de Montréal est rapportée. Elle comprend 25 pièces numérotées et commence en octobre 1765. (Pièces ajoutées de 1 à 41) Au numéro 26, lettre de Murray aux Lords du Commerce. Se plaint de Walker qui se vante de l'avoir fait rappeler. Vient ensuite jusqu'au No. 41 la correspondance au sujet de l'incendie des casernes à Montréal. Lettres du major Carden, de l'abbé Montgolfier, de M. Rouville: accusation portée contre quelques Canadiens.

Québec, 7 juillet.—P. C. Irving à \*\*\*.—Le départ de Murray lui laisse la charge de gouverner. L'arrivée de l'Evêque Briand. Les instructions sur les jurés produisent le meilleur effet.

7 juillet.—Le même aux Lords Commissaires.—Même sujet.

21 juillet.—Le même aux mêmes.—Les marchands en dépit de la proclamation ne veulent pas payer les droits sur les liqueurs.

24 juillet.—Le même aux mêmes.—Le procureur lui a remis la liste des récalcitrants. Liste.

22 juillet.—Collins aux mêmes.—Questions des arpenteurs et de l'arpentage des propriétés. Sept pièces ajoutées.

20 août.—P. C. Irving aux mêmes.—La faculté d'être jurés, d'avoir des avocats parlant leur langue a produit bon effet sur les Canadiens. Administration de la justice.

25 octobre.—Carleton à Lord Shelburne.—Des personnes s'unissent aux *coloniaux* contre le *Stamp Act*. Difficultés à cause des partis qui existent même dans le Conseil. Grand nombre de pièces ajoutées. Sur les postes du Roi et les compagnies qui les exploitent. Notice historique sur ces postes par Cugnet, intéressante; sur les difficultés dans le Conseil, surtout au sujet d'Allsopp. Réclamations des sauvages Mississikouois. Adresses de félicitations présentées à Carleton.

18 octobre.—Carleton à Lord Shelburne.—Noms des citoyens qui sont accusés par le soldat McGavock d'être les conspirateurs contre Walker.

18 octobre.—Carleton aux Lords Commissaires.—Ligne frontière entre le Canada et la province de New-York. Plaintes au sujet des terres des Canadiens concédées à d'autres personnes.

21 novembre.—Carleton à Lord Shelburne.—L'abbé Joncaire est revenu à Québec et ne repartira qu'au printemps.

9 novembre.—Le même au même.—Histoire de Joncaire Chabert, son frère a été jésuite. Affaire des douanes.

17 novembre.—Le même au même.—Les Jésuites et le clergé croient que Murray avait mal compris ses instructions au sujet des novices des ordres religieux. Ce qui se passa à ce sujet au dîner donné par Murray avant son départ.

Mémoire des Jésuites à Lord Shelburne.—Les professeurs du collège sont passés en France après la capitulation ; demandent la permission d'enseigner.

VOLUME 241.—QUÉBEC, NO. 7.

1766.—24 août.—Plaintes de MM. Lacorne Fraser etc., à Lord Shelburne sur la manière dont ils ont été arrêtés au milieu de la nuit par un piquet de soldats.

*Pièces ajoutées* :—Ordre du juge ; protestation des accusés ; démarches des citoyens en leur faveur ; opinion des avocats, etc., etc. Tout cela est la suite de l'affaire de Walker.

Québec, 29 novembre.—Carleton à Lord Shelburne.—Suite de l'affaire Lacorne, Fraser, etc. Il a suspendu les conseillers qui ont signé le mémoire des citoyens. Le chateau Vaudreuil choisi pour ce procès.

29 novembre.—Carleton à Irving.—Blâme sa conduite.

1767—3 janvier.—Carleton à Lord Shelburne.—Transmet la requête de MM. Cugnet et Taché, qui réclament une partie du rivage nord.

Québec, 14 février.—Même au même.—Dans la seigneurie Rigaud, Québec, on croit avoir découvert de l'or, etc.

Montréal, 4 mars.—Même au même.—Est venu à Montréal pour le procès de Walker.

*Pièce ajoutée* :—Lettre de Gage sur l'état des fortifications.

5 mars.—Le même au même.—Le grand jury a rejeté l'accusation contre un prisonnier,—il fera probablement de même pour tous.

Whitehall, 26 mai.—Shelburne à Carleton.—Approuve sa conduite et celle du juge-en-chef.—La demande de MM. Cugnet et Taché sous considération.

Trois-Rivières,—15 mars.—Carleton à Lord Shelburne.—Issue du procès de Lacorne, Fraser,—Le jury poursuit Walker pour diffamation.

Québec, 28 mars.—Le même au même.—Communique sa correspondance avec Sir John Johnson au sujet du commerce avec les Sauvages.

Whithall, 20 juin.—Shelburne à Carleton.—Approuve sa conduite—Question du commerce avec les Sauvages.

Québec, 14 avril.—Juge-en-chef Hey à Lord Shelburne.—Récit du procès Lacorne, Fraser, etc.

15 avril, Carleton à Lord Shelburne.—Transmet divers documents qui se rapportent presque tous aux dépenses et aux revenus publics.

14 mai.—Le même au même.—Contredit les avancés que Murray a publiés dans le *Lloyd's Evening Post*.

30 Mars.—Carleton aux Lords Commissaires.—Commerce avec les Sauvages.

8 juillet.—Carleton à Lord Shelburne.—S'intéresse à Joncaire-Chabert que Johnson ne veut pas voir chez les Sauvages.

*Pièces ajoutées* :

14 juillet.—Le même au même.—Il envoie du minerai trouvé à Rigaud,—M. de Lobinière ne pouvant passer en France.

24 septembre.—Le même au même.—Transmet le mémoire M. de Léry—Il faut prouver aux Canadiens qu'ils ne sont pas pour toujours privés de servir le roi,—Le sentiment contraire est peut-être la cause que les enfants des meilleures familles passent en France.

*Pièces ajoutées* :—1er mémoire DeLery ; 2nd liste des jeunes Canadiens au service de la France.

Whitehall, 14 novembre.—Shelburne à Murray.—Approuve sa conduite à l'égard de Chabert.—Biens des jésuites—Accusation de Roubau—Commerce avec les sauvages.—Faire explorer du côté de la baie d'Hudson.

Québec, 9 octobre.—Carleton à Shelburne.—Affaire de Rogers, commandant à Michilimakinac avec pièces à l'appui.

30 octobre.—Le même au même.—Nouveaux détails sur l'abbé Joncaire qu'il soupçonne de désirer la mitre.—On demande un coadjuteur et on veut compléter le chapitre.—Détails sur le clergé.

Whitehall, 17 décembre.—Shelburne à Carleton.—le roi veut remédier aux abus dans l'administration de la justice—Ordre de faire une enquête sur ce sujet—avec le juge-en-chef et Maurice Morgan.

St. James, 28 août.—Rapport d'un comité du conseil des plantations.—Projet de loi pour l'administration de la justice en Canada.

Whitehall, 17 décembre.—Instructions à Morgan.

VOLUME 342.—QUÉBEC, NO. 8.

Québec, 21 novembre.—Carleton à Shelburne.—Première commission de banque-route en Canada.—Craintes—A besoin d'instructions.

Québec, 23 novembre.—Mémoire des marchands à ce sujet.

23 novembre.—Carleton à Shelburne.—A fait saisir un vaissau de contrebande.

24 novembre.—Le même au même.—Transmet le mémoire de MM. Cugnet et Taché, et le mémoire particulier de M. Taché.

25 novembre.—Le même au même.—Etat de la province.—Nombre de soldats—nombre probable de la milice.—Position où se trouve la noblesse et tous ceux qui avaient des emplois sous l'ancien régime.—Position relative des anciens et des nouveaux sujets—Pourquoi ils demandent la construction d'une citadelle.

*Pièce ajoutée*:—Etat détaillé de la noblesse canadienne.

10 décembre.—Le même au même.—Comptes de l'administration civile.

24 décembre.—Le même au même.—Administration de la justice—Le pays avait ses lois, bien différentes des lois anglaises.—Cet ordre régulier a été brusquement changé par l'ordonnance de 1764.—Est-ce bien conforme à la capitulation?—Il serait bon de rappeler l'ordonnance.—Projet d'une autre ordonnance.

Whitehall, 1768.—3 mars.—Rapport du bureau du commerce sur les mémoires de MM. Taché et Cugnet du côté du Labrador.—Opinions légales.

6 Mars.—Hillsborough à Carleton.—Le roi approuve sa conduite.—Cas de De Lery, du major Rogers.—Clergé du Canada.—Intention des Lords du commerce dans la proclamation de 1763.—On n'a pas voulu changer la loi de propriété.—Banqueroute.—Citadelle.—Carleton est nommé Gouverneur.

Québec, 19 janvier.—Carleton à Lord Shelburne.—Question des banqueroutes.—Mémoires.

20 janvier.—Le même au même.—Moyens d'attacher les Canadiens à l'Angleterre.—Commerce, places dans le conseil, dans l'armée, dans les charges civiles.—Suggestions au sujet des démarches faites par quelques-uns pour avoir une Chambre d'assemblée.

Whitehall 14 mai.—Hillsborough à Carleton.—Approuve sa conduite.—Nouvelles favorables à De Lery.

Québec, 14 février.—Carleton à Lord Shelburne.—Stewart a résigné sa place au conseil.—Il recommande Colin Drummond.

17 février.—Le même au même.—Holland demande un bref *de mandamus* pour prendre sa place au conseil.

2 mars.—Le même au même.—Transmet une carte des postes occupés par les Français dans l'Ouest.—Détails et suggestions au sujet du commerce avec les Sauvages. Listes des postes.—Nombre d'officiers qui y commandent.

Plaintes et mémoire des marchands à ce sujet.

11 avril.—Carleton à Shelburne.—Honoraires et salaires de certains employés.

12 avril.—Le même au même.—Coutume du pays pour la tenure des terres.—  
Suggestions et remarques.

*Pièce ajoutée* :—1. Coutumes et usages anciens de la province de Québec.

2. Liste des Seigneuries concédées avant la conquête.

14 avril.—Le même au même.—Biens des Jésuites.—Etat des comptes que lui a transmis le père Glapion.—Il le croit exact.

*Pièces ajoutées* :—Comptes des biens des Jésuites etc.

Whitehall, 9 juillet.—Hillsborough à Carleton.—Le roi veut remédier aux abus indiqués.—Regrette de ne pouvoir encore transmettre ses instructions.—Sauvages du Sault St. Louis et McKay.—Les Sulpiciens accusés d'envoyer de l'argent en Europe.—Faire payer par les Jésuites la pension de Roubau.

Michilimakinac 30 janvier.—Lettre de \* \* \*,—Rogers a été arrêté pour haute trahison.

Québec, 26 avril.—Carleton à Shelburne.—Incendie de Montréal; le feu a pris près de la porte St. Laurent.—Les Canadiens en sont les victimes.—Mesures prises.

27 avril.—Carleton à Shelburne.—Affaire d'Allsopp.

*Pièces ajoutées* :—1. Requête de plusieurs marchands à ce sujet.

2. Rapport du comité du conseil, idem.

3. Pièces justificatives.

Whitehall, 12 août.—Hillsborough à Carleton.—Le roi approuve sa conduite pour les incendies et dans l'affaire de Allsopp.—Ordre qui confirme la frontière établie entre New-York et le Canada.

Québec, 21 juillet.—Carleton à Hillsborough. Il a visité la partie supérieure du pays. *Les Mandamus* présentés par MM. De Montmolin et Veyssière l'embarassent.—Eglise de Québec.

Whitehall, 12 octobre.—Hillsborough à Carleton.—Regrette de n'avoir pas connu le caractère de M. Veyssière.—La position des deux églises attire toute l'attention du roi.

*Pièce ajoutée* :—Lettre de l'évêque de Londres.

Québec, 31 août.—Carleton à Hillsborough.—Etat des manufactures.—Affaire Allsopp.

10 septembre.—Morgan à Hillsborough. Il est au courant de l'administration de la justice.

Whitehall, 15 novembre.—Hillsborough à Carleton. Politique du gouvernement anglais au sujet des manufactures canadiennes.

Lettres au sujet du salaire de Murray.

Québec, 12 octobre.—Carleton au secrétaire des Lords Commissaires.—Danger qu'il y aurait de faire payer les douanes pour le passé.

Londres, 10 décembre.—Le comte de Chatelet à Hillsborough.—Recommande la Marquise de Vaudreuil à la protection du roi.

Whitehall, 24 décembre.—Hillsborough au Comte de Chatelet.—Aussitôt les revenus de Québec réglés, le roi s'occupera de la position de la Marquise de Vaudreuil.

Québec, 19 novembre.—Carleton à Hillsborough.—Affaires de Mingan.

20 novembre.—Carleton à Hillsborough.—Difficulté soulevée par le juge de l'amirauté au sujet d'un os de baleine.

20 novembre.—Le même au même.—Il n'a pu découvrir aucune menée secrète contre le Gouvernement. Quoique les Canadiens se soient soumis d'une manière convenable au pouvoïn de l'Angleterre, leurs affections doivent être pour la France. Ils ont tout à attendre de celle-ci, tandis qu'ils n'éprouvent que des vexations de l'autre. Les gentilshommes, capitaines d'expérience, n'ont rien à espérer maintenant, ni pour eux, ni pour leurs enfants. Si la France fait la guerre dans l'espérance d'être soutenue par les colonies, le Canada sera le théâtre de cette guerre. Il n'y a ni soldats, ni place forte.

Whitehall, 1769.—4 janvier.—Hillsborough à Carleton. Une grande attention sera donnée à la lettre précédente. Un peuple brave et fidèle doit participer aux emplois. Il y a difficulté toutefois pour les charges militaires,

24 mars.—Le même au même.—M. Roberts a été nommé secrétaire et registraire du Conseil, et il a choisi M. Allsopp pour son député.

Québec, 18 janvier.—Carleton à Hillsborough. Promesses faites à De Lery. Nécessité de s'attacher les Canadiens. Belle conduite de Cadet au sortir de la Bastille.

Whitehall, 1769—13 mai.—Hillsborough à Carleton.—Approbation du Roi. Assurer les Canadiens qu'il veut leur conserver leurs privilèges.

Québec, 15 mars.—Carleton à Hillsborough.—Il faut remplacer un conseiller mort. Avantage qu'il y aurait à nommer un Canadien. Liste de ceux qu'on pourrait choisir. Eloge de l'Evêque Briand qu'on a voulu représenter comme un homme orgueilleux, aimant le faste. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de la religion. En vue des événements qui se préparent, demande la permission de passer en Angleterre.

9 mai.—Le même au même.—Nécessité d'une citadelle à Québec.

Whitehall, 15 juillet.—Hillsborough à Carleton.—La volonté du Roi sera bientôt connue. Le voyage de Carleton doit être remis à plus tard.

Québec, 17 juillet.—Carleton à Hillsborough.—Un Jésuite de Philadelphie est arrivé à Québec; il a été informé qu'aucun jésuite, même sujet du Roi, ne peut être admis en Canada.

2 août.—Le même au même.—Réponse des Jésuites aux réclamations de Roubaud. Mémoire.

6 août.—Le même au même.—Il s'agit de nommer un autre conseiller. Nécessité de prendre des Canadiens.

7 août.—Le même au même.—Hunter part pour l'Angleterre, chargé d'une requête pour les Jésuites.

*Pièces ajoutées* :—Mémoire de l'Evêque.

4 novembre.—Hillsborough à Carleton.—La question des Jésuites est importante. Le rapport des Lords commissaires fixera toutes ces questions.

3 octobre.—Carleton à Hillsborough.—Congé accordé à Masères. Caractère et préjugés de ce monsieur.

Whitehall, 1 décembre.—Hillsborough à Carleton.—Les Lords ayant remis leur rapport à plus tard, il donne à Carleton la permission de passer en Angleterre.

1er décembre.—Le même au même.—Transmet, sous le plus grand secret, copie de ce rapport. Prière de se procurer tout ce qui pourra donner quelques lumières.

Québec, 25 octobre.—Carleton à Hillsborough.—Etrange conduite de M. Vialars. Espérances qu'il fait concevoir aux Canadiens.

13 novembre.—Le même au même.—Etat des manufactures.

Whitehall, 1770—18 janvier.—Hillsborough à Carleton.—Arrivée de Morgan, Masères, Vialars.

Québec, 1769—22 novembre.—Carleton à Hillsborough.—Joncaire demande à revenir au Canada. Craintes du gouverneur à son sujet.

Whitehall, 1770—17 février.—Hillsborough à Carleton.—Refusera à Joncaire de passer en Canada.

#### VOLUME 344.—QUÉBEC, NO. 10.

Québec, 28 mars.—Carleton à Hillsborough.—Remarque sur les protestants qui peuvent être juges. Plaintes générales. Plan suggéré.

*Pièce ajoutée* :—Lettre du capitaine Desrosiers sur l'administration de la justice.

Québec, 25 avril.—Carleton à Hillsborough.—Plaintes et murmures. Mauvais effets que la mesure a produits sur les Canadiens.

*Pièce ajoutée* :—Mémoire des marchands de Québec.

5 juillet.—Le même au même.—Difficultés avec M. Ainslie, collecteur des Donanes.

*Pièces ajoutées* :—Au nombre de 15 à ce sujet.

Montréal, 27 juillet.—P. DuCalvet à Carleton.—Se plaint de l'administration de la justice.

Québec, 14 août.—Cramahé à Hillsborough.—Il a pris serment d'office.

Chatham Barracks, 1 octobre.—Irving à Hillsborough.—Se plaint d'avoir été chassé du Conseil de Québec par Carleton. Pièces probantes, dont une partie se trouve dans tout ce qui précède; l'autre devra être copiée comme originale. Important.

Whitehall, 19 octobre.—Hillsborough à Irving.—Le Roi ayant approuvé la conduite de Carleton, il ne juge pas à propos de s'occuper de cette question.

Montréal, 6 octobre.—Lotbinière à Hillsborough.—Rappelle les promesses faites par le gouvernement au sujet des seigneuries sur le lac Champlain. Sa position pénible.

28 octobre.—DuCalvet au même.—Il sollicite une pension pour lui-même et une lieutenance pour son neveu. Avec pièces ajoutées :

No. 1.—Mémoire au Roi.—Expose ses services.

No. 2.—Observations sur l'ordonnance du 1er février 1770.

No. 3.—Mémoire sur l'administration de la justice. Le tout intéressant.

Novembre.—Rapport sur l'état des manufactures.

Québec, 31 octobre.—Mémoire des Sauvages, en faveur de Launière, leur intor-prète.

Requête des francs-tenanciers anglais demandant une Chambre.

Requête des Canadiens demandant la restauration des lois françaises.

Requête des Canadiens au sujet des Jésuites et du Collège de Québec.

Mémoire à ce sujet.

VOLUME 345.—QUÉBEC NO. 11.

Whitehall, 1771—2 janvier.—Hillsborough à Carleton.—Un bill sera présenté à l'ouverture des Chambres pour donner le pouvoir législatif au Gouverneur et au Conseil.

Documents relatifs à un chemin de New-York au lac Champlain.

Québec, 31 janvier.—Cramahé à Hillsborough.—Il croit ne devoir rien redouter des Canadiens, qui espèrent voir leurs plaintes écoutées.

Whitehall, 1er mai.—Hillsborough à Cramahé.—Chemin projeté.—La question si difficile de l'état de Québec va bientôt être réglée.

Whitehall.—Rapport des Lords du Trésor.—Salaire du Gouverneur.

Whitehall, 3 juillet.—Hillsborough à Cramahé.—Le roi l'a nommé Lieutenant-Gouverneur de Québec. Les affaires de la province ont été soumises à la considération du Conseil Privé.

Québec, 30 avril.—Cramahé à Hillsborough.—Les journaux anglais qui ont parlé de la mauvaise conduite du Canadiens ont commis une erreur.

9 juillet.—Le même au même.

Tentative d'incendie. Garde de nuit établie par les citoyens.

Lettre peu importante pour la fabrication du goudron; le chemin de New-York.

Whitehall, 4 décembre.—Hillsborough à Cramahé.—Les mesures pour le Canada ne sont pas encore prêtes; l'affaire est délicate et devra probablement être soumise au parlement.

Québec, 31 octobre.—Cramahé à Hillsborough.—M. Suckling est parti sans permission.

18 novembre.—Le même au même.—Etat des manufactures. Commerce du bois. Requête des marchands.

Montréal, 26 décembre.—Deschambault à Carleton.—Son séjour en Angleterre fait concevoir des espérances. Demande à être remboursé de sa maison louée pour service de casernes et incendiée. Demande à être employé. Pièces à l'appui.

Whitehall, 1772,—9 avril.—Hillsborough à Cramahé.—Quelqu'un a remis une lettre de Rouville à l'ambassadeur français à Madrid; cette lettre peut-être forgée. Le jeune Rouville passe en Canada; surveiller l'un et autre. Copie de la lettre de Rouville.

Londres, 17 août.—Mémoire de Roubau.—N'est pas né sujet français. Services qu'il a rendus. Le général des Jésuites a défendu à ceux de Québec de vendre leurs



biens, mais de tout abandonner à la disposition du roi. La preuve de ceci est entre les mains de l'Archevêque d'York.

Québec, 2 juillet.—Cramahé à Hillsborough.—Présente des noms pour remplacer M. Murray, conseiller, qui vient de mourir.

3 juillet.—Le même au même.—Un vaisseau français venant réclamer du secours de St. Pierre de Miquelon, s'est présenté à Québec. Il a surveillé Rouville. Son caractère et ses talents. La noblesse se plaint du manque de respect qu'on commence à avoir pour elle. Il n'était pas nécessaire d'aller à Madrid. Le clergé et la noblesse pourraient chercher les occasions d'influencer le peuple. Le clergé n'a pas d'intérêt à un changement. Cramahé a permis de consacrer, mais d'une manière privée, un co-adjuteur choisi par Carleton. Arrivée du Recollet Canadien, etc.

Whitehall, 2 septembre.—Lord Darmouth à Cramahé.—Approuve sa conduite à l'égard du vaisseau français. La permission de consacrer un évêque, d'après des pouvoirs venant de Rome, est une chose trop importante pour qu'il puisse donner son avis.

Québec, 17 août.—Cramahé à Hillsborough.—Présence de l'or portugais dans le pays. Difficultés à ce sujet; rareté de la petite monnaie.

18 août.—Le même au même.—Changement dans les instructions du roi pour la concession des terres.

19 août.—Le même au même.—Meurtre commis à Détroit. Commencement d'incendie à Québec. Séminaire, chapelle des Jésuites.

*Pièce ajoutée au sujet du meurtre.*

1er octobre.—Le même au même.—Question de la décoration accordée à M. Dufi.

Whitehall, 9 décembre.—Darmouth à Cramahé.—La liberté du pouvoir épiscopal et les concessions faites aux catholiques demandent une attention sérieuse. Les gouverneurs ne les peuvent accorder d'après leurs instructions.

#### VOLUME 346.—QUÉBEC No. 12.

Québec, 11 novembre.—Cramahé à Darmouth.—Il n'a avec lui que trois conseillers, les autres sont absents de la province. Question d'un Récollet irlandais qu'il a renvoyé.

Whitehall, 1773,—3 février.—Darmouth à Cramahé.—Approuve sa conduite. Pétitions de MM. Robin et autres pour obtenir des concessions de terres. Réponses.

\* \* \* \* \*

10 avril.—Le même au même.—Congé accordé à M. Héy. Cramahé devra pourvoir par une ordonnance à l'administration de la justice.

15 octobre, 1772.—Mémoire de Deschambault qui demande la protection de l'Angleterre dans sa réclamation contre la France. Intéressant.

Québec, 22 juin.—Cramahé à Darmouth.—Heureux d'apprendre que la nouvelle constitution est sous considération. Il a toujours cru que restreindre la liberté religieuse des Canadiens fera plus de mal que de bien. Un coadjuteur empêche l'évêque d'aller se faire consacrer ailleurs.

Londres, 11 octobre.—Mémoire de Roubaud.

Québec, 1er octobre.—Cramahé à Darmouth.—Plaintes des Canadiens au sujet de la ligne entre New-York et Québec. Efforts du gouverneur Tryon.

7 octobre.—Le même au même.—Vu l'absence des conseillers, il a dû nommer temporairement le major Carden.—Mémoire des Canadiens à Lord Darmouth.

Whitehall, 1er décembre.—Darmouth à Cramahé.—Solution probable des affaires du Canada. Les intérêts religieux recevront toute l'attention; mais pas de juridiction étrangère. Il n'y a plus lieu de restreindre l'étendue de la province. M. Baby a présenté une requête au roi de la part des Canadiens.

1er décembre.—Le même au même.—On tâche de suborner les Sauvages. Veiller les mouvements. Message envoyé aux Sauvages au nom du roi de France.

## VOLUME 347.—QUÉBEC No. 13.

Lahaye, 1774,—4 Janvier.—Lettre de Roubaud à Pownall.—Réclamations pour services rendus au gouvernement.

Inner-Temple, 4 Janvier.—Masères à Darmouth.—Donne opinion sur le genre de Chambre qu'il faut à Québec. Chargé de plaider les intérêts des anciens sujets.

*Pièce ajoutée* :—Procès-verbal de l'assemblée tenue chez Prentiss.

Procédés des différentes réunions.

Requête des francs-tenanciers anglais.

Lettre du comité à Masères.

Québec, 1773,—13 Décembre.—Cramahé à Darmouth.—Expose les démarches des anciens sujets; petit nombre de francs-tenanciers. Les écrits de Masères mis en circulation. Jusqu'ici les Canadiens se sont montrés paisibles, mais il est temps de faire quelque chose pour eux.

Whitehall, 1774—6 Avril.—Darmouth à Cramahé.—Approuve sa conduite dans la question de la Chambre demandée. Les mesures en faveur des Canadiens seront présentées au Parlement.

Québec, 19 janvier.—Cramahé à Darmouth.—Transmet la requête qu'on vient de lui apporter: Une copie a été envoyée directement à Masères. Il est de plus en plus nécessaire de terminer les affaires de Québec. *Pièces ajoutées*.

3 février.—Le même au même—Même sujet, nouvelles instances de régler les questions.

Whitehall, 4 mai.—Darmouth à Cramahé.—Le ton des pétitions est convenable.—Le lundi précédent il a présenté une loi à la Chambre, pour régler le gouvernement. Il espère qu'elle satisfaira tout le monde.

1. Mémoire des francs-tenanciers de Québec à Lord Darmouth.

2. Mémoire des marchands de Montréal.

Québec, 14 mars.—Cramahé à Darmouth.—Transmet la carte qui indique la ligne de séparation entre Québec et New-York. Collins a continué cette ligne d'après le désir du gouverneur Tryon.

Terres de la Baie des Chaleurs.

*Pièce ajoutée* :—Carte de la ligne.

Québec, 16 mai.—Le même au même.—L'absence et la maladie de plusieurs conseillers l'ont empêché de s'occuper des concessions dans la Baie des Chaleurs.

Québec, 30 juin.—Le même au même.—Il a fait des recherches au sujet du prétendu message envoyé par le roi de France aux Sauvages. On tient liste de tous ceux qui pénètrent chez eux pour commercer. Aucun Canadien qui a quelque valeur n'y a pénétré. Impossible de rien découvrir actuellement.

Québec, 15 juillet.—Cramahé à Lord Darmouth.—Les anciens sujets ont en général les mêmes idées sur les taxes que les Américains, et la nouvelle envoyée d'Angleterre que le Parlement devait mettre des droits sur les eaux-de-vie a été la cause de leurs mouvements. Regrets de quelques-uns qui ont signé leurs pétitions. Les postes sauvages paraissent tranquilles. Promesses de M. Lacorne, beau-père de Campbell, et de M. de Lanaudière.

Whitehall, 7 septembre.—Lord Darmouth à Carleton.—Il transmet le mémoire de M. de Tonnancourt et demande l'opinion du gouverneur. Espère pouvoir lui envoyer bientôt sa commission.

Cour de St. James, 31 juillet.—Appel du conseil privé et rapport des lords du comité dans l'affaire de Elz. Levy contre Burton.

Mémoire présenté par Levy à lord Darmouth.

Québec, 12 septembre.—William Dunbar, Major de la ville de Québec, à \*\*\*(pas d'adresse). Il le prie de prendre ses intérêts—il veut obtenir une concession.

Mémoire où Dunbar expose l'état de ses services au Roi.

Québec, 23 septembre.—Carleton à Lord Darmouth.—Il est arrivé le 18. Canadiens persuadés des bonnes dispositions de la Cour à leur égard. 24 heures après son

arrivée, il a reçu de Gage la demande de deux régiments à cause de la disposition des esprits.

No. 1. Extrait de la lettre de Gage à Carleton (Boston 4 septembre.) Un corps de Canadiens peut-il être levé ?

No. 2. Carleton à Gage (Québec 20 septembre.) Les Canadiens se sont toujours montrés fidèles. Ils ne demandent qu'à être employés ; mais il faudrait les mettre sur le même pied que le reste de l'infanterie.

Whitehall, 10 décembre.—Lord Darmonth à Carleton.—Si les Canadiens sont contents, les anciens sujets le sont-ils ? Il espère les voir bientôt d'accord. Le Gouverneur doit tâcher de leur faire comprendre la justice et la convenance du dernier acte. Le juge Hoy, quoique élu membre du Parlement pour Sandwich, retournera en Canada.

VOLUME 348.—NO. 14.

Québec, 11 novembre 1774.—Carleton à Lord Darmonth.—La partie la plus respectable des anciens sujets, en dépit des lettres reçues d'Angleterre, paraît désirer l'harmonie. Leur adresse. Ceux de Montréal ont adopté une mesure différente. Les lettres du Congrès ont été reçues, dit-on. On ne connaît pas encore bien leurs intentions. Comité composé de Walker, Price, Todd et Blake. Walker se fait chef et s'inspire de Masères, son ami. Comité formé à Québec, procédés et démarches. On a proposé de faire à M. Masères un présent qui sera augmenté s'il réussit. Surprise et malaise des Canadiens. Sollicités de s'unir aux anciens sujets mécontents, quelques-uns ont signé la pétition par ignorance et par crainte de leurs créanciers. On les a trompés en disant que c'était pour sauver leurs propriétés et protéger leurs personnes.

11 novembre.—Carleton à Lord Darmonth.—Il transmet les adresses envoyées au Roi, par :

- |                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| 1o. Les Canadiens de Montréal. | } Sentiments de reconnaissance. |
| 2o. Les Canadiens de Québec.   |                                 |

Carleton à Lord Darmonth.—Il transmet et appuie le mémoire de M. Déchambault.

- |   |                  |
|---|------------------|
| No. 1. Placet de Déchambault à Lord Darmonth. | } A Déchambault. |
| No. 2. Mémoire de Déchambault.                |                  |
| No. 3. Lettre de Vaudreuil.                   |                  |
| No. 4. Lettre de Bigot.                       |                  |
| No. 5. Lettre de Montcalm.                    |                  |

Whitehall, 1775—7 janvier.—Lord Darmonth à Carleton.—Il lui transmet sa commission de Gouverneur et ses instructions. Il espère que tout ce qui regarde la justice, les affaires ecclésiastiques, pourra se régler facilement. M. Hoy. Arrivée de l'envoyé du comité. M. Paterson.

King's Road, Chelsea, 19 janvier.—Mémoire très-intéressant sur les Esquimaux, présenté à Lord Darmonth par les Frères Moraves. James Hutton, Secrétaire.

Québec, 1774—12 novembre.—Adresse présentée au Roi par les sujets anglais.

18 novembre.—Carleton à Lord Darmonth.—Il transmet la requête des Trois-Rivières. La lettre de Jeffries, de Boston, à Minot, de Massachusetts, établi à Québec. La lettre du Congrès à la Grande-Bretagne circule dans le pays. Une lettre du Congrès aux Canadiens est sous presse, dit-on.

- |  |   |
|--|---|
| No. 1. Lettre de Jeffries, au nom du comité de Boston. | } |
| No. 2. Adresse des Trois-Rivières.                     |   |

Québec, 1775—12 février.—Carleton à Darmonth.—Il examine la demande de Tonnancourt. M. Ainslie. Intrigue des sujets anglais qui font les plus grands efforts pour enflammer l'esprit des Canadiens.

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| No. 1. Papiers concernant Ainslie. | } |
| No. 2. Liste des conseillers.      |   |

12 janvier.—Carleton à Robinson.—Secrétaire des Lords Commissaires. Il lui expose l'affaire de Ainslie. Plaintes du gouverneur.

Whitehall, 15 avril.—Lord Darmouth à Carleton.—Départ de Hey pour le Canada. Pownall, secrétaire et régistreur. Potter remplacera Hey. Recommandations.

Québec, 13 mars.—Carleton à Lord Darmouth.—Les anciens sujets continuent à soulever les canadiens contre la nouvelle forme de gouvernement. Ils ont traduit la lettre du Congrès. Deux à trois cents copies importées en Canada.

Whitehall, 23 mai.—Lord Darmouth à Carleton.—Levins est nommé juge des plaidoyers communs à Montréal. S'il ne peut être juge, il se contentera d'une place de conseiller, ou d'une concession. Il le recommande au gouverneur.

7 juin.—Lord Darmouth à Carleton.—Il espère que les ennemis ne pourront réussir à troubler la paix. La requête n'a obtenu aucune faveur en Angleterre, ni au dedans, ni au dehors du Parlement.

Québec, 6 avril.—Carleton à Lord Darmouth.—Transmet une copie des nouvelles reçues de Montréal. Menaces faites aux Canadiens s'ils ne s'unissent pas aux Bostonnais. Cinquante mille hommes vont envahir le pays.

No. 1. Nouvelles de Montréal.

Whitehall, 5 juillet.—Lord Darmouth à Carleton.—Les circonstances sont critiques. Le roi a confiance dans la loyauté des Canadiens. Lever un corps de trois mille Canadiens pour servir comme ont fait les provinciaux dans la dernière guerre. Officiers nommés au nom du gouverneur, sans droit à la demi-paie. Quant au reste, mêmes privilèges que les autres troupes. L'habillement est prêt.

4 juillet.—Le même au même.—Recommande Potter qui passe en Canada.

4 juillet.—Le même au même.—Etablissement civil de Québec. On ne peut recouvrer Ticondéroga sans les efforts de la province de Québec.

12 juillet.—Le même au même.—L'état des choses demande la plus grande vigueur. Augmenter l'armée en Amérique. Espoir que l'exemple de la Nouvelle-Angleterre ne sera pas suivi. Protéger les loyalistes.

Québec, 15 mai.—Carleton à Lord Darmouth.—Transmet copie des nouvelles reçues de Montréal. Les Canadiens, quoique vivement pressés, n'ont pas voulu se joindre aux rebelles.

*Ajoutées* :—Sept lettres de Montréal.

Whitehall, 24 juillet.—Darmouth à Carleton.—Demande de lever 3,000 Canadiens de plus.

Québec, 7 juin.—Carleton à Darmouth.—Arnold a débarqué à St. Jean le 18 mai. Ses succès. Etat du pays. La noblesse seconde de tous ses efforts Carleton qui n'a pas même à sa disposition 600 hommes. Le clergé et la noblesse ont été très-utiles mais ils ont perdu beaucoup de leur influence. Les mesures qui auraient été très-populaires autrefois demandent maintenant beaucoup de précautions. Regrette d'avoir demandé les lois criminelles anglaises. Introduire les lois criminelles françaises.

*Pièces ajoutées* :—No. 1.—Lettre d'Allen à Morrison.

No. 2.—Lettre d'Arnold à Walker.

No. 3.—Lettre d'Allen.

No. 4.—Lettre d'Arnold à Walker.

Whitehall, 2 août 1775.—Darmouth à Carleton.—Vient d'apprendre la prise de Ticondéroga. Gage nommé général-en-chef.

Montréal, 26 juin.—Carleton à Darmouth.—Proclamation de la loi martiale. Effectif des troupes. Hey vient d'arriver.

*Ajoutées*, trois lettres sur l'état des troupes et les présents destinés aux Sauvages.

Whitehall, 8 septembre.—Pownall à Carleton.—L'impératrice de Russie a promis son concours.

8 septembre.—Pownall à Carleton.—Nouvelles secrètes reçues de New-York.

Québec, 14 août.—Carleton à Darmouth.—Organisation de la milice. Lettres du congrès et papiers jetés à la porte de chaque habitation.

Chambly, 1er août.—Th. Brown à Walker, Price, etc.

Whitehall, 25 septembre.—Pownall à Carleton.—Envoi de troupes et de provisions.

Nassau Island.—Sinclair à \* \* \* Il a été arrêté à New-York.

Québec, 21 septembre.—Cramahé à Lord Darmouth.—Propagande qu'on essaie de faire parmi les Canadiens.

No. 1. James Livingston aux Canadiens. Pointe Olivier.

Cramahé à Lord Darmouth.—Défaite de Brown.

No. 1. Duggan et Livingston aux capitaines de milice:

Québec, 30 septembre.—Cramahé à Darmouth.—Aidé de McLean, il a mis Québec en état de défense.

No. 1. Manifeste de Schuyler.

Montréal, 21 septembre.—Carleton à Darmouth.—Récits des événements. Belle conduite du clergé.

Québec, 25 octobre.—Cramahé à Darmouth.—Récits des événements.

Montréal, 25 octobre.—Carleton à Darmouth.—Les citoyens marchent contre l'ennemi. Il a fait arrêter Walker. Affaire de Lanaudière, à Berthier, de Rigauville à Longueuil. Les soldats désertent.

*Ajoutée*, No. 1. Lettre de Montgomery à Carleton.

Montréal, 5 novembre.—Carleton à Lord Darmouth.—St.-Jean a capitulé.

Triste situation de Montréal et de Québec.

*Ajoutées*.—No. 1. Etat de la garnison de Chambly.

No. 2. Articles proposés par Paterson pour la capitulation de St. Jean.

To. 3. Etat des troupes faites prisonnières à St.-Jean.

No. 4. Liste des Canadiens prisonniers de guerre à St. Jean.

Québec, 9 novembre.—Cramahé à Lord Darmouth.—Copie d'une lettre de Carleton à Gage en 1767, où les événements étaient prévus. Il envoie les prisonniers rebelles en Angleterre.

*Ajoutées*.—No. 1. Howe à Carleton.—Boston, 13 octobre.

No. 2. Amiral Graves à Howe.—12 octobre.

Québec, 4 février. — Carleton à Gage. — La noblesse veut servir, mais non plus dans la milice. La formation d'un régiment attacherait la noblesse et lui rendrait son ancienne influence. Depuis le gouvernement civil, les Canadiens se sont émancipés.

No. 4. Lettre de Carleton à Gage, Québec, 15 février 1767.—Mauvais état des forts. Il faut les réparer.

Rivière Morte, 13 octobre.—Arnold à J. H. Mercier, écr.—Il marche sur Québec et désire connaître le nombre des troupes et la disposition des habitants.

Arnold à Schuyler, et en son absence à Montgomery.—Il espère être à Québec dans 15 jours.

Déposition de Duchamp contre Walker.

“ Bruyère “

“ Leroux “

“ Guillette “

} N. B. Ces documents se trouvent dans les papiers Haldimand.

Liste des Canadiens pris à la Longue-Pointe et enfermés sur l'*Adamant*.

Liste des Bostonnais pris à la Longue-Pointe.

Liste des vaisseaux entrés dans le port de Québec depuis novembre 1763.

Québec, 10 novembre.—Carleton à Darmouth.—Raconte comment il a passé au milieu des lignes ennemies. Les Canadiens sont humiliés de servir comme milices.

Montgomery à DuCalvet.—Engage les habitants de Montréal à se rendre.

No. 2. Sorel. Quartiers-Généraux.—Easton au commandant de la flotte.—Le somme de rendre la flotte, 15 novembre.

Québec, 19 novembre.—Cramahé à Lord Darmouth.—Arnold a traversé le fleuve. Les lettres (Arnold) ont été interceptées. Il faut une armée considérable. La flotte devra arriver de bonne heure.

No. 1. Arnold à Cramahé.—Le somme de se rendre. Québec, 14 novembre.

No. 2. Arnold à Cramahé.—Se plaint qu'on ait tiré sur un trompette, 15 nov.

No. 3. Arnold à Montgomery.—Craint d'avoir été trahi. 8 novembre.

No. 4. Arnold à Washington.—Il rend compte de sa marche. 8 novembre.

Québec, 17 novembre.—Mabane à Cramahé.

Sur le *Lézard*, 20 novembre.—Hamilton à Lord Darmouth.—Procès-verbal d'un conseil de guerre. Etat des forces de la ville.

Québec, 16 novembre.—Cramahé et autres à Hamilton.—Demande des matelots pour la défense de la ville. Requête des marchands.

VOLUME 349.—QUÉBEC, NO. 15.

1776.—Whitehall, 17 février.—Lord Germain à Carleton.—Des troupes vont être envoyées en Canada. Burgoyne emporte les instructions.

Whitehall, 28 mars.—Lord Germain à Carleton.—Remerciements du roi pour l'affaire du 31 décembre dernier.

Québec, 14 mai.—Carleton à Lord Germain.—Annonce la fuite de l'ennemi qui a brûlé une partie de St.-Roch et St.-Jean. Affaire de De Beaujeu.

Québec, 12 février.—Carleton à Howe.—Il raconte l'attaque de Montgomery, le 31 décembre.

Québec, 14 mai.—Carleton à Lord Germain.—Transmet la sommation de Montgomery, etc., Etat des blessés.

No. 1.—Holland House, 6 décembre.

No. 2.—Holland House, 6 décembre.

No. 3.—Holland House, 15 décembre.—Ordre d'attaquer Québec.

No. 4.—Position des ennemis.

Nos. 5, 6, 7.—Proclamation du 22 novembre.

No. 8.—Etat des forces à Québec, 1er mai 1776.

No. 9.—Etat des tués et blessés et des prisonniers.

No. 10.—Autre état, *idem*.

Halifax, 27 avril.—Abbot à Carleton.—Raisons qui l'ont empêché de se rendre à son poste.

Québec, 10 mai.—Maclean à Lord Germain.—Eloge des milices anglaises. Semble critiquer Carleton.

Whitehall, 21 juin.—Lord Germain à Carleton.—Félicitations pour lui et les milices.

Sur le *Maria*, en face de Ste. Anne, 25 Mai.—Carleton à Lord Germain.—Mentionne MM. de Lorimier et de Montigny qui ont attaqué 120 ennemis.

Québec, 25 mai.—Cramahé à Lord Germain.—Affaire des Cèdres. L'ennemi évacue Trois Rivières. Etat de ses forces dans la province. Il y a 1200 hommes à Sorel, 14 pièces de canon.

Québec, 2 juin.—Carleton à Lord Germain.—Détails sur la position de Foster. Convention entre Arnold et Foster.

Carleton à Lord Germain.—Commission de Quartier-Maître Général accordée à Christie.

Montréal, 20 juin.—Carleton à Lord Germain.—Les ennemis ont été repoussés à Trois-Rivières. Prisonniers. Burgoyne, Philipps et Reidesell. Prise de St.-Jean qui était en feu.

Montréal, 23 juin.—Carleton à Lord Germain.—Il a divisé l'armée par brigades.

Québec, 25 mai.—Maclean à Lord \* \* \*—Il a reconcilié les marchands avec le gouvernement qui favorisait les Canadiens. Conduite des milices. Retour de l'ordonnance et des magasins pris sur l'ennemi.

Québec, 7 juillet.—Cramahé à Lord Germain.—Vaisseaux arrivés la veille.

Whitehall, 8 août.—Lord Germain à Hey.—Demande quand il pourra s'embarquer pour le Canada.

Whitehall, 22 août.—Lord Germain à Carleton.—Il l'engage à échanger les prisonniers, sans compromettre la dignité du Roi.

Whitehall, 22 août.—Lord Germain à Carleton.—Il le presse de rétablir l'ordre; récompenser et punir en vue d'assurer la sécurité du pays pour l'avenir.

Whitehall, 22 août.—Lord Germain à Carleton.—Envoie des présents pour les Sauvages. Hey remplacé par Livius. Monk fait procureur-général.

Ajoutées : Lettres interceptées de Bonfield, Montréal, 26 janvier ; Philadelphie, 9 mars ; Montréal, 4 février.

Chambly, 8 juillet.—Carleton à Lord Germain.—Il a donné à Johnson la permission de lever le *King's Royal Regiment of New York*.

Chambly, 12 juillet.—Carleton à Lord Germain.—Etat général de l'armée sous les ordres de Carleton, pour les mois de juin et de juillet.

Québec, 10 Août.—Carleton à Lord Germain.—Le *bill* avait aboli les *places par patentes* : voici qu'on les rétablit. Cas de Gordon et de Livius.

No. 1.—Commission qui établit Mabane, Dunn, J. C. Panet, juges de la juridiction civile de Québec, 23 juillet.

No. 2.—Commission qui charge les mêmes de s'enquérir des dommages causés par les rebelles, 3 juillet.

No. 3.—Commission qui forme une cour d'appel.

Québec, 10 août.—Carleton à Lord Germain.—Conduite tenue par Carleton.

No. 1.—Lettre de Washington à Burgoyne, transmettant les résolutions du Congrès au sujet de l'affaire des Cèdres.

No. 2.—Liste des prisonniers faits à Trois-Rivières, le 8 et 9 juin.

No. 3.—Liste des prisonniers faits à Québec, le 31 décembre 1775.

No. 4.—Récapitulation des prisonniers depuis le commencement de la guerre jusqu'au 10 août 1776.

No. 5.—Retour de l'ordonnance et des magasins pris sur l'ennemi, 6 mai 1776.

Québec, 15 août.—Carleton à Lord Germain.—Composition du conseil.

Québec, 18 août.—Cramahé à Lord Germain.—Carleton a oublié de recommander Grant pour être procureur-général.

Montréal, 31 août.—R. Knox, médecin, à Lord Germain.—Etat sanitaire de l'armée.

Chambly, 12 septembre.—L'ingénieur Williams à Lord Germain.—Transmet son journal et un état des magasins.

Québec, 20 septembre.—Lieutenant Willoe à Lord Germain.—Il vient d'arriver à Québec.

Deschambault, 29 septembre.—Le même au même.—Détails sur son voyage.

Chambly, 28 septembre.—Carleton à Lord Germain.—Il répond à la lettre du ministre en date du 21 juin, laquelle, on le voit, l'a blessé. Efforts qu'il a faits pour organiser la défense. Dans le malheur, on ne doit rien attendre des Canadiens, comme on n'a rien à en craindre dans la prospérité. Etat des forces navales du Canada et des rebelles.

Québec, 6 octobre.—Cramahé à Lord Germain.—Il envoie 17 déserteurs de Maclean, qui aiment mieux servir en Afrique que de subir leur procès.

Montréal, 25 juin.—Adresse des citoyens de Montréal à Carleton.—Réponse de Carleton.

Québec, 28 août.—Hey au Lord Chancelier.

11 et 17 septembre 1875.—L'invasion semble être retardée.—Tâche d'excuser les Canadiens.

\* \* \* \* \*

Détroit, 29 août.—Hamilton à Lord \* \* \*—Triste situation des Canadiens' Avantages que le pays présente. Efforts des Virginiens pour gagner les Sauvages' Sur le *Maria*, en face de Crown Point, 14 octobre.—Carleton à Lord Germain.—

\* \* \* \* \*

Bataille des îles Valcourt.

\* \* \* \* \*

No. 1.—Liste des vaisseaux des rebelles.

No. 2.—Copie de la lettre de Sullivan à son frère.

Chamby, 18 octobre.—Wiloe à Lord Germain.—Détails sur la marche de l'armée.  
Rapport sur l'état des troupes de Brunswick.

Québec, 17 novembre.—Carleton à Lord Germain. Les troupes prennent leurs quartiers d'hiver. Quelques habitants de l'Etat de New-York demandent à revenir sous la domination du roi.

Québec, 20 novembre.—Carleton à Lord Germain.—Transmet l'adresse des anciens sujets. Adresse des anciens sujets.

Montréal, 10 novembre.—Déchambault à Lord Germain.—Demande la protection de l'Angleterre pour ses réclamations auprès de la cour de France. Si on avait mis les milices sur pied depuis quelques années, les Canadiens ne se seraient pas unis aux Bostonnais. Demande à être chargé de leur organisation.

Plans qu'il suggère.

Placet du même Lord à Germain.

Portsmouth, 9 décembre.—Burgoyne à Lord Germain.—Il arrive d'Amérique et demande une audience.

VOL. 350.—QUÉBEC NO. 16.

1777—Hartford street, 1er janvier.—Burgoyne à Lord Germain. Il a remis le mémoire de Carleton. Mémoire de Carleton. Mémoire de Carleton à Lord Germain, avec les observations de Burgoyne. Etat effectif des troupes. Les Canadiens sont nécessaires pour la milice.

Hartford street, 28 février.—Burgoyne.—Correspondance au sujet des présents faits aux Sauvages. Correspondance au sujet de la paie des troupes allemandes. Mémoire sur l'invasion du Canada par Daniel Clauss.

Whitehall, 19 février.—Lord Germain à Carleton.—Espère que Campbell a été relâché. Rapport sur les missions des frères Moraves au Labrador, de septembre 1775 à octobre 1776.

Whitehall 26 mars.—Lord Germain à Carleton.—Carleton est blâmé d'être retourné à Québec, ce qui a permis à l'ennemi de se porter de l'autre côté.

Whitehall, 26 mars.—Lord Germain à Carleton.—Conduite du gouverneur approuvée.

Whitehall, 26 mars.—Le même au même.—Dacre a été présenté au roi.

“ “ Le roi approuve sa conduite à l'égard des habitants de New-York.

Whitehall, 26 mars.—Le même au même.—Le roi ne peut mettre le corps de Maclean sur le pied de l'armée régulière.

Whitehall, 26 mars.—Lord Germain à Hamilton, lieutenant-gouverneur du Détroit. Encourage les expéditions des Sauvages du côté de la Virginie et de la Pennsylvanie.

Lord Germain à Carleton.—Cas de Gordon.

Le même au même.—Les troupes allemandes ont droit à la paie entière.

Québec, 9 mai.—Carleton à Lord Germain.—La noblesse, le clergé et une partie de la bourgeoisie ont été très-utiles pour rétablir la paix. Plan pour l'établissement d'une chambre de commerce. Liste de ceux qui ont passé du côté des rebelles.

Québec, 14 mai.—Carleton à Lord Germain.—Il n'a pu connaître les intentions du Ministre, n'ayant pas reçu ses dépêches. Il se plaint de la manière dont le commandement lui est ôté. Il a fait et est disposé à faire son possible. Nouvelles envoyées à Carleton. Informations données par Patrick Langan. Déposition de Samuel Adams sur les forces des rebelles à Ticondéroga.

Niagara, 8 avril.—Colonel Butler à Carleton.—La situation.

Montréal, 31 mars.—Journal du capitaine Mackay.

7 avril.—Véritable description de Tycondéroga, Mont-Indépendance, etc. Extrait de lettres écrites des postes d'en haut par De Peyster, Hamilton, etc.

Québec, 22 mai.—Carleton à Lord Germain.—Faussé position où il se trouve. On protège la faction qui a donné l'exemple du manque de respect.



Québec, 23 mai.—Carleton à Lord Germain.—Le ministre recommande de récompenser la loyauté, mais dans les nominations qu'il a faites, il a ôté les places à ceux qui ont le plus mérité, Grant et Fraser.

Québec, 24 mai.—Carleton à Lord Germain.—Il recommande pour être conseiller Roch de St. Ours, fils, à la place de son père.

Québec, 27 mai.—Carleton à Lord Germain.—Les gentilshommes canadiens, faits prisonniers à St.-Jean, sont de retour.

Montréal, 12 mai.—Philipps à Lord Germain.—Regrets de n'être employé que comme Major-Général. Laisse percer l'idée qu'il faudrait un accommodement avec les rebelles.

Montréal, 19 mai.—Burgoyne à Lord Germain.—Il se dirige vers Ticondéroga mais veut laisser croire qu'il va attaquer le Connecticut. Etat des troupes du duc de Brunswick.

Trois-Rivières, 20 avril.—Riedesell à Lord Germain.—Compliments et assurance de bon vouloir.

Whitehall, 25 juillet.—Lord Germain à Carleton.—Les Lords du commerce ont donné leur opinion sur une chambre de commerce. Répond aux plaintes du Gouverneur au sujet des nominations faites par le roi.

Whitehall, 20 juillet.—Lord Germain à Carleton.—La nomination de Burgoyne vient du roi, mais Germain l'a approuvée. Raisons pourquoi Carleton n'a pas eu le commandement de l'armée.

Québec, 26 juin.—Carleton à Lord Germain.—Nouvelles de Michillimakinac. Correspondance échangée entre Burgoyne et Philipps.

No. 1.—Carleton annonce à Philipps la nomination de Burgoyne.

No. 2.—Carleton transmet les ordres concernant les troupes.

No. 3.—Ordre des troupes.

No. 4.—Capitaine Foy.—Lui annonce sa nomination.

No. 5.—Circulaire de Carleton aux capitaines de milice.

No. 6.—Foy à Fraser.—C'est de Burgoyne qu'il devra recevoir les ordres concernant les Sauvages.

No. 7.—Carleton à Burgoyne.—Il lui envoie copie de la lettre aux surintendants des Sauvages à Osmégatchie.

No. 8.—Carleton au Lt.-Colonel Boulton.

No. 9.—Carleton au commandant d'Osmégatchie.

No. 10.—Carleton à Butler.

Montréal, 26 mai.—Burgoyne à Carleton.—Il a besoin d'hommes et de chevaux. Etat-major proposé par Burgoyne.

25 mai.—St.-Léger à Burgoyne.—Il est difficile de déterminer le rendez-vous.

Québec, 29 mai.—Carleton à Burgoyne.—Le peuple est imbu de l'esprit américain. Il serait imprudent d'en commander plus de 300 à la fois. Chaque paroisse fournira deux hommes mariés par déserteur. On ne peut compter sur les chevaux à cause de la loi.

Québec, 28 mai.—Carleton à Burgoyne.—Etat-major de St. Léger. N'a pas de pouvoir discrétionnaire d'après les ordres du Roi.

Montréal, 6 juin.—Carleton à Cramahé.—Envoyer 500 hommes de corvée à St.-Jean.

7 juin.—Burgoyne à Carleton.—Soumet un projet pour avoir des chevaux. Projet de Burgoyne.

Carleton à Burgoyne.—Il approuve son projet.

New-York, 5 avril.—Howe à Carleton.—Il ne pourra communiquer avec l'armée qui se rend à Ticondéroga.

St. Jean, 13 juin.—Carleton à Burgoyne.—Il demande que la milice soit renvoyée dans ses foyers au 1er novembre.

15 juin.—Burgoyne à Carleton.—Demande la punition de quatre Canadiens qui ont déserté avec leurs armes.

17 juin.—Philipps à Carleton (deux lettres)—Demande que le 29<sup>e</sup> régiment soit envoyé à St.-Jean.

Montréal, 15 juin.—Carleton à Philipps.—Il accorde ce qui est demandé.

St. Jean, 19 juin.—Philipps à Carleton.—Remerciements. Ses vues sur le mouvement des troupes.

Québec, 26 juin.—Carleton à Burgoyne.—Il demande que les Canadiens soient obligés de fournir les chevaux qui manquent. Carleton ne peut les forcer à cela. Les Etats-Unis à leurs frères les Delawares et les Kaskakias. Discours prononcé par deux Onondagas. Extraits de lettres écrites par Rd. McCarthy, Illinois.

Michillimakinac, 6 juin.—DePeyster à Carleton.—Il a été informé par Ducharme des démarches des Espagnols. Langlade lui a laissé ses papiers.

Détroit, 11 mai.—Hamilton à Carleton.—Requête des citoyens en faveur du juge Fraser. Mémoire du major John Campbell.

Camp de la Rivière Bosquet, 22 juin.—Burgoyne à Lord Germain.—Se plaint beaucoup du Canada. Il attend trois bataillons de Hampshire, Skenesborough et Albany. Pas de chevaux préparés pour l'artillerie. Carleton n'a pas osé les mettre en réquisition.

24 juin.—Proclamation de Burgoyne, imprimée. Substance du discours de Burgoyne aux Sauvages.

Québec, 27 juin.—Carleton à Lord Germain.—Il rappelle qu'il avait recommandé quelques personnes pour être conseillers; mais pour leur épargner le désagrément d'être éconduites, il a pu tenir le conseil sans elles. Manière dont plusieurs conseillers ont été nommés. Il en recommande de nouveaux. Quoique le ministre semble disposé à détruire ce qui a été réglé avec tant de peine, Carleton désire conserver la proposition convenue de Canadiens dans le conseil. Il demande son rappel.

30 juin.—Gordon à \*\*\*.—Monck a été obligé de passer l'hiver à Halifax.

Miamis, 4 mai.—Lt.-Gouverneur Abbot à Carleton.—Les rebelles s'assemblent à Pittsburgh.

Michillimakinac, 12 avril.—De Peyster à Carleton.—Rien d'important à lui annoncer.

Le même au même.—Langlade rapporte de la Baie que les Espagnols intriguent.

Québec, 9 juillet.—Carleton à Lord Germain.—Eloge de Butler, de Peyster, de Lernout.

Niagara, 15 juin.—Butler à Carleton.—Les Sauvages paraissent contents de pouvoir montrer leur fidélité au Roi.

16 juin.—Le même au même.—Nouvelles de l'armée de Howe.

17 juin.—Lernout à Carleton.—L'ennemi se fortifie au fort Bull.

Michillimakinac, 13 juin.—De Peyster à Carleton.—Nouvelles des dispositions des Sauvages.

17 juin.—Le même au même.—Eloge de Gauthier. Liste des officiers employés dans le département indien. Liste des personnes employées comme *rangers*.

Québec, 10 juillet.—Carleton à Lord Germain.—Les efforts qu'il a faits. Le ministre peut faire des lois différentes de celles de la milice en Angleterre et de celles qui sont dans les pouvoirs du conseil. Opinion du procureur-général Monck. Les milices ne peuvent être punies qu'en vertu de l'ordonnance.

Québec, 13 juillet.—Carleton à Lord Germain.—Comme Burgoyne correspond directement avec le ministre, il n'a rien à lui apprendre au sujet de rebelles.

Skenesborough House, 11 juillet.—Burgoyne à Lord Germain.—Journal des opérations de son armée. Liste des tués et des blessés du 2 au 8 juillet.

Le même au même.—Il est avantageux d'employer provinciaux contre provinciaux pour épargner l'armée. Les Sauvages ne lui ont pas été utiles, sont trop cruels. Eloge de Philipps et de Fraser.

Williams à Lord Germain.—L'ennemi a jeté 200 barils de poudre en bas du Mont Indépendance. Journal de Williams.

Fort Edouard sur l'Hudson, 30 juillet.—Burgoyne à Lord Germain (lettre privée).—Impossible de communiquer avec Howe. Il craint d'être appelé à remplacer Carleton; il recommande Philipps.

## VOL. 351—QUÉBEC No. 17.

Whitehall, 19 septembre.—Lord Germain à Carleton.—Le roi lui accorde son rappel. Il sera remplacé par Haldimand.

Lord Germain à Haldimand.—Le Roi l'a nommé Gouverneur du Canada. Il attend son rapport.

Québec, 8 août.—Carleton à Lord Germain.—Question des lettres de marque. Paie des conseillers.

Quartiers Généraux près le Fort Edouard, 30 juillet.—Burgoyne à Lord Germain.—L'ennemi retraite.

Québec, 11 août.—Carleton à Lord Germain.—Il a refusé à Burgoyne de lui envoyer des troupes à Tycondéroga.

*Pièces ajoutées.*—No. 1. Skenesborough, 11 juillet.—Burgoyne à Carleton.—Il demande de remettre une garnison à Tycondéroga.

No. 2.—Québec, 19 juillet.—Carleton à Burgoyne.—Il n'a aucun pouvoir discrétionnaire. Les forces du Canada ne sont que sur le papier.

Détroit, 16 juillet.—Hamilton à Carleton.—Journal jusqu'au 7 juillet.

26 Juin.—Hamilton.—Projet contre la Nouvelle-Orléans, avec plan.

3 Juillet.—Hamilton à Carleton.—Nouvelles importantes.

15 avril.—Abbott, Lieutenant-Gouverneur du Fort Vincennes.

Fort Vincennes, 2<sup>e</sup> mai.—Abbot à Carleton.—Nouvelles.

Fort Gage, 8 Mai.—Rocheblave à Hamilton.—Détails biographiques.

Rocheblave à Abbot.

Fort Vincennes.—Abbot à Carleton.—Situation où il se trouve.

Fort Gage, 1er juin.—Rocheblave à Abbot.

Québec, 13 août.—Carleton à Lord Germain.—Lettres de Hamilton. Eloge de Rocheblave.

No. 1.—Lettre de Abbot.

No. 2.—Lettre de Rocheblave. 7 juillet.

Hostilités entre les Anglais et les Espagnols.

27 juillet.—Hamilton à Lord Germain.—Extraits de lettres à Lord Germain (intéressantes). Procès-verbal du conseil tenu avec les Sauvages à Détroit.

Camp en face de Saratoga, 25 août.—Burgoyne à Lord Germain (privée).—Explique sa conduite. Le malheur aurait pu être évité. La campagne s'annonce mal. Se plaint des loyalistes.

Whitehall, 15 septembre.—Lord Germain à Burgoyne.—Compliments sur ses succès.

Québec, 20 septembre.—Carleton à Lord Germain.—Il transmet une lettre reçue des postes supérieurs.

*Pièces :*—No. 1.—Oswego, 17 août.—St. Léger à Carleton.

No. 2.—Oswego, 27 août.—St. Léger à Carleton.—Détails sur le siège de Stanmese.

No. 3.—Ontario, 28 juillet.—Butler à Carleton.—Transactions avec les Sauvages.

No. 4.—Burgoyne à St. Léger.—Instructions.

No. 5.—Butler à Carleton.—Succès qu'il a obtenus.

No. 6.—Niagara, 9 septembre.—Bolton à Carleton.—Demande des secours.

St. Jean, 24 septembre.—Carleton à Lord Germain.—Il prend sur lui d'envoyer un régiment hors de la province.

*Pièces ajoutées :*—No. 1.—Tycondéroga, 18 septembre.—Brigadier Général Powell à Carleton. Demande du secours.

No. 2.—Tycondéroga, 18 septembre.—Starke à Carleton. Même chose.

St. Jean, 28 septembre.—Carleton à Lord Germain.—Les rebelles ont tué plusieurs Canadiens.

*Pièces ajoutées :*—No. 1. Mont Indépendance.—Powell à Carleton.—Raconte l'attaque qu'il a subie.

No. 2.—Le même au même, 19 septembre.—Détails de l'attaque.

No. 3.—Le même au même.—Attaque par les rebelles de Diamond Island.

No. 4.—Tycondéroga, 30 septembre.—Maclean à Carleton.—Demande à revenir en Canada, puisque Powell retient St. Léger.

Riedesel à Lord Germain.—Récit de la bataille de Bennington. Instructions de Burgoyne à Baun. Récit de l'engagement de Walton Creek, 16 août, par Breyman. Continuation, ou journal des marches, etc., etc., du 9 au 16 août.

Camp de Saratoga, 20 août.—Burgoyne à Lord Germain (Lettre officielle dont il est fait mention plus haut).—Rend compte de l'affaire de Bennington. Extrait d'une lettre de St. Léger. Lettre interceptée d'un nommé Shepherd, Ohio County, 8 août.

Québec, 14 octobre.—Carleton à Lord Germain.—Transmet des papiers importants. Il a réprimandé le Prévot maréchal.

*Pièces ajoutées* :—No. 1. Québec, 5 octobre.—Livius à Cramahé.—Le blâme d'avoir mis en prison deux personnes accusées de fausses nouvelles.

No. 2. Québec, 6 octobre.—Cramahé à Livius.—Prie le juge de ne point se mêler de cette affaire.

No. 3. Déposition de Prentis sur sa conversation avec Livius.

No. 4. Québec, 6 octobre.—Livius à Cramahé.

No. 5. Québec, 6 octobre.—Livius à Carleton.

No. 7. Québec, 8 octobre.—Le même au même.

No. 8. Québec, 12 octobre.—Cramahé à Carleton.—Expose les motifs pour lesquels il a emprisonné Giroux et sa femme.

Québec, 15 octobre.—Carleton à Lord Germain.—Il répond aux reproches du ministre. Il rappelle les lettres de Lord Darmouth (Nos. 15 et 16, 15 avril). Le roi laissait au gouverneur la nomination aux charges vacantes, et non dépendantes des Lords du Trésor. L'acte de Québec a voulu mettre fin aux abus des charges remplies par députés. Il est fâcheux qu'on ait envoyé pour administrer la justice un homme qui ignore lois, coutumes, manières et langue du pays.

Québec, 15 octobre.—Carleton à Lord Germain.—Si le ministre a droit de blâmer ce qui est fait, il doit indiquer ce qu'il faut faire. 30,000 hommes sont inutiles sans embarcations. Que le ministre emploie un homme capable et le laisse agir ; s'il n'est pas capable, toutes les instructions seront inutiles.

Québec, 24 octobre.—Carleton à Lord Germain.—Il a envoyé des secours à Tycondéroga. Il transmet :

No. 1.—Powell à Carleton, Mont Indépendance, 29 septembre.—Sa position ; il a besoin de secours.

No. 2.—Le même au même, 30 sept.—Le départ de Maclean va laisser Tycondéroga bien exposé.

No. 3.—Le même au même, 2 oct.—Il a reçu de Burgoyne ordre de garder toutes les troupes.

No. 4.—Instructions données par Carleton à Graves, commandant sur les lacs.

No. 5.—Pollard, assistant de Bolton à Butler.—Les dispositions des Sauvages changent. Défaite de Burgoyne. Embarras de Home.

No. 6.—Powell à Carleton, Mont-Indépendance, 5 octobre.—Presque tous les Canadiens ont déserté ou ont été faits prisonniers. Si on les avait renvoyés au temps promis, ils auraient agi avec plus de vigueur.

No. 7.—Etat des hommes du 53e régiment, faits prisonniers.

No. 8.—Powell à Carleton, 10 octobre.—Nouvelles de Burgoyne.

No. 9.—Le même au même, 11 octobre.—Burgoyne retraite. Fraser malade. Breyman tué. Craint d'être attaqué par 11,000 ennemis.

No. 10.—Le même au même, 16 octobre.—Burgoyne est enveloppé. Tycondéroga très exposé.

No. 11.—Carleton à Powell, Québec, 20 octobre.—Ne peut lui donner des instructions. Se fortifier ou retraiter.

No. 12.—Maclean à Carleton, Montréal, 18 octobre.—Burgoyne ne peut s'échapper.

No. 13.—Major Grey à Maclean, Tycondéroga, 18 octobre.—Powell fortifie Tycondéroga.

No. 14.—Powell à Maclean, Mont Indépendance, 16 octobre.—Il croit que Burgoyne a capitulé.

No. 17.—Québec, 19 octobre.—Ordre général de Carleton.

No. 18.—Powell à Carleton, Mont Indépendance, 19 octobre.—Burgoyne a dû se rendre le 16, à 8 hs. du matin.

Québec, 6 novembre.—Carleton à Lord Germain.—Carleton attend son successeur.

No. 1.—Maclean à Carleton, Chimney Point, 1er novembre.—Il n'a pas voulu se joindre à Powell. Le conseil de guerre tenu par Powell a décidé d'abandonner la place.

No. 2.—Powell à Carleton.—Rend compte du conseil de guerre.

No. 3.—Lutridge à Carleton.—Rend compte de ce qu'il a fait.

No. 4.—Retour (Etat) de l'armée en Canada.

No. 5.—Retour de l'Ordonnance.

No. 6.—Retour de l'Ordonnance, à Montréal.

No. 7.—Retour hebdomadaire de la garnison de Tycondéroga et de Mont Indépendance.

Albany, 20 octobre.—Burgoyne à Lord Germain.—Fait connaître ses opérations jusqu'à la capitulation. Négociation entre Burgoyne et Gates. Conditions offertes par Gates avec les remarques de Burgoyne. Propositions de Burgoyne avec les remarques des Gates. Conditions définitives. Minutes du conseil de guerre tenu par Burgoyne. Opinion de Livius sur une résolution de la Cour d'Appel. Réponse de la cour à l'opinion de Livius. Contre-réponse de Livius, qui se moque des procédés des autres juges.

20 octobre.—Burgoyne à Carleton.—Excuse sa conduite et fait valoir les avantages obtenus dans la capitulation. Rapport des hommes sous Burgoyne, blessés, tués et faits prisonniers : 12 octobre. Etat des hommes tués ou blessés. Pétition à Lord Germain au sujet des côtes du Labrador.

§ 6.—J'ai clos ici mes recherches sur cette époque, parce que les *Papiers Haldimand*, que j'avais examinés au Musée, en sont la continuation naturelle. Je voulais d'ailleurs les compléter par d'autres recherches à la Société Royale où se trouvent des manuscrits importants. J'examinai cependant un carton que M. Kingston m'avait indiqué. Il est détaché et porte le titre suivant : "America and the West Indies." (Bundle 485.) Passe accordée par M. de Callières à Lespérance, de Longueuil, pour aller avec d'autres chercher sa femme, que les Anglais ont rachetée des Iroquois, Montréal, 10 septembre 1700. Relation de ce que les Senookes, Cayugas ont fait en Canada.

"Account of all that is to be found in the office book and papers relating to the intended expedition A. 1711, B. 1709, C. 1710."

Aperçu du Canada pris par le major Livingston. Conquête du Canada, 24 mars 1745. Le Duc de Bedford, un des Lords de l'Amirauté, avait été chargé par le Duc de Newcastle d'examiner les plans proposés par Warren et Shirley. Bedford expose ses idées et répond aux objections. Lettre de St.-Clair et de Wade, autres Lords de l'Amirauté. Ils approuvent le rapport de Bedford et en pressent l'exécution, 31 mars 1746.

Remarques sur le fort de Crown Point, vers 1750.

Lettre de La Jonquière à Clinton. Il répond aux plaintes de celui-ci au sujet de prisonniers anglais fuits dans le pays des Iroquois. Intéressant.

Déclarations des possesseurs de l'argent de carte, Trois-Rivières, 1763.

Recapitulation, dans un tableau, de ces déclarations. Ces documents peuvent être utiles pour constater la présence des personnes en Canada.

Extrait de la note de M. Rouillé au duc de Mirepoix. 27 mars 1755.

Réponse de la cour de St. James à cette note. 22 avril 1755.

Note remise à S. E. le duc de Mirepoix, 5 avril 1755. Projet de former une armée de Sauvages pour détruire les colonies anglaises.

Ce mémoire est attribué à Montcalm. Il est précédé d'une préface qui explique comment le général français a formé ce plan. Il est suivi de la dernière des lettres attribuées à Montcalm et publiées à Londres en 1777. Le Mémoire est absurde, mais la lettre très-bien écrite. Elle est accompagnée d'une note, où l'on affirme que le bagage de Montcalm, déposé à St. François du Lac, fut brûlé pour l'empêcher de tomber aux mains des ennemis. Cette affirmation, et surtout l'écriture du manuscrit, ne me laissent aucun doute sur la personnalité de celui qui l'a composé. Roubau, dont l'esprit était aussi inquiet que fécond, s'était mis au service de Amhorst, aussitôt après la conquête, lui offrant tantôt de lui indiquer des mines importantes, que le gouvernement français avait tenues cachées, tantôt de lui communiquer des papiers de Montcalm. Suivant le besoin du moment, il cherchait à déprécier cet illustre mort, ou à faire son éloge. Il possédait disait-il, le code que Montcalm avait préparé pour le Canada; malheureusement, l'humidité avait effacé une partie de l'écriture. Il l'accuse formellement d'avoir livré les prisonniers anglais à la cruauté des Sauvages, après la prise du fort Georges, et sans l'intervention de Roubau, ils auraient tous été massacrés. Aussi, réclame-t-il, plus tard une forte somme comme indemnité. Le *British Museum* a, sur ce sujet, deux Mémoires imprimés, qui me paraissent avoir été présentés au roi par Roubau. Dans un de ses nombreux placets, il affirme positivement avoir offert à George III "une copie des prétendues lettres de Montcalm, qui sont plutôt des dissertations politiques sur la constitution anglaise... La seconde copie de ces lettres fut donnée à M. George Grenville, et ensuite communiquée à Lord Chatham." Il écrivait ceci en 1771, et il était assez facile de prévoir des événements qui commençaient déjà à se produire. Dès 1767, Carleton en avait le pressentiment et conjurait le gouvernement anglais de se tenir sur ses gardes.

Quoiqu'il en soit, ces lettres me paraissent l'œuvre de Roubau et forment partie des 98 Mémoires, Placets et renseignements sur le Canada distribués par lui au Roi, à ses ministres et aux gouverneurs, sans compter plusieurs dissertations sur des affaires étrangères à notre pays. Je crois qu'il est aussi l'auteur des "lettres politiques et systématiques de M. le Maréchal de Belisle à M. le Marquis de Montcalm" pour le rétablissement de la Marine française, dont le manuscrit forme partie de la précieuse collection du Marquis de Lansdowne.

Le carton No. 486 renferme des lettres écrites de St.-Jean, Port-la-joie, Memmerrankouk, en 1750. Elles paraissent avoir été interceptées. On voit que les Acadiens émigraient en grand nombre de ce côté. Les cartons 487, 488 se composent des déclarations originales des possesseurs de l'argent de carte, gouvernement de Québec.

§ 7.—Comme une partie considérable du temps accordé pour ma mission était écoulé, et que je devais faire des recherches ailleurs, surtout en France, je fus forcé de m'arrêter ici. En quittant le Public Records Office, j'éprouvai le regret de ne pouvoir continuer mes études sur une époque de notre histoire, très-importante et assez injustement appréciée.

Je dois rendre témoignage de la véritable libéralité qui dirige les conservateurs des documents publics. Ces messieurs, qui font faire des recherches et des copies dans presque toutes les archives de l'Europe, comprennent que les entraves, apportées en certains lieux, ne profitent pas toujours à la saine politique et protègent surtout l'erreur. M. Kingston, en particulier, m'a témoigné une complaisance qui dépasse même ce que je devais espérer de la distinction de son caractère. Le gouvernement canadien, je n'en doute pas, saura en tenir compte.

Je renvoie, à la fin de ce rapport, quelques suggestions que je prends la liberté de faire.

Pendant mon séjour à Londres, je m'adressai à Lord Amherst, ne doutant pas qu'il n'y eût dans les papiers de l'ancien commandant-en-chef des documents importants. Sa Seigneurie me répondit immédiatement et de la manière la plus gracieuse qu'elle partait dans quelques jours pour le continent; mais qu'à son retour, elle examinerait la correspondance de Sir Jeffrey, et qu'elle se ferait un plaisir de mettre à ma disposition tout ce qui pourrait être utile à notre histoire.

On m'indiqua, et je donne ici à titre de renseignement, les noms de plusieurs

personnages distingués, dont les bibliothèques renferment des documents qui se rapportent au Canada :

Lord Dartmouth—Lettres de Georges III, lettres écrites d'Amérique.

Lord Cathcart—Lettres sur l'expédition contre Québec 1759.

Lord Bedford—Correspondance au sujet de la paix de 1763.

Lord Spencer—Observations sur le Canada, lettres des officiers de l'armée.

Si Lord Lansdowne n'eût été en voyage, j'aurais pu probablement, par l'entremise d'une personne haut placée, avoir communication de papiers importants et nombreux, qui embrassent la période écoulée de 1760 à 1780, c'est-à-dire le traité de paix de 1763 et les troubles de l'Amérique.

#### IV.—SOCIÉTÉ ROYALE.

La société royale (Royal Institution) possède une collection précieuse, 56 volumes, intitulée *Dorchester Papers*. Ils avaient été donnés par M. M. Morgan, secrétaire de Carleton, à M. John Seymour : ce dernier les légua à la société Royale en 1804. On a bien voulu me permettre de les examiner.

Comme ces volumes ne portent pas de chiffres d'ordre, je donnerai le titre général de chacun d'eux, tel qu'il est écrit sur la première page.

*Volume* : Correspondance entre Sir Wm. Howe, Lord Barrington, Sir G. Osborne et le Capt. Mackenzie. Guerre Américaine 1775-77. Renferme, entre autres documents : Lettre de Washington.—Cambridge, 18 décembre 1775—à Howe au sujet de Allen. Réponse de Howe. Washington à Howe.—30 janvier 1776.—Propose l'échange du gouverneur Skene contre J. Lovell et sa famille. Rapport au congrès sur l'affaire des Câdres. Réponse de Howe, 16 juillet 1776, à ce sujet. Washington à Howe, 30 juillet, nouvelles propositions. Autre lettre du 6 septembre, etc.

Cette correspondance se poursuit jusqu'au mois de novembre, et renferme des renseignements utiles.

*Volume* : Livre d'ordres de Sir Wm. Howe, du 17 juin 1775, au 26 mai 1776.

*Volume* : Lettres de Lord North, Amherst, Jenkinson à Howe et à Clinton, et réponses de Howe. Les lettres de ce dernier surtout me paraissent importantes.

*Volume* : Correspondance de Howe et de Washington, 1776-78 : intéressante ; mais il faudrait s'assurer de ce qui a pu être publié.

*Volume* : Correspondance de Howe avec Tonyn, Prevost, Stewart, Chester, Steel, etc., etc. La plus grande partie se rapporte aux Indiens de la Floride ; mais les lettres échangées avec Prevost sont intéressantes.

*Volume* : Correspondance de Howe avec les Secrétaires d'Etat. Il est question des 34 prisonniers faits à Montréal, le 25 septembre 1775, et que le Roi veut renvoyer à Boston. Instructions données à Howe par Lord Germain. Etat des troupes Hessoises, etc.

*Volume* : Correspondance entre Howe, Washington, Walcot et plusieurs officiers, principalement au sujet des prisonniers faits à Bennington,

*Volume* : Correspondance entre Clinton, général Heath, major général Philipps, 1778. Belle lettre de Philippe à Clinton, le suppliant d'assurer la paix entre les deux nations. Le capitaine Montgomery, de l'armée anglaise, était mort à la date du 27 août 1778. Plusieurs lettres de Reidesell, de Philipps, au sujet de la convention de Saratoga.

*Volume* : Correspondance de Howe, Clinton, Lord Germain avec quelques officiers. Lettres originales du gouverneur Tonyn.

*Volume* : Correspondance entre Lord Germain et Clinton, au sujet de la convention d'Amboy, où André se trouvait comme commissaire. Affaire d'Arnold et d'André.

*Volume* : Correspondance de Clinton et de Haldimand, renferme des lettres intéressantes de Lernoult, de Fraser, de Brant. Tout ce volume est intéressant.

*Volume* : Correspondance avec le bureau de la guerre : le général Washington.

*Volume* : Correspondance entre Clinton et Campbell, commandant à Pensacola, entre ce dernier et Galvey, au sujet de la reddition de la Floride.

*Volume* : Lettres des Commissaires du Trésor de Washington, etc.

*Volume* : Correspondance entre Clinton et Campbell. Floride, 1779-81. Plusieurs documents se rapportent à Halifax, N. E.

*Volume* : Correspondance entre les officiers d'Etat, Clinton, Prevost, Robert Mackenzie, etc. Détails sur Augustin Prevost. Lettre de Hamilton, gouverneur du Détroit, retenu prisonnier à Williamsburgh. Renseignements sur les Vaudreuils qui commandaient dans la flotte française.

*Volume* : Correspondance entre Clinton et Washington. Les Américains faisaient passer leurs prisonniers de guerre d'une place à l'autre, ce qui occasionnait de grandes dépenses aux officiers, etc. Lettres de Carleton à Washington, Livingston, de Prevost et d'Estaing, de Clinton, du gouverneur Franklin, de Haldimand, qui accuse le clergé de conspirer avec Rochambeau.—Haldimand demande à Arnold à être renseigné sur ce qui se trame en Canada. Correspondance avec les Allen et les habitants du Vermont, mécontents de la manière dont on les traitait. Secours donnés à M. de Rocheblave, juge et commandant aux Illinois, qui s'est échappé des mains des rebelles.

*Volume* : Correspondance de Clinton et de Cornwallis, 1780. On voit qu'un très grand nombre d'officiers de l'armée anglaise sont en Europe pour leur affaires particulières, comme si elles devaient passer avant celles de l'Etat. Lettres à Lord Germain.

*Volume* : Correspondance de Clinton avec le Trésor, général Washington et plusieurs officiers, e.g. Depeyster, Brown, Patrick Henry.

*Volume* : Correspondance entre Clinton et le général McLean, de Halifax. Un parti de 22 canadiens et des officiers du Royal-Emigrant sont partis de Halifax au mois d'octobre pour se rendre par terre à Québec. Ce sont probablement des prisonniers renvoyés de New-York à Halifax.

*Volume* : Correspondance entre Clinton, Leslie, Wright et Robinson, 1781-82.

*Volume* : Correspondance de Clinton et de Lord Germain. Officiers du trésor.

*Volume* : Pétitions et lettres à Sir Guy Carleton, 1782-83. Requête de Th. Will ss : il était entré en 1754 dans le régiment de Pepperell, en garnison à Oswego. Il pénétre déguisé dans le camp de Montcalm sous prétexte de négocier la paix entre les Français et les Sauvages ; fait prisonnier en 1756. Cadwallader Colden, 29 mars 1783, demande des secours dans la position précaire où il se trouve.

*Volume* : Ordres pour la paie des officiers et des régiments.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec Lord Shelburne, Washington et autres, 1781-82.

*Volume* : Correspondance de Clinton avec Carleton, mars, avril et mai 1782.

*Volume* : Correspondance entre différents officiers, et traités qui regardent les troupes hessoises.

*Volume* : Correspondance entre Carleton, le Gouverneur Parr et le Général Paterson, 1782-83. Listes de loyalistes qui veulent émigrer à la Nouvelle-Ecosse, parmi lesquels Wm. Howe sa femme et six enfants. Mémoire de Wm. Smith, juge-en-chef de New-York, intéressant. Plusieurs renseignements utiles pour l'histoire de la Nouvelle-Ecosse.

*Volume* : Correspondance de Clinton avec le Bureau de la guerre, le Trésor, Carleton etc., 1778-83.—Renferme plusieurs listes de promotion.

*Volume* : Ordres, certificats de Carleton—Requêtes etc.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec plusieurs officiers—Alured Clarke, Brook Watson, commissaire général des armées, Augustin Prevost, qui recommande son fils George et l'avance. Lettres de Benedict Arnold datées de Londres ; de Cramahé—il n'a que la paie de juge-avocat pour subsister, depuis que Hamilton est Lieutenant-Gouverneur de Québec ; de Twiss, s'étonnant de la libéralité de Haldimand ; de Riedesell à Carleton, inédite ; de M. Deschamhault qui demande à servir sous Carleton ; de H. Hamilton ; du Chevalier de St. Ours ; de M. de La Corne, qui envoie des renards noirs pour lui, et pour ses enfants, des arcs et des flèches ; de Rocheblave qui expose sa triste position ; de Hertel de Rouville.

*Volume* : Correspondance de Clinton, Howe et de différents officiers.

*Volume* : Mémoires et affidavits concernant les loyalistes. Plusieurs lettres de B. Arnold.

*Volume* : Ordres pour la paie des régiments. Quelques détails sur le traitement reçu par le régiment de Brunswick, compris dans la convention de Saratoga.

*Volume* : Volume sans titre. Beaucoup de papiers qui se rapportent à Beverly Robinson. Lettre de Hazen.



*Volume* : Ordres de paie. Liste de l'état-major et des officiers. Rôles et comptes 1782-83.

*Volume* : Correspondance entre Brook Watson, Morgan et Carleton, 1782-83.

*Volume* : Ordres sur le Trésor. Mémoires qui a pour titre : " Importance de la Louisiane pour la Grande-Bretagne." 14 pages folio.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec Haldimand, McArthur et Anstruther, 1782-83. Carleton exprime l'intention de ne jamais revenir en Canada. Papiers relatifs à la Bermude et à la Nouvelle-Ecosse.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec le Trésor, juin 1783. Lettres à Mgr. Briand. Idée d'une expédition contre la flotte française à Rhode Island. Affaire des prisonniers allemands, très au long.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec Delancey, Washington et autres. Remarques datées de New-York, intéressantes.

*Volume* : Recherches faites dans le comté de New-York et rapports des autorités civiles et militaires. Précis de la correspondance entre le Secrétaire d'Etat et le Commandant en chef dans l'Amérique du Nord, au sujet des forces provinciales, etc., etc.

*Volume* : Liste des vaisseaux qui sont arrivés et qui sont partis, 1782-83.

*Volume* : Ordres de Sir G. Carleton et correspondance avec Washington ; juin, juillet 1782.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec Townshend, Yonge, etc., mars, avril 1783. " Plan d'une institution religieuse et littéraire pour la Nouvelle-Ecosse." Plan pour établir un évêque à la Nouvelle-Ecosse. Lettre de Carleton à la Luzerne : il lui refuse la permission de visiter New-York.

*Volume* : Correspondance de Carleton avec le Trésor et les officiers commandants, mai et juin 1783.

*Volume* : Rapports des officiers des différents régiments. Pétitions et mémoires. Journal du Siège de Scotts Lake, 15 avril 1781.

*Volume* : Pétitions des loyalistes à Clinton et à Carleton. Plusieurs documents se rapportant à l'état militaire de la Nouvelle-Ecosse, de l'île St. Jean, etc.

*Volume* : Lettres de différents officiers, 1782-83. Mémoire de Goreham, sur les chemins qu'on peut ouvrir dans l'île St. Jean. Lettres de Philipps au sujet de la convention de Saratoga. Lettres de Lanaudière, de Tanswell.

*Vol.* : Correspondance de Carleton avec Lord North, Rose, et autres ; intéressantes.

*Volume* : Mémoires et lettres adressés à Carleton. Documents importants pour la Nouvelle-Ecosse.

*Volume* : Lettres écrites de la Nouvelle-Ecosse à Carleton. Très-grand nombre de lettres pour recommander à Carleton des loyalistes ou des Allemands.

Ici se terminent mes recherches en Angleterre.

## V.

Je quittai Londres à la fin de décembre pour aller continuer mes recherches sur le continent. Ma première station fut à Lille, qui renferme les archives départementales les plus considérables peut-être de la France. Elles occupent, dans un splendide édifice qui vient d'être terminé, seize grandes salles. Je n'ai pas à faire l'analyse de toutes ces richesses qui proviennent d'une foule d'Abbayes, de maisons religieuses, d'évêchés, des archives des comtes de Flandres, de Bourgogne ; mais je pouvais espérer trouver quelques renseignements sur nos missionnaires, Recollets et Jésuites, et en particulier dans les papiers venant de l'archevêché de Cambrai, quelques détails sur l'abbé de Fénélon, célèbre par ses démêlés avec Frontenac. Le conservateur, M. l'abbé Deschainé, se mit complaisamment à ma disposition ; mais il m'assura qu'il ne possédait rien de ce que je cherchais. Parmi les papiers de l'Archevêque de Cambrai, il y a bien des lettres inédites ; mais rien qui concerne notre missionnaire. Tout en me promettant de faire des recherches spéciales et de me mettre au courant de ses découvertes, il m'indiqua, dans la bibliothèque publique d'Amiens, un manuscrit que je ne pus examiner, malgré mon grand désir, ayant changé mon itinéraire. Il porte dans le catalogue de cette bibliothèque le No. 468, avec le titre suivant : " Mémoire sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec." Ce manuscrit, d'après sa description, ne renferme que ce qui a été imprimé à Co-

logno (?) en 1761; mais il peut être l'original même, et renfermer des notes ou des corrections qui ne sont pas dans l'imprimé. Dans tous les cas, il ne serait pas inutile de constater s'il renferme les erreurs qu'on regarde comme des fautes d'impression.

A Bruxelles, je fus plus heureux. Grâce aux indications du savant bollandiste, le R. P. de Buck, je pus examiner aux *Archives du Royaume*, ce qui reste des papiers des anciens Jésuites. Un volume intitulé: "*Missions d'Amérique*" renferme plusieurs lettres autographes. Quoique une seule concerne le Canada, j'indique ici les principales, parce qu'elles sont en grande partie inédites.

Bésil.—Lettres du P. Rolandus, 1664-1673.

Carthagène.—Lettres du P. Van Lamputte.

Canada.—Lettre du P. La Chasse, sur la mort du P. Rasles. La même, je crois, qui a été imprimée dans les "*Lettres Edifiantes*."

Chili.—Lettre du P. de Vargas, alias Vandin Berghe, 1629. Lettres du P. Diego de Rosalès, dont une avec détails biographiques sur le P. de Vargas, 1662.

Mexique.—Lettres du P. Visscher, 1664-68. Lettres du P. Bauwens, 1671-75. Lettres du P. Coomans, 1671. Lettre du P. Oppart, 1679.

Paraguay.—Lettres du P. J. Mansilla, 1659. Lettres du P. J. de Haze, 1699.

Pérou.—Lettres du P. Verdonck, 1642. Lettres du P. J. de Connineck, 1648.

Potosi.—Lettres du P. Visscher, 1669-72.

Quito.—Lettres du P. Schooneman, 1755.

A la bibliothèque Royale, le conservateur des manuscrits, le savant M. Ruelens, après m'avoir fait admirer les magnificences des livres enluminés qui formaient partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, me donna toutes les facilités pour mes recherches.

Le volume No. 4171 renferme des extraits des lettres des Jésuites, missionnaires au Japon, dans l'Amérique du Sud et au Mexique. J'y ai même trouvé une lettre circulaire adressée aux différentes maisons de la compagnie de Jésus, écrite par "Le P. Hierosme Lalemant, pour annoncer le martyre des PP. Daniel, de Brebeuf et Lalemant, Kebeck, en la Nouvelle-France," 15 septembre, 1649.

Quoiqu'elle ne m'ait pas paru renfermer des détails inédits, elle mérite cependant d'être copiée.

Le volume 5224 renferme plusieurs lettres étrangères au Canada, mais non sans utilité pour l'histoire de l'Amérique:

Lettres du P. Froidmont au P. Poursin, Mexico, 1er mars 1643.

Lettre du même au P. Montmorency, 2 mars 1643.

Relation de la mort du P. Mendoza, au Paraguay.

Lettre du P. O'Reilly, Cayenne, 17 mars 1751.

Lettre du P. O'Reilly, du pays du Diable, 25 septembre, 1751.

Le volume 6516 est un recueil de lettres écrites par les PP. Jésuites, des différentes parties du monde, au point de vue politique.

Vol. 19261. "Stuvenius: De vero novi orbis inventore." Francfort-sur-Mein, 1714.

Vol. 17951. Liste des officiers militaires et d'administration, servant dans les colonies au 1er janvier 1771.

Cette liste renferme des renseignements précieux sur une foule d'officiers qui émigrèrent à la conquête. Elle mérite d'être copiée.

"Inventaire des minutes des ordres du Roy et des dépenses concernant la marine du Levant et du Ponant, le commerce des Indes orientales et occidentales, le Canada, et les îles de l'Amérique, de 1666 à 1705."

Ce n'est qu'une table, très-bien copiée, qui donne le titre des volumes, leur nombre et leurs dates; mais elle peut guider dans les recherches à faire aux archives de Paris. C'est ainsi que l'on voit que les ordres de 1636 à 67 sont de la main de Colbert; que les dépêches pour le Canada, 1669 et 1680 ne forment qu'un volume; de 1681 à 1684, un seul volume, et ainsi de suite. On y voit le titre suivant:

"Lettres de la reine-mère au Cardinal de Bourbon touchant les contributions que

le roi désire que les ecclésiastiques fassent pour la navigation et découvertes des nouvelles terres.”

S'il est question ici de Catherine de Medicis, comme il me paraît probable, nous serions en face d'un fait qui n'a pas été signalé par nos historiens et qui mérite d'être examiné.

A Liège et à Metz, je trouvai dans les bibliothèques publiques, le titre de quelques ouvrages où il est question de l'Amérique, et que je ne connaissais pas ; mais je ne rencontrai aucun document-manuscrit.

## VI.

En France, la lettre que Lord Grunville avait bien voulu me donner pour l'ambassadeur d'Angleterre, et les recommandations de Lord Lyons facilitèrent mon admission dans les différents ministères. Mais il fallut plus de temps qu'en Angleterre, et j'étais déjà en route pour l'Italie quand j'eus l'honneur de recevoir du Duc De Cazes toutes les permissions nécessaires. Il m'a semblé aussi que la Bibliothèque Nationale n'offre pas, du moins pour la partie des imprimés, la même facilité de recherches que le "British Museum."

Quoi qu'il en soit, voici le résultat de mes recherches à Paris.

### BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Je ne parlerai pas des richesses historiques de cette institution que les savants du monde entier viennent consulter, et où l'on fait chaque jour les découvertes les plus importantes. Grâce à M. Léopold Delisle, si bien connu par ses grands travaux historiques, et nommé depuis bibliothécaire en chef, grâce aussi à M. Michelant qui s'est associé au Canada par ses recherches sur Jacques-Cartier, je pus être admis au département des Manuscrits et commencer mes travaux, avant d'avoir reçu la réponse du Ministre des Affaires Étrangères.

Amérique, Fonds français, No. 9097, ancien supplément français, 1628.

Ce portefeuille est un recueil de quelques mémoires concernant l'Amérique, "Fait par Frère Léonard de Ste. Catherine de Sienne, Augustin indigne." Par un singulier hasard, j'ai trouvé plus tard, aux *Archives Nationales*, l'autre partie de ce recueil.

Je me suis convaincu que Frère Léonard voulait écrire sur les missions de la Nouvelle-France ; en général, il paraît opposé à Mgr. de St. Valier. Ce volume renferme entre autres choses :

1. Une requête de Champlain qui demande la continuation de sa pension. Il énumère, en 36 articles, les productions de la Nouvelle-France dont il fait l'éloge. Le document qui est imprimé devrait entrer dans les œuvres de Champlain.
2. Espèce de note biographique sur M. de Queylus.
3. Quelques notes sur Mgr. de St. Valier et sur M. de Queylus.
4. Relation de la rivière Mississippi et des rivières qui s'y jettent, etc., tirée d'une lettre écrite par M. de Tonty, Gouverneur des Illinois et du fort St. Louis, à M. son frère, 28 février et 4 mars 1700.
5. Campagne du vaisseau la *Renommée sur le Mississippi*. Détails sur d'Iberville qui est convalescent à La Rochelle.
6. Extrait d'une lettre de M. de Tonty à M. de Villermont, Québec, 13 octobre 1700. Tonty dit qu'il a cinq garçons et deux filles, dont une à Paris.
7. Anonyme, lettre datée de Rochefort, 15 novembre 1700. Détails sur d'Iberville.
8. Lettre datée de La Rochelle, 26 décembre 1700. Détails sur d'Iberville qui se trouvait à Paris.
9. Lettre datée de Rouen, 2 juin 1701. Au sujet de la découverte du pays du Mississippi.
10. Lettre datée de la Mobile, 15 mars 1702. Détails sur d'Iberville.

11. Lettre de Bernouville, intéressé dans la compagnie du Mississipi, avec le Sœur, Paris 6 août 1702. Détails sur d'Iberville.

12. Relation du voyage du Sieur de Beauchesne au Chili. Parti en 1698, il est revenu le 7 août à La Rochelle. Il y en a deux autres.

13. Lettre datée du Fort St. Louis de la Louisiane, 10 septembre 1704.

Volume No. 8974. Papiers relatifs aux contestations qui se sont élevées entre la compagnie des Indes et les intéressés en l'armement fait en 1705, sous le commandement du Sieur d'Iberville. La première pièce est du 28 mai 1737 ; il s'agit d'un long procès, dont les autres pièces se trouvent aux Archives Nationales. On y raconte la prise de l'île de Nièves par d'Iberville ; on parle de la mort de ce capitaine, sans en donner la date précise.

Je mentionne, pour mémoire, les deux numéros suivants, car ils sont assez connus : 8989 " Journal de B. de Laharpe, à la Louisiane."

1209 " Mémoire sur la Louisiane par Le Maire."

Tout le monde connaît l'ouvrage suivant : " Droit Public ou Gouvernement des colonies françaises, d'après les lois faites pour ces pays, par M. Petit, député des conseils supérieurs des colonies françaises." Paris, Delalain, 1771, 2 volumes. La bibliothèque Nationale possède d'autres ouvrages de cet écrivain, fécond compilateur, lesquels n'ont point été tous imprimés, et qui peuvent être non moins utiles à notre histoire que l'ouvrage cité plus haut. En voici les titres :

" Dissertations sur le droit public des Colonies françaises, espagnoles et anglaises, d'après les lois des trois nations, comparées entre elles." Ceci peut être considéré comme le premier volume et a été mis en vente à Genève et à Paris.

Les autres volumes. portent les titres suivants :

2e volume—" Projet de règlement sur la discipline dans les tribunaux des colonies. Il paraît qu'une ordonnance de 1759 défendait aux gouverneurs de se marier aux femmes des pays qu'ils administraient.

3e volume—" Projet de règlement sur les sièges de l'Amirauté dans les colonies. Projet de règlement pour les paiements forcés dans les colonies. Projet de règlement pour rétablir la confiance dans le commerce de la France avec les colonies."

4e volume—" Projet de code pour toutes les colonies." On y reconnaît l'autorité de l'officialité de Québec.

5e volume—" Ordonnances en matières criminelles."

Volume 18,954. " Réflexions sommaires sur le commerce qui s'est fait avec le Canada." Détails intéressants.

" Mémoire de Pénicault : Relation véritable de ce qui s'est passé au pays de la Louisiane, pendant vingt-deux années consécutives, depuis le commencement de l'établissement des français dans le pays par M. d'Hyberville et M. le comte de Sugères, etc., etc." Ce volume se compose de 379 pages in-4to. Je ne puis dire si cette relation diffère de celle que possède la bibliothèque d'Ottawa, vol XI., de la 2e série.

" Armorial Général, Picardie. Les armes d'Abancourt, de Clément du Vault."

Normandie.—Les armes de Guillaume Abraham, de Jean Giffard, de Guillaume le Gardeur.

Fonds étrangers.—" Dialectes américains—Grammaire Algonquienne, ou des Sauvages de l'Amérique Septentrionale, avec la description du pays, composée en 1672-73-74, par Louis Nicolas, prêtre missionnaire," petit in-folio.

Cette grammaire devait être présentée au Dauphin, avec deux dictionnaires, un cathéchisme et divers discours instructifs, le tout comprenant " la topographie de la Nouvelle-France, avec les lacs, l'histoire naturelle des arbres, fruits, oiseaux, poissons et animaux, avec un autre ouvrage qui discourt des guerres, de la police, des mœurs, de la religion, des sacrifices, des maladies et des remèdes ; divisé en 24 livres en français, pour ceux qui ne voudront pas s'attacher à la langue des Sauvages."

On se demande si cette longue énumération n'est pas une charge ; si l'auteur voulait réellement écrire ce qu'il annonce et s'il l'a réellement écrit. L'abbé Nicolas était un ancien Jésuite. Charlevoix mentionne son nom ; il avait eu entre les mains les cahiers du Père Dreuillette.

" Vocabulaire Algonquin français." Incomplet à la lettre " T." In-8vo.

“Petit Dictionnaire de la langue des Iroquois de la nation d’Agnier.” In-8vo.

“Rudiments de la grammaire Mickmake.”

“Dictionnaire Iroquois, ou mieux, Manuel de phrases Iroquoises, écrit, paraît-il de la main de M. de la Galissonnière.

Les ouvrages sur nos langues sauvages sont peu nombreux ; quelques-uns à peine ont été imprimés. Le temps et les accidents feront bientôt disparaître le peu qui nous en reste. N’y aurait-il pas lieu de se préoccuper de la conservation de ces précieux restes—et bientôt les seuls restes—des nations qui habitèrent primitivement le sol canadien ? Ne serait-il pas prudent de faire copier les grammaires et les dictionnaires sauvages qui existent en Canada, ou à l’étranger, et d’en faire un fonds spécial ? C’est peut-être la seule partie de la science qu’on peut nous envier en Europe.

Le “Fonds Cinq Cents Colbert” renferme des documents que je n’ai pas tous analysés mais qui doivent donner des détails utiles ; e. g :

474. “Ambassade de M. de Borderie en Angleterre.

“Ambassade de M. de Blainville en Angleterre.

467. “Mémoire des affaires d’Angleterre depuis 1611 jusqu’à la fin de 1633.”

Important pour l’histoire de la restitution du Canada.

458. “Procès-verbal des Limites.”

469. “Négociations de la paix de Nimègue.”

J’ai analysé les volumes suivants :

Le volume 126 contient un ordre de payer quelques mois de solde aux 20 compagnies de Sallières. Il y avait en Amérique 50 compagnies, dont les dépenses annuelles s’élevaient à 340,758 francs.

De 126 à 147, rien.

Le volume 148 renferme un arrêt du Parlement en faveur de Charles de Biencourt, sieur de Poutrincoirt, 27 novembre 1638—étranger au Canada.

De 149 à 202, rien.

Vol. 203, page 37. “Journal de l’expédition de Razilly au Maroc,” commençant par ce qui regarde le Canada. P. 163. “Mémoire ou avis donné au Roy sur le fait de la navigation et commerce d’Amérique.” P. 188. “Sommaton faite au duc de Montmorency, comme vice-roi de la Nouvelle France, par les marchands de Rouen et de St. Malo.” Articles accordés par Mgr. le duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, stipulant pour lui le sieur Dolu, à la compagnie dite de Montmorency, 8 novembre 1620. Page 244. Propositions pour former en France une compagnie de commerce des Indes Occidentales. P. 253. Elicit du Roi pour l’établissement de sa compagnie royale de voyage de longs cours—Levant, Midy et Ponant, 1633.

On voit à la page 258 de ce volume, “*Plan véritable de l’état des affaires de l’Europe*,” que Cartier commandait au Canada pendant que Roberval était en France, et que l’Amiral de Chatillon eut entre les mains les mémoires de Verazanno.

Vol. 204. p. 159. Lettre de Colbert à l’abbé Bourlemont, à Rome. Comme le Canada se trouve maintenant dans son département, il charge l’abbé de presser l’érection de l’évêché de Québec, suivant le projet de bulle remis par De Lionne. P. 288. Lettre de Colbert à l’archevêque de Rouen. Il ne voit plus moyen de forcer la congrégation consistoriale à mettre Québec dans l’archevêché de Rouen ; le Pape prétend que l’archevêque n’a pu acquiescer aucun droit de ce côté. Il demande cependant que l’archevêque fasse un mémoire de ses prétentions. Page 300. Lettre de Colbert à Bourlemont. Par ordre du Roi, il lui envoie la réponse de l’archevêque de Rouen ; le prie de la présenter au St. Père et au Cardinal Rospigliosi ; mais s’ils résistent, ne point insister : accepter l’évêché relevant du St. Siège, jusqu’à ce qu’il y ait un archevêché en Canada. Page 341. Colbert à Talon, le presse de retourner en Canada.

Le catalogue du fonds Dupuy indique bien quelques documents qui auraient de l’utilité ; malheureusement, ils sont perdus depuis longues années.

1898. “Réflexions sommaires sur le commerce qui s’est fait au Canada.”

## ARCHIVES NATIONALES.

Les archives nationales renferment beaucoup de documents importants, dispersés un peu partout dans les différents fonds, et distingués ordinairement par leur provenance. Un des conservateurs, M. Léon Gauthier, publiciste distingué, m'a été d'un grand secours pour mes recherches.

J'ai constaté, avec regret, que certains papiers indiqués soit dans les catalogues, soit dans les ouvrages bibliographiques, ne peuvent plus se retrouver. Tel est le cas pour les lettres, si importantes pour nous, de M. de Montmagny, que M. Harisse—*Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie . . . de la Nouvelle-France*—indique au carton k 1232. Il ne reste plus dans ce carton que les pièces se rapportant à Roberval. M. Harisse les a imprimés dans ses *Notes*, mais avec beaucoup de fautes, soit précipitation, soit difficulté de lecture.

H 3263. Dépenses du séminaire de Montréal. Ce n'est qu'un simple livre de dépenses et recettes; mais j'y ai trouvé plus d'un détail utile: "1740, 2½ douzaines de l'*histoire abrégée de l'Ancien Testament*; 1½ douzaine de l'*Instruction chrétienne pour la jeunesse*; 8 douzaines d'*Alphabets doubles, latins. Rudiments latins; Imitation; Lettres de Cicéron, etc.*," d'où l'on peut conclure que l'instruction était loin d'être négligée. Date du départ pour le Canada de MM. Guillon, Le Geai et Perthuis. Payé pour la Gazette de France, pour la Gazette de Hollande, pour journaux de Verdun, etc., etc.

V<sup>7</sup> 414. Commission temporaire du conseil du roi. Evêque de Québec. C'est le procès au sujet des abbayes unies à l'évêché de Québec.

V<sup>7</sup> 214. Commission extra du conseil. Procès au sujet de l'armement commandé par d'Iberville et la prise de l'île de Nièves. Le procès fut très-long; il durait encore quarante ans après l'expédition. Une partie des pièces se trouve à la bibliothèque, vol 8974, comme je l'ai indiqué plus haut.

K 1374. Affaire du prie-Dieu à Montréal.

Nouvelles du Canada.

Lettre de M. de la Source, Chicago, 19 avril 1699.

Lettre de M. de Montigny, Akanxas, 2 janvier 1699.

Du même, de la Louisiane, 3 mai 1699.

Lettre de M. Buisson de St. Cosme, 2 janvier 1699, 19 pages.

Ces diverses pièces faisaient partie du recueil formé par Frère Léonard de Ste. Catherine de Sienne, et qui se trouve à la bibliothèque nationale sous le No. 9097.

K 1284. Second mémoire concernant les limites des colonies, présenté en 1720, par Robé, prêtre de la congrégation de la Mission, 36 pages. Les autres se trouvent au Ministère des affaires étrangères. Par sa date je crois que ce mémoire diffère de celui qui se trouve à Ottawa, sous le nom de *Bolé*, 1ère série, vol VII.

K 1285. Lettre à D'Aguesseau par Gaulin, prêtre du Séminaire, missionnaire chez les Micmaks.

K 1286. Déclaration des terres que les PP. Jésuites possèdent dans le pays de la Nouvelle-France, 1663.

Etat de l'église du Canada, 5 pages. Ce document me semble faire partie de l'exposé de Mgr St. Valier en 1685.

K 1232. Cahier de 230 pages faisant partie de la défense de Vaudreuil, renfermant copie de lettres officielles, et donnant l'explication de plusieurs ordres. M'a semblé très-important; si important que j'ai longtemps recherché les autres parties de ce procès célèbre, dont le dernier mot n'a pas encore été dit. Quand j'ai quitté Paris, on n'avait pas encore pu le trouver aux archives.

Mélanges, 204. Réponse de M. Delino au mémoire de M. Riverin sur le commerce du castor, 18 décembre 1704.

Etat des dépenses du gouvernement, 16 feuilles, détails utiles.

Conseil tenu à bord la frégate le *Nesmond*, 2 septembre 1697.

Mémoire sur l'état présent des affaires de la compagnie du Canada.

Raisons du mauvais état des affaires de la compagnie du Canada, par Riverin.

Lettre de l'Intendant à Ponchartrain, 14 juin 1704.

Mémoire de Delino, pour demander la suppression du quart.

Vaudreuil et Beauharnois, lettre commune au ministre, 1704, au sujet de Pierre Boucher. On y mentionne un placet de ce dernier, lequel "contient toute l'histoire de la colonie."

Lettre commune de Callière et de Beauharnois au ministre. Des vaisseaux anglais sont venus vendre de la farine. Construction des églises.

Lettre de Champigny au ministre. Perrot, et ses difficultés avec Monseignat. Eloge de Perrot, 22 mars 1701.

Lettre de Vaudreuil et de Beauharnois. Difficultés au sujet des églises en pierre. Canal de la Chine. Eloge du jeune De Varenne et sa belle conduite au siège de 1690. 1703. Intéressante.

Lettre du Père de Carheil au Gouverneur (de Callière) à Québec, datée de Michillimakinac, 30 août 1702. Longue et intéressante.

Lettre de Riverin à un ami, en Canada, Paris 21 mars 1704. Intéressante.

Placet de Delino à Pontchartrain, Novembre 1704. Lettre sur la mort du Père Allouez, Québec 29 août, 1690, 15 pages,—très-intéressante.

1374. Lettre du Père Germain de Convert, Jésuite. Détails intéressants sur le siège de Québec en 1690. Les Pères et les Frères Jésuites pendant le siège s'étaient partagés dans les corps de garde de la haute et de la basse ville, pour encourager les soldats et miliciens. Intéressante.

H. 4226. *Contrôle général des Finances.*

Mémoire des ouvrages qu'il convient de faire présentement ou des lieux dont on pourrait se servir, en cas de besoin, pour la défense de Québec.

Lettre de M. de Belmont à l'Intendant, Ville-Marie, 26 novembre. Troubles causés par la cherté des objets, et l'injustice des marchands de Montréal. Il laisse M. de la Faye, comme curé, à M. de Contrecoeur. Régiment de Police, corrigé et amendé, qui s'occupe aussi beaucoup de la religion.

Lettre de Mgr de St. Valier à l'Intendant, Paris, 15 juin 1703. Parle de son voyage de Rome, où il a été très-bien reçu du Pape. Intéressante, 6 pages.

Requête de Beauharnois au sujet des plaintes portées par les soldats contre leur nourriture.—1703.

Proposition pour trouver des moyens d'acquitter l'état des charges de ce pays de la présente année.—1703.

Minute du bureau des pauvres établi à St. Laurent (Ile d'Orléans), 1698 27 mars, par le Père Leblanc, au nom de Mgr de Québec.

Mémoire touchant le moyen le plus favorable pour conserver le commerce et la paix avec les Sauvages du Canada. s. l. n. s.

Difficultés entre MM. de Champigny et de Crisafy, au sujet des honneurs à l'église, en l'absence du Gouverneur. Correspondance à ce sujet. Lettre de Mgr St. Valier, 13½ pages.

Mémoire sur l'inexécution du marché fait l'an dernier avec le Sr St. Simon pour la construction d'un bastion.

*Le Canada.*—Mémoire intéressant sur les hommes et sur les choses. Caractère de M. de Callière, de Ramesay; 20 pages. Mérite d'être copié.

K. 1351. Négociations avec l'Angleterre, pièce No. 87. Lettre de Rouillé au marquis de Bonnac, au sujet des préparatifs de l'Angleterre contre la Belle Rivière. Versailles, 13 février 1755; une autre du 27 mars.

Relation de la prise de l'*Alcide* par l'Amiral Boscawen, par un officier fait prisonnier.

Lettre de Rouillé à Bonnac, 20 juillet, 1755.

No. 92. Extraits de lettres écrites du Canada, Vaudreuil, Duquesne.

No. 94. Lettre de Londres, s. s. 26 août 1755. Affaire de Bradock.

No. 95. Lettre de Londres, 26 juillet

No. 104. Lettre de la Galissonnière, écrite sur le *Foudroyant*, Port Mahon, 21 mai 1756.

No. 113. Mémoire pour prévenir la guerre, No. 1.

No. 114. Réponse du Ministre Robinson, ou mémoire No. 2.

Mémoires No. 3 et No. 4.

No. 118. Observations sur le contre-projet des Anglais.

No. 119. Projet de réponse à la réplique des Anglais.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

C'est dans les archives de ce Ministère que se trouvent les documents les plus nombreux et les plus importants pour l'histoire des pays compris sous le nom de Nouvelle-France. Le gouvernement canadien en a fait copier et analyser une grande partie, la plus grande peut-être. Je crois cependant qu'il reste encore plusieurs pièces importantes, soit dans les dossiers reliés, soit dans les cartons.

J'ai cherché d'abord à m'assurer de l'existence des actes de baptêmes, mariages, sépultures de l'ancienne Acadie, que notre savant généalogiste, l'abbé Tanguay, avait vue au dépôt des archives. Soit erreur, soit oubli, on m'assura qu'on n'en avait aucun.

J'avais déjà constaté, et je constatai d'une manière très-certaine, plus tard, que le gouvernement français possédait à Québec, les archives les plus complètes et les plus précieuses, renfermant non-seulement les pièces officielles, mais encore une foule de documents historiques, ou simplement instructifs. Pendant les grandes contestations diplomatiques, c'est de Québec qu'on fait venir, dûment authentiqués, les extraits de la correspondance ministérielle, des actes administratifs, les instructions du gouverneur, et les simples mémoires d'érudition préparés en France.

Rien du tout cela ne semble exister en Canada aujourd'hui, et nous sommes obligés de faire copier plus d'un document sur une copie envoyée de Québec, avec le certificat qui constate que l'original était conservé dans nos archives. Quel a été le sort de ces archives ? Ont-elles péri dans la destruction générale de Québec, pendant le siège de 1750 ? Ont-elles été détruites par la négligence des premiers administrateurs anglais ? Ont-elles été emportées en France par M. de Vaudreuil ? Je pencherais assez pour cette dernière alternative, en voyant ce qui s'est passé entre M. de Vaudreuil et Haldimand, au sujet des cartons réclamés par les Anglais. Quoi qu'il en soit, un des conservateurs au ministère de la Marine, M. Margry, qui porte un véritable intérêt à notre histoire, m'a affirmé qu'il ne connaissait rien dans ses archives qui pût provenir de Québec, excepté les copies dont je viens de parler.

Autant que possible, j'ai porté mes recherches sur ce qui n'a pas été analysé.

Vol. 105. Canada, correspondance générale. 1760-68.

Arrêt du conseil et lettres patentes qui commettent M. de Sartines etc., et les conseillers du Chatelet pour faire les procès aux auteurs du monopole, ainsi qu'à leurs complices. 12 décembre 1764.

Mémoire sur la dette du Canada, par Glenet.

Mémoire présenté à Mgr. le Duc de Choiseul ; même sujet, par Ruffiat (?)

Reflexions sur le Mémoire du Sr Ruffiat, adressées à Mgr. de Choiseul et à M. Fontanier.

Mémoire sur le Canada, joint à la lettre de M. Glenet, 13 décembre 1762.

« L'importance du Canada n'a jamais été présentée à la Cour. » C'est une espèce de plan pour soulever les Canadiens.

Lettre annonçant le soulèvement des Sauvages, Québec, 3 octobre 1763.

Mémoire de M. de Ramesay au sujet de la reddition. Il demande la permission de le faire imprimer ; important. Je passe une suite de Mémoires sur la dette du Canada, peu intéressants.

Placet de Louis de Repentigny au Ministre. Etat de service, 5 novembre 1766.

Mémoire adressé au duc de Choiseul 5 avril 1765,—au sujet de ses réclamations, par M. de Longueuil.

Mémoire en faveur de Leblanc, acadien.

Vol. 106. Sous titre *Eglise du Canada*.

1er Mémoire sur l'état de l'église du Canada, sous l'ancien évêque (Mgr. de Laval.)



2e Mémoire sur l'état de l'église du Canada, depuis l'arrivée de Mgr. de St. Valier. Mémoire pour le Canada.

Lettre de Vaudreuil au Ministre, Québec, 14 octobre 1727. M. Robert, visiteur du Séminaire de St. Sulpice. M. Guay, missionnaire, Fort de la Montagne.

Mémoire des M.M. de St. Sulpice, au sujet du fort du Lac des Deux Montagnes. Etat des biens et des charges du Séminaire. 13 ecclésiastiques au Séminaire, 4 aux missions, 5 aux cures.

Etat des charges et des besoins des Religieuses Hospitalières de Montréal.

Etat des revenus des Pères Jésuites. Revenu total 1314 francs. 40 Religieux, dont 18 au collège, 9 domestiques perpétuels, 14 engagés, 4 Religieuses à Montréal.

Etat des revenus du Séminaire de Québec.

Etat des concessions faites par le Séminaire de Montréal.

Lettre de Vaudreuil au Ministre, au sujet de la concession du terrain pour le fort de la mission du Sault au Récollet, Québec, 5 novembre 1715.

Mémoire intitulé : *Canada* sur le Séminaire de St. Sulpice. Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Droit de justice du Séminaire de Québec.

Lettre de Dupuis; même sujet, 20 octobre 1727.

Requête présentée à M. de Maurepas par les citoyens de Québec au sujet du séminaire et de ses dettes. On voit que Mgr Laval avait fondé des écoles dans la cote de Beaupré.

Lettre de Beauharnois sur l'état du clergé, 16 octobre 1727. Cures fixes. Les chanoines. Le séminaire de Québec.

Bulle du jubilé pour Québec, accordée par Benoit XIII, 7 mai 1727.

Minutes du Conseil. Missionnaires du Sault St. Louis. Les Sauvages demandent le P. Lauzon, appelé *Gannenrontié*. Le P. Lafitau était opposé à l'idée de mettre garnison au Sault-St. Louis.

Lettre de l'Evêque de Québec, 18 octobre 1727. Religieuses de Louisbourg. Chapitre de Québec. Corps de religieuses de l'Hôtel-Dieu conservés après plusieurs années de sépulture.

Lettre du Roi au Pape, au sujet des biens du chapitre.

Mémoire sur la cathédrale de Québec.

Mémoire de Vincelotte. Difficultés d'église. Cap St. Ignace.

Lettre de Vaudreuil à ce sujet.

Mémoire d'Auteuil, 11 avril 1722, au sujet de la division de la paroisse de Ste. Anne; intéressant.

Lettre de Vaudreuil au Ministre. Plaintes contre l'évêque qui a marié de Lantagnac, neveu du gouverneur, à la fille du 1er conseiller.

Mémoire de M. de Glandelet sur l'évêché, 21 septembre 1718.

Plaintes de l'Evêque contre Vaudreuil qui soutient un religieux apostat. Défense de célébrer devant celui-ci, 14 mars 1719.

Instructions pour servir d'éclaircissement au Mémoire M. de Glandelet.

Mémoire pour l'Hôpital Général de Québec, 1718.

Mémoire sur les Religieux de Louisbourg, 30 novembre 1717. Intéressant.

Mémoire de l'Evêque de Québec, 15 octobre 1717. Récollets de l'île Royale. Séminaires de Québec et de Montréal. Curés. Intéressant.

Lettre de Beauharnois au Ministre. Le Coadjuteur est arrivé. Mission de Restigouche.

Mandement du Vicaire-Général du Diocèse, 12 septembre 1728. Mort de Mgr. de St. Valier.

Plans. Terrains et maisons des communautés religieuses, dressés par Catalogne à Montréal.

Mémoire sur l'affaire de l'évêché et du chapitre.

Mémoire touchant la subsistance des curés, vers 1680.

Mémoire touchant le patronage des curés.

Mémoire en faveur des curés, usés par l'âge et le travail.

Mémoire de l'Evêque sur le même sujet.

- Minutes du conseil. Résumé des lettres de l'évêque de Québec sur les curés et les missionnaires.
- Mémoire sur ce qui s'est observé pour les bancs dans les églises.
- Lettre de Vaudreuil sur les Récollets, 13 novembre 1716.
- Lettre de M. Boucher, curé, etc.
- Mémoire sur les paroisses. Intéressant.
- Plusieurs pièces sur les Récollets, maison de la haute ville; établissement de Louisbourg.
- Mémoire sur le changement de la mission du Sault St. Louis.
- Mémoire sur les cures fixes et sur les mariages.
- Cure des Trois-Rivières.
- Réponses sur quelques propositions faites à Mgr. de Pontchartrain.
- Minutes du conseil. Résumé du mémoire du Père Lafitau.
- Mémoire du séminaire de Sulpice de Paris, au sujet de certaines réclamations, avec documents.
- Mémoire sur les Récollets; leur séjour à Cataracouy.
- Vol 107. Mémoire pour l'hôpital-général, réclamations, 1764.
- Sentence rendue par Bigot dans un différend entre les PP. Jésuites et l'Hôtel-Dieu de Québec.
- Lettre de M. de la Jonquière pour recommander M. de la Corne, 7 octobre 1750.
- Lettre de Cabanac—Lajonquière, doyen du chapitre de Québec, 4 novembre 1750.
- Mémoire du chapitre de Québec.
- Lettre de Monseigneur de Pontbriand, Québec 11 novembre 1756.
- Lettre de Bigot, au sujet des Ursulines des Trois-Rivières qui demandent à être déchargées de l'hôpital, 14 octobre 1750.
- Lettre de l'évêque de Québec au supérieur des Récollets de Louisbourg.
- Lettre écrite au ministre par la sœur Le Roy de la Conception, de Louisbourg, au sujet de son couvent, 23 décembre 1732.
- Lettre sur les affaires ecclésiastiques du Canada, jugement porté par MM. Beauharnois et Hocquart sur Mgr. Dosquet, Québec 17 octobre 1735.
- Etat des affaires religieuses en Acadie.
- Mémoire sur l'église du Canada. Important. 9 janvier 1731.
- Mémoire présenté à Mgr. de Pontbriand par l'abbé de l'Île-Dieu.
- Rapport du Vicaire-Général, après une visite à l'Île Royale, 1736.
- Lettre collective de MM. de la Galissonnière et Hocquart. Québec, 18 octobre 1747. Abbé Picquet.
- Lettre collective de Beauharnois et Hocquart, 12 octobre 1733. Le chapitre et le coadjuteur.
- Lettre de l'abbé Picquet à la Galissonnière. La Présentation, 4 août. Intéressante.
- Lettre de Beauharnois. Québec, 28 octobre 1731. Chapelle St. François-Xavier, à Batiscan. Le Sr. Lefebvre, curé, et le seigneur de la Pérade—dîmes.
- Mémoire sur le chapitre et ses revenus. Octobre 1732.
- Lettre de Beauharnois au ministre. 8 octobre 1733. Legs de Mgr. de St. Valier à l'Hôpital-Général.
- Le même au même.—6 octobre 1733.—Le P. de Lauzon, supérieur des Jésuites, demande à passer en France. Son éloge. Etat du Collège de Québec.
- Lettre du P. Lafitau au ministre, Versailles, 30 décembre. Il est venu présenter le P. de Lauzon; il transmet un mémoire.
- Ordonnance de M. de Lotbinière, vicaire-général, au sujet de la paroisse du Cap St. Ignace.
- Lettre de Beauharnois, 18 octobre 1735. Religieuses de Montréal.
- Le même,—15 octobre 1735,—Le chapitre et la seigneurie de la Petite Nation.
- Mémoire des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Beauharnois appuie ce mémoire.
- Lettre de Beauharnois—Position financière du Séminaire de Québec; dettes et revenus, 10 octobre 1734.
- Le même—Position financière de l'Hôpital-Général de Montréal.

- Le même,—19 octobre 1735.—Eloge de l'abbé de Lotbinière.  
 Le même,—6 octobre 1736.—Hôpital-Général de Québec.  
 Le même,—au sujet de l'Hôpital-Général,—Réclamation de Mgr. de Mornay contre la succession de Mgr. de St. Valier.  
 Lettre de la supérieure de l'Hôpital-Général à ce sujet.—27 octobre 1737.  
 Lettres de Beauharnois, 1er octobre 1738. M. de Lotbinière, doyen du chapitre.  
 Requête des PP. Récollets, 2 novembre 1738. Demandent des secours pour rebâtir leur couvent, dont une partie a été incendiée.  
 Requête de l'Hôpital-Général de Québec, au sujet de la seigneurie de la Durantaye.  
 Lettre de l'abbé de Lotbinière à Maurepas, au sujet de ses revenus comme chanoine.  
 Lettre de Beauharnois, 30 octobre 1738. Chapelain de l'Hôpital-Général.  
 Le même, 26 octobre 1742. Affaires de l'Hôpital-Général. — Détails intéressants sur la famille La Tour de St. Estienne.  
 Carton.—Projet pour l'Acadie. Lettre de Mgr. de St. Valier. Paris 17 juin 1703. Abbé de St. André-au-Bois. Prémontrés qu'il désire envoyer en Acadie.  
 Mémoire au sujet de la conduite des Missionnaires en Acadie, 1693. Intéressant.  
 Papiers et titres appartenant aux Ursulines de Québec. Détails intéressants sur Déré Sieur de Gand, qui agit au nom de Champlain, 4 décembre 1635; "atteint d'une grièue maladie," et sur Adrien Duchesne.  
 Mémoire de l'abbé Boulard sur les dîmes.  
 Exemption accordée aux PP. Jésuites de payer la dîme, 12 novembre 1684. Idem pour l'Hôtel-Dieu, le séminaire de Québec.  
 Consultation d'Hericourt sur l'exemption accordée au PP. Jésuites.  
 Mémoire pour les communautés de Québec au sujet de la dîme.  
 Procès-verbal de la saisie des effets de M. Dupuy, intendant, à la poursuite de M. d'Aigremont.  
 Mémoire sur la dîme présenté par les curés, 1706.  
 Autre mémoire transmis par Beauharnois, 30 septembre 1739.

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Quoique les employés de ce ministère fussent en vacances, M. Feugères, archiviste-en-chef, voulut bien me permettre d'y travailler, et je reçus l'accueil le plus bienveillant des secrétaires, MM. Vinot et de Civry, et du bibliothécaire, M. Masson. Ces messieurs rivalisèrent de complaisance pour me donner les facilités dont j'avais besoin. J'étudiai d'abord ce qui concerne l'Amérique.

#### Volume I. (Amérique), 1592-1660.

Ce volume renferme des pièces qui ont été publiées ou simplement copiées; je les ometts ici.

Page 25.—Lettre datée du Port Royal de l'Eguille, non signée.

Page 65.—Relation du Capitaine Daniel de Dieppe en la Nouvelle-France, etc.,<sup>2</sup> avril 1629. C'est l'original, avec signature autographe, de la relation publiée par Champlain. Il serait utile d'en avoir une copie pour comparer avec l'imprimé.

Page 82.—" Monseigneur est très-humblement prié, etc." Mémoire sur la traite de la Nouvelle France, avec l'indication écrite au dos: "Mémoire de M. de Lauson."

Page 86.—Commission à (le nom en blanc) pour recevoir le fort de Québec, 1<sup>er</sup> février 1632, à Metz.

Page 88.—Commission au Sieur de Razilly pour aller recevoir la restitution du Canada, de l'Acadie, des mains des Anglais, 27 mars 1632. La copie de ce document vient ensuite avec le titre: "Traité avec M. le commandeur de Razilly."

Inventaire des pièces remises des mains de M. le commandeur de Razilly pour prendre possession du Port Royal, 22 avril 1632, avec la signature du Chevalier de Razilly.

Page 93.—Commission du Roi à Razilly 20 mai 1632.

Page 95.—Copie de l'acte de protestation faite par le capitaine Emery de Caen estant à Québec contre le capitaine de Quereq, 13 juillet 1632.

Page 97.—Lettre de Caen à Richelieu, Paris, 7 décembre 1632. Reddition de Québec.

Page 98.—Brouillon de la réponse de Richelieu, 26 septembre 1632.

Page 99.—Lettres patentes de Richelieu en faveur de de Caen, concession de certaines îles dans les Indes Occidentales, 28 janvier 1633.

Page 100.—Projet de lettre du Roi au capitaine de la Tour. De la main du cardinal : " pour mettre des Capucins dans le dit fort," 16 mars 1633.

Page 102.—Lettre de de Caen au cardinal Richelieu, Rouen, 19 octobre 1633. Québec a été remis au capitaine Duplessis.

Page 104.—Convention entre Richelieu et Lauson, 24 janvier 1634.

Page 106.—Lettre de Razilly au Cardinal, Nouvelle-France, Fort Marie-de-Grâce 25 juillet 1634.

Ici se placent deux lettres autographes et signées l'une de Champlain, p. 107, et l'autre du P. Le Jeune, p. 138. Elles ont été publiées.

Page 162.—Don de plusieurs îles fait à M. de Caen, 1640.

Page 179.—Articles entre la compagnie de la Nouvelle-France et M. de Répentin, 14 janvier 1645.

Page 184.—Don de deux pièces de canon, 9 avril 1645.

Page 357.—Lettre de la Reine-Mère, en qualité de Grand-Maître de la navigation à Charnisay, 13 avril 1647.

Page 362.—Leborgne, marchand, comme procureur de Charnisay, demande à faire enregistrer la lettre précédente, 11 décembre 1647.

Page 392.—Lettre et commission au St. de la Fosse, l'autorisant à administrer les biens et le gouvernement de Charnisay, 24 juin 1651. C'est un imprimé.

Page 429.—Lettres patentes du Roi confirmant le traité fait entre le duc de Vendôme et la veuve de Charnisay. Mme de Charnisay cédaient une partie de ses droits sur l'Acadie à Vendôme, à condition que ce dernier la protégerait contre la Tour, Denis, etc.

Page 481.—Arrêt portant que le Sieur Vicomte d'Argenson sera payé de ses appointements de gouverneur de la Nouvelle-France, etc. On voit la cause qui retarda l'arrivée de M. d'Argenson en Canada.

Page 483.—Ordonnance contre les habitants qui s'embarquent frauduleusement pour la France, 12 mars 1658.

Page 485.—Placet présenté à Brienne par Mme. d'Angoulême, en faveur des enfants de Menou.

Page 486.—Placet au Roi, même sujet.

Page 539.—Provisions de Vice-Roi pour Feuquières, non signées, août 1660.

#### *Amérique—Volume II.*

Page 13.—" Bien que la charge de Vice-Roi," document qui indique d'une manière générale l'influence du Vice-Roi en Amérique.

Page 24.—Arrêt qui donne à Mgr. de Laval entrée au Conseil, 24 mai 1661.

Démission de Feuquières de sa charge de Vice-Roi, 5 octobre 1661.

Prise de possession des pays du Nord, Baye du nord de Canada, par le Père Dablon, 3 mai 1662.

Page 29.—Pouvoirs de Vice-Roi accordés à d'Estrades ; date en blanc.

Page 31.—Lettre en faveur de Joseph Menou, fils de Charles, 1662. Importante.

Page 37.—Commission donnée par d'Avangour au Sieur Couture, d'aller prendre possession de la Baie du Nord, 10 mai 1663. Couture était prêtre, et non pas un simple voyageur, comme on pense généralement.

Page 59.—Instructions pour le Sieur de Tracy.

Page 87.—Instructions pour le commandant du Brézé.

Page 90.—Prise de possession de la Baie du Nord par le Sieur Couture et Jacques de la Chenaie.

Lettre de Tracy à Lord Willoughby.

Page 120.—Lettre du conseil souverain au Roi—de Québec, 23 juin 1664. Ce document m'a paru important ; mais il peut se trouver aux archives du Conseil Supérieur.

Page 138.—Mémoire du Roi pour servir d'instruction à M. Talon. Intéressant, 18 pages. Le 1er volume de la série I n'en donne qu'un très-court extrait.

Page 147.—Lettre d'agent général à LeBarrois, interprète portugais.

Page 178.—Lettre de Talon au ministre. Québec, 10 octobre 1665, autographe.

Page 182.—Le même au même, 3 novembre 1665. Autographe, intéressante.

Page 184.—Explication des onze présents des ambassadeurs Goïougous, 1er décembre 1665. Ils ramènent LeMoyno leur prisonnier.

Page 192.—Remontrances de la compagnie des Indes contre les prétentions de Feuquières. Avaugour avait été nommé par la compagnie.

Page 196.—Traité de paix avec les Tsonnonthouans.

Page 205.—Lettre de Talon au ministre, 10 novembre 1666.

Page 223.—Lettres adressées à MM. de Tracy, Courcelle, Talon, Laval, Chambly, au sujet du régiment de Carignan, qui doit retourner en France, et sur l'état de la colonie.

Page 225.—Lettre de Talon au ministre, 26 août 1667.

Page 228.—Lettre de Courcelle au ministre, 27 octobre 1667. Intéressante.

Page 229.—Traité de paix avec les Onontagués, Goïougous, 13 décembre 1667.

Page 236.—Commission pour le gouvernement de Plaisance, Terre-Neuve, (nom en blanc) 1667.

237.—Lettre de cachet à l'évêque, au gouverneur, au sujet du mariage des jeunes gens, de la publication au prône, des actes du conseil, etc., 30 décembre 1667.

Page 272.—Traité entre Hector Dandigny, chevalier de Grandfontaine, et le chevalier Temple, au sujet de l'Acadie. L'original de ce traité était conservé au Château St. Louis, comme il appert par le certificat attesté de l'intendant.

Page 271.—Lettres Patentes pour l'établissement de la Congrégation Notre-Dame, 1671.

Page 277.—Procès-verbal de la prise de possession du territoire des lacs par St. Lussou, 16 mai 1671. Par sa date, ce document paraît différent de celui qui se trouve dans la série I, volume 6.

Page 280.—Mémoire adressé au Roi par Talon, sur l'état du Canada, 3 novembre 1671.

Des extraits seulement se trouvent au volume 1er de la série I. Ce long mémoire est très-intéressant. Il donne des détails sur Temple, qui voulait se retirer en Canada. Détails sur les mines et les productions. Le Sieur de St. Martin, frère donné chez les Jésuites, bon mathématicien, y enseigne la jeunesse. Remerciements au sujet de Perrot, gouverneur de Montréal. Contrecoeur est en France pour y vendre ses biens. Demande une commission du Roi pour le gouverneur de Trois-Rivières, qui n'en a qu'une de Courcelle. M. de Queylus a reçu de Rome des lettres qui l'alarment sur son titre ; il passe en France. M. de Lauson n'est pas satisfait de Talon ; il passe en France. Lettre à Colbert sans date. En tout 60 pages.

Page 313.—Lettre de Frontenac au ministre, 13 novembre 1673. Il envoie dans une cassette le plan de Québec et celui de la côte du lac Ontario. La Salle chez les Iroquois ; il lui a envoyé une carte de tout le lac Ontario, 68 pages. Malgré sa date, cette lettre me semble différente de celle qui se trouve dans la série II, vol. 2.

Page 387.—Lettre circulaire sur la mort du P. Dreuillette, 18 avril 1681.

Page 437.—Procès-Verbal du Sieur de Tonty sur le voyage fait à l'embouchure du Mississippi, 1686.

Page 444.—Réponse du Roi à M. de Denonville, 30 mars 1687. Analysée dans le vol. 3e, série I.

Page 459.—Mémoire de M. de Denonville au Marquis de Seignelay, 1687. Je crois qu'il diffère de celui qui est copié dans le volume 3e de la série I.

468.—Lettres de M. de Denonville, détails intéressants, 1686. Ecoles dans les campagnes. L'évêque désire des Lazaristes pour le Port Royal. Boisvinet s'est noyé. Chailly a déserté. Buste de Louis XIV en bronze.

Page 497.—En cet endroit, il est fait mention d'un imprimé, intitulé : " Récit véritable de la compagnie de la Nouvelle-France dite Canada."

Mémoire de le Borgne.

Lettre de la Vallière à de Tracy.

Page 498.—Liste de différentes pièces cotées : No. 21 certificat original de M.M. Dollier et Galinée ; No. 22. Carte du lac Ontario ; No. 24. Plan des terres et des lacs les plus éloignés, que les Français ont découverts, avec cette note marginale : " Ce plan a été envoyé du Canada, en 1673, par M. de Frontenac dont on a aussi envoyé la lettre etc."

Page 536.—Mémoire adressé à M. de Seignelay par la compagnie de la Baie du Nord établi à Québec, sur les affaires de cette Baie. Copie dont l'original est dit se trouver à Québec.

Page 544.—Mémoire sur le même objet, envoyé par M. de Denonville.

Page 555.—Prise de possession de la baie Puante, par Nicolas Perrot.—8 mai 1689.

### *Amérique—Volume III.*

Page 41.—Traité entre d'Iberville et les habitants de l'île de Nièves, 19 avril 1706.

Page 126.—Conditions accordées par d'Iberville.

Page 170.—Bégon au duc d'Orléans, 14 octobre 1716. Le duc avait approuvé le travail de Sarrasin, 16 mars 1715.

Page 172.—Lettre de Vaudreuil au duc d'Orléans, 2 novembre 1716. Il est arrivé malade à Québec.

Placet de Mgr. de Mornay, qui expose son extrême pauvreté.

Page 222.—Lettre de Vaudreuil au Régent, 13 novembre 1713. Assurances de dévouement.

Page 241.—Inventaires des pièces énoncées dans le mémoire du chevalier de la Forest, neveu et successeur de la Forest, mort en 1714.

Page 244.—Extraits des papiers que le maréchal d'Estrées a remis au sieur d'Auteuil pour les examiner. On y mentionne : Mémoire de l'ambassadeur de France, présenté au protecteur, au sujet de la prise de la Hève, datée 8 novembre 1658. Remontrances du même, 14 octobre, 1659. Remontrances de M. d'Estrades, ambassadeur, même sujet, 1661. Relation de la prise de la Hève, 1654-57. Mémoire présenté au Roi, qui fait connaître les efforts du commandeur de Razilly et d'Aulnay, son cousin, pour remettre l'Acadie sous le pouvoir de la France. Mémoire d'Avangour, 1663, 7 décembre. Mémoire anonyme qui se plaint de l'autorité de Mgr. de Laval. Traité au sujet de l'Acadie, 1664. Mémoire de Calonne, 1667. Mémoire de le Borgne, 1670. Relation de ce qui s'est fait en Acadie depuis l'arrivée de Grandfontaine, 1670.

Mémoires sur la baie d'Hudson, par Villermont, 1683. Autre, par Comporté, 1683. Mémoire sur les limites de l'Acadie, par le P. de Charlevoix, etc., etc.

Page 279. Proclamation de Richard-Philipps, gouverneur de l'Acadie.

### *Amérique—Volume IV.*

Page 6.—Lettre de La Martinière à Bégon, Montréal, 12 mai 1714. Peinture de la disette et de la misère.

Page 8.—Mémoire présenté par de La Martinière au Conseil, 16 juillet 1714

Page 11.—Lettre de La Martinière à Bégon, 15 août 1714. Longue et intéressante.

Page 15.—Extraits d'une lettre de La Martinière au duc de St. Simon.

Page 20.—Lettre originale de La Martinière au duc de St. Simon, Québec, 28 octobre. Elle fait connaître quelques détails biographiques sur Bégon. Intéressante.

Page 58.—Extraits de la réponse faite au Roi par M.M. Vaudreuil et Bégon, au sujet des bornes de l'Acadie.

Page 70.—Supplique envoyée au Régent par les religieuses hospitalières, Montréal, 1721.

Page 74.—Mémoire sur les bornes de l'Acadie et sur celles de la Baie d'Hudson par La Mothe-Cadillac. LaTour, père, ne pouvant persuader à son fils de trahir la France, s'en alla au Port Royal et le prit. C'est lui qui donna le nom de Nouvelle-Ecosse à l'Acadie. Mais, voyant arriver les Français, il se retira chez son fils etc. Ce mémoire faisait partie de nos anciennes archives de Québec. Là aussi se trouvait le mémoire original de Robé, dont j'ai parlé déjà et dont une copie se trouve dans le volume 4e, p. 81.

Page 154.—Autre mémoire présenté par Robé.

Page 169.—Demandes faites par la France à l'Angleterre.

Page 222.—Extrait d'une lettre de M. Begon, du 21 avril 1725. Députation anglaise à Montréal. Dudley, fils du gouverneur Taxter, colonel et membre de la chambre haute, Atkinson. Récit de la conférence.

D'autres extraits de cette lettre se trouvent dans la série I, mais se rapportent à la guerre des Abénakis.

Page 229.—Sommaton faite au commandant du fort anglais bâti sur le bord du lac Ontario (Chouenguen.)

Page 232.—Articles accordés aux Acadiens qui prêtèrent serment au roi d'Angleterre, par V. Worth, enseigne, 1727.

Page 241.—Lettre de Perrier, gouverneur de la Louisiane, 15 novembre 1727.

Page 251.—Lettre du même, 25 avril 1728.

Page 254.—Autre du 17 mai 1728.

Page 259.—Réflexions sur une escadre qu'on arme en Angleterre.

Page 288.—Lettre de Baron au cardinal Fleury; Nouvelle-Orléans, 30 avril 1730.

Quelques détails sur la guerre des Natchés.

Page 337.—Projet de lettre de la compagnie à Perrier au sujet des Anglais et des Espagnols à la Louisiane. Intéressante. Le ministre a écrit en note: "Il convient d'ordonner que les postes des Miamis soient déclarés dépendants du gouverneur de la Louisiane, pour faire tomber les prétentions du gouverneur du Canada." Le mémoire suggère de faire peupler la Louisiane par le Canada parce que les Français sont trop faibles pour supporter le climat.

Page 349.—Autre mémoire sur les moyens de développer le commerce de la Louisiane.

Page 351.—Réponse à ce mémoire par un autre.

Page 353.—Réflexion sur les deux mémoires précédents.

Page 369.—Réponse faite par Beauharnois et Hocquart, 10 décembre 1731, au mémoire du roi, en date du 8 mai, même année, Fort de la Pointe-à-la-Chevelure.

Page 469.—Mémoire sur le Canada—spécialement sur la monnaie de carte.

#### *Volume 5.—Amérique.*

Page 9.—Réglement des droits et salaires des officiers du siège de l'Amirauté de Québec—24 mai 1737. Imprimé de 11 pages.

Page 19.—Même chose pour l'Île Royale.

Page 38.—Mémoire intéressant, commençant par ces mots: "La découverte de l'Amérique fut faite sous le règne de Louis XIII par le Sieur de St. Etienne de la Tour, de la province de Champagne." Il emmena des colons. Son fils épousa la veuve de Menou de Charnisay, dont il eut trois filles et deux garçons. Il se noya avant que ses fils fussent en âge. C'est à la suite de cet accident que sa veuve aurait fait un traité avec Vendôme. Le roi, réunissant l'Acadie à son domaine, donna des concessions seigneuriales aux cinq enfants. Vendôme en réclama une moitié et perdit son procès. Duvivière, capitaine et aide-major à l'Île Royale, se trouve par sa mère arrière-petit fils du premier LaTour.

Page 44.—Mémoire en forme de journal de tout ce qui s'est passé au fort St. Charles, depuis le 27 mai 1733, jusqu'au 12 juillet 1734, par le Sieur de La Veranderie, 24 pages folio, avec la signature autographe "Laverandery."

Page 94.—Lettre de Ruaux au ministre, au sujet de ce qu'il convient de faire en Louisianne. Paris, 27 septembre 1736.

Page 213.—Lettre de Bienville, gouverneur de la Louisianne à Maurepas, 29 avril 1749.

Page 232.—Lettre du Père de Charlevoix au Cardinal Fleury. Demande une audience : il est très occupé, chargé de la procure des Ursulines, de l'impression de son *histoire*, dont on fait deux éditions, de la procure des missions, qui est en très-mauvais ordre. Le Père Lafiteau, n'y pouvant tenir, est à Sisteron. Ce détail semble confirmer l'étroite parenté qu'on a soupçonnée entre l'évêque de Sisteron et le découvreur du gin-seng, et il fait voir que celui-ci loin d'être mort en 1740, vivait encore en 1742. Cette lettre est du 24 juillet 1742.

Page 251.—Règlement concernant l'exploitation et la pêche de la morue à l'Île Royale, 24 juin 1743—imprimé.

Page 257.—Arrêt du conseil d'Etat au sujet des marchandises transportées des îles françaises à l'Île Royale, 24 juin 1743.

Page 323.—Mémoire sur le Cap Breton—commençant par ces mots : " Personne " n'ignore que les vues des Anglais, etc. "

*Volume 6,—Amérique.*

Page 18.—Projet pour l'établissement de la Nouvelle-Ecosse—ce projet semble celui de l'Angleterre.

Page 63.—Ordonnance du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Il promet la liberté de la Religion, en autant que les lois de l'Angleterre le permettent, 14 juillet 1744.

Page 64.—Autre ordonnance du même, 1er août 1749. Les Acadiens lui ont demandé la permission d'avoir des prêtres, et de ne point prendre les armes contre la France. Réponse favorable, avec certaines conditions.

Page 71.—Acte de la reprise de possession de l'Île Royale par Desherbiers, 23 juillet, 1749.

Page 73.—Lettre de Rouillé à Puitsieux sur la possession de l'île de Canseau. En 1720, une commission composée de deux Anglais, d'Estrées, de l'Archevêque de Cambrai Dubois, s'occupa de la question. Les Anglais voyant que par leurs cartes, le traité d'Utrecht accordait cette île à la France, dirent avoir besoin d'instructions et ne reparurent plus.

Page 76.—Lettre de Bigot à Puitsieux. Louisbourg, 29 juillet 1749, autographe, intéressante.

Page 77.—Lettre de Puitsieux à Rouillé. Nécessité d'approvisionner les colonies, intéressante, 27 juillet 1749.

Page 78.—Extrait du journal des voyages de M. Celoron à la Belle Rivière, 1749. Réponse de Puitsieux à Bigot. Le prie de ne lui plus envoyer de fourrures.

Page 88.—Déclaration des Micmaes au Sr. Goorom, officier anglais, écrite au fort Toulouse, " cinq jours avant la St. Michel. "

Page 98.—Bigot à Puitsieux, 13 octobre 1749, sur la limite de l'Acadie, intérêt sante.

Page 104.—Île Royale. Résumé de lettres reçues de Louisbourg. Le corps du duc d'Anville a été transporté de Chibouctou dans la chapelle de Louisbourg.

Page 207.—Lettre d'un Canadien à un négociant de la Rochelle, Québec 10 juillet 1750. Prétend qu'il n'y eut point de commissaires nommés après le traité d'Utrecht, intéressante.

Page 225.—Remarques sur cette lettre.

Page 230.—Mémoire touchant les prétentions des Français et des Anglais sur la Nouvelle-France. Envoyé par Bigot à Puitsieux, 1er août 1750, intéressante.

Page 247.—Autre mémoire, moins intéressant, mais utile encore.

Les originaux en étaient conservés à Québec.

Page 261.—Autre mémoire, se rapporte surtout au Canada.



Page 269.—Autre mémoire touchant l'endroit où doit passer la borne des terres des Abénaquis dans l'*Acadie sauvage*.

Page 271.—Mémoire sur la résidence des Cannibas.

Page 274. Lettre de Bigot, 1 août 1750. Il envoie tous les mémoires qu'on lui a demandés; ils ont été faits par des gens qui s'y connaissent.

Page 278. Inventaire des papiers qui ont rapport à nos prétentions dans l'Amérique, trouvés dans le Secrétariat du château St.-Louis et de l'Intendance.

Page 290. Lettre de M. Puyseulx à M. Le Drain, 27 septembre 1750. Intéressante.

Page 292. Lettre de M. Le Drain à M. Puyseulx, 30 septembre 1750. Importante.

Page 299. Extrait d'une lettre de la Nouvelle-Ecosse sur la conduite de Cornwallis.

Page 301. Bigot à Puyseulx, 4 octobre 1750. Les Anglais ont enlevé un bateau français. Intéressante.

Page 339. Instructions pour M. de Jonquières, dressées par Rouillé, 5 avril 1751.

343. Instructions secrètes données à M. de la Clue, commandant du *Triton* et de la frégate la *Gracieuse*, au sujet des repréailles.

Page 345. Lettre de Rouillé à Desherbiers, 5 avril 1751. Démarches faites en Angleterre pour la restitution des vaisseaux pris par les Anglais.

Page 379. Etat des dépenses faites par l'Angleterre du 1er décembre 1750 au 31 octobre 1751 pour coloniser la Nouvelle-Ecosse. Document transmis par l'ambassade de Londres. On avait embarqué 1,004 émigrants pour qui on avait payé £5,944 stg. La somme totale payée pour l'entretien, le transport et divers objets, s'élevait à £74,970 13 10½ stg.; comme le parlement n'avait alloué que £53,927, la différence fut accordée l'année suivante.

Page 380. L'importance d'établir et de fortifier la Nouvelle-Ecosse—par un gentilhomme nouvellement arrivé de ce pays.

Traduction d'une brochure anglaise.

Page 407. Traduction du traité conclu entre Hopson, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et J. Bte. Cope, sachem des Micmacs, traité publié dans la *London Gazette*, 22 juin 1753.

### Volume 7, (Amérique).

Page 40. Mémoire sur le commerce de la Louisiane.

Page 46. Etat des dépenses faites par l'Angleterre pour la colonie de la Nouvelle-Ecosse, depuis le commencement de son établissement en 1749, jusqu'en 1753.

Page 47. Idem, pour l'année 1753.

Page 56. Traductions de lettres publiées dans les papiers de Londres, 13 et 14 septembre 1753, sous le titre : *Avis Publics*. Intéressante pour l'histoire de la Nouvelle-Ecosse.

Page 75.—Mémoire signifié par l'évêque de Québec au sujet de son intervention dans l'instance d'entre le Chapitre et le Séminaire. Imprimé; 8 page in-4to.

79.—"Première relation historique de l'établissement des Français dans l'Ouest." Assez intéressant.

82.—"Journal de la campagne de Villiers, depuis son arrivée au fort Duquesne, jusqu'à son retour au dit fort." "J'arrivay le 20 juin au fort Duquesne \*\*\*\*\* J'ap'pris en arrivant que M. de Contrecoeur avait fait un détachement."

86.—Procès-verbal de la délibération entre Contrecoeur, Villiers, le Chevalier Le Mercier et Longueuil, au sujet de ce qu'il fallait faire pour venger Jumonville.

88.—Capitulation accordée par Villiers à Washington, publiée dans la *Gazette* de Londres, 12 septembre 1754, empruntée à un journal de la Pensylvanie du 25 juillet.

90.—"Secon le relation."—Lettre de Duquesne au ministre, Montréal, 24 juillet 1754. Il regrette que les Anglais d'Orange se soient vantés du meurtre de Jumonville.

97.—Traduction d'un article de la *Gazette* de Londres, 4 septembre 1754,—Récit de l'affaire de Villiers.

100.—Lettre de Duquesne au garde des sceaux, Québec, 28 octobre, 1754.

102.—“Relation abrégée des hostilités françaises sur l'Ohio, par laquelle on prouve que les Français sont les premiers agresseurs.” Ce doit être la traduction d'un article de gazette anglaise.

Page 106.—Traduction d'un article de la *Gazette* de Londres, 24 décembre 1754.

108.—Extrait d'une lettre du comte d'Estrades au sujet de l'Acadie, 13 mars 1662.

109.—Relation de la prise de l'*Alcide*.

111.—Extraits de lettres reçues du Canada, de MM. :

1o. Vaudreuil, Québec, 2 juillet, 1755.

2o. Vaudreuil et Duquesne, Québec, 2 juillet, 1755.

3o. Duquesne, Québec, 3 juillet, 1755.

4o. Vaudreuil, “ 7 “ “

5o. Dieskau, “ 4 “ “

6o. Bigot, “ 4 “ “

Page 119.—Lettre d'un particulier de la Virginie à un de ses amis à Londres. Défaite de Braddock.

122.—Lettre de M.....au sujet des écrits anglais sur les limites de l'Amérique. Imprimé, 8 pages in-12 s. l., novembre 1755.

136.—“Discussion sommaire sur les anciennes limites de l'Acadie et sur les stipulations du traité d'Utrecht qui y sont relatives,” A Basle chez Samuel Tourneissan, MDCCLV. Petit in-4to. de 28 pp., en français et en italien.

139.—“Mémoire concernant l'Île Royale, et réflexion sur cette colonie dans les circonstances présentes.”

Page 157.—Lettre de M.... à M.... en réponse à celle de M.... qui fut publiée dans la *Gazette d'Utrecht*, le 8 septembre 1755, avec quelques observations sur un écrit intitulé : *Discussion sommaire*. C'est très-probablement la traduction d'un article de gazette.

Page 182.—Traduction d'un article anglais, commençant par ces mots : “Vous désirez être informé etc.” Intéressant.

Page 186.—Relation de l'expédition de M. de Léry au fort Bull, à 20 lieues de Chouenguen.

Page 191.—Extrait d'une lettre datée de Boston, 2 septembre 1756.

Page 192.—Relation de la prise du fort Chouenguen, imprimé.

Page 194.—Plan proposé par le Sieur de la Salle (ce nom est biffé) pour s'emparer de Québec et de Montréal. En note : “avec lettre de M. le comte d'Affray du 26 mars 1756.”

Page 199.—Notions que le Sieur de Prévon, secrétaire du comte d'Affray, a eues sur le compte de la Salle. Intéressant.

Page 200.—*Pro memoria*. Remis à M. d'Affray par le Sieur Baillie, capitaine dans le Royal Écossais. Sur l'utilité d'avoir quelques officiers volontaires écossais en Amérique, pour gagner les montagnards de l'armée de Loudon.

Page 202.—Nouvelles du Canada sur la situation de nos affaires dans ce pays, 5 juillet 1757.

Page 207.—“De la Rochelle, 10 novembre 1757. Toutes les relations que l'on a reçues jusque ici etc,” sur la prise du fort Georges et pour expliquer les violences des Sauvages. C'est un article préparé pour *La Gazette de Hollande*, avec les lettres écrites à Loudon par Montcalm et Vaudreuil.

Page 212.—Traduction d'une lettre publiée dans le *London Chronicle*, 24 août 1757, datée du *Burford*, Louisbourg, 28 juillet 1758.

Page 215.—Lettre à M. le marquis de Montcalm, 18 février 1759, pour recommander Monin qui passe avec Bougainville.

Page 229.—Rapport du commandant de la flûte du roi l'*Outarde*, expédiée à Québec.

Page 230.—Etat des officiers blessés le 13 septembre, qui sont à l'Hôpital Général.

Page 232.—Campagne du Canada, du 1er mai au 18 septembre.

Page 234.—Affaires présentes du Canada, avec la lettre de M. de la Houlière au duc de Choiseul.

Page 236.—Sur l'état de la ville de Québec, que les Anglais de Londres croyait prise, 1760.

Ordonnance du roi, 24 mars 1762, qui enjoint aux officiers des troupes qui ne peuvent plus servir, de se retirer en Touraine sous les ordres de Longueuil, ancien gouverneur de Trois-Rivières.

Page 234.—Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne la liquidation des lettres de change, 27 juin 1764.

Plusieurs arrêts au sujet de la monnaie de carte.

Page 334.—Lettre d'Aubry à Haldimand, commandant de Pensacola au sujet des Espagnols révoltés chez les Illinois 4 janvier 1765.

Page 335.—Le même au duc de Praslin sur l'état de faiblesse où l'Espagne laisse la Louisiane.

### Volume 8.—Amérique.

Page 21.—Etat des dépenses que fait, par mois, un officier qui veut vivre décemment dans les temps présents, 1759.

Page 30.—Tableau des dépenses faites en Canada depuis 1750 jusqu'à 1760.

Page 53.—Différents catalogues de papiers de crédit, dont la vente se fera le 11 janvier 1753.

### TROIS VOLUMES INTITULÉS : CANADA, CADIE.

#### I. Volume.—1518-1758.

Page 10.—Mémoire concernant les colonies, le commerce et la navigation pour MM. les plénipotentiaires, Amérique Septentrionale. C'est l'historique de la découverte et de la prise de possession des différentes parties des colonies françaises, 1712.

Page 73.—Lettre du ministre aux plénipotentiaires français, Versailles, 4 mai 1712. Il insiste pour qu'ils conservent l'Acadie à la France.

Page 75.—Extraits des négociations d'Utrecht concernant l'Amérique Septentrionale; Extraits des mémoires de Pontchartrain, 2 janvier 1712.

Page 92.—Les envoyés anglais, sur leurs cartes, établissaient les limites de la Baie d'Hudson par une ligne droite partant des côtes du Labrador et allant à celles du Pacifique. La ligne française ne s'en écartait que depuis le cap Enchanté, jusqu'au-dessous du lac Nemisko, où elle rejoignait la première ligne. On fait cette concession pour faciliter toutes choses. "Mais de telle façon qu'on dispose et qu'on règle ces lignes, il faut spécifier dans le premier cas, que la ligne commencera au fond de la *Baie du Sud*, viendra tomber immédiatement au-dessous et au sud du lac *Nemisko*, et puis courant à l'ouest, passera huit lieues au-dessus et au nord du *Lac Supérieur des Sauvages Sioux*. \* \* \* Dans le second cas, il faudra spécifier que la ligne commencera douze lieues au-dessus et au nord du *Cap Enchanté*, viendra passer une lieue au dessus et au nord du lac *Mistassin*, et puis courant à l'ouest, passera six lieues au-dessus et au nord du *Lac Supérieur des Sauvages Sioux*."

Page 105.—Preuves que la commission embrasse toutes les limites de l'Amérique.

Page 107.—Mémoire de M. de la Galissonnière. Copié dans la série I, vol. 10.

Page 136.—Remarques sur le mémoire de M. de la Galissonnière.

Page 142.—"Mémoire pour MM. les plénipotentiaires sur la cession et les limites de l'Acadie."

Page 142.—Limites de l'Acadie, d'après l'Angleterre."

Page 151.—Observations sur l'Île Royale. 1o. Comme entrepôt de commerce : 2o. comme position militaire ; 3o. pour la conservation du Canada."

Page 159.—"Mémoire sur l'Île Royale, par un homme qui y a habité." Intéressant.

Page 183.—“Projet de mémoire à remettre par M. de Mirepoix, 18 décembre 1754. Sur la mort de Jumonville et les empiètements des Anglais.

On voit que les négociations entre les deux Puissances étant arrivées à un point qui ne convenait pas à l'Angleterre, celle-ci exigea que les mémoires français fussent traduits en anglais.

Page 195.—Réfutation de l'objection soulevée par l'Angleterre que les établissements français sur l'Ohio faciliteront l'envahissement des colonies anglaises.

Page 197.—Suite de lettres sur la question de l'Ohio et sur les négociations.

Page 215.—Mémoire sur les limites du Canada et de l'Acadie, cours et territoire de l'Ohio.

Page 224.—Réplique de l'Angleterre sur ce sujet.

Page 230.—Prétentions de l'Angleterre et de la France mises en regard.

Page 244.—Tableau de la position des Anglais et des Français en Amérique. Etat des forces militaires.

Page 246.—Projet d'échanger le Canada contre la Georgie, janvier 1750. Intéressant.

Page 256.—Premier mémoire où l'on traite la question s'il convient, ou non, d'abandonner le Canada, février 1759. Conclut à la nécessité de la conservation de la colonie, au point de vue des intérêts français.

Page 270.—Second mémoire. Examen du projet de faire passer les Canadiens à la Louisiane. M. de la Galissionnière prévoyait la prospérité des Etats-Unis. Intéressant et encore plein d'actualité.

Page 287.—“Mémoire sur la rivière dite *Oyo* ou Ouabache,” par le Sr D. L. G. D.C., avocat en Parlement.” Détails historiques, citations d'auteurs, etc. Intéressant.

*Volume No. 18.—1632-1766.*

Page 3.—Concession des Iles du Cap Breton, la Magdeleine à la compagnie de pêche sédentaire de l'Acadie, mai 1686.

Page 5.—Traduction et extraits d'un mémoire intitulé : “Tableau de la conduite des français par rapport à la Nouvelle-Ecosse, depuis le temps du premier établissement, jusqu'à ce jour, écrit pour le traité d'Utrecht.”

Page 14.—Réflexions sur les plaintes de M. Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, contenues dans le mémoire d'Albemarle.

Page 24.—Mémoire qui commence par ces mots : “Il y a plusieurs difficultés à régler entre la France et l'Angleterre en Amérique, etc.”

Page 35.—Extrait d'une lettre de M. Durand. Varsovie, 3 janvier 1760. Les Anglais ont intérêt à ne pas restituer le Cap-Breton.

Page 48.—Mémoires sur le Canada et la Louisiane. No. 1, 1760. Importance pour la France de conserver ces colonies. Bornes réciproques du Canada et de la Louisiane.

No. 2. “Droits de la France sur la partie orientale et sur la mer du Canada.”

No. 5. “Injustices des Anglais.”

No. 7. “Moyens praticables pour réconcilier la France et l'Angleterre au sujet de leurs frontières en Amérique.”

Page 93.—Lettre de Vaudreuil au Ministre. Versailles, 30 octobre 1761. Au sujet des frontières du Canada, telles qu'il les avait indiquées à Haldimand. La confirmation du récit de Vaudreuil se trouve dans les papiers de Haldimand.

Page 100.—Mémoire sur la dette du Canada, et autres mémoires sur les lettres de change.

Page 109.—“Mémoire pour le Sieur Cadet.”

Page 118.—“Lettre du duc de Praslin au comte de Guerry,” Janvier 1764. L'abbé La Corne prétendait avoir obtenu à Londres des conditions très-favorables aux catholiques. Il paraît que ce n'est pas le cas. Les députés canadiens à Londres réclament l'appui du roi de France. Les seconder. Montgolfier s'est rendu à Paris pour emmener La Corne à Londres. Un des grands-vicaires pourrait être secrètement évêque. Importante.

Page 128.—Mémoire de l'ambassadeur anglais sur le paiement de la dette du Canada, 7 août 1764.

Page 136.—Lettre de Choiseul sur ce mémoire, 12 août 1764.

Plusieurs autres lettres et observations sur cette dette.

Page 147.—Lettre d'un négociant français à son correspondant de Londres au sujet de la dette du Canada ; contient une histoire de l'état des finances.

Pages 155-185.—Observations et projet de réponse.

Page 190.—Une suite de lettres sur les efforts de M. Hume, dans la question de la dette du Canada. Hume était secrétaire de l'ambassade.

*Volume marqué, 1760-63.*

Page 1.—“Précis de la situation de la France dans l'Amérique Septentrionale,” 7 janvier 1764.

Page 3.—Mémoire relatif à la situation du Canada, en se bornant à l'indispensable pour conserver au roi cette colonie jusqu'au printemps 1761.

Page 6.—Etat des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale. En 1751 le Parlement leur avait accordé 3 millions.

Page 62.—Défaut du gouvernement des colonies anglaises. Instructif.

Page 74.—Mémoire sur les limites du Canada et de l'Acadie—8 mai 1760.

Page 78.—Observations sur ce mémoire. Instructif.

Page 86.—Intérêts de la France par rapport à l'Amérique, ou vues qu'on doit avoir en négociant la paix, pour ce qui concerne nos colonies. Singulières idées sur le Canada, qui ne peut être un pays de culture ; du reste, curieux, 15 avril 1761.

Page 110.—Mémoire sur les limites du Canada. “L'intérêt du commerce, le bien de l'état et la gloire du roi exigent qu'on prenne pour base, dans le traité de “paix, la restitution du Canada.”

Page 117.—Réflexions patriotiques sur la Nouvelle-France.

Page 139.—Examen de la question si la possession du Canada est bien importante pour la France, et si dans le cas indispensable de faire quelques sacrifices pour accélérer la paix, il ne vaudrait pas mieux en faire la cession que de tout autre, au moyen d'un échange formé de l'Acadie, de Plaisance, de l'Île Royale ? Cet arrangement ne serait-il pas propre à favoriser nos pêches ?

Page 144.—Sur la nécessité de garder le Canada pour conserver la Louisiane.

Page 148.—Mémoire servant de réponse à celui qui traite de la conservation du Canada.

Page 174.—Appréciation des objets maritimes de la présente guerre.

Page 195.—Détails géographiques sur l'intérieur du Canada.

Page 200.—Des colonies françaises en Amérique. C'est une suite de mémoires, où l'on compare les colonies pour céder la moins importante.

Page 238.—Sur la demande du Père Provincial des Recollets de la province de St. Denis. Il est important de ne pas retirer les Recollets du Canada.

Page 241.—Lettre du duc de Praslin à l'abbé LaCorne, février 1763. Accuse réception du mémoire sur les mesures à prendre avec la cour de Londres pour la conservation de la religion catholique en Canada.

Mémoire concernant la libre exercice et perpétuité de la religion catholique en Canada—par l'abbé LaCorne.

Page 251.—Remarques sur le mémoire précédent. On trouve qu'il prend trop largement l'expression de l'article 2 des préliminaires de la paix, parce qu'il y a : “en tant que les lois....le permettent,” qui détruisent l'étendue présumée de la concession. Est-il de l'intérêt du roi de France de pousser celui d'Angleterre à accorder cette liberté entière ? Cela n'empêcherait-il pas les Canadiens de quitter le Canada ?

Page 253.—Lettre de Praslin au duc de Choiseul 1763. L'abbé de l'Île Dieu est en correspondance avec Egreмонт. L'abbé de l'Île-Dieu n'approuve pas la démarche de La Corne. Cependant celui-ci a réussi. Le comte de Vere, avait ordre de son maître, à la demande du pape, de s'intéresser aux catholiques du Canada.

Page 258.—Lettre de La Corne. 14 décembre 1763. Il est prêt à passer à Londres avec les députés du Canada.

Ces volumes me conduisaient naturellement à examiner la correspondance offi-

cielle échangée entre la France et l'Angleterre, pour la cession du Canada et la paix définitive de 1763. Comme je devais m'y attendre, j'ai rencontré des documents d'un haut intérêt pour notre histoire, disséminés au milieu de correspondances souvent fastidieuses et difficiles à déchiffrer.

*Angleterre.—Volume 443.—1761.*

La Russie servait d'intermédiaire entre les deux Puissances pour les amener à une entente.

Page 70.—Mémoire de Pitt, Londres, 8 avril 1761. L'Angleterre accepte la base proposée par la France.—Eloge de la conduite du roi de France.—Serait content de voir un ambassadeur français à Londres.

Page 75.—Choiseul à Galitzin.—Annonce que le comte de Choiseul est nommé à Augsbourg.

Page 79.—Choiseul à Pitt. Annonce la nomination du comte de Choiseul.

Page 81.—Mémoire de Choiseul. La France n'entend point que la paix de l'Allemagne se conclue séparément de celle de la France et de l'Angleterre. Bussy ira à Londres.

Page 85.—Lord Bute à Galitzin, 24 avril 1761. Noms des plénipotentiaires anglais à Augsbourg.

Galitzin à Choiseul, 28 avril 1761. Pitt désire faire la négociation par ministres, plutôt que par écrit. Pitt, élu par le peuple, doit chercher à en conserver la confiance, doit faire une paix avantageuse ou la guerre. Bute et Newcastle, n'étant pas soumis aux élections, sont absolument pour la paix, dont on sent déjà les avantages.

Pitt à Choiseul, 28 avril 1761. Stanley ira à Paris, pendant que Bussy viendra à Londres.

Page 87.—Choiseul à Galitzin, 4 mai 1761. Bussy agira sous lui. Galitzin a trop bien commencé, pour qu'on ne désire pas le voir continuer cette affaire. Ne croit pas que Pitt veuille sincèrement la paix.

Page 101.—Galitzin à Choiseul, 11 mai. Pitt craignait que Bussy ne vint pas, à cause de l'attaque de Belle-Ile.

Page 103.—Pitt à Choiseul. Il aurait été charmé de traiter directement. Eloge de Stanley et de Bussy, 11 mai 1761.

Page 104.—Le même au même. Il serait bon que les deux envoyés passassent la mer en même temps.

Page 110.—Choiseul à Pitt, 17 mai.—Bussy ne pourra partir que le 25 mai.

Page 114.—Pitt à Choiseul.—Il comprend que la politique est étrangère au départ de Bussy, mais Stanley se tiendra à Douvres, réglant sa marche sur celle de Bussy.

Page 117.—Mémoire pour M. de Bussy, Marly, 23 mai.—Position délicate de la France, à cause des prétentions de l'Autriche. Le Roi de France s'est réservé de traiter de sa paix particulière. Sans sacrifier ses alliés, il veut conserver le droit de sa couronne si les prétentions de l'Angleterre sont insoutenables, on acceptera les services de l'Espagne. Il faut que la paix soit générale. (Pitt en voyant la base offerte par la France, avait hâté l'expédition contre Belle-Isle). Conditions de restitution des îles. L'Acadie sera rendue en entier aux Anglais; le Canada, l'île Royale, surtout Louisbourg, restitués à la France, en compensation de ce qui a été conquis dans le Hanovre.

Page 139.—Bussy à Choiseul, 28 mai.—Il n'a pu arriver plus tôt à Calais.

Page 140.—Le même au même.—Il a vu Stanley, qui a de l'esprit; mais qui paraît minutieux. Il ne veut pas quitter Calais avant que Bussy soit embarqué.

Page 142.—Le même au même, 30 mai.—Portrait de Stanley, qui aime la douceur de la fierté française, sans dépouiller la fierté de sa nation. Il est accompagné de Sloane, son parent, fils du président de la Société Royale de Londres.

Page 144.—Le même au même, Douvres, 30 mai.—Le peuple a applaudi à son arrivée.

Page 146.—Stanley à Choiseul, Senlis, 2 juin.—Ecrit comme particulier. Se

plaint du retard de Bussy. Il en a écrit à sa cour et attend ses instructions. Il désire la paix, mais pour l'obtenir, il ne veut pas perdre la bienveillance de son prince, ni la confiance de sa patrie.

Page 159. Choiseul à Bussy, 4 juin. Stanley a dîné chez lui. L'entrevue n'a pas abouti à grand'chose.

Page 162. Bussy à Choiseul, 11 juin. Rend compte de sa première entrevue. Nouvelle condition sur *l'uti possidetis*. Pitt paraît franc. La dette de l'Angleterre est grande, mais elle peut encore trouver de l'argent; il n'y a pas de faction en Angleterre. Tout le monde désire la paix, surtout les négociants. C'est Pitt qui a choisi Stanley, qui est entier dans ses opinions et qui ne connaît pas les affaires. Pitt veut diriger les négociations.

Page 133. Le même au même, 11 juin. L'expédition contre Belle-Ile était d'abord destinée contre la Martinique. Le meilleur moyen de nuire à Pitt est de nuire au commerce anglais, au moyen de corsaires.

Page 209. Le même au même, 16 juin. Insiste pour que Stanley n'ait pas d'audience. Pitt tend un piège, afin de donner plus d'éclat au refus de la France.

Page 218. Choiseul à Bussy, 19 juin. Stanley sera présenté au Roi: accepter l'audience du Roi d'Angleterre. On veut la paix, mais solide. S'en tient au mémoire du 26 mars, qui contient une proposition à deux membres.

Page 222.—Bussy à Choiseul, 19 juin. Pitt restituera Belle-Ile contre compensation. Ce n'est pas sa faute, dit-il, si les propositions de la France sont peu avantageuses à cette Puissance.

Page 245.—Le même au même. Le Ministre jugera s'il convient de demander tout le Canada avec l'île Royale et l'île St. Jean, ou seulement la Guadeloupe. Faire un article pour la Louisiane, dont il n'est pas parlé dans les instructions. Réserver aux habitants la liberté de quitter avec leurs familles, les pays conquis, pour se transporter à la Louisiane.

Page 252.—Le même au même. Pitt presse la conclusion de la paix, en faisant des menaces. Il paraît impossible que le Canada soit restitué. Ne serait-il pas mieux de réclamer l'Acadie? Il paraît que les limites du Canada et de la Louisiane n'ont pas été distinguées.

Page 320.—Choiseul à Bussy, 9 juillet.—Stanley refuse énergiquement la restitution du Cap Breton. Cependant la France a absolument besoin d'un port pour ses pêcheries. Le roi sacrifiera plutôt le Canada, sans cela la guerre.

Page 330.—Bussy à Choiseul, 9 juillet.—Pitt refuse que la France possède quelque chose en Amérique. Bussy a répondu: "Puisque vous voulez tout conserver sans aucune diminution, nous n'avons d'autre parti à prendre que de continuer la guerre et de vous laisser accablés par le poids de vos succès; il nous vengera de la rigueur intolérable que nous avons éprouvée, etc."

Page 348.—Choiseul à Bussy. La France tient absolument au droit de pêche dans le golfe.

Page 354.—Mémoire sur les bornes de la Louisiane. Là où la Louisiane envoyait garnison, le Canada n'avait rien à prétendre.

*Angleterre.—Volume 444.—De juillet à décembre.*

Page 1.—Bussy à Choiseul, 17 juillet. On commence à craindre à Londres que la paix ne se fasse pas.

Page 8.—Propositions de paix de la part de la France. Elle cède le Canada à quatre conditions: 1o. La religion catholique sera conservée; 2o. Liberté accordée aux habitants de se retirer ailleurs; 3o. Les limites de la Louisiane seront fixées; 4o. La liberté de pêche sera accordée avec l'île Royale.

Page 58.—Bussy à Choiseul, 26 juillet. Il a communiqué les propositions à Pitt, qui rejette la seconde condition et refuse absolument de céder aucune île du golfe.

Page 85.—Ultimatum de l'Angleterre.

L'histoire de cette négociation serait imparfaite, si on laissait de côté ce qui regarde l'intervention de l'Espagne, intervention qui irrita beaucoup la cour de St. James ; mais j'ai cru devoir borner mon étude aux pièces qui nous regardent plus immédiatement.

Page 112.—Choiseul à Bussy. Choisy, 5 août. Il est déterminé à continuer la guerre longtemps, si l'Angleterre n'accepte pas les conditions de la France. Il ne s'agit que de *oui* ou de *non*. Ne sait lequel est plus avantageux à la France.

Page 116.—Ultimatum de la cour de France ; elle cède le Canada, mais elle ne se départira point des conditions portées.

165.—Bussy à Choiseul, 7 août.—La personne qui a proposé de ruiner les affaires de l'Angleterre se rend en France.

178.—Des limites à donner à la Louisiane du côté des colonies anglaises. Conserver la navigation du Mississipi, les lacs.

188.—Pitt à Bussy, Whitehall, 15 août.—Le roi maintient le fond et la forme de son ultimatum, ne peut accepter celui de la France. L'Europe jugera. Pitt cependant est prêt à conférer sur les deux ultimatum à la fois.

191.—Bussy à Pitt, 16 août.—Il accepte la conférence.

192.—Bussy à Choiseul, 18 août.—Pitt lui avait donné rendez-vous pour le 17. La conférence a duré 3 heures. Pitt refuse une île pour la pêche, propose de recevoir les Français dans un endroit appartenant à l'Angleterre. Bussy a refusé. Pitt dit alors que s'il accordait un endroit, il faudrait que Dunkerque fut mis sur le pied du traité d'Utrecht, etc. Bussy aura une entrevue, le 19, sur les limites de la Louisiane. Il y a eu deux conseils sur la négociation. On dit que la rigueur de Pitt a été blâmée.

Page 230.—Bussy à Choiseul, 25 août.—Il y a eu conseil les 19, 20, 24 et 25. Il y en aura un le 26, dit-on. Lord Grantham a été chargé de la question des limites de la Louisiane ; il s'appuie sur les mémoires français de 1755.

244.—Bussy à Choiseul, 30 août.—Il a vu Pitt, le 26. Sur la question des limites, il objecte les mémoires de Mirepoix, de Silhouette et la ligne tracée par Vaudreuil. L'Angleterre ne peut abandonner l'Ohio, qui a été l'objet de la guerre. Pitt regrette de ne pouvoir s'exprimer en français ; il n'a pas la finesse et l'exactitude du français. Bel éloge de Pitt.

261.—Réponse à l'ultimatum de la France. La ligne tracée par Vaudreuil, depuis le lac Rouge, embrasse dans son cours tortueux l'Ouabache jusqu'à sa jonction avec l'Ohio, et de là se prolonge jusqu'au confluent de cette rivière avec le Mississipi. Quant à la profession publique et à l'exercice de la religion catholique, les nouveaux sujets de Sa Majesté Britannique seront conservés dans leur liberté. Pour la pêche, St. Pierre de Miquelon est cédé.

Page 270.—Observations sur cette réponse. Discussion des limites qui séparent le Canada de la Louisiane.

Page 289.—Choiseul à Bussy—Stanley a présenté la carte de Vaudreuil. C'est alors que Choiseul a accordé l'article des frontières.

Page 293.—Choiseul à Bussy, 9 septembre.—Envoie un mémoire pour remettre à Pitt. Bussy devra donner pour prétexte ses affaires particulières et demander ses passe-ports.

Mémoire de la France. Elle cède le Canada suivant les limites tracées par Vaudreuil.

Page 431.—Mémoire de la main du duc de Choiseul. Il justifie la conduite de la cour de France.

Ici s'arrêtent les négociations qui furent brusquement interrompues. Plusieurs pièces énumérées plus haut ont été imprimées en entier ou en partie, par la France, dans le *Mémoire historique sur la négociation de la France et de l'Angleterre, depuis le 26 mars 1761, jusqu'au 20 septembre de la même année etc. Amsterdam 1761*. Mais on ne peut nier que, même après la publication de ce mémoire, il est encore très-important d'avoir une copie exacte des documents originaux.



## Volume 445, Angleterre. Supplément, 1761.

Ce volume renferme encore quelques lettres à Bussy.

Page 17.—Les efforts de l'esprit de conciliation, ou mémoire historique sur la négociation etc. C'est une satire dirigée contre Pitt et New-Castle.

Sentiments d'un français sur les préliminaires de la paix signée à Fontainebleau, le 3 novembre 1762. Copie, ou original d'une brochure.

7 mars 1762.—Choiseul à Egremont.

Page 22.—De Very au Baillif de Solar, 27 mars. Les ouvertures pour la paix avaient été faites par la France. Egremont se plaint de la défiance de celle-ci. Il serait disposé à s'écarter des ultimatums de Stanley et de Bussy.

Page 23.—Le même au même, 27 mars. Il a fait usage de la seconde lettre du 1er février, contenant les explications de Choiseul. Il y aura conseil à St. James aussitôt que Egremont sera bien.

Page 26.—Le même en même, 8 avril.—Il transmet une lettre d'Egremont à Choiseul.

Page 28.—Déclaration du roi d'Angleterre à celui de France, 8 avril. Demande l'envoi d'un ministre. Prendre pour base leurs ultimatums précédents.

Page 30.—Egremont à Choiseul, 8 avril. Le roi renvoie d'Estaing sans conditions. Comme le roi de France, il désire la paix.

Page 31.—Very au Baillif de Solar, 9 avril. McKenzie et Stanley désirent également aller en France pour négocier la paix. Si la France envoie un homme de naissance, McKenzie sera choisi.

Choiseul à Egremont.—Deux lettres, l'une privée et l'autre officielle, pour marquer la satisfaction du roi de France. Compliments à l'adresse de lord Bute. Pitt était un obstacle à la paix.

Choiseul au Baillif de Solar.—Puisque le Canada a été le prix de la dispute, la France n'a pas d'objections à le céder avec les limites demandées par l'Angleterre, pourvu que celle-ci accorde une véritable liberté de pêche.

Dans une autre lettre au même, Choiseul propose de traiter secrètement par des mémoires et non par des ministres.

Page 37.—Egremont au comte de Choiseul. Il accepte les propositions.

Il écrit à Very qu'il cède la Martinique, la Guadeloupe; mais il désire la rive orientale du Mississippi pour limites du Canada.

Mémoire pour le comte de Choiseul.—Egremont accorde 18 mois aux nouveaux sujets pour émigrer.

Choiseul à Very.—Demande l'Île Royale, ou une partie, pour la pêche. Revient sur les limites du Canada.

Page 68.—Réponse de la France et articles proposées à l'Angleterre, 28 juin. Les conditions sont : 1o. liberté entière de professer la religion catholique; 2o. l'Île Royale pour la pêche; 3o. limites du Canada jusqu'au Mississippi.

Page 75.—Réponse de l'Angleterre. Ce qui regarde la religion est accordée; les autres conditions sont discutées. 10 juillet.

Page 79.—Projet d'articles préliminaires arrêtés entre la France et l'Angleterre. Liberté entière de professer la religion catholique; Miquelon accordé pour la pêche à la France; le Mississippi servira de limite entre les deux nations, jusqu'à la rivière Iberville, les lacs Maurepas et Pontchartrain. C'est le projet français en date du 21 juillet.

Projet d'articles etc.—Remis par l'Angleterre. Diffère du précédent pour les limites de la Louisiane. Le Mississippi doit servir de bornes jusqu'à la mer, mais la Nouvelle-Orléans doit rester à la France.

Autre projet remis par la France, qui semble ne pas tenir grand compte des craintes de l'Espagne. La limite entre les deux nations, sera le Mississippi jusqu'à la rivière Iberville. La navigation du Mississippi libre aux deux nations.

Page 122.—Egremont à Choiseul, 31 juillet.—Le Roi d'Angleterre n'insiste plus sur la Nouvelle-Orléans, ni sur Ste. Lucie.

Page 126.—Choiseul à Egremont, 10 août.—Le Roi de France a choisi le duc de Nivernais pour ministre à Londres. Compliments. Désirs de paix.

Page 134.—Egremont à Choiseul, 31 août.—Le duc de Bedford sera nommé à Paris.

Page 143.—Observations topographiques sur l'intérêt de l'Espagne dans la présente négociation, relativement à ses possessions.

Angleterre, volume 447.—Négociations du duc de Nivernais.—Septembre et Octobre.

Page 13.—Mémoire pour servir d'instructions au duc de Nivernais. Il faut garder la question des limites de la Louisiane pour le dernier article.

Lettre de Nivernais à Choiseul,—Il a rencontré Bedford qui insiste sur la navigation du Mississipi. Il est bien intentionné.

Page 79.—Le même au même, 15 septembre.—Il avoue que Bute ne peut céder sur le 6e article à cause du parlement, (on voit que des extraits de cette lettre ont dû être publiés, du moins, copiés).

Un parti puissant s'oppose à la paix. Les ministres la désirent. Le Roi lui en a parlé dans une audience. Bute propose un article secret pour le Mississipi, qui sera cédé quand l'Espagne le voudra. Ostensiblement, la France abandonnera Ste. Lucie. Egremont craint le parlement, et parle de l'échafaud auquel il s'expose.

Page 91.—Mémoire sur le Canada et la Louisiane. Objections de l'Espagne. Dans cette longue négociation, il est impossible de tout copier, parce que bien des choses se répètent et bien des incidents surgissent; mais presque tous les mémoires devraient être analysés, pour nous aider à porter un jugement exact sur ce que la France a fait et n'a pas fait dans cette circonstance. Chaque cour cherche naturellement à obtenir le plus possible des autres. La France est surtout préoccupée de la question des pêcheries à laquelle elle a tout sacrifié. Le comte de Choiseul reconnaît qu'en cédant l'Ohio, il abandonne le plus beau pays du monde. Il fait intervenir l'Espagne pour effrayer le Roi et les ministres anglais, et ceux-ci se défendent derrière le parlement et l'opinion publique. Lord Egremont se montre, à la fin, impatient et rude, mais Nivernais qui ne veut donner aucun prétexte, n'en est que plus poli, "afin, dit-il, de lui faire dépenser en pure perte, sa fine politique." Quand tout semble arrangé à Paris entre Bedford et Choiseul, Egremont se récrie qu'il y a eu de grands changements dans les articles.

Page 240.—Choiseul à Nivernais, 7 octobre.—La prise de la Havane retarde les négociations. Bedford n'a encore rien reçu de sa cour.

Page 245.—Nivernais à Choiseul, 7 octobre.—Il est évident qu'on retarde le conseil qui doit s'occuper des propositions de paix, parce qu'on veut ouvrir le parlement avec éclat, au moyen de la conquête de la Havane. Bute seul paraît modéré; les autres ont la tête montée, ou affectent de l'avoir.

Page 257.—Le même au même, 9 octobre.—Il faut faire la paix avant l'ouverture du parlement. Bute compte sur Fox et sur Halifax.

273.—Demandes probables que l'Angleterre fera à l'Espagne: 1o. laisser la question du bois de campêche au point où elle était avant la guerre; 2o. céder Porto Rico ou la Floride; 3o. céder ce qui a été conquis sur le Portugal; 4o. renoncer à la pêche de Terre-Neuve.

284.—Nivernais à Choiseul, 12 octobre.—Egremont, qui se sent rassuré dans sa position de ministre, l'a reçu de la manière la plus cordiale, et, 3 heures durant, l'a entretenu de la paix. Au 2e article, il désire pour l'exercice de la religion, ajouter une clause portant "que ce serait conformément à la loi du pays," par où il entend la loi d'Angleterre. Nivernais a fait voir que cette proposition diffère de ce qui a été convenu. Faire discuter ce point à Paris.

333.—Choiseul à Nivernais, 21 octobre.—La modification proposée par Egremont est ridicule, l'article était convenu, même avec Pitt. Cette chicane est un acte de mauvaise foi.

351.—Nivernais à Choiseul, 24 octobre.—Le conseil s'est tenu et a été très-long. Il aimerait mieux être aux galères que de négocier cette paix. Compare les Anglais aux Romains pour la fierté et l'opiniâtreté, et aux Carthaginois pour l'avidité et l'es-

prît de lucre. La constitution causera un jour leur perte. Egremont retarde la conclusion de la paix à dessein. Il envoie un homme de confiance à Bedford. Il voudrait encore irriter Nivernais, qui ne lui donne pas cet avantage. Il faut se hâter de conclure la paix.

Page 388.—Choiseul à Nivernais, 30 octobre.—Se plaint des changements de l'Angleterre, soupçonne la bonne foi d'Egremont.

Angleterre, volume 348.—Négociations du duc de Nivernais.

Page 10.—Choiseul à Nivernais, 3 novembre.—Il annonce que les préliminaires ont été signés avant "le dîner." Il n'indique pas que la question de l'exercice de la religion ait offert quelque difficulté.

14.—Le même au même, 8 novembre.—Il s'occupe du traité définitif.

18.—Nivernais à Choiseul, 10 novembre.—A Londres, on est mécontent du traité. Bute a été insulté par la populace.

Il paraît que sur ces entrefaites, des courriers secrets arrivèrent à Londres, annonçant la signature de la paix. Les effets montèrent de 14 par cent. Les Espagnols firent de magnifiques affaires, et Grimaldy fut accusé de les avoir envoyés.

Page 48.—Nivernais à Choiseul, 14 novembre.—Le traité préliminaire a été ratifié par le roi.

Page 203.—Nivernais à Choiseul, 1er décembre. Grenville, qui n'est pas bien disposé à l'égard de la France, a demandé ce qu'il fallait faire des Acadiens dispersés aux colonies, et même transportés en Angleterre. Nivernais a refusé d'entrer en explication pour ne pas retarder la conclusion du traité. Il envoie un mémoire sur les Acadiens.

Page 209.—Durand à Choiseul, au sujet des trésors documentaires que l'Angleterre a emportés autrefois de ses possessions de France. On ne serait pas opposé à les laisser visiter et cataloguer, peut-être même à remettre les originaux au roi de France.

Bute à Nivernais, 2 décembre.—Le conseil vient de décider tout ce qui regarde le traité de paix.

Page 215.—Copie d'une lettre, datée 2 décembre et remise à Nivernais, avec annotations. Les Acadiens avaient huit prêtres et une école publique et plusieurs écoles particulières. Peu, cependant savaient écrire en 1755. Ceux qui furent transportés en Angleterre moururent presque tous de misère. Détails intéressants.

Page 237.—Nivernais à Choiseul, 6 décembre.—Le courrier qui doit porter le traité en France n'est pas encore parti.

Page 242.—Le même au même.—On a expédié le traité le 7, avec plein pouvoir à Bedford, (9 décembre). Les débats ont été très-vifs au parlement, à propos du traité de paix : la chambre des Lords a siégé jusqu'à minuit et celles des Communes, après minuit. Les préliminaires ont été approuvés par une adresse au roi.

Page 267.—Le même au même, 11 décembre.—Annonce un mémoire sur la position de 300 Acadiens détenus en Angleterre.

Page 303.—Le même au même, 12 décembre.—Egremont lui a enfin remis copie du traité. Stanley, aux Communes, a parlé en faveur du traité. Pitt, malade, a parlé 3½ h., comparant le traité préparé par lui à celui de Bute qu'il a critiqué.

Page 341.—Le même au même, 18 décembre.—Il vaut mieux remettre l'affaire des Acadiens après le traité.

Page 342.—Choiseul à Nivernais, 18 décembre.—Il y a de grands changements dans le projet de traité remis par l'Angleterre.

Page 355.—Nivernais à Choiseul, 24 décembre.—Les Acadiens de Liverpool lui ont remis un mémoire. Il les fera visiter. Ils excitent l'admiration des Anglais par leur attachement à la religion et au roi. Stanley passe en France ; il est mécontent du ministère.

Page 373.—La cour de France repousse, dans le projet anglais, une clause qui donnait au roi la souveraineté, propriété, possession, et tous les droits acquis, par traité ou autrement, au roi Très-Christien, à la couronne, à ses sujets quelconques. Cet article dépouillerait les seigneurs et tous les habitants ; il est contraire à la capitulation et à l'humanité.

Pages 376.--Choiseul fait observer que la fixation des limites au Mississipi est nécessaire ; le projet anglais l'avait supprimée.

Page 425.--Choiseul à Nivernais.--Il est impossible de signer le traité envoyé de Londres. L'article 7e a causé une vive contestation, l'ancien avait été rédigé d'après une note secrète de Bute, remise à Vèry.

Lettres échangées entre Nivernais et les ministres anglais, au sujet de l'audience demandée par l'ambassadeur.

*Angleterre.-- Volume 449--1763.*

Page 10.--Nivernais à Choiseul,--Halifax a demandé s'il est vrai que la Louisianne ait été cédée à l'Espagne.

Page 24.--Choiseul à Nivernais.--Approuve ce qu'il a fait pour les Acadiens.

Page 29.--Nivernais à Egremont, 4 janvier.--Raison pour s'en tenir aux préliminaires sur la question de la Nouvelle-Orléans et des limites.

Page 31.--Nivernais à Choiseul, 5 janvier.--Rend compte de sa conférence avec le ministre anglais. Il accorde que les émigrants français soient transportés sur des vaisseaux français; parce qu'il veut des vaisseaux anglais pour les anglais.

Page 48.--Le même au même, 8 janvier.--Résultat des négociations : il a obtenu des adoucissements.

*Articles du traité examiné.*

Page 71.--Choiseul à Nivernais, 8 janvier.--Le charge de dire au ministre qu'en effet la Louisianne a été offerte à l'Espagne, parce qu'elle ne peut être utile à la France, partagée comme elle va être.

Page 87.--Dans les instruction de Bedford, on recommande d'insérer au traité une clause, qui écarte toute juridiction ou exemption, soit ecclésiastique, soit civile, incompatible avec les lois de l'Angleterre. Toutes sortes de retards sont apportés réciproquement à l'expédition des articles du traité.

Page 150.--Choiseul à Nivernais.--La France ne peut accepter que les missionnaires soient exclus du Canada; ce serait contraire à la religion et au traité préliminaire. On ne sait ce que l'Angleterre entend par *Acadiens neutres*, qu'elle veut aussi exclure du traité. Les confiscations doivent être spécifiées.

Au moment d'en finir, Egremont revient sur la réciprocité de transport, Lord Mansfield ayant fait connaître que les lois s'y opposaient. Quand Bedford eut reçu ses instructions, il prit huit jours avant d'en venir à une conférence, et au jour marqué, il eut la goutte.

Page 240.--Procédés d'Albermale à Cuba contre l'évêque, qu'il exila parce qu'il refusait de donner la liste des ecclésiastiques.

Page 251.--Détails intéressants au point de vue bibliographique, mais étrangers au Canada. Il s'agit de l'Histoire de l'Irlande de l'abbé Geoghegan.

Page 252.--Choiseul à Nivernais, annonce la signature de la paix.

Page 333.--Mémoire touchant les prisonniers acadiens qui sont en Angleterre, avec des observations sur leur traitement.

Page 340.--Mémoire envoyé de Londres, février 1763, sur les Acadiens. Les Acadiens furent détenus sept ans à Liverpool, où ils avaient été transportés de la Virginie, au nombre de 336. En 1763, ils étaient 224. Un prêtre écossais tâcha de les gagner à l'Angleterre. Six cents autres à Southampton, Penryn et Bristol. Le duc d'York les a engagés à se faire sujets anglais. Divers plans pour les transporter en France.

Page 350.--Nivernais au Roi de France, 17 février.--Il sort de l'audience du Roi d'Angleterre qui est enchanté d'avoir enfin la paix.

*Rome.— Volume 136.*

Page 140.—Il y est question d'Antoine de Tonti, nouveau du Cardinal, qui demande la place de secrétaire d'ambassade à Rome.

*Volume 137.*

Page 25.—De Harlay, archevêque de Rouen, au cardinal de Mazarin, 5 février 1659. Il cherche à se disculper des reproches que le cardinal semble lui avoir faits à l'occasion de l'arrêt du Parlement contre Mgr. de Pétrée. Il avoue avoir concerté cet arrêt avec Colbert et le Procureur-Général, qui était Achille de Harlay. Craignait que l'évêque de Sens ne lui fût pas favorable.

Cette lettre, qui est importante, semble avoir échappé à l'auteur de l'*Histoire de la Colonie Française au Canada*. Il serait utile de la faire copier, ainsi que les autres documents cités dans cette histoire, sous la rubrique *Affaires Etrangères*, Rome Volume 133.

Page 133.—Le même au même, 3 mars 1658. Demande au cardinal de terminer la difficulté entre lui et Mgr. de Pétrée. Cette lettre est citée dans l'*Histoire de la Colonie Française*.

*Volume 192, marqué XXXIX. Ambassade de M. de Chaulnes à Rome.*

Projet de bulle pour l'érection de l'évêché de Québec, soumis par la cour de Rome à celle de France pour examen. On y dit positivement que Rome n'admet pas les prétentions de l'Archevêque de Rouen.

Page 140.—Remarques sur le projet de bulle. Renaulin et Talon veulent faire supprimer les mots *Vicarium Apostolicum*, parce qu'il y a eu défense à Mgr. Laval de se prévaloir de ce titre. Renandin affirme que les lettres apostoliques disent que Québec est dans l'Archevêché de Rouen.

Ces remarques furent transmises au duc de Chaulnes. Elles paraissent avoir donné lieu à l'assertion de l'auteur de l'*Histoire de la Colonie Française* qu'en effet ces paroles sont dans la bulle, dont malheureusement il n'a pas reproduit le texte.

Page 145.—Instructions du roi au duc de Chaulnes touchant les bulles de l'évêché de Québec, 21 juillet 1658.

*Rome— Volume 166—Ambassade de Créqui.*

Page 44.—Lettre du Roi à Créqui, 28 juin 1664. Demande, l'érection de Québec en évêché, dépendant de Rouen.

*Volume 195.*

Page 122.—Demande un évêché pour la Nouvelle-France et propose M. de Lava pour le siège.

## VII.

Pendant mon court séjour à Rouen, grâce à M. de Beaurepaire, archiviste départemental, et au savant abbé Cochot, j'ai pu parcourir quelques cahiers des archives. Je me suis convaincu qu'il y a peu de documents à copier; mais qu'on pourrait, avec une étude spéciale, trouver une foule de détails utiles et de renseignements précieux pour la généalogie et la biographie des premiers colons. C'était un genre de travail qui n'entraînait pas dans ma mission.

Il en sera de même à Bordeaux, surtout pour l'histoire du commerce. J'y ai recueilli des notes sur Bigot, qui avait une sœur religieuse dans cette ville, et sur quelques Canadiens qui émigrèrent après la conquête.

A Marseille, je n'ai trouvé qu'un document qui se rapportait, mais indirectement, au Canada—c'est une lettre d'une mère, qui paraît être une très-grande dame, à son fils, jésuite, qui voulait se consacrer à nos missions.

J'ai été plus heureux à Toulouse. Parmi les manuscrits de la bibliothèque, se

trouve une biographie du Père Jogues, écrite quelques années après sa mort. Il y a peu de détails que nous ne connaissions maintenant; mais cet opuscule n'est pas sans importance, car il paraît avoir été préparé pour l'impression.

A Ancecy, à Chambéry et à Grenoble, j'espérais découvrir quelques renseignements sur les Chatelard, et quelques autres officiers du régiment de Carignan. Des recherches de plusieurs semaines auraient peut-être donné un résultat plus satisfaisant. Cependant, j'ai pu constater la présence de Mgr. de St. Valier à Grenoble, le 27 août 1696 et le 15 octobre 1701, et avoir communication de quelques actes qui le concernent. De même, j'ai constaté que la famille de Sorel a encore des représentants, et qu'une branche s'est établie à St. Domingue, etc., etc.

Je reçus la plus gracieuse hospitalité chez M. le marquis de Pizançon, à Bourgd-Péage; mais j'appris avec peine que presque tous les papiers de la famille de St. Valier, à laquelle il appartient, avaient été détruits pendant la Révolution. Mais le souvenir du second évêque de Québec est religieusement conservé au château de Pizançon, où il est venu se reposer plusieurs fois, avant et après son élévation à l'épiscopat.

### VIII.

Pour compléter les renseignements que j'ai taché de recueillir dans mon voyage, je donnerai le titre de plusieurs manuscrits relatifs à notre histoire, qui se trouvent à la librairie impériale de St. Petersbourg.

Tout le monde sait qu'à l'époque de la révolution française, un attaché de l'ambassade russe, Pierre Dubrowski, sauva de la destruction, dans les pillages de la Bastille et de l'abbaye de St. Germain-des-Prés, un nombre considérable de documents et de manuscrits précieux; mais ces richesses littéraires et artistiques furent perdues pour la France.

L'abbaye de St. Germain avait hérité des grandes collections de Séguier et de Harlay, ce qui explique la présence de manuscrits sur le Canada.

#### MANUSCRITS FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE ST. PETERSBOURG.

##### *Fonds Dubrowski.*

Histoire :—No. 116, des in-folio.—Lettres de M. François de Harlay, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, son oncle, 218 ff.

Les prétentions sur l'église du Canada peuvent se révéler dans cette correspondance.

No. 43, des in-quarto.—Mémoire sur le Canada. Histoire du Canada depuis 1745, écrite vers 1770.

Polygraphie : No. 15 in folio. Trois dialogues entre le maréchal de Saxe et le baron Dieskau—connus et copiés. A la suite : Certificat original du maréchal comte de Munich donné au baron Dieskau.

##### *Fonds Zaluski.*

Jurisprudence :—No. 31, in-folio. Affaire du curé de Québec. Tel est le titre d'un chapitre du recueil intitulé *Mémoires pour les ordonnances en général, faits par ordre de M. Colbert*, 3 volumes folio.

No. 60, quarto. Extraits de divers mémoires concernant les affaires qui ont été rapportées au conseil du roi, pendant les années 1660-61-62-63.

Mazarin—partie de sa correspondance officielle.

### IX.

Tel est, monsieur le ministre, le résultat de mes recherches et de mes études, pendant les quelques mois que j'ai passés en Europe. Ce sont des années qu'il

faudrait employer à un pareil travail. Mais je puis espérer que plusieurs accompliront ce qu'un seul n'a pu faire. Du moins, j'ai la satisfaction de ne m'y être pas épargné, et d'avoir donné un point de départ aux recherches futures.

Qu'il me soit permis maintenant de soumettre à monsieur le ministre les remarques suivantes :

L'accueil que j'ai reçu aux archives de Londres, de Paris et de Bruxelles m'a été d'autant plus agréable que j'y voyais le désir de témoigner l'intérêt qu'on porte à notre jeune pays. Je crois que le gouvernement a contracté, dans ma personne, une dette de reconnaissance, dont il lui sera facile, d'ailleurs, de s'acquitter.

A l'inverse de ce qu'on veut faire en Canada, on cherche en Europe à multiplier les bibliothèques, auprès des archives, dans les ministères et les bureaux, et cela pour d'excellentes raisons, qu'il est inutile d'énumérer ici. Tel est le cas pour le *Public Records Office* à Londres ; pour les archives nationales, le ministère de la Marine, ceux de l'Instruction, de la Guerre, et des Affaires Étrangères, à Paris. Dans ce dernier ministère, j'ai vu les histoires américaine et canadienne occuper une place honorable : cependant bien des ouvrages importants y manquent encore, ainsi qu'à la Bibliothèque Nationale et au British Museum. Cette lacune peut être comblée aisément, et je sais qu'on acceptera avec reconnaissance tous les ouvrages que le gouvernement canadien voudra envoyer, comme les *Relations*, le *Champlain* de Laverdière, nos historiens, les productions de nos littérateurs, les journaux de l'Instruction, les journaux scientifiques, les mémoires de la société historique de Québec, de celle de Montréal etc. On m'a souvent demandé le *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Tanguay.

Lors même que le gouvernement n'aurait que le désir de mieux faire connaître le Canada à l'étranger, il serait d'une sage politique d'employer ce moyen et d'établir des bibliothèques canadiennes à Londres, à Paris et à Bruxelles.

Je ne puis finir ce rapport sans exprimer hautement à Son Excellence le Gouverneur-Général ma reconnaissance du témoignage particulier d'estime dont il m'a honoré ; sans remercier les deux Chambres, l'honorable M. Chauveau, alors président du Sénat, votre prédécesseur l'hon. M. Pope, vous-même, monsieur le ministre, de m'avoir confié et continué une mission qui m'a été agréable et qui me semble n'avoir pas été sans importance.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre serviteur,

A. H. VERREAULT,

*Président de la Société Historique de Montréal.*

[No. 41.)

## REPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 février 1875 ; indiquant—1o. Les vacances qui sont survenues dans la représentation en cette Chambre depuis les élections générales qui ont eu lieu en 1874, 1872 et 1867. 2o. La date du mandat de l'Orateur ou des députés enjoignant l'émission d'un nouveau bref dans chaque cas. 3o. La date de chaque nouveau bref. 4o. La date de la transmission de tel bref à l'officier-rapporteur.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat

SECRETARIAT D'ÉTAT,

3 mars 1875.



SUCCESSION DE LA BANQUE DU HAUT CANADA.  
RÉCAPITULATION.

ACTIF.	\$	cts.	PASSIF.	\$	cts.	
Comptes de banque.....		154 81	Hypothèques, compte des avances.....	247,310	88	
Compte de liquidation du Receveur-Général.....	248,126	98	A. Dobbie.....	\$260	10	
Lettres de change et effets publics, nouveaux.....	\$6,005	68	C. Gamble.....	141	29	
Hypothèques.....	25,526	14	Billets de banque.....	3,331	50	
Hypothèques, compte indéterminé.....	69,764	19	Certificats des syndics.....	11,995	46	
Obligations, bons, etc.....	(a)	101,296	01	Comptes courants.....	4,300	55
Immeubles.....	(b)	10,640	67	Reçus de dépôts.....	621	30
Jugements.....	(c)	294,264	65	Traites en circulation.....	6,809	93
Créances non-recouvrables.....	(d)	377,645	44	Compte indéterminé.....		
Profits et pertes.....		271,481	52	Receveur-Général (selon les livres de la banque).....(e)		
		2,043,183	97	Capital.....		
		\$3,346,794	05			

(a) On s'attend à ce que toutes les hypothèques seront payées vers 1877.

(b) Se composent des actions du chemin de fer de Brockville à Ottawa, et des bons du Grand Tronc sur les postes.

(c) Tous les immeubles sont vendus à l'exception de six lopins; quelques ventes ne sont pas complétées; les comptes sont en voie de règlement et l'on estime que \$20,000 couvriront cet item.

(d) Supposé devoir réaliser \$25,000.

(e) Porté à \$1,150,000.01 dans les comptes publics.

On compte que dans les prochains douze mois l'actif sera réalisé.

31 Janvier, 1875.

**ETAT des recettes et dépenses du Canada, du 1er juillet 1874  
au 20 février 1875.**

RECETTES.	—	DÉPENSES.	—
	\$ cts.		\$ cts.
Douanes .....	9,634,619 63	Intérêt sur la dette publique et frais d'administration .....	3,613,060 01
Accise .....	3,318,792 82	Fonds d'amortissement .....	302,706 67
Postes .....	681,014 43	Prime, escompte et change .....	43,743 82
Revenu des Travaux Publics .....	419,088 84	Gouvernement civil .....	574,227 02
do des chemins de fer .....	728,666 65	Administration de la justice .....	275,056 32
Timbres sur billets .....	158,182 21	Police .....	34,884 70
Intérêt sur placements .....	332,478 14	Législation .....	164,809 31
Divers .....	295,923 78	Pénitenciers .....	200,603 58
		Art, agriculture et statistiques .....	4,778 57
		Recensement .....	13,769 27
		Immigration et quarantaine .....	128,597 83
		Pensions .....	39,174 96
		Fonds de retraite .....	40,468 03
		Milice et forces enrôlées .....	604,361 41
		Police à cheval, Manitoba .....	151,400 41
		Forces de la Puissance de .....	86,884 89
		Travaux et édifices publics .....	1,130,693 38
		Service à vap. sur mer et à l'intérieur .....	265,274 93
		Phares et service côtier .....	292,991 85
		Pêcheries .....	39,375 26
		Explor. géologique et observatoires .....	59,907 01
		Hôp. de la marine et marins en dét. .....	30,002 08
		Inspection des bateaux-à-vapeur .....	6,374 57
		Subventions aux provinces .....	3,748,431 44
		Sauvages .....	183,100 00
		Divers .....	46,032 63
		Tracés de la frontière .....	795 00
		Douanes .....	382,003 99
		Accise .....	114,455 28
		Poids et mesures .....	24,142 75
		Mesurage et insp. du bois de constr. .....	71,861 02
		Travaux Publics .....	1,327,405 00
		Postes .....	871,348 96
		Terres fédéral, Manitoba .....	86,204 28
		Petits revenus .....	9,125 45
<b>Total .....</b>	<b>\$15,568,766 50</b>	<b>Total .....</b>	<b>\$14,968,051 68</b>

## ARTICLES DE LA CONVENTION

*Arrêtée entre ASA BELKNAP FOSTER et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA (représentée par le ministre des Travaux Publics du Canada,) pour la construction et l'exploitation de l'embranchement sur la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.*

CONTRAT passé ce vingt-septième jour de février, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quinze, entre l'honorable Asa Belknap Foster, de Waterloo, dans le comté de Shefford, province de Québec, [ci-après désigné comme l'entrepreneur], d'une part; et Sa Majesté la Reine, représentée dans le présent contrat par le ministre des Travaux Publics du Canada, [ci-après désignée comme "le ministre,"] d'autre part.

Attendu que par l'"Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique 1874," il est, entre autres choses, décrété qu'un chemin de fer, qui sera appelé le "chemin de fer Canadien du Pacifique," sera construit entre quelque point près et au sud du lac Nipissingue et quelque point de la Colombie-Britannique sur le littoral de l'Océan Pacifique, ces deux points devant être déterminés et le tracé du dit chemin de fer devant être approuvé par le Gouverneur en conseil; et que, par le même acte, il est, en outre, décrété qu'un embranchement du dit chemin de fer sera également construit en partant du point indiqué comme étant le terminus oriental projeté du dit chemin de fer et aboutissant à quelque point sur la Baie Georgienne, ces deux points devant être déterminés par le Gouverneur en conseil; et, de plus, que l'embranchement ci-dessus mentionné sera, à toutes fins et intentions quelconques, considéré comme formant partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et comme étant une section distincte du dit chemin de fer, et sera assujéti à toutes les dispositions ci-dessous établies à l'égard du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, excepté en ce qui pourra être autrement prescrit par le dit acte;

Et attendu que le Gouverneur en conseil, par ordre du dix-neuvième jour de février courant, a fixé le point où devra commencer, à l'est, le chemin de fer Canadien du Pacifique, point indiqué sur la carte du territoire de Huron et d'Ottawa qui accompagne le dit ordre, ce point se trouvant près et au sud du lac Nipissingue, c'est-à-dire aussi près que possible du centre des quatre townships marqués A, B, C et D sur la dite carte, à l'est de la continuation nord du chemin de Bobcaygeon, et au nord d'une ligne traversant le lac Brûlé;

Et attendu que le Gouverneur en conseil a bien voulu, en outre, par le dit ordre, décider que l'embranchement de chemin de fer mentionné en premier lieu, dans le dit acte, sera construit à partir du point ci-dessus indiqué comme le terminus Est projeté du dit chemin de fer, jusqu'à un point sur la Baie Georgienne se trouvant aussi sur le havre à l'embouchure de la rivière des Français, soit environ quatre-vingt-cinq milles de longueur, les points susmentionnés et le tracé approximatif étant indiqués sur la dite carte, lesquels points ont été respectivement déterminés par le Gouverneur en conseil comme il est dit plus haut;

Et attendu que conformément toujours au dit acte, les matériaux et la manière

dont les diverses constructions formant partie du dit embranchement seront faites et le mode d'exploitation du chemin de fer sont indiqués ci-après et forment partie du présent contrat ;

Et attendu que, conformément toujours au dit acte, des soumissions ont été demandées pour la construction du dit embranchement, pour le matériel roulant et l'exploitation de la ligne, aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil a jugés justes et convenables, sujet aux dispositions du dit acte ici contenues et concernant ces soumissions et qui sont ci-après mentionnées comme partie du présent contrat ; et attendu qu'un nommé N. C. Munson, de Boston, États-Unis d'Amérique, a fait soumission pour l'exécution des dits travaux aux prix et aux termes et conditions ici mentionnés et incorporés dans le présent contrat comme en faisant partie ;

Et attendu que le dit N. C. Munson, par acte de cession en date du vingt-huitième jour de janvier dernier, a transféré sa soumission et tous les intérêts qu'il y avait à l'entrepreneur ;

Et attendu que l'entrepreneur, (partie au présent contrat,) a ainsi accepté la dite soumission du dit N. C. Munson comme étant la soumission de lui l'entrepreneur ; et attendu que l'entrepreneur a donné preuve suffisante qu'il possède un capital d'au moins quatre mille piastres par mille du chemin qui fait l'objet du présent contrat, dont vingt-cinq pour cent en argent, c'est-à-dire, mille piastres par mille, pour quatre-vingt-cinq milles, formant la somme de quatre-vingt-cinq milles piastres, ont été déposés au crédit du Receveur-Général à la banque d'Ontario, une des banques incorporées du Canada, laquelle banque a été désignée à cet effet par le Gouverneur en conseil, comme garantie de l'exécution complète du contrat :

A CES CAUSES, le présent contrat fait foi qu'en considération de la somme d'argent et des produits des terres dont paiement est ci-après respectivement convenu et fixé, et des terres qui seront transférées à l'entrepreneur, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, suivant leur nature et leur qualité, par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, en la manière ci-après mentionnée, le dit entrepreneur, pour lui-même, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, convient, promet et s'engage envers Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, en la manière suivante, savoir :

1. L'entrepreneur devra construire bien et fidèlement, et terminer l'embranchement de chemin de fer ci-dessus mentionné, et qui sera connu sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis le point indiqué pour le terminus oriental projeté du chemin de fer Canadien du Pacifique, lequel point est situé près et au sud du lac Nipissingue, c'est-à-dire autant que possible au centre de quatre townships désignés par les lettres A, B, C et D sur la carte ci-haut mentionnée, et dont copie est ci-annexée, et situés à l'est du prolongement nord du chemin de Bobcaygeon et au nord d'une ligne traversant le lac Brûlé jusqu'à un point sur la Baie Georgienne, c'est-à-dire dans le havre à l'embouchure de la rivière des Français, et dont la longueur est d'environ 85 milles, les points, ligne approximative et direction étant indiqués sur la dite carte ci-annexée, et faire tous les ponts, ponceaux et autres constructions devant en dépendre, et exécuter tous les travaux d'ingénieur, soit sur le terrain, soit pour la préparation des plans ou autre travail de bureau à l'entière satisfaction du gouvernement.

2. Localiser et construire la ligne aussi directement que possible entre les points indiqués, les déviations qui paraîtront absolument indispensables pour éviter les grands obstacles aux travaux de génie étant seules permises, sujettes à l'approbation de l'ingénieur. Les plans généraux des ponts, ponceaux et autres constructions devant être soumis à l'approbation de l'ingénieur et endossés par lui pour attester de leur suffisance avant de les mettre à exécution, et lui, l'entrepreneur, sera responsable de la capacité et suffisance des ponts, ponceaux et autres voies pour l'écoulement des eaux ; et dans le cas où le nombre des voies d'écoulement des eaux serait insuffisant, il réparera tout dommage causé et fera telles constructions additionnelles qui pourront être jugées nécessaires et ordonnées par l'ingénieur.

3. Les pentes devront être aussi douces et l'alignement aussi parfait que le permettra la conformation physique du pays sans exiger de grands ou inutiles travaux de construction, et à cet égard l'ingénieur décidera ; mais en aucun cas les pentes ne de-

vront excéder un pour cent dans leur ascension ouest ou un par deux cents dans leur ascension est, et dans tous les cas l'ingénieur devra décider où sera permis le maximum des pentes. La construction de l'embranchement de chemin de fer sera conforme au devis ci-après, lequel devra être strictement suivi, à moins que pour de bonnes raisons quelque déviation de ce devis ne soit autorisée par le Gouverneur en conseil.

4. L'entrepreneur devra construire, au terminus de la rivière des Français, un quai de l'étendue que l'ingénieur jugera nécessaire au trafic, mais il appartiendra au gouvernement de faire rendre sûre pour les navires l'entrée du havre.

5. Les frais de tracé et de localisation de la ligne seront à la charge de l'entrepreneur.

6. Comme le gouvernement doit fournir des rails d'acier, qui seront livrés soit dans le havre de Montréal, soit à l'embouchure de la rivière des Français, l'entrepreneur devra prendre ces rails au prix coûtant comme partie de ce qui doit lui être payé en vertu de son contrat.

Il devra construire le dit embranchement conformément à l' "Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874," et à toutes ses dispositions, excepté à celles du quatrième paragraphe de sa huitième section, qui pourvoit à ce que les terres affectées à la construction aient une certaine étendue en front sur le chemin de fer, et comme le gouvernement fédéral pourrait ne pas devenir propriétaire des terrains sur la ligne de cet embranchement, l'entrepreneur recevra alors les terrains auxquels il a droit en vertu de son contrat dans quelque partie du territoire possédé par le gouvernement fédéral, ou autrement, selon les termes du dit acte.

8. Il devra fournir les profils, plans et états des quantités de toute la ligne avant que les travaux ne soient commencés, et avant qu'il ne reçoive de paiement, il devra fournir tels autres états qui pourront être exigés et pouvant satisfaire l'ingénieur quant à la valeur relative des travaux exécutés.

9. Le ministre pourra garder et retenir quinze pour cent sur la proportion du gain de l'entrepreneur pendant douze mois, après que tout l'embranchement et ses diverses constructions seront convenablement terminés, et jusqu'à ce que l'ingénieur atteste qu'il a été complètement remédié à toutes les déficiences que dans cette période l'on aura pu découvrir dans les travaux.

10. L'entrepreneur devra construire et terminer le dit embranchement en tout point selon le devis suivant :

Le chemin de fer sera à simple voie, de quatre pieds huit pouces de large, avec voies d'évitement.

Là où le maximum sera indispensable pour les rampes, il ne devra pas excéder un pour cent dans leur ascension ouest et un par deux cents dans leur ascension est.

Excepté aux termini, nulle courbe ne pourra décrire un rayon de plus de 1,910 pieds, mais des courbes de ce rayon ne seront pas permises quand il sera possible de les faire moins prononcées.

Dans toutes les sections boisées, le sol devra être défriché sur une largeur de 66 pieds de chaque côté du centre de la ligne. Toutes les broussailles et troncs d'arbres devront être complètement brûlés, et aucune partie de ces broussailles et troncs d'arbres ne devra être jetée sur les terrains en bois debout et voisins de l'espace en voie de défrichement.

Dans les limites des tranchées de moins de trois pieds ou des remblais de moins de deux pieds, toutes les souches devront être enlevées.

Toutes les souches devront être essartées à fleur de terre là où les remblais auront moins de quatre pieds et plus de deux.

Là où se tiennent des établissements le chemin de fer devra être bordé de bonnes et solides clôtures de champ.

Des passages à niveau, avec barrières-fosses (*rattle-guards*) et enseignes, seront établis partout où ils seront nécessaires.

La largeur des tranchées au niveau de construction sera de 22 pieds, et de 18 pieds pour les remblais.

Là où la ligne passe sur les terrains unis, la chaussée sera élevée d'au moins 30

40 pouces de la surface du sol. Règle générale la voie devra être établie sur un remblais et avoir le moins possible de tranchées.

Un bon drainage devra être fait, au moyen de fossés ouverts ou autrement, afin d'empêcher que l'eau ne séjourne dans l'espace de quatre pieds de la chaussée.

Tous les terrassements exposés à l'action de l'eau courante devront être complètement protégés au moyen de maçonnerie à pierre sèche.

Tous les ponts, ponceaux et autres constructions devront avoir les dimensions et la solidité propres à leur destination. Les piliers et culées de ponts et de ponceaux devront être en maçonnerie de pierre massive, faites de matériaux durables et convenable, et à tous égards pouvant égaler la meilleure espèce de maçonnerie employée en Canada pour de semblables travaux de chemins de fer.

Les plus grands soins devront être pris pour faire de bonnes fondations aux travaux de maçonnerie ; dans chaque cas les murs devront être descendus à une assez grande profondeur pour que la gelée ne les endommage pas.

Avant de commencer aucune maçonnerie, invariablement il faudra constater, par le forage ou autrement, la nature du sol sur lequel doivent reposer les murs, afin qu'il n'existe aucun doute quant à la solidité de la construction.

Si après avoir creusé des fondations à la profondeur voulue, le fond paraît défectueux sous quelque rapport, il faudra immédiatement creuser davantage pour en atteindre un plus solide, ou faire une fondation artificielle au moyen de pilotis, de bétons ou de quelque autre manière qui sera jugée le plus à propos dans les circonstances. Pour prévenir les retards, des plans généraux de fondations artificielles, applicables aux cas ordinaires, seront préparés et approuvés par l'ingénieur.

Par précaution contre les dommages que la gelée peut occasionner, tous les murs soutenant des terrassements, tels que les ailes de ponceaux et culées de ponts, devront avoir un massif de petites pierres (étaiés de trois ou quatre pouces d'épaisseur, afin que l'humidité ne se conserve pas dans la maçonnerie.

Le mortier que l'on emploiera sera généralement fait avec du bon ciment hydraulique frais moulu, complètement délayé avec les parties voulues de sable et à gros grains.

Toute la maçonnerie doit se faire sous la direction de surveillants capables, et à la satisfaction de l'ingénieur.

Dans les cas où l'on ne pourrait pas, avant que le chemin de fer ne soit ouvert, se procurer de la pierre convenable pour la maçonnerie, sans encourir des dépenses extraordinaires, on pourra ériger dans l'intervalle des constructions en bois de charpente destinées à porter les lisses de la voie. Lorsqu'on érigera de ces constructions en bois de charpente, elles devront avoir une force suffisante, des dimensions et des proportions telles qu'elles pourront correspondre avec les ouvrages permanents en maçonnerie qui seront érigés, aux frais de l'entrepreneur, après que la ligne sera en opération.

L'entrepreneur ne sera pas tenu de faire la superstructure des ponts en fer ; il lui suffira d'employer du bois de charpente de l'espèce approuvée. Lorsqu'on érigera d'abord des piliers et des culées de pont destinées à soutenir les constructions en bois de charpente, ils devront être construits de manière que sans qu'il soit besoin de les reconstruire, ils puissent s'adapter aux ponts tubulaires en fer.

Les lisses devront être d'acier, du poids de quatre-vingt-dix tonneaux pour chaque mille de chemin, du modèle approuvé, et elles devront être pourvues des éclisses ou des coussinets à manchon les plus perfectionnés.

La chaussée devra être ballastée avec un gravier net ou autre matière convenable en quantité de pas moins de trois mille verges cubes par chaque mille.

On devra construire des voies d'évitement d'une longueur totale de pas moins de quatre pour cent de la longueur du chemin de fer.

On devra ériger des stations et autres bâtiments nécessaires (y compris les remises pour les locomotives, les tables tournantes, les ateliers et hangars pour les pièces d'outillage,) pour suffire au trafic et aux besoins d'un chemin de fer de la longueur de celui que l'on se propose de construire.

La ligne devra être pourvue d'un matériel roulant d'une valeur égale au début à \$2,500 par chaque mille de chemin, et l'espèce et la capacité des locomotives et autre matériel roulant seront telles qu'elles pourront être de temps à autre déterminées par le Gouverneur en conseil, et cette obligation quant à ce matériel roulant sera censée former partie du contrat.

On devra aussi construire une ligne télégraphique pourvue de tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation du chemin de fer.

L'entrepreneur, avant de pouvoir obtenir un certificat final, devra finir les tranchées et les remblais, donner aux talus un angle qu'ils garderont toujours, dans l'opinion de l'ingénieur, réparer les dommages éprouvés de quelque manière que ce soit par aucun des ouvrages et d'achever tout ce qu'il y a à faire pour exécuter le contrat suivant sa véritable signification, soit que le contrat en fasse expressément mention ou non, et ce d'une manière convenable et suivant les règles de l'art et à l'entière satisfaction de l'ingénieur.

Tout éboulement dans les remblais ou dans les excavations, et tout vice et défaut dans les ouvrages, qui surviendra dans une période de douze mois après que la ligne ou chemin de fer sera terminée, sera réparé aux frais de l'entrepreneur.

11. L'entrepreneur sera tenu de fournir tous les outils, l'outillage et les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux, et il sera responsable de leur suffisance ; il devra aussi prendre à sa charge la responsabilité entière des cintrages, échafaudages et de tous les autres moyens propres à donner suite au contrat, que ces moyens soient ou non approuvés ou recommandés par l'ingénieur ; et l'entrepreneur devra seul subir les pertes, et devra indemniser et mettre Sa Majesté et tout officier et serviteur à couvert à cet égard, et devra encourir tous les risques résultant d'accidents ou dommages, quelle qu'en puisse être la cause, jusqu'à l'expiration du contrat. L'entrepreneur sera aussi responsable de tous les dommages qui pourraient être réclamés par les propriétaires ou occupants de terrains en conséquence de la perte ou dépréciation de récoltes ou d'animaux, quand ces faits seront attribuables à quelque cause découlant de la construction des travaux ou à quelqu'un de ses agents ou ouvriers ; et il sera tenu responsable de tous les dommages causés à la propriété ou aux personnes par le sautage des rocs ou par d'autres opérations conduites par lui ; et il devra prendre à ses frais tous les risques et dépenses imprévues qui pourront survenir durant l'exécution des travaux, et il devra réparer toutes déficiences et erreurs résultant de sa propre négligence, ou de celle de ses agents ou ouvriers, ou de vices dans la main-d'œuvre, ou de l'emploi de matériaux impropres, et il indemnifiera et mettra Sa Majesté à couvert de toutes réclamations, pertes ou dommages à cet égard. L'entrepreneur devra, avec l'approbation de l'ingénieur à cet effet, prendre toutes les mesures provisoires nécessaires pour permettre, durant la construction des travaux, aux propriétaires ou occupants de terrains de traverser la ligne du chemin de fer, et, aux endroits où la voie croise une route, il veillera à ce que le public ait un passage suffisant ; il devra aussi prendre les dispositions nécessaires, jusqu'à ce que les clôtures soient érigées, pour empêcher la sortie des animaux sur la ligne du chemin de fer. S'il arrivait que des matériaux défectueux fussent livrés, ou employés, ou que certains travaux fussent mal exécutés en aucun temps, on devra les enlever immédiatement après réception d'un avis de la part de l'ingénieur, et les travaux seront reconstruits, aux frais de l'entrepreneur, d'une manière strictement conforme au présent contrat et au sens véritable du devis, ainsi qu'à l'entière satisfaction de l'ingénieur. L'entrepreneur emploiera le nombre d'agents et de contre-maîtres compétents, sur toute la ligne des travaux, qui sera jugé nécessaire par l'ingénieur, et ces agents et contre-maîtres devront régulièrement et constamment se trouver présents sur les lieux où se poursuivent les travaux afin de pouvoir les surveiller de près et recevoir les instructions de l'ingénieur. L'entrepreneur

devra maintenir et conserver, dans leur vraie et primitive position, tous les points de repères, piquets indiquant les centres, les déclivités ou piquets de référence, et toutes autres marques établies ou plantées par l'ingénieur sur la ligne des travaux ou auprès; il prendra tous les moyens en son pouvoir d'empêcher qu'ils ne soient brûlés lors du déblai, ou modifiés, enlevés ou détruits en aucun temps; et lorsqu'il en sera requis par l'ingénieur, il devra fournir l'assistance nécessaire pour redresser, remplacer tous piquets ou marques qui, par quelque cause, pourront avoir été enlevés ou détruits. L'entrepreneur ne devra ni permettre, ni tolérer, ni encourager le débit de liqueurs spiritueuses sur la ligne du chemin de fer. S'il arrivait que dans le devis ou le contrat, l'ont eût omis d'insérer certains ouvrages, matériaux ou choses, d'une nature quelconque, dont l'exécution, de l'avis de l'ingénieur, serait nécessaire ou utile, l'entrepreneur devra nonobstant cette omission, les faire ou fournir dès qu'il aura reçu des instructions par écrit à cet effet de la part de l'ingénieur. Tous les travaux devront être exécutés et les matériaux fournis à l'entière satisfaction de l'ingénieur, et l'ingénieur sera le seul juge des travaux et des matériaux; et sa décision dans toutes les contestations relatives aux travaux et aux matériaux, ou au sens ou à l'interprétation des plans et devis, ou aux sujets non prévus ou non suffisamment expliqués dans les plans et devis devra être considérée comme définitive et obligatoire pour toutes les parties.

12. L'entrepreneur devra commencer les travaux portés au présent contrat, le premier jour de juin prochain après la date du dit contrat et les poursuivre et continuer régulièrement; et ces travaux et chaque portion de ces travaux devront être complétés dans toutes leurs parties, à la satisfaction de l'ingénieur et pourvus de tout ce qui est nécessaire pour l'exploitation, le ou avant le premier jour de janvier dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept, la fixation de l'époque formant partie essentielle du contrat, et au cas où il manquerait de compléter les travaux à l'époque fixée, l'entrepreneur perdra tout droit de demander ou réclamer la somme ou pourcentage que, d'après une clause subséquente, le ministre des Travaux Publics devra déduire, et toute et chaque partie de la dite somme, et toutes sommes quelconques qui pourront, à l'époque où l'entrepreneur aura manqué au contrat, lui être dues; et l'entrepreneur devra aussi payer à Sa Majesté, à titre de dommages-intérêts, et non à titre d'amende ou de pénalité, la somme de mi le piastres par semaine, et la somme correspondante pour chaque fraction de semaine durant laquelle les travaux portés au présent contrat, ou aucune portion de ces travaux, seront restés incomplets, ou pour lesquels le certificat de l'ingénieur n'aura pas été accordé, et le ministre des Travaux Publics pourra déduire et retenir en sa possession les sommes qui seront dues pour dommages-intérêts, sur tout montant alors dû ou payable, ou qui devra ultérieurement être dû ou payable à l'entrepreneur.

13. En tout temps avant le commencement ou pendant la construction de toute partie des travaux, l'ingénieur aura parfaite liberté de faire toutes les modifications qu'il pourra juger à propos dans le nivellement, la ligne du tracé du chemin de fer, la largeur des tranchées ou des terrassements, les dimensions ou la nature des constructions ou dans tout ce qui sera du ressort des travaux, que ces modifications augmentent ou diminuent la quantité d'ouvrage à exécuter ou le coût s'y rattachant, et l'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité à raison de ces modifications. L'ingénieur aura plein pouvoir de renvoyer tout contre-maître ou ouvrier qu'il croira incapable de remplir les devoirs qui lui sont assignés, ou qui de l'avis de l'ingénieur, pourra s'être rendu coupable de négligence dans l'exécution des travaux ou de désobéissance volontaire aux ordres donnés, ou d'inconvenance, intempérance ou irrégularité, et l'entrepreneur devra, sans délai, remplir les vacances créées par là et ne plus employer les personnes chassées du service.

14. L'entrepreneur devra par lui-même, ses agents et ouvriers, exécuter les travaux jusqu'à parfait achèvement et ne pourra vendre, céder ou transférer le présent contrat à qui que ce soit, sans avoir, au préalable, obtenu le consentement du Gouverneur en conseil.



15. Le ministre aura le droit de suspendre les opérations sur tout point donné ou sur toute la ligne des travaux, et au cas où l'exercice de ce droit pourrait causer des retards à l'entrepreneur, alors une prolongation de délai égale à ces retards lui sera accordée pour achever son entreprise, mais pareil délai ne devra pas invalider ou annuler le présent contrat, ou aucune partie de ce contrat, non plus que l'obligation qu'il impose ou toute caution ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution du dit contrat, et pareil délai n'autorisera pas l'entrepreneur à réclamer des dommages. Si en aucun temps durant le cours de l'exécution des travaux, il apparaissait que le nombre d'hommes employés, la marche des travaux, ou la nature générale des travaux en voie d'exécution, ou que les matériaux fournis ne sont pas respectivement tels qu'ils puissent garantir l'achèvement de l'entreprise dans le délai stipulé, ou aux termes du présent contrat, le Ministre pourra enlever une partie ou la totalité des travaux des mains de l'entrepreneur, et recourir aux moyens qu'il jugera à propos pour les faire terminer aux frais de l'entrepreneur, lequel sera responsable de tout surcroît de dépenses par là encourues; ou bien le Gouverneur en conseil aura le pouvoir, à sa discrétion, d'annuler le présent contrat. Lorsqu'il deviendra nécessaire d'enlever, en tout ou en partie, les travaux des mains de l'entrepreneur, ou d'annuler le présent contrat, le ministre donnera à l'entrepreneur sept jours francs d'avis par écrit de son intention de ce faire, lequel avis sera revêtu de la signature du ministre, ou de toute autre personne par lui autorisée, et l'entrepreneur devra, en conséquence, remettre la tranquille et paisible possession des travaux et matériaux dans leur état actuel; et sans qu'il soit besoin d'autre avis ou action en loi, ou autres procédures légales de quelque espèce que ce soit, ou sans la nécessité de mettre l'entrepreneur en demeure, le Gouverneur en conseil pourra prescrire au ministre dans le cas où il annulerait le contrat, de le sous-louer en tout ou en partie, ou d'employer plus d'ouvriers, d'outils et de matériaux, selon le cas, et d'achever les travaux aux frais du premier entrepreneur, lequel sera responsable de tout surcroît de dépenses par là encourues; et l'entrepreneur perdra tout droit au pourcentage déduit et aux sommes de deniers dues sur l'entreprise ou aux garanties déposées et il ne devra ni molester les ouvriers, agents ou officiers du ministre ni les empêcher de poursuivre et achever les travaux en la manière que le ministre jugera à propos. Si en aucun temps, le ministre avait lieu de croire qu'à défaut de payer les ouvriers, la sécurité des travaux pourrait se trouver compromise, ou qu'il pourrait en surgir quelque perturbation de la paix dans les environs, ou quelque autre difficulté, le ministre pourra acquitter les arriérés de gages, autant qu'il lui sera possible de constater qu'ils sont dus, d'après les meilleurs renseignements qu'il pourra se procurer, et les imputer comme paiement à compte de l'entreprise.

16. Tout avis ou document relatif au présent contrat pourra être signifié à l'entrepreneur, soit à son domicile ordinaire, ou en l'adressant à l'entrepreneur, par la voie du bureau de poste, au dernier endroit connu où il gérait ses affaires, et cet avis ou document sera dès lors réputé avoir été légalement signifié.

17. L'entrepreneur devra fournir tels renseignements sur les progrès des travaux qui pourront être demandés par le ministre, et telles autres statistiques, états et rapports que l'on pourra lui demander, lorsque l'ouvrage sera achevé.

18. L'entrepreneur, dès qu'il aura terminé l'embranchement du chemin de fer, mettra et tiendra bien et fidèlement cet embranchement ainsi que les ouvrages et matériel roulant qui en dépendent en bon état et condition, et en bonne opération, et que lui, l'entrepreneur, exploitera cet embranchement, sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil, qui pourra de temps à autre régler le mode de l'exploiter et faire des règlements à cet égard, comme à l'égard des facilités à donner aux passagers et au trafic, aux taux que l'on pourra demander pour le transport tant des voyageurs que des marchandises, au nombre et à l'espèce de convois qui feront le service, tous les jours, et à tous autres détails relatifs à l'exploitation de cet embranchement.

19. Dans le cas où l'entrepreneur en aucun temps avant d'avoir ou après avoir terminé cet embranchement du chemin de fer manquerait d'exécuter ce contrat d'après son vrai sens et signification, cet entrepreneur, en sus de toutes les amendes et pénalités ci-dessus mentionnées, sera dépourvu ou privé de cet embranchement ainsi que

du matériel roulant et des autres ouvrages, et dépendances, qui, alors sur la déclaration que fera le Gouverneur en conseil que tel entrepreneur s'en trouve dépouillé, retourneront de plein droit à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

20. Antérieurement à l'ouverture de cet embranchement de chemin de fer il sera fait et passé une convention ou un contrat à l'effet d'accorder des pouvoirs pour son exploitation à des conditions laissées à l'approbation du Gouverneur en conseil, entre l'entrepreneur au sujet de cet embranchement et la Compagnie du chemin de fer du Canada Central, la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord, et la Compagnie du chemin de fer de Kingston et de Pembroke respectivement. Et comme la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord et la Compagnie de chemin de fer de Kingston et Pembroke, et telles autres compagnies qui peuvent avoir les termini de leurs lignes sur ou vers le lac Huron doivent avoir la garantie qu'elles auront le droit de faire passer leur convois sur telle partie du chemin de fer du Canada Central qui est subventionnée en vertu d'un ordre du Gouverneur en conseil en date du 4 novembre 1874, à partir du point d'intersection de leurs lignes respectives avec cette partie de la ligne ainsi subventionnée, ou à environ cinq milles de cette partie ainsi subventionnée. En conséquence, toutes ces compagnies auront le pouvoir de continuer à faire passer leurs convois à partir de ce point d'intersection de la ligne subventionnée en allant vers l'ouest sur cet embranchement de chemin de fer, et à des conditions justes et raisonnables;—Pourvu que ces conditions soient acceptées réciproquement par l'entrepreneur et les diverses compagnies ci-haut nommées ou qui peuvent être désignées à l'avenir tel que ci-dessus mentionné, et dans le cas de désaccord, les conditions seront arrêtées par des arbitres, dont l'un sera choisi par l'entrepreneur, un par chaque compagnie, et un autre par le Gouverneur en conseil, et la décision de tels arbitres ou de deux d'entre eux sera finale.

21. Le Gouverneur en conseil aura le pouvoir en aucun temps de suspendre la continuation des travaux jusqu'à la session alors prochaine du Parlement.

22. Il est réservé au Gouverneur en conseil le droit d'acheter en vertu de l'autorité du Parlement conférée à cet égard cet à embranchement du chemin de fer, en payant une somme égale au coût de sa construction, et dix pour cent en sus, à la condition que la subvention en terres ou en argent qui a été accordée ou payée par le gouvernement pour la construction de tel embranchement soit d'abord remise ou déduite du montant qui doit être payé, et quant aux terres qui ont été vendues, elles seront portées au plein montant que l'entrepreneur pourra avoir retiré de leur vente; et Sa Majesté par le présent, pour elle-même, ses héritiers et successeurs convient, s'oblige et s'engage envers l'entrepreneur, ses héritiers, exécuteurs, administrateurs et ayants-cause, suivant leur nom et qualité, à l'effet qui suit, savoir :—

1. De fournir le droit de passage et les terrains nécessaires pour les stations et les bâtiments aux termini.

2. Cet embranchement de chemin de fer, dès qu'il sera terminé, deviendra la propriété de l'entrepreneur et à son bénéfice, en vertu de tels règlements qui pourront être faits de temps à autre par le Gouverneur en conseil à l'égard des taux que l'on pourra demander pour le transport des passagers et des marchandises, le nombre et l'espèce de trains qui feront le service ainsi que les facilités qu'il faudra donner aux passagers et au trafic; sujet, néanmoins, à l'exploitation de tel embranchement et au droit d'y circuler qu'il faudra accorder à d'autres lignes de chemin de fer et d'autres compagnies ainsi qu'au droit du gouvernement d'acheter cet embranchement, tel que mentionné au présent à cet égard.

3. Le prix payé à l'entrepreneur sera de dix mille piastres pour chaque mille d'embranchement de chemin de fer, et cette somme sera payée à l'entrepreneur à mesure que les travaux avanceront en paiements mensuels proportionnés à la valeur de l'ouvrage alors exécuté, (d'après les évaluations de l'ingénieur), comparée à la valeur de tous les travaux portés au contrat, y compris le matériel roulant et toutes choses que devra fournir l'entrepreneur; et à part les deniers provenant de la vente des terres, comme il est ci-après prescrit, aucune autre somme d'argent ne sera payable à l'entrepreneur, comme principal, mais l'intérêt à quatre pour cent par année, pendant vingt-cinq ans à partir de l'achèvement des travaux, sur la somme de \$7,500

pour chaque mille d'embranchement de chemin de fer, sera payable à l'entrepreneur, et des garanties pour le paiement de cet intérêt seront données de temps à autre à l'entrepreneur en la même manière et proportion et aux mêmes conditions que les paiements qui devront être faits sur le principal sus-mentionné ; et le dit intérêt formera le prix et la pleine compensation, — excepté toutefois les produits des terres et les terres ci-après mentionnés, pour tous les travaux portés au présent contrat ou qui pourront être requis en vertu d'une clause quelconque de ses dispositions ou de la loi, et l'entrepreneur ne pourra, sous aucun prétexte quelconque, pour changement ou addition aux dits travaux, ou dans la dite carte et le devis ci-inclus, ou par suite de l'exercice de pouvoirs dont sont investis le Gouverneur en conseil, le ministre ou l'ingénieur, ou en vertu de l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou en vertu du présent contrat ou de la loi, réclamer aucune somme nouvelle ou additionnelle pour travaux extra ou pour dommages-intérêts, l'entrepreneur abandonnant expressément, par le présent, toute réclamation ou prétention de ce genre à toutes fins et intentions, mais le ministre pourra retenir, sur les deniers sus-mentionnés, quinze pour cent, conformément à la neuvième section du présent contrat.

4. Vingt mille acres de terre pour chaque mille de l'embranchement seront réservées en sections alternatives de vingt milles carrés chacune, le long de la dite ligne de chemin de fer, ou à une distance convenable de la ligne, chaque section ayant un front de trois milles au moins et de six milles au plus sur la ligne du dit chemin de fer, et les deux tiers de la quantité de terres ainsi réservée seront vendus à des prix qui pourront, de temps à autre, être convenus entre le Gouverneur en conseil et l'entrepreneur, et compte sera tenu des produits de cette vente qui seront payés chaque semestre à l'entrepreneur, sans aucun frais d'administration ou gestion, le tiers restant devant être transféré à l'entrepreneur, et les dites terres devront être de qualité moyenne et ne comprendront aucune terre déjà concédée ou occupée en vertu de lettres patentes, permis d'occupation ou droit de préemption ; et lorsqu'une quantité suffisante ne se trouvera pas dans le voisinage immédiat du chemin de fer, alors la même quantité ou ce qu'il faudra pour compléter la dite quantité devra être réservé à tels autres endroits qui pourront être désignés par le Gouverneur en conseil, et en autant que le gouvernement fédéral ne deviendra pas propriétaire de terres le long de la ligne de cet embranchement, les terres pourront être données à l'entrepreneur dans quelque partie du territoire appartenant à la Confédération.

5. Les dits lots de terre réservés comme susdit, seront désignés par le Gouverneur en conseil aussitôt que le dit embranchement de chemin de fer sera finalement tracé : Pourvu que tous ces produits des terres vendues et les transferts de terres qui devront être concédées de temps à autre à mesure que les travaux de construction avanceront et en la manière et proportion et aux mêmes conditions que les deniers et garanties sus-mentionnés, et sujet aux conditions du contrat relatives à la construction du chemin de fer ou à son exploitation, après achèvement.

26. Dans le présent contrat, les mots " Sa Majesté," devront signifier Sa Majesté la Reine Victoria, ses héritiers et successeurs. Les mots " ministre" devront signifier le ministre des Travaux Publics pour le temps d'alors ; Les mots " entrepreneur" devront signifier le sus-nommé l'hon. Asa Belknap Foster, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, et chacun d'eux ensemble et séparément. Les mots " les travaux" devront, à moins que le contexte n'exige un autre sens, signifier tous les ouvrages et matériaux, toutes matières et choses qui devront être faites, fournies et exécutées par les entrepreneurs en vertu du présent contrat. Le mot " ingénieur" devra signifier l'ingénieur-en-chef, pour le temps d'alors, nommé en vertu du dit acte, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique," et devra aussi comprendre aucun de ses assistants, agissant directement sous ses instructions ; et toutes les instructions données par ceux agissant en son nom seront sujettes à son approbation. Les mots " embranchement de chemin de fer" devront signifier le dit embranchement de la baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

27. Le présent contrat sera, à tous égards, sujet aux dispositions de l'acte qui s'y trouve cité, et aussi, en autant qu'elles pourront lui être applicables, aux dispositions de l' " *Acte des chemins de fer, 1868.* "

EN FOI DE QUOI, l'entrepreneur a apposé sa signature et son sceau, et le ministre des Travaux Publics, agissant au nom de Sa Majesté, a apposé sa signature et son sceau, le jour et l'année sus-mentionnés.

A. B. FOSTER. [L. S.]

Signé et scellé par la dite partie de la première part, en présence de  
HUGH RICHARDSON,

A. MACKENZIE, [L. S.]  
G. BRAUN, [L. S.]  
Secrétaire.

Signé et scellé par le dit ministre des Travaux Publics et contresigné par le secrétaire en présence de

H. A. FISSIAULT,

" *Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, 1874.*

" Le comité du conseil a examiné la demande que la compagnie du chemin de fer du Canada Central à l'effet d'obtenir la subvention qui doit être accordée aux compagnies de chemins de fer, aux termes de l'Acte 37 Victoria, chap. 14, intitulé: " *Acte pour pouvoir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique,* " et il recommande qu'une subvention de \$12,000 par mille soit accordée à la dite compagnie pour l'aider à construire la ligne depuis le voisinage du village de Douglas en se dirigeant vers l'ouest, jusqu'à l'extrémité est du chemin de fer d'embranchement que le gouvernement se propose de construire à partir de la Baie Georgienne, soit environ cent vingt milles, aux conditions suivantes, savoir :

1o. Le chemin de fer devra être construit suivant une ligne sujette à l'approbation du ministre des Travaux Publics, mais que l'on peut indiquer en termes généraux comme montant la vallée de Bonnechère à partir du voisinage du village de Douglas par le lac Doré et le lac Rond, et de là, suivant une ligne aussi directe que possible, jusqu'au lac Brûlé, et de là, enfin, jusqu'au terminus proposé du chemin de fer du gouvernement, environ au 85ème mille à partir de la Baie Georgienne.

2o La compagnie devra, dans la période d'un mois de date à partir de la ratification du présent ordre en conseil par la Chambre des Communes, établir à la satisfaction du ministre des Travaux Publics qu'elle a passé *bonâ fide* un contrat ou des contrats pour la construction du chemin de fer, et qu'elle s'est procuré les ressources suffisantes, en outre du bonus du gouvernement, pour assurer l'achèvement de la ligne le ou avant le premier jour de janvier, 1877, et la compagnie devra aussi, à partir de la date de ces contrats, faire travailler assidûment de manière à justifier la perspective de l'achèvement de la ligne dans la période mentionnée.

3. La compagnie devra passer un arrangement pour accorder le droit de circulation, à des conditions sujettes à l'approbation du Gouverneur en conseil, à la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, à la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke à partir du point d'intersection de leurs lignes respectives, pourvu que ce point d'intersection se trouve sur la ligne subventionnée ou en dedans d'une distance de cinq milles de cette ligne, et à toutes autres compagnies qui pourront avoir les termini de leurs lignes sur ou dans la direction du lac Huron et qui pourront être désignées par l'approbation du Gouverneur en conseil comme ayant droit à cette circulation, pourvu que les conditions de ce droit de circulation soient mutuellement convenues entre la Compagnie du Canada Central et les autres compagnies et que, dans le cas de différend, les conditions seront réglées par arbitrage, chaque compagnie devant choisir un arbitre et le troisième devant être désigné par le Gouverneur en conseil.

4. Le gouvernement ou les locataires de la ligne du gouvernement entre la Baie Georgienne et le terminus ouest de la ligne subventionnée, ou tous autres propriétaires à venir de la ligne, auront le droit de circulation sur le dit chemin de fer aux mêmes conditions que les compagnies ici désignées.

5. La subvention ne sera payée qu'à l'achèvement du chemin de fer en sections de pas moins de vingt milles, chaque paiement devant être fait sur le certificat d'un ingénieur qui sera nommé par le gouvernement et qui certifiera qu'une section ou des sections ont été complétées; toutefois, il pourra être payé un montant égal à la subvention pour vingt milles, pour des travaux s'étendant sur une plus grande distance et qui représenteront une valeur équivalente à vingt-cinq milles au moins de voie complète; paiement sera également fait sur les lisses livrées à aucun point de la ligne à construire, au montant de soixante-quinze pour cent de leur valeur, ces lisses demeurant la propriété du gouvernement jusqu'à ce qu'elles aient été posées pour usage sur la voie.

L'octroi n'aura effet qu'après la ratification du présent ordre en conseil par une résolution de la Chambre des Communes. ”

“ Certifié,

“ W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier.* ”

# RÉPONSE

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 février 1875, demandant copie de toutes soumissions pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et copies de tous ordres en conseil, correspondance et papiers y relatifs.

Par ordre,

H. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 5 mars 1875.

(No. 4,720—Suj. 96.)•

OTTAWA, 5 mars 1875.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre copie des soumissions et de la correspondance au sujet de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui ont été demandées dans une adresse de la Chambre des Communes en date du 17 février dernier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

E. J. Langevin, écr.,  
Sous-Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

## *Formule de la soumission No. 1.*

Le soussigné offre par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa le 16 novembre 1874, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir :—

1. Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et, dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille, ne fût pas suffisante,

3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de quarante mille piastres par mille pendant vingt-cinq ans.

Les soussignés s'engagent à entreprendre et finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics pour les prix et considération ci-dessus mentionnés, sans augmentation—extras—d'aucune espèce, et dans l'espace de temps fixé.

Nous proposons, pour donner satisfaction au gouvernement, comme  
cautions de la fidèle exécution du contrat.

JOHN WARDROP et CIE.,  
Brockville.

(Témoïn.)

19 décembre 1874.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, promettons par les présentes de signer tel cautionnement ou autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux diverses conditions et devis sur lesquels est basée la soumission ci-dessus.

Nom.  
Adresse.  
Nom.  
Adresse.

(Témoïn.)

OTTAWA, 19 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une soumission de la part de la Compagnie de chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique, pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Dans le cas où vous désireriez avoir de plus amples renseignements, la compagnie sera heureuse de vous les fournir de Toronto.

J'ai l'honneur d'être,  
Votre obéissant serviteur,  
J. D. EDGAR.

F. Braun, écr.,  
Secrétaire, ministère des Travaux Publics,  
Ottawa.

#### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE.

##### *Mémoire accompagnant la soumission de la Compagnie de chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.*

D'après les conditions prescrites aux soumissionnaires pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, il faut accepter 20,000 acres de terre par chaque mille de chemin comme partie de la subvention accordée par le gouvernement, avant de pouvoir exiger du gouvernement aucune garantie pour l'intérêt. Vu le fait que les terres ne sont pas situées le long de la ligne de cet embranchement, cette compagnie a senti la difficulté qu'il y avait d'organiser un plan méthodique pour l'établissement des terres et propre à servir de base à ses opérations financières. La compagnie, en conséquence, consent, dans le cas où sa soumission serait acceptée, à céder ses droits et à renoncer en faveur du gouvernement aux réclamations qu'elle pourrait faire valoir à l'égard d'aucune partie des deniers provenant de la vente des deux tiers des concessions en terres, qui doivent être vendues par le gouvernement pour le bénéfice des entrepreneurs, et elle consent également à renoncer à tous ses droits à aucune concession quelconque de terres. La compagnie fait cette proposition, parce qu'elle croit que, bien qu'il lui serait difficile de disposer de ces terres dans les circonstances où se trouve placé cet embranchement, ces terres, néanmoins, seraient d'une grande valeur pour le gouvernement, et d'un puissant secours pour l'aider à faire face aux intérêts qui sont garantis.

J. E. EDGAR,  
Pour la Compagnie de chemin de fer de  
Jonction d'Ontario et du Pacifique.

*Formule de la soumission No. 2.*

Les soussignés offrent par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa, le 16 novembre 1874, de pourvoir à l'exploitation continue de la ligne, de fournir les facilités requises pour les autres chemins de fer, conformément aux règlements qui seront adoptés par le Gouverneur en conseil, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir :

1. Le paiement aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille, ne fût pas suffisante,

3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de trente mille piastres par mille, pendant vingt-cinq ans.

Nous, les soussignés, nous obligeons à entreprendre et à finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics, sans réclamer d'augmentation d'aucune espèce quelconque, dans l'espace de temps fixé, et de garantir l'exploitation continue de la ligne, et ce pour les prix et considérations ci-dessus mentionnés.

Et nous proposons James David Edgar, de la cité de Toronto, avocat, et David Galbraith de Toronto, marchand, comme cautions de la fidèle exécution de ce contrat.

J. D. EDGAR,

Président de la Compagnie de chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.

JOHN TURNER,

Secrétaire-trésorier de la Compagnie de chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.

R. E. Munroe, témoin.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, nous engageons par les présentes de signer tel cautionnement ou autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux conditions générales et devis, etc., sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

J. D. EDGAR,

Toronto.

D. GALBRAITH,

Toronto.

Charles Ritchie, témoin.

*Formule de la soumission No. 2.*

Les soussignés offrent par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa le 16 novembre 1874, de pourvoir à l'exploitation continue de la ligne, de fournir les facilités requises pour les autres chemins de fer, conformément aux règlements qui seront adoptés par le Gouverneur en conseil, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir :

1. Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt milles acres par mille, et dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille, ne fût pas suffisante.

3. Une garantie de quatre pour cent sur la somme de sept mille quatre cents piastres par mille, pendant vingt-cinq ans.



Le soussigné s'oblige à entreprendre et à finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics, sans réclamer d'augmentation d'aucune espèce quelconque, dans l'espace de temps fixé, et de garantir l'exploitation continue de la ligne, et ce pour les prix et considération ci-dessus mentionnés.

Et je propose l'hon. James M. Stone, de Boston, et Édouard Thompson, de Boston, comme cautions de la fidèle exécution du contrat.

N. C. MUNSON,  
Boston, Mass.

Edwin Loud, témoin.

Ottawa, 19 décembre 1874.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, nous nous engageons par les présentes de signer tel cautionnement ou autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux conditions générales et devis, etc. sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

Nom,  
Adresse,  
Nom,  
Adresse,

(Témoin.)

### *Formule de la soumission No. 2.*

Le soussigné offre par le présent de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa, le 16 novembre 1874, de pourvoir à l'exploitation continue de la ligne, de fournir les facilités requises pour les autres chemins de fer, conformément aux règlements qui seront adoptés par le Gouverneur en conseil, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir :—

1. Le paiement, aux termes du chap 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et, dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille ne fût pas suffisante.

3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de douze mille cinq cents piastres par mille pendant vingt-cinq ans.

Le soussigné s'oblige à entreprendre et à finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics, sans réclamer d'augmentation d'aucune espèce quelconque, dans l'espace de temps fixé, et de garantir l'exploitation continue de la ligne pour les considérations ci-dessus mentionnées.

Et je propose H. S. Foster, de Knowlton, P. Q., et T. A. Knowlton, de Waterloo, P. Q., comme cautions de la fidèle exécution du contrat.

A. B. FOSTER,  
Waterloo, P. Q.

H. A. Alden, témoin,

Ottawa, 19 décembre 1874.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, nous engageons par les présentes de fournir et signer tel cautionnement ou autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux conditions générales et devis, etc., sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

H. S. FOSTER,  
Knowlton, P. Q.,

J. A. KNOWLTON,  
Waterloo, P. Q.

H. A. Alden, témoin.

*Formule de la soumission No. 1.*

Le soussigné offre par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa, le 16 novembre 1874, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir :—

1. Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et, dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille, ne fût pas suffisante,

3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de cent mille piastres par mille pendant vingt-cinq ans.

Le soussigné s'oblige à entreprendre et à finir la construction du chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics pour la considération ci-dessus mentionnée, sans réclamer d'augmentation d'aucune espèce quelconque et dans l'espace de temps fixé.

Et il propose de déposer une somme d'argent comptant ou en débetures jusqu'à la concurrence du montant complet et entier de \$4,000 par mille comme garantie de la fidèle exécution du contrat.

C. E. ENGLISH,  
Toronto.

William Roaf, témoin,

19 décembre 1864.

Nous, les personnes, sus-nommées, offertes comme cautions, nous engageons par les présentes de fournir et signer tel cautionnement ou toute autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux conditions générales et devis, etc., sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

Nom.  
Adresse.  
Nom.  
Adresse.

(Témoins.)

Ou je ferai l'ouvrage spécifié dans cette soumission et tel que mentionné aux devis, pour la somme de soixante-dix mille piastres par mille, payables au fur et à mesure que les travaux progresseront en la manière ordinaire, au lieu et place des paiements mentionnés dans cete soumission.

C. E. ENGLISH.

Datée 19 décembre 1874.

(Témoin.)

*Formule de la soumission No. 2.*

Le soussigné offre par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa, le 16 novembre 1874, de pourvoir à l'exploitation continue de la ligne, de fournir les facilités requises pour les autres chemins de fer, conformément aux règlements qui devront être adoptés par le Gouverneur en conseil, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir ;

1. Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., sect. 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille ne fut pas suffisante,

3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de cent dix mille piastres par mille pendant vingt-cinq ans.

Le soussigné s'oblige à entreprendre et à finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du Ministère des Travaux Publics, sans réclamer d'augmentation d'aucune espèce quelconque, dans l'espace de temps fixé, et de garantir l'exploitation continue de la ligne pour les considérations ci-dessus mentionnées.

Et il propose de déposer une somme d'argent comptant ou en débetures jusqu'à la concurrence du montant entier de \$4,000 par mille comme garantie de la fidèle exécution de ce contrat.

C. E. ENGLISH,  
Toronto.

William Roaf, témoin,

19 décembre 1874.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, nous engageons par les présentes de fournir et signer tel cautionnement ou autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux conditions générales et devis, etc., sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

Nom.  
Adresse.  
Nom.  
Adresse.

(Témoin.)

*Formule de la soumission No. 1.*

Le soussigné offre par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés et datés d'Ottawa, le 16 novembre 1874, et de passer un contrat à cet effet aux conditions suivantes, savoir :

1. Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.

2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et, dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille, ne fût pas suffisante,

3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de quatre-vingt-dix mille piastres par mille pendant vingt-cinq ans.

Le soussigné s'oblige à entreprendre et à finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics, pour la considération ci-haut mentionnée, sans réclamer d'augmentation d'aucune espèce quelconque et dans l'espace de temps fixé.

Et il propose de déposer une somme d'argent comptant ou en débetures jusqu'à la concurrence du montant entier de \$4,000 par mille comme garantie de la fidèle exécution de ce contrat.

C. E. ENGLISH,  
Toronto.

William Roaf, témoin.

19 décembre 1874.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, nous engageons par les présentes, de fournir et signer tel cautionnement ou toute autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat

conforme aux diverses conditions et devis, etc., sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

Nom.  
Adresse.  
Nom.  
Adresse.

(Témoïn.)

Où je ferai l'ouvrage spécifié dans cette soumission et tel que mentionné aux devis pour la somme de soixante-cinq mille piastres par mille, payable au fur et à mesure que les travaux progresseront, en la manière ordinaire, aux lieu et place des paiements mentionnés dans cette soumission.

C. E. ENGLISH.

William Roaf, témoïn.

19 décembre 1874.

*Formule de la soumission No. 1.*

Le soussigné offre par les présentes de construire l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, conformément aux conditions générales et devis proposés, et datés d'Ottawa, le 16 novembre 1874, et de passer un contract à cet effet aux conditions suivantes, savoir :

1. Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de dix mille piastres par mille.
2. Une quantité de terres égale à vingt mille acres par mille, et, dans le cas où la quantité maximum de terres accordée par cet acte, savoir :—20,000 acres par mille ne fût pas suffisante,
3. Une garantie de quatre pour cent sur une somme de soixante-quinze mille piastres par mille pendant vingt-cinq ans.

Le soussigné s'oblige à entreprendre et à finir la construction de ce chemin de fer à la satisfaction du ministère des Travaux Publics, pour la construction ci-haut mentionnée, sans réclamer d'augmentations d'aucune espèce quelconque, et dans l'espace de temps fixé.

Et il offre des débentures et des propriétés immobilières comme garantie de la fidèle exécution de ce contrat.

JAS. H. DEAN,  
Port Perry, 19 décembre 1874.

William Roaf, témoïn.

Nous, les personnes sus-nommées, offertes comme cautions, nous engageons par les présentes de fournir et signer tel cautionnement ou autre obligation requise par le ministère des Travaux Publics, pour la fidèle exécution d'un contrat conforme aux diverses conditions et devis etc., sur lesquels se trouve basée la soumission ci-dessus.

Nom.  
Adresse  
Nom.  
Adresse.

Témoïn

**CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE—EMBRANCHEMENT DE LA BAIE  
GEORGIENNE.**

Formule No. 1.	Acres de terres par mille.	Garantie sur
		\$
A. John Wardop et Cie., Brockville.....	20,000	40,000
E. { Jat. R. Dean, Port Hope.....	20,000	75,000
{ C. E. English, Toronto.....	20,000	90,000
{ C. E. English, Toronto.....	20,000	100,000
Formule No. 2.		
B. J. D. Edgar, Compagnie de chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.....	20,000	30,000
C. N. C. Munson, Boston.....	20,000	7,000
D. N. B. Foster, Waterloo.....	20,000	12,500
E. C. E. English, Toronto.....	20,000	110,000

Décachetée par T. DRUDEAU,

P. BRAUN,  
Secrétaire.

**CHEMIN DE FER DE CHICAGO, BURLINGTON ET QUINCY,  
STATION DE BURLINGTON, IOWA, 8 janvier 1875.**

CHER MONSIEUR,—Je vous écris pour vous demander des renseignements au sujet de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique. Auriez-vous la bonté de me dire si les personnes qui ont obtenu le contrat pour la construction de cet embranchement, ont ou non donné ou se proposent de donner des sous-contrats pour la construction de tous les ouvrages ou d'une partie seulement. Si vous ne pouvez pas me fournir les renseignements que je désire obtenir, veuillez me mettre en rapport avec les entrepreneurs.

Votre très dévoué, etc.,

CHAS. A. CAMERON,

Boîte 803, Burlington,

F. Braun, écr.,

Secrétaire, ministère des Travaux Publics,  
Canada.

Iowa.

(Copie du No. 4,565—Suj. 961—Ordre de renv. 7,911).

OTTAWA, 14 janvier 1875.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 8 courant, dans laquelle vous me demandez des renseignements sur les intentions probables des personnes qui ont entrepris la construction des ouvrages sur l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, je prends la liberté de vous informer que les contrats pour la construction de ces ouvrages n'ont pas été accordés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. A. Cameron, écr.,

B. B. P. 803, Village de Burlington  
Etats-Unis.

F. BRAUN,

Secrétaire.

(Copie du No. 4,628).

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
Ottawa, janvier 1875.

*Mémoire.*

Le soussigné fait rapport qu'il a été demandé des soumissions pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique d'après deux formules, comme suit :

Formule No. 1.—Spécifiant que le chemin de fer sera achevé et livré au gouvernement.

Formule No. 2.—Spécifiant que le chemin de fer sera construit, et qu'il sera ensuite exploité conformément à certains règlements concernant les facilités qu'il faudra accorder à des chemins de fer qui feront connexion avec lui, et autres règlements qui pourront être adoptés par le gouvernement. Le chemin sujet à tels règlements demeurera la propriété du gouvernement.

Ces soumissions sont basées sur les conditions suivantes quant à la subvention qui est accordée :—

1o.—Le paiement, aux termes du chap. 14, 37 Vict., section 8, paragraphe 3, de la somme de \$10,000.00 par mille.

2o.—Une subvention de 20,000 acres de terre par mille.

3o.—Une garantie de quatre pour cent, pendant vingt-cinq ans, sur une somme que les soumissionnaires devront spécifier, dans le cas où la quantité de terres accordée par chaque mille ne fût pas suffisante.

Que les soumissions se trouvent mentionnées dans la liste suivante :

Formule No. 1.	Garantie requisse sur
John. Wardop et Cie., Brockville.....	\$40,000
James H. Dean, Port Perry.....	75,000
C. E. English, Toronto.....	90,000
C. E. English, Toronto.....	100,000
Formule No. 2.	
J. D. Edgar, Compagnie de chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique.....	30,000
N. C. Munson, Boston.....	7,000
A. B. Folter, Waterloo.....	12,000
E. E. English, Toronto.....	110,000

Le soussigné, en conséquence, recommande que la soumission de N. C. Munson, de Boston, soit acceptée, comme elle paraît être la plus avantageuse.

Le tout, néanmoins, est respectueusement soumis.

A. MACKENZIE,

Ministre des Travaux Publics.

BOSTON, MASS.

28 janvier 1875.

MONSIEUR,—Nous demandons la permission de vous informer que nous avons transféré la soumission pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique à l'hon. A. B. Foster, qui a acquis tout l'intérêt que nous avons dans la soumission que nous vous avons adressée.

Votre obéissant serviteur,

N. C. MUNSON.

A l'hon. A. Mackenzie.

---

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL.  
BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

Ottawa, 3 février 1875.

MONSIEUR,—Je demande la permission de vous informer que j'ai acquis les droits de N. C. Munson à la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et vous transmettant ci-inclus le transport qu'il m'en a fait, je vous informe que je suis prêt à passer le contrat pour la construction de cet embranchement.

Votre dévoué, etc.,

A. B. FOSTER.

A l'hon. A. Mackenzie,  
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

## REPOSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 février dernier, demandant copie du Mémoire de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, mentionné dans un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par le Gouverneur-Général, le 17 juin 1873.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
Ottawa, 10 mars 1875.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 29 mai 1873.

#### *Mémoire.*

A l'égard des opérations à faire pendant la saison actuelle, le soussigné recommande que l'on entreprenne les suivantes :

#### *Section Ouest.*

1. Un relèvement d'exploration depuis le Détroit de Howe jusqu'à Kamloops ou quelque autre point favorable au nord de la rivière Thompson.
2. Une exploration entre la Cache de la Tête Jaune et le lac Quesnel.
3. Un nouvel arpentage depuis le lac à l'Original jusqu'à la Cache de la Tête Jaune, sur la rive opposée de la rivière Thompson.
4. Comme le gouvernement, à l'égard du chemin de fer dans la Colombie Britannique, a accordé une préférence marquée en faveur d'Esquimalt comme terminus, soit que l'on traverse à l'Île de Vancouver, sur un pont ou au moyen d'un bac, et comme l'époque fixée pour le choix du terrain nécessaire à la construction de la voie ferrée dans la Colombie-Britannique expire le 20 juillet prochain, il devient important de s'assurer, soit par une prolongation de terme ou autrement, de toutes les terres inoccupées, propres à la culture ou riches en minéraux, qui se trouvent le long de la ligne que suivra en toute probabilité le chemin de fer sur l'Île de Vancouver. Dans le cas où le gouvernement serait d'avis d'en agir de la sorte, les limites de la réserve pourraient suffisamment s'indiquer par une lisière de terre, large de vingt milles et située sur la rive est de l'Île de Vancouver, entre le Détroit de Seymour et le havre d'Esquimalt.

#### *Section Est.*

5. Une exploration entre le lac Nipissingue et la partie supérieure de la rivière Montréal, dans le but d'obtenir sur le pays des renseignements propres à faire connaître la meilleure voie à suivre pour atteindre le terminus est tel qu'indiqué par le statut.
6. Continuer les explorations entre la Rivière Rouge et le Lac Supérieur de manière à relier les lignes qui ont été déjà arpentées, d'en rectifier d'autres et d'ajouter à la somme des connaissances déjà acquises, dans la vue de tracer la ligne la plus courte et la meilleure pour le chemin de fer entre la Rivière Rouge et le Lac Supérieur, tout en utilisant la ligne principale sur un aussi long parcours que possible.



## RÉPONSE

A UNE ADRESSE DU SÉNAT, du 11 février 1875, demandant copie de la convention postale récemment conclue par le Maître-Général des Postes du Canada avec le Maître-Général des Postes des Etats-Unis.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

15 février 1875.

### CONVENTION POSTALE CONCLUE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LA PUISSANCE DU CANADA.

Le département des Postes des Etats-Unis d'Amérique, et le département des Postes de la Puissance du Canada, désirant effectuer, au moyen d'une nouvelle convention, l'unification du système postal des Etats-Unis et du Canada, au sujet de la correspondance échangée entre les deux pays,—les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont arrêté les articles suivants :

#### ARTICLE I.

La correspondance de toute sorte, écrite et imprimée,—comprenant les lettres, cartes-postes, journaux, brochures, revues, livres, cartes, plans, gravures, dessins, photographies, lithographies, feuilles de musique, etc., et les spécimens et échantillons de marchandises, y compris les grains et graines,—mise à la poste aux Etats-Unis à destination du Canada, ou, *vice versa*, mise à la poste en Canada à destination des Etats-Unis, sera entièrement payée à l'avance au prix du port intérieur du pays d'origine, et le pays de destination la recevra, expédiera et distribuera sans rien exiger.

#### ARTICLE II.

Chaque pays transportera sur son territoire, par ses routes postales ordinaires, les malles intérieures de l'autre dans des sacs fermés, sans rien exiger.

#### ARTICLE III.

Des spécimens et échantillons de marchandises dont le poids ne devra pas excéder huit onces, pourront être échangés par la malle entre les deux pays, suivant les règlements que prescriront à l'égard de leur expédition et livraison l'un et l'autre départements des postes, pour prévenir la violation des lois du revenu. Ils ne devront jamais être fermé de manière à en empêcher l'inspection, mais devront toujours être enveloppés ou recouverts de manière à permettre aux maîtres de poste d'en faire promptement et complètement l'examen. Le port sur chaque spécimen ou échantillon sera de dix centius, et le paiement à l'avance en sera obligatoire.

## ARTICLE IV.

Il ne sera pas tenu de comptes entre les départements des postes des deux pays pour la correspondance internationale de toute espèce échangée entre eux, mais chaque département gardera, pour son usage exclusif, tous droits de port perçus par lui sur les objets de correspondance de toute sorte expédiés à l'autre, pour être distribués.

## ARTICLE V.

Le département des Postes des États-Unis et du Canada se renverront réciproquement les lettres de rebut non-ouvertes et sans rien exiger, une fois par mois ou plus souvent, selon que les règlements de chaque département pourront le mieux s'y prêter.

## ARTICLE VI.

Les frais du transport des malles entre les bureaux d'échange de la frontière, lorsque le trajet est par eau, seront supportés également par les deux départements; mais lorsque le trajet est par terre, les frais seront supportés par chaque département en proportion de la distance parcourue sur le territoire de chaque pays. Tous contrats pour ce transport devront, avant d'être mis à exécution, recevoir l'approbation du département des Postes de chaque pays.

## ARTICLE VII.

Tous bureaux qui échangent actuellement des malles continueront d'opérer comme bureaux d'échange sous la présente convention. Les deux départements pourront en tout temps, de consentement mutuel, supprimer quelqu'un de ces bureaux d'échange, ou en établir de nouveaux.

## ARTICLE VIII.

La convention existante pour l'échange des lettres chargées entre les deux pays sera maintenue dans son intégrité; mais la taxe d'enregistrement des lettres chargées expédiées des États-Unis au Canada sera la même que la taxe d'enregistrement perçue aux États-Unis pour les lettres chargées circulant à l'intérieur.

## ARTICLE IX.

La présente convention, sauf en ce qui concerne le port des lettres, entrera en vigueur le 1er janvier 1875, la réduction du prix de port des lettres devant entrer en opération le premier jour de février 1875. Elle restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée de consentement mutuel, et elle pourra être annulée si l'un des départements le désire, par une dénonciation faite à l'autre six mois d'avance.

Fait en double et signé à Ottawa, le 27e jour de janvier 1875; et à Washington, le 1er jour de février 1875.

(L.S.) (Signé),

D. A. MACDONALD,  
*Maitre-Général des Postes du Canada.*

(L.S.) (Signé),

MARSHALL JEWELL,  
*Maitre-Général des Postes des États-Unis.*

J'approuve par le présent la convention postale ci-dessus; en foi de quoi j'ai fait apposer le sceau des États-Unis.

(L.S.)  
Par le Président.

(Signé), U. S. GRANT.

(Signé), HAMILTON FISH,  
*Secrétaire d'État.*

Washington, 1er février 1875.

## REPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 18 février 1875 ; demandant une liste de toutes demandes faites par des personnes ayant servi dans la force de la milice volontaire au Manitoba, et qui sont devenues invalides ou qui ont été déchargées du service avant l'expiration du terme de leur enrôlement, pour concessions de terres dans cette province.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 3 mars 1875.

[285.]

QUARTIER-GÉNÉRAL,

*Memorandum.*

OTTAWA, 23 février 1875.

Comme les demandes de concessions de terres ne sont pas encore toutes adressées directement à ce bureau, et que, dans plusieurs cas, les hommes qui ont servi ont vendu leurs réclamations à d'autres personnes, il ne sera pas possible de vous donner une liste exacte de toutes les demandes faites pour concessions de terres par les hommes, ou par d'autres en leur nom, déchargés de la Force de Manitoba avant l'expiration de leur terme de service, je vous sou mets les listes suivantes indiquant :

1o. Les noms de tous les hommes déchargés de la force comme invalides avant l'expiration de la période de leur engagement, et qui n'ont pas reçu de certificats pour concessions de terres.

2o. Les noms de tous les hommes déchargés pour d'autres causes, et pour lesquels il n'a pas été non plus accordé de certificats pour concessions.

Aussi les extraits suivants des arrêtés du Conseil en vertu desquels des concessions gratuites de terres sont faites aux miliciens qui ont fait le service au Manitoba.

### *1ère Expédition.*

En vertu de l'arrêté du Conseil en date du 25 avril 1871, tout officier et homme qui a servi dans le 1er ou le 2e bataillon de carabiniers, ou dans les compagnies de dépôt, et qui n'en aura pas été déchargé, a droit à une concession gratuite d'un quart de section, (160 acres.)

### *2e Expédition.*

En vertu de l'arrêté du Conseil, en date du 12 février 1873, tout officier ou tout homme enrôlé (y compris ceux qui s'enrôlèrent une deuxième fois) ayant fait partie de l'expédition d'octobre 1871, et terminé leur temps de service au Manitoba, ont droit de recevoir une concession gratuite de terres de 160 acres.

## 3e Expédition.

En vertu de l'arrêté du Conseil, en date du 10 septembre 1872, tout officier et homme ayant terminé leur temps de service, mais qui n'avaient pas eu jusqu'ici droit à une concession gratuite, ont droit à une concession gratuite de 160 acres.

## 4e Expédition.

En vertu de l'arrêté du Conseil, en date du 30 avril 1873, les officiers et les hommes recevront une concession gratuite aux mêmes conditions que celles que porte l'arrêté du Conseil du 10 septembre 1872.

W. POWELL,

Lt.-colonel, dép. adjt. gén. de milice.

LISTE des hommes qui ont servi dans la force de milice volontaire au Manitoba, mais qui étant devenus invalides avant l'expiration de leur enrôlement, n'ont reçu aucune concession de terres.

Temps de l'en-gagement.	Date de l'en-gagement.	Où enrôlé.	Rang.	Nom.	Nombre réglementaire.	Corps.	Quand ils sont devenus invalides et ont été déchargés.
3 ans.....	23 sep., 1872	Québec.....	Canur...	Allen, Charles.....	19	Bat. prov...	10 juin 1873.
do	20 sep., 1872	Toronto.....	Soldat ..	Beasley, Anthony....	616	do	9 juin 1873.
do	do	Kingston.....	do	Bissonnette, Charles	619	do	do
do	do	London.....	do	Brodic, John L.....	604	do	do
2 do	30 mai, 1873	Halifax.....	do	Bodwick, Richard....	806	do	12 sept. 1874.
do	7 oct., 1873	Montréal.....	do	Brown, William.....	906	do	do
do	do	do	do	Bates, Robert.....	904	do	24 août 1864.
do	do	do	do	Boire, Jean.....	924	do	12 sept. 1874.
3 do	16 sep., 1872	do	do	Corey, Mervin D.....	638	do	9 juin 1873.
do	23 sep., 1872	Québec.....	do	Crossfield, Edmund..	642	do	do
2 do	30 mai, 1873	Halifax.....	do	Cooke, George.....	823	do	12 sept 1874.
do	20 sep., 1872	Kingston....	Capl...	Deering, Horner.....	644	do	9 juin 1873.
3 do	do	Québec.....	Soldat ..	Desjardins, Félix....	.....	.....	Déchargé en route, trouvé impropre au service.
do	23 sep., 1872	do	do	Dix, Orlando.....	.....	.....	do do.
do	19 sep., 1872	Montréal.....	do	Dickson, James.....	648	Bat. prov...	9 juin 1873.
do	21 sep., 1872	do	do	Duffy, Dennis.....	652	do	do
do	17 sep., 1872	do	.....	Edwards, William....	.....	.....	Déchargé en route, trouvé impropre au service.
do	20 sep., 1872	Kingston....	Soldat ..	Ferguson, William....	655	Bat. prov...	12 sept. 1874.
do	10 sep., 1872	Brockville ..	do	Glazier, Torrence....	660	do	9 juin 1873.
do	do	do	do	Witherman, Martin..	679	do	do
2 do	30 mai, 1873	Halifax.....	do	Harrigan, John.....	843	do	8 octobre 1873.
1 do	17 oct., 1871	Montréal.....	do	Johnson, William R..	525	do	7 juin 1872.
8 do	20 sep., 1872	Toronto.....	Tromp ..	* Keates William.....	694	do	9 juin 1873.
do	23 sep., 1872	Montréal.....	Soldat ..	Kerr, James.....	696	do	do
2 do	6 juin, 1873	Kingston....	Canur...	Knox, Albert.....	62	do	12 sept. 1874.
do	2 oct., 1873	Brockville ..	Soldat ..	Laughlin, Daniel....	915	do	do
1 do	12 oct., 1872	Toronto.....	do	Means, William H....	462	do	7 juin 1872.
3 do	11 sep., 1872	Montréal.....	do	Maffrey, Frederick A.	705	do	9 juin 1873.
do	20 sep., 1872	Québec.....	Canur...	Murray, Charles.....	17	do	8 octobre 1873.
2 do	7 juin, 1873	do	do	Morin, Edmond.....	87	do	do
do	30 mai, 1873	Halifax.....	Soldat ..	Moore, John.....	890	do	12 sept. 1874.

LISTE des hommes qui ont servi dans la force de milice volontaire au Manitoba, etc.—*Suite.*

Temps de l'engagement.	Date de l'engagement.	Où enrôlé.	Rang.	Nom.	Nombre régimentaire.	Corps.	Quand ils sont devenus invalides et ont été déchargés.
3 ans.	23 sep. 1872	Québec.....	Soldat...	McDonnell, James...	719	Bat. prov...	9 juin 1873.
do	13 sep. 1872	Montréal.....	.....	McMahon, Alex'dre.....	.....	.....	Déchargé en route, trouvé impropre au service.
do	10 sep. 1872	Toronto.....	Sergent.	Meperson, John.....	727	Bat. prov...	17 août 1874.
2 do	30 mai 1873	Frédéricton.	Caporal	Mackay, Charles.....	865	do	12 sept. 1874.
1 do	18 oct. 1871	Toronto.....	Soldat.	Nellis, Sylvestre....	470	do	7 juin 1872.
3 do	17 sep. 1872	Montréal....	do	Pringle, Robert.....	741	do	14 août 1873.
2 do	30 mai 1873	Halifax.....	do	Quinn, Peter.....	877	do	12 sept. 1874.
1 do	18 oct. 1871	Montréal....	do	Geo. H. Ryland.....	595	do	7 juin 1872.
3 do	16 sep. 1872	do	do	*Rickaby, Hamilton	748	do	do 1873.
1 do	18 oct. 1871	Toronto.....	.....	Stocky, Thomas C....	.....	.....	Déchargé en route, trouvé impropre au service.
3 do	21 sep. 1872	Brockville...	do	Sheppard, Arthur W	755	Bat. prov...	9 juin 1873.
do	do	Montréal.....	do	Smith, George.....	759	do	do
2 do	30 mai 1873	Halifax.....	do	Sturney, William...	887	do	8 octobre 1873.
1 do	21 oct. 1871	Collingwood	do	Thompson, Joshua...	546	do	7 juin 1872.
3 do	20 sep. 1872	Kingston.....	do	Thurston, William...	775	do	9 juin 1873.
2 do	30 mai 1873	Frédéricton.	do	Telford, George.....	889	do	8 octobre 1873.
1 do	19 oct. 1871	Montréal....	do	Whittaker Francis R	552	do	7 juin 1873.
3 do	20 sep. 1872	Kingston.....	do	Wales, William J....	781	do	12 sept. 1874.
do	18 sep. 1872	Montréal.....	Cap.-B.	Walkinson Robt G....	783	do	9 juin 1873.
do	do	do	Soldat.	Walkinton, John H.	784	do	12 sept. 1874.
do	19 sep. 1872	Brockville...	do	Waters, Richard.....	786	do	8 octobre 1873.
do	23 sep. 1872	Québec.....	do	White, Henry.....	787	do	9 juin 1873.
do	20 sep. 1872	London.....	do	Welson, William....	789	do	8 octobre 1873.
do	do	Brockville...	do	Wright, Nathaniel...	793	do	8 juin 1873.
2 do	30 mai 1873	Frédéricton.	Caporal	Walker, Joshua.....	895	do	12 sept. 1874.
Pas de papiers attestés.	6 juillet 1873	Fort-Garry..	Soldat..	Wilson, James.....	901	do	22 mai 1874.
3 do	13 sep. 1872	Montréal....	do	Smith, Osmond.....	760	do	9 juin 1873.
do	do	do	do	Smith, W. T. S.....	761	do	do

\* Ces personnes ayant reçu une concession de terre pour leur service dans une expédition précédente, n'auraient pas aujourd'hui droit à une concession.

W. POWELL, Lt.-col.,  
Député adjt. gén.

Bureau de l'adjutant-général,  
Ottawa, 23 février 1875.

LISTE des hommes qui ont servi dans la force de milice volontaire au Manitoba, mais qui n'ont pas droit à une concession de terres, par suite de renvoi du service, ou de désertion, ou de double service, ou qui ont déjà reçu une concession, ou se sont enrôlés dans la province de Manitoba.

Temps de l'engagement.	Date de l'engagement.	Où enrôlé.	Rang.	Nom.	Nombre Régimentaire.	Corps.	Remarques.
2 ans.	2 mai 1870	Kingston.		Anderson, George.	1er bat.	Déserté.	
do	30 juin 1870	Québec.		Albert, Théophile.	2e do	do	Déchargé 30 avril 1872. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
6½ mois.	20 oct. 1871	Fort-Garry.	Soldat.	Acheson, Wm.	1er do	do	Déserté, 4 juillet 1874.
3 ans.	23 sept. 1872	Québec.	Trompette.	Aston, John.	614 Bat. prov.	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
7½ mois.	18 sept. 1872	Camp, rivière Assiniboine.	O. M. S.	Ashead, Geo. Ed.	404 do	do	Déchargé 31 juillet 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
do	do	do	Sergent.	Aylmer, Fred. W.	555 do	do	Déchargé 7 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
12 do	15 mai 1872	Fort-Garry.	Soldat.	Abbott, William.	13 do	do	Déserté.
2 ans.	6 mai 1870	Kingston.		Byron, Jerome M.	do	do	do
do	2 juin 1870	Québec.		Boivin, Eugène.	2e bat.	do	do
do	15 juin 1870	Montréal.	Soldat.	Blondeau, Léon.	do	do	do
do	2 mai 1870	do	Soldat.	Blondin, W. H.	do	do	do
do	29 juill. 1870	do	Soldat.	Bonnyver, ou Bonneille, Frs.	do	do	do
6 mois.	28 oct. 1871	Fort-Garry.	do	Boyle, John W.	401 Bat. prov.	do	Déchargé 30 avril 1872. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
3 ans.	17 sept. 1871	Montréal.	do	Brisette, Charles.	623 do	do	Déserté 10 février 1874.
do	12 sept. 1871	do	do	Brousseau, Ferdinand	796 do	do	do
7½ mois.	18 sept. 1871	Camp, rivière Assiniboine.	do	Booth, John.	413 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
7 do	5 oct. 1872	Fort-Garry.	Srjt. P. Ens.	Banks, Oontague.	409 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
7½ do	18 sept. 1872	Camp, rivière Assiniboine.	Soldat.	Buchanan, Duncan.	560 do	do	Déchargé 4 octobre 1872. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
12 do	1er mai 1872	Fort-Garry.	do	Brine, Charles.	239 do	do	Déserté 26 février 1874.
2 ans.	7 juin 1873	Québec.	Canonnier.	Brown, David.	42 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
do	22 mai 1872	Fort-Garry.	Soldat.	Beaudoin, A. Ephrem	247 do	do	Déserté 4 juillet 1874.
do	7 oct. 1873	Montréal.	do	Beale, Charles.	905 do	do	Déchargé pour mauvaise conduite, 11 juin 1871.
do	10 mai 1870	Kingston.	Trompette.	Collins, Thomas.	99 1er bat.	do	

do	13 mai 1870	London.	Soldat.	Campbell, William.	do	do	Déserté 11 mars 1871.
do	16 juill. 1870	Kingston.	Soldat.	Coogan, William.	do	do	Déchargé pour mauvaise conduite, 11 février 1871.
7 mois.	5 mai 1870	Québec.		Gouture, Joseph.	do	do	Cet homme n'est pas rapporté.
do	23 oct. 1871	Fort Garry.		Collins, Morris.	366 1er bat.	do	Déchargé 13 mai 1872 } Servi 3 fois. N'a pas droit à
do	17 mai 1872	do		Coombs, Joseph M.	396 2me do	do	do 1er mai 1873 } d'autres concessions. N'a pas
do	24 oct. 1871	do		do	do	do	droit à une concession. Enrôlé au Manitoba.
do	27 oct. 1871	do		Calkin, William.	399 do	do	Déchargé 30 avril 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas
3 ans.	20 sept. 1872	Québec	Soldat.	Carrault, Jos. Octave	639 Bat. prov.	do	Déchargé par ordre spécial, 17 novembre 1874. Servi 2 fois.
8 mois.	4 oct. 1872	Fort Garry.	Sergent.	Coombs, Owen L.	423 do	do	Déchargé 6 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
12 do	15 mai 1872	do		Coulter, Robert.	323 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
2 ans	7 juin 1872	Québec	Canonnier.	Gantin, Louis.	50 Bat. prov.	do	Déserté 26 février 1874.
12 mois.	1 mai 1872	Fort Garry.	Sergent.	Champion, Henry L.	151 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
do	do	do		Chapman, Samuel.	332 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
2 ans	30 avril '70	Montréal	Soldat.	Dillon, Gerald P.	3 2me bat.	do	Déserté 8 décembre 1870.
do	10 juin 1870	Québec.	Sergent.	Deroussel, Joseph.	do do	do	do
do	2 août 1870	Montréal	Soldat.	Dion, Thomas.	do do	do	Déserté 1er janvier 1871.
3 ans	20 sept. 1870	Toronto	Sergent.	Dobson, Jas. Hayes.	660 Bat. prov.	do	Déchargé 4 septembre 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à
12 mois	15 mai 1872	Fort Garry.	Soldat.	Dunbar, John.	154 do	do	une 2me concession. Renvoyé 22 mai 1872, pour mauvaise conduite.
4 mois.	12 jan. 1873	do	do	Darby, John.	566 do	do	Déserté 7 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
2 ans	1 août 1870	Montréal	do	Ellice, William John	2me bat.	do	Déchargé 7 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
12 mois.	15 mai 1872	Fort Garry.	S. Porte-Ens	Ellis, Edward.	63 Bat. prov.	do	Déserté 4 novembre 1870.
6 do	30 oct. 1871	do	Soldat.	Fox, Michel.	4/2 2me bat.	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
7½ do	18 sept. 1872	Camp, rivière Assiniboine.	do	Fosbrooke, Léonard.	578 Bat. prov.	do	Déserté 11 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
2 ans	30 mai 1873	Frédéricton	do	Forsyth, Richard	831 do	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
do	6 oct. 1873	London.	do	Forrester, John	911 do	do	Déchargé 19 octobre 1874, pour mauvaise conduite.
do	30 avril '70	Montréal	do	Gagnon, Pierre.	108 2me bat.	do	Déserté 25 juin 1874.
do	26 mai 1870	Toronto	Caporal	Garon, Joseph.	306 do	do	do 26 janvier 1871.
12 mois	18 oct. 1871	do	Soldat.	Galbraith, James	440 Bat. prov.	do	Déchargé 23 décembre 1870 pour mauvaise conduite.
3 ans	20 sept. 1872	London.	do	Grant, Donald	666 do	do	Renvoyé 22 mai 1872, pour mauvaise conduite.
do	do	do	do	Gray, John.	667 do	do	Déserté 2 avril 1873.
7 mois.	1er oct. 1872	Fort Garry.	Caporal	Gowland, George.	444 do	do	Déchargé 15 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
7½ do	25 sept. 1872	do	Soldat.	Gall, William.	580 do	do	concession.
7½ do	18 sept. 1872	Camp, rivière Assiniboine.	do	Goyer, Alexandre.	520 do	do	Déchargé 8 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2me
			do			do	Déc. 1er mai '73. Ser. 2 f. N'a pas droit à une 2me concession.

Liste des hommes qui ont servi dans la force de milice volontaire au Manitoba et qui n'ont pas droit à une concession de terres, etc.—*Suite.*

Temps de l'engagement.	Date de l'engagement.	Où enrôlé.	Rang.	Nom.	Nombre de la milice.	Corps.	Remarques.
12 mois.....	2 mai 1872	Fort Garry.....	Soldat.....	Gordon, Joseph.....	23	Bat. prov.....	Déchargé 7 mai 1873. N'a pas droit à une 2me concession.
2 ans.....	7 juin 1873	Québec.....	Artilleur.....	Greenup James.....	57	do	Déserté 30 juin 1874.
do	10 juin 1870	do	do	Hart, Thomas.....	55	2me bat.....	Déserté 3 décembre 1870.
do	4 mai 1870	Montréal.....	Caporal.....	Hunter, Matthew T.....	167	do	Renvoyé 15 février 1871, pour mauvaise conduite.
Jusqu'au 1er mai 1871.....	21 déc 1870	do	Soldat.....	Hogan, Thomas.....	275	do	Déserté 28 avril 1871.
2 ans.....	5 août 1870	do	do	Henderson, Wm. A.....	674	2me bat.....	Déserté 8 mai 1871.
2 ans.....	18 mai 1870	Kingston.....	Soldat.....	Hearron, Martin.....	26	Bat. prov.....	Prisonnier. Déserteur du 60e carabiniers. Livré aux autorités civiles.
3 do	14 sep. 1872	Montréal.....	Trompette.....	Hart, J., alias Jarvis.....	272	do	Déchargé 8 mai 1873. N'a pas droit à une 2me concession.
12 mois.....	13 mai 1872	Fort Garry.....	Caporal.....	Horner, Thomas.....	845	do	Déchargé 5 mai 1873. N'a pas droit à une 2me concession.
do	do	do	Soldat.....	Hackett, Edward.....	608	do	Déserté 10 février 1874.
2 ans.....	30 mai 1873	Frédéricton.....	do	Henderson, Wm. J.....	526	1er bat.....	Déserté 13 avril 1871.
do	2 mai 1870	Toronto.....	do	Jones, John.....	173	do	Déserté 2 août 1870.
Pas de papiers attestés reçus au quar.-génl.	18 sep. 1872	Camp, rivière Assiniboine.....	Soldat.....	Johnstone, Daniel.....	367	Bat. prov.....	Déchargé 2 mai 1873. N'a pas droit à une 2me concession.
7 do	30 sep. 1872	Fort Garry.....	do	Johnstone, C. E. A.....	369	do	Déchargé 1er mai 1873. N'a pas droit à une 2me concession.
12 do	15 mai 1872	do	do	James, Valentine.....	173	do	Déchargé 1er mai 1873. N'a pas droit à une 2me concession.
6½ m. et 9 jrs. 23 oct. 1871	do	do	do	Jessop, Robert.....	387	1er bat.....	Déchargé 1er mai 1873. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession.
do	do	do	do	Knox, John.....	359	do	Déchargé 30 avril 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession.
do	do	do	do	Kelly, Hugh.....	692	do	Déchargé 30 avril 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession.
3 ans.....	19 sep. 1872	Brockville.....	do	Kerns, William J.....	175	Bat. prov.....	Déserté 29 janvier 1873.
2 do	9 juin 1870	Toronto.....	do	Leach, Frédéric F.....	380	2me bat.....	Déchargé pour mauvaise conduite 20 mars 1871.
do	28 juil. 1870	Kingston.....	do	Loggie, William.....	145	1er bat.....	Déchargé 10 avril 1871.
do	29 juil. 1870	Montréal.....	do	Langlois, Léon.....	145	2me bat.....	Déserté 14 janvier 1871.
Pas de papiers attestés reçus au quar.-génl.	do	do	do	Lafontaine, Octave.....	175	do	Déserté 4 novembre 1870.
12 mois.....	15 mai 1872	Fort Garry.....	do	ou Louis ou George.....	176	Bat. prov.....	Déc. 1er mai '73. Ser. 2 f. N'a pas droit à une 2me concession.
2 ans.....	9 juin 1873	Frédéricton.....	do	Lyonnais, Napoléon.....	850	do	Déserté 3 janvier 1874.
do	4 mai 1870	Montréal.....	do	LeBel, Michel.....	145	2me bat.....	Déserté — avril 1871.
do	do	do	do	Mayer, F. X.....	589	Bat. prov.....	Déchargé 6 mai 1873. Servi trois fois. N'a pas droit à une troisième concession.

7½ mois.....	18 sep. 1872.	Camp, rivière Assiniboine.....	Trompette.....	Michaud, Isidore.....	589	Bat. prov.....	Déchargé 6 mai 1873. Servi trois fois. N'a pas droit à une troisième concession.
do	do	do	Serg.-Porte-Enseigne.....	Marchand, Albert H.....	531	do	Déchargé 5 mai 1873. Servi 2 f. N'a pas droit à une 2e con.
7 do	30 sep. 1872.	Fort Garry.....	Soldat.....	Manoney, George.....	457	do	do 1er mai 1873.
12 do	1er mai 1872.	do	Serg. d'hôpital.....	Mills, Augustus.....	184	do	do do
do	15 mai 1872.	do	Sergent.....	Mathews, Joseph.....	297	do	do 13 juin 1873.
Pas de papiers attestés reçus au quar.-génl.	do	do	do	Madegan, Daniel.....	251	do	do 1er mai 1873.
do	do	do	Soldat.....	Montgomery, Jas. A.....	94	do	do do do
2 ans.....	10 mai 1870.	Toronto.....	do	McLaughlin, Wm.....	215	2me bat.....	Déserté 9 février 1871.
do	13 mai 1870.	Montréal.....	Caporal B.....	McMannus, Robert.....	277	do	Déserté 21 novembre 1871.
do	do	do	do	McMannus John.....	354	do	do do
6½ mois.....	19 oct. 1871.	Winnipeg.....	Soldat.....	McFarland, Joseph.....	607	Bat. prov.....	Déchargé 30 avril 1872. Servi 2 f. N'a pas droit à une 2e con.
7½ do	18 sept. 1872.	Camp, rivière Assiniboine.....	do	McLeod, Torquil.....	4	do	Déchargé 1er mai 1873. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession.
12 do	13 mai 1872.	Fort Garry.....	do	McGinn, Richard S.....	866	do	Déchargé 5 mai 1873. N'a pas droit à une 2e concession.
2 ans.....	30 mai 1873.	Halifax.....	do	McLean, John.....	277	do	Déserté 25 juin 1874.
do	7 juin 1873.	Kingston.....	Trompette.....	McElhiney, William.....	354	do	Renvoyé 2 juillet 1874.
do	2 mai 1870.	do	do	Noles, Isaac.....	.....	do	Déserté.
do	30 avril 1870.	Montréal.....	Soldat.....	Nittle, J. alias Oakes.....	.....	2me bat.....	Déserteur et déchargé pour mauvaise conduite 12 avril 1871.
7½ mois.....	18 sept 1872.	Camp, rivière Assiniboine.....	do	Neilson, Daniel.....	590	Bat. prov.....	Déchargé 7 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e concession.
2 ans.....	2 juin 1870.	Québec.....	do	Orchard, John.....	89	2me bat.....	Déserté.
do	9 mai 1870.	Montréal.....	Sergent.....	O'Loughlan, John.....	734	do	Déchargé 6 janvier 1871, pour mauvaise conduite.
3 do	20 sept. 1872.	London.....	Soldat.....	O'Hare, Peter.....	735	Bat. prov.....	Déserté 2 avril 1873.
do	do	Kingston.....	do	O'Neil, James.....	353	do	do do
6 m. et 11 js. 20 oct. 1871.	do	Fort Garry.....	do	Prongna, Anthony J.....	397	1er bat.....	Déchargé 11 mai 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession.
6 m. et 4 jrs. 27 oct. 1871.	do	do	do	Phipps, Henry.....	738	2me bat.....	Déchargé 11 mai 1872. N'a pas droit à une 2e concession.
3 ans.....	20 sept. 1872.	Kingston.....	Sergent.....	Pierre, Thomas G.....	740	Bat. prov.....	Déserté 3 janvier 1873.
do	do	Toronto.....	do	Platt, John A.....	22	do	Déchargé 8 mai 1874. Temps de service non terminé. N'a pas droit à une concession.
do	23 sept. 1872.	Québec.....	Canonnier.....	Picard, Philippe.....	471	do	Déserté 30 juin 1874.
7½ mois.....	18 sept. 1872.	Camp, rivière Assiniboine.....	Soldat.....	Purvis, Peter.....	592	do	Déchargé 7 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e con.
7½ m. et 7 js. 24 sept. 1872.	do	Fort Garry.....	Trompette.....	Pusho, David.....	.....	do	do 1er

LISTE des hommes qui ont servi dans la force de milice volontaire au Manitoba, qui n'ont pas droit à une concession de terres, etc.—*Suite*

Temps de l'engagement.	Date de l'engagement.	Où enrôlés.	Rang.	Nom.	Enrôlé	Corps.	Remarques.
7½ mois.....	18 sept. 1872	Camp, rivière Assiniboine	Sergent	Price, Joseph H.	473	Bat. prov.....	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 f. N'a pas droit à une 2e con. do
8 m. et 16 jrs.	14 août 1872	Winnipeg	Soldat	Patterson, Roberts...	609	do	do
12 mois	13 mai 1872	Fort Garry	do	Page, Richard.....	90	do	Déchargé 6 mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
2 a. et 160 jrs	7 mai 1873	do	do	Roberts, George.....	349	2me bat.....	Déserté 4 juillet 1874, tandis qu'il servait comme substitut do
2 ans.....	7 juin 1870	Toronto	Soldat	Ridley, Henry.....	367	do	do 9 février 1871.
do	do	do	do	Reisig, Frederick...	395	do	Déchargé 13 mai 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession. do
6 m. et 11 jrs	20 oct. 1871	Fort Garry	do	Rennick, Frederick..	745	Bat. prov.....	Déserté 27 janvier 1873. do
3 ans.....	21 sept. 1872	Montréal	Caporal	Ross, Archibald.....	538	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	do	do	do	Rowsell, Edward....	478	do	Déchargé 7 mai 1873. Servi 3 fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
12 mois	17 mai 1872	do	do	Ray, William.....	303	do	Déchargé — octobre 1872. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	do	do	do	Rolph, Richard W. A.	152	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
2 ans.....	3 juin 1870	Québec	Soldat	St. Pierre, Lésime..	349	2me bat.....	Déserté 28 avril 1871, pour mauvaise conduite. do
do	30 juil. 1870	Kingston	do	Scates, William.....	349	do	do 22 mars 1871, do
do	do	do	do	Stratton, James.....	349	do	Déserté 28 août 1870, do
do	3 août 1870	Montréal	do	Sedly, George.....	352	do	do 14 novembre 1870. do
do	29 juil. 1870	do	do	Simard Isidore.....	352	1er do	Déchargé 14 mai 1872. Servi 2 fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
6 m. et 11 jrs	20 oct. 1871	Fort Garry	do	Stewart, George.....	352	do	Déchargé 30 avril 1872. } Servi 3 fois. N'a pas droit à } d'autres concessions. do
do	do	do	do	Stavely, Hy. com. No.	{ 358	do	do
8 mois	23 oct. 1871	do	do	do	{ 611	Bat. prov.....	Déchargé 11 mai 1873. Servi 2 f. N'a pas droit à une 2e con. do
6 m. et 11 jrs	20 oct. 1871	Winnipeg	do	Saunders, Alexander	993	2me bat.....	do do do do
do	27 oct. 1872	do	do	Smith, Charles.....	398	do	do do do do
Pas de pièces attestées	1er mai 1872	do	Caporal	Smith, Charles.....	322	Bat. prov.....	do do do do
6 m. et 4 jrs	27 oct. 1871	do	Soldat	Snyder, William.....	400	do	Déchargé 30 avril 1872. } Servi 3 fois. N'a pas droit à } d'autres concessions. do
8 mois	18 sept. 1872	Winnipeg	do	do	400	do	do 1er mai 1873. } do

3 ans.....	19 sep. 1872	Brockville	do	Seymour, Francis.....	751	do	Déserté 10 février 1874. do
do	20 sep. 1872	Toronto	do	Simpson, John.....	756	do	Déserté 8 décembre 1872. do
do	do	do	do	Somerville, Roger...	757	do	Déserté 25 juin 1874. do
do	do	do	do	Stephenson, Thomas	767	do	Déserté 8 décembre 1872. do
do	18 sept. 1872	Camp, rivière Assiniboine	do	Saunders, John.....	488	do	Déchargé 5 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	26 août 1872	Winnipeg	do	Smith, William.....	610	do	Déchargé 1er mai 1873. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession. do
do	5 oct. 1872	do	do	Sheppard, John.....	486	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	1er mai 1872	do	Caporal	Stait, Thomas.....	66	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	3 mai 1872	do	Trompette	Tane, Waidegrave...	194	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
Jusqu'au 1er mai 1873	27 sep. 1872	do	Soldat	Thibault, Amable T.	545	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	18 sep. 1872	Camp, rivière Assiniboine	do	Turcotte, Samuel...	548	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	do	do	do	Thorne, Edward.....	598	do	Déchargé 6 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
2 ans.....	7 oct. 1873	Toronto	do	Thompson, Alex.....	923	do	Déserté 30 mai 1874. do
Jusqu'au 1er mai 1872	21 oct. 1873	Fort Garry	do	Urquhart, George....	355	1er bat.....	Déchargé 30 avril 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession. do
do	do	do	do	do	{ A servi comme substitut, et reçu une concession pour ce terme de service. do	do	do
141 jours.....	12 juin 1873	do	do	do	{ 573	Bat. prov.....	Déchargé 2 juin 1873. N'a pas droit à une concession. do
Jusqu'au 1er mai 1873	17 oct. 1872	do	do	do	{ 98	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
12 mois	13 mai 1872	do	do	Venn, Edward.....	98	do	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
2 ans.....	20 sep. 1872	Québec	Canoniers	Vaughan, Edward...	24	Bat. prov.....	Déserté 1er septembre 1874. do
do	9 juin 1870	Toronto	Soldat	Wright, James.....	388	2e bat.....	Renvoyé pour mauvaise conduite 23 décembre 1870. do
do	25 juil. 1870	Kingston	do	Wild, James.....	394	2e do.....	Déchargé 22 mars 1871, pour mauvaise conduite. do
Jusqu'au 1er Mai 1872	20 oct. 1871	Fort Garry	do	Wheeler, Smith.....	48	Bat. prov....	Déchargé 11 mai 1872. Enrôlé au Manitoba. N'a pas droit à une concession. do
12 mois	1er mai 1873	do	Sergent	Watson, Wm. John..	780	Bat. prov....	Déchargé 7 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
3 ans.....	20 sep. 1872	Kingston	Caporal	Waldie, Frank.....	499	do	Déserté 30 janvier 1873. do
Jusqu'au 1er mai 1873	18 sep. 1872	Camp, rivière Assiniboine	Soldat	Wellband, William...	501	do	Déchargé 18 juin 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	do	do	do	Wilson, Thomas.....	603	do	Déchargé 7 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do
do	do	do	do	Williamson, Thomas	603	do	Déchargé 5 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession. do



LISTE des hommes qui ont servi dans la force de milice volontaire au Manitoba et qui n'ont pas droit à une concession de terres.—*Suite.*

Temps de l'engagement.	Date de l'engagement.	Où enrôlé.	Rang.	Nom.	Nombre réglementaire	Corps.	Remarques.
Jusqu'au 1er mai 1873....	5 sep. 1872.	Camp, rivière Assiniboine...	Soldat.....	Williamson, John..	601	Bat. prov.....	Déchargé 7 mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession.
.....	18 sep. 1872	Fort Garry.....	do .....	Walsh, Michael.....	551	do .....	Déchargé 5 octobre 1872. Servi deux fois. N'a pas droit à une deuxième concession.
2 ans .....	6 juin 1873..	Kingston. ....	Canonniers..	Wiley, Hiram.....	78	Bat. prov.....	Déserté le 30 juin 1874.
Pas de papiers attestés	15 mai 1872..	Fort Garry.....	Sergent.....	Winters, Wesley J....	316	do .....	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession.
2 ans.....	3 mai 1870..	Toronto .....	.....	Yates, John.....	.....	.....	Déserté 29 avril.
3 ans.....	20 sep. 1872	Québec.....	Soldat.....	Yoon, Joseph.....	646	Bat. prov.....	Déchargé 12 juin 1873. Temps de service non terminé.
Jusqu'au 1er mai 1873....	2 oct. 1872..	Fort Garry.....	do .....	Young, James .....	603	do .....	Déchargé 1er mai 1873. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession.
3 ans. ....	20 sep. 1872.	Québec .....	Bombardier.	Glechrist, Thomas....	6	Bat. prov ...	Déchargé 17 novembre 1874. Servi deux fois. N'a pas droit à une 2e concession.

W. POWELL, LIEUT.-COL.,  
Député adjutant général.

OTTAWA, 23 FÉVRIER 1875.

(No. 47.)

**REPONSE**

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 11 mai 1874, demandant un état indiquant le nombre d'employés dans chaque département du Service Civil de la Puissance, donnant le nom de chaque employé et son âge à son entrée dans le service; aussi son occupation préalablement à sa nomination, et le pays où il est né.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

4 mars 1875.

[Sur la recommandation du comité collectif des impressions la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

# RAPPORT

DE

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES TRAVAUX PUBLICS

SUR LA

# NAVIGATION DU FLEUVE ST. LAURENT

ENTRE LE

LAC ONTARIO ET MONTRÉAL.



OTTAWA:  
IMPRIMÉ PAR MACLEAN ROGER ET C<sup>IE</sup>., RUE WELLINGTON.  
1875.



---

---

# RAPPORT

DE

L'INGÉNIEUR EN CHEF DES TRAVAUX PUBLICS

SUR LA

## NAVIGATION DU FLEUVE ST. LAURENT

ENTRE LE

LAC ONTARIO ET MONTRÉAL.

---

OTTAWA, 9 juillet 1874.

AU SECRÉTAIRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre (No. 15,314) au sujet de l'agrandissement des canaux du St. Laurent, et de l'approfondissement du fleuve entre ces canaux, de manière à permettre aux navires tirant 12 pieds de circuler librement depuis Montréal jusqu'au lac Ontario.

La praticabilité et les frais de l'entreprise font le principal objet de cette lettre, mais je savais alors et j'ai été informé depuis qu'il était beaucoup à désirer que cette question fût étudiée aussi complètement que les circonstances pourraient le permettre.

Pour satisfaire à ces instructions, les relevés et examens nécessaires ont été faits, et l'on a recueilli les renseignements que l'on a cru devoir être utiles à l'entreprise.

Nous nous permettrons de dire ici qu'il est peu de questions—si toutefois il en est—plus importantes pour l'Amérique du Nord que celle du transport rapide et à bon marché entre la mer et les régions qui produisent les céréales.

Pour le surplus de nos produits agricoles, qui ne cesse d'augmenter, tous nos moyens actuels de transport sont tout à fait insuffisants, et cela quand seulement une faible partie de nos terres sont en culture.

Au dire de personnes réputées compétentes, les moyens de transport ne suffisent pas à plus des deux tiers des denrées marchandes du cultivateur; que dans quelques cas, l'autre tiers est en grande partie perdu, et que souvent les deux tiers écoulés ne rapportent à leur producteur pas plus qu'un tiers de ce qu'ils coûtent au consommateur, la balance étant absorbée par les frais de commission, de transport, etc.

Cet état de choses, sur lequel des négociants, expéditeurs, marchands de grain et corporations ont de temps à autre attiré l'attention du pays, existe depuis des années.

En novembre 1870, une commission royale fût instituée à l'effet de s'enquérir au sujet de la navigation intérieure du Canada et de son développement futur sur une assez grande échelle pour attirer une large part du trafic de la région du Grand Ouest, et dans le mois de février suivant, cette commission fit connaître le résultat de son enquête par un rapport mis devant la législature qui était alors en session.

De même qu'avant l'année ci-dessus, cette question n'a cessé d'occuper une place marquante dans l'opinion publique, et en différents temps et sous différents points de vue, elle a été discutée par la presse commerciale.

Tous en sont maintenant venus à la ferme conviction qu'il faut au commerce de l'Ouest des moyens de transport moins dispendieux que ceux qui lui ont été donnés jusqu'ici, et que par l'amélioration de routes par eau, surtout de grands fleuves, on obtiendra les facilités voulues plutôt que par les moyens artificiels que le génie humain a pu produire jusqu'à présent.

Ainsi qu'on les a désignés maintes fois, les fleuves St. Laurent et Mississippi sont les grandes voies données par la nature pour le transport jusqu'à la mer des produits des vastes et fertiles régions de l'Amérique du Nord.

D'après quelques autorités, le Mississippi et ses affluents offrent au moins 20,000 milles de navigation intérieure, et arrosent une étendue de 1,226,600 milles carrés, ou près de la moitié du territoire des Etats-Unis. Depuis sa source jusqu'à sa décharge dans le Golfe du Mexique, sa longueur est, dit-on, de 3,160 milles, mais si l'on considère le Missouri comme la continuation du premier, cette longueur serait de 4,491 milles.

Son cours est très sinueux, mais sa direction est généralement sud, et il traverse le territoire de dix Etats de l'Union Américaine. De sa source à l'embouchure de la rivière Ohio, distance de 1,145 milles, sa largeur est de 2,200 à 5,000 pieds.

La moyenne inclinaison de surface est d'environ  $3\frac{1}{4}$  pouces par mille, mais en été elle n'est que de  $2\frac{1}{4}$ . Les longues pluies de l'automne élèvent son niveau de 15 à 20 pieds à la Nouvelle-Orléans, et de 35 à 40 pieds à l'embouchure de la rivière Ohio. Les navires d'un faible tirant peuvent le remonter 600 milles en amont du dernier endroit, et de là jusqu'aux chutes St. Antoine, ou à environ 2,200 milles du golfe. On se sert avec avantage de navires adaptés à la navigation en eau peu profonde.

La rivière Ohio est navigable pendant 975 milles en amont de son affluent avec le Mississippi, et pendant les hautes eaux, les navires la remontent parfois jusqu'à près de 240 milles au-delà.

Les Etats de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Virginie ont construit des canaux pour relier leurs territoires à la rivière Ohio, soit directement ou par voie ferrée.

Les Etats de l'Ohio et de l'Indiana ont des canaux qui relient le lac Krié à la rivière Ohio.

Les Etats de l'Illinois et du Wisconsin ont aussi construit des canaux et adopté d'autres moyens de former une communication par eau entre le lac Michigan et le Mississippi.

Il est généralement reconnu, cependant, que ce fleuve immense, dans lequel se jettent un si grand nombre de cours d'eau navigables et d'un fort volume, traverse, vers sa source, une région, dont le climat est très défavorable au transport des céréales et autres produits agricoles, et que, pour cette raison, il ne saurait être choisi comme voie de transport, quelles que soient les améliorations que l'on pourrait y faire ou les routes que l'on pourrait établir comme ses correspondances.

Dans un rapport à la Commission du Havre de Montréal (daté mars 1858), par l'hon. W. J. McAlpine et James P. Kirkwood, écr., ingénieurs civils, et relatif au commerce de l'ouest, ces messieurs disent que l'Ohio et le Mississippi sont larges et peu profonds "dans les basses eaux ordinaires, et obstrués par des bancs de sable et des monticules dans leur partie inférieure. Leur chenaux sont tortueux, très changeants par endroits et seulement navigables pour des vapeurs d'un genre particulier, d'un faible tirant et mus par une machine puissante aussi peu lourde que possible, et qui, par conséquent, ne peut être adaptée au mode économique de chauffage," etc., etc.

"Pour les navires de la Nouvelle-Orléans se rendant à des ports européens, le voyage serait plus long que pour ceux faisant voile des ports du nord-est de l'Atlantique."

“Le climat de la région inférieure est trop rigoureux pour la plupart des produits du Nord-Ouest, et il est la cause que leur valeur diminue lorsqu'ils sont expédiés par cette route,” etc., etc.

Ces faits sont reconnus comme exacts par un grand nombre; quelques-uns, cependant, diffèrent d'opinion et sont portés à recommander avec instance au gouvernement des États-Unis l'adoption des lignes suivantes :

L'agrandissement et le prolongement du canal de l'Illinois et du Michigan jusqu'à Rock Island, sur le Mississippi; l'achèvement des travaux sur la rivière Illinois; l'amélioration de la rivière Ohio, et aussi celle du Tennessee ou route de l'Atlantique et du Grand-Ouest, la construction du canal du fort St. Philippe, à l'embouchure du Mississippi et telles autres améliorations qui pourront être nécessaires à l'établissement d'une bonne navigation jusqu'au golfe du Mexique.

Il est à croire, cependant,—et c'est ce que pensent les auteurs du rapport plus haut cité,—que vu les dimensions limitées et le grand nombre d'écluses de quelques-unes de ces voies de communication par eau qui sont sans correspondance, “le choix de la meilleure route pour le transport par eau du trafic venant et à destination de l'ouest, est à faire entre les voies traversant l'état de New-York et celle du St. Laurent.”

Le bassin des mers intérieures de ce continent, dont le St. Laurent est le débouché naturel, arrose une région de plus de 400,000 milles carrés, les lacs et le fleuve seuls embrassant une étendue de 73,000 à 94,000 milles carrés. L'étendue qui est tributaire du commerce des lacs, y comprise la partie colonisée de nos possessions récemment acquises au Nord-Ouest, peut être portée à 600,000 milles carrés.

Les lacs ne sont pas seulement considérés comme les plus grandes nappes d'eau douce, car l'on sait aussi qu'ils renferment plus de la moitié de l'eau douce du globe.

Leur eau est si profonde et leur situation est telle que, même pendant les chaleurs de l'été, ils répandent une fraîcheur dont l'effet salubre est généralement reconnu. L'on sait aussi parfaitement qu'ils servent de voies navigables à travers une région où l'air a un effet moins dommageable que l'air de l'Atlantique même sur des céréales en grenier.

La direction du fleuve est nord-est, et, en général, il traverse une région dont le climat est plus favorable au transport des produits agricoles que la partie inférieure de la route occidentale ci-dessus décrite.

Par le détroit de Belle-Ile, le fleuve et les lacs, la distance de l'Atlantique à Duluth, qui est à la tête du lac Supérieur, est d'environ 2,400 milles, dont 70 $\frac{1}{2}$  milles de canal qui, sur les différents points plus loin décrits, ont une ascension totale de 544 $\frac{1}{2}$  pieds, rachetée par 54 écluses.



L'étendue navigable qu'offrent les lacs, le fleuve St. Laurent et ses tributaires peut être portée à 4,000 milles, et actuellement, les navires de 500 tonneaux peuvent franchir la ligne principale dans tout son parcours, et ceux qui tirent 20 pieds d'eau peuvent se rendre jusqu'à Montréal, situé à 986 milles de l'Atlantique.

Cette route fut ouverte au commerce en 1847. En 1865, un chenal de 20 pieds de profondeur était formé entre Québec et Montréal, et depuis ce temps le trafic n'a pas subi d'interruption autres que celles résultant de causes naturelles.

Quelques hommes marquants de l'Etat de New-York reconnurent, dès les commencements de l'Union, la nécessité d'une communication par eau, mais ce n'est qu'en 1816 que ce projet prit une forme définie et que l'on en vint à la conclusion que l'Etat s'assurerait le contrôle du commerce de l'Ouest en ouvrant une voie navigable entre le lac Erié et la rivière Hudson.

Cette entreprise colossale fut alors considérée comme chimérique par un grand nombre, vu les moyens dont on disposait dans le temps; mais la persévérance de ses promoteurs et partisans finit par l'emporter sur toute opposition, les travaux du premier canal Erié furent commencés en 1817, et en 1825 la ligne était ouverte dans toute son étendue.

Aussitôt après l'achèvement des travaux on put constater que les prédictions des plus zélés avocats du projet s'étaient plus que réalisées. Une vaste région à la fois productive et salubre se trouvait ouverte à la colonisation dans un temps où beaucoup de villes et de terres de l'Europe étaient à la veille d'être encombrées par le nombre si bien qu'un courant d'émigration, sans pareil dans l'histoire, se dirigea rapidement dans ce nouveau pays.

Ce vaste territoire qui, dans la première moitié de ce siècle, n'était qu'un désert, produit chaque année mille millions de boisseaux de céréales, sans compter une récolte d'autres produits agricoles suffisante aux besoins de ses habitants,—lesquels constituent près d'un tiers de la population des Etats-Unis,—à aujourd'hui un surplus énorme de produits qui demande de nouvelles voies d'écoulement.

Cependant, la ligne des établissements est encore bien loin de la limite ouest de la région fertile, et, d'après de bonnes autorités, dans la partie même qui fournit les principaux produits, pas plus d'un cinquième des terres n'est encore en culture.

Nos grandes possessions de Manitoba et de l'Ouest, lorsqu'elles seront suffisamment développées—ce qui, sans doute, ne tardera guère—et celles plus haut mention-

nées, font qu'il est très difficile de concevoir comment l'on pourra pourvoir au transport à bas prix des masses de végétaux et céréales pour lesquels il faudra une voie conduisant aux marchés de l'Est et de l'Europe.

Le premier canal de l'Erié a été vingt ans sans route rivale ; l'Etat lui avait assuré le trafic à certaines conditions, si bien qu'il n'y avait aucune opposition autre que celle qui a pu exister entre les entrepreneurs de transport.

Aujourd'hui, l'état de choses est très différent, car non seulement nous avons des moyens de transport par eau plus expéditifs et moins dispendieux, il y a aussi de nombreuses lignes de chemin de fer qui relient la région des lacs à l'Atlantique et qui font, pour le trafic de l'Ouest, une forte concurrence aux navires de petites dimensions.

L'activité incessante des gérants de chemin de fer, jointe à l'habileté scientifique et mécanique qu'ils déploient, a fait disparaître bien des difficultés, tout en introduisant des perfectionnements de construction et d'équipement qui permettent de transporter avec profit par voie ferrée, et sur de longues distances, des articles d'une moindre valeur.

C'est en 1855 que l'on a commencé à expédier à New-York par un chemin de fer les farines et céréales de l'Ouest, mode de transport dont la vogue a rapidement augmentée depuis. En 1859, cependant, le canal Erié, dans les sept mois qu'il a été ouvert, a donné passage à plus de fret que tous les chemins de fer de New-York pendant l'année entière, et à au moins deux fois la qualité de végétaux domestiques voiturés par les chemins de fer New-York Central et Erié.

Mais c'est en 1862 que la circulation sur le canal semble avoir atteint son plus haut chiffre, tandis que le transport par chemin de fer a augmenté assez rapidement pour qu'en 1872 le trafic des lignes du New-York Central et de l'Erié ait été double de celui qui a passé par le canal Erié.

Les opinions sont beaucoup partagées sur ce qui a pu produire cet état de choses ; mais ceux en mesure d'approfondir la question et disposés à l'envisager sous l'aspect qu'elle se présente, attribuent ce fait à la trop grande longueur et à la capacité limitée de la route par eau.

Le canal a 350½ milles entre Buffalo et Albany, et une ascension d'au moins 654 pieds, rachetée par 72 écluses longues de 110 pieds chacune et de 18 de largeur. Ces écluses sont doubles pour la plupart, une rangée servant au passage dans une direction et l'autre dans le sens inverse, ou autrement, selon que les circonstances l'exigent.

On les dit capables de donner passage à des bateaux de 220 tonnes, mais ceux employés excèdent rarement 213 tonneaux, et semblent être, ainsi que le font croire de nombreux documents officiels, de la dimension que peut permettre la profondeur du canal.

A la page 53 du rapport des auditeurs des péages sur les canaux, etc., nous voyons qu'en 1871 et 1872, un bateau mettait onze jours à franchir la distance entre Buffalo et Albany, tandis que de 1854 à 1862, période pendant laquelle les bateaux étaient plus petits, le parcours de la même distance ne prenait que *huit jours et demi*.

Les états du trafic soumis chaque année à la législature démontrent que le commerce de l'Ouest, devenu si considérable aujourd'hui, ne trouve pas de débouché par cette route plus qu'il n'en avait il y a dix ans.

De fait, beaucoup ont raison de douter que, pour le transport du fret, il ait les capacités que lui prêtent les calculs des théoriciens.

D'après l'expérience faite en 1867, pour constater pendant 24 heures consécutives la capacité de l'écluse No. 30, située près de la crique Schoharie, 127 bateaux à destination de l'est, et 71 allant à l'ouest ont franchi la double écluse dans le temps indiqué,—nombre égal à 99 bateaux dans une direction—ce qui donne une moyenne d'au moins  $14\frac{1}{2}$  minutes pour chaque bateau.

Dans un but analogue, et dans des circonstances rapportées comme plus favorables qu'à l'ordinaire, un autre essai pratique a été fait il y a quelques années. Une brèche s'étant faite sur la division centrale du canal, de chaque côté duquel se trouvaient plusieurs centaines de bateaux, il fut décidé que l'on s'assurerait de la capacité de l'éclusage à cet endroit lorsque les réparations seraient terminées. Pour ce, les doubles écluses fonctionnèrent, et l'éclusage en chaque sens se continua ainsi trois jours et trois nuits.

D'après le résultat de cette épreuve, l'éclusage des bateaux allant à l'est a pris une moyenne de *dix-sept minutes*, et de *neuf minutes* pour ceux à destination de l'ouest, peu chargés ou à lège.

Il fut aussi constaté que le passage prit un tiers plus de temps la nuit que le jour.

Ces faits portèrent à conclure qu'une navigation de 220 jours sans interruption permettrait au canal de passer 3,812,000 tonnes de fret à destination de l'est dans des bateaux de 200 tonneaux ; mais comme le mouvement est fréquemment irrégulier, que les bateaux sont de moindres dimensions et qu'il y a des retardements inévitables, la capacité pratique pour le passage du fret en une saison, quand même les écluses seraient doubles sur tout le parcours, excéderait à peine *trois millions et demi de tonnes*.

Cette quantité, cependant, exigeait un bien plus grand nombre d'éclusages qu'il n'y en a eus jusqu'ici pour les bateaux plus grands aujourd'hui en usage.

On doit remarquer qu'à mesure que la dimension des bateaux augmente le nombre des éclusages diminue.

En 1847, avec des bateaux d'un chargement moyen de 67 tonnes, il y a eu 21,978 éclusages dans la direction est.

En 1852 avec des bateaux d'un charg. de 80 tonnes, il y a eu 20,198 échl., direction E.				
1862	"	167	"	17,488 " "
1872	"	190	"	14,017 " "
1873	"	213	"	12,480 " "

Pour faire passer par les écluses des bateaux de 200 tonnes dans le même temps que lors de l'essai ci-dessus, il faudrait, sans faire d'allocation pour les accidents ..... 18,635 " "

En 1862, 2,217,094 tonnes de fret venu par le canal Erié ont été débarquées sur des points où les marées se font sentir, mais ça été, ainsi qu'il est dit plus haut, le plus haut chiffre que le trafic ait atteint en une année.

Puisque le canal a pu faire autant autrefois, beaucoup pensent qu'ils pourrait à l'avenir desservir le commerce dans cette proportion, et qu'en doublant les écluses simples, en enlevant du prisme certains murs, en donnant partout une profondeur réelle de sept pieds et en employant des remorqueurs à vapeur, il suffirait amplement à la desserte du trafic.

A cela nous répondrons que la capacité d'un canal est plutôt établie par la dimension et le nombre des navires qui peuvent franchir ses écluses que par la profondeur du prisme, tant que ce dernier est assez grand pour que les navires y circulent sans plus de difficulté qu'en pleine eau.

Quelques-uns pensent que la capacité totale de l'éclusage a été atteinte, tandis que d'autres, sans donner de raisons à peu près concluantes, sont d'une opinion différente; mais tous doivent admettre que le nombre de bateaux qui peut passer une écluse en quelques heures ou même en quelques jours, lorsque tout est en bon ordre et que les circonstances sont favorables, ne saurait être accepté comme représentant les opérations d'une saison entière.

Même avec les facilités actuelles de circulation, il paraît qu'elle n'éprouve pas de grands retards à l'extrémité ouest de la route, mais que c'est vers l'extrémité est (là où la plupart des écluses sont doubles) que généralement ils surviennent et après l'arrivée du trafic venant des voies latérales. Ces diverses circonstances nous portent à rappeler le fait significatif que, bien que cette voie ait pu profiter de l'augmentation générale du trafic, le tonnage de complet parcours n'a jamais excédé celui de 1862, tandis que le transport général par chemin de fer a plus que triplé depuis.

Il demeure évident que le trafic intermédiaire devra suivre le même débouché qu'à présent, et de ce, nous pouvons conclure que le canal a presque atteint sa capacité totale pour le fret de complet parcours, et que, pour augmenter sa circulation, il faudrait l'agrandir considérablement sur toute son étendue.

Cette question a été également discutée, et quoiqu'il y ait encore à ce sujet une foule d'opinions, elle a été en grande partie abandonnée par l'*Etat*, sur l'avis unanime de ceux qui connaissent les circonstances relatives au canal et qui sont acceptés comme autorités en ces matières.

Cependant, d'autres lignes ont attiré l'attention publique; mais c'est un fait digne de remarque qu'on s'attend à ce que la route, qu'elle soit par terre ou par eau, et quel que soit son point de départ, ait une direction qui conduise à New-York, le grand entrepôt du continent, la ville où résident les capitalistes qui contrôlent les principales lignes de transport ou peuvent influencer, jusqu'à un certain point, ceux qui ont ce pouvoir.

L'hon. W. J. McAlpine a étudié et fait un rapport favorable au sujet d'une route allant d'Oswego à Troy par voie du lac Oneida et appelé le "Oneida Ship Canal."

Il dit que cette ligne avait 191½ milles de longueur entre Oswego et Troy,—dont 168½ de canal et 23 milles de petite navigation par les lacs. On sait que le lac Oneida est à 122 pieds au-dessus du niveau du lac Ontario, et 60 pieds au-dessous du point de partage du canal Erié à Higginsville, où il y a une descente de 427 pieds jusqu'à Troy, —soit en tout 609 pieds d'ascension à racheter par les écluses. On se propose de donner à celle-ci une longueur de 185 pieds entre les portes, 29 pieds de largeur et 9 pieds d'eau sur les seuils.

On calcule que le canal coûtera \$25,000,000 et qu'il suivra à peu près, sinon tout-à-fait, la même route que celle qui avait été recommandée avant la construction du canal Erié actuel. On donnait alors comme la plus sérieuse objection contre "a route d'Ontario le fait qu'elle enrichirait inévitablement le territoire d'une puissance étrangère aux dépens des Etats-Unis. Aujourd'hui, un baril de farine est transporté du lac Cayuga à Montreal pour \$1.50, et il ne pourrait être transporté à Albany pour moins que \$2.50," etc.

Cependant un embranchement de canal, de dimensions restreintes et allant d'Oswego à Syracuse, fut construit et ouvert à l'époque où la construction du canal Welland permit aux navires de passer sans encombre entre les lacs Ontario et Erié.

Il n'est pas même fait allusion à l'importante question de fournir l'eau au canal Oneida, excepté par la Chambre de Commerce d'Oswego, bien que la ligne doive passer sur le point de partage du canal Erié qui, depuis plusieurs années, a été représenté par les commissaires du canal et les ingénieurs qui en était chargés comme manquant tellement d'eau, à certaines saisons, que le passage des bateaux était beaucoup retardé et que même la navigation en a été parfois menacée d'interruption.

Cette condition déjà défavorable le serait encore davantage si l'on devait tirer l'eau des deux côtés pour le canal,—en sorte que ceux qui ont consacré leur attention à cette partie de la question tireraient naturellement du rapport des commissaires

plus haut nommés la conclusion qu'on peut avec raison douter du succès sous ce rapport.

Depuis un quart de siècle le projet d'une autre route allant plus à l'est a été entretenu dans le public, grâce aux infatigables efforts de l'hon. John Young, de Montréal qui, de temps à autre, a fourni des renseignements statistiques et autres capables de convaincre beaucoup de personnes de l'importance de cette entreprise.

Cette route suit la ligne des canaux actuels et du fleuve St. Laurent jusque presqu'en face de Lachine où, à partir d'un point un peu en amont de Caughnawaga, elle prend un cours légèrement sinueux jusqu'à un endroit situé à environ  $9\frac{1}{2}$  milles de l'entrée supérieure du canal Lachine. Pour la distance qui sépare les deux points mentionnés plus haut (20 milles) on propose de faire un canal et d'élargir et approfondir la partie supérieure de la ligne de Chambly. À partir de St. Jean en montant jusqu'au pied du lac Champlain, distance de 23 milles, la rivière Richelieu, qui varie de 7 à 9 pieds à eau basse, serait approfondie et aurait une largeur suffisante pour les exigences de la navigation.

De Rouse's Point à Whitehall, distance de 111 milles, le lac Champlain a, dit-on, une bonne profondeur d'eau.

Les hommes d'affaires ont examiné depuis quelque temps la question d'élargir le canal Champlain de manière à en faire une continuation de la route pour les gros navires jusqu'à la rivière Hudson, et d'améliorer cette rivière jusqu'à Troy; la législature de New-York s'est même occupée de ce sujet jusqu'à un certain point.

Cette ligne a été recommandée comme étant la meilleure route allant de l'ouest aux États de la Nouvelle-Angleterre qui, dit-on, consomment autant de farines qu'il en est exporté de New-York et comme formant dans la cité de New-York un chenal intérieur avantageux depuis l'ouest jusqu'au bord de la mer.

Une lettre adressée à la Chambre de Commerce d'Oswego, sur la question du transport à bon marché, dans laquelle les avantages de la route du canal de Caughnawaga sont compris avec ceux de la ligne d'Oswego et du lac Oneida, démontre, au moyen de tableaux intéressants et ingénieusement faits, que cette dernière est supérieure à toutes les lignes d'eau qu'on a jusqu'ici projetées entre les lacs et la rivière Hudson.

On paraît en être venu à cette conclusion à la suite de certains calculs théoriques quant à la prompte expédition sur des parties particulières des autres routes, ainsi que quant au fret, plutôt qu'en comptant le temps occupé par le transport ou les taux qui ont été payés.

Dans la lettre en question, en réponse à une demande qui était faite au sujet de la classe de navires qui pourraient passer par la route du lac Oneida, il est dit :

“ On ne se propose pas d'employer des voiliers et des steamers de Chicago à New-York par la route du lac Oneida, pour la raison que l'élargissement du canal d'Oswego à Troy, ainsi que les améliorations de la rivière Hudson, auraient besoin d'être faits d'après la profondeur et des dimensions au moins égales à celles du canal Welland tel qu'élargi, ce qui augmenterait considérablement le coût de ces élargissement et améliorations.

“ En outre, les gros voiliers et bateaux à vapeur (avec leur équipement plus coûteux et le nombre plus considérable de leurs officiers et équipage) ne sont pas adaptés à la navigation économique et sûre des longs biefs de canaux, non plus qu'à celle des rivières étroites, tels qu'il en existe entre Oswego et New-York.”

Dans une communication adressée au comité du Sénat des Etats-Unis sur les routes de transport, un comité de la Chambre de Commerce d'Oswego s'exprime comme suit :

“ Les embarras qui accompagnent la navigation des canaux et des rapides du St. Laurent font que la concurrence de cette route ne s'est guère fait sentir pour celles qui passent par Buffalo et Oswego. Les récentes facilités apportées au transbordement à Kingston et le transfert de grains, en cet endroit, aux grandes barges à destination de Montréal où ils sont chargés à bord des navires de mer, ont changé tout cela.

“ Cette route dessert d'avantage d'année en année le commerce de Buffalo et d'Oswego, et l'expérience des deux dernières années a démontré que les grains à destination de Liverpool peuvent être transportés à meilleur marché par cette route que par n'importe quelle autre, et cela malgré le désavantage que produit l'emploi de navires qui transportent 18,000 minots par le canal Welland, contre ceux qui transportent de 30,000 à 50,000 par voie de Buffalo.

“ Combien ce désavantage augmentera quand l'élargissement du canal Welland sera terminé, on le comprendra facilement. A moins que notre gouvernement, suivant en cela la sage politique de nos voisins, ne fasse à nos routes de transport des améliorations correspondantes, nous verrons l'exportation de nos grains à l'étranger enrichir à nos dépens nos rivaux dans le commerce, car il aura trouvé une issue vers le marché sur un territoire étranger et sera acheminé par des navires étrangers.”

Dans l'annexe du rapport de la Chambre de Commerce de Buffalo pour 1869, il est dit que “chaque boisseau de blé transporté de Toledo à Liverpool par voie de Montréal a un avantage de quatre centins sur la route de Buffalo.”

Une autre autorité de Buffalo dit : “l'on entrevoit la fin de la prospérité de cette route, et à moins qu'on ne fasse quelque chose pour éviter ce résultat menaçant, le canal Erié tombera bientôt de sa haute position actuelle et sera remplacé par la route canadienne,” etc., etc.

“ En 1868-69 on découvrit une diminution graduelle, mais certaine, dans le mouvement du tonnage se dirigeant vers l'est sur le canal Erié, on faveur de la route canadienne, et des chemins de fer.

“ La réduction provisoire des péages en 1870 n'a pas seulement arrêté la diminution, mais a produit une bonne augmentation et a ramené la circulation du canal à peu près à son premier chiffre. Mais les opérations de la dernière saison indiquent qu'avec le tarif actuel des péages, et si le canal n'est pas assez amélioré pour réduire les frais de transport, on peut certainement anticiper une autre période de diminution, et la saison de 1873 sera classée la première sur l'échelle de la baisse.”

Ces déclarations faites par des hommes d'affaires que leurs intérêts devraient porter à une conclusion différente si elles n'étaient appuyées sur les faits, pourraient être soutenues par des extraits de procès-verbaux de Chambres de Commerce et autres corps publics de l'Ouest qui sont directement et vivement intéressés à trouver des moyens de transport rapides et à bon marché.

Des opinions semblables commencent à se faire jour même à New-York, comme on le verra par cet extrait d'un discours prononcé par l'hon. W. J. McAlpine devant la Chambre de Commerce de cette ville, au mois de mai dernier :—

“ Mais quand on considère que les produits de l'Ouest sont maintenant livrés sur le lac Ontario, de manière à faire concurrence au canal Erié à Buffalo (et qu'ils seront bientôt livrés à meilleur marché) et qu'il n'y a que 180 milles de navigation de rivière jusqu'à Montréal, on commence à comprendre qu'aucune amélioration du canal Erié depuis Buffalo ne peut sauver New-York, au moins, de la diversion de l'exportation des produits de l'Ouest vers les pays étrangers.

“ Les autorités du Canada prétendent que les produits importés de l'Ouest dans la Nouvelle-Angleterre (égaux en quantité à ceux qui sont exportés dans les pays étrangers) peuvent être livrés par la route du St. Laurent, le golfe et les navires côtiers, à meilleur marché que par les canaux de New-York.”

E. H. Walker, écrivain, statisticien de la Bourse des Produits de New-York, dit :— “ Quand les canaux canadiens sont élargis de manière à laisser passer des navires d'environ 1,200 tonneaux de jaugeage portant des cargaisons de 1,600 tonneaux, la cité et l'Etat de New-York doivent se préparer à faire face à la concurrence, entre les ports du lac Michigan et Montréal, au moyen de taux de fret n'excédant pas *trois piastres et demie par tonneau*, ce qui représente à peu près dix centins par minot de blé.” Et dans une communication subséquente, il fait cette remarque :— “ Les navires de 400 à 450 tonneaux qui naviguent actuellement sur le canal Welland transportaient le blé de Chicago à Kingston en 1870 moyennant à peu près onze centins par minot de soixante livres, et onze centins en 1871, le prix étant souvent de huit et neuf centins par minot, etc. Il ne saurait y avoir de doute raisonnable que, si le blé a été transporté à ces conditions avec les facilités actuelles, les navires de 1,000 ou 1,200 tonneaux de jaugeage pouvant porter des cargaisons de 1,300 à 1,600 tonneaux peuvent le faire



“ moyennant \$3.50 par tonneau de Chicago à Montréal. L'emploi partiel de gros navires sur les lacs a diminué de trois centins par minot les prix du fret sur les lacs, de Chicago à Buffalo,” etc.

“ La moyenne des taux du fret de Chicago à New-York, pendant les trois dernières années expirées avec 1872, était de \$6.99 par tonneau, y compris les péages de canaux, \$1.05 par tonneau, et les profits des entrepreneurs de transport, et en y ajoutant 70 centins pour frais de chargement et de transbordement à Buffalo, donnent une moyenne de \$7.69, tandis qu'avec les péages actuels et les nouvelles facilités de canaux on peut s'attendre à des taux de \$3.50 par tonneau de Chicago à Montréal. Même en adoptant une politique libérale pour les canaux, les péages, qui sont actuellement de \$1.05 par tonneau ne peuvent pas être raisonnablement réduits à plus de 70 centins. Sur \$7.69 cela ferait 35 centins de moins et laisserait \$7.34 contre \$3.52 par la voie du St. Laurent.”

Ces citations de documents publics donnent une idée de l'opinion des messieurs qui sont censés posséder les renseignements nécessaires et considérés dans l'Etat de New-York comme des autorités compétentes dans des matières de ce genre.

Vu ces circonstances, l'impression favorable qu'ils gardent à l'égard de la route du St. Laurent et des effets probables qu'aurait son amélioration, est une preuve qu'ils se sont efforcés de traiter ce sujet avec impartialité, et l'on peut être certain que leur opinion a été bien pesée.

Comme il a déjà été dit, la question de la route et des moyens à prendre pour obtenir un transport à bon marché a été discutée dans ces dernières années à différents points de vue, et quoiqu'on se soit généralement accordé à reconnaître que les routes d'eau seraient une amélioration certaine et permanente, il y a cependant encore des opinions différentes sur l'étendue et la manière dont on pourrait atteindre cet objet,—quelques-unes étant en faveur d'un chenal en eau profonde et de l'adoption de moyens pour faire descendre les gros navires des lacs supérieurs aux bords de la mer, tandis que d'autres soutiennent que les voiliers des lacs ne sont pas adaptés à la navigation des rivières et canaux.

Ces opinions ont beaucoup prévalu dans ces dernières années, comme en font foi les discussions soutenues dans les journaux commerciaux du Canada et des Etats-Unis, et qui étaient basées sur des essais continus et heureux de transports par des barges.

Cette question a absorbé l'attention de la commission des canaux, mais elle n'avait pas alors (en 1870) devant le public le caractère d'urgence qu'elle a pris depuis; cependant, elle semble avoir été un des points sur lesquels les commissaires ont différé entre eux, comme on le verra par les rapports de la majorité et de la minorité, portant respectivement les dates 24 et 28 février 1871.

Ces documents contiennent beaucoup de renseignements intéressants et précieux, puisés à différentes sources sûres, sur l'accroissement rapide du commerce sur son cours et sa tendance à se diriger vers le St. Laurent.

Cependant, il y a des raisons pour craindre qu'on ne puisse pas se reposer également sur l'estimation des frais de l'élargissement des canaux jusqu'à la capacité recommandée ; mais on aurait pu difficilement s'attendre à obtenir sous ce rapport des renseignements tout-à-fait exacts, d'autant plus que jusque-là le fleuve n'avait pas été examiné dans le but de lui donner une si grande profondeur.

Ce n'est qu'au milieu de l'été de 1872 que des relevés du St. Laurent entre Prescott et Montréal furent ordonnés, et les cartes et plans n'ont été préparés que tout récemment. En examinant soigneusement ces documents, on s'est convaincu que les frais probables de l'élargissement dépasseraient plus que le *double* de l'estimation qui en avait été faite. Ce fait, ainsi que la divergence d'opinions qui existe au sujet du transport par navires et par barges sur les canaux et rivières, firent qu'une lettre-circulaire fut adressée aux Chambres de Commerce, aux armateurs, aux expéditeurs et à d'autres personnes directement intéressées, leur demandant des renseignements sur certains points et les invitant à donner leur opinion sur le sujet.

C'était, dans les circonstances, la meilleure ligne de conduite à suivre, d'autant plus que la Commission des Canaux n'avait fait imprimer que des citations ou un extrait des réponses qu'elle avait reçues, et qu'il n'y avait alors aucun accès à l'original des documents ; de plus, on croyait que l'importante question du coût avait assez de poids pour faire modifier ou même changer les opinions antérieurement données.

Nous devons dire qu'on a répondu promptement, et, sauf une exception, avec courtoisie, aux invitations ; la plupart des réponses s'accordent, en substance, avec celles données par la Commission et les lettres reçues par elle, lettres dont les originaux ont été, il y a quelque semaines, envoyés à ce bureau par un officier de la Chambre des Communes.

Les lettres contiennent, en somme, des renseignements importants à différents degrés ; cependant, elles ont servi pour la plupart, et nous les mettrons librement à contribution sans les mentionner davantage, excepté dans des cas particuliers.

On sait que la plupart des armateurs, marchands de grains et autres intéressés au service du transport, sont d'avis que les gros navires peuvent transporter le fret profitablement à moins de frais que les petits, et cette opinion est devenue si générale qu'il est passé à l'état d'axiôme que " plus les navires sont gros, à meilleur marché le fret peut être transporté."

Cette opinion a longtemps subsisté parmi les hommes pratiques ; en sorte que la tendance à l'emploi des gros navires a continuellement augmenté partout où il y avait suffisamment d'opérations à faire et que les circonstances le permettaient.

On prétend qu'ils tiennent bien la mer, les lacs et partout où on en a fait l'expérience, et l'on donne ce fait comme l'un des principaux arguments en faveur du St. Laurent comme la route la moins coûteuse et la plus favorable des régions agricoles de l'Ouest aux Etats de l'Est et aux marchés européens.

Il est vrai de dire, en même temps, qu'on a récemment tenté de démontrer que cette prétention était mal fondée, que l'emploi des gros navires n'a pas réduit les taux du fret et qu'ils ne transportent pas à meilleur marché que les navires plus petits.

Dans ce but, on a fait entre les taux de fret de certaines lignes, pendant une série d'années, des comparaisons qui démontrent qu'ils ont augmenté, non-seulement en ce qui concerne la quantité transportée, mais encore sur le tonnage enregistré des navires.

Les recherches et les arguments apportés à l'appui de cette question entraînent sans doute des matières intéressantes; mais il reste acquis que la main-d'œuvre a augmentée, que la construction et l'équipement des navires sont devenus plus coûteux et que la quantité des grains destinés à l'exportation devient tous les ans plus considérable. Cet état de choses, il est vrai, ne confirme aucune des théories; mais il conduit à la conclusion que la première idée contient tant de vérité qu'elle ne peut être ignorée. A tout événement, elle paraît si évidente aux yeux des hommes pratiques qu'ils sont prêts à engager annuellement des capitaux considérables dans la construction de navires d'un plus fort tonnage que ceux qui étaient auparavant employés sur les lacs.

Ce fait est bien connu, et l'on présume que peu de personnes sont disposées à croire que des messieurs dont la sagacité est proverbiale persévèreraient dans cette entreprise s'ils n'étaient certains de son succès.

Comme preuve de l'augmentation du nombre des gros navires employés sur les lacs supérieurs, il est bon de dire qu'en 1845 tous ceux employés au commerce des grains auraient pu passer par le canal Welland.

En 1854, il y avait 37 propulseurs, d'un registre collectif de 20,181 tonneaux, qui ne purent descendre jusqu'au lac Ontario. En 1864 il y avait 70 propulseurs, d'un registre collectif de 50,101 tonneaux, qui ne purent passer par le canal Welland. Cette année (1874) il y a 122 propulseurs desservant le commerce sur les lacs supérieurs, d'un registre de 114,192 tonneaux, et dont pas un seul ne peut descendre plus bas qu'au pied du lac Erié.

Il est cependant à propos de faire remarquer que, dans les quelques dernières années, il y a eu dans le mode américain de jaugeage une différence qui a eu pour effet d'augmenter de *vingt pour cent* le tonnage enregistré des navires; en sorte que, pour les besoins de la comparaison, on peut ajouter au tonnage des deux premières périodes mentionnées, comme suit :

1854.	1864.	1874.
Tonnage enregistré, 20,181	Tonnage enregistré, 50,101	114,172
Etalon actuel, 24,219	Etalon actuel, 60,121	.....

Ce dernier équivaut à peu près à un *sixième de tout le tonnage* des navires des lacs en 1873, ou quand on met la longueur du voyage en ligne de compte, la proportion relative est plus grande.

Il a été impossible d'avoir une liste exacte des voiliers, et de leur tonnage respectif, qui n'ont pu passer par le canal Welland actuel, mais il est évident qu'il y en a eu au moins 30 en 1873.

Il y avait aussi en 1864, sur les lacs, 12 navires à vapeur d'un registre de 9,812 tonneaux, et en 1874 il y en a 10 d'un jaugeage de 12,345 tonneaux qui n'ont pu descendre jusqu'au lac Ontario.

Il faut ajouter que dans les quelques dernières années on a employé un grand nombre de grandes barges, dont quelques-unes étaient mues par la vapeur ; mais la plupart ont des mâts et des voiles et sont remorquées dans le canal par de puissants vapeurs qui en traînent de trois à cinq à la fois.

Ces embarcations ont un tonnage variant de 200 à 1,000, et une autorité reconnue qui est en rapport avec les assureurs américains dit qu'elles sont au nombre de 1,500 ; mais comme on ne connaît pas leurs dimensions, on ignore combien d'entre elles ne pourraient passer par le canal Welland actuel.

On prétend, cependant, sur une autorité considérée comme bonne, qu'un nombre considérable de ces embarcations ne le pourraient, ce qui, avec les grands propulseurs, vapeurs et voiliers plus haut mentionnés, confirme, dans une certaine mesure, l'assertion générale qu'un quart ou un tiers du tonnage affecté au commerce de l'Ouest ne peut descendre plus bas que le pied du lac Érié.

Il n'y a pas de doute que l'élargissement du canal Welland changera cet état de choses de telle sorte que le gros du trafic pourra descendre jusqu'au lac Ontario, et sa plus forte concurrence commencera là, au lieu de l'extrémité inférieure du lac Érié comme maintenant.

Ainsi, le principal point de divergence serait changé, mais la rivalité continuera à être faiblement diminué, si même elle l'est, à moins que la route du St. Laurent soit améliorée de manière à exceller le canal à barges d'Oswego et du lac Oneida, dans la même proportion que les canaux actuels sont supérieurs aux canaux à bateaux d'Oswego et Érié.

En un mot, si la voie de navigation du St. Laurent depuis Prescott jusqu'à Montréal n'était pas élargie et améliorée, les dépenses affectées au canal Welland pourraient être considérées avec raison comme étant aussi profitables à Oswego qu'aux populations du Canada.

Mais quand la ligne principale des canaux du Canada aura d'un bout à l'autre des dimensions uniformes, l'alléchant programme fait pour la population d'Oswego sera quelque peu dérangé, et même s'il devenait possible pour le gouvernement des États Unis de mettre à exécution le projet du canal à barges, la position relative des choses serait très-peu modifiée.

Il est bien vrai que les opérations des canaux du St. Laurent n'ont jamais été aussi considérables que celles qu'on aurait pu raisonnablement espérer, vu leur situation, leurs correspondances et leur capacité; on doit cependant se rappeler qu'ils n'ont été ouverts que vingt ans après que le canal Erié eût été en pleine opération, alors que New-York était devenu la métropole commerciale de l'Amérique du Nord, et l'on a fait naturellement de grands efforts, non seulement pour conserver ce trafic, mais encore pour l'augmenter.

On peut en venir à cette conclusion, si cela n'est pas pleinement démontré par les faits, que la route de Montréal n'attire que lentement ce commerce, quoique l'on reconnaisse que ses avantages sont même aujourd'hui supérieurs à ceux des lignes de New-York; l'augmentation est cependant régulière et continuera probablement, mais elle est due en grande partie à l'augmentation des articles de transport, et aux efforts de ceux qui y sont directement intéressés.

Bref, l'expérience démontre que si le commerce recherche d'ordinaire la route la plus courte, la plus économique et la plus rapide, il y a des circonstances qui peuvent rendre le changement de son cours extrêmement difficile, une fois qu'une voie de communication est bien établie; cela est surtout vrai lorsqu'il s'agit d'induire un pays étranger à abandonner, même partiellement, un commerce lucratif qui lui appartient en propre, et dont la très grande partie s'est écoulée jusqu'ici sur son territoire.

Il est bon aussi de faire observer que les descriptions exagérées de la rigueur de notre climat, et des dangers de la navigation sur notre fleuve et le golfe, jointes à des rapports où l'on ne rendait pas justice aux efforts que nous avons faits pour triompher de ces obstacles naturels, ont dû contribuer à déprécier la route canadienne dans l'esprit de nos voisins, qui sont bien moins portés à faire connaître les défauts de leurs lignes qu'à faire contraster leurs côtés les plus favorables avec les désavantages que peuvent offrir leurs rivales.

La dernière preuve de ce fait se trouve à la page 86 des procès-verbaux de la "Convention nationale de l'association de transport à bon marché," qui contiennent un mémoire lu devant la Chambre de Commerce du Canada, au mois de janvier 1873, au sujet des "chargements sur les ponts des navires," dans le but de déprécier la route du Nord.

Quoique les rapports défavorables que l'on publiait il y a un quart de siècle au sujet de la navigation dans le bas du fleuve St. Laurent fussent vrais jusqu'à un certain point, il ne faut pas oublier que l'état de choses a considérablement changé depuis cette époque.

Des phares ont été construits sur beaucoup des caps et points saillants des côtes et îles; on a établi des balises, amarques, sifflets et canons d'alarme, et on a pris d'autres mesures pour guider les navires. Ces améliorations, jointes à une connaissance meilleure de la route, ont permis aux gros steamers et voiliers de fréquenter les ports de Québec et Montréal depuis le commencement de mai jusqu'à la fin de novembre, chaque année, aussi régulièrement et aussi sûrement que dans tout autre port de ce continent.

Il y a pourtant des écrivains qui semblent ignorer ces faits, ou qui ne tiennent guère à les signaler, car ils continuent d'exposer en termes très-énergiques les dangers qui ont pratiquement cessé d'exister ; ce qui ne les empêche pas de faire valoir les meilleurs côtés des routes rivales, et d'affirmer qu'elles peuvent alimenter un commerce bien trop considérable pour qu'elles puissent répondre à ses besoins.

Ce mode de procéder semble d'autant moins justifiable que le commerce est assez considérable pour alimenter toutes les lignes. Il n'y a pas de doute, toutefois, que la passion énorme des affaires amènera avant longtemps la solution de la question de savoir quelle est la route la plus avantageuse.

C'est un fait bien connu que pas un seul canal n'a encore payé l'intérêt de l'argent dépensé pour sa construction, ou même un peu plus que ses frais d'exploitation. Cependant, il en est peu qui, comparant le passé avec la condition actuelle du Canada, mettront en doute le fait que nos canaux ont été pour le pays une plus grande source de bénéfices que leur construction ne lui a coûté.

C'est une chose tellement bien reconnue, que tous ceux qui ont considéré cette question, sont en faveur d'agrandir le canal Welland de façon à y faire passer les navires les plus gros qui voyagent entre les lacs Erié et Ontario, afin d'obtenir de cette manière une part plus importante du commerce de l'Ouest.

Comme on l'a déjà dit, les personnes qui s'occupent du transport des marchandises, sont d'avis que des gros navires sont plus rémunérateurs que des petits pour de longs parcours.

On peut de plus faire observer à ce sujet que non seulement on cherche à avoir de plus gros navires, mais que l'on augmente plus en proportion le tonnage des gros bateaux à vapeur que celui des voiliers, de sorte que ceux qui ont examiné avec soin la question sont portés à croire que les bateaux à vapeur, vu leur régularité et leur vitesse, supplanteront avant longtemps les voiliers dans une grande mesure.

On affirme qu'il vaut mieux pour les navires chargés de grains de transborder leur cargaison à Kingston que de la descendre à Montréal, car on sait parfaitement que tout bateau à vapeur ou à voile, de plus de neuf pieds de tirant d'eau, doit alléger son chargement avant de passer par les canaux du St. Laurent.

De fait, tant que les canaux n'auront pas la même profondeur d'eau, les bateaux lourdement chargés devront transborder quelque part une partie de leur cargaison. Il n'y a là rien de facultatif pour les expéditeurs, c'est pour eux une nécessité ; il ne s'en suit donc pas qu'il en serait de même s'ils pouvaient trouver partout la même profondeur d'eau.

Il est préférable, sans doute, pour les voiliers de ne pas aller plus loin que leurs voiles ne peuvent le permettre, mais il ne s'en suit pas qu'il serait plus avantageux à des bateaux à vapeur de transborder leur cargaison sur d'autres bateaux à un autre

endroit de la route, s'ils pouvaient les rendre à destination ou les mettre à bord des bâtiments de mer sans autre transbordement.

S'il est vrai que ces derniers bateaux, ou autres à vapeur, doivent par la suite faire la plus grande somme du transport, il semble qu'il ne serait pas sage de les restreindre aux *six septièmes* du voyage entre Chicago et Montréal, lorsqu'ils pourraient faire également tout le trajet, comme plusieurs le font maintenant.

Il est vrai que par le passé les chargements de retour ont été comparativement peu considérables, mais si une forte partie du commerce d'exportation s'écoulait par le St. Laurent, il y a tout lieu de croire qu'une bonne partie du commerce d'importation de l'Ouest suivrait la même voie.

Il est de même à croire que le trafic entre les provinces maritimes et le lac Ontario pourrait se faire au moyen des navires mêmes qui peuvent voyager sur la partie inférieure du fleuve, attendu qu'ils pourraient passer par les canaux sans rompre leur chargement.

Si grande que pourrait être l'exportation du grain jusqu'à la mer, elle correspondrait à peine à la quantité nécessaire pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre ; une grande partie de ce grain pourrait aussi se transporter par le St. Laurent et être livré à meilleur marché sur le lac Champlain que par toute autre route.

On affirme sur bonne autorité que cela pourrait être fait dès maintenant même, si l'on pouvait éviter les nombreux transbordements.

Cette question est partiellement dans le domaine du public depuis longtemps, et elle a été examinée en entier récemment par certains corps publics ; un projet a même été soumis l'hiver dernier à la législature de New-York à Albany, à l'effet de construire un canal entre la rivière Hudson et le lac Champlain, dans le but de le faire servir de continuation au canal projeté de Caughnawaga. Quant à ce dernier, le parlement canadien a, à sa dernière session, prolongé la charte qui lui avait été octroyée il y a plusieurs années, de sorte qu'il semble être question d'ouvrir une ligne de communication entre le St. Laurent et l'Hudson.

Si ce projet réussissait, il y a lieu de croire que les grains qui s'exportent ou se consomment dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, pourraient être transportés de l'Ouest à des prix qui déferaient toute concurrence par notre route du St. Laurent, qui aurait le bénéfice de ce commerce.

Il est probable que des influences puissantes seront mises en jeu pour détruire ce projet, de crainte qu'il ne soit hostile aux intérêts de New-York, car on semble être généralement sous l'impression que pour le grain destiné aux marchés européens, une fois à la portée des bâtiments de mer, on ne recherchera pas, vraisemblablement, un autre port plus éloigné pour l'expédier.

Les prix moyens du transport du blé de Chicago à Montréal par les lacs et le fleuve St. Laurent, et de Chicago à New-York *viâ* Buffalo, le canal Erié et la rivière

Hudson, ainsi que par le canal Oswego et la rivière Hudson jusqu'à New-York, pour les années ci-dessous mentionnées, sont comme suit :—

	Chicago à New-York via Buffalo.	Chicago à New-York via Oswego.	Chicago à Montréal.
1862.....	26.33	26.27	19.70
1863.....	22.90	22.63	16.24
1864.....	28.36	28.46	16.87
1865.....	26.62	27.23	19.42
1866.....	30.36	31.45	24.08
1867.....	22.36	22.35	15.37
1868.....	22.79	22.87	16.15
1869.....	23.12	23.13	15.82
1870.....	17.10	18.44	14.75
1871.....	20.24	21.27	16.85
1872.....	24.25	23.47	19.29

Les susdits prix sont reproduits du rapport de l'auditeur des péages de canaux, etc., de l'état de New-York ; et  $4\frac{1}{2}$  centins ont été ajoutés aux prix par Oswego ou Kingston pour le fret qui se vend à Montréal. Les prix sont donc établis d'après le cours monétaire américain.

Ce tableau fait voir que le blé a été transporté de Chicago à Montréal, jusqu'à la fin de l'année 1869, à 6 ou  $7\frac{1}{2}$  cts. par boisseau de moins qu'à New-York.

En 1870, les péages du canal Erié ont été réduits de la moitié ou  $3\frac{1}{10}$  cts. par boisseau ; depuis cette date les prix du fret jusqu'à Montréal ont varié de  $3\frac{1}{2}$  à 5 cts. de moins par boisseau que pour New-York.

Un bateau à vapeur fait le voyage entre Chicago et Montréal dans huit à dix jours, et le voyage d'aller et retour prend de dix-neuf à vingt et un jours.

En 1871, dix bateaux à vapeur qui appartenaient à la " Compagnie de transport du Nord " ont fait 119 voyages entre Chicago et Ogdensburg, soit une moyenne de douze voyages chacun ; sur ce nombre, trois pourtant, avaient fait treize voyages durant la saison.

Le fret prend vingt à vingt-deux jours pour se rendre de Chicago à New-York via le canal Erié et la rivière Hudson.

Bref, il appert que le fret et les autres droits sur le blé sont d'environ 20 pour cent moindres pour Montréal que pour New-York, et il y a en outre une différence de temps dans la rapidité du trajet depuis Chicago de onze à douze jours en faveur de la route du St. Laurent.

Ce côté de la question a été fort bien exposé par un écrivain, qui a traité, dans une série de lettres publiées dans le *Montreal Gazette*, du " Transport à bon marché." Il dit que " si deux bateaux à vapeur quittent Chicago en même temps, chargés de grains pour Liverpool, l'un par la voie du St. Laurent pour Montréal, où se chargent les cargaisons à bord des navires de mer, et l'autre *via* Buffalo et le canal Erié pour New-York, la cargaison qui aura passé par Montréal arrivera à Liverpool et



sera vendue avant que la cargaison *viâ* le canal Erié n'ait quitté le port de New-York."

Le commerce d'importation n'est pas moins propre à faire ressortir les avantages du fleuve St. Laurent comme voie de navigation. Supposons qu'un marchand de Chicago télégraphie à New-York pour faire la commande de certaines marchandises, et que le même jour il envoie un ordre semblable en Europe, il recevra dans trois semaines les articles commandés en Europe et il pourra même en avoir vendu une partie considérable avant que les articles qu'il aura fait venir de New-York lui soient parvenus.

Les articles lourds et massifs, et de fait tout article envoyé à l'ouest de Burlington, dans le Vermont, ou de tout autre endroit des Etats de l'Est, peuvent être transportés plus économiquement et avec plus de vitesse par le fleuve St. Laurent que par toute autre voie de communication par eau.

Ces faits démontrent pleinement que quelles que soient les influences dominantes que New-York met actuellement en jeu, elles devront céder finalement sous la pression des *Etats producteurs de l'Ouest*, qui se résigneront difficilement à voir leurs grains fortement taxés au bénéfice des lignes de transport, pour la simple raison qu'elles traversent un Etat qui désire vivement monopoliser un commerce aux besoins duquel il ne saurait correspondre.

Cette question a été fréquemment examinée, et elle gagne rapidement du terrain.

Un négociant de l'Ouest publiait il y a quelques années une série de lettres, dans lesquelles il affirmait ce qui suit: "Que le grain soit exporté en Europe ou en d'autres pays, ou consommé dans les Etats de l'Est, il n'en reste pas moins établi que le prix que le producteur ou le cultivateur de l'Ouest reçoit pour son blé ou autre grain, est le prix de vente sur le marché, moins les frais de transport et de manie- ment, que ce marché s'appelle l'Europe, le Canada ou les Etats de l'Est, et que chaque centin économisé sur le transport est autant d'ajouté à la valeur de chaque minot de grain actuellement produit ou qui sera produit à l'avenir, dans ces Etats à céréales du Nord-Ouest."

Cependant, ce n'est pas tout le bénéfice que nos voisins doivent vraisemblablement retirer d'une ligne continue et uniforme de navigation pour les gros navires, depuis les lacs jusqu'aux ports maritimes, qui doit tant nous occuper que les avantages qui, selon toute probabilité, en découleront pour tout le pays.

Car il en est peu qui, après avoir attentivement examiné ce sujet, seront portés à croire que la vente, l'achat ou l'échange des marchandises, ou même les profits provenant du commerce de transport même, sont les seuls avantages que procure le commerce.

La construction et l'équipement des navires demanderont beaucoup de matériaux et d'ouvriers habiles ; de plus, ceux qui seront employés comme navigateurs et dans d'autres branches du service formeront une partie très-considérable et importante de la population, et le pays tout entier bénéficiera de leurs succès.

L'opportunité de l'agrandissement de nos canaux étant, nous le présumons, bien établie, il s'agit maintenant de déterminer la plus grande profondeur que l'on pourrait obtenir moyennant une dépense raisonnable.

Il est certain que le niveau du St. Laurent est sujet à des variations notables ; or, il faut en connaître le niveau le moins élevé et s'en servir comme de guide principal, si l'on veut que le chenal puisse servir en tout temps durant la saison de la navigation.

Les lacs, pendant les cinquante-cinq dernières années, ont subi une variation d'environ cinq pieds et demi entre le niveau le plus élevé de l'eau haute et basse en temps calme, mais il ne semble pas que la moyenne du niveau ait subi un changement absolu durant cette période de temps,

Ce fut en 1819, 1848 et 1872 que les eaux des grands lacs s'abaissèrent le plus, autant qu'on peut le constater par les rapports connus ; leur niveau a été déterminé en 1848 et 1872 au moyen de registres certifiés et bien tenus à différents endroits. Le niveau pour l'année 1819 a été précisé au moyen d'un registre tenu à Cleveland, Ohio, et qu'on ne peut en conséquence appliquer strictement qu'au lac Erié, mais comme les variations relatives des niveaux à l'état normal des lacs correspondent dans d'autres cas, on peut fort bien en conclure qu'il en aurait été de même en 1819, ce qui fait présumer que l'eau du lac Ontario a été de plusieurs pouces plus basse cette année-là qu'en tout autre temps depuis.

Le niveau du lac Ontario en 1838, 1855, 1859, 1862 et 1870, a été plus élevé qu'en aucun autre temps durant la période mentionnée. D'après le registre tenu à Oswego, l'eau a été de  $2\frac{1}{2}$  pouces plus haute au mois de mai 1870 qu'en 1838, ou aucune des années intermédiaires.

Il a été fort bien établi que la différence des niveaux au même endroit entre l'eau basse de 1848 et l'eau haute de 1870 était d'au moins cinq pieds ; mais il est probable qu'il y avait une différence d'environ  $5\frac{1}{2}$  pieds entre l'eau basse de 1869 et l'eau haute de 1870.

L'eau était de 7 pieds 10 pouces plus haute à Port Colborne, au mois d'avril 1859, qu'au mois de novembre 1872.

Au mois de juin 1870, l'eau à Port Dalhousie était de 5 pieds 5 pouces plus haute qu'au mois de novembre 1872; et au mois de mai 1870, l'eau dans la baie de Toronto était de 5 pieds 3½ pouces plus haute que le 19 mars 1872.

Les variations des niveaux des lacs sont de différentes espèces, et toutes ont plus ou moins d'influence sur les fluctuations du fleuve :—

10. Il y a la baisse et la montée générale des eaux déjà mentionnées, qui comprennent une série irrégulière d'années, et sans aucune uniformité soit d'augmentation ou de diminution, mais qui représentent une différence d'environ 5½ pieds entre les extrêmes du niveau normal depuis environ 1819 jusqu'à ce jour.

20. Il y a une montée et une baisse annuelles des eaux variant de dix à vingt pouces, qui sont entièrement distinctes des variations ci-dessus mentionnées, et qui proviennent exclusivement de la quantité de neige et de pluie qui tombe. Les eaux hautes généralement se font sentir au mois de juin, et les eaux basses au mois de septembre.

30. L'action continue des vents violents change le niveau de la surface des lacs en en abaissant une partie et en en élevant une autre, proportionnellement à la violence et à la durée de l'orage, mais elle peut être modifiée jusqu'à un certain point par la configuration de la côte.

On a aussi observé d'autres variations soudaines en différents temps sur les lacs, qu'on ne saurait attribuer à aucune des causes ci-dessus mentionnées, mais on n'en a jamais donné d'explication satisfaisante, ainsi que pour celles qui sont énumérées sous le premier chef.

\* Le fleuve St. Laurent est plus ou moins affecté par toutes ces variations dans les niveaux des lacs; celles qui sont mentionnées sous le troisième chef, étant plus fréquentes et soudaines, sont en conséquence mieux observées.

On peut dire à l'appui de ce dernier fait que le 9 juin 1852 un fort vent de l'ouest eut l'effet d'élever l'eau de l'écluse des Galops de 23 pouces en moins de six heures. L'eau se maintint à ce niveau durant environ deux heures, puis le vent ayant cessé, elle baissa de vingt pouces dans les six heures subséquentes, soit trois pouces de moins que le niveau qu'elle avait (14 heures auparavant) à l'heure mentionnée en premier lieu.

Les variations du niveau d'eau à différents endroits sur le fleuve ne sont pas uniformes, c'est-à-dire que la montée et la baisse ne sont pas pareilles partout.

On établit ce fait au moyen du registre tenu tous les jours aux différentes stations, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :—

Canaux.	Entrée supérieure des canaux			Entrée inférieure des canaux.						
	No. de l'écluse	Variation du tirant d'eau normal.		Variation entre l'extrême eau haute et l'eau basse	No. de l'écluse	Variation du tirant d'eau normal.		Variation entre l'extrême eau haute et l'eau basse.		
		Pds.	pouces.			Pds.	pouces.			
Des Galops.....	27	4	6	4	11	25	5	9	7	7
Rapide Plat.....	24	4	10	6	9	23	5	0	6	4
Pointe Farran.....	22	3	0	5	0	.....	.....	.....	.....	.....
Cornwall.....	21	3	10	4	8	15	3	0	.....	.....
Beauharnois.....	14	2	6	3	3	6	3	4	.....	.....
Lachine.....	5	3	2	7	2	.....	.....	.....	.....	.....

On voit par la troisième colonne que les variations du tirant d'eau normal du fleuve ne correspondent pas à celles des lacs, et qu'elles sont bien différentes aux endroits où l'on tient des registres.

Quoique ces élévations varient considérablement, la différence relative entre les eaux hautes et les eaux basses est encore plus grande, ainsi qu'on peut le voir par la quatrième colonne.

On voit aussi par les sixième et septième colonnes que la fluctuation des niveaux du fleuve en bas des rapides respectifs est plus sensible qu'à tout autre point en amont qui se trouve à une courte distance.

Ces élargissements du fleuve, longs, larges et presque de niveau, comme le lac St. François, semblent moins sujets à ces variations (sauf lorsque la glace s'y amoncelle) qu'aux endroits où la largeur du fleuve est moindre, et où ces élargissements ont comparativement peu d'étendue.

Sans entrer plus profondément dans l'examen de cette partie de la question, mentionnons de suite comme un fait concernant directement la question de l'agrandissement du canal, que les niveaux de l'eau basse sur les seuils des écluses aux endroits ci-dessous mentionnés étaient comme suit en 1871 et 1872 :—

	Ecluse de garde des Galops.	Entrée inférieure du canal des Iroquois	Ecluse de garde du Rapid Plat.	Entrée inférieure du Rapide Plat.	Canal de la Pointe Farran.	Ecluse de garde du canal Cornwall.	Entrée inférieure du canal Cornwall.	Ecluse de garde du canal Beauharnois.	Entrée inférieure du canal Beauharnois.	Ecluse de garde du canal Lachine
Ecluse.....	27	25	24	23	22	21	15	14	6	5
	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs	Pds. pcs
	8 1	9 3	6 7	7 0	7 9	8 3	9 0	10 10	9 3	9 1

Ces profondeurs étant sur les planchers des écluses, il est évident qu'il faudra baisser ces derniers de  $5\frac{1}{2}$ ,  $4\frac{1}{2}$  à  $1\frac{1}{4}$  pieds environ pour donner passage aux navires tirant 12 pieds d'eau.

Il est bien connu que les biefs supérieurs des canaux sont les plus longs, c'est-à-dire que leur point culminant a été, dans tous les cas, prolongé aussi loin que les circonstances le permettaient, et que pour opérer l'agrandissement il faudra les approfondir, ainsi que les entrées, de  $6\frac{1}{2}$ ,  $5\frac{1}{2}$  à  $2\frac{1}{4}$  pieds, afin d'obtenir la profondeur nécessaire, qui devra être d'au moins 13 pieds au-dessous du niveau de l'eau basse de 1872.

Cela étant, il a été nécessaire de se renseigner exactement sur la profondeur, la nature du fond, etc., à tous les endroits entre les canaux où l'on savait qu'il existe des battures ou autres obstacles à la navigation.

Du lac Ontario à Prescott, les cartes marines indiquent que le chenal est profond—généralement il est reconnu bon—conséquemment, l'attention a été dirigée sur les étendues du fleuve entre ce dernier point et Lachine.

Bien que l'on croie que l'eau est assez profonde pour le passage des navires de la dimension que permet l'échelle de navigation actuelle, il est néanmoins quelques endroits dont le fond devra être creusé et le chenal amélioré pour permettre aux navires d'un plus fort tirant de passer dans la saison des basses eaux.

Dans l'ordre descendant, ces endroits sont :—

10. Là où le chenal actuellement en usage traverse du sud au nord du fleuve, à environ trois quarts de mille en amont de l'entrée du canal des Galops,

20. A quelques places isolées dans le lac St. François, et surtout sur la distance d'un mille, à partir d'environ 2,000 pieds au-dessus de l'entrée supérieure du canal Beauharnois.

30. Près de l'extrémité inférieure du lac St. Louis, et par intervalles sur une distance d'à peu près quatre milles et demi en amont de l'entrée supérieure du canal Lachine, dans le voisinage des lieux où sont actuellement ancrés les phares flottants.

Quoiqu'elles ne soient pas réellement considérables, ces dernières obstructions n'en seront pas moins très-difficiles à faire disparaître et seront la cause d'une forte dépense comparativement à l'étendue des travaux de l'entreprise.

Toujours en suivant l'ordre ci-dessus, nous offrirons les recommandations suivantes touchant ces différents points.

1. Quant à la difficulté d'un profond chenal entre Prescott et le rapide des Galops, nous dirons que sur une distance d'environ trois milles en amont de ce dernier il y a plusieurs îles séparées par des chenaux d'une capacité plus ou moins grande. Le principal—ou celui que l'on appelle le chenal des bateaux à vapeur—depuis l'extrémité supérieure de ces îles, a environ deux milles et demi de longueur et se trouve sur le

côté sud ou côté américain. A cette distance il oblique vers le côté nord, entre les îles Adams et Pier, et sur un espace d'environ 2,000 pieds, la profondeur varie de 10½ à 13 pieds, et ensuite est telle qu'il y a neuf pieds d'eau sur le busc de l'écluse de garde.

Dans la même direction, et plus à l'est, l'eau est plus profonde, mais le courant est si fort qu'il est presque impossible à un puissant vapeur de le remonter, quand même il n'aurait rien à sa remorque.

Cette partie du fleuve est appelée par quelques-uns la batture de la Roche Plate. Le fond est de calcaire à surface comparativement unie ; mais ça et là se trouvent des amas de cailloux et de roches détachées.

Plus haut, le chenal est marqué par des bouées ; mais dans le voisinage des récifs de l'île de la Cheminée, le courant est fort, et dans les temps brumeux le passage des navires est là difficile.

On sait, cependant, qu'entre la rive sud et les récifs il y a un chenal profond, mais étroit, que peuvent trouver avantageux les navires qui remontent le fleuve.

En examinant le chenal du Radeau ou du Milieu, on a vu que son extrémité inférieure traversait la batture de la Roche Plate, mais à la tête de l'île Pier il prend une direction en eau profonde soudainement coupée par un banc situé entre les îles de la Cheminée et Drummond. Ce banc a une largeur d'environ 1,000 pieds et il est formé de cailloux recouvrant un fond très-dur. De neuf à onze pieds d'eau le recouvrent et le courant y est fort et transversal. Plus haut, plusieurs petites battures et amas de cailloux se rencontrent avant d'atteindre la ligne du chenal sud, vis-à-vis la pointe de la Cheminée.

On a aussi soigneusement examiné une route nord conduisant en droite ligne à travers la baie Munro en gagnant la Pointe de la Tortue et dans la direction générale du fleuve. De là, elle prend une direction nord-ouest jusque près de l'extrémité inférieure de l'île Spencer, ensuite, elle gagne le sud-ouest entre les îles Drummond et Spencer, à l'extrémité supérieure desquelles elle décrit une courbe et se dirige vers le phare de la Pointe du Moulin-à-Vent.

Sur cette route, plusieurs endroits du chenal demanderaient à être approfondis et d'autres à être en même temps élargis.

Dans l'ordre ascendant, la première de ces battures est vis-à-vis l'île au Canard, où, sur une distance de 1,600 pieds environ, la profondeur varie de cinq et demi à douze pieds et demi, et le fond est formé de cailloux empâtés dans la vase et l'argile.

En amont de la Pointe à la Tortue, un banc long de 400 pieds traverse la ligne, et de cinq à dix pieds d'eau le recouvrent. La partie inférieure de ce banc est un roc

de calcaire dont la surface est de huit à dix pieds au-dessous de cette ligne ; la partie supérieure est formée de gravier et de cailloux. La portion rocheuse de cette batture se continue 600 pieds en montant sur à peu près la moitié de la largeur du chenal, et  $11\frac{1}{2}$  à 13 pieds d'eau la recouvrent.

Ensuite, un peu au-delà de l'île Spencer, le chenal est assez profond ; mais à quelques places il faudrait abattre des saillies pour donner la largeur voulue de 200 pieds sur tout le parcours.

Depuis le point en dernier lieu mentionné jusqu'à l'eau profonde, à la hauteur de la pointe de la Cheminée, la ligne du chenal projetée traverse trois battures ; une de 700 pieds, l'autre de 550 et la troisième de 400 de longueur.

Sur la plus grande, la moyenne profondeur d'eau était d'environ  $8\frac{1}{2}$  pieds ; et sur les deux autres d'à peu près dix et demi.

Ces battures sont principalement formées de gros cailloux et de gravier reposant sur un fond d'argile durcie.

Comme le chenal du milieu *des trois* traverse, tel que déjà dit, la batture de la Roche Plate, et qu'il nécessiterait de grands travaux à son entrée supérieure, il est à croire que le choix de la route devra être limité aux chenaux sud et nord.

A leur extrémité inférieure, ces derniers se traversent l'un l'autre dans la baie Munro, ainsi qu'à leur extrémité supérieure vis-à-vis la pointe de la Cheminée.

Pour donner à la route nord une profondeur de  $13\frac{1}{2}$  pieds vis-à-vis l'île de la Tortue, de 14 pieds dans les eaux les plus basses sur les battures en amont de l'île Spencer, et une largeur de 200 pieds sur tout le parcours, y compris la construction des phares et balises nécessaires, le posage de bouées, etc., la dépense probable serait comme suit :—

	Verges cubes.	
Minage et enlèvement de roc.....	12,900	} \$432,000
Enlèvement des cailloux, du gravier, etc.....	75,400	
Enlèvement de l'argile durcie, gravier, etc.....	13,000	
Phares, balises et bouées.....		14,000
		<u>\$446,000</u>

Si la profondeur du chenal pouvait être d'un pied de moins que ci-dessus, tout en lui conservant la même largeur partout, la dépense serait réduite d'environ \$85,000, ce qui porterait à \$361,000 les frais probables de l'amélioration.

Pour l'approfondissement du chenal sud—voie que suivent actuellement les vapeurs—jusqu'à 14 pieds au-dessous des plus basses eaux, et donner une largeur de 200 pieds sur la batture de la Roche Plate, y compris la construction de phares, balises et le posage de bouées, etc., la dépense approximative pourrait ainsi se décomposer :—

	Verges cubes.
Minage et enlèvement du roc.....	} 28,500
Enlèvement des cailloux, gravier, etc.....	} \$500,000
Phares, balises et bouées.....	12,000
	\$512,000

Pour faire un chenal de la largeur ci-dessus mais seulement de 13 pieds de profondeur dans les plus basses eaux, il y aurait une réduction de \$192,000, et le chiffre approximatif de la dépense serait de \$320,000.

Le chenal nord aurait l'avantage d'être si bien abrité, près de son extrémité inférieure, par la terre ferme et l'île du Canard, et plus haut par les îles Spencer et Drummond, qu'il serait, en quelque sorte, comme un canal de grandes dimensions.

Il pourrait être fait sans l'aide du chenal actuel des bateaux à vapeur, dans une eau comparativement calme, car aucun courant transversal ou autre ne viendrait s'y jeter, mais le cours sinueux qu'il lui faudrait nécessairement suivre exigerait qu'il fut balisé pour le service de jour et bien éclairé la nuit; mais, malgré cette sinuosité, il raccourcirait la distance d'environ deux tiers de mille entre l'extrémité supérieure du canal des Galops et Prescott.

Le chenal sud aurait cet avantage d'être beaucoup plus large, et, sous quelques rapports, plus droit, mais quelque paradoxal que cela puisse paraître, il serait plus long que celui du nord, sans compter le courant considérable à son extrémité supérieure et le fort courant transversal de la Roche Plate à son extrémité inférieure.

Qu'il soit ou non amélioré, il est très probable que les vapeurs portant des passagers continueront de prendre ce chenal pour la descente, et les radeaux celui du milieu, mais s'il est amélioré, il est certain que la route nord sera la meilleure comme ligne principale de navigation.

Comme il a été constaté qu'une profondeur suffisante peut être obtenue dans ce voisinage pour les sommes ci-dessus désignées, le choix de la ligne principale peut, pour le présent, être laissée à l'état de question ouverte.

L'approfondissement et l'amélioration du chenal dans les environs de l'île et de la Pointe Boulton—c'est-à-dire là où des cailloux, du gravier et de l'argile durcie forment le fond qu'il faudra creuser sur une longue distance—se rapportent, en grande partie, au canal des Galops, bien que ces travaux soient à faire dans le fleuve, et il en sera plus loin question, lorsqu'il s'agira de ce canal.

L'endroit suivant du fleuve, où l'on a vu une batture, ou que l'on sait exister, est à environ deux milles en aval du canal du Rapide Plat, et est désigné sous le nom de Willards. C'est un amas considérable de cailloux, etc., sur lequel il n'y a



pas plus de six à huit pieds d'eau dans les basses eaux ordinaires. Sur ce point, une amélioration considérable pourrait se faire en enlevant partie de cette batture, mais elle n'est pas d'une nécessité absolue, car il y a dans le voisinage un chenal assez profond, quoique sinueux et non direct. (Voir annexe A.)

## 20. Chenal du lac St. François, etc.

Depuis l'issue du canal Cornwall jusqu'à la Pointe Glengarry, près de la tête du lac St. François et sur une distance d'au moins cinq milles, il y a deux chenaux différents sur la plus grande partie de cette étendue, et le principal est large d'au moins 700 pieds dans tout son parcours et d'une profondeur de vingt. Depuis ce dernier jusqu'aux Narrows, et jusqu'aux sud de l'île Clark, il y a une étendue de dix milles et demi, de trente pieds de profondeur et de 1,200 de large, au nord de laquelle se trouve l'île aux Herbes (*Grass Island*). De là à l'île de l'Été, distance d'un mille et quart, la profondeur est de 22 pieds et la largeur de 500 au nord de l'île Craig. Depuis l'île de l'Été jusqu'à l'île de la Sauvagesse, distance de trois milles trois quarts, la largeur est de 1,200 pieds et la profondeur de vingt, sauf les endroits ci-dessous désignés :

10. Une batture de cailloux, etc., située en face de l'île St. François, connue sous le nom de Middle Ground, et que recouvrent sept pieds d'eau quand le fleuve est bas, et pour obtenir là une profondeur de 14 pieds il faudrait enlever environ 10,500 verges cubes de déblai.

20. Il y a le banc appelé le Montagnard (*Highlander*) situé dans la direction du chenal nord et en face de L'Islet. Environ 10 pieds d'eau le recouvrent, et pour donner là 14 pieds de profondeur il faudrait enlever 1,450 verges cubes, principalement de cailloux.

30. Une partie du côté nord de la batture dite Groupe de Cheval devrait être enlevée, ainsi que la pointe sud-ouest des battures de l'île de la Sauvagesse, travaux qui se résumeraient au déplacement d'environ 2,500 verges cubes d'argile.

Comme il est dit plus haut, la profondeur est suffisante ailleurs, mais par leur situation, ces battures seraient sans doute dangereuses la nuit ou en temps de brumes, si elles n'étaient indiquées convenablement, ce qui coûterait au moins autant que de les faire disparaître.

Depuis l'île de la Sauvagesse (un mille au sud-ouest du phare Lancaster) jusqu'au phare flottant de la traverse, distance de trois milles trois quarts, le chenal est de 1,150 pieds de large et de plus de 36 de profondeur.

Il traverse ensuite le banc Lancaster par ce que l'on appelle le chenal sud et gagne la rive sud près de la pointe Dupuis, distance d'un mille et demi, sur laquelle la profondeur est d'au moins 20 pieds et la largeur de sept cents pieds.

A partir et en face du dernier lieu (la Pointe Dupuis,) trois quarts de mille à l'ouest de l'île aux Cériseurs, le chenal est d'au moins 1,800 pieds de large et de vingt-trois de profondeur ; il est droit sur une distance d'environ cinq milles trois quarts ou jusqu'en face du phare de la Pointe McKee, située à un peu plus de 23 milles du pied du canal Cornwall.

Les navires montant par le canal Beauharnois traversent généralement les battures du Port Louis à un point à environ un mille et demi à l'ouest du phare McKee, mais ceux qui descendent les rapides prennent le chenal profond du nord qu'ils suivent jusqu'au pied du lac.

Dans les basses eaux, ou même en tout autre temps, les navires tirant 12 pieds d'eau,—c'est-à-dire de la dimension que pourra permettre la nouvelle échelle de navigation,—ne pourraient traverser les battures de Port Louis, et, par conséquent, il leur faudrait suivre le chenal du nord pendant au moins deux milles en aval de la pointe McKee, et ensuite, pendant au moins six milles, se diriger vers le phare situé à environ un mille et un tiers en amont de la tête du canal Beauharnois.

Depuis en face de la Grosse-Pointe jusqu'à environ 2,000 pieds de l'entrée du canal, distance d'un mille et un tiers, le chenal actuel est étroit, embarrassé et difficile à beaucoup de places, même pour les navires actuellement en usage.

Cette localité est exposée aux vents de l'ouest, et pour qu'il soit utilisé en tout temps il faudrait que le chenal fut presque droit, que ses courbes, dans tous les cas, fussent faciles, qu'il eût une largeur de 250 à 300 pieds, et une profondeur d'au moins 13½ à 14 pieds depuis l'étiage. Pour obtenir ce résultat, la ligne de dix pieds d'eau au premier coude en amont de l'entrée du canal pourrait être employée comme côté sud du nouveau chenal agrandi, et la jetée du phare supérieur ou rouge comme côté nord de la ligne ; ensuite, il faudrait décrire une légère courbe vers le nord en traversant la batture en face de la Grosse Pointe.

Pour mettre à effet cette proposition, la dépense approximative se répartirait comme suit :

Dans l'ordre ascendant, la première batture exigerait le déplacement de 31,000 verges cubes d'argile et de gravier, sur lesquels il y aurait 22 p. c. de cailloux.

Deuxième batture, 46,000 verges cubes d'argile et de gravier, y compris 34 p. c. de cailloux.

Troisième batture, 61,000 verges cubes d'argile durcie et de gravier, y compris 34 p. c. de cailloux.

Quatrième batture, 3,000 verges cubes d'argile et de gravier.

Avec les phares, bouées et balises, l'exécution de ces travaux coûterait probablement \$430,000.

Il est à croire, cependant, que les difficultés qu'offrent les abords actuels pourraient être évitées en faisant l'entrée soit à la pointe Knight ou à la Grosse Pointe,

et en continuant la ligne en aval jusqu'au sud du village de Valleyfield et jusqu'à ce qu'elle atteigne le bassin, situé à environ un mille et un tiers en aval des écluses de prise d'eau. (Voir annexe B. et C.)

### 30. Lac St. Louis, etc., etc.

Depuis le pied du canal Beauharnois jusqu'au phare flottant supérieur sur le lac St. Louis, distance d'environ dix milles, le chenal n'est, nulle part, de moins de 2,000 pieds de large, et sa moindre profondeur est de 23 pieds.

Le phare flottant ci-haut est ancré près de la partie supérieure d'une succession de battures isolées qui embrassent une largeur considérable en s'étendant jusqu'au pied du lac, distance d'environ quatre milles.

Un relevé que l'on a fait du lac, surtout de cette partie de cinq milles en amont de Lachine, indique que les battures sont de hauteur et de dimensions irrégulières et généralement séparées par des étendues d'eau profonde.

Leur situation est telle qu'aucun chenal direct ne les traverse et qu'aucun des chenaux ne pourrait être amélioré conformément à la nouvelle échelle de navigation.

De fait, la ligne actuellement suivie semble être la seule qui permet aux navires d'un tirant de neuf pieds de passer pendant les basses eaux, et pour ce, il faut que les pilotes s'éloignent beaucoup de la portée des phares.

On croit que le phare supérieur est dans la meilleure position qui pouvait lui être choisie, mais celui du milieu devrait être plus au sud, ou bien que le chenal fut au côté sud du phare.

La position du phare inférieur pourrait être aussi changée à l'avantage de la nouvelle ligne et de manière à ce que le côté nord du chenal, une fois que seraient faites les améliorations nécessaires, forme une ligne droite jusqu'au phare du milieu.

Pour que ce changement soit complètement utile, il faudrait faire disparaître jusqu'à 14 pieds de profondeur, toutes les petites battures ou pointes de batture qui s'avancent dans un chenal et empêchent qu'il n'ait au moins 600 pieds de largeur.

Depuis l'entrée du canal Lachine, et en remontant, ces améliorations exigeraient 165,000 verges cubes d'excavation, dont 110,000 dans l'argile durcie, laquelle, autant qu'il a pu être constaté, contient environ 40 p. c. de cailloux; les 50,000 autres verges cubes seraient d'argile et de sable ordinaires reposant, à différentes profondeurs, sur un fond dur.

Y compris les bouées, etc., le coût probable de ces travaux serait d'environ \$520,000. (Voir annexe D.)

D'après ce qui précède, les frais probables d'approfondissement, d'élargissement, de redressement, phares et bouées pour le chenal entre Kingston et la tête du canal des Galops—de Morrisburg à la tête du canal Cornwall, et sur les lacs St.—François et St.—Louis, s'élèveraient à la somme collective de \$1,520,000.

### CANAL LACHINE.

La situation de cette voie de communication indique qu'elle doit desservir le trafic de l'Outaouais et du St. Laurent, et que, si cela est possible, sa capacité doit être supérieure à celle d'aucune autre partie du système de navigation artificielle.

Sa longueur est de  $7\frac{1}{2}$  milles depuis son écluse de prise d'eau à Lachine, jusqu'à son issue dans le havre de Montréal. Entre ces points, la différence de niveau est d'environ  $44\frac{1}{2}$  pieds, rachetée par cinq écluses.

Les deux à l'extrémité inférieure sont de dimensions à recevoir des navires tirant 16 pieds d'eau et elles sont séparées par une distance de 580 pieds.

La troisième écluse est à environ un mille en amont de la seconde ; la quatrième à un mille trois quarts de la troisième, et la cinquième à environ quatre milles et un tiers de la quatrième. Ces trois dernières ont été construites pour le passage de navires d'un tirant de neuf pieds.

Au point culminant, on a donné au fond une déclivité d'un pouce cinq seizièmes, que l'on a considérée suffisante à son alimentation et comme pouvant lui donner aussi une profondeur uniforme à ses deux extrémités.

Mais l'alimentation des pouvoirs d'eau sur les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> biefs diminue tellement le volume de ses eaux qu'il arrive souvent que lorsqu'il y a neuf pieds et dix pouces sur le plancher inférieur de l'écluse de garde, la profondeur, à l'extrémité inférieure du bief supérieur, n'est que de neuf pieds sur le mur de soutènement.

En déduisant un pouce pour l'effet des courants de traverse produits par les coursiers d'alimentation, cela donnerait une déclivité de surface de dix pouces cinq seizièmes, ou égale à deux pouces trois huitièmes par mille, ou un courant d'un mille un onzième à l'heure, et près de quelques-uns des ponts, ce courant a été trouvé beaucoup plus fort.

Ce fort courant a l'effet de retarder beaucoup le passage des navires qui remontent, et il n'est pas moins nuisible, bien que d'une manière différente, à ceux qui descendent.

Les navires qui remontent demandent un plus grand déploiement de force pour leur remorquage et ceux qui descendent sont moins faciles à gouverner ; il s'ensuit que les grands navires s'y rencontrent difficilement et que quelquefois ils sont retardés dans leur marche et éprouvent des accidents.

Il est indubitable qu'au début l'on a fait une grande erreur de permettre qu'il y eût des pouvoirs d'eau sur une ligne de navigation aussi importante, et l'on ne pourrait y remédier aujourd'hui sans de grands frais ni sans faire éprouver à la localité plus de dommages que les circonstances ne le justifieraient, car de grands capitaux ont été placés dans des moulins et fabriques diverses qui s'exploitent avec succès et desquels dépendent des milliers d'employés.

Le canal actuel a une largeur de 80 pieds au fond et de dix de profondeur. Sa tranchée dans le roc est de 130 pieds de large, de sorte que dans les deux cas la superficie de sa section est de mille pieds carrés.

Si on lui donne les dimensions indiquées dans votre lettre, c'est-à-dire 100 pieds de largeur au fond et 13 de profondeur, la superficie de section sera de 1,638 pieds carrés, ce qui diminuerait le courant d'au moins un tiers et faciliterait le mouvement des navires dans les deux directions. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que lors de l'agrandissement, l'augmentation de la profondeur ne devra s'obtenir que par l'abaissement du fond, vu que toute modification du niveau au-dessus des deuxième et troisième écluses serait très injudicieuse, et qu'il n'est possible de changer ce niveau en amont de la quatrième écluse.

Sur un espace de 200 pieds en aval de l'écluse de la côte St. Paul, le fond est de roc, sur au moins deux milles du bief supérieur, la tranchée est faite dans le roc, et il est à croire que sur les deux autres milles et demi l'on trouvera le roc à une profondeur variant de  $10\frac{1}{2}$  à 12 pieds au-dessous du niveau actuel.

Le fond du bassin à Lachine est aussi du roc dans lequel on a percé un chenal de 100 pieds de large et de la profondeur voulue à l'eau basse pour la navigation actuelle.

Or, si la même ligne est conservée, il faudra approfondir le chenal d'environ trois pieds, généralement, et ce sont autant de travaux qui ne pourraient être exécutés pendant la navigation, pas plus que l'approfondissement du bief supérieur.

On peut même ajouter qu'il est très douteux qu'il soit possible d'exécuter les travaux nécessaires pendant l'hiver, entre l'écluse de prise d'eau et le fleuve, soit en coupant la glace, soit en faisant disparaître l'eau sur une partie ou sur toute cette étendue, ou seulement sur une partie.

Pour permettre ces travaux avec quelque probabilité de succès, on a suggéré d'établir une nouvelle entrée, au sud de celle qui existe actuellement, au moyen d'une jetée comme celle qu'il y a sur le côté sud du bassin et commençant près de la rive, à environ 200 pieds au sud de l'ancienne construction, et conservant une ligne parallèle avec cette dernière jusqu'au premier coude, et de là se diriger un peu plus dans le fleuve et se continuer, en remontant sur le côté nord d'une batture, jusqu'à une distance d'environ 6,200 pieds du point de départ.

Le long de cette jetée et sur un espace d'au moins 3,000 pieds à l'extrémité supérieure, la profondeur et la largeur du chenal seraient suffisantes, excepté sur une courte distance vis-à-vis l'extrémité supérieure de l'ancienne jetée, où se montre une masse de roc (de 300 + 100 pieds), qu'il faudrait faire disparaître pour donner au chenal une largeur de 300 pieds à cet endroit.

Sur une distance d'environ 3,000 pieds à partir de la rive, il sera nécessaire d'étancher cette jetée et de relier la nouvelle à l'ancienne construction par une digue transversale en eau profonde et faite de manière à ce que toute la partie enceinte puisse être mise à sec pour pouvoir approfondir cette portion du chenal par une excavation ordinaire du roc.

La construction de la jetée et des batardeaux, l'excavation et tous les travaux qu'exigera l'approfondissement du chenal, sont évalués, par M. Sippell, à \$591,500.

Par l'adoption de ce plan, les travaux pourraient marcher sans nuire aucunement à la circulation sur le canal, et une fois terminés, nous aurions là un havre et un bassin plus grands qu'il serait possible de les avoir autrement.

Il serait nécessaire d'ouvrir une nouvelle tranchée sur le côté sud de la ligne actuelle et de construire une écluse de prise d'eau sur tel point qui empêcherait qu'elle ne pût nuire au coursier d'alimentation actuel.

Nous devons dire, toutefois, que la jetée se trouverait à une bonne distance dans l'eau rapide du fleuve, et qu'il n'est que trop certain qu'il serait bien difficile de remettre à sec la partie riveraine du chenal, sans compter que le déplacement sous l'eau d'une telle quantité de roc serait sans doute une entreprise colossale.

Bien que l'adoption de ce plan ferait disparaître les principales difficultés se rattachant à l'entrée, il n'obvierait nullement à la nécessité de vider le chenal pendant deux hivers ou plus pour permettre l'élargissement et l'approfondissement de la tranchée dans le roc et de tels autres places où le fond ne pourrait être autrement abaissé.

L'approfondissement du chenal exigerait, cela va sans dire, l'abaissement des

conduits en amont et en aval de l'écluse de la Côte St. Paul ainsi que la reconstruction des culées et piliers des ponts-tournants, travaux qui ne pourraient être exécutés que lorsque le canal serait vide, ou au moins celles de ces parties où sont situés les conduits et les ponts.

Nous devons dire, cependant, que ce qui précède ne s'applique pas nécessairement au conduit fait dans l'origine pour les principaux tuyaux de l'aqueduc de Montréal, et dont la partie supérieure, avec le consentement de la municipalité, pourrait être enlevée et l'espace autour et au-dessus des tuyaux rempli avec de la glaise, ainsi qu'il a été fait pour les deux grands conduits que l'on a fait passer sous le canal en avril dernier.

Quant au conduit entre l'écluse St. Gabriel et le pont de la rue Wellington, on pourrait s'en dispenser sans inconvénient pour le public, car il ne sert presque plus à rien depuis le système de drainage introduit sur le côté sud du canal, si ce n'est à l'écoulement des rebuts de la raffinerie de sucre, lesquels trouveraient facilement une autre issue dans les égouts qu'il y a de ce côté.

De fait, par une disposition d'un arrangement conclu il y a environ douze ans entre le gouvernement et la municipalité de Montréal, ce conduit peut être fermé en tout temps.

La fréquence du retrait de l'eau et pour d'aussi longues périodes aurait, comme on l'a dit déjà, de fâcheuses conséquences pour les moulins et fabriques qui dépendent du canal pour leur force motrice. On nous a aussi confié que le seul entretien des personnes qui se trouveraient ainsi sans travail, et celui de leurs familles, se monterait, au taux modéré de 25 cts. par individu, à \$7,500 par jour. (Voir annexe E.)

Le fort courant dont il est plus haut question serait sans doute beaucoup diminué par l'agrandissement du chenal selon les dimensions voulues ; mais, pour obtenir cet avantage il faudrait dépenser beaucoup, les affaires d'une importante partie de la communauté en souffriraient sérieusement, et ce qui est surtout à craindre, c'est que le grand nombre qui seraient par cela privés de travail ne seraient peut-être pas en mesure de faire face à la circonstance.

Afin de s'assurer si, pour arriver au même résultat et sans augmenter beaucoup la dépense, quelque autre moyen offrant moins d'obstacles existait, on a cru à propos de faire faire, avec tout le soin possible, un relevé de cette partie de la région voisine qui paraissait se prêter le mieux au changement de la partie supérieure de la route.

Conséquemment, et en peu de mots, nous attirerons l'attention sur les résultats de ce relevé, après quoi nous ferons l'exposé des avantages et désavantages des projets respectifs.

Les difficultés que présentent l'agrandissement du chenal actuel commencent à Lachine, où il quitte le fleuve, et elles se continuent en descendant au moins jusqu'au point où la rivière St. Pierre passe sous le canal au moyen d'un syphon recourbé.

Si, depuis un point dans les environs de Lachine, c'est-à-dire là où l'eau est profonde près de la rive, une nouvelle ligne pouvait être établie en descendant jusqu'à une distance convenable en aval du syphon ci-dessus mentionné, bien des embarras seraient évités, car les travaux pourraient se faire dans la saison et de la manière voulues pour une telle entreprise.

Comme nous l'avons dit déjà, ce canal aide à la desserte du trafic du St. Laurent et de l'Outaouais, et nécessairement sa capacité devrait être suffisante à ce service. Si l'on veut donner à ces canaux les dimensions qu'exigera le trafic sur lequel on compte, nous pouvons affirmer sans crainte que le canal Lachine devrait être presque aussi grand que les deux réunis.

Pour obvier aux retards et aux inconvénients causés par le manque d'espace, on suggère que depuis le bassin en amont de la deuxième écluse jusque près du pont-tournant du chemin de fer Grand Tronc, on donne au chenal une largeur de 200 pieds en éloignant la levée du nord-ouest autant qu'il sera nécessaire pour obtenir ce résultat.

Il est question de reprendre possession du lopin de terre employé par la scierie située sur le côté nord-ouest de l'écluse St. Gabriel, afin de donner au chenal la largeur ci-dessus en enlevant la quantité voulue de ce terrain.

On doit aussi reprendre possession de l'île située un peu plus haut et affermée par la Compagnie de Transport de Montréal, et en faire disparaître une partie.

Il est aussi question de relier les 2me et 3me biefs en construisant une écluse au nord-ouest de celle qui existe déjà et à l'endroit qui conviendra le mieux à la circulation des navires.

On a lieu de croire que sur cette partie de la ligne les travaux d'excavation pourront se faire en été sans nuire aucunement à la circulation ou sans déranger le niveau de l'eau.

On se propose de former, depuis le pont de chemin de fer et en montant, une nouvelle ligne qui débouchera dans le St. Laurent et aux environs du quai du chemin de fer situé près de l'extrémité supérieure du village de Lachine.

Cette ligne sera parallèle au canal actuel sur une distance d'au moins quatre milles et quart, et elle la longera au point que les deux chenaux ne seront séparés que par une levée assez large pour servir de chemin de halage, et qui sera établie sur le côté ouest du canal.



Depuis le point de départ au pont du chemin jusqu'à l'écluse de la côte St. Paul, distance d'un peu moins d'un mille, le déblai tiré du prisme sera plus que suffisant pour faire cette levée.

A cet endroit, une nouvelle écluse de la même capacité que celle qu'il y a déjà, sera construite un peu au nord-ouest de celle-ci sur un fond indiqué par les forages comme étant de roc.

De là en montant jusqu'à l'extrémité inférieure de la tranchée dans le roc distance d'environ trois milles et quart, la terre et l'argile enlevées pour former un chenal de 100 pieds de large au fond ne suffiront pas pour faire la levée extérieure, la surface du terrain se trouvant, en quelques endroits, moins élevée ou à peu près, de la même hauteur que le fond du canal, tandis que sur toute l'étendue la quantité de roc à enlever sera d'environ un neuvième, y compris les emprunts à faire, de la terre et de l'argile provenant des excavations.

La ligne se continue ensuite sur les basses terres au nord du village de Lachine jusqu'au lieu ci-dessus mentionné—près du quai du chemin de fer—distance d'environ deux milles et un tiers. Cette partie de la route serait généralement dans une tranchée, et le roc qu'il faudrait extraire là doublerait à peu près la quantité de terre ou d'argile, mais cette dernière doublerait la quantité (180,000 verges cubes) d'argile durcie et de cailloux.

Pour mettre ce dernier projet à exécution, il faudrait, sur une distance de près de deux milles, éloigner la ligne du chemin de fer de Montréal à Lachine vers le nord-ouest, tout en prenant des mesures pour qu'elle aboutisse au même point ou près du même point qu'à présent.

Pour les deux lignes de transport cela serait sans doute plus avantageux que d'avoir à construire un pont tournant sur le canal pour le service du chemin de fer.

Il faudra, cependant, deux ponts tournants—peut-être trois—pour la circulation ordinaire, et les chemins y conduisant devront probablement être un peu détournés de leur direction actuelle afin que les passages à niveau puissent être établis presque à angle droit.

A l'entrée, il sera nécessaire de construire des quais d'assez grandes dimensions, si cela est possible, pour le service du canal et de la voie ferrée.

Il va sans dire qu'il faudra aussi construire une écluse de prise d'eau, un déversoir régulateur et des coursiers d'alimentation.

Le coût probable de la nouvelle ligne qui montera depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc, et dont la superficie de section sera de 1,469 pieds carrés, est évalué à \$2,312,000 par M. Sippell, l'officier sous la direction duquel les relevés ont été faits. De ce même point, et en montant, la dépense probable pour donner au canal une

superficie de section de 1,469 pieds carrés, y compris l'approfondissement et l'amélioration de l'entrée actuelle, est évaluée à \$2,123,000 par l'officier plus haut nommé; mais s'il était fait une entrée nouvelle, il estime que le prix de revient de cette partie de la ligne ci-dessus désignée serait de \$2,164,000.

Si la largeur du fond d'un canal est un point de grande importance, nous pouvons dire ici qu'il en est de même de sa superficie de section, lorsque, surtout, comme dans le canal Lachine, le volume d'eau est constamment plus considérable que ne l'exige la navigation, et nous croyons, conséquemment, que quelle que soit la forme du profil d'un canal, sa superficie de section doit être de 1,638 pieds carrés au moins, laquelle équivaut à une largeur de fond de 100 pieds et à une profondeur de treize, avec une inclinaison latérale de deux sur un.

Donner au canal actuel cette capacité, cela équivaudrait, en sus des quantités que donnent les évaluations ci-dessus, à un déplacement de roc ou de terre, selon le cas, de treize pieds de large sur toute la profondeur et longueur de la tranchée, travaux qui, pour son agrandissement, augmenteraient de 30 p. c. la dépense représentée comme nécessaire.

Pour faire que la superficie de section de la nouvelle route soit aussi de 1,638 pieds carrés, l'augmentation serait d'environ 12 p. c. sur la quantité des excavations et presque d'autant pour la dépense à faire.

Joint au fait que la plupart des évaluations semblent basées sur des bas prix, ce qui précède porte à conclure que l'on approcherait plus de l'exactitude si la somme était augmentée d'au moins vingt pour cent.

Cela porterait le prix de revient de la nouvelle partie de la ligne à près de.....	\$2,780,000
L'agrandissement du canal actuel, depuis le même point et en montant, y compris une nouvelle entrée à Lachine, serait d'environ.....	2,600,000
	\$ 180,000
Différence.....	\$ 180,000

Ces évaluations de ce que coûterait l'exécution des différents projets indiquent que celle de l'agrandissement serait d'un chiffre un peu moins élevée, mais, sous beaucoup de rapports, la comparaison est favorable à la nouvelle ligne, surtout pour les  $4\frac{1}{2}$  milles au-dessus du pont du chemin de fer Grand Tronc, et entre les principaux avantages qu'elle offre, nous mentionnerons les suivants :

1o. Les travaux qu'elle exigerait pourraient se faire dans la saison et de la manière la plus convenable.

2o. La navigation ne serait pas interrompue par les travaux, et le public ou des particuliers n'auraient pas, non plus, à en souffrir.

30. Il ne serait aucunement nécessaire de vider le canal ni d'empiéter sur les droits ou privilèges des fermiers de pouvoirs d'eau.

40. Le chenal, une fois terminé, n'aurait pas de courants nuisibles et pourrait être utilisé à des frais minimes.

Depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc, en descendant, jusqu'à l'angle sud-ouest de la cale située en aval du pont de la rue Wellington, on donnerait au chenal, tel que dit plus haut, 200 pieds de largeur.

Sur le côté ouest de ce chenal, entre le dernier endroit mentionné et l'écluse St. Gabriel, deux bassins, séparés par un espace de 150 pieds, ont été récemment construits. Ils ont chacun une largeur de 150 pieds, une longueur de 750, et ils sont à angle droit avec le canal.

Au sud de ces derniers, mais à 300 pieds de distance, il est question d'en construire deux autres de mêmes dimensions, pour faciliter le débarquement des bois de service et autres articles lourds ou massifs.

L'extrémité occidentale du bassin supérieure sera couverte en bassin de radoub.

Le coût de l'élargissement et approfondissement de cette partie du chenal, la construction de bassins, du bassin de radoub, d'une nouvelle écluse et d'un nouveau déversoir régulateur à St. Gabriel, et d'un coursier, des excavations à faire pour le chenal et pour enlever une partie de l'île, etc., est évalué à \$958,000.

Comme se rapportant à ce qui précède nous devons dire que le bassin Wellington est donné à l'entreprise et en voie de construction. Sa longueur doit être de 1,250 pieds, sa largeur de 225 et sa profondeur de 19 pieds.

Il débouché dans le grand bassin actuel que l'on va élargir en faisant disparaître le terrain triangulaire situé au nord du chemin entre le pont de la rue Wellington et le déversoir de décharge à l'ouest du moulin.

Cet espace, ainsi qu'un large chenal dans la direction de la sortie, seront creusés jusqu'à neuf pieds de profondeur, et à toutes les autres parties du bassin actuel il sera donné 13 pieds de profondeur.

La formation et construction d'une nouvelle entrée du canal, depuis le havre de Montréal et du côté extérieur de l'entrée actuelle, sont aussi données à l'entreprise et en voie d'exécution.

Elle embrassera la construction de deux écluses devant être de 18 pieds de profondeur, et la formation d'un bassin de 540 pieds de longueur entre ces écluses.

Y compris le déversoir régulateur, les ponts, portes d'écluse, chemins, etc., le prix de revient de ces travaux est évalué à \$1,300,000.

Nous devons dire aussi qu'il est question de faire un autre bassin profond de mêmes dimensions et parallèle à celui que l'on construit maintenant, et dont le coût probable, y compris l'acquisition de privilèges et une indemnité pour les améliorations faites sur la propriété, s'élèvera à environ \$600,000.

Quand ces bassins seront faits, il y aura 5,500 pieds linéaires de quai où pourront accoster des navires d'un tirant de treize pieds, et les nouveaux quais affectés seulement au service des navires des lacs formeront, réunis à ceux déjà en usage, une étendue d'au moins 10,000 pieds.

L'évaluation de la dépense qu'exigeront les divers travaux ci-dessus énumérés pourra donc se décomposer comme suit :

Formation d'un nouveau canal depuis Lachine jusqu'au pont du chemin de fer Grand Tronc.....	\$2,780,000
Travaux entre ce dernier lieu et le pont de la rue Wellington.	958,000
Nouvelle entrée depuis le canal jusqu'au havre de Montréal, y compris deux écluses, un bassin intermédiaire, etc., aussi bassin Wellington et formation du chenal y con- duisant.....	1,300,000
Formation du second bassin d'eau profonde.....	600,000
Total.....	\$5,638,000.

Après que la partie précédente de ce rapport fut rédigée (en octobre dernier) l'ordre vint de donner les travaux à l'entreprise, et il fut immédiatement pris des mesures à cet effet; cependant, on put bientôt voir que quelques propriétaires des terrains sur lesquels devait passer la nouvelle ligne en exigeaient non seulement un trop haut prix, mais qu'ils avaient même réussi à donner à d'autres une idée exagérée de la valeur de leurs propriétés.

Des terrains qui, il y a quelques années, auraient pu être achetés pour \$120 l'acre et qui, lorsque le relevé du canal fut commencé, n'étaient pas évalués à plus de 300 à 400 piastres l'acre, ont récemment été vendus au prix de onze à dix-huit mille piastres l'acre.

On rapporte que ces prix énormes ont été obtenus lors de la vente à l'enchère de propriétés sises sur le côté nord du canal et entre le pont tournant du chemin de fer Grand Tronc et le chemin de la côte St. Paul.

Les terrains n'avaient pas obtenu des prix aussi étonnants en amont de ce det-

nier endroit, bien que l'on nous ait informé que certaines parties avaient été vendues à des prix qui dépassaient huit ou dix fois leur valeur.

Afin d'obtenir des renseignements plus complets et plus dignes de foi sur la valeur des terrains, M. Sippell, l'officier local, fut chargé, au commencement de novembre, de "se rendre auprès des principaux propriétaires des terrains que la nouvelle ligne devait traverser, et de connaître d'eux personnellement le prix auquel ils seraient disposés à les vendre, etc., etc."

Ces renseignements une fois recueillis furent soumis en détail ; l'étendue des terrains et les prix de vente y étaient établis ; on constatait aussi que les intéressés avaient été informés en premier lieu de l'objet auquel on pourrait destiner ces terrains.

La lisière de terrain située entre le pont du chemin de fer et le chemin de la Côte St. Paul, contenant environ 29½ acres, mesure anglaise, est estimée dans cet état à.	\$425,740
Depuis ce dernier endroit jusqu'à la pointe Leishman, au nord du village de Lachine.....	674,141
Total.....	\$1,099,881

Il est dit au bas de cet état que les prix demandés ne sauraient être maintenus, et que la somme de \$580,180 est le montant approximatif que l'on aurait à payer, si l'on faisait l'acquisition de ce terrain pour le canal de la manière ordinaire.

Il est peut-être bon de faire remarquer à ce sujet que dans l'estimation générale mentionnée en premier lieu, il était question d'une somme de \$73,905.50, comme étant la valeur probable de tous les terrains nécessaires pour la nouvelle ligne projetée, depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc, en haut, jusqu'à la Pointe Leishman, en amont du village Lachine ; et l'on croit que ce montant, en des temps où l'on s'adonnait moins à la spéculation, aurait été amplement suffisant pour obtenir le droit d'exproprier.

En somme, la propriété a atteint, d'une manière qui n'est pas ordinaire, des prix si excessifs, que les circonstances ne justifient personne, dans mon opinion, de conseiller au département de songer pour un instant à payer des prix aussi exorbitants.

De plus, si le terrain, sur un parcours d'au moins deux milles et demi au-dessus du chemin de la Côte St. Paul, est bas, il n'est pas du tout avantageusement situé pour la construction d'un canal.

Sur un tiers environ du parcours, le fond consiste en une vase noire, ou autres matières spongieuses, qui ont à certains endroits une profondeur considérable.

Il faudrait comme de raison enlever ces matières jusqu'à ce que l'on trouve un fond solide, et combler ce vide avec de l'argile de manière à rendre solide la partie inférieure de la levée.

Il faudrait pour cela que la tranchée fut mise à sec, et ensuite les travaux pourraient se faire facilement; mais comme ce terrain bas est souvent inondé et est même humide durant des saisons entières, il est alors extrêmement difficile d'obtenir ce résultat.

Un autre embarras encore plus grave, et qui occasionnerait une dépense considérable, serait celui qu'offre une grande partie du fond qui est du roc, percé de nombreuses fissures et de veines ouvertes, qui seront la cause probablement que l'eau du canal s'échappera sous les levées et endommagera ainsi les propriétés avoisinantes. On ne pourrait remédier à cet inconvénient qu'en creusant le fond à une profondeur beaucoup plus grande que celle qui serait nécessaire pour le chenal, et en couvrant ensuite tout cet espace à une profondeur suffisante.

Il peut être bon aussi de faire observer qu'il y a bien peu de matériaux dans le oisinage propres à la formation d'une levée étanche, et qu'il faudrait les y transporter d'une très-grande distance, et, nous l'appréhendons, dans des conditions très-défavorables.

On ne pourrait pas s'en procurer une quantité suffisante ailleurs que dans le voisinage du chemin de la Côte St. Paul, ou dans la côte qui se trouve au nord des chemins de fer Grand Tronc et Lachine, ou sur le côté sud du chenal actuel.

Eviter quelques-unes de ces difficultés a été sans doute l'un des objets que l'on a en en vue en localisant le canal actuel le long d'un terrain plus élevé, là où les déblais pourraient servir à la formation des levées, qui reposeraient sur un fond solide.

Il y a à la pointe Leishman, le terminus supérieur projeté de la route, une bonne profondeur d'eau à une distance comparativement faible du rivage; mais elle n'offre aucuns avantages pour un bassin ou un havre; et de plus on ne saurait en former dans le voisinage moyennant une dépense raisonnable. L'étendue de terrain nécessaire pour les quais, en outre de celle qui est requise pour le chemin de fer Lachine (qui est le premier occupant); ne correspondrait nullement aux besoins du commerce en rapport avec une ligne ordinaire de navigation.

Ces faits, joints aux difficultés que l'on aurait vraisemblablement à surmonter en traversant ou en changeant la ligne du chemin de fer Montréal et Lachine, et différentes autres considérations moins importantes qu'a fait naître une seconde étude de la ligne projetée, ont fait conclure qu'il n'était ni dans les intérêts de la navigation, ni dans l'intérêt public ou local, de construire un canal qui se reliait au fleuve St. Laurent à un point situé au nord du village Lachine.

Les obstacles ci-dessus mentionnés que l'on avait à surmonter pour construire un nouveau canal parallèle à celui qui existe maintenant, joints à l'incertitude de pouvoir faire l'acquisition du terrain bas, à des conditions raisonnables, ont démontré

clairement qu'il était beaucoup à désirer que l'on fit un nouvel examen plus complet au sujet de l'élargissement du canal actuel.

L'officier qui a la direction immédiate des travaux, reçut instruction de s'occuper de la chose, et fut spécialement requis de donner son attention aux points suivants :

La formation d'un chenal contournant l'extrémité sud du pont de la rue Wellington, d'une capacité telle que sa superficie, jointe à celle des deux ouvertures actuelles soit au moins égale aux quatre cinquièmes de la superficie de section du prisme de ce qu'on appelle le bief culminant.

Depuis le pont mentionné jusqu'à l'écluse St. Gabriel, le canal devra avoir une largeur moyenne de 200 pieds et une inclinaison latérale de un sur un, recouverts de pierres posées à angles droits avec la déclivité. La largeur additionnelle près du pont devra être prise sur le côté sud en aval de St. Gabriel, et la largeur devra être augmentée du côté nord.

Une nouvelle écluse devra être construite à St. Gabriel, presque parallèle à celle qui existe maintenant, et, si possible, elle devra être placée de manière à ce qu'on puisse construire un coursier entre elle et les fabriques situées sur le côté nord du canal, ou bien un tunnel entre l'ancienne écluse et la nouvelle, sinon, on devra constater s'il n'y a pas de meilleur moyen à adopter pour maintenir le niveau de l'eau à la hauteur voulue.

L'élargissement devra se faire sur le côté sud de l'île, en amont de l'écluse St. Gabriel, et non sur le côté nord, ainsi qu'il en était d'abord question, et on ne devra prendre sur l'île suivante en amont que la largeur nécessaire pour que le chenal ait la largeur voulue.

Le chenal devra avoir une largeur moyenne de 175 pieds depuis l'écluse St. Gabriel jusqu'à celle de la Côte St. Paul, et l'élargissement devra se faire principalement sur le côté sud.

Tous les ponts tournants devront être construits de manière à embrasser deux passages d'une largeur suffisante pour les navires ; et le chenal sur les côtés nord et sud de ces ponts ainsi qu'au pont du chemin de fer Grand Tronc, devra être assez grand pour que la superficie de section de toutes les issues dans chaque cas soit suffisante pour laisser l'eau circuler librement.

La nouvelle écluse de la Côte St. Paul devra se trouver sur le côté nord et être parallèle à celle qui existe maintenant ; et on devra construire dans ce but un déversoir régulateur sur le côté nord, ou bien un canal à vausoir entre l'ancienne écluse et la nouvelle.

Le prisme du canal devra avoir, depuis la nouvelle écluse à la Côte St. Paul en amont jusqu'à l'écluse de prise d'eau actuelle, une largeur moyenne de 150 pieds, ou une superficie de section de 1,950, ce qui doublerait presque la capacité du canal actuel.

Le bassin actuel de Lachine devait être examiné dans le but de voir si on ne pourrait pas trouver une nouvelle entrée au nord de celle qui existe maintenant, et de localiser une nouvelle écluse de garde sur le côté nord de l'écluse actuelle.

M. Sippell a récemment soumis une évaluation basée sur les instructions générales exposées plus haut, ainsi que des renseignements d'une même nature pour différentes autres lignes projetées, et on en trouvera une copie dans l'Annexe II. On peut dire, au sujet de ces estimations, que le dernier item dans chacune, appelé section No. 13, pour établir un canal sur la batture en amont du phare inférieur, se rattache, strictement parlant, aux améliorations du fleuve, et a en conséquence été inclus dans l'estimation pour l'approfondissement du chenal du lac St. Louis.

Nous devons dire aussi que l'agrandissement et les améliorations projetées entre la rue Wellington et les ponts du chemin de fer Grand Tronc, qui se trouvent mentionnés dans les sections trois, quatre et cinq, et doivent occasionner une dépense de \$963,400, y inclus les dépenses imprévues, etc., sont compris dans toutes les estimations.

Nous devons encore faire observer que la "onzième section" comprend dans tous les cas les travaux qui doivent être exécutés jusqu'à un point de l'entrée dans le fleuve, sauf pour ce qu'on appelle la ligne de la pointe Leishman, car la douzième section comprend l'écluse de garde, le déversoir d'alimentation, les ponts, et un tiers environ d'un mille du canal, ce qui produit une somme totale de \$482,000.

L'élargissement du canal actuel depuis le pont du chemin de fer en aval jusqu'au rivage du fleuve jusqu'à un point sur le côté supérieur du chemin, qui conduit à Lachine en amont de l'écluse de garde coûterait, d'après les estimations déjà mentionnées, environ \$2,705,447.

Ces estimations indiquent aussi qu'une nouvelle ligne depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc jusqu'au bord du fleuve à la pointe Leishman, au village de Lachine, coûterait \$3,283,654.

La nouvelle ligne depuis le pont du chemin de fer jusqu'à la pointe Leishman coûterait donc \$578,207 de plus que l'élargissement du canal actuel entre le chemin de fer et le rivage près de l'écluse de garde actuelle.

Si l'on compare le coût probable de l'exécution de ces deux projets, on devra se rappeler qu'il faudra enlever environ 940,000 verges cubes de terre et d'argile pour l'élargissement en amont du pont du chemin de fer, ce qui forme une quantité assez forte pour qu'un entrepreneur doive se procurer les meilleures machines pour enlever ces déblais. Comme l'on est sous l'impression que la plus grande partie des déblais formés de terre et d'argile, peuvent être ainsi enlevés avantageusement durant la saison de la navigation, et qu'ils peuvent être transportés sur le terrain bas en arrière de la levée nord à environ mi-chemin, entre la Côte St. Paul et Lachine, nous croyons



que l'on peut fort bien réduire l'estimation du coût de ces travaux de \$200,000 au moins.

Ajoutons aussi que dans l'estimation ci-dessus mentionnée pour l'élargissement, le coût des murs latéraux le long de la ligne entre les points déjà indiqués, joints aux déblais nécessaires, est porté à \$507,886, tandis que dans l'estimation pour l'élargissement mentionné dans la première partie de ce rapport, le coût des murs en talus pour toute la ligne est porté à \$186,300, auxquelles, pour des raisons déjà données, on a ajouté vingt pour cent, soit un total de \$223,560.

Convaincu que les murs en talus, mentionnés dans la première estimation, une fois qu'on aura fait les additions voulues, seront parfaitement suffisants, nous sommes d'avis que l'on peut très bien retrancher au moins \$200,000 du montant de la dernière estimation.

Ce qui ferait une réduction tant pour les excavations dans la terre que pour les murs latéraux de \$400,000.

Il y aurait ainsi une dépense probable nécessaire pour l'élargissement du canal actuel, entre le pont du chemin de fer et le bord du fleuve, un peu en amont de la tête de l'écluse de garde actuelle à Lachine, de \$2,305,447.

Comme les principaux arguments pour et contre la construction d'une nouvelle ligne de navigation depuis le pont du chemin de fer en montant nous ont été soumis ainsi que les objections à l'élargissement du canal actuel, nous allons maintenant soumettre les principaux points à l'appui de ce dernier plan :

1o. Il n'y aurait pas d'incertitude à l'égard du fond, de la formation des levées, ni aucun risque d'encourir des dommages sur les propriétés avoisinantes résultant des fuites d'eau de ces levées.

2o. Le canal serait agrandi sans que le département fut à la merci de propriétaires qui surfont la valeur de leurs terrains.

3o. La grande partie des excavations dans l'argile pourraient se faire avantageusement à l'aide de machines durant la saison de la navigation, et tous les travaux à la surface de l'eau pourraient aussi s'exécuter à l'époque la plus favorable.

4o. Les frais d'entretien et d'administration seraient sans doute bien moindres pour un grand canal que pour deux de moindres dimensions.

L'examen que l'on a fait dans le bassin de Lachine dans le but d'y trouver une nouvelle entrée, a démontré qu'on pourrait obtenir une très bonne ligne, mais que sa

formation serait très dispendieuse, et que l'on priverait le commerce de bois des facilités qu'il y trouve maintenant.

C'est pourquoi nous croyons que nous ne saurions mieux faire, dans les circonstances, que d'adopter le plan (déjà décrit) de former un nouveau havre ou bassin au sud de la ligne actuelle, ou de faire subir quelque modification à ce plan.

On aurait une bonne entrée en mettant ce plan à exécution, et l'on ajouterait une superficie d'au moins quaranté acres de havre ou de bassin que pourrait utiliser toute ligne allant dans la direction de l'écluse de prise d'eau actuelle.

Il appert d'après les estimations de M. Sippell que le coût des améliorations depuis la rue Wellington en montant jusqu'au pont du chemin de fer Grand Tronc serait de.. \$ 963,400

Le coût d'un nouveau canal depuis le dernier endroit en montant, sur un parcours de quatre milles et deux cinquièmes, joint à l'expropriation des terrains qu'il porte maintenant à \$362,888 (mais pour lesquels les propriétaires réclament \$755,310) est estimé à..... 1,479,314

La ligne se joint au canal actuel au point ou près du point ci-dessus mentionné, elle le longe ensuite sur un parcours d'au moins les cinq-sixièmes d'un mille, puis traverse le chenal dans une tranchée au-delà du nouvel emplacement pour une écluse de garde jusqu'au bord du fleuve et l'extrémité inférieure du nouveau bassin; le tout étant estimé à..... 1,508,600

Nouvelle entrée du havre de Montréal, des écluses et bassins, donnés à l'entreprise, et bassin projeté..... 1,900,000

\$5,851,310

Cette estimation et le plan qu'elle représente sont susceptibles des objections suivantes :

1o. Les prix estimés pour ces terrains, quoique fort supérieurs à leur valeur, sont bien moindres que ceux qu'il faudra sans doute payer.

2o. Il aurait fallu affecter une plus forte somme pour la formation du fond, des levées sur le terrain bas, et pour le transport des matériaux sur un long parcours.

3o. Si les items ci-dessus mentionnés étaient compris dans l'estimation, la dépense probable serait en somme beaucoup plus forte que celle qu'entraînerait l'élargissement et il n'en serait pas moins nécessaire de mettre le canal à sec durant un hiver au moins, vu qu'il y a près d'un mille de la ligne projetée dans le canal actuel où le fond est de roc.

Une autre évaluation soumise par M. Sippell indique le coût approximatif de l'établissement d'une nouvelle ligne sur un parcours d'environ trois milles et un dixième, ainsi que de l'amélioration et de l'élargissement des autres parties du canal actuel.

Élargissement du canal actuel depuis la rue Wellington en montant jusqu'au pont pour le chemin de la Côte St. Paul..... \$1,725,694

Le coût d'un nouveau canal depuis ce point en montant, sur un parcours de trois milles et demi, joint à l'expropriation des terrains, estimé à \$119,880.25 (mais pour lesquels les propriétaires réclament \$250,670,) est porté à. 704,896

La ligne se joint au canal actuel au point ou près du point ci-dessus mentionné, elle le longe ensuite sur un parcours d'au moins les cinq-sixièmes d'un mille, puis traverse le chenal, et continue en une tranchée au-delà de l'emplacement pour une nouvelle écluse de garde jusqu'à la rue du fleuve et à l'extrémité inférieure du nouveau bassin projeté, le tout devant coûter..... 1,508,600

Nouvelle entrée du canal au havre de Montréal, écluses et bassins, donnés à l'entreprise, et bassin projeté..... 1,900,000

\$5,839,190

Ce projet et cette estimation offrent des objections semblables à celles que l'on a faites au projet précédent pour ce qui regarde l'expropriation, il faudra encourir de plus grands frais pour la formation du fond et des levées et le transport des matériaux et il faudra également mettre le canal à sec pendant un hiver au moins.

Voici quelle serait la dépense probable pour élargir le canal actuel en entier, en lui donnant les dimensions ci-dessus indiquées, et former une nouvelle entrée à Lachine :—

Depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc jusqu'au bord du fleuve à Lachine, avec un chenal dans le bief culminant, ayant une largeur moyenne de 150 pieds... \$2,305,447

Formation d'une nouvelle entrée et d'un bassin au sud de la jetée actuelle à Lachine..... 751,500

Travaux entre les ponts de la rue Wellington et le chemin de fer Grand Tronc..... 963,400

Nouvelle entrée depuis le canal jusqu'au havre de Montréal, y compris deux écluses, le bassin intermédiaire, etc., le bassin Wellington, et la construction d'un chenal y conduisant .....	1,300,000
Construction d'un second bassin à eau profonde .....	600,000
	\$5,920,347

On voit par la première de ces évaluations que la nouvelle section du canal, longue de quatre milles et deux cinquièmes, jointe aux autres travaux indiqués, entraînerait à peu près la même dépense que celle voulue par la seconde estimation, quoique cette dernière comprenne un nouveau canal long de seulement trois milles et un dixième, et l'on constate par la troisième estimation que les dépenses de l'agrandissement du canal actuel sur tout son parcours seraient à peu près les mêmes que celles qu'occasionnerait l'un ou l'autre des deux projets que l'on vient de mentionner.

Mais s'il fallait payer les terrains aux prix qu'exigent les propriétaires, en supposant qu'il n'y aurait pas de difficultés extraordinaires à surmonter pour construire un canal étanche sur un sol bas, les frais d'exécution de l'un ou l'autre des deux projets mentionnés en premier lieu dépasseraient considérablement la dépense nécessaire pour l'agrandissement du canal actuel.

D'après le plan, mentionné dans la première évaluation, il faudrait construire deux ponts-tournants additionnels, dont l'un pour le chemin de fer Grand Tronc et l'autre pour le chemin de la Côte St. Paul, ce qui obligerait naturellement de les faire fonctionner et de les entretenir, et, comme nous l'avons déjà dit, les frais d'entretien seront beaucoup moins considérables pour un grand canal que pour deux canaux de moindres dimensions.

Il est bon en même temps de faire remarquer qu'il suffirait de mettre le canal à sec durant un an pour exécuter l'un ou l'autre des deux premiers projets, tandis qu'il faudrait probablement retirer l'eau du canal pendant trois hivers pour opérer son élargissement.

Si ce dernier projet était exécuté et que le canal eut une largeur moyenne de 150 pieds sur le bief culminant, la vitesse du courant actuel serait diminuée de moitié, de sorte que l'alimentation pourrait être la même que maintenant sans aucun inconvénient.

Si la nouvelle ligne projetée était mise à exécution, elle aurait pour avantage d'augmenter la superficie de section, mais elle n'aurait guère d'autres bons résultats, tandis qu'elle occasionnerait beaucoup plus de risques que le canal actuel une fois agrandi.

Après avoir exposé d'une manière complète les traits principaux des différents projets, nous devons dire, que, si nous avons pu obtenir les terrains nécessaires à des prix raisonnables, ou même à des prix trois fois plus élevés que ceux que l'on estimait lorsque nous avons commencé cette étude, nous nous serions prononcée en faveur de la construction de la nouvelle ligne depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc en montant.

Mais les choses ont pris depuis un aspect si différent que nous avons raison de croire qu'il ne serait pas sage d'adopter ce projet.

Après avoir bien considéré la question sous toutes ses faces, et nous être bien convaincus de son importance comme des difficultés qu'elle présente, il nous semble que nous ne pouvons mieux faire, dans ces circonstances, que d'agrandir le canal selon les dimensions indiquées dans la troisième estimation.

Nous suggérons en conséquence que l'autorisation nécessaire soit donnée pour commencer les travaux sur cette base, afin que les plans, etc., soient préparés, et que les opérations commencent le plus tôt possible.

On pourrait indemniser les propriétaires de moulins qui ne pourront utiliser leurs pouvoirs d'eau durant l'hiver en les exemptant du loyer durant les travaux occasionnés par l'élargissement du canal, ou bien en leur aidant de quelque manière à faire fonctionner leurs machines à la vapeur tant qu'ils n'auront pas d'eau pour les alimenter.

A la fin du mois de septembre dernier, une lettre a été reçue du département demandant que l'on fit l'examen de certains documents relatifs à la construction d'un canal sur cette partie du rivage nord du fleuve St. Laurent, qui se trouve entre le Côteau Landing et les Cascades, dans le but de pouvoir comparer son coût probable et ses avantages relatifs avec ceux de l'agrandissement et de l'amélioration du canal de Beauharnois.

Comme c'est une question fort importante, sur laquelle il y a beaucoup de divergences d'opinion, et qu'un examen prendrait beaucoup de temps, nous avons cru devoir laisser la question en suspens plutôt que de différer à vous soumettre des informations qui se rattachent directement à d'autres divisions de notre système de canal.

#### CANAL CORNWALL.

Ce canal est le plus ancien et le plus grand de tous ceux qui sont compris sous la dénomination de canaux du St. Laurent. Il est long de  $11\frac{1}{2}$  milles, large de 100 pieds au fond, et de 150 pieds à la surface, dans la tranchée, mais le chenal est considérablement rétréci là où il y a des tunnels ainsi qu'un pont-tournant à Cornwall.

Ce canal compte sept écluses, dont une de prise d'eau, disposées de manière à racheter une chute d'environ 48 pieds.

Les écluses ont une longueur de 200 pieds entre les portes, et une largeur de cinquante-cinq pieds dans le sas, et il y a sur les seuils une profondeur de neuf pieds d'eau, sauf lorsque l'eau du fleuve est très-basse.

Il y a trois écluses à l'extrémité inférieure du canal tellement disposées, qu'il y a une distance de seulement 331 pieds entre le No. 15 et la suivante dans l'ordre ascendant, et le bassin entre les écluses Nos. 16 et 17 a environ la même étendue.

Ces biefs courts mais extrêmement larges présentent toujours des difficultés lorsque deux navires, par exemple, qui pourraient circuler librement sur d'autres sections de la route essaient de passer l'un à côté de l'autre.

C'est le 3 novembre 1872, que l'on a remarqué le plus bas niveau d'eau sur le seuil de l'écluse d'issue, il a été alors pendant peu de temps de *huit pieds huit pouces*.

Il y a une distance de 1,474 pieds depuis l'extrémité inférieure de cette écluse (No. 15) jusqu'à la tête de l'écluse No. 17, puis de 1,900 pieds depuis cet endroit jusqu'au premier tunnel, où la largeur du canal à sa surface est de 110 pieds, et la clé de l'arche est d'un pouce et demi au-dessus du fond actuel du bief, qui est en général d'un pied environ au-dessous du seuil inférieur de l'écluse No. 18.

La distance depuis le tunnel jusqu'au pont-tournant vis-à-vis la ville de Cornwall est de 1,900 pieds, ou de 4,375 pieds depuis le bas de l'écluse inférieure.

L'ouverture entre les culées du pont est d'environ cinquante-six pieds, et elle est maintenant le seul passage pour l'alimentation du canal et des pouvoirs d'eau, loués sur le côté nord, lesquels font fonctionner une grande fabrique de coton, une grande fabrique de drap ou de laine, et un moulin à farine.

On a construit il y a quelques années, à une distance de 250 pieds, en bas du tunnel, un déversoir régulateur, au moyen duquel on peut faire écouler le surplus d'eau dont on n'a pas besoin.

Les ventelles qui servent à faire passer l'eau d'alimentation pour les pouvoirs hydrauliques sur le côté nord du canal, ont été construites par le gouvernement, et sont encore, je crois, sous le contrôle de ce département.

Un moulin à farine, et une scierie sont en opération depuis bien des années sur le côté sud du canal et à une faible distance en amont du pont tournant; on y avait aussi bâti une grande filature de coton, mais elle a été incendiée peu de temps après sa construction.

On a loué sur ce bief des pouvoirs d'eau d'une force à mettre en opération trente-six paires de meules de moulin, ce qui représente au moins une force nominale de 360 chevaux, quoiqu'il soit fort probable que les pouvoirs d'eau dont on se sert sont beaucoup plus considérables.

Il y a une distance de 7,025 pieds depuis la tête de l'écluse 17 jusqu'à la tête de l'écluse No. 18 ; à environ 300 pieds de l'extrémité inférieure de cette écluse, le tunnel du ruisseau connu sous le nom de Wood's Creek passe sous le canal à une hauteur telle que la partie supérieure est à trois pieds deux pouces au-dessous du fond actuel.

L'eau d'alimentation de ce bief s'écoule par un déversoir construit sur le côté nord vis-à-vis la tête de l'écluse, de là par un coursier dont l'entrée se trouve un peu plus bas sur le même niveau que celui du canal. On a constaté cependant que la force du courant ainsi produit offre de sérieux inconvénients pour les navires qui remontent, lorsqu'ils entrent dans l'écluse.

Le bief entre les écluses 18 et 19 a une étendue de 7,780 pieds, et l'eau d'alimentation est maintenue de la même manière que pour celui du niveau inférieur, si ce n'est que le déversoir est au-dessous de l'écluse et est situé de manière à ce que le courant traverse le chenal d'une manière plus directe.

La distance entre les écluses 19 et 20 est de 8,333, et de 4,650 depuis la tête de l'écluse 19 jusqu'au tunnel qui conduit vers l'île Barnhart.

Ce tunnel, comme tous ceux que l'on construit sur un chemin a une largeur de douze pieds et une hauteur de neuf ; mais dans ce cas, la clef de voûte est d'environ trois pieds neuf pouces au-dessous du fond actuel, et le canal est large de quatre-vingt-dix pieds seulement au haut de la ligne d'eau.

L'écluse No. 20 est large d'au moins quatre milles et trois quarts au-dessus de l'issue, et de près de six milles et trois quarts depuis le phare sur la jetée à l'entrée supérieure.

On a loué des pouvoirs d'eau suffisants pour mettre en opération dix paires de meules de moulin depuis le niveau au-dessus de cette écluse, mais on n'en a utilisé qu'une partie. L'eau d'alimentation nécessaire pour le canal de Cornwall en sus de celle qui passe comme on l'a dit plus haut, est fournie par un déversoir qui se trouve à angles droits avec l'écluse, presque vis-à-vis des poteaux tourillons inférieurs.

Depuis cette écluse située au bas du bief culminant, la ligne est fort tortueuse sur un parcours d'au moins cinq milles le long du fleuve, sans doute pour éviter autant que possible les élévations de terrain près de la rive.

Le canal présente en différents endroits sur cette section (longue probablement de trois quarts de mille) des élargissements considérables, qui ont parfois une grande profondeur.

Le ponceau des Mille-Roches passe sous le canal, à environ un mille en amont de l'écluse mentionnée, et a une longueur telle et est disposé de manière à ce que le canal n'ait qu'une largeur de 100 pieds à la surface, et la clé de voûte de l'arche est d'environ 16 pouces au-dessous du fond actuel. Le ponceau du chemin Moulinette se trouve à environ deux milles plus loin en amont ; le canal, à cet endroit, une largeur

de 117 pieds à la ligne d'eau, et la clef de voûte de l'arche s'élève à quinze pouces du fond.

L'écluse de garde se trouve à près de cinq milles et trois quarts au-dessus de l'écluse No. 20, ou à environ un mille au bas de l'extrémité inférieure de la jetée extérieure ou de la jetée du fleuve à l'entrée ; elle est d'ordre composite ; les extrémités et les enclaves des portes sont en pierres de taille, et les côtés qui forment le sas sont en caissons.

On a construit un coursier d'alimentation sur le côté nord de l'écluse large de vingt-huit pieds à la surface de l'eau, ainsi qu'un déversoir régulateur, vis-à-vis les portes inférieures, large de trente-sept pieds entre les murs latéraux.

Le mur à pertuis du déversoir s'avance jusqu'à deux pieds et demi du plus bas niveau de l'eau, il renferme six pertuis, de quatre pieds sur trois chacun, lesquels, déduction faite de l'épaisseur des portes respectives, donnent aux ouvertures des pertuis une superficie de trente-six pieds carrés.

Le volume d'eau au-dessus des pertuis (moins la jetée centrale) étant de 85 pieds carrés, lorsqu'il y a neuf pieds d'eau sur les seuils de l'écluse, l'eau n'a plus à couvrir qu'une superficie totale de 148 pieds carrés, lorsque tous les passages sont parfaitement ouverts, ou moins qu'un huitième de la superficie de section du canal.

Il est évident que l'alimentation de l'eau ne répond nullement aux besoins lorsqu'on sait que, à l'époque des eaux basses du fleuve, l'eau en amont de l'écluse de garde a le même niveau que celle qui se trouve en aval, et il arrive souvent, durant certaines années, que le niveau du fleuve n'est pas élevé de plus d'un pied que celui du canal.

La profondeur de l'eau sur les seuils d'écluse a été de huit pieds trois pouces durant quelques jours au mois d'octobre 1872 ; elle a même été de huit pieds sept pouces durant une journée au mois d'octobre 1873.

Ces seuils ayant été placés de manière à ce que neuf pieds d'eau les recouvrent, il est évident que, à moins que l'eau du fleuve ne soit plus haute pour donner cette profondeur, il n'y aura pas d'accumulation à l'extérieur des portes auxiliaires ; l'alimentation ne saurait être en conséquence plus grande que la capacité limitée du déversoir ne le permet, avec le volume d'eau que l'on peut obtenir, en abaissant le bief culminant à son extrémité inférieure.

Ce fait s'est imposé forcément en 1872 à l'attention de ceux qui ont des intérêts dans la navigation, et des locataires des pouvoirs hydrauliques, car l'eau a été alors aussi basse ou presque aussi basse qu'en aucun autre temps dont il soit fait mention au registre.

Le bord de ce bief, en amont comme en aval de l'écluse de garde, étant de quelques pouces seulement plus bas que la partie supérieure des buses actuels, il



devrait en conséquence être baissé d'au moins quatre pieds et demi afin d'obtenir une profondeur d'un pied au dessous des seuils d'écluse, de façon que les navires tirant 12 pieds puissent y circuler librement à l'eau basse.

En abaissant le lit du canal, comme nous l'avons dit plus haut, et en continuant les glacis sur une même inclinaison, le fond n'aurait plus que 82 pieds, ce qui nous obligera d'augmenter la largeur de 18 pieds, si l'on veut obtenir les dimensions voulues.

L'aspect général de la levée sud, joint à ce que nous avons pu apprendre touchant sa formation, nous fait croire qu'il ne serait pas sage de la déranger en aucune manière. L'élargissement devrait donc se faire du côté nord, quoique le sol soit en grande partie élevé et qu'il semble fort dur.

Les matières dont on fera l'excavation devront être en général transportées le long du côté extérieur ou du fleuve de la levée sud, et les déblais de toute cette partie qui se trouve au-dessous de la ligne d'eau ordinaire devraient être faits au moyen de dragueurs puissants, bien adaptés aux matières dures, et on devra prendre les mesures nécessaires pour que l'approfondissement et l'élargissement du canal se fasse sans qu'on doive en aucun temps le mettre à sec, ou sans qu'on empêche aucunement la circulation des navires.

Il est fort probable que pour atteindre cette fin on devra construire plusieurs grues mobiles, et placés séparément à de faibles distances le long de la levée sud, de façon à faciliter le travail nécessaire pour déposer les déblais sur le côté extérieur qui est celui du fleuve.

Pour approfondir et élargir le prisme de ce bief, d'après les dimensions proposées, il faudra faire l'excavation d'au moins un million et un quart de verges cubes de matières.

Comme on l'a déjà vu, l'eau en amont et en aval de l'écluse de garde a souvent été au même niveau, et dans les saisons d'eau basse ordinaire, le fleuve, durant une période de temps considérable, n'est par élevé de plus de dix à douze pouces que le canal.

On voit par ces faits combien il est nécessaire d'avoir un coursier d'alimentation aussi grand que possible, et surtout d'avoir un deversoir régulateur muni d'autant d'ouvertures que possible pour le passage de l'eau dans son mur à pertuis, avec une largeur et une profondeur suffisante, pour que toute l'eau d'alimentation puisse y entrer facilement, lorsque les pertuis sont ouverts.

La ligne de centre de l'écluse et celle du canal sont maintenant presque les mêmes, de sorte qu'il y a en réalité une moitié seulement de la surface de la largeur du canal pour la moitié nord de l'écluse, sa levée et le coursier. Nous devons aussi faire observer que le terrain sur le côté nord est d'au moins quarante pieds plus élevé que le fond projeté du bief.

Si l'on veut approfondir le chenal de la manière indiquée, il est évident que l'on devra reconstruire l'écluse de garde actuelle, construire un coursier d'alimentation plus large ainsi qu'un déversoir d'alimentation beaucoup plus grand.

Pour obtenir ce résultat et placer les nouvelles constructions dans presque la même position que celles qu'elles occupent maintenant, il faudra mettre le canal à sec durant au moins un hiver, ce qui offrirait de sérieux inconvénients que l'on doit éviter, si possible, car tous les moulins et manufactures de Cornwall ne pourraient ainsi continuer de fonctionner, ce qui priverait d'ouvrage un grand nombre de personnes.

En choisissant un autre emplacement pour l'écluse et le coursier, on pourrait, croyons-nous, obvier tout à fait à ce grave inconvénient ; les travaux seraient, de plus, mieux exécutés, et les dépenses seraient très-peu ou point augmentées.

Nous avons, cependant, tout lieu de croire qu'il ne serait pas sage de choisir pour cette fin un emplacement qui serait beaucoup en aval de l'endroit actuel, car le niveau de l'eau dans le canal dépasse maintenant de plusieurs pieds celui du fleuve qui se trouve tout à fait vis-à-vis, et la levée qui sépare le canal du fleuve n'est pas vraisemblablement de nature à tenir l'eau, si le niveau des eaux hautes du fleuve devait être continué plus loin en aval.

Si, comme on l'a déjà vu, le niveau du fleuve et du canal est le même, à de courtes périodes irrégulières, il arrive, à certaines époques beaucoup plus longues, que le fleuve est élevé de plusieurs pieds de plus que le canal. La différence, dans ces cas, entre le canal en aval de l'écluse de garde et cette partie du fleuve qui se trouve vis-à-vis, est réellement moindre qu'aux eaux basses, car le déversoir régulateur maintient généralement le grand bief à une hauteur uniforme.

On pourrait changer tout cela en plaçant l'écluse de garde plus bas, car le niveau de l'eau haute pourrait alors se continuer le long d'une partie du fleuve, où on a eu, paraît-il, beaucoup de difficulté à la rendre étanche, même aux eaux basses.

Nous croyons donc que, quels que soient les avantages qui en résulteraient si l'on plaçait l'écluse de garde plus à l'est, ils seraient plus que contrebalancés par le risque d'élever l'eau sur une partie de la levée qui ne serait pas étanche.

Pour remédier à cet inconvénient d'une manière qui offre le moins d'objections, nous suggérons de placer la nouvelle écluse de garde à environ un quart de mille en amont de l'écluse actuelle, et de manière à se trouver sur le côté sud de la ligne centrale.

Ce changement, y compris une tranchée de quarante-cinq à cinquante pieds à la hauteur de la levée nord (où sur la distance ci-dessus la ligne décrit une courbe plus grande que la surface d'eau actuelle), donnerait un espace suffisant.

L'écluse pourrait être construite sur le côté nord ou sud du chenal ; mais, dans ce dernier cas, il faudrait bâtir un pont pour y donner accès. Nous croyons que dans les

deux cas, l'écluse pourrait être construite durant l'été, d'abord en coupant la pointe ci-dessus mentionnée, puis en entourant l'espace nécessaire au moyen de batardeaux, disposés de manière que les navires puissent circuler librement de chaque côté.

On pourrait construire le déversoir régulateur durant la saison suivante, et l'alimentation pourrait se faire pendant ce temps par l'écluse ; autrement, si tous les matériaux étaient préparés et livrés, le déversoir pourrait être construit dans un mois, à l'époque où le canal est mis à sec, en vue des réparations du printemps.

On a construit, il y a quelques années, à l'extrémité supérieure du rivage du fleuve une jetée en caissons, qui s'avance à 325 pieds en montant ; elle a eu pour effet de beaucoup améliorer l'entrée et d'élever l'eau au-dessus de l'écluse de garde d'au moins *cinq* *pouces*.

La surface de l'eau offre, cependant, très peu de déclivité sur une longue distance en amont de l'extrémité supérieure de la jetée, de sorte que si on prolongeait celle-ci sur un parcours raisonnable, il n'en résulterait pas une élévation notable de l'eau à l'intérieur. Ceci vient évidemment à l'appui du fait déjà mentionné que, pour obtenir la profondeur d'eau voulue, il faudrait abaisser le fond du bief supérieur.

Nous allons maintenant appeler votre attention sur l'entrée inférieure comme l'endroit où il faudra exécuter des travaux non moins considérables. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a qu'un espace de 331 pieds entre les écluses, et il en résulte des retards considérables pour des navires ordinaires lorsqu'ils se rencontrent. Si cet inconvénient existe maintenant, il n'y a pas de doute qu'il se ferait plus sentir si les navires étaient plus gros, et encore plus, si l'on diminuait en même temps la longueur des biefs. Ce dernier résultat doit se produire dans l'un et l'autre de ces biefs, si l'on ajoute cinquante pieds à la longueur de chaque écluse actuelle, quelque soit l'extrémité à laquelle ce prolongement soit fait.

On doit aussi ne pas oublier que les seuils et la base de l'écluse d'issue, à l'exception de la partie centrale du radier du sas, ont au moins trois pieds de trop d'élévation, et il y a aussi tout lieu de croire que pour les abaisser ainsi, il faudrait les reconstruire complètement.

On ne saurait judicieusement placer cette écluse plus loin dans le fleuve, et cela nous mène à la conclusion que pour obtenir la longueur des biefs voulue, il faudra aussi reconstruire les deux autres écluses.

Les navires ne peuvent se rencontrer facilement dans des biefs qui ont moins que deux fois et demi leur longueur, et cette étendue est bien plus considérable que celle qu'on peut obtenir moyennant une dépense modérée, pour les gros navires déjà mentionnés.

Cet état de choses ne provient pas seulement de la position relative actuelle des écluses, mais du fait que la glace s'accumule tous les ans à une faible distance au bas

de l'entrée du canal, ce qui a pour effet d'élever l'eau du fleuve au point qu'elle passe alors au-dessus des deux écluses inférieures.

Il est évident, dans ces circonstances, que la formation et l'entretien des digues qui pourraient être nécessaires pour pouvoir mettre à sec l'écluse d'issue seraient très-coûteux, même si l'on pouvait exécuter ces travaux durant les mois où la navigation est d'ordinaire interrompue.

L'eau s'élève souvent aux époques déjà indiquées à vingt pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et elle a été en 1861 de vingt et un pieds plus haute qu'au mois de septembre de l'année précédente.

Une barrière de glace se forma cette même année vis-à-vis la ville de Cornwall, et elle eut pour effet d'élever l'eau au point qu'après s'être refoulée jusqu'au tunnel du ruisseau appelé Wood's Creek (près de l'écluse No. 18), elle entra dans le canal et éleva de telle sorte ce que l'on appelle le niveau de Cornwall, qu'elle en submergea les levées à plusieurs endroits. L'eau dépassait à cette époque dans cette partie du fleuve son niveau ordinaire de vingt-neuf pieds.

Ces faits indiquent clairement que la reconstruction des écluses inférieures du canal Cornwall durant l'hiver ou les premiers mois du printemps, offrirait des difficultés qui ne sont pas ordinaires. Il n'en faut pas moins pour tout cela baisser le radier de l'écluse d'issue, et changer la position relative des autres, afin d'avoir des biefs de la longueur voulue.

Après avoir examiné à fond les sérieuses difficultés que présenterait probablement l'élargissement de cette partie de la ligne actuelle, ainsi que l'incertitude où l'on est de pouvoir les surmonter avantageusement, nous avons cru opportun de faire un examen complet de la localité, afin de nous assurer si l'on ne pourrait pas obtenir avantageusement une nouvelle issue et une tranchée indépendante. Ce relevé nous a démontré qu'à environ 300 pieds au sud de la ligne actuelle, il y a un endroit favorablement situé pour une entrée, lequel renferme une profondeur d'eau dans le voisinage. Il est en même temps protégé jusqu'à un certain point par une pointe qui s'avance légèrement, du côté du fleuve en montant, laquelle a pour effet de repousser au large le courant et de produire une sorte de remous, qui rend son accès aussi facile que n'importe quel autre endroit de la localité.

Depuis ce point la ligne pourrait être continuée en montant presque parallèlement à la rangée actuelle d'écluses et à une faible distance au-delà du tunnel déjà mentionné, et les nouvelles et anciennes sections de la route se relieraient tout près de là. Si l'on exécutait ce plan, on pourrait racheter la différence du niveau entre le fleuve et le bief de Cornwall au moyen de deux écluses, ce qui permettrait de construire le bief intermédiaire en lui donnant la longueur voulue.

Ce plan permettrait de faire les fondations ainsi que la maçonnerie de l'écluse

pendant l'été, et les travaux seraient sans doute alors meilleurs et occasionneraient moins de dépenses qu'en aucune autre saison de l'année.

Il ne serait plus nécessaire ainsi de mettre le canal à sec ou de déranger en aucune manière les pouvoirs d'eau considérables qu'il y a là.

Nous avons tout lieu de croire que le terminus inférieur serait dans une position au moins aussi bonne pour l'entrée ou la sortie des navires que le terminus actuel ; de plus il y a une pointe située au nord que l'on pourrait élever et à laquelle on pourrait donner une force de résistance suffisante pour le protéger contre les effets de la glace lors de la débâcle.

Il faudrait comme de raisons pour effectuer ce projet, acheter tout ce bloc de terre qui se trouve entre le canal et le fleuve, et qui couvre un espace d'environ trente-quatre acres ; l'acquisition de ces terrains nous permettrait fort bien de fermer le ponceau si on jugeait à propos de ne pas le prolonger plus au sud.

Il faudrait ainsi supprimer le déversoir de décharge actuel et en construire un autre dans une position appropriée au nouveau chenal, autrement les anciennes écluses pourraient être converties en des déversoirs régulateurs et le chenal en un coursier ce qui, dans les circonstances, serait probablement la meilleure destination qu'on put leur donner.

L'expérience que nous a donnée la répétition du phénomène ci-dessus mentionné, nous a porté à supprimer les constructions supérieures relatives à l'écluse d'issue, et à bien assujétir les portes dans les enclaves, à la clôture de la navigation chaque année ; mais comme la chute est de seulement six à huit pieds, il y a même alors rarement moins que trois pieds d'eau dans le bief au-dessus, c'est-à-dire assez pour empêcher que les navires ne touchent trop fortement le fond.

Quoiqu'il soit probable que les dommages occasionnés par la glace seraient bien moindres à la nouvelle entrée, il est très-vraisemblable qu'il faudrait recourir aux mêmes moyens que ci-dessus, et comme l'ascension serait à peu près égale à la profondeur du canal, le bief serait alors tout-à-fait à sec.

Nous suggérons pour obvier à cet inconvénient, lorsque la chose sera nécessaire, de placer un certain nombre de poteaux d'arrêt sur le mur de chute de l'écluse, suffisant pour maintenir une profondeur de trois à quatre pieds dans le bief. Ces poteaux devront être placés, au mois de décembre et enlevés de bonne heure le printemps suivant.

Acheter le terrain qui se trouve entre le fleuve et le canal, former et protéger un nouveau chenal d'entrée, construire deux nouvelles écluses et un nouveau déversoir régulateur, prolonger le ponceau actuel ou le faire disparaître totalement, former une liaison entre les anciennes et les nouvelles parties de la ligne, protéger les levées, etc., coûterait environ \$530,000.

Pour obtenir la profondeur d'eau nécessaire sur le bief de Cornwall, et aussi dans les écluses Nos. 18 et 19, on propose dans les deux cas d'exhausser le niveau d'environ trois pieds, au lieu d'essayer à baisser le fond, car ce dernier moyen entraînerait aussi la nécessité d'élargir.

On croit que les travaux d'élargissement, d'approfondissement et de solidification des levées, coûteraient à peine la moitié de la somme qu'il faudrait pour approfondir et élargir le prisme.

Il y a également raison de croire que ces travaux seront si avantageux pour les locataires, surtout lorsque les écluses fonctionnent, qu'ils ne peuvent hésiter d'exhausser, à leurs frais, leurs vannes et coursiers, à la hauteur convenable.

En adoptant ce plan, on n'aurait à craindre aucun empiètement sur les propriétés privées du voisinage.

Je dois ajouter que par l'élévation de ces niveaux le fond des écluses 18 et 19 serait suffisamment bas pour des navires d'une plus grande dimension, en sorte qu'en ajoutant au radier de manière à faire les murs latéraux sur toute leur longueur et en leur donnant d'un bout à l'autre une plus grande hauteur, on pourrait atteindre le but désiré.

Il y a cependant contre ce plan plusieurs objections dont voici quelques-unes :

1. Les murs actuels ne sont pas dans un très-bon état, partie parce que quelques pierres se sont détachées, mais surtout en raison de la qualité du mortier employé à leur confection.

2. Les écluses ont 55 pieds de largeur et doivent rester telles, si seulement les murs sont faits plus longs et plus élevés, ce qui nécessiterait des portes plus massives, et prendraient plus de temps à relier et vider qu'une écluse de 45 pieds de largeur, et cela sans avoir aucun avantage quelconque.

3. Il faudrait que les travaux fussent exécutés en hiver et dans les premiers mois du printemps, alors même qu'à des frais beaucoup plus considérables ils ne pourraient l'être aussi bien ; en outre, pour atteindre ce but, il faudrait vider le canal, ce qui empêcherait les moulins de fonctionner.

Après avoir examiné de près ces différentes matières, la question suivante se présente naturellement : peuvent-elles être résolues, de manière à diminuer les difficultés, dans les bornes d'une dépense modérée ?

Il est hors de doute que les écluses se trouvent aujourd'hui dans les meilleures ligne et position pour la navigation ; de plus on pourrait, pendant l'été, en construire d'autres dans des endroits où elles seraient également accessibles au moyen de bons abords.

Elles pourraient être localisées sur le côté nord des constructions actuelles, près qu'en ligne avec les coursiers, à moins de frais ; mais le choix d'un emplacement sur

ce côté entraînerait la nécessité de construire et entretenir un pont aux deux extrémités de chaque écluse de manière à former un chemin de halage continu. Naturellement, avec ce plan, on se dispenserait des petits déversoirs d'alimentation actuels, car les vieilles écluses serviraient exclusivement à régulariser le niveau d'eau.

Pour placer les nouvelles écluses au sud de celles qui existent aujourd'hui, il faudrait faire des excavations beaucoup plus considérables, construire et protéger quelques hautes levées, mais on éviterait les frais et les inconvénients résultant des ponts sur les chemins de halage.

Dans l'un comme dans l'autre cas les travaux pourraient être exécutés dans la saison de l'année la plus favorable à ces opérations, et, ce qui est pour le moins aussi important, sans retirer l'eau ni gêner la navigation.

Bref, en adoptant le plan de construire des écluses entièrement neuves, elles pourraient être faites de dimensions uniformes, les travaux seraient mieux exécutés, et la plupart des objections ci-dessous énumérées, sinon toutes, disparaîtraient.

Persuadé que ce serait le meilleur plan à adopter, je dois dire que les études faites à ce sujet conduisent à la conclusion que le côté sud devrait être choisi pour emplacement de l'écluse No. 18, mais que tout probablement il faudra mettre l'écluse No. 19 au nord.

La profondeur et la superficie de section qu'il s'agit de donner au bief entre les écluses Nos. 1 et 20 peuvent être obtenues soit en relevant le niveau, ou en abaissant le fond et en élargissant le chenal, selon qu'on jugera le plus avantageux.

En exhaussant le niveau de l'eau, on en réduirait le volume et la chute à l'écluse No. 20 ; par conséquent la valeur de la propriété qui s'y trouve serait dépréciée, et en divers endroits sur le côté nord les terres seraient inondées. Sur le côté sud, les levées étant en plusieurs endroits hautes et comparativement étroites, il faudrait les élargir, les solidifier, les protéger et les exhausser.

L'arche du ponceau pour le chemin qui conduit à l'île de Barnhart est d'une hauteur qui nécessiterait de baisser le fond du chenal, mais il faudrait dans l'un ou l'autre cas allonger le ponceau d'au moins quarante pieds pour donner la largeur nécessaire à l'écoulement.

En examinant attentivement le sujet, on croit que dans ce cas il serait moins dispendieux d'approfondir le chenal plutôt que de tenir permanemment l'eau à un niveau plus élevé.

L'écluse actuelle (No. 20) se trouvant sur une courbe prononcée de la ligne, ses abords, de n'importe quelle direction, sont défavorables pour les gros navires, et ils le seraient davantage si l'écluse était allongée et les dimensions des navires augmentées. Ceci, et le fait qu'elle a dix pieds de largeur de plus qu'il ne faudrait, et que les fondations sont trop élevées dans le cas où l'on diminuerait le fond du bief pour donner la profondeur voulue, démontrent la nécessité d'une nouvelle écluse.

A en juger d'après l'aspect général du terrain qui se trouve entre le canal et le fleuve, la nouvelle écluse pourrait y être localisée de telle sorte que la ligne et ses abords seraient améliorés, sans entraîner des frais beaucoup plus considérables qu'il n'en faudrait pour mettre l'écluse actuelle à la hauteur des exigences de la situation.

J'ai déjà dit que le fond du point de partage devrait être abaissé de trois pieds et demi à quatre pieds et demi ; conséquemment les ponceaux de Mille-Roches et de Moulinette, qui ne se trouvent qu'à quinze ou seize pouces au-dessous du fond actuel, devraient être en partie démolis, reconstruits et allongés.

Le fond de ces ponceaux est déjà si bas que l'eau du fleuve y reflue, et d'un autre côté la hauteur entre le chemin et le centre du plafond de l'arche n'a que neuf pieds, ce qui permet à peine à une voiture ayant une charge modérément haute et large de passer.

Si cette partie de l'arche qui se trouve immédiatement sous le chenal était baissée de trois pieds, le chemin au-dessous devrait l'être également afin de réserver un passage de cette hauteur. Ceci et l'extension voulue des arches rendrait nécessaire de couper considérablement les parties inclinées du chemin qui conduit aux ponceaux.

Mais même pour obtenir plus d'espace, le chemin ne peut judicieusement être réduit à une longueur qui empièterait sur les fondations des culées et les exposerait à l'action de la gelée ou des eaux du fleuve.

Bien qu'il faille inévitablement diminuer à moins qu'elle est maintenant la hauteur entre le chemin et l'intrados de l'arche, le trafic ordinaire y trouvera cependant des avantages considérables ; et si c'est nécessaire, on pourra prendre des arrangements pour transporter, sur un bateau plat adapté à cette fin, les articles massifs d'un côté du canal à l'autre. Voir l'annexe F.

Mon attention ayant été attirée sur les principales matières concernant l'élargissement projeté, je donne ici une évaluation approximative des sommes qu'entraînerait l'exécution des travaux :

Créer une nouvelle sortie pour le canal, construire deux nouvelles écluses, convertir les écluses actuelles en déversoirs régulateurs, former et protéger les levées, acheter les terrains, etc.....	\$530,000
--	-----------

Exhausser, solidifier et protéger les levées des niveaux entre les écluses Nos. 17 et 18 et entre 18 et 19, baisser le fond et élargir le bief entre les écluses 19 et 20, construire trois nouvelles écluses, construire des jetées, culées et un nouveau pont-tournant à Cornwall, prolonger le ponceau Maple Grove, etc.....	800,000
---	---------



Approfondir et élargir le point de partage, construire un nouveau coursier d'alimentation, former un bassin à l'entrée, etc.....	830,000
	<u>\$2,160,000</u>

Les bateaux à vapeur du tirant qui a été jusqu'ici en usage sur le fleuve St. Laurent, en descendant quand l'eau est à ses niveaux ordinaires, suivent généralement le chenal principal entre Prescott et l'entrée du canal de Cornwall, et la plupart des bateaux à passagers descendent par les rapides et suivent le chenal tout le long jusqu'au port de Montréal.

Les navires qui montent passent tous par les canaux de Lachine, Beauharnois et Cornwall, mais en sortant de ce dernier, à Dickinson's Landing, les bateaux à passagers continuent à monter tout-à-fait en dehors de ce qui est connu sous le nom de

#### CANAL DE WILLIAMSBURG.

Ces canaux sont situés sur la rive nord du fleuve, et furent construits surtout pour éviter les Galops et autres rapides de moindre chute, ainsi que certaines étendues d'eau rapide dont il sera question par la suite.

Ils ont été formés en pratiquant des tranchées à travers des pointes qui s'avancèrent dans la rivière, et avec les matériaux enlevés, formant des baies et dentelures sur les bords du fleuve de manière à former dans chaque cas des levées continues entre le fleuve et le canal.

Dans les endroits où le courant est fort et l'eau profonde, ou bien partout où les circonstances l'exigeaient, les levées ont été tenues en place par une ligne de caissons faits à peu de frais, et tout le long du côté extérieur, ainsi qu'à d'autres endroits où c'était nécessaire, elles furent pour la plupart protégées par un revêtement de pierre.

En faisant la tranchée d'un bout à l'autre on a donné au chenal une longueur de cinquante pieds au fond, avec une inclinaison latérale de deux sur un.

Les écluses sont d'une bonne qualité de pierre à parement, dans une bonne condition; elles ont 200 pieds de longueur entre les portes et 45 pieds de largeur.

Quoique collectivement appelés canaux de Williamsburg, ils sont situés dans trois comtés différents (Stormont, Dundas et Grenville) et, étant à une distance considérable les unes des autres, ils se trouvent en réalité dans trois divisions, et l'on peut les décrire brièvement comme suit, avec leurs positions relatives.

Le premier dans l'ordre ascendant est connu sous le nom de canal de la Pointe Farran qui commence à la tête de ce qu'on appelle "Grand Remou" près les rapides du chenal du nord, ou environ quatre milles et trois quarts en amont de l'extrémité supérieure du canal Cornwall.

Dans cette partie du fleuve, entre ces localités, il y a une profondeur d'eau suffisante pour les navires de la plus grande classe, et la déclivité de surface n'est que de six dixièmes d'un pied; mais dans la baie ou remou dont il est question plus haut il y a un contre-courant irrégulier qui rend très perplexes ceux qui ne sont pas au fait de son action particulière; c'était surtout le cas, il y a quelques années, dans le voisinage de l'écluse; mais l'entrée a été beaucoup améliorée par la construction d'une jetée au large et qui a eu pour effet de changer jusqu'à un certain point la partie nord du courant.

Le canal a environ trois quarts de mille de longueur, et une profondeur de pas plus que sept pieds et demi à extrême eau basse; il a été surtout formé en levant le bord extérieur de la levée sur le côté nord-ouest du fleuve et qui en cet endroit varie de quinze à trente-huit pieds de hauteur au-dessus de la surface de l'eau.

L'écluse a une chute ou élévation de trois pieds et demi, et sur son seuil inférieur il n'y avait fréquemment, en 1872, pas plus que sept pieds et neuf pouces d'eau.

Il est donc évident que le fond du bief doit être baissé d'au moins cinq pieds et avoir une largeur qui permette à deux gros navires de se rencontrer sans obstacles, et que l'écluse doit être démolie et reconstruite ou une nouvelle construite ailleurs dans les environs.

Mais il y a des raisons pour croire qu'on ne pourrait judicieusement choisir dans ce voisinage un autre emplacement pour y mettre une écluse, en sorte, que la reconstruction de celle qui existe aujourd'hui sera inévitable, à moins que les recommandations subséquemment mises au jour soient jugées dignes d'être adoptées en partie ou en tout, et dans ce cas il est probable que le prolongement de l'écluse serait jugé suffisant.

L'entrée supérieure de ce canal est ainsi située que le côté sud d'une batture qui s'étend obliquement vers la terre se trouve à 300 pieds en amont de la jetée qui est en ligne avec le côté sud du chenal, et un peu plus haut il s'étend à une distance considérable au-delà de cette ligne.

Jusqu'au sud de l'entrée immédiate le courant est certainement de trois milles et demi à l'heure, et il continue dans cette proportion jusque près le pied de l'île au Chat.

Démolir l'écluse et en construire une nouvelle qui aurait les dimensions voulues, approfondir le chenal et l'élargir de manière à lui donner quatre-vingts pieds au fond, et améliorer l'entrée supérieure coûterait probablement \$320,000.

Depuis l'extrémité supérieure de ce canal jusqu'au Rapide Plat, distance de dix milles et un quart, l'inclinaison de surface est d'environ 8.29 pieds, et d'un bout à

l'autre de cette partie du chenal en aval de l'île au Chat, et au nord de la batture de la Pointe à l'Esturgeon sur le côté américain, le courant est, comme je l'ai déjà dit, d'environ trois milles et demi à l'heure. De là sur un espace de deux milles jusqu'au "Piliers," le chenal est droit et l'eau est comparativement calme; en amont de cet endroit, jusque vis-à-vis "la ferme Chrysler," le courant est fort dans la ligne de l'eau profonde, et les grandes roches connues sous le nom de "battures Casselman" rendent la navigation difficile. Ces battures s'étendent très-loin à partir de la rive nord, elles obligent les navires à traverser et retraverser le courant et à faire finalement un circuit sur le côté américain jusqu'au pied de l'île du "Cou de l'Oie." Après cela le chenal suit le côté nord de cette île pendant près d'un mille, au bout duquel les navires ont à se diriger vers "les Eglises" sur le côté nord (environ deux milles et demi en aval de Morrisburg); de là ils continuent sur ce côté entre le rivage et la "batture Willard" jusqu'au pied du Rapide Plat.

Il faut dire cependant qu'aux époques des eaux basses une succession de battures qui partent de la rive nord oblige les navires à prendre le courant rapide et quelques fois à traverser jusque près "l'île Monk" avant d'arriver au canal.

La seconde division est le *Rapide Plat*, qui a environ trois milles et trois quarts de longueur, et la différence du niveau de l'eau à ses extrémités supérieure et inférieure est de près de onze pieds et demi. Cette élévation est rachetée par une écluse à la sortie de Morrisburg, et près l'extrémité supérieure il y a une écluse de garde où le volume de l'eau varie de zéro à quatre pieds, et aux époques d'extrême eau basse, comme la chose est quelques fois arrivée en 1872, elle était au moins de deux pieds trop basse pour permettre aux navires tirant neuf pieds de passer dans le canal. Le point de partage dans ce cas s'étend jusqu'à l'écluse de sortie, ce qui rend nécessaire d'approfondir tout le canal de cinq pieds et demi; il faudra aussi l'élargir d'environ quatre-vingts pieds au fond, afin que deux navires puissent s'y rencontrer sans obstacles.

En tirant parti des différentes baies qui se trouvent sur la ligne, en élargissant partout où la chose est praticable sur le côté sud, et en élargissant le chenal en amont de l'écluse de garde de manière à lui donner une largeur de 100 pieds et une profondeur de pas moins que treize pieds en aval de la ligne d'extrême eau basse, il faudra déplacer environ 1,040,000 verges cubes de matières.

Au mois d'octobre 1872 il n'y eut, une fois, que sept pieds d'eau sur le seuil de l'écluse de sortie, ce qui démontre que la fondation actuelle est de cinq pieds plus haute qu'il ne faudrait pour l'échelle projetée de navigation; conséquemment, si la même ligne était continuée, il faudrait démolir le tout et le reconstruire à un niveau plus bas.

Cependant, il est bon de dire qu'une nouvelle construction pourrait être avantageusement placée sur le côté sud de celle qui existe aujourd'hui, qu'on l'envisage en rapport avec l'entrée supérieure ou inférieure.

Il faudra nécessairement, entre la fermeture de la navigation une année et sa réouverture au printemps suivant, examiner l'écluse actuelle et en construire une autre dans la même position; attendu qu'une écluse entièrement nouvelle peut être construite pendant l'été, alors que l'ouvrage serait mieux fait, à très-peu plus de frais qu'il n'en faudrait dans les circonstances les plus favorables durant les mois d'hiver ou de printemps. De plus, il n'y aurait aucun risque de voir les batardeaux se briser. Les constructions submergées ou aucune cause probable qui pourrait retarder les opérations ou l'ouverture de la navigation, ou même la gêner : état de choses qui, croit-on, justifierait au besoin de nouvelles dépenses.

Au mois d'octobre 1872 l'eau du fleuve était si basse qu'il n'y en avait que six pieds sept pouces sur les seuils de l'écluse de garde, ce qui établit clairement le fait qu'il faudra baisser le fond d'au moins cinq pieds et demi pour s'assurer d'une profondeur de douze pieds à eau basse.

Inutile de dire que ceci implique la démolition de toute l'écluse ou la construction d'une nouvelle dans quelque autre endroit.

Sur ces deux points les remarques qui précèdent, au sujet de l'écluse de sortie, ne sont pas moins applicables dans ce cas, excepté qu'il faudra que la nouvelle écluse soit placée au nord de celle qui existe actuellement.

Si l'on fait des écluses entièrement neuves, celle qui se trouve aujourd'hui à l'extrémité supérieure pourra être employée comme coursier d'alimentation, et celle de l'extrémité inférieure convertie en déversoir. A tout événement on devra laisser une marge pour ces deux objets, et en adoptant le plan indiqué les frais pourront être mis au crédit de la construction de nouvelles écluses.

Les frais probables qu'entraîneraient l'élargissement du canal du Rapide Plat jusqu'à une largeur de quatre-vingts pieds au fond et une profondeur de treize pieds dans les biefs, la construction de nouvelles écluses et la conversion des écluses actuelles en coursiers d'alimentation, la reconstruction des jetées à l'entrée, etc., s'élèveraient à environ \$820,000.

Le rapide que la construction de ce canal devait racheter a une longueur d'environ 3½ milles et une déclivité d'à peu près onze pieds et demi; son chenal est profond, en sorte que les navires tirant douze pieds peuvent y passer en sûreté, quel que soit le niveau de l'eau.

A partir de la tête du Rapide Plat jusqu'à la Pointe des Iroquois, la distance est d'un peu plus de quatre milles, avec un chenal profond tout le long, sans interruption de battures et comparativement droite, avec une inclinaison de surface de trois pieds et demi.

Les navires qui montent se tiennent généralement près la rive nord sur une distance de deux milles, presque vis-à-vis la "Pointe du Pin" qui est, dit-on, la partie la plus étroite du fleuve St. Laurent.

Dans ces environs il n'y a sur la rive ni baies ni anses tant soit peu considérables; en sorte que les navires sont entraînés dans le courant et traversent souvent le fleuve trois fois dans l'espace d'un peu plus d'un demi-mille, de là ils suivent la rive sud pendant un mille et demi jusqu'à la "Pointe Rockaway," puis traversant jusqu'à la baie qui se trouve à l'entrée inférieure du canal des Iroquois. Il n'y a cependant aucune nécessité réelle de traverser le fleuve, car le chenal depuis la "Pointe du Pin" en montant jusqu'à l'entrée de l'écluse d'Iroquois est à la fois profond et large, et favorable en somme aux navires qui montent ou descendent.

La troisième division comprend ce qui était autrefois les canaux d'Iroquois et des Galops, séparés dans le principe par une grande nappe d'eau, mais qui furent subséquemment réunis par une levée formant ce qu'on appelle le canal de jonction. Ils constituent aujourd'hui une ligne continue d'environ sept milles et demi de longueur, avec une chute de 1,481 pieds, et sont collectivement désignés sous le nom de CANAL DES GALOPS.

La section des Iroquois est longue de deux milles et neuf dixièmes, dont un mille environ dans le roc, où les tranchées varient de un à dix pieds de hauteur; toutefois la partie profonde n'a pas plus qu'un cinquième de mille de longueur.

Par la réunion des sections des Galops et des Iroquois l'eau fut exhaussée de près de deux pieds, en sorte qu'il y a aujourd'hui une profondeur de douze pieds dans toute cette partie du canal. Il a une largeur de fond de cinquante pieds toute pratiquée dans des tranchées, avec des inclinaisons latérales en argile de deux sur un, et en rochers de un quart à un; vers son extrémité supérieure il y a quelques étendues d'eau larges mais basses.

La quantité probable de déblai qu'il faudrait déplacer pour obtenir une largeur de fond de quatre-vingts pieds et une profondeur de 13 pieds, serait d'environ 270,500 verges cubes d'argile et 62,000 verges cubes de roches.

La section de jonction a près de deux milles et demi de longueur, et consiste principalement en une levée formée au large et disposée de manière à avoir dans l'intérieur un espace d'eau suffisant et à réunir les deux parties des canaux mentionnés plus haut.

La matière déplacée pour cet objet a été prise surtout dans deux tranchées, dont l'une située vers le centre et l'autre près l'extrémité supérieure de la ligne; entre ces points il y a plusieurs grandes étendues d'eau larges et en quelques endroits profondes.

Cependant il n'y a aujourd'hui que quelques endroits isolés où l'eau dépasse 10 $\frac{1}{4}$  pieds, en sorte que la plus grande partie du fond doit être baissée de deux pieds et la largeur des tranchées augmentée jusqu'à au moins quatre-vingts pieds au fond.

Pour cela il faudra déplacer 233,000 verges cubés de matière, surtout d'argile ; mais en amont de Presqu'Isle le fond est composé, en plusieurs endroits, de cailloux.

La section des Galops proprement dite a une longueur d'environ 2 $\frac{1}{2}$  milles, à partir de l'extrémité inférieure de l'écluse de sortie située à la Pointe Cardinal, jusqu'à l'entrée supérieure qui est en ligne avec les pointes inférieures des îles Boulton et Adam situées à environ sept milles en aval de Prescott et à une courte distance en amont de la tête des rapides des Galops. A l'entrée son cours porte directement vers le côté nord de la Baie Manro et par-dessus certaines battures de cailloux sur lesquelles il y a un fort contre-courant et où l'on aura beaucoup de difficultés à pratiquer un chenal de la profondeur nécessaire.

L'extrémité supérieure est beaucoup exposée à l'action des glaces quand arrive la débâcle, et comme cette jetée est en bois, son entretien est très-dispendieux.

A partir de l'entrée en descendant, la levée qui forme le côté sud du canal suit de près la rive, et nul doute qu'elle a été faite avec les matières enlevées des points culminants, des levées latérales, etc., dans lesquels le chenal fut pratiqué afin de diminuer la courbe ; néanmoins, la ligne est extraordinairement tortueuse.

Sur une distance considérable à l'extrémité supérieure, dans les rapides et près de là, partout où l'eau rapide porte vers l'extrémité inférieure, la levée est tenue en place et protégée par des caissons ; en d'autres endroits l'extérieur a un revêtement de pierre.

En somme elle est solide, fait dû sans doute à la nature de la matière dont elle est formée : c'est pour la plus grande partie une sorte d'argile durcie qui, quelque temps après avoir été extraite et bien placée, reprend presque sa compacité primitive.

Aux époques d'extrême eau basse il n'y a guère plus que huit pieds d'eau sur les seuils de l'écluse de garde, en sorte qu'il sera nécessaire d'approfondir le chenal de quatre pieds pour les navires du tirant que permettra l'échelle de navigation projetée, et pour leur permettre de se rencontrer sans obstacles la largeur devra être augmentée jusqu'à 80 pieds au fond.

Cela nécessitera le déplacement de 430,000 verges cubés de matières dont une grande partie sera d'un caractère très dur, en plusieurs endroits les cailloux seront nombreux et gros dans quelques cas.

Je me propose maintenant d'attirer on quelques mots l'attention sur chacune des trois écluses que j'ai déjà incidemment mentionnées comme étant dans cette division.

L'écluse No. 25 située au village des Iroquois a aujourd'hui une chute de huit pieds et un quart, et celle de la Pointe Cardinal, No. 26, une chute de six pieds et demi ; mais à l'écluse de garde le volume de l'eau varie selon les fluctuations du fleuve, et il y a des jours où elle est au même niveau en amont et en aval des portes.

Quand ces deux sections du canal furent ouvertes pour la première fois, l'eau en aval de l'écluse No. 26 et en amont de No. 25 variait en hauteur avec l'élévation ou l'abaissement du fleuve ; mais leur réunion a permis de conserver le niveau intermédiaire à une hauteur uniforme, ce qui a été non-seulement un avantage pour la navigation, mais encore pour les pouvoirs d'eau exploités dans les différentes localités.

Sur le seuil de l'écluse de sortie No. 25, aux Iroquois, il y avait, au mois d'octobre 1872, une profondeur de neuf pieds et un quart, ou près de trois pieds moins qu'il n'en fallait par l'échelle de navigation projetée.

Mais comme cette écluse est construite sur une saillie de rocher comparative-ment plate, on a des raisons pour croire qu'il faudra creuser le sas et le plancher inférieur assez pour donner la profondeur requise, sans déranger les murs latéraux, et que les murs pourraient être avantageusement prolongés depuis la ligne du mur de chute en montant.

Quand, dans l'hiver de 1851 et 1852, le plancher inférieur et partie de celui du sas furent baissés, on constata que le roc du fond était sain et bon, et le busc posé à un niveau de trois pieds plus bas que dans le principe.

Si le plan proposé est adopté, l'entreprise pourra être exécutée moyennant un tiers ou la moitié moins des frais qu'entraînerait la construction d'une nouvelle écluse.

A ce propos je crois opportun de dire que l'écluse de garde (No 27) des Galops est également construite sur une fondation de rocher qui se trouve à environ quatre pieds au-dessus du niveau voulu. Il y a pareillement raison de croire que cette fondation pourrait être approfondie et les murs solidifiés de la même manière que celle indiquée pour l'écluse des Iroquois,—la principale différence c'est que l'écluse soit allongée à l'extrémité où la fondation se prête le plus à cet objet.

On dit que quand l'écluse de la Pointe Cardinal (No. 26) fut construite l'étaie-ment qu'offraient les matières, embossures au fond etc., rendit très-difficile de former une bonne fondation et de la solidifier. Voir l'annexe G.

Le fond actuel sur les côtés étant d'environ trois pieds trop haut pour l'échelle de navigation projetée, il est à craindre que pour le baisser on éprouve les mêmes embarras, sinon plus, que donna sa formation dans le principe,—attendu surtout que le temps accordé pour l'exécution des travaux devra inévitablement être court et restreint à la saison la plus défavorable de l'année.

C'est pourquoi on propose de placer l'écluse élargie immédiatement en avant de

l'écluse actuelle et sur la ligne qui peut le mieux lui donner accès à ses deux extrémités.

Il y a des raisons pour croire qu'on pourrait faire une bonne fondation à l'endroit en question, et en somme les travaux seraient bien situés pour être exécutés.

Le coursier qui alimente le pouvoir d'eau, accordé au lieu d'indemnité pour dommages, ainsi que pour celui qui depuis a été donné à bail en cet endroit, aura sans doute besoin d'être prolongé; mais ce sera une affaire secondaire comparée à l'incertitude et aux frais qu'entraînerait une fondation défavorable pour l'écluse.

Si le plan qui vient d'être indiqué était adopté, il faudrait, après que sa base aurait été suffisamment solidifiée, laisser subsister le mur nord de l'ancienne écluse et enlever le mur sud, ou bien démolir les deux murs et employer la meilleure qualité de pierre provenant de ces démolitions à la construction des nouveaux ouvrages.

Elargir le *canal des Galops*, y compris les sections de jonction et des Iroquois, de manière à lui donner une largeur de quatre-vingts pieds au fond et une profondeur de treize pieds sur toute son étendue, élargir l'écluse de sortie et l'écluse de garde, construire une nouvelle écluse à la Pointe Cardinal, améliorer l'entrée supérieure, etc., coûterait à peu près..... \$970,000

Canal du Rapide Plat..... 820,000

“ de la Pointe Farran..... 320,000

Coût probable de l'élargissement des canaux de Williamsburgh... \$2,110,000

Comme je l'ai déjà dit, les navires d'un tirant modéré qui descendent suivent le chenal ou fleuve à partir du rapide des Galops jusque près l'extrémité supérieure des rapides du “Long Sault,” et les bateaux à passagers prennent le même chenal en montant quand le fleuve est à son niveau ordinaire.

Le temps que prennent les navires qui descendent, entre les localités qui viennent d'être mentionnées, quand ils suivent d'un bout à l'autre le chenal du fleuve, est généralement d'à peu près *deux heures et demie*; mais ceux qui sont obligés de passer par les canaux et par les nappes d'eau qui les séparent, prennent au moins *sept heures* entre les mêmes localités.

Les bateaux à passagers qui montent depuis Dickinson's Landing jusqu'à la tête des rapides de Galops, suivent également le chenal du fleuve, font le trajet en *quatre heures et demie*; ceux qui montent par les canaux et les parties du fleuve qui séparent



ceux-ci prennent généralement à peu près *six heures et demie*, et les propulseurs chargés qui montent prennent de *neuf à dix heures* entre les mêmes localités.

Ces faits conduisent clairement à la conclusion que le trafic de transport ne pourrait manquer de retirer un grand avantage si la route la plus expéditive pouvait devenir accessible à tous les navires qui montent ou qui descendent.

Cette question, importante en tout temps, s'impose encore plus forcément à l'attention maintenant que les matières concernant l'élargissement des canaux sont à l'étude, et en raison des frais considérables que cette entreprise nécessite.

On a pleinement constaté que la profondeur de l'eau dans les rapides de la Pointe Farran, le Rapide Plat et les rapides des Iroquois, est plus que suffisante pour les navires du tirant pour lequel l'élargissement des canaux est proposé. Mais dans le rapide des Galops, bien qu'il y ait un chenal de dix pieds à eau basse ordinaire, les saillies de rochers et les battures le rendent si étroit et si tortueux, qu'aux niveaux extrêmement bas du fleuve, un pilote habile peut seul diriger un navire d'un tirant de 9 pieds.

Le banc qui se trouve en amont de la "Chute" est une saillie de rocher comparativement plate qui traverse le fleuve et restreint de fait le tirant de tous les navires descendant par la voie du fleuve.

En amont et en aval de ce banc le chenal est profond, mais en certains endroits il y a des battures de cailloux et des pièces de roches qui le rendent inutile.

Quoique ce rapide présente en apparence des difficultés moins formidables pour son amélioration que les chutes turbulentes qui se trouvent plus bas, il faudra inévitablement vaincre, en courant des risques considérables et sans même être certain du succès, les obstacles qui paraîtraient devoir résister.

Tenter de baisser, et cela dans les limites de frais raisonnables, le fond du chenal serait sans doute une entreprise difficile s'il était possible de déplacer la matière même après qu'elle aurait été détachée ; de plus il y a des raisons pour croire que la profondeur de l'eau ne serait pas augmentée en proportion de l'abaissement du fond, car il est probable que la surface diminuera quelque peu la hauteur.

Après avoir attentivement examiné ce sujet sous toutes les formes qu'il se présente, j'en suis venu à la conclusion que le mode le plus certain et le moins dispendieux d'obtenir un chenal suffisamment profond d'un bout à l'autre de ce rapide serait d'essayer d'y exhausser l'eau, proposition qui, si elle était posée à l'égard de quelques-uns des rapides inférieurs, pourrait avec raison être mise en question ; mais ici la position de la chute, le chenal sur la rive nord et les îles au sud peuvent être regardés comme n'étant pas un obstacle à l'objet en vue.

Un moyen d'atteindre ce but serait de rétrécir le chenal du rapide et en aval, de

manière à élever l'eau au-dessus et, dans une certaine mesure, diviser la chute et donner une plus grande expansion au courant.

Pour cela on pourrait construire des digues, en ailes, dans les environs de la Pointe McLaughlan, et à partir d'un point sur "l'île des Galops" vis-à-vis la Baie Little, ou par un barrage à travers le passage appelé "le détroit" entre les îles Galops et Adam, et continuant une jetée conductrice de ce point jusqu'à une courte distance en descendant; ou par une combinaison de ces deux plans, comme on pourra le décider après avoir examiné plus soigneusement la localité.

Je dois ajouter qu'en fermant le "Gap" il est très-probable que le chenal d'eau profonde entre "l'île Adam" et la "Batture de la Roche Plate" pourrait être avantageusement utilisé, et l'on pourrait presque, si non tout-à-fait, éviter les frais de creuser un chenal dans la batture qui est en ligne avec l'île des Piliers (déjà décrite.)

J'ai signalé ces matières à l'attention pour la raison qu'à moins qu'on n'obtienne dans le rapide des Galops une plus grande profondeur d'eau qu'il n'y en a actuellement, tous les navires du tirant proposé, que le permettra l'échelle non projetée, qu'ils descendent ou qu'ils montent, auront à passer par le canal.

D'un autre côté, il faut dire que quoique la profondeur de l'eau dans le rapide des Galops ait été augmentée et les canaux agrandis jusqu'à la capacité comprise dans l'évaluation (quatre-vingts pieds au fond), ces derniers continueront à n'être employés que par les navires qui ne peuvent remonter les rapides.

Dans les circonstances actuelles c'est fort bien, mais il ne s'ensuit pas que cet état de choses doive continuer, surtout, si, à peu de frais, on peut faire des arrangements qui puissent faciliter la montée des navires sans gêner ceux qui descendent.

Comme première démarche dans cette direction, je propose qu'on examine s'il n'y aurait pas moyen d'introduire avantageusement, dans les différents rapides en amont de l'entrée du canal Cornwall, un mode de remorquage par lequel les navires pourraient monter sans être obligés de passer par les canaux. Il y a de bonnes raisons pour croire que cet objet pourrait être réalisé avec succès par un système de remorquage à mancelle submergée tel que celui employé pendant grand nombre d'années sur la Seine en aval de Paris, sur le Rhin et sur l'Elbe, et dans ces derniers temps pour remorquer les navires dans le courant d'Hochelaga jusqu'au port de Montréal, ou bien par un cordage en fil de fer comme celui employé sur le Danube et plusieurs autres rivières et canaux d'Europe.

Je dois faire remarquer que tous les remorqueurs ordinaires, à aubes ou à hélice, en essayant à monter dans une nappe d'eau rapide perdent une partie de leur force à peu près proportionnée à celle du courant;—si le rapide a beaucoup de déclivité la montée d'un navire diminue jusqu'à ce qu'il n'avance plus du tout, quand même il possède la meilleure machine fonctionnant à tout vapeur.

Je dois aussi mentionner le fait que les navires qui ne peuvent monter un courant lancent très-souvent une corde en avant, l'attachent fortement à un objet fixe sur la rive en amont ou à une ancre jetée dans le chenal, puis au moyen d'un cabestan qui se trouve sur le pont accomplissent ce que l'hélice ou les aubes ne peuvent faire seuls.

Passant d'une plus grande force à une plus petite, je puis vous dire qu'un homme avec une corde attachée à la rive peut haler une chaloupe ou un canot dans un courant où six hommes ne pourraient le monter avec la rame ou l'aviron.

Bref, il est évident que tirer directement d'un point est un moyen plus efficace de haler un navire dans un courant que toute autre méthode; la force motrice dépend uniquement de la résistance de l'eau comme point d'appui pour effectuer le mouvement ascendant d'un navire.

D'après ce principe, un système de remorquage à mancelle submergée, semblable à celui en usage dans quelques-unes des localités plus haut mentionnées, pourrait être employé avantageusement par le trafic pour racheter quelques-uns des rapides qui se trouvent entre l'entrée du canal Cornwall et Prescott, sinon tous.

Le succès d'un mode de halage de ce genre dans le rapide de la Pointe Farran ou dans le Rapide Plat ne saurait faire l'objet d'un doute. L'eau est douce dans le premier, le chenal droit et le courant moindre que trois milles et demi à l'heure,—dans le second, quoique l'eau soit en partie agitée et que le courant ait une vitesse de trois à sept milles à l'heure, le chenal est profond et n'offre aucune courbe vive ou soudaine.

Le rapide Iroquois est comparativement doux et son courant est de quatre milles et demi à l'heure; le rapide des Galops a une nappe d'eau agitée et son courant est de trois à dix milles à l'heure.

L'application du système de remorquage à mancelle dans les deux derniers endroits mentionnés devra nécessairement dépendre, en grande partie, de la profondeur d'eau qui pourra être obtenue dans le rapide des Galops.

Mais, comme je l'ai déjà dit, la perspective de pouvoir y augmenter la profondeur de l'eau et améliorer le chenal qui se trouve en amont est très-bonne, en sorte qu'on pourrait avec raison essayer ce projet, surtout puisque le succès devra être suivi de résultats aussi importants.

Il faut remarquer que ces résultats seraient non-seulement une économie de temps dans le trajet, mais encore les avantages d'une échelle de navigation plus considérable obtenus avec le moins de frais que possible.

De fait si les améliorations aux Galops étaient effectuées, si l'on prenait des arrangements pour remorquer les navires dans tous les rapides depuis Dickinson's Landing jusqu'à Prescott, il est probable qu'on aurait très-peu à se servir des canaux de Williamsburgh.

Si ces données sont exactes, et il y a toute probabilité que la formation d'un chenal en eau profonde dans la " batture de la Roche Plate " pourrait être évitée, il ne saurait alors y avoir de doute que les améliorations du rapide des Galops doivent être faites et le système de remorquage à mancelle être reçu avec faveur.

Pour mettre ce plan à exécution, je propose d'établir une mancelle entre un endroit favorable en amont des rapides et une autre à une bonne distance en aval, et de faire manœuvrer un bon remorqueur en suivant la mancelle entre ces deux points.

A l'extrémité inférieure de la station un ou plusieurs navires ou un remorqueur avec les navires qu'il traîne peuvent être amarrés et livrés à un endroit en amont de l'eau rapide, et de là continuer leur route tout comme s'ils avaient passé par le canal.

La même chose pourrait être faite à chacun des quatre rapides, en sorte que le système de remorquage projeté peut, pour toutes les fins pratiques en rapport avec la principale ligne de navigation, être regardé comme un substitut pour les trois divisions des canaux de Williamsburgh.

Je dois dire qu'un remorqueur bien construit et bien équipé comme celui dont il s'agit, muni d'une mancelle et avec le quaiage nécessaire, coûterait de \$50,000 à \$70,000, ou une moyenne de..... \$60,000

Ce qui pour les quatre rapides, ferait..... 240,000

Pour frais d'exploitation, combustible et réparations générales, à chaque station pour une année.....\$11,500—46,000.

Mis au crédit du fonds de renouvellement, par année..... 4,600

Intérêt sur capital placé..... 14,400

Débourssé annuel probable pour frais d'exploitation, combustible, réparations, etc..... 65,000

Le barrage que je propose de faire dans le " Détroit " entre les îles Adam et des Galops, ainsi que les digues en ailes, etc., pour augmenter la profondeur de l'eau dans le rapide des Galops, coûteraient probablement \$120,000.

Si cependant, par le plan indiqué, on réussissait à utiliser le chenal voisin de l'île Adam, il ne serait pas nécessaire d'approfondir la " batture de la Roche Plate."

Si ces données sont exactes, la somme évaluée pour cette dernière fin ferait plus que compenser tous frais qu'occasionneraient la construction d'un barrage dans le " Détroit " ainsi que les travaux dans les rapides voisins, et serait pleinement suffisante pour les premiers frais du système de remorqueurs recommandé.

Les principales matières en rapport avec l'élargissement des canaux du St. Laurent et l'approfondissement des étendues d'eau qui les séparent ayant été portées à

mon attention, je présente maintenant sous une forme plus détaillée les différentes évaluations que j'en fais comme suit :

CANAL LACHINE.—Élargir le bief supérieur jusqu'à une largeur moyenne de 150 pieds, former une nouvelle entrée et un bassin à Lachine, construire de nouvelles écluses dans les environs de celles qui existent actuellement, y compris les travaux sous contrat et ceux mentionnés dans le rapport précédent. . . . . \$5,920,347

CANAL CORNWALL.—Former une nouvelle entrée à l'extrémité inférieure, construire de nouvelles écluses, exhausser et solidifier les levées, approfondir et élargir le bief supérieur jusqu'à 100 pieds au fond, etc., etc. . . . . 2,160,000

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—Élargir le prisme jusqu'à 80 pieds de largeur au fond, modifier quelques-unes des écluses, en démolir d'autres et les reconstruire, nouvelle écluse à Morrisburg, etc. . . . . 2,110,000

Baisser le lit du fleuve d'un bout à l'autre de la "batture de la Roche" Plate en amont de l'entrée du canal des Galops, phares, bouées, etc. . . . . \$512,000

Draguer et enlever les cailloux à la "Batture Williard," entre le Rapide Plat et les canaux de la Pointe Farran 13,000

LAC ST. FRANÇOIS.—Draguer à trois endroits différents, phares, balises et bouées. . . . . 45,000

Approfondir et élargir le chenal à l'entrée du canal de Beauharnois. . . . . 430,000

Approfondir et améliorer le chenal d'un bout à l'autre du canal St. François. . . . . 520,000

1,520,000

\$11,710,347

Je dois dire que si les améliorations déjà mentionnées étaient exécutées et le système de remorqueurs à mancelle adopté, j'ai raison de croire qu'on pourrait se dispenser d'élargir le prisme des canaux de Williamsburgh, et l'amélioration de ces derniers se bornerait à prolonger les écluses sans essayer d'augmenter la profondeur de l'eau.

Augmenter la longueur des écluses de manière à avoir un espace de 270 pieds entre les portes, sans déranger la profondeur d'eau actuelle, permettrait aux grands navires sur lest de passer dans les cas de nécessité.

---

Les travaux nécessaires pour atteindre cet objet pourraient être exécutés moyennant environ \$400,000, ce qui conséquemment ferait une épargne de \$1,700,000.

Le déboursé probable serait ainsi réduit à environ *dix millions* de piastres, à part la somme qui pourrait être nécessaire pour élargir le canal Beauharnois ou pour former une nouvelle ligne sur la rive nord du fleuve depuis le Côteau Landing jusqu'aux Cascades.

En terminant, je dois dire que par la position de plusieurs des travaux on aura probablement de grandes difficultés à vaincre pour les exécuter, et ce fait, suivant moi, rend non-seulement désirable mais réellement nécessaire pour leur fidèle accomplissement, de tenir compte des connaissances pratiques et de l'énergie des entrepreneurs auxquels ils seront confiés autant que des prix déterminés par leurs soumissions. A moins qu'une détermination de ce genre ne soit suivie, il serait imprudent de hasarder une opinion positive sur l'espace de temps que devra prendre l'exécution du projet. Toutefois, je dois faire remarquer que si les travaux sont donnés à l'entreprise par sections d'une étendue modérée, de bons entrepreneurs ayant les moyens et l'outillage suffisants seront en mesure d'exécuter les parties qui leur seront confiées à temps pour l'ouverture au mois de mai 1879, de la navigation de l'échelle projetée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,

*Ingénieur-en-chef, Travaux Publics.*

**ANNEXES**

AU

**RAPPORT DE L'INGENIEUR EN CHEF**

SUR LA

**NAVIGATION DU FLEUVE ST. LAURENT**

ENTRE

**LE LAC ONTARIO ET MONTRÉAL.**

---





## ANNEXES.

A.

## RAPPORT SUR LE RELÈVEMENT DU ST. LAURENT.

PRESCOTT, 30 novembre 1872.

MONSIEUR,—Ayant été chargé par vous, en juin dernier, de faire certains relèvements du fleuve St. Laurent supérieur, au sujet de l'agrandissement projeté des canaux de Williamsburg, que vous m'aviez dit de conduire de manière à obtenir des données exactes sur la capacité, les courants et les fluctuations des parties navigables du fleuve entre les canaux, afin de vous permettre de faire un rapport sur l'échelle de cet agrandissement, je me mis de suite, suivant vos instructions, à faire les études et relèvements nécessaires, et j'ai maintenant l'honneur de vous rendre compte de mes travaux.

En même temps que ce rapport, je vous transmets une carte de cette partie du fleuve comprise entre le Moulin à Vent près de Prescott, et le rapide des Galops.

Etant donné qu'un chenal ininterrompu en eau profonde existait déjà entre le lac Ontario et Prescott, la limite la plus orientale de la navigation naturelle se reliant au lac, mon examen du fleuve commença à cet endroit et s'étendit jusqu'à Dickinson's Landing, à la tête du canal de Cornwall, c'est-à-dire sur une distance de trente-huit milles.

Une connaissance générale du lit du fleuve, acquise lors de mes premiers relèvements faits pour votre département, et confirmée depuis, me permit, après un examen préliminaire fait à la hâte en aval de la Pointe des Iroquois, de décider de commencer mes opérations à l'entrée supérieure du canal des Galops, car j'avais raison de croire que les principaux et même les seuls obstacles sérieux à la navigation se trouvaient entre cet endroit et Prescott.

Un coup d'œil jeté sur la carte vous permettra de juger facilement de leur position et de leur étendue.

Mais avant de décrire ces obstacles, je me permettrai de faire quelques observations générales à propos des relèvements.

En examinant soigneusement les notes de l'éclusier que vous m'aviez communiquées, ainsi que les miennes propres et les mesurages faits depuis l'année 1844 et plus tard, je vois que l'état normal du fleuve a été de près d'un pied plus bas cette année qu'il ne l'était en 1849, époque à laquelle l'eau était plus basse qu'à aucune autre dont il soit fait mention.

En outre, pendant les relèvements, le niveau de l'eau n'a pas été modifié par de grands vents autant qu'autrefois.

La profondeur moyenne de l'eau sur le busc de l'écluse de prise d'eau du canal des Galops, entre mai et novembre 1872, a varié de huit pieds huit pouces à neuf pieds cinq pouces. C'est en juin que l'eau s'est trouvée au niveau le plus élevé, neuf pieds neuf pouces, et en octobre qu'elle a été le plus bas, huit pieds un pouce.

L'hiver dernier, lorsque le fleuve était gelé, l'eau au quai du chemin de fer à Prescott mesurait huit pieds quatre pouces de profondeur, et c'est encore actuellement son niveau général. En conséquence, j'en suis venu à la conclusion que le niveau de neuf pieds sur le busc de l'écluse de prise d'eau des Galops peut être regardé comme le plus bas en été, et j'ai adopté cette profondeur comme terme de comparaison dans la réduction des sondages.

J'ai aussi adopté ce point de repère pour les raisons suivantes :—

1o. Par suite de sa situation au-dessus de tous les rapides, et de sa proximité du lac, la fluctuation du fleuve est moins considérable en cet endroit que partout ailleurs en bas.

20. Je connaissais les immenses couches de roc qui forment le lit des rapides et supportent le sol des nombreuses îles, et qui s'étendent d'un côté à l'autre du fleuve; ce formidable obstacle dans le lit du fleuve est situé à la Traverse, et bien qu'il y ait généralement onze pieds d'eau dans le chenal, cependant les bateaux à vapeur ne tirant que de huit à neuf pieds d'eau touchent parfois en le franchissant.

30. Comme le chenal navigable dans toutes les nappes d'eau, entre la Pointe des Iroquois et le canal de Cornwall, est profond et large (excepté chez Willards, en aval du canal du Rapide Plat), qu'il ne s'y trouve pas de battures et qu'il ne peut aucunement affecter l'échelle d'agrandissement projetée, il est évident que le fleuve entre Prescott et le canal des Galops doit nous servir de guide dans le relèvement actuel, et en conséquence je l'ai accepté comme tel.

Je suppose qu'une largeur de 200 pieds est généralement suffisante pour les endroits où le chenal a besoin d'être amélioré,—et que la hauteur de l'eau, lorsqu'elle est le plus bas en été, ne doit pas être de moins de treize pieds.

Les battures sont indiquées sur la carte par une ligne de contour tirée à trois pieds plus bas que le busc de l'écluse de prise d'eau.

Je n'ai pas besoin de dire que, vu la grande largeur du fleuve et le nombre des îles qui le parsèment, une triangulation exacte de la ligne de côté devenait nécessaire, et qu'il fallait aussi établir des points de repère permanents d'où la position du vapeur employé aux relèvements et de ses canots pouvait être déterminée, et auxquels on pût rapporter les lignes de base des sondages faits transversalement.

Le relèvement fut donc commencé le 13 avril dernier, et il est maintenant à peu près terminé.

L'examen du lit du fleuve a été fait au moyen d'un petit remorqueur à vapeur muni de perches ou de grapins dragueurs mesurés, garnis de ferrures, que l'on baissait facilement à la profondeur voulue. En traversant fréquemment le chenal avec les grapins en position, l'on constatait s'il existait ou non des obstructions, et, lorsque l'on en trouvait, on faisait de suite un examen plus minutieux, ou même, lorsque la chose était nécessaire, l'on faisait un relèvement plus exact en ancrant le remorqueur et en établissant sa position au moyen de deux lunettes méridiennes, et en faisant des sondages sur des lignes graduées rayonnant vers les points de repère du relèvement établis à terre.

Ceci s'applique aux battures isolées ou aux endroits situés à une trop grande distance du rivage pour les inclure dans les limites des sections transversales régulières, au moyen desquelles les contours de toutes les battures situées à moins d'un quart de mille du rivage étaient généralement obtenues.

Ces sections transversales étaient faites sur des lignes parallèles ou rayonnantes tirées sur le rivage; elles sont consécutives et rapprochées et s'étendent depuis les Galops jusqu'à l'île de la Cheminée.

Les sondages de moins de vingt-quatre pieds ont été faits au moyen de perches, et ceux d'une plus grande profondeur avec la sonde.

Les opérations de sondage ont été commencées le 1er août et suspendues le 24 du courant, et je me propose de les reprendre sur la glace.

Un niveau de vérification continu a été commencé pour vérifier l'exactitude des relevés que j'avais faits en 1850 pour le département, dans le but de relier les canaux entre Prescott et Cornwall.

Les renseignements ainsi obtenus ont été très utiles dans les examens récents; ils comprennent un relevé topographique minutueux de la rive canadienne du fleuve entre Brockville et le lac St. François, qui se relie à la ligne centrale du chemin de fer Grand Tronc à de courts intervalles; aussi des sondages à travers la glace entre les canaux de la Pointe des Iroquois et du Rapide Plat, établissant les limites de la profondeur de douze pieds d'eau sur les battures, (c'est-à-dire trois pieds au-dessous du busc des écluses), et un niveau continu de la surface de l'eau dans le fleuve, indiquant les élévations du busc des écluses des canaux de Williamsburg au-dessus de la marée à Trois-Rivières.

Le niveau de vérification ci-dessus mentionné est nécessaire pour vous permettre

d'établir les buscs des nouvelles écluses projetées relativement à un point de repère uniforme.

Comme vous le savez, ceci n'avait pas été fait lorsque ces canaux ont été localisés.

Je vais maintenant vous rendre compte brièvement des résultats de mon examen, en commençant au canal des Galops.

Trois chenaux ont été examinés jusqu'à Prescott, savoir : celui du sud, ou des bateaux à vapeur ; celui du milieu, ou des canaux ; et celui du nord, ou le nouveau.

1. Le principal chenal navigable, désigné comme chenal du sud, s'étend jusqu'à la hauteur de la Pointe de la Cheminée, où tous les chenaux aboutissent dans la profonde et grande nappe d'eau qui s'étend jusqu'à Prescott.

A partir d'un point situé environ à mi-chemin entre les îles Pier et Butternut, jusqu'à l'eau profonde à la hauteur de la Pointe de la Cheminée, le chenal du sud se trouve entièrement dans les limites du territoire des États-Unis.

En quittant le canal, les navires s'éloignent au large des bouées qui sont en face de la Pointe Boulton et rencontrent de suite un fort courant.

La première obstruction existe entre ces deux points, et consistent en cailloux et pierre qui reposent sur un fond de terre dure.

A partir de la Pointe Boulton, les navires passent par la "Traverse," dans un fort courant, et se dirigent vers la tête de l'île Pier ; ici le chenal traverse la batture appelée la "Roche Plate,"—grand banc de calcaire stratifié, sur lequel il y a des cailloux ou de la roche détachée,—c'est là l'obstacle le plus considérable rencontré dans le relèvement. Ce banc a environ 2,000 pieds de largeur et forme le lit du fleuve entre l'île Pier et l'île Belden Adam.

Le passage praticable le plus profond à travers cette batture se trouve au pied de l'île Pier, et sa direction est à peu près parallèle à l'île. Ce chenal, désigné sous le nom de Passage de l'île-Pier sur la carte, a environ 300 pieds de largeur, et il s'y trouve partout au moins douze pieds d'eau,—il est supérieur à l'ancien chenal en ce que, soit en arrivant ou en quittant le canal, on peut y entrer par la baie de Munro, qui est profonde et à l'abri du courant.

Il est possible aux navires très forts n'ayant rien à la remorque de traverser la Roche Plate dans une eau plus profonde et se tenant bien au large vers l'île de Belden Adam, mais vu la force du courant entre cette île et la terre ferme, ainsi qu'en amont du "Gut," ce chenal n'est pas considéré comme praticable.

L'on trouva un passage étroit en eau profonde conduisant du Passage de l'île Pier, entre cette île et celle de la Sauvagesse (*Squaw Island*), aux chenaux du sud et du milieu.

En quittant la Roche Plate, le chenal passe à l'est et tout près de l'île Pier, en eau très profonde, et traverse aux bouées rouges placées vis-à-vis la tête de l'île Butternut : ces bouées marquent la pointe sud-est de la batture de l'île de la Cheminée, qui sépare le chenal du sud de celui du milieu ; cette batture est composée d'argile et de sable, et est couverte de longues herbes ; il s'y trouve de sept à onze pieds d'eau. Elle se relie aux récifs qui entourent l'île de la Cheminée. Le chenal à la hauteur de cette batture est large et profond, avec un léger courant uniforme, et il est encore marqué par des bouées rouges placées à la pointe sud-ouest de la batture, en face de l'île de la Cheminée.

Entre la batture et le récif vis-à-vis l'île de la Cheminée, marqué par des bouées noires, le courant devient plus fort, et l'on rencontre des contre-courants de surface qui se dirigent sur les récifs de l'île de la Cheminée, ce qui embarrasse considérablement les plus puissants remorqueurs qui montent ou descendent le fleuve. Ces courants, ainsi que les détours subits du chenal, et l'absence d'amarques ou de lumières, font que les pilotes craignent le voisinage de l'île de la Cheminée dans les temps de brume ou les nuits sombres.

Les bouées noires marque le chenal du sud, qui, comme je l'ai déjà dit, est ici large et profond, et à partir de là tous les chenaux s'éloignent les uns des autres en descendant.

Le récif de la Pointe de la Cheminée se trouve à travers l'entrée du chenal du sud, mais il ne se relie pas à la terre ferme ; on a trouvé un passage profond en-deçà

du récif, lequel, quoique étroit, pourrait être avantageusement suivi par les navires qui remontent le fleuve lorsque le vent vient du sud-ouest. La distance entre les Galops et Prescott, par ce chenal, est de 7.66 milles.

2. Le chenal du milieu, qui est suivi par les radeaux et trains de bois, en traversant la Roche-Plate entre le canal et la tête de l'île Pier, est le même que le chenal du sud; là, en tournant à l'ouest, il suit un chenal profond (qui forme aussi la frontière entre le Canada et les États-Unis), courant entre la batture de l'île de la Cheminée et le banc de l'île Drummond jusqu'à la barre qui s'étend entre l'île de la Cheminée et la tête de l'île Drummond; l'eau profonde se termine brusquement à cette barre, qui est composée de cailloux et de pierre reposant sur de la terre dure, ou peut-être du roc.

Le chenal traverse alors la barre dans dix pieds d'eau, et y rencontre un contre-courant très fort, puis il atteint le chenal nord en face de la tête de l'île de Spencer, d'où il faut se diriger vers le sud afin d'éviter les bancs de roche et les cailloux isolés qui se trouvent à la hauteur de l'île de Wright, après quoi, en tournant dans la direction des bouées noires, il rejoint le chenal du sud vis-à-vis la Pointe de la Cheminée.

Entre Prescott et les Galops, la distance par ce chenal est de 7.33 milles.

3. Le chenal du nord, ou nouveau chenal, après avoir dépassé les battures qui se trouvent à la hauteur de la Pointe de Boulton, court en eau profonde et tranquille jusque dans la baie de Munro, et en suivant la direction générale de la rive nord jusqu'à la Pointe de Tuttle, suit le passage entre celle-ci et l'île Adams, d'où il s'éloigne de la terre ferme; un chenal profond, avec courant léger et uniforme, remonte entre les îles Drummond et de Spencer, et les berges en aval de ces îles, jusqu'à la nappe d'eau en amont; ici le courant devient plus fort, et le chenal prenant la direction du Moulin-à-Vent, arrive en eau profonde par un passage entre les battures de la Pointe de Wright et le Spit.

En cet endroit, presque vis-à-vis les bouées noires, tous les obstacles sont traversés, et l'on a atteint le principal chenal navigable qui s'étend jusqu'au lac Ontario.

Le nouveau chenal entre les Galops et la tête de l'île de la Sauvagesse, par sa position abritée et son peu de courant, peut être regardé comme un prolongement du canal des Galops, et il ne demande qu'à être balisé pour que les navires qui remontent le fleuve puissent le suivre.

La hauteur actuelle de l'eau dans sa partie la moins profonde dépasse neuf pieds, et le courant est généralement de moins de deux milles à l'heure. Des obstructions existent dans le lit du fleuve aux endroits suivants :

A la Pointe Boulton, déjà décrite.

Au passage vis-à-vis l'île d'Adams. Ici le chenal est bloqué par un amas de cailloux et de grosses pierres, reposant sur du sable et de la terre dure, et s'étendant sur toute la longueur de l'île.

A la Pointe de Tuttle, une barre de calcaire stratifié d'environ 400 pieds de largeur s'étend à travers le chenal, à partir de la rive nord du banc de l'île Drummond, les couches supérieures sont très-fortes, car elles n'ont pas moins de 24 pouces d'épaisseur.

La batture de Summer, près du pied de l'île Drummond, se compose de cailloux.

Les battures "Glide," en face de la tête de l'île de Spencer, sont composées de cailloux et de pierre, sur une terre dure.

Le Spit et les battures de la Pointe de Wright sont aussi composés de grosses pierres et de cailloux.

Entre Prescott et les Galops, la distance par ce chenal est de sept milles, ou deux tiers de mille de moins que par le chenal actuel des bateaux à vapeur, et la pente du fleuve est d'un pied neuf pouces.

Au commencement d'octobre, lorsque l'eau était à huit pieds dix pouces sur le seuil de l'écluse, le remorqueur *Glide*, tirant huit pieds trois pouces d'eau, avec cinq barges (lèges) en remorque, remonta ce chenal; n'ayant pas de pilote régulier à bord, celui qui le conduisait, un cultivateur, réussit à l'échouer partout où il avait été placé des bouées indiquant les endroits où il existait des obstructions à éviter.

Un examen fut fait du chenal entre Brockville et Prescott, et, ainsi qu'on s'y attendait, on n'y trouva pas de battures ni d'autres obstructions.

La descente du fleuve est de dix pouces, et la distance est de 11.55 milles.

NAPPES NAVIGABLES ENTRE LES CANAUX, ETC.

Entre le pied du canal de la Pointe des Iroquois et la tête de celui du Rapide Plat, on n'a trouvé aucune obstruction dans le chenal.

La descente du fleuve est de trois pieds dix pouces, et la distance de 4.09 milles.

Entre le pied du canal de Rapide Plat et la tête de celui de la Pointe à Farran, la seule obstruction que l'on connaisse se trouve dans le chenal des bateaux à vapeur, à une couple de milles en aval de Morrisburg; c'est la batture de Willard, et elle se compose d'un amas considérable de cailloux et de pierres dans le milieu du chenal, sur lequel il y a à présent de six à huit pieds d'eau.

Les navires qui descendent la rivière passent entre cette batture et l'île Gooseneck; en remontant, ils suivent la rive nord.

La pente du fleuve est d'environ huit pieds neuf pouces et la distance de 10.23 milles.

Entre le pied du canal de la Pointe à Farran et la tête du canal de Cornwall, il n'y a pas d'obstructions.

La descente est d'un pied sept pouces, et la distance de 4.64 milles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TOM. S. RUBIDGE,

Ingénieur.

John Page, Ecr.,

Ingénieur en chef,

Département des Travaux Publics,

Ottawa.

## B.

## RELÈVEMENT DU FLEUVE ST. LAURENT.

PRESCOTT, 30 avril 1873.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui suit sur les progrès faits dans l'examen du lac St. François, entrepris en vertu des instructions générales que vous m'avez données en juin 1872, au sujet du relèvement de la partie supérieure du fleuve St. Laurent, se rattachant à l'agrandissement projeté des canaux.

Vos instructions spéciales au sujet de cette division du relevé, reçues en janvier dernier, me chargeaient de découvrir et décrire la position exacte et la véritable nature des obstructions qui existent dans le chenal des bateaux à vapeur, mais n'exigeaient pas que je fisse un relevé hydrographique minutieux du lac, sauf en tant que la chose me paraissait nécessaire pour atteindre ce but.

Les plans qui accompagnent ce rapport embrassent une carte du lac St. François entre Cornwall et la frontière provinciale, sur laquelle les battures sont indiquées par des lignes de contour correspondant à 3 pieds 6 pouces au-dessous du seuil de l'écluse No. 14, représentant une profondeur de quatorze pieds à l'eau la plus basse.

Je transmets aussi des plans agrandis du relèvement du chenal des bateaux à vapeur; ou du nord, indiquant tous les sondages faits sur la glace et rapportés à un point de repère uniforme, c'est-à-dire, à 10 pieds 6 pouces au-dessus du busc supérieur de l'écluse No. 14, canal de Beauharnois.

Pour me conformer à vos instructions, je n'ai pas employé aux relèvements sur la glace plus de temps qu'il n'en fallait pour déterminer la position des îles et définir la ligne de la côte de la terre ferme dans le voisinage du chenal, et pour y établir des points de repère permanents dans la triangulation, devant servir plus tard à étendre et compléter nos examens en eau courante.

Néanmoins, tous les travaux facilités par la glace ont été soigneusement faits.

J'ai constaté par expérience que les sondages faits à travers la glace sur un fond rocheux est un travail lent et ordinairement peu sûr, car les battures et cailloux isolés passent souvent inaperçus, et on ne peut les découvrir qu'en balayant le chenal comme je l'ai décrit dans mon rapport sur les relèvements des Galops.

Cette observation s'applique plus particulièrement à la nappe d'eau qui s'étend de Cornwall à la Pointe de Glengarry, où, en conséquence de l'amoncellement des glaces, des courants et des fluctuations qui en résultent dans le niveau de l'eau, il faudra vérifier et compléter les sondages lorsque la glace sera partie.

Suivant vos instructions, je rencontrai M. Crawford, qui était chargé de faire les sondages à l'est de la frontière provinciale, et je convins avec lui de prendre comme plus bas niveau de l'eau la hauteur de 10 pieds 6 pouces sur le seuil supérieur de l'écluse No. 14, du canal de Beauharnois, auquel point tous nos sondages dans le lac St. François devaient être rapportés.

Nous constatâmes plus tard que ce niveau de 10 pieds 6 pouces sur le seuil supérieur de l'écluse No. 14, coïncidait approximativement avec le niveau de 8 pieds 9 pouces sur le seuil inférieur de l'écluse No. 15 du canal de Cornwall.

Le relèvement fut commencé à Summerstown le 20 janvier, et terminé le 24 mars.

En mon absence, M. C. D. Purdon avait la surveillance générale des relèvements et sondages, et M. G. Heron faisait les triangulations; et, outre le personnel régulier, deux pilotes et dix à quinze hommes de service étaient employés.

Les sondages entre zéro (Summerstown) et le phare flottant ont été terminés le 8 février; de zéro à Cornwall le 25 du même mois; et du phare flottant à la ligne provinciale, point de jonction avec le relèvement de Crawford, le 17 de mars.

L'état de la glace était exceptionnellement favorable à nos opérations.

Les sondages furent faits au moyen d'une chaîne et d'un plomb, excepté dans les eaux peu profondes, où l'on employait des perches.

Des échelles d'eau furent placées sur la rive en différents endroits, et fréquemment comparées.

Des observations furent prises tous les jours à Summerstown, et subséquemment à St. Anicet, et le résultat a été que, entre le 20 janvier et le 24 mars, le niveau de l'eau a varié de 10 pieds 9 pouces à 11 pieds 9 pouces sur le seuil de l'écluse No. 14.

Il fut tiré un niveau pour relier l'échelle d'eau de Summerstown avec le seuil inférieur de l'écluse No. 14 du canal de Cornwall; et ce niveau, avec ceux de Crawford pris en novembre dernier, nous fournit une donnée suffisamment exacte pour réduire les sondages à l'ouest de la Pointe de Glengarry, où le fleuve était le plus encombré de glace. Par exemple, à la crique de Gray, les sondages furent réduits de 5 pieds; à la Pointe du Cimetière, de  $3\frac{1}{2}$  pieds; à la Pointe de Glengarry, de  $1\frac{1}{2}$  pied, etc.

Des bornes-repère permanentes furent établies entre Cornwall et Summerstown, distance de neuf milles.

Je choisais Summerstown pour commencer les travaux parce que je savais que c'était l'endroit auprès duquel il faudrait faire le plus de recherches; car l'on disait que des barres et autres obstructions existaient dans le chenal, et je désirais en constater de suite la véritable nature et l'étendue.

Le zéro du relèvement fut fixé à un endroit du chenal situé en face du quai de Renshaw, et exactement reporté sur la terre ferme, et sur les îles Summers et au Cochon (*Hog Island*). A partir de zéro, une ligne de transit continue (marquée en rouge sur la carte), représentant le milieu du chenal des bateaux à vapeur, fut tirée sous la direction d'un pilote expérimenté. Cette ligne, y compris les détours à l'ouest de la Pointe de Glengarry, pour traverser les chenaux parallèles à l'île St. Régis, et le passage dans le "Gbt," à la crique de Gray, mesurait environ 26 milles de longueur.

La ligne de transit servit aussi de base dans toutes les triangulations faites pour établir les points de repère sur les îles et la terre ferme, et, partout où cela était possible, elle a été reliée aux stations ou points de repère trigonométriques du relèvement de la côte fait par les Etats-Unis.

Cette division du relevé des côtes des Etats-Unis, qui embrasse le fleuve St. Laurent, a été faite depuis la frontière de l'Etat de New-York (St. Régis) jusqu'au lac Ontario; elle est maintenant terminée, et le rapport du major Comstock, qui en était chargé, a été transmis au Congrès.

Une traverse a été faite sur la rive nord entre Cornwall et Summerstown, et à partir de la Pointe Dupuis, sur la rive sud, pour rejoindre le relèvement de Crawford, et les contours de toutes les îles près du chenal furent obtenus par mesurage.

Ci-suit une description du chenal des bateaux à vapeur entre Cornwall et la Pointe de McKie, indiqué sur la carte par des lignes bleues, sur lesquelles les milles sont marqués:—

Les navires qui descendent le fleuve passent généralement au sud de l'île au Cochon, (2.60 m.) et au nord de l'île de Colquhoun (3.50 m.)

A partir de 3.50 m. à l'ouest de Cornwall, il y a un chenal qui suit la rive nord, et qui passe par le "Gut" au nord de l'île au Cochon; on le suit généralement pour éviter le fort courant du chenal principal.

A partir de la Pointe du Cimetière (3.50 m. à 4.00 m.) le chenal est rétréci par les battures qui entourent les îles Colquhoun. Ici le courant est fort et de biais, et l'on sait qu'il existe des bancs de pierre dans onze ou quatorze pieds d'eau, dans ou près le chenal.

L'on suit quelquefois un autre chenal, qui quitte le principal à 2.69 m., et passant entre le premier et le second treuils, et au sud des îles de Colquhoun, s'y réunit de nouveau à la hauteur de la Pointe de Glengarry. Un nouvel examen démontrera peut-être que ce chenal serait une amélioration sur le chenal principal.

Entre la Pointe du Cimetière et la Pointe de Glengarry (ou de la Maison Brûlée)—5.10m.—le chenal suit la rive nord. Ici le département de la Marine et des Pêcheries a commencé la construction d'un phare.

Bien que l'étendue et la position exacte des battures dans cette partie du fleuve n'aient été que partiellement déterminées, nous avons cependant obtenu assez de renseignements pour nous permettre de dire qu'il existe un chenal suffisant.

De la Pointe de Glengarry, que l'on peut appeler "la tête du lac," à 6.16 m. le chenal passe entre la rive nord et la batture de l'île aux Herbes (ou Summer Fallow), — grande batture de vase qui se trouve au milieu du chenal, entourée d'eau profonde, s'étendant à travers le lac et sur une distance considérable à l'est ; elle forme le commencement du chenal du sud, qui tombe en eau profonde à la hauteur de la Pointe Dupuis, sur la rive sud.

A partir de 6.16 m., le chenal suit cette nappe d'eau profonde, passant au nord de Dickinson's, du canal et des îles de Doden, et au sud de l'île de Clark jusqu'à 7.59 m.

Ici le chenal entre dans le Déroit, et sur toute la distance jusqu'à la Pointe de McKie, il passe entre de grandes battures de vase, d'argile ou de sable ; ces battures ou bancs s'élèvent brusquement de l'eau profonde à des hauteurs variant de trois à douze pieds de la surface, et sont généralement couverts d'herbes ou de joncs.

A partir de l'île de Clark, le chenal passe au nord des îles Jacob, Craig et au Cochon, et au sud de celles de Summer et Hamilton jusqu'à 9.36 m.

Le quai à bois de l'île Summer marque le bord nord du chenal.

Un phare a été commencé par le département de la Marine et des Pêcheries sur le côté sud de l'île Hamilton.

A mon avis, l'on devrait se dispenser de ce phare et le remplacer par une lumière d'alignement sur l'île de Craig.

Entre 9.36 m. et l'île de la Sauvagesse (12.12 m.), le chenal passe entre l'île St. François au nord, et l'Islet et l'île Thompson au sud. Il est ici obstrué :—

1o. Au milieu, par le "Middle ground," batture de sept pieds en face de l'île St. François ;

2o. Au nord, par le "Highlander," batture de dix pieds en face de l'Islet ;

3o. Par le "Horseback," batture de 13 pieds, longue de 1,000 pieds, située au sud et courant parallèlement à la voie des navires, à mi-chemin entre l'Islet et l'île de la Sauvagesse ; et

4o. Pointe sud-ouest de la batture de l'île de la Sauvagesse.

Les Nos. 1 et 2 sont des accumulations de pierres et de cailloux ; les Nos. 3 et 4, d'argile et de sable ; toutes sont en eau profonde et obstruent le passage.

Tout ce qu'on a dit de barres s'étendant à travers le chenal n'a aucun fondement ; cependant, il faut admettre que ces battures, se trouvant en face d'une partie basse de la côte, difficile à voir la nuit ou dans les temps de brume, ne sont pas des dangers imaginaires, et qu'il faut déployer la plus grande vigilance pour les éviter.

Une lumière conductrice sur l'île de Craig, et quelques bouées judicieusement placées rendraient le chenal entre l'île de la Sauvagesse et la Pointe de Glengarry comparativement sûr sans autres améliorations.

En partant de l'île de la Sauvagesse, le chenal se dirige vers le nord jusqu'à 13.18 m., passant au nord de l'île Butternut, et au sud du phare situé près de la tête de la Barre de Lancaster.

De là, prenant la direction du phare flottant et du phare placé sur la Pointe de McKie, qui est visible d'ici, le chenal longe le bord sud de la Barre de Lancaster jusqu'à 15.17 m., près du phare flottant de la Traverse.

Ici la navigation est rendue plus difficile par une grande batture appelée le "Banc de l'île" (16.50 m.), qui bouche presque le chenal, et qui forme les goulets nord et sud ; en cet endroit le courant devient plus fort.

La direction ordinaire en partant de 25.37 est vers l'île aux Cerises, en passant au nord du phare flottant, et après avoir dépassé le Goulet, on se tient bien au sud du Banc de l'île jusqu'à 17.28 m. dans l'eau profonde et large formée par la jonction des chenaux du nord et du sud en face de la Pointe Dupuis.

La navigation de la Traverse ainsi que celle du Long Reach, seraient grandement améliorées si l'on changeait la position de la lumière de l'île aux Cerises pour la placer près de la Pointe Dupuis.



A partir de 17.28 m. sur le "Long Reach," qui est ici large et droit, avec un courant plus fort causé par le confluent du chenal sud venant de la tête du lac, le chenal passe à un tiers de mille au nord de l'île aux Cerises, à 150 verges au nord de la batture de St. Anicet, et à mi-chemin entre le village de St. Anicet (20.00 m.) au sud, et la Pointe Mouillée sur la rive nord.

De St. Anicet, le chenal passe au sud de l'extrémité est des battures de la Pointe Mouillée (23.00 m.) qui sont presque vis-à-vis la ligne provinciale, et qui paraissent être à mi-chemin entre la Pointe de McKie et la rive sud.

Une batture ou "bosse" a été découverte dans le chenal profond vis-à-vis St. Anicet, sur laquelle il y a dix-huit pieds d'eau; de semblables "bosses" sont assez fréquentes, dit-on, plus loin à l'est.

A 23.00 m., au pied du Long Reach, il serait très urgent d'avoir un phare d'alignement. Ici le chenal principal traversé à la rive nord dans la direction de la Pointe au Foin, qui se trouve à environ trois milles à l'est du phare de McKie. Mais généralement les navires qui ne tirent pas plus de neuf pieds d'eau, et qui vont au canal de Beauharnois, traversent les battures de Port Louis à une distance d'environ trois quarts de mille à la hauteur de cet endroit.

#### SOMMAIRE DE L'EXAMEN.

Entre Cornwall et la Pointe de Glengarry (5.10 m.), la largeur minima du chenal est portée à pas moins de 700 pieds; profondeur minima, 20 pieds, et généralement pas moins de 35 pieds.

Dans cette partie du fleuve, nous ne pourrions obtenir de renseignements exacts que lorsque les opérations seront reprises après le départ des glaces. Ainsi que je l'ai déjà dit, le lit de la rivière est dur, et il faudra l'examiner soigneusement, car on pourra peut-être y découvrir des cailloux ou autres obstructions.

Une lumière sur la Pointe de Glengarry, maintenant en voie de construction, sera d'une très grande utilité.

Entre la Pointe de Glengarry, ou la "Tête du Lac," et l'île de Clark (2.49 m.), le chenal passe en eau profonde, et il n'est interrompu que par la batture de l'île aux Herbes; sa largeur minima est ici de 1,200 pieds; sa profondeur minima de 30 pieds, et elle est en moyenne de 40 pieds.

A partir de l'île de Clark, le chenal passe à travers le "Déroit" jusqu'à Summers-town (1.77 m.) L'île de Craig, qui se trouve à peu près à mi-chemin, devient une amarque conductrice importante pour une distance de quatre milles et quart vers l'est, jusqu'à l'île Butternut, et de cinq milles à l'ouest, jusqu'à l'île de Colquhoun ou au Cochon.

La largeur minima du chenal est de 700 pieds, excepté sur une longueur de 300 pieds près de l'île de Clark, où elle n'est que de 500 pieds. Sa profondeur minima est de 25 pieds, et la moyenne dépasse 20 pieds.

De Summerstown à l'île de la Sauvagesse, il y a 2.76 milles.

Ici le chenal est obstrué, jusqu'à un certain point, par le "Middle Ground" et d'autres battures déjà décrites; leur enlèvement ne sera pas difficile; mais jusqu'à ce que l'on juge nécessaire de le faire, il faudrait y placer des bouées ou les indiquer par des lumières d'alignement à terre. La largeur minima du chenal, si l'on ne tient pas compte de ces battures, est de 1,200 pieds; sa profondeur minima est de 20 pieds, et sa moyenne de 37 pieds.

Il y aurait grand besoin d'une lumière conductrice sur l'île de Craig, et elle serait plus utile que le nouveau phare que l'on construit maintenant sur l'île Hamilton, car elle paraît hors de place.

Depuis l'île de la Sauvagesse jusque près du phare flottant à l'ouest de la Traverse (3.25 m.), le chenal est large, droit, et d'une largeur uniforme, 1,100 pieds en étant le minimum; la profondeur minima est de 26 pieds, avec une moyenne de plus de 37 pieds.

La traverse (1.91 m.) est profonde, et il s'y trouve beaucoup d'espace, sauf au Goulet Sud, qui a environ un quart de mille de longueur, avec une largeur minima de 700 pieds et une profondeur de 20 pieds.

Les navires n'auraient aucune difficulté à passer dans ce goulet, pourvu que la position du phare de l'île aux Cerises fût changée et qu'il fût placé sur la batture ou l'île qui se trouve au large de la Pointe Dupuis.

Le " Long Reach " (5.72 m.), entre le pied de la Traverse et la ligne provinciale, est très-large, profond et droit; sa largeur minima est de 1,800 pieds; sa profondeur (à part la " bosse " dans 18 pieds d'eau en face de St. Anicet) est de 23 pieds, et sa profondeur moyenne est de plus de 50 pieds.

Le grand banc d'argile qui existe en face de St. Anicet et de la Pointe de Caissonette, rend la navigation de cette partie du fleuve très dangereuse la nuit, ou dans les gros temps, car les bouées qui en marquent le bord nord sont alors invisibles, et ni le phare de l'île McKie, ni celui de l'île aux Cerises ne sont des marques dirigeantes dans le chenal.

Les marins demandent depuis longtemps qu'un phare soit établi sur cette batture, et l'on me dit qu'il vient d'être présentée une pétition au gouvernement à cet effet, par le Capt. Crowley et autres.

Je pense qu'en ceci ils ont agi sans réfléchir, et pour cette raison; tous les navires que l'on a en vue dans l'agrandissement projeté des canaux seront forcés d'abandonner la traverse de la batture de Port Louis, et de suivre le chenal principal, qui est profond et large, et qui n'exige aucune amélioration. Dans ce cas, il deviendrait indispensable de placer un phare sur l'extrémité est de la batture de la Pointe Mouillée. Ce phare deviendrait l'amarque principale pour le Long Reach, ainsi que pour le chenal de l'est de la Pointe de McKie, et il serait en même temps très utile aux navires de la classe actuelle qui traverseraient les battures de Port Louis.

Je suis donc d'avis que le phare ci-dessus mentionné (marqué en couleur,) dans la position indiquée sur la carte, ainsi qu'une balise éclairée sur la batture de St. Anicet, le transport du phare de l'île aux Cerises à la Pointe Dupuis, et de celui de la Pointe McKie à environ trois milles à l'est de sa position actuelle, rendraient la navigation de cette partie du lac St. François parfaitement sûre et facile.

Enfin, à l'exception des battures qui se trouvent près de l'île St. François, le chenal du nord ou des vapeurs est partout, entre Cornwall et la ligne provinciale, suffisamment large, profond et libre d'obstructions pour répondre aux besoins de navires d'un plus grand tirant d'eau, sans qu'il soit besoin d'y faire d'autre amélioration que de le bien indiquer; et je prendrai la liberté de soumettre le mémoire suivant de ce qui, à mon avis, est nécessaire pour obtenir ce résultat, savoir: —

1	bouée rouge.....	Pointe Cornwall.
1	"	noire.....Ile Cornwall
1	"	rouge.....Ile au Cochon.
1	"	noire.....Ile St. Régis.
1	"	" .....Ile de Colquhoun.
1	"	" .....Pointe du Cimetière.
	Phare.....	Pointe de Glengarry (en construction.)
1	bouée noire ou une balise....	Ile aux Herbes.
1	bouée noire.....	Ile de Clarke.
	Phare.....	Ile de Craig, au lieu de l'île Hamilton.
1	bouée noire.....	Ile de Craig.
1	"	rouge.....Ile Hamilton.
1	"	noire.....Batture Middle Ground.
1	"	rouge.....Batture Highlander.
1	"	noire.....Batture Horseback.
1	"	rouge.....Batture de l'île de la Sauvagesse.
	Phare.....	Barre Lancaster (construit.)
2	bouées noires.....	Côté sud du chenal à la Barre de Lancaster.
2	"	rouges.....Côté nord " " "
	Phare.....	Traverse (construit.)
1	bouée noire.....	Goulet sud, } Traverse.
1	"	rouge.....Banc de l'île. }

Phare.....	Transporté de l'île aux Cerises à la Pointe Dupuis
1 bouée noire.....	Pointe Dupuis.
1 " rouge.....	Queue de la Barre de Lancaster.
Balise.....	Batture de St. Anicet.
1 bouée noire.....	" "
1 " rouge.....	Batture de la Pointe Mouillée.
Phare de couleur.....	" " (dans 9 pieds d'eau.)
Phare.....	Rive nord à environ trois milles à l'est de la Pointe de McKie, ou y transporter le phare de McKie.

Je soumetts aussi le calcul des quantités de draguage qu'il faudrait pour réduire les trois battures isolées, qui se trouvent près de l'île St. François, à une profondeur uniforme de trois pieds six pouces au-dessous du seuil de l'écluse No. 14, c'est-à-dire, à la ligne de contour de 14 pieds d'eau indiquée sur la carte, savoir :—

	Verges cubes.
MiddleGround.....	10,500 cailloux.
Highlander.....	1,450 do
Horseback.....	550 argile.
	-----
Total en verges cubes.....	12,400

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TOM S. RUBIDGE,  
*Ingénieur.*

John Page, Ecr.,  
Ingénieur en chef, Travaux Publics,  
Ottawa.

## C.

## CÔTEAU LANDING,

29 mars 1873.

CHER MONSIEUR.—Le relèvement de la partie inférieure du lac St. François étant maintenant terminé, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport avec les esquisses dont suit la liste, lesquelles vous permettront de juger aussi bien que les dessins complets, et beaucoup plus tôt, des renseignements obtenus. Je vais faire terminer les dessins de ce lac et du lac St. Louis, et vais faire copier et mettre en ordre les cahiers de notes, afin que l'on n'éprouve aucune difficulté à les utiliser plus tard, si c'est nécessaire.

1o. Plan général du lac St. François, entre la Pointe de McKie et le pied du lac, indiquant les battures existantes de 9 et 14 pieds, et la position des sondages et des forages. Il est à l'échelle de 800 pieds au pouce.

2o. Plan détaillé de la batture de Valleyfield, avec les sondages et le résultat général des forages. Echelle, 200 pieds au pouce.

3. Plan détaillé du lac entre Valleyfield et la batture de Port Louis, avec les sondages. Echelle, 200 pieds au pouce.

4o. Plan détaillé de la batture du Port Louis. Echelle, 200 pieds au pouce.

5o. Nouveau chenal projeté à travers le havre de Valleyfield, avec indication des battures, et calcul approximatif du draguage à faire pour obtenir un chenal de 300 pieds de largeur au fond, avec talus de trois sur un. Echelle, 200 pieds au pouce. Ligne No. 1.

6o. do do do do Ligne No. 2.

7o. do do do do Ligne No. 3.

8o. do do do do Ligne No. 4.

9o. do do do do Ligne No. 5.

ou en approfondissant ou élargissant le chenal actuel.

10o. Plan des forages faits dans Valleyfield, indiquant comment ils ont été classifiés, pour établir une base de calcul passablement exacte.

Le système adopté pour faire le relèvement a été de tirer des lignes instrumentales au milieu du chenal actuel, d'où l'on tirait des lignes de sondage à angle droit, à des intervalles de 100 à 600 pieds, suivant la nature du terrain. Dans le havre de Valleyfield, où il se trouve de nombreuses battures, et où le fond est très inégal, ces lignes ont été tirées à 100 pieds de distance les unes des autres; sur la batture de Port Louis, où le fond est très égal, à 200 pieds; et dans les autres parties du lac, où l'eau était profonde, à 500 ou 600 pieds. Sur ces lignes transversales, les sondages ont été faits à 50 pieds d'intervalle dans le havre de Valleyfield, et à 100 pieds ailleurs. De cette manière, si quelque point paraissait douteux, l'on pouvait y retourner et faire des examens plus minutieux sans perte de temps.

Une série distincte de lignes instrumentales a été tirée pour le relèvement de la grève, afin de pouvoir non-seulement tracer la rive exactement sur le plan, ce qui est important, mais encore pour s'assurer de points de repère dont on pourrait se servir, si c'était nécessaire, après le départ de la glace.

Les relèvements furent fréquemment reliés entre eux pour les vérifier mutuellement, et tous deux ont été calculés à la même ligne de base pour les reporter sur le plan, ou moyen de coordonnées, ce qui permettait de découvrir les moindres erreurs et assurait pour toutes les parties du travail la plus grande exactitude possible.

Les sondages ont presque toujours été faits au moyen d'un poids en fer battu et d'une chaîne de 51 pieds de long, qui était aussi exacte qu'une perche à sonder, et beaucoup plus commode; mais il fallut se servir pendant quelque temps d'un plomb ordinaire (en eau profonde), jusqu'à ce que la chaîne, qui avait été perdue à travers la glace, eût été remplacée.

Un certain nombre de sondages sont marqués d'une croix comme suit : 51x et 72x, ce qui indique que le fond n'avait pas été atteint, dans le premier cas avec une chaîne de 50 pieds et dans le second avec un plomb de 12 brasses.

Une petite *mare* qui se trouvait près de l'entrée du havre de Valleyfield dut être sondée en chaloupe, et la position des sondages fut établie au moyen de deux instruments, en partant d'une ligne de base tirée sur la glace.

Tous les sondages faits ont été rapportés à une hauteur uniforme de 10 pieds 6 pouces d'eau sur le seuil de l'écluse No. 14 du canal de Beauharnois, et à cet effet je fis placer trois échelles d'eau en différentes parties du lac, savoir : à Valleyfield, au Côteau Landing, et près du phare de McKie, qui toutes étaient consultées trois fois par jour à la même heure.

Après avoir terminé le relèvement du havre de Valleyfield, nous remontâmes le lac en suivant le chenal dit du sud, jusqu'à sa jonction avec le chenal du nord, ou plutôt jusqu'à un point un peu à l'ouest de cet endroit, le pilote s'étant trompé à propos de ce point.

Nous suivîmes ensuite le chenal nord jusqu'au Côteau Landing.

Dans ces deux chenaux, nous trouvâmes de l'eau peu profonde sur toute la largeur (2,000 pieds,) déjà sondée dans le chenal sud, et sur une partie de celle du chenal nord ; en conséquence, les lignes de sondage furent prolongées dans le chenal sud pour suivre ces battures, et après un travail ardu, nous découvriâmes qu'une grande batture part du côté sud du fleuve et s'avance dans une direction nord-est en couvrant la plus grande partie du lac jusqu'au chenal nord, où elle se termine très brusquement, la profondeur de l'eau augmentant de 10 à 50 ou 60 pieds dans un espace de 150 à 200 pieds.

Un certain nombre de forages furent pratiqués sur cette batture (lesquels sont indiqués sur le plan par de petites croix noires), et l'on a invariablement rencontré de la vase ou du sable ; ce terrain était si mou que souvent la tige s'y enfonçait par son propre poids, sans indiquer de matières plus dures.

Les sondages sembleraient indiquer que le chenal nord est le lit naturel du fleuve et qu'il est détourné vers le nord par cette batture de Port Louis. J'ai donc pensé qu'il vaudrait mieux, pour aller à Valleyfield, garder ce chenal pendant trois ou quatre milles plus à l'est, jusqu'à ce que la batture soit dépassée, et ensuite, traverser le lac directement vers le havre, comme on me dit que le font actuellement les bateaux à vapeur qui transportent les malles. Je fis donc tirer une ligne pour éprouver cette route et trouvai qu'elle fournirait un excellent chenal, car il ne s'y trouve pas d'obstacles, si ce n'est une couple de petites battures indiquées sur le plan, à l'entrée du havre de Valleyfield, et au coin nord-est de la batture de Port Louis, dont le draguage ne dépasserait pas quelques centaines de verges.

Si ce chenal est adopté, il faudra placer deux phares flottants pour indiquer les détours et remplacer la lumière actuelle de la Pointe McKie ; le fond mou et l'eau comparativement profonde que l'on y trouve rendant les phares fixes dispendieux.

Dans le chenal nord il y a abondance d'eau jusqu'au Côteau Landing, excepté sur la petite batture déjà citée au coin nord-est de la batture de Port Louis, où il faudrait faire un peu de draguage pour rendre le chenal parfait.

Cette batture, est, comme la grande, composée de sable excessivement mou et de vase.

### HAVRE DE VALLEYFIELD.

Cette partie de l'ouvrage à faire étant l'une des plus importantes, nous y avons consacré un soin tout particulier et plus de temps qu'aux autres. Il a fallu faire 4,614 sondages et 327 forages, mais je crois que je puis me flatter d'avoir fait un travail complet, et que tous les renseignements que vous pouvez désirer ont été obtenus.

Dans le plan, j'ai esquissé et colorié les battures de 9 et de 14 pieds, afin de faciliter le choix d'un chenal, et dans cette intention je vous donne aussi cinq différents chenaux proposés (sur des feuilles séparées), avec les quantités approximatives de draguage qu'il faudra faire pour chacun d'eux, pour obtenir une largeur de 300 pieds au fond, avec talus de 3 sur 1.

Cette largeur est un peu plus grande que celle recommandée par les commissaires des canaux, mais j'ai pensé que les bateaux ayant de grosses remorques n'auraient pas trop d'espace dans un chenal de 300 pieds, surtout près des courbes brusques ; cependant, si vous croyez qu'une largeur moindre suffira, je pourrai facilement faire les calculs nécessaires.

Nous avons souvent rencontré des cailloux dans les forages, et naturellement ils pourront être difficiles à enlever ; mais autant que j'ai pu en juger, ceux que nous avons rencontrés n'étaient pas très gros.

Pour vous faire voir d'un coup d'œil le résultat des forages dans le havre, je les ai divisés en quatre classes, et j'ai indiqué sur le plan que je vous transmets, aux endroits où ils ont été faits, la classe à laquelle ils appartiennent au moyen d'une lettre, comme suit :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1re classe. Très facile à draguer.       | { | " A." Vase très molle, sable ou gravier.  |
| 2e classe. Dragage ordinaire.            | { | " B." Couche de petites pierres, de 12 à 24 pouces d'épaisseur, recouvrant de l'argile molle et du gravier, ou de l'argile dure et du gravier.  |
| 3e classe. Probablement assez difficile. | { | " C." Grosses pierres qui pourront probablement être enlevées par la drague, mais à des frais assez considérables, mêlées d'argile et de gravier.   |
|  |   | " D." Terrain mou dans lequel on a touché un caillou au-dessous de 14 pds. de la surface adoptée, ce qui me paraissait indiquer qu'il pouvait s'en trouver d'autres dans le voisinage, peut-être à des niveaux plus élevés. |
| 4e classe. Très difficile.               | { | " E." Terrain dur, avec cailloux au-dessous de 14 pds.  |
|  |   | " F." Terrain mou avec cailloux au-dessus de 14 pds.  |
|  |   | " G." Terrain dur do do do  |

J'ai fait cette division en quatre classes afin de faire mes calculs, et je vous donne plus bas un tableau des quantités du dragage appartenant à chaque classe, ainsi que les renseignements nécessaires pour vous permettre de juger du mérite de chaque ligne.

La quantité de dragage assignée à chaque classe est en proportion du nombre de forages de cette classe ; par exemple, sur la première batture à l'ouest, sur la ligne No. 1, après avoir quitté le canal de Beauharnois, il a été fait 38 forages, à part ceux faits sur la batture de neuf pieds, parce qu'elle semble différer légèrement de la batture principale.

2	de ces 38 forages	sont de la classe A	.....	5	pour cent.
28	"	"	" B	.....	74
1	"	"	" C	}	.....13
1	"	"	" D		
3	"	"	" E	}	..... 8
2	"	"	" F		
1	"	"	" G		

TABLEAU COMPARATIF des cinq nouveaux chenaux proposés dans le havre de Valleyfield.

	Calcul approximatif du draguage à faire.					Proportion du draguage total dans chaque ligne.	Classe moyenne.	Longueur de la ligne.	Proportion de la longueur de chaque ligne.	No. de phares d'alignement.	No. d'angles sujets à objection.
	1re classe.	2me classe.	3me classe.	4me classe.	Total.						
Ligne No. 1....	14,580	70,124	19,920	7,992	112,616	80	2-19	11,070	105	5	3
do No. 2....	19,367	48,542	30,123	5,520	103,552	74	2-21	11,560	110	5	2
do No. 3....	9,360	39,993	31,191	9,408	89,952	64	1-64	11,110	105	6	2
do No. 4....	26,373	73,718	26,029	13,967	140,087	100	2-19	10,535	100	3	0
do No. 5....	17,578	74,918	25,145	14,121	131,762	94	2-27	10,700	102	5	3
Chenal actuel.											

En calculant la colonne de la classe moyenne, l'on a supposé que le coût du draguage augmenterait en proportion graduelle suivant le numéro de la classe. L'on a donc établi la moyenne en multipliant le numéro de la classe par la quantité qu'elle contient, et en divisant le produit par la quantité totale de la ligne.

Il a été ajouté 20 p. c. dans tous les cas pour les éventualités.

En examinant ce tableau et les plans des différentes lignes, je crois que l'on devra arriver à la conclusion que la ligne No. 3 est la meilleure. Il y a 36 p. c. de draguage de moins que sur la ligne No. 4, et 10 p. c. de moins que sur toute autre.

Les matières à enlever sont aussi, si l'on prend toute la moyenne, beaucoup plus faciles à travailler (classe moyenne 1.64 contre 2.19, ou 15 pour cent.) D'un autre côté, elle est un peu plus longue que deux des autres lignes (Nos. 4 et 5,) et a deux mauvais détours, mais sous ce rapport elle n'est inférieure qu'à la ligne No. 4. Elle nécessitera aussi un plus grand nombre de phares d'alignement qu'aucune des autres, ce qui la rendra plus compliquée, mais je crois que l'on pourra remédier à cela en disposant deux lumières de manière à ce que chacune d'elles marque un détour, et qu'elles en indiquent un autre lorsqu'elles seront en ligne.

La ligne No. 4 est la plus directe, et elle serait la meilleure si l'on ne regardait pas au coût.

La ligne No. 5 est presque sur celle du chenal actuel, et à mon avis elle n'a rien qui puisse la recommander, si ce n'est sa longueur, mais sous ce rapport il y a très peu de différence entre toutes les lignes.

Afin de faire une comparaison équitable entre les différentes lignes, j'ai dû conserver partout une largeur uniforme, mais si l'on choisissait la ligne No. 3 ou le No. 5, il vaudrait peut-être mieux rétrécir le chenal entre le phare blanc extérieur et la jetée qui se trouve vis-à-vis, afin de n'avoir pas à déplacer l'une ou l'autre de ces constructions. Cela épargnerait environ 17,000 verges cubes de draguage, mais nuirait naturellement au chenal.

Avant de terminer, j'éprouve beaucoup de satisfaction à vous signaler le zèle infatigable de mon assistant, M. J. L. Watson, et des chaîneurs, MM. A. L. Jarvis et C. J. Steers. Le travail a été très dur, tellement que, bien que payant des gages

---

fort élevés, je n'ai jamais pu garder les hommes plus que quelques jours à la fois, et cependant ces messieurs ont non-seulement volontiers fait face à tous les temps, mais à leur retour ici, après une rude journée de travail, ils continuaient à travailler au bureau jusqu'à une heure avancée de la soirée, presque tous les jours, afin que les plus amples renseignements pussent vous être fournis lorsque vous les demanderiez.

J'ai l'honneur d'être, etc.

WILLIAM CRAWFORD.

John Page, Ecr.,  
Ingénieur en chef,  
Travaux Publics,  
Ottawa.



D.

## RELÈVEMENT DU LAC St. LOUIS.

LACHINE, 31 décembre 1872.

CHER MONSIEUR,—Il y a environ trois semaines, le froid mit un terme pour cette saison au travail du dehors sur le lac St. Louis, et depuis ce temps j'ai fait toute la diligence possible pour avancer la préparation des plans, car je désire vivement arriver au lac St. François le plus tôt possible pour y commencer les travaux, la glace étant prête, me dit-on, à nous recevoir.

J'ai maintenant l'honneur de vous soumettre les esquisses suivantes qui, je pense, vous montreront l'ouvrage qui a été fait, et qui n'exigent que quelques mots d'explication.

1. Plan général du lac St. Louis entre Lachine et l'île des Sœurs, sur une échelle de 500 pieds au pouce.

2, 3 et 4.—Plans agrandis du même district, indiquant les sondages et les forages faits dans le chenal principal, sur une échelle de 200 pieds au pouce.

5. Plans des sondages faits à l'entrée inférieure du chenal de Beauharnois, à Melocheville, sur une échelle de 200 pieds au pouce.

En préparant ces plans, nous avons consacré peu de temps à la partie purement artistique du travail, pensant que cela serait plus conforme à vos désirs, mais nous avons apporté un soin plus qu'ordinaire à l'exactitude de l'ouvrage, tant au dehors que dans le bureau ; et il est aussi mathématiquement exact qu'il est possible de le faire avec des instruments ordinaires.

Les principaux points du relèvement, et les différentes lignes de base qui ont servi à établir la position des sondages, ont tous été soigneusement triangulés et calculés, et toutes les précautions possibles ont été prises pour éviter la plus légère erreur dans cette partie essentiel du travail.

Le système adopté pour faire les sondages a été celui qui suivait M. Thompson lorsqu'il me remit l'ouvrage entre les mains, savoir : de trouver d'abord où il existait des battures, en descendant le chenal avec le vapeur, auquel de longues perches étaient fixées à une profondeur de 14 pieds, et ensuite en sondant soigneusement dans une chaloupe aux endroits où les perches touchaient fond. Ceci nous a épargné une grande perte de temps, car il y a beaucoup d'endroits où l'eau est profonde et qui n'exigent pas une attention spéciale.

La position de chaque sondage et forage a été établie au moyen d'angles tirés avec deux transits de six pouces placés à chaque bout d'une ligne de base convenable ; et par un système de signaux, les deux angles et le sondage étaient pris exactement au même moment.

Les distances étant très grandes, le plan aurait été trop volumineux s'il eût été tiré même à la plus petite échelle qui eût permis d'y indiquer les sondages. J'ai donc préparé un plan général sur une plus petite échelle, en y indiquant les battures, ce qui vous permettra de juger facilement des endroits où il faudra faire des travaux, et j'ai aussi préparé trois feuilles de détails, que je vous transmets, sur lesquelles tous les sondages sont indiqués, afin que vous puissiez juger de l'étendue du travail. Je n'aurais pas pu me servir d'échelles plus grandes sans avoir des instruments beaucoup plus perfectionnés que ceux que j'avais à ma disposition, pour esquisser les angles.

Les sondages entre l'île des Sœurs et Lachine ont tous été rapportés à la hauteur réglementaire de neuf pieds l'eau sur le seuil de l'écluse No. 5 du canal Lachine, et ceux de Melocheville ont été rapportés à la même hauteur sur le seuil de l'écluse No. 6 du canal de Beauharnois. En faisant ces réductions, j'ai pris le demi-pied le plus rapproché au-dessous des sondages que m'ont donné les différents éclusiers, afin d'être plus sûr, mais mes propres sondages n'ont pas été pris plus près qu'un pied.

J'ai indiqué approximativement, tant sur le plan général que sur les détails agrandis, le chenal actuel des bateaux à vapeur au moyen d'une ligne rouge, et afin d'en montrer la largeur d'une manière plus claire, j'ai fait une suite de sondages de chaque côté de ce chenal, entre les phares flottants Nos. 1 et 2, que j'ai indiqués sur le plan agrandi avec tous les autres sondages, mais j'ai dû en omettre un grand nombre sur le plan général, en conséquence de son échelle réduite.

Je n'ai pas fait le calcul des quantités probables de draguage qu'il faudra faire, car je désirais vous consulter auparavant sur la largeur que vous désirez donner au chenal.

Je pense qu'il serait possible de trouver un meilleur chenal que celui qui est actuellement suivi, en faisant un détour un peu à l'ouest du phare flottant No. 3, et en se dirigeant en ligne assez droite sur le No. 1, et passant près de l'île St. Nicholas; mais nous n'avons pas eu le temps d'y rien faire autre chose que ce dont nous avons besoin pour notre usage immédiat en parcourant le lac, et en conséquence, je ne puis que dire que je crois qu'il vaudrait la peine de l'examiner de nouveau avant de commencer des travaux dans le chenal actuel.

L'espace compris entre l'île des Sœurs et Melocheville a été examiné en parcourant le chenal du nord actuel, ou chenal principal, avec de longues perches fixées à une profondeur de 14 pieds d'eau, et comme elles indiquaient qu'il y avait partout plus que cette profondeur d'eau, je ne me suis pas occupé davantage de cette partie de l'ouvrage.

Mes succès en fait de forages n'ont pas été très brillants, en conséquence du temps très défavorable que nous avons eu après que nous fûmes en état de commencer à travailler, de la difficulté à faire les sondages et les forages en même temps avec peu de monde, du temps perdu à nous mettre hors de la voie des bateaux à vapeur et des barges, surtout à la batture qui avoisine le phare flottant No. 1, et d'autres obstacles secondaires; en conséquence, au lieu de reconnaître toutes les battures, comme je m'étais proposé de le faire, nous n'avons pu en examiner que deux.

Je vous transmets un mémoire qui vous donnera des détails complets sur tous les forages faits; mais le résultat général est que, à une profondeur de 16 pieds 2 pouces au-dessous de la surface réglementaire de l'eau, à la batture qui se trouve près du phare flottant No. 1, que j'ai désigné par "A," il n'y a pas d'indice de roche, excepté aux sondages Nos. 10 et 14, et qu'à la batture "B," à une profondeur de 17 pieds 4 pouces, le résultat a été le même, sauf au sondage No. 19, les matières des deux battures étant généralement une argile bleue tenace, mélangée de petites pierres et parfois de gravier. De gros cailloux étaient assez communs, le plus gros que nous ayons rencontré ayant cinq pieds d'épaisseur.

Le forage No. 10 indiquait 2 pieds 6 pouces de roc, ou de cailloux, lorsqu'il fallut suspendre le travail en conséquence du peu de longueur de notre tige; mais heureusement que ceci commence à une profondeur de 13 pieds 7½ pouces et va à 16 pieds 1½ pouces au-dessous de la surface réglementaire, en sorte qu'il ne pourra pas causer beaucoup de trouble. Je suis porté à croire que c'est du roc proprement dit, à cause de son peu de dureté, car ordinairement, lorsque nous rencontrons des cailloux les tiges de forage ne les attaquent pas beaucoup.

Les forages Nos. 14 et 19 sont évidemment, je crois, de petits cailloux ou des pierres.

D'après tout ce que j'ai pu apprendre, l'eau est si basse à l'ouest du chenal entre le phare flottant No. 1 et Lachine qu'il n'est guère probable que vous l'adoptiez comme approche du canal; en conséquence, je n'y ai pas fait de forages, excepté dans le voisinage du chenal actuel.

J'ai indiqué une troisième batture près du phare flottant No. 3 comme étant "probablement de sable," car j'ai jugé, à la manière particulière dont les longues perches attachées au vapeur s'y enfonçaient, que ce devait être du sable ou quelque matière molle.

J'aurais désiré faire quelques observations sur la vitesse du courant dans différentes parties du lac, ce qui devra naturellement être pris en considération dans les travaux qui seront entrepris, mais nous avons eu si peu de temps favorable pour au-

---

cune espèce d'ouvrage sur l'eau, que tous nos instants ont été employés à des travaux plus importants, et tout ce que je puis dire c'est que l'on m'informe que le courant a une vélocité de trois à quatre milles à l'heure ; cependant, je suis convaincu qu'il y a une grande différence de vitesse dans différentes parties du lac.

Espérant que ces explications vous permettront de comprendre parfaitement tout ce qui a été fait sur le lac St. Louis dans le cours de l'été dernière, et que les renseignements obtenus recevront votre approbation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WILLIAM CRAWFORD.

John Page, Ecr.,  
Ingénieur en chef,  
Travaux Publics, Ottawa.

## FORAGES faits dans le lac St. Louis en novembre 1872.

No. du forage.	Hauteur de l'eau.		Epaisseur totale perforée.		Profondeur du forage au-dessus de la surface réglementaire de l'eau.		Observations.
	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	Pds.	Pcs.	
	<i>Batture "A," près du phare flottant No. 1.</i>						
1	11	8	1	11	13	7	Argile bleue dure avec petites pierres.
2	9	8	0	9	10	5	Touché un cailloux, et discontinué le forage.
3	9	3	0	12	10	3	Argile.—Le chal. dut se ranger pour laisser passer un bateau à vap.
4	11	5	2	11	14	4	Argile bleue dure.
5	11	6	4	0	15	6	Do do
6	12	0	2	6	14	6	Do do On ne put aller plus avant avec la mèche.
7	12	0	1	0	13	0	Do do Il a fallu se ranger hors de chemin.
8	12	0	3	0	15	0	Do do La mèche se brise.
9	11	0	1	0	12	0	Do do Trop tard pour terminer le forage.
10	12	1 $\frac{1}{2}$	4	0	16	1 $\frac{1}{2}$	12 pcs. de petites pierres, 6 pcs. d'argile dure, et 2 pds. 6 pcs. de roc ou de cailloux, à travers lesquels la mèche n'a pas passé.
11	12	7 $\frac{1}{2}$	3	6	16	1 $\frac{1}{2}$	12 pcs. de petites pierres, 2 pds. de gravier et d'argile (très dure).
12	10	7 $\frac{1}{2}$	2	4	12	11 $\frac{1}{2}$	Argile tenace avec petites pierres; touché un caillou et arrêté le forage.
13	10	9 $\frac{1}{2}$	5	4	16	1 $\frac{1}{2}$	18 pcs. d'argile tenace, avec petites pierres; 3 pds. 10 pcs. de gravier.
14	11	7 $\frac{1}{2}$	4	6	16	1 $\frac{1}{2}$	15 do do do; 12 pcs. de cailloux ou roc; 2 pds. 3 pcs. de gravier et d'argile (très dure).
15	12	7	3	10	16	5	15 pcs. de petites pierres, 2 pds. 7 pcs. d'argile dure et gravier.
16	15	2	2	6	17	8	<i>Batture marquée "B" sur le plan.</i>
17	14	2	2	8	16	10	12 pcs. petites pierres, 18 pcs. argile molle.
18	14	8	2	8	17	4	Petites pierres et argile, très dure en dessus, mais plus molle vers le fond.
19	13	0	4	4	17	4	Do do do do do
20	14	0	3	4	17	4	2 pds. de petites pierres et d'argile dure; 8 pcs. de cailloux; 1 pd. 8 pcs. d'argile dure et gravier.
21	13	0	3	4	16	4	Argile dure et petites pierres.
22	14	9	2	3	17	0	Do do (Plus molle vers le fond.)
							Argile plus molle avec petites pierres.

. WILLIAM CRAWFORD.

E.

BUREAU DU CANAL,  
MONTREAL, 17 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les cartes générales et les plans de l'agrandissement projeté du canal Lachine, depuis l'extrémité supérieure du bassin No. 2 jusqu'à son terminus supérieur, y compris l'approche de Lachine, qui ont été préparés conformément à la lettre No. 15,318. Cette lettre fixe les dimensions des écluses à 270 pieds entre les tourillons, 45 pieds de largeur au fond, avec 12 pieds d'eau sur les seuils, et 13 pieds dans le canal; elle demande aussi un rapport sur le meilleur moyen d'exécuter les améliorations projetées, etc., etc.

Ce canal est situé d'une manière toute particulière, la ligne de l'eau basse sur le seuil supérieur de l'écluse de prise d'eau (No. 5) à Lachine, est maintenant regardée comme étant de neuf pieds au lieu de dix comme autrefois.

Le chenal du fleuve au-dessus de l'écluse de prise d'eau, qui forme l'approche supérieure sur une distance de 5,600 pieds, a un fond rocheux, inégal, qu'il faudrait approfondir de trois pieds environ; il faudrait aussi reconstruire l'écluse de prise d'eau pour obtenir la longueur de l'écluse et la profondeur d'eau requises.

La cuvette du canal entre les écluses 4 et 5—distance de 23,400 pieds, généralement désignée sous le nom de "grand bief," devra aussi être approfondi de trois pieds au moins, la plus grande partie de cette distance étant dans le roc vif.

Aux écluses Nos. 4, 3 et 2, tout le surplus d'eau a été affermé et utilisé par les moulins et les manufactures. Ces moulins sont très considérables, et tout changement dans le niveau de surface de l'eau nuirait gravement à leur fonctionnement, et nécessiterait un changement dispendieux dans les turbines et les mécanismes qui en dépendent.

Il faudra donc approfondir le canal entre les écluses Nos. 4, 3 et 2, et reconstruire les écluses 3 et 4 si l'on veut obtenir la hauteur d'eau voulue, et éviter de nuire aux pouvoirs d'eau ou de les modifier.

Le creusage en bas de la Côte St. Paul, ou de l'écluse No. 4, se ferait dans le roc vif sur une distance de 2,000 pieds à partir de l'écluse, en descendant; mais entre ce point et le bassin No. 2, il se ferait généralement en terre.

Les culées des ponts et les jetées devront aussi être reconstruites ou reprises en sous-cœuvre de manière à les supporter à la profondeur additionnelle requise, et les conduits souterrains devront être reconstruits à un niveau plus bas.

La batture qui se trouve au phare flottant inférieur, ou No. 1, à Lachine, se compose d'argile dure, de gravier et de cailloux, et il faudra l'approfondir de 0 à 4.60 pieds pour obtenir la profondeur requise à l'eau basse. Ce travail pourra probablement être fait au cure-môle.

La roche qu'il faudra enlever pour approfondir le chenal en amont de l'écluse de prise d'eau, devra être pétardée sous l'eau, ou mise à sec au moyen de caissons, et il faudra faire ce travail en hiver afin de ne pas entraver la navigation.

Au lieu d'approfondir ce chenal et de reconstruire l'écluse de prise d'eau, l'on pourrait former un nouveau chenal du côté de la rivière de la jetée actuelle, qui se relierait avec une nouvelle écluse de prise d'eau sur le côté sud des constructions actuelles, se reliant au canal au-dessous de l'écluse, tel qu'indiqué au plan No. 2; et les écluses 4 et 3 pourraient être faites en double.

Ces travaux pourraient tous être faits en été, mais la cuvette du canal depuis l'écluse No. 5 jusqu'au pont du chemin de fer, entre les écluses 3 et 4, ne pourrait être approfondie, et les culées des ponts et les souterrains ne pourraient être reconstruits que durant l'hiver, entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mai, sans interrompre la navigation.

Même en construisant de doubles écluses et une seconde entrée à Lachine, il me semble que l'agrandissement projeté ne pourra être fait sans nuire sérieusement à la navigation et sans arrêter les moulins pendant au moins deux hivers, et probablement trois.

Pour éviter toute cette difficulté et laisser le canal actuel intact, autant que possible, j'ai fait un relèvement pour un canal entièrement nouveau entre Lachine et le pont du chemin de fer dont l'entrée serait au quai du chemin de fer à Lachine, où l'on peut obtenir la profondeur d'eau nécessaire.

A partir de cet endroit, une tranchée est toute tracée à travers les terrains bas qui se trouvent en arrière du village de Lachine, sur une distance de 12,600 pieds, touchant à la berge nord-ouest du canal actuel au-dessous de ce que l'on appelle "la tranchée dans le roc," à 6,000 pieds en aval de l'écluse de prise d'eau actuelle.

De cet endroit en descendant jusqu'à l'écluse No. 4, le nouveau canal pourrait être fait par la construction d'une autre banquette, que l'on formerait en grande partie des matériaux fournis par l'excavation d'un canal de 100 pieds de largeur au fond.

L'écluse No. 4 serait doublée, et entre cette écluse et le pont du chemin de fer, distance de 5,000 pieds, il y aurait plus de déblais qu'il n'en faudrait pour former la banquette, mais on pourrait facilement s'en défaire, et à peu de frais.

Ent 2 ce pont du chemin de fer et l'écluse No. 3, l'on propose d'élargir le canal actuel à 200 pieds; l'augmentation de largeur se ferait au côté nord-ouest jusqu'en bas du pont de Brewster, et ensuite en enlevant l'île louée à la "Compagnie de Transport de Montréal," et en suivant la ligne de l'ancien canal jusqu'à l'écluse No. 3, qui serait faite en double.

Ce travail ne se composera que d'excavation en terre, ce qui pourra se faire à la drague à partir du pont du chemin de fer en descendant, si on fait le canal aussi large que je viens de le dire, sans nuire à la circulation des navires ou au cours de l'eau.

La glace et le frasil qui se forment dans le canal durant le dernier mois de navigation, s'amassent entre ces deux endroits, à tel point qu'ils empêchent la circulation et forment une masse de glace jusqu'au fond. Ceci a lieu tous les ans, et en novembre dernier, ces glaces ont complètement obstrué le canal pendant plusieurs jours.

L'on pense que l'élargissement du canal et l'enlèvement de cette île donneront une superficie suffisante, pour permettre à la glace de s'étendre, et préviendront par là les délais qui, autrement, devront nécessairement avoir lieu tous les ans, avant la fin de la navigation.

Entre l'écluse No. 3 et le bassin No. 2, le canal aura aussi 200 pieds, l'augmentation de largeur devant avoir lieu du côté nord-ouest, où deux nouveaux bassins, appelés les "Bassins St. Gabriel," Nos. 3 et 4, seront construits.

A l'extrémité ouest du bassin No. 4, l'on a pourvu à la construction de bassins de radoub, pour radouber et réparer les navires.

L'élargissement projeté depuis le bassin No. 2, jusqu'au pont du chemin de fer, entre les écluses Nos. 3 et 4, ainsi que l'approfondissement de la batture du phare flottant No. 1, à Lachine, sont des travaux communs aux deux entrées.

Le nouveau canal entre le pont du chemin de fer et Lachine sera peut-être un peu plus dispendieux à construire, mais il a l'avantage d'être tout-à-fait indépendant du canal actuel et de pouvoir être construit en été, sans nuire au commerce ou aux usines et moulins, ce qui est probablement assez important pour contrebalancer le surplus de dépenses qu'il occasionnera.

L'on dit qu'il y a 30,000 personnes, y compris hommes, femmes et enfants, qui gagnent leur vie dans les moulins et usines situés sur ce canal; le coût de leur entretien serait, à 25 cts. par tête et par jour, de \$7,500 par jour, sans parler du dérangement des affaires et des pertes causées aux propriétaires si l'on retirait l'eau du canal pendant probablement trois hivers entiers.

La position relative de ces routes est indiquée sur les cartes ci-jointes, où l'on trouvera aussi des sections longitudinales et transversales de chacune d'elles. Ces plans et sections ont été préparés avec soin; et les calculs des quantités d'ouvrage et de leur coût ont été faits d'après les niveaux et sondages pris et faits sur chacune des lignes.

Bien que le coût de l'agrandissement du canal actuel soit évalué à un chiffre moindre que celui du nouveau canal proposé, il faut bien comprendre qu'il y a certains items qu'il est difficile, sinon impossible, d'évaluer exactement, comme par

exemple l'interruption inévitable du commerce, et le retrait de l'eau aux manufactures et moulins. Ces items seuls, pendant les trois ans que dureraient les travaux, s'élèveraient probablement presque au coût total du nouveau canal.

Le gouvernement ne serait pas directement responsable, sans doute, de cet excédant, et n'aurait pas à le payer, mais la perte aurait néanmoins à être supportée par des personnes qui, dans la plupart des cas, ne sont pas en mesure de le faire.

Une nouvelle tranchée serait très praticable, et l'ouvrage se ferait aussi durant la saison de l'année la plus favorable à la construction des canaux.

Il faudrait aussi reporter la ligne du chemin de fer de Lachine, sur une distance de 9,000 pieds à partir de la station qui se trouve sur le fleuve à Lachine, du côté ouest de la nouvelle tranchée, et mettre le quai du chemin de fer plus haut sur le fleuve, tel qu'indiqué sur le plan No. 1 ; ou bien encore, il pourrait être construit un pont sur la ligne actuelle, pour le chemin de fer, et l'entrée supérieure du canal pourrait être placée à l'ouest du quai du chemin de fer, tel qu'indiqué au plan No. 2.

La transposition du chemin de fer à l'ouest du canal me paraît être le plan le plus acceptable, et par ce moyen l'entrée du canal serait aussi plus favorable.

L'agrandissement du canal actuel, même en faisant doubles écluses et une double entrée à Lachine, entraînerait tant d'embarras et soulèverait tant de réclamations, qu'il serait très difficile, sinon impossible, de l'exécuter ; tandis qu'on éviterait presque tous ces inconvénients en adoptant le nouveau canal de Lachine au pont du chemin de fer, sans parler du grand avantage qu'il y aurait d'avoir deux canaux distincts, ce qui faciliterait et rendrait très aisé tout changement ultérieur que l'on voudra y apporter, tout en prévenant les délais causés par les accidents qui surviennent aux écluses ou ailleurs.

Vous trouverez sous ce pli l'estimation du coût des deux voies, et les plans ci-dessous :—

No. 1. Plan général et coupe longitudinale de la nouvelle entrée du canal à Lachine, avec changement de la ligne du chemin de fer, et agrandissement des travaux actuels jusqu'à la station 314, au-dessous de la tranchée dans le roc.

No. 2. Plan général et coupe longitudinale de la nouvelle entrée à Lachine, avec agrandissement des travaux actuels jusqu'à la station 314, au-dessous de la tranchée dans le roc, sans changer la position du chemin de fer ; montrant aussi une double entrée et une double écluse de prise d'eau.

No. 3. Plan général du nouveau canal et de l'agrandissement de l'ancien, avec coupes longitudinales depuis la station 314 jusqu'à la station 8, au-dessous du pont Wellington.

No. 4. Emplacement de l'élargissement sur le côté nord, entre le pont du chemin de fer à la station 86 et l'écluse St. Gabriel à la station 35.

No. 5. Coupes transversales du nouveau canal et de l'agrandissement de la station 8 à la station 314.

No. 6. Coupes transversales de l'élargissement sur le côté nord entre le pont du chemin de fer et l'écluse St. Gabriel.

No. 7. Plan général de l'écluse et du pont St. Gabriel.

No. 8. Plan général de l'écluse de la côte St. Paul.

No. 9. Plan général du prolongement de la rigole souterraine à la rivière St. Pierre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN G. SIPPÉL,

*Ingénieur surintendant.*

JOHN PAGE, ECR.,

Ingénieur en chef,

Dépt. des Travaux Publics.

Ottawa.

## CANAL LACHINE.

SOMMAIRE des évaluations du coût de l'agrandissement du canal actuel; et d'un nouveau canal depuis le pont du chemin de fer du Grand Tronc jusqu'à la Pointe de Leishman, en amont de Lachine.

	No. 1.	No. 2.
	Canal agrandi sur toute la distance.	Sections 3, 4 et 5 agrandies et nouveau canal avec entrée à la Pointe de Leishman, Lachine.
	\$ cts.	\$ cts.
Section No. 3 .....	200,175 00	200,175 00
Bassins de radoub.....	124,272 40	124,272 40
Bassins St. Gabriel.....	75,979 00	75,979 00
Section No. 4.....	187,149 00	187,149 00
do 5.....	283,076 60	283,076 60
do 6.....	148,320 00	184,325 85
do 7.....	216,013 60	240,269 10
do 8.....	152,198 00	98,898 25
do 9.....	388,780 00	224,306 00
do 10.....	257,320 00	374,709 00
do 11.....	213,575 00	540,339 50
do 12.....	553,900 00	438,307 50
do 13.....	129,600 00	129,600 00
	2,930,358 60	3,101,407 20
Ajoutez pour dépenses contingentes.....	293,031 40	310,142 80
	\$3,323,390 00	\$3,411,550 00

J. G. SIPPELL,  
*Ingénieur-surintendant.*

Bureau du Canal, Montréal,  
19 janvier 1875.



## F.

CORNWALL, 15 janvier 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les plans et profils pour l'élargissement du canal Cornwall, accompagnés des remarques suivantes ainsi que de mes opinions sur différents points dignes de considération, et qui pourront en faciliter la solution.

## 10. LE RELEVÉ DU CANAL.

Ce relevé a été fait à partir d'une ligne de base tirée le long du chemin de halage d'une extrémité à l'autre, et comprend le profil précis des deux levées du canal au nord et du rivage du fleuve St. Laurent au sud, y compris les relevés spéciaux de terrain qui sera probablement nécessaire pour les déviations des écluses et pour tous les moulins, fabriques et autres bâtiments qui se trouvent dans le voisinage du canal.

## 20. PROFILS.

Les profils ont été tracés sur toute la longueur du canal à 500 pieds de distance l'une de l'autre, et ils ont établi avec précision sa forme actuelle ; des profils spéciaux ont été tracés sur le terrain que l'on choisira probablement pour y placer les nouvelles écluses, dans le cas où l'on déciderait qu'elles seraient tout à fait distinctes de celles qui existent maintenant. Ces derniers profils comprennent tout le terrain entre les écluses d'entrée et le fleuve à Cornwall, lequel est situé de la même manière aux écluses 18, 19 et 20, ainsi que tout le terrain où se trouvent ces écluses sur le côté nord du canal.

L'écluse de garde conservera je crois, sa position actuelle, et on se contentera probablement de la rapprocher du fleuve dans le but d'augmenter la superficie du coursier d'alimentation sur son côté nord.

## 30. DÉVIATIONS DES ÉCUSES.

Les déviations alternatives pour les écluses d'entrée à Cornwall sont indiquées par deux lignes sur le plan, dont l'une est en rouge et l'autre en jaune.

La première partant d'un point sur le canal actuel, à environ 2,000 pieds en amont de l'écluse supérieure d'entrée, diverge en premier lieu au sud du canal, puis le traversant diagonalement atteint de nouveau le fleuve à environ 100 pieds au nord et 300 pieds à l'est de l'écluse actuelle d'entrée.

La dernière partant du même point au sud s'écarte de suite aussi de la ligne actuelle, puis s'avancant presque parallèlement à celle-ci, elle atteint le fleuve St. Laurent à un point vis-à-vis, au sud de l'écluse d'entrée à environ 300 pieds.

On pourra donner plus d'étendue au bassin entre les écluses par la première ligne que par la dernière, car il y aurait par celle-ci une étendue de 400 pieds pour chaque écluse, ce qui donnerait un bassin entre elles de pas plus de 650 pieds de longueur, tandis que par l'autre il pourrait avoir au moins 800 pieds.

Le rayon de la courbe entre le bief en amont et celui sur lequel repose l'écluse supérieure d'entrée pourra être beaucoup plus augmenté par la première ligne que par celle qui est marquée en rouge, et elle offre sous ce rapport un avantage qui est contrebalancé par une autre considération ; car si l'on adopte la ligne jaune, il faut déranger le système actuel d'écluses et de bassins, tandis que la ligne rouge ne l'affecterait en aucune manière ; et si l'on jugeait à propos de conserver les écluses actuelles, en outre des nouvelles que l'on ferait construire, il faudrait nécessairement adopter la dernière malgré ses désavantages comparativement à l'autre.

On a constaté par des sondages dans le fleuve aux entrées de chacune qu'il y a une profondeur d'eau suffisante, de sorte que sous ce rapport les deux routes sont identiques. Quant au courant qui est très rapide à cet endroit du fleuve, et qui devrait, ce semble, donner la préférence à la ligne du rivage, je crois que la construction d'une jetée, longue de 200 à 300 pieds, qui pourrait être faite au moyen du déblai provenant de la nouvelle tranchée à l'extérieur de la baie, laquelle sert d'issue à l'un et l'autre, ferait que toutes deux auraient une eau comparativement tranquille.

*Ecluse No. 18.*—La déviation de cette écluse, telle qu'on vient de la constater, est au sud du canal, ainsi que toutes les déviations qui vous sont présentement soumises, et quoiqu'on ait pu également évaluer le coût de les placer sur le côté nord, l'avantage d'y avoir un approche au moyen du chemin de halage me fait prononcer en faveur du côté sud, si la chose est possible. Pour ce qui regarde le cas actuel, une objection pourra se présenter sous forme d'une levée considérable dont la talus s'avance dans le fleuve, et qu'il faudra fortement affermir au moyen d'encrochement, dont une partie devra être prise ailleurs; mais c'est là une question de dépense à comparer avec les désavantages que pourrait offrir la construction d'une écluse sur le côté nord.

*Ecluse No. 19.*—Comme le fait voir le plan ci-joint, cette écluse est placée sur le côté sud à une distance d'environ 1,400 pieds en amont de l'écluse actuelle qu'il faudrait ainsi supprimer tout à fait. Tout autre emplacement que l'on pourrait choisir sur ce côté du canal détruit l'alignement et occasionnerait des travaux si dispendieux sur le fleuve que, si le déplacement total de l'ancienne écluse est une objection, vous serez probablement d'avis que la construction de la nouvelle écluse sur le côté nord devient nécessaire dans ce cas, et qu'elle aurait certainement pour effet à cet endroit d'améliorer d'une manière sensible l'alignement du canal. Sa construction sur le côté sud, telle qu'indiquée sur le plan, s'adapterait bien aussi à l'alignement du canal. Si l'on place l'écluse au côté sud, il faudra construire un barrage à la tête de l'écluse, à travers l'ancien canal, et faire l'excavation de la partie nécessaire entre cette écluse et l'écluse actuelle jusqu'à la profondeur du bief inférieur.

*Ecluse No. 20.*—Quant au nouvel emplacement pour cette écluse, il n'y a pas, je crois, de divergence d'opinion. A part peut-être quelques légers changements, elle restera, je suppose, dans sa position actuelle.

Elle améliore dans tous les cas l'alignement du canal, et elle fait disparaître ainsi beaucoup d'inconvénients occasionnés par la position de l'écluse actuelle, qui se trouve aux angles des biefs convergents et rend difficile en tout temps toute tentative d'entrée ou de sortie. Avec le nouvel emplacement l'écluse se trouverait sur la ligne droite qui a de chaque côté environ 400 pieds, et offre une entrée directe aux navires.

On trouvera plus loin des évaluations sur la quantité de déblais à faire, sur la formation des levées à chaque écluse, ainsi que sur le canal en général.

#### 4°.—TUNNELS.

Il faudra modifier ou déplacer les tunnels qui existent maintenant pour les chemins sous le canal, à l'exception de celui qui se trouve à "Maple Grove," lequel est assez bas pour rester dans son état actuel, et ne saurait souffrir d'aucune élévation de l'eau dans les biefs.

Voici un tableau indiquant leurs hauteurs respectives à la clé de l'arche, quant au fond du nouveau canal tel que projeté.

Où situé.		Élévation du fond, nouveau canal.	Élévation de la clé de l'arche.	Clé au-dessus du fond du canal.	Clé au-dessous du fond du canal.
Station.	Place.				
2	Cornwall .....	30'00	33'00	3 00	.....
215	Maple Grove .....	46'00	45'00	.....	1'00
306	Mille Roches .....	52'00	55'00	3'00	.. ..
406	Moulinette .....	52'00	55'00	3'00	.....
Tranchée 82	Près de Cornwall .....	30'00	29'75	.....	0'25

Ces chiffres sont basés sur la supposition que l'eau du canal a dans tous les biefs la même élévation que maintenant. Il faut qu'il en soit ainsi dans le bief supérieur, là où se trouvent les tunnels de Mille Roches et Moulinette, et, comme on l'a déjà dit, les changements qui pourraient être faits ne nous obligeront pas de faire disparaître celui qui reste à Cornwall.

J'ai l'honneur de vous soumettre un état de la quantité des excavations à faire :

Où situé.	Verges cubes.
Excavation, prisme du canal .....	1,400,000
“ déviation Cornwall .....	250,000
“ “ écluse 18 .....	200,000
“ “ écluse 19 .....	240,000
“ “ écluse 20 .....	85,000
“ écluse de garde .....	25,000
	2,200,000

On a fait des sondages aux deux entrées du canal dans le but de constater la profondeur de l'eau ainsi que des forages pour établir la nature des matières qui se trouvent au fond du fleuve.

Ces matières étaient les mêmes aux deux extrémités du canal, savoir : un mélange de sable et d'argile fort dur, mais qui, je crois, se transformera en une matière poreuse lorsqu'on aura commencé le travail de forage, et qu'elle aura été exposée aux effets de l'atmosphère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. STARK,

Ingénieur, local.

John Page, écr.,

Ingénieur en chef,

Département des Travaux Publics.

## G.

## CANAUX DE WILLIAMSBURGH,

PRESCOTT, 17 janvier 1874.

MONSIEUR,—Les relevés et examens faits en conformité de vos instructions concernant l'élargissement projeté des canaux de Williamsburgh sont complétés, et j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre les rapports, plans, sections, etc., qui s'y rattachent.

Comme j'ai eu souvent l'occasion durant le cours de nos travaux de vous consulter et de recevoir vos instructions relativement à la localisation des écluses, à l'amélioration de l'alignement, etc., etc., et comme il n'a été accordé que peu de temps pour préparer les plans, etc., je me propose de faire ce rapport d'une manière aussi brève que possible, dans l'espérance que les plans ci-joints pourront suppléer à tous les renseignements que j'aurais pu omettre par inadvertance.

Voici la liste des plans soumis :

- 1o. Une carte du fleuve St. Laurent, en deux parties, depuis Prescott jusqu'aux églises de Williamsburgh, embrassant une étendue d'environ vingt-cinq milles, et indiquant les canaux des Galops, de Jonction et de la Pointe des Iroquois, désignés maintenant sous le nom collectif de canal des Galops et de canal du rapide Plat.
- 2o. Un profil longitudinal du fleuve depuis Prescott jusqu'à Dickinson's Landing, indiquant les niveaux relatifs de ces canaux.
- 3o. Des profils approximatifs qui ont été tirés à des distances n'excédant pas 500 pieds.
- 4o. Des plans pour l'agrandissement des canaux du Bapide Plat et de la Pointe Farran, ainsi que des entrées du canal de la pointe des Iroquois, des Galops, et de l'écluse à la Pointe Cardinal.

De plus, je prépare la troisième partie de la carte du fleuve jusqu'à Dickinson's Landing (la tête du canal Cornwall) ainsi que les profils intermédiaires des plans agrandis depuis la Pointe des Iroquois jusqu'aux Galops.

Ce travail achevé, vous avez comme résultat du relevé, deux plans complets, savoir : l'un du fleuve sur une échelle de 400 pieds, et l'autre des canaux, de cinquante pieds au pouce.

Afin d'accélérer nos travaux et d'en assurer aussi l'exactitude, nous avons tiré parti dans la préparation des profils des renseignements contenus dans les profils des canaux, tels que dressés à l'époque de leur construction ; à cette exception près, les plans ont tous été préparés au moyen de mesurages et autres données que l'on a obtenus sous ma direction.

Tous les mesurages ont été faits avec soin, de façon que les plans puissent être préparés sans d'autres relevés que ceux qui seront nécessaires pour établir les limites exactes et la propriété du terrain additionnel qui pourra être nécessaire pour l'agrandissement.

Les niveaux indiqués sur les profils ont été éprouvés, et on peut les considérer comme déterminant d'une manière précise la hauteur des nouveaux buses d'écluse selon un plan de niveaux uniformes. On a adopté l'échelle de marée des Trois-Rivières en préparant le profil.

On a établi les points de repère nécessaires pour la construction à de courtes distances en rapport avec les niveaux d'épreuve.

Les sondages ont été réduits à neuf pieds d'eau sur les buses d'écluses. Les plus rapprochés, à l'exception de l'écluse No. 25, où l'on a pris douze pieds comme échelle.

Nous supposons que les seuls changements sensibles qui se soient faits sentir dans les canaux de Williamsburgh depuis leur construction sont les suivants :

- 1o. On a diminué la profondeur de l'eau sur le seuil de l'écluse 27, en prolongeant dans le fleuve en montant la jetée conductrice des Galops.

20. On a augmenté la profondeur de l'eau dans le canal de la Pointe des Iroquois en le reliant avec le canal des Galops, ce qui a formé le "canal de jonction."

30. On a baissé le busc et le radier de l'enclave inférieure de l'écluse de la Pointe des Iroquois, de 3.14 pieds.

40. On a augmenté de quatre pouces la profondeur de l'eau sur le seuil de l'écluse 24, en prolongeant la jetée conductrice.

Les canaux Williamsburg (ainsi nommés) comprennent: les canaux des Galops, de la Jonction, de la Pointe des Iroquois, du Rapide Plat, et de la Pointe Farran,

Voici quelles sont leur longueur, leur capacité et leurs positions relatives :—

#### LE CANAL DES GALOPS

commence à sept milles en aval de Prescott et a une longueur de 2.19 milles.

Les tranchées dans les profils ont une largeur uniforme de cinquante pieds au fond, avec des inclinaisons de deux à une, et une banquette de huit pieds sur le talus du côté de terre.

Le chemin de halage a quatorze pieds au-dessus du fond ; la ligne du plus haut niveau d'eau varie, elle devait avoir dix pieds au-dessus du fond.

Il y a deux écluses, dont l'une, le No. 27, à la tête, est une écluse de garde sans ascension à l'eau basse en été.

Les dimensions générales des écluses sont : distance nette entre les chardonnets, 200 pieds ; distance nette entre les poteaux de défense, quarante-cinq pieds, et ces dimensions sont celles de toutes les écluses.

La fondation est sur roc.

Plus bas niveau de l'eau sur les seuils—octobre 1872 : 8 pieds 1 pouce.

L'autre écluse, le No. 26, est située à la Pointe Cardinal—le pied du canal ; elle avait une chute de 6.69 pieds avant la construction du canal de Jonction.

La fondation est sur bois et semblable à celle des autres écluses, excepté là où la fondation est sur le roc.

#### LE CANAL DE JONCTION

commence à l'écluse 26, et s'étend jusqu'à Presqu'île, reliant les canaux des Galops et de la Pointe des Iroquois. Le chemin de halage a une longueur de 2.44 milles. La tranchée a une capacité égale à celle des Galops, savoir : cinquante pieds de fond, inclinaisons de deux à une.

La profondeur de l'eau dans le canal est de 10 pieds 10½ pouces.

Hauteur du chemin de halage au-dessus du fond, quinze pieds, et largeur, douze pieds.

Il n'y a pas d'écluses sur ce canal.

Le déversoir de décharge est situé à la Pointe Fraser.

#### LE CANAL DE LA POINTE DES IROQUOIS

s'étend depuis le pied du canal de Jonction jusqu'au village des Iroquois ; la longueur de sa tranchée est de 2.91 milles ; la moitié est qui traverse ce que l'on appelait auparavant le "Marais" est une tranchée complète.

Les tranchées dans les profils ont une largeur de cinquante pieds au fond, avec des inclinaisons variant de deux à une ou le quart d'une.

Il y a des pilotis de défense flottants sur les inclinaisons dans toutes les tranchées dans le roc.

Le chemin de halage et la levée nord aussi, dans la tranchée, ont seize pieds au-dessus du fond, avec une largeur de douze.

Il y a une écluse au pied du No. 25 ; elle avait originairement une chute de 5.56 pieds ; subséquemment, en 1858, le busc inférieur a été abaissé à 3.14 pieds.

Ce canal, comme tous les autres, devait avoir dix pieds d'eau, mais en le reliant avec celui des Galops, la profondeur a été augmentée à douze pieds.

La fondation est sur roc.

Plus bas niveau de l'eau sur le seuil actuel : 9 pieds 3 pouces, octobre 1872.

#### LE CANAL DU RAPIDE PLAT

commence à la baie de Flag, à 4.09 milles de l'est de l'écluse 25, Pointe Iroquois.

Il a une longueur de 3.66 milles, son profil est de cinquante pieds au fond, avec inclinaisons de deux à une, et banquettes de huit pieds sur le talus du côté de terre. Le chemin de halage est à quatorze pieds au-dessus du fond avec une largeur irrégulière. Le plus haut niveau de l'eau doit être de dix pieds au-dessus du fond.

Il y a deux écluses sur le canal ; l'une, le No. 24, à la tête, est une écluse de garde ; cette écluse n'a pas de chute excepté aux eaux hautes.

La fondation est sur bois.

Plus bas niveau de l'eau sur le seuil, 6 pieds 10 pouces, octobre, 1872.

L'autre écluse No. 23, est située à Morrisburg, le pied du canal ; elle a une ascension de 11 pieds 6 pouces.

La fondation est en bois reposant sur de l'argile durcie.

Plus bas niveau de l'eau sur le seuil : 6 pieds 6 pouces, octobre 1872.

#### LE CANAL DE LA POINTE FARRAN

commence en aval de port Avoyon à 10.23 milles à l'est de l'écluse 23, Morrisburg.

Sa longueur est de 0.70 mille.

Dans les profils le fond a cinquante pieds, les inclinaisons sont de deux à une, et la banquette a une largeur de huit pieds sur le talus du côté de terre.

Le chemin de halage a seize pieds au-dessus du fond ; la largeur varie.

Le plus haut niveau de l'eau doit être de 10 pieds au-dessus du fond.

Le canal a une écluse, le No. 23, qui est située au pied du canal. Son ascension est de 3 pieds 6 pouces.

La fondation est sur bois.

Plus bas niveau de l'eau sur les seuils : 7 pieds 1 pouce, octobre 1872.

Je vais maintenant parler de la condition actuelle du canal :—

1o. *Les écluses.*—Toute la maçonnerie est en bon état, sauf quelques légers dommages qui ont été causés aux musoirs inférieurs de l'écluse 27.

Les portes et les quais du gouvernement sont généralement dans un état de ruine.

Il n'y a pas d'obstacles à l'entrée inférieure de l'un et l'autre canal, mais il faudrait améliorer toutes les entrées supérieures, surtout celles qui sont situées aux Galops et à la Pointe Farran.

2o. *Chemin de halage et prisme du canal.*—Le chemin de halage a été protégé sur tout son parcours par un mur en talus grossièrement fait.

L'inclinaison nord a été protégée de la même manière.

La banquette qui avait originairement quatre à cinq pieds au-dessus du plus haut niveau de l'eau a disparu, et les talus du côté de terre ont aujourd'hui une forme très irrégulière.

L'eau provenant de ces inclinaisons a formé en bien des endroits un dépôt dans le canal plus élevé que le seuil, lequel nuit à la circulation des navires aux eaux basses.

Quelques-unes des courbes sont trop prononcées, celles qui se trouvent par exemple à la Pointe Mariatown, au Rapide Plat.

Les bateaux-postes et autres gros vaisseaux qui étaient forcés de passer par le canal aux eaux basses de 1872, ont dû, pour ces causes, se faire remorquer par des chevaux.

Les jetées sud et les quais aux entrées supérieures sont, de même que les quais du gouvernement, si l'on excepte le Rapide Plat, dans une très-mauvaise condition.

Changements projetés quant aux écluses, à l'alignement, etc.

Je partage pleinement l'opinion que vous m'avez exprimée si souvent que "partout où on aura pu trouver des emplacements avantageux pour de nouvelles écluses, il ne serait pas bon de détruire les vieilles écluses et de les reconstruire."

J'ose croire que la disposition générale des écluses, telle qu'indiquée en rouge sur les plans relatifs à l'entrée, recevra votre approbation.

Comme les niveaux ont été originairement déterminés au moyen de données locales et sans tenir compte d'un plan de niveau uniforme, nous avons constaté—voir le profil longitudinal—que si l'on prend comme échelle neuf pieds d'eau (équivalent à 8.05 tel que construit) sur le seuil de l'écluse de garde des Galops, les seuils des autres écluses se trouvent relativement comme suit :

Ecluse 27, Galops.....	0-00
" 26, Pointe Cardinal.....	0-87—
" 25, Pointe des Iroquois .....	1-75—
" 24, Rapide Plat.....	0-75+
" 23, Morrisburg.....	1-08+
" 22, Pointe Farran.....	0-83+
" 21, Tête du Canal Cornwall.....	0.00 près.

Il s'en suit que pour obtenir une profondeur uniforme sur les seuils de douze pieds aux eaux très-basses, il sera nécessaire de baisser le fond du canal actuel au niveau des lignes que l'on a prises pour base et qui sont marquées en rouge sur les profils comme suit :

Canal des Galops.....	4 pds. 6 pcs. = 213-93 +	Point de marée, Trois-Rivières.
Canal de Jonction.....	2 pds. 2 pcs. = 209-53 +	" " "
Canal de la Pte. des Iroquois.	1 pd. 0 pc. = 209-53 +	" " "
Canal du Rapide Plat.....	6 pds. 0 pc. = 195-17 +	" " "
Canal de la Pointe Farran...	5 pds. 6 pcs. = 175-67 +	" " "

Voici la position des écluses agrandies :—

No. 27	Au sud et située obliquement quant à l'axe de l'écluse actuelle.
No. 26	" " parallèlement " " "
No. 25	Au nord " " " " "
No. 24	" " " " " " "
No. 23	Au sud " " " " "
No. 22	Sur l'emplacement de l'écluse actuelle.

On a pris soin dans cette disposition des écluses de ne pas affecter les privilèges des moulins aux écluses 26, 25, 23 et 22.

## CHANGEMENTS DANS L'ALIGNEMENT, ETC.

### CANAL DES GALOPS.

Prolongement de l'entrée supérieure jusqu'à l'eau profonde dans la baie Munro en amont des battures, 1,800 pieds.

Je soumetts de nouveau à votre considération l'opportunité de cette amélioration en rapport avec l'agrandissement des canaux.

*Ecluse No. 27.*—Le chemin de halage vis-à-vis doit être transféré au sud aux eaux basses.

*Petite Baie.*—Le chemin de halage vis-à-vis doit être transféré au sud aux eaux basses. Cela évitera une très-forte tranchée sur le côté nord du canal.

*Gate's Bay.*—Le chemin de halage peut être transféré au sud aux eaux basses, et la courbe diminuée si cela est nécessaire.

*Pointe Cardinal.*—Si l'on change la position de l'écluse 26, il faudra transférer le chemin de halage au sud à l'eau profonde; ce changement est le plus important qui soit proposé.

## CANAL DE JONCTION.

Il n'y a pas de changement nécessaire dans l'alignement, à l'exception de l'écluse 26 qui est adajcente, comme on l'a dit plus haut.

## CANAL DE LA POINTE DES IROQUIOIS.

*A Presqu'île.*—Le chemin de halage devra être transféré au sud dans le lit à sec de l'ancien chenal.

*A Binions.*—Le chemin de halage devra être transféré au sud aux eaux basses afin de ne pas nuire à la circulation sur la voie et à des propriétés importantes.

*Marais en amont d'Iroquois.*—On devra changer légèrement la direction de la longue tangente ouest du bassin afin de ne pas causer de dommages aux emplacements de moulins actuels qui se trouvent sur le côté nord du canal.

## CANAL DU RAPIDE PLAT.

Il n'y a pas de changement nécessaire important à l'ouest de la Pointe Manitowish; le chemin de halage depuis cet endroit jusqu'à la baie Merkley est transféré au sud afin d'éviter des tranchées considérables sur le côté nord du canal.

*Ouest de l'écluse 23.*—Le chemin de halage est transféré au sud, afin de ne pas causer de dommages à des propriétés importantes dans les village de Morrisburg.

Il y a beaucoup d'endroits sur ce canal où on a jugé à propos de réduire la largeur du chemin de halage au minimum en diminuant les courbes, etc; on peut s'épargner de cette manière des tranchées considérables.

## CANAL DE LA POINTE FARRAN.

Je soumetts à votre considération la question de prolonger l'entrée supérieure jusqu'à l'eau profonde dans la baie Empey, de 1,700 pieds; il est évident que l'entrée actuelle ne peut servir aux gros navires. L'élargissement pourrait s'effectuer à la première courbe ouest de l'écluse en réduisant la levée du canal aux dimensions ordinaires du chemin de halage.

On éviterait ainsi des excavations considérables, on ne dégraderait nullement le chemin actuel sur la levée nord, et on améliorerait beaucoup l'alignement.

Si vous adoptez les changements projetés dans la position des écluses, ainsi que le projet de fermer le canal de la Pointe Farran durant la reconstruction de l'écluse No. 22, je crois que l'élargissement pourra se faire sans interrompre la navigation dans les canaux.

J'ajoute quelques renseignements généraux concernant les biefs navigables et les rapides du fleuve entre Prescott et Dickinson's Landing, mentionnés dans mon rapport du mois de novembre 1872. Le bief de Prescott jusqu'aux rapides des Galops a été longuement décrit dans ce rapport, et j'ai l'honneur de vous y renvoyer.

Il y a une chute de 14.81 pieds depuis les Galops jusqu'à la Pointe des Iroquois, distance de huit milles.

La navigation est interrompue par :—

1°. Les rapides des Galops qui forment un barrage de roc à travers le fleuve jusqu'à Lisbon sur le côté américain.

Ce barrage est de fait le "seuil" du fleuve en amont du canal de Cornwall, et restreint le tirant d'eau de tous les navires qui descendent.

Le chenal de bateaux à vapeur qui se trouve tout près de la rive canadienne, traverse le barrage avec une profondeur de dix pieds tout près et au nord de la chute. Le chenal est profond en amont et en aval du barrage, mais il est obstrué par de gros cailloux.

Je dois ici faire observer qu'un phare à la tête du prolongement suggéré, dont la lumière se réfléchirait sur la haute levée qui touche à la baie Munro, conduirait directement les navires dans l'eau la plus profonde en approchant du barrage ou, en le traversant.

2o. La batture du roi William se trouve presque au milieu du chenal, à trois quarts



d'un mille à l'est de la pointe Cardinal : elle s'étend depuis près la rive nord obliquement à travers le fleuve jusqu'à l'eau profonde plus loin que le banc de sable sur le côté américain.

Le bief Iroquois, 4.09 milles, a une chute de 3.53 pieds, et s'étend depuis l'écluse No. 25 jusqu'à la tête du canal du rapide Plat.

Le chenal est profond et droit et n'est pas obstrué par des battures.

La batture supprimée en deçà de l'ancienne église n'existe pas.

Les rapides connus sous le nom de rapide Plat viennent à la suite du bief Iroquois, et s'étendent jusqu'à Morrisburgh, distance de 3.70 milles, avec une chute de 11 pieds 6 pouces.

Le chenal dans ce rapide est profond et est facilement navigable, à n'importe quel niveau de l'eau, pour les vaisseaux qui descendent et dont le tirant est de douze pieds.

Le bief Morrisburg s'étend depuis l'écluse 23 jusqu'à la pointe Farran, distance de 10.23 milles ; il a 8.29 pieds et n'offre qu'un obstacle aux navires qui descendent le fleuve, savoir : la batture Willard, qui se trouve presque au milieu du chenal, à deux milles à l'est de Morrisburg.

On a constaté par le relevé que la superficie doit avoir 84,500 pieds carrés, avec une profondeur de huit à quatorze pieds d'eau, et se compose de cailloux et de matières faciles à enlever.

En montant ce bief, les navires pourraient très-bien suivre le chenal d'Aultsville qui est très-praticable, et dont l'eau est comparativement calme depuis la baie Empey jusqu'à East Williamsburg. Cette route évite le grand courant et les battures qui se trouvent entre les îles des Chats et vis-à-vis de la pointe de l'Esturgeon, sur la rive américaine.

Les nombreuses battures recouvertes de gros cailloux, connues sous le nom de "Casselman," qui se trouvent juste en amont de East Williamsburg et jusqu'à la ferme Chrysler, rendent la navigation très-difficile pour les navires qui remontent le fleuve ; car comme elles forment quatre pointes qui s'avancent sur le rivage nord tout près du chenal des bateaux à vapeur, les navires sont obligés de remonter le courant rapide à l'eau profonde, ou de traverser et retraverser le fleuve, et même parfois de se servir du chenal américain jusqu'au pied de l'île Gooseneck.

Les navires qui remontent le fleuve peuvent longer la rive nord depuis la baie Chrysler jusqu'à Willard en passant au nord de la batture Willard.

Des battures semblables à celles qui se trouvent en amont de East Williamsburg, obstruent la navigation en montant entre ce point et Morrisburg.

On pourrait améliorer considérablement ces battures, celle de Willard par exemple, en les draguant.

Le rapide de la Pointe Farran a une longueur de trois quarts de mille, et une chute de 3 pieds 6 pouces ; le chenal est profond et droit et pourrait servir à des navires de n'importe quel tirant d'eau.

Le bief de la Pointe Farran s'étend depuis l'écluse 22 jusqu'à Dickinson's Landing, la tête du canal Cornwall ; la longueur est de 4.64 milles et la chute de 0.59 pieds.

Le chenal est large, profond, droit, et n'offre aucun obstacle.

Avant la construction du canal de la Pointe Farran, les navires en montant suivaient constamment le "Sny" ou le chenal entre les îles Croil et du Long Sault, et beaucoup des gros propulseurs et quelquefois des remorqueurs suivent maintenant ce chenal afin de n'avoir pas de retards dans le canal.

Nous suggérons pour cette raison que le canal de la Pointe Farran soit fermé durant les travaux de l'élargissement.

Espérant que les informations contenues dans ce rapport pourront vous être utiles.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

TOM. S. RUBIDGE,

Ingénieur civil.

John Page, écr., ingénieur civil,  
Département des Travaux Publics,  
Ottawa.

## H.

BUREAU DU CANAL,  
MONTREAL, 27 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, ci-inclus, des évaluations, jointes aux plans pour l'agrandissement du canal Lachine, que j'ai préparées en conformité des instructions verbales que vous m'avez données lorsque vous avez visité ces travaux au mois d'octobre dernier.

L'évaluation No. 3 a pour but d'élargir le canal et de doubler le nombre des écluses à Lachine, là où il est question de former une seconde entrée dans le fleuve sur le côté sud-est de l'entrée actuelle, parallèle avec l'épi-éperon actuel ; ce que l'on pourra mieux comprendre en consultant le plan No. 1.

Cette évaluation s'élève à \$4,562,936, et double la superficie d'eau du canal actuel, en lui donnant douze pieds sur les seuils des écluses et treize dans le canal ; l'entrée dans le fleuve doit avoir une largeur de 200 pieds, jusqu'à ce qu'elle atteigne le chenal naturel qui a une largeur de 200 à 400 pieds ; elle formera un havre important lorsqu'elle sera achevée ; le second épi-éperon aura pour effet d'élever légèrement l'eau.

Les nouvelles écluses Nos. 3 et 4, sont situées sur le côté nord-ouest et sont à environ trente pieds des écluses actuelles ; on pourrait exécuter une grande partie des travaux de construction durant l'été en plaçant des batardeaux aux extrémités, etc.

L'écluse No. 5, à Lachine, se trouve dans une nouvelle tranchée sur le côté sud-est de l'écluse et du coursier actuel, et elle pourrait être entièrement construite durant l'été.

On pourrait aussi exécuter les travaux qui ont trait à l'entrée du canal Lachine durant la saison la plus favorable sans interrompre la navigation ; on pourrait encore faire une partie des déblais de l'argile au moyen de dragueurs durant la saison de la navigation afin d'augmenter la capacité du canal ; comme une partie considérable des travaux devra se faire dans le roc vif, ce qui occasionnera beaucoup de dépenses, on ne pourra les exécuter que durant l'hiver, si l'on ne veut pas interrompre la navigation.

Ces travaux seront beaucoup plus dispendieux si on est forcé de les exécuter en hiver, car ils ne pourront être achevés avant trois ou quatre hivers, ce qui aura probablement pour effet d'affecter considérablement les opérations des manufactures, comme je l'ai déjà fait voir dans un rapport précédent.

L'évaluation No. 2 est de \$4,461,508 ; elle a pour but d'élargir le canal actuel, conformément à l'évaluation No. 1, jusqu'à la traversée du chemin de fer à l'ancien hôtel Gregory, et de construire un second canal sur le côté nord-ouest du canal actuel jusqu'à Lachine, lequel passera en arrière du village, l'entrée dans le lac St. Louis devant se trouver au terminus actuel du chemin de fer ; elle pourroit aussi au transfert de la ligne du chemin de fer sur le côté ouest du canal projeté, ainsi qu'il appert par le plan No. 2.

Le grand avantage qu'offrirait cette route serait de pouvoir l'ouvrir en n'importe quelle saison de l'année, et sans affecter sérieusement la navigation ou les opérations des moulins et manufactures, ce qui réduirait à deux ans l'époque nécessaire pour l'exécution des travaux ; aussi, ce fait mérite la plus sérieuse considération.

D'après l'évaluation No. 3, qui s'élève à \$4,342,478, la ligne serait la même que celle voulue par l'évaluation No. 2 jusqu'à la section No. 10, à l'extrémité inférieure de ce qu'on appelle généralement la tranchée dans le roc, puis elle suivrait la route de l'ancien canal à bateaux, entre le canal actuel et le chemin de Lachine, et au lieu de passer en arrière du village, elle se reliait avec le canal actuel sur le côté nord-ouest de l'écluse de garde, la nouvelle écluse étant localisée entre le coursier d'ali-

mentation et l'écluse No. 5, l'entrée dans le fleuve devant traverser le bassin pour le bois de construction et se prolonger jusqu'à l'eau profonde en amont de l'ancienne station de chemin de fer, où elle formerait une entrée commune avec celle du canal actuel en augmentant sa largeur.

Cette ligne est aussi indiquée sur le plan No. 2. Elle est directe et moins coûteuse que le No. 2. Il y aurait deux canaux entre le lac St. Louis et le pont du chemin de fer jusqu'à l'ancien hôtel Grogory. Elle n'affecte ni le chemin de fer ni les terrains en arrière du village. Elle ferait disparaître cependant le bassin actuel pour le bois de construction, mais elle formerait en même temps un havre magnifique, et offrirait de grandes facilités pour les bassins ; de plus, on pourrait l'ouvrir durant la saison la plus propre à la construction des canaux sans affecter sérieusement la navigation ou les opérations des manufactures.

L'évaluation No. 4 se monte à \$4,093,876. D'après ce projet qui est emprunté aux Nos. 1 et 2, le canal serait élargi jusqu'au pont du chemin de fer à l'hôtel Gregory, puis suivrait la ligne du nouveau canal, conformément au projet No. 2, jusqu'à l'extrémité inférieure de la tranchée dans le roc à la section 10, et, au lieu de passer en arrière du village, ou de suivre l'ancienne route des bateaux, il rejoindrait le canal actuel, d'après le projet No. 1, et les correspondances avec le fleuve et le lac se feraient aussi en conformité du projet No. 1.

L'évaluation No. 5 est de \$4,081,745. Ce projet est emprunté aux Nos. 1 et 2 et pourvoit à l'élargissement du canal actuel, de même que par l'évaluation No. 1, si l'on excepte les sections 8 et 9 entre le pont de la Côte St. Paul et l'extrémité inférieure de la tranchée dans le roc, une distance de 16,400 pieds, ou un peu plus de trois milles, là où un nouveau canal est formé sur le côté nord-ouest, conformément à l'évaluation No. 2.

L'évaluation No. 6, s'élève à \$4,330,347 ; elle est la même que le No. 5, si l'on excepte cette partie entre la section 9 et Lachine, là où la ligne suit le chenal des bateaux, conformément à l'évaluation No. 3.

D'après cette évaluation, le canal actuel serait agrandi jusqu'à la section 8 en amont du pont de la côte St. Paul, un nouveau chenal serait formé depuis cet endroit jusqu'à Lachine, de même que pour l'évaluation No. 3, ou la route des bateaux, et la ligne coûterait \$12,000 de moins seulement que par l'évaluation No. 3.

Vous trouverez ci-inclus un tableau de ces six évaluations afin de vous mettre en mesure de comparer d'un coup d'œil l'évaluation du coût relatif de ces routes.

Les dépenses nécessaires pour traverser la batture au phare seront les mêmes pour toutes les routes, et elles ont été inscrites ainsi en conséquence.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN G. SIPPPELL.  
*Ingénieur local.*

John Page, écr.,  
Ingénieur en chef des Travaux Publics,  
Ottawa.

## ELARGISSEMENT DU CANAL LACHINE.

TABLEAU DES ÉVALUATIONS.

Sections.	No. 1.	No. 2.	No. 3.	No. 4.	No. 5.	No. 6.
	Elargissement du canal sur tout le parcours.	Elargissement des sections 3, 4 et 5, et nouveau canal avec entrée à la pointe Leisuman, Lachine.	Elargissement des sections 3, 4 et 5, et nouveau canal avec entrée à l'écluse de garde actuelle, Lachine.	Elargissement des sections 3, 4, 5, 10, 11 et 12, avec nouveau canal le long des sections 6, 7, 8 et 9.	Elargissement des sections 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 et 12, avec nouveau canal le long des sections 8 et 9.	Elargissement des sections 3, 4, 5, 6 et avec entrée à l'écluse de garde actuelle, Lachine.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
3	387,605 40	387,605 40	387,605 40	387,605 40	387,605 40	387,605 40
4	248,029 80	248,029 80	248,029 80	248,029 80	248,029 80	248,029 80
5	240,189 00	240,189 00	240,189 00	240,189 00	240,189 00	240,189 00
6	372,983 00	355,758 85	355,758 85	355,758 85	372,983 00	372,983 00
7	320,005 10	348,257 10	348,257 10	348,257 10	320,005 10	320,005 10
8	296,026 90	212,449 25	212,449 25	212,449 25	212,449 25	212,449 25
9	782,233 90	428,366 00	428,366 00	428,366 00	428,366 00	428,366 00
10	414,932 00	519,883 00	417,480 00	414,932 00	414,932 00	417,480 00
11	273,318 00	682,254 00	376,097 00	273,318 00	273,318 00	376,097 00
12	683,200 00	503,524 50	803,875 00	683,200 00	683,200 00	803,875 00
13	129,600 00	129,600 00	129,600 00	129,600 00	129,600 00	129,600 00
Totaux.....	4,148,123 10	4,055,916 90	3,947,707 40	3,721,705 40	3,710,677 55	3,936,619 55
Ajoutez 10 pour cent.	414,812 90	405,591 10	394,770 60	372,170 60	371,067 45	393,667 45
Grands totaux }...	4,562,936 00	4,461,508 00	4,342,478 00	4,093,876 00	4,081,745 00	4,330,287 00

J. G. SIPPPELL,  
Ingénieur local.

Bureau du Canal,  
Montréal, 27 janvier 1875.

## REPOSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 27 avril 1874, demandant : 1o. La correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie des remorqueurs du St. Laurent ou aucun de ses directeurs ou agents, au sujet du loyer des quais en bas de Québec ; 2o. Un état indiquant les sommes perçues comme droits de quaiage établis par le département des Travaux Publics, ainsi que les sommes payées au gouvernement pour chacun de ces quais.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

5 mars 1875.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 2 mars 1875.

MONSIEUR,—Veuillez accepter la réponse ci-inclus à une adresse de la Chambre des Communes demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de remorqueurs du Saint-Laurent ou aucun de ses directeurs ou agents, au sujet du loyer des quais en bas de Québec, ainsi qu'un état des sommes payées au gouvernement pour chacun de ces quais.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. BRUNEL,

Commissaire.

E. J. Langevin, écr.,  
Sous-Secrétaire d'Etat, Ottawa.

Le vingt et un mai, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-douze :

Par-devant le soussigné, notaire public pour la province de Québec, dans la Puissance du Canada, résidant en la cité de Québec, est personnellement comparu James MacPherson LeMoine, de la paroisse de St. Colomban de Sillery, dans la province de Québec, inspecteur du Revenu de l'Intérieur, agissant pour et au nom du ministre du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, lequel, en présence de nous, lit notaire, a donné à loyer et par ces présentes d'une à loyer : pour le temps et espace d'une année, à commencer et à dater du premier jour de mai courant pour se terminer et finir d'une manière pleine et entière le premier jour de mai, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-treize, à la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, corps politique et incorporé, ayant sa principale place

d'affaires à Québec, et représentée au dit acte par l'honorable Thomas McGreevy, de Québec, dans le comté de Québec, dans le district de Québec, dans la dite province, président de la dite compagnie, aussi présent et acceptant au dit acte pour la dite compagnie comme suit, savoir : Le quai en eau profonde, situé au lieu appelé Les Eboulements, dans le comté de Charlevoix, et connu comme le quai du gouvernement, ensemble avec les droit et privilège, qui sont par les présentes accordés au preneur, d'exiger et de percevoir tous les péages ou droits de quaiage sur icelui aux taux énoncés dans la cédule publiée par le département du Revenu de l'Intérieur, à Ottawa, et portant date le cinquième jour d'avril, mil huit cent soixante et onze, reconnaissant, le dit preneur, avoir reçu copie de la dite cédule et promettant de se gouverner en conséquence, et dont et du tout le dit preneur déclare avoir une connaissance pleine et entière, ayant vu et examiné les lieux et s'en déclarant content et satisfait.

Ce bail est fait à la la condition que le dit preneur, ses hoirs, exécuteurs ou curateurs devront avoir et posséder les dits lieux donnés à loyer en vertu du dit acte, ou que l'on se propose ainsi de donner à loyer sans obstacle ni empêchement pendant la durée du dit bail, et aussi à la charge par le dit preneur d'en jouir " en bon père de famille " et de veiller à leur entretien, en y faisant toutes les réparations, le dit bailleur n'étant pas tenu de faire au dit quai ni les petites ni les grosses réparations, et aussi à la charge par le dit preneur de se conformer aux lois de voirie et à toutes règles et règlements de la police, du bureau de santé et de toutes autres autorités constituées qui peuvent en quelque manière concerner les dits lieux ;—il est également convenu et arrêté que le dit preneur ne devra pas sous-louer les dits lieux sans avoir obtenu du bailleur la permission par écrit de ce faire ; et qu'à la fin et à l'expiration du présent bail et sans aucun avis préalable à cet effet, il devra remettre et livrer et il remettra et livrera paisiblement et tranquillement les dits lieux en aussi bon état de réparations et en aussi bon ordre qu'ils pouvaient se trouver au commencement du présent bail ; et il lui sera tenu compte d'une manière raisonnable pour l'usure et les accidents causés par le feu, et aussi pour autres cas fortuits et autres éventualités.

Le présent bail est ainsi fait et consenti pour et en considération du loyer ou somme de quarante piastres courant, que le dit preneur promet et s'oblige, en vertu du dit acte, de payer au dit bailleur, ou au porteur ou porteurs des présentes en bonne et due forme suivant la loi, en et par trois paiements égaux et d'avance de treize piastres et trente-trois cts., chacun, dont le premier écherra et se fera le premier jour de mai courant, ou à la date de l'exécution du présent bail, le deuxième, le premier jour d'août prochain, et le troisième et dernier paiement, le premier jour de novembre aussi prochain, au percepteur du Revenu de l'Intérieur, au bureau du Revenu de l'Intérieur, dans la cité de Québec ; et le dit preneur devra payer et il paiera comme il promet et s'oblige de payer en vertu du présent acte, toute cotisation ou taxe, qui pourrait être imposée suivant la loi sur les dits lieux pendant le terme et espace de temps que durera le dit bail, et aussi le dit preneur devra entretenir et faire allumer une lumière à ses propres frais dans la tour ou phare, qui est érigé sur le quai, tous les soirs depuis le coucher jusqu'au lever du soleil du premier mai courant au premier décembre courant, en se servant des réflecteurs ou fanaux fournis par le gouvernement, et le dit preneur, en outre, ne pourra pas obstruer le quai avec du bois de corde ou autre bois, de manière à gêner la circulation des passagers, qui débarqueront des bateaux à vapeur ou autres bâtiments.

Et sont aussi personnellement comparus lors de l'exécution du présent acte et ont signé Abraham Joseph, écuyer, de la cité de Québec, dans le comté de Québec, dans la dite province de Québec, marchand, et Donald Cameron Thomson, du même lieu, dans le comté susdit, dans la dite province de Québec, lesquels, après lecture du présent bail, qu'ils déclarent avoir bien compris, deviennent de leur plein gré et volonté pleiges et cautions de la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent en faveur du département du Revenu de l'Intérieur, représenté tel que ci-dessus mentionné à l'effet de l'entier accomplissement de toutes et chacune les clauses et conditions du présent bail pour le fidèle et parfait paiement de la dite somme de quarante piastres argent courant, étant pour le loyer ci-dessus, et ce aux différentes époques respectives qu'icelui deviendra dû ;—dont et du tout les dits Abraham Joseph et

Donald Cameron Thomson s'obligèrent conjointement et séparément ensemble avec la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, l'un deux pour le tout comme seul et principal obligé, sans pouvoir invoquer l'exception de division, de discussion, ou de garantie, au bénéfice de laquelle les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson renoucent en vertu du présent acte.

Et il est de plus et en dernier lieu convenu par et entre les dites parties que le dit bailleur devra avoir et aura le droit et la liberté de faire faire au dit quai toutes réparations ou améliorations quelconques qu'il jugera nécessaires pendant la durée du dit bail, sans qu'il soit à cet égard tenu de payer aucuns dommages ou de faire aucune diminution sur le prix du dit loyer.

Et pour l'exécution du dit acte, le dit preneur a fait élection de domicile d'une manière irrévocable aux lieux sus-loués, et le dit bailleur au bureau du percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec susdit.

Ainsi fait et passé en la dite cité de Québec, étude de Jacques Auger, notaire soussigné, le jour et au en premier lieu mentionné, sous le numéro mille sept cent quatre-vingt-dix-huit.

En foi de quoi, les dites parties ont signé avec nous, dit notaire, le présent bail après lecture faite d'icelui conformément à la loi.

\* " J. M. LEMOINE," pour le département du Revenu de l'Intérieur,  
 " THOS. MCGREEVY, Président,"  
 " A. JOSEPH,"  
 " D. C. THOMSON,"  
 " JAC. AUGER, N. P."

Vraie copie de la minute.

JAS. AUGER, N. P.

Droits à percevoir, pendant la saison de la navigation sur les bâtiments, et les personnes qui se serviront des quais du gouvernement en bas de Québec, savoir :

A Berthier, l'Islet, les Eboulements, la Malbaie, la Rivière Ouelle, la Rivière du Loup et Rimouski.

*Conditions :*

Le tarif des droits de quaiage ne devra pas comporter de charges plus élevées que les suivantes, savoir :

1. Sur chaque bateau à vapeur du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers.....	\$ 3.00
Sur chaque bateau à vapeur du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers, pendant toute la saison.....	30.00
Sur chaque bateau à vapeur du port de plus 175 tonneaux qui touchera à un quai.....	6.00
Sur chaque bateau à vapeur du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai, pendant toute la saison.....	60.00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui touchera à un quai, à chaque quai.....	1.00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur qui touchera à un quai, à chaque quai, avec un permis pour toucher à tous les quais ou à quelqu'un des quais pendant toute la saison.....	10.00
Sur chaque goëlette ou bâtiment, du port de moins de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	00.25
Sur chaque goëlette ou navire du port de plus de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	00.50
Sur chaque corde de bois, de quelq'espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte, etc., si tel bois, écorce ou latte est chargée le même jour.....	00 05

Sur chaque corde de bois, de quelqu'espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte, etc., si tel bois écorce ou latte devant être chargé le même jour, reste empilé sur le quai, pour chaque jour que tel bois, écorce ou latte y restera	00.02½
Sur chaque cheval, jument, poulain, pouliche, mulet, âne, bœuf ou vache.....	00.02½
Sur chaque mouton ou cochon, ne faisant pas partie d'aucun chargement.....	00.01
Sur chaque charrette ou voiture à deux roues, traînée par un seul cheval et qui sera chargée ou non.....	00.05
Sur chaque charrette ou voiture à quatre roues, traînée par un seul cheval ou par deux chevaux, qu'elle soit chargée ou non	00.10
Sur chaque passager qui ne paiera aucun des droits ci-haut mentionnés.....	00.02

2. Le locataire sera tenu d'entretenir et de faire allumer à ses propres frais des fanaux sur ces quais.

3. Les quais seront accordés au plus haut enchérisseur, qui, avant d'en prendre possession, devra signer un bail pour l'espace d'une année, avec deux autres cautions solvables pour répondre du paiement efficace du loyer, de la conservation et de la garde des quais et des fanaux, circonstances et dépendances, ainsi que de l'entretien effectif des fanaux sur ces quais.

4. Le prix du loyer de ces quais se paiera en trois paiements égaux, et d'avance au percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec, comme suit, savoir: les premiers jours de mai, d'août et de novembre.

THOMAS WORTHINGTON,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

Département du Revenu de l'Intérieur,  
Ottawa, 5 avril 1871.

Le vingt-et-un mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-douze

Par-devant le soussigné, notaire public, pour la province de Québec, dans la Puissance du Canada, résidant en la cité de Québec, est personnellement comparu James MacPherson Le Moine, de la paroisse de St. Columban, dans la province de Québec, inspecteur du Revenu de l'Intérieur, agissant pour et au nom du ministre du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, lequel, en présence de nous dit notaire, a donné à loyer et par ces présentes donne à loyer pour le terme et espace d'une année, à commencer et à dater du premier jour de mai courant, pour se terminer et finir d'une manière pleine et entière le premier jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, à la compagnie des remorqueurs du St. Laurent, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires à Québec, et représentée au dit acte par l'honorable Thomas McGreevy, de la dite cité de Québec, dans la dite province, président de la dite compagnie, aussi présent et acceptant au dit acte pour la dite compagnie comme suit, savoir :

Le quai en eau profonde situé au lieu appelé la rivière Ouelle, dans le comté de Kamouraska, et connu comme le quai du gouvernement, ensemble avec les droit et privilège, qui sont par les présentes accordés au preneur, d'exiger et de percevoir tous les péages ou droits de quaiage sur icelui aux taux énoncés dans la cédula publiée par le département du Revenu de l'Intérieur à Ottawa et portant date le cinquième jour d'avril, mil huit cent soixante et onze, reconnaissant le dit preneur avoir reçu copie de la dite cédula et promettant de se gouverner en conséquence, et dont et du tout le dit preneur déclare avoir une connaissance pleine et entière, ayant vu et examiné les lieux et s'en déclarant content et satisfait.

Ce bail est fait à la condition que le dit preneur, ses hoirs, exécuteurs ou curateurs devront avoir et posséder les dits lieux donnés à loyer en vertu du dit acte, ou que l'on se propose ainsi de donner à loyer, sans obstacle ni empêchement pendant la durée du dit bail, et aussi à la charge par le dit preneur d'en jouir "en bon père de



famille," et de veiller à leur entretien en y faisant toutes les réparations, le dit bailleur n'étant pas tenu de faire au dit quai ni les petites ni les grosses réparations, et aussi à la charge par le dit preneur de se conformer aux lois de voirie et à toutes règles et règlements de la police, du bureau de santé et de toutes autres autorités constituées, qui peuvent en quelque manière concerner les dits lieux. Il est également convenu et arrêté que le dit preneur ne devra pas sous-louer les dits lieux, sans avoir obtenu du bailleur la permission par écrit de ce faire, et qu'à la fin et à l'expiration du présent bail et sans aucun avis préalable à cet effet, il devra rendre et livrer paisiblement et tranquillement les dits lieux en aussi bon état de réparation, et en aussi bon ordre qu'ils pouvaient se trouver au commencement du présent bail; et il lui sera tenu compte d'une manière raisonnable pour l'usure et les accidents causés par le feu et aussi pour autres cas fortuits et autres éventualités.

Le présent bail est ainsi fait et consenti pour et en considération du loyer ou somme de vingt piastres courant, que le dit preneur promet et s'oblige en vertu du dit acte, de payer au dit bailleur, ou au porteur ou porteurs des présentes en bonne et due forme suivant la loi, en et par trois paiements égaux et d'avance de six piastres soixante-six centins chacun, dont le premier écherra et se fera le premier jour de mai courant, ou à la date de l'exécution du présent bail, le deuxième le premier jour d'août prochain, et le troisième et dernier paiement le premier jour de novembre aussi prochain, au percepteur du Revenu de l'Intérieur, au bureau du Revenu de l'Intérieur dans la cité de Québec; et le dit preneur devra payer et il paiera comme il promet et s'oblige de le faire en vertu du présent acte, toute cotisation ou taxe, qui pourrait être imposée suivant la loi sur les dits lieux pendant les terme et espace de temps que durera le dit bail; et aussi le dit preneur devra entretenir et faire allumer une lumière à ses propres frais dans la tour ou phare qui est erigé sur le quai, tous les soirs depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, du premier mai courant au premier décembre prochain, en se servant des réflecteurs ou fanaux fournis par le gouvernement, et le dit preneur, en outre, ne pourra pas obstruer le quai avec du bois de corde ou autres bois, de manière à gêner la circulation des passagers, qui débarqueront des bateaux à vapeur ou autres bâtiments.

Et sont aussi personnellement comparus, lors de l'exécution du présent acte, et ont signé Abraham Joseph, Écuier, de la cité de Québec, dans le comté de Québec, dans la dite province de Québec, marchand, et Donald Cameron Thomson, du même lieu, dans le comté susdit, dans la dite province de Québec, lesquels, après lecture du présent bail, qu'ils déclarent avoir bien compris, deviennent de leur plein gré et volonté pleiges et cautions de la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, en faveur du dit département du Revenu de l'Intérieur, représenté tel que ci-dessus mentionné, pour l'entier accomplissement de toutes et chacune les clauses et conditions du présent bail, pour le fidèle et parfait paiement de la dite somme de vingt piastres argent courant, étant pour le loyer ci-dessus, et ce aux différentes époques respectives qu'icelui deviendra dû;—dont et du tout les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson s'obligèrent conjointement et séparément ensemble avec la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, l'un d'eux pour le tout comme seul et principal obligé, sans pouvoir invoquer l'exception de division, de discussion ou de garantie, au bénéfice de laquelle les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson renoncent en vertu du présent acte.

Et il est de plus et en dernier lieu convenu par et entre les dites parties, que le dit bailleur devra avoir et aura le droit et la liberté de faire faire au dit quai toutes réparations ou améliorations quelconques qu'il jugera nécessaires pendant la durée du dit bail, sans qu'il soit à cet égard tenu de payer aucun dommage ou de faire aucune diminution sur le prix du dit loyer.

Et pour l'exécution du dit acte, le dit preneur a fait élection de domicile d'une manière irrévocable aux lieux sus-loués, et le dit bailleur au bureau du percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec susdit.

Ainsi fait et passé en la dite cité de Québec, étude de Jacques Auger, notaire soussigné, les jour et an en premier lieu mentionnés, sous le numéro mille sept cent quatre-vingt-dix-sept.

En foi de quoi les dites parties ont signé avec nous, dit notaire, le présent bail après lecture faite d'icelui conformément à la loi.

" J. M. LE MOINE, pour le département du Revenu de l'Intérieur."

" THOS. MCGREEVY, Président,

" A. JOSEPH,"

" D. C. THOMSON,"

" JACQUES AUGER, N. P."

Vraie copie de la minute demeurant de record en mon étude.

JACQUES AUGER, N. P.

Droits à percevoir, pendant la saison de la navigation sur les bâtiments et les personnes qui se serviront des quais du gouvernement en bas de Québec, savoir :

A Berthier, l'Islet, les Éboulements, la Malbaie, la Rivière du Loup et Rimouski.

*Conditions :*

Le tarif des droits de quaiage ne devra pas comporter de charges plus élevées que les suivantes, savoir :

1. Sur chaque bateau à vapeur du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers.....	\$3 00
Sur chaque bateau à vapeur du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers, pour toute la saison.....	30 00
Sur chaque bateau à vapeur du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai.....	6 00
Sur chaque bateau à vapeur du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai, pour toute la saison.....	60 00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui touchera à un quai, à chaque quai .....	1 00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui obtiendra un permis pour toucher à tous les quais ou à quelqu'un des quais, pour toute la saison.....	10 00
Sur chaque goélette ou bâtiment, du port de moins de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	0 25
Sur chaque goélette ou bâtiment, du port de plus de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	0 50
Sur chaque corde de bois, de quelque espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte etc., si tel bois, écorce ou latte est chargé le même jour .....	0 05
Sur chaque corde de bois, de quelque espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte etc., si tel bois, écorce ou latte reste empilé sur le quai, pour chaque jour que tel bois, écorce ou latte y restera.....	0 02½
Sur chaque cheval, jument, poulain, pouliche, mulet, âne, bœuf ou vache.....	0 02½
Sur chaque mouton ou cochon, ne faisant pas partie d'aucun chargement .....	0 01
Sur chaque charrette ou voiture à deux roues, trainée par un seul cheval, et qui sera chargée ou non.....	0 05
Sur chaque charrette ou voiture à quatre roues, trainée par un seul cheval ou par deux chevaux, qu'elle soit chargée ou non.	0 10
Sur chaque passager qui ne paiera aucun des droits ci-haut mentionnés.....	0 02

2. Le locataire sera tenu d'intervenir et de faire allumer à ses propres frais les fanaux sur les quais.

3. Les quais seront accordés au plus haut enchérisseur, qui, avant d'en prendre possession, devra signer un bail pour l'espace d'une année, avec deux autres cautions solvables pour répondre du paiement efficace du loyer, de la conservation et de la garde des quais et des fanaux, circonstances et dépendances, ainsi que l'entretien effectif des fanaux sur ces quais.

4. Le loyer de ces quais se paiera en trois paiements égaux et d'avance au percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec, comme suit, savoir : les premiers jours de mai, d'août et de novembre.

THOMAS WORTHINGTON,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

Département du Revenu de l'Intérieur,  
Ottawa, 5 avril 1871.

Le seizième jour d'avril, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-treize.

Devant le soussigné, notaire public, pour la province de Québec, dans la Puissance du Canada, résidant en la cité de Québec.

Est personnellement comparu James MacPherson, LeMoine, de la paroisse de St. Coloman de Sillery, dans la province de Québec, inspecteur du Revenu de l'Intérieur, agissant pour et au nom du ministre du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, lequel, en présence de nous, dit notaire, a donné à loyer et par ces présentes donne à loyer pour le terme et espace de cinq années, à commencer et à dater du premier jour de mai prochain, pour se terminer et finir d'une manière pleine et entière le premier jour de mai, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-huit, à la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurant, corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires à Québec, présent au dit acte Julien Chabot, écuyer, gérant de la dite compagnie, et acceptant le dit Julien Chabot tant pour la dite compagnie que pour ses hoirs et ayants-cause comme suit, savoir :

Les divers quais en eau profonde, connus et désignés comme "Quais du Gouvernement" et situés aux lieux appelés "Les Eboulements" et "la Malbaie," dans le comté de Charlevoix, "Berthier," dans le comté de Bellechasse, "Rivière Ouello," dans le comté de Kamouraska, "Rivière du Loup," dans le comté de Témiscouata, et "Rimouski," dans le comté de Rimouski, ensemble avec les droit et privilège, qui sont par les présentes accordés au preneur, d'exiger et de percevoir tous les péages ou droits de quaiage sur iceux, aux taux énoncés dans la cédule publiée par le département du Revenu de l'Intérieur, à Ottawa, et portant date le cinquième jour d'avril, mil huit cent soixante et onze, reconnaissant le dit preneur avoir reçu copie de la dite cédule et promettant de se gouverner en conséquence, et dont et du tout le dit preneur déclare avoir une connaissance pleine et entière, ayant vu et examiné les lieux et s'en déclarant content et satisfait.

Ce bail est fait à la condition que le dit preneur devra avoir et posséder les dits lieux donnés à loyer en vertu du dit acte, ou que l'on se propose de donner ainsi à loyer en vertu du dit acte, sans obstacle ni empêchement pendant la durée du dit bail, et aussi à la charge par le dit preneur d'en jouir en "bon père de famille," et de veiller à leur entretien en y faisant toutes les réparations nécessaires, le dit bailleur n'étant pas tenu de faire aux dits quais ni les petites ni les grosses réparations, et aussi à la charge par le dit preneur de se conformer aux lois de voirie et à toutes règles et tous règlements de la police, bureau de santé et de toutes autres autorités constituées, qui peuvent en quelque manière que ce soit concerner les dits quais. Il est également convenu et arrêté que le dit preneur ne devra pas sous-louer les dits lieux, sans avoir obtenu du bailleur la permission par écrit de ce faire, et qu'à la fin et à l'expiration du présent bail et sans aucun avis préalable à cet effet, il devra rendre et livrer paisiblement et tranquillement les dits lieux en aussi bon état de réparations et en aussi bon ordre qu'ils pouvaient se trouver au commencement du présent bail, et il lui sera tenu compte d'une manière raisonnable pour l'usage et les accidents causés par le feu ainsi que pour les autres cas fortuits et autres éventualités.

Le présent bail est ainsi fait et consenti pour et en considération du loyer ou somme de six cent quarante piastres par année comme suit, savoir : Quarante piastres

pour le quai aux Eboulements, deux cent dix piastres pour le quai à la Malbaie, soixante piastres pour le quai à Berthier, vingt piastres pour le quai à la rivière Onelle, deux cent trente piastres pour le quai à la Rivière-du-Loup, et quatre-vingts piastres pour le quai à Rimouski, lequel loyer le dit preneur promet et s'oblige, en vertu du dit acte, de payer annuellement au dit bailleur ou au porteur ou porteurs des présentes en bonne et due forme suivant la loi, en et par deux paiements égaux et d'avance de trois cent vingt piastres chacun, dont le premier écherra et se fera le premier jour de mai prochain ou à la date de l'exécution du présent bail, et le second le premier jour d'août prochain, lequel loyer le dit preneur continuera ainsi à payer en et par deux paiements qui se feront le premier jour de mai et le premier jour d'août chaque année, pendant la durée du dit bail, au percepteur du Revenu de l'Intérieur; au bureau du Revenu de l'Intérieur dans la cité de Québec; et le dit preneur devra payer et il paiera comme il promet et s'oblige de le faire en vertu du présent acte, toute cotisation ou taxe, qui pourrait être imposée suivant la loi sur les dits lieux pendant le terme et espace de temps que durera le dit bail; et aussi le dit preneur devra entretenir et faire allumer une lumière à ses propres frais, dans les tours ou phares qui sont érigés sur les quais, tous les soirs depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, du premier mai au premier décembre chaque année, pendant la durée du dit bail, en se servant des réflecteurs ou fanaux fournis par le gouvernement; et le dit preneur, en outre, ne pourra pas obstruer les dits quais avec du bois de corde ou autres bois, de manière à gêner la circulation des passagers, qui débarqueront des bateaux à vapeur ou autres bâtiments.

Et sont aussi personnellement comparus, lors de l'exécution du présent acte, et ont signé Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson, de la cité de Québec, marchands, lesquels, après lecture du présent bail, qu'ils déclarent avoir bien compris, deviennent de leur plein gré et volonté pleiges et cautions de la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent en faveur du dit département du Revenu de l'Intérieur, représenté tel que ci-dessus mentionné, pour l'entier accomplissement de toutes et chacune les clauses et conditions du présent bail, pour le fidèle et parfait paiement de la dite somme de six cents quarante piastres payable annuellement pour le loyer ci-dessus aux différentes époques respectives qu'icelui deviendra dû;—dont et du tout les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson s'obligèrent conjointement et séparément ensemble avec la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, l'un d'eux pour le tout comme seul et principal obligé, sans pouvoir invoquer l'exception de division, de discussion ou de garantie, au bénéfice de laquelle les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson renoncent en vertu du présent acte.

Et il est de plus et en dernier lieu convenu par et entre les dites parties que le dit bailleur devra avoir et aura le droit et la liberté de faire faire aux dits quais toutes réparations ou améliorations quelconque qu'il jugera nécessaires pendant la durée du dit bail, sans qu'il soit à cet égard tenu de payer aucuns dommages ou de faire aucune diminution sur le prix du dit loyer.

Et pour l'exécution du dit acte le dit preneur a fait élection de domicile d'une manière irrévocable aux lieux sus-loués, et le dit bailleur au bureau du percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec susdit.

Ainsi fait et passé en la dite cité de Québec, étude de William Darling Campbell, notaire soussigné, le jour et l'an en premier lieu mentionnés, sous le numéro deux mille quatre cent trente-huit.

En foi de quoi les parties ont signé avec nous, dit notaire, le présent bail après lecture faite d'icelui conformément à la loi.

"J. M. LEMOINE,"

"J. CHABOT,"

"A. JOSEPH,"

"D. C. THOMSON,"

"W. D. CAMPBELL, N.P.."

Vraie copie de la minute demourée de record en mon étude, et deux mots en marge sont certifiés.

WM. DARLING CAMPBELL,  
N. P.

Le vingt et unième jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-douze.

Devant le soussigné, notaire public, pour la province de Québec, dans la Puissance du Canada, résidant en la cité de Québec, est personnellement comparu James MacPherson Le Moine, de la paroisse de St. Colomban de Sillery, dans la province de Québec, inspecteur du Revenu de l'Intérieur, agissant pour et au nom du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, lequel en présence de nous, dit notaire, a donné à loyer et par ces présentes donne à loyer pour le terme et espace d'une année, à commencer et à dater du premier jour de mai courant, pour se terminer et finir d'une manière pleine et entière le premier jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, à la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires à Québec, et représenté au dit acte par l'honorable Thomas McGreevy, de la dite cité de Québec, dans le comté de Québec, dans le district de Québec, dans la dite province, président de la dite compagnie, aussi présent et acceptant au dit acte pour la dite compagnie comme suit, savoir :

Le quai en eau profonde, situé au lieu appelé Berthier, dans le comté de Bellechasse, et connu et désigné comme le "quai du gouvernement" avec les droit et privilège, qui sont par les présentes accordés au preneur, d'exiger et de percevoir tous les péages ou droits de quaiage sur icelui aux taux énoncés dans la cédule publiée par le département du Revenu de l'Intérieur, à Ottawa, et portant date le cinquième jour d'avril, mil huit cent soixante et onze, reconnaissant le dit preneur avoir reçu copie de la dite cédule et promettant de se gouverner en conséquence, et dont et du tout le dit preneur déclare avoir une connaissance pleine et entière, ayant vu et examiné les lieux et s'en déclarant content et satisfait.

Ce bail est fait à la condition que le dite preneur, ses hoirs, exécuteurs ou curateurs devront avoir et posséder les dits lieux donnés à loyer en vertu du dit acte, ou que l'on se propose de donner ainsi à loyer, sans obstacle ou empêchement pendant la durée du dit bail, et aussi à la charge par le dit preneur d'en jouir "en bon père de famille" et de veiller à leur entretien en y faisant toutes les réparations nécessaires, le dit bailleur n'étant pas tenu de faire au dit quai ni les petites ni les grosses réparations, et aussi à la charge par le dit preneur de se conformer aux lois de voirie et à toutes les règles et règlements de police, du bureau de santé et de toutes autres autorités constituées, qui peuvent en quelque manière que ce soit concerner le dit quai. Il est également convenu et arrêté que le dit preneur ne devra pas sous-louer les dits lieux sans avoir obtenu du bailleur la permission par écrit de ce faire, et qu'à la fin et à l'expiration du présent bail et sans aucun avis préalable à cet égard, il devra rendre et livrer paisiblement et tranquillement les dits lieux en aussi bon état de réparations et en aussi bon ordre qu'ils pouvaient être au commencement du présent bail, et il lui sera tenu compte d'une manière raisonnable pour l'usure et les accidents causés par le feu ainsi que pour les autres cas fortuits et autres éventualités.

Le présent bail est ainsi fait et consenti pour et en considération du loyer ou somme de soixante piastres argent courant, que le dit preneur promet et s'oblige, en vertu du dit acte, de payer au dit bailleur, ou au porteur ou porteurs des présentes en bonne et due forme suivant la loi, en et par trois paiements égaux et d'avance de vingt piastres chacun, dont le premier écherra et se fera le premier jour de mai courant ou à la date de l'exécution du présent bail, le deuxième le premier jour d'août prochain, et le troisième et dernier paiement le premier jour de novembre aussi prochain, au percepteur du Revenu de l'Intérieur, au bureau du Revenu de l'Intérieur, dans la cité de Québec; et le dit preneur devra payer et il paiera, comme il promet et s'oblige de le faire, en vertu du présent acte, toute cotisation ou taxe, qui pourrait être imposée suivant la loi sur les dits lieux pendant le terme et espace de temps que durera le dit bail, et aussi le dit preneur devra entretenir et faire allumer une lumière à ses propres frais dans la tour ou phare, qui est érigé sur le quai, tous les soirs depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, depuis le premier mai courant, jusqu'au premier décembre prochain, en se servant des réflecteurs ou fanaux fournis par le gouverne-

ment, et le dit preneur, en outre, ne pourra pas obstruer le quai avec du bois, de manière à gêner la circulation des passagers qui débarqueront des bateaux à vapeur ou autres bâtiments.

Et sont aussi personnellement comparus, lors de l'exécution du présent acte, et ont signé Abraham Joseph, écr., de la cité de Québec, dans le comté de Québec, dans la dite province de Québec, marchand, et Donald Cameron Thomson, du même lieu, dans le comté susdit, dans la dite province de Québec, lesquels, après lecture du présent bail, qu'ils déclarent avoir bien compris, deviennent de leur plein gré et volonté pleiges et cautions de la dite compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent en faveur du dit département du Revenu de l'Intérieur, représenté tel que ci-dessus mentionné, par l'entier accomplissement de toutes et chacune les clauses et conditions du présent bail, pour le fidèle et parfait paiement de la dite somme de soixante piâtres argent courant, étant pour le loyer ci-dessus, et ce aux différentes époques respectives qu'icelui deviendra dû ;—dont et du tout les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson s'obligent conjointement et séparément ensemble avec la dite compagnie des remorqueurs du St. Laurent, l'un d'eux pour le tout comme seul et principal obligé, sans pouvoir invoquer l'exception de division, de discussion ou de garantie, au bénéfice de laquelle les dits Abraham Joseph et Donald Cameron Thomson renoncent en vertu du présent acte.

Et il est de plus et en dernier lieu convenu par et entre les dites parties que le dit bailleur devra avoir et aura le droit et la liberté de faire faire au dit quai toutes réparations ou améliorations quelconques qu'il jugera nécessaires pendant la durée du dit bail, sans qu'il soit à cet égard tenu de payer aucuns dommages ou de faire aucune diminution sur le prix du dit loyer.

Et pour l'exécution du dit acte, le dit preneur a fait élection de domicile d'une manière irrévocable aux lieux sus-joués, et le dit bailleur au bureau du percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec susdit.

Ainsi fait et passé en la dite cité de Québec, étude de Jacques Auger, notaire soussigné, les jour et an en premier lieu mentionnés, sous le numéro mille sept cent quatre-vingt-seize.

En foi de quoi les dites parties ont signé avec nous, dit notaire, le présent bail, après lecture faite d'icelui conformément à la loi.

" J. M. LE MOINE, pour le département du Revenu de l'Intérieur."

" THOS. MCGREEVY, Président,"

" A. JOSEPH,"

" D. C. THOMSON,"

" JAC. AUGER, N. P."

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude ; six mots rayés sont nuls et un renvoi en marge paraphé est bon.

JAC. AUGER, N. P.

Droits à percevoir, pendant la saison de la navigation sur les bâtiments et les personnes qui se serviront du quai du gouvernement en bas de Québec savoir :

A Berthier, l'Islet, les Eboulements, la Malbaie, la Rivière Ouelle, la Rivière-du-Loup et Rimouski.

#### Conditions :

Le tarif des droits de quaiage ne devra pas comporter de charges plus élevées que les suivantes, savoir :

1. Sur chaque bateau à vapeur du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers.	\$ 3.00
Sur chaque bateau à vapeur, du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers, pendant toute la saison.....	30.00
Sur chaque bateau à vapeur, du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai.....	6.00
Sur chaque bateau à vapeur du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai, pour toute la saison.	60.00

Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui touchera à un quai.....	1.00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui touchera à un quai avec un permis pour toucher à tous les quais ou à quelqu'un des quais, pour toute la saison.....	10.00
Sur chaque goëlette ou bâtiment du port de moins de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	0.25
Sur chaque goëlette ou bâtiment, du port de plus de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	0.50
Sur chaque corde de bois, de quelqu'espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte etc., si tel, bois, écorce ou latte, est chargé le même jour.....	0.05
Sur chaque corde de bois, de quelqu'espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte, etc., pour chaque joir que tel bois, écorce ou latte, etc., restera empilé sur le quai.....	0.02½
Sur chaque cheval, jument, polain, pouliche, mulet, âne, bœuf ou vache.....	0.02½
Sur chaque mouton ou cochon, ne faisant pas partie d'aucun chargement.....	0.01
Sur chaque charrotte ou voiture à deux roues traînée par un seul cheval, qu'elle soit chargée ou non.....	0.05
Sur chaque charrette ou voiture à quatre roues, traînée par un seul cheval ou par deux chevaux, qu'elle soit chargée ou non.....	0.10
Sur chaque passager, qui ne paiera aucun des droits ci-haut mentionnés.....	0.02

2. Le locataire sera tenu d'entretenir et de faire allumer à ses propres frais les fanaux sur ces quais.

3. Les quais seront accordés au plus haut enchérisseur, qui, avant d'en prendre possession, devra signer un bail pour l'espace d'une année, avec deux cautions solvables pour répondre du paiement efficace du loyer, de la conservation et de la garde des quais et des fanaux, circonstances et dépendances, ainsi que de l'entretien effectif des fanaux sur ces quais.

4. Le loyer de ces quais se paiera en trois paiements égaux et d'avance au percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec, comme suit, savoir : Les premiers jours de mai, d'août et de novembre.

THOMAS WORTHINGTON,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
Ottawa, 5 avril 1871.

Droits à percevoir, pendant la saison de la navigation, sur les bâtiments et les personnes qui se serviront des quais du gouvernement en bas de Québec, savoir :

A Berthier, l'Islet, les Ehoulements, la Malbaie, la Rivière-du-Toup et Rimouki.

*Conditions :*

Le tarif des droits de quaiage ne devra pas comporter de charges plus élevées que les suivantes, savoir :

1. Sur chaque bateau à vapeur, du port de 175 tonneaux, ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers.	\$ 3 00
Sur chaque bateau à vapeur, du port de 175 tonneaux ou au-dessous, qui touchera à un quai avec des passagers, pendant toute la saison.....	30 00
Sur chaque bateau à vapeur, du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai.....	6 00

Sur chaque bateau à vapeur, du port de plus de 175 tonneaux, qui touchera à un quai, pour toute la saison...	60 00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui touchera à un quai, à chaque quai.....	1 00
Sur chaque bateau remorqueur à vapeur, qui touchera à un quai avec un permis pour toucher à tous les quais ou à quelqu'un des quais, pour toute la saison.....	10 00
Sur chaque goëlette ou bâtiment, du port de moins de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	0 25
Sur chaque goëlette ou bâtiment, du port de plus de 100 tonneaux, à chaque voyage.....	0 50
Sur chaque corde de bois, de quelq'espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte, etc., si tel bois, écorce ou latte, etc., est chargé le même jour.....	0 05
Sur chaque corde de bois, de quelq'espèce que ce soit, ainsi que sur chaque corde d'écorce, de latte, etc., pour chaque jour que tel bois, écorce ou latte, etc., restera empilé sur le quai.....	0 02½
Sur chaque cheval, jument, poulain, pouliche, mulet, âne, bœuf ou vache.....	0 02½
Sur chaque mouton ou cochon, ne faisant pas partie d'un chargement.....	0 01
Sur chaque charrette ou voiture à deux roues, traînée par un seul cheval, qu'elle soit chargée ou non.....	0 05
Sur chaque charrette ou voiture à quatre roues, traînée par un seul cheval ou par deux chevaux, qu'elle soit chargée ou non.....	0 10
Sur chaque passager, qui ne paiera aucun des droits ci-haut mentionnés.....	0 02

2. Le locataire sera tenu d'entretenir et de faire allumer à ses propres frais les fanaux sur ces quais.

3. Les quais seront accordés au plus haut enchérisseur, qui, avant d'en prendre possession, devra signer un bail pour l'espace d'une année, avec deux cautions solvables pour répondre du paiement efficace du loyer, de la conservation et de la garde des quais et des fanaux, circonstances et dépendances, ainsi que de l'entretien effectif des fanaux sur ces quais.

4. Le loyer de ces quais se paiera en trois paiements égaux et d'avance au percepteur du Revenu de l'Intérieur à Québec, comme suit, savoir : les premiers jours de mai, d'août et de novembre.

THOMAS WORTHINGTON,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 5 avril 1871.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU SAINT-LAURENT, QUAI ST. ANDRÉ.

QUÉBEC, 20 avril 1871.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous adresser la soumission ci-incluse pour les quais suivants, d'après les conditions et les termes de votre avis en date du 5 avril, savoir :

Pour le quai des Éboulements quarante piastres.....	\$40 00
“ de la Malbaie quatre-vingts piastres.....	80 00
“ Berthier.....	60 00
“ la Rivière Ouelle.....	20 00

Il sera très-difficile de percevoir les droits de quaiage sur ces quais, et nous considérons qu'il sera impossible d'en faire payer aucun par les passagers dans ces



diverses localités, vû l'opposition que va rencontrer le prélèvement de ces droits. Les frais qu'il faudra encourir pour maintenir ces quais en bon état de réparations et pour y tenir des lumières vont excéder, nous le craignons, les revenus que nous pouvons en retirer. La raison qui nous engage à faire cette soumission, c'est que nous avons des bateaux qui vont à ces différents endroits ; et nous pouvons dire que ce n'est pas l'esprit de spéculation qui nous fait agir aujourd'hui, mais bien l'intérêt que nous portons à ces localités pour lesquelles cette compagnie dépense à présent des sommes considérables pour y avoir des communications.

Votre dévoué, etc.,

JULIEN CHABOT,  
Gérant.

Cautions offertes :

A. Joseph,  
D. C. Thomson.

A Thomas Worthington, écr.,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

(Copie.)

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES REMORQUEURS DU ST. LAURENT, QUAI ST. ANDRÉ.  
QUÉBEC, 21 avril 1871.

MONSIEUR,—Dans ma soumission datée d'hier, le 20 courant, j'ai oublié de mentionner le quai de la Rivière-du-Loup, qui se trouvait le premier sur ma liste, à cent soixante piastres, fait dont vous voudrez bien prendre connaissance, et ce aux termes et conditions mentionnées dans vos Avis Publics en date du 5 avril. Les cautions, dont nous avons mentionné les noms hier seront également offertes.

Votre dévoué, etc., etc.,

JULIEN CHABOT.

A Thomas Worthington, écr.,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur, Ottawa.

(Copie.)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE TRANSMISE PAR LA COMPAGNIE DE TÉLÉGRAPHE DU  
PEUPLE.

QUÉBEC, 22 avril 1871.

J'ai adressé sous pli hier une soumission pour le quai de la Rivière-du-Loup à cent soixante piastres, vu une omission dans ma lettre datée du vingt (20).

JULIEN CHABOT.

A Thomas Worthington.

(Copie.)

1er juin 1871.

MONSIEUR,—Sous ce pli vous trouverez une lettre adressée à M. Chabot, gérant de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, et qui l'informe que sa soumission pour l'affermage des droits de quaiage et revenus provenant du quai aux Eboulements est acceptée. Ayez la bonté, après avoir pris note de la réception de cette lettre, de la faire parvenir à M. Chabot.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. BRUNEL,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

A J. M. LEMOINE, écr.,  
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, Québec.

(Copie, 226)

## DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 1er juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission en date du 20 avril 1871, pour la somme de quarante piastres, étant pour l'affermage des droits de quaiage et revenus provenant du quai aux Eboulements, est acceptée.

Ayez la bonté de mentionner au long les noms, états et résidences de vos cautions.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. BRUNEL,

Com. du Revenu de l'Intérieur.

Julien Chabot, écuier, gérant,

Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Québec.

(Copie.)

## BUREAU DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,

QUÉBEC, 12 juin 1871.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent a payé le premier versement de la soumission pour les trois quais, qui lui ont été adjugés, savoir :

Berthier,  
La Rivière Ouelle,  
Les Eboulements,

et qu'elle offre pour le quai des Eboulements les mêmes cautions que pour les deux premiers quais, savoir :

A. Joseph, de Québec, marchand,

D. C. Thomson " "

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. M. LEMOINE.

Percepteur de district.

A. Brunel, écuier,

Commissaire du Revenu de l'Intérieur, Ottawa.

(Copie.)

OTTAWA, 12 mars 1873.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous adresser la soumission ci-incluse pour prendre à loyer les quais sur le St. Laurent en bas de Québec, pour le terme et espace de trois, cinq ou sept ans, vû que la compagnie ci-après nommée possède un grand nombre de bateaux à vapeur qui fréquentent le bas du fleuve et qui arrêtent à ces quais, et qu'elle désirerait donner plus de facilités aux passagers qui débarquent sur ces quais. J'offre donc les sommes suivantes pour chacun de ces quais :

Pour le quai des Eboulements.....	\$ 40 00
“ “ de la Malbaie.....	210 00
“ “ de Berthier.....	60 00
“ “ de la Rivière-Ouelle.....	20 00
“ “ de la Rivière-du-Loup.....	230 00
“ “ de Rimouski.....	80 00

Tous sujets aux règlements du gouvernement.

Une réponse, aussitôt que vous pourrez le faire commodement, obligera

Votre obéissant serviteur,

J. CHABOT,

Gérant, Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent,  
Québec, Qué.

L'honorable ministre du

Revenu de l'Intérieur.

Soumission acceptée; le loyer devra se payer semi-annuellement et d'avance. Les quais sont peut-être adjugés pour trois ou cinq ans, si la chose se peut faire.

O. C.

## DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

OTTAWA, 7 avril 1873.

MONSIEUR,—Je dois vous informer que M. J. Chabot a fait une soumission de la part de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent pour prendre à loyer les quais suivants du gouvernement en bas de Québec, au prix mentionné en regard de chacun, savoir :

Eboulements.....	\$40.00
Malbaie.....	210.00
Berthier.....	60.00
Rivière-Ouelle.....	20.00
Rivière-du-Loup.....	230.00
Rimouski.....	80.00

Comme on a cru qu'il était avantageux d'accepter ces soumissions, je dois vous informer que vous avez à passer les baux pour le terme et espace de trois ans, ces baux devant être renouvelés pour une autre période de deux années, et ce à la condition que l'on vous paie d'avance la moitié des loyers dus pour la saison prochaine.

Je demeure, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. BRUNEL,  
Commissaire.

A. J. M. LeMoine, écr.,  
Percepteur du Revenu,  
District de Québec.

## DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

OTTAWA, 7 avril 1873.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre contenant une soumission de la part de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, pour prendre à loyer les quais du gouvernement en bas de Québec aux prix suivants, savoir :

Eboulements.....	\$40.00
Malbaie.....	210.00
Berthier.....	60.00
Rivière-Ouelle.....	20.00
Rivière-du-Loup.....	230.00
Rimouski.....	80.00

En réponse, je dois vous informer que ces soumissions ont été acceptées, et que M. J. M. LeMoine a reçu instruction de passer en faveur de votre compagnie, pour le terme et espace de trois ans des baux, qui pourront être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans, à la condition que vous lui payiez d'avance la moitié du loyer pour la saison prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. BRUNEL,  
Commissaire.

A. J. Chabot, écuyer,  
Gérant de la Compagnie des Remorqueurs  
du Saint-Laurent, Québec.

(Copie.)

BUREAU DU PERCEPTEUR DU REVENU,  
QUÉBEC, 25 avril 1873.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse une copie notariée du bail passé en faveur de la compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent pour les quais situés dans le bas du fleuve.—La compagnie, en signant l'acte, a payé le premier versement, et elle a passé l'acte pour cinq ans au lieu de le passer pour trois, vu qu'aux termes de votre lettre du 7 avril courant, vous lui aviez laissé la faculté d'en agir ainsi. Comme il est d'usage en pareil cas, les frais de pièce se partagent également entre les parties contractantes, c'est-à-dire entre la compagnie, qui en paie la moitié et le gouvernement qui paie l'autre moitié. M. Campbell, notaire public, en nous transmettant deux expéditions du bail, nous a envoyé en même temps son compte, qui s'élève à \$5, pour moitié du coût de l'acte, somme que j'ai ordonné au col. Fortier de payer à même les fonds destinés aux dépenses contingentes du bureau, le tout sujet à votre approbation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,  
J. M. LEMOINE,  
*Inspecteur du Revenu.*

A Brunel, Écr.,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur, Ottawa.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 1er mai 1873.

MONSIEUR,—Je me permets d'accuser réception de votre lettre du 25, accompagnée d'une copie du bail à loyer des quais du gouvernement dans le bas du fleuve, consenti en faveur de la compagnie des remorqueurs du Saint Laurent. Je dois maintenant vous informer de vouloir bien autoriser le percepteur Fortier de payer à M. Campbell, notaire public, la somme de \$5, qu'il devra porter au compte des dépenses contingentes du bureau.

Je demeure, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
A. BRUNEL,  
*Commissaire.*

A J. M. LeMoine, écr.,  
Inspecteur de district, Québec.

(Copie)

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 14 mars 1873.

MONSIEUR,—Pouvez-vous informer le département s'il existe quelque raison pour laquelle le locataire du quai de Rimouski n'a pas déposé aucune somme à-compte du loyer pour la saison dernière? Sinon, avez-vous copie du bail?

Je demeure, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
A. BRUNEL,  
*Commissaire.*

A J. M. LeMoine, écr.,  
Inspecteur du Revenu de l'Intérieur, Québec.

(Copie)

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 19 juin 1873.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre du 13 courant, contenant sous pli une lettre de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent au sujet de l'insuffisance des réflecteurs placés sur les quais du gouvernement qui lui ont été donnés à loyer, et de vous informer que cette lettre de la compagnie a été soumise au département des Travaux Publics.

Je demeure, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. BRUNEL,  
Commissaire.

A J. M. LeMoine, écr.,  
Inspecteur de District, Québec.

(Copie.)

*Mémoire.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Ayez la bonté de me dire si le quai du gouvernement à l'Islet est loué, à qui et pour quel montant ?

F. BRAUN,  
Secrétaire.

A A. Brunel, écr.,  
Ottawa, 24 juillet 1874.

*Réponse.*

Je ne puis rien trouver dans les archives du département, qui fasse voir que le quai en question soit loué.

A. BRUNEL,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.

(Copie.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE DISTRICT,  
QUÉBEC, 28 juillet 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la soumission de M. J. Chabot, propriétaire de bateaux à vapeur, qui demande à louer le quai de l'Islet. Ce quai, vu le peu de profondeur de l'eau où il se trouve, n'a pas trouvé de locataire depuis quelques années, et comme il va bientôt tomber en ruines, il serait [plus avantageux pour le gouvernement de le louer à la condition ordinaire imposée au locataire de le tenir comme d'habitude en état de réparation, même si le prix du loyer était comme celui du quai de la Rivière Ouelle, c'est-à-dire de \$20 par année, qui est un prix nominal. M. Chabot se propose de faire toucher un petit bateau à vapeur, si on lui donne le quai à loyer. Je vous sou mets le projet d'acte de bail que j'avais préparé pour les autres quais, et comme la saison avance rapidement je sollicite une réponse immédiatement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant,  
J. M. LEMOINE.

A A. Brunel, écr.,  
Commissaire du Revenu de l'Intérieur.  
Ottawa.

QUÉBEC, 28 juillet 1874.

MONSIEUR,—Le quai de l'Islet se détériore, et personne n'en a la surveillance. Comme j'ai déjà loué les autres quais dans le bas du fleuve St. Laurent, je suis prêt à louer celui-là aux mêmes conditions que celui de la Rivière-Ouelle, et je suis d'avis que dans l'intérêt du gouvernement ma soumission devrait être acceptée le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
J. CHABOT.

J. M. LEMOINE, écr.  
Inspecteur du Revenu de l'Intérieur.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

OTTAWA, 31 juillet 1874.

MONSIEUR—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 courant, contenant une soumission pour le quai de l'Islet aux mêmes conditions que le quai de la Rivière Ouelle est loué à la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent, et de vous informer que votre soumission a été soumise au département des Travaux Publics pour qu'on y fasse droit.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
A. BRUNEL,  
Commissaire.

J. Chabot, écr.,  
Compagnie des remorqueurs du  
Saint-Laurent, Québec.

[Confidentielle.]

L'ISLET, 14 septembre 1874.

MONSIEUR,—Comme vous m'informez par votre lettre en date du 2 courant qu'il a été nommé un ingénieur chargé de faire une étude des travaux à faire au quai de l'Islet, je prends maintenant la liberté de vous annoncer que personne ne s'est encore montré, et que la saison avance. Si les travaux ne se font pas cet automne, ils deviendront beaucoup plus considérables le printemps prochain, vu que la glace causera de nouveaux dommages à la partie qui est déjà endommagée. Comme je suis à la veille de monter à Québec, je vous serais excessivement obligé si vous vouliez me dire quand doit venir l'ingénieur chargé d'examiner les quais.

Je demeure,  
Votre très obéissant serviteur,  
J. BTE. DUSSEAULT.

P. S.—Veuillez ne pas oublier les fanaux.

J. B. D.

A l'honorable T. Fournier,  
Ministre de la Justice.

(Copie.)

Mémoire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,  
OTTAWA, 16 septembre 1874.

Veuillez prendre communication de la lettre de M. Dusseault au sujet du quai de l'Islet et m'informer si l'on va procéder aux travaux cet automne.

Votre dévoué,  
G. DUVAL.

A Wm. Buckingham, écr.

*Mémoire.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
OTTAWA, 29 juillet 1874.

Ayez la bonté d'examiner l'ordre en conseil du 16 mars 1871, qui autorise de louer les quais du gouvernement en bas de Québec. Le quai de l'Islet est du nombre; est-ce qu'on l'a omis de propos délibéré? Nous n'avons rien dans les archives ici à cet égard.

Votre dévoué,  
F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

L'ordre en conseil en question est mentionné dans ma lettre du 27 mars 1871.  
F. B.

A A. Brunel, écr.

*Réponse.*

Le quai de l'Islet se trouve inclus dans l'ordre en conseil en question, mais il n'a été fait aucune soumission telle que demandée dans les avis publics donnés en vertu de cet ordre.

Le quai de l'Islet ne se trouve pas mentionné dans le bail consenti en faveur de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, et il n'a pas été donné à loyer à aucune personne que je sache.

A. BRUNEL,  
*Commissaire.*

(Copie.)

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,  
OTTAWA, 16 octobre 1874.

MONSIEUR,—Je vous renvoie ci-inclus les papiers dans l'affaire de J. Chabot, qui demande à louer le quai de l'Islet, et je dois vous informer que le ministre est d'avis que la soumission de M. Chabot devrait être acceptée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,  
F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

A A. Brunel, écr., commissaire,  
Revenu de l'Intérieur, Ottawa.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 20 octobre 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 28 juillet dernier, contenant une soumission pour le "quai de l'Islet en bas de Québec," au prix de \$20 par année de la part de J. Chabot agissant au nom de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, je dois vous informer que cette soumission a été acceptée. Vous aurez donc la bonté de faire préparer un acte de bail à cet effet en bonne et due forme.

Je demeure, monsieur,

Votre obéissant serviteur,  
A. BRUNEL,  
*Commissaire.*

A J. M. Lemoine, écr.,  
Inspecteur de district, Québec.

(Copie.)

## LISTE DES SOUMISSIONS.

*Quais du gouvernement en bas de Québec.*

Eboulements,	\$40—Compagnie des remorqueurs du St. Laurent.
“	12—Simon Cimon.
“	40—Jus. Dufour.
“	100—Agasse Tremblay.
Malbaie .....	180—Maxime Girard.
“	80—Compagnie des remorqueurs du St. Laurent.
Berthier.....	60—Compagnie des remorqueurs du St. Laurent.
“	20—Louis Bourget.
“	10—Napoléon Simoneau.
“	30—Pierre Turgeon.
Rivière Ouelle,	20—Compagnie des remorqueurs du St. Laurent.
Riv.-du-Loup....	160—Julien Chabot.
“	228—Ls. Roy Desjardins.
“	50—Zéph. Ouellette.
“	60—Compagnie des remorqueurs du St. Laurent.
Rimouski.....	100—E. W. Côté.
Malbaie .....	75—Simon Cimon.
“	122—Louis V. Desmonts.
“	130—George Boulliam.
“	200—Louis Mattais.

Noms des personnes dont les soumissions pour le louage des quais du gouvernement en bas de Québec ont été acceptées et noms de leurs cautions.

Lieu.	Nom des soumissionnaires.	Noms des cautions.	Montant.
Eboulements.....	*A. Tremblay .....	.....	100 00
Malbaie.....	Louis Mattais.....	{ P. H. Cimon..... C. H. C. Cimon.....	200 00
Berthier .....	Comp. des R. du St. L....	{ A. Joseph..... D. C. Thomson.....	60 00
Rivière-Ouelle.....	do .....	{ A. Joseph..... D. C. Thomson.....	20 00
Rivière-du-Loup.....	Ls. Roy Desjardins.....	{ H. Desjardins..... E. Desjardins.....	228 00
Rimouski .....	E. Côté.....	.....	100 85

\*A. Tremblay a refusé d'accepter. Voyez 3,537, 1er juin 1871. La soumission de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent d'après l'entrée 3,319, \$140. A été acceptée. Voyez L.B., No. 3, folio 752, 751.



TABLEAU indiquant les sommes reçues de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent pour loyer des quais en bas de Québec.

Quai des Eboulements pour quatre ans jusqu'an 1er mai 1875.....	\$160 00
“ de Berthier “ “ “ .....	240 00
“ de la Rivière Ouelle “ “ “ .....	80 00
“ de Rimouski pour deux ans “ “ “ .....	160 00
“ de la Rivière-du-Loup “ “ “ .....	460 00
“ de la Malbaie “ “ “ .....	420 00
“ de l'Islet pour un an “ “ “ .....	20 00
	\$1,540 00

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 1er mars 1875.

---

---

# RAPPORTS

FAITS PAR LES

## COMPAGNIES D'ASSURANCE,

CONFORMÉMENT À

L'ACTE 31 VICTORIA CHAP. 48, SEC. 14.

---

Imprimés par Ordre du Parlement

---



OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON

1875



# RAPPORTS

FAITS PAR LES

# COMPAGNIES D'ASSURANCE,

EN CONFORMITÉ DE L'ACTE 31 VICT., CHAP. 48, SEC. 14.

---

---

---

---

# RAPPORTS

FAITS PAR LES

# COMPAGNIES D'ASSURANCE,

CONFORMÉMENT À

L'ACTE 31 VICTORIA CHAP. 48, SEC. 14.

---

Imprimés par Ordre du Parlement.

---



OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON

1875

MINISTÈRE DES FINANCES,

OTTAWA, mars, 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports faits par les compagnies d'assurance, en conformité de l'acte 31 Victoria, chap. 48, section 14.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN LANGTON,

Auditeur.

A l'honorable

RICHARD JOHN CARTWRIGHT,

Ministre des Finances.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE CONTRE LES ACCIDENTS.

Cette compagnie a reçu un permis le 23 avril 1874.  
Aucun rapport n'a été fait.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AETNA, CONTRE LE FEU,  
DE HARTFORD, CONNECTICUT.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	168,147	46
Nombre des polices nouvelles émises, y comprises celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....7,458		
Montant de ces polices.....	15,243,769	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	13,550,427	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....135		
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	103,864	49
Montant des pertes en suspens en Canada.....	17,769	00
Montant des pertes en Canada dont le paiement est contesté.....	Aucune.	
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et pour cent de recettes de primes pour l'année courante.....	160,512	77
Montant des primes non-réalisées, savoir: pour cent des recettes de l'année.....	67,258	99
Dépôts en bous du Canada.....	5,070	00
Dépôts ou effets de banques.....	48,500	30

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie .....	6,497,275	94
Passif de la compagnie, à part les obligations sur risques courants....	245,116	06
Montant du fonds social.....	3,000,000	00
Montant versé sur le fonds social.....	3,000,000	30
Total des primes reçues par la compagnie dans tous les pays durant l'année .....	4,165,352	93
Nombre des polices nouvelles ou renouvelées, émises par la compagnie dans tous les pays durant l'année.....186,693		
Montant des polices ci-dessus .....	343,747,826	00
Pertes payées (dans tous les pays).....	1,705,742	53
Pertes dues et non payées.....	Aucune.	
Pertes en suspens, attendant de nouvelles preuves.....	244,616	06
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	500	00
Montant des primes reçues du Canada durant l'année.....	\$168,147	00
Moins 25 pour cent.....	42,036	00
Moins aussi le montant des pertes payées.....	103,864	02

ROBERT WOOD,  
Agent général pour le Canada.

MONTRÉAL, 5 mars 1874.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AETNA, SUR LA VIE, DE  
HARTFORD, CONNECTICUT.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	329,687	39
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	1,500	
Nombre des polices non-prises.....	285	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	2,323,647	00
Montant des polices non-prises.....	421,475	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada... ..	8,911,479	00
Nombre des polices devenues réclamations en Canada durant l'année.....	34	
Montant de ces polices.....	50,183	00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	60,790	00
Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun.	
Dépôts en bons 5-20 des Etats-Unis.....	140,000	00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	20,657,693	56
Passif de la compagnie, à part la réserve pour primes.....	787,268	91
Montant de réserve pour primes.....	16,870,368	84
Réserve à 4½ pour cent, la table est basée sur l'expérience américaine.		
Montant du fonds social de la compagnie.....	150,000	00
Montant versé sur le fonds social.....	150,000	00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	6,068,698	63
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	9,716	
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	15,182,369	00
Nombre de polices devenues réclamations durant l'année dans tous les pays.....	618	
Montant des polices devenues réclamations durant l'année dans tous les pays .....	1,370,734	20
Montant des polices dans tous les pays.....	34,506,992	00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	588,125	00

WM. H. ORR,  
Gérant.

Montréal, 18 février 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CULTIVATEURS DE  
WATERTOWN, NEW-YORK.

Dépôts en bons 5-20 des Etats-Unis.....	85,500	00
Bons du Canada .....	14,500	00
		100,000 00

La compagnie a cessé de faire des affaires en Canada le 1er mai 1874, et a réassuré tous les risques existants dans la Compagnie Canadienne d'Assurance Agricole de Montréal

E. H. GORF,  
Gérant.

Montréal, 17 février 1875.



## RAPPORT DE L'ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DES CULTIVATEURS DU CANADA.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Montant des billets de primes reçues durant l'année.....	51,780 27
Montant des primes reçues durant l'année.....	74,377 86
Reçu pour intérêt sur dépôts.....	1,795 43
	127,953 56
Total des recettes durant l'année.....	127,953 56
Nombre de polices émises durant l'année.....	14,101
Montant des risques sur do.....	12,954,387 00
Nombre total des polices en vigueur.....	38,427
Montant total des risques.....	34,756,276 00
Nombre des polices sur lesquelles il y eu des pertes durant l'année. 212	
Montant des pertes payées durant l'année.....	45,047 22
Montant des pertes non dues et non payées(soit).....	5,600 00
Montant des pertes contestées.....	1,200 00
Montant estimé comme requis pour assurer les risques courants.....	80,000 00
Dépôts en effets du Canada.....	25,000 00
Argent dans la banque Molson et en caisse.....	28,306 14
Biens-fonds (y compris les voûtes).....	5,000 00
Total de l'actif de l'association.....	284,996 67

D. C. MACDONALD,  
Secrétaire.

London, Ont., 20 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DITE "ANCHOR."

OPÉRATIONS SUR LA MARINE DE L'INTÉRIEUR, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Actif de la compagnie.....	59,917 53
Passif de la compagnie.....	34,843 90
Montant du fonds social.....	292,700 00
Montant versé sur do.....	29,270 00
L'actif de la compagnie comprend :—	
Divers débiteurs.....	1,723 04
Argent dans la banque Ontario.....	20,946 05
Argent dans la banque du Commerce.....	9,023 22
	29,969 27
Billets recevables.....	2,592 05
Placements, bons de Cobourg (valeur \$5,000).....	4,500 00
Placements, bons du Télégraphe de la Puissance.....	850 00
Placements, hypothèque.....	3,400 00
Dépôt avec le gouvernement (valeur \$20,000).....	16,882 00
Montant des pertes payées durant l'année.....	6,734 77
Montant des pertes dues et non payées.....	Aucun.
Pertes établies et non dues.....	Aucune.
Pertes en suspens et attendant de nouvelles preuves.....	4,500 00
Pertes dont le paiement est contesté.....	Aucune.
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	700 30
Montant des primes réalisées pendant l'année.....	47,394 03
Montant des primes non-réalisées pendant l'année.....	506 00
Nombre de polices émises durant l'année.....	1,117
Montant des risques à la date du rapport.....	47,493 00
Dépôts faits par la compagnie en vertu de la 4e section de l'acte, en trois versements (\$20,000 chacun.)	

JOHN SCOTT,  
Gérant.  
50—1

Toronto, 4 mars 1875.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE " ATLANTIC  
MUTUAL," SUR LA VIE, D'ALBANY, N.-Y.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

**OPÉRATIONS EN CANADA.**

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	35,550 80
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	277
Nombre des polices non prises et échues.....	159
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	358,087 00
Montant des polices non prises et échues.....	258,451 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,331,636 00
Nombre des polices ayant donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....	8
Montant de ces polices.....	13,500 00
Montant des réclamations payées durant l'année en Canada.....	12,500 00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	1,000 00
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune.
Dépôts en bons du Canada.....	80,292 60

**OPÉRATIONS GÉNÉRALES.**

Actif de la compagnie.....	1,270,848 17
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	7,565 00
Montant de la réserve de primes.....	1,065,331 00
Réserve à 4½ pour cent basée sur l'expérience américaine.....	110,000 00
Montant du fonds social de la compagnie.....	110,000 00
Montant versé sur le fonds social de la compagnie.....	110,000 00
Montant des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	355,940 63
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	702
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	1,049,694 00
Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous les pays.....	46
Montant de ces polices.....	79,545 00
Montant des polices en vigueur dans tous les pays.....	7,158,287 01
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	60,491 90
Montant des primes reçues en Canada durant l'année.....	35,540 80
Moins—25 pour cent.....	8,885 20
Moins—aussi le montant des pertes payées.....	12,500 00

WALTER BROWN,  
Secrétaire.

Albany, 13 février 1875.

WINFORD YORK, M. D.,

Gérant pour le Canada.

Toronto, 18 février 1875.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITAN-  
NIQUE, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.**

**OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.**

Total des primes reçues en Canada durant l'année, non compris les annulations et les nouvelles assurances.....	194,077 69
Nombre des polices nouvelles, y compris celles renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	10,036
Montant de ces polices.....	20,195,512

Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	17,596,653 00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	913
Montant des pertes en Canada payées durant l'année .....	92,346 48
Montant des pertes en suspens en Canada.....	10,242 22
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucune.
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante .....	192,068 85
Montant des primes non-réalisées, savoir 40 pour cent des recettes de l'année .....	77,631 07
Dépôts en bons municipaux.....	50,000 00
Autres placements canadiens.....	
Effets de banques et autres.....	36,208 50
Bons municipaux.....	28,205 45
Hypothèques sur biens-fonds.....	37,318 47
Biens-fonds possédés en Canada.....	10,497 79
Divers fonds possédés en Canada.....	56,410 58
Argent en banque et en caisse en Canada.....	40,403 20

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	557,488 79
Passif de la compagnie, à part les obligations sur les risques courants.....	57,110 53
Montant des polices en vigueur.....	22,368,142 00
Montant du fonds social.....	400,000 00
Montant versé sur le fonds social.....	238,340 00
Total des primes reçues durant l'année dans tous les pays.....	279,910 03
Nombre des polices, nouvelles ou renouvelées, émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	13,118
Montant de ces polices.....	27,609,586 00
Montant des pertes durant l'année dans tous les pays .....	98,174 16
Pertes dues et non payées.....	Aucune.
Pertes établies et non dues.....	Aucune.
Pertes en suspens attendant de nouvelles preuves.....	10,242 22
Pertes dont le paiement est contestée.....	Aucune.
Montant des primes réalisées pendant l'année.....	243,568 25
Montant des primes non-réalisées pendant l'année.....	111,964 02

## MARINE INTÉRIEURE.

Montant des pertes payées durant l'année .....	54,485 14
Montant des pertes dues et non payées.....	Aucun.
Pertes établies et non dues .....	Aucune.
Pertes en suspens et attendant de nouvelles preuves .....	11,351 85
Pertes dont le paiement est contesté.....	Aucune.
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	Aucune.
Montant des primes réalisées pendant l'année dernière.....	98,203 57
Montant des primes non-réalisées pendant l'année dernière.....	10,372 30
Nombre de polices émises durant l'année .....	4,234
Montant des polices émises durant l'année.....	7,490,262 00
Montant des risques à la date du rapport .....	419,150 00
Primes reçues en Canada pendant l'année .....	108,575 87

FRED. A. RALL,  
Gérant.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET ÉTRANGÈRE, (LIMITÉE,) DE LIVERPOOL.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Actif de la compagnie.....	2,433,742 88
Passif de la compagnie.....	56,007 90
Montant du fonds social.....	4,866,666 66
Montant versé sur le fonds social.....	273,333 33
L'actif de la compagnie comprend :—	

	Sterling.	
Prêts.....	£314,457 11	7
Autres placements y compris le dépôt du Canada....	96,007 10	1
Propriétés à Londres, Angleterre.....	3,580 15	8
Timbres.....	991 16	9
Argent en caisse.....	27,865 9	4
Intérêt accru mais non perçu.....	4,039 12	3
Balances des agents en voie de transmission et primes non perçues.....	53,149 18	5
	500,084 3	1

Montant des pertes payées durant l'année.....	2,433,742 88
Montant des pertes dues et non payées.....	725,615 14
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	56,007 90
Montant des primes réalisées pendant l'année dernière.....	1,373,825 93
Montant des primes non-réalisées pendant l'année dernière.....	139,581 23
Montant des polices émises durant l'année.....	151,180,851 60
Plus fort montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada en n'importe quel temps pendant l'année 1874.....	34,000 00
Plus faible montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada en n'importe quel temps pendant l'année 1874.....	32,407 00
Montant des risques à la date du rapport.....	Nil.
Pertes en Canada payées durant l'année.....	do
Pertes en Canada établies et non dues.....	do
Pertes en suspens en Canada et attendant de nouvelles preuves.....	do
Pertes dont le paiement est contesté.....	do
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	do
Primes reçues en Canada pendant l'année.....	264 46
Primes réalisées en Canada pendant l'année.....	264 46
Montant des primes reçues durant l'année sur risques effectués en Canada.....	264 46
Moins vingt-cinq pour cent.....	66.11
Moins le montant des pertes réellement payées.....	Nil.
Dépôts faits conformément à la 2ème section de l'acte.....	50,000 00

A. T. PATTERSON,  
Agent principal.

Montréal, 19 mars 1875.

**RAPPORT DE L'ASSOCIATION MÉDICALE D'ASSURANCE SUR LA VIE  
DITE "BRITON."**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	49,899 66
Nombre des polices émises durant l'année en Canada.....	159
Nombre des polices non prises.....	4
Montant des polices émises durant l'année en Canada.....	215,106 48

Montant des polices non-prises.....	5,323 33
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada...	1,636,769 33
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	10
Montant de ces polices.....	37,524 88
Montant payé sur réclamations durant l'année en Canada.....	52,106 02
Réclamations en suspens.....	Aucune
Réclamations contestées.....	Aucune
Dépôts en effets du Canada.....	100,343 33
Hypothèques sur biens-fonds.....	9,120 00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	9,651 68

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1873.

Actif de la compagnie.....	3,436,158 06
Passif de la compagnie, à part la réserve pour primes.....	272,090 44
Montant de réserve pour primes.....	3,164,065 95
Montant du fonds social de la compagnie.....	973,333 33
Montant versé sur le fonds social.....	172,377 33
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	1,090,634 16
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année.....	1,762
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	2,662,304 00
Nombre de polices devenues réclamations durant l'année dans tous les pays, 481 sur 414 vies.....	
Montant des polices devenues réclamations durant l'année.....	786,322 62
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	191,896 78

JAMES B. M. CHIPMAN,

Gérant.

Montréal, 16 février 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA,  
MONTREAL.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances (3 mois).....	109,892 68
Nombre de polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	15,000
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada estimé à.....	15,000,000 00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	146
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	41,317 99
Réclamations en suspens en Canada.....	Aucune
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune
Placements en bons municipaux.....	50,000 00

EDWARD H. GOFF,

Directeur-gérant.

Montréal, 17 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE DE GARANTIE DU CANADA.

JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1874.

(Étant la clôture de son année fiscale.)

Total des primes reçues.....	25,863 00
Nombre de polices émises durant l'année.....	577
Montant de ces polices.....	1,385,300 00
Montant total des risques sur toutes les polices en vigueur.....	2,292,700 00
Nombre de polices qui sont devenues réclamations durant l'année, 11.	
Montant de ces polices.....	12,468 60
Réclamations contestées.....	Aucune
Dépôt entre les mains du gouvernement.....	33,666 66

## AUTRES PLACEMENTS.

Bons de la corporation de Montréal.....	2,000 00
Intérêt accumulé, ammeublement, agents, balances, etc.....	3,131 61
Balance en banque et en caisse.....	1,774 72
Actif courant.....	40,572 99
Le capital souscrit est de \$106,775, 20 pour cent étant payé; les actionnaires étant responsables du double, ce qui fait la responsabilité des porteurs de bons de \$191,195 00	

EDWARD RAWLINGS,  
Gérant.

Montréal, 6 mars 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE, SUR LA VIE, DU CANADA.

JUSQU'AU 30 AVRIL 1874.

Actif de la compagnie .....	2,061,733 88
Passif de la compagnie, à part la réserve des primes et des rentes annuelles .....	193,991 17
Montant du fonds social.....	1,000,000 00
Montant versé sur do .....	125,000 00

L'actif de la compagnie comprend :—

Argent en caisse \$288 04, et en banque \$4,089 94.....	4,377 98
Argent entre les mains des agents et autres balances transmises depuis.	103,165 12
Hypothèques sur biens-fonds.....	334,103 43
Biens-fonds .....	96,037 64
Bons municipaux et autres, effets du Canada et autres et intérêt accumulé.....	1,118,796 94
Prêts sur polices, bons et effets .....	123,263 12
Primes semestrielles et trimestrielles, garanties sur les polices, payables dans l'espace de neuf mois.....	82,619 58
Demi-paiements différés sur les polices à demi-crédit.....	197,418 07
Mobilier de bureaux.....	1,952 00
	<hr/>
	2,061,733 88

Total des primes reçues durant l'année.....	388,430 57
Intérêt reçu durant l'année.....	126,549 55
Nombre de polices émises durant l'année.....	1,279
Montant des polices émises durant l'année.....	1,854,776 00
Nombre de réclamations pour décès durant l'année.....	89
Montant des réclamations pour décès durant l'année.....	130,386 78
Montant payé sur des réclamations pour décès durant l'année en Canada.	122,839 95
Frais d'administrations, agences, etc.....	74,326 25
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	388,430 57
Intérêt reçu durant l'année.....	126,549 55

Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	1,279	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....		1,854,766 00
Montant total des risques sur polices émises en Canada .....		11,954,658 96
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année par décès.....	89	
Montant de ces polices.....		130,386 78

A. G. RAMSAY,  
Directeur-gérant.

Hamilton, 30 juillet 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT DES CITOYENS DU CANADA.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Total des primes reçues en Canada durant l'année 1874.....		39,519 78
Nombre de polices émises en Canada durant l'année.....	221	
Montant de ces polices.....		358,689 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada .....		1,154,769 00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	6	
Montant de ces polices.....		8,000 00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....		4,500 00
Montant des réclamations dont le paiement est contesté.....		3,500 00
Réclamations contestées.....		Aucune
Dépôts en bons municipaux.....		53,000 00
Autres placements canadiens.....		
Effets de la banque des Marchands .....		39,157 00
Effets de la banque Métropolitaine .....		20,800 00
Argent dans la banque des Marchands.....		43,861 53
Biens-fonds.....		60,630 00
Divers porteurs de polices.....		2,300 75
Mobilier, etc.....		2,064 31
Actif de la compagnie .....		221,814 51
(De ce montant \$73,127.92 sont appropriées spécialement, dans les livres de la compagnie, aux opérations sur la vie; mais tout le montant est applicable aux opérations générales de la compagnie, y compris les opérations sur la vie.)		
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes, et y compris le fonds social payé.....		115,380 00
Montant du fonds social de la compagnie.....		1,000,000 00
Montant versé sur le fonds social.....		100,000 00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....		7,923 72

### DIVISION DES ACCIDENTS.

Total des primes reçues en Canada durant l'année 1874.....		9,412 17
Nombre de polices émises durant l'année.....	1,113	
Montant des polices émises durant l'année.....		1,647,000 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur.....		1,725,000 00
Nombre des polices devenues réclamations durant l'année.....	55	
Montant de ces polices.....		2,124 94
Montant payé sur réclamations durant l'année.....		2,004 94
Montant des réclamations en suspens .....		120 40
Réclamations contestées.....		Aucune
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....		3,315 34
Actif, passif et placements compris dans le rapport sur la vie.....		

ARCH. MCGOWN, secrétaire-trésorier,  
EDWARD STARK, gérant,

Montréal, 3 février 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION COMMERCIALE,  
DE LONDRES, ANGLETERRE,

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

	\$	cts.
OPÉRATIONS EN CANADA.—FEU.		
Total des primes reçues en Canada durant l'année, non compris les annulations et les nouvelles assurances.....	84,066	23
Nombre des polices nouvelles émises, y comprises celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	2,644	
Montant de ces polices.....	10,230,644	25
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	6,404,891	28
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	31	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	30,467	21
Montant des pertes en suspens en Canada.....	3,884	00
Réclamations contestées.....		Aucune
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent de recettes de primes pour l'année courante.....	63,156	73
Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent des recettes de l'année.....	33,489	40
Dépôt en bons du gouvernement canadien.....	50,613	00

OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	27,375	96
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	27	
Nombre des polices non-prises.....		Aucun
Montant de ces polices.....	58,239	39
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	813,638	26
Nombre des polices devenues réclamations durant l'année en Canada.....	6	
Montant de ces polices.....	13,140	00
Montant payé sur réclamations durant l'année en Canada.....	12,156	00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	1,946	67
Réclamations contestées en Canada.....		Aucune
Dépôt en bons du gouvernement canadien.....	100,343	00

FRED COLE,  
Agent général.

Montréal, 6 février 1875.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA,  
SUR LA VIE.

DU 1ER NOVEMBRE 1873 AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	89,809	32
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	1,202	
Nombre des polices non-prises.....	95	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	1,673,908	00
Montant des polices non-prises.....	121,000	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	2,641,708	00
Nombre des polices devenues réclamations durant l'année en Canada.....	4	
Montant de ces polices.....	6,000	00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	5,000	00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	3,000	00
Montant des réclamations contestées en Canada.....	3,000	00
Dépôts en bons municipaux canadiens.....	50,000	00



## Autres placements canadiens :

Sûretés du gouvernement possédées, non déposées .....	1,997 50
Débetures municipales.....	25,130 00
Hypothèques sur biens-fonds.....	18,000 00
Divers, y compris des emprunts garantis par débetures ou autres sûretés collatérales.....	35,900 00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	3,151 07
Autre actif ..	28,104 55

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	162,283 12
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	7,474 63
Montant de la réserve de primes.....	84,924 20
Réserve à 4½ pour cent, basée sur l'échelle de l'Institut des Actuaire de la Grande-Bretagne.....	
Montant du fonds social de la compagnie.....	500,000 00
Montant versé sur le fonds social de la compagnie.....	50,000 00
Frais d'administration, agences, commissions, etc., pour 14 mois.....	30,475 04

J. K. MACDONALD,

Gérant, vice-président et actuaire général,

LEOPOLD GOLDMAN,

Comptable.

Toronto, 6 mars 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE,  
DE HARTFORD, CONNECTICUT.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	209,369 56
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	369
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	983,642 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	6,768,000 00
Nombre des polices devenues réclamations en Canada durant l'année.....	8
Montant de ces réclamations.....	14,638 00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	14,638 00
Dépôts en bons des États-Unis.....	140,000 00

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	40,443,695 99
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	779,926 51
Montant de la réserve de primes.....	35,832,186 00
Réserve à 4 pour cent, la table est basée sur l'expérience américaine..	
Total des primes reçues par la compagnie dans tous les pays durant l'année.....	7,512,154 27
Montant des polices dans tous les pays, 65,316.....	185,366,633 00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	1,049,398 26

JOSEPH L. GREEN,

Secrétaire.

ROBERT WOOD,

Agent général.

Hartford, Con., 16 mars 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE D'EDINBURGH SUR LA VIE,

JUSQU'AU 31 MARS 1874.

\$ cts.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	24,959 17
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....5	
Montant de ces polices.....	14,113 34
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	808,339 06
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada pendant l'année.....4	
Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	5,403 71
Montant des réclamations en suspens en Canada et attendant de nouvelles preuves.....	4,595 35
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune

DAVID HIGGINS,  
Agent-en-chef.

Toronto, 13 janvier 1875.

## RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DITE "ÉQUITABLE," SUR LA VIE, DES ÉTATS-UNIS.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	191,652 92
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....660	
Montant de ces polices.....	1,797,500 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	5,071,650 00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....14	
Montant de ces polices.....	41,500 00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	27,500 00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	14,000 00
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune
Dépôts en effets du Canada.....	100,000 00

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	25,981,757 44
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	496,809 00
Montant de la réserve de primes.....	21,722,361 16
Réserve à 4½ pour cent, basée sur l'expérience américaine.....	
Montant du fonds social de la compagnie.....	100,000 00
Montant versé sur do.....	100,000 00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	8,227,299 40
Nombre de polices émises par la compagnie.....9,610	
Montant des polices émises par la compagnie.....	34,189,815 00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations.....457	
Montant de ces polices.....	1,820,790 00
Montant des polices dans tous les pays.....	181,029,001 00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	1,197,865 00

R. W. GALE,  
Gérant et procureur.

Montréal, 5 mars 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU "GLOBE," SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

	\$	cts.
Nombre de polices, y compris celles renouvelées, émises durant l'année.....	2,611	
Montant de ces polices.....	5,826,867	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur.....	22,957,361	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année. 157		
Montant des pertes contestées.....	40,000	00
Pertes payées les années précédentes.....	100,087	40
Pertes payées durant l'année.....	350,267	15
Salaires.....	34,357	90
Commissions.....	59,509	30
Autres paiements.....	556,887	31
Dépense totale.....	1,101,109	06
Affaires au comptant, primes reçues durant l'année.....	916,503	74
Autres recettes.....	214,555	93
Revenu total, indépendamment des billets de primes.....	1,131,059	67
Montant des réclamations rapportées non réglées et de celles réglées mais non dues.....	87,150	00
Montant requis pour assurer tous les risques restant dûs.....	3,451,394	00
Autres réclamations contre la compagnie.....	15,350	00
Total du passif.....	3,553,894	00
Déposé avec le Receveur-Général, en effets et bons.....	100,000	00
Argent en caisse et en banque.....	215,355	31
Billets de primes et prêts de toutes descriptions.....	1,977,249	20
Dû sur impositions, effets et bons, surplus de dépôt avec le R.-G....	1,264,701	64
Dû par les agents, aussi primes différées et intérêt accumulé.....	275,964	97
Biens-fonds, mobilier, etc.....	318,483	32
Total de l'actif.....	4,151,754	44

JAMES M. FREEMAN,

Secrétaire.

New-York, 28 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "GUARDIAN," CON- TRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LONDRES, ANGLETERRE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.—OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	51,225	39
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renou- vélées, émises durant l'année en Canada.....	1,343	
Montant de ces polices.....	4,025,345	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada....	4,533,912	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'an- née en Canada.....	25	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	34,465	24
Montant des pertes en suspens en Canada.....	25	00
Pertes contestées en Canada.....	Aucune	
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les pri- mes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des re- cettes de primes de l'année courante.....	52,490	08
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....	20,490	15
Dépôts en effets canadiens.....	100,343	68

NOTE.—Cette compagnie ne fait, en Canada, aucune opération sur la vie.

GEORGE DENHOLM.

Montréal, 4 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HARTFORD, CONTRE LE FEU.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	90,902 85
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées durant l'année en Canada, porté à.....	8,000
Montant de ces polices, porté à.....	10,000,000 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada, porté à.....	11,500,000 00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada, durant l'année.....	80
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	39,719 01
Montant des pertes en Canada en voie de règlement.....	20,661 95
Montant des pertes encourues en Canada durant l'année.....	60,380 96
Dépôts en bons des Etats-Unis et en effets canadiens.....	100,000 00

### OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	2,757,907 59
Passif de la compagnie, à part les obligations sur risques courants....	173,219 67
Montant du fonds social.....	1,000,000 00
Montant versé sur le fonds social.....	1,000,000 00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	2,099,542 69
Montant des pertes de l'année.....	1,030,277 41
Pertes payées durant l'année.....	1,045,542 21
Pertes dues et non payées.....	} 171,694 67
Pertes établies et non dues.....	
Pertes en suspens, attendant de nouvelles preuves.....	
Pertes contestées.....	
Dividendes non payés.....	1,525 00

GEO. L. CHASE,  
Président.

J. D. BROWNE,  
Secrétaire.

Hartford, 20 janvier 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPÉRIALE DE LONDRES, ANGLETERRE.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	121,308 13
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	4,198
Montant de ces polices.....	11,318,992 97
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	9,533,298 98
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	78
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	67,838 18

	\$	cts.
Montant des pertes en suspens en Canada.....	17,461	14
Montant des pertes contestées en Canada.....		Aucune
Montant des primes réalisées durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	125,574	84
Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent des recettes de l'année.....		52,256 00

Le rapport ci-dessus ne comprend pas les opérations faites dans la Colombie-Britannique.

RINTOUL, FRÈRES,  
Agents-généraux.

Montréal, 5 mars 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU, A RISQUE ISOLÉ ET DES CULTIVATEURS, DU CANADA.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances. ....	82,250	00
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises durant l'année en Canada.....	8,316	
Montant de ces polices.....	8,635,784	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada. ....	17,274,319	00
Nombres des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	107	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	37,210	00
Montant des pertes en suspens en Canada.....	2,229	50
Montant des pertes contestées en Canada.....		Aucune
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	72,199	00
Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent des recettes de l'année.....	33,300	00
Dépôts en bons municipaux.....	100,904	00
Argent en banque et entre les mains des agents en Canada.....	67,120	00

J. MAUGHAN, Fils,  
Gérant.

Toronto, 12 janvier 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LANCASHIRE."

(Aucun rapport reçu.)

## RAPPORT DE L'ASSOCIATION D'ASSURANCE DE L'ÉCOSSE SUR LA VIE.

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE AU 5 AVRIL, 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	136,179	35
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	111	
Nombre des polices non-prises.....		Aucun
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	193,479	20
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	4,116,282	95
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	28	
Montant de ces polices.....	64,722	41
Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	64,944	11
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	20,440	00
Montant des réclamations contestées en Canada.....		Aucun
Dépôts en effets canadiens.....	150,000	00
Biens-fonds possédés en Canada.....	43,143	14
Argent en banque et en caisse en Canada.....	36,894	85

RICHARD BULL,

Secrétaire en Canada.

Montréal, 9 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LIVERPOOL, LONDRES ET GLOBE."

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA SEULEMENT.—ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	219,948	97
Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	10,496	
Montant de ces polices.....	21,201,439	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	21,214,586	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	241	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	164,156	89
Montant des pertes en suspens en Canada.....	3,500	00
Montant des pertes contestées en Canada (fraude).....	8,200	00
Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	235,422	10
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....	87,979	58
Dépôts avec le Receveur-Général:—		
Effets canadiens.....	50,000	00
Bons du gouvernement.....	23,800	00
Bons de la corporation de Montréal.....	61,000	00
Association de placements de Montréal.....	25,000	00
Total des dépôts avec le gouvernement.....	159,800	00
Autres placements canadiens:—		
Effets de la cité de Montréal.....	12,000	00
Prêts sur polices sur la vie.....	395	00

Hypothèques sur propriétés améliorées de première classe, Montréal et Toronto.....	\$387,800 00	\$	cts.
Biens-fonds possédés en Canada.....	60,000 00		
Argent en banque et en caisse.....	61,998 08		
Balance entre les mains des agents.....	6,916 29		

Total des placements et fonds en Canada..... 688,909 37

ASSURANCE SUR LA VIE.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	12,252 45
Nombre et montant des polices émises en Canada durant l'année..	21 28,500 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	354,500 00
Nombre et montant des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	1 1,037 40
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	1,037 40
Pertes en suspens.....	Aucune
Réclamations contestées.....	Aucune

G. F. C. SMITH,  
Secrétaire.

Montréal, 2 février 1875.

RAPPORT DE LA CORPORATION D'ASSURANCE DE LONDRES,  
ANGLETERRE.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1875.

OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	60,086 23
Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	1,948
Montant de ces polices.....	6,863,945 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	5,557,885 00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	45
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	56,724 66
Réclamations en suspens en Canada.....	Aucune
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune
Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	67,799 29
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....	24,034 49
Dépôts en effets canadiens.....	\$99,873 00
Dépôts en 5 pour cents du Canada.....	50,127 00
	150,000 00

ROMEO H. STEPHENS,  
Agent général.

Montréal, 5 février 1875

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LONDON ET LANCASHIRE," SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.		\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....		20,485	56
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	262		
Nombre des polices non-prises durant l'année.....	25		
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....		418,700	00
Montant des polices non-prises .....		41,500	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....		935,439	17
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	1		
Montant de cette police.....		5,000	00
Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....		Aucun	
Montant des réclamations en suspens en Canada (papiers des réclamations pas encore reçus).....		5,000	00
Montant des réclamations contestées en Canada.....	1	1,000	00
Dépôts en effets canadiens .....		100,000	00
Argent en banque et en caisse en Canada.....		8,209	48

WILLIAM ROBERTSON,  
Gérant.

Montréal, 10 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MÉTROPOLITAINE SUR LA VIE, DE NEW-YORK.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....		63,939	32
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	362		
Nombre des polices non-prises.....	23		
Montant des polices émises en Canada durant l'année .....		603,500	00
Montant des polices non-prises. ....		39,500	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....		2,129,500	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	2		
Montant de ces polices.....		6,000	00
Réclamations en suspens en Canada.....		Aucune	
Réclamations contestées.....		Aucune	
Dépôts en bons des États-Unis en or.....		100,000	00
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien.....		Aucun	

### OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie .....		2,017,422	29
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....		80,601	76
Montant de la réserve de primes.....		1,560,802	00
Réserve à 4½ pour cent, basée sur l'expérience américaine.....			
Montant du fonds social de la compagnie.....		200,000	00
Montant versé sur do .....		200,000	00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays .....		1,142,478	02
Nombre des polices émises par la compagnie do .....	8,280		
Montant do do do .....		11,870,435	00



	\$	cts.
Nombre de polices qui sont devenues réclamations.....	189	
Montant des polices payées.....	238,939	00
Montant des polices dans tous les pays.....	27,385,745	00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	236,562	90

B. R. CORWIN,  
Gérant de la compagnie.

New-York, 6 mars 1875.

## RAPPORT DE L'ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA, SUR LA VIE.

(Aucun rapport reçu.)

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE, SUR LA VIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	35,429	07
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	131	
Montant de ces polices.....	288,613	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,586,616	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	7	
Montant de ces polices.....	8,000	00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	10,000	00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	2,000	00
Réclamations contestées.....	Aucune	
Dépôts en bons des Etats-Unis.....	100,000	00

### OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	3,580,225	31
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	88,185	75
Montant de la réserve de primes.....	2,051,840	00
Réserve basée sur l'expérience américaine, intérêt variable.....		
Montant du fonds social de la compagnie.....	1,000,000	00
Montant versé sur do.....	1,000,000	00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	861,791	13
Nombre des polices émises par la compagnie do.....	2,601	
Montant des polices do do.....	5,770,591	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations do.....	114	
Montant de ces polices.....	217,555	40
Montant des polices en vigueur dans tous les pays.....	23,903,172	00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	219,104	08

JOHN V. FARWELL, président,  
E. W. PEET, actuaire,  
LIVINGSTON, MOORE ET CIE.,  
Agents généraux.

Hamilton, 2 mars 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK, SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	245,517	26
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	516	
Nombre des polices non-prises.....	30	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	1,223,485	00
Montant des polices non-prises.....	70,500	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada, porté à.	7,066,000	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	14	
Montant de ces polices.....	60,776	79
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	75,950	55
Réclamations en suspens en Canada.....		Aucune
Réclamations contestées en Canada.....		Aucune
Dépôts en bons des Etats-Unis, en or.....	100,000	00
Autres placements.....		Aucun

### OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	27,348,667	08
Actif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	523,904	74
Montant de la réserve de primes, d'après le certificat du commissaire d'assurance de New-York.....	22,135,088	00
Réserve au taux de 4½ pour cent, basé sur l'expérience américaine..		
Montant du fonds social de la compagnie, purement mutuel, pas de capital social.....		
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	7,414,454	77
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	7,254	
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	21,843,749	23
Nombre des polices qui sont devenues réclamations durant l'année dans tous les pays.....	455	
Montant de ces polices, y compris douaires échus.....	1,411,690	00
Montant des polices dans tous les pays.....	122,835,123	00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	742,870	20

New-York, 18 février 1875.

MORRIS FRANKLIN,  
Président.

WM. H. BEERS,  
Vice-président et actuaire.

WALTER BURKE,  
Gérant de la branche canadienne.

Montréal, 27 mars 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "NORTH BRITISH AND MERCANTILE."

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS CONTRE LE FEU, EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	322,516	66
Nombre de polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	11,998	
Montant de ces polices.....	31,039,837	00

	\$	cts.
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	26,665,943	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	200	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	157,391	23
Montant des pertes en suspens en Canada.....	10,916	78
Montant des pertes contestées en Canada (dans la Nouvelle-Ecosse pour cause de crime d'incendie).....	3,000	00
Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	317,200	00
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent de recettes de l'année.....	129,006	66

## OPÉRATIONS SUR LA VIE, EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	28,168	91
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	8	
Nombre des polices non-prises.....	Aucun	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	44,148	88
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	927,596	64
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	8	
Montant de ces polices.....	16,813	36
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	10,933	95
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	5,879	41
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune	
Dépôts avec le gouvernement :—		
Effets canadiens à 6 pour cent.....	50,000	00
Bons de la cité de Montréal à 6 pour cent.....	65,000	00
Bons du havre de Montréal à 6½ pour cent.....	35,000	00
	150,000	00

## Autres placements :—

Effets canadiens à 6 pour cent.....	16,000	00
Bons de la cité de Montréal à 6 pour cent.....	53,000	00
Bons du havre de Montréal à 6½ pour cent.....	20,000	00
Prêts sur hypothèques sur biens-fonds.....	194,250	00
Biens-fonds possédés par la compagnie à Montréal.....	75,000	00
Argent en banque et en caisse.....	48,401	50
	406,660	50
Montant total placé en Canada au 30 novembre 1874.....	556,660	50

MACDOUGALL ET DAVIDSON,  
Agents généraux.

Montréal, 17 février 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "NORTHERN."

## OPÉRATIONS CONTRE LE FEU, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	76,397	10
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	4,025	
Montant de ces polices.....	9,266,707	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	7,482,018	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	82	

	\$	cts.
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	35,269	67
Montant des pertes en suspens en Canada.....	8,242	00
Montant des pertes contestées en Canada. Incendiat, (Halifax, N.-E.)	2,000	00
Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	77,357	30
Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent des recettes de l'année.....	30,558	84
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien.....	100,000	00

JAMES W. TAYLOR.

Montréal, 24 février 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE DITE "NORTH WESTERN," DE MILWAUKEE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

#### OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	28,691	68
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	357	
Nombre des polices non-prises .....	35	
Montant des polices émises en Canada durant l'année. ....	509,500	00
Montant des polices non-prises.....	46,500	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	848,187	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	3	
Montant de ces polices.....	5,000	00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	3,000	00
Montant des réclamations en suspens en Canada, non dues.....	2,000	00
Réclamations contestées .....	Aucune	
Dépôts en bons 5-30 enregistrés des États-Unis.....	100,000	00

#### OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie .....	15,527,531	95
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	107,780	35
Montant de la réserve de primes.....	13,360,042	00
Réserve à 4 pour cent, basée sur la table des actuaires.....		
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	2,839,259	86
Nombre des polices émises par la compagnie do .....	4,858	
Montant des polices do do .....	11,072,737	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations do .....	341	
Montant de ces polices.....	677,469	72
Montant des polices dans tous les pays.....	65,301,021	00
Frais d'administration, agences, commissions, y compris commissions commuées, 60,337.18, et taxes.....	567,499	75

H. L. PALMER,  
Président.  
WILLARD MERRIL,  
Secrétaire.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHOENIX," DE BROOKLYN.

(Aucun rapport reçu.—Licence accordée le 22 mai 1874.)

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU  
DITE "PHŒNIX," DE LONDRES, ANGLETERRE.

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1874.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	188,503	06
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	3,925	
Montant de ces polices.....	16,786,684	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada,.....	15,073,539	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	58	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	81,752	57
Montant des pertes en suspens en Canada (payé depuis).....	3,640	00
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucune	
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	176,463	56
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....	75,401	23
Dépôts en effets canadiens.....	\$50,171	00
Dépôts en 5 pour cent du Canada.....	50,126	00

A. T. PATERSON,  
Agent.

Montréal, 27 janvier 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA  
VIE DITE "PHŒNIX," DE HARTFORD, CONNECTICUT.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	205,856	36
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	940	
Montant de ces polices.....	1,246,935	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	4,937,695	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	34	
Montant de ces polices.....	46,592	00
Montant payé sur réclamations durant l'année en Canada, y compris \$6,000 de l'année précédente.....	34,592	00
Montant des réclamations en suspens en Canada (tout dû sur ce montant depuis payé).....	18,000	00
Dépôts en bons des Etats-Unis.....	130,000	00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	10,105,613	84
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	288,333	00
Montant de la réserve de primes.....	2,749,880	00
Réserve à 4½ pour cent, basée sur l'expérience américaine.....		
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	2,735,257	73
Nombre des polices émises par la compagnie do .....	6,217	

	\$	cts.
Montant de ces polices.....	10,130,497	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations durant l'année dans tous les pays.....350		
Montant de ces polices.....	872,812	49
Montant des polices dans tous les pays (No. 33,418).....	69,211,105	00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	424,287	91

A. R. BETHUNE,

Un des agents-généraux pour le Canada.

Montréal, 9 mars 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "POSITIVE GOVERNMENT SECURITY," SUR LA VIE.—Limitée.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	14,003	53
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....314		
Montant de ces polices.....	473,500	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	380,000	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada... ..		Aucune.
Dépôts en sûretés étrangères.....		Aucun.
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien.....	100,554	60
Autres placements canadiens.....		
Sûretés du gouvernement au nom des syndics pour le fonds sur la vie, étant 80 pour cent des primes brutes.....	11,419	81
Argent en banque et en caisse en Canada.....	3,470	96

F. C. IRELAND,

Gérant.

Montréal, 7 janvier 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA.

JUSQU'AU 30 JUIN 1874.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU,

	\$	cts.
Total des primes reçues durant l'année.....246,691 29		
Moins ré-assurances..... 2,359 58		
	244,331	71
Nombre de polices émises en Canada durant l'année, nouvelles 7,017 ; renouvelées 5,462.....12,479		
Montant de ces polices.....	16,254,639	60
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année.211		
Montant des pertes payées durant l'année: .....	117,386	56
Montant des pertes en suspens.....	8,525	00
Montant des pertes contestées.....	8,875	00
Montant des primes réalisées durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente..... 57,257 38		
45 pour cent des recettes de primes de l'année courante. 109,949 27		
	167,206	65
Montant des primes non-réalisées, savoir : 30 pour cent des recettes de l'année.....	73,299	50

FONDS ET PROPRIÉTÉS.

Argent en caisse, en banque et en voi de transmission.....	24,689	04
Dépôts entre les mains du Receveur-Général.....	50,852	80
Bons municipaux.....	11,000	00

	\$	cts
Hypothèques .....	7,635	38
Terrains du bureau, \$31,241.11; mobilier \$1,340.59.....	32,581	70
Terrains de ferme.....	2,000	00
Effets des compagnies d'assurance de Toronto sur la vie et Tontine....	6,750	00
Effets du chemin de fer Détroit et Milwaukee, évalués à.....	825	00
Billets recevables, savoir: primes sur la marine \$6,051.51, divers, \$11,608.33 .....	17,659	84
Agents et balances des compagnies.....	31,395	21
Demandes sur effets en voie de paiement.....	231,736	32
Divers débiteurs.....	2,684	25
	419,809	54

## MARINE.

Primes reçues durant l'année dernière.....	30,248	15	
Moins ré-assurance.....	2,637	91	
	27,610	24	
Pertes payées—Pertes de l'année.....	26,787	12	
Pertes de l'année précédente.....	39,093	30	
	65,880	42	

A. HARVEY,  
Gérant.

Toronto, 24 novembre 1874.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC, CONTRE LE FEU.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances. ....	79,453	07
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renou- vélées, émises durant l'année en Canada.....	3,621	
Montant de ces polices.....	8,013,975	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'an- née en Canada.....	61	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	27,840	66
Montant des pertes en suspens en Canada.....	12,000	00
Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	79,683	68
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....	31,781	00
Dépôt en sûretés du gouvernement canadien.....	100,000	00
Autres placements canadiens.....	181,160	00
Bons municipaux.....	25,200	00
Biens-fonds possédés en Canada.....	40,000	00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	36,709	00

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Passif de la compagnie, à part les obligations sur risques courants....	325,000	00
Montant du fonds social.....	1,000,000	00
Montant versé sur do .....	325,000	00

Québec, 5 mars 1875.

W. L. FISHER,  
Secrétaire.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "QUEEN," CONTRE LE  
FEU ET SUR LA VIE, ANGLETERRE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	163,329	79
Nombre des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises durant l'année en Canada.....	6,362	
Montant de ces polices.....	13,783,765	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada....	11,250,420	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada, durant l'année.....	164	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	126,903	91
Montant des pertes en suspens en Canada.....	15,285	16
Montant des pertes contestées en Canada.....	980	00
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	197,699	56
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....	65,329	93
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien, savoir:—		
Effets canadiens.....	100,000	00
Canada, 5 pour cent.....	51,100	00
Autres placements canadiens:—		
Hypothèques sur biens-fonds.....	7,728	11
Divers.....	18,818	41
Argent en banque et en caisse en Canada.....	4,262	14

OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	11,707	99
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	10	
Montant de ces polices.....	31,200	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	379,750	44
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada pendant l'année.....	4	
Montant de ces polices.....	3,960	00
Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	1,960	00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	2,000	00
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune	
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien, savoir:—		
Effets canadiens.....	100,000	00
Canada, 5 pour cent.....	51,100	00
Autres placements canadiens:—		
Hypothèques sur biens-fonds.....	7,728	11
Divers.....	18,818	41
Argent en banque et en caisse en Canada.....	329	14

A. M. FORBES,  
Agent-général.

Montréal, 5 février 1875



RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE DITE "RELIANCE"  
SUR LA VIE, DE LONDRES, ANGLETERRE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	19,931 60
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	77
Montant de ces polices.....	106,500 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	521,913 00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	3
Montant de ces polices.....	3,500 00
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	1,000 00
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	2,500 00
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune
Dépôts en effets du Canada.....	100,000 00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	7,017 99

JAMES GRANT,  
Secrétaire-résident.

Montréal, 5 mars 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	392,434 45
Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	13,620
Montant de ces polices, porté à.....	39,844,291 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	25,305,961 00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	169
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	157,672 22
Montant des pertes en suspens en Canada.....	14,898 68
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucune.
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	331,177 65
Montant des primes non-réalisées, savoir 40 pour cent des recettes de l'année.....	156,973 78
Dépôts en bons du havre de Montréal.....	50,000 00
Bons municipaux.....	2,000 00
Hypothèques sur biens-fonds.....	20,000 00
Divers ..	410,307 28
Argent en banque et en caisse en Canada.....	73,413 49

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	931,063 80
Passif de la compagnie, à part les obligations sur les risques courants.....	578,092 02
Montant des polices en vigueur.....	45,191,470 00
Montant du fonds social.....	6,000,000 00
Montant versé sur le fonds social.....	36,929 13
Montant des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	677,723 45

	\$	cts.
Nombre des polices nouvelles, ou celles qui ont été renouvelées, émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	23,221	
Montant de ces polices.....	61,294,153	00
Montant des pertes de l'année (dans tous les pays).....	170,189	63
Montant des pertes dues et non payées, durant l'année.....		Aucune
Montant des pertes établies et non dues, durant l'année.....	24,151	30
Pertes en suspens, attendant de nouvelles preuves.....		Aucune
Pertes contestées.....		Aucune
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	2,874	84

ARTHUR GAGNON,  
Secrétaire.

Montréal, 30 janvier 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS EN CANADA.—FEU.

Total des primes reçues durant l'année (moins nouvelles assurances).	405,501	98
Nombre de polices nouvelles, y compris celles renouvelées, émises durant l'année.....	14,143	
Montant (assuré) de ces polices.....	40,326,482	08
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur.....	36,540,544	10
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année.....	255	
Montant des pertes payées durant l'année.....	258,970	79
Montant des pertes en suspens.....	19,967	24
Montant des pertes contestées.....		Aucune
Montant des primes réalisées durant l'année, étant 40 pour cent des recettes de primes de l'année 1873, et 60 pour cent des primes reçues pour 1874.....	395,735	72
Montant des primes non-réalisées, étant 40 pour cent des recettes de primes de l'année 1874.....	150,048	89
Dépôts en sûretés du Canada, pour les divisions contre le feu et sur la vie, savoir: \$96,982, en argent, et \$53,533 en 5s. du Canada...	150,515	00

### OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Total des primes reçues durant l'année.....	33,670	21
Nombre des polices nouvelles émises durant l'année.....	25	
Montant des polices émises durant l'année.....	73,895	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur.....	1,147,295	41
Nombre des polices qui sont devenues réclamations durant l'année. 10		
Montant des polices qui sont devenues réclamations.....	25,706	06
Montant payé sur réclamations.....	19,206	06
Montant des réclamations en suspens....	6,500	00
Montant des réclamations contestées.....		Aucune
Dépôts en sûretés du Canada, pour les divisions contre le feu et sur la vie, argent \$96,982, 5s du Canada, \$53,533.....	150,515	00

H. L. ROUTH,

Pour ROUTH ET TATLEY,  
Agents-généraux.

Montréal, 1er février 1875.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DITE "SCOTTISH AMICABLE,"  
SUR LA VIE, DE GLASGOW.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.		\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....		24,007	39
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	71		
Nombre des polices non-prises.....	4		
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....		229,108	06
Montant des polices non-prises.....		15,573	33
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....		857,372	57
Nombre des polices ayant donné lieu à des réclamations en Canada durant l'année.....	6		
Montant de ces polices.....		10,341	66
Montant des réclamations payées durant l'année en Canada.....			Aucune
Montant des réclamations en suspens en Canada (non dues).....		10,341	66
Réclamations contestées.....			Aucune
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien.....		150,000	00
Argent en caisse et en banque en Canada.....			655 45

GEO. WM. FORD,  
Agent général.

Montréal, 5 mars 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "SCOTTISH COMMERCIAL," DE GLASGOW.

(Aucun rapport reçu.—Licence reçue le 25 juin 1874.)

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "SCOTTISH IMPERIAL."

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....		60,011	78
Nombre de polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	3,409		
Montant de ces polices.....		7,052,547	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....		5,992,041	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	101		
Montant des pertes payées durant l'année.....		60,035	55
Montant des pertes en suspens en Canada.....		8,762	22
Montant des pertes contestées en Canada.....		3,000	00
Montant des primes réalisées en Canada durant l'année, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....		59,627	42
Montant des primes non-réalisées, savoir: 40 pour cent des recettes de l'année.....		24,004	72
Dépôts en effets canadiens.....		71,067	62

	\$ cts,
Argent en banque et en caisse en Canada.....	937 23
Balance entre les mains des agents .....	3,783 72
Divers.....	904 07

## RAPPORT ADDITIONNEL.

Montant des primes reçues en Canada durant l'année .....	60,011 78
Moins—25 pour cent pour dépenses.....	\$15,002 94
Moins les pertes payées.....	60,035 55
	75,038 49

## RAPPORT ADDITIONNEL.—OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie, 31 décembre 1873.....	499,550 65
Passif de la compagnie, à part les obligations sur risques courants...	168,399 65
Montant du fonds social de la compagnie.....	4,866,666 67
Montant versé sur le fonds social.....	243,333 33
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	348,833 08
Montant des pertes payées durant l'année .....	186,963 58
Montant des pertes en suspens.....	28,201 96
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	140,197 66
Montant des primes réalisées pendant l'année.....	315,208 24
Montant des primes non-réalisées pendant l'année.....	139,533 23

H. J. JOHNSTON,  
Secrétaire.

Montréal, février 1875.

RAPPORT DE L'INSTITUTION DE PRÉVOYANCE ÉCOSSAISE.—ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE,

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	7,425 48
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	280,240 46
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....	1
Montant de cette police, payé.....	1,946 67
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	Aucune.
Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucune.
Dépôt en sûretés du gouvernement canadien.....	100,346 68
Hypothèques sur biens-fonds.....	6,000 00

NOTE.—Cette compagnie s'est retirée des opérations actives.

JAMES CROIL,  
Agent.

Montréal, 18 décembre 1875.

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE, PROVINCIALE ÉCOSSAISE.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 JANVIER 1875.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues et recevables durant l'année en Canada....	64,866 69
Nombre de polices émises durant l'année en Canada.....	19
Nombre des polices non-prises.....	1
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	28,229 23

	\$	cts.
Montant des polices non-prises.....	1,995	33
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	1,499,972	24
Nombre des polices devenues réclamations durant l'année en Canada. 8		
Montant des polices devenues réclamations durant l'année en Canada (y-compris les bonus).....	17,160	96
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année (y-compris les bonus).....	19,441	61
Montant des réclamations en suspens au 30 janvier 1875, mais non dues à cette date (y-compris les bonus).....	5,703	61
Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucune	
Dépôts en effets canadiens.....	112,343	68
Cinq pour cent canadiens sterling.....	38,446	66
Autres placements canadiens, savoir, bons municipaux.....	24,000	00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	4,458	66

NOTE.—Cette compagnie a maintenant cessé d'accepter de nouveaux risques en Canada.

GEO. WM. FORD,  
Agent.

Montréal, 3 février 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE STADACONA, CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

DU 7 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1874

(Un mois et vingt-quatre jours.)

Primes d'un mois et vingt-quatre jours.....	21,918	80
Nombre de polices émises.....	584	
Montant des risques.....	2,124,620	00
Primes réalisées.....	1,926	65
Nombre de polices qui sont devenues réclamations.....	Aucune.	

CRAWFORD LINDSAY,  
Secrétaire-trésorier.

Québec, 25 janvier 1875.

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "STANDARD" SUR LA VIE, D'ÉCOSSE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues et recevables en Canada durant l'année.....	143,681	00
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	187	
Nombre des polices non-prises.....	19	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	313,194	34
Montant des polices non-prises.....	41,366	67
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	4,839,715	71
Nombre des polices devenues réclamations en Canada durant l'année. 36		
Montant de ces polices.....	77,555	70
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	64,940	13
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	12,615	57
Réclamations contestées en Canada.....	Aucune	
Dépôts en effets canadiens.....	150,000	00

Autres placements canadiens :—		\$	cts.
Bons municipaux.....		220,907	50
Hypothèques sur biens-fonds.....		26,100	00
Biens-fonds possédés en Canada.....		83,000	00
Argent en banque et en caisse en Canada.....		47,384	24

W. M. RAMSAY,  
Gérant.

Montréal, 18 février 1875.

### RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DITE "STAR" SUR LA VIE, D'ANGLETERRE.

(Aucun rapport reçu.)

### RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE, DITE "SUN," DE MONTRÉAL.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

Actif de la compagnie .....	171,362	81
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	Aucun	
Montant de la réserve de primes—non-calculé.....		
Montant du fonds social de la compagnie.....	500,000	00
Mentant versé sur le fonds social de la compagnie.....	50,000	00
L'actif de la compagnie comprend :—		
Effets de la banque de Montréal et de la société de bâtisses et intérêt accumulé.....	69,322	10
Hypothèques sur biens-fonds et intérêt accumulé.....	18,866	83
Divers.....	1,354	69
Argent en banque et en caisse.....	12,636	24
Argent déposé avec le gouvernement canadien.....	50,000	00
Intérêt accumulé sur do .....	750	00
Polices et recettes en mains des agents.....	9,397	23
Primes différées.....	7,437	25
Augmentation de valeur sur placements .....	1,598	47
Primes reçues durant l'année.....	55,982	34
Intérêt reçu durant l'année.....	8,091	54
Nombre de polices émises durant l'année.....	321	
Montant des polices émises durant l'année.....	562,842	00
Nombre et montant des polices qui sont devenues réclamations par décès durant l'année.....	5	6,000 00
Montant payé sur réclamations par décès durant l'année .....		3,000 00
Montant dû sur réclamations échues et payé en 1875.....		3,000 00
Frais total d'administration, commissions, agences, etc.....		20,583 41
Nombre total des polices et montant des risques.....	918	1,786,092 00

ROBERT MACAULY,  
Secrétaire.

Montréal, 19 février 1875.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DITE  
"TORONTO ET TONTINE," DU CANADA.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	8,978	04
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....114		
Nombre des polices non-prises.....		
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	132,500	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada...244	283,800	00
Nombre des polices devenues réclamations durant l'année.....	Aucune	
Placements canadiens (hypothèques sur biens-fonds, débentures, etc.)	42,780	04
Dépôt entre les mains du gouvernement canadien .....	17,000	00
Argent en banque et en caisse.....	1,505	45
Actif de la compagnie.....	51,021	67
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes et le fonds social.	10,074	53
Montant de la réserve de primes.....	9,498	34
Montant du fonds social de la compagnie.....	100,000	00
Montant versé sur le fonds social.....	21,191	70
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	1,947	09

ARTHUR HARVEY,  
Gérant.

Toronto, 6 février 1875.

**RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "TRAVELERS,"  
DE HARTFORD, CONNECTICUT.**

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

ASSURANCE SUR LA VIE.

OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	90,243	34
Nombre des polices émises durant l'année en Canada .....	835	
Montant de ces polices.....	1,189,635	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	3,028,126	00
Nombre de polices qui sont devenues réclamations en Canada.....31		
Montant de ces polices.....	32,556	86
Montant payé sur réclamations en Canada durant l'année.....	21,856	86
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	16,200	00

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	3,167,554	82
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	154,312	00
Montant de la réserve de primes.....	1,903,126	77
Réserve à 4½ pour cent basée sur l'expérience américaine.....	500,000	00
Montant du fonds social de la compagnie.....	500,000	00
Montant versé sur do .....		
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays .....	531,000	80
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays .....	2,767	
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	5,086,263	00

Nombre des polices qui ont donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous les pays.....120	
Montant de ces polices.....	179,364 70
Montant des polices dans tous les pays. . . . .	17,972,063 00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	137,278 52

## DIVISION DES ACCIDENTS.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	81,862 08
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....11,437	
Montant de ces polices.....	13,710,860 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	Inconnu.
Nombre des polices qui sont devenues réclamations durant l'année en Canada.....652	
Montant de ces polices.....	44,723 85
Montant payé sur réclamations durant l'année en Canada.....	34,098 85
Montant des réclamations en suspens en Canada.....	11,700 00
Montant des réclamations contestées en Canada.....	Aucun
Dépôts en bons 5-20 des Etats-Unis.....	140,000 00
Dépôts en sûretés du gouvernement canadien.....	Aucun.
Autres placements canadiens:	
Hypothèques sur biens-fonds.....	2,400 00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	5,765 98

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Montant du fonds social de la compagnie.....	500,000 00
Montant versé sur do.....	500,000 00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	635,510 95
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....33,355	
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	106,395,950 00
Nombre des polices ayant donné lieu à des réclamations durant l'année dans tous les pays.....2,075	
Montant de ces polices.....	255,701 92
Montant des polices dans tous les pays.....	96,294,200 00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	353,745 54

T. E. FOSTER,  
Agent général.

Montréal, 8 mars 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU MAINE SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	125,967 75
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....1,056	
Nombre des polices non prises.....28	
Montant des polices émises durant l'année en Canada.....	1,648,750 00
Montant des polices non-prises.....	33,000 00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada....	4,385,750 00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....8	



	\$	cts.
Montant de ces polices.....	12,500	00
Montant des réclamations payées en Canada durant l'année.....	6,000	00
Réclamations en suspens.....		Aucune
Réclamations contestées.....		Aucune
Dépôts en bons des Etats-Unis, 6s de 1881.....	100,000	00
Hypothèques sur biens-fonds.....	4,875,624	38

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	8,874,858	46
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	111,320	00
Réserve à 4 pour cent, basée sur la table de l'expérience combinée...		
Total des primes reçues par la compagnie dans tous les pays durant l'année .....	1,850,161	00
Nombre des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	6,132	
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	14,505,980	00
Nombre de polices devenues réclamations durant l'année dans tous les pays.....	177	
Montant de ces polices.....	410,264	00
Montant des polices en vigueur dans tous les pays.....	49,207,370	00
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	447,156	71

HENRY CROCKER,  
Président.

Boston, 30 janvier 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES ETATS-UNIS SUR LA VIE, CITÉ DE NEW-YORK.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année .....	3,858	51
Nombre des polices émises en Canada durant l'année.....	53	
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	143,000	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	123,500	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....		Aucune
Dépôts en bons des Etats-Unis, 6 pour cent, en or.....	55,000	00

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	4,422,636	68
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	130,134	08
Montant de la réserve de primes.....	3,418,998	00
Réserve à 4½ pour cent basée sur l'expérience américaine .....		
Montant du fonds social de la compagnie et coupons.....	325,000	00
Montant versé sur le fonds social de la compagnie.....	325,000	00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	982,662	14
Nombre de polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	2,598	
Montant des polices émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	5,791,470	00
Nombre des polices qui sont devenues réclamations durant l'année dans tous les pays.....	142	
Montant de ces polices.....	348,760	00
Montant des polices dans tous les pays.....	23,073,195	00

	\$	cts
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	291,982	28
Montant des primes reçues durant l'année en Canada.....	3,858	51
Moins vingt-cinq pour cent.....	2,893	88
Intérêt à être déposé.....	3,300	00

CHAS. E. PEASE,  
Secrétaire.

Cité de New-York, 12 janvier 1875.

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OUEST.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

### OPÉRATIONS CONTRE LE FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	254,049	12
Nombre des polices nouvelles émises, y compris celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	10,952	
Montant de ces polices.....	18,565,687	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada....	14,647,508	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	224	
Montant des pertes en Canada payées durant l'année.....	143,652	98
Pertes en suspens en Canada et attendant de nouvelles preuves....	1,879	25
Réclamations contestées.....	Aucun	
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes pour l'année courante.....	255,068	89
Montant des primes non-réalisées, savoir : 40 pour cent des recettes de l'année.....	101,619	64
Dépôts en bons municipaux, valeur au pair \$55,200, valeur au marché	51,502	50
Autres placements canadiens :—		
Bons de la province de Québec, valeur au pair £20,000 sterling..	95,333	34
Bons municipaux, valeur au pair \$174,629.62, valeur au marché.	163,430	34
Hypothèques sur biens-fonds.....	73,157	99
Effets de banque.....	119,460	65
Effets des sociétés de construction.....	31,807	81
Billets recevables.....	26,650	94
Biens-fonds possédés en Canada et bureau de la compagnie.....	24,163	15
Divers.....	24,078	40
Argent en banque en Canada.....	2,602	78

### OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	895,409	93
Passif de la compagnie, à part les obligations pour risques courants...	36,051	96
Montant total des polices en vigueur.....	23,624,855	00
Montant du fonds social.....	800,000	00
Montant versé sur do et demandé.....	400,000	00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	428,577	10
Nombre des polices, nouvelles ou renouvelées, émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	11,059	
Montant de ces polices.....	33,552,729	00

	\$	cts
Montant des pertes de l'année, savoir :—		
Pertes payées dans tous les pays.....	204,883	33
Pertes dues et non payées.....		Aucune.
Pertes établies et non dues.....		Aucune.
Pertes en suspens attendant de nouvelles preuves.....	9,079	25
Pertes dont le paiement est contestée.....		Aucune.
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....		Aucune.
Montant des primes réalisées durant l'année.....	359,785	68
Montant des primes non-réalisées durant l'année sur les opérations contre le feu en Canada et ailleurs.....		171,430 84

## OPÉRATIONS MARITIMES A L'INTÉRIEUR.

Montant des pertes durant l'année.....	53,901	54
Montant des pertes dues et non payés.....		Aucun.
Pertes établies et non dues.....		Aucune.
Pertes en suspens et attendant de nouvelles preuves.....	5,868	28
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....		Aucune.
Montant des primes réalisées pendant l'année dernière.....	204,159	31
Montant des primes non-réalisées pendant l'année dernière.....		11,032 60
Nombre de polices émises durant l'année.....	2,858	
Montant de ces polices.....	10,106,043	00
Montant des risques à la date du rapport.....		427,818 00
Primes reçues durant l'année dernière.....		215,191 91

BERNARD HALDAN,  
Directeur-gérant.

FRED. C. LOVELACE,  
Secrétaire.

Toronto, 10 février 1875.

## A N N E X E .

RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPÉRIALE DE LONDRES,  
ANGLETERRE.

OPÉRATIONS CONTRE LE FEU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année, non compris les annulations et les nouvelles assurances.....	134,794	59
Nombre des polices nouvelles, y compris celles renouvelées, émises en Canada durant l'année.....	4,554	
Montant de ces polices.....	12,302,987	97
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	10,452,343	98
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	81	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	68,886	46
Montant des pertes en suspens en Canada.....	17,461	14
Montant des pertes contestées en Canada.....	Aucune.	
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente, et 60 pour cent des recettes de primes de l'année courante.....	139,560	00
Montant des primes non-réalisées, savoir:—40 pour cent des recettes de l'année.....	57,650	58

RINTOUL, FRÈRES,

Montréal, 24 mars 1875.

Agents généraux.

[Ce rapport est pour remplacer celui qui se trouve à la page 19.]

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LANCASHIRE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

## OPÉRATIONS EN CANADA.—FEU.

Total des primes reçues en Canada durant l'année, non compris les annulations et les nouvelles assurances.....	43,097	21
Nombre des polices nouvelles émises, y comprises celles qui ont été renouvelées en Canada durant l'année.....	2,309	
Montant de ces polices, estimé approximatif.....	4,465,858	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada, estimé approximatif.....	3,920,333	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes en Canada durant l'année.....	73	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	45,088	79
Montant des pertes en suspens en Canada.....	6,436	25
Montant des pertes contestées en Canada (sous appel en Angleterre).	15,000	00
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant les primes non-réalisées de l'année précédente et 60 pour cent des recettes de prime de l'année courante.....	52,551	85
Montant des primes non-réalisées, savoir 40 pour cent des recettes de l'année.....	17,238	88

S. C. DUNCAN, CLARK ET CIE.,

Agents-généraux.

Toronto, 19 avril 1875.

## RAPPORT DE L'ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA SUR LA VIE.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

	\$	cts.
Total des primes reçues durant l'année.....	56,137	68
Nombre de polices émises durant l'année.....	837	
Nombre des polices non-prises.....	135	
Montant des polices émises durant l'année.....	946,816	13
Montant des polices non-prises.....	148,700	00
Montant total des risques sur toutes les polices en vigueur.....	1,813,292	13
Nombre des polices devenues réclamations.....	6	
Montant de ces polices.....	5,000	00
Montant payé sur réclamations.....	5,000	00
Montant des réclamations contestées.....	Aucune	
Argent déposé entre les mains du gouvernement.....	33,333	33
Débiteures municipales do	21,490	00
Débiteures municipales non-déposées.....	17,400	00
Autre actif ..	38,535	83
Intérêt reçu.....	2,992	67
Balances d'argent sous-tirée.....	2,496	80
Actif.....	107,141	52
Fonds de garantie.....	50,000	00
Primes de ré-assurances.....	28	00
Préliminaires, biffés.....	1,282	44
Mobilier du bureau, biffé.....	69	19
Etablissement d'agences, salaires des agents, frais de route, commissions, etc.....	14,856	59
Honoraires des médecins.....	3,082	72
Dépense totale.....	9,316	46
Intérêt sur le fonds de garantie.....	3,500	00
Honoraires des directeurs.....	998	00
Valeurs de polices remboursées, membres retirés.....	489	33

Wm. Powis,

Actuaire et gérant.

Hamilton, 2 avril 1875,

## RAPPORT DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHENIX," DE BROOKLYN.

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874.

OPÉRATIONS EN CANADA—FEU.

	\$	cts.
Total des primes reçues en Canada durant l'année, moins annulations et nouvelles assurances.....	2,066	95
Montant des polices nouvelles, y-compris celles qui ont été renouvelées, émises durant l'année en Canada.....	68	
Montant de ces polices.....	260,545	00
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	158,175	00
Nombre des polices sur lesquelles il y a eu des pertes durant l'année en Canada.....	1	
Montant des pertes payées en Canada durant l'année.....	6	25
Montant des primes réalisées durant l'année en Canada, étant 16 $\frac{3}{4}$ pour cent des recettes de prime de l'année courante.....	331	51
Montant des primes non-réalisées, savoir, 83 $\frac{3}{4}$ pour cent des recettes de l'année.....	1,735	44
Dépôt de \$50,000 en bons 10-40 des Etats-Unis, valeur au pair.....	50,000	00
Argent en banque et en caisse en Canada.....	25,000	00

	\$	cts.
OPÉRATIONS GÉNÉRALES.		
Actif de la compagnie.....	2,183,956	12
Passif de la compagnie, à part les obligations sur risques courants....	59,684	94
Montant total des polices en vigueur.....	105,639,887	00
Montant du fonds social.....	1,000,000	00
Montant versé sur le fonds social.....	1,000,000	00
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	1,645,613	39
Montant des polices nouvelles, y compris celles qui ont été renouvelées, émises par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	157,729,382	00
Montant des pertes payées dans tous les pays.....	543,028	13
Pertes établies et non dues.....	4,501	92
Pertes en suspens, attendant de nouvelles preuves.....	41,282	02
Pertes contestées.....	8,400	00
Toutes autres réclamations contre la compagnie.....	5,501	00
Montant des primes réalisées durant l'année.....	1,670,913	41
Montant des primes non-réalisées durant l'année.....	1,115,876	73
Montant des primes reçues en Canada durant l'année.....	2,066	95
Moins 25 pour cent.....	516	74
	1,550	21
Aussi, moins le montant des pertes payées.....	6	25
	1,543	96

## OPÉRATIONS SUR LA MARINE INTÉRIEURE.

Montant des primes réalisées l'année dernière.....	836	75
Nombre des polices émises durant l'année..... Une police ouverte		
Montant do do do.....	128,743	00
Plus fort montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada en n'importe quel temps pendant l'année.....	11,322	00
Plus faible montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada en n'importe quel temps pendant l'année.....	85	00
Primes reçues en Canada pendant l'année.....	836	75
Primes réalisées en Canada pendant l'année.....	836	75
Montant des primes reçues en Canada pendant l'année.....	836	75
Moins 25 pour cent.....	209	19
Moins le montant des pertes actuellement payées.....	Nil.	
Dépôt fait conformément à la 2ème section du dit acte.....	627	56

ROBERT HAMPSON,  
Agent.

Montréal, 30 mars 1875.

### RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DITE "STAR" SUR LA VIE, D'ANGLETERRE.

JUSQU'À MARS 1874.

#### OPÉRATIONS EN CANADA.

Total des primes reçues en Canada durant l'année.....	11,201	05
Nombre des polices émises en Canada durant l'année, jusqu'à mars 1874.....	12	
Nombre des polices non-prises, pour l'année expirée en mars 1874. 18		
Montant des polices émises en Canada durant l'année.....	20,926	86
Montant des polices non-prises.....	39,906	64

	\$	cts.
Montant des risques sur toutes les polices en vigueur en Canada.....	365,047	88
Nombre des polices qui sont devenues réclamations en Canada durant l'année.....		Aucune
Réclamations en suspens en Canada.....		Aucune
Réclamations contestées en Canada.....		Aucune
Dépôts en effets du Canada.....	100,343	68
Autres placements canadiens.....		
Hypothèques sur biens-fonds.....	166,505	70

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Actif de la compagnie.....	5,918,429	58
Passif de la compagnie, à part la réserve de primes.....	4,842,928	04
Montant de la réserve de primes.....	5,893,821	12
Réserve à 3 pour cent, basée sur la table de Carlisle.....		
Montant du fonds social de la compagnie.....	487,110	68
Montant versé sur le fonds social.....	24,355	33
Total des primes reçues par la compagnie durant l'année dans tous les pays.....	801,092	92
Nombre des polices émises par do do .....1,502		
Montant do do do .....2,487,864	00	
Nombre des polices devenues réclamations do .....206		
Montant de ces polices.....	450,698	92
Montant des polices dans tous les pays.....	25,749,359	20
Frais d'administration, agences, commissions, etc.....	119,282	27

A. W. LAUDER.

Toronto, 29 mars 1875.

TABLEAU sommaire des opérations d'assurance sur la vie négociées en Canada en 1874.

Nom de la compagnie.	Primes de l'année.		Nombre des polices (nouv.)	Montant des polices (nouv.)		Montant des risques.		No des polices d'v'nues réclama-tions.	Montant des polices devenues réclama-tions.		Réclama-tions en suspens.		Réclama-tions contestées	
	\$	cts.		\$	cts.	\$	cts.		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Zéna.....	339,637	39	1,600	2,323,647	00	8,941,479	00	34	56,133	00	20,440	00	Aucune	Aucune
"Atlantic Mutual".....	35,540	80	277	368,087	00	1,331,636	00	8	13,500	00	1,000	00	do	do
"Briton Medical".....	49,899	66	159	215,106	48	1,636,769	33	10	37,524	88	Aucune	Aucune	do	do
"Canada Life".....	388,430	57	1,379	1,854,766	00	11,954,658	96	89	130,386	78	3,500	00	do	do
Citoyens.....	39,519	78	221	368,639	00	1,154,769	00	6	8,000	00	1,946	67	do	do
Commerciale.....	27,375	96	27	88,239	39	1,813,638	26	6	13,140	00	3,000	00	do	do
Confédération.....	89,809	32	1,202	1,673,908	00	2,641,708	00	4	6,000	00	Aucune	Aucune	do	do
Connecticut.....	209,369	56	369	983,642	00	6,768,000	00	8	19,638	00	4,595	35	do	do
Edinburgh.....	24,959	17	5	14,113	34	808,339	06	4	41,500	00	14,000	00	do	do
Equitable.....	191,632	92	660	1,797,500	00	5,071,650	00	14	64,722	41	20,440	00	Aucune	Aucune
Mutuelle du Globe*.....	136,179	35	111	193,479	30	4,116,282	95	28	1,037	40	5,000	00	do	do
"Life Association of Scotland".....	12,252	45	21	28,500	00	354,500	00	1	5,000	00	1,000	00	do	do
Liverpool et London et Globe.....	20,485	56	262	418,700	00	535,439	17	1	6,000	00	Aucune	Aucune	do	do
Londres et Lancashire.....	63,939	32	362	603,500	00	2,129,500	00	2	5,000	00	2,000	00	do	do
Métropolitain.....	56,136	68	837	946,817	13	1,813,292	13	6	8,000	00	2,000	00	do	do
Mutuelle.....	35,439	07	131	288,613	00	1,686,616	00	14	60,776	79	2,000	00	do	do
Nationale.....	245,517	26	516	1,223,485	00	7,066,000	00	7	5,000	00	18,000	00	do	do
New-York.....	28,691	68	357	509,500	00	848,187	00	3	4,837,695	00	2,000	00	do	do
"North Western".....	205,856	36	940	1,246,935	00	380,000	00	Aucune.	3,980	00	2,500	00	do	do
"Phoenix Mutual".....	14,003	53	314	473,500	00	379,750	44	4	3,500	00	6,500	00	do	do
"Positive Government".....	11,707	99	10	31,200	00	521,913	00	3	25,706	06	10,341	66	do	do
"Queen".....	19,931	60	77	106,500	00	1,147,395	41	10	Aucun rapport	1,946	67	Aucune	Aucune	
"Reliance".....	33,670	21	25	73,895	00	857,372	57	6	17,160	96	5,703	61	do	do
Royale.....	24,007	39	71	223,108	06	280,240	46	1	77,555	70	12,615	57	do	do
Licence, 26 juin 1874.....	7,425	48	19	28,229	23	1,499,972	24	8	6,000	00	3,000	00	do	do
"Scottish Amicable".....	64,866	69	19	313,194	34	365,047	88	36	32,556	86	16,200	00	Aucune	Aucune
"Scottish Commercial".....	143,631	00	187	20,926	86	283,800	00	5	32,556	86	6,000	00	do	do
"Scottish Provident".....	11,201	05	12	562,842	00	3,028,126	00	31	12,500	00	Aucune	Aucune	do	do
"Standard".....	55,982	34	321	132,500	00	4,386,750	00	8	12,500	00	Aucune	Aucune	do	do
"Star".....	8,978	04	114	1,189,635	00	123,500	00	Aucune.	123,500	00	Aucune	Aucune	do	do
"Sun".....	96,243	94	635	1,643,750	00	143,000	00	8	123,500	00	Aucune	Aucune	do	do
"Toronto Life and Tontine".....	125,967	75	1,056	1,43,000	00	143,000	00	Aucune.	123,500	00	Aucune	Aucune	do	do
"Travelers".....	3,858	51	53					Aucune.					do	do
Union.....													do	do
Etats-Unis.....													do	do

\* L'état fourni par cette compagnie réfère à ses opérations générales.



TABLEAU sommaire des opérations d'assurance contre le feu, négociées en Canada, en 1874.

Nom de la compagnie.	Primes de l'année. \$ cts.	Nombre des polices (nouv.)	Montant des polices (nouv.) \$ cts.	Montant des risques. \$ cts.	Nombre des pertes durant l'année.	Montant des pertes payées. \$ cts.	Pertes en suspens. \$ cts.	Pertes contestées. \$ cts.
Ætna .....	168,147 46	7,458	15,243,769 00	13,550,427 00	135	103,864 49	17,769 00	Aucune
Mutuelle d'Agriculture.....	74,377 86	14,101	12,954,387 00	34,756,276 00	212	45,047 29	5,600 00	1,200 00
Amérique Britannique.....	194,077 60	10,086	20,195,882 00	17,596,653 00	213	92,346 48	10,242 22	Aucune
Agriculture du Canada.....	109,892 68	16,000	.....	15,000,000 00	146	41,317 99	Aucune	do
Union Commerciale.....	84,086 23	2,644	10,230,644 25	6,404,891 28	31	30,467 21	3,684 00	do
"Guardian".....	51,225 39	1,343	4,025,345 00	4,533,912 00	25	34,465 24	25 00	do
Hartford .....	90,992 85	8,000	10,000,000 00	11,500,000 00	80	38,719 01	20,661 95	do
Impériale .....	134,794 59	4,554	13,302,987 97	10,452,343 98	81	68,886 46	17,461 14	do
Risques Isolés .....	83,280 00	6,316	8,635,784 00	17,274,319 00	107	37,210 00	2,229 50	do
Lancashire .....	43,097 21	2,309	4,465,898 00	3,920,333 00	73	45,088 79	6,436 25	15,000 00
Liverpool et Londres et Globe.....	219,948 97	10,496	21,201,439 00	21,214,586 00	241	164,156 89	3,500 00	8,200 00
Londres .....	60,086 23	1,948	6,863,945 00	5,557,885 00	45	56,724 66	Aucune	Aucune
"North British".....	322,516 66	11,988	31,039,837 00	26,668,943 00	200	167,391 23	10,916 78	3,000 00
"Northern".....	76,387 10	4,025	9,266,707 00	7,482,018 00	82	35,269 76	8,242 00	2,000 00
Phœnix de Brooklyn, E.-U.....	2,066 95	68	260,545 00	158,175 00	1	6 25	.....	Aucune
Provinciale.....	188,503 06	3,925	16,786,684 00	15,073,639 00	58	81,752 57	3,640 00	8,875 00
Québec .....	244,331 71	7,017	.....	16,254,639 00	211	117,386 56	8,525 00	Aucune
"Queen".....	79,453 07	3,621	8,013,975 00	.....	61	27,840 86	12,000 00	980 00
Royale Canadienne.....	163,329 79	6,362	13,782,765 00	11,250,420 00	164	126,903 91	15,285 16	Aucune
Royale.....	392,434 45	13,620	39,844,291 00	25,305,961 00	169	187,672 22	14,898 68	do
"Scottish Imperial".....	405,501 98	14,143	40,326,462 08	36,540,544 10	265	268,970 79	13,967 24	3,000 00
Stadacona .....	60,011 78	3,409	7,052,547 00	5,992,041 00	101	60,035 55	8,762 22	Aucune
"Western".....	254,049 12	10,952	18,565,687 00	14,647,508 00	Aucune	.....	.....	Aucune
					224	143,652 98	1,879 25	

## RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 25 février 1875, portant demande de copie de toutes pièces relatives à la négociation d'un traité de réciprocité commerciale avec le gouvernement des États-Unis, et dont la communication peut être compatible avec l'intérêt public.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

Département du Secrétaire d'Etat,

Ottawa, 4 mars 1875.

---

### PROJET DE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE CANADA, 1874.

Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, voulant augmenter les libertés de commerce et de navigation entre leurs territoires et peuples respectifs, et plus particulièrement entre les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord et les États-Unis, de manière à rendre ces libertés réciproquement avantageuses aux deux pays, ont respectivement nommé des plénipotentiaires pour conférer et arrêter les points d'un traité à cet effet, savoir, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, etc.

#### ARTICLE IER.

Il est convenu entre les hautes parties contractantes que, outre la liberté assurée aux pêcheurs des États-Unis par la convention entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, signée à Londres le 20 octobre 1818, de pêcher, saler et sécher le poisson sur certaines côtes des colonies anglaises de l'Amérique du Nord désignées par la dite convention, les habitants des États-Unis auront, conjointement avec les sujets de Sa Majesté Britannique, pendant le nombre d'années exprimé dans l'article XIII du présent traité, la liberté de pêcher toute espèce de poissons, les crustacés et coquillages exceptés, sur les côtes et rivages maritimes et dans les baies, criques et havres des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, ainsi que des diverses îles adjacentes, sans être restraints à une distance particulière du rivage, avec la permission de descendre à terre, sur ces côtes, rivages et îles, pour y préparer leur poisson et y faire sécher leurs filets; pourvu qu'en

ce faisant, ils n'entreprennent rien au préjudice du droit de propriété privée, ni ne troublent les pêcheurs anglais dans le paisible usage d'aucune partie des dites côtes occupée par eux pour le même objet. Il est entendu, néanmoins, que la susdite liberté s'applique seulement aux pêches maritimes, et que les pêches du saumon et de l'alose, comme aussi toutes les autres pêches dans les rivières et leurs embouchures, sont par le présent traité réservées exclusivement aux pêcheurs britanniques.

#### ARTICLE II.

Il est convenu entre les hautes parties contractantes que les sujets britanniques auront, conjointement avec les citoyens des Etats-Unis, pendant le nombre d'années exprimé dans l'article XIII du présent traité, la liberté de pêcher toute espèce de poissons, les crustacés et coquillages exceptés, sur les côtes et rivages maritimes orientaux des Etats-Unis, au nord du trente-neuvième parallèle de latitude nord, et sur les rivages des diverses îles adjacentes, ainsi que dans les baies, criques et havres des dites côtes et rivages des Etats-Unis et des dites îles, sans être restreints à une distance particulière du rivage, avec la permission de descendre à terre, sur les dites côtes des Etats-Unis et des îles ci-dessus, pour y préparer leur poisson et y faire sécher leurs filets; pourvu qu'en ce faisant ils n'entreprennent rien au préjudice du droit de propriété privée, ni ne troublent les pêcheurs des Etats-Unis dans le paisible usage d'aucune partie des dites côtes, occupée par eux pour le même objet. Il est entendu, néanmoins, que la susdite liberté s'applique seulement aux pêches maritimes, et que les pêches du saumon et de l'alose, comme aussi toutes les autres pêches dans les rivières et leurs embouchures, sont par le présent traité réservées exclusivement aux pêcheurs des Etats-Unis.

#### ARTICLE III.

Il est convenu que les endroits désignés par les commissaires nommés en vertu de l'article Ier du traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, conclu à Washington le 5 juin 1854, sur les côtes des Etats-Unis et des possessions de Sa Majesté comme lieux réservés dans lesquels ne s'exercerait point le droit commun de pêche, seront pareillement considérés comme réservés et mis hors du droit commun de pêche stipulé par les articles ci-dessus. Dans le cas où un différend surgirait entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique et des Etats-Unis, touchant le droit commun de pêche dans des endroits non-désignés de la sorte comme lieux réservés, il est convenu qu'une commission sera nommée pour désigner ces endroits, et qu'elle sera constituée de la même manière et aura les mêmes qualités, pouvoirs et devoirs que la commission nommée en vertu du dit article Ier du traité du 5 juin 1854.

#### ARTICLE IV.

Il est convenu que les articles énumérés dans les tableaux A, B et C ci-dessous, qui seront du crû, de la production ou de la manufacture du Canada ou des Etats-Unis, ne seront taxés à leur importation de l'un de ces pays dans l'autre, depuis le premier jour de juillet 1875 jusqu'au 30e jour de juin 1876, y compris ces deux jours, qu'aux deux tiers seulement des droits payables, lors de la signature du présent traité, à l'entrée dans le dit pays de ces articles respectivement; que, du 1er jour de juillet 1876 au 30e jour de juin 1877, y compris ces deux jours, ils ne seront taxés qu'au tiers des dits droits; et qu'à compter du 1er jour de juillet 1877, pendant la durée du temps déterminé par l'article XIII du présent traité, ils seront admis en franchise de tous droits dans chaque pays respectivement.

Pendant le temps mentionné dans l'article XIII, il ne sera point imposé, aux États-Unis, sur les articles du crû, de la production ou de la manufacture du Canada non énumérés dans les dits tableaux, ni en Canada sur les articles non-énumérés du crû, de la production ou de la manufacture des États-Unis, d'autres droits ou de droits plus élevés que ceux auxquels seront respectivement soumis les mêmes articles du crû, de la production ou de la manufacture de la Grande-Bretagne ou autre pays quelconque.

Tableau A, comprenant les produits dits naturels : Animaux de toute espèce ; potasse, perlasse et soude ; écorces ; extraits d'écorces à tan ; céréales de toutes sortes ; briques à fourbir, à bâtir et réfractaires ; sorgho à balai ; pierres meulières taillées, façonnées ou brutes ; beurres ; fromages ; houilles crues et cokcs ; cotons en laine ; déchets de coton ; matières tinctoriales ; terres, argilos, ocre et sables, réduits ou non réduits en poudre ; œufs ; poissons de toute sorte ; produits de poissons et de tous autres animaux vivant dans l'eau, excepté les poissons conservés dans l'huile ; bois de chauffage ; lins bruts ; farines de toutes sortes ; fruits à l'état frais, ou secs ; fourrages non apprêtés ; grains de toutes sortes ; plâtre brut, moulu ou calciné ; foin ; chanvres bruts ; peaux et cuirs crus ; cornes ; saindoux ; chaux ; malt ; matières fertilisantes ; marbres, pierres, ardoises ou granites, bruts et ouvrés ; viandes fraîches, fumées ou salées ; minerais de toutes sortes : pois entiers ou cassés ; pelleteries et queues ; pétrole brut ou épuré et benzole ; poix ; plants ; volailles et oiseaux de toute espèce ; chiffons de toute sorte ; riz ; sel ; graines ; arbustes ; paille ; suif ; goudrons ; bois à couvrir de toutes sortes, en grume, équarris, sciés ou manufacturés en tout ou en partie ; tabac en feuilles ; étoupes brutes ; arbres ; térébenthine ; légumes ; laines.

Tableau B, comprenant les instruments d'agriculture : Haches ; teneurs de sacs ruches à abeilles ; machines à broyer les os et pièces détachées ; cultivateurs et pièces détachées ; coupe-paille et pièces détachées ; égreneurs de maïs et pièces détachées ; élisses à fromages ; appareils de chauffage pour fromageries, presses à fromage et pièces détachées ; barattes et pièces détachées ; appareils à vapeur et autres pour cuire les aliments destinés aux bestiaux, et pièces détachées ; rigoleurs et machines à fossoyer, et pièces détachées ; rouleaux pour les champs et pièces détachées ; ventilateurs ou tarares et pièces détachées ; hachoirs et pièces détachées ; fourches à foin et à fumier, à main et à cheval ; semoirs-drills pour le semis en ligne des grains, et pièces détachées ; semoirs pour le semis à la volée et pièces détachées ; machines à écraser les grains et pièces détachées ; herses ; houes à main et à cheval ; râteliers à cheval et à main ; manèges et pièces détachées ; faneuses et pièces détachées ; voitures pour le transport des engrais liquides, et pièces détachées ; semoirs à engrais et pièces détachées ; faucheuses et pièces détachées ; concasseurs de graines oléagineuses, brise-tourteaux, et pièces détachées ; charrues et pièces détachées ; plantoirs à racines et à graines, et pièces détachées ; coupe-racines ; dépulpeurs et laveurs, et pièces détachées ; moissonneuses et pièces détachées ; faucheuses-moissonneuses combinées et pièces détachées ; hêches ; pelles ; faux et manches de faux ; machines à battre et pièces détachées.

Tableau C, comprenant les produits manufacturés :—Essieux de toutes sortes ; chaussures de cuir ; machines pour la fabrication de la chaussure ; peaux de bisons préparées et passées en fourrures ; sacs à grain en toile de coton ; cotton-denims ; futaines dites cotton-janes, écruës ; coutils-drills écruës ; plaids de coton ; coutils à matelas ; cotonnades écruës ; meubles et objets d'ébénisterie et pièces détachées ; voitures d'été ou d'hiver en tout genre, et pièces détachées ; pompes à incendie et pièces détachées ; feutres à couvrir ; courroies sans fin et tubes en gutta-percha ; fers en barres, en perches, en gueuses, en cercles et en feuilles ; fers puddlés ; vieux fers ; clous, fiches, boulons, broquettes, clous à tête perdue et pointes de fer ; fontes de fer moulées ; courrois sans fin et tubes en caoutchouc ; locomotives de chemin de fer et pièces détachées ; plomb en feuilles et en saumons ; semelles, empeignes et tiges en cuir ; harnais et objets de sellerie en cuir ; machines fixes pour moulins, fabriques et vapeurs, et pièces détachées ; produits ouvrés en marbre, pierre, ardoise ou granite ; produits ouvrés en bois uniquement ou en bois avec assemblages ou garnitures de

métal; machines à calandrer, à laver, à tordre et à essorer, et pièces détachées; papiers d'impression pour journaux; machines pour la fabrication du papier et pièces détachées; caractères d'imprimerie; presses et machines à plier, machines à couper le papier, machines à régler, machines à numérotter les pages des livres, et appareils pour stéréotyper et électrotyper, et pièces détachées; appareils réfrigérants et glacières et pièces détachées; voitures, wagons et trucks de chemins de fer, et parties détachées; satinettes de laine et coton; machines motrices à vapeur et pièces détachées; aciers fondus ou ouvrés; plaques et rails d'acier; tubes et tuyaux en ferblanc; tweeds en pure laine; machines et appareils à turbines et pièces détachées.

#### ARTICLE V.

Il est convenu que les canaux canadiens, sur la principale route commerciale du lac Erié à Montréal, seront immédiatement agrandis, aux frais du Canada, de manière à être navigables pour les bâtiments tirant douze pieds d'eau; et que leurs écluses n'aurent pas moins de 270 pieds de longueur sur 45 pieds de largeur, ni moins de 12 pieds de profondeur sur les seuils des buses; item, que le chenal du fleuve Saint-Laurent sera approfondi, dans les différentes parties de son lit situées entre les canaux où il aura besoin de l'être, pour que les bâtiments tirant douze pieds d'eau puissent y passer facilement. Les travaux dont l'exécution est promise dans le présent article, devront être achevés avant le premier jour de janvier 1880.

#### ARTICLE VI.

Il est convenu que le gouvernement du Canada construira, avant le premier jour de janvier 1880, un canal pour joindre le fleuve Saint-Laurent au lac Champlain, à quelquel point convenable à ou près Caughnawaga. Le dit canal sera de dimensions telles que les bâtiments tirant douze pieds d'eau puissent le passer, et ses écluses seront de dimensions au moins égales à celles qui sont énoncées dans l'article précédent.

Et les Etats-Unis s'engagent à presser le gouvernement de l'Etat de New-York de faire agrandir le canal existant de Whitehall, sur le lac Champlain, à Albany, et, si c'est nécessaire, de le prolonger, ou de construire un autre canal ou d'autres canaux, de telle manière que la capacité en corresponde avec celle du canal Caughnawaga à exécuter ainsi qu'il est dit ci-dessus; et, en outre, de faire améliorer la navigation de l'Hudson pour que les bâtiments tirant douze pieds d'eau puissent descendre ce fleuve depuis le lac Champlain jusqu'à sa partie inférieure.

#### ARTICLE VII.

Pendant le nombre d'années mentionné en l'article XIII du présent traité, les citoyens des Etats-Unis pourront transporter dans leurs navires des cargaisons et des passagers d'un port canadien à un autre, sur les grands lacs ou sur le fleuve Saint-Laurent.

Réciproquement,—pendant le même espace de temps, les habitants du Canada, sujets de Sa Majesté Britannique, pourront transporter dans leurs navires des cargaisons et des passagers d'un port à un autre des Etats-Unis, sur les grands lacs ou sur le fleuve Saint-Laurent. Pendant la même durée, les citoyens des Etats-Unis, dans leurs navires, et les habitants du Canada, sujets de Sa Majesté Britannique, dans les leurs, pourront transporter des cargaisons et des passagers d'un port quelconque des Etats-Unis ou du Canada, sur la rivière Rouge ou sur les eaux en communication avec cette rivière, à un autre port quelconque sur la dite rivière ou sur les dites eaux.

## ARTICLE VIII.

Il est convenu que, pendant le nombre d'années mentionné en l'article XIII de ce traité, les citoyens des Etats-Unis auront l'usage des canaux Welland, du Saint-Laurent et autres situés en Canada (y compris celui de Caughnawaga à exécuter), sur le pied d'égalité avec les habitants du Canada; sans préjudice, néanmoins, au droit du gouvernement canadien d'imposer des péages sur les dits canaux canadiens respectivement, ainsi qu'il le jugera à propos. Les péages seront perçus d'après le nombre d'écluses de chaque canal, sans remise ni différence, quelle que soit la destination du navire, et soit qu'il traverse un canal ou plusieurs canaux, ou une partie d'un canal.

Et il est pareillement convenu que, pendant le même nombre d'années, les habitants du Canada auront l'usage du canal de St-Clair-Flats, sur le pied d'égalité avec les habitants des Etats-Unis; item, que la navigation sur les lacs Champlain et Michigan sera libre et ouverte, pour les opérations de commerce, aux habitants du Canada, sauf l'observation par eux des lois et réglemens des Etats-Unis, ou des Etats situés sur ces lacs, respectivement, dans toutes les dispositions qui ne seront pas contrares à la dite liberté de navigation.

Les Etats-Unis, en outre, s'engagent à presser les gouvernements des Etats de New-York et de Michigan respectivement, d'assurer aux habitants du Canada l'usage des canaux Erié, Whitehall et du Sault-Sainte-Marie, comme aussi de tout canal, soit agrandi ou prolongé, soit nouveau, ou de toute autre amélioration établissant une voie navigable entre le lac Champlain et la partie inférieure de l'Hudson, dont l'exécution est prévue par l'article VI;—le dit usage sur le pied d'égalité avec les habitants des Etats-Unis.

Et il est convenu d'une manière réciproque qu'il sera donné pleine et entière permission et faculté de transborder des cargaisons de navires dans des bateaux de canal et de ceux-ci dans des navires, aux deux extrémités de chaque canal.

En outre, que, si les habitants du Canada ne sont pas admis à l'usage du canal Erié, du canal Whitehall ou autre canal mettant le lac Champlain en communication avec l'Hudson inférieur, et du canal du Sault-Sainte-Marie, sur le pied d'égalité avec les citoyens des Etats-Unis, ainsi qu'il est dit dans le présent article, alors l'usage du canal Caughnawaga, accordé ci-dessus aux citoyens des Etats-Unis, sera différé et cessera jusqu'à ce que l'usage des dits canaux sur le territoire des Etats-Unis soit assuré aux habitants du Canada, comme il est prévu ci-dessus.

## ARTICLE IX.

Pendant le nombre d'années exprimé en l'article XIII du présent traité, toute espèce de navires construits aux Etats-Unis pourront être achetés par les habitants du Canada sujets de la Grande-Bretagne, et enregistrés en Canada comme navires canadiens; et, réciproquement, toute espèce de navires de construction canadienne pourront être achetés par les citoyens des Etats-Unis et enregistrés aux Etats-Unis comme navires de ce pays.

## ARTICLE X.

On instituera et on maintiendra à frais communs, pendant la durée de ce traité, une commission mixte chargée de donner son avis sur l'établissement et la bonne réglementation de tous les phares nécessaires pour la sûreté de la navigation sur les grands lacs communs aux deux pays.

## ARTICLE XI.

On instituera à frais communs, et on maintiendra pendant la durée du traité, une commission mixte chargée de favoriser la propagation du poisson dans les eaux de l'intérieur communes aux deux pays, et de veiller à l'exécution des lois rendues pour la protection du poisson et la conservation des lieux de pêche.

## ARTICLE XII.

Il est convenu de plus que les stipulations et clauses de ce traité s'étendront à Terre-neuve dans ce qu'elles auront d'applicable à cette colonie.

Néanmoins, si le Parlement impérial, la Législature de Terre-neuve ou le Congrès des Etats-Unis, ne comprennent pas la colonie de Terre-neuve dans les lois qu'ils rendront pour mettre les précédents articles à effet, le présent article demeurera sans application; mais le défaut de dispositions législatives de la part de l'un de ces corps législatifs pour le mettre en vigueur, ne privera de ses effets aucun autre article du traité.

## ARTICLE XIII.

Le présent traité sortira son effet dès que les lois nécessaires pour lui donner force d'exécution auront été rendues par le Parlement impérial de la Grande-Bretagne et le Parlement du Canada d'une part, et par le Congrès des Etats-Unis d'autre part. Si cette approbation législative n'est pas donnée dans les                    mois à dater du jour de la signature, ce traité sera nul et non avenue. Mais si l'approbation est donnée, il durera l'espace de vingt et un ans, à dater du jour où il aura commencé d'avoir force d'exécution; et, en outre, jusqu'à l'expiration de trois ans après que chacune des hautes parties contractantes aura dénoncé à l'autre son désir de le faire cesser;—chacune des hautes parties contractantes étant libre de faire cette dénonciation à l'autre, à la fin des vingt et un ans, ou en tout temps après ce terme.

## ARTICLE XIV.

Lorsque les ratifications de ce traité auront été échangées, et que les lois nécessaires pour lui donner force d'exécution auront été rendues par le Parlement impérial de la Grande-Bretagne et le Parlement du Canada d'une part, et par le Congrès des Etats-Unis d'autre part, les articles XXII, XXIII, XXIV et XXV du traité entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, fait le 8 mai 1871, seront et demeureront nuls et de nul effet.

## ARTICLE XV.

Le présent traité sera ratifié en bonne forme par Sa Majesté Britannique et par le Président des Etats-Unis; et les ratifications seront échangées de part et d'autre, soit à Washington, soit à Londres, dans les                    mois, à compter du jour de la signature, ou plus tôt, si faire se peut.

*Sir Edward Thornton au comte de Dufferin.*

(No. 4.)

WASHINGTON, 13 février 1875.

MILORD,—Relativement à ma dépêche No. 3, du 11, j'ai l'honneur d'envoyer sous ce pli à Votre Excellence, pour son instruction, copie d'une note que j'ai reçue de M. Fish au sujet du projet de traité de réciprocité qui fut soumis au Sénat au mois de mai dernier.

J'ai, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le Très-Honorable  
Comte de Dufferin, C. P.,  
etc., etc., etc.

*M. Hamilton Fish à Sir E. Thornton.*

(Incluse.)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT,

WASHINGTON, 11 février 1875.

MONSIEUR,—A propos de notre entretien d'aujourd'hui sur le projet de traité de réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada, qui a été soumis à la considération du Sénat des Etats-Unis dans la session dernière du Congrès, j'ai l'honneur de vous informer que le Sénat a déclaré, par une résolution prise le 3 du courant, qu'il n'est pas opportun de recommander la négociation du traité.

J'ai, etc.,

HAMILTON FISH.

A Sir E. Thornton,  
etc., etc., etc.



## RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 25 février 1875, portant demande de copie de toutes pièces relatives à la négociation d'un traité de réciprocité commerciale avec le gouvernement des États-Unis, et dont la communication peut être compatible avec l'intérêt public.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
19 mars 1875.

BUREAU DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

19 mars 1875.

MONSIEUR,—Conformément à votre ordre de renvoi à la suite d'une adresse du Sénat, datée du 25 février, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus copie de différentes pièces relatives à la négociation d'un traité de réciprocité commerciale avec le gouvernement des États-Unis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

H. C. FLETCHER,  
*Secrétaire du Gouverneur.*

A l'honorable  
Secrétaire d'Etat du Canada.

*Liste des pièces relatives à la récente négociation d'un traité de réciprocité commerciale avec le gouvernement des États-Unis.*

1. Télégramme du comte de Dufferin au comte de Carnarvon. le 24 février 1874.
2. Memorandum de l'honorable A. Mackenzie, le 9 mars 1874.
3. Télégramme du comte de Carnarvon au comte de Dufferin, le 14 mars 1874.
4. Dépêche du comte de Dufferin au secrétaire d'Etat des Colonies (No. 74), le 17 mars 1874.
5. Dépêche du comte de Dufferin au comte de Carnarvon (No. 91), le 27 mars 1874.
6. Dépêche du comte de Carnarvon au comte de Dufferin, le 25 mars 1874.
7. Dépêche du comte de Carnarvon au comte de Dufferin, le 23 avril 1874.
8. Dépêche du comte de Carnarvon au comte de Dufferin, le 27 avril 1874.
9. Dépêche du comte de Carnarvon au comte de Dufferin, le 6 mai 1874.
10. Dépêche du comte de Carnarvon au comte de Dufferin, le 9 juillet 1874.
11. Dépêche du comte de Dufferin au comte de Carnarvon (No. 41), le 19 fév. 1875.

(1.)

*Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.*

(Télégramme.)

OTTAWA, 24 février 1874.

Je vous ai adressé un ordre en conseil du 23 février 1874, dont voici le contenu:—

Le conseil est d'avis qu'il se présente maintenant une occasion très-favorable de renouer la négociation d'un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis, par lequel le point de la compensation relative aux pêcheries pourrait être réglé sans le renvoi à une commission, stipulé dans le traité de Washington; et conséquemment le conseil recommande de faire au gouvernement impérial la prière d'autoriser le ministre britannique à Washington à ouvrir les négociations avec les Etats-Unis sur ce sujet.

Aux élections récentes, une majorité considérable de la députation a été nommée pour soutenir mon présent ministère, et je suis porté à croire que le Parlement approuvera la politique proposée. Mes ministres pensent que certaines complications à la suite des élections pour le Congrès des Etats-Unis, peuvent, à moins que l'on n'entame promptement les négociations proposées, en compromettre l'événement.

DUFFERIN.

Au Comte de Carnarvon.

(No. 2.)

(Memorandum.)

OTTAWA, 9 mars 1874.

## NÉGOCIATIONS CONCERNANT LA RÉCIPROCITÉ.

Le rétablissement dans un nouveau traité de l'article 3 du traité de 1854-5, ni ne répondrait aux besoins actuels du commerce canadien, ni ne constituerait en soi un équivalent satisfaisant de la compensation pour les pêcheries et des autres avantages que les Etats-Unis attendent du Canada en vertu des conditions implicites du traité de Washington.

L'article 4 du traité de 1854-5 concédait le droit de navigation dans les canaux canadiens, entre les grands lacs et l'océan Atlantique, comme un des avantages que le Canada avait alors à offrir.

La proposition de lord Carnarvon, tendant à la rénovation ou rétablissement de l'article 3 seulement, lorsqu'on la confère avec une dépêche de date récente, implique que l'article 27 du traité de Washington a concédé absolument le droit de navigation dans nos canaux. Par cet article, "Sa Majesté s'engage à presser le gouvernement du Canada d'assurer aux citoyens des Etats-Unis l'usage des canaux Welland et du Saint-Laurent, sur le pied d'égalité avec les habitants du Canada."

Pareillement, les Etats-Unis s'engagent "à admettre les sujets de Sa Majesté à l'usage du canal Saint-Clair-Flats sur le pied d'égalité avec les habitants des Etats-Unis"; et en outre "à presser les gouvernements des Etats à assurer aux sujets de Sa Majesté l'usage de leurs canaux se rattachant à la navigation des lacs ou des rivières traversés par la ligne de délimitation internationale ou contigus à cette ligne....."

Le canal dit de Saint-Clair-Flats est le seul que possède le gouvernement des Etats-Unis. Ce canal, qui n'est proprement qu'un approfondissement du chenal du milieu, ligne séparative des deux territoires, joint la rivière et le lac Saint-Clair, et on le croit creusé sur le côté britannique. Le Canada possède en propre un chenal distinct, et n'est point par conséquent restreint à l'usage de celui que les Etats-Unis ont amélioré.

Le canal creusé au Sault-Sainte-Marie est le seul canal d'Etat auquel s'applique la désignation ci-dessus; il a un mille de longueur; mais le Canada peut, s'il lui plaît, construire un canal de son côté sur son territoire.

Cet exposé fait voir que les Etats-Unis n'ont aucun équivalent de nos canaux à offrir ; et il n'est pas douteux que les avantages qu'il est en notre pouvoir de concéder joints au désir manifesté par la nation américaine de se faire accorder un droit absolu à l'usage des canaux, donneraient occasion d'obtenir des facilités pour la marine anglaise.

L'article 28 du traité de Washington concède aux bâtiments britanniques le droit de navigation sur le lac Michigan pour dix ans, tandis que l'article 26 admet pour toujours les Etats-Unis à naviguer librement dans certaine partie du fleuve Saint-Laurent.

La concession partielle et temporaire qui nous est faite est subordonnée à des conditions gênantes. Chaque bâtiment canadien ou britannique entrant dans le lac Michigan, est obligé, sous peine de confiscation, de faire une déclaration d'arrivée au port de Mackinaw, avant de passer outre. Des négociations nouvelles mettraient à même de tirer parti du pouvoir que nous possédons relativement à notre système de canaux, pour obtenir la cessation de telles anomalies.

Le Canada est disposé à agrandir les dimensions des canaux du Saint-Laurent de manière qu'ils puissent recevoir le tirant d'eau maximum des ports du lac, peut-être à construire un nouveau canal du lac Saint-François, sur le Saint-Laurent, au lac Champlain ; et il est disposé à admettre les citoyens des Etats-Unis au libre usage de chacun de ces canaux, soit agrandi soit nouveau, en échange de facilités pour son commerce.

A l'égard de la réciprocité commerciale considérée isolément, il n'y a aucune raison de douter que le Canada ne trouvât de grands avantages dans une extension de la nomenclature contenue dans l'article 3 de l'ancien traité, si cette extension portait la liste suivante :—produits ouvrés en bois, instruments d'agriculture, sel, huiles minérales, briques à bâtir et à fourbir, plâtre calciné, chaux, produits industriels non fabriqués en Angleterre et non exportés d'Angleterre, et ocres moulues et non moulues.

Cette liste, composée à la hâte, comprend plusieurs articles, inconnus en tant que produits canadiens en 1854, objets aujourd'hui d'une production considérable, et dont il se ferait un très-important commerce.

D'autres sujets pourraient être discutés fort à propos dans l'intérêt du commerce, comme, par exemple, le système de certificats consulaires en vigueur à la frontière, et les impositions sur les bâtiments canadiens dans les ports des Etats-Unis, système et impositions qui sont d'onéreuses entraves pour nos négociants.

Une connaissance acquise sur les lieux, de notre mouvement commercial, de notre système de canaux, de nos manufactures, et du résultat de nos précédentes relations avec les Etats-Unis, est, ce semble, indispensable pour conduire heureusement la négociation avec les autorités de l'Union américaine. Leurs plénipotentiaires ou négociateurs sont sur leur terrain, et ont l'extrême avantage de connaître à fond tous les éléments à apporter dans une discussion éclairée. Le ministre britannique peut-il, si grande que soit d'ailleurs son habileté, conférer et traiter seul avec de tels hommes ?

Le tout respectueusement soumis,

A. MACKENZIE.

(3.)

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

(Télégramme.)\*

14 mars.—Je reçois avis que l'hon. G. Brown, sénateur, sera nommé commissaire.

\* Reçu à Ottawa, le 14 mars 1874.

(4.)

*Le comte de Dufferin au secrétaire d'Etat des Colonies.*

CANADA, 17 mars 1874.

(No. 74.)

MILORD.—J'ai l'honneur d'accuser réception d'une dépêche télégraphique du 14 mars, par laquelle votre seigneurie a bien voulu faire connaître son acquiescement au vœu de mon gouvernement, qu'un canadien fût associé à sir Edouard Thornton au cas où le gouvernement de Sa Majesté autoriserait le ministre britannique à Washington à entrer en négociation avec les Etats-Unis pour le renouvellement entier ou partiel d'un traité de réciprocité.

M. Mackenzie et ses collègues m'ont prié de témoigner à votre seigneurie leur reconnaissance pour la considération que le gouvernement de Sa Majesté a faite de leur représentations.

Je dois en outre informer Votre Seigneurie qu'il est parfaitement entendu par le gouvernement canadien que, en consentant à permettre de substituer un traité de réciprocité au lieu de la compensation en argent assurée au Canada par l'article du traité de Washington pour ses réclamations relatives aux pêcheries, le gouvernement de Sa Majesté a cédé à la sollicitation expresse et instante du gouvernement canadien.

Il est entendu aussi que le commissaire canadien agira sous l'autorité d'instructions impériales, et que toutes propositions à faire au gouvernement des Etats-Unis seront préalablement soumises au secrétaire d'Etat.

J'ai communiqué une copie de cette dépêche au conseil privé.

J'ai etc.,

DUFFERIN.

Au très-honorable  
Secrétaire d'Etat des Colonies.

(5.)

*Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.*

OTTAWA, 27 mars 1874.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport (approuvé) d'un comité du conseil privé, sur l'établissement de relations commerciales réciproques entre les Etats-Unis et le Canada.

J'ai, etc.,

DUFFERIN.

Au très-honorable  
Comte de Carnarvon.

*Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par son excellence le gouverneur-général en conseil, le 26 mars 1874.*

Le comité du conseil a pris en considération la correspondance entre son excellence le gouverneur-général et le secrétaire d'Etat des colonies, touchant le règlement du point de la compensation que le Canada réclame pour les privilèges de pêche accordés aux Etats-Unis par le traité de Washington.

Le comité, ayant eu de M. Rothery, agent spécial du gouvernement impérial, l'assurance que les conseillers de Sa Majesté n'apporteraient aucune opposition à ce que le règlement se fit sans être remis à l'arbitrage mentionné au traité, a adhéré, après délibération, au moyen proposé.

Il a été conséquemment résolu qu'on enverrait un agent en mission confidentielle à Washington; et l'honorable M. George Brown, ayant accepté cette mission, s'est rendu à Washington dans les premiers jours de février, et a réussi en peu de temps à s'assurer qu'il existe chez les principaux hommes politiques des États-Unis une disposition générale à conclure un nouveau traité de commerce comprenant le règlement des prétentions du Canada à l'égard de la dite compensation.

Sur la réception de son rapport, on a adressé au gouvernement impérial la prière d'autoriser le ministre anglais à Washington à entrer en négociation avec le gouvernement des États-Unis pour augmenter les libertés de commerce et de navigation entre les deux pays,—et en même temps de nommer un Canadien commissaire pour agir conjointement avec sir Edward Thornton dans cette négociation.

L'objet de cette double demande a été accordé, et l'honorable M. George Brown a reçu pouvoir d'agir en qualité de commissaire impérial au nom du gouvernement canadien.

Dans ces circonstances, il est désirable, pour l'instruction des commissaires, d'indiquer les avantages que possède le Canada en ce qui regarde divers points importants qui intéressent à différents degrés la prospérité commerciale des deux pays.

Le premier de ces points est la condition de nos canaux. D'après les instructions données par lord Carnarvon à sir Edward Thornton, et sa dépêche subséquente à son excellence le gouverneur-général, dans laquelle il s'informe si le gouvernement du Canada a considéré les effets des articles 27 et 30 du traité de Washington, il semblerait que le gouvernement de Sa Majesté ait pensé que l'usage des canaux canadiens était considéré sans conditions aux États-Unis, ce qui n'est pas cependant. Par l'article 27 du traité, Sa Majesté "s'engage à presser le gouvernement du Canada d'assurer aux citoyens des États-Unis l'usage des canaux Welland et du Saint-Laurent sur le pied d'égalité avec les habitants du Canada; pareillement, les États-Unis s'engagent à admettre les sujets de Sa Majesté à l'usage du canal de Saint-Clair-Flats, sur le pied d'égalité avec les habitants des États-Unis," et, en outre, "à presser le gouvernement des États d'assurer aux sujets de Sa Majesté l'usage de leurs canaux se rattachant aux systèmes de navigation des lacs ou des rivières traversés par la ligne de délimitation internationale ou contigus à cette ligne."

Le canal dit de Saint-Clair-Flats est le seul que possède le gouvernement des États-Unis; ce canal, qui n'est proprement qu'une rectification et un approfondissement du chenal du milieu, ligne séparative des deux territoires, conduit les eaux de la rivière Saint-Clair au lac de ce nom.

Il est creusé, à ce que l'on croit, sur le côté anglais du chenal, et le général Gram, ingénieur des États-Unis, a exprimé cette opinion dans un rapport à son gouvernement.

Mais il importe de remarquer que, indépendamment et séparément de cet ouvrage, le Canada possède en propre un chenal susceptible d'être amélioré à peu de frais autant que celui dont le gouvernement des États-Unis se dit propriétaire.

Le canal du Sault-Sainte-Marie, qui appartient à l'État de Michigan et n'a qu'un mille ou environ de longueur, est en réalité le seul ouvrage de ce genre auquel s'applique la désignation de l'article 27. Mais, en cet endroit encore, le Canada peut, moyennant une très-faible dépense, construire un canal sur le côté anglais de la rivière, ce qu'il fera sans doute dans un temps peu éloigné.

Les seuls canaux importants que les gouvernements des États pussent offrir, sont le canal Érié, qui rattache la rivière d'Hudson au lac Érié, et le canal destiné à la mettre en communication avec le lac Champlain; et l'un et l'autre paraissent exclus avec intention par les termes fort particuliers dans lesquels est conçue la clause de l'article 27.

Il ressort donc de ce court exposé que les États-Unis n'ont à offrir au Canada aucun équivalent du droit absolu de libre navigation dans ses canaux.

De même encore, bien que le traité de Washington concède au Canada le droit de navigation sur le lac Michigan pour un temps limité à dix années, il admet pour toujours les États-Unis à naviguer librement dans le fleuve Saint-Laurent. Il est à noter, en outre, que la concession qui nous est ainsi faite, est subordonnée à l'observation de

formalités entravantes et désavantageuses à notre commerce. On exige que les bâtiments britanniques et canadiens fassent déclaration au port de Mackinaw, avant d'entrer dans le lac Michigan et de s'y diriger vers les lieux de leur destination, sous peine de confiscation, ce qui leur occasionne souvent de longs et inutiles retards.

Le Canada ne pourrait faire difficulté d'admettre les citoyens des Etats-Unis à l'usage du canal Welland et des autres canaux canadiens, sur le pied d'égalité avec les sujets britanniques, mais il voudrait des concessions égales en échange.

Le gouvernement fait agrandir et améliorer actuellement le canal Welland, de manière à le rendre navigable pour les bâtiments de 260 pieds sur 45, tirant 12 pieds d'eau; et serait tout prêt à agrandir de la sorte les dimensions des canaux du Saint-Laurent, pourvu qu'il eût l'offre de quelque avantage suffisant en dédommagement de la forte dépense que nécessiteraient ces travaux; mais le comité est d'avis que, dans ce cas, le droit de naviguer sur le lac Michigan et celui de commercer librement avec les ports des Etats-Unis, comme les bâtiments américains ont maintenant la permission de le faire dans les ports canadiens, devaient être concédés à perpétuité.

Les règlements existants interdisent dans la pratique l'entrée des ports américains aux navires canadiens naviguant sur les rivières et lacs frontières; tandis que les lois des Etats-Unis sur l'enregistrement sont formulées de manière à empêcher tout navire de construction canadienne d'acquérir la nationalité américaine, à moins d'avoir été confisqué, ou d'avoir, à la suite d'un naufrage, subi des réparations dont les frais se montent aux trois quarts au moins de sa valeur entière.

Il est admis qu'un bâtiment anglais peut décharger des portions d'une cargaison à plus d'un port des Etats-Unis; mais il ne peut le faire qu'en se soumettant à des règlements et à des impositions si durs que cette faculté en est comme annulée.

Les lois canadiennes permettent aux citoyens des Etats-Unis de faire les opérations de cabotage dans nos rivières frontières, à condition seulement que les navires étrangers se rendent alternativement à des ports américains et canadiens; mais les navires canadiens employés à cette navigation sont tenus de faire une déclaration d'entrée en forme à chaque port des Etats-Unis dans lequel ils abordent, comme s'ils accomplissaient chaque fois un nouveau voyage.

Ces dispositions tendent à exclure les vapeurs anglais des bénéfices du commerce fluvial entre les deux pays. Le gouvernement canadien désire que le commerce de cabotage soit ouvert et entièrement libre pour les bâtiments des deux pays.

A l'égard de la valeur des pêcheries, il ne faut pas oublier que le traité de Washington concède simplement aux Etats-Unis le droit de pêche dans les eaux canadiennes pendant la durée de dix années, et exige qu'ils paient en bloc au Canada l'excédant de valeur de sa concession sur la leur, lorsque le chiffre en aurait été déterminé par arbitrage. La valeur de nos pêcheries concédées ne doit pas être estimée seulement à raison de la richesse représentée par les exploitations de la pêche et le commerce de ses produits; mais, si les privilèges de pêche devaient être étendus au-delà du terme ci-dessus, il faudrait encore en considérer l'importance pour les Etats-Unis au double point de vue de l'emploi qu'ils procurent à une notable partie de leur population, et du moyen qu'ils leur fournissent de former des matelots pour leur marine nationale, et considérer aussi ce que le Canada perd en concédant de la sorte une si grande portion de son domaine pour enrichir un pays étranger.

Les états préparés et envoyés par le ministre de la marine et des pêcheries feront voir la valeur attachée aux pêches, et la valeur des privilèges accordés par le gouvernement canadien. Il est à désirer que ces matières soient présentées sous une forme nette et distincte au représentant du gouvernement des Etats-Unis, afin que ce gouvernement puisse se faire une juste opinion de l'importance des droits que nous sommes prêts à lui concéder en échange des avantages que nous lui demandons.

La dépêche récente de sir Edward Thornton à son excellence le gouverneur général, indique chez le gouvernement des Etats-Unis un désir d'augmenter la liste de marchandises contenue dans le traité de 1854 en y ajoutant différents produits de la manufacture des deux pays. Le gouvernement canadien consentirait volontiers à une réciprocité ainsi étendue qui comprit les objets fabriqués en bois,—tels que châssis de fenêtre, portes, persiennes, seaux, cuves, barils, allumettes et divers autres

produits de cette nature—les instruments agricoles, les briques à bâtir et à fourbir, le gypse calciné ou plâtre, les ocres réduites ou non réduites en poudre, et généralement tous les produits industriels non manufacturés en Angleterre ou non expédiés d'Angleterre à ce pays-ci, avec tels autres articles dont le gouvernement impérial, et le gouvernement canadien pourraient convenir de part et d'autre, ou qui, par convention réciproque, pourraient être frappés d'un droit d'entrée fixe à déterminer dans le traité. Il est bien entendu néanmoins qu'aucune proposition tendant à l'introduction d'objets fabriqués, ne sera décidée avant d'avoir été soumise aux gouvernements impérial et canadien. On peut joindre le sel, comme produit naturel, à l'ancienne liste franche.

Le commissaire canadien rendra pleinement compte de toute proposition qui sera mise en avant, au nom du gouvernement des Etats-Unis, au sujet des produits industriels, et avant de faire quelque proposition à son tour, attendra qu'il ait reçu les représentations qui pourraient lui être adressées d'Ottawa, touchant les droits actuellement payables sur les dits produits, et l'effet de ces propositions sur notre commerce et notre revenu.

Il considérera aussi la question, s'il ne serait pas utile d'établir dans le traité qui sera proposé, trois tableaux distincts, comprenant, le premier, les produits naturels des deux pays, tels que dans le traité de 1854; le deuxième, une liste des produits manufacturés échangeables librement entre les deux pays; et le troisième, une liste des marchandises sur lesquelles on pourrait imposer un droit réduit fixe.

Dans les négociations, le commissaire canadien aura devant les yeux le fait que le gouvernement du Canada, par des motifs généraux, veut offrir toutes les facilités possibles pour l'encouragement du commerce international, qui partage ses bienfaits entre les deux pays, et qui, non-seulement développe leur richesse, mais encore entretient et fortifie une amitié réciproque, chose si grandement à désirer, dans l'intérêt de la paix et du bon voisinage, par deux nations situées géographiquement comme l'Union américaine et le Canada le sont l'une par rapport à l'autre; et il n'oubliera pas que toute mesure tendant à augmenter la correspondance et à faire durer l'harmonie entre nos voisins et nous par la liberté des échanges, sans que nos intérêts industriels en souffrent notablement, recevra l'appui du gouvernement canadien.

M. Brown communiquera cette intention à sir Edward Thornton, et en même temps lui représentera que les changements relatifs au commerce proposés par le gouvernement canadien ne préjudicieraient à aucun degré aux intérêts impériaux.

Le comité est d'avis de plus que l'on envoie à M. Brown copie du présent rapport, et que l'on prie l'honorable M. A.-J. Smith, ministre de la marine et des pêcheries, de se rendre à Washington pour consulter plus amplement avec M. Brown, et prêter l'aide dont besoin sera pour l'éclaircissement des questions en tous leurs points.

Conforme.

W. A. HILMSWORTH,  
Greffier du conseil privé.

(6.)

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

(Canada.—Secrète.)

DOWNING STREET, 25 mars 1874.

Monsieur,—Relativement à ma dépêche, apostillée "secrète," du 18 du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une dépêche du comte de Derby à M. George Brown, laquelle le nomme coplénipotentiaire avec sir E. Thornton pour négocier le traité proposé avec le gouvernement des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Au gouverneur-général,

Le très-honorable comte de Dufferin, C.P., C.C.B., etc., etc.

*Le comte de Derby à M. Brown.*

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

21 mars 1874.

MONSIEUR,—Il a plu à Sa Gracieuse Majesté de vous nommer coplénipotentiaire avec le ministre de Sa Majesté à Washington pour négocier et conclure avec les États-Unis un traité concernant les pêcheries, le commerce et la navigation ; et j'ai à vous annoncer que Sa Majesté vous a donné, sous le grand sceau, à vous et à sir E. Thornton, un plein pouvoir à cette fin.

Je suis, etc.,

DERBY.

A l'honorable,  
M. G. Brown, etc., etc.

(7.)

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

(Canada.—Secrète )

DOWNING STREET, 23 avril 1874.

MILORD,—Relativement aux négociations tendant à renouer un traité de réciprocité avec le gouvernement des États-Unis, j'ai l'honneur de vous informer que le secrétaire d'État aux affaires étrangères a reçu dernièrement une dépêche télégraphique de sir E. Thornton du 17, lui communiquant en substance une note que lui et M. Brown proposaient de remettre à M. Fish, et dont voici le contenu.

Il serait dit que les stipulations du traité de Washington relatives aux pêcheries seraient maintenues en vigueur, si la présente négociation échouait, laquelle devrait avoir lieu d'ici à la fin de la présente session du Congrès.

Ils analyseraient les opérations de commerce entre le Canada et les États-Unis depuis cinquante ans, et en montreraient l'accroissement ; ils feraient voir ce que les États-Unis ont perdu par l'effet de la cessation du traité de 1854, et les avantages à retirer de son renouvellement.

Ils proposeraient ensuite—

De renouer pour vingt et un ans le traité de 1854, y compris les pêcheries, et de plus l'admission en franchise du sel, des produits fabriqués en bois, articles de fer ou d'acier et produits mixtes en ces matières, des instruments agricoles et de quelques autres articles peu importants.

D'établir la liberté du cabotage sur les lacs et sur le fleuve Saint-Laurent.

D'agrandir les canaux canadiens.

D'ouvrir les canaux du Canada et des États-Unis aux pavillons des deux pays, sur le pied d'égalité.

D'instituer une commission mixte chargée d'améliorer à frais communs la navigation de la rivière Saint-Clair.

De rendre la navigation sur le lac Michigan libre à perpétuité.

De donner aux citoyens de chacun des deux pays des États-Unis et du Canada la faculté d'avoir ou de faire naviguer des bâtiments de l'autre.

De convenir que l'admission aux privilèges des brevets sera réciproque.

D'instituer une commission mixte chargée de propager le poisson dans les lacs et de veiller à l'exécution des lois qui l'y protègent, ainsi que de décider de concert sur l'établissement des phares.

Sir E. Thornton marquait que la note portant ces propositions, serait soumise au gouvernement du Canada.



A la suite d'une consultation avec ce département-ci, lord Derby a, par télégramme, fait savoir à sir E. Thornton que la note pouvait être communiquée à M. Fish, mais que les propositions devaient être présentées comme un préliminaire seulement, et non pas comme le résultat d'une mûre délibération de la part du gouvernement de Sa Majesté,—ce que sir E. Thornton voudrait bien expliquer à M. Fish.

De plus, sir E. Thornton a été informé qu'il peut être désirable de demander son avis au bureau du commerce, avant de prendre une résolution définitive, notamment sur l'admission réciproque en franchise de certains articles et l'enregistrement mutuel des navires.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Au gouverneur-général,  
le très-honorable comte de Dufferin, C.P., C. C. B.

(8.)

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

(Canada.—Secrète.)

DOWNING STREET, 27 avril 1874.

MILORD,—A la suite de ma dépêche secrète du 23 du courant, je vous transmets copie d'une dépêche que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a adressée au ministre britannique à Washington, concernant les propositions qui pourraient servir de bases à un nouveau traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Au gouverneur-général,  
Le très-honorable comte de Dufferin, C.P., C.C.B.  
etc., etc., etc.

*Le comte de Derby à sir E. Thornton.*

(No. 125.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 21 avril 1874.

MONSIEUR,—J'ai pris connaissance et communiqué avec le secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, de votre dépêche télégraphique du 17, portant la substance d'un mémoire préparé par M. Brown et par vous pour être remis en main à M. Fish, mémoire dans lequel sont contenues vos vues relativement aux points qui pourraient servir de bases au traité de réciprocité que vous avez reçu commission de négocier.

Je vous envoie ci-inclus, pour votre instruction, copie d'une lettre du ministère des colonies sur ce sujet, et je vous autorise à agir conformément à ce qui est marqué dans votre dépêche télégraphique.

Les propositions devraient être, toutefois, présentées comme un préliminaire, et non pas comme le résultat d'une mûre délibération de la part du gouvernement de Sa

Majesté ; et vous aurez soin de faire entendre nettement à M. Fish que le gouvernement de Sa Majesté ne peut s'engager à présent à y adhérer ou à les adopter finalement, parce qu'il faudrait en considérer avec attention tous les effets.

Il paraît désirable d'ailleurs de demander son avis au bureau du commerce, avant de prendre une résolution définitive, notamment sur l'admission réciproque en franchise de certaines marchandises et sur l'enregistrement mutuel des navires ; et par cette raison j'ai renvoyé au bureau du commerce votre dépêche télégraphique pour qu'il fasse telles observations qu'il pourrait avoir à présenter sur les points contenus dans les propositions.

J'ai, etc.,

DERBY.

Au très-honorable

Sir E. Thornton, C. C. B.,  
etc., etc., etc.

(9)

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

(Canada.—Secrète.)

DOWNING STREET, 6 mai 1874.

MILORD.—Relativement à ma dépêche "secrète" du 23 avril, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre, adressée par le bureau du commerce au sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, en réponse à une communication du ministère des affaires étrangères, et contenant certaines observations sur les propositions qu'on fait pour le renouvellement d'un traité de réciprocité avec les États-Unis d'Amérique.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Au gouverneur-général,

Le très-honorable comte de Dufferin, C.P., C.C.B.,  
etc., etc., etc.

*M. Farrer à lord Tenterden.*

(Secrète et confidentielle.)

BUREAU DU COMMERCE,  
23 avril 1874.

MILORD.—Le bureau du commerce me charge d'accuser réception de votre lettre secrète et confidentielle du 21, qui lui demande de vouloir bien communiquer au comte de Derby ses observations sur certaines propositions tendant au renouvellement du traité de réciprocité entre les États-Unis et le Canada.

J'ai reçu ordre de vous adresser, en réponse à votre lettre, la pièce ci-incluse accompagnée des observations du bureau sur les propositions contenues dans la dépêche télégraphique de sir E. Thornton du 17, pour être mise sous les yeux de sa seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

T. H. FARRER,

lord Tenterden, C. B., etc., etc.

*Extrait du télégramme de sir E. Thornton du 7 avril 1874, avec les observations du bureau du commerce.*

“ Nous proposerons ensuite :

“ De renouer pour vingt et un ans le traité de 1854, y compris les pêcheries, et de plus l'admission en franchise du sel, des produits fabriqués en bois, articles de fer ou d'acier et produits mixtes en ces matières, des instruments agricoles et de quelques autres articles peu importants.”—A ceci point d'objection, quelques critiques qu'on ait pu faire du premier traité de réciprocité, sur ce que le Canada établissait des droits différentiels en faveur des Etats-Unis contre ce pays-ci et contre les pays avec lesquels nous avons des traités qui les admettaient aux avantages de la nation la plus favorisée. Pareilles objections ne peuvent maintenant se faire.

“ D'établir la liberté du cabotage sur les lacs et sur le fleuve Saint-Laurent.”—Très-désirable. La chose regarde le Canada plutôt que le gouvernement impérial.

“ De stipuler que le Canada agrandira les canaux du Saint-Laurent.”—La chose regarde le Canada.

“ D'ouvrir les canaux des Etats-Unis et du Canada aux pavillons de ces deux pays sur le pied d'égalité.”—*Idem.*

“ D'instituer une commission mixte chargée d'améliorer la navigation de la rivière Saint-Clair à frais communs.”—*Idem.*

De rendre la navigation du lac Michigan libre à perpétuité.”—Très-désirable. Cela regarde le Canada.

“ De donner aux citoyens de chacun des deux pays la faculté d'avoir et de faire enregistrer des navires de l'autre.”—Ce point demande explication. Si l'on veut seulement dire que les citoyens des Etats-Unis pourront acquérir des navires de construction canadienne, et les faire enregistrer aux Etats-Unis, et *vice versa* cela est conforme à notre politique et évidemment légitime. Mais si on entend par là, comme les mots sembleraient l'impliquer, qu'un Américain, tout en restant citoyen américain, pourra être propriétaire d'un navire canadien, c'est-à-dire britannique, cela est contraire à la lettre et au principe de notre loi (Acte de 1854 sur la marine marchande, sect. 18), qui fait de la qualité de citoyen britannique la condition unique et essentielle pour pouvoir posséder des bâtiments de nationalité anglaise.

“ De convenir que l'admission aux privilèges des brevets sera réciproque.”—Cette proposition a pour objet la loi coloniale et non pas la loi impériale; mais il importe d'examiner si, sous l'empire de traités de commerce portant la clause que les parties seront traitées sur le pied de la nation la plus favorisée, le Canada, au cas qu'il admît les citoyens des Etats-Unis à bénéficier de sa loi sur le brevet d'invention, ne devrait pas en faire autant en faveur des nations avec lesquelles nous avons des traités contenant cette clause.

“ D'instituer une commission mixte chargée de propager le poisson dans les lacs et de veiller à l'exécution des lois qui l'y protègent, ainsi que de décider de concert sur l'établissement des phares.”—Cela regarde le Canada.

(10.)

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

(Canada.—Secrète.)

DOWNING STREET, 9 juillet 1874.

MILORD,—A la suite de la décision prise par le Sénat des Etats-Unis de remettre à la session de décembre la mise en délibération du projet de traité de réciprocité, je vous ai télégraphié, le 25 du passé, pour vous dire que le gouvernement de Sa Majesté

présuait que le gouvernement canadien, étant désireux de conclure un traité de réciprocité, voudrait voir surseoir jusqu'en décembre toutes les mesures relatives à la commission des pêcheries, dont la nomination est stipulée par le traité de Washington.

2. Je disais encore que, si telle était la pensée du gouvernement canadien, M. Rothery reviendrait en Angleterre, et que le gouvernement de Sa Majesté notifierait au gouvernement des Etats-Unis qu'il réservait à faire valoir ses droits en vertu du traité de Washington.

3. J'ai reçu en réponse votre télégramme du 27 juin, duquel il résulte que le gouvernement canadien adhère à ce sursis, s'il est entendu que le Sénat prendra le projet de traité de réciprocité en délibération au mois de décembre prochain.

4. Je vous envoie ci-inclus, pour votre instruction, copie d'une dépêche, dont un télégramme vous a déjà communiqué la substance, et qui a été adressée à sir E. Thornton conformément aux intentions ci-dessus exprimées.

5. Vous trouverez ci-joint aussi copie d'une dépêche adressée à M. Rothery, laquelle lui fait savoir que, comme il n'y a nulle apparence que la commission des pêcheries se réunisse quant à présent, il est libre de revenir en Angleterre.

6. Je profite de cette occasion pour vous informer que sir E. Thornton a récemment demandé un congé pour faire un voyage en ce pays-ci, et que le secrétaire d'Etat des colonies, voyant la situation où sont les choses, lui a accordé sa demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CARNARVON.

Au gouverneur-général

Le très-honorable comte de Dufferin, C. P., C. C. B.,

Etc., etc., etc.

*Le ministère des affaires étrangères à sir E. Thornton.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Juillet 1874.

MONSIEUR.—J'ai reçu, le 24 du courant, votre dépêche télégraphique du même jour me donnant avis de l'apparence que vous voyez à pouvoir conclure un traité de réciprocité l'hiver prochain; j'ai examiné la question du rétablissement de la commission des pêcheries, et j'en ai communiqué avec le secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, qui s'est aussi procuré, sur ce sujet, la connaissance des vues du gouvernement canadien.

Je vous envoie sous ce pli, pour votre instruction, copie de deux lettres du ministère des colonies, avec des télégrammes à lord Dufferin et de lui. Vous voudrez bien adresser une note à M. Fish, pour lui dire que s'il promet que le projet de traité de réciprocité consenti par lui sera mis en délibération au Sénat dans le mois de décembre prochain, le gouvernement de Sa Majesté attendra le résultat final de la délibération de ce corps avant de prendre de nouvelles mesures touchant la commission des pêcheries.

Vous ajouterez que le gouvernement de Sa Majesté désire qu'il soit bien entendu que les délais qu'il y a eu ou qu'il pourrait y avoir en conséquence de ce qui s'est fait et se fera par rapport au traité de réciprocité, ne préjudicieront nullement à son droit de revenir aux dispositions du traité de Washington relatives à la nomination de la commission des pêcheries et de s'en prévaloir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

*Le ministère des affaires étrangères à M. Rothery.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Juillet 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre dépêche No. 38 du 2 juin, contenant un compte-rendu de vos actions depuis votre départ de Washington ; et j'ai à vous faire savoir que, comme il n'y a nulle apparence que la commission des pêcheries se réunisse quant à présent, vous êtes libre de revenir en Angleterre.

Je profite de cette occasion pour vous témoigner toute l'estime que le gouvernement de Sa Majesté fait de votre zèle et de votre habileté, et j'espère que vous n'aurez éprouvé aucun inconvénient de votre séjour obligé en Amérique pendant le cours des négociations pour la conclusion d'un traité de réciprocité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(11.)

*Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.*

(No. 41.)

OTTAWA, 19 février 1875.

MILORD.—J'ai l'honneur de communiquer à votre seigneurie, pour son instruction, copie d'un ordre (approuvé) du conseil privé du Canada, portant que, le Sénat des Etats-Unis ayant décidé qu'il n'est pas opportun de ratifier le traité de réciprocité convenu par les plénipotentiaires de Sa Majesté aux Etats-Unis, il serait maintenant à désirer " que l'on procédât sans délai, suivant le traité de Washington, à la détermination du chiffre de la compensation due au Canada pour la concession des privilèges de pêche aux citoyens des Etats-Unis."

J'ai l'honneur d'être, etc.,

DUFFERIN.

*Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par son excellence le gouverneur-général, le 19 février 1875.*

Le comité du conseil privé a examiné la dépêche de sir Edward Thornton, ministre britannique à Washington, informant votre excellence que le sénat des Etats-Unis a décidé qu'il n'est pas opportun de ratifier le traité de réciprocité convenu par les plénipotentiaires de Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis.

Comme les opérations d'arbitrage prévues par le 22<sup>e</sup> article du traité de Washington ont été différées en attendant le résultat des négociations tendant à la conclusion du dit traité réciproque, il serait maintenant à désirer que l'on procédât sans délai, suivant le traité de Washington, à la détermination du chiffre de la com-

---

pensation due au Canada pour la concession des privilèges de pêche aux citoyens des Etats-Unis.

Le comité prie donc très-respectueusement Votre Excellence de vouloir bien faire connaître au gouvernement impérial de Sa Majesté que ce gouvernement désire procéder le plus tôt possible.

Certifié conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du conseil privé.*

(No. 52.)

## REPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 février 1875, demandant copies de tous les taux spéciaux accordés pour le fret sur le chemin de fer Intercolonial, donnant les noms de la personne ou des personnes qui les ont obtenus, et les dates.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

10 mars 1875.

*[Sur la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]*

(No. 52.)

**REPONSE**

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 février 1875, demandant tous les papiers et la correspondance relatifs au contrat pour la fourniture de chars, trucks, fer en barre et matériaux pour le chemin de fer Intercolonial, du 1er juin au 31 décembre 1874; aussi, copie des soumissions, donnant les noms et les dates.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

10 mars 1875.



(No. 52.)

**REPOSE**

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 4 mars, 1875, demandant un état comparatif du nombre de tonneaux de fret, non compris le fret du gouvernement, transportés sur le chemin de fer Intercolonial dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, durant les mois d'octobre, novembre et décembre, dans les années 1873 et 1874, et les mois de janvier et février 1874 et 1875, respectivement; avec la moyenne de la distance parcourue, la moyenne du taux reçu par tonneau, et la moyenne du taux par mille sur chaque tonneau.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
6 avril 1875.

(No. 52.)

**REPOSE**

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 15 mars 1875, demandant un état détaillé des diverses sommes payées par le gouvernement pour travaux actuellement faits sur la section seize du chemin de fer Intercolonial, depuis le jour où l'ouvrage a été ôté des mains de l'entrepreneur, jusqu'à présent, et les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées, et les services qu'elles ont rendus ; aussi, un état détaillé, de toutes autres sommes (si aucune il y a) qui ont été payées par le gouvernement au sujet de la dite section, depuis le jour où la dite section a été ôtée des mains de l'entrepreneur jusqu'à présent, énonçant succinctement les raisons pour lesquelles ces sommes ont été payées, et si le montant ainsi payé (si aucun) a été approuvé par l'entrepreneur avant paiement, et, si non, quelles démarches ont été prises par le gouvernement pour s'assurer de la validité de ces paiements ; aussi, tout rapport de l'officier en charge des dits travaux, ou d'autres, relatif à l'état et condition de la dite section à son achèvement ; aussi un état détaillé des quantités d'ouvrage fait, soit en terrassement, creusement dans le roc ou maçonnerie, sur la section 16 du chemin de fer Intercolonial, depuis que la dite section a été ôtée des mains de l'entrepreneur ; aussi, copies de tous arrêtés du conseil, rapports au conseil, ordres des commissaires, ordres de Charles J. Brydges, ordres de M. Collingwood Schreiber, ou autres personnes, concernées dans l'achèvement des dits travaux, et aussi, au sujet de la prise de possession des effets, maisons, écuries, outils et matériaux du dit entrepreneur.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
5 avril 1875.

[Sur la recommandation du comité collectif des impressions la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

## RÉPONSE

A une adresse du Sénat, en date du 11 février 1875, demandant copie de toutes annonces et soumissions, de tous contrats et rapports, de toute correspondance et de tous affidavits, relatifs aux estacades, jetées, etc., construites sur la rivière *Gatineau*, l'hiver dernier, avec un état du coût de ces travaux.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT.

OTTAWA, 11 mars 1875.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant ces mots, écrits sur le dos du pli: "Soumissions pour l'estacade de la *Gatineau*," à ce bureau jusqu'au samedi, le 7 du courant, à midi, pour la confection des ouvrages suivants, savoir:—

Un nouveau barrage flottant, un quai d'amarrage, quatre jetées d'ancrage, et l'élargissement de l'ancien quai d'ancrage supérieur, sur la *Gatineau*, à environ trois quarts de mille au-dessus de son embouchure.

Les plans et devis de tous ces ouvrages seront communiqués au public le et après le mercredi, le 4 du courant, au bureau du surintendant des travaux sur l'*Ottawa*, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumissions et tous les autres renseignements nécessaires.

Les soumissions doivent contenir les signatures, professions et demeures actuelles des entrepreneurs, comme aussi celles de deux personnes solvables consentant à se rendre cautions de la due exécution de l'entreprise.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni même aucune soumission.

Par ordre,

F. BRAUN,

*Secrétaire.*

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, 2 février 1875.

CHER MONSIEUR,—Le porteur, *M. Lyons*, est un entrepreneur de cette ville, qui a soumissionné, je crois, pour la construction des ouvrages de la *Gatineau*. *M. L.* est bien recommandé et est en mesure, je pense, de bien faire les travaux, si le contrat lui est donné.

J'ai etc.,

A. A. DOBION.

*T. Trudeau*, écuier,  
Assistant ingénieur.

MON CHER TRUDEAU,—M. *John Lyons* a un grand nombre d'amis dans la ville, qui aimeraient que nous lui donnions quelques travaux à exécuter. Ne pourrait-il pas être employé à construire les barrages de la *Gatineau* ?

Bien à vous,

R. W. SCOTT.

Nous soussignés connaissons le porteur M. *John Lyons* d'*Ottawa*, entrepreneur; et nous le savons capable et en état de remplir toute entreprise de travaux qui pourra lui être adjugée. C'est un homme sobre, honnête et actif, qui a notre confiance. Nous faisons des vœux pour qu'il réussisse dans ses démarches.

*Ottawa*, 14 janvier 1874.

W. H. WALLER,  
JOHN P. FEATHERSTONE,  
WM FINGLAND,  
DR P. ST. JEAN,  
FRANCIS McDOUGALL,  
CHARLES BATE.

A l'honorable R. W. Scott.

BUREAU DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DE L'OTTAWA.

*Ottawa*, 9 février 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre au département les soumissions pour les barrages flottants sur la *Gatineau*, avec un état de calculs, faisant voir que l'offre la plus basse est celle de M. *Wm Palen*, entrepreneur de cette ville.

M. *Palen* est un homme pratique, de beaucoup d'expérience, et ses cautions offrent toutes les garanties désirables. Je recommande respectueusement de lui adjuger l'entreprise, et comme le temps qui reste pour faire ces travaux est assez court, il importe que la décision ne se fasse pas attendre et soit prise tout de suite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HORACE MERRILL,

Surintendant, travaux de l'*Ottawa*.

F. Braun, écuyer,

Secrétaire, Département des Travaux Publics, *Ottawa*,

DÉPARTEMENT DES POSTES,

OTTAWA, 9 février, 1874.

MON CHER MONSIEUR.—M. *Wm Palen* dit qu'il a jeté à la boîte du bureau de poste d'*Ottawa*, samedi dernier, un peu avant midi, une soumission adressée à votre Département. Il vint peu de temps après à ce Département pour voir le maître général des Postes, et lui mentionna le fait qu'il avait ainsi soumissionné. L'honorable M. *MacDonald* se rappelle que M. *Palen* vint le trouver et lui mentionna le fait en question. C'était samedi, entre midi et une heure. M. *Hopkirk*, secrétaire du maître-général des Postes, se rappelle également la visite de M. *Palen* et l'heure à laquelle elle eut lieu samedi vers midi et demi. M. *Palen* dit qu'après avoir mis sa soumission à la poste, il se rendit à l'hôtel Russell, où il passa quelque temps avant d'aller au bureau du maître-général des Postes. Les circonstances tendent donc à établir assez fortement que la soumission a été déposée à la poste, comme on l'affirme, bien qu'elle n'ait été retirée de la boîte qu'après midi, comme l'indique la date timbrée sur l'enveloppe.

Tout à vous,

(Signé,) W. H. GRIFFIN.

F. Braun, Ecr.,

Secrétaire, Département des Travaux Publics.

*Relevé des soumissions reçues pour le prolongement des barrages de la Gatineau.*

No. 1— <i>W. Palen</i> .....	\$15,863 86
No. 2— <i>J. Harvey</i> .....	16,059 18
No. 3— <i>J. Murphy &amp; Braden</i> .....	16,550 50
No. 4— <i>Thomas Pidgeon</i> .....	17,193 29
No. 5— <i>Robert Stanley</i> .....	19,131 79
No. 6— <i>J. Lyons</i> .....	19,415 01
No. 7— <i>McKenna</i> [ <i>chaînes d'assemblage seulement.</i> ]	

*Dans l'affaire de la soumission pour le barrage flottant à l'embouchure de la Gatineau.*

Je, *John Harvey*, du village d'*Arnprior*, dans le comté de *Renfrew*, province d'*Ontario*, fais serment et dépose :

1. J'ai soumissionné pour l'adjudication des travaux du barrage flottant à l'embouchure de la *Gatineau*.

2. J'ai moi-même déposé ma soumission pour ces travaux au bureau de poste de la ville d'*Ottawa*, samedi dernier, dans la matinée, à l'adresse de "*F. Braun, Ecr., Secrétaire des Travaux Publics, Ottawa;*" l'enveloppe portait la note "Soumission pour le barrage de la *Gatineau*."

3. Immédiatement après avoir déposé à la poste ma dite soumission, je me rendis à l'hôtel *Russell* et rencontrai *William Palen* dans la rue, vis-à-vis l'hôtel. Il me demanda si je faisais une offre pour le barrage de la *Gatineau*. Je lui répondis que je venais de déposer mon offre à la poste. Il me dit alors qu'il avait lui aussi envoyé une soumission.

4. Avant de faire ma soumission, j'ai été au bureau de *Horace Merrill*, Ecuier, pour examiner les plans et devis des travaux. J'ai vu *M. Merrill* dans cette circonstance, et la seule question que je lui ai faite au sujet des dits travaux, a été pour savoir si le gros bois et les madriers, mentionnés dans le devis, se trouvaient sur les lieux. Je jure positivement et solennellement que je n'ai eu avec *M. Merrill*, avant d'avoir déposé ma soumission au bureau de poste comme susdit, aucune conversation sur les prix ou le coût des matériaux ou la valeur de l'ouvrage. Je ne lui ai point demandé, et il ne m'a point donné de renseignements sur l'évaluation qu'il faisait de ces travaux.

5. Que le canon de midi a été tiré sur la côte du Parlement pendant que j'étais en conversation avec le dit *William Palen*, comme il est dit dans le troisième paragraphe du présent affidavit ; et qu'alors j'avais déjà déposé ma soumission au bureau de poste, comme je l'ai dit plus haut.

(Signé)

JOHN HARVEY,  
Entrepreneur.

Assermenté devant moi à *Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, ce 13e jour de février 1874.

THOS. LANGRELL, J.P.

*Ottawa*, 12 février 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus mon affidavit sur la soumission que j'ai présentée pour les travaux de la *Gatineau*.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. PALEN.

A l'honorable *A. Mackenzie*,

Ministre des Travaux Publics.

Je, *William Palen*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, entrepreneur, fais serment et dépose :

10. Que je suis et ai été depuis longtemps entrepreneur de travaux publics et de travaux privés en Canada.

20. Qu'ayant vu sur le *Daily Times* d'Ottawa, journal publié en cette ville, une annonce demandant des soumissions pour la construction d'un nouveau barrage flottant, d'un quai d'amarrage, de quatre jetées d'ancrage, et l'agrandissement de l'ancien quai d'amarrage supérieur sur la *Gatineau*, j'ai, dans l'exercice de mon état, soumissionné pour ces travaux conformément aux conditions de l'annonce du dit journal, le *Times* d'Ottawa, portant que les soumissions seraient reçues jusqu'au samedi 7 février alors courant, à midi.

30. Que suivant ma pratique ordinaire et l'usage des entrepreneurs en semblables cas, j'ai déposé mon offre pour la construction de ces travaux, au bureau de poste de cette ville, à l'adresse de F. Braun, Ecr., Secrétaire du département des Travaux Publics, la suscription portant, suivant les instructions, la note "Tenders for Gatineau Boom."

40. Que cette offre ainsi adressée a été déposée par moi-même en personne au bureau de poste de cette ville, à ou avant onze heures quarante minutes de la matinée du samedi, septième jour du mois courant, et pas plus tard.

50. Que ma dite offre ainsi mise à la poste comme susdit, a été reçue, ouverte, examinée et acceptée par le département des Travaux Publics, et que j'ai eu les travaux comme étant le plus bas soumissionnaire; que j'ai aussitôt reçu instruction de Horace Merrill, Ecuier, surintendant des travaux sur l'Ottawa, de procéder aux travaux, mes cautions n'étant point susceptibles d'objection.

60. Que, pour me conformer à cet ordre, et sur l'information que les travaux m'avaient été adjugés, j'ai commencé les dits travaux dont je poursuis actuellement l'exécution pour les terminer dans le temps voulu; que j'ai déjà payé et promis de payer de fortes sommes pour la main-d'œuvre, les matériaux et tout ce qui se rattache à l'entreprise de ces travaux, et que tout dérangement ou interruption dans l'exécution de cette entreprise, telle que je l'ai formée, me causerait des pertes et dommages considérables.

70. Que j'ai en tout point agi avec une entière bonne foi à l'égard du Département, et que je n'ai commencé les travaux qu'après avoir reçu son autorisation par l'intermédiaire de ses agents autorisés.

(Signé) WM PALEN.

Assermenté devant moi en la cité d'Ottawa, comté de Carleton, ce 12<sup>e</sup> jour de février, 1874.

(Signé) *George Hay*, Juge de Paix dans et pour le comté de Carleton.

Ottawa, 16 février 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, par un ordre rendu en conseil le 7 du courant, une dépense de \$21,000 a été autorisée pour l'agrandissement du barrage flottant de la *Gatineau*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

F. BRAUN,

Secrétaire.

*H. Merrill*, écuier,  
Ottawa,

Ottawa, 16 février, 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du ministre des Travaux Publics de vous informer que votre soumission pour l'agrandissement du barrage flottant de la *Gatineau* a été acceptée, et que le contrat est en voie de préparation. Dans l'intervalle, vous êtes autorisé à procéder aux travaux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

MM. *Murphy et Braden*,  
Entrepreneurs, Ottawa.

BUREAU DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DE L'OTTAWA.

Ottawa, 12 février 1874.

MONSIEUR,—Dans l'audience que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder hier à votre bureau, vous m'avez dit, si je ne me trompe, que plusieurs personnes m'accusent d'avoir agi avec partialité au sujet des soumissions relatives aux travaux de la *Gatineau*, et d'avoir fourni contre l'équité des informations à M. *W. Palen*, entrepreneur. J'oppose à ces assertions un démenti formel, et je défie mes accusateurs de les prouver.

Une quinzaine de soumissionnaires sont venus à mon bureau, et je leur ai donné les blancs nécessaires pour la rédaction de leurs soumissions. Tous ont eu de moi les mêmes explications. Comme il restait peu de temps pour construire le barrage, j'allai au département le samedi après-midi, et je reçus cinq soumissions cotées de A à E. (celle cotée D était irrégulière) afin de faire les calculs pour constater quelle était la soumission la plus basse. Le petit nombre des soumissions m'ayant porté à croire qu'il devait y avoir eu quelque erreur de la part de quelques soumissionnaires, j'envoyai mon assistant au département pour voir s'il n'y avait pas été reçu d'autres soumissions. Le lundi matin, j'y allai moi-même, et deux soumissions—celles de *Wm Palen* et de *John Harvey*,—qu'on avait d'abord considérées comme envoyées trop tard, me furent remises afin d'en faire les calculs en même temps que ceux des autres soumissions. C'est ce que j'ai fait et j'ai transmis là-dessus mon rapport au secrétaire.

Je suis prêt à prouver par mon affidavit et celui des employés du bureau qu'il n'a été donné aucun renseignement à qui que ce soit sur le prix des soumissions pendant que les papiers étaient entre mes mains, et qu'il n'a été pris aucun avantage indu au détriment d'aucun entrepreneur du commencement à la fin de cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

HORACE MERRILL,

Surintendant des travaux de la rivière Ottawa.

A l'honorable A. Mackenzie,  
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

Ottawa, 16 février 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu avis de commencer les travaux à la *Gatineau*. Je suis prêt à les commencer aussitôt que je pourrai prendre possession paisible des lieux. Je désire que le contrat soit passé en mon propre nom, M. *Braden* ne voulant point s'en mêler. Les cautions restent les mêmes que celles mentionnées sur ma soumission.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES MURPHY,

Encoignure des rues *King* et *Parry*, Ottawa.

A l'honorable Ministre des Travaux Publics.

COMTÉ DE CARLETON, }  
Savoir :

*Dans l'affaire du contrat pour le barrage de la Gatineau.*

Je, *Alfred Aubrey*, de la cité d'*Ottawa* dans le comté de *Carleton*, charpentier, dépose et dis :

1o. Que le mardi, dix février courant, j'ai été engagé par *William Palen*, écuyer, de la cité d'*Ottawa*, pour conduire des travaux consistant en un barrage flottant et en jetées, à l'embouchure de la rivière *Gatineau*, le dit *Palen* m'ayant informé qu'il avait eu le contrat de ces travaux, dont il me confia la surveillance.

2o. Que le mercredi, onze courant, je me rendis avec une escouade de trente-cinq hommes et quatre attelages à l'emplacement des constructions, et me mis à l'œuvre en me guidant sur les plans et devis. J'agissais d'après l'avis et sous les ordres de *John Eastman*, chargé d'inspecter ces travaux, qui m'aida à faire le tracé d'une partie des travaux et me fournit un modèle du barrage. Que le dit nombre d'hommes et les dits attelages étaient autant qu'on en pouvait utilement employer au début et avant que les travaux fussent en pleine voie d'exécution.

3o. Que j'ai continué de travailler au dit barrage avec les hommes sous mes ordres, sans aucune interruption, jusqu'au samedi, quatorze courant, alors que, entre trois et quatre heures de l'après-midi, plusieurs personnes, au nombre de cinq, je crois, s'avancèrent vers moi, pendant que j'étais occupé à mon ouvrage, et me requérèrent verbalement de me retirer.

4o. Que parmi ces personnes, je reconnus MM. *Brophy*, *Murphy*, *Lyons* et *Eastman*. M. *Brophy* me dit que le contrat avait été ôté à M. *Palen* et donné à M. *Murphy*, et que je devais cesser de travailler. Je lui demandai s'il avait quelque autorisation écrite. Il répondit que non, que cela n'était pas nécessaire et que je ferais mieux de cesser de travailler pour *Palen* et de m'engager à *Murphy*. Je me refusai à cette proposition, et répondis qu'il fallait que je visse M. *Palen*. Ces messieurs se retirèrent alors, et M. *Lyons*, que je crois être l'associé de M. *Murphy*, me dit qu'il emmènerait le lundi une brigade de cinquante hommes pour me faire déguerpir.

5o. Que, le lundi matin, je me rendis sur les lieux avec une plus forte escouade de travailleurs, nécessitée par l'état des travaux, et continuai l'ouvrage jusqu'à ce que mon patron, M. *Palen*, m'ordonnât de le cesser. Le lundi midi, je payai mes hommes les congédiai, et m'éloignai.

D'après la connaissance que j'ai d'ouvrages de ce genre, je puis dire que les travaux auraient été terminés d'une manière satisfaisante dans le temps fixé, l'escouade de travailleurs engagés par moi étant amplement suffisante pour cela, et que l'interruption de ces travaux, ôtés à M. *Palen*, a été pour moi et pour les travailleurs qu'il employait une perte et un dommage graves.

[Signé]

ALFRED AUBREY.

Assermenté devant moi en la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, ce 18e jour de février, A.D., 1874.

[Signé]

THO. LANGRILL, J. P.

COMTÉ DE CARLETON, }  
Savoir :

*Dans l'affaire du contrat pour le barrage de la Gatineau.*

Je, *William Palen*, de la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, entrepreneur, fais serment et dépose :

1o. Que j'ai soumissionné pour les travaux du barrage de la *Gatineau* conformément aux conditions énoncées dans l'annonce demandant des soumissions pour ces



travaux, qui a été publiée dans l'*Ottawa Times*; que j'ai moi-même déposé ma soumission en personne au bureau de poste de la cité d'*Ottawa*, vingt minutes au moins avant midi le samedi sept février courant. Je jure ce fait et j'en donne mon serment solennel sans aucune réserve quelconque.

20. Que j'ai été informé et crois vraiment que ma soumission a été ouverte, calculée et trouvée la plus basse de toutes celles qui ont été reçues; que malgré cela, et bien que j'eusse déjà commencé les travaux, ils m'ont été ôtés pour être adjugés à un soumissionnaire dont le prix était plus élevé que le mien, par le motif, comme j'ai lieu de le penser d'après des renseignements particuliers et des écrits publiés dans la presse, surtout dans les colonnes du *Montreal Herald* de samedi vingt et un février courant, que j'avais indûment obtenu des informations sur les prix des autres soumissionnaires avant de déposer ma soumission au bureau de poste, comme susdit.

30. Que, d'après cette accusation, il faudrait que ces informations m'eussent été données par *Horace Merrill*, écuyer, surintendant des travaux publics de l'*Ottawa*, à qui était confié le soin de faire le calcul brut de ces soumissions, ou par quelqu'un de ses assistants.

40. Je jure positivement qu'outre les communications ordinaires et nécessaires que j'ai eues avec *M. Merrill*, dans le but de rédiger mon offre, les plans et devis étant entre ses mains, je n'ai eu aucune communication quelconque avec *M. Merrill* ou avec aucun de ses assistants au sujet du dit contrat, après avoir déposé mon offre, au bureau de poste de la ville, avant le midi du jour susdit.

50. Que je n'ai jamais su et ne sais pas maintenant le montant des soumissions autres que la mienne; que je n'ai jamais demandé et n'ai jamais reçu aucune information sur ces soumissions.

60. Que j'ai été entrepreneur de travaux depuis vingt-cinq ans; que j'ai toujours fait mes soumissions sur ma responsabilité propre, sans égard aux prix des autres et suivant mon jugement et mon expérience.

(Signé) . WM. PALEN.

Assermenté devant moi en la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, ce 27e jour de février A. D. 1874.

(Signé) GEORGE HAY,  
Juge de paix dans et pour le comté de *Carleton*.

BUREAU DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DE L'OTTAWA,  
Ottawa, 20 mars, 1874.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le contrat avec le plan qui l'accompagne, passé par *M. James Murphy*, entrepreneur des travaux de la *Gatineau*; ainsi que le cautionnement donné par lui pour la due exécution des travaux, portant sa signature et celle de *MM. McGillivray et O'Meara*, ses cautions.

J'ai l'honneur,  
&c., &c.,

[Signé,] HORACE MERRILL,  
Surintendant des travaux de l'*Ottawa*.

F. Braun, Ecr.,  
Secrétaire Département des Travaux Publics, *Ottawa*.

Ottawa, 30 mars, 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du ministre des Travaux Publics de vous transmettre sous ce pli le double de votre contrat pour l'agrandissement des barrages de la *Gatineau*.

J'ai l'honneur,  
&c., &c.,  
[Signé,]

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

*James Murphy, Ecr.,*  
Entrepreneur, *Ottawa.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES TRAVAUX DE L'OTTAWA,  
Ottawa, 7 avril, 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre au département l'estimation cotée No. 1 [finale]—faite en double—en faveur de M. *James Murphy*, entrepreneur des travaux de construction d'un nouveau barrage flottant et de jetées à l'embouchure de la rivière *Gatineau*.

Le montant net de l'estimation est de \$17,067.51.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

[Signé] HORACE MERRILL,  
*Surintendant des travaux de l'Ottawa.*

*F. Braun, Ecr.,*

Secrétaire du Département des Travaux Publics, *Ottawa.*

(No. 54.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 31 mars 1874, demandant un état indiquant le nombre de personnes qui ont été tuées ou blessées sur les différents chemins de fer du Canada, la cause de l'accident dans chaque cas, le montant des réclamations payées pour chaque tel accident, et les noms des personnes ainsi tuées ou blessées, depuis l'inauguration de chacun de ces chemins de fer.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat*

SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT,

10 mars 1875.

(No. 55.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 18 mai 1874, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île du Prince-Edouard, concernant le contrat pour la construction du chemin de fer sur la dite Île, et le transfert de ce chemin au gouvernement; aussi, toute correspondance entre les entrepreneurs, le gouvernement local ou le gouvernement du Canada, ou aucun d'eux, touchant la substitution d'une clôture de fil de fer à la clôture prescrite par le contrat.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT,

10 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimés.]

(No. 56.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 1er mars 1875, demandant des états relatifs à cette partie de la tribu sauvage Mississagua, qui est maintenant établie sur l'île Scugog, indiquant : 1o. le montant employé par le gouvernement du Canada, au nom de cette partie de la dite tribu, à l'achat des terres que les dits Sauvages occupent maintenant ; 2o. le montant de tous autres fonds reçus des dits Sauvages et placés en leur nom, avec les diverses additions annuelles qui y ont été faites, faisant voir comment ces fonds sont placés, à quel taux d'intérêt ils le sont, et les divers paiements annuels ou dons qui leur ont été faits par le gouvernement depuis la première réception et le premier placement des dits fonds au nom des dits Sauvages.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

4 mars 1875.

(No. 57.)

**REPONSE SUPPLEMENTAIRE**

A une adresse du SÉNAT, datée le 1er mars 1875, demandant copie de l'annonce demandant le service d'un steamer pendant l'hiver à l'île du Prince-Edouard, et aussi copie du contrat passé pour l'exécution du dit service.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

24 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

## RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 18 février 1875, demandant copie du contrat conclu entre le gouvernement et James King, écuyer, de Halifax, N.-E., ayant pour objet l'établissement d'une ligne de communication par bateau à vapeur entre Georgetown ou tout autre port convenable, dans l'Île du Prince-Edouard, et Pictou, ou tout autre port convenable, dans la Nouvelle-Ecosse, durant la saison de l'hiver.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 13 mars 1875.

Le présent contrat a été passé ce neuvième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quatorze, entre James King, de Halifax, dans le comté de Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, dans la Puissance du Canada, et ci-après désigné l'entrepreneur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, d'une part, et l'honorable Donald A. Macdonald, Maître-Général des Postes du Canada, agissant au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de l'autre part.

Le présent fait foi que pour et en considération de la somme ci-après mentionnée, le dit James King est convenu avec le dit honorable Donald A. Macdonald, Maître-Général des Postes, de transporter les malles de Sa Majesté entre l'Île du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse pendant la saison d'hiver, ce transport devant se faire, selon le présent contrat, pour l'hiver de 1874-75, par le steamship *Albert*, s'il peut faire ce service à la satisfaction du Maître-Général des Postes, comme steamer provisoire pour cet hiver seulement, et pour le reste de la période du contrat, le transport devant se faire par un steamer neuf fourni par l'entrepreneur et construit spécialement pour ce service, le dit steamer devant en tout être soumis à l'acceptation du Maître-Général des Postes quant au tonnage, à la vitesse, à l'eménagement pour les passagers et à sa capacité propre à ce service.

Le service devant commencer chaque saison avec la clôture de la navigation à Charlottetown, et se continuer jusqu'à ce que les vapeurs à aubes reprennent leurs voyages réguliers le printemps suivant, cette saison commençant d'ordinaire en décembre et se terminant en mai. Le steamer devra être prêt à faire le service vers le vingtième jour de novembre de cette année, et être à la disposition du département des Postes quant à l'exécution de ce service, l'intention actuelle étant que les voyages se feront autant que possible, entre Georgetown, l'Île du Prince-Edouard et Pictou, ou quelque autre port convenable dans la Nouvelle-Ecosse.

Les malles seront voiturées des bureaux de poste de chaque terminus de la route aux frais de l'entrepreneur, lequel convient en outre de transporter, sans frais, le Maître-Général des Postes, l'inspecteur ou tout autre agent du département des Postes, qui, dans l'exécution de ses devoirs, pourra avoir à voyager sur le steamer que le dit entrepreneur emploiera au transport des malles ; et le dit entrepreneur s'engage aussi à protéger pendant le trajet les dites malles contre le mauvais temps ou toute autre

cause de détérioration, et à les garantir contre tout danger, et à se charger lui-même du soin des sacs de la malle, ou à confier ce soin à une personne responsable à son emploi.

L'entrepreneur n'aura pas la faculté de transférer son intérêt dans le présent contrat sans l'approbation spéciale, par écrit du Maître-Général des Postes, et à l'effet d'assurer le fidèle accomplissement des stipulations ci-dessus et la diligence dans le service, l'entrepreneur, pour tout défaut ou manquement qui diminuerait la valeur du dit service, ou toute négligence à l'égard des ordres ou règlements qui lui seront communiqués par le Maître-Général des Postes quant à l'exécution du présent contrat, sera sujet à une forfaiture ou déduction du prix par le présent convenu, mais qui, à la discrétion du Maître-Général des Postes, ne pourra excéder cent piastres.

Et il est en outre convenu et entendu que si en aucun temps l'entrepreneur manque de pouvoir au transport des dites malles, le Maître-Général des Postes pourra, aux frais et dépens de l'entrepreneur, se procurer les moyens de transporter les dites malles, et les frais ainsi encourus seront déduits du prix ci-après stipulé qui doit être payé à l'entrepreneur. Et il est en outre convenu que la forfaiture ou déduction ci-dessus mentionnée sera faite par le Maître-Général des Postes sur la somme qui deviendra due à l'entrepreneur à raison du présent contrat et de ses stipulations.

Il est entendu que le présent contrat demeurera en vigueur pendant une période n'excédant pas dix années, mais dans le cas de fréquentes infractions à quelque-une de ses dispositions ou stipulations, le Maître-Général des Postes aura la faculté de pouvoir l'annuler, et dans ce cas, il ne devra agir qu'à sa convenance quant à l'avis à donner à l'entrepreneur relativement à la discontinuation du dit service.

Le Maître-Général des Postes se réserve aussi le droit d'annuler le contrat dès qu'il croira que l'intérêt public l'exige, à la condition de donner à l'entrepreneur trois mois d'avis par écrit de son intention de mettre fin à ce service.

En considération de la somme de huit mille sept cents piastres par année que devra lui payer le Maître-Général des Postes, ou à son ordre, l'entrepreneur devra accomplir le service et se conformer aux stipulations ci-dessus énoncées, tels paiements devant être sujets à déduction pour toute et chacune des infractions plus haut mentionnées.

Signé, scellé et délivré en }  
présence de }  
J. D. STORY. }

JAMES KING, [L. S.]  
W. H. GRIFFIN, [L. S.]  
*Sous-Maître-Général des Postes.*

Examiné

F. M. PASSOU,  
*Sous-inspecteur des Postes.*

## RAPPORT.

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, 22 mai 1874.

Le "comité spécial nommé pour s'enquérir de la route la plus courte pour le transport des malles et des passagers entre le Canada et l'Europe ; de la possibilité de naviguer dans le golfe St. Laurent durant les mois d'hiver, et de trouver sur les rives canadiennes un havre accessible en hiver et en été, pour être le terminus de la route la plus courte, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre," a l'honneur de présenter ce qui suit comme son

### DEUXIÈME RAPPORT.

Votre comité est heureux de pouvoir dire que malgré le peu de temps à sa disposition, il a pu se procurer des renseignements qui, à son avis, sont de nature à justifier le rapport suivant :

1o. Il n'y a que trois havres qui, par les avantages qu'ils offrent, se recommandent à l'attention de votre honorable Chambre : ce sont Halifax, Louisbourg et Paspébiac.

2o. Les témoignages entendus par votre comité démontrent que Louisbourg est un havre de première classe, qui, par sa situation géographique, se trouve le plus rapproché de l'Europe.

Il est de 230 milles plus près de l'Europe que Paspébiac, et de 196 milles plus près que Halifax par la route directe.

On doit aussi faire remarquer que les abords de Louisbourg sont très-faciles ; que l'ancre est bon dans la partie est du havre et tout-à-fait à l'abri des vents, et que les navires de toutes dimensions peuvent y entrer.

Votre comité croit que le choix définitif devra se faire entre Louisbourg et quelque port sur la ligne du chemin de fer Intercolonial, dans le voisinage de Shippégan ou Paspébiac ; mais d'après les témoignages entendus, votre comité ne peut se prononcer en faveur du havre de Shippégan.

Par le témoignage de S. Fleming, écr., I. C., votre comité a appris que la navigation de Shippégan était interrompue aussi longtemps que celle des ports de Québec et de Montréal ; et en l'absence de toute autre, cette raison suffit pour l'obliger à se prononcer contre tout projet favorable à Shippégan.

Mais votre comité a en outre appris par le témoignage du Col. Farijana, ingénieur hydrographe—dans la capacité et le jugement duquel votre comité met beaucoup de confiance—que sur une distance d'au moins cinq milles, Shippégan est entouré de battures que le courant des marées peut déplacer et qui peuvent varier perpétuellement la profondeur du havre et de ses abords ; qu'il n'y a qu'un chenal étroit et tortueux entre ces battures dont le passage exige les soins d'un pilote habile. Il s'ensuit donc que Shippégan, même pendant la saison de navigation, ne peut devenir un port praticable pour les navires d'un fort tirant.

D'un autre côté, Louisbourg a le désavantage d'avoir une batture ou rocher, de peu d'étendue, il est vrai, à l'intérieur du havre, et que l'on désigne sous le nom de Rocher-aux-Enfs, mais que l'on pourrait faire disparaître à peu de frais. Actuellement, ce rocher peut être évité en suivant les indications publiées par l'amirauté.

Ainsi, entre Louisbourg et Shippégan, votre comité n'hésite pas à recommander le choix du premier pour les raisons plus haut données et qui s'accordent complètement avec les témoignages entendus.

Le port de Paspébiac, situé sur le côté nord de la Baie des Chaleurs, offre tous les avantages d'un havre de première classe, car, d'après les témoignages, il est accessible en toute saison.

En examinant le mérite et les désavantages du havre de Paspébiac, votre comité a jugé à propos de se renseigner de son mieux sur la navigation du golfe du St. Laurent.

D'après le témoignage du Col. Farijana, basé sur de soigneuses études hydrographiques, il paraîtrait que les parties sud et ouest du golfe sont maintenant navigables en toute saison.

Il a été démontré à votre comité que les glaces polaires apportées dans le golfe par le détroit de Belle-Ile, se dirigent au nord-est d'Anticosti avec une vitesse d'un demi-mille à l'heure; que les glaces du fleuve St. Laurent suivent la rive sud de la même île avec une rapidité de deux milles à l'heure; et que le courant du fleuve qui est plus fort force les glaces polaires à se diriger vers la rive sud de Terre-neuve, et laisse ainsi libres, tel qu'il vient d'être dit, les parties méridionale et occidentale.

On a aussi fait voir à votre comité que le courant des marées qui se fait dans le golfe, entre le Cap-Breton et le cap Ray, est divisé par le groupe des îles de la Madeleine, et que les vagues qui passent au sud de ces îles retiennent toute glace qui peut se montrer à leur côté nord, ce qui empêche toute accumulation de glace dans cette partie du golfe située au nord du Cap-Breton et au sud des îles de la Madeleine, et aussi loin au nord que le cap Gaspé.

Par le témoignage de l'honorable ministre de la Milice, votre comité a appris que les pêcheurs de phoque partaient de Cheticamp en mars et naviguaient entre ce port et le groupe des îles de la Madeleine, et allaient au nord aussi loin qu'il leur est possible. Ce fait confirme amplement l'exactitude du témoignage du Col. Farijana sur ce point.

En prenant Québec comme point de départ, la distance entre ce port et Liverpool, est—

	Par eau.	Par terre.	Total.
Via Halifax,.....	de 2,466 milles;	de 622 milles:—	3,088 milles.
Via Louisbourg..	de 2,270 “	de 790 “	3,060 “
Via Paspébiac...	de 2,500 “	de 400 “	2,900 “

ce qui, comparé avec Halifax, donne une différence de 188 milles en faveur de Paspébiac.

Admettant qu'un steamer fasse 12 milles à l'heure—ce que votre comité croit être une juste moyenne de la rapidité avec laquelle on voyage actuellement—la durée du trajet entre Liverpool et Louisbourg serait de 16 heures de moins qu'entre Halifax et Liverpool, et de près de 20 heures de moins qu'entre Paspébiac et Liverpool.

Admettant qu'un steamer fasse 16 milles à l'heure—ce que votre comité considère être une juste moyenne de la plus grande rapidité avec laquelle se font les voyages sur mer—le trajet entre Louisbourg et Liverpool serait de 12 heures de moins qu'entre Halifax et Liverpool et de 14 heures de moins qu'entre Liverpool et Paspébiac.

En portant au taux de 30 milles par heure le voyage par terre—en correspondance avec le trajet par eau au taux de 12 milles à l'heure, la différence en faveur d'Halifax comparé avec Louisbourg serait de 6 heures; et de 13 heures en faveur de Paspébiac comparé avec Louisbourg, et de 7 heures en faveur de Paspébiac comparé avec Halifax, ce qui donnerait une différence totale de 10 heures en faveur de Louisbourg comparé avec Halifax, et de 6 heures en faveur de Louisbourg comparé avec Paspébiac, pour le trajet par terre et par eau.

En portant le voyage par terre au même taux de 30 milles par heure—en correspondance avec le trajet par eau à 16 milles par heure—la différence en faveur de Paspébiac, comparé avec Halifax, serait de 8 heures, et en faveur de Paspébiac, comparé avec Louisbourg, de 13 heures, il resterait encore une différence d'une heure en faveur de Louisbourg, comparé avec Paspébiac, pour le trajet par terre et par eau.

Dans les comparaisons qui précèdent, il n'est fait aucune allocation pour les retards résultant de la traversée du détroit de Canso.

Votre comité recommande qu'un relevé soit fait entre Louisbourg et quelque point du chemin de fer Intercolonial, à l'effet de constater la possibilité de construire une voie ferrée sur tel parcours, et, en même temps, un autre relevé avec rapport indiquant le meilleur mode à adopter pour la traversée du détroit de Canso.



Votre comité recommande aussi qu'il soit fait une étude complète pour constater la possibilité de construire un chemin de fer depuis Paspébiac jusqu'à quelque point de l'Intercolonial.

Sur les matières faisant l'objet de son enquête, votre comité a fait adresser des questions aux personnes qu'il a jugées en mesure de pouvoir fournir de nouveaux renseignements.

Le tout respectueusement soumis.

THÉODORE ROBITAILLE,  
Président.

(A.)

A la demande du comité nommé pour s'enquérir de la route la plus courte entre l'Europe et le Canada, j'ai l'honneur de soumettre l'état des distances suivant : —

	Milles.
De Montréal à Liverpool <i>viâ</i> Mégantic et St. André, N.-B. par terre, 387 milles ; par mer, 2,210 milles, total.....	3,097
De Montréal à Liverpool, <i>viâ</i> Mégantic et St. Jean, N.-B., par terre, 430 milles, par mer, 2,710 milles, total.....	3,150
De Montréal à Liverpool, <i>viâ</i> Mégantic et Halifax, N.-E., par terre, 706 milles ; par mer, 2,450 milles, total.....	3,450

Respectueusement soumis.

A. L. LIGHT.

OTTAWA, 15 mai 1874.

CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, 16 MAI 1874.

Au comité chargé de s'enquérir de la route la plus directe entre le Canada et l'Europe.

MESSIEURS, — En conformité de votre demande, j'ai l'honneur de soumettre le rapport que j'ai fait sur la possibilité de naviguer en toute saison dans le golfe St. Laurent, et sur la route la plus directe et la plus sûre entre le Canada et l'Europe.

1o. D'après mon témoignage devant le comité, il n'y aurait que trois ports parmi ceux désignés qui méritent son attention, c'est-à-dire Halifax, Louisbourg et Paspébiac.

Je laisse de côté les havres de St. Jean, du Nouveau-Brunswick et de Passamaquoddy, parce que je considère la navigation de la baie de Fundy toujours dangereuse, à raison des brumes et de l'extrême vélocité du courant des marées.

D'un autre côté, le havre de St. Jean n'est accessible qu'en certain temps pour les navires d'un fort tirant, car il faut qu'ils attendent les marées. Le comité n'y trouverait pas les avantages qu'il désire.

En outre de la difficulté grande qu'offre le chenal conduisant à la baie de Passamaquoddy, elle a aussi ce désavantage d'être la propriété commune du Canada et des Etats-Unis. Le gouvernement de ce dernier pays profiterait seul de l'établissement d'un havre à cet endroit, attendu que cet établissement ne serait possible que sur le côté américain.

Pour les raisons données dans mon témoignage, je laisse aussi de côté Whitehaven et Shippégan, et je ne parlerai d'aucun autre port qui n'a pas été mentionné au comité.

Cela dit, j'attirerai votre attention sur chacun des trois havres, Halifax, Louisbourg et Paspébiac, et sur leurs avantages et désavantages particuliers.

Chacun de ces havres offre ce désavantage commun à tous ceux qui se trouvent sur la côte nord-américaine de l'Atlantique, que tous les navires qui en partent à des-

tination de l'Europe sont obligés de passer les bancs de Terre-Neuve pour raccourcir leur route.

Les fortes brumes dominant sur ces bancs, et le printemps surtout, la navigation y est dangereuse par la présence des glaces polaires.

La cause principale de la brume sur ces bancs, et sur toute la côte de la Nouvelle-Ecosse, est due à ce que la chaude température du golfe vient en contact avec le courant polaire et est poussée jusque là par les vents du sud.

La fréquence des glaces polaires sur les bancs de Terre-Neuve et la côte de la Nouvelle-Ecosse vient de ce que le courant du golfe se rencontre avec celui de la mer polaire et fait prendre à ce dernier la direction ouest.

Ces trois désavantages (1o) résultant de l'obligation de passer sur les bancs de Terre-Neuve, et (2o) d'y trouver de la brume, (3o) et de la glace, sont communs aux trois ports ci-haut nommés.

Halifax offre cet avantage qu'il est déjà établi comme port d'hiver et qu'il donne accès à une flotte considérable.

Comparé avec Louisbourg, les désavantages d'Halifax sont (1o) que la distance entre ce port et Liverpool est de 190 milles plus grande qu'entre Louisbourg et Liverpool, et (2o) que les navires partant ou à destination d'Halifax, seraient, par la route directe, obligés de passer au nord de l'île de Sable—passage considéré des plus dangereux—sinon leur route serait allongée d'environ 300 milles.

1o. Les abords du havre d'Halifax ne sont pas aussi faciles qu'à Paspébiac, vu qu'il se trouve plus d'obstructions naturelles.

2o. De Québec à Halifax la distance par chemin de fer est de 220 milles plus longue que de Québec à Paspébiac.

1o. Louisbourg doit ses avantages à ce que sa position géographique en fait le terminus oriental le plus extrême du Canada.

2o. Il est de 230 milles plus près de l'Europe que Paspébiac, et de 196 milles plus près qu'Halifax par la route directe.

Comparés à ceux d'Halifax, les désavantages de Louisbourg sont—

1o. Qu'il est plus petit.

2o. Que la partie sud du havre de Louisbourg demande à être protégée contre les vents du sud par la construction d'un brise-lames.

Comparé à Paspébiac, Louisbourg se trouve, par terre, plus éloigné de 390 milles de Québec. La communication par chemin de fer se trouverait en outre interrompue par le détroit de Canso, et en hiver le passage de ce détroit devient fréquemment impossible.

Quant à Paspébiac, il est bon d'examiner tous les faits se rattachant à la navigation du golfe St. Laurent.

1o. Ces faits et de soigneux examens hydrographiques démontrent que les parties sud et ouest du golfe sont parfaitement navigables en toute saison.

2o. La supposition de l'accumulation des glaces dans le golfe n'est fondée que pour la partie nord-est.

Les glaces polaires apportées dans le golfe par le détroit de Belle-Île se dirigent au nord-est de l'île Anticosti avec une vitesse d'un demi-mille à l'heure. Les glaces du fleuve St. Laurent suivent la rive sud de la même île avec une rapidité de deux milles à l'heure, et le courant du fleuve qui est plus fort force les glaces polaires à se diriger vers la rive sud de Terre-Neuve.

Le courant des marées agit beaucoup sur les glaces du golfe. Ce courant qui se fait dans le golfe, entre le Cap-Breton et le cap Ray, est divisé par le groupe des îles de la Madeleine, et les vagues qui passent au sud de ces îles retiennent toute glace qui peut se montrer à leur côté nord, ce qui empêche toute accumulation de glace dans cette partie du golfe située au nord du Cap-Breton et au sud du groupe des îles de la Madeleine, et aussi loin au nord que le cap Gaspé.

Le golfe St. Laurent étant navigable, en toute saison, il est évident que Paspébiac offre le plus d'avantages.

Par sa position géographique, le Canada en possède l'entier contrôle.

Il est plus rapproché des grands centres du Canada qu'Halifax ou Louisbourg.

Au point de vue commercial, il est préférable parce que le trajet par chemin serait moins long, et tout le parcours, par conséquent, moins dispendieux,

Bien que le trajet jusqu'à Liverpool serait plus long par mer que de Louisbourg, il n'en serait pas moins préférable en ce qu'il se trouve de 390 milles plus rapproché de Québec ; et pour la même raison, il serait préférable à Halifax parce que, par chemin de fer, il serait de 220 milles plus près de Québec. C'est là un point important pour votre comité, qui a en vue la rapidité du transport du fret et des passagers.

On ne doit pas perdre de vue qu'en hiver les communications par voies ferrées sont fréquemment interrompues, par l'abondance des neiges, et que le moins long sera le trajet par chemin de fer le mieux ce sera.

Les désavantages du port de Paspébiac sont :

1o Qu'il faut le protéger contre les vents du sud par la construction de deux brise-lames.

2o Que le trajet par mer est de 230 milles plus long que de Louisbourg, et de 34 milles plus long que d'Halifax.

Distances de Liverpool à Québec, en ligne directe :

	Par eau.	Par terre.	Total.
Vid Halifax.....	de 2,466 milles.	de 622 milles.	3,088 milles.
Vid Louisbourg.	de 2,270 "	de 790 "	3,060 "
Vid Paspébiac...	de 2,500 "	de 400 "	2,900 "

Ce qui, comparé avec Halifax, donne une différence de 188 milles en faveur de Paspébiac ; et comparé avec Louisbourg, une différence de 160 milles.

Québec étant le port d'été le plus à l'intérieur on peut se rendre les navires d'un tirant de 27 pieds, je l'ai choisi comme point de départ.

Le peu de temps mis à ma disposition ne m'a pas permis de faire ce rapport aussi complet qu'on pourrait le désirer ; mais j'espère que, tel qu'il est, il satisfera par son utilité.

Si le comité désire un autre rapport plus détaillé, je pourrai le lui faire dans l'espace de temps raisonnable qu'exigera ce travail.

F. C. FARIJANA

*Ingénieur hydrographe et civil.*

*Résumé des réponses faites aux questions adressées le 21 mai dernier par le comité spécial nommé par la Chambre des Communes pour s'enquérir de la route la plus courte pour le transport des malles et des passagers entre le Canada et l'Europe.*

Question 1. Combien avez-vous de navires fréquentant le port de Paspébiac ou quelque autre partie du golfe St. Laurent ?

Réponse. De *B. Robin*, Ile de Jersey, Angleterre—Vingt-neuf.

" " *C. Robins et Cie.*, Paspébiac—Vingt-cinq et quelquefois plus.

" " *MM. Robins et Cie.*, Caraquette, N.-B.—Quatorze.

" " *MM. Le Boutillier, Frères*, Paspébiac—Dix.

" " *James Alexander*, Pointe St. Pierre—Je n'ai pas de navires à moi,

mais je fais mes expéditions généralement par trois navires nolisés.

Réponse. De *MM. P. De Quetteville Frères*, Ile de Jersey, Angleterre—Cinq.

" " *M. E. Le Feuvre*, Ile de Jersey, Angleterre—Un à cette heure sur la côte de Labrador.

Réponse. De *MM. John et Elias Collas*, Pointe St. Pierre.—Nous en avons trois qui fréquentent le bassin de Gaspé.

Réponse De *l'hon. John Ferguson*, Bathurst, N.-B.—J'ai huit navires à voilure carrée en voie de prendre un changement pour l'Angleterre et l'Irlande. Aucun de nos navires ne fréquente le havre de Paspébiac, à moins d'y être forcé par le vent, ce qui arrive rarement.

Question 2. Vos navires sortent-ils du golfe St. Laurent, ou y entrent-ils par le détroit de Belle-Ile.

Réponse. De *R. Robin*, Jersey, Angleterre.—Par St. Paul.

“ “ *C. Robin et Cie.*, Paspébiac et Caraquette—Par St. Paul.

“ “ *MM. Le Boutillier, Frères*, Paspébiac—En sortant et revenant.

“ “ *M. James Alexander*, Pointe St. Pierre—Généralement par St. Paul.

“ “ *M. John Le Gros*, Pointe St. Pierre—Généralement par St. Paul.

“ “ *MM. P. De Quetteville, Frères*, Jersey, Angleterre—Entrent par St.

Paul le printemps, et en sortent par Belle-Ile en automne.

Réponse. De *M. E. Le Fewre*, Jersey, Angleterre—Entrent par St. Paul et sortent par Belle-Ile.

Réponse. De *MM. Alexander Rive et Cie.*, Jersey, Angleterre—Par St. Paul.

“ “ *MM. John et Elias Collas*, Pointe St. Pierre—Par St. Paul.

“ “ *A. Rive et Cie.*, Caraquette, N.-B.—Par St. Paul.

“ “ *l'hon. John Ferguson*, Bathurst, N.-B.—Presque tous par St. Paul.

Question 3. A quelle date, le printemps, vos navires peuvent-ils se rendre à Paspébiac ou dans toute autre partie du golfe St. Laurent, et à quelle date en automne ?

Réponse. De *M. R. Robin*—Le plus tôt, 15 avril ; le plus tard, 5 décembre.

“ *MM. C. Robin et Cie.*, Paspébiac—Une année, milieu d'avril ; mais généralement à la fin d'avril et au commencement de mai.

Réponse. De *MM. C. Robin et Cie.*, Caraquette, N.-B.—Vers la fin d'avril, et vers la fin de novembre en automne.

Réponse. De *MM. Le Boutillier, Frères*, Paspébiac.—20 avril et 10 décembre.

“ “ *M. James Alexander*, Pointe St. Pierre.—Au printemps de 1848, le brigantin *Gaspé* arriva à la baie de Gaspé le 28 avril sans avoir rencontré de glace, ayant fait la traversée de Jersey en 19 jours. Il y a environ 10 ans, le brick *Jane* partit du Bassin de Gaspé le 18 décembre et se rendit à destination en 18 jours.

Réponse. De *M. Jean Le Gros*, Pointe St. Pierre.—Les navires arrivent en avril et partent aussi tard que le 18 décembre. Les navires de Gaspé, à destination de Jersey, partent du 1er au 5 décembre.

Réponse. De *MM. P. De Quetteville, Frères*, Jersey, Angleterre.—A Blanc Sablon, le plus tôt, 29 mai ; le plus tard, 18 novembre.

Réponse. De *M. E. Le Fewre*, Jersey, Angleterre.—15 mai et 15 octobre.

“ “ *MM. John et Elias Collas*, Pointe St. Pierre.—Ils arrivent généralement vers le 10 mai.

Réponse. De *M. John James Fox*, havre Amherst, Iles de la Madeleine.—Des navires d'Halifax et des Etats-Unis arrivent ici dès le 15 avril, et partent aussi tard que le 10 décembre.

Réponse. De *MM. A. Rive et Cie.*, Caraquette, N.-B.—Pas avant le 1er mai et pas après le 1er décembre.

Réponse. De *l'hon. John Ferguson*, Bathurst, N.-B.—Les navires arrivent ici entre le 1er et le 15 mai, et il en part aussi tard que le 1er décembre.

Question 4. Quelqu'un de vos navires est-il jamais arrivé à quelqu'un de ces ports en mars ou en avril, et à quelle date de ces mois ?

Réponse. De *M. R. Robin*, Jersey, Angleterre.—15 avril.

“ “ *MM. C. Robin et Cie.*, Paspébiac—Vers le milieu d'avril.

“ “ *MM. C. Robin et Cie.*, Caraquette, N.-B.—14 avril.

“ “ *MM. Le Boutillier, Frères*, Paspébiac—Oui, en avril.

“ “ *M. Jean Le Gros*, Pointe St. Pierre—Oui ; le plus tôt vers le 10 ou le

15 avril, mais pas en mars.

Réponse. De *MM. P. De Quetteville, Frères*, ile de Jersey, Angleterre—Non.

“ “ *M. E. Le Fewre*—Non.

“ “ *MM. Alex. Rive et Cie.*—Une fois le 29 avril.

“ “ *MM. John et Elias Collas*—Non.

“ “ *M. John James Fox*, havre Amherst—Pas en mars ; quelquefois le

15 avril, mais rarement.

Réponse. De *MM. Alexander Rive et Cie.*, Caraquette, N.-B.—Non.

“ “ *l'hon. John Ferguson*, Bathurst, N.-B.—Pas en mars ou en avril dans les trente-six dernières années.

**Question 5.** En entrant dans le golfe St. Laurent ou en le traversant, ou en entrant dans la Baie des Chaleurs, pour se rendre à Paspébiac, vos navires sont-ils beaucoup retardés, l'hiver, par les glaces, les tempêtes de neige ou la brume ?

*Réponse.* De MM. C. Robin et Cie., Caraquette, N.-B.—Quelquefois ; pas souvent.

“ “ M. E. Le Feuvre—Non.

“ “ MM. Alexander Rive et Cie.—N'ont jamais eu de navire dans le golfe plus tard que le 21 décembre.

*Réponse.* De MM. A. Rive et Cie.—Navigation impraticable pendant l'hiver.

“ “ l'hon. John Ferguson, Bathurst, N.-B.—Lorsque nos navires ont vent de bout, ils vont quelquefois s'abriter à Paspébiac ; mais rarement.

**Question 6.** Quelqu'un de vos navires a-t-il eu à souffrir des glaces dans le golfe, et dans quelle mesure ?

*Réponse.* De M. R. Robin—Non.

“ “ MM. Robin et Cie., Paspébiac.—Non.

“ “ “ “ “ Caraquette, N.-B.—Non.

“ “ “ “ “ Le Boutillier, Frères—Oui, dans le détroit de Belle-Ile. Perte de chaînes et autres légers dommages.

*Réponse.* De MM. P. De Quetteville, Frères—Non ; excepté un retard de 8 ou 10 jours au commencement de juin en vue de Blanc Sablon.

*Réponse.* De M. E. Le Feuvre—Non.

“ “ MM. Alex. Rive et Cie.—Jamais.

“ “ MM. John et Elias Collas—En mai 1872, un navire a eu plusieurs bordages de brisés par les glaces.

*Réponse.* De M. John J. Fox, havre d'Amherst, N.-E.—Les navires de ce port ont souvent à souffrir des glaces en avril et en mai, et quelques-uns sont brisés par leur choc et perdus ensuite.

*Réponse.* De l'hon. John Ferguson—Aucun navire n'a pas beaucoup souffert par les glaces.

**Question 7.** Les glaces du golfe vous ont-elles fait perdre des navires ?

*Réponse.* De M. R. Robin—Non

“ “ MM. C. Robin et Cie., Paspébiac—Non.

“ “ MM. C. Robin et Cie., Caraquette—Non.

“ “ MM. Le Boutillier, Frères—Non.

“ “ M. James Alexander—Non.

“ “ M. John Le Gros—Non.

“ “ MM. P. De Quetteville, Frères—Non.

“ “ M. E. Le Feuvre—Non.

“ “ MM. Alexander Rive et Cie.—Non.

“ “ MM. John et Elias Collas—Non.

“ “ M. John J. Fox—Une belle goélette a été mise en pièces par les glaces le 20 avril en vue du cap Ray.

*Réponse.* De l'hon. John Ferguson—Pas un de mes navires n'a péri par l'effet des glaces.

**Question 8.** Quelle est la température, en hiver, dans le golfe ?

*Réponse.* De M. R. Robin—A Paspébiac, la température est quelquefois d'environ 20° Fahrenheit, au-dessous de zéro.

*Réponse.* De MM. C. Robin et Cie., Paspébiac—Vingt degrés au-dessous de zéro dans les plus grands froids.

*Réponse.* De MM. C. Robin et Cie., Caraquette—Variable ; de 20° à zéro. Il y a des jours plus froids.

*Réponse.* De MM. Le Boutillier, Frères, Paspébiac—Elle varie du doux à 15 et 20 degrés au-dessous de zéro.

*Réponse.* De MM. P. De Quetteville, Frères—A Blanc Sablon, le thermomètre, moyenne, en décembre, 7° au-dessus de zéro ; en janvier, 2° au-dessus de zéro ; en février, 2½° au-dessus de zéro ; en mars, 6° au-dessus de zéro ; en avril, 7° au-dessus de zéro ; en mai, 8° au-dessus de zéro.

Réponse. De M. E. LeFevre—20° Fahrenheit.

“ “ MM. Alex. Rive et Cie.—20° Fahrenheit.

“ “ MM. John et Elias Collas—30° au-dessous de zéro est le plus grand froid que nous ayons eu.

Réponse. De M. John J. Fox—Iles de la Madeleine, de décembre à avril, de zéro; cette année, 15° au-dessous de zéro.

Réponse. De l'hon. John Ferguson—Température moyenne, en décembre 1873, 16° 44'; janvier 1874, 14° 77'; février 1874, 14° 05".

Question 9. Quelle est la température générale du golfe, surtout l'hiver et le printemps ?

Réponse. De M. R. Robin—Temps assez clair.

“ “ MM. C. Robin et Cie., Paspébiac—Variable comme ailleurs.

“ “ MM. C. Robin et Cie., Caraquette—Tempêtes de temps à autre; temps généralement clair.

Réponse. De MM. Le Boutillier Frères, Paspébiac—Claire et froide; rarement brumeuse.

Réponse. De M. James Alexander, Pointe St. Pierre—Temps clair et froid en janvier et février; à l'approche du printemps les brumes sont plus fréquentes. Les vents d'est apportent la brume en toute saison.

Réponse. De M. John Le Gros, Pointe St. Pierre—En décembre, janvier et février, temps généralement clair et froid, excepté avec les vents d'est, qui apportent toujours de la neige en hiver et de la brume le printemps. La brume est plus rare en hiver.

Réponse. De M. John Fontana, havre d'Amherst, N.-E.—Très-froid; fréquentes tempêtes de neige, surtout en février et mars et quelquefois en avril; quand les vents sont N.-E. le golfe est généralement couvert de glace.

Réponse. De MM. P. De Quetteville, Frères—Décembre, janvier et février, forts vents et neige; mars, avril et mai, généralement beau et doux.

Réponse. De M. E. Le Fevre—Variable.

“ “ MM. Alexander Rive et Cie.—Variable.

“ “ MM. John et Elias Collas—Tempêtes de neige, pluie et froid en hiver, et pluie et brume le printemps.

Réponse M. John J. Fox, havre d'Amherst—De décembre à avril, neige, froid, brumes et forts vents. Ici le golfe est généralement couvert de glace en mars et avril. On est quelquefois des semaines sans voir l'eau.

Réponse. De MM. A. Rive et Cie., Caraquette, N.-B.—Quelques hivers sont peu froids, mais d'autres le sont beaucoup.

Réponse. De l'hon. John Ferguson, Bathurst, N.-B.—A l'entrée de l'hiver, la baie est remplie de glaces flottantes à son côté sud, parce que les vents N.-O. dominant. Je crois le côté nord plus libre de glace. L'hiver, nous avons beaucoup de tempêtes de neige, surtout avec les vents N.-E et S.-E. Le printemps est généralement froid et humide, à raison de la fréquence des vents d'est.

ÉTAT des paiements faits aux juges de la province de Québec, pour frais d'  
route, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1874.

Folio.	Récapitulation.	Montants.
		\$ cts.
2, 3	Juge Badgley.....	2,950 00
4	do Gauthier .....	2,304 00
5, 6, 7	do Loranger .....	7,020 00
8, 9	do Winter .....	3,294 00
9, 10, 11	do Johnson .....	5,612 00
12, 13	do Duvæl .....	2,600 00
13, 14	do Drummond .....	2,300 00
15	do Mondelet .....	900 00
15, 16, 17	do Polette .....	3,466 00
18, 19	do La Fontaine .....	3,834 00
	do Meredith .....	532 34
	do Berthelot .....	2,100 00
	do Short .....	816 00
	do Tessier .....	132 00
	do Routhier.....	346 00
	do Chagnon .....	156 00
	do McCord .....	114 00
	do Bellanger .....	60 00
	do Monk.....	3,614 00
	do Sicotte .....	5,688 00
	do Caron .....	2,800 00
	do Torrance (fol. 16).....	478 00
	do Aylwin .....	200 00
	do Boy .....	1,362 00
	do Drolet .....	32 00
	do McKay .....	426 00
	do Taschereau (H. E.).....	4,670 00
	do do (T. J.).....	832 00
	do Stuart .....	1,236 00
	do Beaudry .....	986 00
	do Sanborne .....	550 00
	do McGuire .....	1,524 00
	do Dunkin .....	2,630 00
	do Ramsay .....	3,296 00
	do Casault.....	3,698 00
	do Bossé.....	32 82
	Total.....	\$75,840 34

JUGE BADGLEY.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Montants.		Totaux.	
Date.	Nos.			\$ cts.	\$ cts.	Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.							
8 juillet .....	262	1867.	Pour suivre le Banc de la Reine (juridiction d'appel), Québec.....	100 00	100 00	100 00	
19 août .....	514	.....	do .....	50 00	50 00	100 00	
3 octobre .....	1,211	.....	do .....	100 00	100 00	100 00	
1868.							
7 janvier .....	2,791	1867.	do .....	100 00	100 00	100 00	650 00
		23 décembre .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
23 janvier .....	3,248	1868.	terme criminel, Ste. Scholastique.....	100 00	100 00	100 00	
19 avril .....	3,703	15 janvier .....	cour d'appel, Québec .....	100 00	100 00	100 00	
27 juin .....	4,685	24 mars .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
1869.							
2 juillet .....	58	1868.	terme criminel, Ste. Scholastique.....	100 00	100 00	100 00	
3 octobre .....	702	2 juillet .....	cour d'appel, Québec.....	100 00	100 00	100 00	
1869.							
18 janvier .....	1,587	1868.	do .....	100 00	100 00	100 00	400 00
		21 décembre .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
6 avril .....	2,373	1869.	do .....	100 00	100 00	100 00	
20 juillet .....	144	1869.	cour du Banc de la Reine, Québec.....	100 00	100 00	100 00	
28 septembre .....	887	9 juillet .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
1870.							
10 janvier .....	2,183	1869.	do .....	100 00	100 00	100 00	
		22 décembre .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
8 avril .....	3,048	1870.	do .....	100 00	100 00	100 00	400 00
1870.							
18 juillet .....	206	1870.	do .....	100 00	100 00	100 00	
27 septembre .....	984	20 juin .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
30 décembre .....	2,192	21 septembre .....	do .....	100 00	100 00	100 00	

1871.							
30 mars .....	3,156	1871.	do .....	100 00	100 00	100 00	
28 juin .....	4,242	Mars .....	do .....	100 00	100 00	100 00	500 00
1871.							
27 septembre .....	988	1871.	cour d'appel, Québec.....	100 00	100 00	100 00	
14 décembre .....	2,053	Septembre.....	do .....	100 00	100 00	100 00	
1872.							
16 mars .....	3,184	1872.	do .....	100 00	100 00	100 00	
15 juin .....	4,353	Mars .....	do .....	100 00	100 00	100 00	400 00
1872.							
17 septembre .....	982	1872.	banc de la Reine, Québec.....	100 00	100 00	100 00	
13 décembre .....	2,366	Septembre.....	do .....	100 00	100 00	100 00	
1873.							
16 mars .....	3,569	1873.	do .....	100 00	100 00	100 00	
17 juin .....	4,792	Mars .....	do .....	100 00	100 00	100 00	400 00
1873.							
15 septembre .....		1873.	do .....	100 00	100 00	100 00	
17 décembre .....		Septembre.....	do .....	100 00	100 00	100 00	200 00
		17 décembre .....	do .....	100 00	100 00	100 00	
		Total .....	Total .....				2,950 00



## JUGE GAUTHIER.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Mandats.	Totaux.	
Date.	Nos.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.					\$ cts.	\$ cts.
19 juillet .....	367	1867.	Pour suiv. la cour suprême à Kamouraska, et la cour de révis. Québec, 4 jours	.....	24 00	.....
31 octobre .....	2,064	Juillet .....	do cour de circuit à Kamouraska et l'île Verte, 30 jours.....	.....	180 00	.....
24 décembre .....	2,683	Octobre .....	do do 9 jours .....	.....	54 00	.....
do .....	2,446	Décembre .....	do do St. Jean et Port Joli, 5 jours.....	.....	30 00	.....
1868.						
12 février .....	3,340	1868.	do cour supérieure, St. Joseph, 5 jours, et la cour du B. R., Rimouski	.....	132 00	.....
31 avril .....	3,686	Février .....	do et la cour de circ. à Rimouski, Ile Verte, etc., 32 jours.	.....	192 00	.....
17 avril .....	4,036	Mars .....	do cour de circuit, Ile Verte, 9 jours.....	.....	54 00	.....
6 juin .....	4,415	Avril .....	do cour supérieure, Kamouraska, 15 jours .....	.....	90 00	756 00
1869.						
9 juillet .....	35	1869.	do cours suprême et de circuit à Matane, Rimouski et Ile Verte	.....	186 00	.....
17 septembre .....	576	Mai et juin .....	do 31 jours .....	.....	66 00	.....
2 novembre .....	1,124	Septembre .....	do cours à Rimouski, St. Joseph, 11 jours.....	.....	216 00	.....
23 décembre .....	1,461	Sept. et octobre.	do cours à Rimouski, Matane, et Ile Verte, 36 jours.....	.....	144 00	.....
1869.						
19 mars .....	2,191	1869.	do cours supérieure et de circuit à Kamouraska, 13 jours .....	.....	78 00	.....
12 avril .....	2,563	Février .....	do do Rimouski, Matane et Ile	.....	186 00	.....
4 juin .....	3,032	Avril .....	do do Verte, 31 jours.....	.....	132 00	1,008 00
1869.						
8 juillet .....	66	1869.	do cours supérieure et de circuit à Rimouski, 30 jours.....	.....	180 00	.....
11 novembre .....	1,431	Mai et juin.....	do do Matane, Rimouski et Ile Verte,	.....	180 00	.....
1870.						
28 mai .....	3,600	1870.	do do do 30 jours.....	.....	180 00	540 00
		Février à mars...	do do do 30 jours.....	.....		2,304 00

JUGE LORANGER.

1867.	963	1er au 12 juil....	Pour suiv. les cours supérieure et de circuit, Arthabaska et Inverness, 12 jours	72 00		
5 septembre		13 " " "	do do do	18 00		
		24 " " "	do do (terme ajourné), St. François	18 00		
1er octobre	1,448	1er au 10 sept....	do do cour d'appel, Montréal (terme).....	100 00	108 00	
		12 " " "	do do Québec do	100 00		
7 décembre	2,531	21 " " "	do do cour de révision, Montréal	24 00	200 00	
		25 " " "	do do (circuit) L'Assomption.....	30 00		
		29 " " "	do do révision, Montréal.....	18 00		
		5 " " "	do do supérieure, Joliette.....	114 00		
		24 " " "	do do circuit, Berthier.....	30 00		
		2 au 4 nov....	do do St. François.....	18 00		
1868.						
2 janvier	3,017	Janvier	do do d'appel, Montréal (terme).....	100 00	234 00	
			do do Québec do	100 00		
11 mars	3,568	20 " " "	do do circuit, Berthier	30 00	200 00	
		26 " " "	do do L'Assomption.....	24 00		
		Février	do do do	30 00		
		5 " " "	do do Stc. Julienne.....	24 00		
		9 " " "	do do terme spécial de la cour de circuit, Berthier.....	84 00		
		23 " " "	do do cours supérieure et de circuit, Joliette.....	18 00		
		25 " " "	do do do	6 00		
		26 " " "	do do circuit, St. François.....	18 00		
		27 " " "	do do d'appel, Montréal.....	100 00	234 00	
		12 au 19 mars....	do do do (terme).....	100 00		
1868.						
16 juillet	127	Jun	do do do (terme).....	100 00	1,076 00	
		Mars.....	do do do	100 00		
		Juin.....	do do do	100 00		
		10 au 23 mai	do do Ottawa do	18 00		
		24 " " "	do do (circuit), Berthier.....	36 00		
		10 au 11 juin	do do L'Assomption.....	12 00		
		21 au 10 juil....	do do supérieure et de circuit, St. François.....	20 00		
			do do do Joliette.....	100 00	486 00	
1er octobre	842	septembre	do do d'appel, Montréal.....	100 00		
			do do Québec.....	18 00	200 00	
16 décembre	1,460	16 décembre.....	Voyage à Joliette pour affaires ministérielles.....	12 00		
		10 au 12 sept....	Pour suivre la cour de circuit, Joliette.....	36 90		
		21 " " "	do do Berthier.....	6 00		
		29 " " "	do do do (rendre des jugements).....	6 00		
		11 au 24 oct....	do do cours supérieure et de circuit, Joliette.....	84 00		



## JUGE WINTER.

Mandats.		Date.	Reclamations—Détails.	Date.	Totaux.	
Date.	No.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.					\$ cts.	\$ cts.
10 septembre .....	894	24 juil. au 18 août 1867.	Pour suivre la cour à Gaspé, 24 jours.		144 00	438 00
15 octobre .....	1,573	9 au 26 octobre .....	do Carleton et Iles de la Madeleine, 18 jours.		108 00	
1868.						
16 janvier .....	3,146	1867. Octobre et déc. ....	do Carleton (de circuit), 6 jours.		36 00	
17 avril .....	3,704	1868. 9 au 15 janvier .....	do Bassin de Gaspé et Percé, 25 jours.		150 00	
1868.						
cc-9 juillet .....	34	1867-68. 11 au 14 mai .....	do Carleton et comté Bonaventure, 6 jours.		24 00	
15 septembre .....	624	7 au 20 août .....	do Percé et comté de Gaspé, 14 jours.		84 00	
6 novembre .....	1,178	10 au 23 sept. ....	do Iles de la Madeleine et Bassin de Gaspé, 42 jours.		252 00	
1869.						
20 janvier .....	1,895	7 au 19 décembre.	do Percé et comté de Gaspé, 13 jours.		78 00	
17 avril .....	2,671	1 <sup>er</sup> février et mars..	do Gaspé et Percé, 22 jours.		132 00	
24 juin .....	3,221	13 mai au 10 juin.	do Iles de la Madeleine et Bassin de Gaspé, 29 jours.		174 00	744 00
1869.						
13 septembre .....	764	1869. 23 juil. au 15 août	do Rivière-aux-Renards et Percé, 26 jours.		150 00	
1870.						
24 janvier .....	2,313	Octobre et déc. ..	do Bassin de Gaspé et Percé, 24 jours.		144 00	294 00
1870.						
7 juillet .....	95	19 mai au 10 juin..	do Iles de la Madeleine, 23 jours.		138 00	138 00
1871.						
11 octobre .....	1,294	1871.	Tenir la cour .....		624 00	624 00
1872.						
9 août .....	458	1871-72. Déc. à mars .....	Pour suivre la cour à Percé et Bassin de Gaspé, 43 jours.		258 00	
1 <sup>o</sup> octobre .....	1,599	Juillet à sept .....	do la Rivière-aux-Renards, Percé et Iles de la Madeleine, 50 jours.		300 00	

## JUGE JOHNSON.

Mandats.		Date.	Reclamations—Détails.	Date.	Totaux.	
Date.	No.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1873.					\$ cts.	\$ cts.
26 janvier .....	2,870	1872-73. Octobre .....	do Bassin de Gaspé et Percé, 21 jours.		126 00	788 00
26 janvier .....	4,886	Mai et juin .....	do Iles de la Madeleine.		114 00	
1873.						
26 septembre .....	884	1873. Juillet et août .....	do Rivière-aux-Renards et Percé, 22 jours.		132 00	
1874.						
9 janvier .....	2,740	Oct. et déc. ....	do Bassin de Gaspé et Percé, 21 jours.		126 00	268 00
1867.						
18 septembre .....	1,097	1867. Septembre .....	Pour suivre la cour du banc de la Reine, Montréal.		100 00	
9 octobre .....	1,560	13 au 28 sept .....	do cours de circuit, Huntingdon, Waterloo et Knowlton, 16 jours.		96 00	
6 novembre .....	2,069	1 <sup>er</sup> au 28 oct .....	do do et du banc de la Reine, Bedford et Sweetsburgh, 28 jrs.		168 00	
16 décembre .....	2,641	10 décembre .....	do cour du banc de la Reine, Montréal.		100 00	
3 décembre .....	2,447	1 <sup>er</sup> au 5 nov .....	do cours de circuit, St. Martin, 5 jours.		30 00	
		6 au 12 do .....	do do Beauharnois, 7 jours.		42 00	
		12 au 19 do .....	do do		42 00	
		20 au 25 do .....	do do		36 00	
1868.						
6 février .....	3,323	13 au 17 janvier..	do cours de circuit, Huntingdon, 5 jours.		30 00	150 00
		18 au 24 do .....	do do Waterloo, 7 jours.		42 00	
		25 au 29 do .....	do do Knowlton, 4 jours.		30 00	
2 mars .....	3,483	1 <sup>er</sup> au 5 février..	do do Sweetsburgh, 6 jours.		36 00	
		6 au 12 do .....	do do Bedford, 7 jours.		42 00	
		13 au 19 do .....	do cours supérieure, Sweetsburgh, 7 jours.		42 00	
		20 au 25 do .....	do do cours du banc de la Reine do 6 jours.		36 00	
16 mars .....	3,615	Mars .....	do cours d'appel, Montréal (terme)		156 00	
31 mars .....	3,685	11 au 19 mars .....	do cours supérieure, Beauharnois, 9 jours.		100 00	
		20 au 23 do .....	do cours du banc de la Reine, Beauharnois, 4 jours.		54 00	
		25 au 29 do .....	do do		25 00	
6 mai .....	4,233	13 au 19 avril .....	do cours de circuit, Huntingdon, 5 jours.		30 00	
		20 au 24 do .....	do do Waterloo, 7 jours.		42 00	
		25 au 29 do .....	do do Knowlton, 5 jours.		30 00	
						102 00



## JUGE DUVAL

Mandats.		Date.	Nos.	Reclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Nos.					Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.							
30 septembre.....	1,190	1867.		Tenir la cour d'appel, Montréal.....	\$	100 00	
16 décembre.....	2,640	Décembre.....		do	cts.	100 00	
1868.							
18 mars.....	3,630	1868.		do		100 00	
18 juin.....	4,614	Mars.....		do		100 00	
1868.							
23 septembre.....	670	Septembre.....		do		100 00	400 00
15 18 décembre.....	1,462	Décembre.....		do		100 00	
1868.							
24 mars.....	2,337	1869.		do		100 00	
14 juin.....	3,162	Mars.....		do		100 00	
29 juin.....	3,312	Jun.....		do		100 00	
1869.							
24 septembre.....	853	1869.		do		100 00	
1870.							
21 mars.....	2,793	1870.		do		100 00	
9 juin.....	3,756	Mars.....		do		100 00	
1870.							
4 juillet.....	52	1870.		do		100 00	
27 septembre.....	980	Jun.....		do		100 00	
30 décembre.....	2,188	Décembre.....		do		100 00	
1871.							
30 mars.....	3,157	1871.		do		100 00	
26 juin.....	4,259	Mars.....		do		100 00	
1871.							
23 septembre.....	956	1871		do		100 00	500 00
		Septembre.....					

## JUGE DRUMMOND.

Mandats.		Date.	Nos.	Reclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Nos.					Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.							
27 septembre.....	1,094	1867.		Pour suivre la cour du Banc de la Reine, Québec.....	\$	100 00	
24 décembre.....	2,711	Septembre.....		do	cts.	100 00	
1868.							
23 mars.....	3,664	1868.		do		100 00	
19 juin.....	4,627	Mars.....		do		100 00	
1868.							
7 octobre.....	898	1868.		do		100 00	400 00
1869.							
19 juin.....	3,264	1869.		do		100 00	
1869.							
23 septembre.....	852	1869.		do		100 00	200 00
1870.							
10 janvier.....	2,182	1869-70.		do		100 00	
23 mars.....	2,839	Décembre.....		do		100 00	
27 juin.....	3,887	Mars.....		do		100 00	
							\$2,600 00

JUGE DRUMMOND.—*Suite.*

Mandats.		Nos.	Dates.	Réclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Montant des mandats.					Montant d'après l'état annuel.	
1870. Septembre..... Décembre.....	944 2,091	1870. Septembre..... Décembre.....	do do	do do	..... .....	\$ cts. 100 00 100 00	\$ cts. 100 00 100 00
1871. Mars..... Juin.....	3,283 4,241	1871. Mars..... Juin.....	do do	do do	..... .....	100 00 100 00	400 00
1871. 2 octobre..... 14 décembre.....	1,037 2,054	1871. Septembre..... Décembre.....	do do	do do	..... .....	100 00 100 00	100 00 100 00
1872. 12 mars..... 13 juin.....	3,100 4,309	1872. Mars..... Juin.....	do do	do do	..... .....	100 00 100 00	400 00
1872. 19 septembre..... 12 décembre.....	1,014 2,351	1872. Septembre..... Décembre.....	do do	do do	..... .....	100 00 100 00	100 00 100 00
1873. 15 mars..... 18 juin.....	2,568 4,818	1873. Mars..... Juin.....	do do	do do	..... .....	100 00 100 00	400 00
1873. 24 septembre.....	1,130	1873. Septembre.....	do	do	.....	100 00	100 00
							\$2,300 00

JUGE MONDELET.

1867. 3 octobre .....	1,186	1867. Septembre.....	Pour suivre la cour d'appel, Québec.....	.....	100 00
1868.* 7 janvier .....	2,792	1867-68. Décembre .....	do	.....	100 00
3 avril .....	3,680	do	do	.....	100 00
27 juin .....	4,662	do	do	.....	100 00
1868. 3 octobre .....	679	1868. Septembre.....	do	.....	100 00
1869. 18 janvier .....	1,539	1868. Décembre .....	do	.....	100 00
24 mars .....	2,351	1869. Mars .....	do	.....	100 00
25 juin .....	3,290	do	do	.....	100 00
1869. 28 septembre .....	866	1869. Septembre.....	do	.....	100 00
				.....	900 00

JUGE POLETTE.

1867. 8 octobre .....	1,502	1867. 27, 28 septembre.	Pour suivre la cour de circuit, Rivière du Loup, 2 jours .....	12 00	12 00
1868. 8 janvier .....	3,036	*	do do do	204 60	204 00
4 avril .....	3,863	26, 27 janvier .....	do do	12 00	
		6 au 26 février ..	do	126 00	
1868. 9 juillet .....	33	1868. 6 au 20 mai .....	do	90 00	138 00
5 octobre .....	862	25 au 29 mai .....	do	18 00	
		Août et sept.....	do do do	30 00	30 00
1869. 5 janvier .....	1,632	1868. 6 au 24 octobre.	do do	114 00	
		26, 28 novembre.	do do	18 00	132 00
					354 00



JUGE POLETTE.—*Suite.*

Mandats.		Date.	No.	Réclamations.—Détails.	Montants.		Totaux.	
Date.	No.				\$	cts.	Montant des mandats.	Montant d'après état annuel.
1869. 2 avril	2,497	1869. 25 au 26 janvier 6 au 26 février		Pour suivre les cours de circuit et supérieure, Rivière du Loup, 2 jours do	12 00 126 00	138 00	408 00	
1869. 9 juillet	19	1869. 6 au 20 mai Mai Juin		do St. Christophe (Arthabaska), 18 jours do Rivière du Loup, 2 jours do du banc de la Reine, Montréal, 6 jours	108 00 12 00 36 00	156 00		
12 octobre	1,117	Août 27 et 28 sept.		do do Arthabaska et Montréal, 6 jours	36 00 12 00	48 00		
1870. 10 janvier	2,180	21 octobre Décembre		do etc, Arthabaska, 21 jours do du banc de la Reine, (terme)	126 00 100 00	226 00		754 00
19 avril	3,175	1870. Janvier Février Mars		do de circuit, Rivière du Loup, 2 jours do do Arthabaska, 24 jours do conférer avec les Juges, Montréal, 5 jours	12 00 144 00 30 00	186 00		
27 juin	3,895	Mai Juin		do do Arthabaska et Rivière du Loup, 16 jours do d'appel, Montréal, 7 jours	96 00 42 00	138 00		
1870. 5 octobre	1,888	1870. Septembre		do de circuit, Arthabaska, 2 jours do do du banc de la Reine, Montréal, 3 jours	12 00 18 00	30 00		
30 décembre	2,194	Octobre Novembre Décembre		do cours de circuit et supérieure, Arthabaska, 16 jours do de circuit, Rivière du Loup, 2 jours do du banc de la Reine, (en appel) Montréal	96 00 12 00 100 00	220 00		
1871. 13 avril	3,417	1871. Février		do do cours supérieure et de circuit, Arthabaska, 18 jours	108 00	108 00		358 00

1871. 5 juillet	25	1871. Mai Juin		do do Arthabaska et Rivière du Loup, 16 jours do Banc de la Reine (en appel) Montréal	96 00 100 00	196 00		
5 octobre	1,199	Juillet Août		do cours supérieure et de circuit, Arthabaska 2 jours do Banc de la Reine (en appel) Montréal	12 00 100 00			
28 décembre	2,265	Septembre		do cours supérieure et de circuit, Arthabaska, 2 jours	12 00	124 00 204 00		
1872. 4 janvier 4 avril	3,449 3,449	1872. Jan. et fév Mars		do do do Rivière du Loup et Arthabaska, 18 jours do Banc de la Reine, Montréal	108 00 100 00	208 00		732 00
1872. 9 juillet	87	1872. Mai Juin		do cours de circuit, Arthabaska et Rivière du Loup, 16 jours do Banc de la Reine, Montréal (terme)	96 00 100 00	196 00		
1873. 17 2 janvier	1,237 2,698	1873. Fév. et nov. '71 Septembre		do do Arthabaska, 3 séances \$300, moins payé en mars et décembre, \$36.00 do cours de circuit et supérieure, Montréal, 2 jours do Banc de la Reine, Montréal (terme)	264 00 12 00 100 00	376 00		
1873. 12 juillet	3,855	1873. Janvier		do cours de circuit, Rivière du Loup et Maskinongé, 5 jours do Banc de la Reine, Montréal, 8 jours	30 00 48 00	78 00		
1874. 9 avril	193 3,747	1873. Mai 1874. Janvier		do cours de circuit, Rivière du Loup et B. R., Montréal, 16 jrs. do Banc de la Reine et cours de circuit, Rivière du Loup, et B. R., Montréal, 17 jours do cours de circuit, Rivière du Loup, 2 jours	96 00 102 00 12 00	96 00 102 00 12 00	746 00	
							114 00	3,466 00









JUGE TESSIER.

			Tenir la cour de circuit.....	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.
1872.	4,426	Avril.....	.....	.....	42 00	42 00
1873.	1,557	Octobre.....	do	.....	24 00	
8 novembre.....	1,869	.....	do	.....	48 00	
1874.	4,446	3 mai.....	do	.....	18 00	90 00
12 juin.....		.....	do	.....		132 00

JUGE ROUTHIER.

			Tenir la cour, St. Paul, Hébertville, Chicoutimi, 25 jours.....	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1873.	1,723	Sept et oct.....	.....	.....	150 00	
1874.	3,244	Décembre.....	do	.....	96 00	
23 février.....		.....	Tenir la cour du banc de la reine, à la Malbaie.....	.....	100 00	
					196 00	346 00
						346 00

JUGE CHAGNON.

			Tenir la cour, Napierville et Iberville, 6 jours.....	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1873.	2,306	Novembre.....	.....	.....	36 00	
1874.	3,443	Mars.....	do	.....	48 00	
14 mars.....	4,626	.....	do	.....	72 00	156 00
30 juin.....		.....	Napierville, Iberville et St. Hyacinthe, 12 jours.....	.....		156 00

JUGE McCORD.

Mandats.		Date.	Réclamations.—Détails.	Mandats.	Totaux.	
Date.	Nos.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1874.					\$ cts.	\$ cts.
25 avril.....	3,920	Avril.....	Tenir la cour de circuit et supérieure, Sorel, 11 jours.....		68 00	
29 mai.....	4,268	Mai.....	do Inverness et Drummondville, 8 jours.....		48 00	114 00
<b>JUGE BÉLANGER.</b>						
1874.					60 00	-60 00
8 juin.....	4,368	Nov. 1873 à mai, 1874.....	Tenir la cour de circuit, St. Martin et Huntington, 10 jours.....			60 00

JUGE BÉLANGER.

<b>JUGE MONK.</b>						
1867.					72 00	72 00
12 décembre.....	2,284	Octobre.....	Tenir la cour de circuit, Verchères, Vandreuil et Coteau, 12 jours.....			
1868.					42 00	
21 août.....	417	Juillet.....	do Vandreuil, 7 jours.....			
26 septembre.....	699	Avril.....	Tenir la cour du banc de la Reine, Québec, (Appels) do.....		100 00	
30 décembre.....	1,588	Décembre.....	do do do.....		100 00	
1869.					100 00	
30 mars.....	2,372	Mars.....	do do do.....		100 00	
30 juin.....	3,311	Juin.....	do do do.....		100 00	442 00

JUGE MONK.

1869.					100 00	
25 septembre.....	865	Avril.....	do do do.....			
1870.					100 00	
5 <sup>to</sup> 10 janvier.....	2,181	Avril.....	do do do.....			
8 avril.....	3,049	Décembre.....	do do do.....			
27 juin.....	3,904	Juin.....	do do do.....			
1870.					100 00	
3 octobre.....	1,162	Avril.....	do do do.....			
30 décembre.....	2,190	Décembre.....	do do do.....			
1871.					100 00	
18 février.....	2,762	Février.....	do do do.....			
20 avril.....	3,481	Avril.....	Aylmer.....		100 00	
26 mai.....	3,872	Mai.....	Québec.....		100 00	
31 mai.....	3,940	do.....	District de Richelieu.....		100 00	
26 juin.....	4,256	Juin.....	Iberville.....		100 00	
1871.					100 00	
14 juillet.....	150	Juillet.....	Québec.....		100 00	
29 septembre.....	1,009	Août.....	St. Scholastique et l'Industrie.....		200 00	
11 octobre.....	1,312	Octobre.....	do do do.....		100 00	
23 novembre.....	1,789	Novembre.....	do do do.....		100 00	
1872.					200 00	700 00
13 janvier.....	2,505	Nov. et déc.....	do do do.....			
1872.					200 00	
8 avril.....	3,499	Mars.....	do do do.....			
26 avril.....	3,722	Avril.....	Québec.....		100 00	
13 mai.....	3,924	Mai.....	Trois Rivières.....		100 00	
15 juin.....	4,352	Juin.....	Richelieu (District de).....		100 00	
1872.					100 00	
17 septembre.....	983	Septembre.....	Montréal.....		100 00	
26 décembre.....	2,519	Décembre.....	do do do.....			
1873.					200 00	1,200 00
15 mars.....	3,571	Fév. et mars.....	do do do.....			
26 juin.....	4,885	Juin.....	do do do.....			
1873.					100 00	
15 septembre.....	1,009	Septembre.....	do do do.....			
18 décembre.....	2,501	Décembre.....	do do do.....			
1874.					100 00	500 00
12 juin.....	4,447	Juin.....	do do do.....			
					100 00	300 00
						3,614 00

Mandats.		Date.	Réclamations.—Détails.	Mandats.	Totaux.	
Date.	Nos.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1870.					\$ cts.	\$ cts.
5 <sup>to</sup> 10 janvier.....	2,181	Avril.....	Tenir la cour de circuit, Verchères, Vandreuil et Coteau, 12 jours.....		68 00	
8 avril.....	3,049	Décembre.....	do Inverness et Drummondville, 8 jours.....		48 00	114 00
27 juin.....	3,904	Juin.....	do do do.....			114 00
<b>JUGE BÉLANGER.</b>						
1870.					60 00	-60 00
3 octobre.....	1,162	Avril.....	Tenir la cour de circuit, St. Martin et Huntington, 10 jours.....			60 00
30 décembre.....	2,190	Décembre.....	do do do.....			60 00
<b>JUGE MONK.</b>						
1871.					72 00	72 00
18 février.....	2,762	Février.....	Tenir la cour de circuit, Verchères, Vandreuil et Coteau, 12 jours.....			
20 avril.....	3,481	Avril.....	do Vandreuil, 7 jours.....		42 00	
26 mai.....	3,872	Mai.....	Tenir la cour du banc de la Reine, Québec, (Appels) do.....		100 00	
31 mai.....	3,940	do.....	do do do.....		100 00	
26 juin.....	4,256	Juin.....	do do do.....		100 00	
1871.					100 00	
14 juillet.....	150	Juillet.....	do do do.....			
29 septembre.....	1,009	Août.....	do do do.....			
11 octobre.....	1,312	Octobre.....	do do do.....			
23 novembre.....	1,789	Novembre.....	do do do.....			
1872.					100 00	
13 janvier.....	2,505	Nov. et déc.....	do do do.....			
1872.					100 00	
8 avril.....	3,499	Mars.....	do do do.....			
26 avril.....	3,722	Avril.....	Québec.....		100 00	
13 mai.....	3,924	Mai.....	Trois Rivières.....		100 00	
15 juin.....	4,352	Juin.....	Richelieu (District de).....		100 00	
1872.					100 00	
17 septembre.....	983	Septembre.....	Montréal.....		100 00	
26 décembre.....	2,519	Décembre.....	do do do.....			
1873.					200 00	1,200 00
15 mars.....	3,571	Fév. et mars.....	do do do.....			
26 juin.....	4,885	Juin.....	do do do.....			
1873.					100 00	
15 septembre.....	1,009	Septembre.....	do do do.....			
18 décembre.....	2,501	Décembre.....	do do do.....			
1874.					100 00	500 00
12 juin.....	4,447	Juin.....	do do do.....			
					100 00	300 00
						3,614 00

JUGE SICOTTE.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Nos.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.				\$ cts.	\$ cts.	
5 décembre.....	2,482	1867. Septembre..... 3 octobre.....	Pour tenir la cour à St. Jean, 6 jours de circuit, St. Jean, (spécial), 3 jours..... do revision, Québec, 4 jours..... do circuit, Marieville et St. Jean, 5 jours..... do do Napierville, Iberville, St. Jean, 21 jours.....	36 00 18 00 24 00 30 00 126 00	234 00	
1868.						
25 février.....	3,465	1867-68. Décembre..... Janvier..... Février.....	du banc de la Reine, St. Jean, 3 jours..... supérieure et du banc de la Reine. St. Jean, 9 jours..... do revision, Québec, 4 jours..... do circuit, Marieville, 3 jours.....	18 00 54 00 24 00 18 00	114 00	
26						
31 mars.....	3,688 4,870	Mars..... Avril..... Mars et juin.....	sup. et de cir. Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours. do revision, Québec, 4 jours..... do sup. et de cir., Napierville, Iberville, et St. Jean, 2 jr..	24 00 174 00	138 00 198 00	684 00
1869.						
31 mars.....	2,367	1868. Mars..... Février..... Mars.....	supérieure et du banc de la Reine, St. Jean, 7 jours..... do Marieville, and St. Jean, 7 jours..... do do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	42 00 42 00 138 00	222 00	
1868.						
29 juin.....	3,307	Mars..... Juin.....	do Marieville et St. Jean, 10 jours..... do do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	60 00 138 00	198 00	
1868.						
30 novembre.....	1,372	Octobre..... Novembre.....	do Marieville et St. Jean, 6 jours..... do do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	36 00 138 00	198 00	
1869.						
29 novembre.....	1,677	1868-69. Octobre..... Novembre.....	do Marieville et St. Jean, 6 jours..... do do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	36 00 138 00	174 00	594 00

30 mars.....	2,854	Décembre..... Février.....	do St. Jean, 8 jours..... do Marieville, Iberville, Napierville et St. Jean, 26 jours.....	48 00 156 00	204 00	378 00
1870.						
12 juillet.....	155	Mars..... Juin.....	do Marieville et St. Jean, 11 jours..... do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	66 00 138 00	204 00	
1871.						
26 novembre.....	1,795	Juillet..... Septembre..... Octobre..... Novembre.....	do St. Jean, ( <i>Habeca Corpus</i> ), 3 jours..... do St. Liboire, 3 jours..... do St. Jean et Marieville, 7 jours..... do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	18 00 18 00 42 00 138 00	216 00	
1871.						
31 mars.....	3,284	1870-71. Décembre..... Janvier..... Février..... Mars.....	do St. Jean, 15 jours..... do do St. Liboire, 3 jours..... do do St. Jean et Marieville, 7 jours..... do do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	90 00 18 00 42 00 138 00	288 00	708 00
1871.						
5 juillet.....	27	Avril..... Mai..... Juin.....	do St. Jean et St. Liboire, 7 jours..... do Sorel, Berthier, L'Assomption et Marieville, 26 jours..... do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	42 00 166 00 138 00	336 00	
1872.						
1er décembre.....	1,911	Juillet..... Septembre..... Octobre..... Novembre.....	do Berthier et St. Jean, 10 jours..... do St. Jean, Danville, St. Liboire, Sorel, etc., 48 jours..... do Iberville, Napierville, St. Jean, 23 jours.....	60 00 288 00 138 00	486 00	
1872.						
2 avril.....	3,413	1872. Décembre..... Janvier..... Février..... Mars.....	do St. Jean, 10 jours..... do Danville et St. Liboire, 8 jours..... do Ste. Julienne et Joliette, 21 jours..... do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	60 00 48 00 126 00 138 00	372 00	1,194 00
1872.						
15 août.....	525	Avril..... Mai..... Juin.....	do St. Jean et St. Liboire, 7 jours..... do do Ste. Marie, 15 jours..... do Napierville, Iberville et St. Jean, 23 jours.....	42 00 90 00 138 00		
1871.						
Décembre.....			la cour du Banc de la Reine, St. Jean.....	76 00		
1872.			do do do.....	100 00		446 00



JUGE SICOTTE.—Suite.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Nos.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1872.				\$	\$	
18 décembre.....	2,437	1868.	Pour tenir la cour à St. Jean, 12 jours.....	72 00		
			do St. Liboire et St. Jean, 14 jours.....	84 00		
			do St. Jean et Ste. Marie, 9 jours.....	54 00		
			do Napierville, Ibeville et St. Jean, 23 jours.....	138 00		
			do du Banc de la Reine, St. Jean.....	100 00	448 00	
1873.		1872.	do de circuit, St. Jean, 6 jours.....	36 00		
29 mars.....	3,691	Décembre.....				
		1873.	do do Napierville, Ibeville et St. Jean, 23 jours.....	150 00		
			do do St. Liboire, St. Jean et Arthabaska, 23 jrs.....	138 00	324 00	1,218 00
18 juillet.....	265	1873.	do do St. Jean, Marieville et Ibeville, 43 jours.....	258 00		
			do do du Banc de la Reine, St. Jean.....	100 00	358 00	
23 octobre.....	1,612	1874.	les cours de circuit et supérieurs, Trois-Rivières et St. Liboire, 41 js.	282 00		
			do la cour du Banc de la Reine, Trois-Rivières.....	100 00	382 00	
30 juin.....	4,627	1874.	do de circuit, Marieville et St. Liboire, 12 jours.....	72 00		
			do du Banc de la Reine, Montréal.....	100 00	172 00	912 00
						\$7,688 00

JUGE CARON.

1869.	1867.	Pour suivre la cour du Banc de la Reine (en appel), Montréal, deux termes.		200 00	
12 décembre.....	2,585 Décembre.....	do	.....	100 00	
1868.	3,663 Mars.....	do	.....	100 00	
23 mars.....	4,605 Juin.....	do	.....	400 00	
15 juin.....					
1868.	1868.	do	.....	100 00	
15 septembre.....	610 Septembre.....	do	.....	100 00	
16 décembre.....	1,643 Décembre.....	do	.....		
1869.	1869.	do	.....	100 00	
23 mars.....	2,338 Mars.....	do	.....	200 00	
18 juin.....	3,254 Juin.....	do	.....		
1869.	1869.	do	.....	100 00	
18 septembre.....	790 Septembre.....	do	.....	100 00	
22 décembre.....	1,915 Décembre.....	do	.....	100 00	
1870.	1870.	do	.....		
21 mars.....	2,792 Mars.....	do	.....	100 00	
27 mai.....	3,589 Mars.....	do	.....	100 00	
27 juin.....	3,896 Mai et juin.....	do	.....	200 00	
1870.	1870.	do	.....	600 00	
26 septembre.....	942 Septembre.....	do	.....	100 00	
20 décembre.....	2,090 Décembre.....	do	.....	100 00	
1871.	1871.	do	.....	100 00	
17 mars.....	3,050 Mars.....	do	.....	100 00	
22 juin.....	4,217 Juin.....	do	.....	100 00	
1871.	1871.	do	.....	400 00	
21 septembre.....	930 Août.....	do	.....	100 00	
1872.	1872.	do	.....	100 00	
4 janvier.....	2,419 Décembre.....	do	.....	100 00	
2 février.....	2,725 Janvier.....	do	.....	100 00	
26 avril.....	3,721 Avril.....	do	.....	200 00	
1872.	1873.	do	.....	500 00	
9 juillet.....	84 Juin.....	do	.....	100 00	
28 septembre.....	1,234 Septembre.....	do	.....	100 00	
1873.	1873.	do	.....	100 00	
2 janvier.....	2,695 Novembre.....	do	.....	100 00	
8 janvier.....	2,755 Décembre.....	do	.....	100 00	
				400 00	
					\$2,800 00

JUGE TORRANCE.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Totaux.		
Date.	No.			Montant.	Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
1869.	1,761	1868.	12 00	30 00		
6 janvier.....		Octobre.....	18 00			
	2,378	Novembre.....				
1er avril.....		1869.	18 00	36 00	66 00	
	144	Février.....	18 00			
15 juillet.....	144	Mars.....				
27 décembre.....	1,961	1869.				
		Juin.....	18 00	18 00		
		Octobre.....	18 00			
		Novembre.....				
1870.	3,440	1870.				
11 mai.....		Janvier.....	18 00			
		Février.....	36 00	72 00	126 00	
		1872.				
9 août.....	460	Janvier.....	100 00			
	3,390	1873.				
3 mars.....	4,508	Février.....	90 00			
26 mai.....		Mai.....	96 00			
					286 00	
					\$478 00	

JUGE AYLWIN.

1868.	2 janvier.....	1868.	Pour suivre la cour du banc de la Reine, Québec.....	100 00	200 00
	Décembre .....		do .....	100 00	

JUGE ROY.

1868.	28 mars .....	1867-68.	Pour tenir la cour de circuit, Baie St. Paul, 4 jours.....	24 00	372 00
		Mars.....	do Chicoutimi, 13 jours.....	78 00	
		Septembre.....	do Baie St. Paul, 3 jours.....	18 00	
		Octobre.....	do Chicoutimi, 19 jours.....	114 00	
		1868.	do Baie St. Paul, 5 jours.....	130 00	
		Janvier.....	do Chicoutimi, 8 jours.....	108 00	
		Février.....	do Baie St. Paul, 5 jours.....	30 00	
		1868.	do cour supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		Mars.....	do cour de circuit, Baie St. Paul, 5 jours.....	30 00	
		Juillet.....	do cours de circuit et supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		Septembre.....	do cour de circuit, Baie St. Paul, 5 jours.....	30 00	
		Octobre.....	do cours de circuit et supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		1869.	do cour de circuit, Baie St. Paul, 5 jours.....	30 00	
		Janvier.....	do cour de circuit et du banc de la Reine, Chicoutimi, 20 jours.....	120 00	
		Février.....	do cour de circuit, Baie St. Paul, 7 jours.....	42 00	
		1869-70.	do Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		Mars.....	do Baie St. Paul, 3 jours.....	18 00	
		Juillet.....	do cour supérieure, Chicoutimi, 12 jours.....	72 00	
		Septembre.....	do Baie St. Paul, 5 jours.....	30 00	
		Octobre.....	do cour criminelle, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		1870.	do cour de circuit, Baie St. Paul, 4 jours.....	24 00	
		Janvier.....	do cours de circuit et du banc de la Reine, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		Février.....	do cour de circuit, Baie St. Paul, 3 jours.....	18 00	
		1870.	do cours de circuit et supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		Mars.....	do cour de circuit et supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		1871.	do cour de circuit et supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	96 00	
		10 mars .....	do cour de circuit et supérieure, Chicoutimi, 16 jours.....	234 00	
				234 00	
				354 00	
				354 00	
				372 00	
				402 00	
				1,362 00	

JUGE DROLET.

Mandats.		Dates.	Réclamations—Détails.	Montant.	Totaux.	
Date.	No.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1868.		1868.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
14 avril .....	3,962	1er janvier.....	Allocation pour papeterie pour 1 an, cour de Vice-Amirauté.....	.....	32 00	32 00

JUGE MCKAY.

1869.		1868-69.				
6 janvier.....	1,598	Mars et déc .....	Pour tenir la cour de circuit à Yaudreuil et Coteau Landing, 3 jours. Banc de la Reine, Québec, \$100.....	.....	118 00	
31 mars.....	2,371	Février et mars..	Pour tenir la cour du banc de la Reine à Québec et Arthabaska, (2 termes).....	.....	200 00	
29 juin.....	3,309	Juin.....	do do Québec (partie du terme).....	.....	36 00	354 00
29 septembre.....	886	Septembre.....	do cour de circuit, Ste. Scholastique, 6 jours.....	.....	30 00	30 00
1870.		1870.				
16 juillet.....	189	Juillet.....	do cour supérieure, do 7 jours.....	.....	42 00	42 00
						426 00

## JUGE TASCHEREAU (H. E.)

1868. 27 février..... 57	3,416	1867. Juillet..... Octobre..... Décembre.....	Pour tenir la cour de circuit à do Arthabaska, 3 jours..... do Bellechasse, 2 jours..... do Mégantic, 6 jours.....	18 00 12 00 36 00		66 00
1869. 28 juin.....	3,310	1868-69. Mars..... Octobre.....	do Lotbinière, 3 jours..... do do.....	18 00 18 00		
1869. 22 décembre.....	1,916	1869. Juin..... 1869. Novembre.....	do Mégantic, 6 jours..... do Kamouraska, 9 jours.....	36 00 54 00		72 00
1870. 8 mars..... 27 mai.....	2,652 3,500	1870. Février..... Mars.....	do Kamouraska et Lotbinière, 13 jours..... do do.....	78 00 72 00		204 00
1871. 23 janvier..... 20 avril.....	2,547 3,484	1870-71. Octobre..... Février et mars.....	do Ste. Croix et Lotbinière, 4 jours..... do districts de Chicoutimi et Saguenay, 49 jours.....	24 00 294 00		
1871. 8 juillet..... 2 octobre..... 8 novembre..... 28 décembre.....	65 1,036 1,611 2,264	1871. Mai et juin..... Août et sept..... Juillet..... Octobre.....	Pour tenir les cours criminelle et de circuit, district du Saguenay, 28 jours. do do..... do Chicoutimi, 22 jours..... do Chicoutimi, 18 jours.....	..... ..... 132 00 108 00	168 00 48 00	318 00
1871. 28 décembre.....		Décembre.....	do do Saguenay, 19 jours.....	.....	240 00	
1872. 30 janvier..... 28 février..... 5 mars..... 26 mars..... 9 mai..... 28 mai.....	2,082 2,956 3,029 3,238 3,912 4,091	1872. Janvier..... Février..... Mars..... Mai..... Mai.....	do do St. Paul, 4 jours..... do do..... do Pour tenir les cours criminelle et de circuit, district de Chicoutimi, 22 jours. do Saguenay, 13 jours..... do de St. Jean, 4 jours..... do do St. Paul, 5 jours.....	..... ..... ..... ..... ..... .....	24 00 24 00 132 00 78 00 24 00 30 00	882 00
1872. 26 août.....	696	Juin.....	do Paul, 19 jours..... do Pour tenir la cour du banc de la Reine, district du Saguenay (trois termes).....	114 00 300 00		414 00

JUGE TASCHEREAU (H. E.)—Suite.

Mandats.		Dates.	Réclamations—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	No.				\$ cts.	\$ cts.
1872.						
19 septembre	1,007	1872. Juillet.	Pour tenir la cour de circuit à Chicoutimi, 24 jours.	144 00	544 00	
		Fév. et juillet	do	400 00		
20 octobre	1,754	1872. Octobre	circuit et supérieure, Chicoutimi, 21 jours.	114 00	126 00	
26 novembre	2,095	1872. Novembre	do do Arthabaska, 19 jours.	100 00	214 00	
			do do Arthabaska.			
9 décembre	2,275	1872. Novembre	circuit, Arthabaska, 2 jours.		12 00	
31 décembre	2,679	1872. Décembre	do Bate St. Paul et Saguenay, 21 jours.	126 00		
			do do Saguenay.	100 00	226 00	
1873.						
22 février	3,316	1873. Jan. et fév.	circuit, Hébertville, Chicoutimi et Baie St. Paul.	120 00		
			do do Chicoutimi.	100 00	220 00	
3 mars	3,391	1873. Février	supérieure et de circuit, Chicoutimi, 10 jours.		60 00	
29 mars	3,690	1873. Mars	do Bate St. Paul, 19 jours.		114 00	
30 mai	4,579	1873. Mai	do do Arthabaska, 15 jours.		90 00	
1873.						
4 juillet	30	1873. Juin	circuit, Saguenay, 20 jours.	120 00		
18 juillet	264	1873. Juin et juillet	do do Saguenay.	100 00	220 00	2,020 00
18 juillet	264	1873. Juin et juillet	circuit et supérieure, Arthabaska, Hébertville et Chicoutimi, 22 jours.	132 00		
8 octobre	1,345	1873. Août	do do Chicoutimi.	100 00	232 00	
8 octobre	1,245	1873. Août	do do 3 jours.		18 00	
13 octobre	1,763	1873. Octobre	circuit, Ile Verte, 6 jours.		36 00	
13 octobre	1,971	1873. Octobre	supérieure, Arthabaska, 5 jours.		30 00	
24 décembre	2,281	1873. Novembre	do Kamouraska, 17 jours.	102 00		

Mandats.		Dates.	Réclamations—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	No.				\$ cts.	\$ cts.
1874.						
20 janvier	2,929	1873-74. Déc. et janvier.	do cours supérieure et banc de la Reine.	100 00		
20 janvier	2,929	1874. Déc. et janvier.	do cours supérieure, à Kamouraska, 10 jours.		202 00	
13 avril	3,783	1874. Juillet et mars.	do do Kamouraska et Ile Verte, 24 jours.	144 00	60 00	
			do do de la Reine	100 00		
23 mai	4,216	1874. Avril et mai	do cours de circuit, Ile Verte et Kamouraska, 11 jours.		244 00	
					60 00	1,108 00
						4,670 00

JUGE TASCHEREAU, (J. T.)

Mandats.		Dates.	Réclamations—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	No.				\$ cts.	\$ cts.
1871.						
28 novembre	1,610	1871. Octobre	Pour tenir la cour du banc de Reine, Québec et St. Joseph, 15 jours.		90 00	
12 avril	3,559	1872. Mars	do de circuit, Inverness et Mégantic, 5 jours.		30 00	
16 août	532	1872. 16 août	do du banc de la Reine, Québec, \$100 00, moins \$6 00 payé.		94 00	120 00
29 mars	9,689	1873. Février.	do circuit, Lotbinière, 3 jours.			
		Mars	do du banc de Reine, Québec.	18 00		
1873.						
4 juillet	32	1873. Juin	do do Montréal.		118 00	
4 octobre	1,299	1873. Septembre	do do do		100 00	212 00
					100 00	
1874.						
31 janvier	2,993	1874. Décembre	do do do		100 00	
1er avril	3,668	1874. Mars	do do do		100 00	
30 juin	4,629	1874. Juin	do do do		100 00	
						500 00
						832 00





## JUGE BEAUDRY.

1869.	1869.	2,377	1869.	.....	.....	18 00	36 00
31 mars.....	Mars.....	3,447	do	Pour tenir la cour de circuit, Vaudreuil, 3 jours.....	.....	18 00	
	Mai.....		do	do	Verchères, 3 jours.....		
1870.	1870.	2,794	do	do	Vaudreuil et Côteau, 6 jours.....	36 00	54 00
21 mars.....	Mars.....	3,665	do	do	Verchères, 3 jours.....	18 00	
1er juin.....	Mai.....		do	do	do et Côteau, 6 jours.....	36 00	
1870.	Juillet.....	362	do	do	Vaudreuil et Côteau, et Verchères, 3 et 6 jours.....	54 00	
3 août.....	Octobre.....	1,686	do	do			
16 novembre.....			do	do			
1871.	1871.	2,546	do	du banc de la Reine, Montréal.....	.....	100 00	
23 janvier.....	Janvier.....	3,084	do	de circuit, Vaudreuil et Côteau, 9 jours.....	.....	54 00	
23 mars.....	Février et mars.....	4,131	do	do	Verchères, St. François et Ste. Julienne, 11 jrs.....	66 00	
16 juin.....	Mars et juin.....		do	do			310 00
1871.	1871.	469	do	do	Vaudreuil et Côteau, 6 jours.....	36 00	
10 août.....	Juillet.....	1,702	do	do	Verchères, Vaudreuil et Côteau, 9 jours.....	54 00	
14 novembre.....	Octobre et nov.....	2,211	do	do	Beauharnois, 6 jours.....	36 00	
27 décembre.....	Décembre.....		do	do			
1872.	1872.	3,140	do	do	Berthier et L'Assomption, 9 jours.....	54 00	
14 mars.....	Janvier.....		do	do	Verchères et Marieville, 6 jours.....	36 00	
	Février.....		do	do	Vaudreuil, 3 jours.....	18 00	
	Mars.....		do	do			
1872.	1872.	457	do	do	Côteau Landing, 3 jours.....	18 00	
9 août.....	Juillet.....	2,094	do	do	du banc de la Reine, Ste. Scholastique.....	100 00	
26 novembre.....	Octobre et nov.....	do	do	do			
1873.	1873.	3,570	do	do	Vaudreuil et Côteau, 6 jours.....	36 00	
15 mars.....	Mars.....	4,550	do	do	Verchères, 3 jours.....	18 00	
28 mai.....	3 mai.....		do	do			
1873.	1873.	746	do	do	Vaudreuil et Côteau, 6 jours.....	36 00	
29 août.....	Juillet.....	2,068	do	do	do et Verchères, 9 jours.....	54 00	
18 novembre.....	Octobre et nov.....		do	do			
1874.	1874.	3,406	do	do	do et Côteau, 6 jours.....	36 00	
11 mars.....	6 mars.....						126 00
							\$986 00

## JUGE SANBORNE.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Nos.				Montant des mandats.	Montant d'après l'état annuel.
1867.					\$	cts.
28 janvier.....	3,017	1867. Nov. et déc.....	Pour tenir la cour de circuit, Stanstead et Coaticook, 7 jours.....	42 00		
		1873. Janvier.....	do do Drummondville et Richmond, 5 jours.....	30 00	72 00	
24 mars.....	3,645	Janv. et février..	do do Cookshire, Danville, etc., 11 jours.....		66 00	138 00
1873.		1873. Mai et juin.....	do do Stanstead, Richmond, Danville et Coaticook, 18 jours.....		108 00	
4 octobre.....	1,296	Septembre.....	do do Drummondville, Richmond, etc., 7 jours.....		42 00	
2 décembre.....	2,260	Octobre.....	do do Cookshire, Ham Sud, Stanstead, 15 jours.....		90 00	
1874.		1874. Janv. et février..	do do do do 12 jours.....		72 00	
5 mars.....	3,343	Janv. et février..	do cour d'appel, Québec.....		100 00	412 00
30 juin.....	4,628	Juin.....				\$550 00





JUGE RAMSAY.

Date	Montant	Période	Description	Cour	Montant	Total	
1870.							
23 octobre	1,273	Sepembre	Pour tenir la cour à	Huntingdon, Shefford, Knowlton, etc., 12 jours	72 00	930 00	
16 novembre	1,687	Octobre	Bedford et Nelsonville, 20 jours	120 00			
2 décembre	1,866	Novembre	St. Martin et Beauharnois, 23 jours	138 00			
1871.							
16 février	2,756	Déc. et janvier	Beauharnois, Nelsonville, Shefford, etc., 15 jours	90 00	150 00		
10 mars	2,980	Février	Nelsonville, Bedford, etc., 15 jours	126 00			
20 avril	3,482	Mars	Huntingdon, Châteauguay, Beauharnois, 26 jours	156 00			
26 mai	3,870	Mai	allocation de circuit, avril	126 00			
7 juin	4,017	Mai	Beauharnois, St. François, etc., 17 jours	102 00			
1871.							
3 juillet	64	Juin	Beauharnois, Richmond, Joliette, Shefford, etc., 22 jours	132 00			
14 juillet	149	Juillet	St. François (cour de révision), 3 jours	18 00			
5 octobre	1,200	Août	Joliette (cour supérieure), 5 jours	30 00	42 00		
1872.							
14 mars	3,125	Nov. et déc.	Beauharnois, 2 jours	12 00	132 00		
1872.							
14 mars	3,125	Décembre	Stanstead et Coaticook, 2 jours	12 00	66 00		
1872.							
14 mars	3,125	Décembre	Stanstead, Brome, St. François et Shefford, 20 jours	120 00			
1872.							
14 mars	3,125	Décembre	Richmond, Compton et Stanstead, 11 jours	66 00	100 00		
1872.							
14 mars	3,125	Décembre	Sherbrooke (ordre spécial, 5 mars)	100 00			
1872.							
14 mars	3,125	Décembre	do do	100 00	18 00		
1872.							
14 mars	3,125	Décembre	do do	18 00			
1872.							
8 avril	3,500	Mars	Sorel, Drummond et Compton, 21 jours	126 00	118 00		
3 juin	4,142	Avril	Sherbrooke (ordre spécial)	100 00			
1872.							
3 juin	4,142	Avril	do do	100 00	416 00		
1872.							
3 juin	4,142	Avril et mai	Richmond, cour du banc de la Reine (ordre spécial)	18 00			
1872.							
3 juin	4,142	Avril	St. François (ordre spécial)	100 00	138 00		
1872.							
3 juin	4,142	Avril et mai	do do	100 00			
1872.							
26 janvier	2,629	Octobre	Québec (procès de Gagy vs. Browne), 20 jours	120 00	416 00		
1872.							
26 janvier	2,629	Octobre	Sorel, Stanstead, Compton, Richmond, etc., 16 jours	96 00			
1872.							
26 janvier	2,629	Octobre	Missisquoi, Bedford et St. François, 23 jours	138 00	1,606 00		

JUGE RAMSAY.—*Suite.*

Mandats.		Date.	No.	Date.	Réclamations.—Détails.	Montant.	Totaux.	
Date.	No.						Montant des mandats	Mentant d'après l'état annuel.
1872.	9 août .....	1872.	459	1er février .....	Pour tenir la cour, à Bedford (cour du banc de la Reine).....\$100 00 Moins..... 18 00	\$ cts.	\$ cts.	
				22 mars .....	do Beauharnois (cour du banc de la Reine).....\$100 00 Moins. 18 00	82 00		
				16 octobre.....	do Bedford (cour du banc de la Reine).....	100 00	264 00	
	16 août .....		529	1er juin .....	do Sherbrooke (cour supérieure).....	100 00		
				6 juin .....	do Sherbrooke (cour du banc de la Reine) .....	100 00		
					do Castrique (circuit) 3 jours .....	18 00		
					do Québec (cour de révision) 6 jours .....	36 00	254 00	
	9 septembre.....		1,337	Septembre.....	do do 4 jours .....	24 00		
					do Richmond (circuit), 3 jours.....	18 00	42 00	
	17 décembre.....		2,490	Décembre .....	do Québec, cour du banc de la Reine.....	.....	100 00	
	1874.			1874.	do do .....	.....	100 00	
	13 mars .....		3,430	Mars .....	do do .....	.....	200 00	
							3,296 00	

## JUGE CASALUIT.

1870. 10 septembre..... 24 novembre.....	807 1,788	1870. Avril..... Septembre.....	Pour tenir la cour, frais de route comme jugé, 20 jours..... do révision, 1 jour..... do Kamouraska, 8 jours..... do Rimouski, Ile Verte, Matane, 50 jours.....	..... 6 00 48 00 300 00	120 00	
1871. 20 avril.....	3,483	1870. Décembre.....	do Kamouraska, et circuit, Beauce, 15 jours.....	90 00	364 00	
1871. 14 juillet.....	146	1871. Février..... Fév. et mars.....	do révision, Québec, et supérieurs, Kamouraska, 19 jours..... do Matane et Ile Verte, 26 jours.....	114 00 156 00	360 00	834 00
2 décembre.....	1,917	Avril..... Mai et juin.....	do Rimouski, 6 jours..... do Rimouski et Kamouraska, 41 jours.....	126 00 156 00	282 00	
1872. 26 avril.....	3,723	Sept. et oct..... 1872. Février..... Fév. et mars..... Avril..... 1871. Décembre.....	do St. Germain et Ile Verte, 28 jours..... do Kamouraska, 20 jours..... do Rimouski, 15 jours..... do Rimouski, Matane et Ile Verte, 24 jours..... do Rimouski et Ile Verte, 11 jours..... do d'appel, Montréal.....	168 00 120 00 90 00 144 00 66 00 100 00	288 00	
9 juillet..... 2 septembre.....	85 769	1872. Juin et juillet..... Mars et octobre..... Avril et nov..... Mars..... Avril.....	do Kamouraska, Matane et Rimouski, 46 jours..... do du Banc de la Reine, Rimouski, (deux termes)..... do Kamouraska, do \$200, moins \$66..... do do do \$100, moins \$24..... do do do \$100, moins \$66.....	200 00 134 00 76 00 34 00	400 00	970 00
6 décembre.....	2,227	Sept., oct. et nov..... Octobre et nov.....	do Kamouraska, Témiscouata et Matane, 46 jours..... do du Banc de la Reine, Kamouraska, deux termes.....	276 00 200 00	444 00	
1873. 16 avril.....	4,003	1873. Février et mars..... Mars..... Avril..... Décembre.....	do Témiscouata et Kamouraska, 36 jrs. do Rimouski..... do Kamouraska..... do Montréal, 6 jours.....	216 00 100 00 100 00 36 00	476 00	
3 octobre.....	1,293	Juin et sept.....	do Québec, Rimouski et Kamouraska, 42 jours.....	.....	452 00	1,642 00
					252 00	252 00
						\$3,698 00

JUGE BOSSÉ.

Mandats.		Dates.	Réclamations.—Détails.	Montants.	Totaux.	
Date.	Nos.				\$	cts.
1868. 20 avril.....	4,042	1868.	Pour tenir les cours supérieurs, criminelle et de circuit, St. Jean Port Joli, St. Michel et St. Joseph, 30 jours.....		\$	cts.
1868. 21 juillet.....	149	1868. 6 mai.....	do transport à Montmagny, une journée..... do do do Montmagny, 6 jours..... do do do St. Jean Port Joli, une journée..... do do do St. Jean Port Joli, 3 jours..... do do do transport à Québec, une journée..... do do do transport de Québec à Ste. Hénéline, une journée..... do do do Ste. Hénéline, une journée..... do do do do à Québec, une journée..... do do do St. Joseph de la Beauce, une journée..... do do do do 17 jours..... do do do transport à Québec, une journée..... do do do St. Michel, une journée..... do do do do	6 00 72 00 6 00 18 00 6 00 6 00 6 00 6 00 6 00 6 00 102 00 6 00 6 00	\$	cts.
1868. 8 janvier.....	1,787	1868. Octobre..... Novembre.....	do Ste. Hénéline, St. Joseph, St. Michel, 23 jours..... do Montmagny et St. Jean Port Joli, 22 jours.....	138 00 132 00	\$	cts.
1869. 21 avril.....	2,727	1869. Janvier..... Février..... Mars.....	do St. Joseph (rendre jugements), 3 jours..... do St. Jean Port Joli, Montmagny, 14 jours..... do do do do 3 jours..... do Ste. Hénéline, St. Joseph, St. Michel et Montmagny, 25 jours.....	18 00 84 30 18 00 150 00	\$	cts.
1868. 15 octobre.....	1,031	1868. Juillet.....	do Québec, St. Jean Port Joli, Montmagny, 10 jours.....	270 00	\$	cts.
1869. 7 juillet.....	41	1869. Avril..... Mai et juin.....	do Montmagny, 2 jours..... do St. Jean, Ste Hénéline, St. Joseph, 43 jrs.....	12 00 258 00	\$	cts.
					252 00	
					270 00	
					270 00	852 00
					60 00	
					270 00	

1870. 28 janvier.....	2,344	1870. Juillet et sept..... Octobre..... Nov. et décembre.....	do Montmagny et Lambton, 12 jours..... do Ste. Hénéline, St. Joseph et St. Michel, 23 jours..... do Kamouraska, St. Jean, Montmagny, 37 jours.....	78 00 138 00 222 00	\$	cts.
1870. 29 avril.....	3,303	1870. Jan. fév. et mars.....	do Lambton, Montmagny, St. Michel, St. Joseph et Ste. Hénéline, 45 jours.....	438 00	\$	cts.
1870. 15 juillet.....	183	1870. Mai..... Juin.....	do do do 24 jours..... do do do 24 jours.....	270 00 144 00 144 00	\$	cts.
1871. 31 octobre.....	1,492	1871. Octobre et nov.....	do Ste. Hénéline, St. Joseph, Port Joli, etc., 46 jours.....	288 00	\$	cts.
1871. 30 décembre.....	2,193			90 00	\$	cts.
1871. 4 avril.....	3,330			276 00	\$	cts.
1871. 14 juillet.....	147	1871. Avril..... Mai..... Juillet.....	do do do do do	246 00	\$	cts.
1871. 11 octobre.....	1,314		do St. Michel, (rendre jugements), 3 jours..... do Montmagny, St. Jean et Lambton, 24 jours..... do Ste. Hénéline, St. Joseph, St. Michel, 21 jours.....	18 00 144 00 126 00	\$	cts.
					288 00	
					84 00	
					372 00	
					372 00	978 00
						900 00
						372 00
						\$3,282 00



## RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT, du 3 mars 1875, demandant un état de toutes les sommes qui se trouvaient au crédit de la Puissance, dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou autre personne, le 20 février dernier, avec indication des noms des banques, agents financiers ou autres personnes ayant les deniers en dépôt, et mention si ces dépôts portent ou non intérêt, avec le taux de l'intérêt accordé dans chaque cas.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
OTTAWA, 17 mars 1875.

ETAT indiquant les balances, remboursables à demande ou portant intérêt, qui se trouvaient au crédit de l'honorable Receveur-Général dans diverses banques le 20 février 1875.

Banques.	Remboursable à demande.		Portant intérêt.		Taux d'intérêt.
	\$	cts.	\$	cts.	
St. Lawrence.....	1,561	64	50,000	00	5
Molson.....	108,319	93	170,722	23	5
De Québec.....	100,130	49	173,200	00	5
De la Cité.....	7,595	64	50,000	00	5
D'Ottawa.....	41,284	47			
Du Peuple.....	33,154	29	250,000	00	5
Nationale.....	41,822	86	250,000	00	5
Union du Bas-Canada.....	11,522	19	100,000	00	5
D'Echange du Canada.....	3,556	16	30,000	00	5
Métropolitaine.....	11,083	61	193,888	90	5
D'épargne de la cité et du district de Montréal.....	168,908	76	600,000	00	5
Des Townships de l'Est.....	20,164	12	40,000	00	5
De St-Hyacinthe.....	3,523	36			
Des Artisans.....	1,000	00			
De St-Jean.....	25,841	45			
Jacques-Cartier.....	11,544	70			
Canadienne de Commerce.....	167,623	61	538,888	89	5
Des Marchands.....	138,807	88	190,000	00	5
Ontario.....	315,553	87	440,861	11	5
Royale Canadienne.....	6,260	71	146,333	33	5
De Toronto.....	9,332	22	250,000	00	5
Du District de Niagara.....	4,498	37			
De l'Amérique Britannique du Nord.....	26,254	53			
Ville-Marie.....	16,130	14	50,000	00	5
D'Hochelega.....	25,280	82	25,000	00	5
De Hamilton.....	4,000	00			
De Montréal.....	825,557	70	*1,973,333	33	5
De Montréal, St-Jean, N. B.....	388,902	03			
De Montréal, Moncton.....	238,330	90			
De Montréal, Halifax.....	173,682	81			
Des Marchands, Halifax.....	87,195	10			
Du Peuple, Halifax.....	833	33			
Union, Halifax.....	20,803	02			
De la Nouvelle-Ecosse.....	123,563	61	80,000	00	5
Commerciale, Windsor, Nouvelle-Ecosse.....	38,446	46			
D'Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.....	53,524	83			
De Liverpool, Nouvelle-Ecosse.....	42,086	09			
De St-Stephen, Nouveau-Brunswick.....	14,009	96			
Maritime, Nouveau-Brunswick.....	72,537	17			
Du Nouveau-Brunswick.....	72,616	00			
Amérique Britannique du Nord, St-Jean.....	16,438	09			
Du Peuple, Frédéricion, N.-B.....	28,490	51			
De la Colombie-Britannique.....	276,393	94			
De l'île du Prince-Edouard.....	61,879	86			
Des Marchands, île du Prince-Edouard.....	10,353	32			
Union, île du Prince-Edouard.....	26,713	74			
Des Marchands, Winnipeg.....	57,063	95			
Total.....	3,934,177	74	5,512,227	79	

\* 5 p. 100 sur \$1,000,000 et 4 p. 100 sur \$973,333.33.

JOHN LANGTON,

Auditeur

## RÉPONSE

A une adresse du Sénat, du 5 mars 1875, demandant copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement fédéral, le gouvernement local de l'île du Prince-Edouard, le gouvernement impérial, et les propriétaires fonciers, relativement à un bill passé par la législature locale de cette province sous le titre "*The Land Purchase Bill of 1874.*" (Acte du rachat des terres, de 1874).

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

Département du Secrétaire d'Etat,  
Ottawa, 18 mars 1875.

PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,

GOUVERNEMENT, 18 mai 1874.

(No. 31.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, pour l'instruction de Son Excellence le Gouverneur-Général, copie (en duplicata), portant le certificat du Procureur-Général et le grand sceau de la province suivant l'usage, d'un acte adopté par les deux chambres de la législature, en la session dernière de l'assemblée générale, sous le titre : " Acte de 1874 concernant le rachat des terres " (*The Land Purchase Act, 1874*), avec un mémoire du Procureur-Général où sont exposées les raisons qui motivent cette mesure, et certains documents mentionnés dans son écrit, numérotés 1 à 4 inclusivement.

Item, copie d'une correspondance entre le gouvernement local et certains propriétaires de terres en cette province ou leurs agents, communiquée à la législature lors de la proposition par le gouvernement local de l'acte dont il s'agit.

Item, un état contenant les noms des propriétaires auxquels cet acte serait probablement applicable, leurs demeures, et les nombres d'acres de terre à eux appartenant. Quant aux données quantitatives, elles peuvent n'être pas entièrement exactes : le relevé en a été fait d'après les archives provinciales, et il est possible qu'il se découvre quelque écart entre le nombre d'acres attribué à telle ou telle personne et le vrai total ; mais c'est là l'approximation la plus sûre que l'on ait pu obtenir dans les circonstances présentes. Le même état indique aussi le nombre d'acres de terre appartenant aux petits francs-tenanciers, bien que ceux-ci ne soient pas visés par les dispositions de l'acte.

Item, un état des étendues de terre rachetées par le gouvernement local en vertu de l'acte relatif au rachat des terres dans l'enceinte de l'île, 16<sup>e</sup> Vict., chap. 18, et des actes qui l'amendent ; avec les noms des vendeurs et ce qu'a coûté l'acre. Item, un état des terres rachetées, sous l'empire de l'acte 28<sup>e</sup> Vict., chap. 5, par des tenants à bail aidés par le gouvernement dans la mesure que cet acte détermine ; avec les noms des vendeurs et le prix total payé de ces terres.

Je transmets de plus une pétition de G. W. DeBlois, écuyer, agent de mademoiselle Sullivan et de lady Georgina Fane, demeurantes en Angleterre, lequel demande un délai qui permette aux dites dames de faire valoir auprès de Son Excellence des motifs pour lesquels l'acte en question ne devrait pas recevoir la sanction. La pétition est cachetée et adressée au Gouverneur-Général, quoique M. DeBlois en ait fourni copie entre mes mains. Enfin j'envoie une pétition de Wm Cundall, écuyer, et autres, propriétaires fonciers, qui prient Son Excellence de ne pas sanctionner l'acte.

Comme cette mesure touche à des droits privés, puisqu'elle impose aux propriétaires de 500 acres ou plus de terre une obligation de vendre à des prix à déterminer par un arbitrage, auquel ils sont forcés d'être partie, je me suis estimé en devoir de la réserver pour la soumettre à la considération de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Depuis plus d'un demi-siècle, la question dite des terres agite l'esprit public dans cette province ; à plusieurs reprises, la législature locale a essayé de débarrasser l'île du régime entravant des tenures par bail emphytéotique ; maintes fois elle a sollicité, à cet effet, le concours du gouvernement impérial, en le pressant de consentir à l'établissement d'une *cour d'escheat*, à cause de l'inexécution par les concessionnaires des conditions que la Couronne a attachées aux concessions ; mais le gouvernement de Sa Majesté a invariablement refusé de consentir à cette demande.

En 1860, il y eut trois commissaires nommés pour faire enquête des différends entre propriétaires et tenants par bail, et les accommoder ; les propriétaires ou la plupart d'entre eux donnaient les mains à ce compromis. L'un des commissaires fut choisi par le Secrétaire d'Etat des Colonies, un autre par les propriétaires, et le troisième par la législature locale. Leur décision motivée, qualifiée "d'habile et impartiale" par feu le duc de Newcastle, alors Secrétaire d'Etat des Colonies, n'eut pas de suite, parce qu'ils avaient confié le soin de déterminer la valeur des terres de townships, ce qu'ils eussent dû faire eux-mêmes, à des personnes tierces hors des termes du compromis. Copie (No. 1) du rapport et du jugement des commissaires accompagne le mémoire du procureur-général, et je prends respectueusement la liberté de soumettre à l'attention de Son Excellence le gouverneur-général ces diverses pièces où se trouve l'histoire complète de la question des terres à remonter à l'année 1767.

Le désir de mettre fin au régime de la tenure par bail, quant aux terres encore en la possession des propriétaires fonciers, ne s'est point affaibli ; il est au contraire plus ardent que jamais depuis la Confédération, vu la somme de huit cent mille dollars affectée par le gouvernement fédéral pour le rachat des droits de propriété sur le territoire de cette province. Sans attendre que les autres actes de la session soient prêts, je crois devoir transmettre l'acte en question, pour que son Excellence puisse le prendre en considération le plus tôt possible en raison de l'importance de son objet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. HODGSON,

*Administrateur.*

A l'honorable

Secrétaire d'Etat, Ottawa.

#### ACTE DE 1874 CONCERNANT LE RACHAT DES TERRES.

Attendu que les tenures par bail de cette île sont depuis longtemps un sujet de contestation, et qu'elles nuisent beaucoup à la prospérité de cette province, comme au contentement et au bonheur de ses habitants ;

Et attendu qu'il appert, par une correspondance récente entre le gouvernement de cette île et certains propriétaires, qu'on ne peut raisonnablement espérer de voir ces derniers céder de gré à gré leurs terres de townships au gouvernement à prix modérés ;

Et attendu qu'il est très-désirable de convertir les tenures par bail en propriété

de francs-tènements, d'après des conditions également justes et équitables à l'égard des tenants par bail et des propriétaires :

L'administrateur du gouvernement, le conseil et l'assemblée décrètent ce qui suit :—

I. L'expression ci-dessous mentionnée, laquelle, prise dans son acception ordinaire, a une signification moins étendue ou différente, sera dans le présent acte, excepté lorsque la nature du contexte exclura cette interprétation, entendue dans le sens suivant :

Le mot *propriétaire* comprendra toute personne recevant ou ayant droit de recevoir, au jour du rachat, les rentes, produits ou profits de terres quelconques situées dans cette île (et contenant ensemble plus de cinq cents acres), soit de son chef propre, soit comme fidéicommissaire, tuteur, exécuteur testamentaire ou administrateur pour une ou plusieurs autres personnes, soit comme mari, du chef de sa femme ou conjointement avec elle ; et que ces terres se trouvent données à bail ou non, occupées ou non, cultivées ou incultes ; pourvu qu'aucune disposition du présent acte ne soit réputée applicable au propriétaire dont les terres, affectées à son usage et à son occupation actuels et non données à bail, ne contiendront pas plus de mille acres.

II. Le secrétaire colonial notifiera à tout propriétaire de cinq cents acres de terre ou plus que le gouvernement de cette province veut faire l'acquisition de sa propriété en vertu des dispositions du présent acte.

III. La notification au propriétaire peut être faite, soit par signification à sa personne, ou, s'il n'est pas dans l'île, à son agent ou procureur connu, soit, dans tous les cas, par envoi de l'avis, confié au bureau général des postes à Charlottetown, à l'adresse du propriétaire au lieu de sa dernière résidence connue, et par insertion de copie de l'avis dans la *Royal Gazette* pendant huit semaines consécutives. Le dépôt à la poste et la publication ainsi faits seront censés être une notification aussi bonne et valable que si l'avis avait été remis à son propriétaire ou à son agent en personne.

IV. Le gouvernement et le propriétaire ainsi notifié nommeront chacun un commissaire pour le règlement de la somme de deniers à payer au dit propriétaire comme il est ordonné ci-après.

V. Les commissaires ainsi nommés par le gouvernement et le propriétaire, nommeront un tiers-commissaire, lequel agira conjointement avec eux.

VI. Au cas où un propriétaire ne désignerait pas un commissaire dans les soixante jours de la notification prescrite par la section deux, il pourra être présenté requête à la Cour Suprême, de la part du gouvernement, afin qu'elle nomme un commissaire pour ce propriétaire.

VII. Sur cette requête, la Cour Suprême nommera un commissaire pour le propriétaire qui aura refusé de le faire ; et ce commissaire aura mêmes pouvoirs et autorité que s'il eût été choisi par le dit propriétaire suivant la section quatre du présent acte.

VIII. Si le commissaire nommé par le gouvernement et le commissaire nommé par le propriétaire ne peuvent s'accorder sur le choix du tiers, l'un ou l'autre pourra présenter requête à la Cour Suprême afin qu'elle nomme ce tiers.

IX. Sur cette requête, la Cour Suprême nommera un tiers-commissaire, lequel, après sa nomination, aura mêmes pouvoirs et autorité que s'il eût été choisi par les commissaires nommés par le gouvernement et le propriétaire.

X. Au cas où un propriétaire incapable, pour cause de démence ou d'imbécillité d'esprit, minorité ou autre empêchement quelconque, serait sans tuteur, il pourra être présenté requête à la Cour Suprême, de la part du gouvernement, afin qu'elle nomme un tuteur au dit incapable.

XI. Sur cette requête, la Cour Suprême pourra donner à l'incapable un tuteur *ad litem*.

XII. Si un commissaire meurt, devient incapable ou refuse d'agir, avoir d'avoir exécuté les fonctions à lui imposées en vertu du présent acte, la partie ou les parties qui l'auront nommé devront, dans les vingt jours de son décès, défaut de capacité ou refus, nommer un autre commissaire à sa place.

XIII. Au cas où le commissaire nommé par le gouvernement ou le propriétaire

refuseraient ou négligeraient de nommer, en remplacement du commissaire ainsi dé-cédé, devenu incapable ou refusant d'agir, un autre commissaire dans les dix jours du décès, défaut de capacité ou refus, requête sera présentée, en vertu de la section six du présent acte, de la part du gouvernement, à la Cour Suprême, afin qu'elle nomme un commissaire pour le propriétaire ou le commissaire ayant refusé ou négligé de le faire.

XIV. Nomination étant faite des trois commissaires, il sera donné avis, au moins trente jours à l'avance, de la part du gouvernement, à chaque propriétaire (ou à son agent dans l'île fondé de sa procuration dûment enregistrée au bureau du registre des actes), que les commissaires vont être appelés à apprécier la valeur des terres des propriétaires fonciers.

XV. Le gouvernement, ainsi que tout propriétaire, pourra se faire représenter par un conseil devant les commissaires.

XVI. Chacune des parties aura la faculté d'assigner des témoins devant les commissaires, par *supena* et *subpena duces tecum*, obtenus au greffe sur paiement des taxes ordinaires.

XVII. Les dits commissaires auront le pouvoir d'interroger, sous la foi du serment, toute personne qui comparaitra devant eux, soit comme partie intéressée, soit comme témoin; de citer devant eux les personnes qu'ils jugeront ou que la majorité d'entre eux jugera à propos d'entendre en témoignage sur les matières soumises à leur examen et les faits qu'ils voudraient vérifier pour l'exécution du présent acte; et de requérir l'apport et production devant eux, par elles, de tous livre, papier, plan, instrument, pièce ou chose mentionnés dans les citations et nécessaires aux fins de cet acte. Si une personne citée ainsi devant eux refuse ou néglige de satisfaire à la citation, ou si, après avoir comparu, elle refuse de répondre à quelque interrogation pertinente, ou de produire quelque livre, papier, plan, instrument, pièce ou chose en sa possession ou sous son contrôle, qu'elle aura été requise par la citation d'apporter ou produire, elle encourra, par chaque tel refus ou défaut, une amende de cinq dollars au moins à cinquante dollars au plus, au profit de Sa Majesté, (la dite amende à recouvrer avec les dépens, aux noms des commissaires, ou au nom de l'un d'eux, par voie de déclaration, poursuite ou plainte devant la Cour Suprême), et faute de paiement, sera punie d'un emprisonnement de trois mois au plus, sans préjudice, en outre, de la peine que la Cour Suprême pourra lui infliger pour raison de désobéissance.

XVIII. Les commissaires, après avoir été nommés comme il est dit ci-dessus, prêteront serment devant un des juges de la Cour Suprême, de bien et fidèlement remplir la fonction à eux imposée en exécution du présent acte, et de décider, dans toutes les matières qui seront portées devant eux, au mieux de leur jugement, sans crainte, faveur ni affection.

XIX. Si un propriétaire ne comparait pas devant les commissaires, suivant l'avis, les commissaires seront libres de procéder *ex parte*.

XX. Pourront les commissaires, à la réquisition de tout propriétaire sur preuve de motifs estimés par eux suffisants, accorder à ce propriétaire une prolongation de temps avant de procéder à instruire et juger.

XXI. Il sera légalement permis aux commissaires, à nommer en exécution de cet acte, de pénétrer sur toutes terres à l'égard desquelles ils seront appelés à prononcer, pour en faire tel examen qui pourrait être nécessaire, sans être empêchés ou exposés à des poursuites; et ils auront droit de se faire donner, pour cet effet, main-forte par les juges de paix et autres, en cas d'opposition.

XXII. Pourront les commissaires, ou une majorité d'entre eux, ajourner de temps à autre l'instruction d'une affaire, ainsi qu'ils le croiront nécessaire ou opportun.

XXIII. Sur les preuves produites devant eux, les commissaires, ou deux quelconques d'entre eux, prononceront l'indemnité ou prix à payer au propriétaire, et auquel celui-ci aura droit pour la privation de ses terres et de tous ses intérêts en icelles.

XXIV. Le fait que l'acquisition ou la vente des terres est forcée et non pas volontaire, ne donnera lieu, en faveur des propriétaires, à aucune compensation à raison de cette circonstance, le présent acte ayant pour objet le paiement à chaque propriétaire d'une indemnité convenable et proportionnée à la juste valeur de son intérêt, sans plus.

XXV. Dans l'évaluation du montant de l'indemnité due au propriétaire privé de son intérêt ou de son droit sur des terres, les commissaires prendront en considération les circonstances ou faits suivants :

(a) Ce que d'autres propriétaires dans l'île auront auparavant vendu leurs terres au gouvernement.

(b) Le nombre d'acres à bail dans la contenance des terres ou de la propriété à évaluer ; la durée des baux ; les rentes de ces baux ; les arrérages de rentes avec les années d'arrérages ; et la probabilité raisonnable de leur recouvrement.

(c) Le nombre d'acres de terres vacantes ou non données à bail, la qualité de ces terres et leur valeur pour le propriétaire.

(d) 1o. Le produit brut des rentes effectivement payées par les preneurs à bail, par an, pendant les six dernières années ; 2o. les dépenses et charges, tant principales qu'accessoires, relatives au recouvrement de ces rentes, et à leur réception par le propriétaire ; 3o. les recettes nettes du propriétaire pendant la dite période de six années.

(e) Le nombre d'acres de terre possédés ou occupés par tous individus qui, n'ayant pas reconnu le propriétaire pour tel ou ne lui ayant pas payé de rente, prétendraient cette terre contre lui ; et les probabilités raisonnables en faveur du propriétaire, ainsi que ses dépenses convenables pour soutenir son droit, en pareil cas, devant une cour de loi, seront des éléments que les commissaires devront faire entrer en considération en estimant la valeur des terres d'un propriétaire.

XXVI. Lorsque les commissaires ou deux quelconques d'entre eux auront prononcé, leur jugement sera rendu public par la délivrance d'une copie d'icelui au propriétaire ou à son agent dûment autorisé ainsi qu'il est dit ci-dessus, et par le dépôt de la minute au greffe de la Cour Suprême.

XXVII. A l'expiration du délai de trente jours de cette publication, le gouvernement versera à la Trésorerie coloniale le montant de l'indemnité ainsi prononcée par les commissaires ou deux quelconques d'entre eux, au crédit de la poursuite ou procédure dans laquelle la dite indemnité aura été prononcée.

XXVIII. Aussitôt après le dit versement, le trésorier colonial délivrera au greffier de la Cour Suprême un certificat du versement susdit opéré à la trésorerie, lequel certificat sera fait dans la forme A annexée au présent acte.

XXIX. Le lieutenant-gouverneur en conseil constituera une personne apte et idoïne sous le nom de *fidéicommissaire public* (*Public Trustee*), laquelle, lorsque l'indemnité au propriétaire prononcée comme dit est aura été versée ainsi qu'il est ci-dessus prescrit, procédera (à moins que la Cour Suprême ou un juge d'icelle ne lui en ait fait inhibition), après un avis de quatorze jours au propriétaire ou à son agent fondé de procuration, à opérer un transport de la propriété du dit propriétaire au commissaire des terres publiques, lequel transport pourra se faire en la forme B annexée au présent acte.

XXX. Sera le commissaire des terres publiques investi, par le transport mentionné dans la section précédente du droit de propriété absolue et irrévocable (*indefeasible*) en fief simple, libre de toutes charges, de quelque nature qu'elles soient, et la tiendra et en disposera de même que si la terre avait été acquise en vertu des dispositions de l'acte passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria actuellement régnante, chapitre dix-huit, intitulé : " Acte portant diverses dispositions pour l'acquisition de terres au nom du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que pour la réglementation de la vente et de l'administration de ces terres, et pour autres objets ; " et seront aussi attribués au commissaire des terres publiques tous arrérages de rentes dus sur les susdites terres.

XXXI. La nomination du fidéicommissaire public sera scellée du grand sceau de cette province, et enregistrée au bureau du registre des actes.

XXXII. La partie ayant droit à l'indemnité entière prononcée, ou la partie ou les parties ayant droit à une quotité de cette indemnité, pour les terres ainsi transférées par le fidéicommissaire public au commissaire des terres publiques, pourront la toucher après une ordonnance de la Cour Suprême à cet effet, qu'elles obtiendront en présentant requête et en justifiant de leur droit.

XXXIII. La Cour Suprême, saisie d'une telle requête, exigera que tous les intéressés soient rendus parties à cette procédure, et répartira le montant de l'indemnité en telles parts et quotités qu'ils auront droit de recevoir.

XXXIV. Lorsque l'indemnité entière pour une propriété aura été versée à la trésorerie, et que le transport aura été opéré par le fidéicommissaire public au commissaire des terres publiques, le gouvernement sera absolument quitte de toute responsabilité envers quiconque pourrait réclamer la propriété ainsi transférée ou quelque intérêt en icelle, sauf le cas prévu par la section suivante.

XXXV. La partie qui obtiendra une ordonnance de la Cour Suprême à fin d'acquiescement entre ses mains de toute indemnité à laquelle elle aura droit pour sa propriété attribuée au commissaire des terres publiques, ou pour son intérêt, sera remboursée de ses frais relatifs à toutes procédures prises en vertu du présent acte; pourvu, toutefois, que nul n'obtienne et n'ait droit d'obtenir aucuns frais et dépens, qui, ayant fait demande à la Cour Suprême d'une ordonnance pour recevoir les deniers versés à la trésorerie, aura succombé; mais il paiera et remboursera à la partie qui aura obtenu l'ordonnance tels frais à elle occasionnés par la demande ainsi rejetée.

XXXVI. Lorsque le commissaire des terres publiques sera investi, en vertu du présent acte, d'une propriété, tenue auparavant au nom d'un ou plusieurs dépositaires ou fidéicommissaires, la cour ordonnera que les deniers de l'indemnité pour la cession de cette propriété soient placés aux noms de ces fidéicommissaires en forme de dépôts de confiance ou de fidéicommissis, pour être les intérêts de ce placement payés de la même manière et aux mêmes personnes que l'étaient les rentes, produits et profits de la terre avant la cession d'icelle.

XXXVII. En ce qui concerne le placement et le paiement des deniers de l'indemnité et des intérêts résultant de ces deniers, la cour devra faire telle ordonnance qui satisfasse aux exigences du cas, de manière que les veuves saisies d'un douaire, les mineurs, les créanciers ayant un titre par jugement ou un mortgage, et toutes personnes ayant un droit de propriété ou un intérêt en la dite terre, ou aux rentes foncières nées ou à naître, ou aux arrrages de telles rentes, puissent recevoir soit les intérêts des deniers de la dite indemnité après le placement sus-mentionné, soit les deniers de l'indemnité ou des quotités de ces deniers, en raison et proportion du droit de propriété ou intérêt qu'ils avaient en la dite terre ou aux rentes foncières ou aux arrrages de telles rentes, avant l'aliénation susdite au commissaire des terres publiques.

XXXVIII. Chaque fois qu'il y aura eu des dépositaires ou fidéicommissaires investis de telles terres, l'indemnité sera acquittée entre leurs mains pour être par eux tenue en la même forme de dépôts de confiance ou de fidéicommissis que l'étaient les terres; et lorsqu'il n'y aura pas de dépositaires ou fidéicommissaires, la Cour Suprême aura le pouvoir d'en nommer, et devra, par une ordonnance ou mandement de cour, déclarer la forme de dépôts de confiance ou de fidéicommissis en laquelle ils auront à tenir la dite indemnité et la manière dont ils en feront placement.

XXXIX. La Cour Suprême pourra destituer tout dépositaire ou fidéicommissaire qu'elle aura ainsi nommé, et en constituer un autre en remplacement.

XL. Il sera alloué aux commissaires et au fidéicommissaire public, à raison de leurs services, telle rétribution que le lieutenant-gouverneur en conseil estimera leur être due, eu égard aux circonstances de chaque cas, laquelle sera à la charge du gouvernement de la province.

XLI. Aucun jugement des dits commissaires ou de deux quelconques d'entre eux ne sera censé nul et non venu par défaut de formalité, vice ou cause quelconque; mais la Cour Suprême aura le pouvoir, sur la requête à cet effet soit du gouvernement provincial, soit du propriétaire, d'ordonner le renvoi aux commissaires du jugement rendu par eux, pour qu'ils le rectifient; pourvu toutefois que la requête à fin de renvoi aux commissaires soit présentée à la Cour Suprême dans les trente-jours de la publication ci-dessus ordonnée du jugement; et pourvu en outre qu'en cas qu'un tel jugement soit renvoyé aux commissaires, ils aient pleine et entière faculté de le réviser et réformer, et que leurs pouvoirs ne soient pas censés avoir pris fin après leur premier jugement rendu. Dans aucun cas, il n'y aura appel de ce jugement soit à la Cour Suprême



soit à la Cour de Chancellerie ou autre tribunal quelconque; et aucun tel jugement, non plus que les procédures devant les commissaires, ne pourra être évoqué ni soumis à enquête par aucune cour, par voie de *certioravi* ou toute autre voie; mais, sauf le pouvoir ci-dessus donné à la Cour Suprême de déférer de nouveau l'affaire aux dits commissaires, leur jugement sera obligatoire, final et décisif pour toutes les parties.

XLII. La Cour Suprême est autorisée à établir des règles, non incompatibles avec les dispositions du présent acte, pour assurer l'exécution de cet acte; et ces règles seront publiées dans le journal *Royal Gazette*.

XLIII. Et d'autant qu'il convient que les affaires déferées, sous l'empire du présent acte, à la Cour Suprême, ne puissent préjudicier à l'exercice de ses attributions ordinaires en session, la dite cour pourra de temps à autre fixer des temps d'audiences pour les procédures autorisées par cet acte; pourvu, toutefois, qu'il soit donné avis de ces temps d'audiences, une semaine à l'avance, dans la *Royal Gazette*.

XLIV. Après la passation du présent acte, aucun propriétaire ne pourra soutenir de demande en justice pour le recouvrement d'autres rentes que celles de l'année courante et de l'année suivante; et si un propriétaire forme une telle action contre un tenant par bail, celui-ci pourra alléguer le présent acte pour arrêter cette action; et il ne sera accordé aucune ordonnance d'exécution, en vertu d'un jugement obtenu ou à obtenir pour rentes par un propriétaire contre un tenant par bail dans cette île, sauf et excepté pour les rentes de l'année courante et de l'année subséquente; et si un tel titre exécutoire est donné, la Cour Suprême ou l'un de ses juges, sur requête, ordonnera de surseoir à toute exécution jusqu'à ce que les commissaires ci-dessus désignés aient prononcé.

XLV. Le présent acte sera cité sous le titre de *l'Acte du rachat des terres, de 1874.*"

A.

CANADA, }  
Province de l'Île du Prince-Edouard. }

(L. S.)

Re

La propriété de A.B.C.D. et autres, et *l'Acte du rachat des terres, de 1874.*

Je certifie par le présent écrit que la somme de \_\_\_\_\_ a été placée au crédit du compte ouvert en l'affaire ci-dessus; laquelle somme sera versée, ensemble les dépens, entre les mains de la partie ou des parties auxquelles la Cour Suprême, par mandement donné en la dite affaire, ordonnera de la remettre.

Ce jour de 187

Trésorier.

(B).

CANADA, }  
Province de l'Île du Prince-Edouard. }

Re

La propriété de A. B., etc., et *l'Acte du rachat des terres, de 1874.*

Soit notoire à tous par les présentes que moi, C.D., fidéicommissaire public dûment nommé suivant les dispositions de *l'Acte du rachat des terres, de 1874*, je concède par les présentes et en vertu du dit acte (la somme de \$ \_\_\_\_\_) ayant été versée à la trésorerie de cette province dans l'affaire ci-dessus, comme il appert par le certificat ci-annexé du trésorier de la dite province) à E.F., commissaire des

terres publiques et à ses successeurs à son titre, toute cette propriété territoriale (*la décrire ici*) pour, par le dit E.F., commissaire des terres publiques et à ses successeurs à son titre, la posséder et tenir, avec tous arrérages de rentes dus sur icelle, en fidéi-commis, pour tels objets et sauf tels pouvoirs, prévisions, règles et droits à tous égards, et sous la condition d'administrer le tout et en disposer suivant tels modes qui sont, énoncés, déclarés et contenus dans un acte passé en la seizième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, actuellement régnante, chapitre 18, sous le titre: "Acte portant diverses dispositions pour l'acquisition de terres au nom du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que pour la réglementation de la vente et de l'administration de ces terres, et pour autres objets;" et dans tous les autres actes qui l'amendent et s'appliquent aux terres acquises sous son empire par le dit commissaire des terres publiques et à lui transportées. En témoignage de quoi j'ai apposé aux présentes ma signature et mon cachet, ce

jour de A.D. 187

Fait par le dit C. D. }  
 en la présence de }

Copie certifiée conforme,

18 mai 1874.

(Signé),

FREDK. BRECKEN,  
 Procureur-Général.

*Raisons présentées par le Procureur-Général, qui motivent l'acte concernant le rachat des terres.*

BUREAU DU PROCUREUR-GÉNÉRAL,  
 CHARLOTTETOWN (I. P. E.), 18 mai 1874.

Cet acte a été adopté par la législature de cette province en la session dernière, et a été réservé par son honneur l'Administrateur du gouvernement pour être soumis à la considération de son Excellence le Gouverneur-Général.

Les tenures territoriales de cette île ont retardé beaucoup ses progrès dans la voie de la prospérité. Elles sont à l'heure présente, elles n'ont cessé d'être depuis plus d'un siècle, une source féconde de mécontentement et la cause de beaucoup d'agitation. L'histoire de la question des terres se trouve en raccourci dans un rapport fait, en 1861, par une commission royale chargée d'accommoder les différends entre propriétaires et tenants par bail, dans une correspondance de MM. Palmer et Pope avec le bureau des colonies en 1863, et dans un procès-verbal du conseil exécutif de cette île en date du 11 janvier. Je joins une copie de ces pièces à ce mémoire.

Les efforts de différents gouvernements qui se sont succédé dans l'île, en ce qui a trait au règlement de la question, ont eu pour résultat le rachat de plusieurs propriétés.

Avant la confédération de cette île avec le Canada, le revenu local n'offrait pas de ressources suffisantes pour permettre d'opérer le rachat de tous les droits sur les terres, les propriétaires eussent-ils même été disposés à les céder à des prix modérés. Aux termes du pacte fédéral, le gouvernement général a pris l'engagement de payer une somme de \$800,000 pour le rachat des terres qui sont en la possession des propriétaires restants.

En réponse à une adresse du conseil exécutif de cette île, datée du 6 février 1869, sur le sujet de la tenure des terres, le très-honorable comte de Granville, alors secrétaire d'Etat des Colonies, dans une dépêche du 13 mars 1869, s'est exprimé ainsi: "Comme on est évidemment incertain si la colonie de l'Île du Prince-Edouard s'unira ou non bientôt avec le Canada, je ne me propose pas

---

d'entrer en l'examen d'une question dont le gouvernement impérial, supposé que l'union ait lieu, cesserait probablement de s'occuper. La question des terres devrait être, à mon avis, laissée autant que possible à la décision de ceux à qui serait dévolu, à la suite d'un changement dans la situation coloniale, le soin de mettre à exécution les mesures relatives à ce sujet."

D'après une correspondance entre l'administration provinciale et certains propriétaires, ouverte depuis que cette île fait partie du Canada, le gouvernement local croit que, pour plusieurs propriétaires de terres de townships, on ne peut raisonnablement espérer qu'ils céderont de leur bon gré ces terres à des prix modérés, et que d'autres n'ont nullement le désir de permettre à leurs tenants par bail de devenir propriétaires de francs-tènements.

Cédant à l'exigence de la situation, fortifié dans la résolution d'agir par la dépêche du comte Granville, dont j'ai cité un passage, la législature a adopté cet acte, au moyen duquel elle espère régler pour toujours une question longtemps agitée, d'une manière également juste et libérale à l'égard des propriétaires et de leurs fermiers.

(Signé) **FREDERICK BRECKEN,**  
Procureur-Général.

État indiquant le nombre d'acres de terre rachetés par le gouvernement de la Province de l'Île du Prince-Edouard, la situation des terres, ce qu'a coûté l'acre, la date du rachat, les noms des vendeurs, etc.

Township.	No.	Nombre d'acres.	Nombre total d'acres.	Prix de l'acre.	Montant payé.	Date du rachat.	Nom du propriétaire.
				\$ cts.	\$ cts.		
	38	8,713					
	39	14,821					
	40	8,397					
	41	16,183					
	42	18,102					
	43	3,467					
	44	1,456					
	45	12,720	70,539	0 95	67,012 05	28 décembre 1854	W. H. Pope, Écr. et George E. Morton, Écr.
	46	4,694	12,720	0 73	9,285 60	2 juin 1856	Sir H. J. Walsh et A. J. Walsh.
	47	11,691					
	48	12,002					
	49	5,210					
	50	13,862					
	51	14,600					
	52	13,000	63,059	0 52	32,270 68	17 septembre 1850	Comte Selkirk.
	53	16,683 1/2	13,000	0 75	9,750 00	24 novembre 1850	Hatton H. Stansfield, Écr.
	54	6,248	23,931 1/2	1 05	24,077 55	14 oct. 1865, 1er juin 1864	Sir Graham G. Montgomery.
	55	11,800				16 mai 1865, 14 mai 1866	James Montgomery et autres.
	56	20,280					
	57	25,080					
	58	19,050					
	59	17,800					
	60	14,800					
	61	14,300					
	62	6,140					
	63	14,210					
	64	4,707					
	65	7,549					
	66	9,620					
	67	6,600					
	68	1,600					

49	5,800						
50	414						
51	36,380						
52	1,202						
53	150						
54	503						
55	250						
56	150						
57	3,715	212,885	1 21	257,590 85	1er juillet 1866	Sir Edward Cunard et William Cunard, Écr.	
58	200	3,715	0 96	3,566 40	15 novembre 1867	Rev. George Townshend.	
59	6,913						
60	300	7,413	1 76	13,047 88	13 juillet 1868	Hon. James C. Pope.	
61	1,068						
62	5,071						
63	18,028	6,139	0 65	3,990 35	4 février 1869	Hon. T. H. Haviland.	
64	3,728	18,028	1 43	25,780 04	24 août 1869	Hon. T. H. Haviland et G. W. DeBlois, Écr.	
65	11,928	3,728	2 11	7,866 08	25 mars 1869	Daniel Hodgson, Écr.	
66	12,175	11,928	2 03	24,213 84	31 mars 1870	Hon. Edward Palmer et autres.	
67	12,175	12,175	3 24 1/2	39,500 00	23 décembre 1871	Edward J. Hodgson, Écr.	
68		457,270 1/2		517,951 32			

(Signé,) HENRY WADMAN, Assistant.

DÉPARTEMENT DU COMMISSAIRE DES TERRES PUBLIQUES, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, 15 mai 1874.

TABLEAU indiquant les terres de townships qui restent en la possession des propriétaires, dans la province de l'île du Prince-Edouard, ainsi que les propriétés des petits francs-tenanciers.

No. du township et nom du comté.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence des propriétaires.	Nombre d'acres de terre en la possession des grands propriétaires.	Nombre d'acres en la possession de petits propriétaires.	Nombre total d'acres en la possession des grands propriétaires.	Nombre total d'acres en la possession des petits propriétaires.
3 Co. du Prince	Différentes personnes	Strathgarty	12,000	20,600	32,600	
7 do	R. Bruce Stewart	Lot 8	2,000	8,000	10,000	
8 do	A. Ramsay et divers autres	Middlesex, (Angleterre)	15,000	16,000	31,000	
9 do	Mlle C. A. Sullivan	Moitié sud du lot 30	18,000		18,000	
10 do	R. Bruce Stewart	do	17,000		17,000	
11 do	R. Bruce Stewart	do	13,000		13,000	
12 do	Héritiers de feu James Yeo	Port-Hill	17,000		17,000	
16 do	Mlle C. A. Sullivan	Middlesex, (Angleterre)	7,000	13,000	20,000	
17 do	Héritiers du major Compton	St.-Eleanors	6,000	12,000	18,000	
18 do	Mlle Stewart	Charlottetown	2,000		2,000	
19 do	Héritiers de James Yeo	Port Hill	7,230		7,230	
20 C. de la Reine	M.M. Cundall	Charlottetown	17,000		17,000	
22 do	Mlle C. A. Sullivan	Middlesex, (Angleterre)	10,500		10,500	
23 do	Mme D. S. Rennie	Londres, (Angleterre)	10,000		10,000	
24 do	M.M. Winsloe	Charlottetown	20,000		20,000	
25 Co. du Prince	Diverses personnes		12,000		12,000	
26 do	M.M. Thomson et Stephens	Belfast, (Irlande)	1,000		1,000	
27 do	R. Bruce Stewart	Moitié sud du lot 30	10,000		10,000	
28 do	Holland et Irving	Île du Prince-Edouard	10,000		10,000	
29 do la Reine	Lady Georgina Fane	Middlesex, (Angleterre)	10,000		10,000	
30 do	R. Bruce Stewart	do	16,000		16,000	
31 do	Héritiers de feu William Douse	Moitié sud du lot 30	15,000		15,000	
33 do	M.M. Winsloe	Charlottetown, I. P. E.	10,000		10,000	
34 do	St. Graham Montgomery	do	5,000		5,000	
35 et 36 do	James Montgomery	Écosse	5,000		5,000	
37 do	M.M. Macdonald	Charlottetown, I. P. E.	40,000		40,000	
45 et 46 C. du Roi	J. R. Bourke	Canada et Île du Prince-Edouard	1,000		1,000	
47 do	John Knight	Lot 49, I. P. E.	7,000		7,000	
	R. Bruce Stewart	Moitié sud du lot 30	7,000		7,000	

48 do de la Reine	Lawton, Stewart, Cook, DesBrisey		10,000	10,000	20,000	
49 do	Diverses personnes	Bath, (Angleterre)	11,000	9,000	20,000	
50 do	Mlle Fanning	Middlesex, (Angleterre)	10,000		10,000	
53 do du Roi	Lord Melville	do	17,000		17,000	
61 do	Mlle Sullivan	do	11,000		11,000	
65 do de la Reine	Col. Cumberland et héritier de feu Charles Wright	Angleterre et Charlottetown, I. P. E.	20,000		20,000	
67 do	Propriété Fanning	Bath, (Angleterre)				
						221,000

Charlottetown, mai 1874.

ÉTAT indiquant le nombre d'acres de terre rachetés par le gouvernement de l'île du Prince-Edouard, en vertu de l'acte 28 Victoria, chapitre 5, depuis sa passation jusqu'à date.

Township.	Nombre d'acres.	Montant payé.	Nom du propriétaire.
No. 16	290	\$ cts.	Mlle C. A. Sullivan.
22	1,786		
61	316		
48	772½		
49	1,913		
34	1,753		
23	50		Theo. DesBrisey, Esq.
50	50		L'hon. R. P. Haythorne.
37	56		Charles Palmer, Esq.
			Daniel Hodgson, Esq.
			J. R. Burke, Esq.
	6,876½	13,596 36	

(Signé,) HENRY WADMAN, Assistant.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD,  
Gouvernement, 22 mai 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une pétition, que M. Henry J. Cundall, comme tuteur de certains mineurs nommés Winslowe, et comme curateur à la démente de John Winslowe, adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour la prier de ne pas sanctionner *l'acte de 1874 concernant le rachat des terres*, que renfermait ma dépêche (No. 32) du 18 du courant.

La pétition de M. Cundall, avec la copie d'usage, m'a été remise après cette dernière date.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

R. HODGSON,  
*Administrateur.*

A l'honorable  
Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

*A Son Excellence le très-honorable Sir Frederic Temple, baronnet, comte de Dufferin, etc., etc., gouverneur du Canada :*

L'humble pétition et requête de Henry Jones Cundall, de Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard, tuteur d'Alice Winslowe, Amy Winslowe, Isabel Winslowe, et Arthur Winslowe, enfants mineurs de feu Alfred Winslowe, écr. et curateur de John Winslowe, écuyer, ci-devant de cette dite ile, de présent à Halifax, Nouvelle-Ecosse, expose humblement :

Qu'un acte a été voté en la session dernière de la législature locale, sous le titre : "Acte de 1874 concernant le rachat des terres," et réservé pour être présenté à la sanction de Votre Excellence, duquel l'objet est de transférer au gouvernement local, sans le consentement des propriétaires, les terres de toutes personnes qui possèdent plus de 500 acres dans cette province. Par unique exception, un propriétaire a la faculté, sous la condition d'occupation actuelle à son usage, de posséder 1000 acres en terres non données à bail.

Que cette mesure inconstitutionnelle et si largement expropriante s'applique arbitrairement aux petites propriétés du pauvre, de l'orphelin et de la veuve, leurs seuls patrimoines, de la même manière qu'aux grandes possessions des gens relativement riches ou dans l'aisance. Comme l'injustice tentée par l'acte en question sera mise en lumière sous les yeux de Votre Excellence par d'autres, votre pétitionnaire se bornera à exposer les points particuliers aux cas des personnes qu'il représente, et le tort et l'embarras extrêmes auxquels elles seraient exposées si cet acte recevait l'assentiment de Votre Excellence.

Les pupilles de votre pétitionnaire sont orphelins (le plus jeune a 11 ans et l'aîné 18), et ils n'ont d'autres ressources, pour leur subsistance et leur éducation, que les rentes provenant de leurs petites propriétés.

La rente de chacun se monte, sans frais déduits, à environ \$350, chiffre auquel elle doit rester fixée pendant 80 ou 100 ans de la date du bail, après quoi—dans plusieurs années d'ici—elle sera plus forte. Cette somme, même lorsqu'elle est payée en totalité, est à peine suffisante pour les dépenses ordinaires de nourriture, d'entretien et d'éducation.

Par suite de circonstances en dehors du contrôle de votre pétitionnaire, les fonds manquent en ce moment et manqueront pour fournir aux présentes nécessités de ses pupilles d'ici à l'automne prochain ; et tout événement qui retarderait le paiement des rentes après cette époque, jetterait dans l'état de gêne le plus pénible ceux pour qui votre pétitionnaire présente cette supplique.

Les seuls moyens qu'ils possèdent au monde leurs seraient enlevés; leurs parents sont peu nombreux, et, vivant comme eux d'une petite rente annuelle, seraient incapables de leur venir en aide; et les pauvres enfants, trop jeunes et trop inexpérimentés pour gagner leur pain quotidien, se verraient réduits ou à souffrir la misère ou à recourir à la charité spontanée de personnes étrangères, misérable sort auquel le gouvernement d'un pays n'a droit de réduire aucune fraction de son peuple, quelle qu'elle soit, sans bonne cause.

Le retard que je prévois, avec ses déplorables conséquences, aura infailliblement lieu, si l'acte devient exécutoire. Les tenants par bail regarderaient la sanction que Votre Excellence aurait donnée au bill comme un avertissement de retenir les deniers dus pour redevances. Il s'écoulerait des mois tout au moins, peut-être des années, avant que les formalités légales et autres, nombreuses et compliquées, comprises dans cette loi, pussent être exécutées, et les pupilles de votre pétitionnaire mis en pouvoir de retirer quelque utilité du prix de la cession forcée de leurs terres. Durant tout ce temps, on les verrait dans une situation vraiment humiliante et misérable, où les aurait poussés, non aucune faute, aucun crime de leur part (hors celui d'avoir hérité des terres paternelles), mais l'acte d'une législation, dont le souci devrait être plutôt de soulager que d'opprimer les orphelins.

Votre pétitionnaire, d'ailleurs, croit fermement que le revenu futur de ses pupilles serait réduit par le changement au point de devenir tout à fait insuffisant pour leurs nécessités.

Les observations précédentes s'appliquent généralement au cas de John Winslowe, écuyer, ci-devant de cette province, mais depuis plusieurs années en traitement à l'hospice provincial d'aliénés près d'Halifax (Nouvelle-Ecosse), et père de deux enfants qui sont mineurs. Il n'a pour fournir à sa subsistance et à celle de l'un de ses enfants que ce que rapportent ses rentes annuelles. Son cas présente en plus cette particularité, que la portion de sa propriété qui possède le plus de valeur, consiste en une ferme d'environ cent soixante et dix acres, située dans un centre actif, sur laquelle il a demeuré autrefois durant plusieurs années parmi ses fermiers, jusqu'à ce qu'il ait dû en partir à cause de l'altération de sa santé. Cette terre n'a été louée que pour un court terme d'années, afin que si un jour, le propriétaire ou ses enfants pouvaient ou voulaient l'occuper, il n'y eût nul obstacle à leur désir.

Votre pétitionnaire ne trouve dans l'acte dont il est question aucune disposition, grâce à laquelle cette terre puisse être conservée pour l'usage de M. Winslowe ou de ses enfants, s'ils le désirent; mais tout au contraire, celle-ci serait comprise dans le nombre des héritages baillés à longues années, et, comme toute autre partie de la propriété, serait rachetée, ou, pour bien dire, confisquée. Le propriétaire et premier occupant se verrait ainsi privé du plus commun des droits d'un sujet britannique, celui de posséder une demeure, un foyer sur son héritage. Cruauté, absurdité que votre pétitionnaire ne peut croire que Votre Excellence voudra sanctionner sous le spécieux prétexte de la justice et de l'équité.

Votre pétitionnaire, par tous ces motifs, prie Votre Excellence de vouloir bien refuser de donner son assentiment à l'acte de 1874 concernant le rachat des terres.

Et, comme c'est son devoir, ne cessera de prier.

(Signé)

H. J. CUNDALL,

Tuteur d'Alice Winslowe, Amy Winslowe, Isabel Winslowe et  
Arthur Winslowe, et curateur de John Winslowe, écuyer.

## DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

29 mai 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche (No. 34) du 22 du présent mois, transmettant une pétition de M. Henry J. Cundall, lequel, comme tuteur de certains mineurs nommés "Winslowe" et comme curateur à la démente d'un nommé "John Winslowe," prie Son Excellence le Gouverneur-Général de ne pas sanctionner l'acte de 1874 concernant le rachat des terres; et de faire connaître que cette pétition sera soumise à Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) E. J. LANGEVIN.

A son honneur

L'Administrateur du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard,  
Charlottetown.

CHARLOTTETOWN, I. P. E., 12 mai 1874.

MYLORD.—Votre pétitionnaire, seul représentant en cette province, pour les biens fonciers qu'elles y possèdent, de lady Georgina Fane et de mademoiselle Sullivan, demeurantes en Angleterre, prie humblement Votre Excellence, comme Gouverneur Général du Canada, de vouloir bien refuser la sanction à un bill récemment adopté par la législature de cette province sous le titre "Acte de 1874 concernant le rachat des terres," jusqu'à ce qu'il y ait eu un délai raisonnable pour permettre aux dites dames qu'il représente de prendre connaissance de l'objet de cet acte.

Votre pétitionnaire, de son propre mouvement, représente très-respectueusement que l'acte en question est l'entreprise la plus radicalement destructive des "droits de propriété" qui ait été faite de nos jours par un corps législatif dans l'Empire Britannique.

C'est là une "législation de caste" de l'espèce la plus préjudiciable et la plus pernicieuse dans ses effets; elle vise à mettre à néant des droits acquis à des sujets britanniques dans une portion de l'Empire où la classe atteinte par elle n'a et ne peut avoir, à cause de la constitution particulière de la législature entière, à cause surtout de sa Chambre haute élective, la moindre voix dans la confection des lois du pays, la chambre haute, dans la personne de ses membres, représentant, en vérité, la propriété foncière encore moins que ne fait la Chambre basse, ce qui renverse un principe fondamental de la constitution anglaise, et contraindrait les propriétaires fonciers de recourir au seul moyen qui leur reste d'obtenir justice, qui est de supplier Votre Excellence d'empêcher que cet acte de ruine ne devienne loi, au moins jusqu'à ce que les mérites et les démérites réels en aient été examinés à fond par Votre Excellence comme représentant de notre très-gracieuse Souveraine.

Votre pétitionnaire, encore qu'une petite portion de son patrimoine doive être soumise à l'application de l'acte, n'importunera pas Votre Excellence d'une exposition des motifs pour lesquels le bill ne devrait pas recevoir force de loi, car il a la certitude que ses commettants, si le temps leur en est laissé, de même que maints autres grands et petits propriétaires fonciers, pourront et voudront grouper à l'encontre de cette mesure des raisons et des preuves qui, naturellement, seront plus propres à faire impression sur l'esprit de Votre Excellence que celles qu'apporterait votre pétitionnaire, lequel ne serait sans doute regardé que comme l'agent salarié des dames propriétaires dont il a mentionné les noms et dans l'intérêt desquelles il demande spécialement ici à Votre Excellence de suspendre la confirmation de l'acte.

Que Votre Excellence daigne prendre favorablement cette pétition sous sa considération, c'est la prière que lui adresse

Son très-humble et très-obéissant pétitionnaire,

(Signé,)

G. W. DEBLOIS.

A Son Excellence,

Le très-honorable comte de Dufferin,  
Gouverneur-Général du Canada.



*A Son Excellence le très-honorable Sir Frederic Temple, baronet, comte de Dufferin, etc., etc., Gouverneur du Canada.*

L'humble pétition et supplique des soussignés William Cundall, Eliza Mary Cundall, Louisa Montgomery et Henry Jones Cundall, de l'île du Prince-Edouard, expose respectueusement :

Qu'un acte intitulé "Acte de 1874 concernant le rachat des terres," a été adopté, en la session dernière de l'assemblée générale de la province de l'île du Prince-Edouard, par les deux branches de la législature, et réservé pour être soumis à la sanction de Votre Excellence; sur l'objet et les dispositions duquel vos pétitionnaires appellent très-respectueusement l'attention de Votre Excellence, le dit acte tendant à autoriser le transport de presque, sinon de tout un quart de l'entière superficie de la province, par un fonctionnaire, indubitablement ignorant de la nature, des limites, des contenance et autres particularités de chaque héritage, même sans le concours ou le consentement des propriétaires incontestés, et en plusieurs cas contre leur désir formellement exprimé, d'où il résulte qu'un tel mode de transport ne serait virtuellement rien moins qu'une confiscation.

Vos requérants font observer que, sous la constitution anglaise, aucun sujet anglais ne peut être privé de sa propriété contre son gré, à moins que ce ne soit pour des objets qui tombent sous l'exercice du droit prééminent d'expropriation, auquel tout homme, quand il acquiert un bien, sait que ce bien doit être assujéti.

Par le présent acte, la législature veut ôter à une personne sa propriété privée, pour la donner ou la vendre, ce qui est la même chose en principe, à une autre personne; cela est indubitablement inconstitutionnel et nul.

Vos requérants sont propriétaires des terres connues sous le nom de Moitié Est du lot ou township No. 20, lesquelles terres ont été octroyées le 27 août 1767 par Sa Majesté, le roi George III, dans la subdivision générale de la province en lots ou townships, à leur ancêtre Thomas Basset, alors capitaine, plus tard lieutenant-colonel dans le corps des Ingénieurs Royaux, pour ses longs services militaires, et n'ont jamais été aliénées, mais sont aujourd'hui en la possession de vos requérants par succession en ligne directe.

Toutes les dites terres (à l'exception de quelques centaines d'acres, qui ont été vendues aux détenteurs) sont concédées à baux à longs termes, variant de 200 ans à 999 ans, et moyennant une redevance très-modique, (généralement de 18 centins l'acre). Quelques baux remontent à 1798; le plus grand nombre est de 1816. Tout le reste de la propriété, moins une très-petite partie, a été donné à bail en 1842.

Avec la permission de Votre Excellence, vos requérants prendront respectueusement la liberté de signaler quelques dispositions de l'acte dont il s'agit, plus particulièrement dirigées contre vos requérants.

L'assertion contenue dans le préambule qu'on ne peut raisonnablement espérer de voir les propriétaires céder de gré à gré leurs terres au gouvernement à des prix modérés, est inexacte de tout point, en tant que l'un de vos requérants, William Cundall, s'est volontairement obligé par une loi locale, (le statut 17 Vic., chap. 2, dont copie est ci-annexée) avec plusieurs autres propriétaires, à vendre aux possesseurs, dans les dix ans de la passation de cette loi, la pleine propriété de leurs concessions, moyennant un prix fixe de rachat, savoir: moyennant un prix de rachat représentant quinze années de rente annuelle. En acceptant ce statut, M. Cundall (ainsi que les autres propriétaires liés par ses dispositions) ont compris que cette mesure législative réglait définitivement la question si longtemps agitée de la tenure des terres, et qu'après l'expiration de ces dix années, on ne tenterait plus de l'obliger à vendre, à quelque prix que ce pût être. Guidé par cette considération, votre pétitionnaire, a fait abandon d'arrérages de rente qu'il aurait pu percevoir, et qui équivalaient à au moins trois ans de rente. Dans le cours des derniers trois mois, le dit William Cundall a offert au gouvernement local de lui vendre ses terres restantes aux mêmes taux, si la dite offre était acceptée dans les dites dix années. Vos autres pétitionnaires ont aussi conjointement offert de vendre à un prix qui rapporterait, comme capital, à six pour cent par an, un intérêt équivalant à leurs revenus actuels.

Les restrictions portées par la première et la seconde sections de l'acte qui fixent à 500 acres la quantité maxima d'acres donnés à bail que pourra avoir un seul seigneur individuellement, soit de son chef propre soit comme fidéicommissaire pour d'autres personnes, quel qu'en soit le nombre, sont certainement contraires à la loi et à la coutume d'Angleterre, et n'ont de parallèle que la loi agraire des anciens Romains.

Les 17<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> sections de cet acte ordonnent une recherche inquisitoriale des affaires et des moyens des individus, laquelle est manifestement surrogatoire et tyrannique, d'autant plus qu'une évaluation prenant pour base de calcul le revenu net d'une seigneurie aurait l'effet de punir le seigneur indulgent d'avoir usé d'humanité envers ses tenanciers pauvres, tandis qu'elle servirait à récompenser le seigneur exigeant, dur et sans merci d'avoir su faire rentrer promptement ses rentes.

La 19<sup>e</sup> section de l'acte, qui permet à la cour de procéder *ex-parte*, au cas où le propriétaire ferait défaut de comparaître, paraît être sévère envers ceux qui négligeraient de se présenter.

Les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> sections semblent se contredire, la première autorisant ce qui est prohibé par la seconde.

La 29<sup>e</sup> section, qui nomme un fidéicommissaire public pour vendre les terres des propriétaires, sans leur participation ou approbation, est suivant vos requérants une législation dont il n'y a eu nulle part d'exemple.

La 41<sup>e</sup> section, qui donne validité à l'évaluation des commissaires, et qui refuse le droit d'appel aux cours de justice, est singulièrement oppressive, et tout à fait inusitée dans des matières litigieuses d'une telle importance.

La défense portée dans la 44<sup>e</sup> section d'exercer le droit d'action ou de saisie pour arrérages de rentes est une immixtion dans les stipulations des contrats passés entre seigneur et tenancier, laquelle est entièrement inconstitutionnelle, et constitue une violation du droit de propriété.

Vos requérants n'ont fait que toucher à quelques points de l'acte en question, qui dans ses autres parties pourrait donner lieu à de longs commentaires. Ils croient que ce qui précède suffira pour convaincre Votre Excellence de la nature inconstitutionnelle et presque révolutionnaire de cette mesure.

Vos requérants prennent la liberté de faire remarquer que le taux de rente le plus élevé que permettent les lois de l'Ile est de sept shillings et six pence, ancien cours, par acre, ce qui équivaut à cinq shillings sterling, ou à un dollar et vingt-deux cents, cours du Canada. Un projet de loi qui autorisait le gouvernement à payer un prix plus élevé dans le cas de ventes volontaires, a été rejeté par le conseil législatif, à la dernière session, ce corps donnant ainsi la preuve évidente qu'il ne désire point voir régler la question des terres d'une manière juste et équitable.

Vos requérants croient aussi devoir mentionner le fait que sur deux townships voisins (les Nos. 21 et 19), des évaluations ont été faites l'an dernier, pour dommages causés aux terres, tant défrichées qu'en bois debout, par suite de la localisation de la ligne du chemin de fer et des stations sur son parcours; et que l'indemnité moyenne pour ces townships a été de quatre-vingt-quatre dollars (\$84.00) par acre; vingt-quatre fois plus que le prix demandé par vos requérants. Tous ces faits peuvent être prouvés au besoin.

Vos requérants ajouteront à ce qui précède, les remarques suivantes des commissaires, (l'hon. J. H. Gray, actuellement juge dans la Colombie-Britannique, l'hon. Joseph Howe, ci-devant président du Conseil Privé et plus tard lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et l'hon. J. N. Ritchie, maintenant juge dans la Nouvelle-Ecosse), remarques qu'on lit dans leur rapport du 18 juillet 1861 sur un mode d'arbitrage presque semblable à celui dont il est ici question: "L'objection que présente cette manière de procéder est que nulle application de principes généraux, nulle uniformité ne régnerait dans les décisions. Les hommes choisis varieraient suivant les lieux. Plusieurs, il est raisonnable de le supposer, auraient à peine les connaissances nécessaires pour se former un jugement éclairé; quelques-uns seraient peut-être des partisans prononcés, et quand bien même on pourrait choisir dans tous les cas un tiers-arbitre qui ne le fût pas, il se produirait une diversité dans les décisions,

“suivant la différence et l'antagonisme des opinions et du tempérament des personnes à l'œuvre, et en raison de l'habileté relatives qu'elles sauraient mettre dans l'argumentation ou les négociations.”

En terminant, vos requérants expriment la crainte qu'il y ait de trop bonnes raisons de croire que l'acte en question a été passé par la législature, plutôt pour masquer l'absence de qualités gouvernementales pratiques que pour accroître la prospérité de la Province, ou promouvoir “le contentement et le bonheur de ses habitants.” Vos requérants, pour ces raisons, prient donc respectueusement Votre Excellence de vouloir bien désavouer le dit acte du rachat des terres de 1874.

Et ils ne cesseront de prier.

WM. CUNDALL,  
E. M. CUNDALL,  
LOUISA MONTGOMERY,

Par son fondé H. J. C. CUNDALL,  
H. J. CUNDALL.

Charlottetown I. P. E., mai 1874.  
(Canada—No. 247.)

DOWNING STREET,  
3 décembre, 1874.

MYLORD,—Je mets sous ce couvert copie d'une nouvelle lettre que j'ai reçue de Lady Georgina Fane, protestant contre l'acte du rachat des terres, passé par la Législature de l'Île du Prince-Edouard.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il est à désirer que votre décision, quant à la sanction ou quant au désaveu de cette loi, soit annoncée dans le plus bref délai possible.

J'ai l'honneur d'être, Mylord,  
De Votre Seigneurie,  
Le très-humble et obéissant serviteur,  
CARNARVON.

Au Gouverneur-Général.  
Le très-honorable comte de Dufferin,  
C. P. C. C. B. etc., etc.

*Lady Georgina Fane au comte de Carnarvon.*

5, UPPER BROOK STREET,  
25 Novembre 1874.

MYLORD,—Je remercie Votre Seigneurie de m'avoir fait écrire par M. Herbert, à la date du 5 novembre, et d'avoir courtoisement fait exprimer dans cette communication le regret que vous éprouvez des inconvénients qui ont été causés par le fait qu'une loi de confiscation a été tenue suspendue sur la tête des propriétaires de terres de l'Île du Prince-Edouard, depuis plusieurs mois.

Votre Seigneurie, je l'espère, voudra bien m'excuser si j'exprime ici l'extrême étonnement avec lequel j'ai appris que lord Dufferin pouvait trouver quelque difficulté à conclure au rejet immédiat de cet acte, qui est une violation de tous les principes du droit anglais et de la commune justice.

Plus on considère les dispositions de cet acte, plus on les trouve monstrueuses. Tous les propriétaires de la colonie, excepté le petit nombre de ceux qui peuvent être en possession de mille acres pour leur propre usage, sont dépouillés d'un seul coup de leurs propriétés, qu'on transfère à leurs tenanciers et au gouvernement. Ce n'est

pas exagérer que d'appeler cette loi une loi de confiscation. C'est un traitement qui n'a encore jamais été infligé à des propriétaires inoffensifs dans une province paisible. Nous avons entendu parler de confiscations en masse faites autrefois dans notre pays, en Irlande et dans d'autres pays ; mais elles ont toujours été faites sous le prétexte que les propriétaires bannis étaient coupables de trahison. Jamais un despote oriental n'a confisqué les terres de tous les propriétaires d'une province sous son sceptre pour se les approprier ou les donner aux fermiers des Seigneurs dépouillés, à moins que ceux-ci ne l'eussent offensé par leurs actes.

L'expropriation prévue par l'acte n'est rien moins qu'un vol pur et simple. L'acte ôte toute valeur à la propriété en privant le propriétaire du droit de percevoir des rentes à l'avenir pour au-delà de deux années. On fait main basse sur les arrérages, ou plutôt ils sont transportés au gouvernement. Le propriétaire au bout de deux ans, étant dépouillé du droit d'exiger ses rentes, à quel prix un arbitre évaluera-t-il les terres, si ce n'est à celui de deux années de rachat ?

Et pour les terres en forêt, il n'allouera rien, parce qu'elles ne rapportent rien à présent au propriétaire, et que, d'après l'acte, celui-ci n'a pas le droit de garder 500 acres, ou même un seul acre de ces terres. Le seul privilège qui reste au propriétaire est celui de payer la taxe foncière sur ses terres forestières, taxe lourde qu'il paie depuis longtemps.

Est-il possible qu'il existe dans l'esprit d'un homme d'état anglais quelque doute sur la manière d'envisager cet acte ? La difficulté ne peut être dans l'esprit de lord Dufferin ; elle est ailleurs, et l'explication s'en trouve dans les événements de l'année dernière.

Lorsque les délégués, dont l'un était M. James Pope sont revenus du Canada à l'Île du Prince-Edouard, ils ont annoncé au peuple que le gouvernement du Canada avait promis de passer une loi pour forcer les propriétaires à vendre leurs terres. J'envoyais à cette époque avec d'autres propriétaires, une pétition à lord Kimberley, alors ministre des colonies, contre l'acte d'indemnité des tenanciers, acte injuste et tyrannique, en faveur duquel il n'y avait pas dans l'Île l'ombre même d'une excuse.

Je lui citais des faits à ma connaissance, établissant la vérité de mon assertion que ce sont les propriétaires qui ont besoin de protection, et non pas les tenanciers, dont plusieurs sont opulents. Quelques-uns sont membres de la Chambre d'Assemblée, d'autres (comme M. James Pope, qui a été au nombre de mes fermiers) sont membres du gouvernement.

J'informais lord Kimberley des rapports faits par M. James Pope et les autres délégués, et je suppliais le gouvernement de Sa Majesté de ne pas nous mettre à la merci de ceux qui avouaient leur intention de nous piller.

En mon nom et au nom des autres pétitionnaires, je priais le gouvernement de Sa Majesté de vouloir bien, en nous transférant à la Confédération, nous donner quelque protection contre notre législature locale, dont les membres sont personnellement intéressés à passer des lois pour nous ravir nos biens.

Il n'a pas plu à Sa Seigneurie de faire droit à nos demandes, et trois mois plus tard, le législature locale passait un acte dont l'effet est de confisquer du coup nos biens, et contre lequel nous sommes sans recours, si ce n'est celui que nous espérons trouver dans la fermeté et la justice dont lord Dufferin ferait preuve en refusant de donner à cette loi la sanction royale.

L'automne dernier, lorsque le gouvernement de l'Île s'efforçait d'obtenir du gouvernement de Sa Majesté la sanction royale à l'acte d'indemnité des tenanciers, acte qui aurait eu nécessairement l'effet de déprécier la propriété foncière dans toute l'Île, et de rendre sans valeur les terres de plusieurs propriétaires,—il avait obtenu du gouvernement canadien une somme dans le but d'entreprendre d'opérer le rachat des terres.

Le gouvernement de l'Île affirmait qu'il voulait racheter, comme il l'a fait souvent, les terres que les propriétaires étaient disposés à vendre. On trouva sans doute commode de déprécier la valeur avant d'acheter. L'acte fut passé pour déprécier les terres, après qu'on eût obtenu l'argent pour les racheter. Il paraît aujourd'hui que notre gouvernement était en même temps en négociations avec certains ministres

canadiens ou avec des personnes influentes en Canada, au sujet de l'acte que vient de passer la législature de l'Île, et qui est une mesure de confiscation et d'expropriation générale.

Cette transaction n'est rien moins qu'un *job* honteux.

Je n'ai point d'expression plus polie pour la qualifier. Il est impossible que Votre Seigneurie ou que lord Dufferin puisse approuver une pareille transaction, et la sanctionner au nom de Sa Majesté. Quels que soient ceux qui en Canada favorisent cette mesure—d'après les dires de M. Pope et des délégués, il se trouvait en Canada des personnes qui leur avaient promis leur concours,—lord Dufferin, comme représentant de Sa Majesté, peut certainement refuser de donner la sanction royale à un acte qui est contraire à tous les principes de droit anglais.

Sous l'empire de cet acte, les propriétaires fonciers de l'Île du Prince-Edouard, qui n'ont en rien transgressé les lois du pays, sont dépouillés de leurs biens, (ce qui se fait effectivement en les privant du droit de réclamer leur rentes) et vont de plus être assignés à comparaître devant une cour créée pour faire exécuter la confiscation, où l'on pourra les insulter, les condamner à l'amende, à l'emprisonnement ou à toute autre peine qu'il plaira à cette Cour Suprême de prononcer, s'ils ne répondent point à toutes sortes de questions au sujet de leurs propriétés, et s'ils ne représentent tous les papiers, documents, titres, lettres et autres choses qu'il plaira à la cour d'exiger d'eux. Dans aucune partie du monde, les paisibles sujets de Sa Majesté ne sont assujétis à pareille tyrannie. J'ai transmis à lord Dufferin une pétition de moi-même contre cet acte, avec une supplique des propriétaires qui se trouvaient en Angleterre. Nous n'avons pas appris si ces pièces lui sont parvenues. D'importantes affaires ont absorbé son attention, et il n'a pu peut-être s'occuper beaucoup de celle-ci. Je prie donc instamment Votre Seigneurie de vouloir lire les différentes clauses de cet acte, et d'appeler l'attention de Sa Seigneurie sur l'iniquité et la tyrannie de ses dispositions, dans l'espoir qu'elle fera de suite connaître sa résolution de n'y pas donner la sanction royale.

J'ai, etc,

C. GEORGINA FANE.

Au Comte de Carnarvon,  
Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

(1874, D.S.S., No, 93.)

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
OTTAWA, 30 décembre, 1874.

Sur la dépêche de lord Carnarvon du 3 décembre courant, transmettant une communication de lady Georgina Fane protestant contre l'acte du rachat des terres passé par la législature de l'Île du Prince-Edouard, dans sa session de 1874, le sous-signé à l'honneur de faire rapport qu'un ordre en conseil a été passé le 26 du courant exprimant l'avis que Votre Excellence ne donne point la sanction royale au bill en question, qui avait été réservé pour la signification du bon plaisir de Votre Excellence. Il est donc recommandé que la réponse à cette dépêche soit dans le sens indiqué.

H. BERNARD,

Assistant ministre de la Justice.

Approuvé,

T. Fournier,

Ministre de la Justice.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 11 janvier, 1875.

Le comité du conseil a délibéré sur la dépêche du très-honorable secrétaire d'Etat pour les Colonies, du 3 décembre 1874 (No. 247) renfermant copie d'une communication de lady Georgina Fane, protestant contre l'acte du rachat des terres, passé par la législature de l'Île du Prince-Edouard.

L'honorable ministre de la justice, auquel cette dépêche a été renvoyée avec son incluse, fait rapport qu'un ordre en conseil a été passé le 26 décembre dernier, exprimant l'avis que Votre Excellence ne donne point la sanction royale au bill en question, qui avait été réservé pour la signification du bon plaisir de Votre Excellence, et le ministre recommande que la réponse à cette dépêche soit dans le sens indiqué.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié.

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

*Au très-honorable comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada.*

La supplique des soussignés, propriétaires de terres de townships dans la Province de l'Île du Prince-Edouard, expose très-respectueusement :

Que, pendant la dernière session de la Législature de cette province, un bill a été présenté par le ministère sous le titre de "The Land Purchase Act, 1874," "Acte du rachat des Terres, 1874."

Qu'après avoir subi divers amendements, le dit bill a été passé par les deux branches de la Législature, et a été réservé par Son Honneur l'Administrateur du gouvernement provincial à la sanction de Votre Seigneurie.

Que, si par la sanction de Votre Seigneurie, le dit bill devenait loi, il constituerait une violation ouverte et sans exemple des droits de propriété privée en général, et en particulier de ceux de vos requérants et d'autres propriétaires de biens-fonds en cette province—droits qui ont toujours été tenus pour sacrés sous la constitution britannique, et dans la possession desquels vos requérants ont été confirmés par plusieurs déclarations expresses du gouvernement impérial, transmises par divers secrétaires d'État des Colonies.

Le préambule du dit bill porte que "les tenures par bail sont depuis longtemps un sujet de contestation et qu'elles nuisent beaucoup à la prospérité de la province." Vos pétitionnaires nient formellement la vérité de cette assertion, mais ils sont prêts à reconnaître que la contestation dont on parle, entretenue comme elle l'a été par des agitateurs politiques, a en effet nui à cette prospérité; et il représente de plus que toute cause de contestation de la part des tenanciers, à l'exception de la conversion forcée de leurs tenures à bail en francs-tènements, a déjà été écartée par une législation spéciale faite dans ce but. Comme preuve, nous prenons la liberté d'indiquer à Votre Seigneurie dans la liste ci-jointe, les actes et les parties d'acte qui ont trait à la matière.

Le préambule du dit acte énonce encore "qu'il appert par une correspondance récente, entre le gouvernement de cette province et certains propriétaires, qu'on ne peut raisonnablement espérer de voir ces derniers céder de gré à gré leurs terres de townships au gouvernement à prix modérés;" vos pétitionnaires là-dessus représentent qu'eux et d'autres propriétaires de terres de townships en cette province, ayant dans bien des cas reçu ces terres en héritage comme descendants des concessionnaires primitifs, et ayant de plus été fréquemment garantis dans leur possession par plusieurs déclarations expresses du gouvernement impérial, ne se sont en aucune manière crus obligés d'offrir ces terres en vente au gouvernement de la province. Et vos pétitionnaires disent encore que la proposition du rachat de ces terres (si le gouvernement croit que ce rachat est une question d'ordre public) doit venir du gouvernement, mais qu'il n'est pas en mesure de faire une telle proposition, parce que la loi le restreint, comme elle le restreignait lorsque la dite correspondance a eu lieu, à ne pas donner plus de sept shillings et six pence, ancien cours de l'Île, ou un dollar et vingt deux cents, cours actuel, de l'acre, bien qu'il ait antérieurement dépensé environ quarante mille livres, ancien cours de l'Île, en rachat de terres à un taux plus élevé, ayant payé pour quelques-unes de ces terres trois dollars et vingt-quatre cents de l'acre.

Vos pétitionnaires représentent de plus que, si le fait de contestations entre seigneurs et tenanciers peut être considéré comme une justification suffisante pour forcer

les seigneurs à vendre au gouvernement leurs terres baillées, cette justification cesse quand on veut les forcer à vendre leurs terres non concédées.

Vos pétitionnaires allèguent encore que si l'on croit nécessaire dans l'intérêt public de les exproprier de leurs terres données à bail pour transférer celles-ci au gouvernement, qui en passera titre aux tenanciers, il faudrait au moins que les dommages causés aux propriétaires par cette expropriation qu'on les force à subir malgré eux, fussent évalués ou fixés par des personnes désintéressées et libres dans leurs calculs de toutes autres restrictions que celles qui seraient imposées par la justice et l'équité; et encore leur arbitrage, comme toute autre sentence arbitrale, devrait être susceptible de révision ou d'infirmeration en Cour Suprême ou en Cour de Chancellerie.

Vos pétitionnaires représentent encore que la section XXIV du dit bill, constituant de la part du gouvernement une tentative de s'approprier les terres des Seigneurs contre leur gré et sans les indemniser de cette expropriation forcée, et la section XXV du dit bill, prétendant donner aux Commissaires à nommer des instructions sur le mode de procédure à suivre, et sur les considérations à admettre ou à rejeter, comme pouvant augmenter ou diminuer la valeur du droit soumis à appréciation, sont des dispositions monstrueuses et inouïes. Et puisque l'avocat chargé de représenter le gouvernement devant les commissaires peut très-bien recevoir ses instructions, chercher à prévenir l'esprit des commissaires eux-mêmes contre l'intérêt des propriétaires en leur donnant des instructions, est non moins injuste qu'inusité. Vos pétitionnaires représentent de plus qu'on a tenu jusqu'ici que ceux qui consentent volontairement à un arbitrage ne peuvent se soustraire à la juridiction des cours de loi et d'équité par l'effet du compromis, et qu'on a tenu que toutes sentences arbitrales sont susceptibles d'être infirmées pour différentes causes, au jugement des cours; — les droits de vos pétitionnaires, en tant qu'on veut les forcer malgré eux à devenir parties à l'arbitrage réglé par ce bill, auraient donc dû être scrupuleusement respectés, au lieu que la section XLI du dit bill aurait l'effet de rendre la sentence des arbitres irréfutable par les cours de loi ou d'équité, si ce n'est au cas d'erreur dans la sentence, l'erreur dans ce cas, après avoir été indiquée par la Cour Suprême, devant être corrigée par les arbitres eux-mêmes, s'ils le jugent à propos.

Vos pétitionnaires représentent de plus que la mise à exécution de cette mesure exigerait de fortes sommes, tandis que ni la Législature provinciale ni la Législature fédérale n'ont pris de mesure pour faire toucher immédiatement au gouvernement local aucune somme pour cet objet.

Vos pétitionnaires représentent de plus que la première partie de la section XLIV du dit bill est une injustice flagrante et viole, sans compensation aucune, de justes droits, jusqu'ici garantis à tous les sujets britanniques; elle est si opposée à tous principes de justice et d'équité, et révèle si bien l'esprit du bill qu'elle doit porter à l'examen vigilant et sévère de ses autres dispositions.

Vos requérants ne croient guère nécessaire d'ajouter d'autres objections à celles qui précèdent; ils feront remarquer cependant que la loi ne permet pas de porter une action pour le recouvrement des rentes de l'année courante ou de l'année ensuivante, ces rentes n'étant pas encore dues; et que prendre une action pour le recouvrement des rentes de l'année échue, (si c'est là simplement ce qu'on entend permettre) sans comprendre dans cette action tous les arrérages dus, entraînerait, en vertu du droit commun et de la pratique, la déchéance du droit de réclamer ensuite ces arrérages.

Vos requérants représentent de plus, que la partie de la dernière clause de la section XLIV qui s'ingère des actions actuellement pendantes devant la Cour Suprême de cette province, est sans parallèle et sans précédent dans l'histoire des législatures anglaises. Ces deux clauses prises ensemble ne pourraient être surpassées que par une loi obligeant un propriétaire à remettre à son fermier toutes les rentes que celui-ci lui a payées, ce qui, tout en dépouillant le propriétaire, aurait de plus l'effet de mettre le fermier honnête, industrieux ou fortuné qui s'est acquitté, sur le même pied que le fermier malhonnête, paresseux ou infortuné, qui s'est laissé arriérer dans ses paiements. Vos pétitionnaires représentent qu'en rapprochant la dite section XLIV de la dernière partie de la clause B de la XXV section de ce bill, on voit que l'intention est de priver sans aucune compensation les propriétaires du droit de récla-

mer des arrérages, attendu que la clause B porte que les arbitres, en estimant la valeur de ces arrérages, prendront en considération la probabilité qu'il y a de pouvoir les recouvrer, tandis que la section XLIV porte prohibition de les recouvrer. Vos pétitionnaires représentent de plus que la section VI accordant soixante jours à un propriétaire pour nommer un commissaire de son choix, il est injuste, surtout pour les propriétaires non-résidents, de limiter à vingt jours par la section XIII, le temps dans lequel un successeur devra lui être nommé, s'il devient nécessaire d'en nommer un.

Vos requérants pour ces raisons, et parce que l'acte qu'ils combattent est *prima facie* un acte exhorbitant et odieux dirigé contre une classe de citoyens, et dont le but est de porter préjudice à vos pétitionnaires et à d'autres propriétaires de terres de townships en cette province, prient très-respectueusement Votre Seigneurie d'y refuser sa sanction.

Et vos pétitionnaires, comme ils le doivent, ne cesseront de prier.

(Signé,) ROBERT BRUCE STEWART,  
Propriétaire de lots dans les Townships No. 7, 10, 12, 30,  
et de partie de lots dans les Townships No. 27, 46 et 47.  
JOHN A. McDONNELL,  
Propriétaire de partie du Township No. 35.  
JAMES F. MONTGOMERY,  
Propriétaire de partie du Township No. 34.  
JAMES P. DONSE,  
Propriétaire de partie du Township No. 31.  
MARGARET STEWART,  
Propriétaire de partie du Township No. 18.

*Liste des statuts de la province de l'Ile du Prince-Edouard auxquels renvoie la supplique qui précède.*

#### SAISIE-EXÉCUTION.

5 Guill. iv ch. 6.—Par ce statut, un délai de vingt jours est accordé, si on veut s'en prévaloir, entre la saisie et la vente des meubles pour arrérages de rente; auparavant, sous la loi commune d'Angleterre, ce délai n'était que de six jours.

6 Vic., ch. 19.—Par ce statut, les maisons, les bestiaux, le foin, la paille, battue ou non battue, sont exempts de saisie, à l'instance d'un seigneur, pour arrérages de rentes, depuis le premier décembre au premier de juin suivant.

14 Vic., ch. 13.—Par ce statut, le seigneur n'a droit aux frais que d'un seul huissier; le tarif est si réduit que le seigneur saisissant doit nécessairement perdre de ce côté.

19 Vic., ch. 14.—Par ce statut, certains nouveaux avis et certaines formalités nouvelles deviennent obligatoires.

#### COURS DE COMTÉ.

36 Vic., ch. 3.—La section XVIII de ce statut interdit en pratique l'accès des cours de comté au seigneur.

N.-B.—La saisie pour arrérages de rente ayant été rendue à peu près illusoire par les statuts, et les causes dans lesquelles il peut s'élever une question sur le titre, étant exclues des cours de comté, le seul moyen qu'ait un seigneur de recouvrer ses rentes est le recours dispendieux à la Cour Suprême.

#### TAXE SUR LES TERRES.

27 Vic., ch. 37.—Ce statut et d'autres statuts antérieurs imposent une taxe pécuniaire aux propriétaires pour les terres à l'état de forêt, ou non baillées et incultes. Le<sup>st</sup>



propriétaires ont été par là forcés de bailler ces terres à longs termes et à des taux minimes, à des personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter, et qui souvent ne peuvent se tirer d'affaire et payer leurs rentes.

Les terres cultivées ou baillées sont taxées à un dollar et huit cents. par cent acres.

Les terres incultes ou non baillées sont taxées à un dollar et quarante neu. cents par cent acres.

#### *Monnaie de cours.*

Les statuts 12 Vic., ch. 24, et 17 Vic., ch. 6, portent que lorsqu'un Seigneur a une fois reçu ses rentes en monnaie dépréciée, il est tenu de les recevoir à toujours en monnaie de ce cours. La perte que ces actes font éprouver au Seigneur est de sept shillings par vingt-sept shillings, de rente, pour les baux passés avant la mise en vigueur de ces actes.

#### *Rachat des terres.*

Par les actes 16 Vic. ch. 18 et 20 Vic. ch. 20, et d'autres actes postérieurs, de fortes sommes ont été consacrées à indemniser les propriétaires pour le rachat de leurs terres, qui ont été transportées aux tenanciers par titre de vente.

Par le statut 28 Vic. ch. 5, le gouvernement est pourvu de fonds afin de venir en aide aux tenanciers jusqu'à concurrence de la moitié du prix de rachat, pour l'acquisition par eux de la pleine propriété.

Par les statuts 31 Vic. ch. 13 et 32 Vic. ch. 10, le gouvernement était autorisé à dépenser les sommes respectives de £10,000 et £30,000 pour le rachat de terres à un taux plus élevé que sept shillings et six pence (un dollar, vingt-deux-cents) l'acre.

#### *Rachat de quinze années.*

Le statut 27 Vic. ch. 2 faisait remise aux tenanciers de certains townships, du consentement des propriétaires, de tous arrérages dus antérieurement à l'année 1858, et leur permettait d'acquérir la pleine propriété de leurs fermes, en par eux payant un rachat égal à quinze années de rente, dans les dix années de la passation de cet acte.

N. B. Les propriétaires qui ont consenti à accepter cet acte, ont fait abandon d'arrérages pour des sommes considérables, parce qu'ils croyaient, et on le leur a donné à croire, que, réserve faite de l'application de cette mesure, ils ne seraient plus autrement troublés dans la possession de leurs justes droits.

#### INDEMNITÉ DES TENANCIERS.

Les statuts 35 Vic., ch. 10 et 36 Vic. ch. 24, étant l'acte d'indemnité des tenanciers de 1872, et l'acte d'amendement d'icelui de 1873, pourvoient à ce qu'un tenancier soit indemnisé de ses impenses, à l'expiration de son bail, ou lorsque sa possession prendrait fin pour une cause autre que celle de congé de déloger à défaut de paiement de rente.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 26 mai 1874.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No. 31, du 18 du courant, transmettant copie certifiée en double d'un acte passé par les deux Chambres de la Législature de la Province de l'Île du Prince-Edouard, pendant sa dernière session, intitulé : "*Land Purchase Act, 1874.*" (L'acte du rachat des terres, 1874), avec aussi un rapport sur cet acte et plusieurs incluses venant du procureur général de la Province.

Votre dépêche et les documents qu'elle renferme seront soumis à la considération de Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Sous-Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur

L'administrateur du gouvernement de  
l'Île du Prince-Edouard, Charlottetown, I. P. E.

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 26 décembre, 1874.

Le comité du conseil a délibéré sur le rapport en date du 23 décembre 1874 de l'honorable ministre de la justice (rapport du ministre de la justice avec la dépêche au secrétaire des colonies, No. 329, du 29 décembre 1874) auquel a été renvoyé le bill passé par la Législature de la Province de l'Île du Prince-Edouard, à sa session tenue au commencement de la présente année, intitulé: "The Land Purchase Act, 1874" (Acte du rachat des terres de 1874) lequel bill a été réservé à la signification du bon plaisir de Votre Excellence. Le comité, vu les circonstances énoncées dans le dit rapport, soumet son adhésion à la recommandation du ministre de la justice et est d'avis que le bill ainsi réservé ne reçoive point la sanction de Votre Excellence en Conseil.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
OTTAWA, 29 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général a délibéré en conseil sur le bill passé par les deux Chambres de la Législature de la Province de l'Île du Prince-Edouard, intitulé: "The Land Purchase Act, 1874," (Acte du rachat des terres, de 1874) et réservé par vous pour la signification du bon plaisir de Son Excellence sur icelui.

Son Excellence a aussi délibéré sur votre dépêche No. 31 du 18 mai dernier avec ses incluses, laquelle transmettait le bill et exposait les raisons que vous avez eues de le réserver.

Son Excellence a aussi reçu en conseil plusieurs pétitions, qui ont été présentées contre la sanction de ce bill, quelques-unes ayant été envoyées au Secrétaire d'Etat des colonies et d'autres à Son Excellence directement.

Lord Carnarvon, en transmettant l'une de ces pétitions présentées en Angleterre, a prié Son Excellence d'y appeler l'attention de ses ministres. Les allégations de ces pétitions sont que l'acte en projet est subversif du droit de propriété, ruineux pour les propriétaires de la colonie, et qu'il crée un précédent dangereux, comme moyen d'apaisement des agitations populaires. Après avoir donné des détails sur le passé, les pétitionnaires affirment que la mesure n'a pas de précédent dans l'histoire de la législation; que lors même qu'elle serait nécessaire, et constitutionnelle dans son objet, le mode de procédure adopté serait encore tout à fait ruineux et vexatoire pour les propriétaires; que le gouvernement, qui est pratiquement irresponsable, puisqu'il ne peut être assigné en justice, pourrait tenir cet acte suspendu sur la tête du malheureux propriétaire, qui lui ne peut le forcer à suivre l'instance après qu'elle aura été instituée, ni obtenir d'indemnité ou de frais, si elle est abandonnée. Niant aussi les faits exposés à l'Acte, les pétitionnaires concluent à son désaveu.

Les autres pétitionnaires, entre autres allégations, font valoir le droit de propriété et la qualité de sujet britannique, et affirment que cet acte, s'il devenait loi, leur causerait un très-grand tort.

Toutes ces pétitions s'expriment en termes très-énergiques, et citent des dispositions qui ne peuvent être regardées autrement que comme contraires aux principes de législation qui régissent les droits et la propriété privés.

Son Excellence en conseil est avisée que l'acte est sujet à objection, en ce qu'il ne pourvoit pas à un arbitrage impartial, auquel les propriétaires seraient représentés, pour déterminer la nature des droits et la valeur des propriétés en cause, ni au moyen d'arriver promptement à la solution et au règlement des questions en litige.

En égard à toutes les circonstances du cas, Son Excellence est avisée de ne pas donner sa sanction en conseil au bill intitulé : "The Land Purchase Act, 1874" (l'acte du rachat des terres de 1874) que vous avez réservé à sa sanction.

J'ai, etc.,

G. POWELL,

*Pour le sous-secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur  
de l'Île du Prince-Édouard.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE-D'ÉTAT,

OTTAWA, 4 janvier 1875.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 29 décembre dernier, j'ai reçu instruction de vous transmettre copie des documents indiqués en marge, que Son Excellence le Gouverneur-Général a reçus de personnes dont les intérêts sont concernés dans l'acte de la Législature de la Province de l'Île du Prince-Édouard, intitulé : "The Land Purchase Act, 1874."

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

G. POWELL,

*Pour le sous-secrétaire d'Etat.*

A Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur  
de l'Île du Prince-Édouard.  
Charlottetown, Île du P.-E.

PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,

HOTEL DU GOUVERNEMENT, 14 janvier 1875.

(No. 3.)

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 2201, relative à 93 du 29 du mois dernier, m'informant que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant délibéré sur le bill passé par les deux Chambres de la législature de cette province intitulé : "The Land Purchase Act, 1874" (Acte du rachat des terres de 1874), réservé pour la sanction de Son Excellence, a été avisé, sous toutes les circonstances du cas, de ne pas donner au dit bill sa sanction en conseil.

J'ai, etc.,

(Signé),

R. HODGSON,

*Lieutenant-Gouverneur.*

A l'honorable Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

(No. 5.)

PROVINCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,  
HOTEL DU GOUVERNEMENT, 20 janvier, 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 4, relative à 93 de 1874, du 1er du courant, qui me transmet copie de documents, indiqués en marge, reçus par Son Excellence le Gouverneur-Général de personnes dont les intérêts sont concernés dans l'acte de la Législature de cette province, intitulé: "The Land Purchase Act, 1874" (Acte du rachat des terres de 1874).

J'ai, etc.

R. HODGSON,  
Lieutenant-gouverneur.

A l'honorable  
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,  
17 mars 1875.

MONSIEUR,—En conformité de votre ordre de renvoi, à l'occasion d'une adresse adoptée par le Sénat le cinq du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre, suivant le désir de Son Excellence le Gouverneur-Général, copie de la correspondance qui a été échangée au sujet du bill passé par la législature provinciale de l'Île du Prince-Édouard, intitulé: "The Land Purchase Act of 1874" (Acte du rachat des terres de 1874).

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur

H. C. FLETCHER,  
Secrétaire du Gouverneur.

A l'honorable  
Secrétaire d'Etat du Canada,  
etc., etc., etc.

*Liste de la correspondance relative à l'acte du rachat des terres de l'Île du Prince-Édouard, de 1874.*

- M. R. B. Stewart au Gouverneur-Général, 20 avril, 1874.
- Col. Fletcher à M. Stewart, 30 avril.
- M. R. B. Stewart au Gouverneur-Général, 15 mai 1874.
- Col. Fletcher à M. Stewart, 28 mai.
- M. E. J. Hodgson au Gouverneur-Général, 20 mai.
- Col. Fletcher à M. Hodgson, 28 mai.
- Requête de M. Hodgson.
- Col. Fletcher à M. Hodgson, 6 juin.
- M. R. B. Stewart au Gouverneur-Général, 1er juin.
- Col. Fletcher à M. Stewart, 11 juin.
- Secrétaire des Colonies au Gouverneur-Général, No. 99, 4 juin 1874.
- Secrétaire des Colonies au Gouverneur-Général, No. 100, 10 juin.
- Secrétaire des Colonies au Gouverneur-Général, No. 105, 15 juin.
- Secrétaire des Colonies au Gouverneur-Général, No. 247, 30 décembre.
- Le Comte de Dufferin au Secrétaire des Colonies, No. 329, 29 décembre.
- Le Comte de Carnarvon au Comte de Dufferin, No. 32, 27 janvier 1875.

*M. Robert B. Stewart au Comte de Dufferin.*

STRATH GARTNEY, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,

20 avril 1874.

MYLORD,—Je prends la liberté de m'adresser à Votre Seigneurie au sujet de l'acte du rachat des terres, que notre Législature est en voie de passer. Cet acte affecte directement la propriété foncière dans l'Île, et, s'il devient loi, il forcera tous les propriétaires de mille acres et plus, et tous les propriétaires de plus de cinq cents acres de terres baillées ou concédées, à vendre ces terres au gouvernement provincial, aux prix qui seront fixés par des commissaires à nommer à cette fin. Les dits commissaires, par une clause spéciale de l'acte, doivent recevoir instruction de ne point prendre en considération dans leurs arbitrages, le dommage qui résulterait aux propriétaires par le fait que la vente sera forcée. Il paraît aussi que l'on veut décréter que, à compter du jour auquel l'acte recevra la sanction de Votre Seigneurie, les propriétaires ou seigneurs ne pourront recouvrer de rentes de leurs tenanciers que pour l'année courante.

A titre de grand propriétaire résidant dans la Province, j'ai l'intention de me joindre à d'autres propriétaires résidants, pour présenter à Votre Seigneurie une supplique la priant de refuser sa sanction à cet acte. Au nom des propriétaires absents, je prends la liberté de demander que, vu leur absence en Angleterre, il leur soit donné un temps suffisant pour leur permettre, après que l'acte aura été passé par notre Législature, de préparer et transmettre une pétition à l'encontre. Il est très-important que ce délai soit accordé aux propriétaires qui résident en Angleterre, vu qu'il leur est évidemment impossible de pétitionner contre cet acte, avant qu'il ait été passé ici.

Nous, les propriétaires résidants, connaissons si bien les vues extrêmes et le radicalisme de la Législature provinciale, que nous connaissons la parfaite inutilité de nous opposer ici à cette mesure, autrement qu'en protestant auprès de Son Honneur l'administrateur contre sa passation, qui paraît être chose résolue, même sans clause dilatoire, par notre Législature.

Cette mesure est très-injuste à mon égard, et le tort dont elle me menace est particulièrement immérité. Notre ci-devant lieutenant-gouverneur Robinson m'avait obligamment permis de lui adresser une lettre privée, dont il transmit une copie à lord Kimberley, et dont il me dit, à ma prière, qu'il passerait l'original à Votre Seigneurie, lors de votre voyage à notre île, l'été dernier. M. Robinson connaissait l'exactitude de mes affirmations.

Puis-je prendre la liberté de demander à Votre Seigneurie si l'acte en question doit être soumis à votre conseil, ou seulement à Votre Seigneurie, afin que notre requête soit rédigée conformément ?

J'ai etc.,

ROBERT BRUCE STEWART

A Son Excellence

Le Comte de Dufferin,

Gouverneur-Général du Canada, etc., etc.

*Le Secrétaire du Gouverneur Général à M. Robert B. Stewart.*

BUREAU DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 30 avril 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général d'accuser réception de votre lettre du 20 du courant, au sujet de l'acte du rachat des terres, qui est actuellement en discussion dans la législature de l'Île du Prince-Édouard.

En réponse à votre demande, je dois vous informer que la requête que vous proposez de préparer sur le sujet, peut être adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai, etc.,

H. C. FLETCHER,  
Secrétaire du Gouverneur.

Robert Bruce Stewart, Ecr.,  
Strath Gartney, I. P. E.

*M. Robert Bruce Stewart au comte de Dufferin.*

STRATH GARTNEY,  
ILE DU PRINCE-EDOUARD,  
15 mai 1874.

MYLORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la réponse que Votre Seigneurie a daigné faire à ma lettre relative à l'acte du rachat des terres, récemment passé par notre Chambre et notre Conseil provinciaux. Je prends la liberté de vous transmettre aujourd'hui une requête, signée par moi et par plusieurs autres propriétaires, avec l'acte, tel que publié dans la *Gazette Royale*, et aussi une copie du même acte, certifiée par le procureur-général de la Province. D'autres requêtes seront, je pense, transmises à Votre Seigneurie. Je souffre, de même que tous les autres propriétaires, de cette législation, qui vise à une classe sociale particulière. Cependant, dans mon cas, l'injustice est particulièrement odieuse. Je suis le plus grand propriétaire résident de la colonie. J'ai employé mon temps, mes peines et mon argent à fonder un domaine de 700 acres, avec résidence sur l'un de mes townships. Si j'avais l'occasion, comme il est très-probable que je l'aurai, d'aller en Angleterre ou ailleurs pour un an ou deux, et si j'affermis mon domaine pour cet espace de temps, je suis sûr qu'à mon retour, je me trouverais dépossédé, et que je verrais le gouvernement en possession de ma propriété, en vertu de l'acte de rachat. L'affermage fût-il à terme très-court, tomberait sous le coup des dispositions de l'acte, et suivant ma ferme conviction, serait invoqué comme excuse pour le mettre à exécution contre moi. Dans le cas d'un affermage comme celui dont je parle ici, je ne penserais pas à nommer un agent sur l'Île. Un avis publié dans la *Gazette Royale*, et mis à la poste à mon adresse supposée (voir section 3 de l'acte) pourraient très probablement ne jamais me parvenir, si par exemple je voyageais sur le continent ou dans les montagnes d'Ecosse. Les commissaires, sous l'empire de l'acte, pourraient sans aucun doute procéder et transporter ma maison et mes terres au gouvernement local, à tel prix qu'ils jugeraient à propos de fixer. Comme surcroît d'injustice, l'acte interdit aux commissaires de prendre en considération les dommages ruineux qui résulteraient pour moi de cette expropriation sommaire et du renversement de l'œuvre que j'ai poursuivie pendant vingt-huit ans de séjour sur l'Île. Cette œuvre est conforme aux intentions qu'avait eues feu mon père en achetant ces terres dont j'ai hérité, et elle a eu pour but caractéristique le bien-être du fermier. La loi actuelle le et plusieurs autres mesures législatives hostiles sont ma récompense. La tentative d'expropriation faite par la législature a été accompagnée d'insinuations peu dignes contre le caractère et la position de ceux qui ont exercé le droit de s'adresser par voie de pétition à Sa Majesté, pour combattre des mesures comme la loi actuelle du rachat des terres. Des délibérations du conseil ont été transmises en Angleterre, pendant les années dernières, dans lesquelles se trouve la preuve de ce que j'avance ici. Les propriétaires sur lesquels on déversait le blâme n'ont eu aucune occasion de prendre connaissance des allégations formulées contre eux ou d'y répondre. Notre avant-dernier lieutenant gouverneur, M. Robinson, a vu ce que j'ai fait ici, et connaît tout ce que j'ai entrepris comme seigneur résident.

Prendrai-je la liberté de mentionner ici que je suis bien connu de Lady Georgina Fane, de M. Farrer, d'Ingleborough, de M. Walter, de Bear Wood, et de MM. Farrer.

de Lincoln's Inn Fields, Londres, qui n'hésiteront pas à garantir ma véracité, et qui sont au fait de la lutte que j'ai eu à soutenir ici contre la taxe pénale sur les terres forestières, et en général contre les projets de loi agraire. Ma position est connue aussi de Sir Stafford et de Lady Northcote. Le père de Milady était l'un des amis d'enfance et des meilleurs amis de mon père, feu David Stewart de Great Russell street, Londres.

J'ai, etc.

ROBERT BRUCE STEWART.

Au très-honorable Comte de Dufferin,  
Gouverneur-Général du Canada,  
etc., etc., etc.

*Le Secrétaire du Gouverneur-Général à M. R. B. Stewart.*

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

OTTAWA, 28 mai, 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'accuser réception de votre lettre, datée du 15 du courant, renfermant une requête sur le sujet de l'acte de rachat des terres, passé dernièrement par la législature de l'Île du Prince-Edouard.

J'ai, etc.

H. C. FLETCHER,  
*Secrétaire du Gouverneur.*

R. B. Stewart, écr.  
Strath Gartney, I. P. E.

*M. E. J. Hodgson, au comte de Dufferin.*

CHARLOTTETOWN, I. P. E.,  
20 mai, 1874

MILORD, A sa dernière session, la législature locale de cette province a passé un bill intitulé: "The Land Purchase Act, 1874," (Acte du rachat des terres, de 1874), dont l'objet est de transporter les terres des propriétaires de l'Île, sans et contre leur consentement, à un fonctionnaire désigné sous le nom de "Commissaire des Terres de la Couronne."

Cette mesure a été présentée et passée avec une précipitation tout à fait inusitée. Ceux qui auront le plus à souffrir de son application, n'ont pas eu la liberté de faire entendre un mot de défense. La seule espérance qui leur reste d'exposer la criante injustice dont ils sont victimes, est d'en appeler à Votre Excellence pour qu'elle s'oppose à l'exécution de cette mesure oppressive.

Je représente Miss Fanning de 3 Circus, Bath, propriétaire des townships 50 et 67, et le colonel Cumberland, d'Entam Lodge, Leamington, propriétaire de partie du township 65. Je prie respectueusement Votre Excellence de ne point sanctionner ce bill, avant que j'aie eu l'occasion de le faire parvenir à mes mandants, pour qu'ils puissent l'apprécier.

J'ai, etc.,

EDWARD J. HODGSON.

Au très-honorable comte de Dufferin,  
Gouverneur-Général du Canada.  
etc., etc., etc.

*Le Secrétaire du Gouverneur-Général à M. E. J. Hodgson.*

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 28 mai 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'accuser réception de votre lettre du 20 du courant, priant Son Excellence de ne point donner sa sanction à un bill intitulé: "The Land Purchase Act 1874" (Acte du rachat des terres de 1874) dernièrement passé par la législature de l'Île du Prince-Edouard.

J'ai, etc.,

H. C. FLETCHER,  
Secrétaire de Gouverneur.

E. J. Hodgson,  
Charlottetown, I. P.-E.

*A Son Excellence le très-honorable Sir Frédéric Temple, baronnet, comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada.*

La requête de Daniel Hodgson, de Charlottetown, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, tuteur de Catherine Wright et d'Edith Wright enfants mineurs de Charles Wright, représente humblement:

Qu'il a été passé pendant la dernière session de la législature locale de cette province un acte intitulé: "The Land Purchase Act, 1874" (Acte du rachat des terres, de 1874), lequel a été réservé par l'administrateur du gouvernement à la sanction de Votre Excellence. L'objet de cette loi est de transporter au gouvernement de cette province, sans le consentement des propriétaires, les terres de ceux qui ont plus de cinq cents acres, la seule exception étant qu'un propriétaire a la faculté de garder mille acres de terre non concédée, s'il les a actuellement en son usage et occupation.

La petite propriété de mes pupilles est aussi arbitrairement traitée par cette mesure radicale que le domaine de l'opulent; mais les conséquences en sont pour eux d'autant plus graves que cette propriété est leur seule et unique ressource.

J'ai lieu de penser que d'autres intéressés mettront sous les yeux de Votre Excellence l'injustice de l'acte en question, et je me bornerai à signaler deux ou trois points qui feront mieux ressortir la position de mes pupilles, et l'injustice dont ils seraient atteints, si cet acte recevait la sanction de Votre Excellence.

Les enfants que je représente sont orphelins et dépendent entièrement du revenu modique qu'ils retirent de leurs rentes pour leur entretien et leur éducation. Leurs terres comprennent quatre mille quatre cent quarante-sept acres, dont le revenu net est de \$709.77, en supposant que les rentes fussent régulièrement payées chaque année, cas qui ne s'est pas encore présenté. Le revenu annuel que je retire est à peine suffisant pour leur entretien et leur éducation. En les dépouillant de leurs terres, on leur arrachera leur moyen de subsistance. Ces enfants n'ont point de parents en état de les secourir: leur cas est donc extrêmement pénible.

Je prie donc Votre Excellence de ne point donner sa sanction au dit bill du rachat des terres.

Et votre pétitionnaire, comme il y est tenu, ne cessera de prier.

(Signé,) DANIEL HODGSON.

*Le Secrétaire du Gouverneur-Général, à M. Daniel Hodgson.*

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 6 juin 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'accuser réception de votre pétition, priant Son Excellence de ne point donner sa sanction à un acte passé par la Législature de l'Île du Prince-Edouard, intitulé: "The Land Purchase Act, 1874." (Acte du rachat des terres de 1874.)

J'ai etc.,

H. C. FLETCHER,  
Secrétaire du Gouverneur.

Daniel Hodgson, Ecr.,  
Charlottetown, I. P. E.



*M. R. B. Stewart au Comte de Dufferin,*

STRATH GARTNEY, ILE DU PRINCE-EDOUARD,  
1er juin 1874.

MYLORD,—Le quinze du mois dernier, j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie de la *Gazette Royale* de cette Province contenant l'acte du rachat des terres récemment passé par les deux branches de notre législature, et réservé par Son Honneur l'administrateur à la décision de Votre Seigneurie;—aussi une copie certifiée du dit acte, et une requête, tant en mon nom qu'au nom de certains propriétaires de townships en cette province, requête dans laquelle Votre Seigneurie était priée de refuser sa sanction à l'acte dont il s'agit;—et aussi une lettre dans laquelle je faisais connaître le tort particulier que j'aurais à souffrir si cet acte devenait loi.

Comme les intérêts en cause sont d'une importance majeure pour les propriétaires, et comme il n'est guère possible d'entrer dans les détails nécessaires au moyen de factums et de requêtes, puis-je prier respectueusement Votre Seigneurie de me faire savoir si elle permettrait aux propriétaires de comparaître devant elle par délégation ou par conseil, pour faire valoir leurs droits, au cas où ils s'uniraient pour cette démarche.

J'ai, etc.,

ROBERT BRUCE STEWART.

Au très-honorable Comte de Dufferin,  
Gouverneur-Général du Canada.

*Le Secrétaire du Gouverneur-Général à M. R. B. Stewart.*

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 11 juin 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général d'accuser réception de votre nouvelle communication en date du premier du courant au sujet de l'acte du rachat des terres, passé par la Législature de l'Île du Prince-Edouard, et de vous informer que Son Excellence l'a fait renvoyer à la délibération du Conseil Privé.

J'ai, etc.,

H. C. FLETCHER,  
*Secrétaire du Gouverneur-Général.*

Robert Bruce Stewart, écr.,  
Strath Gartney, I. P. E.

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

DOWNING STREET,  
4 juin 1874.

(Canada, No. 99).

MYLORD,—J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, pour que vos ministres la prennent attentivement en considération, une pétition qui m'a été présentée par certains propriétaires de l'Île du Prince-Edouard, protestant contre un acte relatif à la vente de leurs terres, actuellement en délibération à la Législature de l'Île du Prince-Edouard.

Je suis informé que de nouveaux signataires viendront se joindre aux premiers et me transmettront leurs noms.

J'ai, etc.,

(Signé,) CARNARVON.

Au Gouverneur-Général,  
Le très-honorable comte de Dufferin,  
C.P., C.C.B., etc., etc., etc.

*Au très-honorable Secrétaire d'Etat principal pour les colonies.*

Nous, soussignés, propriétaires de terres dans l'Île du Prince-Edouard, avons appris avec surprise qu'un certain bill, dont le projet est ci-annexé, a été présenté à la législature de l'Île. Nous prions respectueusement Votre Seigneurie de donner son attention à ce sujet, car nous croyons que le dit projet de loi est subversif du droit de propriété et ruineux pour tous les propriétaires de terres de cette colonie. Il crée de plus un précédent dangereux comme moyen d'apaiser les agitations populaires.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a rien qui puisse faire établir une distinction entre nous et les propriétaires fonciers des autres parties de l'Empire. On ne peut dans aucune autre colonie obtenir de terres à des conditions aussi faciles que dans cette Île, où la rente, après un laps de quelques années, n'atteint que dix pence sterling par acre, et où les baux sont généralement pour neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans.

À la demande pressante du gouvernement britannique, une grande partie des propriétaires consentirent, il y a quatorze ans, à soumettre leurs droits à la décision d'une commission royale, dans le but d'apporter un terme aux différends qui s'agitaient dans la colonie. Cette commission a eu pour résultat la déclaration formelle, qu'il n'avait pas été établi un seul cas dans lequel les seigneurs eussent traité leurs tenanciers avec dureté. On insista auprès des propriétaires pour les engager à faire remise des arrérages considérables que leur trop grande indulgence avait laissés s'accumuler. Espérant gagner par ces concessions quelque garantie pour l'avenir, les propriétaires consentirent à la remise, et aussi, dans quelques cas, à un abandon important de certains autres droits. Mais ces concessions n'ont pas suffi; elles n'ont été que le point de départ d'exigences nouvelles. Le dernier gouvernement ayant passé une loi d'indemnité des tenanciers pour l'Irlande, les politiciens de l'Île du Prince-Edouard n'ont pas été lents à adopter cet excellent moyen de confiscation. Ils ont déclaré les tenanciers recevables à réclamer une indemnité libérale pour leurs améliorations et impenses, tandis que le malheureux propriétaire se voit, par sa générosité inopportune, privé du droit de présenter en compensation les gros arrérages de rente si peu sagement remis par lui. On aurait pu espérer que cet acte fermerait la longue série de lois oppressives, dirigées contre les propriétaires de l'Île. Tel n'est pas le cas cependant. Bien que les fermiers puissent avoir des terres à volonté, soit à bail, soit en franche tenure, aux conditions les plus favorables, une loi d'expropriation est actuellement en projet. L'un des stimulants qui porte à adopter ce projet, est l'offre faite par le gouvernement de la Confédération d'aider le gouvernement de l'Île à racheter les terres des propriétaires—cette aide devant servir à récompenser les insulaires d'avoir consenti à se confédérer.

Nous affirmons respectueusement que l'acte en projet est sans précédent dans l'histoire de la législation. Fût-il même nécessaire et constitutionnel dans son objet, le mode de procédure adopté par ses dispositions serait encore inévitablement ruineux et vexatoire pour les propriétaires. Le gouvernement qui est pratiquement irresponsable, puisqu'il ne saurait être assigné en justice, pourra tenir cet acte suspendu pendant des années sur la tête du malheureux propriétaire, qui lui, ne pourra le forcer à suivre l'instance, après qu'elle aura été une fois instituée, ni obtenir d'indemnité ou de frais, si les procédures sont abandonnées. De plus, il n'a pas été établi de règle sur laquelle doive se baser l'évaluation à faire, de sorte que si un tenancier de mauvaise volonté n'a rien payé depuis plusieurs années, il y a tout lieu de croire que le gouvernement prendra avantage de cette circonstance défavorable au seigneur, pour lui payer seulement l'équivalent de ce qu'il aura effectivement perçu; de la sorte, le tenancier aura la terre au plus bas prix avec les plus larges conditions de paiement.

Après avoir formulé ces objections très-graves à la forme de l'acte, nous pouvons dire d'une manière générale qu'il n'est rien moins qu'un attentat contre la civilisation moderne, et que les agitateurs en Angleterre et en Irlande ne manqueront point de l'invoquer comme précédent en faveur de l'abolition des tenures à bail, et de la limitation du droit de propriété à une étendue de pas plus de cinq cents acres.

Les motifs de cet acte de confiscation sont étranges. Celui qu'on invoque en

premier lieu est que les tenures par bail sont depuis longtemps un sujet de contestation, et qu'elles nuisent beaucoup à la prospérité de la province et au bien-être et contentement du peuple ;

Nous maintenons que cette assertion est clairement sans fondement ; que l'agitation est due aux démagogues qui se trouvent sur l'Île, et que les commissaires de 1860 ont indiscutablement établi le fait que les townships tenus à bail étaient beaucoup plus prospères que ceux possédés en franche tenure. D'ailleurs, les progrès remarquables accomplis par cette Île depuis 1860, prouvent que sa prospérité n'est égale que dans une bien petite partie des pays, qui dépendent de l'Empire britannique.

L'autre motif sur lequel on s'appuie est qu'il est très-désirable de convertir les tenures à bail en tenures franches. Ceci pourrait également s'appliquer à toutes les autres parties de l'Empire, et on pourrait avec beaucoup de force en dire autant dans les environs de Westminster Hall.

On allègue aussi, pour nous dépouiller qu'on ne peut raisonnablement espérer de voir certains propriétaires céder de gré à gré leurs terres de townships au gouvernement à prix modérés ;

A cela nous répondons que si cet état de choses existe dans l'Île du Prince-Édouard, il est à croire que, dans tous les pays libres, les citoyens, dont la propriété est protégée par les lois contre les confiscations arbitraires des gouvernements, se refuseraient également à vendre leurs biens à vil prix.

La conclusion tirée de ces étranges prémisses n'est pas moins étonnante. En effet, parce que certains propriétaires ne veulent pas vendre au gouvernement à des prix modérés, et parce qu'il est désirable de convertir la tenure, tous ceux qui ont plus de mille acres de terre devront être contraints de vendre au gouvernement, suivant estimation. L'acte s'applique donc à toutes les terres, soit à bail soit en franche tenure, et équivalant à dire que personne ne pourra être propriétaire de plus de mille acres de terre.

Nous avons même appris qu'on a encore trouvé ceci trop libéral envers les propriétaires, et que l'opposition a essayé de faire amender le bill pour limiter à cinq cents acres l'étendue de terre qu'il serait permis de posséder.

Nous dirons respectueusement en terminant que nous avons agi en toute justice et en toute libéralité à l'égard de nos tenanciers dont la tenure est plus favorable que celle de toute autre partie de l'Empire ; que nous avons libéralement fait le sacrifice de gros arrérages pour acheter la paix ; que, d'année en année, une législature élue par les tenanciers et leurs partisans n'a cessé de nous molester, et que cette législation exceptionnelle à notre détriment, n'a pas l'ombre d'une excuse, à moins que le gouvernement de Sa Majesté ne soit disposé à sanctionner ce principe fondamental du communisme, à savoir, que la propriété est un crime contre la société.

Nous demandons donc que la sanction royale soit refusée à cet acte, et nous sommes bien sûrs que, comme sujets anglais, nous pouvons en toute sûreté remettre le sort d'une mesure, fondée sur ces principes socialistes, à la sagesse et à la justice du gouvernement de Sa Majesté.

Nous avons, etc.,

(Signé,)

MELVILLE,

C. GEORGINA FANE,

C. A. SULLIVAN,

G. GRAHAM MONTGOMERY,

W. STEWART, en son nom et au nom de sa sœur.

*Le Comte de Carnarvon au Comte de Dufferin.*

Canada—No. 100).

DOWNING STREET, 10 juin 1874.

MYLORD,—Relativement à ma dépêche No. 99 du 4 juin, j'ai à vous informer que  
 MM. Fanning : les personnes dont les noms sont ci-portés en marge, ont ajouté leurs  
 B. H. Cumberland ; signatures à celles déjà apposées à la pétition présentée contre l'acte  
 Lt. Col. M. T. Cumberland ; passé par la législature de l'Île du Prince-Edouard, relatif au rachat  
 John Macdonal. des terres de 1874.

J'ai, etc.,

(Signé,)

CARNARVON.

Au Gouverneur Général le très-honorable  
 Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., etc., etc.

*Le Comte de Carnarvon au Comte de Dufferin.*

(Canada—No. 105)

DOWNING STREET, 15 juin 1874.

MILORD,—Relativement à mes dépêches indiquées en marge, je vous transmets  
 copie d'une communication de MM. Frère et Cie. et de la réponse faite à icelle, rela-  
 tives à l'acte concernant le rachat des terres dans l'Île du Prince-Edouard.

J'ai, etc.,

(Signé,)

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général le très-honorable  
 Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., etc., etc.

*MM. Frère et Cie. à Sir H. Holland.*

28 LINCOLN'S INN FIELDS,

LONDRES, 11 juin 1874.

CHER MONSIEUR,—Lady Georgina Fane désire fort qu'il soit compris que la  
 pétition signée par elle et une autre personne, et que nous vous avons remise hier, est  
 un double, Lady Georgina Fane et l'autre signataire ayant signé un premier exem-  
 plaire transmis par elle au bureau des Colonies, la semaine dernière. Nous avons  
 donné cette explication au bureau, mais elle craint malgré cela qu'il puisse y avoir  
 malentendu.

Lady Georgina Fane a reçu de M. de Blois, son agent à l'Île du Prince-Edouard,  
 une lettre dans laquelle il insiste sur la nécessité qu'il y a pour elle d'envoyer une  
 pétition au gouverneur-général, et il la prie de lui permettre d'employer un conseil  
 pour faire valoir devant le Gouverneur-Général à Ottawa les objections à opposer à ce  
 bill ; elle désire donc savoir si, après avoir présenté une pétition au secrétaire d'Etat  
 de Sa Majesté pour les Colonies, il serait nécessaire ou à propos qu'elle prît l'une ou  
 l'autre de ces mesures, en vue d'empêcher l'acte concernant le rachat de devenir loi.  
 Nous vous serons très-obligés de tout renseignement que vous pourriez nous donner  
 à ce sujet. Nous avons laissé entre les mains de M. Dealtry une copie de l'acte, tel  
 que passé. Il est bien plus sujet à objection, sur tous les points, que le projet qui  
 avait été présenté à la Législature de l'Île du Prince-Edouard. Nous vous serions  
 obligés de vouloir nous renvoyer cette copie, qui est la seule que nous ayons, après que  
 M. Lowther en aura pris connaissance.

Nous vous montrerons avec plaisir, si vous le désirez, la lettre de M. de Blois,  
 ainsi qu'une pétition qu'il a envoyée au Gouverneur-Général, dans laquelle il est dit  
 que ses commettants pétitionneraient aussi le Gouverneur-Général.

Nous sommes, etc.,

FRÈRE ET CIE.

Sir Henry T. Holland, Bart.,  
 Bureau des Colonies, Downing Street.

*Le Sous-Secrétaire au Bureau des Colonies à MM. Frère et Cie.*

DOWNING STREET.

15 juin 1874.

MESSIEURS,—J'ai reçu instruction du comte de Carnarvon d'accuser réception de votre lettre du 11 du courant au sujet de l'acte de 1874 concernant le rachat des terres dans l'Île du Prince-Edouard.

En réponse, j'ai à vous renvoyer le bill que vous avez laissé à ce bureau, et à vous informer que Lord Carnarvon ne voit point de raisons qui empêchent de présenter de nouvelles requêtes au Gouverneur-Général du Canada, mais qu'il ne peut aviser le pétitionnaire quant à la demande d'être autorisée à employer un conseil pour faire valoir ses objections contre le bill.

Copie de votre lettre, avec copie de la présente réponse, sera transmise au Gouverneur-Général du Canada.

J'ai etc.,  
(Signé,)

H. T. HOLLAND.

*Le Comte de Dufferin au Comte de Carnarvon.*

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 29 décembre 1874.

MYLORD,—Relativement à la correspondance qui a été échangée au sujet du bill passé par la législature de l'Île du Prince-Edouard, intitulé : "The Land Purchase Act, 1874," (acte de 1874 concernant le rachat des terres), j'ai l'honneur de transmettre ci-inclus, pour l'information de Votre Seigneurie, copie d'un ordre rendu en conseil, approuvant le rapport du Ministre de la Justice, lequel m'avise de ne pas sanctionner le bill dont il s'agit.

J'ai, etc.,  
(Signé)

DUFFERIN.

Au très-honorable  
Comte de Carnarvon,  
etc., etc., etc.

Copie d'un Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil le 26 décembre 1874.

Le comité du conseil a délibéré sur le rapport ci-annexé, daté du 23 décembre 1874, de l'hon. ministre de la Justice, auquel avait été renvoyé un bill passé par la Législature de la Province de l'Île du Prince-Edouard, dans sa session tenue au commencement de la présente année, intitulé : "The Land Purchase Act, 1874," (acte de 1874 concernant le rachat des terres), lequel bill a été réservé pour la signification du bon plaisir de Votre Excellence.

Le comité, vu toutes les circonstances du cas telles qu'énoncées au dit rapport, adhère à la recommandation du ministre de la justice, et est d'avis que ce bill ainsi réservé ne reçoive point la sanction de Votre Excellence en conseil.

(Signé,)

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
OTTAWA, 23 décembre, 1874.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport :

1. Que dans la session de la Législature de l'Île du Prince-Edouard tenue au commencement de la présente année, les deux Chambres ont passé un bill intitulé : "The Land Purchase Act, 1874," (acte de 1874, concernant le rachat des terres.)

Que le dit acte a été réservé par le Lieutenant-Gouverneur pour la signification du plaisir de Votre Excellence. L'objet de cet acte ressort de l'exposé des motifs qui s'exprime comme suit :—

10. " Que les tenures par bail sont depuis longtemps un sujet de contestation, et qu'elles nuisent beaucoup à la prospérité de la Province comme au contentement et au bonheur de ses habitants."

20. " Qu'il appert, par une correspondance récente entre le gouvernement de cette province et certains propriétaires, qu'on ne peut raisonnablement espérer de voir ces derniers céder de gré à gré leurs terres de townships au gouvernement à prix modérés."

30. " Qu'il est très-désirable de convertir les tenures par bail en propriétés de franc-tènement, à des conditions justes et équitables pour les tenanciers aussi bien que pour les propriétaires."—

Le secrétaire colonial est autorisé à notifier toute personne, propriétaire de cinq cents acres ou plus de terre, que le gouvernement de la Province a l'intention de racheter ses terres conformément aux dispositions de l'acte; après quoi, le gouvernement et les propriétaires nommeront chacun un commissaire pour prononcer sur la quotité du prix à payer, les deux commissaires devant de concert nommer un tiers-arbitre. L'acte établit le système nécessaire pour la mise à effet des arbitrages, et décrète de plus ce qui suit :

Section 23. " Sur les preuves produites devant eux, les commissaires, ou deux quelconques d'entre eux, prononceront l'indemnité ou prix à payer au propriétaire, et auquel celui-ci aura droit pour la privation de ses terres et de tous ses intérêts en icelles.

Section 24. " Le fait que l'acquisition ou la vente des terres est forcée et non pas volontaire, ne donnera lieu, en faveur des propriétaires, à aucune compensation à raison de cette circonstance, le présent acte ayant pour objet le paiement à chaque propriétaire d'une indemnité convenable et proportionnée à la juste valeur de son intérêt, sans plus.

La 25e section détermine les circonstances à prendre en considération par les commissaires, dans l'estimation du montant de l'indemnité à accorder aux propriétaires.

La 29e section porte que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera un fidéicommissaire public, qui, après que le prix du rachat aura été versé au Trésor, procédera à opérer un transport de la propriété du propriétaire au commissaire des terres publiques, qui sera par là investi d'une propriété absolue et irrévocable en fief simple, libre de toutes charges, de quelque nature que ce soit, et la tiendra et en disposera comme il fait des terres publiques; et tous les arrérages de rente sont aussi attribués au dit commissaire des terres publiques.

La section 34 statue que " Lorsque l'indemnité entière pour une propriété aura été versée à la trésorerie, et que le transport aura été opéré par le fidéicommissaire public au commissaire des terres publiques, le gouvernement sera absolument quitte de toute responsabilité envers quiconque pourrait réclamer la propriété ainsi transférée ou quelque intérêt en icelle, sauf le cas prévu par la section suivante."

La section 44 décrète que " Après la passation du présent acte, aucun propriétaire ne pourra soutenir de demande en justice pour le recouvrement d'autres rentes que celles de l'année courante et de l'année suivante; et si un propriétaire forme une telle action contre un tenant par bail, celui-ci pourra alléguer le présent acte pour

“arrêter cette action ; et il ne sera accordé aucune ordonnance d'exécution, en vertu  
 “d'un jugement obtenu ou à obtenir pour rentes par un propriétaire contre un tenant  
 “par bail dans cette île, sauf et excepté pour les rentes de l'année courante et de l'année  
 “subséquente ; et si un tel titre exécutoire est donné, la Cour Suprême ou l'un de ses  
 “juges, sur requête, ordonnera de surseoir à toute exécution jusqu'à ce que les commis-  
 “saires ci-dessus désignés aient prononcé.”

2. En transmettant ce bill réservé par lui, le lieutenant-gouverneur l'a accompa-  
 gné de certains documents.

Les raisons qui ont porté le lieutenant-gouverneur à réserver ce bill sont données  
 par lui comme suit :

“ Comme cette mesure touche à des droits privés, puisqu'elle impose aux proprié-  
 “taires de 500 acres ou plus de terre une obligation de vendre à des prix à déterminer  
 “par un arbitrage, auquel ils sont forcés d'être partie, je me suis estimé en devoir de  
 “la réserver pour la soumettre à la considération de Son Excellence le Gouverneur-  
 “Général.

“ Depuis plus d'un demi-siècle, la question dite des terres agite l'esprit public dans  
 “cette province ; à plusieurs reprises, la législature locale a essayé de débarrasser l'île  
 “du régime entravant des tenures par bail emphytéotique ; maintes fois elle a sollicité,  
 “à cet effet, le concours du gouvernement impérial, en le pressant de consentir à l'éta-  
 “blissement d'une *cour d'escheat*, à cause de l'inexécution par les concessionnaires des  
 “conditions que la Couronne a attachées aux concessions ; mais le gouvernement de Sa  
 “Majesté a invariablement refusé de consentir à cette demande.

“ En 1860, il y eut trois commissaires nommés pour faire enquête des différends  
 “entre propriétaires et tenants par bail, et les accommoder ; les propriétaires ou la plu-  
 “part d'entre eux donnaient les mains à ce compromis. L'un des commissaires fut  
 “choisi par le Secrétaire d'Etat des Colonies, un autre par les propriétaires, et le  
 “troisième par la législature locale. Leur décision motivée, qualifiée “d'habile et im-  
 “partiale” par feu le duc de Newcastle, alors Secrétaire d'Etat des Colonies, n'eut pas  
 “de suite, parce qu'ils avaient confié le soin de déterminer la valeur des terres de town-  
 “ships, ce qu'ils eussent dû faire eux-mêmes, à des personnes tierces hors des termes  
 “du compromis. Copie (No. 1) du rapport et du jugement des commissaires ac-  
 “compagne le mémoire du procureur-général, et je prends respectueusement la liberté  
 “de soumettre à l'attention de Son Excellence le gouverneur-général ces diverses pièces  
 “où se trouve l'histoire complète de la question des terres à remonter à l'année 1767.

“ Le désir de mettre fin au régime de la tenure par bail, quant aux terres encore  
 “en la possession des propriétaires fonciers, ne s'est point affaibli ; il est au contraire  
 “plus ardent que jamais depuis la Confédération, vu la somme de huit cent mille dol-  
 “lars affectée par le gouvernement fédéral pour le rachat des droits de propriété sur le  
 “territoire de cette province.”

Le rapport de M. le Procureur Général Brecken traite brièvement les mêmes  
 points que relève la dépêche du Lieutenant Gouverneur, et cite particulièrement la  
 dépêche du 13 mars 1869 du Secrétaire d'Etat des Colonies à cette époque, dont  
 le sens était que si l'île devait se confédérer avec le Canada, la question des terres  
 devrait être laissée, autant que possible, à la décision de ceux qui, après ce changement  
 de situation, auraient à mettre à exécution les mesures se rattachant au nouvel  
 ordre de choses.

Le Procureur-Général ajoute encore que le gouvernement local est porté à croire  
 qu'on ne peut raisonnablement espérer de voir certains propriétaires de terres de  
 township céder de gré à gré leurs terres à prix modérés, et que d'autres de ces  
 propriétaires ne désirent nullement permettre à leurs fermiers de devenir francs-  
 tenanciers.

Sous la pression des circonstances, et s'appuyant sur la dépêche du comte de  
 Granville, mentionnée plus haut, la Législature a passé l'acte dont il s'agit avec  
 l'espoir qu'il réglerait à toujours, avec justice et libéralité pour tous, cette question  
 depuis si longtemps agitée.

Le lieutenant-gouverneur transmet aussi copie de la correspondance échangée entre le gouvernement local et certains propriétaires et agents de propriétaires sur ce sujet.

Les différents propriétaires varient d'opinion sur la question de se défaire de leurs terres, mais la teneur générale de leurs communications indique une indisposition à se déposséder, et dans certains cas, ils demandent qu'on leur fasse une offre définitive.

Un état, accompagnant ces pièces, contient les noms des seigneurs, avec indication du lieu de leur résidence et du nombre d'acres que chacun possède. Il donne aussi la superficie des terres possédées par les petits propriétaires francs-tenanciers. Les terres des seigneurs comprennent 381,720 acres; celles des seconds, 221,000 acres.

Un autre état rend aussi compte de la quantité de terres déjà rachetées en vertu d'un acte précédent, (soit 457,270 acres, au prix collectif de \$517,951.00), et d'un autre rachat effectué en vertu de l'acte 28 Vic. de près de 7,000 acres.

Tous ces rachats paraissent cependant avoir été opérés du consentement des propriétaires.

La dépêche du lieutenant-gouverneur était accompagnée de certaines requêtes de propriétaires s'opposant à la passation de l'acte. Ces requêtes ont été suivies de représentations supplémentaires, adressées soit au secrétaire des colonies, qui les a transmises à Votre Excellence, soit directement à Votre Excellence.

Les documents transmis par M. le procureur-général Brecken font voir que le duc de Newcastle avait envoyé au lieutenant-gouverneur en février 1862 une copie du rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur la tenure de l'Île du Prince-Edouard, rapport où sont étudiées à fond toutes les circonstances qui se rattachent à cette question, lequel porte la date du 18 juillet 1861.

Comme je l'ai dit plus haut, rien cependant n'a été fait à la suite de ce rapport.

En 1864, une députation du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard se rendit en Angleterre, et ouvrit une correspondance avec le duc de Newcastle. Il paraîtrait que sir Samuel Cunard fit des propositions, et soumit un projet de loi qu'il croyait propre à répondre aux exigences de la situation. Ces démarches n'aboutirent non plus à aucun résultat.

En 1868, la question fut reprise à nouveau par la démarche du lieutenant-gouverneur, qui transmet une délibération du conseil exécutif, avec demande au secrétaire d'État de donner son adhésion à une mesure qui réglerait cette question. A quoi, le duc de Buckingham et Chandos répondit "qu'il reconnaissait que le Conseil Exécutif avait judicieusement agi en cherchant à obtenir l'adhésion du secrétaire d'État, avant d'introduire une mesure qui tendrait naturellement à faire naître dans l'esprit du peuple une attente qu'on pourrait en définitive ne pas trouver expédient de remplir.

"J'appuie d'autant plus sur ce point qu'après avoir attentivement examiné toute la question, et les raisons que met en avant le conseil exécutif en faveur d'une loi pour décréter la vente forcée des terres de ceux qui n'ont pas été partie à l'acte de 1864, je ne suis pas prêt à recommander à Sa Majesté de sanctionner une telle mesure.

"La manière dont les secrétaires d'État précédents ont envisagé cette question, et les raisons sur lesquelles ils se sont fondés, ont été si clairement expliquées dans la correspondance échangée jusqu'ici, qu'il me paraît superflu d'aller au-delà du simple énoncé que je ne trouve, dans la délibération du conseil, aucune raison spéciale capable de justifier, au point de vue de l'intérêt public, l'expropriation directe qu'on a en vue de faire de la propriété privée."

En février 1869, la correspondance fut reprise entre le lieutenant-gouverneur de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement impérial. Au cours de cette correspondance, lord Granville fit la remarque, déjà citée, que la décision de la question des terres devrait être laissée à ceux qui, dans la situation nouvelle de la colonie sous la Confédération, si celle-ci s'effectuait, auraient à mettre à exécution les mesures se rattachant au nouvel ordre de choses.

4. Plusieurs pétitions ont été présentées contre la sanction de ce bill. Quelques



unes, comme il a été dit ci-dessus, ont été adressées au secrétaire d'Etat des colonies, et d'autres à Son Excellence. Lord Carnarvon, en transmettant l'une de ces pétitions, demande que les ministres de Votre Excellence la prennent attentivement en considération. Ces pétitions représentent que l'acte en projet est subversif du droit de propriété, ruineux pour les propriétaires de la colonie, et qu'il crée un précédent dangereux comme moyen d'apaiser les agitations populaires. Après avoir donné des détails sur le passé, les pétitionnaires affirment que la mesure n'a pas de précédent dans l'histoire de la législation ; que lors même qu'elle serait nécessaire, et constitutionnelle dans son objet, le mode de procédure adopté serait encore tout à fait ruineux et vexatoire pour les propriétaires ; que le gouvernement, qui est pratiquement irresponsable, puisqu'il ne peut être assigné en justice, pourrait tenir cet acte suspendu sur la tête du malheureux propriétaire qui, lui, ne pourrait le forcer à suivre l'instance, après qu'elle aurait été instituée, ni obtenir d'indemnité ou de frais, si elle était abandonnée. Niant aussi les faits exposés à l'acte, les pétitionnaires concluent à son désaveu.

Les autres pétitionnaires, entre autres allégations, font valoir le droit de propriété et la qualité de sujets britanniques, et affirment que cet acte, s'il devenait loi, leur causerait un très-grand tort.

Ces pétitions s'expriment en termes très-énergiques, et citent des dispositions qui ne peuvent être regardées autrement que comme contraires aux principes de législation qui régissent les droits et la propriété privés.

Le soussigné est d'opinion que l'acte est sujet à objection, en ce qu'il ne pourvoit pas à un arbitrage impartial, auquel les propriétaires seraient représentés, pour déterminer la nature des droits et la valeur des propriétés en cause, ni au moyen d'arriver promptement à la solution et au règlement des questions en litige.

Eu égard à toutes les circonstances du cas, le soussigné a l'honneur de recommander que le bill ainsi réservé, intitulé "The Land Purchase Act, 1874," (Acte du rachat des terres de 1874) ne reçoive point la sanction de Votre Excellence en conseil.

(Signé,)

H. BERNARD.

Assistant Ministre de la Justice.

Approuvé,

T. Fournier,

Ministre de la Justice.

*Le Comte de Carnarvon au Comte de Dufferin.*

(Canada—No. 32)

DOWNING STREET, 27 janvier 1875.

MYLORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 329, du 29 décembre, renfermant une copie d'un ordre rendu par le conseil privé du Canada, approuvant un rapport du ministre de la justice, qui vous avise de ne point sanctionner l'acte du rachat des terres de l'Île du Prince-Edouard.

J'ai, etc.,

ROBERT E. W. HERBERT,

Pour le Comte de Carnarvon.

Au Gouverneur Général le très-honorable  
Comte de Dufferin, C. P., C. C. B.

(No. 62.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant :—

1o. “ Tous les documents concernant la nomination de J. A. Hamel, écuyer, de la Malbaie, médecin, pour aller vacciner les Sauvages sur la côte nord du fleuve St. Laurent, pour les années 1868 et 1869, les instructions à lui données, et les rapports produits par lui pendant ces deux années à ce sujet.

2o. “ Un état montrant le nombre des Sauvages vaccinés par le dit J. A. Hamel, pendant ces deux années, ainsi que les comptes produits par le dit J. A. Hamel, et le montant des sommes d'argent qui lui ont été payées par le gouvernement pour services rendus.

3o. Toutes les correspondances envoyées au gouvernement et autres, par le Rév. Père Arnault pendant les années 1868 et 1869, au sujet du dit J. A. Hamel.”

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
16 mars 1875.

(No. 63.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875 ; demandant copie de tous ordres en conseil, ou autre document, autorisant certains propriétaires de bateaux à vapeur américains, connus comme possédant la ligne dite “ The Kitson Line,” de faire le cabotage sur la rivière Rouge, dans la province de Manitoba, la dite compagnie étant réputée comme se faisant payer des taux de fret différents pour les marchandises venant des provinces de Québec et Ontario, et comme ayant effectivement le monopole du trafic sur la rivière Rouge.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
16 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

## REPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 15 mars 1875 ; demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou avec toute personne en son nom, au sujet de la construction d'un bassin de radoub, de première classe, à Esquimalt ; aussi, copie de tous Ordres en Conseil sur le même sujet, et copie de la correspondance, avec ses incluses, échangée entre le Secrétaire d'Etat et M. DeCosmos, en 1874, concernant le dit bassin ; aussi, copie de la résolution soumise à la Chambre par le gouvernement durant la dernière session du Parlement, concernant le dit bassin ; aussi, copie du premier bill soumis au Parlement, durant la dernière session, pour mettre à effet l'objet de la dite résolution ; aussi, copie de l'acte de la dernière session accordant de l'aide pour la construction du dit bassin à la place de la garantie d'intérêt mentionnée dans la douzième clause des conditions d'union avec la Colombie-Britannique.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 18 mars 1875.

*Le ministre des Colonies au Gouverneur-Général.*

DOWNING STREET,  
29 avril 1874.

M. DeCosmos, 3  
déc. '73. C. O.  
à M. DeCosmos,  
5 déc. '73. C. O.  
à l'Amirauté, 6  
déc. 1873.

MILORD.—En rapport avec la dépêche de Votre Seigneurie (No. 272) du 17 novembre dernier, j'ai l'honneur de transmettre, pour votre information et celle de votre gouvernement, copie de la correspondance (indiquée en marge) concernant la contribution demandée au gouvernement impérial en faveur de la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, Colombie-Britannique.

M. DeCosmos, 8  
déc. '73. M. de  
C. à l'Amirauté,  
9 déc. 1873.  
M. DeCosmos, 13  
déc. '73, à l'A-  
mirauté, 17 janv.  
'74. M. des C. à  
l'Amirauté, '74.  
M. des C., à l'A-  
mirauté, 27 janv.  
1874.

2. Par les lettres de l'Amirauté du 17 janvier dernier et du 16 de ce mois, vous verrez que le gouvernement de Sa Majesté est prêt à contribuer au montant de £30,000 pour le bassin projeté lorsqu'il sera terminé à sa satisfaction, pourvu qu'il soit construit par la province, qu'il soit préalablement convenu de ses dimensions, et que cette contribution donne aux navires de Sa Majesté le privilège de se servir de ce bassin sans être tenus à d'autres frais que la dépense réelle par eux occasionnée, et cela pendant une période de 15 ans à dater de l'époque de son achèvement.

M. Sproat, 2  
avril '74. M. de  
C. à M. Sproat,  
7 avril 1874.  
M. de C. à l'A-  
mirauté, 7 avril  
1874.  
À l'Amirauté, 16  
avril '74. Télé-  
gramme, 29 avril  
1874.

3. Conformément à la demande faite par M. DeCosmos dans sa lettre du 13 décembre dernier, j'ai donné communication de la décision du gouvernement de Sa Majesté au secrétaire provincial de la Colombie-Britannique, par un télégramme daté de ce jour et dont je vous transmets copie.

4. Je vous prie de faire connaître au gouverneur de la province tous les détails des conditions imposées par le gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général le très-honorable  
Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., etc., etc.

*M. DeCosmos au ministre des Colonies.*

Londres, 4, LIME STREET SQUARE,

3 décembre 1873.

MILORD,—Relativement à la lettre du Gouverneur-Général du Canada à Votre Seigneurie, j'ai l'honneur de vous informer que je suis venu à Londres comme agent spécial et délégué du gouvernement de la Colombie-Britannique, province dont je suis le premier ministre et président du conseil exécutif.

D'après mes instructions, je dois informer le gouvernement de Sa Majesté que cette province se propose de faire de vigoureux efforts pour construire à Esquimalt le bassin de carénage depuis longtemps à l'état de projet, et de prendre avec lui des arrangements de nature à ce que ce bassin soit construit dans trois ans et que ses dimensions lui permettent de recevoir les plus grands vaisseaux blindés.

La province n'est pas en mesure de faire seule tous les frais de cette construction, mais elle s'en chargera si le gouvernement de Sa Majesté y contribue en outre des prescriptions du chap. 106, 28 et 29 Vic., "Acte autorisant des prêts pour aider à la construction de bassins de radoub dans les possessions britanniques."

On estime qu'un bassin de radoub de première classe peut être construit pour environ £100,000, mais ce chiffre peut être considérablement augmenté par les difficultés inhérentes à ce genre de construction, et c'est dans le but de demander une aide au gouvernement de Sa Majesté que je sollicite la faveur d'une entrevue avec Votre Seigneurie.

La province affectera \$250,000 (£50,000) à la construction de ce bassin.

J'ai, etc.,

A. DECOSMOS.

Le très-honorable  
Le ministre des Colonies

P. S. Je vous transmets aussi la lettre que m'a adressée l'hon. A. Mackenzie premier ministre du Canada, en date du 14 novembre 1873, et un exemplaire de la correspondance et du rapport concernant le bassin de radoub.

A. DECOSMOS.

*M. Mackenzie à M. DeCosmos.*

MON CHER MONSIEUR,—Relativement à la proposition que vous avez faite au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique, demandant une avance de £50,000 pour aider à la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, au lieu de la garantie de l'intérêt à 5 p. c. pour dix ans sur £100,000, tel que prescrit par les termes de l'union, j'ai l'honneur de vous dire que tout changement à l'égard de l'aide à donner à cette entreprise exigera la sanction du parlement.

Pour le moment, je vous annonce qu'il va être soumis une mesure au parlement dans le sens de votre proposition ou dont le résultat sera équivalent.

J'ai, etc.

A. MACKENZIE.

L'hon. A. DeCosmos.

*M. Herbert à M. DeCosmos.*

DOWNING STREET.

5 décembre 1873.

MONSIEUR,—Le comte de Kimberley m'a donné ordre d'accuser réception de la lettre et de ses incloses au sujet du bassin de radoub projeté à Esquimalt—lettre que vous avez déposée à ce ministère le 3 de ce mois—et de vous exprimer le regret de Sa Seigneurie de n'avoir pas eu le plaisir de vous voir à raison de son absence de la ville.

Le gouvernement du Canada n'ayant pas prévenu lord Kimberley de la demande d'aide que vous êtes chargé d'appuyer, Sa Seigneurie se trouve, pour le moment, dans l'impossibilité de se prononcer sur le sujet, mais elle ne tardera pas à en donner communication aux lords commissaires de l'Amirauté, attendu qu'il importe d'obtenir d'abord leur avis sur cette demande et sur d'autres au même effet.

J'ai, etc.,

A. DeCosmos, écr.

R. G. W. HERBERT.

P. S.—Je dois vous demander de vouloir bien favoriser lord Kimberley, si possible, d'un autre exemplaire de la brochure qui accompagnait votre lettre.

*M. Herbert au Secrétaire de l'Amirauté.*

DOWNING STREET,

6 décembre 1873.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du comte de Kimberley de vous transmettre copie d'une dépêche du Gouverneur-Général du Canada, servant d'introduction à l'hon. A. DeCosmos, président du conseil et premier ministre de la province de la Colombie-Britannique, lequel est autorisé à entrer en négociation avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la construction d'un bassin de carénage à Esquimalt, dans la province susdite.

Je dois également vous transmettre copie de la lettre reçue de M. DeCosmos sur le même sujet, et vous dire que lord Kimberley serait heureux de connaître l'opinion des lords commissaires de l'Amirauté à l'égard de l'entreprise projetée, et de l'informer si elle est de nature, dans l'intérêt de la marine de l'empire, à justifier une demande de contribution à la Trésorerie.

Je vous prie de vouloir bien renvoyer la brochure ci-incluse après qu'on en aura fini.

J'ai, etc.

R. G. W. HERBERT.

Un Secrétaire de l'Amirauté.

*M. DeCosmos au ministre des Colonies.*

LONDRES, LANGHAM HOTEL,  
8 décembre 1873.

MILORD,—En rapport avec ma lettre du 3 de ce mois au sujet du bassin de radoub projeté à Esquimalt, et aussi avec la réponse de M. Herbert, du 5 de ce mois, j'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Votre Seigneurie, la copie d'une lettre que j'ai adressée au secrétaire de l'Amirauté le 6 de ce mois et à la suite de mon entrevue avec M. Gaschen.

Je vous transmets aussi la copie de la lettre du premier ministre du Canada du 15 novembre 1873, et deux exemplaires de la correspondance demandée par M. Herbert.

Je crois que les lords commissaires de l'Amirauté ne se prononceront pas autrement que les amiraux Richards et Hastings—dont l'opinion est consignée dans la correspondance officielle qui nous est transmise—à l'égard de ce bassin, et dans cette prévision, je me permets respectueusement de signaler à Votre Seigneurie les différentes circonstances qui militent en faveur de l'examen immédiat de la requête que j'ai été chargé de faire valoir.

Comme le dit au secrétaire de l'Amirauté ma lettre du 6 de ce mois, l'opinion publique du Canada et de la Colombie est favorable à l'exécution de cette entreprise; la province est même disposée à y contribuer largement; mais si cette construction ne s'exécute pas bientôt, il est possible qu'un bassin de moindres dimensions, insuffisant aux besoins de la marine, remplace celui actuellement projeté, ou que les £50,000 que la province met aujourd'hui volontiers à ce service soient appliqués à d'autres fins par la volonté des contribuables.

La réunion de la législature de la Colombie-Britannique aura lieu vers le 10 janvier 1874, et elle sera saisie d'une mesure pour mettre à effet les propositions du gouvernement de cette province, et comme je suis son premier ministre, il importe que je sois sur les lieux pour veiller à la préparation de cette mesure, et pour ce, il faut que je parte de Londres dans quelques jours.

Si cette mesure ne vient pas à notre prochaine session, nous perdrons toute une année (jusqu'à la session de 1875), et pendant ce temps, comme je l'ai fait entrevoir plus haut, il se pourrait qu'un revirement de l'opinion publique rendit plus difficile l'action de la législature.

J'ai l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté reconnaîtra la légitimité de ces raisons et qu'il s'occupera le plus tôt possible des propositions qui lui sont actuellement soumises.

J'ai, etc.,

A. DECOSMOS,

*Agent spécial et délégué du gouvernement de la Colombie-Britannique.*

A l'honorable ministre des Colonies.

LONDON, LANGHAM HOTEL,  
6 décembre, 1873.

MONSIEUR,—Comme suite à mon entrevue d'hier matin avec M. Goschen, au sujet du bassin de carénage projeté à Esquimalt, Ile de Vancouver, je prends la liberté de vous dire que le gouvernement de la Colombie-Britannique recommandera à la législature de cette province d'accepter du Canada la somme de \$250,000, (environ £50,000) au lieu des paiements annuels qu'il devait lui faire, d'après les termes de l'union, pour aider à la construction du bassin de radoub d'Esquimalt.

J'inclus copie de la lettre que m'a adressée l'hon. A. Mackenzie, premier ministre du Canada, en date du 14 novembre 1873, et par laquelle vous verrez que le gouvernement fédéral demandera à la prochaine session du parlement canadien, sa sanction à la modification ci-dessus de l'article 12 des termes de l'union.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique appliquera la somme entière des £50,000 à la construction en pierre d'un bassin de carénage de première classe, à Esquimalt, et pouvant recevoir les plus gros vaisseaux blindés qui viendrait à la station du Pacifique, et il s'engage à commencer cette construction, à la terminer dans trois ans, et à l'entretenir ensuite en bonne condition, moyennant une contribution de £50,000 de la part du gouvernement impérial.

En considération de cette contribution, et pendant une période de 15 ans à compter de son achèvement, la Colombie-Britannique mettra le bassin d'Esquimalt au service des vaisseaux de Sa Majesté qui feront station sur le Pacifique, lorsqu'il auront besoin d'être radoubés, et cela sans rien payer pour son usage.

Si le gouvernement de Sa Majesté préfère construire lui-même un bassin en pierre à Esquimalt, à la condition de le terminer dans trois ans, de l'entretenir en bon état et d'en permettre l'usage aux navires de la Confédération et à d'autres lorsqu'il ne sera pas occupé par quelque vaisseau de la station du Pacifique, le gouvernement de la Colombie recommandera à la législature de cette province de mettre la susdite somme de £50,000 à la disposition du gouvernement impérial.

Je crois devoir ajouter qu'au Canada et dans la Colombie-Britannique, l'opinion est actuellement favorable à l'exécution de cette entreprise, et j'exprime l'espoir que le gouvernement de Sa Majesté saura seconder les efforts de la province en ce sens : car, s'il en était autrement, il se pourrait qu'un bassin de plus petites dimensions, c'est-à-dire impropre aux vaisseaux de guerre, sera construit, ou que la dite somme de £50,000 sera employée à d'autres fins, et l'on aurait ainsi manqué l'occasion de profiter de la forte contribution de la province pour exécuter une entreprise qui serait si utile à la marine impériale.

J'ai, etc.,

A. DECOSMOS.

*Agent spécial et délégué de la Colombie-Britannique.*

Au secrétaire de l'Amirauté.

---

*M. Mackenzie à M. DeCosmos.*

MON CHER MONSIEUR.—Relativement à la proposition que vous avez faite au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique, demandant une avance de £50,000 pour aider à la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, au lieu de la garantie de l'intérêt à 5 pour cent pour dix ans sur £100,000, tel que prescrit par les termes de l'union, j'ai l'honneur de vous dire que tout changement à l'égard de l'aide à donner à cette entreprise exigera la sanction du parlement.

Pour le moment je vous annonce qu'il va être soumis une mesure au parlement dans le sens de votre proposition ou dont le résultat sera équivalent.

J'ai, etc.,

A. MACKENZIE.

L'hon. A. DeCosmos.

---

*Le ministère des Colonies à l'Amirauté.*

DOWNING STREET.

9 décembre 1873.

MONSIEUR.—Comme suite à ma lettre du 6 de ce mois, concernant le projet de construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, Colombie-Britannique, lord Kimberley m'a ordonné de vous transmettre, pour qu'elle soit communiquée aux lords commissaires de l'Amirauté, copie d'une autre lettre de M. DeCosmos sur le même sujet.

Lord Kimberley me charge aussi de vous dire qu'il serait heureux que leurs seigneuries lui fissent connaître bientôt leur opinion sur cette affaire.

J'ai, etc.,

H. T. HOLLAND.

Au Secrétaire de l'Amirauté.

*M. DeCosmos au ministre des Colonies.*

LONDRES, LANGHAM HOTEL,

13 décembre 1873.

MILORD,—Au sujet de la demande faite dans mes lettres du 3 et du 8 de ce mois, je vous transmets ci-inclus copie d'une lettre que j'ai adressée au secrétaire de l'Amirauté le 10 courant.

J'ai pris mes mesures pour quitter l'Angleterre jeudi prochain, mais, passé aujourd'hui, je ne serai plus à Londres, et si l'on voulait savoir mon adresse, on pourra l'avoir de M. Sproat, agent général de la Colombie-Britannique, No. 4, Lane street square, E. C., Londres.

Lorsque le gouvernement de Sa Majesté aura décidé à l'égard de la demande concernant le bassin d'Esquimalt, j'aurai de l'obligation à Votre Seigneurie si elle veut en faire donner avis, par télégramme, à l'honorable secrétaire provincial, Victoria, C. B., et aussi à M. Sproat, dont je viens d'indiquer l'adresse.

J'ai, etc.,

A. DECOSMOS.

*Agent spécial et délégué du gouvernement de la Colombie-Britannique.*

A l'honorable ministre des Colonies.

LONDRES, LANGHAM HOTEL,

10 décembre 1873.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 6 et à mon entrevue de ce jour avec M. Goschen, je prends la liberté de vous annoncer que le gouvernement de la Colombie-Britannique acceptera la contribution de £50,000 demandée par la lettre ci-dessus mentionnée, c'est-à-dire lorsque le bassin sera terminé.

Je suis, etc.,

A. DECOSMOS,

*Agent spécial et délégué du gouvernement de la Colombie-Britannique.*

*L'Amirauté au ministère des Colonies.*

AMIRAUTÉ, 17 janvier 1874.

MONSIEUR,—Pour l'information du comte de Kimberley, les lords commissaires de l'Amirauté m'ont chargé de vous dire qu'ils avaient soigneusement examiné la question soulevée par sa lettre du 6 de ce mois au sujet d'un bassin de carénage à Esquimalt et à la construction duquel le gouvernement impérial est invité à contribuer par l'hon. A. DeCosmos, président du conseil et premier ministre de la Colombie-Britannique, lequel est autorisé à négocier à ce sujet avec le gouvernement de Sa Majesté.

Le plan général du bassin projeté a été renvoyé, par leurs seigneuries, à l'hydrographe de la marine et au directeur des travaux, et tous deux se sont prononcés en



favorable de son acceptation, à certaines conditions se rattachant surtout aux détails de construction que M. DeCosmos, dans ses entrevues avec ces officiers, a déclaré pouvoir accepter au nom du gouvernement provincial.

Un bassin de radoub à Esquimalt, assez grand pour y recevoir des vaisseaux de guerre, tendrait à faire disparaître les objections qui existent aujourd'hui contre l'emploi de bâtiments de fer pour la station du Pacifique, et il serait d'une grande utilité en temps de paix ou de guerre.

Leurs seigneuries considèrent donc qu'il serait de bonne pratique de favoriser cette entreprise au moyen d'une contribution pécuniaire.

M. DeCosmos propose que ce bassin, dont le coût a été évalué à environ £112,000 soit construit, ou par le gouvernement provincial, avec l'aide d'une contribution impériale, ou par le gouvernement de Sa Majesté, avec l'aide de la province.

Leurs seigneuries pensent qu'il serait préférable de s'en tenir à la première partie de cette proposition.

Parmi les renseignements qu'ils tiennent de M. DeCosmos, leurs seigneuries ont pu voir que le gouvernement provincial ne demandait aucune somme avant l'achèvement du bassin. A cette condition, il n'y aurait aucun risque à contribuer à un projet qui pourrait manquer, et elles proposent, en conséquence, d'offrir à la colonie une somme de £30,000, payable lors de l'achèvement d'un bassin dont les dimensions et la nature serait préalablement indiquées.

Si le comte de Kimberley adhère à cette recommandation, leurs seigneuries s'adresseront à la Trésorerie à l'effet d'avoir son avis sur le point financier de la question.

J'ai, etc.,

ROBERT HALL.

Le sous-secrétaire d'Etat pour  
les Colonies.

*Le ministère des Colonies à l'Amirauté.*

DOWNING STREET,

27 janvier 1874.

MONSIEUR,—J'ai soumis au comte de Kimberley votre lettre du 17 de ce mois, relative à la contribution impériale pour le bassin de radoub projeté à Esquimalt, et j'ai à vous apprendre que Sa Seigneurie adhère à la proposition des lords Commissaires de l'Amirauté de recommander à la Trésorerie qu'une somme de £30,000 soit offerte, mais payable lorsque ce bassin sera terminé.

J'ai, etc.,

R. G. M. HERBERT.

Au Secrétaire de l'Amirauté.

*M. Sproat à M. Herbert.*

4, LIME ST. SQUARE, E. C.,

LONDRES, 2 avril 1874.

MONSIEUR,—Ayant à télégraphier au gouvernement de la Colombie-Britannique par l'intermédiaire de M. DeCosmos (l'agent envoyé auprès du gouvernement impérial

pour lui soumettre une proposition touchant le bassin de radoub à Esquimalt), lequel est obligé de se rendre à Ottawa comme député aux Communes fédérales, je vous serais reconnaissant si vous me mettiez en mesure de pouvoir dire où en est la requête au gouvernement de Sa Majesté demandant une aide supplémentaire à la construction d'un bassin propre aux bâtiments de guerre.

Le parlement provincial a permis d'accepter du Canada une somme de £50,000 au lieu de la garantie d'intérêt assurée par les termes de l'union pour la construction de ce bassin. Il est tout probable que les travaux de cette entreprise seront commencés aussitôt possible, mais des dimensions de ce bassin dépendront, en grande partie, de l'aide qu'offrira le gouvernement impérial.

Malgré bien des difficultés, la province est enfin arrivée à une décision définitive quant à cette entreprise, et il est à espérer qu'avec les fonds à sa disposition et avec l'aide que saura donner le gouvernement impérial, un bon et utile bassin pourra être construit.

J'ai, etc.,

GILBERT MALCOLM SPROAT.

R. G. W. Herbert,

Etc., etc., etc., ministère des Colonies.

—  
*M. Meade à M. Sproat.*

DOWNING STREET,

7 avril 1874.

MONSIEUR.—En réponse à votre lettre du 2 de ce mois, le comte de Carnarvon m'a chargé de vous informer que la question d'une contribution impériale, pour aider à la construction d'un bassin de carénage à Esquimalt, est actuellement soumise à la décision des lords commissaires de la Trésorerie.

J'ai, etc.,

R. H. MEADE.

G. M. Sproat, écr.

—  
*M. Meade au secrétaire de l'Amirauté.*

DOWNING STREET,

7 avril 1874.

MONSIEUR.—Comme suite à ma lettre du 26 ultime, j'ai reçu instruction du comte de Carnarvon de vous transmettre, pour qu'elle soit mise devant les lords commissaires de l'Amirauté, copie d'une lettre de M. Gilbert M. Sproat, agent de la Colombie-Britannique en ce pays, demandant un renseignement au sujet de la contribution impériale en faveur d'un bassin de carénage à Esquimalt.

M. Sproat a été informé que l'affaire était actuellement soumise à la décision des lords commissaires de la Trésorerie.

J'ai, etc.,

R. H. MEADE.

Au secrétaire de l'Amirauté.

*L'Amirauté au ministère des Colonies.*

AMIRAUTÉ, 16 avril 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 26 ultimo et à la correspondance qui l'a précédée au sujet d'une contribution de £30,000 pour aider à la construction d'un grand bassin de radoub à Esquimalt, Ile de Vancouver, j'ai reçu instruction des lords commissaires de l'Amirauté de vous dire, pour l'information du ministre des Colonies, que les lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté ont consenti au paiement de la somme ci-dessus, au gouvernement de la Colombie-Britannique, lorsque le bassin en question serait terminé à la satisfaction du gouvernement impérial.

Je dois ajouter qu'en retour de cette contribution, les navires de Sa Majesté devront avoir la préférence quant à l'usage de ce bassin, et sans frais autres que les dépenses réelles à faire, pendant 15 ans à compter de son achèvement.

J'ai, etc.,

ROBERT HALL.

Le sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies.

*Télégramme de lord Carnarvon au secrétaire provincial, Victoria, Colombie-Britannique, 29 avril 1874.*

L'Amirauté contribuera pour £30,000 au bassin d'Esquimalt. Conditions dans dépêche.

SECRETARIAT D'ÉTAT.

21 mai 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous transmettre, pour l'information de votre gouvernement, copie d'une dépêche (et de ses incluses) de l'honorable ministre des Colonies concernant l'aide impériale à la construction d'un bassin de carénage à Esquimalt, Colombie-Britannique.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

E. J. LANGEVIN.

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur,  
Victoria, C.-B.

HOTEL RUSSELL,

OTTAWA, 5 janvier 1874.

MONSIEUR,—L'hon A. J. Smith, ministre de la Marine et des Pêcheries, m'a ordonné de vous transmettre, pour qu'ils soient soumis à l'examen du gouvernement les documents ci-joints qui se rattachent aux négociations entre le précédent ministre fédéral et moi, comme représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique, au sujet du bassin de radoub mentionné dans le 12me article des termes de l'union.

Ces documents sont :—

1. Télégramme daté de Frédéricton, N.-B., 29 mai 1874, du gouv. S. L. Tilley à A. DeCosmos.

2. Lettre datée de Frédéricton, N.-B., 28 mai 1874, du gouv. S. L. Tilley à A. DeCosmos.

3. Copie du télégramme daté d'Ottawa, 2 juin 1874, de A. DeCosmos, au gouv. S. L. Tilley.

4. Télégramme daté de St. André, N.-B., 3 juin 1873, du gouv. S. L. Tilley à A. DeCosmos.

5. Lettre datée de Québec, 1er juin 1874, de l'hon. H. L. Langevin à A. DeCosmos.

Ces documents vous sont transmis avec l'entente qu'ils me seront remis, mais le gouvernement est libre d'en garder copie. En communiquant ces papiers au gouvernement, mon but est de prouver que M. l'auditeur Langton a mal informé M. Mackenzie lorsqu'il dit que, d'après l'arrangement, les £50,000 sterling devaient être portés au débit de la Colombie-Britannique. Par ce moyen, je compte aussi amener le gouvernement à me faire connaître par écrit son intention de donner à la Colombie-Britannique, et comme bonus, les £50,000 qui aideront à la construction du bassin d'Esquimalt, au lieu de la garantie accordée par le 12me article des termes de l'union.

J'ai, etc.,

A. DeCosmos.

L'hon. M. Scott, Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

*Télégramme.*

FRÉDÉRICTON, N.-B., 29 mai 1874.

Répondu hier par la poste. Arrangement mal compris par Langton.

S. L. TILLEY

L'hon. A. DeCosmos, M.P.,  
Ottawa.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

FRÉDÉRICTON, 28 mai 1874.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre communication du 23 de ce mois, je dois vous dire que les £50,000 sterling, que l'on est convenu d'avancer au gouvernement de la Colombie-Britannique, pour aider à la construction du bassin de radoub, doivent remplacer la garantie assurée par les termes de l'union. Je ne puis comprendre que l'on se soit mépris à cet égard, vue que ma lettre du 3 novembre 1873 me paraît assez explicite, et que l'acte qui vient d'être passé cite les conditions dans sa première section.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre bien dévoué,

S. L. TILLEY.

A l'hon. A. DeCosmos, M.P.,  
Ottawa.

*Télégramme.*

OTTAWA, 2 juin 1874.

Votre lettre du 28 mai et le télégramme du 29 ont été reçus, et d'après leur sens, les £50,000 sterling que l'on a promis d'avancer pour aider à la construction d'un bassin

de radoub à Esquimalt, doivent remplacer la garantie assurée par l'article 12 des termes de l'union. Est-ce là ce que vous avez voulu dire ?

A. DeCosmos.

A Son Honneur le Lt.-Gouverneur Tilley,  
Frédéricton, N.-B.

*Télégramme.*

ST. ANDRÉ, 3 juin, 1874.

MONSIEUR,—Les £50,000 sterling ne doivent pas être portés au compte de la dette : ils doivent remplacer la garantie donnée à l'égard du bassin de radoub. Je croyais ma lettre suffisamment explicite.

S. L. TILLEY.

L'hon. A. DeCosmos.

QUÉBEC, 1er juin 1874.

MON CHER MONSIEUR DeCosmos,—Je viens justement de recevoir votre lettre du 29 mai. En réponse, je n'hésite pas à vous dire que le gouvernement dont je suis membre a promis à la Colombie-Britannique, de lui donner £50,000 sterling à la place de la garantie assurée par le 12<sup>me</sup> article des termes de l'union. Nous étions convaincus que la province ne pourrait construire un bassin de radoub avec cette garantie, et comme les deux parties à l'union voulaient sincèrement assurer cette construction, nous avons cru qu'il n'était pas juste de la remplacer par une somme capable de produire le résultat voulu, c'est-à-dire avec l'aide de la contribution impériale, la balance du prix de revient de ce bassin devant être fournie par la province. Comme de raison, cette somme de £50,000 sterling ne devait pas être une avance, mais un octroi à la place de la garantie. Nous savions que cet arrangement exigerait la sanction du parlement et nous vous avons dit qu'on l'obtiendrait. Je suis très positif à l'égard de toutes ces négociations, car j'en avais en grande partie la direction avant le retour de M. Tilley d'Angleterre.

Avec l'espérance que les lignes qui précèdent sont de nature à vous satisfaire, je me souscris, mon cher monsieur DeCosmos,

Votre très dévoué,  
HECTOR H. LANGEVIN.

L'hon. A. DeCosmos, M.P.,  
Hôtel Russell, Ottawa.

*Mémoire au sujet de l'avance proposée à la Colombie-Britannique pour aider à la construction d'un bassin de radoub.*

J'ai lu avec soin la correspondance sur le sujet qui m'a été soumis. La lettre de M. Tilley, du 28 mai, et surtout un télégramme du 2 juin, et la lettre de M. Langevin, du 1er juin, semblent ne laisser aucun doute que le gouvernement avait l'intention de faire don des £50,000 sterling à la Colombie-Britannique; mais les archives du département ne contiennent rien qui indique que ce fût là son intention, et comme c'est là le premier avis que j'en ai reçu, il m'a beaucoup surpris.

Les documents relatifs à la demande ont été envoyés du bureau du secrétariat au conseil, le 18 mai, et M. Côté croit qu'ils ont été remis à M. Cartwright, mais je n'ai pu les retrouver. Je me souviens cependant de leur substance. Il y a deux lettres de M. DeCosmos de la même date, du 28 octobre, je crois, l'une demande une avance de £50,000 sterling à la place de la garantie du gouvernement accordée lors de l'union,

avance à l'aide de laquelle la Colombie entreprendra la construction du bassin comme construction provinciale. L'autre demande des avances comme prêts pour travaux publics en général.

M. Tilley s'est entretenu avec moi sur cette dernière demande : j'ai rédigé le rapport qui a servi de base à l'arrêté du conseil du \_\_\_\_\_ annulé depuis, et j'étais sous l'impression que ce rapport répondait aux deux demandes. Il paraît que j'étais dans l'erreur ; mais rien dans l'affaire n'implique qu'un crédit ait été demandé ou promis. On demandait une avance d'argent à la place de la garantie promise. Cette garantie, fixée à dix ans de durée, devait être de 5 p. c. sur £100,000, de sorte que si, en vertu de cette garantie, nous avions eu à payer l'intérêt, nous nous serions, au bout des dix ans, trouvés avoir avancé £50,000, c'est-à-dire la somme que l'on nous demande de payer du coup au lieu de la payer par versements répartis sur dix années. Mais la garantie de l'intérêt sur un emprunt n'implique pas que cet intérêt doit être considéré comme un pur don. Dans tous les cas analogues, bien que le garant puisse être d'abord obligé de payer, il ne perd pas son recours contre celui pour qui il s'est fait ainsi garant. Je crois que si nous avions donné cette garantie, et que nous eussions eu à payer, nous aurions été en droit de porter autant au débit de la subvention, ou, par faveur, au compte de la dette.

La réponse de M. Tilley (du 3 novembre) à cette demande semble impliquer la même chose, car il dit : "Au lieu de l'intérêt sur £100,000, qui est assuré par le 12<sup>me</sup> article de l'arrêté du conseil du 1<sup>er</sup> juillet, nous proposons qu'il soit de temps à autre fait des avancés, dont le total ne devra pas excéder £50,000. Ordinairement, le mot "avancé" signifie certainement une chose qui doit être remboursée. Dans sa lettre à l'Amirauté du 6 décembre, M. DeCosmos se sert de termes qui impliquent certainement un don. Il dit que le gouvernement provincial recommandera à la législature d'accepter du Canada une somme ronde de \$250,000 au lieu de celle à recevoir en dix versements annuels, mais je crois pouvoir affirmer que ni le 12<sup>me</sup> article de l'arrêté du conseil de 1870, ni la lettre de M. Mackenzie du 14 novembre, ne sont susceptibles d'une telle interprétation.

JOHN LANGTON,  
*Auditeur.*

HÔTEL RUSSELL,  
OTTAWA, 15 juin 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'appeler l'attention du gouvernement sur ma lettre du cinq de ce mois et ses incluses, et de solliciter la faveur d'une prompte réponse.  
Je suis, etc.,

A. DECOSMOS.

A l'hon. R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat du Canada,  
Ottawa.

OTTAWA, 7 mai 1874.

CHEZ MONSIEUR,—Je serais aise que vous m'informiez de l'époque où le gouvernement soumettra au parlement les mesures promises par l'hon. M. Mackenzie, le 11 novembre 1873, au sujet du bassin de radoub à Esquimalt, et d'une avance à la Colombie égale à la différence entre la dette réelle et la dette permise de cette province. L'on me demande avec instance de hâter l'attention de votre gouvernement sur cette affaire, afin de pouvoir soumettre au parlement les mesures nécessaires pendant cette session.

J'ai, etc.,

A. DECOSMOS.

L'hon. M. CAETWRIGHT,  
Ministre des Finances,  
Ottawa.

*Résolu.*—Qu'il est expédient de décréter qu'au lieu de la garantie de l'intérêt, au taux de cinq pour cent par an, pendant dix années à compter de l'achèvement des travaux, sur une somme n'excédant point £100,00 sterling qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt, tel que pourvu par l'ordre de la Reine en conseil pour l'admission de la Colombie-Britannique dans l'union, des avances seront faites de temps à autre par le Canada, à même le fonds consolidé de revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux, ces avances ne devant point excéder en tout deux cent cinquante mille piastres.

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée.

Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme à la province de la Colombie-Britannique, pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, et pour d'autres fins.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Au lieu de la garantie de l'intérêt au taux de cinq pour cent par an, pendant dix années à compter de l'achèvement des travaux, sur une somme n'excédant point cent mille louis sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt, tel que pourvu par l'ordre de la Reine en conseil pour l'admission de la Colombie-Britannique dans l'union, des avances pourront être faites, de temps à autre, par le Gouverneur en conseil, à même le fonds consolidé de revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux, ces avances ne devant point excéder en tout deux cent cinquante mille piastres, et devant être considérées comme partie de la dette de la province dans le calcul de la subvention qui lui est payable.

2. Le Gouverneur en conseil pourra avancer, de temps à autre, à sa discrétion, à toute province du Canada, les sommes qui seront requises pour des améliorations locales dans la province, n'excédant point en totalité le montant dont la dette de la province, pour laquelle le Canada est responsable, sera alors moindre que celle avec laquelle il a été permis à la province d'entrer dans l'union,—ces avances devant être considérées comme additions à la dette de la province,—avec permission à la province de les rembourser au Canada, sur tel avis, en telles sommes, et à telles autres conditions dont le gouvernement de la Puissance et celui de la province pourront convenir,—tout montant ainsi remboursé étant déduit de la dette de la province dans le calcul de la subvention qui lui est payable.

Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme à la province de la Colombie-Britannique, pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, et pour d'autres fins.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Au lieu de la garantie de l'intérêt au taux de cinq pour cent par an, pendant dix années à compter de l'achèvement des travaux, sur une somme n'excédant point

cent mille louis sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt, tel que pourvu par l'ordre de la Reine en conseil pour l'admission de la Colombie-Britannique dans l'union, des avances pourront être faites, de temps à autre, par le Gouverneur en conseil, à même le fonds consolidé de revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux, ces avances ne devant point excéder en tout deux cent cinquante mille piastres.

2. Le Gouverneur en conseil pourra avancer, de temps à autre, à sa discrétion, à toute province du Canada, les sommes qui seront requises pour des améliorations locales dans la province, n'excédant point en totalité le montant dont la dette de la province, pour laquelle le Canada est responsable, sera alors moindre que celle avec laquelle il a été permis à la province d'entrer dans l'union;—ces avances devant être considérées comme additions à la dette de la province,—avec permission à la province de les rembourser au Canada, sur tel avis, en telles sommes, et à telles autres conditions dont le gouvernement de la Puissance et celui de la province pourront convenir,—tout montant ainsi remboursé étant déduit de la dette de la province dans le calcul de la subvention qui lui est payable.



(No. 65.)

**RÉPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant copie d'un bill passé à la dernière session de la législature de la province de Québec, intitulé : " Acte pour diviser en trois parties la " division d'enregistrement de Montréal."

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

23 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

## RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant un état indiquant le nombre de pièces de bois carré, espars, mâts, madriers et planches exporté depuis le mois d'avril 1874, jusqu'à la présente date, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, le dit état spécifiant les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits d'où ce bois a été expédié [*shipped*], et les noms des propriétaires et des agents des établissements où ce bois a été exporté.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 25 mars 1875.

## PORT DE

ÉTAT indiquant le nombre de pièces de bois carré, espars, mâts, 1875, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, spécifiant les espèces de [shipped], et les noms des expéditeurs.

Ports d'où exporté et noms des expéditeurs.	Planches de pin.		Planches d'épinette.		Madrers de pin et d'épinette.		Bois carré, Bouleau.		Douves à pipe.	
	Pièces.	Étalon.	Pièces.	Étalon.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Étalon.
Chicoutimi, par Price Frères et Cie.....	302,491	292,152	454,156	423,801	250,869	2,121,681	472	6,099	297	413
Tadoussac, par Price Frères et Cie.....	89,313	86,255	17,305	16,742			63	1,188		
Sault au Mouton, par John Burstall.....	3,331	2,993	17,289	14,826						
Par Carbray et Routh.....			29,871	28,964						
Sault au Cochon, par Price Frères et Cie.....			43,222	40,433						
Escoumains, par Carbray et Routh.....			26,645	25,333						

MEMO.—Il n'a pas été expédié de mâts ou d'espars; propriétaires et agents inconnus.

MAISON DE LA DOUANE,  
QUÉBEC, 23 mars 1875.

## QUÉBEC.

madrers, planches, etc., exporté depuis le mois d'avril 1874, jusqu'au 15 mars 1875, la quantité de chaque espèce, les endroits d'où ce bois a été expédié

Douves de pin et d'épinette.		Piquets.		Bois débité.		Voliges.		Bois à latte, pin rouge.	Lattes.		Bois à allumette.
Pièces.	Étalon.	Pièces.	Pièces.	Pièces.	Étalon.	Pièces.	Pieds.	Cordes.	Pièces.	Pieds.	Paquets.
55,380	2,288	147,702	147,702	6,305	434	8,370	109,985	9	45,100	8,669	14,400
		16,775	16,775								
		12,175	12,175								
		14,750	14,750								

J. W. DUNSCOMB,  
Percepteur.

## REPOSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 22 février 1875, demandant toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou ses officiers et la compagnie des mines de Spring Hill, de tous les arrêtés du Conseil relatifs à la dite compagnie, et des conventions qui peuvent avoir été faites avec elle.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

25 mars 1875.

BUREAU DE LA CIE. DES MINES DE SPRING HILL,  
AMHERST, N.-E., 24 octobre 1875.

MONSIEUR,—Cette compagnie a fait, avec MM. E. R. Burpee et C. Schreiber, un contrat pour niveler, ponter et clôturer un embranchement de chemin de fer sur la largeur de l'Intercolonial, depuis les mines de charbon de Spring Hill jusqu'à la jonction près de la crique Canada, distance d'environ 3 $\frac{3}{4}$  milles, par une descente favorable. Plusieurs centaines de tonnes de charbon sont déjà hors de terre et la quantité augmente tous les jours; en outre, nous sommes sur le point d'ouvrir une nouvelle inclination dans un endroit beaucoup plus rapproché de l'Intercolonial. D'après la fécondité des différentes veines de la compagnie nous sommes persuadés que l'Intercolonial ne pourra pas transporter tout le charbon levé, en plus du trafic ordinaire, et un nouveau débouché vers un port d'embarquement (Parrsboro') peut devenir indispensable. En même temps l'embranchement en voie de construction permettra à la compagnie d'approvisionner l'Intercolonial sans retard, à partir de Truro jusqu'à l'ouest, ainsi que le chemin de fer du gouvernement au Nouveau-Brunswick, et depuis ce point de liaison entre l'embranchement de Parrsboro' et l'Intercolonial quand le premier sera construit. Le charbon de Spring Hill employé pour tracer la voie et le ballastage, à partir de Amherst, vers Truro, a été l'objet d'une approbation sans réserve, et nous croyons qu'il mérite pleinement les éloges qu'en a fait Sir William Logan qui l'a proclamé le meilleur charbon découvert jusqu'ici en Amérique; on ne saurait trop insister sur l'importance d'une source aussi inépuisable pour l'Intercolonial. Nous désirons vivement fournir le charbon sans délai, et, persuadés que la compagnie et le gouvernement sont intéressés au même degré à ce que l'embranchement devienne partie de l'Intercolonial et soit mis en opération par lui, nous sommes prêts à remettre au gouvernement la ligne nivelée, pontée et clôturée, s'il veut se charger de la voie permanente et de la mettre en opération; en d'autres mots, nous demandons que la règle qui s'applique à l'embranchement des mines de fer de l'Acadie s'applique aussi à cet embranchement.

Comme la saison est avancée et qu'il est désirable de transporter de bonne heure le charbon destiné à mettre l'Intercolonial en opération, nous espérons que le gouvernement va prendre une décision immédiate. On peut se procurer les traverses sur les lieux, et si les rails pouvaient être posés à mesure que les travaux avancent, le charbon pourrait être transporté en deux mois ou en moins de temps. Cela favoriserait le développement d'une importante industrie et vaudrait au gouvernement une économie immédiate et considérable.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos obéissants serviteurs.

ALEXANDER MACFARLANE,  
Président.

R. B. DICKEY,  
C. J. STEWART, } Directeurs.

OTTAWA, 5 novembre 1872.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse, pour que vous en preniez connaissance et en fassiez rapport, une lettre du président et des directeurs de la compagnie des mines de Spring Hill à Amherst, N. E., et de vous informer que l'honorable ministre des Travaux Publics désire connaître la longueur de l'embranchement du chemin de fer proposé, ainsi que toutes les circonstances qui s'y rattachent, et désire connaître votre opinion sur toute cette question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

LEWIS CARVELL, écrivain,  
Contrôleur-général,  
St. Jean, N. B.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,  
BUREAU DES COMMISSAIRES,  
OTTAWA, 24 février 1875.

MONSIEUR,—Au sujet du mémoire de Collingwood Schreiber concernant l'embranchement du chemin de fer jusqu'aux mines de charbon de Spring Hill, mémoire renvoyé aux commissaires du chemin de fer Intercolonial pour qu'ils en fassent rapport, le soussigné a l'honneur de dire qu'il partage pleinement l'opinion de M. Schreiber sur les avantages d'unir la section occidentale des chemins de fer du gouvernement avec les mines de charbon de Spring Hill. Cette liaison donnerait un approvisionnement de combustible à l'ouest de la montagne Folly, localité que les tempêtes de neige obstruent le plus fréquemment, et nous dispenserait d'employer un grand nombre des chars plate-formes qui servent aujourd'hui à transporter le combustible de Pictou.

Les rails qu'on se propose d'employer pour cet embranchement ne sont pas sous le contrôle de la Commission Intercoloniale. Si vous jugez à propos de les appliquer au même objet, le même ordre pourrait inclure les traverses de surplus qui se trouvent sur l'Intercolonial entre Amherst et Grenville, ainsi que les chevilles nécessaires.

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable ministre des  
Travaux Publics, Ottawa, etc., etc.

A. W. McLELAN.

*Mémoire au sujet des rails, chevilles et traverses nécessaires pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial jusqu'aux mines de charbon de Spring Hill.*

Pour les raisons suivantes il me paraît très-important, dans l'intérêt du bon fonctionnement du chemin de fer Intercolonial, d'avoir ces rails, etc., et d'ouvrir de suite cette voie :

1. L'approvisionnement du charbon à même cette mine (charbon si nécessaire

pour le service des locomotives) sera bientôt épuisé, grâce à la grande distance du transport, attendu que la compagnie ne peut continuer à le livrer au département du trafic sans encourir des pertes considérables.

2. Chaque tonne de charbon transportée de Pictou à la section occidentale du chemin de fer Intercolonial pour mettre le trafic en opération coûte au département du trafic une somme supplémentaire de \$2.50 à \$3 par ce transport.

3. Dans les saisons des tempêtes de neige l'approvisionnement de Pictou est sujet à manquer par suite des arrêts que subissent les convois de fret en traversant la montagne Folly. Déjà le département du trafic a subi pour cette cause, durant la présente saison, des pertes sensibles, et les convois ont en conséquence éprouvé des retards considérables.

4. Le matériel roulant employé au transport du charbon pour le service des locomotives, depuis Pictou jusqu'à la lointaine section occidentale de l'Intercolonial, pourrait, si la voie était faite jusqu'aux mines de Spring Hill, être employé avec profit à augmenter les bénéfices du chemin de fer et répondre à la grande demande qui est faite de wagons pour transporter le bois de construction, etc.

Quant à la source d'où l'on pourrait tirer ces rails, traverses et chevilles, je recommanderais que les rails usés qu'on est actuellement à enlever du tronc principal de la ligne entre Moncton et St. Jean fussent placés sur l'embranchement du charbon, que les traverses de surplus échelonnées sur l'Intercolonial entre Amherst et Grenville, ainsi que quelques autres qu'on pourrait se procurer sur l'embranchement du charbon, fussent employées, et que les chevilles nécessaires fussent prises à même l'approvisionnement qu'on en conserve à Moncton.

Ce qui précède mérite considération, et, selon moi, exige une action décisive dans l'intérêt du trafic.

COLLINGWOOD SCHREIBER.

Ottawa, 18 février 1873.

OTTAWA, 21 février 1873.

MONSIEUR,—La requête suivante demandant des rails, chevilles et traverses pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial jusqu'aux mines de charbon de Spring Hill, requête envoyée à ce ministère par M. Collingwood Schreiber le 18 du présent mois, est renvoyée à la Commission du chemin de fer Intercolonial pour qu'elle en fasse rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Au secrétaire de la Commission  
du chemin de fer Intercolonial, Ottawa.

OTTAWA, 28 février 1873

MONSIEUR,—Le rapport de M. Alex. McNab (No. 4,878), relatif à une demande faite par la compagnie des mines de Spring Hill pour rails, etc., pour son embranchement à partir de l'Intercolonial, m'ayant été renvoyée pour que j'en fisse rapport, j'ai l'honneur de dire que si cet embranchement était fait en partie avec les rails usés qui doivent être enlevés l'été prochain de la ligne principale de l'Intercolonial, j'évaluerais comme suit les frais de la superstructure :

Vieux rails, 400 ton. à \$40.....	\$16,000 00
Traverses, y compris la distribution, 9,900 à 30 cts...	2,970 00
Chevilles, 20,000 lbs à 3 $\frac{3}{4}$ cts.....	750 00
Ballast, 12,000 verges cubes à 30 cts.....	3,600 00
Tracé de la voie, 4 $\frac{1}{2}$ milles à \$350.00.....	1,575 00

\$24,895 00

J'évalue comme suit le coût de nouveaux rails pour quatre milles et demi de la ligne principale :

Rails, éclisses, boulons, etc., 400 ton. à \$80.....	\$32,000 00
Pour déficit dans les chevilles, etc.....	1,900 00
	33,900 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY B. PERLEY.

F. Brann, écr., secrétaire,  
Ministère des Travaux Publics.

(*Mémoire.*)

OTTAWA, 3 mars 1873.

Le soussigné a l'honneur de représenter que la compagnie des mines de Spring Hill de la Nouvelle-Ecosse a, par l'intermédiaire de son président M. Alex. Macfarlane, demandé de l'aide pour construire un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill avec l'Intercolonial, distancé d'à peu près milles

Que cette demande ayant été transmise, par rapport, aux officiers de ce ministère et à M. Collingwood Schreiber, de l'Intercolonial, dans l'opinion duquel M. le commissaire McLelan a déclaré qu'il concourait, le renseignement suivant a été obtenu :

La compagnie aspire à retirer de sa mine 100,000 tonnes de charbon par année, et elle s'attend à être en mesure d'exporter cette quantité d'ici à un an. En déduisant la quantité dont le département du chemin de fer aura besoin pour les locomotives et autres services sur les divisions centrale et occidentale, quantité qu'on peut porter à environ 10,000 tonnes, il reste 90,000 tonnes qu'il faudra transporter par le chemin de fer. En outre de cela, "l'Association Générale des Mines" prend aussi des mesures pour développer sa propriété. Comme cette propriété avoisine celle de la Cie. de Spring Hill, un revenu annuel considérable découlera de ces deux sources. La position favorable du terrain carbonifère de Spring Hill diminuera sensiblement le prix du combustible dans les divisions centrale et occidentale, attendu que pour la première il y a une moyenne de soixante-quinze milles de halage de moins et de cent milles pour la dernière, comparativement aux mines de Pictou.

L'approvisionnement de charbon à même les mines de Spring Hill (charbon si nécessaire pour le service des locomotives) sera bientôt épuisé, vu la grande distance du transport, attendu que la compagnie ne peut continuer à le livrer au département du trafic du chemin de fer sans encourir des pertes considérables.

Chaque tonne de charbon transportée de Pictou à la section occidentale de l'Intercolonial pour mettre le trafic en opération coûte au département une somme supplémentaire de \$2.50 à \$3 par tonne pour le transport.

Dans la saison des tempêtes de neige l'approvisionnement de Pictou est sujet à manquer par suite des arrêts que subissent les convois de fret en traversant la montagne Folly. Déjà le département du trafic a subi pour cette cause, durant la présente saison, des pertes sensibles, et les convois ont en conséquence éprouvé des retards considérables.

Le matériel roulant employé au transport du charbon pour le service des locomotives, depuis Pictou jusqu'à la lointaine section occidentale de l'Intercolonial, pourrait si la voie était faite jusqu'aux mines de charbon de Spring Hill, être employé avec profit à augmenter les bénéfices du chemin de fer et répondre à la demande qui est faite pour transporter le bois de construction, etc.

Après avoir soigneusement examiné les faits de la cause, le soussigné est disposé à recommander que la construction de la ligne demandée soit autorisée aux conditions suivantes, savoir :

Que les requérants fourniront toutes les terres nécessaires, construiront l'embranchement jusqu'au niveau de formation d'après des plans fournis par le gouvernement.

y compris les ponts, ponceaux, fossés d'écoulement, etc., fourniront et placeront les traverses dans une bonne position, obtiendront l'autorisation nécessaire des municipalités, feront toutes les constructions de gare sur l'embranchement, et transporteront toute la propriété ainsi terminée au gouvernement du Canada par acte légal.

Que quand ces conditions seront acceptées, le gouvernement fournira les rails, les liens, tracera la voie, fera le ballastage et la mettra en opération avec le matériel roulant du gouvernement.

Le soussigné recommande en outre que si la compagnie accepte les conditions plus haut mentionnées, la somme nécessaire pour couvrir les frais d'une partie des travaux dont le gouvernement se chargera soit inscrite dans le budget qui sera présenté au parlement à sa prochaine session.

Respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,  
Ministre des Travaux Publics.

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 5 mars 1873.*

Vu le mémoire, en date du 3 mars 1873, de l'honorable ministre des Travaux Publics, représentant que la compagnie des mines de Spring Hill de la Nouvelle-Ecosse a, par l'entremise de son président M. Alexander Macfarlane, demandé de l'aide pour construire un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill avec le chemin de fer Intercolonial, distance d'environ quatre milles et demi, et disant qu'après avoir soigneusement examiné les faits de la cause tels que donnés en détail dans son dit mémoire, il recommande que la construction de la ligne demandée soit autorisée aux conditions suivantes, savoir :

Que les requérants fourniront toutes les terres nécessaires, construiront l'embranchement jusqu'au niveau de formation d'après des plans fournis par le gouvernement, y compris les ponts, ponceaux, fossés d'écoulement, etc., fourniront et poseront les traverses dans une bonne position, obtiendront l'autorisation nécessaire des municipalités, feront toutes les constructions de gare sur l'embranchement, et transporteront toute la propriété ainsi terminée au gouvernement du Canada par acte légal.

Que quand ces conditions seront acceptées, le gouvernement fournira les rails, les liens, tracera la voie, fera le ballastage et la mettra en opération avec le matériel roulant du gouvernement.

Le ministre des Travaux Publics recommande en outre que si la compagnie accepte les conditions plus haut mentionnées, la somme nécessaire pour couvrir les frais d'une partie des travaux dont le gouvernement se chargera soit inscrite dans le budget qui sera présenté au parlement à sa prochaine session.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme

W. A. HILSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

OTTAWA, 31 mars 1873.

MESSIEURS,—Relativement à la communication qui a été faite il y a quelque temps au gouvernement au sujet de la nature et de l'étendue de l'aide qu'il est disposé à donner à l'embranchement que la compagnie des mines de Spring Hill se propose de construire pour relier les mines de charbon à l'Intercolonial, je vous serais très-obligé si vous vouliez bien me faire connaître la décision à laquelle on en est venu.

Comme la saison pour terminer l'embranchement approche, il est de la plus haute importance pour la compagnie, aussi bien que pour le chemin de fer Intercolo-



nial qui doit principalement dépendre des mines de Spring Hill pour l'approvisionnement de combustible, que cet embranchement soit prêt le plus tôt possible; c'est pourquoi je serais très-obligé d'une réponse le plus tôt que vous pourrez.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. MACFARLANE,

Président, Cie. des mines de Spring Hill.

A l'honorable

Ministre des Travaux Publics.

OTTAWA, 8 avril 1873.

MONSIEUR,—J'ai reçu, de l'honorable ministre des Travaux Publics, instruction de vous envoyer, pour la transmettre à l'hon. A. Macfarlane, copie d'un arrêté du Conseil autorisant, à de certaines conditions, la construction d'un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill, Nouvelle-Ecosse, au chemin de fer Intercolonial.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

F. BRAUN.

Secrétaire.

Hon. R. B. Dickey,  
Ottawa.

OTTAWA, 17 avril 1873.

MONSIEUR,—J'accuse réception d'une copie de l'arrêté du conseil du 5 mars dernier autorisant, à de certaines conditions qui y sont mentionnées, la construction d'un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill, Nouvelle-Ecosse, avec le chemin de fer Intercolonial.

Au nom de la compagnie des mines de Spring Hill, j'ai l'honneur de vous informer qu'elle accepte l'offre du gouvernement relatif à cet embranchement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. MACFARLANE,

Président, Cie. des mines de Spring Hill.

L'honorable

Ministre des Travaux Publics.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
OTTAWA, 2 mai 1873.

MONSIEUR,—Relativement à la requête de M. A. Macfarlane demandant de l'aide pour construire un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill à l'Intercolonial, je dois vous informer qu'un arrêté du conseil en date du 5 mars 1873, a autorisé l'honorable ministre des Travaux Publics à accorder la dite demande, aux conditions suivantes que la compagnie des mines de Spring Hill devra remplir:—

“ Que les requérants fourniront toutes les terres nécessaires, construiront l'embranchement jusqu'au niveau de formation d'après des plans fournis par le gouvernement, y compris les ponts, ponceaux, fossés d'écoulement, etc., fourniront et planteront les traverses dans une bonne position, obtiendront l'autorisation nécessaire des municipalités, feront toutes les constructions de gare sur l'embranchement, et transporteront toute la propriété ainsi terminée au gouvernement du Canada, par acte légal.

“ Le gouvernement fournira les rails et liens, tracera la voie, fera le ballastage et la mettra en opération avec le matériel roulant du gouvernement.”

M. A. Macfarlane ayant signifié, au nom de la compagnie des mines de Spring

Hill, son acceptation des conditions qui précèdent, le ministre vous autorise à mettre à effet l'arrêté du conseil ci-haut; le crédit voté pour les travaux en question étant de (\$6,000) six mille piastres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

George Taylor, écr.,  
Contrôleur-général des chemins de  
fer du gouvernement, Moncton, N.-E.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
OTTAWA, 2 mai 1873.

MONSIEUR,—Relativement à la requête de M. A. Macfarlane demandant de l'aide pour construire un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill à l'Intercolonial, j'ai l'honneur de vous informer qu'un arrêté du conseil en date du 5 mars 1873 a autorisé l'honorable ministre des Travaux Publics à accorder la dite demande aux conditions suivantes que la compagnie des mines de Spring Hill devra remplir :—

“ Que les requérants fourniront toutes les terres nécessaires, construiront l'embranchement jusqu'au niveau de formation d'après des plans fournis par le gouvernement y compris les ponts, ponceaux, fossés d'écoulement, etc., fourniront et planteront les traverses dans une bonne position, obtiendront l'autorisation nécessaire des municipalités, feront toutes les constructions de gare sur l'embranchement, et transporteront toute la propriété ainsi terminée au gouvernement du Canada, par acte légal.

“ Ces conditions acceptées, le gouvernement fournira les rails et liens, tracera la voie, fera le ballastage et la mettra en opération avec le matériel roulant du gouvernement.”

M. Macfarlane ayant signifié, au nom de la compagnie des mines de Spring Hill, son acceptation des conditions qui précèdent, le ministre a autorisé M. Taylor à mettre à effet l'arrêté du conseil ci-haut, et il vous prie maintenant d'avoir l'obligeance d'autoriser M. Taylor à prendre les chevilles nécessaires pour le service de l'embranchement plus haut mentionné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Aquila Walsh, écr., commissaire du  
chemin de fer Intercolonial,  
Ottawa.

OTTAWA, 27 mai 1873.

(Par télégraphie de Amherst, N. E., à l'hon. C. Tupper.)

Macnab prêt; attendant des instructions pour tracer la voie sur l'embranchement; retard sérieusement préjudiciable à la compagnie; voyez le ministre et faites envoyer l'ordre; télégraphiez-moi ici.

ALEX MACFARLANE.

OTTAWA, 29 mai 1873.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre départementale No. 2,806, en date du 2 du présent mois, vous faisant connaître les conditions auxquelles le gouvernement consent à contribuer à la construction d'un embranchement devant relier les mines de charbon

de Spring Hill à l'Intercolonial, je dois vous informer qu'un crédit de \$6,000 a été voté pour cet objet par le parlement et vous autorise à le dépenser. Cependant, aucun paiement ne devra être fait avant le 2 juillet.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

L. Carvell, éc.,

Contrôleur général du chemin de fer Intercolonial,  
Moncton, N. B.

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le  
Gouverneur-Général en conseil le 30 mai 1873.*

Vu le mémoire, en date du 27 mai 1873, de l'honorable ministre des Travaux Publics, représentant que les crédits suivants ont été votés par le parlement pour l'exécution de certains travaux en rapport avec le chemin de fer Intercolonial, et recommandant qu'il soit autorisé à commencer les dits travaux et dépenser les deniers affectés à cette fin, comme suit :—

Embranchement du chemin de fer Intercolonial, de la station de Dorchester à l'île Dorchester (nouveau crédit)—\$25,000.

En outre et pour construire un chemin de fer, des mines de fer de l'Acadie, Londonderry, N. E., au chemin de fer Intercolonial, \$4,000, embranchement de Spring Hill, (Intercolonial)—\$6,000.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH,

Greffier, Conseil Privé.

*(Par télégraphie de Moncton, N. B., à F. Braun, Secrétaire.)*

OTTAWA, 29 mai 1873.

La vôtre du 2 courant reçue; environ trois milles de l'embranchement du chemin de fer de Spring Hill prêts pour les rails. Devrai-je pour cela prendre des rails à même le stock des commissaires actuellement à St. Jean. Veuillez répondre.

GEO. TAYLOR

OTTAWA, 2 juin 1873.

MONSIEUR,—Le ministre des Travaux Publics m'a donné instruction de vous dire, pour votre information, que le contrôleur-général du chemin de fer Intercolonial a reçu des ordres au sujet du tracé de la voie, etc., de l'embranchement qui devra relier les mines de charbon de Spring Hill au dit chemin de fer.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Hon. A. Macfarlane, Amherst, N.-E.

*(Par télégramme.)*

5 juin 1873.

Renvoi à votre lettre 2,926 datée le 27 mai. La somme y mentionnée sera à peine suffisante pour le tracé de la voie et le ballastage. Dans son rapport inclû dans la lettre du 29 janvier, M. Macnab porte à \$39,000 le coût de l'embranchement de Spring Hill. Les rails et les liens coûteront \$30,000. Je crois qu'on pourrait avoir à New-York les rails pour \$55 en or par tonneau, en contrat. Devrai-je acheter?

L. CARVELL.

OTTAWA, 7 juin 1873.

Les six mille (\$6,000) piastres sont pour les chevilles, le ballastage et le tracé de la voie; les rails devant être employés sur l'embranchement seront des rails en partie usés pris sur la ligne principale; faites rapport de la valeur approximative des rails en partie usés qu'il faudrait.

F. BRAUN.

L. Carvell, écr., Moncton.

BUREAU DE LA CIE. DES MINES DE SPRING HILL,  
51, RUE PRINCE WILLIAM, ST. JEAN, N.-B.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'attirer très respectueusement votre attention sur le fait que comme il y a eu ces dernières années un déficit lamentable dans le matériel roulant sur les chemins de fer du gouvernement dans les provinces maritimes, surtout dans les chars à charbon, on n'éprouve pas peu de malaise aujourd'hui avec la crainte qu'il n'y ait pas assez de chars à charbon pour les mines de Spring Hill qui vont bientôt être mises en opération et qui ont besoin d'un grand nombre de chars. Afin de les avoir prêts à temps, je suis chargé de vous prier de faire immédiatement des contrats pour avoir 300 chars à bascule "dump cars" et 100 chars plate-forme avec planches de roulis, afin que le commerce d'automne ne subisse cette année aucune entrave.

J'avais appris l'année dernière que le taux par tonneau par mille ne serait pas plus que un centin et demi; mais je vois que sur l'Intercolonial, le tarif ordinaire, pour les courtes distances, est près du double de ce taux. Est-ce que les taxes ne pourraient pas être uniformes sans égard à la distance et ne pas excéder l'entente de l'année dernière sur laquelle les calculs ont été basés?

Avec respect votre, etc.,

E. N. SHARP.

Hon. M. Langevin,  
Ministre des Travaux Publics,  
Ottawa.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL,  
BUREAU DU CONTROLEUR-GÉNÉRAL,  
MONCTON, NOUVEAU-BRUNSWICK, 3 juillet 1873.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre No. 3,010, en date du 23 juin, renfermant le document No. 5,104 que je vous renvoie ci-inclus.

Depuis lors j'ai eu une entrevue avec le président de la Cie. des mines de Spring Hill, et je n'ai aucun doute qu'avec le matériel roulant que nous avons actuellement et avec celui que je suis autorisé à acheter, nous pourrions faire face aux demandes de la Cie. des mines de Spring Hill pendant la présente année fiscale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. CARVELL.

F. Braun, écr.  
Ministère des Travaux Publics,  
Ottawa.

OTTAWA, 16 juillet 1873.

MONSIEUR,—Relativement à votre communication reçue dans le mois dernier, le ministre des Travaux Publics m'a donné instruction de vous informer qu'il ne paraît pas y avoir de doute que le matériel roulant additionnel dont la compagnie du chemin de fer Intercolonial doit bientôt faire l'acquisition, lui permettra de faire face aux demandes de la compagnie des mines de Spring Hill pendant la présente année fiscale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. TRUDEAU,

Député-ministre des Travaux Publics.

A. E. N. Sharp, écr., secrétaire,  
Compagnie des mines de Spring Hill, St. Jean, N.B.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DES MINES DE SPRING HILL,  
51, RUE PRINCE WILLIAM, ST. JEAN, N.-B.  
19 juillet 1873.

MONSIEUR,—J'ai à vous remercier, de la part des directeurs de la compagnie des mines de Spring Hill, pour l'attention que vous avez accordée à la demande d'un matériel roulant additionnel sur le chemin de fer Intercolonial.

En réponse à une note dans laquelle je signalais à l'attention du contrôleur-général le fait que les rails fournis pour l'embranchement de Spring Hill étaient d'une qualité défectueuse et expédiés trop lentement, on m'a dit qu'à cette époque particulière il n'y avait pas *une seule locomotive* disponible pour cet objet. Ceci semble indiquer qu'il y a besoin d'autre chose que de chars.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
E. N. SHARP,  
Secrétaire.

L'hon. ministre des Travaux Publics,  
Ottawa.

OTTAWA, 2 septembre 1873.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 19 juillet, au sujet de l'embranchement devant relier les mines de charbon de Spring Hill avec le chemin de fer Intercolonial, je dois dire que le dit embranchement est en rapide voie d'exécution et que, quand il sera terminé, les locomotives seront prêtes à temps par le transport du charbon.

J'ai l'honneur, d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.

E. N. Sharp, écr., secrétaire,  
Compagnie des mines de Spring Hill,  
St. Jean, N.-B.

OTTAWA, 8 septembre 1873.

MONSIEUR,—J'ai instruction de vous prier de placer au crédit de Lewis Carvell, Moncton, la somme de six mille piastres (\$6,000), à être prise à même le crédit de 1873-74. Embranchement de Spring Hill, même somme.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.

John Langton, écr., auditeur,  
Ottawa.

OTTAWA, 9 mars 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous prier de vouloir bien fournir les détails de la somme de \$31,566 dépensée dans la construction d'un embranchement devant relier les mines de charbon de Spring Hill au chemin de fer Intercolonial, et pour lequel un crédit de \$6,000 seulement avait été voté, ainsi qu'en fait foi la lettre du 29 mai dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
F. BRAUN,  
Secrétaire.

L. Carvell, écr.,  
Contrôleur général du chemin de fer Intercolonial,  
Moncton, N.-B.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Note des dépenses sur l'embranchement de Spring Hill et les voies d'évitement, jusqu'au 31 janvier 1874.

Ballastage, construction des voies d'évitement et choix des rails..	\$10,038 80
Traverses pour les voies d'évitement.....	242.75
Rails et liens.....	10,244 66
Rails de croisement et mécanismes des aiguilles.....	652 56
Usage des locomotives et des chars.....	2,076 00
Tracé de la voie.....	1,680 00
Hangar aux locomotives, plate-forme tournante, etc.....	2,914 69

Total des dépenses jusqu'au 31 janvier.....	\$27,849 46
Somme probable nécessaire pour finir le ballastage .....	3,716 54

Estimation probable.....	\$31,566 00
--------------------------	-------------

Montant comme ci-dessus.....	\$31,566 00
Moins le crédit de l'année dernière.....	6,000 00

Montant exact à être inscrit dans le budget supplémentaire.....	\$25,566 00
---	-------------

E. et O. E.

Moncton, N.-B., 31 janvier 1874.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

BUREAU DU CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL

MONCTON, N.-B., 19 mars 1873.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la note demandée par votre lettre No. 3,617 du 9 du présent mois.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. CARVELL,

Contrôleur-Général.

F. Braun, écr., secrétaire.

Ministère de Travaux Publics,

Ottawa.

(Mémoire.)

Le soussigné recommande que la convention suivante faite avec la compagnie des mines de Spring Hill, en vertu de laquelle celle-ci prend l'entier contrôle et la responsabilité de l'embranchement de chemin de fer reliant leurs mines à l'Intercolonial soit approuvée, savoir :—

“ La compagnie de Spring Hill devra exécuter un acte de transport par lequel elle prendra possession de l'embranchement, depuis la jonction avec le chemin de fer Intercolonial jusqu'aux mines, et l'exploitera à ses propres frais et risques, aux conditions suivantes, savoir :—

1. Le chemin de fer livrera les chars vides nécessaires pour le trafic à la jonction avec l'embranchement jusqu'aux mines.

2. La compagnie de Spring Hill les renverra chargés à la jonction avec le chemin de fer.

3. Le chemin de fer laissera à la compagnie de Spring Hill l'usage de la maison aux locomotives et de la plate-forme tournante qui se trouvent à la jonction.

4. La compagnie de Spring Hill sera responsable envers le chemin de fer des dommages que les chars pourraient éprouver en fonctionnant sur l'embranchement.

5. Dans le cas où la largeur de la voie serait changée d'ici à cinq ans, les frais du changement des locomotives retomberaient sur le chemin de fer.

6. La compagnie de Spring Hill devra supporter les frais du changement de la largeur de la voie de l'embranchement.

7. Le chemin de fer donnera à la compagnie de Spring Hill 200 tonneaux de rails neufs et leurs ferrures cet automne, 200 tonneaux dans l'automne de 1875, et la balance nécessaire pour réparer la voie dans l'automne de 1876. Aussi il permettra à la compagnie de Spring Hill de retenir cinquante (50) tonneaux des vieux rails pour poser des voies d'évitement additionnelles jusqu'à la mine, mais à l'exception de ces cinquante tonneaux, le reste des vieux rails et des liens pris sur l'embranchement sera remis au chemin de fer à la jonction de l'embranchement avec la ligne principale.

8. Le chemin de fer accordera à la compagnie de Spring Hill l'usage d'une locomotive gratuitement jusqu'au 1er juillet 1875, la compagnie de Spring Hill en prenant la responsabilité pendant tout le temps qu'elle l'aura en sa possession et payant tous les frais de son fonctionnement. Si la locomotive était endommagée pendant que la compagnie de Spring Hill en aurait la possession, le chemin de fer lui en prêterait une autre en attendant qu'elle fût réparée, aux frais de la compagnie de Spring Hill. La compagnie de Spring Hill paiera sept piastres et cinquante centins par jour pour la locomotive qui lui sera prêtée.

9. Le chemin de fer chargera à la compagnie de Spring Hill soixante centins par tonneau pour transporter le charbon depuis la jonction au point d'embarquement, quai de Dorchester,—la taxe sera de soixante-dix centins par tonneau depuis l'ouverture du puits jusqu'au quai de Dorchester, jusqu'à ce que la compagnie de Spring Hill ait commencé à exploiter l'embranchement.

10. Le prix, depuis la jonction jusqu'à St. Jean ou Moosepath, sera de deux piastres par tonneau de 2,000 livres.

11. Le chemin de fer fera des arrangements pour percevoir le fret imposable par la compagnie de Spring Hill sur le trafic local pour transporter le charbon sur l'embranchement. Ce compte sera préparé de temps en temps.

12. La compagnie de Spring Hill n'exigera rien pour transporter le charbon dont le chemin de fer aura besoin sur l'embranchement, le chemin de fer fournissant les chars."

Respectueusement soumis.

A. MACKENZIE,  
Ministre des Travaux Publics.

DÉPARTEMENT DU CHEMIN DE FER,  
MONTRÉAL, 20 octobre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse copie d'arrangements qu'en vertu des instructions du ministre des Travaux Publics j'ai faits avec la compagnie de Spring Hill et par lesquels elle en prend l'entier contrôle et la responsabilité de l'embranchement jusqu'à leurs mines.

L'arrangement pour lui fournir les rails a été fait avec le concours de M. Smith et de M. Burpee lorsque je les rencontrai à Moncton.

De vieux rails avaient été posés sur l'embranchement. Ayant passé par là, je me suis convaincu que cette voie, avec de telles inclinaisons et courbes, était dans une condition peu sûre et impropre à un lourd trafic de charbon. Il est très-important de se débarrasser de la responsabilité de cet embranchement, et maintenant la compagnie de Spring Hill va se trouver exactement dans la même position que les autres houillères de Pictou.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
C. J. BRYDGES.

F. Braun, écrivain, ministre des  
Travaux Publics, Ottawa.

*Mémoire d'une convention faite entre le chemin de fer Intercolonial et la compagnie des mines de Spring Hill.*

“ La compagnie de Spring Hill devra exécuter un acte de transport par lequel elle prendra possession de l'embranchement, depuis la jonction avec le chemin de fer Intercolonial jusqu'à sa mine, et l'exploitera à ses propres frais et risques, aux conditions suivantes, savoir :—

1. Le chemin de fer livrera les chars vides nécessaires pour le trafic à la jonction avec l'embranchement jusqu'à la mine.

2. La compagnie de Spring Hill les renverra chargés à la jonction avec le chemin de fer.

3. Le chemin de fer laissera à la compagnie de Spring Hill l'usage de la maison aux locomotives et de la plate-forme tournante qui se trouvent à la jonction.

4. La compagnie de Spring Hill sera responsable envers le chemin de fer des dommages que les chars pourraient éprouver en fonctionnant sur l'embranchement.

5. Dans le cas où la largeur de la voie serait changée d'ici à cinq ans, les frais de changement des locomotives retomberaient sur le chemin de fer.

6. La compagnie de Spring Hill devra supporter les frais de changement de la largeur de la voie de l'embranchement.

7. Le chemin de fer donnera à la compagnie de Spring Hill 200 tonneaux de rails neufs et leurs ferrures cet automne, 200 tonneaux dans l'automne de 1875, et la balance nécessaire pour reposer la ligne dans l'automne de 1876. Aussi il permettra à la compagnie de Spring Hill de retenir cinquante (50) tonneaux des vieux rails pour poser des voies d'évitement additionnelles jusqu'à la mine, mais à l'exception de ces cinquante tonneaux, le reste des vieux rails et des liens pris sur l'embranchement sera remis au chemin de fer à la jonction de l'embranchement avec la ligne principale.

8. Le chemin de fer accordera à la compagnie de Spring Hill l'usage d'une locomotive gratuitement jusqu'au 1er juillet 1875,—la compagnie de Spring Hill en prenant la responsabilité pendant tout le temps qu'elle l'aura en sa possession et payant tous les frais de son fonctionnement. Si la locomotive était endommagée pendant que la compagnie de Spring Hill en aurait la possession, le chemin de fer lui en prêterait une autre en attendant qu'elle fût réparée, aux frais de la compagnie de Spring Hill. La compagnie de Spring Hill paiera sept piastres et cinquante centins par jour pour la locomotive qui lui sera prêtée.

9. Le chemin de fer chargera à la compagnie de Spring Hill soixante centins par tonneau pour transporter le charbon depuis la jonction au point d'embarquement, quai de Dorchester,—la taxe sera de soixante-dix centins par tonneau, depuis l'ouverture du puits jusqu'au quai de Dorchester, jusqu'à ce que la compagnie de Spring Hill ait commencé à exploiter l'embranchement.

10. Le prix, depuis la jonction jusqu'à St. Jean ou Moosepath, sera de deux piastres par tonneau de 2,000 livres.

11. Le chemin de fer fera des arrangements pour percevoir le fret imposable par la compagnie de Spring Hill sur le trafic local pour transporter le charbon sur l'embranchement. Ce compte sera préparé de temps en temps.

12. La compagnie de Spring Hill n'exigera rien pour transporter le charbon dont le chemin de fer aura besoin sur l'embranchement, le chemin de fer fournissant les chars.

Témoin,

L. MUNROE.

Pour le chemin de fer Intercolonial.

C. J. BRYDGES,

Contrôleur-général des chemins de fer du gouvernement.  
Pour la compagnie des mines de Spring Hill,

S. S. HALL.

Témoin,

W. GILCHRIST.

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 8 janvier 1875.*

Vu un mémoire, en date du 7 janvier 1875, de l'honorable ministre des Travaux Publics, recommandant que la convention suivante faite avec la Compagnie des mines



de Spring Hill et en vertu de laquelle elle prend l'entier contrôle et la responsabilité de l'embranchement du chemin de fer reliant ces mines à l'Intercolonial, soit approuvée, savoir :

“ La compagnie de Spring Hill devra exécuter un acte de transport par lequel elle prendra possession de l'embranchement, depuis la jonction avec le chemin de fer Intercolonial jusqu'à la mine, et l'exploitera à ses propres frais et risques, aux conditions suivantes, savoir :—

1. Le chemin de fer livrera les chars vides nécessaires pour le trafic à la jonction avec l'embranchement jusqu'à la mine.

2. La compagnie de Spring Hill les renverra chargés à la jonction avec le chemin de fer.

3. Le chemin de fer laissera à la compagnie de Spring Hill l'usage de la maison aux locomotives et de la plate-forme tournante qui se trouvent à la jonction.

4. La compagnie de Spring Hill sera responsable envers le chemin de fer des dommages que les chars pourraient éprouver en fonctionnant sur l'embranchement.

5. Dans le cas où la largeur de la voie serait changée d'ici à cinq ans, les frais de changement des locomotives retomberaient sur le chemin de fer.

6. La compagnie de Spring Hill devra supporter les frais de changement de la largeur de la voie de l'embranchement.

7. Le chemin de fer donnera à la compagnie de Spring Hill 200 tonneaux de rails neufs et leurs ferrures cet automne, 200 tonneaux dans l'automne de 1875, et la balance nécessaire pour reposer la ligne dans l'automne de 1876. Aussi il permettra à la compagnie de Spring Hill de retenir cinquante (50) tonneaux des vieux rails pour poser des voies d'évitement additionnelles jusqu'à la mine, mais à l'exception de ces cinquante tonneaux, le reste des vieux rails et des liens pris sur l'embranchement sera remis au chemin de fer à la jonction de l'embranchement avec la ligne principale.

8. Le chemin de fer accordera à la compagnie de Spring Hill l'usage d'une locomotive gratuitement jusqu'au 1er juillet 1875, la compagnie de Spring Hill en prenant la responsabilité pendant tout le temps qu'elle l'aura en sa possession et payant tous les frais de son fonctionnement. Si la locomotive était endommagée pendant que la compagnie de Spring Hill en aurait la possession, le chemin de fer lui en prêterait une autre en attendant qu'elle fût réparée, aux frais de la compagnie de Spring Hill. La compagnie de Spring Hill paiera sept piastres et cinquante centins par jour pour la locomotive qui lui sera prêtée.

9. Le chemin de fer chargera à la compagnie de Spring Hill soixante centins par tonneau pour transporter le charbon depuis la jonction au point d'embarquement, quai de Dorchester,—la taxe sera de soixante-dix centins par tonneau depuis l'ouverture du puits jusqu'au quai de Dorchester, jusqu'à ce que la compagnie de Spring Hill ait commencé à exploiter l'embranchement.

10. Le prix, depuis la jonction jusqu'à St. Jean ou Moosepath, sera de deux piastres par tonneau de 2,000 livres.

11. Le chemin de fer fera des arrangements pour percevoir le fret imposable par la compagnie de Spring Hill sur le trafic local pour transporter le charbon sur l'embranchement. Ce compte sera préparé de temps en temps.

12. La compagnie de Spring Hill n'exigera rien pour transporter le charbon dont le chemin de fer aura besoin sur l'embranchement, le chemin de fer fournissant les chars.

Le comité recommande que le susdit arrangement soit approuvé en conséquence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,

Greffier, Conseil Privé.

A l'honorable

Ministre des Travaux Publics, etc.

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 5 mars 1873.*

Vû le mémoire, en date du 3 mars 1873, de l'honorable ministre des Travaux Publics, représentant que la compagnie des mines de Spring Hill de la Nouvelle-

Ecosse a, par l'entremise de son président M. Alexander Macfarlane, demandé de l'aide pour construire un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill avec le chemin de fer Intercolonial, distance d'environ quatre milles et demi, et disant qu'après avoir soigneusement examiné les faits de la cause tels que donnés en détail dans son dit mémoire, il recommande que la construction de la ligne demandée soit autorisée aux conditions suivantes, savoir :—

Que les requérants fourniront toutes les terres nécessaires, construiront l'embranchement jusqu'au niveau de formation d'après des plans fournis par le gouvernement, y compris les ponts, ponceaux, fossés d'écoulement, etc., fourniront et placeront les traverses dans une bonne position, obtiendront l'autorisation nécessaire de municipalités, feront toutes les constructions de gares sur l'embranchement, et transporteront toute la propriété ainsi terminée au gouvernement du Canada par acte légal.

Que quand ces conditions seront acceptées, le gouvernement fournira les rails, les liens, tracera la voie, fera le ballastage et la mettra en opération avec le matériel roulant du gouvernement.

Le ministre des Travaux Publics recommande en outre que si la compagnie accepte les conditions plus haut mentionnées, la somme nécessaire pour couvrir les frais d'une partie des travaux dont le gouvernement se chargera soit inscrite dans le budget qui sera présenté au parlement à la prochaine session.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

*Mémoire.*

OTTAWA, 3 mars 1873.

Le soussigné a l'honneur de représenter que la compagnie des mines de Spring Hill de la Nouvelle-Ecosse a, par l'intermédiaire de son président M. Alex. Macfarlane, demandé de l'aide pour construire un embranchement de chemin de fer devant relier les mines de charbon de Spring Hill avec l'Intercolonial, distance d'à peu près milles.

Que cette demande ayant été transmise, pour rapport, aux officiers de ce ministère et à M. Collingwood Schreiber, de l'Intercolonial, dans l'opinion duquel M. le commissaire McLelan a déclaré qu'il concourait, le renseignement suivant a été obtenu :—

La compagnie aspire à retirer de sa mine 100,000 tonnes de charbon par année, et elle s'attend à être en mesure d'exporter cette quantité d'ici à un an. En déduisant la quantité dont le département du chemin de fer aura besoin pour les locomotives et autres services sur les divisions centrale et occidentale, quantité qu'on peut porter à environ 10,000 tonnes, il reste 90,000 tonnes qu'il faudra transporter par le chemin de fer. En outre de cela, "l'Association Générale des Mines" prend aussi des mesures pour développer sa propriété. Comme cette propriété avoisine celle de la Cie. de Spring Hill, un revenu annuel considérable découlera de ces deux sources. La position favorable du terrain carbonifère de Spring Hill diminuera sensiblement le prix du combustible dans les divisions centrale et occidentale, attendu que pour la première il y a une moyenne de soixante-quinze milles de moins de halage et 100 pour la dernière, comparativement aux mines de Pictou.

L'approvisionnement de charbon à même les mines de Spring Hill (charbon si nécessaire, pour le service des locomotives) sera bientôt épuisé, grâce à la grande distance du transport, attendu que la compagnie ne peut continuer à le livrer au département du trafic du chemin de fer sans encourir des pertes considérables.

Chaque tonne de charbon transportée de Pictou à la section occidentale de l'Intercolonial pour mettre le trafic en opération coûte au département une somme supplémentaire de \$2.50 à \$3 par tonne pour le transport.

Dans la saison des tempêtes de neige l'approvisionnement de Pictou est sujet à

manquer par suite des arrêts que subissent les convois de fret en traversant la montagne Folly. Déjà le département du trafic a subi pour cette cause, durant la présente saison, des pertes sensibles, et les convois ont en conséquence éprouvé des retards considérables.

Le matériel roulant employé au transport du charbon pour le service des locomotives, depuis Pictou jusqu'à la lointaine section occidentale de l'Intercolonial, pourrait, si la voie était faite jusqu'aux mines de charbon de Spring Hill, être employé avec profit à augmenter les bénéfices du chemin de fer et répondre à la demande qui est faite pour transporter le bois de construction, etc.

Après avoir soigneusement examiné les faits de la cause, le soussigné est disposé à recommander que la construction de la ligne demandée soit autorisée aux conditions suivantes, savoir :

Que les requérants fourniront toutes les terres nécessaires, construiront l'embranchement jusqu'au niveau de formation d'après des plans fournis par le gouvernement, y-compris les ponts, ponceaux, fossés d'écoulement, fourniront et placeront les traverses dans une bonne position, obtiendront l'autorisation nécessaire des municipalités, feront toutes les constructions de gare sur l'embranchement, et transporteront toute la propriété ainsi terminée au gouvernement du Canada par acte légal.

Que quand ces conditions seront acceptées, le gouvernement fournira les rails, les liens, tracera la voie, fera le ballastage et la mettra en opération avec le matériel roulant du gouvernement.

Le soussigné recommande en outre que si la compagnie accepte les conditions plus haut mentionnées, la somme nécessaire pour couvrir les frais d'une partie des travaux dont le gouvernement se chargera soit inscrite dans le budget qui sera présenté au parlement à sa prochaine session.

Respectueusement soumis,

HECTOR L. LANGEVIN,

*Ministre des Travaux Publics.*

(No. 68.)

**REPOSE**

À une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 mars 1875, demandant copie de la correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île du Prince-Edouard, au sujet de la construction du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et du transfert de ce chemin au gouvernement du Canada.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

27 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

## RÉPONSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant des états indiquant la quantité et la valeur du sel, du charbon, du coke, du blé, du maïs et de tous autres grains; de la farine de blé et de seigle et d'autre farine exportée des provinces et importée dans les provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, depuis le 7 avril 1870, jusqu'au 1er avril 1871, avec le montant des droits perçus sur ces articles à chaque port d'entrée.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
27 mars 1875.

ETAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés exportés des provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick respectivement, du 7 avril 1870, au 1er avril 1871.

PROVINCES.	SEL.		CHARBON.		BLÉ.		MAIS.		ORGE ET SEIGLE.	
	Quantité.	Valeur	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Ontario.....	Minots.	\$ 41,614	Tonneaux.	\$ 5,730	Minots.	\$ 762,384	Minots.	\$ 3,377	Minots.	\$ 3,210,710
Québec.....	.....	9,764	22,197	47,204	6,307,178	7,481,464	749,863	553,673	305,302	214,623
Nouvelle-Ecosse.....	.....	21,357	311,116	584,905	.....	.....	.....	.....	69	120
Nouveau-Brunswick.....	.....	328	6,992	76,732	66	120	.....	.....	200	126
<b>Totaux.....</b>	.....	<b>73,063</b>	<b>341,406</b>	<b>714,571</b>	<b>6,976,810</b>	<b>8,243,968</b>	<b>756,234</b>	<b>557,050</b>	<b>4,852,997</b>	<b>3,425,579</b>

Etat indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés exportés des provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick respectivement, etc.—*Suite.*

PROVINCES.	AVOINE.		FÈVES.		POIS.		FLEUR.		FARINE.		TOUS AUTRES GRAINS.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Minots.	\$	Minots.	\$	Minots.	\$	Qrts.	\$	Qrts.	\$	Minots.	\$
Ontario .....	112,338	43,849	26,909	30,399	312,337	253,660	15,900	77,627.	12,104	58,225	.....	.....
Québec .....	392,699	170,854	8,509	14,308	847,458	747,630	364,469	1,904,164	6,329	28,147	911	444
Nouvelle-Ecosse .....	35,339	15,267	138	283	161	265	20,592	126,019	3,116	14,313	.....	.....
Nouveau-Brunswick .....	2,394	1,103	.....	.....	.....	.....	4,456	22,347	.....	.....	.....	.....
Totaux.....	542,640	232,063	35,556	44,900	1,159,956	1,001,755	405,417	2,137,157	21,449	100,685	911	444

J. JOHNSON,  
Commissaire des Douanes.

DÉPARTEMENT DES DOUANES,  
OTTAWA, 27 mars 1875.





## PROVINCE

ETAT (par port) indiquant la quantité et la valeur des articles sous-avril

PORTS.	SEL.		CHARBON.		BLÉ.		MAÏS.		ORGE ET SEIGLE.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	¢	Ton'x.	¢	Minots.	¢	Minots.	¢	Minots.	¢	Minots.
Clarenceville.....							112	82	1,268	908
Coaticook.....				156,828	189,149	6,515	3,726	45,674	32,227	
Dundee.....	1,113	46	312	244	287	375	259	158	106	
Gaspé.....		73	22						18	18
Hemmingford.....										
Lacolle.....										
Montréal.....				5,899,930	7,037,074	725,764	536,783	5,025	3,500	
New Carlisle.....	912									
Phillipsburg.....								1,000	750	
Québec.....	1,830	21,762	46,350	250,099	254,854	17,095	12,821	5,000	3,800	
Russeltown.....				12	15					
St. Jean.....	3,736	316	520					247,113	173,274	
Stanstead.....	2,139			65	85	2	2	46	40	
Sutton.....		31								
Totaux.....	9,764	22,197	47,204	6,307,178	7,481,464	749,863	553,673	305,302	214,623	

## DE QUÉBEC.

mentionnés exportés de la province de Québec, du 7 avril 1870, au 1er 1871.

AVOINE.		FÈVES.		POIS.		FLEUR.		FARINE.		TOUS AUTRES GRAINS.	
Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Minots.	¢	Min.	¢	Minots.	¢	Qrts.	¢	Qrts.	¢	Min.	¢
15,000	9,377	3,288	5,185	53,183	48,567					591	284
39,182	17,333	1,359	1,997			11,682	68,503	510	2,780		
13,063	5,252	71	82	112	94	18	94	109	526		
264	182			11	25	170	1,034	17	87		
31,947	13,829	171	213	134	117						
10,470	3,993										
99,320	43,438	797	2,510	761,347	677,762	337,814	1,757,872	5,304	23,567		
580	376			14	29	60	375				
38,400	11,170	642	1,038	2	2						
1,021	515			25,636	12,625	14,025	71,955	165	666		
906	363									320	160
150,581	64,134	1,953	2,987	7,969	8,557	700	4,331	76	431		
375	167	228	296	50	52			48	90		
1,560	715										
392,669	170,844	8,509	14,308	847,458	747,830	364,469	1,904,164	6,229	28,147	911	444

## PROVINCE DE LA

ETAT (par port) indiquant la quantité et la valeur des articles sous-  
au ler

PORTS.	SEL.		CHARBON.		ORGE ET SEIGLE.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Minots.	\$	Ton'x.	\$	Minots.	\$
Antigonish.....						
Annapolis.....						
Arichat.....						
Baddeck.....			50	80		
Barrington.....						
Cornwallis.....						
Digby.....						
Halifax.....	87,110	20,826	5,578	11,464	14	19
Liverpool.....	120	150				
Lunenburg.....	350	154				
Sydney Nord.....	80	227	32,856	75,979		
Pictou.....			107,529	220,720	45	92
Port Hood.....						
Port Medway.....						
Ragged Islands.....						
Sydney.....			165,103	276,662		
Yarmouth.....					10	9
Totaux.....	87,660	21,357	311,116	584,905	69	120

## NOUVELLE-ECOSSE.

mentionnés, exportés de la province de la Nouvelle-Ecosse, du 7 avril 1870,  
avril 1871.

AVOINE.		FÈVES.		POIS.		FLEUR.		FARINE.		TOUS AUTRES GRAINS.	
Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Minots.	\$	Minots.	\$	Min.	\$	Qrts.	\$	Qrts.	\$	Qrts.	\$
1,049	447					10	60	97	406		
						2,214	8,856				
87	35					100	300				
						30	171				
						27	96				
8,294	3,473										
126	60			4	8						
22,033	10,129	138	283	150	231	14,491	95,107	2,568	13,628		
738	417					114	309	5	30		
353	198										
						1,571	10,189				
						40	240				
688	481					1,142	5,909	46	249		
300	150										
						10	65				
						35	263				
1,571	877			7	26	808	4,454				
35,239	16,267	138	283	161	265	20,592	126,019	3,116	14,313		

## PROVINCE DU

ÉTAT (par port) indiquant la quantité et la valeur des articles sous-  
1870, au 1er

PORTS.	SEL.		CHARBON.		MAIS.		ORGE ET SEIGLE.		AVOINE.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	Minots.	\$	Ton'x.	\$	Min.	\$	Minots.	\$	Minots.	\$
Chatham .....										
Dalhousie .....										
Hillsborough .....			6,942	76,582					350	145
Moncton .....									200	80
Sackville.....									848	374
Shédiac .....	1,020	240					200	126		
St. André .....									535	270
St. Stephens .....			50	150					18	15
St. Jean .....	125	88							443	219
Totaux.....	1,145	328	6,992	76,732			200	126	2,394	1,103

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

mentionnés, exportés de la province du Nouveau-Brunswick, du 7 avril  
avril 1871.

FÈVES.		POIS.		FLEUR.		FARINE.		BLÉ.		TOUS AUTRES GRAINS.	
Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Min.	\$	Minots.	\$	Qrts.	\$	Qrts.	\$	Minots.	\$	Minots.	\$
				6	36						
				100	800						
				6	20						
				2,796	19,566						
				1,548	8,925			66	120		
				4,456	29,347			66	120		

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, importés dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick; aussi, le montant de droits perçus dans chacune des provinces, du 7 avril 1870, au 1er avril 1871.

PROVINCES.	SEL.			CHARBON ET COKE.			BLÉ.		
	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Minots.	\$	\$ cts.	Ton'x.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.
Ontario .....	54,808	15,711	2,740 46	163,483	743,959	74,827 43	6,624,477	6,326,532	22,064 80
Québec.....	49,116	5,693	1,162 46	225,855	591,082	94,273 13	2,648,688	2,664,068	4,786 84
Nouvelle-Ecosse .....	12,390	584	123 89	3,041	11,045	1,519 50	15,840	26,693	68 42
Nouveau-Brunswick.....	746	4,452	236 18	20,941	81,593	8,648 83	.....	.....	.....
Totaux.....	117,060	26,440	4,262 99	413,270	1,427,679	179,268 89	9,288,905	9,017,293	26,920 06

État indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, importés dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick; aussi, le montant de droits perçus dans chacune des provinces, etc.—*Suite.*

PROVINCES.	FLEUR DE BLÉ ET SEIGLE.			TOUTES AUTRES FLEUR ET FARINE.			TOUTS AUTRES GRAINS.		
	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Qrts.	\$	\$ cts.	Qrts.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.
Ontario .....	5,797	30,922	1,120 63	2,340	7,939	352 05	1,245,337	743,622	33,100 11
Québec.....	122,860	592,043	11,140 53	172	906	27 88	78,578	57,695	2,704 71
Nouvelle-Ecosse.....	132,241	754,226	26,652 97	21,579	93,755	2,486 57	101,506	85,005	2,199 40
Nouveau-Brunswick.....	83,808	497,212	18,972 81	17,091	68,819	2,439 77	28,338	26,467	682 38
Totaux.....	344,706	1,874,413	57,886 94	41,182	171,413	5,306 27	1,453,759	912,789	38,686 60

(Signé,)

J. JOHNSON,

*Commissaire des Douanes.*

DÉPARTEMENT DES DOUANES,  
OTTAWA, 27 Mars 1875.

PROVINCE D'ONTARIO.

ETAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, importés dans la province d'Ontario, et le montant de droits perçus dans chaque port, du 7 avril 1870, au 1er avril 1871.

PORTS.	SEL.		CHARBON ET COKE.				BtÉ.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Droit.
	Minots.	\$	Ton'x.	\$	\$ cts.	\$	Minots.	\$ cts.
Divers petits ports.....	1,237	428	8,632	29,626	4,316 00	500	2,000	80 00
Amherstburg.....	125	61	738	2,976	369 00	16	15	0 60
Bellefleur.....	7,585	1,892	2,348	11,900	1,174 00	2	2	0 08
Brianford.....	153	65	910	5,786	7 00	2	17,579	703 16
Brighton.....	365	94	14	77	763 00	15,472	2	0 08
Brockville.....	165	66	1,526	7,903	118 50	2	93	3 72
Burwell.....	334	151	237	743	453 50	2	11,000	440 00
Chatham.....	225	79	907	4,463	181 00	18	22	0 88
Chippawa.....	142	63	362	2,196	464 00	2	93	3 72
Clifton.....	9	5	908	5,898	606 50	78	11,000	440 00
Colburn.....	9	5	1,213	4,932	606 50	12,870	4,839,590	884 24
Colborne.....	9	5	115	630	57 50	491 00	23,948	957 92
Cornwall.....	2,975	926	110	584	55 00	25,078	20,310	836 40
Cramahé.....	670	190	785	3,810	392 50	22,110	20,310	836 40
Darlington.....	125	44	620	3,093	310 00	4,948	20,310	836 40
Dover.....	310	125	201	1,005	100 50	3	3	0 12
Dunville.....	260	68	162	1,001	81 00	3	3	0 12
Fort Erie.....	500	128	933	4,890	466 50	4,250	4,890	199 60
Hope.....	540	216	5,684	23,292	1,568 00	51,776	53,292	2,131 68
Kingston.....	1,500	387	3,136	11,016	1,568 00	86,406	97,378	448 52
Kingsville.....	50	22	44,886	208,878	22,443 00	39,461	4,839,590	884 24
London.....	50	22	2,874	14,600	1,437 00	41,484	4,839,590	884 24
Morrisburg.....	50	22	2,720	13,587	1,360 00	39,461	4,839,590	884 24
Napanee.....	1,680	419	92	511	46 00	23,948	20,310	836 40
Neyenac.....	1,680	419	982	4,719	5 50	25,078	20,310	836 40
.....	.....	.....	640	3,703	320 00	22,110	20,310	836 40

Newcastle.....	510	182	459	1,944	229 60	147,166	188,073	5,522 92
Niagara.....	210	530	210	7,999	660 00	.....	.....	.....
Oshawa.....	1,764	530	1,638	4,790	450 68	.....	.....	.....
Ottawa.....	.....	.....	280	1,439	145 00	.....	.....	.....
Owen Sound.....	.....	.....	260	1,463	130 00	.....	.....	.....
Paris.....	.....	.....	176	1,121	88 00	.....	.....	.....
Pictou.....	4,220	1,169	176	1,121	88 00	67,011	72,741	0 16
Prescott.....	.....	.....	343	2,354	171 50	.....	.....	.....
St. Catharine.....	7,350	2,164	5,523	26,474	2,762 50	1,013,151	1,050,073	533 32
Sarnia.....	218	137	1,363	5,731	681 50	127,875	127,897	5,115 88
Smith St. Marie.....	636	286	1,680	6,918	840 00	.....	.....	.....
Stratford.....	.....	.....	860	4,730	430 00	.....	.....	.....
Toronto.....	7,529	1,931	66,623	300,869	26,799 75	24,034	31,000	90 00
Wallaceburg.....	70	37	81	383	40 50	56,583	57,988	1,900 96
Whitby.....	6,388	1,873	163	4,075	381 50	33	18	0 72
Windsor.....	1,108	440	5,756	23,214	2,878 00	19,666	22,976	846 32
Woodstock.....	5	3	25	.....	.....	5	5	0 20
<b>Totaux.....</b>	<b>54,808</b>	<b>15,711</b>	<b>163,433</b>	<b>743,959</b>	<b>74,827 43</b>	<b>6,326,532</b>	<b>6,624,447</b>	<b>22,064 80</b>

PROVINCE D'ONTARIO.—Fin.

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, importés dans la province d'Ontario, et le montant de droits perçus dans chaque port, etc.—Fin.

PORTS.	FLEUR DE BLÉ ET SEIGLE.			TOUTES AUTRES FLEUR ET FARINE.			TOUTS AUTRES GRAINS.		
	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droits.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Qrts.	\$	\$ cts.	Qrts.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.
Divers petits ports.....				14	57	2 20	4,358	3,434	807 30
Amherstburg.....	43	222	10 75				39	2 49	142 51
Belleville.....	29	170	7 25	11	42	1 65	4,749	2,749	165 62
Brantford.....							3,061	3,061	0 03
6 Brighton.....	3	21	0 75	255	772	38 25	1	27,577	1,619 46
Brockville.....							4		0 12
Burwell.....				5	27	0 75	3,924	1,979	117 72
Chatham.....	70	383	17 50				44,746	28,028	1,842 38
Chippawa.....							1,567	1,140	47 01
Clifton.....	1	5	0 25	125	346	18 85	28,926	17,058	867 78
Coburg.....				3	9	0 45	406	279	12 18
Colborne.....							2		0 06
Cornwall.....				3	12	0 45		32	0 81
Cramah.....				40	134	6 15			
Darlington.....							1	654	44 55
Dover.....							1,485	20	0 12
Dundas.....							4	78	3 90
Dunville.....				35	98	5 25	130		
Fort Erie.....	44	266	11 00	8	32	1 20			
Gananoque.....	2	10	0 50				70,474	44,917	2,114 22
Goderich.....				1	3	0 15	29,782	16,291	893 46
Guelph.....				11	37	1 65	28,140	13,158	844 20
Hamilton.....				96	361	14 50	2,512	1,637	75 36
Hope.....	1,336	6,729	5 38	518	1,997	77 80	165,288	101,079	179 35
Kingston.....	26	147	6 50	2	5	0 15			
London.....	1	15	0 25	5	24	0 75	1,503	6,149	343 09
London.....	2	12	0 50				1,200	148	6 09
10 Niagara.....	474	2,423	118 50				5,652	4,074	169 65

Newcastle.....				12	43	1 90			
Niagara.....									
Oshawa.....				6	15	0 30			
Ottawa.....									
Owen Sound.....									
Paris.....									
Pictou.....	9	47	2 25				5,702	4,463	171 06
Prescott.....	302	1,866	75 50				1,947	990	58 43
Ste. Catherine.....				147	488	22 05	43	39	1 29
Sarnia.....	1,464	8,533	366 00	241	901	36 45	55,484	33,836	1,084 83
Sault St. Marie.....	1	1,558	80 25	9	338	13 65	1,916	1,008	57 49
Stratford.....	3	14	75	9	31	1 85	201,578	112,777	6,947 37
Toronto.....	3	14	75	673	2,087	100 95	365	265	10 88
Wallaceburgh.....	52	262	13 00	2	7	0 30	1,759	1,015	52 79
Whitby.....				10	25	1 50	232,510	164,111	6,885 79
Windsor.....	1,614	8,256	403 50	13	45	2 05	50	16	1 50
Woodstock.....				3	9	0 45	279,245	150,666	8,309 16
Totaux.....	5,797	30,922	1,120 63	2,340	7,939	352 05	1,245,337	743,622	33,100 11

PROVINCE DE QUÉBEC.

ÉTAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, importés dans la province de Québec, et les droits perçus sur chaque article à chaque port d'entrée, du 7 avril 1870 au 1er avril 1871.

	SÉL.			CHARBON ET COKE.			BLÉ.		
	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Minots.	\$	\$ cts.	Ton. x.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.
Clarenceville .....	1,376	376	68 91	6	40	3 00	.....	.....	.....
Coaticook .....	6	6	0 30	110	866	55 07	237	232	9 48
Dundas .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	3	0 08
Frelighsburg .....	.....	.....	.....	101	239	50 82	.....	.....	.....
Gaspé .....	.....	.....	.....	10	86	4 83	4	6	0 16
Hemmingford .....	.....	.....	.....	22	136	11 50	10	10	0 40
Lacolle .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Iles de la Madeleine .....	36,450	2,415	781 20	63,153	238,280	34,576 88	2,648,327	2,663,757	4,776 40
Montréal .....	.....	.....	.....	111	280	55 65	.....	.....	.....
New Car liste .....	10,947	1,508	250 10	158,425	335,520	57,566 77	.....	.....	.....
Québec .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Russelton .....	405	265	20 27	2,800	12,975	1,400 25	8	10	0 32
St. Jean .....	805	609	40 33	31	386	16 35	.....	.....	.....
Stanstead .....	27	14	1 35	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Sutton .....	.....	.....	.....	1,066	2,274	543 01	.....	.....	.....
Trois-Rivières .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Totaux.....</b>	<b>49,116</b>	<b>5,693</b>	<b>1,162 46</b>	<b>225,855</b>	<b>591,082</b>	<b>94,273 13</b>	<b>2,648,588</b>	<b>2,664,068</b>	<b>4,786 84</b>

PORTS.



État indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, importés dans la province de Québec, et les droits perçus sur chaque article à chaque port d'entrée, etc.—*Fvn.*

	FLEUR DE BLÉ ET SÉIGLE.				TOUTES AUTRES SORTES DE FLEUR ET FARINE.				TOUTS AUTRES GRAINS.			
	Quantité.	Valeur.	Droit.		Quantité.	Valeur.	Droit.		Quantité.	Valeur.	Droit.	
	Qrts.	\$	\$ cts.		Qrts.	\$	\$ cts.		Minots.	\$	\$ cts.	
Clarenceville .....	46	290	11 25									
Coaticook .....	183	1,323	45 75						1,945	1,797	58 35	
Dundee .....	4	15	0 58						4	2	0 14	
Freightsburgh .....	2	14	0 50						1	1	0 03	
Gaspé .....	3	18	0 75									
Hemmingford .....	200	1,205	50 07		12	48	1 80					
Lacolle .....	408	2,380	103 00		3	13	0 45					
Iles de la Madeleine .....	23	111	5 75		20	90	5 00					
Montréal .....	116,576	559,957	9,333 50		19	136	2 86		70,461	50,689	2,461 17	
New Carlisle .....												
Québec .....	2,758	10,354	925 96		76	434	11 40		199	150	5 97	
Russeltown .....	733	4,500	183 40		2	9	0 38					
St. Jean .....	100	617	25 00									
Stanslead .....	1,823	10,753	455 76		40	171	6 00		5,968	5,046	179 05	
Sutton .....	1	6	0 25									
Trois-Rivières .....												
<b>Totaux.....</b>	<b>122,860</b>	<b>592,043</b>	<b>11,140 53</b>	<b>172</b>	<b>900</b>	<b>27 88</b>	<b>78,578</b>	<b>57,695</b>	<b>2,704 71</b>			

PORTS.

## PROVINCE DE LA

ETAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, chaque article à chaque port d'entrée,

PORTS.	SEL.			CHARBON ET COKE.			BLÉ.		
	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Min.	\$	\$ cts.	Ton'x.	\$	\$ cts.	Min.	\$	\$ cts.
Amherst.....				1	4	90 25			
Annapolis.....									
Antigonish.....									
Arichat.....	318	75	15 90						
Baddeck.....									
Barrington.....	29	19	1 42	7	51	3 50			
Bridgetown.....									
Cornwallis.....	25	20	1 27						
Digby.....				2	14	1 00			
Halifax.....				2,205	7,645	1,102 25	15,836	26,684	68 06
Liverpool.....				39	315	19 50	4	9	0 16
Londonderry.....									
Lunenburg.....				3	18	1 50			
Margaretsville.....									
Sydney Nord.....									
Parsboro'.....									
Pictou.....				13	81	6 38			
Port Hawkesbury.....									
Port Hood.....									
Port Medway.....	1,650	210	82 50	12	85	6 00			
Ragged Islands.....									
Shelburne.....				3	24	1 50			
Sydney.....	100	40	5 00						
Weymouth.....				353	859	176 25			
Windsor.....	32	30	1 60	140	755	70 00			0 20
Yarmouth.....	324	190	16 20	263	1,194	131 37			
	12,390	584	123 89	3,041	11,045	1,519 50	15,840	26,693	68 42

## NOUVELLE-ECOSSE.

importés dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et les droits perçus sur du 7 avril 1870 au 1er avril 1871.

FLEUR DE BLÉ ET SEIGLE.			TOUTES AUTRES SORTES DE FLEUR ET FARINE.			TOUS AUTRES GRAINS.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
Minots.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.
864	5,241	216 00	49	249	7 35	14	26	0 44
3,150	12,535	534 75	254	1,089	38 10			
702	4,073	175 50	56	266	8 40			
1,275	8,196	320 25	69	306	10 42			
21	127	5 25						
5,073	27,862	1,268 25	459	1,976	68 23	211	288	6 39
153	791	38 25	5	23	0 75	10	15	0 39
4,228	25,005	1,057 00	178	763	26 70	4	12	0 12
6,216	37,207	588 53	566	2,319	83 70	1,421	1,125	42 43
35,207	298,696	9,054 87	10,762	45,579	868 65	56,657	45,610	857 28
7,357	47,676	1,839 25	2,339	11,384	500 85	13,069	11,605	391 79
2,982	17,995	745 50	65	262	9 65	10	15	0 30
8,768	58,495	2,073 50	1,801	8,010	270 00	8	20	0 24
854	850	213 50	60	260	9 00			
90	540	75 25						
2,241	13,668	560 25	80	329	12 00	53	56	1 57
758	4,619	189 50	28	140	4 20	5	24	0 15
334	1,868	88 50	52	235	7 80			
42	291	10 50						
2,643	15,201	650 75	805	3,128	120 67	27	52	0 81
3,004	17,289	751 00	562	2,633	83 30	56	120	1 70
1,196	7,460	299 10	226	1,038	31 90	4	4	0 12
1,369	7,434	342 25	132	536	19 80			
3,164	19,671	816 00	1,155	5,081	173 25	125	207	3 84
4,405	19,866	851 35	1,052	4,664	157 95	62	102	1 86
17,147	101,560	3,838 22	824	3,485	123 60	29,770	25,724	890 06
132,241	754,236	26,652 97	21,579	93,755	2,486 57	101,506	85,005	2,199 40

## PROVINCE DU

ETAT indiquant la quantité et la valeur des articles sous-mentionnés, chaque article à chaque port d'entrée,

PORTS.	SEL.			CHARBON ET COKE.			BLÉ.		
	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
	Min.	\$	\$ cts.	Ton'x.	\$	\$ cts.	Min.	\$	\$ cts.
Bathurst .....				200	474	100 00			
Baie Verte .....									
Caraquette .....				529	965	261 50			
Chatham .....	7	9	0 35						
Dorchester .....				125	867	62 83			
Fredericton .....									
Hillsborough .....									
Moncton .....	179	3,984	208 00	6	45	3 00			
Newcastle .....	13	17	0 68	81	165	40 50			
Richibouctou .....									
Station Richmond .....				100	192	50 00			
Sackville .....				41	80	20 50			
Shippegan .....				106	726	53 00			
St. André .....	7	5	0 35	3	18	1 50			
St. George .....				19,226	75,621	7,871 75			
St. Jean .....	181	148	9 05						
Iles Ouest .....				524	2,440	181 25			
St. Stephen .....	559	289	17 75						
Totaux .....	746	4,452	236 18	20,941	81,593	8,648 83			

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

importés dans la province du Nouveau-Brunswick, et les droits perçus sur du 7 avril 1870 au 1er avril 1871.

FLEUR DE BLÉ ET SEIGLE.			TOUTES AUTRES SORTES DE FLEUR ET FARINE.			TOUS AUTRES GRAINS.		
Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.	Quantité.	Valeur.	Droit.
Qrts.	\$	\$ cts.	Qrts.	\$	\$ cts.	Minots.	\$	\$ cts.
149	911	37 25						
180	108	45 00						
10	70	2 50						
764	3,974	191 00	393	1,687	28 95	14	29	0 42
103	610	25 75						
843	4,644	77 50	43	192	0 75	154	160	1 13
497	* 2,999	124 25	29	147	4 35	3	2	0 09
			30	135	4 50			
32	286	13 00	170	698	25 50			
25	174	6 25						
555	3,737	24 25	49	190	0 60			
1,205	6,539	298 75	45	180	6 75			
			79	347	11 78			
1,974	11,734	360 88	565	2,577	77 18	1,598	1,444	41 94
780	4,574	195 00	110	440	16 50	3,737	2,831	112 12
76,624	456,617	17,561 48	10,323	41,955	1,444 66	14,338	12,895	429 78
47	235	9 95						
			5,255	20,278	788 25	3,494	3,106	96 90
83,808	497,212	18,972 81	17,091	68,819	2,439 77	28,338	26,467	682 38

## RÉPONSE

A une adresse de la Chambre des Communes, en date du 10 avril 1874, demandant un état indiquant les sommes dépensées par les divers gouvernements locaux sur tous havres, quais et brise-lames en Canada, antérieurement à 1867, et depuis juillet 1867, par le gouvernement du Canada ; aussi les sommes dépensées sur tous tels travaux par des compagnies locales, par des autorités municipales, par des compagnies de chemin de fer, par des commissaires de havre, ou par toutes autres compagnies ou personnes, avant ou depuis le 1er juillet 1867.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT.

OTTAWA, 20 mars 1875.

## RAPPORT SUR

ST. LAURENT ET

Nom du havre.	Dépenses antérieurement à 1867.				Dépenses depuis 1867.
	Par la province du Canada.	Par le gouvernement local.	Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre, et par toutes Cies. ou personnes.	Par le gouvernement fédéral.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Prescott .....					
Brockville .....					
Gananoque .....			3,000 00	46,000 00	4,139 70
Kingston .....	8,424 00			12,000 00	
Pictou .....				500 00	
Napanee .....	1,078 00			1,000 00	4,999 73
Shannonville .....					10,000 00
Belleville .....					16,209 73
Presqu'île .....	626 00				
Port Hope .....	58,680 26				
Cobourg .....	62,010 70				203 66
Port Darlington .....				41,250 00	
Oshawa .....				15,000 00	
Whitby .....	178,703 37			7,093 58	
Pickering .....				42,000 00	
Port Union .....				600 00	
Toronto .....	22,965 12			125,070 50	
Port Credit .....					53 79
Oakville .....	14,361 08				
Hamilton .....					

SAINT

St. Anicet .....	1,920 00				20,286 38
Débarc. du Côteau .....					860 95
Cascades, Village des Cèdres, Lachine .....	8,859 00				
Montréal .....	521,100 00			881,230 00	
Sorel .....				69,600 00	
Trois-Rivières .....					
Québec .....				34,838 99	
				633,704 56	
Pointe St. Laurent .....					19 00
Berthier .....	37,724 14				

## LES HAVRES.

LAC ONTARIO.

Dépenses depuis 1867.		Nature des travaux.	Dépense totale.	Observations.
Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre et par toutes Cies. ou personnes.			
\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	
25,000 00	23,900 00	Amélioration du havre, quais, etc.....	48,900 00	
3,500 00	750 00		4,250 00	
	6,200 00		6,200 00	
3,000 00	124,874 00	Amélioration au havre, quais.....	226,013 70	
	12,500 00	Jetées, draguage.....	33,424 00	
	3,100 00	Excavation du chenal, etc.....	10,177 73	
	25,220 19	Draguage .....	35,220 19	
		Placement de bouées .....	16,835 73	
	114,794 09	Jetées, amélioration au havre.....	173,474 35	
	308,499 65	Jetées.....	370,714 01	
	41,250 00	Amélioration au havre .....	82,500 00	
	15,000 00	Quais et entrepôts .....	30,000 00	
	30,387 13	Brise-lames.....	216,184 08	\$15,000 par P. W. H. Coy, su ch. de fer P. W. et P. P.
		Jetées, draguage, etc.....		\$11,207 par P. W. H. Coy, sur éleveur à vapeur en addition au montant mentionné dans la dépense totale.
		Caissons, quais, draguage, etc.....	42,000 00	
		Jetée.....	600 00	
	82,004 03	Chaussées de jetées, brise-lames, draguage, etc.....	236,039 65	
	1,200 00		15,614 87	Montant maintenant sous contrat \$2,000. Dépense probable pour faire face aux exigences des exportations de l'automne \$2,000.
30,000 00	202,000 00	Quais.....	250,074 07	Sur les \$202,000, \$30,000 ont été renvoyées comme n'ayant pas reçu d'information quant à ce qui a été dépensé avant 1867.
18,074 07				

LAURENT.

		Jetée d'ancrage.....	1,920 00	
		Jetées d'ancrage.....	20,286 38	
	729,555 00	Améliorations au havre.....	9,719 95	
	5,450 00	Quais, jetées, etc.....	2,371,885 00	Sur la dépense totale, \$240,000 pour plan ce rattachant aux opérations.
		Quais .....	75,050 00	On a pu obtenir de renseignements. Constructeurs morts ou absents.
	29,409 37	Amélioration au havre, quais, etc.....	697,952 92	
		Jetée et phare .....		
		Jetée.....	37,743 14	

## RAPPORT SUR

SAINT

Nom du havre.	Dépenses antérieurement à 1867.				Dépenses depuis 1867.
	Par la province du Canada.	Par le gouvernement local.	Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre, et par toutes Cies. ou personnes.	Par le gouvernement fédéral.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Grosse Ile .....	17,280 28				159 00
L'Islet .....	113,343 27				122 19
Baie St. Paul .....					412 50
Eboulements .....	65,531 52				2,899 00
Rivière Ouelle .....	225,229 87				689 50
Malbaie .....	53,487 20				
Port aux Quilles .....	103 45				
Rivière du Loup .....	170,129 35				2,299 40
Rimouski .....	106,944 80				1,522 00
Saguenay .....					6,000 00
Gaspé .....	787 11				
Amherst .....	400 00				14,283 16
Jetées en bas de Québec (général) .....					11,399 68

LAC

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Fort Erié .....					
Port Colborne .....			2,855 00	800 00	2,763 32
" Dover .....	44,391 00			8,500 00	
" Rowan .....				59,616 00	
" Burwell .....	12,546 00			38,000 00	
" Bruce .....	6,267 47				
" Stanley .....	260,531 88*				
Tyreconnell .....					
Eagle .....					
New Glasgow .....					
Morpeth .....					147,781 88
Rondeau .....	74,737 70				
Leamington .....					
Kingsville .....				6,000 00	
Colchester .....					
Ruthven .....					
Two Creek .....				27,500 00	
Amherstburg .....				49,500 00	
Windsor .....			118,000 00		

\* Dépense antérieure non-énumérée, comprise depuis 1867.

LAC

Chatham .....					
Wallaceburg .....					
Dresden .....		1,700 00			

## LES HAVRES.

LAURENT—(Suite.)

Dépenses depuis 1867.		Nature des travaux.	Dépense totale.	Observations.
Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre, et par toutes Cies. ou personnes.			
\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	
		Débarcadères.....	17,280 28	
		Jetée.....	113,502 27	
		Débarcadère et phare.....	122 19	
		Jetée.....	65,944 02	
		do .....	228,128 87	
		do .....	54,176 70	
		do .....	103 45	
		do .....	172,428 75	
		do .....	108,466 80	
		do .....	6,000 00	
		Bouées.....	787 11	Contrôle de la Maison de la Trinité de Québec en 1864.
		do .....	14,683 16	Contrôle de la Maison de la Trinité de Québec en 1865.
			11,399 68	

ÉRIÉ.

\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	
800 00		Jetées, bassins, etc .....	4,455 00	Simpl. un débarc. de bat. trav.
560 00		Jetées.....	56,214 32	
	27,968 00	Améliorations au havre.....	100,130 00	Époque de la dépense non définie.
	20,000 00	do do .....	64,267 47	
94,263 85			354,795 73	Transf. par le gouv't. à la Cie. de ch. de f. L. et P. S.
		Jetée, 500 pds. de lg., sur 30 p. larg. ....		Transféré au ch. de f. G. O. 1er janvier 1874.
		" 600 do do 24 .....		
	4,000 00	Jetée.....	4,000 00	
		Jetées.....	222,519 68	
	20,000 00	Briso-lames .....	20,000 00	
		Quai .....	5,500 00	\$250 de réparations, annuellement.
		Quai ou jetée.....	6,000 00	
		Bassin .....	4,000 00	
		" .....	4,000 00	
30,000 00	64,100 00	" .....	27,500 00	
		" .....	261,600 00	

STE. CLAIRE.

	2,400 00	Draguage.....	2,400 00	A la baie Mitchell, En enlevant du bois en grume de la riv. Sydenham, br. N. En enlevant du bois en grume de la rivière.
	60 00		60 00	
			1,700 00	

## RAPPORT SUR

LAC

Nom du havre.	Dépenses antérieurement à 1867:				Dépenses depuis 1867.
	Par la province du Canada.	Par le gouvernement local.	Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, commis. de havre, et par toutes Cies. ou personnes.	Par le gouvernement fédéral.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Sarnia .....				25,088 37	
Bayfield .....				82,200 00	199,450 40
Goderich .....			3,200 00		
Port Albert.....				10,000 00	18,341 34
Kincardine .....	19,044 00			3,000 00	1,000 00
Inverhuron.....	15,125 00			3,000 00	
Port Elgin.....	4,000 00			3,915 29	
Southampton .....	10,236 39			14,284 80	3,500 00
Ile Chantry.....	31,910 95			26,315 00	86,449 32
Owen Sound .....	13,000 00			6,354 00	
Meaford .....	6,000 00				4,396 31
Thornbury.....					
Collingwood.....			16,425 74		22,307 66

## LES HAVRES.

HURON.

Dépenses depuis 1867.		Nature des travaux.	Dépense totale.	Observations.
Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, commis. de havre, et par toutes Cies. ou personnes.			
\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	
		Amélioration au havre .....	25,088 37	
	2,310 00	Bassins, jetées, draguage, etc....	287,160 40	
	2,256 00	Jetée .....	2,256 00	
	31,731 00	Améliorations au havre.....	79,116 34	
	625 00	Jetées.....	19,750 00	
	500 00	Jetée et brise-lames .....	15,330 58	Epoques de la dépense ne sont pas précises.
	3,915 29	Jetées et havre, etc .....	28,021 19	
		Brise-lames .....	118,360 27	
	2,171 00	Draguage, bassins, etc.....	54,194 00	
	6,354 00	Jetée, etc.....	10,396 31	Epoques de la dépense ne sont pas précises.
	2,600 00	Caissons, etc .....	2,600 00	
110,449 25	22,230 00	Jetée, brise-lames.....	171,412 65	
			19,686 36	Havres, lacs Erié et Huron (en général.)





**RAPPORT SUR**  
**ILE DU**

Nom du havre.	Dépenses antérieurement à 1867.			Dépenses depuis 1867.	
	Par le gouvernement de l'Île du P. E.	Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre, et par toutes Cies. ou personnes.	Par le gouvernement fédéral.	Par le gouvernement local.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Richmond ou Baie Malpeque } Charlottetown .....	9,154 80				6,450 97
Hillsborough et } Rivières Elliott } Brudenell et } Montague, } Bedeque .....	49,010 32				5,902 13
New London.....	9,124 40				8,766 21
Pinette .....	9,021 68				6,571 36
Tryon .....	12,060 14				3,873 49
Orwell.....	1,999 42				2,016 18
Crapaud.....	3,224 14				3,189 14
Grande Rivière.....	3,100 60				258 30
Baie Ste. Marie.....	3,770 61				4,639 15
Souris .....	3,412 02				167 76
Cardigan.....	2,162 53				3,214 35
Havre Murray.....	989 08				23 36
Cable Head.....	5,279 05				3,972 37
Rustico .....	1,961 04				1,951 09
Baie St. Pierre.....	1,283 18				2,431 23
Baie Pounal.....	350 40				1,336 88
Baie Fortune.....	1,279 82				3,888 29
Cascumpie.....	3,601 95				1,022 66
Baie Rollo.....	1,784 40				512 13
Cap Traverse.....	301 74				1,814 45
Wood Island.....	1,291 26				2,307 18
Crique des Neuf Milles.....	188 18				3,735 01
Pointe Ouest.....	19 47				6,482 99
Baie Egmont.....	3,368 74				486 67
Covehead.....	35 28				6,601 76
Tignish.....					970 08
Baie à l'Éturgeon.....					502 88
Anse Campbello.....					8,149 06
					986 49
					4,530 11

**LES HAVRES.**

**PRINCE-ÉDOUARD.**

Dépenses depuis 1867.		Nature des travaux.	Dépense totale.	Observations.
Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre, et par toutes Cies. ou personnes.			
\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	
			15,605 47	
			54,912 45	
			17,890 61	
			15,593 04	A l'égard des montants dépensés par aucune compagnie locale, autorité municipale, ou autres compagnies ou personnes, il n'a pas été constaté que ces sommes avaient été dépensées dans l'Île du P. E.
			15,933 63	
			4,075 60	
			6,413 28	
			3,360 90	
			8,409 76	
			3,579 78	
			5,376 88	
			1,012 44	
			9,251 42	
			3,912 13	
			3,714 41	
			350 40	
			2,616 70	
			7,290 24	
			2,806 96	
			813 87	
			3,10 71	
			2,495 36	
			3,754 52	
			9,851 73	
			521 95	
			6,601 76	
			970 08	
			502 88	
			8,149 06	
			986 49	
			4,530 11	

RAPPORT SUR  
NOUVEAU-

Nom du havre.	Dépenses antérieurement à 1867.			Dépenses depuis 1867.	
	Par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.	Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre, et par toutes Cies. ou personnes.	Par le gouvernement fédéral.	Par le gouvernement local.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Richibouctou .....				8,941 45	
Quaco .....				17,880 54	
Petitcodiac .....				11,242 00	
Saint Jean .....				4,500 00	
Hills-Cow .....				1,500 00	
Herring Cove .....				13,109 70	
Dipper .....				10,000 00	
Campobello .....				1,000 00	

COLOMBIE-

Havre Victoria .....				21,012 61	
----------------------	--	--	--	-----------	--

LES HAVRES  
BRUNSWICK.

Dépenses depuis 1867.		Nature des travaux.	Dépense totale.	Observations.
Par des compagnies de chemin de fer.	Par des compagnies locales, corporations municipales, comités de havre et par toutes Cies. ou personnes.			
\$ cts.	\$ cts.		\$ cts.	
			8,941 45	A l'égard des montants dépensés par aucune compagnie locale, autorité municipale, ou autres compagnies ou personnes, il n'a pas été constaté que ces sommes avaient été dépensées dans le Nouveau-Brunswick.
			18,880 54	
			11,242 00	
			4,500 00	
			1,500 00	
			13,109 70	
			10,000 00	
			1,000 00	

BRITANNIQUE.

			21,012 61	
--	--	--	-----------	--

## RÉPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 27 avril 1874, de mandant un état indiquant les sommes dépensées sur le compte de capital, ainsi que les montants imputables sur le revenu, pour la construction de glissoires, digues, quais, estacades et autres ouvrages pour faciliter la descente du bois de construction et des billots de sciage sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, jusqu'au 31 décembre dernier.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

25 mars 1875.

ÉTAT indiquant les sommes dépensées pour les glissoires, estacades et autres travaux, sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, jusqu'au 30 juin 1874.

	Jusqu'au 30 juin 1867.	Jusqu'au 30 juin 1868.	Jusqu'au 30 juin 1869.	Jusqu'au 30 juin 1870.	Jusqu'au 30 juin 1871.	Jusqu'au 30 juin 1872.	Jusqu'au 30 juin 1873.	Jusqu'au 30 juin 1874.	Total.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Rivière des Outaouais</i> :—	4,770								4,770
Remous.....	24,295	2,110	600	1,515	1,155	2,480		1,901	34,056
Rapide des Chats.....	4,490					1,660	9,650	5,341	21,141
Chenaux.....	10,160		780	150	570	763		733	13,156
Portage du Fort.....	21,870	460	87	1,750		750		1,524	26,441
Mountait.....	49,860	500	875	570	763	3,030	2,140	1,366	59,094
Calumet.....	25,130	2,370	5,904	3,295	22			100	36,821
Des Joachims.....							13,102	11,454	24,556
Roche Capitaine.....	28,460			246	185	294			29,185
Carillon.....	45,270			2,275	2,070	3,780	4,266	2,350	139,904
Chaudière, Nord (Hull).....	58,840	1,840	1,393						6,574
do Sud do.....	17,820	4,144	2,170				260		9,422
Petite Chaudière do.....							1,506	1,616	61,500
Des Chènes.....						6,270			
Sault au Récollet.....									
Général.....	61,500								

Gatineau.....	31,868	570	960	201	430	503	840	29,421	64,893
do draguage.....								15,795	15,795
Madawaska.....	76,727	1,464	5,963	10,850	9,650	9,120	1,433	3,413	118,620
Coulonge.....	29,032	1,450	1,037	540	1,544	1,998	550	778	36,929
Petawawa.....	67,634	115	390	475	1,200	650	3,785	20,562	94,811
Rivière Noire.....	10,000	326	362	430	13,395	426	2,926	700	28,565
Dumoine.....	8,802			1,984		22,107	1,086	937	34,916
Rivière des Prairies.....					1,120	1,085	340	498	3,043
Travaux en général.....	143,000	4,144	3,244		900	4,500			155,788
Totaux.....	719,628	19,493	23,765	24,281	32,994	59,416	41,884	98,519	1,019,980
Personnel.....	193,994	13,770	14,490	15,630	17,145	15,254	18,066	19,232	307,581

HORACE MERRILL,  
Surintendant des travaux de la rivière des Outaouais.

OTTAWA, 9 mars 1875.

---

---

## REPOSE

A une adresse de la Chambre des Communes, datée le 11 mars 1875, demandant copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage du canal Lachine, à l'endroit où l'on se propose de l'élargir, du 1er mars 1874 au 1er mars 1875 ; aussi, copie de tous ordres donnés aux ingénieurs relativement aux renseignements à donner aux dits propriétaires, et de toutes demandes de renseignements faites au gouvernement ou aux ingénieurs ; aussi, de tous rapports faits au département des Travaux Publics entre les dates ci-dessus, concernant les expropriations requises pour l'élargissement du canal Lachine.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

27 mars 1875.

---

---

MONTREAL, 17 septembre 1874.

MONSIEUR,—Les soussignés, propriétaires d'une étendue de terre d'un mille de long, située sur le canal Lachine, désirent obtenir du gouvernement le privilège d'établir sur leur propriété susdite, un ou deux bassins et un ou deux pouvoirs d'eau. Quant aux pouvoirs d'eau, les soussignés croient savoir qu'ils ne peuvent leur être accordés, à moins que le canal ne soit élargi, mais ils voudraient, pour le cas où cet élargissement aurait lieu, s'en assurer la possession aux conditions que le gouvernement croira raisonnables.

Cette propriété s'étend depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc jusqu'au chemin de la côte St. Paul. L'écluse de la côte St. Paul fait face à une partie de cette propriété, de sorte que les pouvoirs d'eau demandés peuvent y être facilement établis. La petite rivière St. Pierre, qui passe en arrière de cette propriété, pourrait servir de coursier de décharge.

Nous transmettons avec la présente un plan de la propriété en question.

Nous faisons aussi savoir que notre intention est de vendre à l'encan et par lots, une partie considérable de cette propriété, cette vente se fera aussitôt possible, probablement dans quelques jours, et comme nous sommes informés que le gouvernement va avoir besoin d'une lisière de ce terrain pour élargir le canal, il pourrait trouver plus avantageux, si l'élargissement doit se faire, de n'avoir à exproprier qu'un seul propriétaire au lieu d'un ou deux cents. Comme cette vente projetée aura pour résultat de

multiplier considérablement les frais d'expropriation, nous avons cru qu'il n'était que juste d'en informer le gouvernement, afin qu'il pût éviter ce surcroît de frais en prenant les mesures que cette circonstance lui suggère.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos très-obéissants serviteurs.

R. LAFLAMME,  
JOHN L. CASSIDY,  
L. A. JETTÉ,  
A. CHARLEBOIS,  
W. PRÉVOST, P.P., L.A.S.,  
F. A. QUINN, P.P., L.A.S.,  
F. G. MARCHAND, P.P., L.A.S.,  
CHS. DESMARTEAU, P.P., L.A.S.,  
JOS. BRUNET, P.P., L.A.S.,  
J. B. LAFLEUR, P.P., L.A.L.,  
CHS. ARPIN, P.P., F.S.R.,  
E. Z. PARADIS, P.P., L.A.S.,  
T. ARPIN, P.P., F.S.B.,  
ARCHIBALD YON, P.P., F.S.B.,  
C. E. PARISEAU, P.P., F.S.B.,  
F. L. BÉRIQUE.

L'honorable A. Mackenzie,  
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

OTTAWA, 30 septembre 1874.

MM. QUINN et CIE. se proposent de vendre des terrains situés sur le côté nord-ouest du canal, depuis le chemin de la côte St. Paul jusqu'aux limites de la cité, terrains jadis la propriété de Stevens, Evans et Wilson. Aura-t-on besoin de quelques-uns de ces terrains si on élargit le canal? Si oui, dites quelle quantité. Indiquez-là sur votre plan que vous ferez voir à Quinn et Cie.

F. BRAUN,  
Secrétaire.

J. G. SIPPPELL,  
Montréal.

OTTAWA, 7 octobre 1874,

MONSIEUR,—Au sujet de la demande faite par l'honorable ministre à l'égard de la quantité de terrain qu'il faudra, en aval de la côte St. Paul, pour l'élargissement projeté du canal Lachine, je crois pouvoir dire que depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc jusqu'à la côte St. Paul, il faudra acquérir une largeur de 225 à 250 pieds, au moins, en sus de la propriété que le public possède déjà dans cette localité, cet espace étant nécessaire pour la nouvelle ligne de canal, ses levées, son drainage, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,  
Ingénieur en chef, T.P.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

OTTAWA, 7 octobre 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 ult., signée par vous et par plusieurs autres, qui offre à vendre au gouvernement une lisière de terrain pour l'élargissement du canal Lachine entre le pont du Grand Tronc et le chemin de la côte St. Paul, j'ai reçu instruction de vous informer que l'ingénieur en chef, à qui l'affaire a été ren-

voyée, a fait rapport qu'il faudrait une largeur de 225 à 250 pieds au moins dans la localité ci-dessus désignée.

Quant aux autres parties de votre lettre, je prends cette occasion de vous dire qu'elles sont encore sous considération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN

L. A. JETTÉ, écr.,  
Montréal.

(No. 27,616.)

OTTAWA, 3 novembre 1874.

MONSIEUR,—Comme l'on se propose de commencer aussitôt que possible les travaux préliminaires à l'élargissement du canal Lachine, il importe de savoir s'il serait dans l'intérêt du public d'élargir la ligne actuelle de canaux sur tout son parcours ou seulement sur une partie, et d'établir un nouveau chenal pour la partie supérieure de cette ligne de navigation artificielle, et pour faciliter la décision, sur ce point, le ministre m'a chargé de vous prier d'aller voir, aussitôt après réception de la présente, les principaux propriétaires des terrains sur lesquels devra passer le nouveau canal, afin de savoir d'eux à quel prix ils voudraient céder l'espace nécessaire à cette amélioration.

Il est nécessaire que depuis le pont du Grand-Tronc vous voyiez chaque propriétaire, que vous lui fassiez connaître le but de votre visite et la quantité probable de terrain que le gouvernement achètera si l'élargissement du canal est décidé, et que vous preniez note du prix que, dans chaque cas, l'on compte obtenir.

Cela fait, vous ferez immédiatement un rapport détaillé des renseignements obtenus, et mentionnerez le coût probable des terrains qu'il sera nécessaire d'exproprier. Il importe que ce service que l'on exige de vous soit accompli le plus promptement possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

J. S. Sippell, écr.,  
Canal Lachine,  
Montréal.

BUREAU DU CANAL,  
MONTRÉAL, nov. 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre—No. 27,616—au sujet de l'élargissement projeté du canal Lachine et de l'ouverture d'un nouveau chenal pour la partie supérieure de la route, et qui m' enjoignait aussi d'aller voir les principaux propriétaires sur les terrains desquels devra passer le nouveau canal depuis le pont du chemin de fer jusqu'à Lachine, etc., je vous informe que j'ai vu les principaux propriétaires, que je leur ai fait savoir pourquoi on voulait avoir une partie de leurs terrains, tout en leur demandant à quel prix ils voulaient céder ces terrains. L'état et l'évaluation qui suivent sont le résultat de ma démarche :

1o. Entre le pont du chemin de fer et le chemin de la Côte St. Paul, près de l'écluse, le terrain qu'il faudra est la propriété de MM. Laflamme, Jetté et autres, lesquels se montrent disposés à céder les terrains voulus pour le nouveau canal au prix qu'ils disent avoir vendu d'autres parties de ces terrains, savoir :

1. 817,600 pieds carrés, depuis le pont du chemin de fer et en montant, à 35c.....	\$286,060
465,600 pieds carrés s'étendant jusqu'au chemin de la côte St. Paul, à 30c.....	139,680
	\$425,740

---

---

## REPONSE

A une adresse de la Chambre des Communes, datée le 11 mars 1875, demandant copie de toute correspondance, lettres ou télégrammes échangés entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage du canal Lachine, à l'endroit où l'on se propose de l'élargir, du 1er mars 1874 au 1er mars 1875; aussi, copie de tous ordres donnés aux ingénieurs relativement aux renseignements à donner aux dits propriétaires, et de toutes demandes de renseignements faites au gouvernement ou aux ingénieurs; aussi, de tous rapports faits au département des Travaux Publics entre les dates ci-dessus, concernant les expropriations requises pour l'élargissement du canal Lachine.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

27 mars 1875.

---

---

MONTRÉAL, 17 septembre 1874.

MONSIEUR,—Les soussignés, propriétaires d'une étendue de terre d'un mille de long, située sur le canal Lachine, désirent obtenir du gouvernement le privilège d'établir sur leur propriété susdite, un ou deux bassins et un ou deux pouvoirs d'eau. Quant aux pouvoirs d'eau, les soussignés croient savoir qu'ils ne peuvent leur être accordés, à moins que le canal ne soit élargi, mais ils voudraient, pour le cas où cet élargissement aurait lieu, s'en assurer la possession aux conditions que le gouvernement croira raisonnables.

Cette propriété s'étend depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc jusqu'au chemin de la côte St. Paul. L'écluse de la côte St. Paul fait face à une partie de cette propriété, de sorte que les pouvoirs d'eau demandés peuvent y être facilement établis. La petite rivière St. Pierre, qui passe en arrière de cette propriété, pourrait servir de coursier de décharge.

Nous transmettons avec la présente un plan de la propriété en question.

Nous faisons aussi savoir que notre intention est de vendre à l'encan et par lots, une partie considérable de cette propriété, cette vente se fera aussitôt possible, probablement dans quelques jours, et comme nous sommes informés que le gouvernement va avoir besoin d'une lisière de ce terrain pour élargir le canal, il pourrait trouver plus avantageux, si l'élargissement doit se faire, de n'avoir à exproprier qu'un seul propriétaire au lieu d'un ou deux cents. Comme cette vente projetée aura pour résultat de



multiplier considérablement les frais d'expropriation, nous avons cru qu'il n'était que juste d'en informer le gouvernement, afin qu'il pût éviter ce surcroit de frais en prenant les mesures que cette circonstance lui suggère.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos très-obéissants serviteurs.

R. LAFLAMME,  
JOHN L. CASSIDY,  
L. A. JETTÉ,  
A. CHARLEBOIS,  
W. PRÉVOST, P.P., L.A.S.,  
F. A. QUINN, P.P., L.A.S.,  
F. G. MARCHAND, P.P., L.A.S.,  
CHS. DESMARTEAU, P.P., L.A.S.,  
JOS. BRUNET, P.P., L.A.S.,  
J. B. LAFLEUR, P.P., L.A.L.,  
CHS. ARPIN, P.P., F.S.R.,  
E. Z. PARADIS, P.P., L.A.S.,  
T. ARPIN, P.P., F.S.B.,  
ARCHIBALD YON, P.P., F.S.B.,  
C. E. PARISEAU, P.P., F.S.B.,  
F. L. BÉIQUE.

L'honorable A. Mackenzie,  
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

OTTAWA, 30 septembre 1874.

MM. QUINN et CIE. se proposent de vendre des terrains situés sur le côté nord-ouest du canal, depuis le chemin de la côte St. Paul jusqu'aux limites de la cité, terrains jadis la propriété de Stevens, Evans et Wilson. Aura-t-on besoin de quelques-uns de ces terrains si on élargit le canal? Si oui, dites quelle quantité. Indiquez-là sur votre plan que vous ferez voir à Quinn et Cie.

F. BRAUN,  
Secrétaire.

J. G. SIPPELL,  
Montréal.

OTTAWA, 7 octobre 1874,

MONSIEUR,—Au sujet de la demande faite par l'honorable ministre à l'égard de la quantité de terrain qu'il faudra, en aval de la côte St. Paul, pour l'élargissement projeté du canal Lachine, je crois pouvoir dire que depuis le pont du chemin de fer Grand Tronc jusqu'à la côte St. Paul, il faudra acquérir une largeur de 225 à 250 pieds, au moins, en sus de la propriété que le public possède déjà dans cette localité, cet espace étant nécessaire pour la nouvelle ligne de canal, ses levées, son drainage, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,  
Ingénieur en chef, T.P.

Au Secrétaire des Travaux Publics.

OTTAWA, 7 octobre 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 ult., signée par vous et par plusieurs autres, qui offre à vendre au gouvernement une lisière de terrain pour l'élargissement du canal Lachine entre le pont du Grand Tronc et le chemin de la côte St. Paul, j'ai reçu instruction de vous informer que l'ingénieur en chef, à qui l'affaire a été ren-

voyée, a fait rapport qu'il faudrait une largeur de 225 à 250 pieds au moins dans la localité ci-dessus désignée.

Quant aux autres parties de votre lettre, je prends cette occasion de vous dire qu'elles sont encore sous considération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN

L. A. JETTÉ, écr.,  
Montréal.

(No. 27,616.)

OTTAWA, 3 novembre 1874.

MONSIEUR,—Comme l'on se propose de commencer aussitôt que possible les travaux préliminaires à l'élargissement du canal Lachine, il importe de savoir s'il serait dans l'intérêt du public d'élargir la ligne actuelle de canaux sur tout son parcours ou seulement sur une partie, et d'établir un nouveau chenal pour la partie supérieure de cette ligne de navigation artificielle, et pour faciliter la décision, sur ce point, le ministre m'a chargé de vous prier d'aller voir, aussitôt après réception de la présente, les principaux propriétaires des terrains sur lesquels devra passer le nouveau canal, afin de savoir d'eux à quel prix ils voudraient céder l'espace nécessaire à cette amélioration.

Il est nécessaire que depuis le pont du Grand-Tronc vous voyiez chaque propriétaire, que vous lui fassiez connaître le but de votre visite et la quantité probable de terrain que le gouvernement achètera si l'élargissement du canal est décidé, et que vous preniez note du prix que, dans chaque cas, l'on compte obtenir.

Cela fait, vous ferez immédiatement un rapport détaillé des renseignements obtenus, et mentionnerez le coût probable des terrains qu'il sera nécessaire d'exproprier. Il importe que ce service que l'on exige de vous soit accompli le plus promptement possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

J. S. Sippell, écr.,  
Canal Lachine,  
Montréal.

BUREAU DU CANAL,  
MONTRÉAL, nov. 1874.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre—No. 27,616—au sujet de l'élargissement projeté du canal Lachine et de l'ouverture d'un nouveau chenal pour la partie supérieure de la route, et qui m' enjoignait aussi d'aller voir les principaux propriétaires sur les terrains desquels devra passer le nouveau canal depuis le pont du chemin de fer jusqu'à Lachine, etc., je vous informe que j'ai vu les principaux propriétaires, que je leur ai fait savoir pourquoi on voulait avoir une partie de leurs terrains, tout en leur demandant à quel prix ils voulaient céder ces terrains. L'état et l'évaluation qui suivent sont le résultat de ma démarche :

1o. Entre le pont du chemin de fer et le chemin de la Côte St. Paul, près de l'écluse, le terrain qu'il faudra est la propriété de MM. Laflamme, Jetté et autres, lesquels se montrent disposés à céder les terrains voulus pour le nouveau canal au prix qu'ils disent avoir vendu d'autres parties de ces terrains, savoir :

1. 817,600 pieds carrés, depuis le pont du chemin de fer et en montant, à 35c.....	\$286,060
465,600 pieds carrés s'étendant jusqu'au chemin de la côte St. Paul, à 30c.....	139,680
	<hr/>
	\$425,740

2. M. Davidson, qui a un potager, une pépinière et une serre-chaude sur le côté ouest du chemin de la côte St. Paul, évalue son terrain comme suit :		
91,500 pieds carrés, à 60 cts.....	54,900	
Améliorations, maison, etc., compris.....	14,000	
	<hr/>	68,900
3. Un lot triangulaire, maison de M. Davidson, avec une petite maison, propriété de M. Stafford, évalués comme suit :		
50,000 pieds carrés, à 20 cts.....	10,000	
	<hr/>	10,000
4. Du pont de la Côte St. Paul à la propriété du gouvernement, distance d'environ 6,000 pieds (stations 153 à 216) propriété de Laframboise et Cie., dont partie a été acquise récemment aux taux de 3½ à 9 cts. le pied, et dont il vendront la quantité suivante pour le canal :		
1,178,350 pieds de superficie, à 20 cts.....	235,670	
	<hr/>	235,670
5. Propriété du gouvernement, s'étendant à 6,500 pieds entre les stations 216 et 281.		
6. Les héritiers d'Archibald McNaughton, qui n'ont pas voulu me faire de prix. Dans le voisinage, des terrains ont été vendus tout récemment \$350 l'acre ou l'arpent. Cette propriété est d'environ 30 acres, et ils préféreraient vendre le tout. Il ne faudrait que 12 acres pour le canal. Il est probable que l'on pourrait acheter le tout à aussi bon marché que les 12 acres, soit, 30 acres, à \$500.....		
	15,000	
	<hr/>	15,000
7. Propriété du gouvernement, environ 175 pieds à l'est de la station 309.		
8. Laframboise et Cie. Propriété récemment achetée de W. McNaughton, pour \$350 l'acre. Environ 13 acres sont sur le chemin du canal. Les propriétaires actuels vendront pour le canal :		
123,000 pieds carrés à 10 cts.....	12,300	
	<hr/>	12,300
9. Propriété du gouvernement, environ 400 pieds entre les stations 315 et 319.		
10. M. McGee vendra l'espace voulu sur sa propriété, en réclamant une indemnité spéciale pour une partie, qu'il dit être une carrière de valeur. Il pense que sa terre vaut autant que la propriété Brodie, près de la côte St. Paul, qui vient d'être vendue à MM. Laframboise et Cie. 5½ cts. le pieds :		
246,600 pieds à 5½ cts. par pied.....	13,563	
Carrière, soit.....	10,000	
	<hr/>	23,563
11. M. Aussem, autrefois Henry G. Reed. Je n'ai pas vu M. Aussem, mais j'ai su qu'il accepterait le même prix que son voisin, M. McGee :		
486,000 pieds carrés à 5½ cts.....	26,730	
	<hr/>	26,730
12. M. McTurley a une petite maison et un lot, à côté de M. Aussem, de 28,000 pieds, qu'il évalue à.....		
	1,400	
	<hr/>	1,400

13. Petit lot triangulaire, propriété de M. Sullivan. Je n'ai pas vu ce dernier, mais il évalue son morceau de terre au même prix que ses voisins, 20,000 pieds carrés, à 5 cts.....	1,000	1,000
14. Petite maison et lot d'environ 10,000 pieds, propriété de M. Pigeon, et par lui évaluée à.....	1,200	1,200
15. Ce terrain est situé à l'ouest du chemin de Lachine, à l'est de la station 339-10. Je n'ai pas vu le propriétaire, mais j'ai su qu'il l'évaluait au même taux que son voisin, Aussem : 81,875 pieds carrés, à 5½ cts .....	4,503	4,503
16. Ce terrain est entre les stations 339-10 et 346-10. M. Campbell en est le propriétaire. Il se compose d'environ 20 acres, et il en faudra 12 pour le canal. Il demande \$14,000 pour tout le champ, mais il exigerait 15 cts. le pied pour le terrain que prendrait le canal, 160,000 pieds, à 15 cts....	24,000	24,000
17. M. Evans—entre les stations 346-10 et 354-10. Il a fini par refuser de faire un prix. Il a acheté cette propriété il y a environ un an, pour à peu près \$130 l'acre ; il a dit quelque chose comme \$1,000 l'acre, et croit qu'il s'y trouve une carrière de valeur qui serait détruite. Le canal prendrait environ 9-25 acres, évalués à \$1,000.....	9,250	9,250
18. M. Wilgress, entre les stations 351-50 et 391-10—9-34 acres. Il acceptera le prix que son voisin obtiendra. 9-34 acres, à \$1,000.....	9,340	9,340
19. Se compose d'environ 82,500 pieds pris sur l'arrière de la propriété Ferris, pour lesquels les exécuteurs testamentaires demandent 10 cts. le pied. 82,500 pieds, à 10 cts. ....	8,250	8,250
20. La propriété Ferris exceptée, M. Parks possède les terrains entre les stations 369-50 et 379-30, c'est-à-dire environ 11 acres. M. Parks n'a pu en dire la valeur. Évalués comme suit:— 11 acres, à \$1,000.....	11,000	11,000
21. Entre les stations 339-30 et 391-80, se trouve une partie de la succession Boyer ; on n'a pu voir les propriétaires. 16-36 acres, à \$1,000.....	16,360	16,360
22. Terrain situé entre les stations 391-80 et 394-80, propriété de M. Smith, qui a maison et jardin et tient une pension de campagne qui lui donne de quoi soutenir sa famille. Il a 5 acres, qu'il évalue à \$14,400.....	72,000	72,000
23. Propriété de Mark Molson et Cie. M. Molson a refusé de faire un prix. Évaluée comme suit :— 18 acres, à \$1,000.....	18,000	18,000

24. M. Conway a une ferme de $1\frac{1}{2}$ acre de large que traverse le canal ; il a refusé de faire un prix pour la raison que le canal divise sa propriété. Évaluée comme suit :—			
3 acres, à \$1,000.....	3,000		
Pont, dommages, etc.....	1,500		
			4,500
25. M. Evans possède la ferme voisine, laquelle est située comme celle de M. Conway. Il a aussi refusé de faire un prix. Évaluée comme suit :—			
3 acres, à \$1,000.....	3,000		
Pont, dommages, etc.....	1,500		
			4,500
26. M. Décarie possède la ferme suivante, entre les stations 411-90 et 416-80. Je n'ai pas vu M. Décarie. Sa terre est de la même qualité que les Nos. 21 et 22, et de la même valeur, exceptée qu'elle est divisée, toute la partie frontale étant vendue :—			
6 acres, à \$1,000.....	6,000		
			6,000
27. Cette ferme est la propriété de MM. J. P. et A. J. Dawes, et elle sera traversée par le canal. Ils l'évaluent comme suit :—			
6 acres, à \$500.....	3,000		
Dommages et bâtiments.....	10,000		
			13,000
28. J. A. Dawes, fils, est le propriétaire de l'ancienne ferme de Dawes, qu'il évalue comme suit :			
50,000 pieds sur le côté du fleuve, à 25c.....	12,500		
80,000 sur le côté ouest du chemin de fer, à 6c.....	4,800		
Dommages et bâtiments.....	10,000		
			27,300
29. J. P. Dawes,—ferme qui a appartenu à l'éclusier—il ne demandera que le prix qui lui a été offert :			
50,000 pieds sur le chemin, à 40c.....	20,000		
122,500 pieds en arrière, à 15c.....	18,375		
Maison de pierre louée comme hôtel.....	4,000		
Dommage à l'habitation.....	5,000		
			47,375
30. Plusieurs petits propriétaires :			
Carillon Hotel.....	4,000		
Prince of Wales Hotel.....	6,000		
Grand lot vacant.....	3,000		
			13,000
			\$1,099,881
Total depuis le pont du chemin de fer jusqu'à l'en-			
trée du fleuve à Lachine.....			

Il suffit d'examiner ces chiffres pour voir que les propriétaires évaluent leurs terrains à des prix fabuleux. Une grande partie des terrains pour lesquels MM. Laflamme, Jetté et Cie., demandent 20 et 35c. le pied fut vendue il y a trois ans \$120 l'acre, et l'on m'a dit que récemment ils avaient vendu beaucoup de lots, à l'écluse de la côte St. Paul, à 15c. le pied. Sur l'autre côté du chemin, M. Stafford ne demande que 20c. pour des terrains valant autant, sinon plus.

La propriété de MM. Laframboise et Cie., à l'ouest du pont de la côte St. Paul, vient d'être achetée par eux au prix de  $3\frac{1}{2}$  à 9c. le pied ; et le terrain pour la tranchée indépendante, depuis la propriété du gouvernement dans les marais jusqu'à l'entrée du fleuve à Lachine, est évaluée entre \$50 et \$100 l'acre.

Il est évident que si l'on exproprie ces terrains pour le passage du canal, le prix accordé sera beaucoup moindre que celui demandé par les propriétaires, car, dans la plupart des cas, il est trop élevé pour qu'ils puissent y prétendre.

Dans cette circonstance, j'ai cru devoir dresser une évaluation approximative de ces terrains pour le cas où ils seraient expropriés.

Lafamme, Jetté et Cie., du pont du chemin de fer à la Côte St. Paul, 1,283,200 pieds de superficie, à 15c.....	\$192,480 00	
		\$192,480 00
Davidson, à la Côte St. Paul, 91,500 pds. de superficie, à 20c...	18,300 00	
Domage aux bâtiments, etc., avec privilège de les déplacer, soit	2,500 00	
		20,800 00
Stafford, à la Côte St. Paul, bassin de Davidson, 50,000 pds. de superficie, à 20c.....	10,000 00	
		10,000 00
Laframboise et Cie., du pont de la Côte St. Paul au terrain du gouvernement, 1,178,350 pds. à 9c .....	106,051 50	
		106,051 50
De l'extrémité sud du terrain du gouvernement, dans le ma- rais, à Lachine, 150 acres, à \$1,000.....	150,000 00	
Domage aux bâtiments, etc., soit.....	50,000 00	
		200,000 00
		\$529,331 50
Ajouté pour arbitrages, etc.....		50,848 50
		\$580,180 00

Je considère l'évaluation qui précède bien au-dessus de la valeur réelle de ces terrains, mais les ventes récentes de fermes entières à tant du pied auront l'effet, d'ici à quelque temps, de tenir les prix élevés dans le voisinage du canal.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN G. SIPPPELL,  
Ingénieur-surintendant.

Les prix demandés pour les terrains qui seront nécessaires pour la ligne projetée du canal Lachine, depuis le pont du Grand Tronc et en montant, \$1,090,881, excèdent de beaucoup toute évaluation raisonnable qui pourrait en être faite,

Il est à croire, cependant, que les ventes récentes de terrains, et d'après ce que l'on a pu apprendre de Montréal à cet égard, que les frais d'expropriation excéderont plutôt le chiffre indiqué qu'ils ne seront au-dessous.

Si des évaluateurs étaient nommés, il n'est pas douteux que dans une grande mesure ils se guideraient sur les prix des dernières ventes. De fait, très peu porte à croire que la somme pourra être réduite à \$580,180 comme le prétend la deuxième partie de la lettre qui m'est communiquée, ou à un peu plus de la moitié du montant ci-dessus mentionné, et d'après ce que je puis voir, aucune raison quelconque n'est donnée à l'appui d'une telle opinion.

J. PAGE.

12 janvier 1875.

BUREAU DU CANAL,

MONTREAL, 8 décembre 1874.

MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus un mémoire des propriétaire de terrains sur le côté sud du canal Lachine, en amont du pont de la côte St. Paul, lesquels offrent leurs terrains pour l'usage du canal à bien meilleur marché que MM. Laframboise et

Cie., sur le côté nord. Je crois même que, généralement, ils accepteraient la moitié du prix désigné.

Ce mémoire m'a été remis par M. Evans, de qui je tiens que les signataires voudraient que le canal passât de ce côté.

La proposition qu'il renferme, cependant, ne saurait être écoutée, car la tranchée qu'il faudrait faire là serait de 13 à 16 pieds de profondeur, et dans le roc pour une grande partie, ce qui augmenterait considérablement le coût des travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. G. SIPPÉL,

*Ingénieur-surintendant.*

F. Braun, écrivain, secrétaire,  
Travaux Publics, Ottawa.

MONTRÉAL, 25 novembre 1874.

Nous, soussignés, propriétaires de terrains sur le canal Lachine, offrent par le présent de vendre au gouvernement fédéral la quantité de terre nécessaire à l'élargissement du canal Lachine sur le côté sud, aux prix indiqués en regard de nos noms respectifs tout en nous réservant le droit que nous pourrions avoir à des dommages résultant du déplacement de bâtiments, vergers, etc., exigé par l'agrandissement du dit canal. Il devra être aussi convenu que le chemin de halage restera sur le côté nord du dit canal.

Si les prix ne conviennent pas, nous nous soumettrons à la décision d'arbitres, dont l'un sera nommé par le gouvernement et l'autre par nous.

E. Hudon, fils.....	10	cts.	par pied anglais.
Peter Jackson, père, par Peter Jackson, fils.....	10	"	"
sa			
François + Gary.....	8	"	"
marque			
Thomas Henrichon.....	8	"	"
Alexandre Aubertin.....	8	"	"
William Evans.....	7	"	"
André Latour.....	6	"	"
Maximien Latour.....	6	"	"
Th. Thierry.....	6	"	"
John McGiel.....	6	"	"
Venant Henrichon.....	5	"	"
Joseph Dagenais.....	5	"	"
Henri Digeon.....	5	"	"
W. M. Haughton.....	5	"	"
Colin McArthur.....	5	"	"

MONTRÉAL, 23 décembre 1874.

MONSIEUR.—Comme suite à une lettre du 8 de ce mois, à votre adresse et renfermant une proposition de propriétaires de terrains de la côte St. Paul, sur le côté sud du canal Lachine, en amont des écluses de la côte St. Paul, j'ai maintenant l'honneur de vous dire que les signataires de cette proposition m'ont chargé de vous informer qu'après nouvelle considération de l'affaire, et à raison de ce qu'ils croient que l'agrandissement projeté du canal Lachine augmenterait la valeur de leurs propriétés, ils étaient prêts à accepter des prix moins élevés que ceux demandés dans la proposition que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, et qu'ils s'efforceraient d'accéder à toute proposition qu'il plaira au gouvernement de leur faire. Pour ma part, je n'ai aucun doute que l'affaire peut s'arranger de manière à satisfaire le ministre des Travaux Publics.

Je dois dire aussi que l'on ne m'a pas encore fait l'honneur de répondre à ma lettre du 8 de ce mois. En attendant vos ordres, j'ai l'honneur de me souscrire votre serviteur respectueux.

WM. EVANS.

L'hon. A. Mackenzie,  
Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

*Télégramme.*

OTTAWA, 7 janvier 1875.

McGauvran est venu ici et dit que les fondations, roues, etc., sont en bon ordre, il veut rebâtir, même pour une année d'expédition. Peut-on le lui permettre, si la construction de nouvelles écluses et l'agrandissement du canal en amont doivent être adjugés dans quelques semaines ?

JOHN PAGE.

A John G. Sippell,  
Bureau du canal, Montréal.

9 janvier 1875.

Aux mêmes fins que le télégramme ci-annexé, j'ai aussi parlé de l'affaire avec M. Pineault. Il dit qu'en vertu du bail, possession ne peut être refusée qu'après trois mois d'avis, mais qu'en vertu de la loi concernant les travaux publics, la possession peut être refusée trois jours après l'avis signifié et les offres de la valeur de la propriété. Ayant su que les parties procèdent à la reconstruction du moulin, et comme l'île va être sous peu utilisée par les nouveaux travaux du canal, je crois que l'on ferait bien de prendre possession en vertu de la loi susdite, de faire évaluer de suite la propriété, et de charger un notaire, s'il y a nécessité, de notifier les parties de discontinuer la construction du moulin.

JOHN PAGE.

*Télégramme.*

MONTRÉAL, 7 janvier 1875.

Je ne pense pas. Cela prendra à McGauvran trois ou quatre mois pour sortir de l'île son stock et ses appareils; il faudrait prendre possession vers ce temps pour les travaux d'agrandissement. Le moulin serait à peine terminé avant qu'il soit nécessaire d'avoir pleine possession.

J. G. SIPPPELL.

A John Page.

OTTAWA, 11 janvier 1875.

Veuillez faire une évaluation de la propriété sur l'île en amont de l'écluse St. Gabriel, afin d'être en mesure de pouvoir faire des offres. Assurez-vous qui sont les vrais propriétaires.

Faites cette évaluation sans retard et priez McGauvran de ne pas faire d'arrangement pour reconstruire.

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

J. G. Sippell,  
Bureau du canal, Montréal.

BUREAU DU CANAL,  
MONTRÉAL, 13 janvier 1875.

MONSIEUR.—En réponse à votre télégramme du 11 de ce mois, concernant la prise de possession de l'île en avant de l'écluse St. Gabriel pour les fins du canal, je dois vous dire que cette île est singulièrement affermée.



L'hon. John Young et Ira Gould en ont été les premiers fermiers, et plus tard ces messieurs se sont adjoints comme associés Jacob Dewitt et John Ostell.

La propriété possédée en vertu du bail a été ensuite divisée en quatre parts, dont M. Young a pris l'une, M. Ostell l'autre, et laissé deux parts collectives à MM. Gould et Dewitt.

L'île en question a été dévolue à M. Ostell, qui en a loué la moitié sud avec 600 pouces d'eau à un nommé Henry Woodman à raison de \$800 par année, pour une cour à bois, un moulin, etc., se réservant pour lui-même la moitié nord aussi comme cour à bois.

Le bail de M. Woodman a été ensuite acquis par J. W. McGauvran et Cie., qui sont les occupants actuels et qui avaient là une scierie et une fabrique de portes et fenêtres.

Les syndics de la succession Ostell ont vendu sa partie à M. Wm. Molson, qui est encore propriétaire en vertu du premier partage fait par Gould, Young, Dewitt et Ostell, mais MM. McGauvran et Cie. sont encore possesseurs de la moitié sud de l'île et M. Ostell de la moitié nord comme sous-locataires de M. Wm. Molson, lequel retire les fermages que lui paient McGauvran et Cie. et John Ostell.

MM. McGauvran et Cie. sont les propriétaires des débris de la scierie et de la fabrique ci-dessus mentionnées, qu'ils évaluent à environ \$4,500.

40 pieds de tuyaux bouilleurs, à \$50.....	\$ 2,000
Turbines et posage, soit.....	2,000
Bureau, 18+20.....	500
	4,500

Le coursier de décharge de la scierie paraît avoir été propriété collective.

Il fut construit par M. Ostell avant que sa succession passa aux mains de syndics; il servait à la scierie McGauvran, et à toute autre fin que M. Ostell avait à l'employer dans l'exploitation de son industrie, et comme fermier de la moitié nord de l'île, il réclame la propriété de cette partie du coursier qui passe sur le terrain qu'il occupe.

Selon moi, M. Molson ayant acheté les droits de M. Ostell sur cette propriété, il était tenu à l'entretien de ce coursier de décharge, et il en est le propriétaire légitime. Ce coursier a 700 pieds de long, et vaut, disons \$5 par pied linéaire .....

3,500

8,000

De cette somme doit être déduite la valeur de la turbine, telle qu'elle est à présent, soit.....

600

Mais que le bail porte à 10 pour cent de plus .....

7,400

740

Ce qui fait un total de..... \$8,140

Que je considère comme une évaluation libérale des améliorations qu'il y a actuellement sur l'île.

La lettre dont copie est ci-incluse, a été expédiée aujourd'hui à MM. McGauvran et Cie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Vot. o obéissant serviteur,

J. G. SIPPELL,  
Ingénieur-surintendant.

F. Braun, écr.,  
Secrétaire, T.P., Ottawa.

BUREAU DU CANAL,  
MONTRÉAL, 13 janvier 1875.

MESSIEURS,—Comme le secrétaire des Travaux Publics vous a déjà notifié que l'île que vous occupez en amont de l'écluse St. Gabriel, (ou No. 4.) Canal Lachine, va être nécessaire aux travaux d'agrandissement de ce canal, je suis chargé par le secrétaire de ce ministère de vous prier de ne pas faire d'arrangements pour la construction de votre moulin que le feu a récemment détruit.

Avec l'espérance que vous vous conformerez à cette demande.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN G. SIPPPELL,  
*Ingénieur-surintendant.*

MM. J. W. McGauvran et Cie.,  
Marchands de bois, Montréal.

MONTRÉAL, 25 février 1875.

MONSIEUR.—Nous avons reçu un avis formel du département des Travaux Publics daté le 13 ult., et signé "John G. Sippell, ingénieur surintendant," énonçant que l'île que nous occupons en haut de l'écluse St. Gabriel (au No. 4), canal Lachine, va être nécessaire aux travaux d'agrandissement de ce canal, etc., et qu'il était chargé par le secrétaire de ce ministère de nous prier de ne pas faire d'arrangements pour la construction de nos moulins que le feu a récemment détruits. Nous attendons une autre communication concernant l'adoption du dernier plan soumis, lequel laisserait un emplacement de moulin. Les pertes considérables auxquelles nous sommes chaque jour contraints en attendant la décision de cette affaire nous justifient de vous demander tous les détails que vous pouvez être en mesure de donner. Si toute l'île est nécessaire aux améliorations projetées, nous nous croyons en droit de demander que l'on se conforme aussitôt possible aux termes du bail.

Nous sommes, Monsieur,  
Vos très humbles et obéissants serviteurs,

McGAUVRAN ET TUCKER.

Au Secrétaire des Travaux Publics, Ottawa.

(No. 73.)

**REPOSE**

A une adresse du SÉNAT, datée le 8 mars 1875, demandant copie d'un état de toutes les destitutions et nominations qui ont lieu dans le service civil, à l'Île du Prince-Edouard, avec mention des salaires attachés aux fonctions des titulaires

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

18 mars 1875.

(No. 74.)

**REPOSE**

A une adresse du SÉNAT, datée le 17 mars 1875, demandant un relevé des recettes des droits de douane et d'accise pendant les mois de mai et octobre de l'année 1874.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

24 mars 1875.

(No. 75.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant copie de toute correspondance, tous mémoires, propositions, rapports faits au conseil, et minutes du conseil, se rattachant à l'octroi d'une aide en faveur du chemin de fer d'embranchement de Chatham.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

31 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 76.)

**REPOSE**

A une adresse du SÉNAT, datée le 17 février 1875, demandant copie du rapport de M. Perley, ingénieur civil, sur l'élargissement du canal St. Pierre.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

25 mars 1875.

---

---

(No. 77.)

**REPOSE**

A une adresse du SÉNAT, datée le 23 février 1875, demandant les plans, la correspondance, les documents et les soumissions en la possession du gouvernement, se rapportant à la construction projetée d'un hôpital de marine à Sydney, C. B., avec indication des montants respectifs de ces soumissions.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

25 mars 1875.

---

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

---

---

## REPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 15 mars 1875, demandant copie de tous les documents, lettres, télégrammes ou ordres en Conseil, relatifs à la vente de certains terrains de l'artillerie à Frédéricton, N. B., à la compagnie du chemin de fer d'embranchement de Frédéricton, ou à Temple et Burpee, ou à d'autres personnes; aussi, copie de tous les documents, lettres, télégrammes et ordres en Conseil, relatifs à l'annulation de la dite vente; aussi, copie de la requête du Conseil-de-Ville de Frédéricton, N. B., demandant l'annulation de la vente.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

Secrétariat d'Etat,

OTTAWA, 27 mars 1875.

---

---

(COPIE.)

*A Son Excellence le comte de Dufferin, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc., et à l'honorable Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada.*

L'humble pétition du président, des directeurs et de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton représente respectueusement: Qu'à l'époque où vos pétitionnaires ont construit le "Chemin de fer de Frédéricton," ils durent construire les bâtiments des stations, etc., à l'extrémité de la ville, vu qu'ils ne pouvaient pas, à l'époque de la construction du dit chemin de fer, obtenir des terrains plus avantageusement situés pour y ériger les susdits bâtiments. Le gouvernement impérial possédait alors une grande partie des terrains de la ville qui font face à la rivière St. Jean; mais la propriété en a été transférée depuis au gouvernement fédéral, et ils sont aujourd'hui inoccupés et presque à l'état de communes.

Les habitants de la cité de Frédéricton désirent que les bâtiments des stations soient reconstruits dans un endroit plus convenable, ce qui contribuerait à augmenter le commerce de la ville et ajouterait à sa prospérité; ce serait encore le moyen d'utiliser une partie des terrains situés en dedans des limites de la ville, qui sont maintenant inoccupés et sont pour ainsi dire à l'état de communes.

Vos pétitionnaires représentent respectueusement à Votre Excellence et à Vos Honneurs que les terrains dont ils réclament la possession n'affecteraient nullement l'occupation des bâtiments pour des fins militaires, dans le cas de besoin; mais qu'au contraire la pose des lisses et l'érection des bâtiments de station et des hangars à fret seraient une source de profits pour le département militaire, si jamais on expédiait des approvisionnements militaires, car la réduction des frais de charriage et autres serait très considérable.

C'est pourquoi vos pétitionnaires demandent respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence et à Vos Honneurs de leur accorder la permission d'ériger des bâti-

ments de stations et autres sur une partie des terrains militaires vacants, situés en face de la rivière St. Jean dans cette ville, avec le droit de passage sur les autres terrains militaires avoisinant, pourvu que cela n'affecte nullement les bâtiments maintenant érigés sur les dits terrains.

Et comme de droit, ils ne cesseront de prier,

THOMAS TEMPLE, président,  
JOHN RICHARD, secrétaire.

Frédéricton, N.-B.,

4 novembre 1874.

(COPIE.)

*Liste des baux de la propriété militaire à Frédéricton, Nouveau-Brunswick, qui seraient vraisemblablement affectés par la demande actuelle de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton.*

No. 1.—MM. Small et Hathaway, cour à bois du commissariat :—1 acre 2 perches, louée par eux pour six ans et un mois, depuis le 1er décembre 1870. Ce bail peut être annulé à un mois d'avis, en cas de besoin. Loyer annuel, \$72.51.

No. 2.—Andrew Laforest, terrain de l'hôpital, 2 roods, 6 perches, loué à lui pour six ans et huit mois, à commencer du 1er mai 1870. Droit de reprise de même que pour le No. 1. Loyer annuel, \$57.60.

No. 3.—Gouvernement provincial, Nouveau-Brunswick, 4 acres, 3 roods, 8 perches, loué à ce gouvernement pour sept ans, depuis le 1er janvier 1870. Droit de reprise de même que pour les Nos. 1 et 2. Loyer annuel, \$48.66.

Le morceau de terre désigné sous le nom de "terrain en prairie" sur le plan n'est occupé que par le département de la Milice.

THOMAS WILY,  
Lieut.-colonel.

Ottawa, 19 novembre 1874.

(COPIE 2,450.)

Ottawa, 24 novembre 1874.

La demande de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton, qui désire obtenir la permission de construire des bâtiments de station, etc., sur les terrains militaires vacants dans la cité de Frédéricton est renvoyée au sous-adjutant-général commandant le district militaire No. 8, pour rapport.

W. POWELL, lieut.-colonel,  
Adjutant-général, quartier-généraux de milice.

Ottawa, 24 novembre 1874.

3 décembre 1874.

Il ne semble pas y avoir d'objection militaire, d'après le rapport du lieut.-col. Maunsell, que j'approuve.

E. SELBY SMITH,  
Major général.

(COPIE.)

BUREAU DE L'ADJUDANT-GÉNÉRAL,  
Frédéricton, N.-B., 30 novembre 1874.

MONSIEUR,

Je vous renvoie les documents ci-inclus relatifs à la demande de la compagnie du chemin de fer d'ériger des bâtiments de station, etc., sur les terrains militaires vacants dans la cité de Frédéricton, en face de la rivière St. Jean, et j'ai l'honneur en même temps de vous soumettre le rapport suivant :

## RAPPORT.

En recevant les documents, je me rendis (1) immédiatement auprès du président de la compagnie du chemin de fer, afin de connaître d'une manière précise l'étendue de terrain requise, et je m'adressai aussi (2) au secrétaire provincial, occupant le lot No. 3, dont partie est requise par la compagnie de chemin de fer, pour savoir si le gouvernement local avait objection à ce que cette demande fut accordée; puis en dernier lieu, j'eus une entrevue avec John Pickard, écr., M. P. P., pour savoir s'il y avait quelques objections d'une nature locale à l'encontre de cette demande. D'après les informations que j'ai reçues de ces messieurs, jointes à mes propres observations, je suis d'opinion qu'il serait avantageux à la ville, et qu'il ne saurait y avoir d'objection militaire à ce que l'on loue tout le lot No. 1 et cette partie du lot No. 3, non comprise dans la ligne marquée à l'encre rouge (comprenant les casernes des soldats occupées par le gouvernement provincial pour l'éducation, le No. 7 étant occupé par les autorités de la ville pour des cellules), en retenant le bâtiment connu comme : "magasin militaire."

Je crois que les citoyens auraient objection à accorder un droit de voie, tel qu'indiqué à grands traits sur le plan et décrit dans une note sur le dos du mémoire du lieutenant-col. Wily, savoir : "66 pieds en deçà du morceau de terre à prairie (sur le lot No. 3), et 100 pieds sur le lot No. 3; car on peut remarquer en consultant la pétition du maire et des échevins de Frédéricton, par laquelle ils demandaient la permission d'enlever la haute clôture de planches qui entourait les terrains de l'artillerie en question, et de la remplacer par une clôture à barreaux dite de Portland, puis de planter des arbres sur le terrain, que l'objet de la pétition était d'améliorer l'apparence de la propriété, et il est douteux que l'on améliore la propriété sous ce rapport si le chemin de fer doit traverser cette partie du terrain.

Il appert de plus que cette partie ci-dessus décrite des lots Nos. 1 et 3 sera suffisante pour le chemin de fer, et, je le répète, je ne crois pas qu'il y ait des objections militaires à ce que ces terrains soient transférés à la compagnie du chemin de fer, aux conditions que le gouvernement jugera convenables : la compagnie du chemin de fer devant faire des arrangements avec les locataires actuels, savoir : le gouvernement provincial et MM. Small et Hathaway.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

GEORGE J. MAUNSELL,

Lieut.-col., sous-adjudant-général, commandant le district militaire No. 8.

Lieut.-col. Powell,  
Adjudant-général, etc., etc.

(Copie.)

Un droit de passage de soixante-six pieds en deçà du *bloc est*, contigu à la rivière, et d'une largeur de 100 pieds sur le *bloc ouest*, et comprenant la partie ouest du dernier bloc, tel qu'indiqué à grands traits sur le plan, environ trois acres et demi, pourrait être affermé moyennant \$200 par an, avec droit de reprise, dans le cas où le gouvernement en aurait besoin pour des fins publiques.

Le loyer à ce prix pendant vingt et un ans, et pourra être ensuite renouvelé.

La compagnie du chemin de fer devra prendre les arrangements nécessaires avec les locataires actuels.

(Copie.)

*Télégramme.*

FRÉDÉRICTON, N. B., 3 déc. 1874.

La cité de Frédéricton désire qu'aucun privilège ne soit accordé à la compagnie du chemin de fer de Frédéricton sur les terrains militaires sans en conférer avec la cité : nous avons annulé le droit de passage accordé à la compagnie par la cité.

E. L. WETMORE,  
Maire.

Le ministre de la Milice.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, N. B., 5 décembre 1874.

MONSIEUR,—Comme il est rumeur dans cette ville que Thomas Temple, éc. président de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton, s'est rendu à Ottawa dans le but de négocier avec les autorités fédérales le transfert en faveur de la compagnie des terrains militaires situés dans cette ville sur les bords de la rivière St. Jean, j'ai pris la liberté de vous télégraphier il y a un jour ou deux, vous priant, ou priant les autorités, de ne faire aucun transfert et de n'accorder aucun privilège sur ces terrains à la compagnie avant d'en conférer avec le conseil de ville.

Le sentiment public en ville est opposé à ce que la compagnie obtiennent ces terrains ou continue sa voie sur le bord de la rivière. Ce sentiment est bien naturel. On peut dire que ces terrains sont situés au cœur de la ville, ils font face à la plus importante rue, où se fait d'ordinaire la promenade publique. Ces terrains peuvent donc être laissés dans leur condition actuelle (avec quelques améliorations), et servir de parcs, etc., ou bien encore être utilisés pour des écoles, objets auxquels ils sont en partie consacrés; ou s'il est désirable qu'ils soient bâtis, ils pourraient fort bien être divisés en lots, propres à des résidences; comme ils sont rapprochés de l'eau, ils pourraient encore mieux servir comme lots pour magasins et entrepôts.

La compagnie se propose d'atteindre ces terrains, si elle en obtient la possession, en construisant le chemin de fer sur le bord de la rivière (qu'elle se propose de rejoindre à une faible distance en bas de la ville) le long d'une lisière de terre qui appartient à la corporation, et que celle-ci, dans le but de ne pas affecter l'apparence du lieu et d'offrir une promenade publique agréable, a toujours refusé de louer pour y ériger des constructions. Si le chemin de fer coupe cette lisière de terre, elle aura perdu tout à fait le caractère de sa destination, et de plus, il en résultera une dépréciation dans la valeur de quelques-unes des plus belles résidences et des lots à bâtir du lieu. De plus, pour construire la voie sur ce chemin, il lui faudra encore traverser quelques-unes de nos rues publiques et s'avancer le long de nos quais, ce qui nécessitera le transfert de plusieurs édifices qui lui feraient obstacle.

Il y a bien des années, certains privilèges de passage ont été accordés par la corporation à la compagnie sur cette lisière de terre qui borde la rivière et sur quelques-unes des rues; mais la compagnie n'en ayant pas jusqu'à présent tiré parti, ces privilèges ont été abolis par un vote presque unanime à la dernière réunion du conseil.

Je ne désire nullement m'opposer aux véritables intérêts de la ville, mais il est fort douteux que le prolongement du chemin le long de la voie que je viens d'indiquer, et la construction de bâtiments de stations au cœur de la ville, soient de quelque avantage; ce serait plutôt le contraire, car la station qui n'est pas située loin en dehors de la ville est d'un accès facile, et située, autant que je puis en juger, dans un endroit qui n'offre pas d'inconvénients.

Conformément à ce que je vous ai télégraphié, je pense que les citoyens préféreront que la ville achète elle-même les terrains plutôt que de les voir transférer à la compagnie du chemin de fer. Je vous prie donc avant de les céder à la compagnie de donner à la ville une chance d'en faire l'acquisition, ou du moins de consulter le



conseil de ville à ce sujet. J'insiste d'autant plus sur cette demande que la Couronne qui avait la propriété de ces terrains, les a utilisés longtemps pour des fins militaires, et dans l'intérêt public, et qu'ils n'ont cessé depuis le départ des militaires de servir à des fins publiques locales, et même de parcs publics, si je puis m'exprimer ainsi. Et je suis d'opinion que s'ils doivent être loués ou vendus, la ville devrait être mise en demeure d'en faire ou non l'acquisition.

Je suis, etc.,

E. L. WETMORE,  
Maire, Frédéricton.

A l'hon. Ministre de la Milice, Ottawa.

(Copie.)

(*Télégramme.*)

FRÉDÉRICTON, N. B.  
8 décembre 1874.

La Chambre de Commerce, composée de presque tous les hommes d'affaires et les citoyens importants de Frédéricton, demande respectueusement qu'aucune action ne soit prise au sujet de la demande de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton pour obtenir des terrains de l'artillerie, dans cette ville avant samedi, afin de donner le temps au Conseil-de-Ville et à la Chambre de Commerce de se mettre en rapports avec votre département.

SAMUEL A. KERLEY,  
*Vice-président, C. C. F.*

L'hon. ministre de la Milice.

(Copie.)

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,  
FRÉDÉRICTON, N. B., 12 déc. 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une copie d'une résolution adoptée par le Conseil-de-Ville de cette cité, à une assemblée spéciale du dit conseil, tenue hier soir, nommant une délégation chargée de se rendre à Ottawa au sujet des terrains militaires en cette ville. Depuis l'adoption de cette résolution, j'ai reçu instruction de Son Honneur le Maire de vous prier de lui indiquer d'une manière précise les terrains qui ont été loués à la compagnie du chemin de fer de Frédéricton, s'il y en a, et la partie qui reste encore à vendre, afin qu'il soit en mesure de vous faire une proposition d'achat au nom de la cité de Frédéricton.

Voulez-vous aussi avoir l'obligeance de m'informer si le gouvernement doit continuer de siéger encore longtemps, et s'il a ajourné ses séances, quand il doit se réunir de nouveau pour la dépêche des affaires, afin que la délégation de cette ville puisse se rendre au temps voulu.

J'ai, etc.,

CHARLES W. BECKWITH,  
*Greffier de la cité.*

Hon. W. B. Vail,  
Ministre de la Milice, Ottawa.

(*Extrait des délibérations du Conseil-de-Ville.*)

A une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville de Frédéricton, tenue dans la salle du Conseil-de-Ville à Frédéricton, vendredi, le 11 décembre A. D. 1874, la résolution suivante a été adoptée :

*Résolu*, que ce Conseil nomme Son Honneur le Maire son délégué, qui devra se rendre à Ottawa dans le but de négocier le transfert à la cité, soit par vente ou par

bail, à des conditions justes et raisonnables, tous les terrains militaires situés en cette ville," et de plus il a été

*Résolu*, que ce Conseil recommande à la Chambre de Commerce de nommer un délégué qui devra accompagner Son Honneur le Maire et l'assister dans les négociations qui pourront avoir lieu.

CHAS. W. BECKWITH,  
Greffier de la cité de Frédéricton, N.-B.

(Copie),

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,  
OTTAWA, 12 décembre 1874.

MONSIEUR,—La compagnie du chemin de fer de Frédéricton ayant fait une demande pour acquérir la partie des terrains militaires dans la cité de Frédéricton, qui font face à la rivière St. Jean, j'ai reçu instruction de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense, de vous prier de vouloir bien vous mettre en rapport avec le lieutenant-colonel Maunsell, sous-adjutant-général du district militaire No. 8, afin qu'il vous donne une estimation de la valeur de la propriété que la compagnie du chemin de fer de Frédéricton désire acheter. D'après le plan ci-joint, cette propriété comprendrait deux sections de la propriété connue sous le nom de "Casernes en pierre," située entre la rue de la Reine et la rivière St. Jean.

La première partie à l'est entre la rue Carleton et la rue Regent, contenant environ 1 acre 30 perches, et la seconde partie à l'ouest entre la rue Carleton et la rue York, contenant 3 acres 2 roods, avec tous les bâtiments qui y sont construits (au nombre d'environ vingt, grands et petits) et plus particulièrement désignés sur l'esquisse ci-jointe, avec les lignes marquées en bleu, le tout, moins la rue Carleton, devant embrasser une étendue de 4 acres, 2 roods et 30 perches plus ou moins.

Le ministre désire que le colonel Maunsell reçoive instruction de visiter le terrain, présumant que sa connaissance des lieux lui permettra d'estimer la propriété à sa juste valeur.

J'ai, etc.,

J. MACPHERSON,

*Député-intérimaire du Ministre de la Milice et de la Défense.*

Major-général Selby Smith,  
Commandant la Milice,  
Ottawa.

(Copie—2450.)

Renvoyé au Lieut.-Col. Maunsell, qui voudra bien prendre les mesures nécessaires pour mettre à effet les instructions contenues dans la lettre ci-jointe, et la renvoyer le plus tôt possible avec les informations qui lui sont demandées.

E. SELBY SMITH,  
*Major-général.*

12-12-74.

(Copie.)

MILICE ET DÉFENSE,  
OTTAWA, 17 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense d'accuser réception de votre lettre en date du 12 courant, comprenant copie d'une résolution adoptée à une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville de Frédéric- ton, l'informant que Son Honneur le maire a été nommé délégué pour se rendre à Ottawa au sujet des terrains militaires dans la cité de Frédéric- ton,

(Copie.)

BUREAU DU SOUS-ADJUDANT-GÉNÉRAL,  
FRÉDÉRIC- TON, N.-B., 17 décembre 1874.

MONSIEUR,—En vous envoyant les documents ci-inclus, No. 2,450, conformément aux instructions qui y sont contenues, j'ai l'honneur de vous soumettre l'estimation suivante de la valeur de la propriété que la compagnie du chemin de fer de Frédéric- ton désire acheter. Cette propriété, d'après le plan ci-joint, comprendrait deux sections de la propriété connue sous le nom de "casernes en pierre," et située entre la rue de la Reine et la rivière St. Jean. La première partie à l'est entre la rue Carleton et la rue Regent, contient environ 1 acre 30 perches, et la seconde partie à l'ouest entre la rue Carleton et la rue York contient environ trois acres et deux roods, avec tous les bâtiments qui y sont construits, (au nombre d'environ trente, grands et petits,) plus particulièrement désignés sur l'esquisse ci-jointe, avec les lignes marquées en bleu. Le tout, moins la rue Carleton, devant couvrir une étendue de quatre acres, deux roods et trente perches, plus ou moins.

## ESTIMATION.

La propriété a incontestablement une grande valeur, car elle se trouve au centre d'une ville très-progressive, faisant face sur une étendue considérable à la rivière St. Jean. Je n'ai pas de précédent pour me guider dans mon estimation, et à part ma connaissance de l'étendue du terrain, et le nombre et les dimensions des bâtiments qui y sont construits, les seuls renseignements que je puis obtenir sont de John Pickard, écr., M. P., et du président de la compagnie du chemin de fer, à savoir, que la compagnie a offert la somme de deux cents piastres par année comme loyer. Considérant que ce montant est quelque peu au-dessous de la valeur par année, et que je dois donner une juste estimation de la valeur de la propriété pour fins de chemins de fer, je suis respectueusement d'opinion que la propriété peut être raisonnablement estimée à une valeur de six mille piastres (\$6,000,) et je suggère dans le cas où la compagnie déciderait d'en faire l'acquisition, que l'acte de vente stipule que la propriété soit utilisée pour l'objet de sa destination, c'est-à-dire, le prolongement du chemin de fer à cette partie de la cité et l'érection de bâtiments de chemins de fer, dans un temps raisonnable à dater de l'achat, disons deux ans.

J'ai, etc.,

GEO. J. MAUNSELL, *lieut.-col.*,  
S. A. G., *commandant le district militaire No. 8.*Lieut.-col. Powell,  
Sous-adjutant-général,  
Quartiers-généraux, etc., etc.

(Télégramme.)

FRÉDÉRICTON, N.-B.,  
18 décembre 1874.

Le Conseil-de-Ville et la Chambre de Commerce ont nommé des délégués pour se rendre à Ottawa dans le but d'entrer en négociations au sujet des terrains de l'artillerie. Pourront-ils avoir une conférence avec le gouvernement mardi ou mercredi prochain, ou quand ?

Réponse par télégraphe.

A. F. RANDOLPH,  
*Président, Chambre de Commerce de Frédéricton.*

A l'honorable ministre de la Milice.

(Copie.)

FRÉDÉRICTON, N.-B., 19 décembre 1874.

*Télégramme à A. F. Randolph.*—Reçu les délégués au sujet des terrains de l'artillerie.—Attendrai le retour de Burpee et Smith.

E. L. WETMORE,  
*Maire.*

A l'honorable ministre de la Milice.

OTTAWA, 19 décembre 1874.

Je serai heureux de vous voir mardi. Burpee et Smith partent lundi pour se rendre chez eux. Vaudra peut-être mieux différer votre visite jusqu'à leur retour.

W. B. VAIL.

A. F. Randolph, écr.,  
Frédéricton, N.-B.

(Copie.)

*Copie d'un rapport en Conseil.*

1er janvier 1875.

Sur la demande du chemin de fer de Frédéricton, N.-B., pour obtenir la permission d'ériger des bâtiments de station, etc., sur les terrains militaires vacants dans la cité de St. Jean, qui font face à la rivière St. Jean, l'hon. ministre de la Milice et de la Défense dans un rapport, en date du 7 décembre 1874, dit, qu'après avoir pris en considération le rapport du lieut.-col. Maunsell, sous-adjudant-général du district militaire No. 8, en date du 30 ultimo, et celui du major-général commandant la milice, en date du 4 courant, disant qu'il ne semble pas y avoir d'objection militaire à accorder la demande, qui contribuerait à l'amélioration de la ville, il recommande que la propriété en question telle que décrite dans le rapport et le plan de C. Walkem, écr., en date du 7 courant, soit vendue à la compagnie du chemin de fer de Frédéricton, et que tous les documents relatifs à cette affaire soient remis à l'honorable ministre de l'Intérieur, afin qu'un contrat de vente soit exécuté en faveur de la susdite compagnie de chemin de fer, moyennant la somme de six mille piastres (\$6,000), lequel devra être mis à effet à dater du 1er juin 1875.

Le ministre dit que la propriété en question se compose de deux sections de la propriété connue sous le nom de "Casernes en pierre," située entre la rue de la Reine et la rivière St. Jean.

La première partie à l'est entre la rue Carleton et la rue Regent contient environ un acre trente perches, et la seconde partie à l'ouest entre la rue Carleton et la rue York contient environ trois acres, deux *roods*. avec tous les bâtiments qui y sont construits, au nombre d'environ vingt, grands et petits, et plus particulièrement désignés sur une esquisse soumise en dedans des lignes marquées en bleu, le tout, moins la rue Carleton, devant couvrir une étendue de quatre acres, deux *roods*, trente perches plus ou moins.

A la condition que les droits des locataires actuels : le gouvernement provincial et MM. Small, Hathaway et A. Laforest, soient respectés, et que la propriété ainsi acquise serve à des fins militaires.

Le Conseil soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

A l'honorable ministre de l'Intérieur,  
Ottawa, etc., etc.

(Copie).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 11 janvier 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de votre conversation de ce matin avec le commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté, j'ai l'honneur de vous informer officiellement que, par un Ordre en Conseil en date du 5 janvier courant, certains terrains de l'artillerie à Frédéricton, N.-B., ont été transférés par le département de la Milice et de la Défense au ministre de l'Intérieur, dans le but d'exécuter un acte de vente en faveur de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton, moyennant la somme de \$6,000, à condition que les droits des locataires actuels : le gouvernement provincial et MM. Small, Hathaway et Laforest soient respectés et que la propriété ainsi acquise serve à des fins militaires. La propriété qui doit être vendue contient deux sections de la propriété connue sous le nom de "Casernes en pierre," située entre la rue de la Reine et la rivière St. Jean, comprenant une étendue de quatre acres, 2 *roods* et trente perches, tel qu'indiqué sur une esquisse soumise en dedans des lignes marquées en bleu.

Ce plan ou esquisse est inclu pour votre information ; quoiqu'il donne une idée suffisante de la propriété pour les fins actuelles, il n'est pas suffisant pour bien établir le titre du terrain, et il vous est envoyé afin que la compagnie que vous représentez fasse préparer un plan par l'arpenteur des terres provinciales, fait d'une manière authentique, en conformité de la loi du Nouveau-Brunswick, indiquant le terrain avec ses subdivisions, et, spécialement la partie qu'on a l'intention de transférer à votre compagnie, avec les mesures, limites, et quantités, indiquant aussi tout droit caractéristique qu'il pourrait présenter lors du paiement du prix d'achat et de la production du plan ci-dessus mentionné. Des lettres patentes seront préparées dans le but de transférer la propriété à la compagnie du chemin de fer de Frédéricton.

J'ai, etc.,

E. A. MEREDITH,  
Député-ministre de l'Intérieur.

Thomas Temple, écr.,  
Président, Cie. de chemin de fer de Frédéricton.

(Copie.)

21 janvier 1875.

MON CHER LAIRD,—Je suis informé que durant mon absence d'Ottawa, un ordre en conseil a été passé, autorisant le transfert d'une partie des terrains de l'artillerie à Frédéricton, Nouveau-Brunswick, à la compagnie du chemin de fer de Frédéricton. D'après le document originaire émanant de ce département, cette propriété ne pouvait être transférée à la compagnie avant le mois de juin prochain.

Si ce fait a été oublié dans la dernière minute, je vous serai obligé si vous voulez ajourner la prise en considération de cette question, vu que je suis informé que l'estimation faite par le colonel Maunsell n'est pas assez élevée.

Votre bien dévoué,

W. B. VAIL.

(Copie.)

MONSIEUR,—Apprenant que le gouvernement a l'intention de vendre tous ses terrains de l'artillerie dans le pays, j'ai bien l'honneur, au nom des habitants du comté de York, lequel comprend la cité de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, d'informer le gouvernement actuel que nous sommes d'opinion que les terrains devraient être transférés au comté ou comtés dans lesquels ils sont situés. Nous demandons donc au gouvernement le transfert des dits terrains. S'il nous faut payer pour en faire l'acquisition, alors nous réclamons le privilège de pouvoir faire la première offre. Nous en avons besoin et pour la ville et pour le comté.

Lorsque je serai à Ottawa, à la réunion du Parlement, je vous donnerai de plus amples explications.

JOHN PICKARD, M.P.

A l'honorable

Ministre de la Milice pour le Canada.

(Copie—No. 5,933.)

OTTAWA, 7 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de l'honorable ministre intérimaire de la Milice et de la Défense, l'hon. M. Scott, d'accuser réception de votre lettre en date du ——— ultimo, concernant la vente des terrains de l'artillerie en Canada; et je dois en réponse vous informer que lorsqu'une partie d'une propriété militaire sous le contrôle de ce département ne semble plus requise pour des fins militaires, elle est transférée au département de l'Intérieur qui doit en disposer, et c'est à ce département que votre lettre à ce sujet a été renvoyée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. MACPHERSON,

*Député-ministre intérimaire de la Milice et de la Défense.*

John Pickard, écr., M. P. député,

Frédéricton, Nouveau-Brunswick.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 5 février, 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de recevoir, par l'entremise du département des Finances, sans autre lettre ou avis, une quittance en duplicata de la banque du Peuple, du Nouveau-Brunswick, en faveur du Receveur-Général pour la somme de six

mille piastres, lequel montant nous le présumons, a été payé par la compagnie du chemin de fer de Frédéricton comme étant le prix des "Casernes en pierre" à Frédéricton, requises pour les fins du chemin de fer, conformément à ma lettre en date du 11 ultimo, sur laquelle je prends aussi la liberté d'attirer votre attention relativement au plan, etc.

Je suis, etc.,

E. A. MEREDITH,  
Député ministre de l'Intérieur.

Thomas Temple, écr.,

Président de la compagnie du chemin de fer de Frédéricton,  
Frédéricton, N. B.

(Copie.)

BUREAU DU CHEMIN DE FER DE FRÉDÉRICTON,  
OTTAWA, 9 février 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 5 courant, et en réponse j'ai l'honneur de vous dire que la somme de \$6,000 a été versée au crédit de l'honorable Receveur-Général dans la banque du Peuple, à Frédéricton, et que l'hon. M. Coffin en a dûment accusé réception.

J'ai l'honneur de vous dire que le plan a été envoyé par John Pickard, écr., M.P., et que vous le recevrez probablement avant la présente.

Vous disiez dans votre lettre en date du 11 ultimo, que le terrain transféré comprenait quatre acres, deux roods, et trente perches, et cependant, après un arpentage fait en conformité du plan transmis, je constate que ce terrain n'a qu'une étendue de trois acres et trois quarts. En supposant que le prix de \$6,000 a été basé sur la qualité de terrain mentionnée dans la minute au conseil, il en découle qu'une réduction devra être faite sur le prix *pro rata*. Je désire avoir une entrevue à ce sujet avec l'honorable ministre de l'Intérieur avant l'émission des lettres-patentes, et je me rendrai dans ce but à Ottawa d'ici à quelques semaines.

Je remarque aussi dans la minute du Conseil que la propriété ainsi acquise devra être utilisée pour des fins de chemin de fer; quoique la plus grande partie puisse être ainsi utilisée, il y a cependant de petits angles et morceaux de terre dont on pourra tirer parti autrement, et il pourrait aussi devenir nécessaire que la compagnie fit l'échange d'une partie des dits terrains avec la ville pour d'autres terrains. Je désire aussi avoir une entrevue à ce sujet avec l'honorable ministre de l'Intérieur, avant l'émission des lettres-patentes.

Je suis, etc.,

THOMAS TEMPLE.

E. A. Meredith, écr.,

Député-ministre de l'Intérieur, etc., etc.

*Copie d'un rapport en conseil en date du 19 février 1875.*

Le ministre de la Milice et de la Défense ayant représenté au conseil qu'une minute avait été passée en son absence, autorisant le transfert d'une certaine partie des terrains de l'artillerie à Frédéricton, à la compagnie du chemin de fer de Frédéric-

ton, sans en conférer avec les autorités de la ville avant leur vente définitive, conformément à une promesse faite par le ministre de la Milice et de la Défense, dans son voyage à la Nouvelle-Ecosse, et que le ministre intérimaire ignorait le fait lorsque la minute a été passée, puisqu'on l'a informé que l'estimation du colonel Maunsell était au-dessous de la valeur réelle du terrain, recommande que la dite minute ne soit pas mise à effet avant que de nouvelles informations plus précises soient recueillies.

Le comité soumet la susdite recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié.

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier, Conseil Privé.

OTTAWA, 2 mars 1875

Ayant été nommé délégué par la corporation de la cité de Frédéricton pour me rendre à Ottawa dans le but d'obtenir la révocation d'un ordre en conseil déterminant le transfert de certains terrains de l'artillerie à Frédéricton à la compagnie du chemin de fer de Frédéricton, et de demander qu'on dispose autrement des dits terrains, je sou mets, par écrit, suivant ce que l'on m'a suggéré, devant l'honorable Conseil Privé les vues de la corporation de la cité.

J'ai l'honneur de représenter que l'ordre en conseil, passé le 1er janvier dernier, ordonnant ce transfert à la compagnie du chemin de fer, devrait être révoqué, ou que le transfert de ces terrains à la compagnie devrait être différé de quelque autre manière. D'abord, avant le 1er de janvier dernier, date de la passation du dit ordre en conseil, l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (dont le département doit régler cette question), l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries et l'honorable ministre des Douanes savaient qu'une délégation avait été nommée par le Conseil-Privé et par la Chambre de Commerce de Frédéricton dans le but de se rendre à Ottawa afin de s'opposer au transfert de ces terrains à la compagnie du chemin de fer, et si cela était possible, d'en obtenir le transfert pour la corporation de la cité, et l'honorable ministre de la Milice et de la Défense ainsi que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries avaient donné aux membres de cette délégation l'assurance que rien ne serait fait au sujet de ces terrains avant que les délégués eussent une conférence avec les autorités à Ottawa, ou avant le retour des honorables ministres au siège du gouvernement, (dont ils étaient alors absents), et quoique M. Temple, le président de la dite compagnie, fut informé de ce fait, il trouva cependant moyen, avant le retour à Ottawa des ministres qui nous avaient donné cette assurance, et avant que les délégués eussent pu exposer leurs vues, de faire passer l'ordre en conseil.

En second lieu, l'objet pour lequel la compagnie prétend vouloir obtenir le transfert de ces terrains est d'ériger une station, et autres bâtiments, et d'en faire le terminus de son chemin, lorsque la grande majorité des habitants de Frédéricton (sinon l'unanimité) sont opposés à ce que les terrains servent à cette fin pour les raisons suivantes : (a) Ces terrains sont situés au foyer même du commerce de la ville, et ils sont plus appropriés comme lots à bâtir, sur lesquels on pourrait ériger des magasins et autres constructions pour fins commerciales, (b). La rue sur laquelle les terrains font face est le principal centre d'affaires, comme le lieu principal de promenade à pied ou en voiture, et les dits terrains sont contigus aux principaux magasins de détail ; aussi le terminus devant se trouver en cet endroit, joint au passage des chars en avant et en arrière, serait une nuisance pour la localité.

(c) On ne saurait atteindre les dits terrains au moyen d'une voie ferrée sans traverser les abords des débarcadères de nos principaux bateaux-passeurs et navires, lesquels sont les seuls artères par lesquels la plus grande partie des gens qui viennent faire affaire à Frédéricton ont accès dans la ville. Si la voie proposée devait pénétrer dans la ville au nord-ouest, non-seulement elle traverserait les abords du principal bateau-passeur et ceux d'un important débarcadère de bateaux à vapeur,



mais elle traverserait encore le seul endroit de la ville où il y a un marché ; si maintenant la voie devait atteindre les terrains du sud-est (ce qui semble être l'intention de la compagnie, si l'on en juge par le plan qui doit maintenant vous être transmis), elle traverserait les abords des deux plus importants débarcadères des bateaux à vapeur et celui d'un bateau passeur dont l'importance augmente constamment, et elle déprécierait considérablement à l'extrémité inférieure de la ville, la valeur des terrains les plus avantageusement situés pour des résidences privées dans la ville, en face desquels elle passerait ; de plus elle s'avancerait parallèlement, sur un long parcours, à une importante voie publique qui conduit à la ville, de sorte qu'aucun des avantages résultant du terminus à cet endroit ne pourrait en contrebalancer les inconvénients ; au contraire, placer le terminus à cet endroit serait nuire injustement à des droits publics et privés et susciter de graves inconvénients aux citoyens.

En troisième lieu, je suis d'opinion que l'ordre devrait être révoqué, parce que ni le public de la ville ni celui du dehors n'a demandé que le terminus fut placé à cet endroit ; la seule demande qui a été faite à ce sujet provient de la compagnie ou de ceux qui sont liés d'intérêt avec elle.

Quatrièmement, les terrains ne sont pas avantageusement situés pour un terminus de chemin de fer à proximité de l'eau, car il est trop éloigné du terminus de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, qui se trouve du côté opposé de la rivière. On pourrait trouver un meilleur site pour le terminus au pied de la rue Sunberry, qui se trouve presque directement vis-à-vis le terminus de la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, là où la corporation de la cité serait, je crois, disposée à lui donner tout le terrain nécessaire pour ses quais et hangars à fret, et à lui aider à obtenir le terrain nécessaire pour son dépôt. Il est de plus à remarquer que l'accès de cette localité ne susciterait ni difficultés ni inconvénients.

Cinquièmement, ce sont des terrains publics ou de la couronne, lesquels doivent toujours être mis aux enchères, conformément aux lois et usages reconnues dans la province du Nouveau-Brunswick, et qui ont reçu l'approbation unanime de la population.

Sixièmement, le prix payé pour ces terrains est bien au-dessous de leur valeur, et a été déterminé d'une manière inexacte.

Septièmement l'ordre devrait être révoqué pour l'augmentation récente de la valeur de la propriété.

Si l'ordre en conseil est révoqué, je suggère que tous les terrains de l'artillerie sur les bords de la rivière St. Jean soient vendus comme suit, en exceptant toutefois les réserves que le gouvernement pourra aimer à faire pour son propre usage, lesquelles devraient être retenues, et la propriété louée au gouvernement local pour l'éducation, laquelle, je pense, devrait être transférée d'une manière absolue au gouvernement local pour l'éducation) savoir :

1o. Si le gouvernement n'est pas disposé à diviser la propriété en lots et les vendre selon la manière proposée, un transfert pourrait être fait à la corporation de la cité à un prix qui pourrait être fixé comme suit par des arbitres. Le gouvernement choisirait un arbitre, la cité un, et un troisième serait nommé par les deux, dans le cas où ils ne pourraient s'entendre. Je vous fais cette proposition vu les grandes différences d'opinion sur la valeur des propriétés.

2o. Si le gouvernement pourtant veut bien diviser la propriété en lots à bâtir, il pourra le faire et en disposer à de bonnes conditions aux enchères. Dans ce cas les autorités de la ville feront tout en leur pouvoir pour que la vente ait lieu dans des conditions avantageuses pour le gouvernement. En terminant, je dois dire que le droit du gouvernement de vendre ces terrains ou de s'en servir pour autre chose que pour des fins militaires, est fort controversée. Si le gouvernement accède toutefois aux vues du Conseil-de-Ville, je ne doute pas qu'il ne soit facile de faire passer un acte par le parlement local pour donner au titre de la propriété une valeur indiscutable.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre bien dévoué,

F. L. WETMORE,  
*Maire de Frédéricton.*

A l'honorable Conseil Privé du Canada.

(No. 79.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant copie de tous papiers, de toute correspondance et de toutes annonces demandant des soumissions, s'il en est, (avec les conditions du renouvellement ou de la continuation de la subvention en faveur de la compagnie de steamers des ports de Québec et du Golfe), pour du service entre le St. Laurent et Pictou, et indiquant pour quel service spécial cette subvention a été renouvelée, et si d'autres parties ou compagnies ont fait connaître leur désir de concourir pour ce service

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,  
31 mars 1875.

(No. 80.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant copie des rapports de l'ingénieur du gouvernement du Canada nommé pour surveiller les havres et brise-lames dans l'île du Prince-Edouard, et faire rapport sur le sujet.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,  
31 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 81.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant un état de toutes les décisions rendues depuis le 1er janvier 1875, par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, au sujet du pouvoir du gouvernement local ou des autorités municipales dans cette province d'accorder des licences pour la vente ou pour régler la vente des liqueurs spiritueuses.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

1er avril 1875.

(No. 82.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée avec des chambres de commerce ou d'autres parties, copie de toutes minutes du conseil, de tous rapports et papiers relatifs à l'effet de l'acte concernant le pilotage sur le commerce et la navigation en ce qui concerne les collisions et la responsabilité des pilotes et des propriétaires de navires dans certains cas.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

1er avril 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 83.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant copie de toute instruction, donnée aux collecteurs des douanes dans la province d'Ontario, à l'effet de percevoir les droits de havre de Montréal sur le fret débarqué au port de Montréal ; aussi, un état indiquant le taux des droits ainsi prélevés, et le principe d'après lequel ils sont calculés.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

1er avril 1875.

(No. 84.)

**REPOSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1874, demandant tous papiers, dépêches, minutes du conseil et correspondance échangés avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la législation qui était sous la considération du Parlement impérial relativement à la marine marchande anglaise, depuis 1871 jusqu'à la fin de 1874, en rapport avec le soit-disant mouvement Plimsoll et en rapport avec la mesure législative concernant la marine marchande maintenant proposée par le gouvernement de Sa Majesté ; aussi, demandant tous papiers, minutes du conseil et dépêches échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté protestant contre toute législation par le Parlement impérial qui pourrait nuire à la marine canadienne.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

31 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 85.)

**REPONSE**

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 mars 1875, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement canadien et celui de la province de Québec au sujet du raccordement des chemins de fer entre le terminus Est du chemin de fer canadien du Pacifique et la province de Québec.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

1er avril 1875.

(No. 86.)

**REPONSE**

A une adresse du SÉNAT, datée le 17 février 1875, demandant copie de toutes lettres, pétitions ou autres pièces ou correspondances relatives ou se rattachant aux nominations, démissions et destitutions d'office et à la nomination de leurs successeurs dans le comté de Lunenburg, N. E., depuis le 1er octobre 1873.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

11 mars 1875.

MEMO.—Cette réponse (en partie) ne contient que des documents fournis par les départements du Revenu de l'Intérieur et de la Marine et des Pêcheries.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

---

---

# SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

DES

# DIRECTEURS DES PÉNITENCIERS

DU

# CANADA

POUR L'ANNÉE 1874.

---

Imprimé par Ordre du Parlement.

---



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1875.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	PAGE.
Rapport général .....	1
Pénitencier de Kingston.....	10
Asile de Rockwood, Kingston .....	37
Pénitencier ds St. Vincent de Paul.....	46
Pénitencier de St. Jean.....	71
Pénitencier d'Halifax.....	81

SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL  
DES  
DIRECTEURS DES PÉNITENCIERS  
DE LA  
PUISSANCE DU CANADA  
POUR L'ANNÉE 1874.

*A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frédéric Temple, comte de Dufferin, C. P., C. C.  
B., etc., etc., Gouverneur-Général du Canada, etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Les directeurs des pénitenciers, pour se conformer aux instructions contenues dans les dispositions de "l'Acte des Pénitenciers de 1868," ont l'honneur de soumettre leur rapport annuel sur les divers établissements placés sous leur surveillance, pour l'année expirant le 31 décembre 1874.

Nous sommes très heureux de pouvoir encore constater cette année qu'il n'y a pas par bonheur d'augmentation dans ces sortes de crimes qui font condamner leurs auteurs à un emprisonnement plus long que celui auquel la loi assujéti les autres délinquants, qui sont détenus dans les prisons communes ou de comté. C'est un sujet de félicitation pour tout homme qui désire le bien du pays, de voir que les statistiques criminelles, qui accompagnent les rapports des préfets des différents pénitenciers, indiquent que le nombre des malfaiteurs, mis en regard du chiffre de notre population totale, est relativement petit. En outre, le fait que nous sommes si rarement témoins de ces crimes si révoltants et si atroces de leur nature, qui se commettent fréquemment dans d'autres pays, parle hautement en faveur du Canada. Les progrès matériels et l'état prospère du pays, le travail constant qu'on y trouve, ainsi que les salaires élevés qui en sont la conséquence, tous ces avantages joints aux effets salutaires de l'éducation et de la religion si généralement répandues et observées, ont contribué, sans aucun doute, à réprimer le crime, tout en portant les personnes faibles de caractère ou de penchants vicieux, à contracter des habitudes de bonne conduite et de travail ainsi qu'à montrer du respect et de la soumission pour les lois.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Comme cet établissement, situé dans la province la plus peuplée de la Puissance est de beaucoup la plus considérable et la plus importante de nos institutions pénitentiaires, les statistiques qu'il fournit peuvent être considérées comme de bons et sûrs guides pour juger de la vérité des réflexions que contient le paragraphe précédent.

Pendant l'année 1873, le nombre total de détenus admis au pénitencier fut de 148 ; et 1874 il a été de 158, faisant une augmentation de 10 de plus que l'année précédente, augmentation bien plus considérable, en vérité, si l'on prend en considération l'accroissement annuel de notre population.

Le nombre total de condamnés détenus au pénitencier le 31 décembre 1873, était de 384, dont 369 étaient du sexe masculin, et 15 du sexe féminin, tandis qu'à la même



date, en 1874, on en comptait 408, dont 385 étaient du sexe masculin, et 23 du sexe féminin, faisant 24 de plus que le nombre de ceux qui subissaient leur sentence à la fin de l'année précédente.

En 1874, 111 hommes et six femmes furent libérés à l'expiration de leur sentence; 18 hommes ont été graciés, un a été transféré à l'asile d'aliénés de Rockwood, et quatre autres sont morts, ce qui donne un total de 140.

A ce nombre il faut ajouter 158 condamnés reçus des prisons de comté et de la maison de réforme de Pénétancouchine, (*Pénétanguishene*) ainsi que cinq hommes et une femme qui sont revenus de l'asile de Rockwood au pénitencier.

D'après ces chiffres, il sera facile de voir que l'augmentation des crimes dans la grande et en même temps dans la plus populeuse province est à peine sensible.

Pour des questions que l'on expliquera, lorsqu'il sera question du pénitencier de St. Vincent de Paul, on décida avant la fin de l'année dernière, de transférer un certain nombre de détenus de cette institution à Kingston.

La conduite de tous les condamnés, à l'exception de quelques-uns, suivant le rapport du préfet, a été satisfaisante et n'a laissé rien à désirer. Parmi un si grand nombre d'hommes, mis au ban de la loi, il ne serait pas raisonnable d'espérer qu'ils voudraient tous se soumettre aux exigences des règlements et de la discipline, et aussi écouter et mettre à profit les avis, qui leur sont donnés pour leur plus grand bien par le préfet ainsi que par les officiers, qui en ont la surveillance immédiate. Quelques-uns sont des criminels endurcis et opiniâtres, qui ont l'effet de subjuguier et de rendre meilleurs ceux qui sont moins intraitables. La répétition d'offenses légères, comme les infractions à la règle, dont se rendent coupables le très petit nombre de ceux qui ont des tendances particulières à mal faire, et de temps à autre une infraction plus sérieuse aux lois de la discipline, exigent que l'on ait recours au traitement rigoureux dont parle le préfet, et font que la liste des punitions infligées indique de la part des détenus un plus grand nombre de contraventions sérieuses que ne justifient réellement les faits après examen.

Les rapports ci-joints des chapelains confirment le témoignage du préfet ainsi que celui des directeurs sur la conduite qu'ont tenue les détenus depuis notre dernier rapport annuel.

L'école et les bibliothèques, réunis au zèle et aux efforts constants des chapelains ont puissamment contribué à imprimer une bonne tournure et une sage direction aux dispositions d'esprit des détenus. Nous ne sachons pas qu'un seul condamné, pendant le cours de l'année, ait perdu le droit d'assister à l'école. Cette sage et salutaire amélioration, introduite par le gouvernement, est considérée comme un bienfait privilégié par les détenus, qui sentent le besoin d'en profiter, et aussi font-ils tous leurs efforts pour tirer parti des nombreux avantages que leur offre cette école. Depuis qu'on a mis l'école, il y a environ deux ans, sur le pied qu'elle occupe aujourd'hui, un grand nombre de détenus, qui ignoraient même jusqu'aux lettres de l'alphabet, ont appris à lire et à écrire et se sont familiarisés avec les règles élémentaires de l'arithmétique.

En parcourant le rapport du médecin ainsi que les tableaux statistiques qui y sont annexés, on trouvera que l'état hygiénique de la prison a été des plus satisfaisants. Le nombre des décès, qui ne s'élève qu'à quatre, est excessivement restreint. Au commencement de septembre il y a eu plusieurs cas de fièvre typhoïde, qui avaient un caractère de malignité prononcée, mais on n'a pu faire en remonter l'origine à aucune cause connue. Grâce au traitement habile et à la vigilance infatigable du médecin, la maladie, par un effet providentiel, fut arrêtée dans sa marche et ne fit que deux victimes parmi ceux qui en furent atteints. Tout en parlant en termes flatteurs de la conduite du médecin, nous prendrons la liberté de rendre témoignage au dévouement ardent et compatissant des détenus, remplissant les fonctions de garde-malades de l'hôpital, W. G. Fitzmaurice et James Kerrison, envers les victimes de l'épidémie; complètement indifférents aux dangers qu'ils couraient, ainsi qu'aux soins de la nature la plus désagréable qu'ils étaient appelés à rendre, ils se sont dévoués jour et nuit avec un zèle vraiment héroïque, au service des malades atteints de la fièvre. Il est agréable pour nous de constater que Votre Excellence, d'après les recommandations de l'honorable ministre de la Justice provoquées par celles du préfet et des directeurs, a bien

voulu accorder à ces prisonniers une remise de trois mois sur leur sentence. Nous avons raison d'espérer que cet acte de clémence sera pour d'autres un encouragement propre à les engager à imiter le bel exemple donné par Fitzmaurice et Kerrison, si, par malheur, il devenait nécessaire en aucun temps de faire preuve d'un dévouement aussi digne de louanges.

L'administration du préfet s'est encore signalée cette année par cette perspicacité de jugement, cette prudence et cette habileté dont nous avons dû faire l'éloge dans notre dernier rapport annuel. Les affaires de ce pénitencier, dans tous les départements, sont administrées de manière à défier l'examen le plus minutieux et à mériter l'approbation de tout esprit impartial.

Le personnel des officiers et des employés placés sous le contrôle judiciaire du préfet, a donné la plus entière satisfaction. Pendant l'année il n'y a pas eu un seul officier de renvoyé du service et il n'y a pas eu une seule plainte portée aux directeurs sur le compte d'aucun employé pendant toute cette période. Ces faits parlent hautement en faveur du préfet et de ses officiers, et présentent des traits presque uniques dans l'administration des pénitenciers.

La ferme continue à prendre de l'extension aux dépens de la carrière et du terrain pierreux que l'on nettoie, et elle est dans un état parfait de culture. L'approvisionnement de toutes sortes de légumes qu'elle fournit pour l'usage des prisonniers et qui sont propres à contribuer à leur santé, est considérable, tandis que leur culture n'occasionne que des dépenses pour ainsi dire insignifiantes.

Dans la matinée du 19 mai, un incendie éclata dans le grand édifice en pierre à l'ouest de la cour de la prison, et qui servait d'atelier pour les ébénistes et les tailleurs employés dans la prison pour le compte des entrepreneurs; cet édifice a été complètement dévasté par le feu. Le préfet, dans son rapport, s'occupe de la question de reconstruire cet édifice, et fait une observation que les directeurs considèrent d'une haute importance et qui peut être facilement mise en pratique. Dans la vue de diminuer les dépenses en centralisant autant que possible le travail des détenus et pour rendre ce travail plus productif qu'il n'a été par le passé, il recommande la construction d'un moulin où l'on pourrait faire la farine pour l'usage du pénitencier, ainsi que la construction d'une filature de laine où l'on fabriquerait les étoffes nécessaires pour les habillements des détenus des pénitenciers et ceux des volontaires. Si de telles industries venaient à s'établir, on pourrait diminuer de beaucoup le personnel actuel des employés, et il n'y a pas de doute que de cette manière l'institution pourrait plus facilement se suffire à elle-même. D'un autre côté, il serait nécessaire de considérer l'effet qu'un pareil genre de travail pourrait exercer sur la santé d'un grand nombre de prisonniers qui ont été habitués aux ouvrages du dehors. Cette question, si elle venait à être prise en considération sera indubitablement soumise à des médecins chargés d'exprimer leur opinion à cet égard.

Les dépenses totales pour 1874 se sont élevés à \$101,072.20, tandis qu'elles étaient de \$116,352.90 en 1873, ce qui fait une diminution de \$15,280.70.

Le préfet fournit un tableau de certaines dépenses, qui s'élèvent à \$25,882.87, mais qui, à proprement parler, ne peuvent être portées au compte des frais d'entretien, qui se trouvent ainsi réduits à la somme de \$75,189.33. Les recettes du pénitencier pour l'année se sont élevées à \$53,826.82, ce qui fait un déficit de \$21,362.51 pour les frais d'entretien proprement dits. Le produit du travail des détenus dans l'atelier d'ébénisterie aurait encore diminué ce déficit, si l'incendie, dont il a été question, n'eût pas eu lieu, et n'eût pas obligé les ouvriers qui travaillaient dans cet atelier, à se livrer à des travaux moins rémunératifs. En prenant en considération les différentes sources d'où proviennent le revenu,—et qui ne sont pas de celles qui reçoivent l'approbation de l'officier supérieur ni celle des directeurs—ainsi que le personnel considérable d'ouvriers, que l'on doit en conséquence, employer, vû que le travail n'est pas distribué ni organisé de manière à pouvoir se passer d'un si grand nombre d'officiers, on peut dire que les dépenses proprement dites du pénitencier sont relativement modérées, et assujéties à toutes les règles reçues de l'économie.

Il arrive quelquefois que l'administration des affaires du pénitencier devient l'objet de critiques sévères dans les colonnes des journaux ainsi que dans l'enceinte

du parlement. Ceux contre qui sont dirigées ces observations, trouvent rarement une occasion favorable de pouvoir y répondre. Au mois d'octobre dernier, par exemple, le *Monetary Times and Trade Review* a publié, sur le pénitencier de Kingston un article, qui était écrit dans un excellent esprit, mais qui, faute de renseignements complets et convenables sur la matière, était bien propre à induire ses lecteurs en erreur. Comme les questions soulevées par ce journal sont de celles qui pourraient, comme il est assez naturel de le supposer, attirer l'attention de toute personne qui lirait notre rapport annuel de 1873, et qui, à défaut d'explication, pourraient laisser une impression fautive et défavorable dans l'esprit du public, il nous semble à propos d'incorporer dans notre rapport sur le pénitencier de Kingston la lettre suivante écrite par le préfet à propos de l'article du *Review* auquel il vient d'être fait allusion :

## PÉNITENCIER DE KINGSTON,

16 octobre 1874.

MONSIEUR,—Le journal appelé "*The Monetary Times and Trade Review*" du 9 octobre contient un article intitulé "Nos détenus et nos prisons," et qui contient certaines observations sur "l'administration du pénitencier de Kingston," et bien qu'il me soit défendu de me mêler aux dissertations polémiques des journaux, j'espère que le Bureau des Directeurs me permettra de faire quelques observations au sujet de la partie de cet article où l'auteur, (sous l'inspiration de motifs honorables sans doute), paraît désirer des renseignements.

Je cite du "*Review*" :—

"Le nombre des détenus dans chacun des pénitenciers le 31 décembre 1873, et les frais encourus pour leur entretien pendant l'année étaient comme suit :—

" Pénitencier de Kingston, nombre des détenus 384,*	frais	
d'entretien.....		\$116,352
" Asile des aliénés de Rockwood, nombre de détenus 395,	frais d'entretien.....	50,715
* * * * *		

" Les directeurs, MM. King, Prieur et Moylan, parlent en termes flatteurs de "l'état du pénitencier et de l'asile de Kingston. La lecture de leur rapport, néanmoins, fait voir qu'ils étaient un peu portés à donner aux choses "une teinte couleur de rose." Un fait significatif entre autres, c'est la diminution dans le nombre des "condamnés, qui sont maintenant détenus. En 1868, il y en avait dans le pénitencier "seulement 833; à la fin de l'année dernière ils sont tombés à 384. Le préfet, croyons-nous, d'après ce fait a droit de conclure que les crimes ont été en diminuant. Les frais "d'entretien pour chaque prisonnier ont été de \$3.36 par semaine, soit \$175.20 par "année. Les frais d'entretien à l'asile de Rockwood ont été en moyenne de \$117.41. "ce qui fait une différence importante, qui nécessite, suivant nous, quelques explications satisfaisantes."

Les explications sont bien simples. Il n'y a pas de pénitencier, qui renferme plusieurs des hommes les plus dangereux et les plus turbulents du pays, qui puisse être administré par le même nombre ou la même catégorie d'officiers et d'employés qu'il faut pour conduire un égal nombre d'aliénés, dont la plupart ne sont que de pauvres hommes et de pauvres femmes privés de leur raison, retenus dans de vastes salles, faisant bien peu d'ouvrage, vêtus à bon marché, et mangeant beaucoup moins que des hommes tenus aux travaux forcés.

Près de la moitié des détenus à Rockwood sont des femmes, surveillées par des gardiennes, qui reçoivent un salaire de \$5 à \$10 par mois, tandis qu'il faut avoir au pénitencier comme gardiens des hommes de métier de première classe pour diriger les travaux des détenus, employés à construire, par exemple, des édifices comme l'asile de Rockwood, les bâtiments du pénitencier avec ses murs, la résidence du préfet, etc., constructions qui sont toutes dues au travail des détenus de cette institution.

Le contraste est encore plus frappant quand on met en regard les chapitres de la dépense, les montants des bordereaux du payeur ou trésorier, etc., aux pages 39 et 55

\* Il devrait y avoir 433, moyenne des détenus pour l'année.

du rapport de l'inspecteur. Dans l'état des dépenses du pénitencier, il y a plusieurs sommes considérables de portées pour achats de matériaux employés dans les travaux de construction autour du pénitencier, sommes qui ne sauraient être raisonnablement portées au chapitre des dépenses pour frais d'entretien. Une grande partie des matériaux achetés et employés pour construire la maison du préfet et faire d'autres ouvrages assez considérables a été portée dans les comptes de 1873.

Afin de me faire mieux comprendre, je vais prendre dans l'état, dont je viens de parler, certaines sommes payées pour achat de matériaux, ce qui diminuera considérablement le montant total des dépenses. Aucune de ces différentes sommes ne devrait être porté au compte des fins d'entretien :—

Diverses sommes dépensées pour les bâtiments de la prison...	\$4,021 38
Matériaux de différentes espèces pour l'atelier des menuisiers.	4,452 05
Matériaux pour l'atelier des forgerons.....	3,542 89
Bois de service pour le quai.....	417 02
Bâtiments de Rockwood.....	3,063 74
Effets mobiliers, tels que poêles, etc., etc.....	1,044 24
Bois pour le four à chaux porté au compte pour pierre.....	713 26
Gratifications sur réduction du personnel.....	4,535 00

\$21,789 58

Outre ces items, l'argent comptant que l'on a payé aux détenus au moment de les libérer en 1873, aux termes de l'Acte des Pénitenciers, s'est élevé à \$3,222.50. Lors de sa mise en liberté chaque détenu reçoit une paire de bottes ou de souliers, et un bon habillement, qui coûte à part la façon au moins \$10. Il y a eu 185 détenus de libérés en 1873, ce qui a occasionné une dépense de \$2,000 pour les habillements qu'on leur a donnés lors de leur élargissement. Ce montant, ajouté aux diverses sommes d'argent comptant fournies aux détenus à l'époque de leur libération forme \$5,222.50.

Le montant payé aux aliénés qui ont été libérés à Rockwood pendant l'année ne s'est pas élevé probablement à \$100.

Il y a aussi sur le bordereau des salaires du pénitencier divers items d'entrés, et dont on ne trouve pas les chapitres correspondants sur le bordereau de l'asile, comme suit, savoir :—deux chapelains, salaires, \$2,400 ; médecin, \$1,200 ; instituteur, \$600 ; instructeur chargé d'enseigner les métiers de maçon et de menuisier et agissant également en qualité d'architecte, \$2,000. Toutes ces diverses sommes résumées s'élèvent à \$6,200, qui représentent presque la moitié du montant total du bordereau de Rockwood. Ces officiers sont tous infiniment nécessaires pour l'administration du pénitencier, et bien qu'il n'y en ait pas aucun qui soit trop payé, à mon avis, néanmoins, les salaires qu'ils reçoivent étant réunis ensemble, portent notre bordereau à un chiffre élevé, quand on le compare à celui d'une institution qui n'a pas de ces officiers.

De fait les choses nécessaires à un pénitencier et à un asile d'aliénés sont bien différentes, mais si l'on veut faire une comparaison entre ces sortes d'établissements, cette comparaison doit être juste. On devrait porter au crédit du pénitencier les revenus provenant du travail des détenus, comme on devrait porter au crédit de l'asile les revenus provenant du travail de ceux qui y sont enfermés, et de cette manière balancer les comptes de ces deux institutions. Si ce mode est adopté, l'état comparatif des comptes de ces deux établissements donnera le résultat suivant :—

Le montant total de toutes les dépenses à Rockwood pour 1873....\$50,715

A VOIR.

Dépenses à compte du capital.....	\$ 2,683
“ à compte des dépenses imprévues.....	858
Surplus de charbon .....	2,700
Surplus de bois de chauffage.....	401
25,500 jours de travail des détenus, à 25 cts par jour....	6,377
	13,019
	\$37,696

Nombre des détenus pendant l'année, 374.

Moyenne des frais d'entretien annuel de chaque détenu. \$100.70

Montant total de toutes les dépenses au pénitencier de

Kingston en 1873..... \$116,352

AVOIR.

Matériaux employés pour constructions, etc.....\$21,789

Travail des détenus, comme à la page 24 du rapport.... 58,554

Bois de chauffage en main, \$3,600; charbon en main

\$2,700..... 6,300

86,643

\$29,709

Nombre en moyenne des détenus pendant l'année, 432.

Moyenne des frais d'entretien annuel de chaque détenu, \$69.

Vous remarquerez en consultant la page 38 du rapport que la somme de \$21,919.45 a été réellement payée au Receveur-Général en à-compte du travail des détenus et que la balance a été employée pour des travaux de construction et autres ouvrages nécessaires autour de la prison.

Le prix le plus élevé que l'on reçoit pour le travail des détenus de toute catégorie est celui que paient les entrepreneurs, 50 cts. par jour, bien que plusieurs des maçons et des tailleurs de pierre gagnent jusqu'à \$1 par jour.

Vu le prix actuel de la main-d'œuvre en Canada, je considère que la somme de 50 cents par jour est un salaire raisonnable pour le travail des détenus.

L'auteur de l'article publié dans la "Review," fait également allusion à la discipline et aux punitions dans le pénitencier de Kingston, qu'il compare sous ce rapport au pénitencier d'Auburn, dans l'Etat de New-York. Il dit "qu'il a parcouru avec soin cette institution il y a quelques semaines, et que l'impression que cette visite a laissée dans son esprit, c'est que les prisonniers y avaient une meilleure apparence, qu'ils y étaient aussi bien nourris, et qu'ils avaient beaucoup plus de bon temps que les détenus du pénitencier de Kingston. De fait il y en avait des centaines qui paraissaient bien peu travailler ou point du tout, et la discipline, si l'on doit en juger d'après ce qu'on avait sous les yeux, était bien loin de paraître sévère ou impitoyable."

Maintenant si cet auteur avait été en position de dire qu'il avait parcouru avec le même soin ce pénitencier à la même époque, ou il y a un an ou deux, sa comparaison m'inspirerait plus de confiance. J'ai visité le pénitencier d'Auburn il y a juste un an, et je n'hésite nullement à dire que l'apparence en général des condamnés, qui s'y trouvaient, était précisément telle que je l'ai mentionnée dans mon rapport, c'est-à-dire que "leur physionomie, en général, avait une apparence sombre, hagarde, triste, et qu'elle indiquait toute autre chose que le contentement." J'ai vu, moi aussi, un grand nombre de détenus qui ne faisaient rien, et en demandant quelle en était la cause, j'appris que la fabrication des meubles donnée à l'entreprise avait été arrêtée et que les détenus employés dans ce département se trouvaient ainsi sans ouvrage. J'étais présent à l'heure du dîner et j'examinai les aliments qu'on leur servait. La ration de viande était plus forte qu'à Kingston, mais le pain et la soupe était de qualité bien inférieure. Ils n'avaient pas de patates. Je n'ai pas de rapport récent sur cette institution, et je ne puis pas faire de comparaison entre les punitions qu'on y inflige et celles du pénitencier de Kingston. La peine du "fouet" est prohibée, je crois, au pénitencier d'Auburn, mais elle est remplacée par un châtement plus dégradant et probablement aussi douloureux, qui consiste à frapper le derrière d'un détenu avec une palette perforée.

D'après les règles de ce pénitencier, il faut que la discipline soit très stricte, et comme les directeurs le savent, par l'examen qu'ils font régulièrement du registre des punitions, il se commet quelquefois, certaines offenses bien légères, et il devient nécessaire dans la plupart des cas d'infliger une correction de quelque manière.

Généralement parlant, ce sont 25 ou 30 détenus qui nous donne toute la peine que nous avons. Naturellement vicieux et remplis de tours, ces hommes aux passions violentes, qui les maîtrisent faute de jugement, rompent le silence, commettent des vols, perdront leur temps, et quelquefois même se rendront coupables d'offenses beaucoup plus graves. Quelques sujets de cette espèce, dont la mauvaise conduite est signalée de 10 à 20 fois pendant le cours de l'année, font que le nombre des punitions infligées devient bientôt considérable, et personne d'entre eux ne niera qu'ils ne sont pas traités comme ils le méritent. Le premier jour que j'entrai au pénitencier comme préfet, j'adressai la parole aux détenus dans la salle à dîner, et dans le cours de mes remarques je leur dis que je ne punirais jamais un détenu de manière à exciter en sa faveur la sympathie de ses camarades, et pendant les quatre années que j'ai été préfet je ne me rappelle pas avoir manqué à ma parole.

Je persiste encore à dire que dans bien peu de prisons, en quelque pays que ce soit, on ne saurait trouver une réunion de condamnés qui ont l'air d'être aussi bien portants et aussi heureux que ceux qu'on rencontre dans ce pénitencier. Et ce résultat, nous le devons non pas au fait que leur nourriture se compose de mets recherchés, que nous les laissons vivre dans l'oisiveté ou que nous les traitons avec toutes sortes de délicatesses, mais au fait qu'ils sont tenus proprement dans leur personne et dans leur habillement, qui est uni mais bien fait et convenable pour toutes les saisons, qu'ils reçoivent une nourriture bonne et simple, bien préparée et servie proprement, qu'ils sont traités avec une bonté et une douceur qui n'excluent pas la fermeté, comme il convient à des hommes placés dans leur position, et qu'ils sont portés à regarder ceux, qui par leur caractère officiel sont leurs supérieurs, plutôt comme des amis que comme des maîtres durs et exigeants.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN CREIGHTON,

Préfet.

A JAS. G. MOYLAN, écr.,  
Secrétaire-directeur des Pénitenciers,  
Ottawa.

La prison des femmes\*est encore sous la direction de Mde. Mary Leahy, dont le dévouement et le zèle infatigables sont secondés par une assistante laborieuse. Le nombre de celles qui y sont détenues montre une augmentation sur celui de l'année précédente. Le 31 décembre 1873, il y en avait 15 dans la prison. Dans le cours de l'année, il y en a eu 14 de reçues et 6 de libérées, ce qui donnait le 31 décembre 1874, un nombre total de 23.

Outre la cuisine, le blanchissage, le nettoyage et autres travaux nécessaires, faits en dehors de la salle du travail, ces femmes ont fait beaucoup d'ouvrage qui produit un certain revenu. Les recettes recueillies de cette manière s'élèvent à la somme de \$2,730.43.

La conduite de ces prisonnières est digne de tout éloge. En consultant le registre des punitions annexé au rapport de la matrone, on verra qu'il ne s'y trouve de mentionné que 14 offenses et 12 prisonnières dans le cours de l'année.

Quant à la propriété, à l'ordre et à la régularité qui caractérisent chaque département de cette prison, nous pouvons tout simplement dire qu'il n'y a rien à désirer de plus sous ce rapport.

Quant aux détails et aux statistiques qui concernent cet établissement ainsi que les autres pénitenciers et l'asile de Rockwood, nous avons l'honneur d'attirer l'attention de Votre Excellence sur les rapports et tableaux des préfets, médecins, chapelains et surintendant médical.

#### ASILE DE ROCKWOOD.

Au sujet de cette institution, les directeurs n'ont rien à ajouter au rapport très-lucide et très-juste du surintendant médical, le Dr. Dickson.

Ils sont heureux de pouvoir corroborer tout ce qu'il a dit relativement à l'amélioration et au déblaiement du terrain couvert de décombres et improductif, qui entourait l'asile il n'y a encore que peu de temps. Les terrains adjacents, malgré leur étendue bien restreinte, sont maintenant en harmonie parfaite avec le magnifique édifice qu'ils encadrent, et doivent récréer en été et en automne principalement, par leur riant et magnifique aspect, les pauvres malheureux qui y sont détenus.

On ne saurait trop insister, pour les fortes raisons énoncées par le Dr. Dickson, sur l'achat d'un morceau de terre additionnel sur l'un des côtés ou sur les deux côtés de l'asile.

La construction du brise-lame constitue un besoin qui se fait sentir depuis longtemps.

L'annexe à la buanderie, que demande le surintendant médical, est d'une absolue nécessité.

La quantité considérable d'os que l'on pourrait amasser au pénitencier et à l'asile pourrait devenir une source de bénéfices en dépensant la somme insignifiante mentionnée par le Dr. Dickson.

Il est bien visible à toute personne qui visite l'asile que les commodités qu'il présente aujourd'hui ne répondent pas aux besoins qui se font sentir. C'est le cas surtout à l'égard de cellules ou de salles convenables qu'il faudrait avoir pour les patients réfractaires et d'un caractère emporté. Sous ce rapport, le surintendant médical se trouve dans de grands embarras. Il est maintenant obligé de renfermer les aliénés de cette catégorie dans des cellules, ou plutôt dans de grandes cages, improvisées dans ce but dans le grenier ou la mansarde, dont la ventilation est défectueuse et où la chaleur est suffocante en été.

Il serait donc désirable, soit de construire de nouveaux appartements, ou de constater le nombre précis de détenus que l'on peut loger commodément dans l'asile, et de n'en pas admettre un seul au-delà de ce nombre.

Les directeurs ne peuvent parler autrement qu'en termes flatteurs du zèle et de la fidélité qui distinguent le Dr. Dickson dans sa conduite officielle, ainsi que de la bienveillance et de la bonté dont il fait preuve dans le traitement des nombreux patients, confiés à ses soins.

#### PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL.

En soumettant les rapports, etc., des officiers de cette institution, les directeurs se contenteront de faire observer qu'elle n'a pas été administrée d'une manière satisfaisante.

Les affaires de ce pénitencier forment le sujet d'une enquête, qui se poursuit actuellement devant un sous-comité des comptes publics, et les directeurs, en conséquence, croient qu'il vaut mieux ne pas en parler dans leur rapport.

#### PENITENCIER DE ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Depuis notre dernier rapport annuel, l'ancien préfet, M. John Quinton, a été mis à la retraite, après avoir servi au-delà de 30 ans en cette qualité. Il est remplacé par M. Charles Ketchum, qui, jusqu'ici, a donné pleine et entière satisfaction par sa manière d'administrer cette institution.

Le nombre total de prisonniers, qui s'y trouvaient le 31 décembre 1874, était de 104, dont 89 hommes et 15 femmes, nombre correspondant précisément avec les chiffres et la classification quant au sexe, mentionnés dans le rapport fait en date du 31 décembre 1873.

Pendant l'année on y a reçu 218 hommes et 69 femmes, faisant un total de 287.

Comme c'est l'intention du gouvernement de construire un pénitencier qui devra servir aux provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Edouard, les directeurs ne croient pas qu'il soit nécessaire de faire de nouveau allusion aux bâtiments qu'il faut construire, non plus qu'aux améliorations qu'il faut faire, et dont il est question dans les rapports précédents.

D'après les connaissances que les directeurs ont pu prendre dans le cours de leurs visites, et d'après ce qu'ils ont pu voir par les rapports des préfets, la conduite des prisonniers a été satisfaisante, et les officiers ont rempli leurs devoirs avec zèle et habileté.

### PÉNITENCIER D'HALIFAX.

Cette institution a été bien administrée pendant l'année. Le préfet est un homme prudent et économe, et il possède un jugement sûr.

Le nombre de prisonniers qui s'y trouvaient le 31 décembre 1874, était de 42, contre 37 à la même époque en 1873.

Les prisonniers, à l'exception de quelques-uns, se sont conduits d'une manière satisfaisante.

Le bureau des directeurs ne croit pas qu'il soit nécessaire de recommander les améliorations qui sont demandées par le préfet, en présence du nouveau pénitencier que le gouvernement se propose de construire.

Avant que le bureau ne cesse d'exister, d'après la nouvelle loi sur les pénitenciers passée pendant la session actuelle du Parlement, les directeurs aiment à faire remarquer que, pendant la durée de leur charge, ils se sont acquittés des devoirs qu'ils avaient à remplir, avec fidélité et au meilleur de leur connaissance, tout en portant la plus grande attention possible à l'intérêt public.

Nous avons l'honneur d'être,  
de Votre Excellence,

les très-obéissants serviteurs,

J. W. KING, président intérimaire,

F. X. PRIEUR,

J. G. MOYLAN, secrétaire-directeur.

Ottawa, 16 mars 1875.



## PÉNITENCIER DE KINGSTON.

### RAPPORT ANNUEL DU PRÉFET POUR L'ANNÉE 1874.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,

26 janvier 1875.

*Au Bureau des Directeurs des Pénitenciers :—*

MESSIEURS,—J'ai de nouveau l'honneur de soumettre mon rapport annuel sur l'administration du pénitencier de Kingston, pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Le 31 décembre 1873, il y avait dans ce pénitencier 384 détenus, dont 369 hommes et 15 femmes. Pendant l'année 1874, il est arrivé des prisons communes 145 hommes et 13 femmes, en tout 158; du pénitencier de St. Vincent de Paul, 1 femme, et de l'asile des aliénés de Rockwood, 5 hommes—Total 150 hommes et 14 femmes.

Durant la même année, 1874, 111 hommes et 6 femmes ont été élargis à l'expiration de leur sentence; 18 hommes ont été graciés; 1 homme a été envoyé à l'asile des aliénés de Rockwood, et 4 sont morts:—total 134 hommes et 6 femmes, ce qui fait qu'il y avait dans la prison le 31 décembre 1874, 385 hommes et 23 femmes.

Le 7 janvier 1875, on a transféré, du pénitencier de St. Vincent de Paul à celui de Kingston, 56 détenus, mais nous nous contenterons de constater seulement dans ce rapport, l'arrivée de ces détenus.

Les sentences qui ont été prononcées contre les 408 détenus, qui se trouvaient dans le pénitencier de Kingston le 31 décembre 1874, sont comme suit:—Pour deux ans, 84 hommes et 9 femmes; pour deux ans et deux jours, 1 homme; pour deux ans et un mois, 1 femme; pour deux ans et deux mois, 1 homme; pour deux ans et trois mois, 2 femmes; pour deux ans et six mois, 5 hommes; pour trois ans, 93 hommes et 5 femmes; pour trois ans et deux mois, 1 homme; pour trois ans et six mois, 2 hommes; pour quatre ans, 31 hommes; pour quatre ans et trois mois, 1 homme; pour quatre ans et six mois, 1 homme; pour cinq ans, 60 hommes et 2 femmes; pour cinq ans et six mois, 1 homme; pour six ans, 4 hommes; pour six ans et deux mois, 1 homme; pour sept ans, 27 hommes; pour huit ans, 4 hommes; pour neuf ans, 1 homme; pour dix ans, 16 hommes et 1 femme; pour onze ans, 2 hommes; pour douze ans, 2 hommes; pour treize ans, 2 hommes; pour quatorze ans, 9 hommes; pour quinze ans, 3 hommes; pour seize ans, 1 homme; pour seize ans et huit mois, 1 homme; pour dix-sept ans, 1 homme; pour la vie, 30 hommes et 3 femmes.

Sur les prisonniers condamnés pour la vie, il s'en trouve au pénitencier un depuis 24 ans; un autre, depuis 21 ans; deux, depuis 18 ans; un, depuis 15 ans; deux depuis 14 ans; un, depuis 12 ans; un, depuis 11 ans; et les autres depuis un moindre nombre d'années.

Les tableaux statistiques ci-joints fournissent des renseignements complets sur la nationalité, le pays natal, la religion, l'état civil, l'éducation, les mœurs, les métiers, les crimes et les sentences des détenus, qui ont été reçus pendant l'année; ces tableaux indiquent encore la localité d'où ils viennent, les décès, les ré-incarcérations, les punitions, etc.

## LE PERSONNEL DES OFFICIERS ET EMPLOYÉS

du pénitencier de Kingston se compose d'un préfet, d'un sous-préfet, d'un médecin, d'un comptable, d'un chapelain protestant et d'un chapelain catholique, d'un commis, d'un garde-magasin, d'un gardien en chef, de six instituteurs (dont les leçons durent 40 minutes à l'heure du midi), d'un économiste, d'une matrone, d'une matrone assistante, de quatre instructeurs des métiers, d'un directeur de l'hôpital, d'un boulanger, d'un messenger, d'un surveillant pour les tailleurs de pierre, d'un fermier, de 8 gardiens, de 35 gardes et de trois charretiers.

A l'exception de quelques-uns des gardes, ces officiers et employés reçoivent le maximum du salaire spécifié dans le dernier acte des pénitenciers de 1868. Après avoir servi un certain temps tous les gardes ont droit à ce maximum, et comme le crédit nécessaire a été voté par le parlement, ils toucheront sans aucun doute ce salaire maximum avant qu'il soit longtemps.

Bien que je ne pense pas qu'il soit prudent de diminuer le nombre des gardiens et des gardes, nous pourrions néanmoins, conduire 500 détenus (qui constituent probablement le maximum le plus raisonnable pour tout pénitencier), aussi facilement que nous pourrions en conduire 400. On doit garnir le même nombre de postes avec 400 prisonniers qu'avec 500. Il y a de service chaque nuit un gardien et huit gardes, dont six y compris le gardien, sont relevés le jour suivant.

## LES DÉTENUS

sont obligés de travailler dix heures par jour en été, et en hiver depuis le matin jusqu'au soir, ou aussi longtemps qu'ils peuvent voir pour travailler de clarté.

Il y a soixante détenus d'employés dans la fabrication de serrures, de portes, et autres menus articles en quincaillerie par la compagnie dite "*The Canada Lock Company*,"—Compagnie de Serrurerie du Canada—et 50 autres d'employés par MM. George Offord et Cie., dans celle de bottes et souliers. On paie 50 cts. par jour pour le travail de ces détenus. Le pénitencier fournit les ateliers, le bois de chauffage et les officiers pour le maintien de la discipline. Les autres détenus sont employés comme maçons, tailleurs de pierre, carriers, menuisiers, forgerons, tonneliers, charbons, ferblantiers, peintres, tailleurs, cordonniers, boulangers, cuisiniers, garde-malades, journaliers, etc. Tout homme doué d'une forte constitution est tenu de faire une bonne journée d'ouvrage, tandis que ceux qui sont âgés et d'une santé faible, sont employés à des travaux convenables, auxquels ils se livrent généralement avec la meilleure volonté du monde.

On pourrait réaliser des recettes plus considérables en argent comptant du travail des prisonniers dans le pénitencier, si ce travail se concentrait, par exemple, dans l'atelier des cordonniers de la prison, à la fabrication des chaussures, mais à présent les entrepreneurs n'ont plus besoin du travail des détenus. En conséquence, je me permettrai de recommander que l'on emploie à l'avenir les prisonniers à des ouvrages du gouvernement, qui seraient sujets à moins de vicissitudes, ce qui serait plus profitable et plus avantageux que d'affermir leur travail à de nouveaux entrepreneurs.

On doit se rappeler que cette institution ne ressemble plus à la plupart des autres pénitenciers. A l'exception de la première aile, qui fut bâtie en 1835, les dortoirs, les bureaux, l'hôpital, le réfectoire ainsi que les chapelles, ateliers, quais, murs d'enceinte, tous ces travaux ont été exécutés d'année en année, au fur et à mesure qu'on en avait besoin, par le travail des détenus. Il faut dépenser chaque année de fortes sommes pour l'achat de matériaux, sans parler du nombre considérable de détenus qu'on doit employer pour faire les travaux dont a besoin. Les dépenses annuelles en conséquence, paraissent considérables, et les recettes au comptant peu élevées, quand on les compare avec celles d'institutions que l'on a achevées complètement, et que l'on a garnies de toutes les choses nécessaires avant d'en prendre possession. Dans le premier cas, il faut des officiers intelligents et habiles pour surveiller les travaux

Dans le second, ce qu'il faut seulement, ce sont des employés capables de maintenir la discipline. Les entrepreneurs emploient et paient des ouvriers qui sont chargés d'enseigner à travailler avec des machines. Dans le dernier cas aussi, on peut faire faire des ouvrages, qui ont l'effet d'occuper les détenus en groupes nombreux dans les ateliers, tandis que d'après la nature des travaux qui s'exécutent au pénitencier de Kingston, où plus de la moitié des détenus sont partagés en petits groupes, travaillent à l'entreprise, souvent même en dehors de la prison, sur la ferme et dans les carrières situées à un demi-mille du pénitencier, il devient alors nécessaire d'avoir un plus grand nombre de gardes. Un officier, qui entend sa besogne, peut facilement conduire 100 cordonniers dans un atelier, tandis qu'il ne serait pas prudent d'envoyer plus de huit détenus avec le même officier pour travailler en dehors de la prison. Le système de grouper en grand nombre les détenus dans quelques grands ateliers, est, sans contredit, le plus avantageux au point de vue des bénéfices pécuniaires, mais le plan en opération ici a aussi ses avantages, en développant grandement les facultés morales et physiques des détenus. L'administration de toute institution publique qui recherche les prix les plus bas, n'est pas toujours la moins dispendieuse, si même elle l'est quelquefois.

Tous les détenus, dont le travail n'est pas affirmé, devront être employés en 1875, à reconstruire le grand atelier de travail, qui a été accidentellement détruit par le feu dans le mois de mai dernier.

#### LES AMÉLIORATIONS NOUVELLES

que je recommanderais de faire, consisteraient à construire un petit moulin à farine et une filature de laine pour notre propre usage. Un moulin capable de répondre aux besoins du pénitencier, coûterait environ \$1,000, et j'ose dire que par les avantages que nous en retirerons, nous pourrions économiser ce montant chaque année. En introduisant toutes les machines nécessaires et propres à cette filature, dans le pénitencier de Kingston, nous pourrions nous procurer la laine filée, la flanelle, les chaussettes et l'étoffe foulée nécessaires pour habiller tous les détenus de nos pénitenciers ainsi que nos volontaires. On pourrait fabriquer ici toute l'étoffe ainsi que toutes les chaussures dont on aurait besoin, et j'ose dire que ces articles, tant sous le rapport de la qualité que de la durée, seraient préférables à ceux de même espèce qu'on pourrait acheter ailleurs. Si la matière première est achetée avec soin, l'article manufacturé sera de bonne qualité. Si ces industries s'exerçaient pour le compte du pays, dans un établissement de la Puissance, le public ne saurait y apporter de bien grandes objections. Lorsqu'on aura reconstruit le grand atelier de travail, que le feu a détruit et dont on vient de parler, nous aurons à notre disposition un espace suffisant pour l'installation de ces industries, ainsi que d'un petit asile propre à recevoir les condamnés frappés d'aliénation dans cette institution, et dont une douzaine se trouvent maintenant logés à Rockwood. S'il fallait transférer de suite ces aliénés de l'asile de Rockwood, on pourrait les loger temporairement à l'hôpital du pénitencier.

#### LA CONDUITE DES PRISONNIERS

a été excellente pendant le cours de l'année, et à peu d'exceptions près, les punitions infligées ont été légères. J'ai trouvé qu'un traitement doux et sympathique à l'égard des détenus, joint à l'observation rigoureuse mais juste des règlements, avait grandement amélioré la discipline de la prison. On a infligé pendant l'année la punition du fouet, au nombre de 156 coups, qui ont été répartis entre dix détenus. Ce nombre de coups est peu considérable, comparé aux punitions de cette nature infligées les années précédentes. Je n'ai recours à ces sortes de punitions que dans les cas extrêmes seulement, lorsque le détenu joint la violence à l'insubordination, et lorsque la crainte d'être châtié de nouveau par le fouet peut avoir l'effet d'empêcher le coupable de récidiver. Je sais que l'opinion publique est fortement opposée à la

peine du fouet, mais dans une institution comme celle-ci, où se trouvent réunis un grand nombre d'hommes aux passions violentes, et travaillant souvent avec des instruments dangereux, avec lesquels ils s'attaquent quelquefois dans la chaleur de l'emportement, on ne saurait, sans danger, renoncer tout-à-fait à ce mode rigoureux de châtement, que j'ai trouvé très efficace à réprimer des agressions avec voies de fait de la part de prisonniers, que le cachot et la nourriture au pain et à l'eau n'avaient pu réduire.

#### LA REMISE DE LA PEINE

accordée pour bonne conduite et application à l'ouvrage, a exercé une influence salutaire sur la manière de travailler et de se comporter des détenus. Ceux qui obtiennent le plus grand nombre de points, gagnent une remise de cinq jours sur chaque mois, après les premiers six mois de leur détention. L'expérience que j'ai de l'heureuse influence que cette remise de peine exerce sur les détenus, me fait espérer qu'avant longtemps il leur sera donné d'abréger encore davantage la durée de leur emprisonnement. On ne saurait offrir au condamné un plus grand encouragement pour devenir laborieux et se bien comporter que de lui dire, que par son application au travail et sa bonne conduite il pourra recouvrer sa liberté aussitôt qu'il pourra s'en rendre digne par lui-même. Il est beaucoup plus facile de conduire un prisonnier, qui est laborieux de lui-même, qu'un autre qui travaille à contre-cœur ; et la prison, où les condamnés s'appliquent au travail "volontairement," donnera toujours les meilleurs résultats, au moral, au physique et au point de vue des bénéfices pécuniaires.

Un détenu, en entrant au pénitencier, devrait commencer à apprendre quelque métier, et après six mois d'apprentissage, il devrait être en état de faire l'ouvrage d'une journée raisonnable, et dans le cas, où par sa propre faute il n'aurait pas profité des leçons qu'il a reçues pour apprendre à travailler, on ne devrait pas lui accorder de remise, avant qu'il n'ait appris à travailler. Dès qu'il serait capable de faire l'ouvrage raisonnable d'une journée, on devrait lui assigner cette somme d'ouvrage pour sa tâche, à la condition d'en faire autant chaque jour, et tout ce qu'il ferait en sus serait porté au compte de la remise de sa peine. Avec cet espoir et cet encouragement placés devant eux, il y a des hommes qui feraient l'ouvrage de deux jours en un seul jour ; d'autres en plus grand nombre gagneraient une demi-journée, et la plupart, sans contredit, gagneraient un quart de jour. Avec un pareil système on verrait peu de paresseux. Les détenus acquerraient encore des habitudes de bonne conduite, deviendraient laborieux, et la grande majorité, j'en suis convaincu, lors de leur élargissement, tourneraient vers des fins utiles les connaissances qu'ils auraient ainsi acquises. Dans le cas où les détenus, grâce à leurs propres efforts, pourraient ainsi obtenir leur liberté, je conseillerais d'accorder peu de pardons et d'abolir les condamnations pour la vie. Tout criminel, homme ou femme, dont le cas présente des circonstances atténuantes suffisantes pour le soustraire à la peine capitale, ne devrait pas être condamné au pénitencier pour plus de quinze ans.

Je ne suis pas en faveur d'une indemnité payée en argent pour ouvrage extra, car il est à ma connaissance que les détenus, après avoir malheureusement trop souvent gagné de l'argent dans les ateliers, qui étaient affermis, n'ont cherché de l'emploi lors de leur élargissement, que lorsqu'ils avaient dépensé toutes les épargnes qu'ils avaient faites en prison. Il y a sans doute des exceptions à cette règle, mais d'après mon expérience elles sont rares. Un bon habillement complet avec vingt piastres en argent, c'est tout ce qu'il faut à un détenu pour commencer d'une manière convenable, lorsqu'il est libéré. Voilà ce qu'ils reçoivent ici, excepté dans les cas où leur séjour au pénitencier a été de courte durée, ou lorsqu'ils ne se sont pas distingués par leur bonne conduite et leur application au travail.

L'état d'esprit et de santé des détenus pendant l'année a été excellent. Ils sont traités avec douceur. A midi, on consacre tous les jours une demi-heure pour montrer à lire et écrire à ceux qui ne le savent pas ; ils ont tous accès à une bonne bibliothèque ; on leur fournit une lampe pour lire le soir, et pour s'instruire dans leur cel-

lules on leur donne des cahiers d'écriture, des plumes, de l'encre, des ardoises et des livres d'école. On leur accorde la permission d'entretenir une correspondance hebdomadaire avec leurs parents, et d'écrire leurs propres lettres, ce qu'ils regardent comme une faveur signalée. Bien entendu, je lis toutes les lettres qui sont envoyées du pénitencier comme toutes celles qui leur sont adressées. Les chapelains, de leur côté, sont des plus zélés à leur donner chaque jour des instructions religieuses, soit dans les chapelles, l'hôpital ou la c'asse où se lit la bible. Tous ces avantages, joints à la propreté, à une nourriture excellente, à des habillements confortables pour chaque saison, sans parler des bienfaits de cette éducation qui fait qu'un homme se respecte lui-même tout en commandant le respect des autres, tous ces avantages, dis-je, pendant mes quatre années d'expérience comme préfet de ce pénitencier, ont produit les résultats les plus satisfaisants tant pour l'apparence extérieure que pour la conduite des prisonniers.

Le département des femmes dans cette institution est administré d'une manière admirable par la matrone et son assistante. Ce département se distingue principalement par le bon ordre qui y règne, la propreté la plus exquise qu'on puisse imaginer qu'on y rencontre, et par l'application constante au travail qu'on remarque chez les prisonnières qui jouissent comme les hommes, des mêmes avantages d'une éducation laïque et religieuse.

Cette année nous avons obtenu sur la ferme du pénitencier une abondante récolte d'excellents légumes de toutes sortes, suffisante pour répondre à tous les besoins de la prison; ces légumes contribuent sans aucun doute à entretenir la santé des détenus. Comme le sol est formé d'une argile qui est dure, et qui ne se prête pas naturellement à la culture des plantes légumineuse, il faut beaucoup d'engrais et de travail pour le bien entretenir.

Le tableau suivant indique les dépenses totales pour l'année 1874, ainsi que diverses sommes retranchées pour fournitures de différentes sortes qu'on ne devait pas raisonnablement porter au compte des frais d'entretien, mais que l'on devrait porter en grande partie au compte du capital. Les recettes provenant du travail des détenus dans les différents départements sont également indiquées :—

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Total des dépenses pour toutes fins quelconques pour 1874.....			101,072 20
<b>Avoir.</b>			
Matériel pour l'atelier des forgerons.....	2,398 91		
Do pour l'atelier des menuisiers.....	3,193 31		
Partie du compte de l'hôpital pour instruments.....	400 00		
Jugement et frais de justice taxés en faveur de A. Livingston, pour douves livrées en 1869. ....	536 11		
Effets mobiliers de toutes sortes.....	913 19		
Divers pour les bâtiments de la prison.....	2,447 26		
Divers pour les bâtiments de Rockwood.....	2,632 66		
Pénitencier de St. Vincent de Paul.....	119 10		
Bois pour le four à chaux, employé à sa construction.....	750 00		
Pour remplacer les habillements détruits à l'incendie du mois de mai, l'étoffe, outils et divers articles.....	4,150 87		
Ferme.....	848 00		
Terre.....	327 46		
		18,720 87	
400 ton'x. de charbon en mains de plus aujourd'hui qu'à la même époque l'année dernière.....	2,600 00		
Bois do do do do .....	1,908 00		
		4,508 00	
Accordé aux déts. pour frais de voy. en vertu de l'acte du Parl.....		2,654 00	
			25,882 87
Total des dépenses pour frais d'entretien proprement dit.....			75,189 33

ÉTAT, etc.—*Suite.*

	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Report</i> .....			75,189 33
Produit du travail des détenus pour travail affirmé, dans les ateliers de serrurerie @ 50 cts. par jour.....		11,337 75	
Produit du travail des détenus pour travail affirmé, dans l'atelier des cordonniers d'Oxford @ 50 cts. par jour.....		7,525 50	
Produit du travail des détenus pour travail affirmé, dans l'atelier des meubliers @ 50 cts. par jour.....		2,244 25	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans l'atelier des tailleurs @ 50 cts. par jour.....		3,438 00	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans l'atelier des cordonniers @ 40 cts. par jour.....		1,224 00	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans la division des femmes @ 30 cts. par jour.....		1,939 54	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison sur la ferme @ 40 cts. par jour.....		1,497 60	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans le département des maçons @ 50 cts. par jour.....		7,026 50	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans la division de la menuiserie @ 50 cts. par jour.....		3,919 25	
Produit du travail des détenus pour travail affirmé, dans le département des forgerons @ 50 cts. par jour.....		1,841 03	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans la boulangerie @ 50 cts. par jour.....		466 50	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans le département de l'économe @ 50 cts. par jour.....		1,825 00	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison comme nettoyeurs des mach. dans l'aile de la prison @ 50 cts. p. j.		1,343 50	
Produit du travail des détenus pour ouvrage de la prison dans la buanderie @ 50 cts. par jour.....		682 00	
Produit du travail des détenus pour ouvrage dans la séchoir (agés, convalescents et infirmes) @ 25 cts. par jour.....		1,176 50	
Produit du travail des détenus pour ouvrage dans la cour à bois, carrière, écuries, etc., @ 50 cts. par jour.....		4,095 50	
Produit du trav. des messagers pour ouv. dans les ateliers affirmés des tailleurs, des cordonniers et des serruriers @ 40c. p.j		548 40	
Produit du trav. des gar.-malad. p.-ouv. dans l'hôpital @ 50c. p.j		679 00	
Produit du trav. des détenus com. empl. de serv. dans le magasin, dans l'école, les chapelles, les cours etc., @ 50 cts. p. jour...		1,017 00	
			53,826 82
Excédant des dépenses sur les recettes.....			\$21,362 51

NOTE.—Il ne serait peut-être pas mal à propos de faire observer ici que le nombre des détenus, en moyenne, pendant l'année a été de 390—et qu'à l'exception de la nourriture et de l'habillement, 500 prisonniers n'auraient pas occasionné plus de dépenses. En effet il faut le même personnel d'officiers et d'employés, la même quantité de bois de chauffage pour 390 détenus comme pour 500.

Vu le mauvais état du commerce qui produit une gêne si générale en Canada comme aux États-Unis, on peut s'attendre que le nombre des détenus va augmenter dans ce pénitencier et autres semblables institutions—car les boissons enivrantes et la pauvreté sont les sources les plus fécondes de tous les vices. Et malheureusement depuis un certain temps, ceux qui se sont rendus coupables des crimes les plus atroces dans ce pays, ont réussi à se soustraire à la justice. Le remède le plus efficace contre un pareil état de choses serait d'établir un corps de police fédéral peu nombreux, mais composé d'hommes intelligents et sûrs, que l'on placerait dans les grandes villes, ainsi qu'à la tête des ponts sur les chemins de fer et aux débarcadères des bateaux conduisant aux États-Unis. On pourrait ainsi prendre note des personnes d'un caractère suspect qui arrivent en Canada, et on surveillerait leurs pas et démarches. On pourrait également faire surveiller les condamnés, qui sont libérés et qui sont connus

pour avoir de mauvaises dispositions. On pourrait de la sorte contenir de la manière la plus efficace les criminels de la pire espèce. A présent, un magistrat doit prendre sous sa responsabilité personnelle les risques et les frais de poursuite contre une personne prévenue de quelque crime, et s'il ne réussit pas à la faire arrêter ou à le trouver coupable, il est rarement remboursé des dépenses qu'il a faites.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

JOHN CREIGHTON,

Préfet, pénitencier de Kingston.

## RAPPORT DU MÉDECIN.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,

4 janvier 1875.

MESSIEURS.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1874.

L'état sanitaire de la prison est excellent sous tous les rapports, et l'on prend toutes les précautions pour maintenir l'institution dans des conditions de santé aussi satisfaisantes.

Les détenus sont bien portants et vigoureux, et ils font voir que l'on fait tout ce qu'on peut faire raisonnablement pour veiller à leur santé et à leur bien-être.

Un grand nombre de ces détenus, en entrant au pénitencier, sont déjà minés par la débauche et la maladie; au bout de quelques jours, cependant, on remarque chez eux un changement visible, qui fait contraster au suprême degré leur état actuel de santé avec leur condition première, et qui est la meilleure preuve des effets, que peut produire une bonne nourriture jointe aux ordonnances de la propreté et d'un régime de vie régulier.

Sans parler des égards que l'on a par humanité pour le bien-être personnel de ces condamnés, je crois que la certitude qu'ils ont que leurs indispositions les plus légères seront l'objet d'une attention immédiate, et que, dans les cas graves, on prendra tous les moyens pour adoucir leurs souffrances et pour les ramener à la santé, a une tendance à leur inspirer une sorte de contentement, qui contribue largement à éloigner la maladie.

En consultant les tableaux ci-joints, on verra que le nombre de patients admis à l'hôpital a été moins considérable cette année que l'année dernière.

Par un effet de la bonté de la providence, nous n'avons eu à enregistrer, chose extraordinaire, que quatre décès seulement.

Outre le nombre de patients admis à l'hôpital, il a été adressé au dispensaire de l'hôpital des ordonnances dans 1,962 cas, au sujet d'indispositions de peu de gravité, mais dont un grand nombre auraient pu dégénérer en maladies sérieuses, si les malades n'avaient pas eu tous les avantages qu'ils ont de pouvoir consulter le médecin tous les jours.

Pendant l'année j'ai soigné à domicile 27 officiers et employés, qui étaient malades, et qui, à raison de leur maladie, n'ont pu faire le service pendant 420 jours.

Les statistiques ordinaires de l'hôpital sont annexées au présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

M. LOVELL, D. M.

Médecin, P. K.

A messieurs King, Prieur et Moylan,  
Directeurs.

## PÉNITENCIER DE KINGSTON.

RAPPORT ANNUEL des décès depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1874.

No.	Noms.	Age.	Maladie.	Quand admis.	Décédé.	Pays.	No. de jours à l'hôpital.	Remarques.
1	William Hannah.....	55	Fièvre typhoïde.	14 juillet 1874.....	25 juillet 1874.....	Canada.....	12	
2	Andrew Revitzer.....	50	do .....	7 juillet 1874.....	20 août 1874.....	Allemagne.....	45	
3	William Bolt.....	20	Scrofule.....	10 juillet 1874.....	22 août 1874.....	Canada.....	44	
4	John Robinson.....	18	Fièvre typhoïde.	23 juillet 1874.....	21 septembre 1874.....	Canada.....	59	

M. LOVELL, D. M.,  
*Médecin.*

1er janvier 1875.



**PÉNITENCIER DE KINGSTON.**  
**RAPPORT ANNUEL des maladies traitées à l'infirmerie depuis le 1er janvier**  
**jusqu'au 31 décembre 1874.**

Maladies.	Restant.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Restant.	Remarques.
Abcès.....		8	8			
Amaurosie .....		1	1			
Amputation .....		1	1			
Furoncles .....		8	8			
Bronchite .....		9	9			
Bronchocèle .....	1				1	
Brûlures.....		3	3			
Cataracte.....		1	1			
Cephalée.....		2	2			
Chorée.....	1		1			
Choléra-morbus .....		1	1			
Coliques.....		3	3		1	
Débilité.....	3	24	25		2	Moyenne des maladies chaque jour, 12-58.
Diarrhée.....		27	27			
Dyspepsie.....	1	4	5			
Dysenterie.....		3	3			
Eczème.....		1	1			
Epilepsie.....	1	2	3			
Erysipèle.....		7	7			
Fébricule.....	1	82	82		1	
Fièvre typhoïde.....		13	9	3	1	
Fistule à l'anus .....		2	1		1	
Fracture, Tibia.....	1		1			
do Radix .....		1	1			
Hemoptysie.....		1	1			
Hémorrhoides .....		4	4			
Maladie de cœur.....		2	1		1	
Hernie .....		1	1			
Influenza.....		9	9			
Laryngite.....		1	1			
Lumbago.....		1	1			
Feignant la maladie .....		16	16			
Névralgie .....		2	2			
Paronychie.....		1	1			
Ophthalmie .....		8	7		1	
Paralysie .....	1				1	
Pharyngite.....		1	1			
Phthisie.....	1	1	2			
Pleurodynie .....		2	2			
Pneumonie .....		1	1			
Rhumatisme .....	2	15	17			
Scrofule .....		2	1	1		
Entorse.....		6	5		1	
Opérations chirurgicales.....	1	1	2			
Sycose .....		1	1			
Tonsillite.....		4	4			
Tumeur.....		1	1			
Panaris.....		5	5			
Blessures.....		6	6			
Contusions.....		10	10			
Synovite .....		2	2			
<b>Total.....</b>	<b>14</b>	<b>307</b>	<b>306</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	

M. LOVELL, D. M.,  
*Médecin.*

## PÉNITENCIER DE KINGSTON.

TABLEAU des accidents arrivés aux détenus durant l'année 1874.

Date.	Noms.	Ou employé.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	No. de jours à l'hôpital.	Remarques.
1874.						
9 février.....	Wm. Simmonds.....	Carrière.....	Contusion du doigt .....	Chute de pierre.....	23	
18 " .....	George Whitney.....	Fonderie.....	Brûlure.....	Métal en fusion.....	23	
15 mai.....	Edward Taylor.....	do .....	Brûlure—perte de l'œil gauche.....	Expl. du métal en fusion causée par de l'eau dans le moule.....	33	
11 septembre	Edward Burns.....	Maçonnerie .....	Fracture du poignet droit.....	Eboullis d'une levée.....	40	
20 décembre.	David Flomerfelt .....	Atelier des cordonniers asfermés.....	Entorse de la cheville du pied.....	Chûte sur la glace.....	11	Encore à l'hôpital.

M. LOVELL, D.M.,  
Médecin.

1er janvier 1875.

## RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

KINGSTON, 15 janvier 1875.

MESSIEURS,—Je prend la liberté de vous soumettre le rapport suivant du chapelain catholique du pénitencier de Kingston, pour l'année expirée le 31 décembre 1874. Il y a actuellement de confiés à ma direction spirituelle :

Hommes.....	100
Femmes .....	9
Pendant l'année il y en a eu de—	
Libérés .....	37
Et de graciés.....	8
Il y a eu d'admis :	
Hommes .....	36
Femmes .....	5

Pendant l'année il n'est mort qu'un seul détenu. Avant de mourir, il avait reçu tous les secours et sacrements de l'église.

Les détenus retirent de nombreux avantages de la bibliothèque, non-seulement sous le rapport des connaissances qu'ils peuvent y puiser, mais encore par la diversion que la lecture apporte à la tristesse et à la mélancolie que peut faire naître leur état de réclusion. Il sera nécessaire de renouveler certains livres, qui sont brisés, vu qu'on s'en sert depuis longtemps. Aujourd'hui la bibliothèque compte 670 volumes. Pendant l'année on y a ajouté 99 nouveaux volumes.

En général la conduite des détenus a été satisfaisante, et à peu d'exceptions près, ils témoignent tous le désir de s'amender. A la chapelle ils se font remarquer par leur recueillement et leur dévotion pendant le service divin, et ils écoutent attentivement les instructions religieuses qui leur sont données.

Les détenus ont décoré avec goût la chapelle pour le jour de Noël et les autres principales fêtes de l'année. Le soin de veiller à ces décorations et la permission qu'on leur accorde de chanter en chœur contribuent puissamment à leur faire aimer les exercices religieux auxquels ils assistent.

En visitant l'hôpital, j'ai éprouvé la plus vive satisfaction à voir avec quelle bienveillance et quelle charité les malades étaient soignés et traités par leur camarades de la prison.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

D. J. CASEY.

Aux directeurs des pénitenciers du Canada.

## BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,

31 décembre 1874.

Nombre de livres dans la bibliothèque.....	670
Nombre de livres ajoutés pendant l'année.....	99
Allocation pour la bibliothèque.....	\$51
Nombre de détenus qui se servent des livres.....	81
Nombre de volumes livrés pendant l'année.....	3,132
Nombre de détenus catholiques.....	115

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,

25 janvier 1875.

MESSIEURS,—C'est le 20 juin 1874, que j'ai pris la charge de chapelain de cette prison, pendant l'absence du révérend H. Mulkins.

Lorsque j'entrai en fonctions je fus surpris de trouver, qu'en règle générale, les détenus de la prison n'appartenaient pas à la classe régulière de condamnés que je m'attendais d'y rencontrer, mais qu'ils étaient pour la plupart des jeunes gens dissolus, qu'une tentation soudaine a portés à transgresser la loi. Comme j'ai été dans l'habitude de célébrer chaque semaine le service divin dans la prison commune de Toronto, je puis dire qu'en général les détenus du pénitencier sont plus susceptibles de profiter des instructions religieuses que les *Habités* de la prison, et que cette différence est encore plus sensible chez les femmes.

J'ai trouvé que les détenus étaient attentifs et se tenaient bien pendant les services religieux du dimanche et du mercredi, et comme j'ai été dans l'habitude durant les derniers six mois, de donner des instructions sur la bible deux fois par semaine, dans la sacristie, où je réunis de dix à douze hommes à la fois, je n'ai jamais eu une seule occasion de trouver à redire sur leur conduite. J'ai confiance, au moyen de ces instructions, de pouvoir inculquer dans l'esprit de chaque détenu confié à mes soins, d'une ou de deux principales vérités de la religion. Je donne également dans la division des femmes, tous les jeudis, des instructions sur la bible, auxquelles assistent toutes celles qui appartiennent à la religion protestante. Madame Cartwright, aînée, continue toujours à tenir, le samedi, la classe qu'elle a tenue depuis ces trente dernières années.

Mais le champ sans contredit, qui promet la récolte la plus abondante, est suivant moi, l'hôpital, où le chapelain trouve toujours les patients heureux de le voir, et avides d'entendre sa parole, et où l'isolement donne l'avantage de pouvoir mieux s'enquérir des nécessités réelles et des besoins d'un chacun que partout ailleurs dans la prison; le nombre de détenus avec lesquels on peut ainsi venir en contact est loin d'être peu considérable. Depuis le 20 de juin dernier j'ai eu occasion de faire des lectures et de parler à soixante-treize détenus différents dans les cellules de l'infirmerie; sur ce nombre, il en est mort trois, deux des fièvres typhoïdes, et l'autre d'une inflammation d'intestins.

J'emprunte à mon journal l'extrait suivant de mes visites dans l'hôpital, qui en représente à peu près la moyenne:

Nombre de visites.....	42
Temps passé à l'hôpital.....	8 hrs., 55 minutes.
Durée en moyenne de chaque visite... ..	12 min., 44 secondes.
Patients à l'hôpital pendant la semaine.....	12

Dans l'accomplissement d'une partie de mes devoirs, il se présente, néanmoins, une certaine difficulté; les chapelains, en effet, sont priés de chercher à convaincre les prisonniers qu'ils ont été justement condamnés, mais comme la chose arrive, pour une offense telle qu'un vol de cheval, un homme est condamné à deux ans de pénitencier, tandis qu'un autre est condamné à dix. Les détenus sont au fait de cette différence, et ils nous demandent de la leur expliquer, mais en général il nous est impossible de le faire. Le sentiment de l'injustice qui se trouve ainsi gravé dans l'esprit des détenus constitue un obstacle sérieux à leur réformation. On pourrait leur faire comprendre qu'ils devraient s'attendre à une condamnation de plus en plus rigoureuse chaque fois qu'ils se rendraient coupables de la même offense, si la loi, toutefois, recevait son application dans ce sens, mais il est impossible de leur donner une explication qui les satisfasse, lorsque des offenses, les mêmes à tous égards, sont punies par des condamnations qui diffèrent de tout au tout. Une autre difficulté se présente encore dans le fait que ce sont les amis privés des détenus, qui prennent l'initiative pour obtenir leur grâce, et qu'alors le prisonnier, qui a commis un crime en toute connaissance de cause, échappe après avoir subi une partie de sa peine seulement, tandis que son camarade, qui n'a pas d'amis et qui généralement est sans éducation, et souvent c'est un nègre

ou un sauvage, demeure en prison jusqu'à l'expiration de sa sentence. Je ne puis m'empêcher de croire qu'une personne capable de reviser les sentences prononcées, et qui serait seule chargée d'accorder la remise des peines infligées, ne pourrait pas rendre les plus grands services en distribuant également les pardons.

Pour me rendre aux vœux des membres du clergé des autres églises, désireux d'avoir l'occasion d'adresser la parole aux détenus de leurs dénominations respectives, j'ai consenti, après m'être consulté avec le préfet, de renoncer à mon droit de prêcher dans l'après-midi de chaque deuxième dimanche, et d'inviter les membres du clergé des autres églises protestantes à faire la prédication à tour de rôle dans la chaire de la chapelle. En conséquence j'ai adressé des invitations aux messieurs suivants : révérend M. Grafty, (anabaptiste); révérend A. Wilson, (église libre); révérend Elliot, (wesleyen); révérend Smith, (église d'Écosse); révérend Porter (méthodiste primitif), invitations qui ont été acceptées par MM. Grafty, Wilson et Porter.

Je suis, Messieurs,  
 Votre dévoué,  
 C. E. CARTWRIGHT,  
*Chaplain intérimaire.*

Aux Directeurs des Pénitenciers.

### RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER DE KINGSTON,  
 Janvier, 1875.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Le nombre de femmes détenues en prison le 1er janvier 1874, était de 15. Pendant l'année 14 furent admises et 6 furent élargies par la remise de leur peine, faisant ainsi 23 qui restaient à la fin de l'année. Le nombre de jours de travail pendant l'année a été de 6,439, et les recettes provenant du travail se sont élevées à \$2,730.43.

Pendant l'année ces femmes ont confectionné:—

Chaussettes tricotées.....	paires...	1,370
Mitaines tricotées.....	" .....	51
Mitaines faites à l'aiguille.....	jours...	6
Chemises de flanelle.....	" .....	610
Mouchoirs de poche.....	jours...	105
Bretelles.....	" .....	61
Pantalons.....	paires...	295
Caleçons.....	" .....	374
Taies d'oreillers.....	" .....	400
Chemises de coton.....	" .....	97
Cravates.....	jours...	34
Tabliers et nappes.....	" .....	6
Couture pour les femmes détenues.....	" .....	354
Racommodage pour les prisonniers.....	" .....	157
Travaux domestiques.....	" .....	2,510
Recettes en comptant.....		\$146.21

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
 Votre humble servante,  
 MARY LEAHT,  
*Matrone*

Aux Directeurs des Pénitenciers, etc., etc.

**ETAT des punitions infligées dans la division des femmes du pénitencier  
de Kingston, pour l'année expirée le 31 décembre 1874.**

Mois.	Punitions non-infligées.	Reprimandés.	No. de jours dans les cellules solitaires au pain et à l'eau.			No. de jours de remis ou perdus.			No. de rapports.	No. rapportés.	No. de détenues en prison chaque mois.
			1	2	3	2	5	10			
Janvier.....					2				2	2	15
Février.....											17
Mars.....								1	1	1	18
Avril.....											21
Mai.....				2					2	2	20
Juin.....			2						2	2	20
Juillet.....			1						1	1	19
Août.....											20
Septembre.....	2				1		1	1	5	3	20
Octobre.....	1								1	1	21
Novembre.....											22
Décembre.....											23
<b>Total.....</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	

M. LEAHY,  
*Matrone.*

Pénitencier de Kingston,  
Janvier 1875.

**CRÉANCES dues au pénitencier de Kingston le 31 décembre 1874.**

Entrepreneurs.....	\$11,504 62
Asile de Rockwood.....	2,457 00
Diverses sommes—créances valables et douteuses.....	5,373 50
	<u>\$19,335 12</u>

D. McINTOSH,  
*Comptable.*

Pénitencier de Kingston,  
31 décembre 1874.

MONTANT à réclamer du pénitencier de Kingston au 31 décembre 1874.....	\$4,746 20
Sommes subséquemment payées.....	2,980 16
	<u>\$1,766 04</u>

D. McINTOSH,  
*Comptable.*

Pénitencier de Kingston,  
31 décembre 1874.

ÉTAT des recettes provenant du travail affermé des détenus, pendant l'année expirée le 31 décembre 1874.

## FONDERIE.

22,675½ jours d'ouvrage, @ 50 cts. par jour..... \$11,337 75

## ATELIER DE CORDONNERIE.

15,051 jours d'ouvrage, @ 50 cts. par jour..... 7,525 50

## ATELIER D'ÉBENISTERIE.

4,488½ jours d'ouvrage, @ 50 cts. par jour..... 2,244 25

\$21,107 50

D. McINTOSH,  
*Comptable.*

Pénitencier de Kingston,  
31 décembre 1874.

## REVENU.

LE Canada en compte avec le pénitencier de Kingston.

1874.	Dr.	\$ cts.	1874.	Av.	\$ cts.
31 jan...	Traites de ce mois.....	934 23	31 déc...	Atelier des ouvrages en fer	9,451 88
28 fév...	do do .....	243 95	"	Atelier de cordonnerie aff.	6,593 26
31 mars...	do do .....	2,116 49	"	Pierre et chaux.....	1,514 44
30 avril...	do do .....	783 86	"	Combustible .....	1,008 80
30 mai...	do do .....	1,983 58	"	Etope .....	702 70
30 juin...	do do .....	797 53	"	Atelier des tailleurs.....	274 51
31 juil...	do do .....	2,555 63	"	Atelier de trav. de la matr.	152 06
31 août...	do do .....	686 70	"	Barils.....	130 20
30 sep...	do do .....	990 70	"	Atelier des menuisiers.....	113 77
31 oct...	do do .....	1,616 68	"	Vêtements .....	145 47
30 nov...	do do .....	1,451 84	"	Main-d'œuvre des détenus	94 25
31 déc...	do do .....	6,439 50	"	Vieux cordage.....	231 40
			"	Cordonnerie de la prison..	6 00
			"	Fret et dépenses.....	2 09
			"	Atelier des forgerons.....	49 72
			"	Enurie.....	10 56
			"	Dépenses imprévues.....	50 00
			"	Magasin.....	3 23
			"	Ferme.....	50 00
			"	Uniformes .....	4 35
			"	Mobilier .....	12 00
		\$20,600 69			\$20,600 69

D. McINTOSH,  
*Comptable.*

Pénitencier de Kingston,  
31 décembre 1874.







## STATISTIQUES criminelles du pénitencier de KILGSTON pour l'année 1874

				Occupations premières.					
				<i>Suite.</i>					
	Description.	Hommes.	Femmes.	Total.	Description.	Hommes.	Femmes.	Total.	
Race.....	Blanc.....	137	14	151	Tapissier.....	1	...	1	
	De couleur.....	5	...	5	Maçons.....	2	...	2	
	Sauvage.....	3	...	3	Commis.....	6	...	6	
				159	Forgeron.....	1	...	1	
Pays.....	Angleterre.....	17	1	18	Meubliers.....	4	...	4	
	Irlande.....	19	6	25	Menusiers.....	7	...	7	
	Ecosse.....	8	...	8	Charron.....	1	...	1	
	Ontario.....	67	4	71	Emp. au puddlage(fer)	1	...	1	
	Québec.....	8	2	10	Marchand.....	1	...	1	
	États-Unis.....	20	1	21	Cultivateurs.....	7	...	7	
	Allemagne.....	4	...	4	Imprimeur.....	1	...	1	
	Pologne.....	2	...	2	Fourreur.....	1	...	1	
				159	Plâtrier.....	1	...	1	
Religion.....	Catholiques.....	36	5	41	Teneur de livre.....	1	...	1	
	Anglicans.....	41	6	47	Photographe.....	1	...	1	
	Méthodistes.....	23	1	24	Chapelier.....	1	...	1	
	Presbytériens.....	26	2	28	Tourneur.....	2	...	2	
	Baptistes.....	1	...	1	Fabricant d'outils.....	1	...	1	
	Juifs.....	1	...	1	Boucher.....	1	...	1	
	Luthériens.....	2	...	2	Narin.....	1	...	1	
	Mennonites.....	1	...	1	Cuisinier.....	1	...	1	
	Universalistes.....	1	...	1	Tisserands.....	2	...	2	
	Payens.....	1	...	1	Instituteur.....	1	...	1	
	D'aucune.....	12	...	12	Femmes.....	...	14	14	
				159				159	
Etat civil.....	Célibataire.....	92	5	97	Age.....	Au-dessous de 20.....	23	4	27
	Mariés.....	46	6	52		De 20 à 30.....	70	3	73
	Veufs.....	7	3	10		“ 30 à 40.....	21	2	23
				159		“ 40 à 50.....	18	4	22
Education ..	Sachant ni lire ni écrire	24	2	26		“ 50 à 60.....	9	1	10
	Sachant lire seulement.	13	10	23		Au-dessus de 60.....	4	...	4
	Sachant lire et écrire..	108	2	110					159
				159	Municipalité	York.....	22	1	23
Hab.morales	Sobres.....	19	...	19		Simcoe.....	3	...	3
	Tempérants.....	120	8	128		Frontenac.....	6	1	7
	Intempérants.....	6	6	12		Northumberland, &c..	1	2	3
				159		Leeds and Grenville..	4	...	4
Occupations	Journaliers.....	79	...	79		Wentworth.....	22	6	28
premières.	Mouleurs.....	3	...	3		Bruce.....	1	...	1
	Taillleurs.....	3	...	3		Middlesex.....	8	...	8
	Peintres.....	3	...	3		Lambton.....	3	...	3
	Taillleurs de pierre.....	2	...	2		Welland.....	7	...	7
	Cordonniers.....	9	...	9		Ontario.....	4	...	4
				159		Renfrew.....	3	...	3
				159		Oxford.....	8	...	8
				159		Lincoln.....	6	...	6
				159		Essex.....	7	...	7
				159		Haldimand.....	2	...	2
				159		Grey.....	3	...	3
				159		Montréal.....	...	...	...
				159		Carleton.....	8	1	9
				159		Brant.....	3	...	3
				159		Victoria.....	4	...	4
				159		Prince Edouard.....	1	...	1
				159		Waterloo.....	1	...	1

STATISTIQUES criminelles du pénitencier de Kingston, pour l'année 1874.—Fin.

Description.		Hommes.	Femmes.	Total.	Description.		Hommes.	Femmes.	Total.	
Municipalité <i>Suite.</i>	Wellington .....	2	...	2	Crimes.— <i>Suite.</i>	Larcin et faux pré- textes .....	1	...	1	
	Elgin .....	6	1	7		Meurtre .....	2	...	2	
	Hastings .....	1	...	1		Recel d'effets volés.....	2	...	2	
	Peel .....	2	...	2		Larcin et recel.....	3	...	3	
	Stormont, etc.....	1	...	1		Vol dans un b. de poste.	2	...	2	
	Prescott et Russell.....	1	...	1		Vol de cheval et de bes- tiaux .....	1	...	1	
	Peterboro'.....	1	...	1		Bigamie .....	1	...	1	
	Huron .....	2	...	2		Assaut avec int. de viol.	1	...	1	
	Kent .....	2	...	2		Dommag. à la propriété.	1	...	1	
	Pénitencier de St. Vin- cent de Paul.....	...	2	2		Jeter des pierres sur un char de chemin de f.	1	...	1	
				159						
Crimes .....	Larcin .....	45	13	58	Sentences ...	Deux ans.....	43	8	51	
	Assaut .....	3	...	3		“ et 1 mois.....	...	1	1	1
	Faux prétextes.....	5	...	5		“ et 2 mois.....	1	...	1	1
	Vol avec effraction.....	13	...	13		“ et 3 “ .....	...	1	1	1
	Viol.....	5	...	5		“ et 6 “ .....	2	...	2	2
	Vol de cheval et lar- cin.....	3	...	3		Trois ans.....	44	4	48	48
	Vol avec effrac. et larc.	8	...	8		Quatre “ .....	12	...	12	12
	Félonie.....	2	...	2		Cinq “ .....	16	...	16	16
	Vol de cheval.....	6	...	6		Cinq “ 6 mois.....	1	...	1	1
	Vol.....	3	...	3		Six “ .....	2	...	2	2
	Faux .....	8	...	8		Sept “ .....	12	...	12	12
	Emission de fausse monnaie.....	3	...	3		Huit “ .....	2	...	2	2
	Vol de bestiaux .....	3	...	3		Dix “ .....	4	...	4	4
	Assaut sur un constable	1	...	1		Onze “ .....	1	...	1	1
	Homicide .....	7	1	8		Quatorze ans.....	2	...	2	2
	Menaces proférées.....	1	...	1		Pour la vie .....	3	...	3	3
	Demander de l'argent avec menaces .....	1	...	1						
	Crime d'incendie.....	6	...	6						
	Infr. des b. avec int. de t.	2	...	2						
	Vol avec effraction et blessures.....	1	...	1						
				159						

**RELEVÉ des remises de sentences gagnées par des détenus sortis du pénitencier de Kingston pendant l'année 1874.**

No.		Jours gagnés.	No.		Jours gagnés.
2	Détenus n'ayant gagné.....	Rien.	3	Détenus ayant gagné en moyenne...	133
2	do ayant gagné en moyenne..	14 $\frac{1}{2}$	1	do do .....	150
2	do do do ..	25	1	do do .....	166
1	do do .....	31	3	do do en moyenne .....	180
-3	do do en moyenne..	44 $\frac{3}{4}$	3	do do do .....	204 $\frac{1}{2}$
2	do do do ..	54	1	do do .....	227
7	do do do ..	64 $\frac{1}{2}$	5	do do en moyenne.....	231 $\frac{1}{2}$
39	do do do ..	75 $\frac{3}{4}$	1	do do .....	265
9	do do do ..	83	1	do do .....	282
1	do do .....	93	1	do do .....	320
2	do do en moyenne..	112	2	do do en moyenne....	335
23	do do do ..	125 $\frac{1}{2}$	2	do do do .....	365
			117		

Pénitencier de Kingston,  
2 janvier 1875.

**LISTE NOMINALE des détenus récidivistes ré-incarcérés dans le pénitencier de Kingston et nombre des ré-incarcérations pendant l'année 1874.**

No.	Noms.	Ré-incarcérations.				Remarques.
		1re.	2me.	3me.	4me.	
1	John Wright .....	1				
2	John Farrall .....				1	
3	Joseph Jellie .....	1				
4	Amelia Edwards.....	1				
5	Thomas C. Rickards.....				1	
6	Jesson Greaves .....	1				
7	Thomas Cane.....	1				
8	Henry McGill.....	1				
9	Stephen Conklin.....	1				
10	John Smith .....	1				
11	James Jamieson .....	1				
12	Charles Smith.....		1			
13	Robert Delacomb .....	1				
14	Warren Spohn .....	1				
15	Charles Coleman.....	1				
16	William Long.....		1			
		12	2		2	

Pénitencier de Kingston,  
2 janvier 1875.

**LISTE NOMINALE des détenus décédés au pénitencier de Kingston pendant l'année 1874, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.**

No.	Nom.	Crime	Lieu.
1	William Hannah.....	Vol avec effraction.....	Victoria.
2	Andrew Revitzer .....	Homicide.....	Perth.
3	William Bott .....	Vol de cheval .....	Wellington.
4	John Robinson .....	Vol avec effraction et larcin .....	Welland.

Pénitencier de Kingston,  
2 janvier 1875.

**LISTE NOMINALE des détenus envoyés du pénitencier de Kingston, durant 1874, à l'asile des aliénés de Rockwood, pour cause d'aliénation mentale.**

No.	Nom.	Etat de santé actuel.
1	Peter Mabee.....	Pas de mieux.

Pénitencier de Kingston,  
2 janvier 1875.

**LISTE NOMINALE des détenus graciés au pénitencier de Kingston durant l'année 1874, avec indication de leurs crimes et du lieu de leur conviction.**

No.	Nom.	Crime.	Lieu.
1	Joseph Thompson.....	Crime d'incendie.....	Ontario
2	Thomas Cribben .....	Vol.....	Northumberland, &c.
3	John Connors .....	do .....	do do
4	Martin Griffin.....	do .....	Lambton.
5	William Berry .....	Vol avec effraction.....	Norfolk.
6	E. L. Burton.....	Tentative de mettre le feu.....	Oxford.
7	Edward Monaghan .....	Larcin .....	Lanark.
8	John Pettit.....	Viol .....	Kent.
9	Pierre Colin.....	Vol avec effraction et larcin .....	Montréal.
10	James M. Carrol.....	Assaut .....	Wentworth.
11	Jonathan George .....	Viol.....	Essex
12	William Howard.....	Homicide.....	Frontenac.
13	Louis Filion.....	Vol de cheval et bris de prison.....	Joliette.
14	W H. Donoghue.....	Vol avec effraction et larcin.....	Wentworth.
15	Alexander Gemmell.....	Homicide.....	Frontenac.
16	Abraham Franklin .....	Faux prétexte.....	York.
17	Isaac Lottridge .....	Viol.....	Haldimand.
18	Thomas McDonald .....	Vol.....	Stormont, &c.

Pénitencier de Kingston,  
2 janvier 1875.

## PUNITIONS infligées aux prisonniers détenus dans le pénitencier de Kingston durant l'année 1874.

Mois.	Renfermés dans des cellules obscures.	Renfermés dans une cellule sans lit, lumière, ni feu.	Mis au cachot.	Privés de lumière.	Ayant perdu droit à remission de la peine.	Fouettés.	No. de coups de fouet donnés.	Battus avec une verge de bœuf.	Blessures corporelles infligées.	Reprimandés à l'écart.	Remarques.
Janvier .....	2	5	.....	12	25	.....	.....	2	42	1	Nombre de détenus contre lesquels il y a eu des rapports pendant l'année, 168. Maximum de rapports contre un seul déteuu, 19. Nombre de rapports pendant l'année, 449, et dont 101 pour avoir parlé. Maurice Blake, atteint d'aliénation mentale partielle a été mis au cachot le 1er avril pour assauts brutaux, et on l'y tient encore renfermé pour plus grande sûreté.
Février .....	10	5	.....	13	28	2	24	.....	.....	1	
Mars .....	14	19	.....	24	23	2	36	.....	.....	1	
Avril .....	16	8	.....	22	10	.....	.....	.....	.....	3	
Mai .....	3	16	.....	22	23	.....	.....	.....	.....	2	
Juin .....	6	8	.....	22	26	1	24	.....	.....	1	
Juillet .....	2	18	5	28	28	3	60	.....	.....	2	
Août .....	7	14	.....	25	18	.....	.....	.....	.....	1	
Septembre .....	19	7	.....	15	18	.....	.....	.....	.....	1	
Octobre .....	2	10	1	15	38	.....	.....	.....	.....	4	
Novembre .....	2	4	.....	5	8	.....	.....	.....	.....	7	
Décembre .....	.....	9	.....	8	11	.....	.....	.....	.....	5	
Total .....	83	123	6	194	249	8	144	2	42	27	

ETAT du travail improductif au pénitencier de Kingston, indiquant le nombre des détenus employés dans les différents départements, le 31 décembre 1874, et le nombre des jours d'ouvrage durant la même année.

Départements.	Nombre d'hommes.	Jours.
Maçons, carriers, tailleurs de pierre et journaliers.....	83	12,469
Menusiers.....	32	8,171
Forgerons.....	11	3,366½
Cotonnerie de la prison.....	11	3,060
Tailleurs.....	32	8,595
Boulangerie.....	3	933
Economé.....	12	3,650
Ailes.....	10	2,687
Buanderie.....	6	1,365
Séchoire.....	24	4,706
Tas de pierre, cour à bois, écuries et place aux baquets.....	37	8,191
Ferme.....	16	3,744
Malades à l'infirmerie.....	11	4,593
Aides à do.....	5	1,358
Femmes.....	23	6,439
Aides dans les écoles, chapelles, salle à manger, cour, etc.....	5	1,721
A telier d'ébénisterie à ferme.....		4,488½
do de serrurerie do.....	38	22,675½
do de cordonnerie do.....	45	15,364
Four à chaux.....	1	313
Renfermés dans des cellules solitaires.....	3	
	408	117,889½

TABL EAU du mouvement des détenus dans le pénitencier de Kingston, du 31 décembre 1873, à minuit, au 31 décembre 1874, à minuit.

Description.	Hommes	Femmes	Total.	Hommes	Femmes	Total.
Restant à minuit le 31 décembre 1873.....				369	15	384
Admis depuis :—						
Des prisons de comté.....	145	12	157			
De l'asile de Rockwood.....	5		5			
Du pénitencier de St. Vincent de Paul.....		2	2			
				150	14	164
				519	29	548
Sortis :—						
A l'expiration de leur sentence.....	111	6	117			
Graciés.....	18		18			
Envoyés à Rockwood.....	1		1			
Décédés.....	4		4			
				134	6	140
Restant à minuit, le 31 décembre 1874.....				385	23	408







**ETAT SOMMAIRE de la valeur du travail fait et des matériaux fournis par les divers départements du pénitencier de Kingston durant l'année 1874.**

Départements.	Douane.		Rockwood.		Pénitencier.		Total.
	Matériaux.	Travail.	Matériaux.	Travail.	Matériaux.	Travail.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Maçons.....	265 00	858 65	.....	44 50	1,075 02	7,026 50	9,269 67
Menuisiers.....	63 31	250 95½	138 52	53 50	4,876 16¾	3,919 24¾	9,301 69¾
Forgerons.....	351 55½	47 00	9 88	11 72½	2,627 44	1,841 03½	4,888 61½
Cordonnier de la prison	35 95	20 05	.....	.....	1,991 58	.....	2,047 58
Tailleurs .....	.....	149 60	.....	.....	4,274 49	.....	4,424 09
Femmes .....	.....	146 21	.....	.....	644 68	1,186 54	1,977 43
Ferme .....	.....	.....	.....	.....	848 30	1,497 60	2,345 90
	715 79½	1,472 46½	148 40	109 72½	16,337 67¾	5,470 92	34,254 98½
					No. de jours.	Taux.	
						cts.	
Boulangerie.....					933	70	466 50
Econome .....					3,650	50	1,825 00
Ailes.....					2,687	50	1,343 50
Buanderie.....					1,365	50	682 50
Séchoir (âges, convalescents, invalides, etc.) .....					4,706	25	1,176 50
Cour à bois, tas de pierre, écuries et place aux baquets.....					8,191	50	4,095 50
Messagers dans les ateliers affermés des tailleurs, cordonniers, serruriers et meubliers .....					1,371	40	548 40
Prisonniers occupées à soigner les malades, à faire les travaux domestiques, le blanchissage et la cuisine.....					2,510	30	753 00
Aides dans l'hôpital.....					1,358	50	679 00
Aides dans le four à chaux, l'école, la chapelle, la cour et le logement nord .....					2,034	50	1,017 00
Cordonnerie de la prison.....					3,060	40	1,224 00
Tailleur.....					8,595	40	3,438 00
Travail affermé des cordonniers.....					.....	.....	7,525 50
do meubliers (jusqu'au 19 mai).....					.....	.....	2,244 25
do serrurier.....					.....	.....	11,337 75
							\$72,611 38½

Liste des rapports particuliers qui accompagnent le rapport annuel du préfet du pénitencier de Kingston pour l'année 1874 :—

1. Rapport du travail.
2. do du médecin (avec tableaux).
3. do du chapelain catholique et rapport de la bibliothèque.
4. do du chapelain protestant.
5. do de la matrone et rapport des punitions.
6. Etat des créances du pénitencier.
7. do réclamations contre le pénitencier.
8. do contrats.
9. do revenus.
10. do dépenses.
11. Tableau des statistiques criminelles.
12. do remises de sentences.
13. do ré-incarcérations.
14. do décès.
15. do aliénés.
16. do pardons.
17. do punitions (hommes).
18. do du travail improductif.
19. do mouvement des détenus pour 1874.
20. do do do do (comparatif pour six ans).
21. do des produits de la ferme.

Pénitencier de Kingston;  
27 janvier 1875.

## ASILE DE ROCKWOOD.

ASILE DE ROCKWOOD,  
KINGSTON, 28 janvier 1875.

MESSEURS,—Je vous demande la permission de vous soumettre mon rapport annuel concernant les mouvements des patients dans cet asile, et autres affaires qui se rattachent à l'administration de cette institution.

La divine Providence nous a fait traverser heureusement une autre année et a protégé les détenus de cet asile contre le retour de toute espèce de maladie épidémique, faveur pour laquelle nous lui témoignons notre profonde et sincère reconnaissance.

Le nombre d'intimés qui ont été traités pendant l'année a été un peu plus considérable que celui de l'année précédente, et le nombre de patients atteints de maladies chroniques et qui se trouvent présentement dans cet asile est plus élevé en proportion que celui de tout autre établissement dans le pays. Cette différence, d'ailleurs, peut s'expliquer facilement, et provient surtout du mode d'admission suivi jusqu'à présent pour les patients.

Si nous avions à notre disposition une étendue suffisante de terre à cultiver et capable de donner de l'occupation à nos patients, je ne m'opposerais pas au nombre considérable de sujets qui sont atteints de maladies chroniques et que l'on envoie ici, parce qu'alors nous pourrions les employer à des travaux utiles et profitables. Je me permets donc de faire observer que notre terrain est beaucoup trop petit, et comme nous avons complètement transformé à la surface presque tous les endroits rocheux et le sol, qui se trouvent renfermé dans ses limites étroites, il nous faudra déployer toute l'habileté dont nous sommes capables pour trouver à nos hommes une occupation suffisante et propre à leur procurer tout au plus un peu d'exercice et de récréation en plein air.

Comme l'on peut maintenant acheter à des conditions raisonnables les propriétés situées à l'est et à l'ouest de l'asile de Rockwood, je prie très-humblement que l'on me permette de recommander de nouveau au gouvernement d'en acheter une ou encore de les acheter toutes deux.

L'été dernier on a utilitément employé le temps des hommes, qui par leur travail ont ajouté au jardin un morceau de terre considérable, mesurant près d'un acre et demi en superficie. Cette somme ne présentait que des rochers saillants que l'on a minés et enlevés, et à l'endroit occupé par ces rochers on a charrié de la terre rapportée, de manière que ce terrain qui n'était qu'un sol rocheux et improductif l'été d'auaravant, a donné l'année suivante une abondante récolte de pommes de terre.

Les terrains qui dépendent de l'asile de Rockwood, ont subi de telles améliorations qu'ils ont un aspect enchanteur pendant la saison d'été et qu'ils font l'admiration de tous les visiteurs. Il est agréable en même temps de constater que ces lieux ont pris un aspect et qu'ils le conservent, grâce au seul travail des internés, qui n'ont jamais reçu aucun aide du dehors.

Le travail manuel et l'exercice en plein air jouent un grand rôle parmi les mesures hygiéniques à employer pour le traitement des aliénés; ce serait, en conséquence, une véritable calamité pour nos pauvres patients, si nous continuions à demeurer dans un espace aussi resserré que celui où nous nous trouvons enfermés aujourd'hui.

On peut se faire une idée des immenses travaux d'amélioration, accomplis par les internés pendant le cours de l'été dernier, par le fait que cinq cents tonnes (500) de pierre, extraites de la partie du jardin qu'ils ont améliorée, se trouvent maintenant employées sur le quai et mises en réserve pour remplir le brise-lame projeté, sans par-

ler d'une magnifique esplanade qu'ils ont élevée sur le bord du lac en face de notre mur d'enceinte, et qui leur servira d'une superbe promenade en été.

Il serait impossible de trouver nulle part ailleurs dans le pays un site plus enchanteur pour un asile, ni un endroit, où l'on a sous la main une eau pure en si grande abondance, et où l'on respire un air si frais et aussi dégagé d'inhalaisons méphitiques de toute espèce. Je puis donc en toute sûreté et avec tout le respect possible persister à attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de faire construire les ailes de cet édifice, vû que l'asile est loin de posséder toutes les commodités suffisantes pour répondre aux besoins de la province.

La position de notre quai, qui ne se trouve nullement protégé, a été jusqu'à présent une source de nombreux et graves inconvénients, vû que, par un fort vent du sud ou de l'ouest, les vagues s'élancent avec force par-dessus, au point que certains propriétaires de navires ne veulent pas prendre de chargement qui se compose de fournitures qui doivent être débarquées sur le quai, vû les risques que leurs navires peuvent ainsi encourir. Néanmoins, le brise-lame projeté, que nous avons l'espérance de voir construire avant le printemps, fera disparaître ces inconvénients.

Je suis heureux de ne plus me trouver dans la nécessité de signaler dans mon rapport l'inconvenance de confondre dans le même asile, des aliénés, qui se recrutent parmi les prisonniers et des aliénés qui sont étrangers au pénitencier, vû que bientôt nous ne serons plus tenus de recevoir, je crois, de sujets qui appartiennent à la classe des détenus ce qui sera un immense avantage. Et l'injustice de forcer des gens respectables de se faire admettre à l'asile en passant par les cellules d'une prison commune disparaîtra aussi prochainement par suite de l'abolition de ce mauvais système.

Il sera absolument nécessaire de donner plus d'extension à notre buanderie et de faire construire à l'usage de la division des femmes, un appartement pour y repasser et faire sécher le linge. Pour se procurer ces nouvelles commodités, qui sont nécessaires, il faudrait alors faire construire un bâtiment convenable sur l'emplacement situé entre la buanderie actuelle et l'atelier des menuisiers. Le coût estimatif de ce bâtiment, est de quatre mille neuf cent quatre-vingt-sept piastres (\$4,987). Cette somme, néanmoins, couvrirait les dépenses à encourir par suite de nouvelles dispositions à faire subir à la séchoir actuelle.

On pourrait ramasser ici une grande quantité d'os, s'il nous était donné les moyens d'en tirer un parti avantageux. Comme les os réduits en poudre constituent un engrais fertilisant très-recherché et très-riche, cet article se vendrait promptement.

Je crois qu'on devrait construire un bon moulin destiné à moudre les os qui s'accumulent à l'asile ainsi qu'au pénitencier.

Je sais que l'on offre en vente grand nombre de machines à bas prix, mais je crois qu'il est généralement reconnu que "La machine brevetée à broyer, de David" — *David's patent disintegrating mill* — passe pour une des meilleures, si même elle n'est pas de fait la meilleure. On dit qu'une machine à broyer de trois pieds — *three feet disintegrator* — moudra en dix heures de deux à quatre tonnes d'os passablement secs et dans le même espace de temps de dix à vingt tonnes d'os, lorsqu'ils ont été amollis par la vapeur ou qu'ils ont été trempés dans l'eau d'une grande cuve.

La machine au complet coûterait environ mille piastres. Cette somme couvrirait le prix d'achat de tout l'outillage, mais je crois que nous pourrions nous passer de l'élévateur et du tamis brevetés, qui forment partie de la machine, et dans ce cas, nous ferions une économie de trois cents piastres, de sorte qu'avec sept cents piastres on pourrait faire face aux dépenses à encourir, et peut-être même qu'une somme moins considérable pourrait suffire.

Le mode de chauffer et d'aérer de grands édifices publics pendant l'hiver en Canada présente de graves difficultés. Je pense, néanmoins, que l'asile de Rockwood pourrait soutenir avantageusement la comparaison sous ce rapport avec la plupart des autres institutions dans le pays. J'aimerais pourtant à passer quelques jours pendant la saison d'hiver dans quelque'un des asiles aux Etats-Unis pour être témoin de la manière dont fonctionnent les différents systèmes en vigueur pour chauffer et aérer ces sortes d'établissements.

Les tableaux annexés au présent rapport donneront d'une manière sommaire des renseignements précis sur les travaux accomplis dans les différents départements.

On trouve indiqués dans le tableau.

No. 1, les mouvements des patients durant l'année ;

No. 2, leurs mouvements depuis l'établissement de l'asile ;

No. 3, le lieu de résidence de tous les patients admis dans l'asile depuis son ouverture ;

No. 4, le nombre de décès durant l'année ;

No. 5, les causes de tous les décès depuis l'ouverture de l'asile ;

No. 6, la dépense totale pour l'année ;

No. 7, le nombre de jours d'ouvrage, et le département où l'ouvrage s'est fait ;

No. 8, la quantité d'ouvrage qui s'est fait dans les ateliers des tailleurs et des cordonniers ;

No. 9, le nombre d'articles fabriqués et raccommodés dans la division des femmes ;

No. 10, la quantité exacte, suivant mesurage, des travaux accomplis par les maçons et les menuisiers, ainsi que la somme d'ouvrage faite dans la carrière, la longueur totale des tuyaux de drainage que l'on a posés et des chemins que l'on a faits.

No. 11, la quantité et la valeur des produits provenant du jardin et de la ferme et estimés à mille neuf cent quarante-trois piastres (\$1,943.00).

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

JOHN B. DICKSON, M. D., F. R. C. S. E.,

Surintendant médical, asile de Rockwood.

A MM. King, Prieur et Moylan,

Directeurs des Pénitenciers, Ottawa.

TABLEAU NO. 1.

INDIQUANT les mouvements des malades dans l'asile de Rockwood pendant l'année expirée le 31 décembre 1874.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Dans l'asile, le 1er janvier.....	222	173	395
Malades d'Ontario admis en 1874.....	18	27	45
Patients du pénitencier de Kingston.....	1	.....	1
Total des détenus sous traitement durant l'année.....	241	200	441
<i>Libérés.</i>	Hommes.	Femmes.	Total.
Rétablis.....	22	21	43
Morts.....	7	10	17
Evadés.....	1	...	1
	30	31	61
Restant à l'asile le 31 décembre 1874.....	211	169	380

TABLEAU NO. 2.

INDIQUANT les entrées, sorties, transferts, évasions et décès depuis l'ouverture de l'asile, du 25 juin 1855, au 31 décembre 1874.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Malades admis sur mandats et venant des comtés et prisons de comté. voir Tableau No. 3.....	413	295	708
Détenus aliénés du pénitencier.....	133	11	144
Malades de l'asile de Toronto.....	17	12	29
Malades de l'asile de Malden.....	.....	5	5
Détenu de la maison de réforme de Pénétancouchine.....	1	.....	1
Militaires.....	5	.....	5
Nombre total des admissions.....	569	323	892
<i>Libérés.</i>	Hommes.	Femmes.	Total.
Rétablis.....	206	87	293
Morts.....	144	66	210
Evadés.....	7	...	7
Transférés.....	1	1	2
	358	154	512
Restant à l'asile le 31 décembre 1874.....	211	169	380

TABLEAU No. 3.

INDIQUANT la résidence antérieure de tous les malades admis depuis l'ouverture de l'asile.

	Hommes.	Femmes.	Total.		Hommes.	Femmes.	Total.
District d'Algoma.....	1	1	2	<i>Report.....</i>	265	183	448
<i>Comtés.</i>							
Brant.....	6	4	10	Oxford.....	14	3	17
Bruce.....	3	1	4	Peel.....	7	1	8
Carleton.....	36	23	59	Perth.....	7	7	14
Elgin.....	2	3	5	Peterborough.....	6	5	11
Essex.....	2	2	4	Prescott et Russell.....	5	6	11
Frontenac.....	56	42	98	Prince Edouard.....	9	4	13
Grey.....	6	5	11	Renfrew.....	9	5	14
Haldimand.....	6	5	11	Simcoe.....	7	5	12
Halton.....	1	.....	1	Stormont, Dundas et Glen-			
Hastings.....	26	16	42	gary.....	28	17	45
Huron.....	6	4	10	Victoria.....	3	9	12
Kent.....	2	.....	2	Waterloo.....	10	4	14
Lambton.....	12	2	14	Welland.....	6	4	10
Leamark.....	23	18	41	Wellington.....	2	4	6
Leeds et Grenville.....	22	9	31	Wentworth.....	11	7	18
Lennox et Addington.....	13	7	20	York.....	24	31	55
Lincoln.....	9	3	12	Asile de Toronto.....	17	12	29
Manitoba.....	.....	1	1	Asile de Malden.....	.....	5	5
Middlesex.....	6	3	9	Réforme de Pénitencouchine.	1	.....	1
Norfolk.....	6	4	10	Pénitencier.....	133	11	144
Northumberland et Durham.....	9	15	24	Militaires.....	5	.....	5
Ontario.....	12	15	27				
<i>A reporter.....</i>	265	183	448	<i>Total, admissions.....</i>	569	323	892

TABLEAU No. 4.

Mortalités pour l'année 1874.

No. de décès	No. du régis- trateur.	Age.— Années,	Date du décès.	Durée de la folie.	Cause immédiate de la mort.
1	362	40	5 janvier.....	Plusieurs années.....	Épuisement épileptique.
2	109	50	27 ".....	Vingt ans.....	Phtisie.
3	278	34	23 février.....	Dix ans.....	"
4	46	67	5 mars.....	Vingt-cinq ans.....	Épuisement sénile.
5	689	65	9 ".....	Trois ans.....	Épuisement maniacal.
6	804	28	15 avril.....	Un an.....	Phtisie.
7	353	56	24 ".....	De vieille date.....	Enterité.
8	405	67	25 ".....	Plusieurs années.....	Apoplexie.
9	708	73	26 ".....	".....	Excroissance panachée de l'utérus.
10	737	32	13 mai.....	Deux ans.....	Tué en tombant et en voulant s'évader
11	862	38	12 juillet.....	Six mois.....	Épuisem't provenant de la manie aiguë
12	800	20	24 août.....	Dès l'enfance.....	Epilepsie.
13	531	42	10 septembre.....	Cinq ans.....	"
14	634	31	1er octobre.....	Plusieurs années.....	Abcès hépatique.
15	876	40	3 ".....	".....	Anévrisme.
16	442	50	15 ".....	".....	Fièvre typhoïde.
17	199	41	19 décembre.....	Quinze ans.....	Phtisie.



TABLEAU No. 5.

INDIQUANT les causes des décès depuis l'ouverture de l'Asile.

Maladies.	Hommes.	Femmes.	Total.
<i>Maladies cérébrales ou spinales.</i>			
Apoplexie et paralysie.....	27	2	29
Epilepsie.....	20	3	23
Paresie.....	9	0	9
Epuisement causé par la manie aiguë.....	5	5	10
<i>Maladies thoraciques.</i>			
Inflammation des poumons.....	2	0	2
Consomption pulmonaire.....	35	32	67
Maladie de cœur.....	5	0	5
Anévrisme de l'aorte.....	0	1	1
<i>Maladies abdominales.</i>			
Entérite.....	0	1	1
Péritonite.....	2	0	2
Abscès hépatique.....	1	0	1
Ascite.....	7	3	10
Dysenterie.....	6	10	16
Hernie étranglée.....	1	0	1
Inflammation des reins et de la vessie.....	1	0	1
Croissance panachée de l'utérus.....	0	1	1
Fièvre.....	4	3	7
Erysipèle.....	3	0	3
Suicide.....	1	0	1
Noyé accidentellement.....	1	0	1
Tué dans une chute en cherchant à s'évader.....	0	1	1
Abscès dans la région lombaire.....	1	0	1
Débilité causée par la vieillesse.....	13	4	17
Nombre total des décès depuis l'ouverture de l'asile.....	144	66	210

TABLEAU No. 6.

INDIQUANT la dépense pour l'année 1874.

	\$ cts.	\$ cts.
œuf, mouton, poisson et volaille.....	5,375 28	
Farine, malt et houblon.....	4,655 50	
Thé, café, sucre et sirop.....	2,456 01	
Pommes de terre, fèves, pois et oignons.....	1,112 54	
Lait et beurre.....	2,924 90	
Orge, riz et farine d'avoine.....	395 09	
Moutarde, épices, sel et vinaigre.....	80 53	
Fruits, tabac à fumer et à priser.....	397 60	
		17,397 45
Salaires et gages.....		14,262 82
Chauffage et éclairage.....		6,589 52
Étoffe pour vêtements et cuir.....		4,174 00
Buanderie et nettoyage.....		422 39
Médicaments et douceurs pour les malades.....		448 08
Compte du capital.....		5,861 41
Fourrage.....		895 63
Réparations.....		1,169 65
Dépenses imprévues.....		1,151 52
Divers.....		363 03
Dépense totale pour l'année.....		\$52,735 50

TABLEAU No. 7.  
OCCUPATION des malades pendant l'année 1874; nombre de jours de travail et fractions de jours.

Département.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Totaux.
Aides des menuisiers.....	54	48	52	52	52	52	54	52	52	54	50	54	626
Remise de la machine.....	124	112	124	120	90	90	93	93	90	120	120	124	1,300
Ferme et terrains.....	70	74	90	140	230	400	470	494	480	460	308	32	3,308
Jardins.....	60	64	100	114	260	258	274	280	290	260	160	65	2,185
Ouvrage à l'entreprise, nettoyage, etc	120	124	131	134	136	142	150	150	161	184	160	78	1,670
Cuisine.....	120	110	114	114	114	114	120	120	126	120	120	124	1,416
Buanderie.....	130	120	135	130	130	130	135	130	130	130	130	130	1,560
Maçons et manoeuvres.....	.....	.....	.....	.....	.....	56	58	50	56	.....	.....	.....	220
Peintres et vitriers.....	.....	.....	.....	.....	48	30	42	41	.....	.....	.....	.....	141
Faisant le service des écuries.....	64	68	68	68	64	64	66	64	68	64	60	64	762
Ateliers des cordonniers.....	52	48	54	52	52	52	54	52	52	52	52	54	626
Employés à casser de la pierre.....	140	150	144	140	144	.....	.....	48	160	.....	.....	.....	926
Atelier des tailleurs.....	52	52	52	52	60	100	104	104	84	81	104	80	825
Atelier des forgerons.....	26	24	27	26	26	26	27	26	26	26	26	27	343
Blanchisseurs (chaux).....	20	20	14	28	28	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	82
Cour à bois.....	27	24	26	26	26	27	27	26	24	22	22	18	295
	1,039	1,038	1,131	1,168	1,440	1,541	1,674	1,750	1,799	1,673	1,312	910	16,375

SERVITEURS AIDANT AU TRAVAIL.													
Des départements respectifs.....	134	184	246	241	252	270	214	260	264	274	198	192	2,729
DIVISION DES FEMMES, (TRAVAIL).													
Buanderie.....	74	76	79	80	84	84	84	78	78	80	82	86	965
Confectionnant les vêtements.....	213	241	254	276	254	263	347	271	264	242	271	252	3,148
Réparant les vêtements.....	162	174	182	166	163	174	182	153	142	131	146	161	1,935
	449	491	515	521	501	521	613	502	484	453	499	499	6,048

TABLEAU No. 8.  
Ouvrage fait dans les ateliers.

Articles.	Confection- nés.	Réparés.
<i>Atelier des tailleurs.</i>		
Casquettes.....		
Blouses.....	30	
Gilets.....	63	128
Vestes.....	114	91
Pantalons.....	260	640
Mitaines.....	17	54
<i>Ateliers des cordonniers.</i>		
Bottes longues.....	13	32
do Cobourg.....	89	41
Pantoufles, canevas.....	33	
do cuir.....	60	62
Bottines en veau pour femmes.....	8	
do lacées.....	114	
Harnais réparés, etc.....		

TABLEAU No. 9.  
Ouvrage fait par les femmes.

Articles.	Confection- nés.	Réparés.
Tabliers.....	200	
Chapeaux de femmes.....	6	
Couvertures de lit.....		14
Coutils pour lits.....	90	273
Couvertures de lit, marquage.....		8
Coiffes.....	24	
Chemises.....	171	
Courtes-pointes.....		64
Robes.....	200	
do nuit.....	34	
Caleçons pour les hommes.....	121	
do.....		356
Gilets pour femmes.....	16	
Taies d'oreiller.....	306	166
Coutils pour taies d'oreillers.....	109	4
Draps de lit.....	418	256
Chemises de flanelle.....	323	1,660
do coton.....	2	234
Jupons.....	138	
Chaussons, paires.....	259	1,660
Bas de laine.....	4	
do coton.....	192	
do ressemelés.....		8
Marquage de chaussons.....		86

TABLEAU No. 10.

## Etat des travaux faits en 1874.

Description.	Mesure.
Construction d'un mur en pierre le long de l'avenue.....	pied p. pied p. 291 0 × 4 0 haut
do do sur le quai.....	100 0 × 5 0 "
do d'une clôture à piquets détachés.....	606 0 × 3 10 "
do do do pour recouvrir le mur.....	159 0 × 3 0 "
do d'une clôture pleine en planches.....	132 0 × 3 0 "
do do d'enceinte en bois.....	452 0 × 10 0 "
do do do.....	151 0 × 12 0 "
do d'une remise pour voitures.....	52 0 × 18 largr.
do d'une porcherie.....	36 0 × 26 0 "
Chemins nivelés et macadamisés.....	86 perches.
Clôtures peinturées.....	1,480 pieds.
Trottoir en madriers.....	15 perches.
Trottoir en gravois.....	2,300 minots.
Terrain rocheux converti en terre arable.....	1½ acres.
do recouvert en terre rapportée.....	
Extraction de la pierre.....	500 toises.
Travaux de drainage exécutés sur la partie de la terre avoisinant le rivage.....	180 perches.

TABLEAU No. 11.

## Produits de la ferme et du jardin, 1874.

Description.	Quantité.	Valeur.	
		\$ cts.	\$ cts.
Pommes.....	40 minots à.....	0 75	30 00
Artichauts.....	4 do.....	1 00	4 00
Fèves, beurre.....	16 do.....	1 00	16 00
do Mohawk.....	8 do.....	0 75	6 00
Betteraves.....	63 do.....	0 65	34 65
Gadelles.....	610 pintes,.....	0 10	61 00
Carottes.....	176 minots,.....	0 50	88 00
Choux.....	1,450 pommes,.....	0 07	101 50
Céleri.....	160 pieds,.....	0 10	16 00
Maïs, doux.....	115 doz. épis,.....	0 15	17 25
Trèfle, fourrage en vert.....	84 charges,.....	1 00	84 00
Groseilles.....	60 pintes,.....	0 15	9 00
Laitue.....	126 paniers,.....	0 25	31 25
Oignons.....	16 minots,.....	1 50	24 00
Pois dans les cosses.....	13 do.....	0 75	9 75
Panais.....	56 do.....	0 60	33 60
Pommes de terre.....	940 do.....	0 50	470 00
Radis.....	86 paniers,.....	0 10	8 60
Epinards.....	28 do.....	0 25	7 00
Courges, d'été.....	5 minots,.....	1 00	5 00
do d'hiver.....	6 do.....	1 00	6 00
Tomates.....	45 do.....	0 45	20 25
Navets.....	60 do.....	0 25	15 00
Vesces, en herbe.....	30 charges,.....	1 00	30 00
Viande, porcs nourris sur la ferme.....	2,272 livres,.....		161 67
Porcs vivants vendus.....			187 60
Porcs, vivants.....	16 valeur.....		144 00
Foin.....	14 tonnes,.....	23 00	322 00
Total.....			\$1,943 12

# PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL.

## LISTE DES RAPPORTS.

1. Tableau des statistiques criminelles.
2. Punitons.
3. Liste des condamnés de nouveau.
4. " " graciés et libérés.
5. Déplacement des condamnés.
6. Etat des remises de peine.
7. Etat du nombre des prisonniers de chaque district.
8. Etat du nombre des prisonniers employés dans les différents départements.
9. Rapport du préfet.
10. " " chirurgien.
11. " " chapelain protestant.
12. " " chapelain catholique romain.
13. " " de la cordonnerie.
14. " " fermier.
15. " " tailleur.
16. " " charpentier.
17. " " forgeron et ferblantier.
18. " " boulanger et briquetier.
19. " " maçon et tailleur de pierre.
20. " " maître d'école.
21. Propriété foncière.
22. Immeubles.
23. Etat du revenu.
24. " de la dépense.
25. " des dettes dues au pénitencier.
26. " réclamations contre le pénitencier.

## RÉCAPITULATION des tableaux statistiques pour 1874.

	Hommes	Femmes	Total.		Hommes	Femmes	Total.
<i>Race.</i>				<i>Education.</i>			
Biancs .....	107	2	109	Ne sachant ni lire ni écrire .....	23		
<i>Pays.</i>				Lisant seulement.....	40		
Angleterre .....	7			Lisant et écrivant .....	44	2	
Irlande.....	3			<i>Etat civil.</i>	107	2	109
Canada.....	78	1		Célibataires .....	81		
Etats-Unis.....	4	1		Mariés.....	25		
France.....	5			Veuf.....	1	2	
Ecosse.....	6			<i>Habitudes morales.</i>	107	2	109
Ile du P. E.....	1			Sobres .....	30		
Allemagne.....	1			Tempérants.....	39	1	
Nouvelle-Ecosse.....	1			Intempérants.....	38		
Terre-Neuve.....	1			<i>Durée de la peine.</i>	107	2	109
<i>Age.</i>	107	2	109	2 ans.....	51	1	
De 15 à 20.....	33			2½ ".....	1		
20 à 25.....	38	1		3 ".....	31	1	
25 à 30.....	14	1		4 ".....	3		
30 à 40.....	13			5 ".....	15		
40 à 50.....	6			7 ".....	4		
50 à 60.....	2			Pour la vie.....	2		
60 et au-dessus.....	1						
<i>Religion.</i>	107	2	109				
Catholiques.....	83				107	2	109
Eglise d'Angleterre.....	23						
Juif.....	1	2					
	107	2	109				

Récapitulation des tableaux statistiques, etc.—*Suite.*

Crimes.			Total.	Occupations.	Total.
	Hommes	Femmes			
Larcin.....	52	2		Journaliers.....	55
Meurtre.....	1			Forgerons.....	2
Vol de mouton.....	1			Cordonniers.....	4
Vol de cheval.....	9			Sellier.....	1
Recel d'objets volés.....	3			Charpentiers.....	5
Faux prétextes.....	1			Peintre.....	1
Assaut avec intention de vol.....	2			Tailleurs de pierre.....	2
Assaut grave.....	2			Anbergiste.....	1
Crime d'incendie.....	2			Opérateur de télégraphe.....	1
Fausseurs.....	1			Jardinier.....	1
Embaucheurs.....	4			Barbiers.....	2
Homicide.....	1			Fermiers.....	6
Vol d'argent dans des lettres.....	2			Maître de poste.....	1
Assaut avec intention de viol.....	1			Commis.....	7
Bestialité.....	1			Cuisiniers.....	2
Vol avec effraction.....	14			Boulangers.....	1
Bigamie.....	1			Matelots.....	6
Assaut.....	4			Ferblantier.....	1
Vol de grand chemin.....	2			Charretiers.....	7
Blessures avec intention de faire un mal corporel.....	3			Pompier.....	1
				Ingénieur.....	1
				Instituteur.....	1
	107	2	109		109

## APERÇU des punitions infligées aux détenus dans le pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année 1874.

Mois.	Nombre de prisonniers au pain et à l'eau.	Nombre de prison. mis dans des cellules de punition.	Nombre de prisonniers de prisonniers punis par le fouet.	Nombre de prisonniers repréhensibles.	Observations.
Janvier.....		7		41	Il y a eu bien moins de punitions infligées cette année qu'en 1873, comparativement au nombre de prisonniers. Les punitions étaient moins fortes, et c'étaient presque toujours les mêmes détenus. Six prisonniers ont été condamnés à recevoir chacun 36 coups de fouet; 108 coups seulement ont été infligés. 1 condamné à 24, n'a reçu que 5 12. 1 condamné à 25, n'a reçu que 12; 2 à 48 chacun, n'en ont reçu que 60. Enfin deux autres condamnés à recevoir chacun 50 coups de fouet. 72 coups seulement ont été infligés. La balance a été remise sur promesse de meilleure conduite.
Février.....	32	2		10	
Mars.....	14	2	1	10	
Avril.....	5	10		3	
Mai.....	21	10		24	
Juin.....	35	39	3	48	
Juillet.....	14	25	5	11	
Août.....	29	1		5	
Septembre.....	23	3	1	10	
Octobre.....				1	
Novembre.....	2		2		
Décembre.....	15	20		3	
	190	119	12	166	

LISTE nominale des détenus récidivistes dans le pénitencier de St. Vincent de Paul, et nombre de ré-incarcérations durant l'année 1874.

Noms.	1ère ré-in- carcération.	2de ré-in- carcération.
Damas Perreault.....	1	.....
François Dauphinin .....	1	.....
George Duncan.....	1	.....
Louis Vian .....	1	.....

LISTE nominale des détenus libérés et graciés durant l'année 1874, avec indication de leur crime et du lieu de leur conviction.

Noms.	Crime.	Lieu de conviction.
Joseph Carrier.....	Assaut avec intention de vol.....	Québec.
Adolphe Charest .....	Larcin.....	Kamouraska.
Philippe Levesque.....	".....	"
Auguste Gamache.....	".....	"
André Parent.....	Bigamie.....	St. François.
Joseph Boutette .....	Larcin.....	Montréal.
F. K. Gervais .....	".....	Québec.
D. Perreault.....	".....	Montréal.
Louis Renaud.....	".....	Iberville.
Jean Gauthier.....	Vol de cheval.....	Montréal.
Joseph Richard .....	".....	"
W. Moore.....	Larcin.....	"
F. Gagnon.....	Complicité dans un vol.....	"
George Kerr.....	Larcin.....	"
Alexandre Perreault.....	".....	"
Louis Gagnon.....	".....	Chicoutimi.
Alphonse Gosselin .....	Vol de cheval.....	Richelieu.
Alphonse Parent.....	Larcin.....	Montréal.
Joseph Legacé.....	Vol de cheval.....	Montmagny.
H. Laundry.....	Larcin.....	Montréal.
Eusèbe Poulin.....	Assaut grave.....	Beauce.
Jean Baptiste Gosselin.....	Larcin.....	Montréal.
R. Champ.....	".....	"
Louis Mazurette .....	".....	"
Alfred Lauzon.....	".....	"
W. McCutcheon.....	Crime d'incendie.....	St. François.
Alphonse Lauzon.....	Larcin.....	Montréal.
M. Letourneau.....	Circuler de la fausse monnaie.....	Montmagny.
F. Bellerose.....	Détruire des lettres d'argent.....	Montréal.
Alphonse Aulet.....	Vol de cheval.....	"
Edmund Rivet.....	Larcin.....	"
Charles Marshall.....	Larcin et recel.....	St. François.
Louis Vian.....	Coup de feu avec intention de meurtre.....	Montréal.
E. D. David.....	Détournement.....	"
T. H. Laurin.....	Larcin et recel.....	"
F. Vaillancourt.....	Larcin.....	"
Joseph Prévost.....	".....	"
Alphonse Lavigne.....	Faux prétextes.....	Richelieu.
Thomas Curran.....	Vol de cheval.....	Bedford.
Norman Fosberry.....	".....	"
Thomas O'Brien.....	Parjure.....	Montréal.
John Atkinson.....	Larcin.....	Québec.
Alfred Tessier.....	".....	"
J. Coleman.....	" et recel.....	Montréal.
J. McGuiley.....	Recel d'objets volés.....	"

TABLEAU du mouvement des détenus du pénitencier de St. Vincent de Paul depuis minuit le 1er janvier jusqu'à minuit le 31 décembre 1874.

Description.	Hommes	Femmes	Total.	Hommes	Femmes	Total.
Réstant à minuit le 31 décembre 1873.....				122		122
Des prisons des comtés.....	104	2	106			
De l'école de réforme, Montréal.....	3		3	107	2	109
Libérés à l'expiration de leur peine.....	39			229	2	231
Pardonnés.....	6					
Envoyés au pénitencier de Kingston.....		2				
Envoyés à l'école de réforme de Sherbrooke..	2					
Evadés.....	3			50	2	52
Restant à minuit, le 31 décembre, 1874.....				179		179

ETAT des rémissions de peine gagnées par les détenus sortis du pénitencier de St. Vincent de Paul durant l'année 1874.

Dix détenus ayant gagné une moyenne de.....	57½ days
Onze do do.....	77½ "
Huit do do.....	135 "
Quatre do do.....	173½ "
Deux do do.....	212½ "
Cinq do do.....	250½ "
Minimum de jours gagnés.....	57½
Maximum do.....	250½
Nombre de détenus déchargés (non compris ceux qui ont été pardonnés).....	45
do ceux ayant obtenu rémission.....	40

TABLEAU montrant le nombre des détenus reçus de chaque district.

District.	Hommes	Femmes	Total.
Montréal.....	75	2	
Rimouski.....	1		
Bedford.....	7		
Québec.....	13		
Terrebonne.....	2		
Arthabaska.....	4		
St. Hyacinthe.....	1		
St. François.....	1		
Gaspé.....	1		
Trois-Rivières.....	1		
Richelieu.....	1		
	107	2	109



**ETAT du nombre de détenus employés dans les différents départements du pénitencier de St. Vincent de Paul, le 31 décembre 1874; et du nombre de jours de travail pendant l'année.**

Département.	Hommes	Jours.	Observations.
Taillleurs de pierre.....	20	1,549	20 hommes (en moyenne) ont été employés durant 84 jours à creuser le canal et poser les tuyaux. 5 hommes ont été employés pendant 72 jours à faire de la brique.
Maçons.....	4	1,300	
Employés aux carrières .....	12	532	
Journaliers.....	10	1,830	
Charpentiers.....	18	5,490	
Taillleurs.....	18	3,320	
Forgerons.....	8	2,157	
Cordonniers.....	15	4,575	
Boulangers.....	3	1,005	
Cour au bois.....	10	2,520	
Buanderie.....	3	915	
Ecurie.....	2	730	
Ferme.....	4	576	
Cuisine.....	6	2,190	
Malades.....	45	818	
Hôpital.....	1	365	
	179	29,872	

**RAPPORT DU PRÉFET DU PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1874.**

PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL,  
31 décembre 1874.

MM. King, Prieur et Moylan,  
Directeurs des Pénitenciers.

MESSIEURS.—Le temps est pour moi arrivé de vous soumettre mon rapport comme préfet de cette institution, concernant son administration, pour l'année qui vient de s'écouler.

Je suis heureux d'avoir à constater dans ce rapport un amendement tout-à-fait notable dans la conduite morale des prisonniers, quoique le chiffre de la population ait été dans le cours de l'année considérablement élevé.

Ce chiffre s'est singulièrement accru, surtout depuis le mois d'avril dernier. Le nombre de prisonniers a été tel qu'il m'a fallu, comme vous avez pu l'observer, en mettre coucher un certain nombre dans les corridors, pendant plusieurs mois.

Vers la fin de l'année le nombre de prisonniers augmentant toujours et craignant des accidents dans le cours de la nuit, je décidai d'en mettre coucher trois ensemble dans les plus grandes cellules, en ayant soin toutefois de choisir ceux dans lesquels j'avais plus de confiance.

Nonobstant tous les désavantages qui doivent tout naturellement découler d'un état de choses semblable, j'éprouve beaucoup de plaisir à dire que l'ordre et la discipline n'en ont nullement souffert. Je dois m'empresser d'ajouter que je donnai comme de raison des ordres aux officiers d'être plus actifs que jamais et d'être de plus constamment sur l'alerte.

Il m'est agréable d'ajouter que malgré une population prisonnière excédant de beaucoup celle de l'année dernière, les punitions cette année sont à un chiffre comparativement beaucoup plus bas que celui constaté dans mon dernier rapport.

Un certain nombre de prisonniers rapportés ont été amenés devant moi pour être reprimandés.

J'ai pour principe que la douceur et l'appel aux sentiments, en tant que la chose peut se concilier avec le respect dû à l'ordre et à la discipline, sont très-souvent, sinon toujours, le meilleur moyen d'arriver à faire comprendre aux pauvres malheureux détenus qu'il est dans leur intérêt, comme dans celui de l'institution de se soumettre docilement aux règles et règlements établis.

Ce qui précède établit d'une manière évidente que les punitions corporelles infligées n'ont été employées qu'après avoir épuisé tous les autres moyens.

L'état sanitaire de l'institution, comme le constate le rapport des médecins, a été tout-à-fait satisfaisant ; il n'y a pas eu un seul décès à enregistrer dans le cours de l'année.

Les conditions hygiéniques de l'établissement sont, à peu d'exceptions près, dans le même état que celui de l'an dernier.

L'école a été fréquentée, à l'ordinaire, par un grand nombre de détenus, dont beaucoup ont fait des progrès assez remarquables.

Dans le cours de l'été et de l'automne on a commencé de nouveau la construction de l'aqueduc, dont le contrat a été donné à M. W. Clendinning, de Montréal, sous la direction de M. Arnoldi, du département des Travaux Publics.

Les détenus ont été employés à creuser les canaux nécessaires, poser les tuyaux sur une étendue assez considérable, etc. Ces travaux ont été parfaitement exécutés.

Le pénitencier possède donc aujourd'hui un aqueduc qui fonctionne très bien et peut en un certain temps de l'année fournir à l'institution une immense quantité d'eau.

D'autres travaux d'un autre genre ont aussi requis le travail d'un bon nombre de détenus depuis pour ainsi dire le mois d'avril jusqu'au mois de novembre.

Ces derniers ouvrages ont nécessité pendant plusieurs mois la sortie, tous les matins en dehors des murs, d'un grand nombre de prisonniers, dont le chiffre a été très souvent porté de 40 à 60.

Je dois noter que pendant l'exécution de quelques-uns de ces ouvrages, offrant à certaines heures de la journée des dangers pour les prisonniers (miner, etc., etc.) aucun accident sérieux n'est arrivé.

Vers la fin de ce mois je reçus ordre du département de la Justice d'avoir à faire des préparatifs pour la translation de 56 prisonniers de ce pénitencier à celui de Kingston.

Au moment où je fais ce rapport, tous les préparatifs sont faits, et je n'attends plus que l'ordre du départ, qui devra avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain.

Comme j'ai déjà eu occasion de l'observer, l'établissement actuel, qui a nom de pénitencier, est certainement loin de répondre aux besoins d'un pénitencier bien organisé. Avec la meilleure volonté du monde et malgré toute l'activité et l'énergie que l'on peut déployer ici, il est impossible d'arriver à un résultat d'administration aussi satisfaisant que celui que je remarque ailleurs.

Tous les jours, les efforts que je fais dans le sens d'une administration économique et d'une discipline bien entendue viennent se briser contre des obstacles nouveaux, naissant du besoin immédiat de bâtiments pouvant répondre au but que l'on se proposait lors de la conversion de cette bâtisse en pénitencier.

A part le défaut de bâtisses que je signale, tout manque en dehors ici, insuffisance de la hauteur des murs, défaut de murs devant la bâtisse, vis-à-vis le chemin public, qui n'est éloigné que de quelques pieds, pour ainsi dire. Aussi ai-je vu avec plaisir la visite des architectes du gouvernement (du département des Travaux Publics) à cette institution, faite dans le but de prendre les mesures nécessaires à la préparation de plans que l'on se propose de faire sous peu pour la construction d'édifices, dont la nécessité se fait vivement sentir, et qui auraient dû être faits dès le commencement.

J'ai comme toujours, autant que possible, dirigé mon attention du côté de l'économie dans tous les départements de l'institution, sans cependant nuire à son service général,

Comme dans mon dernier rapport, je ne dis rien des revenus, attendu qu'ils sont nuls ou à peu près.

Pour quiconque connaît la position de ce pénitencier, il lui sera facile de se convaincre que quoique l'on fasse, la question financière sera toujours un chapitre contre l'administration de cet établissement. Son isolement, sa distance des grands centres, la difficulté des communications sont toujours des causes indispensables de dépenses considérables encourues pour le transport des matériaux nécessaires à l'alimentation des ateliers comme de l'institution en général.

Ces désavantages, quels que soient les remèdes qu'on pourrait y apporter, en feront incontestablement une institution qui, comparée à ses institutions sœurs, sera toujours considérée comme une forte charge au pays.

Pour des raisons de santé j'ai obtenu de l'honorable ministre de la Justice, vers la fin de l'été, un congé d'absence d'un mois, pendant lequel M. le directeur Prieur a pris la direction de l'établissement.

Je ne puis terminer ce rapport sans offrir à tous les officiers du pénitencier mes remerciements pour leur aide dans l'accomplissement des devoirs ardues et difficiles attachés à la position de chef de cette institution.

F. Z. TASSE,

Préfet du pénitencier de St. Vincent de Paul, P. Q.

## RAPPORT DES MÉDECINS.

PÉNITENCIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

16 janvier 1875.

A Messieurs les directeurs des Pénitenciers du Canada.

MESSIEURS,—Nous avons l'honneur de vous transmettre pour votre information notre second rapport annuel sur l'état sanitaire du pénitencier de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 décembre 1874.

Durant l'année qui vient de s'écouler, l'état sanitaire de cette institution a été très satisfaisant.

A l'exception d'un seul cas de fièvre typhoïde, toutes les maladies qui y ont été traitées, n'étaient d'aucune nature contagieuse.

Quoiqu'une épidémie de variole ait régné avec beaucoup d'intensité dans la paroisse de St. Vincent de Paul, et qu'elle ait fait malheureusement plusieurs victimes, l'institution en a été heureusement préservée.

Nonobstant les divergences d'opinions, qui existent parmi un certain nombre de médecins distingués sur l'efficacité du vaccin, comme préservatif contre la variole, nous avons cru devoir vacciner tous les détenus, qui déjà n'avaient pas été atteints de cette hideuse maladie.

Nous sommes heureux de voir que l'encombrement qui existait depuis plusieurs mois dans cette institution et qui pouvait devenir une cause de maladie, a cessé, par le transfert de 56 prisonniers au pénitencier de Kingston.

Nous avons visité à différentes reprises tous les ateliers et nous les avons trouvés bien aérés, toujours très propres et bien entretenus.

Nous avons le plaisir d'ajouter que depuis notre dernier rapport nous n'avons à enregistrer aucun décès, et que de plus aucun accident sérieux n'est arrivé dans l'institution, quoique les détenus aient été occupés dans le cours de l'automne dernier à des travaux qui, lorsqu'il y a négligence, peuvent amener des accidents très graves, par exemple, lorsque pour creuser le canal, qui devait conduire l'eau de la rivière au pénitencier, il a fallu miner le roc à une profondeur considérable. Le tableau ci-annexé et préparé avec soin par l'infirmier démontre le nombre de malades traités tant à l'infirmierie que dans les cellules, outre un grand nombre de maladies légères, pour lesquelles chaque jour des remèdes ont été prescrits.

---

En terminant ce rapport, nous croyons devoir dire que nous sommes très satisfaits de la manière avec laquelle M. McDermoth (le gardien de l'hôpital) remplit ses fonctions, et de plus nous remercions M. le préfet pour son empressement à nous aider dans l'accomplissement de nos devoirs.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs,  
Votre humbles serviteurs,  
J. PRATT,  
J. T. POMINVILLE,

Médecins-conjoints du pénitencier de St. Vincent de Paul.  
Aux Directeurs des Pénitenciers,  
MM. King, Prieur et Moylan.

RAPPORT ANNUEL des maladies traitées à l'hôpital et dans les cellules du pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année expirée le 31 déc. 1875.

Maladies.	Restant.	Admis.	Libérés.	Restant.
Abcès .....		5	5	
Asthme .....		1	1	
Anthrax.....		1	1	
Bronchite.....		18	17	1
Bronchite, chronique.....		4	4	
Cardialgie.....		6	6	
Consomption.....	1	2	3	
Contusion.....		14	14	
Constipation.....		8	8	
Colique.....		19	19	
Cystite.....		1		1
Diarrhée.....		51	51	
Dysenterie.....		8	8	
Dyspepsie.....		3	3	
Dysurie.....		2	2	
Epistaxis.....		2	2	
Epilepsie.....		2	2	
Erysipèle.....		2	2	
Fébricule.....		8	6	2
Fièvre, Typhoïde.....		1	1	
Furoncles.....		11	11	
Gonorrhée.....		7	7	
Hemoptysie.....		6	6	
Hémorroïdes.....		6	6	
Hydrocèle.....		1	1	
Hernie inguinale.....		2	2	
Lumbago.....		33	33	
Néphrite.....		1	1	
Nevralgie.....		5	5	
Nyctalopie.....		1	1	
Ophthalmie.....		14	14	
Orchite.....		3	3	
Otitie.....		2	2	
Eruption papillaire.....		5	5	
Parotite.....		3	3	
Paralyse.....		1	1	
Phimosie.....		1	1	
Pleurodynie.....		18	18	
Prurigo.....		1	1	
Pyrosis.....		7	7	
Rheumatisme.....	1	5	5	1
Dartre.....		3	3	
Sciatique.....		2	2	
Spermatorrhée.....		6	6	
Entorse.....		7	7	
Synovite.....		1	1	
Syphilis, secondaire.....		8	8	
Tonsillite.....		12		12
Ulcères.....		4	3	1
Varice.....		2	2	
Vers.....		5	5	
Blessures.....		9	9	
Debilité.....	1		1	
	3	350	347	6

J. PRATT,  
J. T. POMINVILLE,  
*Médecins-conjoints.*

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

PÉNITENCIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

ST. VINCENT DE PAUL, 31 décembre 1874.

MESSIEURS,—Dans mon rapport pour cette partie de l'année dernière écoulée depuis l'ouverture de cette institution, je disais que dix-neuf détenus protestants transférés du pénitencier de Kingston avaient commencé à recevoir mes services de pasteur. Au commencement de l'année, il s'en trouvait encore sept de placés sous mes soins, dont quatre m'ont laissé pendant l'année, mais comme il y en a un qui, après avoir été libéré l'an dernier, a été ré-incarcéré cette année, il en reste quatre sur ce premier nombre de dix-neuf dans l'institution.

Le nombre des détenus cette année est comme suit :

Détenus au commencement de l'année.....	14
“ Admis pendant l'année.....	24
	—
	38
	—
“ libérés.....	5
“ graciés.....	1
“ transférés au chapelain catholique.....	2
“ transférés à Sherbrooke.....	2
	—
	10
	—
“ restant à la fin de l'année.....	28

Ces vingt-huit détenus sont des pays suivants :

Angleterre.....	7
Pays de Galles.....	1
Ecosse.....	3
Irlande.....	1
Province de Québec.....	8
Province d'Ontario.....	2
Ile du Prince-Edouard.....	1
Nouvelle-Ecosse.....	1
Etats-Unis.....	3
Allemagne.....	1

## DURÉE DES SENTENCES.

Sept ans.....	2
Cinq ans.....	4
Trois ans.....	9
Deux ans.....	13

## CROYANCES RELIGIEUSES.

Eglises d'Angleterre.....	15
Presbytériens.....	6
Méthodistes.....	5
Chrétiens de la seconde Venue.....	1
Congrégationalistes.....	1

Les exercices religieux ont lieu les dimanches au milieu de l'attention la plus marquée du plus profond recueillement et de la plus grande dévotion ; et on peut en dire autant pour les offices de la semaine. Ces exercices auront beaucoup plus de solennité, lorsque la chapelle possèdera un sanctuaire, un lutrin, une

chaire, etc., ainsi qu'une sacristie. Grâce à l'obligeance de l'évêque métropolitain, j'ai reçu des livres convenables pour les exercices religieux ; et j'ai l'espérance que l'on nous donnera un orgue, qui contribuera encore à donner plus d'attrait aux exercices du culte religieux.

Les détenus lisent avec avidité les livres que renferme la bibliothèque ; les ouvrages d'imagination, cependant, sont les plus recherchés. Assujétis à une circulation, qui donne lieu nécessairement à beaucoup d'avaries sous les circonstances, ces livres se détériorent très-promptement ; mais je suis d'avis qu'une collection complète d'ouvrages intéressants fait assurer la tranquillité et la bonne conduite des détenus plus que ne pourrait le faire de toute autre manière une somme dix fois plus considérable que celle que l'on consacre pour cet objet.

L'instruction des détenus, placés sous les soins de MM. Mackay et Maher pour apprendre l'anglais, continue à donner des résultats très-satisfaisants. Bien des heures, qui souvent se passent en occupation frivoles, seraient employées d'une manière avantageuse pour bon nombre de détenus, si on leur donnait seulement les moyens de pouvoir étudier en particulier dans leurs cellules.

Après une expérience de seize années acquise dans les affaires qui se rattachent à l'administration des pénitenciers, je crois que l'on peut me permettre d'exprimer une conviction que j'entretiens depuis longtemps, c'est que la translation des détenus de la régie spirituelle de l'un des chapelains sous celle d'un autre est souvent accompagnée de conséquences fâcheuses et qu'elle est nuisible à ces sentiments de bonne entente qui doivent exister entre tous ceux qui se trouvent dans le pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs

Votre très-obéissant et très-humble serviteur,

JOHN ALLAN.

Aux Directeurs des Pénitenciers  
du Canada.

## RAPPORT ANNUEL DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

PÉNITENCIER DE ST. VINCENT DE PAUL.

31 Décembre, 1874.

A MM. les Directeurs des Pénitenciers, etc., etc.

MESSIEURS,—Depuis mon dernier rapport annuel, les choses ont marché au pénitencier de St. Vincent de Paul d'une manière satisfaisante. La routine journalière de la vie de prison n'a été brisée par aucun événement bien digne de remarque. Aussi mon rapport devra-t-il se ressentir de cette monotonie, qui est un des caractères distinctifs de tout établissement du genre de celui sur lequel j'ai à vous entretenir. Toutefois nous avons eu quelquefois des jours de fête, dont le souvenir fera époque dans la vie des détenus, qui ont laissé dans leurs cœurs des empreintes durables et salutaires.

La visite de Sa Grandeur Monseigneur E. C. Favre, le 15 février dernier, a été une époque remarquable entre toutes. Monseigneur voulut bien venir passer et officier lui-même aux offices du matin et du soir. Les détenus avaient demandé eux-mêmes à orner la chapelle, afin de recevoir le plus dignement possible leur hôte distingué. Quinze détenus reçurent le sacrement de confirmation, un plus grand nombre s'approcha de la sainte communion, et tous reçurent de la bouche de l'évêque les conseils les plus sages et les plus paternels.

Un autre bienfait de la visite de l'évêque a été l'enrôlement d'un bon nombre d'officiers du pénitencier dans la société de tempérance. Je regarde ce résultat comme très-important pour le bien de l'institution et des officiers eux-mêmes, l'usage de la boisson ayant quelquefois amené des conséquences regrettables et préjudiciables au bon ordre de l'établissement. Mon désir serait que tous fussent strictement tempérants, en dehors comme en dedans des murs du pénitencier.

Les excès qui peuvent quelques fois se commettre en dehors de l'établissement,

finissent presque toujours par être connus des détenus. Et puis, nous l'avons déjà dit, et nous tenons à le répéter, la moralisation des détenus repose en grande partie sur le personnel administratif, qui doit enseigner la vertu, par ses exemples encore plus que par ses paroles.

Pour être un bon officier des pénitenciers, il faut, pour ainsi dire, une vocation. Il nous faut des hommes qui comprennent qu'ils ont des devoirs à remplir, moins envers l'administration qui les paie, qu'envers leur conscience qui les dirige; qui sachent allier l'esprit de charité avec l'esprit de justice.

Autant nous reconnaissons les salutaires effets des conseils paternels et des douces exhortations de l'aumônier, autant nous estimons nécessaires l'activité, la prudence, la charité et les bons exemples des différents officiers, pour pourvoir à la réforme et la moralisation des détenus. Continuellement en rapport avec les prisonniers, les gardiens, s'ils ont du tact et de la vertu, sauront mieux que personne se poser en intermédiaires, pour rendre faciles le repentir et le retour au bien. Nous insistons vivement, sur ce point, parce que nous sommes persuadé que du choix du personnel des pénitenciers dépend entièrement le succès que la société est en droit d'attendre de semblables institutions.

À l'occasion de la visite de l'évêque, j'ai inauguré la sacristie attenante à la chapelle. Cet appartement, dont j'avais absolument besoin pour mon propre usage, fournit encore aux familles des officiers catholiques ne parlant pas le français, l'avantage d'assister le dimanche aux offices du pénitencier, et de recevoir dans leur langue les instructions dont ils étaient privés auparavant.

Je ne puis passer sous silence la visite d'un autre personnage distingué. Le 8 mai dernier, Sa Grâce Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface, sur l'invitation qui lui avait été faite, se rendit au pénitencier, et présida l'exercice du mois de Marie. Sa Grâce parla aux détenus dans les deux langues, donna la bénédiction du St. Sacrement et se retira en félicitant les autorités du pénitencier sur la bonne tenue des prisonniers et la manière édifiante dont ils se tenaient à la chapelle.

Le 27 du même mois, Mgr. Fabre visita de nouveau le pénitencier, et comme la première fois exprima sa satisfaction non-seulement aux autorités du pénitencier, mais encore aux détenus eux-mêmes.

Plus je connais ceux auprès desquels je suis appelé à exercer le ministère, plus je me convaincs que leur conversion est chose difficile. L'atmosphère du pénitencier a quelque chose qui tue l'énergie des cœurs, engourdit le sens moral et fait perdre le respect pour soi-même, qui est un si puissant levier pour le bien. L'homme comparativement honnête s'habitue peu à peu au contact et à la société des scélérats de la pire espèce, et devient bientôt leur émule et leur complice. Rarement les méchants deviennent vertueux au contact des bons, presque toujours les bons deviennent méchants au contact des scélérats. Il en est des choses morales comme des choses physiques: un pestiféré répand la contagion sur ceux qui l'entourent, et souvent en dépit des plus sévères précautions.

Ceci soit dit pour ceux qui croient qu'il suffit de parquer des criminels dans un lieu quelconque, et de les soumettre à des règlements plus ou moins sévères pour en faire des honnêtes gens. Une chose a manqué à tous ces criminels, que la société se voit forcée de rejeter de son sein, et cette chose, c'est la connaissance de Dieu et des devoirs qu'il impose. Avant tout il faut remplir le vide laissé dans l'âme par l'absence de cette science, sans laquelle l'homme ne sera jamais qu'un fantôme de vertu. Or pour faire pénétrer dans le cœur cette connaissance pratique de ses devoirs envers Dieu, et par contre envers la société, pour en déraciner les vices et les passions, qui ont été jusqu'ici le mobile de ses actions, il faut plus que des règlements et des lois pénales, il faut l'enseignement de l'Évangile; il faut cette science que St. Paul met au-dessus de toutes les sciences, la science de Jésus-Christ.

Cette science s'enseigne par la parole et par l'exemple. Le prêtre est chargé par état de donner ce double enseignement: à l'autel, dans la chaire, au confessionnal; partout et toujours il doit s'efforcer de ramener les méchants dans la voie du bien, de fortifier les faibles, de soutenir les bons. Mais le prêtre ne peut souvent que jeter la bonne semence dans l'âme; son action immédiate n'est pas continue. L'enseigne-



ment de l'autel, de la chaire, du confessionnal doit avoir son complément dans l'atelier, dans la cellule, partout, et cela de la part de ceux auxquels la société a confié la garde aussi bien que l'amélioration des criminels. Tous les employés d'un pénitencier doivent être plus ou moins apôtres, sinon par la parole, du moins par l'exemple. Ils doivent être des modèles de toutes les vertus pour ceux qu'ils sont chargés de réformer.

L'intempérance, voilà pour les trois quarts au moins des détenus, la source première de leurs malheurs. Ce vice a entraîné après lui ses conséquences ordinaires : la fréquentation des tavernes, des maisons de jeu, des mauvais lieux, les rixes, les querelles, les vols ; jusqu'à ce qu'enfin quelque crime considérable ait fait tomber sous la main de la justice des hommes qui, s'ils eussent été sobres, n'auraient probablement jamais commis les fautes qui les ont conduits au pénitencier. Aussi, regardons-nous comme un grand bienfait, le travail qui se fait actuellement dans la Puissance et ailleurs, pour détruire le vice hideux de l'intempérance. Que l'on fasse disparaître l'ivrognerie, et on verra diminuer bientôt le nombre de ceux qui encombrant nos prisons et nos pénitenciers. Toutefois ce sera une tâche difficile d'arriver à aucun résultat sérieux, aussi longtemps que le pays, nos grandes villes surtout, regorgeront de ces lieux, où vont s'engloutir la paix, l'honneur, la moralité, aussi bien que le pain de tant de malheureux. Une législation et des règlements de police plus sévères contre ceux qui spéculent ainsi sur l'imprévoyance et les passions humaines, seraient absolument nécessaires pour aider à faire disparaître une des plaies les plus hideuses de notre société. Les prédicateurs de l'Évangile font noblement leur part ; que la société vienne à leur secours et les effets les plus consolants ne se feront pas longtemps attendre.

L'origine du système suivi dans nos pénitenciers et communément appelé "système d'Auburn," à cause d'une prison bâtie dans un endroit de ce nom, dans l'État de New-York, et dans laquelle on introduisit le travail en commun, mais en silence, pendant le jour, et la séparation complète durant la nuit, remonte à une époque bien antérieure à la construction de la prison d'Auburn. Le pape Clément XI avait introduit ce genre de prison à Rome en 1764, et en 1775, la maison de force de Ghent, en Belgique, adopta le même régime. On peut dire qu'aujourd'hui ce système a prévalu dans presque tous les pays où l'on s'est sérieusement occupé de la réforme des prisons. Le système solitaire ou de "Philadelphie," comme on l'appelle, tend à disparaître même aux États-Unis, où il a pris naissance.

Pour que le travail en commun, l'assistance aux classes, la réunion à l'hôpital, etc., etc., n'offrent pas de dangers pour le maintien de l'ordre, pour qu'ils ne soient pas une occasion de démoralisation pour les détenus, il faut une surveillance active et intelligente. Cette surveillance est le point capital pour la réussite d'un système excellent en soi, mais dont les avantages dépendent surtout de la capacité, du zèle et de l'intelligence de ceux qui sont appelés à le faire fonctionner. Aussi, serait-il à désirer que la question d'argent ne fut pas trop mise en ligne de compte, quand il s'agit de se procurer les services d'hommes vraiment compétents. Un officier incapable est toujours payé trop cher, tandis qu'un homme habile et intelligent rendra des services qui ne seront jamais trop payés. Aucune considération étrangère, mais le mérite seul, devrait être le mobile du choix que le gouvernement est appelé à faire pour cette partie de l'administration du pays. Dans ces conditions on pourra plus aisément se procurer le co-opération d'hommes spéciaux, et dont les services seront vraiment avantageux au pays. Dans quelques pénitenciers des États-Unis, nous voyons par les rapports que nous avons sous les yeux, que les salaires des officiers subalternes sont trois ou quatre fois plus élevés que dans notre propre pénitencier. Rien de surprenant que l'on puisse, sous de telles circonstances, avoir des employés qui fassent honneur à leur position, et maintiennent la haute réputation des établissements qu'ils ont tant d'intérêt à bien servir.

Une autre cause propre à entraver sérieusement le progrès moral de l'institution est l'encombrement des détenus. Il y a au pénitencier un tiers au moins plus de détenus que l'établissement peut convenablement en loger. De là, la nécessité d'enfermer plusieurs détenus dans la même cellule. Il suffit de mentionner ce fait, devenu une nécessité, pour faire comprendre le besoin absolu de remédier au plutôt à un

ordre de choses, qui ne peut durer longtemps sans amener les plus tristes conséquences. Les lois les plus élémentaires de la morale font comprendre le danger de perversion qui doit nécessairement se trouver dans cet entassement d'hommes, pour plusieurs desquels les noms de vertu et de vice ont perdu leur signification. Ceux qui n'ont pas la pratique des prisons, ne peuvent pas toujours comprendre combien est important que tout soit calculé avec tact et précision, si l'on veut arriver à un succès véritable, même dans l'ordre moral. Les détenus sont plus ou moins enfants, un rien les irrite, les rend intractables, comme aussi peu de chose pourra les satisfaire. Une douce réprimande aura sur certains caractères plus d'effet que les plus durs châtimens. Plus d'une fois à notre connaissance des châtimens ont été évités, des mécontentemens apaisés par le seul fait d'une réprimande donnée privément à ceux qui avaient enfreint les règles de l'institution. Aussi je constate avec plaisir que les punitions un peu sévères sont devenues rares, grâce au moyen dont je viens de parler, et dont l'autorité s'est servie avec le plus grand succès.

Maintenant, quant à l'amélioration morale des détenus, je puis dire, sans crainte de me tromper, que sous ce rapport le pénitencier de St. Vincent de Paul, peut être avantageusement comparé avec n'importe quel pénitencier. Sans être aussi précis que certains officiels, qui pèsent et mesurent l'amélioration des prisonniers d'après le nombre de pages qu'ils ont lues dans l'année, le nombre de cérémonies religieuses auxquelles ils ont assisté ou la fréquence des entretiens qu'ils ont eus avec les chapelains, je suis certain que pour un bon nombre de nos détenus, l'amélioration morale et religieux a été considérable. Les moyens de devenir meilleurs leur sont abondamment fournis. Tout mon temps est donné à l'œuvre, dont je suis chargé, et quoique je ne réussisse pas toujours au gré de mes desirs, et que quelques-uns restent sourds aux exhortations, qui leur sont adressées, je me console en pensant que bon nombre devront leur retour à la vertu aux soins religieux et aux instructions qui leur sont donnés au pénitencier.

Comme l'année dernière, j'ai ordinairement visité le pénitencier deux fois par jour, le matin à l'heure de la prière, et le midi à l'heure de l'école. Le progrès dans l'enseignement a été satisfaisant. Bon nombre ont appris à lire et à écrire, qui ne savaient absolument rien à leur arrivée au pénitencier. Tous ceux qui savent lire prennent des livres à la bibliothèque, et se livrent avec avidité à la lecture dans les temps où ils ne sont pas occupés au travail. Pour plusieurs la privation d'un livre de lecture serait un grand châtimement. Il nous faudrait encore, pour satisfaire aux besoins des détenus quelques centaines de nouveaux volumes, car plusieurs ont déjà lu tous les livres que nous avons actuellement; ils sont obligés de lire une seconde fois les mêmes ouvrages, ce qui enlève une grande partie de l'intérêt qu'ils trouvent dans un exercice si propre à leur faire trouver moins longues et moins insupportables les longues heures d'isolement, pendant lesquelles ils sont enfermés dans leurs cellules.

Le nombre des détenus enfermés au pénitencier était de 122 le 31 décembre dernier; sur ce nombre 120 étaient catholiques. Cette année, à la même date, il en renfermait en tout 179 détenus, dont 151 catholiques, auxquels j'ai dû donner les soins de mon ministère. C'est justice de dire que toujours, j'ai rencontré de la part de tous de la bienveillance et de la bonne volonté dans les rapports fréquents, que j'ai dû entretenir privément ou publiquement avec ceux dont le soin spirituel m'est confié. La conduite à la chapelle a toujours été très satisfaisante, et les étrangers, soit prêtres ou laïques, qui ont assisté de temps en temps à nos offices religieux, ont été très édifiés, soit de la pompe de nos cérémonies religieuses, soit de la bonne tenue des prisonniers à la chapelle. Comme l'année dernière, mes rapports avec les officiers du pénitencier ont toujours été marqués au coin de la plus grande bienveillance. Tous, sans distinction de croyance ou de nationalité, m'ont témoigné la plus grande sympathie, et ont contribué par leur bonne volonté à rendre plus efficaces pour les détenus, et plus agréables pour moi, les devoirs quelques fois assez difficiles de ma charge. A tous j'offre l'expression de ma plus sincère gratitude, et promets de faire en sorte de rendre de plus en plus intimes les liens qui doivent unir tous les officiers d'une institution comme celle où nous travaillons tous à faire le bien, chacun dans la sphère qui nous est propre.

La marque de haute bienveillance que l'honorable ministre de la Justice a bien voulu témoigner envers le pénitencier de St. Vincent de Paul, en venant lui-même visiter cette institution dans le courant de l'automne dernier, est une preuve frappante de l'intérêt qu'il porte au bon fonctionnement de notre pénitencier. Espérons que cette démarche de l'honorable ministre aura pour effet d'encourager tout le monde à travailler avec plus d'ardeur que jamais au bien des malheureux auxquels le gouvernement porte un si vif intérêt.

Enfin, messieurs, je dois en terminant, vous offrir à vous-mêmes mes plus sincères remerciements pour votre bienveillance à mon égard. Comme par le passé je n'ai qu'à me féliciter de la courtoisie et des égards, que j'ai toujours rencontrés de votre part dans mes rapports avec votre bureau.

Je m'efforcerai de mériter à l'avenir la même confiance et la même estime que vous avez bien voulu me témoigner par le passé.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Avec la plus parfaite considération, etc., etc.

L'aumônier catholique,

JOS. U. LECLERC, Ptre.

Pénitencier de St. Vincent de Paul, }  
31 décembre 1874. }

**MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans le département de la cor-  
donnerie durant l'année 1874.**

Description.	Quantité.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
Pour les détenus :—		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Bottines dites "Congress".....	36 prs.	72 41	39 91	112 32
Pantoufles.....	62 "	38 30	19 18	57 48
Bottes.....	29 "	55 61	27 26	82 87
Demi-bottines.....	239 "	384 56	155 51	540 07
Courroies.....	64 "	18 62	6 66	25 28
Mitaines.....	191 "	56 63	21 82	78 45
Bretelles.....	50 "	6 10	1 88	7 98
Réparations.....	527 "	109 43	136 70	246 13
Pour la ferme :—				
Harnais réparés.....	15 att.	8 42	6 38	14 80
Pour le pénitencier :—				
Bottes (pour les gardiens).....	29 prs.	102 34	36 51	138 85
Demi-bottines do.....	6 "	17 46	8 80	26 26
Bottines dites "Congress" do.....	23 "	66 65	32 46	99 11
Fourreaux de pistolets.....	6	1 14	1 60	2 74
Pour les employés :—				
Bottines dites "Congress," pour les femmes...	22 prs.	26 85	8 51	35 36
Demi-bottines.....	18 "	23 04	7 54	30 58
Pantoufles.....	95 "	51 12	26 17	77 29
Demi-bottines, pour les enfants.....	68 "	60 45	26 61	87 06
Bottes do.....	5 "	7 22	2 48	9 70
Pour les pratiques :—				
Bottines dites "Congress," pour les hommes...	27 "	57 40	20 67	78 07
Bottes, pour les hommes.....	9 "	19 24	8 09	27 33
Souliers, do.....	17 "	19 46	9 89	29 35
Réparations, do.....	116 "	22 50	23 71	46 21
		\$1,224 95	\$628 34	\$1,853 29

**ETAT du revenu et de la dépense de la ferme du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 31 décembre 1874.**

Dt.

Av.

	\$	cts.	\$	cts.		\$	cts.	\$	cts.
Instruments.....					Récolte de choux, 5,500				
Trav. de chev. sur la ferme, 400 jrs. à	1	50	600	00	à.....	0	10	550	00
Porcs nour. des déchets de la table.			150	00	Récolte de pommes de				
Travail des détenus sur la ferme,					terre, 700 minots à...	0	60	420	00
672 jours à.....	0	40	268	80	Lard, pesé 3,021 lbs.				
Travail des chevaux pour voyages					à.....	10	00	302	10
de ville, etc., 386 jours à.....	1	50	579	00	Avoine, 500 minots à...	0	60	300	00
Travail des chevaux pour voyages					Lait, 1,661 gallons à...	0	20	332	20
de bois et eau, 375 jours à.....	1	50	562	50	Pâturage.....			65	00
Travail des chevaux pour voyages					4 veaux.....			15	00
de la carrière, 772 jours à.....	1	50	1,158	00					
Travail des chevaux pour voyages									
de glaise (briques), 80 jours à...	1	50	120	00					
Travail des chevaux pour voyages									
de bois de sciage, 126 jours à.....	1	50	189	00					
			2,662	30				\$1,987	30
Pommes de terre ensem., 90 mts. à	0	50	45	00					
Avoine ensencée, 100 do	0	50	50	00					
Choux plantés, 6,000 à.....	3	00	18	00					
			\$113	00					

**TABLEAU annuel de l'ouvrage fait dans l'atelier des tailleurs du pénitencier de St. Vincent-de-Paul, en 1874.**

Description.	Quantités.	Valeur de l'étoffe.	Coût de l'ouvrage.	Total.
<b>Vêtements d'hiver des officiers :—</b>		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Grands pardessus.....	4	51 56	4 00	55 56
Pardessus.....	40	473 64	40 00	513 64
Habits courts.....	34	371 62	34 00	405 62
Gilets de draps de castor.....	38	205 20	19 00	224 20
Pantalons d'étoffe croisée écossaise.....	38	196 84	19 00	215 84
		\$1,298 86	\$116 00	\$1,414 86
<b>Vêtements d'été des officiers :—</b>				
Surtouts de toilette.....	31	529 17	46 50	575 67
Surtouts do d'étoffe croisée grise d'Ecosse.	35	236 60	35 00	271 60
Surtouts do do d'Ecosse.....	38	277 40	38 00	315 40
Gilets de drap noir.....	40	100 00	20 00	120 00
do do.....	34	110 50	17 00	127 50
Gilets d'étoffe grise croisée d'Ecosse.....	35	58 10	17 50	75 60
Pantalons do do.....	35	115 15	17 50	132 65
do d'étoffe do.....	38	144 40	19 00	163 40
Façon et raccommodage de vêtements.....		20 26	17 98	38 24
		\$1,591 58	\$228 48	\$1,820 06
<b>Vêtements donnés aux détenus libérés :—</b>				
Blouses d'étoffe croisée d'Ecosse et de castor.....	42	210 00	42 00	252 00
Gilets do do.....	41	73 80	20 50	94 30
Pantalons do do.....	41	123 00	20 50	143 50
Chemises de flanelle.....	26	45 50	6 50	52 00
Caleçons do.....	28	35 00	7 00	42 00
		\$487 30	\$96 50	\$583 80

TABLEAU ANNUEL de l'ouvrage fait dans l'atelier des tailleurs du Pénitencier de St. Vincent de Paul, en 1874.—*Suite.*

Description.	Quantités.	Valeur de l'étoffe.	Coût de l'ouvrage.	Total.
<b>Vêtements pour le pénitencier :—</b>				
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Blouse de drap .....	214	896 66	85 60	982 26
Gilets do .....	104	98 80	26 00	124 80
Pantalons do .....	282	645 78	70 50	716 28
Casquettes do .....	160	35 20	8 00	43 20
Chaussures, par-dessus en drap.....	50	58 50	10 00	68 50
Mitaines de drap.....	183	64 05	9 15	73 20
Chemises de flanelle.....	350	479 50	52 50	532 00
Caleçons do .....	443	429 71	66 45	496 16
Doubleure en flanelle pour mitaines.....	48	6 24	0 96	7 20
Cache-nez en laine.....	37	22 20	.....	22 20
Galons de bonne conduite.....	78	2 34	1 56	3 90
		\$2,738 98	\$330 72	\$3,069 70
<b>Vêtements de toile pour le pénitencier :—</b>				
Blouse de toile.....	232	310 88	92 80	403 68
Gilets do .....	2	1 50	0 50	2 00
Pantalons do .....	268	335 00	67 00	402 00
Paillasses do .....	189	189 00	18 90	207 90
Taies d'oreiller de toile.....	179	30 43	3 58	34 01
Essuie-mains do .....	353	56 48	3 53	60 01
		\$923 29	\$186 31	\$1,109 60
Tabliers de coton .....	18	3 06	0 18	3 24
Mouchoirs de poches de coton.....	153	9 18	1 53	10 71
Chemises de coton .....	223	180 63	33 45	214 08
		\$192 87	\$35 16	\$228 03
Raccommodage de vêtements pour le pénitencier.....		\$15 00	\$139 35	\$154 35

**MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans le département des charpentiers durant l'année 1874.**

Description.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pour le Pénitencier.....	1,143 17	571 50	1,714 67
Nouvelles portes.....	119 54	53 00	172 54
Pour la carrière .....	184 29	76 68	260 97
Pour la maison de la pompe et canal.....	114 57	46 75	161 32
Pour la maison du préfet.....	351 83	52 30	404 13
Pour la maison du gardien-en-chef et de W. Mackay, garde.....	103 54	25 83	129 37
Pour la maison du sous-préfet.....	19 50	4 53	24 03
Pour les bâtisses des officiers .....	450 02	38 80	488 82
Ouvrage de pratique. ....	18 76	36 45	55 21
	\$2,505 22	\$905 84	\$3,411 06

**MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans les départements de la forge et de la ferblanterie, durant l'année 1874.**

Description.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
<i>Département de la forge.</i>			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pour l'institution .....	429 45	660 37	1,089 82
Pour le donjon .....	137 56	355 12	492 68
“ carrière .....	200 80	328 60	529 40
“ tailleurs de pierre .....	80 00	300 00	380 00
“ officiers .....	15 33	70 25	55 58
“ canal .....	45 00	141 00	186 00
“ maison de la machine.. ..	5 40	10 00	15 40
“ bâtisses des officiers .....	5 39	10 00	15 39
	<b>\$918 93</b>	<b>\$1,845 34</b>	<b>\$2,764 27</b>
<i>Département de la ferblanterie.</i>			
Pour l'institution .....	101 09	79 45	180 54
“ les officiers .....	13 76	7 66	21 42
	<b>\$14 85</b>	<b>\$87 11</b>	<b>\$201 96</b>

**MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans les départements de la boulangerie et de la briqueterie, pendant l'année 1874.**

Description.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pour le pénitencier, 13,474 pains.....	\$2,094 00	\$175 20	\$2,269 20
Pour le pénitencier, 180,000 briques.....	\$423 30	\$225 60	\$648 90

**MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans les départements des tailleurs de pierre et des maçons du pénitencier de St. Vincent de Paul, durant l'année finissant le 31 décembre 1874.**

Description.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Réparations à la chapelle catholique.....	27 81	20 80	48 61
Confection d'un four et d'une cheminée.....	124 46	88 20	212 66
do de deux cheminées de forge.....	8 00	12 00	20 00
do de trois portes.....	9 20	4 80	14 00
do d'une fournaise, (ateliers des tailleurs).....	2 40	1 60	4 00
do des cellules du donjon.....	71 60	78 40	150 00
Séparer les cellules, boucher portes et châssis.....	16 40	39 60	56 00
Percer une porte et en poser trois.....	11 60	6 40	18 00

**MATÉRIAUX employés et ouvrage fait dans le département des tailleurs de pierre et des maçons du pénitencier de St. Vincent de Paul, durant l'année finissant le 31 décembre 1874—Fin.**

Description.	Valeur des matériaux.	Valeur du travail.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Confection d'un canal autour de la bâtisse.....	152 00	98 00	250 00
Réparations dans les caves.....	171 00	150 00	320 00
Confection d'un mur, portes et châssis (porte de cour).....	172 80	54 20	227 00
do de la maçon. des bâtisses des offic. pierre de taille, etc..	623 10	374 40	997 50
Réparations à trois tours.....	4 80	7 20	12 00
do différents endroits des murs.....	22 20	12 80	35 00
do la maison de l'aqueduc.....	37 20	12 80	50 00
Confection en briques—4 bonnes fontaines.....	23 40	1 60	25 00
	\$1,476 97	\$952 80	\$2,439 77
Pierre taillée, 7,080 pieds à 20 centins.....		\$1,416 00	
“ “ 157 “ 25 “ .....		29 25	
Pierre brute 2,121 “ 12 “ .....		257 52	
		\$1,692 77	

**SOMMAIRE général de la valeur du travail fait et des matériaux fournis par les différents départements du pénitencier de St. Vincent de Paul, pendant l'année 1874.**

Noms des départements.	Ouvrage de pratique.		Ouvrage pour le pénitenc.		Total.
	Matériaux.	Travail.	Matériaux.	Travail.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Département des maçons.....			1,476 97	952 80	2,439 77
“ charpentiers.....	18 76	36 45	2,486 46	869 39	3,411 06
“ forgerons.....	29 09	47 91	1,004 69	1,884 54	2,966 23
“ cordonniers.....	287 28	1*3 67	957 67	494 67	1,853 29
“ tailleurs.....			7,249 88	1,322 62	8,572 50
“ de la boulangerie.....			2,094 00	175 20	2,269 20
“ “ briqueterie.....			423 30	225 60	648 90
“ “ ferme.....			148 00	2,627 30	2,775 30
					\$24,936 25
		Moyenne de la main-d'œuv.	Nombre de jours de travail.	Taux.	
				\$ cts.	
Boulangerie.....		3	1,005	0 40	402 06
Buanderie.....		3	915	0 40	366 00
Ecuries et cour.....		4	1,460	0 30	438 00
Sciours de bois.....		10	3,050	0 25	762 50
Econome dans le réfectoire, cuisine, caves, dortoirs, veiller aux lampes.....		14	5,040	0 20	1,008 00
Séchoir.....		1	305	0 20	61 00
Hôpital.....		1	365	0 30	109 50
Aide du garde-magasin.....		1	275	0 40	110 00
Surveillant des salles.....		2	730	0 40	292 00
					\$28,485 25



## RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

ST. VINCENT DE PAUL,  
31 décembre 1874.

A messieurs les Directeurs des Pénitenciers, etc., etc.

MESSIEURS.—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'instituteur pour l'année qui vient de s'écouler.

Au lieu d'enseigner à tous les détenus ensemble, comme cela se pratiquait auparavant, il a été réglé qu'une moitié seulement viendrait à l'école, à la fois, de sorte que chacun n'assiste à l'école que tous les deux jours. De cette manière l'assistance étant moins nombreuse, il est facile d'obtenir plus d'ordre à l'école et d'enseigner avec plus de succès.

Quatre-vingt-quatre détenus, en tout, assistent à l'école régulièrement, soixante et quatorze catholiques et dix protestants. Sur ce nombre trente-deux apprennent l'arithmétique depuis les règles simples jusqu'aux règles composées inclusivement.

Quarante-quatre peuvent lire couramment et écrire, et quarante peuvent épeler plus ou moins bien.

Chaque détenu a la liberté d'apprendre le français ou l'anglais à son choix. Il est entendu que ce sont ceux, qui ne savent pas lire ni écrire du tout, ou qui du moins ne le savent pas assez bien, qui sont autorisés à venir à l'école. Il en est ainsi pour l'arithmétique; ceux qui savent passablement, n'assistent pas généralement à l'école.

Cette ignorance de la part de ceux qui assistent aux classes, rend plus ardue la tâche de l'enseignement, surtout à des hommes, dont la plupart sont d'un âge assez avancé, et qui n'ont pas généralement beaucoup d'aptitude pour les travaux intellectuels.

En général, à l'école, la conduite a été assez bonne.

Il est très rare qu'il ait été nécessaire de faire des rapports pour mauvaise conduite. D'ailleurs MM. les chapelains et préfet, qui surveillent et visitent souvent l'école, sont en état de dire ce qui on est par rapport aux progrès dans cette branche importante de l'enseignement qui se donne au pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très humble serviteur,

L. M. LEFÈVRE,  
Instituteur.

SOMMAIRE des propriétés immobilières du pénitencier de St. Vincent-de-Paul le 31 décembre 1874.

	\$ cts.
Maison du préfet et terrains.....	10,000 00
Carrières .....	18,000 00
Maison de briques et terrains .....	2,000 00
Maison de la machine, égouts, canaux et accessoires.....	9,000 00
Quai.....	400 00
62½ acres de terre à \$25.00 par acre.....	1,562 50
<i>Bâtiments sur la terre en dernier lieu mentionnée.</i>	
Maison de pierre.....	1,600 00
Remise employée anciennement comme atelier des charpentiers.....	150 00
Bâtiment pour les tailleurs de pierre.....	100 00
Atelier des forgerons et des charpentiers.....	1,600 00
Edifice du pénitencier.....	173,000 00
Granges, étables et hangars.....	2,000 00
Ateliers des cordonniers et des tailleurs.....	1,200 00
Boulangerie .....	450 00
Cabinets d'aisance .....	100 00
Glacière.....	75 00
Murs et tours de la prison .....	7,500 00
Muraille et clôtures de la ferme.....	1,000 00
Pont.....	250 00
Bureau de l'architecte .....	75 00
Guérite de la sentinelle de nuit.....	40 00
Pâté de 8 maisons pour les gardes (non terminées) .....	7,500 00
	\$237,602 50

H. BRODIE MACKAY, } *Evaluateurs,*  
ELZÉAR DAGNEAULT, }

SOMMAIRE de l'actif du pénitencier de St. Vincent-de-Paul le 31 décembre 1874.

	Folio.	\$ cts.
Bureau du comptable.....	1	116 28
Salle d'armes.....	3	2,135 43½
Boulangerie.....	4	200 05
Forge.....	6	8,349 49
Briqueterie.....	14	730 30
Chapelle et bibliothèque catholiques.....	15	1,363 36
Atelier des menuisiers .....	19	2,528 85
Bureau du gardien en chef.....	25	18 72
Bureau du sous-préfet.....	26	127 00
Maison de la machine.....	27	46 99
Ferme.....	28	5,136 62
Hôpital.....	32	778 85
Chapelle et bibliothèque protestantes.....	36	209 60
Biens-fonds .....	37	237,602 50
Atelier de cordonnerie .....	38	225 63
Département de l'économie.....	42	11,218 74
do du garde-magasin.....	67	5,458 30
do des tailleurs de pierre.....	74	4,189 58
Ecole.....	77	109 63
Ateliers des tailleurs.....	78	900 65½
Bureau du préfet et des directeurs .....	81	318 60
		\$281,765 18

H. BRODIE MACKAY, } *Evaluateurs.*  
ELZÉAR DAGNEAULT, }



ETAT des créances du pénitencier de St. Vincent de Paul du 31 décembre 1873, au 31 décembre 1874.

	1873.	1874.
	\$ cts.	\$ cts.
Julien Sentenne.....		0 74
*James Blain.....		0 90
Dr. F. Z. Tassé.....		56 94
*Célestin Sigouin.....		0 25
*H. B. Mackay.....		2 97
*Elzéar Dagneault.....		3 54
*Michael Kerrigan.....		2 58
*J. B. Désouneau.....		3 94
*John Brière.....		1 42
*Onésime Sigouin.....		0 40
*John Lynch.....		4 06
Frère Perrior.....	9	
Ferdinand Chartrand.....		0 64
*John McDermott.....		0 25
*Télesphore Ouimet.....		0 70
*Robert Corby.....		2 62
*Edward Maher.....		2 57
Pierre Gadbois.....	3 50	
F. X. Prieur.....		48 11
*Etienne Langlois.....		0 30
Ludger Desjardins.....		9 50
*Léandre Mazuret.....		1 95
*William Mackay \$11.50.....		59 45
*Alphonse Dequoy.....		1 97
Olivier Herbert.....	3 53	
Rev. Jos. W. Leclerc.....	21 86	169 82
*J. B. Gauthier.....		0 92
*Jean Vaudry.....		1 20
Joseph Désouneau.....	4 00	
Jean B. Auclair.....	8 00	8 00
Jean B. Manseau, aîné.....	4 00	
F. X. Auclair.....		10 00
B. Z. Tardif.....	3 00	3 40
Louis Fortier.....	2 00	2 00
Benjamin Sigouin.....	1 75	
Moïse Roger.....	1 75	
*Rév. J. Allan.....		0 10
E. H. Lemay.....		6 00
*Auguste Leduc.....		5 90
Joseph Perrault.....		27 15
Auguste Couillard.....		3 00
Louis Paré.....		6 74
*Joseph Demers.....		0 18
Joseph Lavergne.....		1 98
Sylvestre Prévost.....		0 44
C. E. Germain.....		9 50
John Kelly.....		4 51
Couvent de la Providence.....		3 27
Cyrille Bisson.....		4 00
William Workman.....		4 25
William Clendenneng.....		115 04
J. D. Pelletier.....	31 20	85 51
Total.....		\$676 31

\*Payé depuis

E. et O. E.

H. BRODIE MacKAY,  
Comptable.

## PÉNITENCIER DE ST. JEAN.

### RAPPORT DU PRÉFET.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN, janvier, 1875.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de cette prison pour l'année 1874.

J'ai été installé comme préfet le 31 d'octobre dernier par le président intérimaire et directeur, J. W. King, écr. Lors de mon installation l'ex-préfet, M. Quinton, remit les deux bureaux situés au premier étage de la résidence du préfet. M. Quinton partit enfin le dix-neuf novembre, et alors je pris possession de toute la maison.

Il m'est impossible de donner un rapport aussi complet que j'aurais pu le faire si j'eusse été ici pendant toute l'année ; et pendant une période de dix mois je ne puis me guider que d'après l'état dans lequel j'ai trouvé les livres et les autres pièces justificatives qui s'y rattachent.

Depuis mon installation comme préfet, le médecin actif et vigilant dans l'exécution de ses devoirs, a visité la prison une fois chaque jour, tout en ayant à traiter des cas très difficiles, et que l'on doit attribuer au très-grand nombre de vagabonds et d'ivrognes que l'on amène ici et qui sont atteints de toutes ces maladies auxquelles sont assujétis les gens de cette catégorie.

Les chapelains ont été ponctuels et vigilants dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Les gardiens sont actifs et vaquent avec soin à leurs charges et emplois respectifs et font l'ouvrage, qui leur est assigné en général, aussi bien qu'il est possible de le faire. Je ne saurais porter de plainte contre aucun d'eux.

Les gardes sont toujours à leur poste et s'acquittent bien de tous leurs devoirs.

L'automne dernier on a creusé dans la cour de la division des femmes un puits, qui fournit en abondance une eau excellente. La prison des femmes reçoit cette eau à l'aide d'un tuyau et d'une pompe foulante. C'est une amélioration importante.

Après avoir pris la direction de ce pénitencier, je visitai un morceau de terre que l'on me montra en dehors de la cour de la prison ; ce morceau de terre, encore dans son état primitif, était couvert de bois et de broussailles. Il forme partie de la terre du pénitencier. Je vis de suite qu'il était nécessaire d'en faire le défrichement et de le mettre en état de culture. Comme il m'était impossible de procéder à ces travaux sans le secours d'un autre gardien ou surveillant, je pris un employé additionnel et je l'envoyai sur le terrain en question avec un certain nombre de prisonniers. On a de suite abattu tous les arbres et coupé les broussailles et on en a essouché un grand morceau. Si l'on me permet de garder ce nouvel employé, je me propose d'entourer d'une clôture et de cultiver le printemps prochain presque tout, sinon tout ce terrain qui est demeuré inculte jusqu'à présent.

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas récolter ici chaque année tous les légumes qu'il faut pour l'usage des prisonniers.

La moyenne journalière des hommes détenus ici en 1874 a été de 77½, et celle des femmes, de 17.

En terminant, messieurs, je dois offrir mes très sincères remerciements au président et directeur J. W. King, écr., qui a dévoué son attention la plus entière à cette institution pendant qu'il est demeuré à St. Jean, lors de mon installation comme préfet, et qui m'a aussi fourni des renseignements des plus précieux et des plus utiles.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES KITCHUM, *préfet.*

Aux Directeurs des Pénitenciers.

### RAPPORT DU MÉDECIN.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN.

31 décembre 1874.

MESSIEURS :—Je prends la liberté de faire rapport que la santé des détenus dans cette prison, pendant l'année qui vient de s'écouler a été excellente. Nous n'avons eu

à constater l'apparition d'aucune maladie épidémique ni contagieuse. Il est mort deux femmes, envoyées toutes deux de la station de police comme vagabondes, et toutes deux presque mourantes, lorsqu'elles sont arrivées ici : l'une du nom de Catherine Fox et âgée de 68 ans, est morte 36 heures après son admission, d'une congestion passive des poumons; l'autre appelée Marguerite McVay et âgée de 69 ans est morte 28 jours après son admission d'une diarrhée chronique. Je puis déclarer ici que les prisonniers condamnés à une courte détention, sont tous ou presque tous malades, lorsqu'ils arrivent, et que nous avons toujours ici à traiter de pauvres malheureux sous le coup du delirium tremens, ou atteints de la syphilis, ou d'une constitution ruinée par suite de l'usage immodéré des boissons fortes et d'une mauvaise nourriture, à tel point que dès qu'il y en a une "fournée" de guéris, d'autres viennent les remplacer. A tout considérer chez les prisonniers, je trouve qu'ils sont une tendance prédominante à la consommation pulmonaire, et qu'un assez bon nombre de ceux qui aujourd'hui sont employés à l'ouvrage, sont obligés de prendre ces sortes de médicaments que l'on trouve les plus propres à arrêter les progrès de cette maladie. En présence de tous ces faits, il semble qu'il est absolument nécessaire d'avoir ici un hôpital quelconque, si l'état sanitaire de ce pénitencier mérite de fixer l'attention. Le tableau suivant indiquera le nombre de cas qui ont été traités pendant l'année.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

JOHN BAXTER, M.D.

Médecin du pénitencier de St. Jean.

A MM. King, Prieur et Moylan,  
Directeurs des pénitenciers du Canada.

RAPPORT annuel des maladies traitées à l'infirmerie du pénitencier de St. Jean, pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Maladie.	Restant.	Admis.	Libérés.	Décédés.	Restant.
Abcès .....		6	6		
Clous .....		4	4		
Bronchite .....	4	30	30		
Contusion .....		8	8		
Congestion de poumons .....		4	3	1	
Débilité .....		26	22		4
Delirium tremens.....		8	8		
Diarrhée.....		16	15	1	
Fistule de l'anus.....		1			1
Engelure.....		1	1		
Maladie de cœur.....		1	1		
Hémorrhoides.....		2	2		
Influenza.....		22	22		
Lumbago.....		24	24		
Manie.....		1	1		
Néuralgie.....		6	5		1
Ophthalmie.....		7	7		
Phthisie.....		1			1
Rhumatisme.....		14	14		
Scrofule.....		8	6		2
Entorse.....		2	2		
Syphilis.....	4	18	16		2
Pustules syphilitiques .....	2	6	5		1
Ulcères.....	1	4	3		1
Blessures.....		7	6		1
	11	227	211	2	14

JOHN BAXTER, M.D.,

Médecin du pénitencier de St. Jean.

## RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

ST. JEAN, N. B.,  
4 février 1875.

MESSIEURS.—C'est pour moi une source de grande consolation de pouvoir déclarer dans ce rapport pour 1874, que la conduite des détenus, confiés à ma sollicitude pastorale, pendant le cours des divers exercices religieux qu'ils ont suivis, a été des plus satisfaisantes. Le service divin a lieu tous les dimanches, et un fait consolant, qui témoigne des bonnes dispositions des détenus, c'est de les voir toujours empressés à assister avec piété et recueillement à tous ces exercices religieux, et faire preuve d'un désir sincère d'en profiter. Les excellentes instructions qui leur sont données tous les dimanches semblent produire une impression profonde sur les esprits de ces pauvres malheureux, que l'on trouve pour la plupart dans le chemin de la perdition faute d'enseignements religieux et des avantages d'une éducation morale.

Les officiers de l'institution n'ont qu'à se féliciter de la bonne volonté et de l'obéissance respectueuse que témoignent les détenus dans l'accomplissement de leur tâche journalière et l'assistance aux différents exercices qu'ils sont tenus de suivre.

Je suis heureux de constater que la meilleure entente existe entre toutes les personnes de nationalité et de croyances différentes, qui sont attachées à cette institution et qui toutes font leur possible pour bien s'acquitter de leurs devoirs suivant la dictée de leur conscience, sans s'occuper des affaires des autres, comme aussi sans redouter aucune intervention étrangère. J'attache un grand prix à cette bonne entente, qui rend plus facile et plus agréable la tâche du chapelain, tout en rendant aussi ses travaux plus féconds en bons résultats.

La bienveillance que je rencontre constamment chez le préfet ainsi que chez les officiers qui sont placés sous ses ordres fait que je puis m'acquitter avec plaisir et satisfaction des devoirs qui me sont imposés.

La bibliothèque ne contient encore qu'un très-petit nombre de volumes, qui ont tous été lus déjà plusieurs fois par les détenus. Et comme on témoigne en général du goût pour la lecture et qu'on soupire ardemment après de nouveaux livres, je me suis adressé, en conséquence, au préfet, qui, avec beaucoup de bienveillance, m'a promis de me remettre la balance de l'argent qui avait été voté pour la bibliothèque catholique, et qui me permettra pour le moment de me procurer un nombre de volumes suffisant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble serviteur,

JOSEPH MICHAUD, prêtre,

*Chapelain catholique du pénitencier de St. Jean.*

Aux directeurs des pénitenciers du Canada, Ottawa.

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

ST. JEAN, N. B.,  
1er janvier 1875.

MESSIEURS,—Je dois mentionner dans ce rapport qu'il m'a été permis, pendant le cours d'une nouvelle année, de remplir tous les devoirs de mon ministère. Les faits qui surgissent pendant une année, ressemblent tellement à ceux de l'année précédente presque sous tous les rapports, qu'ils offrent bien peu de matériaux propres à composer un rapport. Et pourtant je désire faire quelques observations particulières.

La conduite des hommes pendant le service divin, les dimanches comme tous les mercredis, a toujours été satisfaisante, bien qu'ils se soient trouvés placés, comme je dois le déclarer, dans des circonstances, peu favorables.

En effet, l'endroit où se célèbre le service divin est le réfectoire même, et il est impossible que ce fait ne frappe pas l'esprit pendant le cours même des exercices religieux. La loi, qui préside à l'association des idées dans l'esprit de l'homme, s'affirmera en dépit de tout. Le respect pour les choses saintes se trouve affaibli presque inévitablement, lorsque les livres de prière et les bibles se trouvent placés sur les mêmes tables, d'où l'on vient d'enlever les couverts qui ont servi au déjeuner et au dîner. J'espère donc qu'avant longtemps on nous donnera une salle convenable, qu'on

pourra exclusivement consacrer aux exercices du culte, et dont les décorations intérieures seront en harmonie avec l'usage auquel elle sera destinée.

Je désire exprimer à notre préfet récemment nommé la reconnaissance que j'éprouve à son égard pour l'intérêt qu'il prend dans son exercice. La présence comme sa surveillance produit un excellent effet, et je suis convaincu que nous travaillerons ensemble avec l'accord le plus parfait.

Quant aux \$40.00 que vous avez bien voulu destiner à l'achat des livres pour la bibliothèque, j'ai fait mon possible pour en disposer d'une manière avantageuse. Les livres, que j'ai achetés étaient tous imprimés par la société établie pour la diffusion des connaissances religieuses, ou bien revêtus de l'approbation de cette société. En faisant le choix de ces livres, j'ai cherché à m'en procurer, qui pussent à première vue intéresser les détenus, qui seraient alors tentés de les lire, et qui ensuite pussent leur présenter quelque enseignement moral ou religieux, et propre à les rendre meilleurs après en avoir fait la lecture. Il m'a fallu beaucoup de temps pour examiner un grand nombre de livres, et j'ai le ferme espoir que les volumes, que j'ai choisis, seront également intéressants et utiles pour ceux qui les liront.

Nous n'avons pas à constater, pendant le cours de cette année, de décès parmi les hommes, ni aucune maladie sérieuse, excepté le cas d'un nommé William Cheeney, qui est maintenant confiné à l'infirmerie, bien malade, déjà vieux avant le temps, et dont la santé probablement ne se rétablira pas. Je n'ai pas manqué de lui prodiguer mes soins comme pasteur, et je continuerai à remplir auprès de lui les devoirs de mon ministère, avec l'espérance d'un plein et entier succès.

Je demeure, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

GEO. SCHOFIELD,

Chapelain protestant du pénitencier de St. Jean.

Aux directeurs des pénitenciers.

## RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN.

1er janvier 1875.

MESSIEURS.—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le département de l'éducation de cette institution pour l'année 1874.

Le nombre total des élèves inscrits sur la liste est de.....	21
Le nombre total des élèves actuels est de.....	21
Protestants, 10; catholiques 11;.....	21
Moyenne des élèves chaque jour.....	21
Nationalité—anglais 14; irlandais 3; de l'Île du Prince-Edouard 1; de Québec 1; canadiens-français 2.....	21
Matières enseignées—lecture, écriture et arithmétique.	
Heures des classes—12.20 p. m., jusqu'à 1 p. m.	

Je vous prie humblement de remarquer que depuis ma nomination comme instituteur, j'ai toujours, à l'exception toutefois d'un léger intervalle, fait l'école quatre jours par semaine, et j'éprouve beaucoup de satisfaction à constater que les élèves témoignent un vif désir de s'instruire, et de mon côté je fais tout en mon pouvoir pour les aider dans leurs études, de manière que lorsqu'ils retourneront dans le monde, ils puissent devenir des membres actifs et utiles de la société.

Je suis également chargé de la surveillance de la bibliothèque protestante et de la bibliothèque catholique. Afin de mettre de l'ordre dans ce département, j'ai tenu un registre où sont inscrits le titre du volume, la date de sa livraison, le nom de la personne à qui il est livré, et aussi, la date auquel on le rapporte. En prenant ces précautions il m'est facile de dire si tel ou tel livre n'est pas rapporté ou s'il est détérioré, et par qui. Je m'abstiendrai pour le moment de faire des commentaires sur la



rémunération que l'on accorde à celui qui remplit les fonctions d'instituteur et de bibliothécaire,

Je demeure, messieurs,  
 Votre respectueux,  
 D. BURKE,  
 Gardien-en-chef et instituteur intérimaire.

Aux Directeurs des Pénitenciers.

### RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER DE ST. JEAN,

1er janvier 1875.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la division des femmes pour l'année 1874. Le nombre des prisonnières qui était de 15 le 31 décembre 1873, était encore de 15 le 31 décembre 1874. Pendant le cours de l'année la moyenne journalière des prisonnières était de 17, toutes condamnées à une courte détention, à l'exception d'une qui a été admise dans le mois de juin. Il y a eu deux décès à constater dans le mois d'octobre. De ces deux prisonnières ainsi décédées et qui furent admises le 30 septembre, l'une est morte le 2 octobre, et l'autre le 28 du même mois. Elles étaient toutes deux âgées et infirmes. Toutes les prisonnières ont été employées aux ouvrages suivants, qu'elles ont confectionnés pendant le cours de l'année :—219 paires de pantalons d'étoffe jaune et grise, pour les détenus ; 61 vestes, même étoffe, pour les détenus, 52 blouses, 55 chemises, 127 chemises de flanelle blanche, 110 paire de caleçons de flanelle blanche, 8 chemises de flanelle grise, 93 paires de chaussettes tricotées, 22 coutils pour lits, 104 coutils pour taies d'oreillers, 108 taies d'oreillers, 25 serviettes pour les bains ; chemises, caleçons et chaussettes raccommodés chaque semaine, après avoir été lavés, 6 douzaines de galons de bonne conduite pour les détenus, 79 gilets pour les prisonnières, 89 jupous, 52 chemises, 20 coutils pour lits, 25 taies d'oreillers, 8 paires de bas tricotés. Les prisonnières ont été encore employées aux ouvrages de la prison, et ont fait la cuisine et le blanchissage tant pour elles-mêmes que pour les détenus. Quant à leur conduite elle a été excellente.

Je suis avec respect,  
 Votre obéissante servante,  
 CATHERINE KEEFE,  
 Matrone.

Aux Directeurs des Pénitenciers,

### INVENTAIRE DES VÊTEMENTS ET DE LA LITERIE DANS LA PRISON DES FEMMES.

24 jupes de flanelle, 14 gilets de flanelle, 32 jupes de coton bleu, 42 gilets de coton bleu, 57 chemises, 17 paires de souliers, 44 coutils pour lits, 25 oreillers, 76 draps de lit, 49 couvertures de lit en laine bleue, 35 couvertures de lit en laine blanche, 37 taies d'oreillers, 7 traversins, 18 petites serviettes et plusieurs couvertures piquées.

CATHERINE KEEFE,  
 Matrone.

### STATISTIQUES DU PÉNITENCIER DE ST. JEAN.

TABLEAU No. 1.

	Hommes.	Femmes.	Total.
PRISONNIERS, détenus et criminels ordinaires, dans la prison le 1er janvier 1874.....	89	15	104
Admis pendant l'année.....	218	69	287
Total.....	307	84	391

Libérés pendant l'année.....	218	67	285
Décédés pendant l'année.....	....	2	2
Restant le 31 décembre 1874.....	89	15	104
Total.....	307	84	391

TALBEAU No. 2.

SENTENCES des prisonniers restant en prison le 31 décembre 1873 :—

<i>Condamnés.</i>		<i>Prisonniers ordinaires.</i>	
Pour la vie.....	1	Pour 18 mois.....	4
20 ans.....	1	12 ".....	14
12 ".....	2	9 ".....	2
6 ".....	1	6 ".....	19
5 ".....	3	2 " et 40 jours.....	2
4 ".....	3	3 ".....	3
3 ".....	10	2 ".....	24
2 ".....	15		
	36		68
Total.....			104

TABLEAU No. 3.

EDUCATION et religion des prisonniers, condamnés et criminels ordinaires, restant dans le pénitencier le 31 décembre 1874.

<i>Religion.</i>		<i>Hommes.</i>	<i>Femmes.</i>
Protestants.....		43	8
Catholiques.....		46	7
Total.....		89	15
<i>Education.</i>			
Sachant lire et écrire.....		49	3
Sachant lire seulement.....		11	3
Ne sachant pas lire.....		29	9
Total.....		89	15

TABLEAU No. 4.

DÉTENUS condamnés à deux ans et plus, dans le pénitencier le 31 décembre 1873.

	<i>Hommes.</i>	<i>Femmes.</i>
Restant le 31 décembre 1873.....	31	..
Admis pendant l'année.....	18	1
Total.....	49	1
Libérés pendant l'année.....	14	..
Restant le 31 décembre 1874.....	35	1

TABLEAU No. 5.

NATIONALITÉ, religion et éducation des détenus du pénitencier  
le 31 décembre 1874.

Canadiens.....	27
Irlandais.....	7
Ecossais.....	1
Américains.....	1
Total.....	36

*Religion.*

Protestants.....	22
Catholiques.....	14
Total.....	36

*Education.*

	Hommes.	Femmes.
Sachant lire seulement.....	4	..
Sachant lire et écrire.....	24	1
Ne sachant pas lire.....	7	..
Total.....	35	1

OFFENSES commises par ces prisonniers et en rapport avec la durée de la sentence,  
telle que mentionnée dans le tableau No. 2.

Meurtre.....	1
Homicide.....	3
Rapt.....	2
Vol.....	3
Larcin.....	16
Vol avec effraction.....	2
Blessure corporelle grave infligée.....	3
Crime d'incendie.....	1
Obtention d'effets sous de faux prétextes.....	1
Brûlure infligée avec malice.....	1
Assaut.....	2
Bigamie.....	1
Total.....	36

TABLEAU No. 6.

PRISONNIERS ordinaires dans le pénitencier le 31 décembre 1874, leur nationalité,  
leurs offenses, etc., en rapport avec le tableau No. 2, qui indique la durée de  
leur sentence.

Canadiens.....	41
Irlandais.....	16
Citoyens Américains.....	5
Ecossais.....	2
Allemands.....	5
Anglais.....	2
Total.....	68

Sur ce nombre, il y a 54 hommes et 14 femmes.

*Offenses.*

Vol.....	12
Larcin.....	11
Assaut.....	5
Vagabondage.....	37
Maison mal-famée.....	1
Délit.....	1
Crime d'incendie.....	1
Total.....	68

TABLEAU No. 7.

Moyenne journalière des prisonniers, condamnés et criminels ordinaires pendant l'année 1874.

Hommes.....	77 $\frac{3}{8}$
Femmes.....	17

TABLEAU No. 8.

DÉTENUS dans le pénitencier le 31 décembre 1874; leurs noms, âge et date de leur sentence. Pour la durée de leur sentence, voir tableau No. 2. Pour la nationalité et la nature des offenses, voir tableau No 5.

Noms.	Age.	Date de la sentence.
James Kay .....	68	22 juillet 1865.
Robert D. Davis .....	46	1er novembre 1870.
John Driscoll.....	24	1er do
John Gribben.....	25	22 août 1871.
John Cairns.....	23	29 juillet 1872..
Francis McBrine .....	44	9 décembre 1872.
Charles Mulholland.....	22	11 novembre 1872.
James Foley .....	46	7 mai 1873.
Juvenal Pettiepan.....	20	21 juin 1873.
John Murphy.....	19	22 juillet 1873.
Robert Barclay.....	21	15 septembre 1873.
Gabriel Garneau.....	30	25 do
Robert Boyle .....	51	2 octobre 1873.
Zera Hoyt.....	26	2 do
Job Murphy .....	44	31 do
John Clifford.....	39	6 décembre 1873.
Joseph Floyd.....	31	9 do
John Fleming .....	47	30 avril 1874.
Charles Neptune.....	18	21 mai 1874.
John Dixon .....	18	21 do
Joseph Watson .....	35	22 do
William Cheney.....	60	12 juin 1874.
Ellen Cheney.....	30	12 do
Reuben White.....	19	3 août 1874.
Timothy McDermott.....	36	10 do
John Lafferty .....	27	10 do
John Hicks.....	20	21 do
James McCann.....	23	5 octobre 1874
Witfield Nelson.....	39	5 do
James McGarvy.....	33	13 do
James Whitcross.....	31	26 do
William Agnew.....	45	3 novembre 1873.
Samuel McCracken .....	20	3 do
Alfred Addison.....	23	3 do
William Bateman.....	50	7 do
George Blair.....	40	7 do

TABLEAU No. 9.

Prisonniers, condamnés et criminels ordinaires. Nombre de jours durant lesquels ils ont été employés pendant l'année.

Pour les manufactures .....	13,066 jours
„ l'entretien .....	9,292 „

TABLEAU No. 10.

ETAT des articles fabriqués dans le pénitencier de St. Jean, du 1er janvier au 31 décembre 1874.

	\$	cts.	
Effets en mains le 31 décembre 1874 .....	17,278	96	
Vente des articles fabriqués, y compris le bois restant des articles fabriqués employé dans les constructions et réparations évalué à \$200.....	22,150	48	
			\$39,429 44
Dépenses pour matériaux, etc., pour la fabrication pendant l'année 1874.....	17,722	63	
Effets en mains le 31 décembre 1874 .....	19,037	27	
Balance en faveur des articles fabriqués.....	2,669	54	
			\$39,429 44

## VENTES D'ARTICLES FABRIQUÉS.

Mois.	Comptant.		Chargés à compte.		Total.
	\$	cts.	\$	cts.	
Janvier.....	221	69	455	30	676 99
Février.....	388	40	584	60	973 00
Mars.....	326	10	1,755	45	2,081 55
Avril.....	445	00	4,148	70	4,593 70
Mai.....	619	05	2,692	80	3,311 85
Juin.....	441	00	2,586	10	3,027 10
Juillet.....	344	50	1,220	70	1,565 20
Août.....	304	32	716	80	1,021 12
Septembre.....	168	73	883	30	1,052 03
Octobre.....	282	70	1,207	71	1,490 41
Novembre.....	234	50	937	90	1,172 40
Décembre.....	206	75	778	38	985 13
A ajouter.....					200 00
	\$3,982	74	\$17,967	74	\$22,150 48

GEO. S. FOSTER,  
Comptable.

CHAS. KITCHUM,  
Préfet.

DÉTAILS des dépenses pour les articles fabriqués en 1874, en rapport avec le tableau No. 10.

	\$	cts.	
Lattes.....	53	17	
Broquettes et ficelle.....	303	28	
Peintures et huile.....	1,633	83	
Bois.....	4,887	19	
Millet à balais.....	6,218	86	
Huile et courroies pour la machine.....	338	58	
Mécanisme et réparations.....	175	82	
Soufre.....	42	66	
Quincaillerie pour les fabriques.....	336	59	
Fil de fer et rivets.....	506	15	
Feuillard.....	2,988	25	
Combustible, moyenne du.....	238	25	
			\$17,722 63

TABLEAU No. 11.

ESTIMATION des évaluateurs des édifices, machine à vapeur, outillage, etc., etc.

	\$	cts.	
Prison en granit pour les hommes.....	61,101	00	
Prison en brique pour les femmes.....	9,600	00	
Atelier et remise de la chaudière, en brique.....	7,448	00	
Logements du préfet et des gardiens, en brique.....	11,746	00	
Machine à vapeur, accessoires et outils, etc., etc.....	10,356	00	
			\$100,251 00

N. B.—40 acres, plus ou moins de terre, valant au moins \$106 l'acre.

## PÉNITENCIER D'HALIFAX.

## RAPPORT DU PRÉFET.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,

Janvier, 1875.

MONSIEUR,—En soumettant mon rapport annuel pour 1874, j'éprouve une vive satisfaction à vous informer que l'administration des affaires du pénitencier a progressé à mon entière satisfaction pendant les douze mois qui viennent de s'écouler. Les officiers, en général, ont rempli leurs devoirs respectifs avec zèle et fidélité.

La conduite des prisonniers, sauf dans un ou deux cas, mérite assurément de grands éloges.

Règle générale, ils ont été laborieux et ils se sont bien comportés, évitant avec soin de ne causer aucun trouble ou désagrément à leurs gardiens. Les gratifications et les galons de bonne conduite ont produit un effet salutaire des plus signalés, tout en excitant chez eux à un haut degré de l'émulation pour obtenir une récompense en argent ainsi que ces marques de distinction. Toutes ces faveurs réunies aux instructions religieuses qu'ils reçoivent, au privilège qu'ils ont d'assister à l'école, et à l'avantage hautement apprécié par eux d'avoir accès aux livres d'une bibliothèque bien assortie, ont contribué à un haut degré à assurer leur bien-être sous tous les rapports.

Les cas exceptionnels, auxquels je viens de faire allusion, n'affectent que deux individus, qui même ont été les seuls à souffrir dans ces circonstances, vu que leur exemple n'a produit aucun mauvais effet parmi leurs compagnons de détention qui fuient invariablement leur société autant que possible.

Une tentative infructueuse d'évasion a eu lieu en septembre dernier de la part d'un détenu qui travaillait sur la ferme, et qui fut pris avant d'avoir pu s'en échapper; on le trouva caché dans une grange, d'où on le ramena au cachot, où il a subi la peine attachée à son indiscrétion.

Comme l'année dernière les recottes du pénitencier sont provenus presque exclusivement de la manufacture de balais et de l'atelier de cordonnerie. Ce dernier département a fort bien réussi, si l'on considère le nombre d'ouvriers qui y ont été employés, et la somme improductive de travail que l'on y a fait pour les détenus de l'établissement.

La perte considérable, éprouvée par suite du mauvais état de la grande quantité de millet reçu en premier lieu et qui était avarié et cassé a sensiblement affecté les opérations de cette branche importante de notre industrie. Quant à l'estimation des dommages qu'on a faits, et qui se trouve indiquée dans l'Etat de la dépense et du revenu, je considère qu'elle est basée sur des faits réels, attendu que le fabricant en chef des balais a rejeté une grande quantité du millet comme tout à fait impropre aux fins de la fabrication. Néanmoins la dernière quantité reçue est de bien meilleure qualité, et nous est arrivée au moins en assez bon état; et j'ai la confiance que les résultats que l'on obtiendra cette année seront plus encourageants que ceux de l'année dernière.

L'inconvénient de ne pouvoir emmagasiner dans un endroit convenable les balais fabriqués et qui s'accumulent depuis trois ou quatre mois passés, se fait sensiblement sentir, vu que nous n'avons pas à notre disposition de lieu plus propice que les cellules, qui sont vacantes, et que dans ces cellules les balais ne manquent pas à se détériorer bientôt par les ravages des souris et l'action de la nielle. Nous avons été obligé d'emplir la partie supérieure de la maison des bains de millet, que l'humidité prove-

---

nant de l'eau de la mer et à l'action de laquelle il se trouve nécessairement exposé, endommagé considérablement.

On a fait des travaux considérables sur la ferme pour ameublir et essoucher la terre. Nous avons aussi terminé notre quai et construit une remise solide et commode, destiné à recevoir la magnifique chaloupe faite par l'un des détenus dans le cours de l'été.

En terminant, je me contenterai d'attirer votre attention sur la nécessité qu'il y a encore d'exhausser le mur extérieur de la prison du côté de la mer, nécessité, qui existe à votre connaissance et que vous avez déjà constatée.

Espérant que ces observations vous seront agréables.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT DONKIN,

Préfet.

A James W. King, Ecr.,

Président et l'un des directeurs des Pénitenciers, etc., Ottawa.



## DÉPENSE POUR 1874.

Le Canada en compte avec le pénitencier d'Halifax.

Dr.

Av.

1874.	—	\$ cts.	1874.	—	\$ cts.
	Balance.....	567 32			
Janvier ...	Dépôts de ce mois.....	520 83	12 jan.....	Mandat.....	562 45
Février ...	" " .....	493 07	13 fév.....	" .....	506 21
Mars.....	" " .....	774 09	12 mars....	" .....	425 57
Avril.....	" " .....	420 14	14 avril....	" .....	745 51
Mai.....	" " .....	463 49	14 " .....	" .....	115 57
Juin.....	" " .....	434 83	13 mai.....	" .....	390 61
".....	Remboursement.....	108 96	25 juin....	" .....	452 73
Juillet....	Dépôts de ce mois.....	656 91	23 juil....	" .....	384 08
Août.....	" " .....	715 59	25 " .....	" .....	200 00
Septembre	" " .....	1,018 18	18 août....	" .....	656 91
Octobre...	" " .....	7,222 62	7 sep.....	" .....	17 61
Novembre	" " .....	1,020 24	7 " .....	" .....	697 98
Décembre.	" " .....	783 48	10 oct....	" .....	21 38
".....	Remboursement.....	387 15	10 " .....	" .....	996 80
".....	Salaires pour 1874.....	8,779 12	19 " .....	" .....	311 35
			9 nov.....	" .....	1,150 00
			16 " .....	" .....	39 78
			14 " .....	" .....	5,784 88
			16 déc....	" .....	1,301 90
			16 " .....	" .....	42 10
				Bordereau pour 1874.....	8,712 46
				Arrérages dus aux officiers	66 66
				Balance.....	783 48
		\$24,366 02			
	Balance.....	\$783 48			\$24,366 02

JNO. F. COTTON, comptable.

## REVENU POUR 1874.

Receveur-Général en compte avec le pénitencier d'Halifax.

Dr.

Av.

1874.	—	\$ cts.	1874.	—	\$ cts.
	Dépôts de ce mois.....	354 35	31 déc. ...	Balance.....	1,658 05
Janvier....	" .....	647 10		Départ. des balais.....	7,477 63
Février....	" .....	590 61		" chaussures .....	1,213 18
Mars.....	" .....	310 95		" menuisiers.....	12 05
Avril.....	" .....	537 40		" forgerons.....	85 93
Mai.....	" .....	1,009 44		" maçons.....	93 60
Juin.....	" .....	1,001 64		" de la ferme.....	45 60
Juil.....	" .....	1,416 09		Travail des détenus.....	14 50
Août.....	" .....	818 90		Prisonniers militaires.....	138 75
Septembre	" .....	657 53			
Octobre...	" .....	538 05			
Novembre	" .....	645 45			
Décembre.	" .....	2,211 78			
	Balance.....	\$10,739 29		Balance.....	\$2,211 78

CRÉANCES DU PÉNITENCIER D'HALIFAX, 31 DÉCEMBRE 1874.

Département des balais.....	\$1,963 71
" cordonniers.....	230 17
Divers petits comptes.....	17 90

\$2,211 78

JNO. F. COTTON, comptable.

RELEVÉ du revenu et de la dépense du département des balais et des chaussures pour 1874.

DÉPARTEMENT DES BALAIS.

Dt.	\$ cts.	Av.	\$ cts.
Valeur des balais, du millet et autres matériaux en mains le 31 décembre 1874.....	7,153 80	Recettes déposées au crédit du Receveur-Général à la banque de Montréal, pour 1874.....	5,513 92
Appareils et outils.....	278 61	Comptes non-payés.....	1,963 71
Coût des matériaux, fret et charriage pour 1874.....	8,165 47	Valeur des balais en mains.....	1,236 50
Balance.....	855 51	do du millet, 74,008 lbs., à 8½ cts..	6,290 68
		do des manches, 4,200 à 2 cts.....	84 00
		do de matériaux divers.....	83 33
		Appareils et outils.....	281 25
		Perte évaluée sur le millet. ....	1,000 00
	\$16,453 39		\$16,453 39
		Balance .....	\$855 51

DÉPARTEMENT DES CHAUSSURES.

Dt.	\$ cts.	Av.	\$ cts.
Valeur d'objets en mains, le 31 décembre 1874.....	42 80	Dépôts à la banque de Montréal, au crédit du Receveur-Général, pour 1874.....	983 01
Coût des matériaux pour 1874.....	832 53	Comptes non-payés.....	230 17
Balance .....	629 05	Travaux de la prison.....	281 50
		Matériaux en mains.....	9 70
	\$1,504 38		\$1,504 38

JNO. F. COTTON,  
Comptable.

ÉTAT approximatif de la somme d'argent représentée par le travail non payé et les produits de la ferme appliqués au pénitencier pour 1874.

Département des menuisiers.....		\$ 163 45
“ des forgerons.....		90 27
“ des cordonniers.....		281 50
“ des tailleurs.....	620 jours @ 50 cts	310 00
“ des maçons.....	512 “ “	256 00
Ferme, écurie, bois à débiter, etc., Aides dans la cuisine, le réfectoire et buanderie.....	1,252 “ “	626 00
Salle, — corps de garde, et nett. de la prison, Département des femmes.....	1,228 “ “	614 00
	614 “ “	307 00
	620 “ 30	186 00
		\$2,834 22
Valeur du foin, des pommes de terre, choux, etc.....	150 60	
„ lard.....	638 lbs. @ 12 cts. 76 56	227 16
		\$3,061 38



Relevé des prisonniers admis dans le pénitencier d'Halifax durant l'année  
1874.

	Hommes	Femmes	Total.		Hommes	Femmes	Total.
<i>Race.</i>				<i>Crimes.</i>			
Blancs.....	20		23	Ivrognerie invétérée.....	5		23
De couleur.....	3			Insubordination et mutinerie..	3		
<i>Nationalité.</i>			Crime d'incendie .....	2			
Angleterre .....	5		Rapt.....	2			
Irlande .....	3		Larcin.....	4			
Ecosse .....	1		Larcin et crime d'incendie.....	1			
Etats-Unis .....	1		Homicide .....	5			
Canada.....	11		Décharge d'arme à feu et b. inf.	1			
Jamaïque.....	1						
Afrique.....	1						
<i>Religion.</i>			23	<i>Durée de la sentence.</i>			
Anglicans .....	7		23	28 jours )	1		
Catholiques .....	5			42 " )	1		
Presbytériens.....	1			84 " )	1		
Baptistes .....	6			112 " )	3		
Adventistes .....	4			168 " )	1		
				-9 mois.)	1		
				1 année.....	1		
				2 ".....	4		
				2½ ".....	1		
				3 ".....	4		
<i>Education.</i>			4 ".....	1			
Sachant lire et écrire.....	17		5 ".....	2			
Ne sachant pas lire ni écrire...	6		7 ".....	1			
			10 ".....	1			
<i>Ages.</i>			23				
Au dessous de 16 ans.....	1		23	<i>Occupations.</i>			
De 16 à 20.....	4			Matelot.....	1		
De 20 à 30.....	14			Tailleur.....	1		
De 30 à 40.....	3			Briquetier.....	1		
De 50 à 60.....	1			Maçon .....	1		
			Chaufeur.....	1			
<i>Condition sociale.</i>			23	Journaliers .....	17		
Célibataires.....	15		23	Cordonnier .....	1		
Mariés.....	7						
Veuf.....	1						

Nombre et genre de punitions durant l'année 1874.

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Decembre.	Total.
Reprimandes .....	2	4	1	.....	1	.....	.....	3	3	.....	.....	.....	14
Perte de privilège.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	2	.....	.....	.....	3
Isolement dans la cellule.....	1	2	2	4	1	1	2	5	5	1	4	1	29
													46

**Nombre de détenus employés dans les différents départements, 31 décembre 1874.**

Département des cordonniers.....	13	Département des maçons.....	0
do des balais.....	12	Réfectoire, cuisine, bois à scier et à débiter,	
do forgerons.....	0	etc.....	10
do tailleurs.....	1	Dans les cellules.....	3
do menuisiers.....	2	Département de la matrone.....	1
		<b>Total.....</b>	<b>42</b>

**Etat indiquant le nombre de jours de travail dans les différents départements pendant l'année 1874.**

Département.	Nombre de jours.	Département.	Nombre de jours.
Atelier des cordonniers.....	2,133	Atelier des maçons.....	512
do fabricants de balais.....	2,133	do tailleurs.....	620
do menuisiers.....	620	Réception, cuisine, ferme, etc.....	3,094
do forgerons.....	12	Département de la matrone.....	620
		<b>Total des jours.....</b>	<b>9,744</b>

**Nombre de jours de rémission gagnés par les détenus libérés en 1874.**

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Decembre.	Total.
Nombre de jours de rémission gagnés par les détenus en 1874.	.....	90	186	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	395	719

**Liste nominale des détenus ré-incarcérés durant l'année 1874.**

Nom.	Nombre d'incarcérations.	Crime.
Samuel Hurlbert.....	Deux.....	Larcin.

## EXTRAIT de l'inventaire du pénitencier d'Halifax le 31 décembre 1874.

	\$ cts.
Dans les appartements du préfet.....	215 69
“ corps de garde .....	218 47
“ prison des hommes .....	1,365 55
“ prison des femmes.....	40 30
“ l'infirmerie .....	85 00
“ chapelle catholique .....	161 20
“ chapelle protestante .....	55 80
“ buanderie .....	20 50
“ cuisine .....	54 38
“ réfectoire .....	80 48
“ l'école .....	50 00
“ bureau, comprenant les instruments de chirurgie et médicaments .....	679 50
“ département des maçons .....	47 45
“ “ forgerons.....	70 46
“ “ cordonniers.....	118 62
“ “ menuisiers.....	180 33
“ “ fabricants de balais.....	6,367 97
“ “ ferme.....	1,139 60
“ magasins.....	2,504 70
“ chaloupes.....	40 00
“ évaluation de l'architecte .....	83,017 00
Total.....	\$96,583 00

## RAPPORT DE L'ARCHITECTE.

HALIFAX, 31 décembre 1874.

## EVALUATION approximative du pénitencier d'Halifax avec ses dépendances.

	\$ cts.
Edifice principal avec ses dépendances, murs, etc.....	68,577 00
10½ acres de terre, \$1,100 l'acre.....	11,825 00
Atelier des menuisiers et buanderie.....	390 00
do forgerons.....	195 00
Maison des bains et magasin.....	440 00
Ecurie et porcherie. ....	550 00
Puisard en dehors du mur d'enceinte.....	250 00
Quai et remise pour la chaloupe.....	790 00
	\$83,017 00

Je demeure, Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 JOHN W. MARVIN,  
*Architecte et constructeur.*

ROBERT DONKIN, écuyer.

## RAPPORT DU MÉDECIN.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,  
31 décembre 1874.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de faire rapport que la condition hygiénique de la prison pendant le cours de l'année dernière a été satisfaisante, et que nous n'avons eu à constater aucun décès, ni aucune maladie épidémique ou contagieuse.

Les détenus sont moins enclins qu'autrefois à feindre la maladie ou à exagérer de légères indispositions, et en règle générale, on ne s'adresse au médecin que dans le cas de maladie réelle.

Le nombre total de ceux qui ont eu besoin de prescriptions a été de 123, ce qui indique une diminution, lorsqu'on compare ces chiffres à ceux des quelques années dernières.

Le tableau suivant contient l'énumération des maladies qui ont été traitées:—

Abscès.....	6	Hæmoptysie.....	2
Anémie.....	4	Hémorroïdes.....	4
Asthme.....	3	Hernie.....	1
Bronchite.....	4	Herpe.....	1
Catarrhe.....	18	Inflammation de l'iris.....	1
Maladie cardiaque.....	1	Lumbago.....	4
Conjunctivité.....	3	Pleurodynie.....	4
Constipation.....	6	Prurigo.....	2
Contusion.....	5	Douleurs rhumatismales. . .	10
Diarrhée.....	10	Entorse.....	4
Dyspepsie.....	9	Spermatorrhée.....	4
Dysurie.....	4	Syphilis.....	3
Epilepsie.....	1	Tonsillite.....	4
Extraction de dent.....	2	Ulcère.....	4
Erysipèle.....	1	Panaris.....	3
Fébricule.....	4	Blessures.....	1

Je dois remercier le préfet et les autres officiers de leur courtoisie constants à mon égard et de leurs bons services dans l'accomplissement de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,  
R. S. BLACK, M.D.L.R.C.S.E  
*Médecin.*

A MM. King, Prieur et Moylan,  
Directeurs des pénitenciers du Canada.

## RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,  
31 décembre 1874.

MONSIEUR,—Je demande la permission de vous présenter mon onzième rapport annuel, et de vous informer en même temps avec beaucoup de satisfaction que les élèves, confiés à mes soins, ont fait en général des progrès très considérables pendant l'année qui vient de s'écouler.

Toute chose considérée, leur conduite et leur application à l'étude sont dignes d'éloges, et ils ont su profiter des leçons qui leur étaient données.

Il y a 24 élèves d'inscrits sur mon registre. Sur ce nombre, il y a :

Blancs.....	18
De couleur.....	6

Total.....24  
89

Sachant lire, écrire et chiffrer .....	9
Sachant lire et écrire quelque peu.....	9
Ne sachant ni lire ni écrire.....	6
Total.....	24

Pendant les derniers douze mois il est sorti 481 volumes de la bibliothèque—source d'amusement et d'instruction hautement appréciée par les détenus du pénitencier.

J'ai des remerciements à présenter au préfet ainsi qu'aux chapelains pour l'appui et l'encouragement qu'ils m'ont donnés dans l'accomplissement des fonctions attachées à ma charge d'instituteur.

Dans l'espérance que ce rapport méritera votre approbation,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN FRED. COTTON,

*Instituteur.*

A W. King, écr.,

Président des directeurs des pénitenciers.

### RAPPORT DE LA MATRONE.

PÉNITENCIER D'HALIFAX,

31 décembre 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai assumé les fonctions de matrone du pénitencier le 2me jour de janvier dernier, et que j'ai alors pris deux prisonnières sous mes soins. De ces deux prisonnières, il y en a une qui fut libérée le 24 décembre courant, et l'autre est encore ici. Ces femmes ont toujours été employées à des travaux utiles, qui avaient rapport à cette institution.

Je suis, monsieur,

Votre obéissante servante,

ANGELINA CHAMBERS,

*Matrone.*

A James W. King, écr.,

Président du directeurs des pénitenciers.

### RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

STE. MARIE, HALIFAX,

14 janvier 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que cinq détenus catholiques ont été admis ici, tandis que quatre ont été libérés, pendant l'année qui vient de s'écouler. Il n'est arrivé ici rien d'important et qui mérite une mention spéciale.

Règle générale, les prisonniers ont tenu une excellente conduite, et ils ont témoigné un vif désir de profiter des instructions religieuses, qui leur étaient données.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

U. DALY,

*Chapelain catholique.*

Au président du bureau des directeurs des pénitenciers.



## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

PÉNITENCIER D'HALIFAX.

31 décembre 1874.

MESSIEURS,—En vous soumettant mon rapport annuel pour 1874, j'éprouve beaucoup de satisfaction à vous annoncer que les prisonniers, confiés à ma direction spirituelle, se sont tous conduits, à l'exception d'un seul avec décorum et docilité. Ce cas exceptionnel est tombé sous la juridiction de notre estimable préfet, qui en a disposé avec sagesse.

Les détenus assistent aux cérémonies religieuses avec recueillement et leur piété est manifeste, tandis que bon nombre semblent retirer des avantages durables de la parole de Dieu qu'on leur annonce avec zèle et charité.

Nos cérémonies religieuses ont lieu, comme à l'ordinaire, le dimanche matin et le mercredi à une heure p. m.

Le nombre des prisonniers protestants est de vingt-trois blancs, dont (22) vingt-deux hommes et une femme, et de huit noirs, faisant un total de (31) trente et un.

J'ai l'honneur d'informer les directeurs que nous avons besoin d'une douzaine de livres d'hymnes, attendu que, par inadvertance, nous n'avons pas reçu ceux que nous avons demandés l'année dernière. Quelques autres ouvrages pour augmenter notre petite bibliothèque seraient également reçus avec reconnaissance.

M. Cotton, notre instituteur, est fidèle à remplir ses devoirs.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

HENRY POPE,

Chaplain protestant.

Aux directeurs des pénitenciers.

(No. 88.)

Copies des ordres en Conseil, relatifs aux actes de la législature de la Colombie-Britannique :—

1o. "Acte pour amender et refondre les lois concernant les terres de la couronne dans la Colombie-Britannique."

2o. "Acte pour établir des dispositions pour la meilleure administration de la justice, et relatif à leur désaveu."

(No. 89.)

## REPONSE

A une adresse du SÉNAT, datée le 8 mars 1875, demandant toute la correspondance ou les lettres échangées entre le gouvernement et la compagnie des paquebots de la Colombie-Britannique, au sujet d'une subvention pour le transport des malles de San Francisco à Victoria.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

3 avril 1875.

(No. 90.)

## REPONSE

A une adresse du SÉNAT, datée le 1er mars 1875, demandant copie de tous documents faisant connaître le nombre et la condition des immigrés qui se trouvent actuellement dans la ville de Montréal, et qui y sont sans emploi.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

31 mars 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 91.)

## REPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1875, demandant tous les papiers, documents, lettres, correspondances ayant rapport au choix du site pour la construction d'un bassin de radoub (Graving Dock) dans le port de Québec.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

6 avril 1875.

(No. 92.)

## REPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 17 mars 1875, demandant un état des baux, consentis par le département des Travaux Publics, de pouvoirs d'eau situés entre la digue de la Puissance, aux moulins du Poisson Blanc, et les moulins de Kingston, inclusivement, —indiquant la date de chaque bail, le temps auquel il expire, la force du pouvoir d'eau loué, et la force approximative employée durant l'année dernière sous chaque bail.—Aussi, copie des rapports et papiers, s'il en est, qui ont été soumis par l'ingénieur surintendant du canal Rideau, durant les douze derniers mois, au département des Travaux Publics sur ce sujet.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

6 avril 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

---

(No. 93.)

Copie de la correspondance et des comptes *in re* droits remboursés à la compagnie du chemin de fer Grand Occidental.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

6 avril 1875.

---

(No. 94.)

## REPOSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 13 mai 1874, demandant un état de toutes les sommes d'argent dépensées en 1870, '71, '72, '73 et '74, pour les services de la milice, y compris la police à cheval, soit pour payer les dépenses des hommes assistant aux camps, soit pour les habillements, munitions, salles d'exercice ou autres dépenses incidentes ou ordinaires du département à Ottawa.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

7 avril 1875.

---

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 95.)

**REPONSE**

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 15 mars 1874, demandant copie des instructions données aux maîtres de poste dans les cités, villes et villages par le Maître-Général des Postes en vertu de la section 42 de l'acte 31 Victoria, ch. 10, relativement aux effets imposables importés en Canada par la poste.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
8 avril 1875.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]